

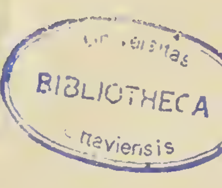


# LA PERPETUITÉ DE LA FOY DE L'EGLISE CATHOLIQUE TOUCHANT L'EUCHARISTIE.

## *TOME QUATRIÈME,*

CONTENANT UN EXAMEN PARTICULIER de la conformité de la doctrine des Grecs & de tous les Chrestiens Orientaux avec celle de l'Eglise Latine : plusieurs nouveaux esclaircissements touchant les Auteurs & les faits alleguez dans les précedents volumes, & la refutation de tout ce qui a esté objecté contre les Attestations ou autres pieces qui y ont esté produites.

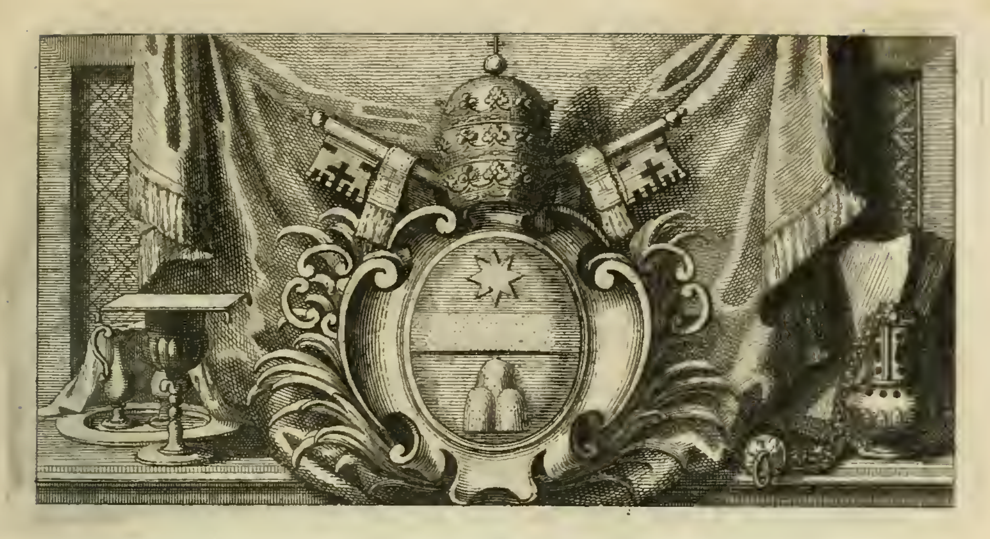



A PARIS,
Chez JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur ordinaire du Roy, & de l'Académie Françoise, ruë S. Jacques, à la Bible d'or.

MDCCXI.

*AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE.*



# SANCTISSIMO PATRI
# CLEMENTI XI.
# SUMMO PONTIFICI

EUSEBIUS RENAUDOTIUS æternam felicitatem.

*QUOD ſupererat operis de perpetuo omnium Eccleſiarum circa Euchariſtiæ fidem conſenſu, ut Sanctitatis tuæ nomini inſcriberetur cauſæ mihi multæ & graves fuerunt, quarum aliæ publico, aliæ privato officio continebantur. Et quidem Eccleſiaſticæ diſciplinæ ratio poſtulabat, ut pro Eccleſiæ Romanæ fide non niſi ſub illius auſpiciis pugnaretur, qui ad navis Petri tot hæreſeon & ſchiſmatum fluctibus agitatæ, neque unquam ſubmergendæ clavum ſedet, tum ut operis quod Clementi IX. dicatum fuerat, ultima pars, dignitatis nominiſque ſucceſſori offerretur. Ad privatum vero meum officium ſpectabat, ut cum Romæ præſens, labores omnes meos de Orientalium Chriſtianorum fide & diſciplina, Sanctitati tuæ*

*consecrassem, delibationem majoris operis, in qua pressius cum Calvinistis dimicatur, tuo quoque nomini consecrarem. Memini sane, Beatissime Pater, cum post tua comitia ad quæ Eminentissimum Cardinalem Ludovicum Antonium de Noalliis Archiepiscopum Parisiensem secutus fueram, ab eo ad Sanctitatem tuam introductus, Romæ substitissem, quanta erga me comitas, benignitas, liberalitasque tua fuerit, quod in me literarum, præsertim Ecclesiasticarum amorem non vulgarem agnovisses. Unde cum sæpius me non libenter modo admitteres, sed ultro accerseres, vix unquam nisi de promovendis illis studiis sermo fuit. Cum vero studiorum eorumdem quibus à pueritia incubui, rationem Sanctitati tuæ exponerem, mirabiliter affici mihi visus es, cum de Orientali literatura ejusque ad Origines Ecclesiasticas illustrandas utilitate dissererem. Dolebas sane plurimum, quod nemo prope eorum qui peregrinas illas literas magnis prædecessorum tuorum præmiis invitati excoluerant, libros Orientalium Ecclesiasticos evolvisset, ex quibus maximus ad Ecclesiæ fidem adversus hæreticos propugnandam fructus caperetur. Audiisti à me, Beatissime Pater, quid hac in parte præstitissem, laudastique quod nugis omissis, ad ea præcipue adjecissem animum, quæ fidem in Ecclesia Romana incorrupte servatam Ecclesiasticamque disciplinam illustrare possent, perpetuumque illius cum Orientalibus consensum circa ea quæ Protestantes, tanquam apud nos nata & nuper inventa rejecerunt demonstrare, currentemque, ut aiunt, hortatus es, ut quæ inceperam perficerem.*

*Dum igitur opus integrum, multiplexque & majoris molis in lucem prodeat, quod per publicas calamitates huc usque non licuit, accipe Beatissime Pater alterum ejusdem argumenti, in quo sola Eucharistiæ fides, tanquam Orientalibus non minus, quam Ecclesiæ Catholicæ communis, à recentiorum Calvinistarum calumniis, cavillisque vindicatur. Illud Theologis &*

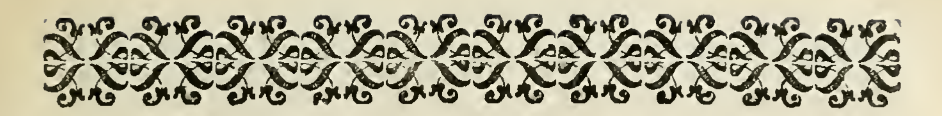
*eruditis, iſtud omnibus etiam illiteratis non inutile futurum ſpero. Cum enim major omnino numerus eorum ſit, qui diſputationes de Fide intelligere per ſe nequeunt, at illius ſectæ morbus præcipuus eſt, vel potius inſania, ut nemo quantumvis ruſticus, etiam abſtruſiſſima myſteria perſpicue noſſe, non modo non exiſtimet, ſed certo credat; quanto magis quæ ab errandi magiſtris de verborum Chriſti ſenſu, de SS. Patrum ſententiis, falſa quamvis & abſurda vernaculis libris inſperſa ſunt, probant omnes & deoſculantur. In ea tamen controverſiæ parte quæ cavillos & παρερμηνείας non admittit, cum rebus ut aiunt facti contineatur, alia omnino ratio eſt. Eo enim deducta res erat ut antiquam Eccleſiæ fidem eſſe negare non poſſent, quæ una eademque teneretur apud Eccleſias omnes toto orbe diffuſas, etiam ſchiſmaticas aut hæreticas. Illas porro in realis præſentiæ, Tranſubſtantiationiſque doctrina conſentire plurimis certiſſimiſque auctoritatibus ita conſtabat, ut peſſimæ cauſæ audaciſſimo propugnatori nihil ſuperfuerit, niſi ut calumnia litem dirimeret. Omnia igitur Orientalium teſtimonia nihili eſſe juſſit quaſi paucis nummis redimi poſſent, & ex unius Apoſtatæ Cyrilli paucorumque erronum perjuriis, Anglorumque ſomniis, Græcos ipſos docere quid crederent nugaciſſime aggreſſus eſt. Ad hæc portenta tota Græcia exhorruit, & hominem egregie confutavit. Neque minor Orientalium zelus fuit adverſus Apoſtolicæ doctrinæ communes hoſtes quos publicis Actis damnaverunt. Ea vero cum plebis captum non ſuperent, linguâque vulgari in primis voluminibus prodierint, quæ ad teſtium fidem vindicandam in Orientalibus libris Theologicis, Liturgicis, aliiſque reperiuntur, poſtremum iſtud volumen breviter repræſentabit. Ita enim etiam illiterati agnoſcent, id quod de Euchariſtiæ Sacramento credit Eccleſia Catholica, cum* apud omnes unum inveniatur non eſſe erratum ſed traditum. *Tertull. de Præſcript.*

*Utinam, Beatissime Pater, proposito meo opus respondeat, cujus, magnis viris autoribus, hortatoribusque suscepti non me pœnitebit, modo S. T. patrocinio haud indignum videatur, quod pro ea qua hæc sacra Studia complecteris benevolentia fore confido. Erit saltem qualecumque summæ meæ erga S. T. observantiæ gratique animi monumentum, donec majoris operis editioni animum adjiciam. Etsi porro maxima pars difficillimi laboris exhausta est, superest tamen non mediocris quæ opinor levior fiet, dum Ecclesiæ non inutilem & S. T. non ingratam operam meam esse intellexero. Ea enim sola cogitatio vires addet in partem sollicitudinis tuæ de Ecclesiis Orientalibus veniendi, de quibus juvandis, memini quam multa Petri successore digna piis ex Dominicana familia Missionariis, quos in Persidem mittebas ipse præcepisti: quæ etiam ad studia Ecclesiastica fovenda designasti, & quæ Deo votis nostris annuente perficies, cum funestorum bellorum quæ piissima consilia tua interturbaverunt, tempestas desævierit.*

*Faxit summus ille Pastor à quo nihil minus cogitans, in supremo Sacerdotii apice collocatus es, ut eximia illa tua animi ornamenta, pietatem, doctrinam singularem, propensam de omnibus bene merendi voluntatem, zelum propagandæ fidei, quæ in te summa sunt, non admirari solum nobis, sed illorum fructum qui in Ecclesiam uberrimus redundabit colligere, incolumi Beatitudine tua per annos multos liceat.*

*Hæc vota ante decennium à me concepta cum ad pedes Sanctitatis tuæ provolutus te novum Pontificem statim salutavi & quotidie renovata, eodem animo, Beatissime Pater, apud te repeto: Deumque veneror, ut ea perficiat, Sanctitatemque tuam Orbi Christiano diu servet incolumem.*

*Lutetiæ Parisiorum 9. Martii 1711.*



# PREFACE.

LA diſpute ſur la Perpetuité de la Foy touchant l'Euchariſtie pouvoit eſtre regardée comme finie par le troiſiéme Volume, & par la Reſponſe generale qui l'avoit précedé : parce que M. Claude, qui a ſurveſcu pluſieurs années, n'y a fait aucune reſponſe, & que perſone de ſa Communion n'a entrepris de le défendre, particulierement ſur ce qui regardoit les teſmoignages des Grecs & de tous les Chreſtiens Orientaux. Ainſi les preuves des Catholiques demeuroient dans toute leur force, n'ayant pas receu la moindre atteinte, puiſqu'elles n'avoient eſté attaquées que par des objections vagues, fondées ſur des calomnies contre ceux qui avoient donné ou procuré les Teſmoignages authentiques produits par les Auteurs de la Perpetuité, & ſur des fauſſetez groſſieres, dont meſme quelques-unes avoient eſté refutées en d'autres ouvrages. Cependant quoyque ce qui regardoit les Egliſes Orientales euſt eſté ſuffiſamment prouvé par rapport aux Calviniſtes, il reſtoit encore pluſieurs points à eſclaircir, pour mettre la matiere dans un plus grand jour. Il n'euſt pas eſté poſſible de donner alors ces eſclairciſſements, puiſqu'on les a tirez de Manuſcrits anciens, qui pour la pluſpart ont eſté apportez de Levant depuis ce temps-là, ou de pieces nouvelles qui n'avoient pas encore paru, où enfin des recherches qui ont eſté faites avec ſoin ſur la foy & ſur la diſcipline des Egliſes Orientales.

Il avoit d'abord esté resolu de publier un recueïl entier de toutes les pieces citées dans les premiers volumes, & mesme on se proposoit de les donner dans les langues originales : mais il s'y trouva des difficultez insurmontables. On n'imprima donc que le Synode de Jerusalem ou de Betlehem, avec l'Attestation solennelle du Patriarche de Constantinople Denis, dont les Originaux sont à la Bibliotheque du Roy. L'Homilie de Gennadius & quelques autres pieces estoient traduites & prestes à imprimer dez ce temps-là. Il ne paroissoit pas fort necessaire de traiter de nouveau la conformité de la créance des Grecs avec les Latins sur l'Eucharistie, puisqu'il n'avoit rien paru de la part des Protestants sur ce sujet, que des Dissertations tres-courtes, & sans aucunes preuves de M. Smith, qui avoient esté solidement refutées, & le peu que les autres avoient respandu en divers ouvrages contre les autoritez rapportées dans *la Perpetuité*, n'estoit que des repetitions de diverses objections frivoles desja refutées.

On vid paroistre enfin l'ouvrage intitulé *Monuments authentiques de la créance des Grecs*, dans le titre duquel l'Auteur promettoit de faire voir la fausseté de toutes les Attestations produites dans *la Perpetuité*, & à l'occasion de quelques lettres de Cyrille Lucar qu'il fit imprimer, il entreprit de monstrer que cet Apostat n'avoit rien exposé dans sa Confession, qui ne fust conforme à la créance de toute l'Eglise Grecque ; que tous ceux qui avoient escrit le contraire, estoient des Grecs Latinisez, & que les Decrets du Synode de Jerusalem estoient l'ouvrage d'un imposteur, qui par le scandale que ses nouveautez avoient causé, avoit esté chassé de son Siege Patriarchal, nouveau systeme s'il en fut jamais. Quoy-

qu'il

qu'il ne fust pas difficile de reconnoistre que cet Escrivain ignoroit generalement tout ce qui avoit rapport à la question, plusieurs persones tres-habiles jugerent neantmoins qu'il ne falloit pas laisser cet ouvrage sans response, puisqu'à moins d'avoir fait une estude particuliere de ces matieres, on devoit estre frappé de la hardiesse avec laquelle l'Auteur avançoit les plus grandes faussetez, touchant les Grecs & les autres Chrestiens Orientaux. On remarqua de plus que nonobstant le peu de reputation qu'il avoit parmy les Calvinistes, son ouvrage avoit trouvé des approbateurs, ce qui fit juger que dans quelque temps on le mettroit au nombre de ceux qui avoient solidement refuté les livres de la *Perpetuité*, en destruisant l'autorité des Actes qui en faisoient le principal fondement. Ce fut ce qui engagea à donner au public la *Défense de la Perpetuité de la Foy*, où on a fait voir si clairement & par des preuves si positives l'ignorance, la mauvaise foy, & la temerité de cet Escrivain, qu'on ne croid pas que ny luy ny persone les puisse destruire.

Le dessein qu'on a eu, & qui paroissoit plus convenable, estoit de suivre l'ordre de l'ouvrage qu'on refutoit, & comme il n'y avoit aucune methode, il n'eut pas esté possible de traiter la matiere comme elle sera traitée dans cet ouvrage. C'estoit mesme faire trop d'honneur à un livre aussi mesprisable que de le refuter par un Traité exprés, dans lequel on auroit expliqué tout ce qui restoit à esclaircir sur la créance des Grecs & des Orientaux, & on n'auroit pû executer ce dessein, sans s'estendre beaucoup plus qu'on ne se l'estoit proposé. Il n'eust pas non plus esté convenable dans un ouvrage methodique de faire souvent des digressions pour relever les

fautes énormes de l'Auteur, d'autant mesme qu'il y en avoit plusieurs entierement éloignées de son sujet, où on a trouvé des preuves de son ignorance prodigieuse, qui servent à monstrer quel adversaire on avoit à combattre.

Il y a aussi plusieurs points qui ont rapport à la dispute, qu'on a traitez fort brievement, & sur lesquels plusieurs persones habiles auroient souhaité qu'on se fust estendu davantage, ce qu'il estoit difficile de faire dans un ouvrage aussi court que la *Défense de la Perpetuité.* Ces raisons ont fait croire qu'il seroit de quelque utilité pour l'Eglise de traiter à part, ce qui n'avoit pas esté esclairci suffisamment dans les trois volumes de la Perpetuité & dans la Response generale, & d'y adjouster plusieurs faits importants & décisifs, des passages d'Auteurs Grecs & Orientaux, & d'autres nouvelles preuves qu'on n'avoit pas encore découvertes. L'autorité de quelques grands Prélats autant distinguez par leur capacité que par leur dignité, & celle de tres-habiles Theologiens m'ont déterminé à travailler suivant ce dessein.

Parmy les Attestations qui ont esté citées dans la *Perpetuité de la Foy*, il y en a non seulement des Grecs, mais de toutes les Nations Chrestiennes de Levant. La pluspart des Auteurs Catholiques ou Protestants ont multiplié tellement le nombre des Sectes, & ils en ont parlé d'une maniere si peu conforme à la verité, qu'il estoit necessaire d'en donner une idée plus juste, & c'est ce qu'on trouvera dans le premier livre. On y expliquera les dogmes particuliers des deux principales Sectes, qui sont les Nestoriens & les Jacobites: mais pour ce qui regarde la créance touchant l'Eucharistie, comme tous les Chrestiens Orthodoxes, Schismatiques, ou

Heretiques en conviennent, tout ce qui a rapport à cette matiere ſera traité enſemble.

Les paſſages des Auteurs Grecs, & Orientaux qui ont eſté citez dans la *Perpetuité*, n'eſtoient pas en aſſez grand nombre pour pouvoir eſtre diſtribuez ſous des articles ſéparez, oppoſez aux propoſitions des Calviniſtes. C'eſt ce qu'on a fait en ce dernier volume, en rapportant les teſmoignages des Orientaux, qui font voir que les paroles de Jeſus-Chriſt doivent eſtre entenduës literalement, & qu'ils rejettent le ſens figuré. De meſme on trouvera rapportez enſemble les extraits des Liturgies & des Offices publics, dont on eſtablit l'autorité & l'authenticité par de nouvelles preuves. On explique auſſi plus amplement celles qu'on tire de l'Invocation du ſaint Eſprit dans les Liturgies Grecques & Orientales: de la Confeſſion de foy, qui eſt en uſage parmy les Cophtes & les Ethiopiens, & de pluſieurs ceremonies qui n'avoient pas eſté aſſez eſclaircies. Le Miniſtre Claude avoit nié que les Grecs & les Orientaux adoraſſent l'Euchariſtie, & qu'ils apportaſſent les ſoins & les précautions religieuſes que l'Egliſe Latine pratique dans la celebration de la Meſſe, & dans l'adminiſtration du ſaint Sacrement. On s'eſt plus eſtendu ſur ces articles, parce que les preuves dont on ſe ſert pour les eſclaircir, ſont nouvelles.

Dans les premiers volumes de la Perpetuité, les Auteurs en parlant de la foy des Orientaux, n'avoient cité que quelques teſmoignages rapportez par Abraham Echellenſis, parce qu'on ne connoiſſoit alors rien de meilleur, & ils eſtoient plus que ſuffiſants pour confondre leur adverſaire. Il s'en trouvera icy un bien plus grand nombre, & il n'auroit pas eſté difficile de l'aug-

menter considerablement, puisqu'on pouvoit donner des Traitez entiers de Theologiens Orientaux qui establissent clairement la presence réelle. Jusqu'à present aucun des défenseurs de M. Claude n'a attaqué l'autorité de ceux qui ont esté citez dans le troisiéme Volume ou dans la Response generale : & si quelqu'un l'entreprenoit, il seroit bien aisé de le confondre. Car les principaux sont extremement connus, & il n'y a gueres de Bibliotheque considerable où il ne s'en trouve quelques Manuscrits. Les extraits qui ont esté inserez dans ce volume sont traduits fidelement : & si on ne les a pas donnez dans les langues originales, c'est qu'on ne l'a pû, faute de caracteres. Quand mesme on en auroit eu, il semble que ce meslange de langues si éloignées & connuës d'un petit nombre de Sçavants à quelque chose de trop bizarre, pour estre mis en usage dans un ouvrage François, & on se seroit contenté d'en faire un recuëil à part. On se contentera donc d'indiquer les principaux Auteurs & les Bibliotheques où ils se trouvent, afin que ceux qui voudront dans la suite travailler sur le mesme sujet puissent le faire, & mesme que les Missionaires employez en Orient ayent dequoy s'instruire de la foy & de la discipline des Chrestiens de ces païs-là, ce que la pluspart ont trop negligé.

A l'égard des Protestants qui voudront chercher la verité, nous ne craignons pas qu'aucun puisse nous reprocher de l'avoir déguisée, ce qu'ont fait plusieurs de leurs Sçavants, qui ayant connu quelques-uns des Auteurs que nous citons, n'en ont jamais fait la moindre mention dans leurs livres de controverses. D'autres qui ont eu une grande reputation parmy eux comme estant fort habiles dans les langues Orientales, n'ont

rien produit neantmoins qui puſt former une objection raiſonnable contre les Catholiques. Selden en voulant eſtablir le Gouvernement Preſbyterien, par l'autorité d'Eutychius Patriarche Melchite d'Alexandrie, a fait voir ſon ignorance groſſiere dans la langue Arabe, & encore plus celle de l'hiſtoire & de la diſcipline de l'Egliſe d'Alexandrie. M. de Saumaiſe avoit fait croire au Miniſtre Daillé, & à d'autres qu'Erpenius devoit prouver que les Chreſtiens Cophtes avoient la meſme créance que les Calviniſtes, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie. Il y auroit eſté bien embaraſſé, puiſqu'on reconnoiſt par ſa traduction de l'hiſtoire Saracenique, où il y a quelques endroits qui regardent les Chreſtiens d'Alexandrie & d'Antioche, & qu'il a tres-mal expliquez, qu'il n'avoit pas la moindre connoiſſance des matieres Eccleſiaſtiques de ces païs-là. Quelques-uns ont dit la meſme choſe de Golius qui en eſtoit plus capable, puiſqu'il y a eu peu d'hommes dans ce dernier ſiecle plus ſçavants que luy dans la langue Arabe. Il faut cependant excepter ce qui regardoit le Chriſtianiſme: car il ne paroiſt pas qu'il connuſt les termes Theologiques, ny ceux qui regardent les rites, dont preſque aucun ne ſe trouve dans ſon ample Dictionaire. Il en eſt de meſme de M. Pocock qui eſtoit auſſi tres-habile dans les langues Orientales. Pour Hottinger il n'a rien cité dans ſes nombreux volumes qui meritaſt la moindre attention, puiſque tout ſe réduit à des gloſes obſcures, ou à des conſequences qu'il veut tirer de quelques livres qu'il n'entendoit pas. En un mot quoyque les Proteſtants ayent fort cultivé les langues Orientales, dont quelques-uns ont fait une trop vaine oſtentation, ils n'ont produit aucunes preuves tirées des livres Orien-

*Orgin. Eccleſ. Alexandrinæ.*

*Ep. 32.*

taux, qui puſt faire croire que les Chreſtiens de ces païs-là ne s'accordaſſent pas ſur la preſence réelle avec les Catholiques.

On trouvera enſuite dans cet ouvrage pluſieurs eſclairciſſements qui eſtoient neceſſaires, & que les Auteurs de la Perpetuité n'avoient pû donner, parce qu'ils conſiſtoient en divers faits, qui n'ont eſté ſçeus que long-temps aprés. Ils regardent principalement les Grecs dont les teſmoignages ont eſté employez dans les premiers volumes, & dont on ſçavoit alors tres-peu de choſe. Ainſi on rapportera diverſes circonſtances touchant Gennadius, & ſes ouvrages, dans leſquels il enſeigne formellement la Tranſubſtantiation: celles qui font connoiſtre Gabriel de Philadelphie, Melece Piga Patriarche d'Alexandrie, Gregoire Protoſyncelle, Melece Syrigus, & d'autres plus recents, ſur leſquels deux ou trois Proteſtants qu'on nous cite comme teſmoins oculaires, parce qu'ils avoient fait quelque ſéjour à Conſtantinople, ont publié des fauſſetez eſtonnantes.

On n'avancera rien qui ne ſoit eſtabli ſur des preuves certaines que les Grecs meſmes nous ont fournies, non ſeulement par des Actes & des eſcrits dont l'autorité eſt inconteſtable, mais par des livres qu'ils ont imprimez eux-meſmes, ce qui eſt une reſponſe déciſive, contre laquelle tous les raiſonnements du monde ne ſervent de rien. Par exemple M. Claude ſe flatte modeſtement d'avoir démonſtré que les Grecs ne croyoient pas la Tranſubſtantiation: que Melece Syrigus, dont on luy a oppoſé le teſmoignage, eſtoit un Grec Latiniſé: & qu'ayant voulu inſerer dans un Catechiſme le mot de *Tranſubſtantiation*, il y avoit trouvé de fortes oppoſitions de la part des veritables Grecs. On l'a ſuffiſam-

ment confondu ſur ces propoſitions, avancées ſans la moindre preuve: & quoyque celles qu'on luy a oppoſées ſoient bien claires, puiſqu'elles conſiſtent toutes en faits publics atteſtez par toute la Grece, il ſe peut faire que des perſones ſans lettres, ne les démeſlent pas facilement. Mais il n'y en a aucune qui ne comprenne que ce qu'a dit ce Miniſtre eſt faux, ſi les Grecs ont imprimé eux-meſmes des ouvrages où la Tranſubſtantiation eſt eſtablie d'une maniere ſi poſitive, qu'il n'y a qu'à les ouvrir pour en eſtre convaincu: qu'ils ont condamné par un jugement Synodal, ceux qu'il vouloit faire conſiderer ſeuls comme veritables Grecs: qu'ils ont imprimé la Refutation de Cyrille Lucar, par Syrigus, qu'il repreſente comme un Grec Latiniſé: enfin que ce Synode de Jeruſalem ſi ſuſpect aux Calviniſtes a eſté publié en Moldavie en une autre forme: mais fort augmenté, par Doſithée meſme, qui y préſida. Il eſt inutile de vouloir payer d'eſprit contre de pareilles preuves, & il eſt tout auſſi aiſé de prouver qu'il n'y a point de Moldavie ny de Walaquie, que de conteſter de pareils faits. Il eſt remarquable que ces livres des Grecs eſtoient imprimez dans le temps meſme que M. Smith un de ces teſmoins oculaires qui ne pouvoient pas avoir veu ce qui ne fut jamais, ſe vantoit de démonſtrer qu'ils croyoient tout le contraire de ce qu'on trouve dans ces meſmes livres.

On n'avoit pû eſclaircir ce qui regardoit Corydale & Caryophylle, ſur leſquels M. Claude avoit avancé que le premier avoit combattu la doctrine de la Tranſubſtantiation lors qu'un particulier avoit inſeré le mot & le dogme dans un Catechiſme. Ce fait eſtoit aſſez obſcur, & ce que M. de Nointel en avoit mandé, aprés

avoir interrogé les Grecs, ne suffisoit pas pour l'esclaircir entierement: mais le Traité de Dosithée Patriarche de Jerusalem nous en apprend jusqu'aux moindres circonstances. On verra donc par le détail que nous en avons tiré, que dans tout le corps de l'Eglise Grecque, il ne s'est trouvé durant quarante-cinq ans & plus, qu'un ou deux particuliers qui ayent attaqué le dogme & le mot de la *Transubstantiation*: que Caryophylle fut obligé de se retracter plusieurs fois, & qu'enfin ses escrits & sa doctrine furent condamnez solennellement en 1694. par Callinique Patriarche de Constantinople, Dosithée de Jerusalem, & un grand nombre d'Evesques qui expliquerent dans la Sentence Synodale, la Transubstantiation plus distinctement que leurs prédecesseurs n'avoient jamais fait.

Comme la seule autorité que les Calvinistes ayent employée pour attribuer leurs sentiments à l'Eglise Grecque, est la Confession de Cyrille Lucar, dont la fausseté avoit desja esté démonstrée par des preuves incontestables, on a cru devoir s'estendre un peu plus sur cet article, & sur ce qui regardoit la persone de cet Apostat. On fera donc voir à l'égard de la Confession, que non seulement elle ne contient rien que les Grecs ne condamnent, si on en excepte un ou deux articles: mais qu'elle est défectueuse dans toutes ses parties, & qu'elle n'est revestuë d'aucune des formalitez necessaires pour rendre authentique un Escrit Patriarchal: que jamais l'Auteur ne l'a publiée dans les formes: qu'elle a esté inconnuë aux Grecs de son vivant: qu'il l'a tousjours desavoüée: & qu'enfin dez qu'ils la connurent, ils la condamnerent & la refuterent.

Pour ce qui avoit rapport à la persone de Cyrille, lorsqu'on

lorſqu'on a veu par l'hiſtoire, ou pluſtoſt par le Roman de Hottinger renouvellé par M. Smith, qu'ils le repreſentoient non ſeulement comme une des grandes lumieres de l'Egliſe d'Orient pour ſa capacité, mais comme un Saint & enfin comme un Martyr, on a cru devoir eſclaircir ces articles perſonels. On fait donc voir que cet homme tellement vanté par les Calviniſtes pour ſa doctrine, eſtoit tres-ignorant: que ce Saint eſtoit un hypocrite, un parjure, un ſimoniaque, & ce qui eſt le comble de tous les crimes, un homme ſans Religion, qui en profeſſoit une en particulier, & qui en pratiquoit une autre en public. Enfin qu'il n'avoit pas perdu la vie pour la foy, mais pour des raiſons d'Eſtat, & que les Grecs ne l'avoient jamais reconnu comme Martyr; mais qu'ils l'anathematiſoient comme Calviniſte.

Le Miniſtre Claude a tant de fois repeté l'argument tiré des voyages d'Outremer, & des Miſſions, pour faire croire qu'il s'eſtoit fait par ce moyen un grand changement dans la créance des Orientaux, qu'il a paru neceſſaire de traiter auſſi cet article en faiſant voir, qu'il n'y a eu aucun changement dans l'Egliſe Grecque ſur la créance de l'Euchariſtie, & encore moins dans les Egliſes Neſtoriennes & Jacobites, ou celles qui ſans aucune hereſie particuliere ſuivent ſeulement le ſchiſme des Grecs. Enfin que cette imagination ne pouvoit venir dans l'eſprit, qu'à ceux qui n'ignoroient pas moins noſtre hiſtoire que celle des Egliſes d'Orient.

On reconnoiſt par ce qui a eſté dit juſqu'à preſent que cet ouvrage eſt une ſuite de la Perpetuité, & qu'on ne pouvoit raiſonnablement luy donner un autre titre, d'autant plus qu'il eſt compoſé en partie ſur les pieces & ſur les memoires que les Auteurs avoient receus de

Levant, aprés que le dernier volume eut esté publié, dont par consequent ils n'avoient pû se servir, & qu'ils m'avoient remis entre les mains pour en faire l'usage que feu M. Bossuet Evesque de Meaux, & d'autres persones habiles jugeroient à propos pour le bien de l'Eglise. Ces pieces me furent confiées, parce que j'avois fait divers extraits & quelques traductions de celles qui avoient esté citées dans la Response generale, & dans le troisiéme Volume. C'est la seule part que j'aye euë à cet excellent ouvrage, estant alors trop jeune pour y pouvoir contribuer autrement.

Mon dessein estoit de joindre à celuy-cy, un Traité particulier, pour prouver que les Grecs, aussi-bien que les autres Chrestiens Orientaux s'accordent avec l'Eglise Catholique sur tous les points que les premiers Reformateurs ont pris pour prétexte de leur séparation. Mais comme cela auroit trop grossi ce volume, il a paru plus à propos de reserver cette matiere pour un ouvrage à part, qui pourra paroistre dans peu de temps, puisqu'il estoit achevé avant qu'on commençast l'impression de celuy-cy.

Il auroit esté facile de s'estendre davantage sur plusieurs faits particuliers qui ont rapport à la matiere traitée dans ce volume, & à diverses objections tres-mesprisables de quelques Calvinistes, sur tout de l'Auteur des *Monuments authentiques*. Mais comme elles ont esté esclaircies dans la *Défense de la Perpetuité*, il n'a pas paru necessaire de repeter ce qui y a esté dit pour faire connoistre la fausseté & la foiblesse de la pluspart de ces objections & l'ignorance de celuy qui les a faites. On s'est donc contenté de marquer les endroits, où se trouvent ces esclaircissements.

Par cette mesme raison il n'a pas paru necessaire de rapporter d'amples extraits de Gennadius, de Melece Piga, de Syrigus, & d'autres Grecs modernes, dont les ouvrages ont esté imprimez en 1709. parce que dans les Notes & dans les Préfaces, on a expliqué les principales difficultez qui pouvoient avoir rapport à ces Auteurs, & que chacun les peut consulter. Quelques persones pourront peut-estre trouver à redire qu'on ne cite pas un Auteur qui en a rapporté divers passages dans plusieurs Escrits où il a parlé de la créance des Grecs & des Orientaux. Je luy ay rendu justice en divers endroits, & j'ay esté obligé de le refuter en d'autres, où il a poussé la critique trop loin. Mais tout ce qu'il a cité, a esté tiré des manuscrits mesmes que je luy avois prestez, & avant qu'il eust fait ses premiers ouvrages j'avois desja travaillé sur cette matiere, & recuëilli un grand nombre de passages de livres Orientaux dont quelques-uns ont esté employez dans la Responsé generale, ou dans le troisiéme Tome de la Perpetuité, & plusieurs autres sont citez dans celuy-cy.

On ne trouvera pas icy ce grand nombre de citations dont quelques Auteurs remplissent leurs ouvrages, & qui sont le plus souvent inutiles, puisqu'il ne sert de rien de rapporter leurs tesmoignages, quand, comme la plusspart, ils n'ont fait que se copier les uns les autres. Or ce qui sera dit dans ce volume touchant les Grecs & les autres Orientaux estant tiré de pieces originales, n'a pas besoin d'estre confirmé, par ceux qui ne les ont pas consultez. Si M. Ludolf en voulant expliquer ce qui regarde l'Eglise d'Ethiopie avoit leu quatre ou cinq Auteurs Orientaux qui luy estoient inconnus, il auroit trouvé dequoy mieux esclaircir sa matiere que dans les

citations innombrables de livres frivoles dont il a rempli son histoire & son commentaire.

Dans l'esclaircissement de l'affaire de Caryophylle, on n'a pû démesler entierement ce qui regardoit Theophile Corydale, & par rapport à ce qui est marqué dans une lettre de M. de Nointel inserée dans *la Perpetuité*, il y avoit sujet de croire que Corydale & Caryophylle pouvoient avoir esté confondus, puisque toutes les circonstances conviennent mieux à ce qui regarde le dernier, qui avoit neantmoins appris de l'autre les opinions qui furent condamnées synodalement par le Patriarche Callinique. On sçait d'ailleurs que Corydale estoit un libertin, & un homme fort suspect en la foy: mais il ne se trouve aucun détail de ce qui le regarde. Il est cependant difficile de douter qu'il n'eust fait quelques escrits pour attaquer la créance commune de l'Eglise Grecque sur l'Eucharistie. Car quoyque Dosithée n'en parle pas, non plus que Melece Syrigus dans la Refutation de Cyrille Lucar, il y a un petit Traité imprimé à Rome en 1640. qui semble le marquer. Il est intitulé *Deux discours de Jean André Staurinos Chiote Grand Bibliothecaire de la grande Eglise touchant la Transubstantiation, contre Corydale le Calviniste.* Mais l'Auteur ne nous apprend aucune circonstance de ce qui donna lieu à la composition de cet ouvrage, & il ne paroist pas qu'il refute aucun escrit; car il n'en rapporte point de texte. Quoyqu'il en soit les Grecs ne le connoissoient gueres, puisque tout ce qui en est dit dans l'histoire de la procedure tenuë contre Caryophylle, est que dans un des premiers escrits qu'il respandit, il marquoit *qu'il l'avoit fait y estant excité par son maistre Corydale.* Il peut donc encore rester quelques esclaircissements sur cet

*Περὶ μετουσιώσεως λόγοι δύο κατὰ Κορυδάλλου τοῦ Καλβινολάτρου. Ιω. Ανδρέου Σταυρίνου τοῦ χίου καὶ μεγάλου βιβλιοθηκαρίου τῆς μεγάλης ἐκκλησίας.*

*Dosith. contr. Caryophyll. p. 71.*

article, quoyqu'ils ne puissent estre que de pure curiosité, puisque comme on sçait que Corydale avoit les mesmes sentiments que Caryophylle, & qu'ils ont esté condamnez dans celuy-cy, ils n'ont pas esté moins condamnez dans le maistre, que dans le disciple.

On n'a pas parlé de Zacharie Gergan Grec vagabond qui se disoit Evesque de Larta, dont les Protestants ont publié un ouvrage tout Calviniste & tres-mesprisable, que neantmoins Jean Mathieu Caryophylle Archevesque d'Iconie refuta presque aussi-tost. C'est que Syrigus, Dosithée, & tous les autres Modernes, n'ont eu aucune connoissance ny du livre ny de l'Auteur, ce qui suffit pour prouver le peu de cas qu'on en doit faire. On doit encore plus mespriser deux ou trois miserables dont on n'a jamais oüi parler que dans les livres de M. Claude, ou dans ceux de M. Smith, qui n'a pas eu honte d'opposer à Gennadius, Gabriel de Philadelphie, Syrigus, Gregoire Protosyncelle, & à trois Synodes, le tesmoignage d'un prétendu Archevesque de Samos, qui passa icy il y a plus de trente ans, & qui fut reconnu pour un fourbe & un ignorant.

Les Auteurs qui sont citez dans la Perpetuité, & que nous citons dans cet ouvrage, sont d'un caractere bien different, puisqu'ils sont aussi connus de toute la Grece que les autres estoient inconnus. On en a une preuve bien certaine par la Sentence Synodale de 1694. contre Caryophylle, où tous ces Auteurs sont nommez avec éloge comme de veritables Grecs qui ont fidelement exposé la doctrine de leur Eglise, & qui sont regardez comme les Docteurs de ces derniers temps, & cela vingt ans aprés les premieres Attestations, sans que les Missionaires ny les Ambassadeurs s'en meslassent, & qu'ils

en eussent aucune connoissance.

A l'occasion de la Collection de quelques-uns de ces ouvrages imprimée en 1709. il est necessaire d'avertir les Lecteurs, que quelques-uns de ceux qui en ont fait l'Extrait, ont donné à cette Collection une origine entierement fausse fondée sur les anecdotes de M. S. qui sont tres-suspectes, à ceux qui ont connoissance des faits qu'il allegue souvent, & où sa memoire le trompe. On dit qu'*il se forma le projet utile de faire un Recuëil de ce que les Auteurs Grecs & separez de la Communion de l'Eglise Romaine ont escrit sur l'Eucharistie avant le temps de Cyrille, qui devoit s'intituler* Græcia Schismatica, *que M. Arnauld desapprouva fort le dessein de M. S.* & que ce que j'ay donné au public en 1709. *ayant esté fait premierement sous la direction de M. Arnauld est par consequent tout different.* Ce que je puis affirmer tres-certainement est que jamais M. Arnauld n'a pû approuver ny desapprouver le dessein de M. S. touchant cette prétenduë *Grece schismatique*, puisque jamais il n'en a oüi parler, & qu'il n'estoit plus en France, lors qu'on en parla : & ce fut à cette occasion. M. S. avoit reformé entierement son *Histoire Critique du Vieux Testament*, sur les censures de feu M. l'Evesque de Meaux : il en avoit retranché, tout ce qui scandalisoit les Catholiques & mesme les Protestants ; & j'avois esté en tiers à plusieurs conferences qu'il y eut sur ce sujet. M. de Meaux voulant luy rendre service me dit qu'il falloit occuper cet esprit, & luy proposer quelque ouvrage de longue haleine, en luy donnant en mesme temps une pension. Je proposay de l'employer à traduire & à faire imprimer plusieurs Traitez des Grecs schismatiques contre les Latins, parce que nos Theologiens ne sça-

vent ordinairement pas les principaux raiſonnements ny les autoritez dont les Schiſmatiques ſe ſervent, dans les points ſur leſquels on diſpute avec eux depuis ſi long-temps. M. de Meaux & feu M. l'Archeveſque de Reims auquel j'en parlay auſſi, parce qu'il avoit alors la direction de la Bibliotheque du Roy, & de ce qui regardoit les lettres, entrerent dans ma penſée, & me chargerent de la propoſer à M. S. qui s'en excuſa. Pluſieurs années aprés je fus bien eſtonné d'apprendre dans ſes lettres imprimées un fait auſſi nouveau que celuy de ce deſſein. S'il l'a eu, il l'a tenu fort ſecret, & il ne l'auroit pas executé de la maniere dont on le ſuppoſe. Car il n'y auroit pas mis Cabaſilas qui eſt imprimé P. 866. dans la Bibliotheque des Peres, auſſi-bien qu'un petit Traité de Marc d'Epheſe, ouvrages qui ne ſont point rares, non plus que celuy de Jeremie qui eſt auſſi imprimé dez 1584. encore moins Gennadius, ny Melece Piga, qu'il n'avoit pas, non plus que Simeon de Theſſalonique dont on ne ſçavoit pas alors que les ouvrages fuſſent imprimez en Moldavie: ny Agapius qui n'a pas fait un Traité Theologique, mais un recuëil de miracles, où il y en a quelques-uns ſur l'Euchariſtie. Quand on adjouſte qu'on pourroit s'en rapporter à luy ſur d'autres petits ouvrages encore plus rares; les lecteurs en jugeront, puiſqu'il n'en a cité aucun que des imprimez, ou ceux qu'avoient les Auteurs de la Perpetuité & qui luy furent preſtez.

Ma Collection n'a jamais eſté faite ſous la direction de M. Arnauld, mais ſous celle de feu M. de Meaux, & de feu M. l'Archeveſque de Reims qui l'avoient eu entre les mains manuſcrite long-temps avant l'impreſſion: & ſi je ne me ſuis pas preſſé de la faire, le public

n'y a pas perdu, puiſque j'ay eu lieu d'y adjouſter pluſieurs choſes qui nous eſtoient inconnuës il y a quelques années. On ne prétend point oſter la gloire à perſone, & on a rendu juſtice à M. S. ſur ſon livre de la Créance des Grecs, où il refute M. Smith aſſez ſolidement : mais on eſt fort éloigné de déferer à ſa Critique ſur les Atteſtations, qui ſe trouvera examinée dans cet ouvrage, & encore moins à pluſieurs faits reſpandus dans ſes lettres, ſur leſquels on eſt tres-aſſuré qu'il s'eſt trompé.

On trouvera au commencement de ce livre une vignette qui n'a pas eſté faite au haſard, puiſqu'elle eſt copiée des mignatures qui ſont à la teſte de l'Atteſtation que Denis Patriarche de Conſtantinople envoya au Roy en 1672. Cette repreſentation eſt aſſez ordinaire dans les Egliſes Grecques, comme le teſmoigne Doſithée dans
P. 337. le Synode de Jeruſalem. *Il eſt eſtonnant*, dit-il, *que les heretiques n'ayent pas veu Jeſus-Chriſt repreſenté ſous l'hemicycle du Sanctuaire, en la figure d'un enfant dans le diſque ſacré: car ils pouvoient reconnoiſtre que comme les Orientaux repreſentent au dedans du diſque, non pas la figure ny la grace, ny aucune autre choſe, mais Jeſus Chriſt meſme, ainſi ils croyent que le pain de l'Euchariſtie, n'eſt pas autre choſe, mais qu'il eſt fait ſubſtantiellement le corps meſme de Jeſus-Chriſt.*

TABLE

# TABLE
## DES CHAPITRES,
Contenus dans le quatriéme Tome de la Perpetuité de la Foy.

LIVRE PREMIER,

Dans lequel aprés avoir expliqué l'estat où estoit restée la dispute touchant la Perpetuité, on donne une notion generale des Eglises d'Orient.



LIVRE SECOND,

Dans lequel on fait voir le consentement general des Grecs & des autres Chrestiens Orientaux avec l'Eglise Romaine, sur la doctrine de la presence réelle, & sur l'adoration de l'Eucharistie.

## LIVRE SIXIE'ME.

Examen de plusieurs faits qui regardent l'Eglise Grecque, & dont il a esté parlé dans la Perpetuité.



## LIVRE SEPTIE'ME.

Examen des Actes des Eglises Orientales produits dans la Perpetuité.



## LIVRE HUITIE'ME.

Qui contient l'examen de l'histoire & de la Confession de Cyrille Lucar.

## LIVRE NEUVIE'ME.

Touchant la Confession de Cyrille, sa publication & sa reconnoissance.



## LIVRE DIXIE'ME.

Dans lequel on examine si on peut supposer qu'il soit arrivé un changement entier de doctrine sur la presence réelle dans les Eglises Orientales.



Fin de la Table des Chapitres.



# PERPETUITÉ DE LA FOY DE L'EGLISE, TOUCHANT L'EUCHARISTIE.

## LIVRE PREMIER.

### CHAPITRE I.

*Justification generale de la methode de la Perpetuité, par rapport au consentement des Grecs & des Orientaux.*



DEPUIS que le dernier Volume de la Perpetuité de la Foy a esté donné au public, jusqu'à ce dernier temps, les Calvinistes persuadez que le Ministre Claude avoit pleinement refuté cet excellent Ouvrage, ne l'ont attaqué qu'indirectement, sans employer aucunes nouvelles preuves, mais seulement celles qui leur avoient esté fournies par ce Ministre. Quelques loüanges que luy ayent donné ceux de son parti, il n'en a jamais receu aucune sur la maniere dont il avoit traité un des principaux points de la dispute, qui est la conformité de creance & de discipline des Eglises Orientales, avec l'Eglise Romaine touchant l'Eucharistie. Il estoit aisé de reconnoistre sans beaucoup d'érudition, que ce fameux défenseur des Eglises Prétenduës Réformées, n'avoit opposé à des preuves de fait que des

Les Calviuistes n'ont opposé que des chicanes contre la Perpetuité, particulierement M. Claude.

chicanes, & des fauſſetez inſouſtenables, & que l'Egliſe Grecque, telle qu'il la repreſentoit, eſtoit une chimere détruite par tout ce qu'il y a de monuments de plus certains, & par les teſmoignages de tous les ſiecles. Les plus ſçavants connoiſſoient encore mieux la foibleſſe de tout ce qu'il avoit dit ſur ce ſujet, & la hardieſſe avec laquelle il avoit conteſté l'autorité d'un tres-grand nombre d'Actes, & d'Atteſtations venuës de Levant, à l'occaſion de cette diſpute : ſans preuves, ſans fondement & ſans eſtablir aucun veritable ſyſteme de la doctrine de ces Egliſes, aprés avoir aſſuré que la creance de la preſence réelle & de la Tranſubſtantiation, auſſi-bien que l'adoration de l'Euchariſtie, leur eſtoient entierement inconnuës, faiſoit connoiſtre plus clairement ſon ignorance. Le lieu commun dont il s'eſtoit ſervi à toute occaſion pour traiter de Grecs Latiniſez, tous ceux qui ſouſtenoient la doctrine conforme à celle des Catholiques ſur cette matiere, & de vaines declamations ſur la facilité de faire tout ſigner aux Orientaux : ſur leur ignorance & ſur les artifices des Miſſionnaires pour répandre dans tout l'Orient les opinions de l'Egliſe Romaine, ont eſté toutes les preuves dont il a ſouſtenu ce qu'il avoit avancé, & c'eſt ce que les Auteurs de la Perpetuité ont fait voir dans leur dernier Volume.

Ils ont copié ce qu'il avoit écrit ſur les Grecs & ſur les Orientaux.

Ceux qui ont eſcrit ſur ces meſmes matieres, ou qui en ont parlé à l'occaſion de quelques autres ouvrages, ont copié ce qu'avoit eſcrit M. Claude : mais il ne s'en trouve pas un ſeul qui ait adjouſté la moindre preuve de fait, à tout ce que ce Miniſtre avoit hazardé touchant les Grecs & les autres Chreſtiens des Communions ſeparées, croyant bien que ſon autorité feroit recevoir ſes paradoxes parmi ceux de ſon parti, & meſme qu'il ſe trouveroit peu de Catholiques capables d'en faire voir la fauſſeté. Il avoit traité de Grecs Latiniſez, tous ceux generalement qui condamnoient la creance expoſée dans la Confeſſion de Cyrille Lucar Patriarche de Conſtantinople. Ainſi tous les Grecs ſe trouvoient Latiniſez, à l'exception de cet Apoſtat & de quelques vagabonds inconnus aux Grecs meſmes, qui ont tant de fois condamné & condamnent encore cette piece, auſſi fauſſe dans ce qu'elle contient, que défectueuſe dans la forme. Les Actes venus de Levant depuis l'impreſſion du premier Volume de la Perpe-

tuité, avoient frappé toutes les personnes qui cherchoient la verité de bonne foy : & M. Claude n'y avoit pû opposer que ce reproche general de Grecs Latinisez, & des soupçons tres-mal fondez contre ces pieces, qui estant revestuës de toutes les marques d'authenticité establies par le Droit public, ne pouvoient estre rejettées comme supposées. Le grand nom de ce Ministre, n'avoit pû neantmoins donner aux conjectures qu'il opposoit à tous ces Actes, la force qu'elles n'avoient point : ainsi ses disciples s'estoient contentez de dire en termes generaux, qu'il avoit destruit toutes les consequences que les Catholiques en pouvoient tirer, ce qui n'avoit pas empesché neantmoins qu'aprés tous les éloges qu'on luy donnoit, ceux qui examinoient les objections & les comparoient avec les pieces originales, ne l'abandonnassent sur divers articles, qui entroient tellement dans son systeme qu'il tomboit entierement, dés qu'on reconnoissoit qu'il estoit faux en quelques-unes de ses parties.

M. Allix que nos Refugiez sçavent avoir une tres-grande érudition, au lieu que le Ministre Claude n'en avoit qu'une tres-mediocre, & que pour ce qui regardoit les Grecs, il n'en avoit aucune, a reconnu qu'on ne pouvoit soupçonner de supposition le Synode de Jassi en 1642. Cet aveu renferme une reconnoissance de l'authenticité de la Confession Orthodoxe qui y fut dressée, & par consequent du Synode de Jerusalem tenu en 1672. Ainsi par une suite necessaire, tout ce que M. Claude a dit pour donner de l'autorité à la fausse Confession de Cyrille Lucar, est renversé ; & on peut condamner la doctrine des Calvinistes qu'elle contient, sans estre Latinisé. Celuy qui a fait imprimer à Lipsic la Confession Orthodoxe avec sa traduction, aprés avoir fait de grands éloges de ce Ministre, & rapporté plusieurs passages de ses responses, avouë nettement qu'il ne peut pas comprendre qu'on puisse traiter de pieces fausses & supposées, tant d'attestations des Patriarches, & des Eglises de Levant, sur ce qu'elles se trouvent conformes à la doctrine des Catholiques. Enfin jusqu'à M. Smith Theologien de l'Eglise Anglicane, tous avouënt presentement que l'Eglise Grecque croid la presence réelle & la Transsubstantiation : mais ils se réduisent à une nouvelle chicane, qui est de supposer que cette creance s'est introduite depuis peu parmi les Grecs, & que s'ils

Quelques-uns plus sçavants ont été obligez de l'abandonner.

croyent la Transubstantiation, ce n'est pas celle que croid l'Eglise Romaine.

Usage qu'a fait l'Auteur des Monuments authentiques, des propositions generales de M. Claude.

C'est à quoy se sont reduits les Theologiens Calvinistes qu'on peut regarder comme serieux qui ont escrit sur cette matiere, au nombre desquels, on ne mettra pas l'auteur du livre intitulé, *Monuments authentiques de la Religion des Grecs*, qui s'est engagé dans cette dispute, parce qu'il ignoroit absolument tout ce qui estoit necessaire non seulement, pour en escrire, mais encore pour l'entendre. La haute estime qu'il avoit conçuë pour M. Claude luy ayant fait regarder toutes les propositions d'où naissent des conclusions si merveilleuses sur la creance des Grecs, comme certaines, il s'est mis dans l'esprit qu'il n'estoit pas difficile de se signaler parmy les siens en promettant de prouver ce que ce Ministre avoit avancé en general, sans en donner une seule preuve. M. Claude establissoit des propositions generales : comme celle-cy, Tous les Grecs qui croyent la Transubstantiation sont Latinisez : de mesme ceux qui reconnoissent sept Sacrements ou qui reçoivent les livres de l'Escriture qui ne sont pas dans le Canon des Juifs. Ce nouvel auteur supposant incontestables, des propositions establies sur une telle autorité, en a fait l'application la plus ample qu'il estoit possible. Car sur cela Gennadius, Meletius Syrigus, & les Patriarches de Constantinople & de Jerusalem qui ont condamné la Confession de Cyrille, ou approuvé la Confession Orthodoxe luy ont paru des Grecs Latinisez. Une Attestation qui contient la doctrine des sept Sacrements, est fausse par cette mesme raison, & c'est ainsi qu'il a prétendu destruire toutes les pieces citées dans la Perpetuité, & reduire cet ouvrage en poudre.

Quoyque le raisonnement soit faux, il est tiré consequemment des principes de M. Claude.

Quelque faux & absurde que soit ce raisonnement, il est neantmoins tiré par une consequence tres-juste de la maxime generale de M. Claude. L'auteur cependant n'est pas excusable de ce que ne s'estant pas contenté de raisonner comme il a fait, sur un faux principe, il a cru fortifier ses conjectures vaines & frivoles, en y adjoustant, comme preuves de fait, des choses qui n'ont jamais esté que dans son imagination, & qui sont destruites par le tesmoignage de toute la Grece & de tout l'Orient. Quoyque son ouvrage ne meritast pas de response, puisque sans autre secours, que celuy du Livre de la Perpetuité, on pouvoit facilement le confon-

dre, on a cru neantmoins le devoir refuter, à cause de la facilité avec laquelle on void que les Calvinistes trompent & se laissent tromper sur ces articles. Ce ne sont pas les Catholiques seuls, qui ont traité la Confession de Cyrille Lucar, comme entierement éloignée de la creance commune de l'Eglise Grecque. Plusieurs sçavants Protestants de la Confession d'Ausbourg n'en ont pas jugé autrement, & ils ont reconnu l'autorité des Synodes de Cyrille de Berroée & de Parthenius le vieux qui la condamnerent. C'est ce que le Ministre Claude ignoroit ou faisoit semblant d'ignorer, ce qui est neantmoins decisif dans cette dispute, & il a encore plus ignoré ou dissimulé les veritables sentiments des Grecs de nostre temps, sur la Confession de Cyrille Lucar, & sur toutes les autres pieces citées par les auteurs de la Perpetuité.

Ceux-cy n'ont pas donné lieu à leur adversaire de leur reprocher qu'ils avançassent des faits importants sans les establir par des preuves solides; qu'ils en dissimulassent d'autres, ny qu'ils raisonnassent sur des principes inconnus en pareilles contestations, ce qu'ils ont avec beaucoup de raison reproché au Ministre Claude. La question du consentement general de toutes les Eglises & dans tous les temps, sur la creance de la presence réelle & de la Transubstantiation, estoit le point essentiel de la dispute : & il ne s'agissoit pas moins d'esclaircir ce que les Grecs & les autres Chrestiens Orientaux croyent presentement, que d'examiner ce qu'ils avoient cru dans les siecles éloignez de nous. Les Catholiques avoient estabIi que tous ces Chrestiens dans les Communions separées de l'Eglise Romaine croyoient encore la presence reelle & la Transubstantiation, d'où il estoit aisé de conclure que puisqu'on ne pouvoit marquer dans l'histoire un temps où il parust qu'il fust arrivé sur ce sujet aucun changement, on estoit en droit de supposer qu'il n'y en avoit jamais eu dans la doctrine. Le Ministre Claude s'y estoit pris tout autrement. Car supposant que tous les anciens Peres, & les auteurs Ecclesiastiques par des expressions qui conduisent naturellement au sens de la presence réelle, n'ont rien signifié que ce que croyent les Calvinistes, il a conclu d'une proposition tres-douteuse, ou pour mieux dire tres-fausse, que les Grecs ne croyoient pas la presence réelle : & c'est-là tout

Les auteurs de la Perpetuité n'ont rien avancé sans preuves.

Leur methode.

ſon argument. Mais les Catholiques ayant de leur coſté toutes les autoritez imaginables, pour prouver que les Grecs, croyoient le contraire de ce que leur attribuoit ce Miniſtre, ils raiſonnoient aſſurement plus juſte que luy, d'autant plus qu'ils avoient le teſmoignage de tous les Grecs, & qu'il eſtoit tres-certain par leurs livres, & par leurs Confeſſions de foy, qu'ils entendoient dans un ſens entierement different, les paſſages des Peres.

Il ne reſtoit plus qu'à conſulter les Orientaux.

Aprés donc avoir eſclairci avec autant d'exactitude qu'ont fait les auteurs de la Perpetuité, les fauſſes interpretations qu'Aubertin, & M. Claude avoient employées pour trouver le Calviniſme dans les Eſcrits des anciens Grecs, & fait voir que les differents ſyſtemes de ces Miniſtres, pour eſtablir un changement total de la creance ſur l'Euchariſtie, eſtoient inſouſtenables, il ne reſtoit plus pour un parfait eſclairciſſement de la verité, que de conſulter les Grecs meſmes, non ſeulement touchant la doctrine, mais ſur pluſieurs faits de ces derniers temps, qui y avoient un rapport indirect, mais dont les conſequences eſtoient deciſives, comme eſtoit celuy de Cyrille Lucar. Il paroiſſoit aſſez que les Calviniſtes le croyoient ainſi, puiſqu'ils ſe donnerent d'abord tant de ſoins pour publier la Confeſſion qu'il leur avoit donnée en ſecret, & pour la faire conſiderer comme la creance de toute l'Egliſe d'Orient, ſuivant le faux titre, que cet apoſtat luy avoit donné. Ce fut ſur cela & ſur le fond de la creance receüe parmy les Grecs, qu'on jugea à propos de les conſulter afin de terminer cette queſtion, d'une maniere qui ne laiſſaſt plus aucunes difficultez.

Ce que les Calviniſtes ne pouvoient blaſmer, puiſqu'ils ſe ſervoient de l'autorité de quelques-uns.

Le Miniſtre Claude, & tous ceux de ſa Communion, ne ſe ſont jamais plaints, qu'on euſt cherché à eſclaircir les faits conteſtez, en demandant les teſmoignages des Grecs, puiſque perſonne ne peut nier qu'ils doivent eſtre eſcoutez preferablement à tous, dans ce qui regarde la foy, la diſcipline & l'hiſtoire de leur Egliſe. M. Claude & tous les Calviniſtes n'en pouvoient pas diſconvenir, puiſqu'ils faiſoient valoir en toute occaſion la Confeſſion de Cyrille, & deux ou trois pieces plus ambiguës. On avoit meſme des preuves certaines que ce Miniſtre n'avoit pas negligé cette recherche, puiſqu'on a veu par des reſponſes venuës de Levant, qu'il y avoit envoyé des memoires tres-peu fideles de la creance de l'E-

glise Romaine, pour tirer par cet artifice quelques declarations qui paruſſent y eſtre contraires. Il a cherché avec le meſme ſoin tout ce qui pouvoit eſtre avantageux à ſa cauſe, juſqu'à des teſmoignages de particuliers aſſez peu connus d'ailleurs, qui luy ont fait des Romans ſur l'eſtat de l'Egliſe Grecque, dont il s'eſt neantmoins ſervi avec autant d'aſſurance, que s'ils euſſent eu une autorité inconteſtable. Il falloit par exemple eſtre bien credule, pour s'imaginer qu'un M. Bazire Anglois, dont jamais on n'avoit oüi parler, euſt receu l'impoſition des mains du Patriarche de Conſtantinople ; & qu'enſuite il euſt preſché le Calviniſme publiquement dans les Egliſes Grecques. Voila cependant une des grandes preuves de M. Claude, parce qu'il a cru que les Grecs ordonnoient ceux meſmes qui ne ſont pas dans leur communion, comme pluſieurs Miniſtres François, ont eſté ordonnez en Angleterre par les Epiſcopaux. S'il avoit ſceu comment les Ordinations ſont celebrées dans l'Egliſe Grecque, il auroit facilement reconnu que ſon ami ſe moquoit de luy.

Foibleſſe des preuves qu'ils ont employées.

Mais puiſqu'il a fait valoir pour la défenſe de ſa cauſe, de pareils teſmoins; & d'autres qui parce qu'ils avoient eſté quelque temps à Conſtantinople, oſoient conteſter tout ce qu'ils ne ſçavoient point, & croyoient y avoir veu ou entendu ce qui ne fut jamais, il ne pouvoit pas recuſer l'autorité de tous les Grecs qui ont eſté citez dans la Perpetuité de la Foy, puiſqu'elle ſe trouvoit auſſi inconteſtable que les teſmoignages dont il a voulu ſe ſervir eſtoient faux & incertains. Il a neantmoins eſté ferme juſqu'à la fin à maintenir ſes paradoxes, & ceux qui connoiſſoient ſon charactere ne s'en eſtonnent pas : encore moins qu'un homme auſſi peu inſtruit de la langue & de la Foy des Grecs qu'eſt l'auteur des *Monuments authentiques*, les ait pris comme une ſource de demonſtrations, contre les Catholiques.

Leur fauſſeté.

On croid avoir fait voir par des preuves bien differentes des ſiennes, & de celles de M. Claude que tout ce qu'ils ont dit l'un & l'autre ſur les Grecs & ſur les Orientaux eſtoit tellement faux, qu'il ne falloit pas avoir la moindre connoiſſance de la doctrine & de l'hiſtoire de ces Egliſes, pour n'en eſtre pas convaincu. Mais comme on a voulu eſtre court, dans la *Défenſe de la Perpetuité* : que par cette raiſon il y a eu pluſieurs choſes qui n'ont peut-eſtre pas eſté aſſez expliquées, parce qu'on vouloit ſuivre l'Auteur qu'on avoit

entrepris de refuter, plusieurs personnes ont souhaité que cette matiere fust traitée dans un ordre plus naturel, & c'est ce qui a engagé à entreprendre cet ouvrage, comme une derniere partie de la Perpetuité de la Foy.

On a rapporté dans la Perpetuité toutes les preuves qui pouvoient estre connües alors.

Lorsque les auteurs publierent le premier volume ils rapporterent touchant les Chrestiens Grecs, & ceux des autres Communions separées, ce qu'on sçavoit de meilleur sur cette matiere qui n'avoit jamais esté encore suffisamment esclaircie. Il n'y avoit aucun traité particulier où elle fust bien expliquée: & la pluspart de ceux qui en avoient escrit, avoient manqué des lumieres necessaires; aucun presque n'avoit travaillé sur les originaux; ils s'estoient contentez de copier, & presque tousjours sans discernement, ce qu'ils avoient trouvé dans des auteurs tres-mesprisables: ils attribuoient aux Grecs, & aux autres Orientaux des heresies, ou des erreurs dont on ne les pouvoit accuser sans calomnie. Ils en passoient & excusoient, qui ne pouvoient estre justifiées: ils en oublioient plusieurs autres, & quand on avoit leu tout ce qui avoit esté publié jusqu'alors sur cette matiere, il estoit tres-difficile d'en pouvoir tirer de veritables systemes de la foy & de la discipline de ces Eglises.

Ceux qui ont le mieux escrit sur cette matiere. Le P. Goar. M. Habert.

Il y avoit cependant de grands secours pour connoistre au vray l'Eglise Grecque. Car le P. Goar Dominicain qui avoit esté employé long-temps dans les Missions de ce Pais-là, & qui avoit une tres vaste connoissance des livres Ecclesiastiques des Grecs, avoit traité avec une tres-grande érudition, ce qui regarde les Sacrements, dans l'Euchologe qu'il donna au public avec d'excellents commentaires. M. Habert avoit de mesme fort esclairci la matiere de l'Ordination dans son Pontifical des Grecs, où il avoit establi de grands & solides principes de Theologie, pour examiner les Rites de l'Eglise Orientale, suivant la discipline de l'ancienne Eglise, plustost que sur les maximes de la Theologie de l'Escole, défaut qu'on reprochoit à Arcudius, & avec beaucoup de raison. Car son ouvrage est plustost une controverse continuelle contre les Grecs, qu'une exposition fidele de leur doctrine & de leur discipline sur les Sacrements: il les accuse souvent mal à propos, & il paroist que la regle de la foy suivant laquelle il examinoit les Grecs, s'éloignoit souvent de la Tradition, dans la crainte de s'écarter tant soit peu de ce qu'il avoit

Ce qu'on doit juger de l'ouvrage d'Arcudius.

avoit appris dans l'Eſcole : car il n'avoit pas d'autre Theologie. C'eſt pourquoy il condamna dans les Grecs pluſieurs ceremonies & diverſes prieres ſacramentelles, ce qui ne s'accordoit pas avec l'approbation que les Papes avoient donnée en pluſieurs occaſions aux Rites Grecs. Auſſi quoyqu'il euſt composé ſon Ouvrage à Rome, où il avoit eu des emplois conſiderables, il ne put l'y faire imprimer, & il l'envoya à Paris. Mais on reconnoiſt aſſez qu'on n'en a pas tiré de fort grands ſecours pour la connoiſſance exacte de l'Egliſe Greçque moderne, d'autant meſme qu'il eſtoit tres-peu verſé dans la lecture des livres Grecs du moyen & du dernier âge, quoi qu'elle ſoit abſolument neceſſaire.

Leon Allatius natif de Corfou comme Arcudius, excelloit en cette partie, & par un travail infatigable il avoit leu & extrait un tres-grand nombre de livres manuſcrits de la baſſe Grece. Avec ce ſecours il composa ſon ouvrage *de Perpetuo Eccleſiæ Conſenſu*, dans lequel on trouve plus de bons materiaux que dans aucun autre qui ait paru depuis pluſieurs ſiecles. Il eſt vray qu'il n'eſtoit pas autant verſé qu'il euſt eſté à ſouhaiter dans la Theologie ancienne, ce qui fait qu'on ne peut le ſuivre en pluſieurs points importants ; mais lors meſme qu'il s'écarte, il fournit dequoi retrouver le droit chemin. Leon Allatius

Le Pere Morin dans ſes deux excellents Ouvrages de la Penitence & des Ordinations, avoit auſſi donné de grands éclairciſſements ſur ce qui regarde les Grecs & les Orientaux. Il n'y avoit preſque que ces Auteurs qu'on puſt ſuivre avec ſureté : & ce qu'on trouvoit dans les autres ſur le meſme ſujet, eſtoit ſi embroüillé qu'il eſtoit extremement difficile d'en former un ſyſteme exact de la creance & de la diſcipline des Egliſes Grecques & de toutes les Orientales. Le Pere Morin.

Ce qui regardoit celles-cy eſtoit encore plus obſcur. On ne liſoit que deux ou trois Auteurs qui eſtoient entre les mains des Theologiens, entre autres celuy de *Thomas à Jeſu, de converſione omnium gentium*, & il s'y trouvoit tant de fauſſetez, & tant de contradictions, qu'on n'en pouvoit faire aucun uſage, d'autant moins que des Liturgies & d'autres Offices de ces Egliſes dont quelques-uns avoient eſté imprimez & traduits en Latin, deſtruiſoient la pluſpart des choſes qui ſe trouvoient dans cet ouvrage. Ceux qui avoient traité en ge- La doctrine & la diſcipline des Egliſes Orientales tres-peu connuë.

neral des Langues & des Religions, ne rapportoient que des tesmoignages confus tirez de toutes sortes de livres, de voyageurs souvent hommes sans lettres, ou remplis de préjugez : de Controversistes, peu instruits de ces matieres, & les plus exacts comme Edoüard Brerewood, ayant tout ramassé sans choix, ne pouvoient pas faire entendre ce qu'ils n'avoient connu que tres-confusément, & sans aucune certitude.

La plusspart de ceux qui en avoient escrit avoient plustost embroüillé, qu'esclairci la matiere, sur tout Hottinger.

D'autres meslant l'histoire & la controverse avoient encore plus embroüillé la matiere, particulierement Hottinger qui faisant tous les jours des livres, & ayant quelque connoissance des langues Orientales, estoit plus capable que personne d'imposer au public, sur tout aux Protestants, accoustumez à se former une grande idée de la capacité d'un Escrivain qui cite continuellement du Syriaque, de l'Arabe & d'autres langues Orientales. Ainsi la plusspart des Calvinistes ont estudié avec grand soin sa Topographie Ecclesiastique, & plusieurs autres ouvrages, aussi-bien que ses Dissertations confuses sur l'Histoire Ecclesiastique, dans lesquelles il a jetté tout ce qui luy pouvoit tomber sous la main de pieces & de memoires, qui avoient quelque rapport aux Eglises Orientales ; & la reputation qu'il avoit acquise plustost par le nombre, que par le merite de ses livres, luy donnoit une grande autorité parmi les gens de Lettres. Il avoit employé une Dissertation à justifier Cyrille Lucar, à le representer comme un Saint & comme un Martyr, & à tascher de prouver, que sa Confession imprimée à Geneve contenoit la veritable creance de l'Eglise Orientale. A cette occasion il cita plusieurs lettres de Cyrille escrites au Ministre Leger, à Diodati & à divers autres, qui servirent contre son intention à faire connoistre que ce Patriarche estoit un parfait Calviniste, & qu'il n'avoit pas donné la Confession de l'Eglise Greque, mais la sienne, formée sur celle de Geneve, dont il avoit souvent copié les propres paroles.

*Analecta Hist.*

Ce sont ces mesmes lettres que l'Auteur des *Monuments authentiques* a imprimées tout au long, avec d'ennuyeux & inutiles Commentaires, aprés en avoir neantmoins retranché quelques-unes, qui contenoient des preuves certaines de l'ignorance & de la mauvaise foy de celuy qui les avoit escrites.

Les Auteurs de la Perpetuité de la Foy, ayant eu à esclaircir le point qui regardoit la creance des Grecs & des Orientaux, dans un temps auquel la matiere estoit tres-obscure, s'en sont acquitez neantmoins avec une grande exactitude, puis qu'on doit reconnoistre qu'ils ne se sont trompez en aucune partie essentielle de cette laborieuse recherche. Mais comme depuis l'impression du premier volume, il s'est fait des découvertes considerables dans l'Eglise Grecque : que non seulement elle a fourni un grand nombre d'actes authentiques & d'attestations qui ont mis en évidence plusieurs faits qui jusqu'alors n'avoient pas esté bien connus : qu'on a découvert des Auteurs dont on n'avoit eu auparavant aucune connoissance : que les Grecs ont fait imprimer eux-mesmes en Moldavie & en Walachie la pluspart des pieces que les Calvinistes ont attaquées : enfin qu'on a plus exactement connu qu'on n'avoit fait jusques alors la créance & la discipline des sectes separées également de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Romaine, il estoit necessaire d'en faire un traité à part, & c'est ce qui sera le sujet de cet Ouvrage.

Ce point a esté plus esclairci dans la Perpetuité qu'il ne l'avoit encore esté.

---

## CHAPITRE II.

### *Examen general des preuves employées par les Auteurs de la Perpetuité, leur force, & leur usage.*

PArmy toutes les manieres d'esclaircir la verité qui ont esté mises en usage depuis la division de l'Eglise par le schisme des Protestants, il n'y en a point qui soit plus sure, plus simple & plus à la portée de tout le monde que celle dont les Auteurs de la Perpetuité se sont servis dans la question qui regarde l'Eucharistie, & elle s'estend également à tous les autres articles que les premiers Reformateurs prirent pour prétexte de leur separation. C'est une espece de discussion dont toute personne est capable, au lieu que celle qui consiste dans l'examen des differentes interpretations qu'on peut donner aux passages de l'Escriture sainte, & des anciens Peres ne peut estre faite que par les Sçavants. Un Ministre habile & subtil, trouve moyen d'obscurcir ce qu'il y a de plus clair, dans l'Escriture & dans les Peres : &

La preuve tirée du consentement des Eglises est à la portée de tous le monde.

ce que les Lutheriens & les Calvinistes avoient fait à l'égard des points, sur lesquels ils se sont éloignez de la doctrine receuë jusqu'alors dans l'Eglise, touchant les Sacrements: les Sociniens l'ont fait à leur égard, attaquant par les mesmes principes la Trinité & la divinité de Jesus-Christ; sans qu'on leur puisse reprocher qu'ils se soient escartez de ceux qui sont le fondement de la Reforme. Il a fallu que les Calvinistes employassent contre eux le secours de la tradition qu'ils ont renversée; & le consentement de tous les siecles à rejetter les erreurs des Sociniens, est le seul moyen de les attaquer avec quelque succez. Ainsi quand les Auteurs de la Perpetuité se sont servis du mesme argument contre les Calvinistes, ils ont fait ce que tous les Protestants ont souvent fait & font tous les jours pour combattre les ennemis communs du Christianisme. La clarté de l'Escriture sainte par elle-mesme, grand principe de la Theologie des Prétendus Reformez, ne sert de rien en cette dispute. Un Socinien croid voir aussi clairement que les passages citez ordinairement pour establir la divinité de Jesus-Christ, prouvent toute autre chose, qu'un Calviniste croid voir que ceux dont nous nous servons pour prouver la presence réelle ne la signifient point. De longues recherches de critique, des hebraismes, des comparaisons de passages, des raisonnements sur des expressions, ne sont pas à la portée du vulgaire, qui ne les entend pas: il croid les entendre, parce qu'il s'en rapporte à ses Ministres, qui sur de pareilles matieres peuvent tout persuader à des ignorants entestez, & prevenus en leur faveur. On a beau destruire les fausses explications de l'Escriture & des passages des Auteurs anciens, par lesquelles les Protestants entretiennent leurs peuples dans l'erreur & dans le Schisme, comme il n'arrive presque jamais, que ceux qui sont à la teste d'un parti se retractent; & que les chicanes les plus pueriles, ou des repetitions de choses cent fois refutées passent pour des réponses: un Calviniste pressé, & qui ne sçait que respondre à une forte objection, croid que son Ministre y a respondu, ou qu'il y respondra bien.

*On en comprend la force sans estre Theologien.*

La preuve tirée du consentement general des Eglises est entierement d'un autre genre. Chacun en est capable, & il ne faut pas plus de Theologie, pour examiner si les Grecs & tous les Orientaux croyent la Presence réelle, que pour

ſçavoir s'il y a une ville de Conſtantinople, une Alexandrie, une Rome. Tout homme peut comprendre qu'il eſt impoſſible que les ſiecles, & les païs les plus éloignez s'accordent ſur de certaines expreſſions, ſur des ceremonies, qui les déterminent, & ſur une forme de culte exterieur, à moins qu'il n'y ait une entiere conformité de ſentiments. Chacun peut entendre la liaiſon neceſſaire qui eſt entre la creance interieure, & la forme exterieure du culte, qui eſt la diſcipline, l'interprete la plus certaine de la doctrine. Il n'y a perſonne qui entrant durant la Liturgie dans une Egliſe de Grecs ou d'autres Orientaux, ne reconnoiſſe aux ceremonies & aux prieres qui ſont en uſage, tant pour la conſecration de l'Euchariſtie, que pour la Communion, qu'ils ſont perſuadez qu'il y a ſur leurs Autels, autre choſe que du pain & du vin. Quelques détours qu'ayent pû donner les plus habiles Miniſtres, aux prieres de ces Egliſes ſéparées, pour en éluder la force par des interpretations ingenieuſes ; tout homme qui verra toute une aſſemblée proſternée quand le Preſtre monſtrant le Diſque ſacré ſur lequel eſt l'Euchariſtie, crie en meſme temps *Sancta Sanctis*, ne doutera pas qu'on ne l'adore : & ſi on l'adore, il faut neceſſairement qu'on croye que c'eſt veritablement le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Par cela ſeul, on peut reconnoiſtre que toutes les interpretations qu'on donne à leurs prieres & aux principales parties de leur Liturgie ſont forcées, ſi on les veut tourner à un autre ſens que celuy de la Preſence réelle.

De meſme quoyque nous trouvions dans les livres des Calviniſtes des termes qui paroiſſent tres-expreſſifs pour ſignifier une participation réelle du Corps de Jesus-Christ quelque modeſtie qu'ils obſervent dans la celebration de leur Cene, il eſt aiſé de reconnoiſtre qu'ils ne croyent pas qu'il y ait autre choſe que le pain & le vin, d'autant plus qu'ils ne ſouffrent aucune des ceremonies que pratiquent ceux qui croyent ce que l'Egliſe Catholique croid ſur ce ſujet, & que les premiers Reformateurs les ont toutes abolies, comme ſuperſtitieuſes & idolatriques.

Cette preuve s'eſtend ſur tous les articles conteſtez.

La force de l'argument tiré du conſentement general & perpetuel de toutes les Egliſes ſur les articles conteſtez entre les Catholiques & les Pretendus Reformez, ne s'eſtend pas moins ſur tous les autres, que ſur celuy de l'Euchariſtie. Leurs

premiers chefs abolirent les anciens usages de l'Eglise, sous prétexte qu'ils avoient esté introduits par les Papes, contre la pratique & la doctrine des premiers siecles. Quand on void donc que ces mesmes choses ont tousjours esté & sont encore observées exactement par les Chrestiens de l'Eglise Grecque, comme establies sur la tradition Apostolique : que les Nestoriens separez depuis prés de douze cents ans : les Jacobites, dont la separation a commencé au Concile de Calcedoine, toutes les Eglises de differentes Langues comprises sous ces deux sectes, sont dans la mesme pratique, on reconnoist aisément, que le retranchement de ces prétendus abus, est fondé sur une fausse supposition. Ensuite pour peu qu'un homme qui cherche la verité y fasse reflexion, il aura peine à comprendre que ce qui a esté pratiqué par les Chrestiens des premiers siecles, & qui l'est encore dans toutes les Eglises d'Orient, puisse estre traité d'abus & de superstition. Cette reflexion doit produire en luy une juste défiance de la bonne foy, & de la capacité des premiers Reformateurs; & quand il aura examiné les autres motifs dont ils tascherent de justifier leur separation, il ne les trouvera pas mieux establis.

Les Catholiques s'en servirent contre les premiers Reformateurs.

*Erasm. Epist. ad Fratres infer. Germ.*

Aussi Erasme & plusieurs Catholiques qui vivoient dans le temps auquel la Reforme commença à esclater, leur reprocherent d'abord, la temerité & l'impieté, sans laquelle on ne pouvoit condamner, comme des abus & des superstitions, ce que les plus grands Saints, les Maistres & les Docteurs de l'Eglise avoient constamment enseigné & pratiqué : que tous les vrais Chrestiens souhaiteroient tousjours, & demanderoient que les abus qui pouvoient s'estre introduits fussent corrigez : mais qu'il ne falloit pas pour cela renverser les Autels, piller les Eglises, prendre les biens des Monasteres destinez à la nourriture des pauvres, abolir le sacrifice non sanglant, conservé dans toute l'Eglise depuis tant de siecles : supprimer les jeusnes, & tous les exercices de penitence : retrancher la Confession des pechez : ouvrir les portes des Monasteres à de mauvais Religieux ou Religieuses qui avoient esté consacrez à Dieu par des vœux solennels : les marier contre toutes les Loix divines & humaines, fouler aux pieds l'autorité des Evesques, pour la mettre entre les mains des Laïques, des Princes, ou d'une populace ignorante & tumul-

tueuse : avoir en horreur le signe de la Croix, & les images sacrées. Enfin ils montrerent que tout ce que les premiers Reformateurs, ont voulu faire regarder comme l'ouvrage de Dieu, n'estoit que fureur, impieté, sacrilege & ignorance.

George Cassandre Theologien d'un grand merite & qui avoit un charactere singulier de douceur & de charité avec une capacité superieure à celle de la pluspart des autres Theologiens de son temps, s'est servi pareillement de l'argument tiré de la conformité de la discipline des premiers siecles, dans la celebration de la Liturgie, & à ce dessein il fit plusieurs recherches tres curieuses comprises dans le Traité qu'il appella *Liturgica*. Il n'y rapporta pas seulement divers extraits des anciens Offices de l'Eglise Occidentale : il y joignit ce qu'il put trouver alors touchant les Rites de l'Eglise Orientale, & quoyque ce qu'il en a dit ne soit pas aussi ample ny aussi exact, que ce qu'on a découvert depuis, cela suffisoit neantmoins pour renverser tous les systemes de la Reforme.

George Cassandre s'en servit avec succez.

Aussi les Protestants n'ont jamais absolument nié que le consentement general de toutes les Eglises ne fust d'une grande autorité dans les disputes sur la Religion. Il est vray qu'il y a beaucoup d'apparence que leurs premiers Maistres n'y avoient pas pensé : l'antiquité Ecclesiastique n'estoit pas alors assez connüe, & si elle l'avoit esté comme elle est presentement, ils n'auroient pas vray semblablement touché à plusieurs points de doctrine & de discipline qu'ils ont renversez comme des nouveautez, quoy qu'ils fussent aussi anciens que l'Eglise, & nos Theologiens auroient plus facilement défendu la foy qu'elle enseigne, s'ils s'estoient contentez de la soustenir par la tradition, & par la pratique constante des Chrestiens de tous les païs & de tous les siecles.

Les Protestants n'ont pas contesté la force de cet argument.

Mais au moins les Calvinistes sont convenus de la verité du principe, & il y a desja plusieurs années, qu'ils ne nient plus que si toutes les Eglises du monde s'accordent sur les points contestez avec les Catholiques, la dispute estoit terminée. Ils se sont reduits suivant la methode de M. Claude à nier ce consentement general : & jamais homme ne l'a nié avec plus de hardiesse, que ce Ministre. Aubertin & quelques autres n'estoient pas entrez dans le détail de cette

Mais ils nient les faits qui establissent le consentement de toutes les Eglises, sur les points contestez.

question, car ils sentoient la foiblesse des preuves qu'ils pouvoient employer pour montrer que toute l'Eglise Grecque de nostre temps estoit dans leurs sentiments sur l'Eucharistie, encore moins pour trouver cette conformité entre eux, & les Eglises d'Egypte, de Syrie, de Perse, d'Ethiopie & d'autres separées de Communion de l'Eglise Grecque. On fait croire ce qu'on veut à ses disciples, & à des ignorants sur des passages d'anciens Auteurs, embarrassez par de longs commentaires: ces Auteurs ne parlent plus. Mais cette Eglise Grecque, celle d'Alexandrie qu'on appelle des Cophtes ou Egyptiens, celle d'Ethiopie, des Nestoriens, & toutes les autres, subsistent, & elles ont parlé par la bouche de leurs Patriarches, de leurs Evesques, & des simples Laïques, qui sçavent leur creance. Ainsi on ne peut tromper personne sur ce qui regarde des Eglises entieres, qui subsistent comme celles-là. On les a consultées; elles ont expliqué leur creance de la maniere la plus authentique & la plus solennelle: & les auteurs de la Perpetuité de la Foy, ont donné au public toutes ces responses. M. Claude ne s'est pas rendu pour cela: *Tous ces gens-là*, dit-il, *sont Latinisez: les Attestations sont fausses: elles ont esté obtenuës par de mauvaises voyes: on les a fait signer à des ignorants, qui signent tout ce qu'on leur presente, pourveu qu'on leur donne de l'argent.* Voila ce qu'il appelloit respondre à l'autorité de ces pieces, sans alleguer la moindre preuve, du genre de celles dont on se sert, quand on s'inscrit en faux contre un Acte. En mesme temps, luy qui rejettoit ceux qui estant expediez dans la forme la plus authentique, sont legalisez par les Ambassadeurs, les Consuls, & autres personnes publiques, voulut faire valoir l'autorité d'une piece informe comme estoit la Confession de Cyrille Lucar: ses lettres furtives à des Ministres: de semblables lettres de M. Haga: des responses ambiguës de quelques Grecs vagabonds, le témoignage d'un M. Basire. Enfin il a tousjours persisté à nier qu'aucun Grec, s'il n'estoit Latinisé, admit la presence réelle, la Transsubstantiation, & l'adoration de l'Eucharistie.

La dispute réduite à la question de fait.

Par consequent toute la dispute est réduite à la question de fait. Quand M. Claude prouvoit ces paradoxes, par des raisonnements en l'air, les Grecs les destruisoient en faisant imprimer des livres en Moldavie, qui establissoient tout le contraire,

contraire, pour ne pas parler de la Confession Orthodoxe imprimée quelques années auparavant en Hollande, sans que les Catholiques y eussent aucune part, non plus qu'à la derniere édition qui en a esté faite à Leipsic, avec la traduction d'un Lutherien. Il est estonnant qu'aprés une conviction aussi manifeste d'ignorance & de hardiesse, sur ce qui regarde les Grecs & les Orientaux séparez de leur Communion, on puisse encore copier de semblables faussetez, & en faire le fondement de disputes serieuses. Les *Monuments Authentiques* du Sr. A. ne doivent pas estre mis dans ce nombre: il paroist que plusieurs persones raisonnables desaproüvent & condamnent la maniere dont il a traité les Catholiques, sur tout ceux à qui par une espece de Droit des Gents on doit porter respect. Ce n'est pas par des injures, par des calomnies & par des faussetez que l'on défend la verité. Les Sçavants sont encore moins contents de trouver tant d'ignorances grossieres dans un ouvrage assez médiocre, pour ce que l'Auteur y a mis du sien. Il ne faut pas neantmoins insulter si fort à cet Escrivain, & prétendre justifier le Ministre Claude. Celuy-cy avoit assuré avec une telle hardiesse, que les Grecs ne croyoient rien de semblable à ce que nous croyons, & il l'avoit repeté tant de fois, qu'un Neophyte le pouvoit croire. En cela il n'a fait que ce que tous les Ministres, & generalement les Calvinistes ont fait en approuvant, en loüant & en copiant cette proposition de M. Claude, qui estoit tellement necessaire à son systeme, que si elle se trouvoit fausse, il estoit entierement renversé. On auroit de la peine à citer quelque escrivain autorisé dans leur Communion, qui l'eust desavoüé: quoyque plusieurs ayent dit en particulier à leurs amis qu'il s'estoit engagé dans un embarras d'où il ne s'estoit pas tiré à son honneur.

M. Claude aussi peu excusable que le Sr. A.

Quels éloges n'a-t'il pas receus, & ne reçoit-t'il pas encore tous les jours? Il a cependant dit en substance tout ce que l'autre a cru à son exemple pouvoir dire en détail. Il a assuré que tous les Grecs qui reconnoissoient le dogme de la Transubstantiation estoient de faux Grecs. L'autre sur son tesmoignage a assuré que Gennadius, que Coressius, Gabriél de Philadelphie, Gregoire Protosyncelle, Parthenius le vieux, le dernier de ce mesme nom, Patriarches de Constantinople, Dosithée de Jerusalem & tous les autres l'estoient.

Si le Miniſtre Claude a eu raiſon, le S[r] A. ne l'a pas euë moins que luy. Car ſi la propoſition du premier eſt fauſſe, ſa temerité eſt beaucoup moins excuſable, puiſqu'elle attaque toutes les Egliſes, au lieu que l'autre attaque les particuliers. C'eſt une hardieſſe inſupportable, & qui ſeroit punie par les Loix que d'accuſer un particulier ſans la moindre preuve, & c'eſt ce qu'a fait le S[r] A. Ce n'en eſt pas une moindre d'imputer des fauſſetez notoires à toutes les Egliſes d'Orient, & n'en prouver aucune: car on ne dira pas que M. Claude ait mieux prouvé ce qu'il avance contre tous les Grecs, que l'autre a prouvé que tous ceux qu'il attaque en particulier eſtoient des Papiſtes. Si donc M. Claude ne s'eſt pas engagé dans les preuves de ce qu'il diſoit touchant les Grecs, il a eſté plus prudent que l'autre, mais il n'a pas eſté ny mieux inſtruit ny plus ſincere.

Son ignorance ſur les Chreſtiens Orientaux.

On croid avoir monſtré aſſez clairement dans la *Défenſe de la Perpetuité*, la fauſſeté de tout ce que les Calviniſtes ont avancé ſur cette matiere : mais on n'y a pû eſclaircir en détail la foy, & les principaux points de la diſcipline de ces Egliſes ſeparées. Il paroiſt aſſez par ce que M. Claude en a eſcrit dans tant de volumes qu'il n'en avoit pas la moindre connoiſſance, & il ne s'en faut pas eſtonner, car aucun Proteſtant n'a eſcrit raiſonnablement ſur cette matiere. On l'a voulu eſclaircir par des teſmoignages de Voyageurs & de Geographes, ou par des extraits de ceux qui ont eſcrit touchant les hereſies: ce n'eſt pas de cette maniere qu'une queſtion auſſi importante doit eſtre traitée. Ce n'eſt pas non plus ſur de ſimples atteſtations, quoyque certaines & authentiques qu'il faut eſtablir ce qu'on doit croire de la Foy & de la diſcipline des Egliſes. Il faut des preuves ſuivies & qui ſe ſouſtiennent par une liaiſon reciproque & par une exacte conformité avec la tradition de toute l'Egliſe. Comme donc par les raiſons qui ont eſté dites, cela n'avoit pû eſtre fait par les Auteurs de la Perpetuité : que dans la Défenſe il n'eſtoit gueres poſſible de le faire ſans trop groſſir un ouvrage dans lequel on avoit deſſein de n'entrer dans le fond de la queſtion, qu'autant qu'on s'y trouveroit engagé, par l'Auteur qu'on refutoit, on taſchera de recueillir dans ce Traité les principaux points de dogmes, de diſcipline & d'hiſtoire qui peuvent donner une idée vraye & certaine de ce que

croyent les Eglises Grecques, & toutes celles d'Orient.

On n'esclaircira leur doctrine que par des preuves de fait.

On espere, nonobstant que la matiere soit fort ample, l'esclaircir autant qu'il sera necessaire, par des preuves de fait, & par des pieces originales, dont on a eu un assez grand nombre. Outre plusieurs pieces Grecques imprimées ou manuscrites, dont quelques-unes ont paru depuis peu, nous employerons seulement l'autorité des livres qui sont reconnus comme Orthodoxes par les Grecs modernes.

Autoritez dont on se servira.

A l'égard des Orientaux, il n'y a aucune Eglise dont nous n'ayons eu plusieurs Liturgies, des livres de Prieres & des Confessions de Foy. Nous nous servirons aussi des tesmoignages de leurs Theologiens, car il y en a plusieurs Jacobites, Nestoriens ou Melchites, qui se trouvent dans les Bibliotheques, & qui ne doivent pas estre inconnus aux sçavants Protestants, puisqu'ils sont dans les catalogues de celles d'Angleterre & de Hollande. Il se trouve aussi des Historiens, des anciennes Collections de Canons & de Constitutions Ecclesiastiques, des Commentaires sur les Liturgies, des Penitentiaux, des Pontificaux, & plusieurs autres livres semblables, la pluspart anciens de quelques siecles au-delà du schisme des Protestants. Ce sont-là les pieces desquelles nous tirerons, ce qui entrera dans ce Traité, & non pas de tesmoignages suspects, au nombre desquels on doit mettre ceux de plusieurs Auteurs qui ont parlé en general des Religions, ou des Heresies: ou de voyageurs peu instruits des matieres Ecclesiastiques, qui sont cependant presque les seuls tesmoins que les Protestants citent dans cette dispute. On ne fera pas en cela de distinction entre les Catholiques & les Protestants: car parmy les premiers il se trouve plusieurs Auteurs qui ont avancé des faussetez insoutenables. Tels sont Guy de Perpignan Carme, Prateolus, Alfonse de Castro, Sixte de Sienne, & Possevin qui copioit indifferemment ce qu'il trouvoit dans les autres. Il y a beaucoup d'Auteurs plus anciens qui ont escrit contre les Grecs, desquels on ne peut tirer de grands esclaircissements, parce qu'ayant escrit dans des temps d'ignorance, & lorsque la haine des Grecs contre les Latins estoit plus vive, ils ont reproché aux Grecs plusieurs erreurs & heresies qu'ils ne connoissoient pas, comme les autres ont de leur costé répandu dans leurs escrits plusieurs calomnies contre les Latins.

## CHAPITRE III.

*Division generale de toutes les Eglises selon les Patriarchats, & selon les differentes Communions qui subsistent presentement.*

Défaut presque general à ceux qui ont escrit des Religions de Levant.

CEux qui ont escrit jusqu'à ces derniers temps des differentes Religions du monde, des Heresies, ou des Eglises de Levant, ont la pluspart donné une idée tres fausse du Christianisme qui s'est maintenu, & qui subsiste encore en ces païs là. Quelques-uns de ces Escrivains font de longues énumerations d'heresies qui ne sont plus, ils expliquent mal celles qui ont encore des sectateurs : ils traitent d'erreurs, des opinions ou des pratiques justifiées par l'ancienne discipline, & presque tout ce qu'ils rapportent est fondé sur le tesmoignage d'Auteurs fort suspects, & souvent tres mal informez. Cependant il est tres-certain que si l'Eglise Orientale a esté autrefois déchirée par un grand nombre d'heresies, il y a plus de mille ans qu'il n'en reste plus que deux considerables qui sont celles des Nestoriens, & des Jacobites ou Monophysites, que divers Auteurs appellent mal à propos Eutychiens. Toutes les Eglises où JESUS-CHRIST est adoré, si elles ne sont pas Orthodoxes ou Schismatiques, sont comprises sous l'une de ces deux Sectes.

Les anciennes heresies ne subsistent plus.

Il ne reste plus d'Ariens en Orient, & tous les Chrestiens font profession publique de la consubstantialité du Fils avec le Pere, en recitant tous les jours le Symbole de Nicée dans la Liturgie & dans leurs prieres particulieres. On n'y trouve plus de Macedoniens ou d'autres Heretiques qui ayent attaqué la divinité du S. Esprit : car tous reçoivent le Symbole avec l'addition qui fut faite par le premier Concile de Constantinople, avec laquelle il est rapporté dans les anciennes Collections de Canons qui se trouvent encore en diverses langues. A peine les Orientaux connoissent les Donatistes, & les Novatiens ; & s'il s'est glissé quelques erreurs qui pouvoient avoir rapport à celles de ces heretiques, outre qu'elles n'ont pas eu de durée, elles se sont introduites par d'autres motifs, & sur d'autres principes que ceux sur

lesquels ces anciennes herefies estoient establies, comme on expliquera en son lieu.

Il y a des vestiges de Manicheisme dans l'Orient, & particulierement dans la Perse : mais ce n'est pas parmy les Chrestiens. C'est parmy les Adorateurs du feu que les Persans appellent *Ateche Perestan*, ou Guebres : d'autres appellez *Mougan*, nom tiré de celuy des anciens Mages : & d'autres enfin qui n'estant pas engagez entierement dans la superstition prodigieuse des premiers, establissent deux principes; l'un bon, & l'autre mauvais, comme les anciens Manichéens. Les Druses, & ceux qu'on appelle Chrestiens de S. Jean, ou Sabaites: les Ismaëlites qui estoient aussi appellez *Batenis*, ou Assassins, dont nos Historiens d'Outremer ont tant parlé, avoient aussi beaucoup d'erreurs semblables à celles des Manichéens : mais jamais ils n'ont esté regardez comme Chrestiens, & mesme les Juifs & les Mahometans les ont tousjours eus en horreur. Restes de l'ancien Manicheisme.

On pourra croire cependant que les anciennes Sectes ont subsisté plus long-temps en Orient, sur ce qu'il se trouve un catalogue assez ample de ces heresies, & mesme de plusieurs qui nous sont entierement inconnuës, dans la Préface des Canons Arabes attribuez au Concile de Nicée, qui ayant esté traduite par Abraham Echellensis fut inserée dans l'Edition des Conciles du Louvre, & a depuis esté mise dans celle du P. Labbe. Cette Préface n'a pas l'antiquité que son Traducteur luy a donnée, puisqu'elle ne se trouve pas dans les anciennes Collections Syriaques, particulierement dans une qui est à Florence dans la Bibliotheque du Grand Duc. C'est un abregé tres-defectueux & tres-imparfait de l'*Ancoratus* de S. Epiphane, augmenté par des copistes ignorants, qui y adjoustoient ce qu'ils trouvoient dans des Traitez de Grecs modernes sur les heresies : tels que sont ceux qu'a donnez au public M. Cotelier : & ainsi il ne peut avoir aucune autorité, d'autant mesme que dans les Histoires de l'Eglise d'Alexandrie, celles des Nestoriens, & les ouvrages Theologiques qui ont quelque autorité, on ne trouve pas la moindre mention de ces Heretiques anciens. Catalogue d'anciennes heresies qui se trouve dans les Livres Arabes. V. Monum. Gr. T. 1.

Il est donc certain par le tesmoignage universel de tout ce que nous avons d'Auteurs Orientaux, & mesme de quelques Mahometans qui ont escrit sur cette matiere, que de- Tous les Chrestiens Orientaux Melchites, Nestoriens ou Jacobites.

puis plus de mille ans tous les Chreſtiens Orientaux ſont Melchites, Neſtoriens ou Jacobites.

Melchites.
*Ebnaſſal. Paul de Scide.*

Ils appellent *Melchites*, les Orthodoxes qui ſuivent la doctrine du Concile de Calcedoine, & ainſi non ſeulement les Syriens Orthodoxes, mais les Grecs & tous ceux qui ſont ſoumis à l'Egliſe Grecque, meſme les Latins, ſont Melchites. Les Neſtoriens ſont ceux qui ſuivent les hereſies de Neſtorius avec fort peu de changement, depuis le Concile d'Epheſe. Les Jacobites ne reconnoiſſent qu'une nature en JESUS CHRIST, & rejettent le Concile de Calcedoine. Les Maronites faiſoient autrefois une Secte à part, & eſtoient Monothelites. Ils ſont réünis à l'Egliſe Romaine, & paſſent ainſi pour Melchites. Il y a auſſi des Armeniens réünis qu'on met dans la meſme claſſe: d'autres ſont Jacobites ainſi que les Ethiopiens. On parlera de toutes ces Egliſes en particulier: mais il faut auparavant expliquer l'eſtenduë de ces Egliſes Orthodoxes, Schiſmatiques ou Heretiques, en ſuivant l'ordre des Patriarchats.

Chreſtiens du Patriarchat d'Occident.
*Ebnaſſal. Abulfarage. Echmimi. Coll. Can. Makrizi Abulfeda, &c.*

En commençant par celuy d'Occident, dont Rome eſt le premier Siege auſſi-bien que de toute l'Egliſe, meſme ſelon l'aveu des Orientaux; il n'y a depuis pluſieurs Siecles ſous la Juriſdiction du Pape que des Melchites Orthodoxes: car les Schiſmatiques ne reconnoiſſent pas ſon autorité. Ce ſont des Grecs réunis au S. Siege, comme il y en a pluſieurs dans la Grece & dans les Iſles de l'Archipel, qui ont leurs Eveſques, leur Clergé, leurs Egliſes, & ſont entierement ſeparez de Communion de tous les autres Grecs. Il en reſte encore quelques-uns en Calabre & en Sicile qui conſervent le Rite Grec: il y en a auſſi un College à Rome. Les Maronites ſont de meſme entierement ſoumis au Pape, & ils font l'Office en Langue Syriaque: il n'y en a preſque qu'au Mont Liban; il y en avoit autrefois dans l'Iſle de Chypre: mais il en reſte tres-peu preſentement. Ce ſont-là les Orthodoxes Orientaux, exemts de tout ſchiſme, qui ſe trouvent dans le Patriarchat d'Occident. Les Schiſmatiques ont des Egliſes & un Eveſque ou Metropolitain dans Veniſe, qui gouverne tous les Grecs qui y ſont eſtablis, & qui pour le Spirituel ne reconnoiſt que le Patriarche de Conſtantinople. On ne parle pas des Chreſtiens de differentes nations qui ſont ſoumis au Pape en toutes les Provinces du monde, & qui ſont

*Conſtit. Nicoſ.*

gouvernez par des Evesques Missionnaires, ou par des Vicaires Apostoliques. Ils sont regardez comme Melchites, & parce que les Orientaux Chrestiens, ou Mahometans appellent par distinction la Religion Catholique, la Religion ou la Secte *des Francs*; souvent ils disent que tels ou tels se sont faits *Francs*; pour signifier qu'ils se sont faits Catholiques.

Le Patriarchat de Constantinople estant devenu le second par les privileges des Empereurs confirmez par les Conciles, lorsque la Ville devint capitale de l'Empire, outre la grande estenduë des Dioceses qu'il comprend, a une superiorité absoluë sur tous ceux qui suivent le Rite Grec. Ainsi le Patriarche a une entiere jurisdiction, non-seulement dans la Grece, mais aussi dans tout l'Empire des Moscovites, dans la Colchide, la Mingrelie, la Russie, le païs des Cosaques, en Moldavie, en Valachie, & par tout ailleurs, où les Grecs Schismatiques sont establis. A Constantinople, à Smyrne, & en diverses Villes de commerce, il y a des Armeniens & quelques autres negociants de diverses Nations, qui ne suivent pas la Religion Grecque. On les doit regarder comme Estrangers & soumis à leurs propres Patriarches ou Superieurs Ecclesiastiques, comme on void à Jerusalem, où il y a des Chrestiens de toutes Nations & de toutes Sectes. Ceux du Patriarchat de Constantinople.

Le Patriarche d'Alexandrie est le premier dans l'Eglise Grecque aprés celuy de Constantinople, dont il est ordinairement *Exarque*, c'est-à-dire, Vicaire General, pour terminer plusieurs affaires Ecclesiastiques, qui pourroient estre portées par appel au Tribunal de celuy-cy. En cette qualité plusieurs Patriarches d'Alexandrie ont esté administrateurs du Siege vacant à Constantinople. Ils prennent le titre de *Juge de toute la terre*, Κριτὴς τῆς οἰκουμένης, qui estoit inconnu dans l'antiquité, & qu'ils s'attribuent presentement, quoy qu'on ne trouve pas que les Jacobites l'ayent jamais pris. Sa jurisdiction s'estend dans toute l'Egypte, où il y a des Eglises Grecques; quoy qu'elles ne soient pas en si grand nombre que celles des Cophtes, qui ont aussi leur Patriarche, chef de la Secte des Jacobites. Ceux du Patriarchat d'Alexandrie. *Pontif. Cophte MS.*

Celuy-cy est successeur de Dioscore déposé au Concile de Calcedoine, & comme aprés sa mort ses Sectateurs éleurent continuellement des Patriarches de leur Secte, la succession n'en a jusqu'à present esté jamais interrompuë. Le Grec a Le Patr. Jacobite successeur de Dioscore.

perdu la plus grande partie de sa jurisdiction, & quelques Notices qui l'estendent jusqu'en Ethiopie, & aux extremitez de l'Afrique, servent à faire connoistre quelle estoit l'ancienne estenduë de ce Patriarchat. Mais comme le marque un de ceux dont Allatius en a tiré une, qui paroist la plus exacte, les Severiens, c'est-à-dire, les Jacobites en avoient envahi plusieurs Dioceses. La Notice qui a esté imprimée en Angleterre dans les Notes sur les Canons, tirée d'un MS. Arabe, est de cette espece. Car on sçait par l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie, que les Cophtes remplissoient presque toute la haute Egypte, & que les Grecs n'avoient plus depuis plusieurs siecles aucune autorité dans l'Ethiopie. Les Notices Grecques soumettent au Patriarche de ce mesme Rite plusieurs Metropoles : les Cophtes ou Jacobites n'en avoient point : & tous les Evesques estoient immédiatement soumis au Patriarche. On trouve seulement dans le douziéme siecle un Metropolitain de Damiete, & la raison de cette distinction n'est pas connuë. Le seul veritable Metropolitain qui dépende de luy, est celuy qu'on appelle vulgairement le Patriarche d'Ethiopie.

*Allat. de Conf. l. 1. c. 9. §. 2.*

*Bevereg. Pandecta Can. T. 2. p. 148.*

Syriens, Armeniens, &c. en Egypte.

Dans toute l'estenduë de la jurisdiction du Patriarche Cophte d'Alexandrie, à l'exception des Grecs qui ne sont presque que dans le Caire, & en d'autres Villes principales, il n'y a depuis plusieurs siecles que des Jacobites. Les Syriens de la mesme Secte y ont eu quelques Eglises ou Monasteres : il y a eu aussi des Armeniens, qui s'y estoient establis à la faveur d'un Vizir & d'autres Grands de cette Nation, & on trouve dans leurs Histoires qu'un Patriarche des Armeniens vint en Egypte dans le douziéme siecle, & fut receu comme estant dans la mesme communion. Les Nestoriens n'y ont jamais esté soufferts : il paroist seulement qu'ils y obtinrent autrefois un Monastere par le crédit d'un Vizir : mais l'Auteur qui marque cette circonstance, & qui escrivoit il y a environ quatre cents ans, dit qu'il n'y restoit plus qu'un seul Religieux. Les Patriarches Cophtes avoient usurpé l'autorité sur le Diocese de Jerusalem, & les prérogatives accordées par les Conciles à ce Siege, n'avoient aucun lieu dans l'Eglise Jacobite.

*Tarich Armeni MS. Ar.*

Chrestiens du Patr. d'Antioche.

*Allat. de Perp. Cons. l. 1. c. 9. p. 166.*

Le Patriarche d'Antioche avoit autrefois une Jurisdiction fort estenduë dans tout ce qui s'appelloit *le Diocese d'Orient* ;

& dans toute l'Asie jusqu'aux Indes. Il y a desja plusieurs siecles que son pouvoir est fort diminué : car il reste tres-peu d'Eglises Grecques dans ces païs éloignez, & ce sont les seules qui restent soumises au Patriarche Grec d'Antioche. Outre celuy-cy, les Syriens Jacobites ont le leur, dont l'autorité s'estendoit autrefois dans toute la Syrie, la Mesopotamie, la Perse & d'autres Provinces où il y avoit des Chrestiens de sa Communion : & il a tousjours esté dans une correspondance fort étroite avec celuy des Cophtes. On observe que pendant un tres long-temps, lors qu'un des deux Patriarches avoit esté élû, il escrivoit des lettres appellées *Synodicat*, ou *Synodales*, parce qu'elles estoient dressées & examinées par les Evesques assemblez synodalement, pour l'élection & l'ordination des Patriarches; & elles contenoient une Confession de Foy. Deux Evesques estoient ordinairement chargez de porter ces lettres, qui estoient presentées dans une assemblée d'Evesques & du Clergé seculier & regulier. Le Patriarche auquel elles estoient addressées, aprés les avoir lûës, faisoit mettre dans les Diptyques le nom de celuy qui les avoit escrites : on prioit pour luy dans la Liturgie, dans la commemoration des vivants : & en mesme temps pour son Prédecesseur, dans la commemoration des defunts. Ensuite le Patriarche respondoit à la lettre qu'il avoit receuë par une semblable, qui contenoit un renouvellement de la Communion des deux Eglises, & sa Confession de foy. Alors le Patriarche auquel elle estoit addressée, la recevoit avec les mesmes ceremonies, & faisoit mettre dans les Diptyques le nom de celuy qui l'avoit escrite.

*Hist. Patr. Alex. MS. Ar.*

Patriarche des Maronites.

Outre ces deux Patriarches d'Antioche, le Grec & le Jacobite : les Maronites réünis depuis plus de six cents ans avec l'Eglise Romaine, en ont un, dont l'autorité s'estend sur les Eglises de leur nation, qui sont en petit nombre, & depuis plus d'un siecle les Papes luy ont donné le titre de Patriarche d'Antioche.

Des Nestoriens.

*Cassiod. Praef. Divin. lection.*

*Hist. Patr. Nestor. MS. Ar.*

Les Nestoriens, avant l'Empire des Mahometans, s'estoient répandus dans la Mesopotamie, où ils estoient en tres-grand nombre à cause des escoles fameuses d'Edesse & de Nisibe, qui avoient esté occupées par ceux de cette secte. Ils avoient trouvé une grande protection, outre la liberté entiere de l'exercice de la Religion Chrestienne, sous les derniers Rois

de Perſe qui leur donnoient retraite, à cauſe que par les Loix Romaines, ils eſtoient comme proſcrits: ſur tout Coſrou, ou Coſroës Nuchiroüan, ſous lequel nâquit Mahomet, les favoriſa extremement. Ainſi ils occuperent le Siege de Cteſiphonte & de Seleucie des Parthes, où reſidoit autrefois le Catholique de Perſe. On appelloit ainſi un Metropolitain reveſtu d'une autorité ſuperieure à ceux de ſon rang, par laquelle il pouvoit dans l'eſtenduë de ſon Dioceſe, ordonner non ſeulement des Eveſques & Archeveſques, mais auſſi des Metropolitains: & il y avoit deux Catholiques, l'un de Perſe, & l'autre d'Armenie. Les Neſtoriens ayant donc eſtabli l'Egliſe Patriarchale de leur Secte dans la place qu'occupoit un de ces Catholiques, appellerent ainſi celuy qu'on a depuis appellé leur Patriarche : comme on a depuis donné ce titre à celuy des Armeniens, qui n'eſtoit dans ſon origine qu'un Catholique. Aprés la ruine de l'Empire des Perſes, les Neſtoriens ayant encore trouvé plus de protection auprés des Mahometans, s'emparerent de la pluſpart des Egliſes de Meſopotamie & des Provinces voiſines : ils érigerent de nouvelles Metropoles, & ils s'eſtendirent dans toute la haute Aſie, dans les Indes & dans la Chine. Jamais cependant aucun de ces Catholiques ou Patriarches, n'a pris le titre de Patriarche d'Antioche, ny d'aucune des autres Egliſes Patriarchales: & l'Eveſque qu'ils eurent dans les derniers temps à Jeruſalem, n'avoit rang que de ſimple Metropolitain, & meſme il n'eſtoit pas des premiers.

*Cedren. to. 1. p. 420.*

*Du Patriarche de Jeruſalem.*

Il n'y a rien de particulier à dire ſur le Patriarchat de Jeruſalem qui tient le quatriéme rang dans l'Egliſe Grecque. Le concours de toutes les nations du monde à viſiter les lieux Saints, fait qu'il y a touſjours à Jeruſalem de toute ſorte de Chreſtiens, & preſque tous y ont des Chapelles particulieres, ſervies par ceux de leur païs & de leur ſecte, ſans qu'ils ayent aucune dépendance du Patriarche Grec : & les Jacobites, comme il a eſté dit, non plus que les Neſtoriens, n'y ont jamais eu de Patriarches, mais de ſimples Metropolitains.

# CHAPITRE IV.

## *Des Melchites.*

NOus avons dit que ſous le nom de Melchites eſtoient compris tous les Chreſtiens qui reconnoiſſent en Jesus-Christ deux natures unies en une perſonne, à la diſtinction des Neſtoriens qui croyent deux perſonnes & deux natures: & des Jacobites qui croyent une nature & une perſonne. Ce mot ſignifie *Imperial*, & les diſciples de Dioſcore appellerent ainſi les défenſeurs de la Foy du Concile de Calcedoine, prétendant qu'ils avoient trahi leur conſcience par complaiſance pour l'Empereur Marcien, & qu'ils avoient par des conſiderations humaines, abandonné l'ancienne creance de l'Egliſe. *Ceux*, dit Nicephore, *qui demeurerent attachez à la ſaine Doctrine, furent appellez Melchites, comme ayant ſuivi les ſentiments du S. Concile IV. & de l'Empereur: car Melchi, parmy les Syriens ſignifie Empereur*: en quoy il ſe trompe legerement par rapport à la Langue: car c'eſt *Melk* ou *Malk*, qui ſignifie *Roy* & *Empereur*. Les Jacobites faiſoient ſouvent ce reproche aux Orthodoxes, comme on void dans la vie de Chaïl, xlvi. Patriarche d'Alexandrie, qui ayant une conteſtation avec celuy des Orthodoxes pour la poſſeſſion de quelques Egliſes, diſoit devant un Prince Mahometan, qui en eſtoit le Juge: *qu'autrefois Satan avoit ſuſcité un Empereur nommé Marcien, qui avoit diviſé l'Egliſe en introduiſant une profeſſion de foy, toute corrompuë, & qu'à cette occaſion il avoit exilé le fameux Patriarche Dioſcore.* Iſa fils de Zaraa Jacobite, Elmacin dans la premiere partie de ſon Hiſtoire manuſcrite, Ebnaſſal, & tous les autres; meſme le Mahometan Makrizi dans ſon Hiſtoire d'Egypte, en parlent de la meſme maniere ſur la foy des Hiſtoires fabuleuſes, que ces heretiques répandirent pour déguiſer la verité de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile de Calcedoine, & elles ſe trouvent encore dans les Auteurs Jacobites que nous venons de citer.

Les Melchites ſont les Orthodoxes, meſme les Schiſmatiques.

*Eutych. Alex. Severe Traité des Conciles. Hiſt. des Patr. Ebnaſſal. Abulfarage, &c.*

*L. 18. c. 52.*

*Hiſt. Alex. Ar. MS.*

*Tom. 2.*

Ainſi tous ceux qui reçoivent le Concile de Calcedoine, ſont mis au nombre des Melchites par les Orientaux: & ils en diſtinguent quelques-uns, comme n'eſtant pas d'accord

ſur tous les points de la Religion, entr'autres les Grecs qu'ils appellent *Roum*, & les Latins qu'ils appellent *Francs*. Il eſt vray que l'uſage ordinaire de ces mots, n'a gueres de lieu que parmy les Orientaux eſcrivant en Syriaque ou en Arabe, & il s'eſt eſtabli avec d'autant plus de facilité, qu'il y a pluſieurs ſiecles que les Jacobites & les Neſtoriens ont perdu entierement l'uſage de la langue Grecque. Comme chaque Secte ſe prétend Orthodoxe, ils ne pouvoient pas appeller ainſi ceux qu'ils ne regardoient pas comme tels. Les Jacobites appelloient encore fort ordinairement *Calcedoniens* les Melchites, à cauſe de la profeſſion qu'ils faiſoient de ſuivre les Decrets du Concile de Calcedoine ; & dans les anciens formulaires pour reconcilier à leur Egliſe, ceux qui embraſſoient leur doctrine, il s'en trouve une particuliere, pour recevoir les *Calcedoniens*, c'eſt-à-dire les Orthodoxes.

*Pœnit. Syriaq. MS. Barſalibi.*

Melchites ſignifie quelquefois les Suriens.

Comme neantmoins ce nom de Melchite n'a gueres d'uſage que dans les Langues Syriaque & Arabe, il eſt ſouvent employé pour ſignifier ceux que pluſieurs de nos Auteurs, qui ont eſcrit depuis les Croizades ont appellé *Syriens*, ou *Suriens*. Ce ſont proprement ceux que nous avons dit eſtre Orthodoxes, pour ce qui regarde le dogme de l'Incarnation ; & qui en tous les autres points ſuivent la doctrine & la diſcipline de l'Egliſe Grecque, quoyqu'ils faſſent les Offices, & qu'ils adminiſtrent les Sacremens en Langue Syriaque. Les Auteurs de ces derniers temps qui ont eſcrit plus exactement ſur cette matiere, diſent auſſi que les Syriens ou Aſſyriens, & Melchites ſont les meſmes : & il y a quelque apparence que ce nom leur a eſté donné par les Latins : car les Arabes l'eſcrivent ſuivant la prononciation Latine, & ne ſe ſervent pas du mot qui ſignifie ceux qui ſont habitants, ou originaires de la Syrie.

*Brerewood ch. 16.*

Ce que nos auteurs attribuent aux Suriens.

Nos Auteurs anciens & modernes leur attribuent quelques erreurs ; mais comme il eſt aiſé de reconnoiſtre que ce ſont les meſmes points de doctrine ou de diſcipline qu'on impute aux Grecs, il eſt inutile de les examiner à part : & il ſuffira d'en parler lorſque nous expliquerons ce qui regarde l'Egliſe Grecque. Il eſt ſeulement à propos de remarquer, que ces meſmes Syriens ſont appellez *Aſſyriens* par quelques-uns de nos Auteurs, à cauſe de la reſſemblance des noms ; mais dans le fond il y a une grande difference entre

les *Assyriens* proprement dits, & les Syriens ; non seulement à cause de la difference du païs, & que le nom d'*Assyriens* n'est d'aucun usage dans les Langues Orientales, mais par une raison plus essentielle. C'est que ceux que nos Escrivains du temps des guerres d'Outremer appelloient *Assyriens*, estoient les peuples de l'ancienne Chaldée. Or la plus nombreuse partie des Chrestiens de ce païs-là estoient des Nestoriens, qui establirent des Eglises dans la *Geziret* ou Mesopotamie proprement dite, & ils estoient par consequent fort éloignez de la Communion des Melchites ou Orthodoxes.

---

## CHAPITRE V.

### *Des Nestoriens, de leur principale erreur touchant l'Incarnation.*

Leur nom seul fait assez connoistre quelle est leur secte : ils ne le rejettent pas, & souvent dans leurs escrits, ils se le donnent eux-mesmes. Cependant ils prennent plus volontiers celuy de *Chrestiens d'Orient*. Ebneltaïb un de leurs fameux Theologiens, dans un Traité sur les differentes opinions touchant le mystere de l'Incarnation : dit que *la premiere est celle des Orientaux, qu'on appelle Nestoriens, à cause de Nestorius Patriarche de Constantinople, dont ils suivent la doctrine. On leur donne neantmoins ce nom mal à propos : car ce sont les Chrestiens Orientaux qui ont receu la foy Chrestienne de l'Apostre S. Thadée, & de S. Thomas. Cependant l'usage a prévalu, parce qu'ils ont embrassé la doctrine de ce Patriarche.* Outre les raisons tirées du païs où ils ont eu de tres-grands establissements, qui fait une partie considerable de l'ancien Diocese d'Orient, il y en a une plus particuliere qui les a fait appeller Orientaux. Comme ils avoient une haine prodigieuse contre S. Cyrille à cause de ce qu'il fit contre Nestorius dans le Concile d'Ephese, que cependant ils estoient persuadez qu'on ne pouvoit appartenir à l'Eglise, si on ne conservoit la doctrine ancienne, afin de se justifier de tout reproche de nouveauté, & pour mettre en mesme temps à couvert la memoire de Nestorius, ils se prévalurent de l'opposition que Jean Patriarche d'Antioche avec les Evesques Orientaux

Les Nestoriens ou Chrestiens Orientaux.

*MS. Ar. Ebnassal. Abulbircat.*

avoit faite pendant quelque temps aux anathemes dressez par saint Cyrille, pour faire croire que leurs sentiments estoient conformes à ceux de ces Evesques, qu'on appelloit *Orientaux*, parce qu'ils estoient du Diocese d'Orient, comme on appelloit communément, tout ce qui estoit soumis à la jurisdiction du Patriarche d'Antioche. Ainsi ce nom de *Chrestiens Orientaux* est celuy qu'ils ont particulierement affecté, quoy que suivant ce qui a esté dit cy-dessus, ils n'ayent pas rejetté l'autre. On trouve dans la vie d'un de leurs Patriarches nommé Dadjechua, qui vivoit, selon eux, du temps du Concile d'Ephese: leur tradition sur ce sujet, comprise en peu de mots. *Jean Patriarche d'Antioche*, disent-ils, *escrivit à tous les Evesques d'Orient, pour sçavoir leur sentiment, sur l'opinion de Cyrille, & sur celle de Nestorius: Ils approuverent celle-cy, & c'est par cette raison, que les Orientaux sont appellez Nestoriens.*

*Hist. Cathol. Nest. MS.*

Le nom de Nestoriens signifie la secte & non pas une nation.

On reconnoist par cette tradition, que c'est sans aucun fondement que quelques Auteurs modernes, ont cru que le nom de Nestoriens signifioit plustost un peuple répandu dans l'Assyrie & dans l'ancienne Chaldée, que les Sectateurs de Nestorius. Ils n'ont pas compris que ce que quelques-uns de ces Orientaux envoyez à Rome pour faire des professions de foy, avoient témoigné de bouche & par escrit, estoit contraire à l'opinion commune de leurs Eglises, & tendoit seulement à justifier les Nestoriens du reproche d'heresie. Mais le consentement general de tous les autres Orientaux à les condamner, comme a fait l'Eglise Grecque, aussi-bien que l'Eglise Latine, est d'une plus grande autorité que tout ce que les particuliers peuvent avoir dit ou escrit pour les excuser. Un des auteurs qui doit estre leu sur cette matiere, avec plus de précaution, est Pierre Strozza dans son Traité *de Dogmatibus Chaldæorum* imprimé à Rome. Il paroist qu'il croyoit que diverses expressions tres-suspectes & qui portent le charactere du Nestorianisme, pouvoient estre interpretées en bonne part, & cela n'estoit fondé que sur ce qu'un Député du Patriarche des Nestoriens qui estoit à Rome sous le Pontificat de Paul V. leur donnoit de telles interpretations, contraires à ce qu'ont enseigné les Theologiens de cette secte: & il est aisé de reconnoistre qu'il ne les entendoit pas.

On ne peut mieux expliquer, ny en moins de paroles, en quoy consiste cette heresie, qu'a fait le sçavant Pere Sirmond dans ses Notes sur le VI^e. livre de Facundus. *Nestorius duas in Salvatore nostro personas fingebat : Non enim eumdem credebat esse Deum, quem hominem, sed alium filium Dei, alium filium Mariæ. Mariam non esse* Θεοτόκον, *sed* Χριστοτόκον, *hoc est non Deum peperisse sed hominem : & Verbum filium Dei, non hominem ex Maria factum suscepta humana natura sed in hominem ex Maria natum, postea in Baptismo descendisse. Mariam denique templum Deo genuisse, non ipsum qui in templo habitat. Nestorius*, dit le P. Sirmond, *establissoit deux persones dans nostre Sauveur : car il ne croyoit pas que l'homme & Dieu fussent le mesme : mais que l'un estoit fils de Dieu, & l'autre fils de Marie. Que Marie n'estoit pas Mere de Dieu, mais Mere de Christ : c'est-à-dire, qu'elle n'avoit pas enfanté un Dieu, mais un homme : & que le Verbe fils de Dieu, ne s'estoit pas fait homme, en prenant de la sainte Vierge, la nature humaine : mais que dans le Baptesme il estoit descendu sur l'homme qui estoit né d'elle : enfin qu'elle avoit enfanté le temple de Dieu, & non pas celuy qui habite dans le temple.* Toutes ces propositions se trouvent dans les Confessions de foy, & dans les prieres publiques des Nestoriens. La Vierge y est tousjours appellée, *Mere de Christ*, & jamais, *Mere de Dieu :* Les oraisons à Jesus-Christ representent souvent ces paroles qui luy sont adressées, *temple du Verbe : temple de la divinité.* Ils reconnoissent deux persones, & quelque explication que donnassent ceux dont Pierre Strozza a publié les Escrits, elles ne peuvent servir à justifier qu'ils ne crussent pas, ce que le Concile d'Ephese condamna dans Nestorius, puisque le mot de προσωπον, dont ils ont un peu alteré la prononciation, signifie la mesme chose en Syriaque & en Arabe, qu'en Grec, comme remarquent les auteurs Jacobites qui ont refuté les Nestoriens.

En quoy consiste l'heresie Nestorienne.

*Horolog. Nestor. Syr. MS.*

*Isa f. de Zaraa. Severe Ev. d'Aschmonin. Ebnassal, &c.*

Elie Metropolitain de Jerusalem, ensuite de Nisibe, puis Catholique ou Patriarche des Nestoriens en 1175. & qui mourut en 1189. a composé un abregé de la Religion Chrestienne selon les opinions de sa Secte, dans lequel il parle ainsi sur le mystere de l'Incarnation. *Les Nestoriens*, dit-il, *croyent que l'Union de la divinité de Jesus-Christ avec son humanité, est une union de volonté, d'operation & de bienveillance. Car le Verbe divin est parfait en sa nature & en sa per-*

Exposition de la Foy des Nestoriens par Elie leur Patriarche.

*Elias Nisib. MS. Arab.*

*sone. La nature humaine qui luy est unie est pareillement une humanité parfaite dans sa nature & dans sa persone, ny l'une ny l'autre, n'est changée, & ne souffre aucune alteration. Il faut donc qu'il y ait en Jesus-Christ deux persones & deux natures unies par l'operation & par la volonté.*

Autre passage du mesme auteur.

Le mesme auteur dans un autre ouvrage, qui est un Dialogue sur la Religion Chrestienne avec un Vizir nommé *Abulcacem El-Mogrebi ;* répond ainsi à la question qu'il luy avoit faite touchant les differentes opinions qui partageoient les Chrestiens sur le mystere de l'Incarnation. *Nostre foy*, dit Elie, *est fort differente de celle des Melchites & des Jacobites. Car les premiers croyent, qu'en Jesus-Christ il y a deux substances, ou deux natures, & une persone : les Jacobites croyent une substance & une persone. C'est pourquoy ils sont obligez de reconnoistre que le Verbe qui est le fils éternel, est uni avec l'homme pris de la Vierge Marie, par une union naturelle, comme est celle de l'ame & du corps : ou par une union de composition comme celle du fer avec du bois dans quelque ouvrage : ou par une union de meslange, ce qui fait qu'ils rejettent la maniere dont nous l'expliquons.* Ce qu'il signifie est exprimé par un mot Arabe, dont les interpretes se sont servis dans la traduction de cet endroit de l'Evangile *Spiritus sanctus superveniet in te*, & qui signifie ce que les Grecs Chrestiens appellent ἐπιφοίτησις, parlant du S. Esprit, & de *sa descente* miraculeuse & sanctifiante sur quelque persone, ou sur quelque chose. C'est ce mot dont les seuls Nestoriens se servent pour exprimer l'Incarnation, & qui convient plus qu'aucun autre à leur opinion, qui exclud l'Union personelle que croyent les Orthodoxes, & la substantielle que soutiennent les Jacobites. *Cette descente ou inhabitation de Dieu*, dit le mesme Elie, *est d'honneur, de bienveillance & de volonté, & n'est pas selon l'essence & selon la substance. C'est ainsi*, dit-il en un autre endroit, *qu'est uni le fils éternel, avec l'homme pris de Marie, & il est devenu un Christ, & un Fils, par l'union de volonté, par conjonction, par dignité, & non pas selon la nature ou selon la persone.* Et pour marquer qu'il n'en a pas entendu d'autre, aprés avoir dit que Jesus-Christ a dit de luy-mesme qu'il estoit fils de Dieu, il répond que *selon le stile de la sainte Escriture, ces mots doivent s'entendre de l'excellence infinie communiquée à Jesus-Christ homme, par l'union, telle qu'elle vient d'estre expliquée, & point autrement.*

Ebneltaïb Theologien celebre de la mesme Secte, Amrou fils de Mathieu, & d'autres auteurs s'expliquent dans les mesmes termes, & les Jacobites qui en ont rapporté divers passages, ne peuvent estre soupçonnez de leur avoir attribué des opinions qu'ils n'ont pas. La seule difference qu'on remarque, est que quelques Nestoriens disent que le Fils de Dieu s'est uni par cette inhabitation expliquée cy-dessus, au Fils de Marie, dés le moment qu'il est né, & que les autres soutiennent qu'il estoit demeuré comme les autres hommes, jusqu'à son Baptesme : qu'alors le S. Esprit descendit sur luy, & que lors qu'on entendit ces paroles, *c'est icy mon Fils bien-aimé*, &c. il fut fait Fils de Dieu.

Tesmoignage d'Ebneltaïb.

*Cassian. de Incarn. l. 6. c. 14.*

Mais au lieu de soupçonner les Jacobites & les Melchites d'avoir attribué aux Nestoriens des opinions odieuses, on peut dire qu'ils les ont ménagez avec excez, & la cause n'en est pas difficile à penetrer. Car ce mesme Elie, dont les paroles ont esté rapportées, continuant à expliquer sa pensée, suivant la doctrine commune de ceux de sa Secte, pour prouver que Jesus-Christ n'estoit Dieu que metaphoriquement, & par la plenitude de grace que produisoit l'inhabitation du Verbe, qui le mettoit dans un rang superieur à tous les Prophetes, & aux plus excellentes creatures, cite l'Alcoran, où il est appellé le *Verbe de Dieu. Jesus fils de Marie, n'est autre que l'esprit de Dieu & son Verbe qui est descendu sur Marie :* & dans un autre endroit. *O Jesus fils de Marie, j'accompliray mes promesses à vostre égard, & je vous éleveray au plus haut degré d'honneur & de dignité.* Puis il adjouste: *Donc comme cette humanité de Jesus a esté élevée à une perfection superieure à celle de toutes les autres creatures, & que jamais autre homme n'a eu, il falloit que l'inhabitation du Createur, sa descente sur luy, sa manifestation dans luy, eussent aussi un souverain degré de perfection: & c'est ce qui est dit dans l'Alcoran : je vous éleveray jusqu'à moy : non pas seulement jusqu'au ciel. Ainsi ce qui est dit dans l'Evangile,* vous estes mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ay mis toute ma complaisance : *& dans les Pseaumes :* le Seigneur m'a dit vous estes mon fils : je vous ay engendré aujourd'huy, *doit estre entendu en sorte que ces paroles signifient qu'il a esté élevé à une souveraine dignité.*

Les Jacobites ne rapportent aucunes expressions semblables des Nestoriens, parce qu'ils n'auroient pû le faire sans

Ces citations de l'Alcoran se trouvent dans leurs livres.

leur reprocher une impieté qui n'a jamais eu d'exemple dans les autres Sectes, mais qui auroit pû offenser les Mahometans, sous lesquels ils vivoient. Il n'y a en effet rien de plus horrible pour des Chrestiens, que de se servir de l'autorité du faux Prophete, pour expliquer le Mystere de nostre salut : & d'y employer des paroles qui ne peuvent estre prises dans le sens de cet imposteur, sans destruire ce que nous croyons sur la Trinité. Mais Elie n'est pas le seul Nestorien coupable de cette impieté. Amrou autre Theologien, aprés avoir expliqué par un long discours la mesme doctrine, & establi selon ces mesmes principes, que Jesus-Christ a dû estre appellé Fils de Dieu, avec beaucoup plus de raison que les Saints & les Prophetes, à cause de l'union avec le Verbe, de la divinité duquel il estoit rempli d'une maniere plus excellente qu'aucune autre creature; dit, *que cette grande verité sur la dignité infinie de Jesus-Christ, avoit esté inconnuë à la pluspart des Arabes, jusqu'à l'avenement de Mahomet, qui avoit rendu tesmoignage à la verité touchant la manifestation de Jesus-Christ, sa naissance miraculeuse, ses miracles & sa resurrection.* On a quelques autres Traitez de ceux de la mesme secte, qui tous expliquent l'Union des deux natures en Jesus-Christ de cette maniere comme les précedentes Confessions des Auteurs que nous avons rapportez. Ils disent à la verité que Jesus-Christ est un : qu'*il n'y a qu'un Fils, qu'un Christ*, & *mesme* quelques-uns disent qu'il n'y a *qu'une persone* : mais c'est que comme ils ont deux mots pour signifier *persone* ; ayant establi qu'il y avoit deux persones en Jesus-Christ ; comme il ne peuvent pas nier que le Fils de Dieu est uni avec le fils de Marie, ils disent qu'il y est en une seule persone, donnant à cet autre mot, qui est le πρόσωπον des Grecs, un sens particulier inconnu à tous les autres Chrestiens, & qui selon eux exclut l'unité de nature & de persone.

*Amrou Ben Matai MS. Ar. Seguier. Colbert. Vatic. Florentin.*

On ne peut justifier les sentiments des Nestoriens.

On peut juger par ce que nous avons rapporté des Nestoriens, tiré des escrits de leurs Theologiens, qu'ils ne sont pas moins dans l'erreur, que Nestorius mesme, & ses premiers disciples; de sorte qu'on ne peut sans temerité les justifier en partie, comme ont fait quelques Auteurs, entr'autres Pierre Strozza, qui crut trop facilement ce qui luy fut dit par ceux qui vinrent à Rome sous le Pontificat de Paul V.

Car ils se servirent à peu prés des mesmes expressions qui se trouvent dans les auteurs qui ont esté citez, taschant seulement de leur donner un sens qui approche de celuy des Catholiques. Mais les Jacobites qui les combattent, trouvent qu'elles ne peuvent s'accorder avec la doctrine du Concile d'Ephese, ny avec celle de S. Cyrille, & par cette raison ils les rejettent. Le respect que nous devons avoir pour les décisions de l'Eglise, nous engage à n'estre pas moins scrupuleux sur ce sujet que les Jacobites, quoy qu'ils soient tombez dans une autre extremité; & à ne pas croire, comme ont fait plusieurs modernes, que cette heresie n'estoit qu'une dispute en l'air, & qui rouloit toute sur des paroles, ce que les uns ont dit par impieté, & les autres par ignorance. Mais puisqu'on void que les Theologiens & les Patriarches mesmes de cette secte, comme estoit Elie, trouvoient de la conformité entre les passages de l'Alcoran qu'ils citent, & leur opinion sur Jesus-Christ, il n'est pas possible de douter qu'elle ne soit tres-mauvaise. Si on examine avec attention l'Apologie de l'Archidiacre Adam envoyé à Rome par le Patriarche Elie sous Paul V. ce qui n'est pas aisé à faire, tant la traduction est obscure, & si on en compare les expressions avec celles des Theologiens Nestoriens, on y trouvera une trop grande conformité, pour croire que les explications qu'il donne des dogmes sur l'Incarnation, puissent estre receuës. Car en un mot tout ce qui s'y trouve, touchant l'Union, s'entend de celle qu'ils appellent d'*inhabitation, comme dans un temple, d'honneur, de bienveillance, de dignité & de communication de puissance.* C'est ce qu'on reconnoist non seulement dans les Escrits Theologiques, mais aussi dans les Paraphrases Persiennes de l'Escriture Sainte, qui se trouvent dans les Lectionaires des Chrestiens du païs, la pluspart Nestoriens: Dans un de ces livres ces paroles *æqualem se faciens Deo*, sont ainsi expliquées, *égal à Dieu, en puissance, en dignité, & en operation, par l'Union avec le Verbe éternel.*

*De dogmat. Chald.*

*Lection. Pers. MS.*

Eclaircissement sur le mot de descente & d'inhabitation.

C'est aussi ce que les Nestoriens entendent par le mot dont ils se servent volontiers, & mesme avec tant d'affectation que la pluspart des Mahometans qui ont eu plus de commerce avec ceux de cette secte, qu'avec les autres Chrestiens dans le commencement du Mahometisme, croyent qu'il est communément receu dans toute l'Eglise. Ce mot est חלול *Haloul*,

qui respond au mot Grec ἐπιφοίτησις, comme il a desja esté dit, & sur lequel il est necessaire de donner quelque esclaircissement. Dans l'Escriture sainte, & particulierement dans l'Evangile, il est employé pour signifier une inhabitation de grace, ou un effet miraculeux de la toute-puissance de Dieu pour produire quelque chose de surnaturel, comme le mystere de l'Incarnation dans la sainte Vierge; les Orthodoxes & les Jacobites disent communément que le S. Esprit est descendu par cette sorte d'inhabitation dans la sainte Vierge, pour la sanctifier, & pour former en elle, & de sa substance, le corps dans lequel le Fils de Dieu s'est incarné. Mais ils ne disent jamais que le S. Esprit soit descendu de cette maniere sur Jesus-Christ dans le moment de l'Incarnation, encore moins que le Fils de Dieu, soit descendu sur le Fils de Marie: cette expression est particuliere aux Nestoriens, & renferme selon les Orthodoxes & les Jacobites, tout le venin de cette heresie, parce qu'elle réduit l'Union à une inhabitation & plenitude de grace sanctifiante, qui est à la verité de l'aveu des Nestoriens mesmes, fort superieure à celle des Prophetes & des plus grands Saints. Mais elle ne signifie point l'Union substantielle de Dieu & de l'homme, en une seule persone selon les Orthodoxes, ou en une seule nature selon les Jacobites: de sorte qu'elle n'est qu'accidentelle dans l'opinion des Nestoriens: Dieu ne s'est point fait homme: & l'homme n'a point esté fait Dieu.

On ne peut adorer J. C. dans l'hypothese des Nestoriens.

C'est ce que les Jacobites & les Melchites disent contre la maniere dont les Nestoriens expliquent le mystere de l'Incarnation, leur reprochant aussi, comme ont fait les anciens Peres, que si Jesus-Christ n'estoit pas Dieu par cette Union intime que l'Eglise enseigne; mais seulement par ce que le Fils de Dieu habitoit en luy comme dans son temple, on ne pouvoit pas l'adorer, & que celuy qui adoroit Jesus, adoroit un homme, & non pas un Dieu. Ainsi tout ce qui a esté rapporté cy-dessus, des Auteurs Nestoriens & des Jacobites, prouve tres-certainement, que ce que les Peres & les Conciles ont condamné dans Nestorius, est enseigné par ses disciples. Ce qui a esté remarqué par les anciens, que Diodore de Tarse & Theodore de Mopsueste, avoient jetté les fondements du Nestorianisme, est aussi confirmé par tous les auteurs Orthodoxes & Jacobites. Il en reste mesme une

*Barsalibi Traité de l'Orig. des Nestoriens MS. Syr.*

preuve dans les Offices des Neſtoriens ; car le Vendredy de la ſemaine cinquiéme aprés l'Epiphanie, ils font commemoration des *Docteurs Grecs*, qui ſont Diodore, Theodore & Neſtorius, ce qui fait voir qu'ils approuvent leur doctrine.

Autre erreur des Neſtoriens, dont les Orientaux ne parlent point.

On apprend par les teſmoignages de Caſſien, de S. Proſper, de Photius, & de quelques autres Auteurs une erreur de Neſtorius, qui n'eſtoit pas moins énorme que celles dont il a eſté parlé : & qui conſiſtoit en ce qu'il diſoit que Jeſus-Chriſt eſtant né homme comme les autres, eſtoit parvenu à la gloire & à la puiſſance de Dieu, par ſes propres merites, & non par l'union avec la nature divine, qu'ainſi la divinité n'eſtoit pas en luy par la proprieté de la divinité qui luy avoit eſté unie, mais qu'il l'avoit meritée par ſes travaux & par ſa paſſion. *Solitarium quippe hominem Dominum noſtrum Jeſum Chriſtum, natum eſſe blaſphemans, hoc quod ad Dei poſtea honorem poteſtatemque pervenit humani meriti, non divinæ aſſeruit fuiſſe naturæ : ac per hoc eum divinitatem ipſam non ex proprietate unitæ ſibi divinitatis ſemper habuiſſe, ſed poſtea pro præmio laboris paſſioniſque meruiſſe.* S. Proſper. *Nam Chriſtum pietate operum & mercede volentes eſſe Deum in capitis fœdere non ſletimus.* C'eſt auſſi ce que Photius confirme, marquant la conformité du Pelagianiſme & du Neſtorianiſme. Car ayant dit que les Pelagiens croyoient que par la puiſſance naturelle du libre arbitre, l'homme attiroit le S. Eſprit ou le rejettoit, il adjouſte : les Neſtoriens ont oſé dire la meſme choſe touchant le chef qui eſt Jeſus-Chriſt : & *que celuy qui naſquit de Marie, par le merite de ſon libre arbitre naturel, ſe trouva accompagné du Verbe, & que par cette ſeule dignité & par la reſſemblance de nom, il participa la Filiation avec le Verbe.* Il ne ſe trouve rien cependant dans les Eſcrits des Neſtoriens modernes, ny dans ceux des Theologiens Jacobites ou Orthodoxes qui les attaquent, d'où l'on puiſſe prouver qu'ils ayent connu cette erreur pernicieuſe. Ils peuvent l'avoir perduë avec le temps, ou les autres Sectes peuvent l'avoir ignorée, parce que tout ce qui a rapport au Pelagianiſme leur eſt entierement inconnu. Dans les plus amples Collections de Canons, on trouve quelques titres de ceux des Synodes d'Afrique contre les Pelagiens : mais à peine connoiſſent-ils le nom de Pelage, de Celeſtius, & de leurs principaux diſciples.

*Caſſ. de Incarn. l. 1. c. 3.*

ἀλλ' ὁ γεννηθεὶς ἐκ Μαρίας διὰ τὴν τῆς φυσικῆς προαιρέσεως ἀξίαν εἶχεν ἑπόμενον τὸν λόγον, μόνῃ τῇ ἀξίᾳ καὶ τῇ ὁμωνυμίᾳ κεκοινωνηκὼς τῷ λόγῳ τῆς θεότητος. *Phot. Cod. 54.*

Il y a des raisons de croire qu'ils ont pensé quelque chose de semblable.

Il faut croire neantmoins que les Nestoriens des temps moyens ont cru quelque chose d'approchant, & il s'en trouve une raison qui paroissant éloignée est neantmoins assez vray-semblable. Elle se tire de ce que les auteurs Mahometans disent assez ordinairement de Jesus-Christ, non pas à la verité qu'il soit devenu Dieu par ses propres merites, puisqu'ils ne le reconnoissent pas pour tel, mesme en la maniere dont s'expliquent les Nestoriens; ny pour la plus excellente des creatures, puisque Mahomet est celuy auquel ses sectateurs donnent cette prééminence; mais qu'*il est devenu celeste & qu'il est monté au Ciel.* Car ils disent que c'est par son propre merite: & un fameux Auteur d'un Poëme Persien, qui est en grande estime parmy les Mystiques Mahometans, ayant dit *qu'avec un détachement parfait de soy-mesme on trouvera le chemin par ses propres lumieres*, il adjouste, *comme Jesus, qui estant Prophete est devenu celeste, & s'est élevé à un degré de gloire auquel ny Ange, ny Apostre n'estoit arrivé.* On a dit desja que les Nestoriens n'avoient pas la mesme horreur que les autres Chrestiens, de ce que les Mahometans disoient de Jesus-Christ. Il faut adjouster, que comme les premieres conquestes de ces Infideles, furent dans la Syrie & dans la Perse, qui estoient remplies de Nestoriens; presque tout ce que les premiers Escrivains du Mahometisme ont escrit de Jesus-Christ, est plus conforme à l'opinion des Nestoriens, qu'à celles des autres Chrestiens, sur lesquels mesmes ces heretiques durant long-temps, avoient obtenu une superiorité absoluë, par les privileges des Califes, fondez sur ce qu'ils les trouverent establis dans les païs de leurs premieres conquestes; & qu'ils furent les premiers qui s'establirent à Bagdad, lorsque le Calife Almansor l'ayant bastie, la fit capitale de l'Empire. Ce ne pouvoit donc estre que par les Nestoriens, qu'une si estrange Theologie fut passée aux Mahometans: car nous n'entrons pas dans le détail de ce que la plufpart des Escrivains Grecs ont remarqué du Moine Sergius, ou Bechira, comme l'appellent les Arabes, duquel ils prétendent que Mahomet avoit appris ce qui se trouve répandu dans l'Alcoran touchant la Religion Chrestienne, ce qui reviendroit tousjours à ce qui a esté dit, que ce qui s'y trouve touchant Jesus-Christ, a beaucoup de rapport au dogme des Nestoriens.

*Gulchen Raz. MS. Pers.*

*Vita Cathol. Nest. MS. Ar.*

# CHAPITRE VI.

## *Des autres erreurs des Nestoriens.*

Si les Nestoriens ont eu quelque erreur particuliere sur l'Eucharistie.

IL y a encore un article tres-important, sur lequel les Nestoriens ont esté accusez d'avoir une erreur particuliere, & c'est sur l'Eucharistie. On trouve dans le Memoire instructif que S. Cyrille donna à Posidonius, l'envoyant à Rome, que Nestorius disoit: *Ce qui est proposé dans les saints Mysteres est le corps d'un homme, & nous croyons,* dit S. Cyrille, *que c'est la chair du Verbe, laquelle a la puissance de donner la vie, parce qu'elle a esté faite la chair & le sang du Verbe, qui vivifie toute chose.* Il paroist par les extraits des cayers de Nestorius, qu'il avoit dit quelque chose de semblable, *quid manducamus? divinitatem an carnem*, & que les Peres du Concile d'Ephese opposerent cette explication sur l'Eucharistie. *Neque enim illam ut carnem communem suscipimus: absit hoc. Neque rursum tanquam viri cujuspiam sanctificati, aut dignitatis unitate verbo consociati, aut divinam inhabitationem sortiti: sed tanquam vere vivificam ipsiusque Verbi propriam.* Et dans l'Anatheme 11. de S. Cyrille. *Si quelqu'un nie que la chair du Seigneur, est vivifiante, & qu'elle est la propre chair du Verbe, qu'il soit anatheme.* C'est ce qu'il explique plus amplement en respondant aux objections des Orientaux, & il fait voir qu'on ne pouvoit destruire la maniere de l'Union, telle qu'il l'enseignoit avec le Concile d'Ephese, pour establir celle que Nestorius soutenoit, sans oster au corps de Jesus-Christ la qualité necessaire pour nourrir nos ames & pour leur donner la vie, ce que le corps d'un pur homme ne pouvoit faire, sinon entant qu'il estoit uni à Dieu par une union intime telle qu'estoit celle par laquelle le Verbe s'estoit fait chair.

*Ep. ad Nestor. T. 3. Conc. Ed. Labb. p. 404.*

Passage de S. Anselme sur ce sujet.

On cite sur cela un passage de S. Anselme, ou plustost selon la derniere édition de Guillaume, Abbé de Saint Thierry, où il est dit que les Nestoriens seuls avoient autrefois attaqué le dogme de la presence réelle. *Car*, dit-il, *comme ils nioient que la Sainte Vierge fust mere de Dieu, & qu'ils prétendoient qu'elle estoit seulement mere d'un homme, lorsqu'on leur demandoit, de qui estoit le corps que nous recevons de la table du Seigneur, ils détournoient par une malice heretique, ou par*

*Anselm. de Sacr. Altaris p. 2. c. 13. vet. Edit.*

*temerité les paroles de nostre Seigneur*, si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, *& ils s'en servoient pour tascher de prouver, que ce que nous y recevons est seulement la chair du fils de l'homme, de peur que s'ils avoüoient que c'estoit le corps du Seigneur, ils ne parlassent contre eux-mesmes, reconnoissant en Jesus-Christ Dieu & homme, l'unité de persone.*

C'estoit une consequence tirée de leurs principes.

Les Saints Peres ont souvent combattu les heresies, en faisant voir qu'elles avoient des consequences tres-dangereuses contre les veritez de la Religion, mesmes celles dont ils convenoient avec les Catholiques. Ainsi l'objection que S. Cyrille faisoit aux Nestoriens estoit bien fondée: mais il ne paroist pas qu'on en puisse conclure que ces anciens Heretiques niassent ou mesme doutassent que dans l'Eucharistie, les Chrestiens recevoient le corps de Jesus-Christ selon l'idée qu'ils en avoient, & qui faisoit le fondement de leur heresie. Elle destruisoit le mystere de nostre redemption, & par consequent celuy de l'Eucharistie, mais comme ils ne convenoient pas que nous n'eussions pas esté rachetez par la mort de Jesus-Christ, quoyque s'il n'eust esté qu'un simple homme, quelque plenitude de grace qu'il eust receu, il n'auroit pû nous racheter, de mesme ils ne convenoient pas que son corps estant receu dans l'Eucharistie n'operast pas ce qu'il avoit operé sur la croix, pour nostre sanctification.

On ne trouve pas qu'ils l'ayent enseignée.

C'est ce qui paroist le plus vray-semblable sur cette difficulté, puisque d'ailleurs on ne trouve pas que ces Heretiques ayent eu aucune erreur particuliere qui attaquast la verité du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Quoy qu'il en soit, elle n'avoit aucun rapport à celle des Berengariens, & des Sacramentaires qui n'y ont voulu reconnoistre le corps de Jesus-Christ, ny comme celuy d'un homme sanctifié par une plenitude de la divinité qui habitoit en luy comme dans son temple, ny comme celuy de l'homme-Dieu. Aussi on ne trouve pas que les anciens les ayent accusez sur cet article, autrement qu'a fait S. Cyrille, en montrant que les consequences de leur opinion ruinoient le mystere de l'Eucharistie. Le passage attribué à S. Anselme doit estre entendu de cette maniere, puisque le raisonnement est celuy de S. Cyrille.

Ils n'en ont pas esté accusez par les Jacobites ny par les Orthodoxes.

Pour ce qui regarde les Nestoriens du moyen & des derniers temps, il ne se trouve dans aucun des auteurs Orthodoxes ou Jacobites qui les ont attaquez le plus fortement,

qu'il

qu'il y ait eu contre eux le moindre ſoupçon, de quelque erreur ſur l'Euchariſtie. Au contraire, Natif fils de Yemen, Melchite, Ebnaſſal Jacobite, Pierre Eveſque de Melicha de la meſme ſecte, & tous ceux qui ont eſcrit des differentes opinions qui partageoient les Chreſtiens, aſſurent que tous convenoient que l'Euchariſtie eſtoit le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt.

Leurs Liturgies & ceremonies ſuppoſent la foy de la preſence réelle.

On trouve dans leurs Liturgies & dans les autres Offices publics des expreſſions qui ne peuvent convenir qu'avec la creance de la preſence réelle : car ils diſent que *l'agneau vivant de Dieu eſt mis ſur l'Autel* : que *le S. Eſprit deſcend ſur le pain, & ſe meſle dans le calice* : que *les Anges voyent avec tremblement ce ſacré Myſtere*. Ils ont dans leurs Liturgies les meſmes prieres que les Grecs, & les Jacobites : & particulierement l'Invocation du S. Eſprit, par l'operation duquel, ils demandent à Dieu le changement des dons propoſez. Cette expreſſion eſt tirée de la Liturgie de S. Jean Chryſoſtome, *μεταβαλὼν αὐτὰ τῷ ἁγίῳ πνεύματί σου*. Cette Liturgie eſtoit celle de l'Egliſe de Conſtantinople, & Neſtorius qui avoit eſté Archeveſque de la meſme Egliſe, l'avoit laiſſée à ſes diſciples : car ces paroles ſe trouvent dans la Liturgie qui porte ſon nom. Les rites ſacrez ſont conformes dans ce qu'ils ont d'eſſentiel, avec ceux de toutes les autres communions : les autels, les vaſes ſacrez, le pain qui doit eſtre offert, ſont benis auparavant avec de grandes ceremonies. Or comme il a eſté dit ailleurs ; ces prieres & ces rites ſuppoſent neceſſairement la doctrine de la preſence réelle, & les Proteſtants en ont donné une preuve demonſtrative ; car auſſi-toſt qu'ils eurent introduit leurs nouvelles opinions ſur l'Euchariſtie, ils abolirent également les prieres & les ceremonies qui les accompagnoient : au lieu que les Neſtoriens les conſervent encore à preſent. On trouve auſſi dans leurs hiſtoires quelques miracles ſur l'Euchariſtie, ce qui eſt encore une preuve de la foy de la preſence réelle : & puiſqu'en ce point auſſibien que dans les prieres & dans les Rites, ils s'accordent avec les autres Chreſtiens d'Orient ; que les Grecs meſmes qui les doivent connoiſtre par le concours de ceux qui viennent depuis pluſieurs ſiecles en Jeruſalem, teſmoignent qu'ils ont la meſme foy ſur l'Euchariſtie, que tous les autres, il n'y a pas de ſujet d'en douter. En effet Jacques de Vitry,

*Lit. Neſt. MS. ſyr.*

*Hiſt. Patr. Neſt. MS. Ar.*

*Syn. Jeroſolym. an. 1672.*

& les autres Escrivains de l'Histoire d'Outremer, non plus que les modernes qui ont ramassé ce qu'ils avoient trouvé en toute sorte d'Auteurs, ne reprochent aucune erreur sur la foy de l'Eucharistie aux Nestoriens, mais seulement quelques défauts dans la discipline, dont il sera parlé cy-aprés.

Objection tirée de l'histoire d'Alexis de Meneses. *Govea. Voyage de Meneses.*

Il est vray qu'on cite le tesmoignage de l'Historien de la visite que fit D. Alexis de Menesés Archevesque de Goa, dans les Eglises de Malabar, qui se trouvoient soumises aux Portugais, parce qu'elles estoient dans le païs conquis aux Indes sur les Infideles, & cet Auteur dit qu'il se trouva beaucoup d'erreurs & d'abus touchant l'Eucharistie dans leurs Missels: or ces Chrestiens de Malabar estoient Nestoriens. M. Allix s'est servi de cette autorité dans ses remarques sur le Traité de Nectarius Patriarche de Jerusalem contre la Primauté du Pape; & aprés avoir avoüé de bonne foy que les Grecs croyoient la presence réelle & la Transubstantiation, il adjouste que cette creance n'est pas ancienne parmy eux, & la seule preuve qu'il en donne, est que les Nestoriens de Malabar ne la croyoient point, ce qu'il a cru pouvoir establir sur ce que nous venons de rapporter d'Alexis de Menesés. Dans cette Histoire il ne se trouve aucun détail sur ce sujet, sinon qu'il s'estoit apperceu que dans leurs livres de prieres & dans leurs Liturgies, il y avoit beaucoup d'erreurs tres-énormes sur l'Eucharistie, & l'Historien adjouste de son chef qu'il *croid que les heretiques de ces derniers temps, les ont prises d'eux, & les ont renouvellées en ces pays-cy*: Il n'en marque neantmoins aucune; & il est estonnant qu'un homme sçavant & exact comme M. Allix, s'en soit tenu au tesmoignage vague d'un Religieux Portugais, qui fait assez voir dans tout son Ouvrage qu'il n'avoit aucune connoissance de l'Antiquité Ecclesiastique, sans laquelle neantmoins il est non seulement difficile, mais impossible de juger sainement de la discipline des Orientaux.

*L. 1. c. 18. Ed. Portugaise p. 58. & s.*

Erreurs remarquées dans leur Liturgie par Meneses. *Syn. Diamper. Ed. Conimbr. 1606. fol. 26. & seq.*

Il dit que la Liturgie des Malabares contenoit plusieurs erreurs qui avoient esté inserées par Nestorius: qu'ils adjoustoient de l'huile & du sel dans la préparation du pain Eucharistique: qu'ils faisoient l'Office en Syriaque, & qu'ils avoient plusieurs abus dans leurs rites. On n'en peut pas juger plus surement que par les Decrets que fit publier Alexis de Menesés dans le Synode de Diamper. Dans le premier

Decret de l'Action v. il est marqué qu'on trouvoit dans les oraisons *Christi tui* : & il ordonne qu'on mette à la place *Christi filii tui.* Il pouvoit y avoir de l'affectation, qui eust rapport au Nestorianisme: on trouve neantmoins de semblables prieres dans les livres des Grecs, des Latins, des Syriens & des Jacobites, fort éloignez de cette heresie: mais au fond cette maniere de s'énoncer n'attaque ny directement, ny indirectement le mystere de l'Eucharistie.

Or nous connoissons la Liturgie des Nestoriens, & nous l'avons en Syriaque copiée sur un Manuscrit tres-authentique. Nous y avons trouvé plusieurs expressions, non seulement suspectes, mais qui marquoient clairement le Nestorianisme. Pour d'autres qui semblassent donner la moindre atteinte à la foy de la presence réelle, nous n'y en avons pas remarqué une seule, & c'est une preuve assez convaincante, qu'il n'y en pouvoit avoir dans la Liturgie des Nestoriens de Malabar, puisqu'ils dépendoient entierement du Catholique ou Patriarche de cette secte, qui leur envoyoit un Metropolitain, & ils ne pouvoient avoir une creance differente de celle du Chef de leur Eglise. On ne peut pas non plus douter que la Liturgie que reforma Alexis de Menesés, ne fust la mesme que celle que nous avons en Syriaque; ce qui se reconnoist par la conformité des citations. Voicy donc ces erreurs qu'il crut devoir reformer dans sa visite: Un peu avant la consecration le Prestre recite une longue priere, par laquelle il rend graces à Dieu de ce qu'il à fait pour le salut des hommes, en commençant par la creation & finissant à la mission de Jesus-Christ: & suivant l'usage de toutes les Eglises, il prononce les paroles de l'institution de l'Eucharistie. Les Grecs & tous les Orientaux disent ces paroles sacrées en differentes manieres, & ordinairement ainsi. *Hoc est corpus meum, quod pro multis, pro vobis & pro multis, datur, frangitur in remissionem peccatorum*, & sur le Calice. *Hic est calix novi Testamenti in meo sanguine qui pro vobis & pro multis effunditur*, ou *effundetur in remissionem peccatorum*. Cette formule est tirée des Evangiles & de S. Paul; elle a esté depuis le commencement du Christianisme en usage dans les Eglises d'Orient, & mesme en quelques-unes d'Occident, comme dans celles du Rite Gothique & du Mozarabe. Menesés crut qu'elle devoit estre changée, pour la conformer

Il y en a plusieurs, mais aucune sur l'Eucharistie.

entierement à celle du Canon Romain : on ne peut neantmoins dire qu'elle enfermaſt un abus, ou une erreur ; puiſque les Grecs & les autres Chreſtiens qui ſe ſont autrefois reünis à l'Egliſe Catholique, n'ont point eſté obligez de la changer, quoyqu'on l'ait fait à l'égard des Maronites ſans neceſſité. Dira-t'on que c'eſt-là une erreur contre l'Euchariſtie ?

Cenſure trop hardie de certaines prieres.

Il eſt marqué au meſme endroit qu'aprés la conſecration, les Malabares diſoient alternativement une oraiſon ou cantique où il y avoit ces paroles. *Lors que le Preſtre s'approche de l'Autel, il éleve ſes mains au ciel, & il invoque le S. Eſprit qui deſcend du ciel, & conſacre le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt.* Les Cenſeurs Portugais, ont trouvé qu'il y avoit du peril à ſe ſervir de ces paroles, de peur *qu'elles ne donnaſſent lieu de croire, que c'eſt le S. Eſprit qui conſacre, & non pas le Preſtre* : & ainſi ils les ont changées, quoyqu'on les trouve dans des Offices Syriaques imprimez à Rome. Car il faut n'avoir pas la moindre connoiſſance de l'antiquité, pour regarder comme ſuſpecte une expreſſion qui ſe trouve dans tous les Offices anciens, & qui eſt tres-familiere aux ſaints Peres : ou pour croire que le Miniſtere ſacré des Preſtres eſt deſtruit, ſi le S. Eſprit opere inviſiblement par leurs paroles, ce qu'elles ſignifient exterieurement. Par cette raiſon les Cenſeurs ont alteré l'ancienne formule de l'Invocation du S. Eſprit, dont les Preſtres demandent à Dieu la deſcente & l'avenement, ſur les dons propoſez, & qu'en les changeant, il les faſſe le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Les Proteſtants ne diront pas que cette Oraiſon deſtruiſe la foy de la preſence réelle, puiſqu'elle la ſignifie d'une maniere claire & inconteſtable.

Autre accuſation ſur le meſlange des deux eſpeces.

Une autre erreur qu'ils remarquent eſt, que lors qu'aprés la fraction de l'Hoſtie le Preſtre en trempe une particule dans le Calice, & qu'il l'approche des autres qui ſont ſur le diſque ſacré, ou la patene, en faiſant un ſigne de croix avec cette meſme particule, pour unir, diſent-ils, le ſang avec le corps de Jeſus-Chriſt, ils font entendre l'hereſie des Neſtoriens qui croyent que ſous l'eſpece du pain, il n'y a que le corps, & le ſang ſeul ſous l'eſpece du vin: qu'ainſi ils touchent l'Hoſtie, & qu'ils y font une fente avec l'ongle du pouce, afin que l'un penetre l'autre. Cette hereſie eſt également inconnuë aux Neſtoriens, & à tous les autres Chreſtiens, qui ne

leur ont jamais reproché rien de semblable, puisque le rite sur lequel est fondé le soupçon, est commun à toutes les Eglises d'Orient. Lorsque dans l'Eglise Latine on fait le mélange d'une particule de l'Hostie dans le calice, non seulement cette ceremonie s'appelle *commistio*, mais aussi *consecratio*. Les Commentateurs des Liturgies rendent des raisons de cet usage, qui font connoistre qu'il n'a aucun rapport à l'heresie des Nestoriens, & qu'il n'a rien que de conforme à la discipline de toutes les Eglises: ce qu'on esclaircira ailleurs.

Fondée sur l'ignorance de la discipline.

On auroit assez de peine à trouver l'origine de cette prétenduë erreur attribuée mal à propos aux Nestoriens, si ce n'est dans des Auteurs qui ont escrit lorsque les plus habiles Theologiens, c'est-à-dire des Scholastiques, disputoient contre les Bohemiens touchant la communion sous les deux especes. L'ignorance de la discipline Ecclesiastique estoit telle en ces temps-là, que plusieurs regardoient cette pratique qui subsistoit encore dans toute la Grece & dans tout le Levant, comme un grand abus, ne faisant pas reflexion que jamais elle n'avoit esté regardée comme suspecte, & que jamais l'Eglise Latine ne l'avoit reprochée aux Grecs, au milieu de tant de disputes. Nous trouvons donc qu'au Concile de Basle en 1433. Jean de Raguse Dominicain fit un long discours en response à ce que Jean de Rogkyzana avoit dit le 16. de Janvier, dans lequel il avança entre autres choses, que Pelage & Nestorius avoient donné l'Eucharistie sous les deux especes, par ce que le dernier croyoit, que sous l'espece du pain, il n'y avoit que le corps de Jesus-Christ, & que le sang n'y estoit pas, mais sous l'espece du vin: que Pelage ordonnoit pour le mesme sujet qu'on donnast la communion aux enfants aprés le Baptesme, & que s'ils ne pouvoient pas la recevoir sous l'espece du pain, il la falloit mesler avec celle du vin. Or comme il n'y a pas de Theologien qui ne reconnoisse presentement que ce qui paroissoit à ce Religieux, non seulement un abus, mais une heresie, estoit la pratique de toute l'ancienne Eglise, il seroit inutile d'examiner ce qu'en peuvent avoir dit d'autres Auteurs de ce temps-là, qui n'en sçavoient pas plus que luy, & qui n'ont pas plus d'autorité. Quand il y en auroit un tres-grand nombre, ils ne prouveroient rien contre les Nes-

Conc. Labb. T. 12. p. 1072.

toriens, ſinon ce qu'on reconnoiſt par le teſmoignage de quelques autres un peu plus anciens,& auſſi ignorants, mais de meilleure foy : que quand ils ont accuſé les Neſtoriens ſur cet article, ce n'a eſté que parce qu'ils voyoient la communion ſous les deux eſpeces eſtablie par leur diſcipline, ce qu'ils regardoient comme un grand abus, quoyqu'ils n'alleguaſſent pas une raiſon auſſi fauſſe que celle dont ſe ſervit Jean de Raguſe.

*MS. Ar.*

Pierre Eveſque de Melicha Jacobite reproche aux Neſtoriens, qu'ils donnent l'Euchariſtie dans la main de ceux qui communient : on peut juger s'il les auroit ménagez ſur la foy de ce myſtere en cas qu'ils ne l'euſſent pas cru comme les autres receus par tous les Chreſtiens, puis qu'il leur reprochoit une couſtume pratiquée autrefois dans toute l'Egliſe. Enfin les teſmoignages d'Elie le Catholique & des autres Theologiens qui ſeront rapportez ailleurs demonſtrent que les Neſtoriens n'ont aucune erreur particuliere ſur ce ſujet, puiſque meſme Elie reconnoiſt le changement de ſubſtance, qui eſt le point déciſif.

Quelques abus reprochez aux Neſtoriens.

Ils ſe ſervent de pain levé, comme les autres Orientaux, & ils y adjouſtent du ſel & de l'huile,ce qui eſt remarqué comme un abus par quelques eſcrivains Arabes & Europeans, avec raiſon, puiſqu'on ne trouve pas que l'ancienne Egliſe ait pratiqué rien de ſemblable.Quelques Auteurs employent des raiſons myſtiques pour juſtifier cette couſtume, & il eſt inutile de les rapporter. Ce que ceux du païs, lors qu'ils ont eſté conſultez, ont dit de plus raiſonnable ſur ce ſujet, eſt qu'on ne meſle qu'un grain ou deux de ſel dans la paſte avec laquelle on forme le pain qui doit eſtre conſacré : & qu'à l'égard de l'huile, le Preſtre en verſe une goute dans le creux de ſa main, lors qu'il forme ce pain, afin que la paſte ne s'y attache pas.

Renouvellement du levain ſacré.

Ils ont une ceremonie qui peut avoir donné lieu à ces autres couſtumes, & c'eſt ce qu'ils appellent *le renouvellement du ſaint levain*. Ils ont pour cela un office particulier avec diverſes prieres, qu'on prononce en meſme temps que le Preſtre prenant de la fleur de farine & la peſtriſſant avec du levain, il y meſle une partie de celuy qui a ſervi la derniere fois qu'on a préparé des pains pour la Liturgie. Leur tradition eſt qu'ils ont ainſi conſervé juſqu'à ces derniers temps

le levain dont estoit le pain dans lequel Jesus-Christ institua l'Eucharistie, ou selon d'autres, celuy que S. Thomas & S. Thadée apporterent en Syrie, lors qu'ils y vinrent prescher le Christianisme. Car suivant une autre tradition, ils croyent que les Apostres avant leur séparation celebrerent ensemble la Liturgie, & qu'ils emporterent chacun une partie du pain qui y avoit servi. Il n'est pas difficile de reconnoistre que cette fable est fondée sur l'ancien usage des Eulogies, que les Evesques s'envoyoient les uns aux autres pour symbole de communion. De mesme parce qu'ils meslent l'ancien Chresme, avec celuy que le Catholique consacre tous les ans, ils disent que c'est le mesme que leur apporta S. Thomas.

Alexis de Menesés trouva un abus bien plus grand, selon le rapport de son Historien: & c'estoit qu'au défaut de vin veritable, ils se servoient d'un suc tiré de raisins secs, détrempez dans de l'eau, ou de vin de palmier; tel qu'on le fait dans les Indes. Il falloit que cet abus fust local: & on n'apprend rien d'ailleurs sur cet article. Abus sur le vin de l'Eucharistie.

Les Nestoriens ont le Baptesme, la Confirmation, qu'ils administrent en mesme temps: l'Ordination, la Hierarchie: la Reconciliation des Penitents, la Benediction des nopces, & l'Onction des malades, le tout à peu prés selon les ceremonies communes à l'Eglise Grecque, dont toutes celles d'Orient ont esté tirées. Ils ont tous les Sacrements.

Ils ont trois Liturgies, l'une qu'ils appellent des Apostres, c'est-à-dire, de ceux qu'ils considerent comme tels, & qui sont S. Thadée & S. Maris: celle de Theodore de Mopsueste, qu'ils appellent l'*Interprete*, à cause du grand nombre de commentaires qu'il avoit faits sur la sainte Escriture: & celle de Nestorius. Elles paroissent plus anciennes que toutes celles qui sont en usage dans le reste de l'Orient, & plus conformes à l'ancien Rite de Constantinople, qui se trouve dans la Liturgie de S. Jean Chrysostome. Ils ont outre cela les offices de tous les Sacrements, & leurs prieres publiques selon le cours de l'année. Leurs Liturgies.

Par une coustume particuliere à cette Secte, depuis plus de mille ans, en quelque païs que les Nestoriens ayent estabili des Eglises, le Service s'y est fait en langue Syriaque. Il n'y avoit rien d'extraordinaire en cela, pour la Syrie, la Me- Ils font par tout l'Office en Syriaque.

ſopotamie & les provinces voiſines, où cette langue eſtoit vulgaire. Mais comme toutes leurs autres Egliſes avoient eſté fondées par des Eveſques envoyez de Syrie, ils y porterent la ſainte Eſcriture, & les Offices Eccleſiaſtiques en cette meſme langue, quoy qu'inconnuë au peuple. Ainſi on trouve que les Neſtoriens de Perſe faiſoient l'Office en Syriaque, de meſme que ceux de Chorasſan, & de Tartarie: & enfin ceux des Indes & de la Chine. La preuve pour ceux des Indes eſt bien certaine par ce qui en eſt rapporté dans le Synode de Diamper: & on a veu icy des Liturgies Syriaques, avec des inſtructions, & quelques pieces traduites en Malabar. A la Chine la meſme langue eſtoit en uſage parmy eux, comme on le void par l'Inſcription Syriaque & Chinoiſe trouvée en 1625. dans la Province de Xenſi: le meſme uſage eſtoit dans l'Iſle de Chypre, où on n'entendoit pas plus le Syriaque qu'à la Chine.

*China Illuſtr. p. 12. uſq. ad p. 46.*

## CHAPITRE VII.

### *De la forme de l'Egliſe Neſtorienne.*

Sa Hierarchie.

CEtte Secte ou Egliſe Neſtorienne depuis le Concile d'Epheſe juſqu'aux premieres conqueſtes des Mahometans, n'avoit eu aucune forme de Hierarchie ſemblable à celle des autres Chreſtiens. Des Eveſques dépoſez ou exilez, à cauſe qu'ils n'avoient pas voulu ſe ſoumettre aux déciſions de l'Egliſe contre Neſtorius, s'eſtoient retirez dans la partie de la Meſopotamie que les Perſes avoient occupée. Ils y avoient ordonné des Preſtres, & d'autres Eccleſiaſtiques, auſſi-bien que des Eveſques, & ils ſe trouverent vers le temps de la ruine de l'Empire des Perſes, en poſſeſſion de l'Egliſe de Seleucie. Cette Ville avoit eſté choiſie pour eſtre le Siege d'un Primat, qui quoyque ſoumis au Patriarche d'Antioche par lequel ſeul il eſtoit ordonné & dans le Patriarchat duquel il eſtoit, avoit neantmoins une juriſdiction tres-eſtenduë dans la Perſe & dans l'Armenie. Il ordonnoit des Metropolitains qui luy eſtoient ſoumis, & on l'appelloit *Catholique*. Cette dignité s'eſt conſervée dans les autres ſectes: car les Jacobites avoient deux Catholiques, l'un pour les Syriens, l'autre pour les Armeniens, & dans la ſuite ce dernier

dernier a eſté appellé Patriarche. Les Grecs en avoient un pareillement. Comme donc ces Catholiques avoient tenu leur Siege à Seleucie & à Cteſiphonte : les Neſtoriens donnerent à leur Prelat ſuperieur aux autres, le titre de *Catholique*.

*Nilus Doxapatr. Allat. l. 1. c. 9.*

Il eſt cependant tres-remarquable que ces anciens heretiques, par reſpect pour la tradition Apoſtolique, ne crurent pas pouvoir former un corps d'Egliſe Chreſtienne, s'ils renonçoient à la ſucceſſion des premiers Eveſques inſtituez par les Apoſtres ou par leurs diſciples. Neſtorius avoit eſté Patriarche de Conſtantinople : outre qu'ils ne le reconnoiſſoient pas comme Auteur d'une nouvelle doctrine, mais comme défenſeur de l'ancienne, il avoit eſté dépoſé, & aucun de ſes ſucceſſeurs n'avoit ſouſtenu ſon opinion dans cette Egliſe-là. Ses diſciples n'avoient jamais eſté en poſſeſſion d'aucune Egliſe Patriarchale, comme furent dans la ſuite les Jacobites de celles d'Alexandrie & d'Antioche. Ainſi ils ne pouvoient prouver la ſucceſſion de leurs Eveſques, juſqu'aux Apoſtres fondateurs des principales Egliſes. Afin donc de couvrir ce reproche, qui les convainquoit de ſchiſme, quand ils auroient eſté exempts de toute erreur ; leurs Chefs qui avoient eſté long-temps en poſſeſſion de l'Egliſe de Seleucie & de Cteſiphonte, dans laquelle les derniers Rois de Perſe ne ſouffroient pas d'autres Chreſtiens, penſerent à relever la dignité de ce Siege, en luy attribuant l'inſtitution Apoſtolique.

Ils n'ont jamais occupé aucune des Egliſes Patriarchales.

Ils joignirent pour y parvenir la tradition commune de la converſion des Syriens par la prédication de S. Thadée dans la Meſopotamie, avec d'autres ou fauſſes ou incertaines, qui faiſoient croire que le meſme Apoſtre & ſes diſciples avoient eſtabli cette Egliſe de Perſe, qui de cette maniere auroit eſté fondée par un Apoſtre, comme les autres Patriarchales. Les peuples pouvoient eſtre aiſément trompez, puiſque nous voyons que pluſieurs de nos Auteurs modernes ont cru trop legerement des traditions vulgaires de chaque païs, quand elles ont eſté receuës ſans examen. Ils trouvoient dans les prieres de leurs Egliſes, que S. Thomas & S. Thadée avoient porté l'Evangile dans la Syrie, dans les Indes, & juſqu'aux extremitez de la terre. Ce qui devoit s'entendre, dans une ſignification ample, & metaphorique, en ce que les ſaints

Ils ont cherché une ſucceſſion Apoſtolique, par la prédication de S. Thadée.

Apoſtres avoient converti les uns par leur miniſtere : & les autres peuples plus éloignez par celuy de leurs diſciples ; eſtoit pris à la lettre par les Syriens, & ſur tout par les Neſtoriens, pour en conclure que ſaint Thomas & S. Thadée leur avoient annoncé la Foy. Cette tradition produiſit celle qui eſt aux Indes, de la prédication de S. Thomas en ce païs-là : & enſuite ſur des raiſons de vray-ſemblance pluſieurs Auteurs modernes, ſur tout des Portugais, l'ont fait paſſer à la Chine : enfin juſqu'au Breſil & en d'autres parties de l'Amerique, où neantmoins il ne s'eſt pas trouvé le moindre veſtige de Chriſtianiſme.

*Couto. Faria.*

*Luis de Vaſconcellos Noticias do Brazil.*

Enſuite par les anciens Eveſques de Perſe.

*Euſ. de Vit. Conſt. l. 3. & 4. Theodoret. l. 1. c. 23.*

Celle des Neſtoriens eſtoit mieux fondée, quoy qu'elle ne fuſt pas certaine : mais elle ſuffiſoit pour perſuader aux peuples qu'ils conſervoient la foy qui avoit eſté preſchée par les Apoſtres, ou par leurs Diſciples. Avec quelques hiſtoires de leurs premiers Eveſques toutes fabuleuſes, ils parvenoient au temps de ces anciens Eveſques de Perſe, dont un vint au Concile de Nicée. Ils eſtoient alors uniques dans le païs, comme il y avoit un Eveſque des Goths, un Eveſque des Sarraſins, parce que le nombre des Chreſtiens n'eſtoit pas aſſez conſiderable pour avoir pluſieurs Eveſques, ou qu'il n'y avoit pas de villes, comme parmy les Arabes Nomades, les Goths, & quelques autres peuples. Les Neſtoriens mettoient donc au nombre des Peres de leur Egliſe, ces anciens Eveſques de Perſe, parmy leſquels pluſieurs avoient ſouffert le martyre ſous Sapor & Coſroës, & dont il eſt parlé avec de grands éloges dans les hiſtoires de Socrate & de Sozomene. Ainſi joignant à ceux-là les premiers Eveſques qu'ils avoient eus en toute liberté ſous les derniers Rois de Perſe, entre autres Coſroës Nuſchiroüan, qui les favoriſa extremement ; ces Eveſques de Seleucie ſe trouverent les premiers Eccleſiaſtiques de leur Secte : & comme le titre de *Catholique* eſtoit attaché à ce Siege, ils commencerent à le donner à leurs Patriarches, ce qui a continué juſqu'à nos jours.

*Sozom. l. 2. c. 8. &c.*

Ils attribuent le titre de Catholique au Chef de leur Secte.

*Can. Arab. Nic. Turriani 33. ex Verſ. Echell. 38.*

Comme il ſe trouve dans les Canons Arabes attribuez au Concile de Nicée, une Conſtitution qui regle le rang des Catholiques de Seleucie : les Neſtoriens ont appliqué ce qui s'y trouve, à leur Patriarche, quoy que cela euſt rapport à ces Catholiques que nous avons dit avoir eſté inſtituez dans l'Egliſe Grecque, & à ceux que les Jacobites eſtablirent dans

leur Communion. Enfin, parce que nonobſtant toutes ces fauſſes ſuppoſitions, ils n'auroient pû nier que leur Catholique eſtoit inferieur aux quatre anciens Patriarches, & à celuy de Jeruſalem, ils ont marqué dans leurs hiſtoires que les Peres d'Occident avoient accordé par privilege aux Orientaux, d'eſtre ſoumis à leur ſeul Patriarche, & ils ſuppoſent que c'eſt leur Catholique, quoyque les Canons dont ils abuſent, regardent le Dioceſe d'Orient proprement dit, & le Patriarche d'Antioche. De là ils concluent qu'ils ſont fondez ſur la Tradition, & ſur l'autorité des Canons de l'Egliſe univerſelle, en reconnoiſſant leur Catholique, comme *Pere des Peres*, *Patriarche* & Chef ſupreme de leur Hierarchie.

*Maris fil. Salomon. Hiſt. Ar. MS.*

C'eſt ainſi que les Neſtoriens du ſeptiéme & du huitiéme ſiecle, ont abuſé les peuples, pour les tenir ſéparez des autres Egliſes: mais en reconnoiſſant en meſme temps deux grandes veritez. La premiere, qu'on ne pouvoit eſtre dans l'Egliſe, ſi on ne montroit une ſucceſſion d'Eveſques qui remontaſt juſqu'aux Apoſtres: la ſeconde, que la ſeule autorité de l'Egliſe pouvoit inſtituer des Eveſques, & eſtablir les bornes de leur juriſdiction ſur les fideles.

Deux veritez qu'on en tire.

Lors que les Mahometans conquirent la Perſe, ils confirmerent aux Catholiques ou Patriarches Neſtoriens qui s'y trouvoient eſtablis, toute l'autorité qu'ils avoient, & elle eſtoit fort eſtenduë, puiſqu'il n'y eſtoit reſté preſque aucun autre Chreſtien. Et aprés que ces meſmes Catholiques eurent transferé leur Siege à Bagdad, ils uſurperent long-temps une entiere juriſdiction ſur les Orthodoxes & ſur les Jacobites, eſtant maintenus par des Patentes des Califes, qui terminoient ces diſputes par l'antiquité de la poſſeſſion, & les Neſtoriens l'avoient, parce qu'ils s'y trouvoient les premiers eſtablis. Ils la perdirent à la verité dans la ſuite, & il fut permis aux Melchites ou Orthodoxes, & aux Jacobites, d'avoir leurs Catholiques, & de n'obéïr qu'à eux. Mais dans l'eſpace de plus de deux cents ans, les Neſtoriens ſe ſervirent de cette juriſdiction uſurpée, pour eſtendre leur hereſie, tant parce que pluſieurs autres Chreſtiens, n'ayant ny Egliſes, ny Eveſques, ny Preſtres, ſe trouverent preſque ſans le ſçavoir, engagez dans la Communion des Neſtoriens: que parce qu'ils envoyerent preſcher le Chriſtianiſme juſqu'aux extremitez de l'Aſie.

L'autorité des Patriarches Neſtoriens augmentée ſous les Mahometans.

Ils étendirent leur Religion fort loin.

C'eſt ce qu'on reconnoiſt par l'hiſtoire Orientale, & par une Notice des Metropoles ſoumiſes au Catholique, dont le Siege eſtoit à Bagdad juſqu'à ces derniers ſiecles. On les rapportera ſuivant qu'elles s'y trouvent marquées, quoyque dans un ordre qui paroiſtroit arbitraire & tres-confus, ſi pluſieurs paſſages de leurs livres ne le confirmoient. Car il n'eſt point conforme à la diſpoſition ancienne des Metropoles, eſtablie par les Canons, & par les Notices, de ſorte qu'il paroiſt tres-certain que le rang de ces Metropoles eſt reglé ſelon l'antiquité de l'eſtabliſſement que les Neſtoriens en firent : & meſme pluſieurs des villes qui ont parmy eux le titre de Metropoles, n'ont jamais eu d'Eveſques dans les autres Communions.

Notice de leurs Metropoles. *Notitia MS. Arab. V. Morin. de Sacr. Ordin.*

Aprés Bagdad qui joüiſſoit des meſmes honneurs que Seleucie ou Modaïn, comme l'ont appellée les Arabes, voicy comme les range cette Notice. I. Jondiſapour ville moderne du Cuziſtan ou ancienne Suſiane II. Niſibe. III. Baſora. IV. Moſul. V. Hazza : qui eſt Irbil, ou l'ancienne Arbelles. VI. Bajerma, qui peut eſtre l'ancienne Martyropolis VII. Holowan, ville recente depuis les Arabes. VIII. En ce rang, ils mettent le Metropolitain de Perſe, ſans luy aſſigner aucune ville. Ces Metropoles ſont les plus anciennes, parce qu'elles ſe trouvent dans la Meſopotamie où les Neſtoriens, comme il a eſté dit ſe multiplierent d'abord, parce qu'ils y eſtoient à couvert des peines portées par les loix Imperiales contre Neſtorius & ſes ſectateurs. La Perſe eſtoit la Province la plus voiſine. IX. Merou. X. Ari, qui eſt l'Aria des anciens. XI. Catarba. XII. la Chine. XIII. l'Inde XIV. Bardaa. XV. Damas. XVI. Raï, & tout le Tabariſtan. XVII. le Deilem. XVIII. Samarcand. XIX. Le Turqueſtan. XX. Balch. XXI. le Sigeſtan. XXII. Jeruſalem. XXIII. Chanbalik. XXIV. Toncat, ou Tengut. XXV. Caſchgar & Noüakat. On ſçait par la ſuite de l'Hiſtoire de leurs Catholiques, que ces Metropoles ne ſont pas des noms en l'air, puiſqu'on trouve ſouvent nommez ceux qui les ont occupées: il eſt fait mention des ſix premieres dans l'Office des Ordinations Neſtoriennes, donné par le P. Morin, quoyque les noms ſoient un peu défigurez. Les Portugais trouverent un Mar Joſeph & un Mar Jacob dans les Indes qui avoient le titre de Metropolitains des Indes & de la Chine. Ung-Chan Sultan des Tartares,

*In fin. Ord. Neſtor.*

défait par Ginghiz-chan estoit Nestorien, & il avoit un Evesque dans son païs. Marco Polo, Rubruquis, Oderic, Jean de Plano-Carpini, Mandeville, & tous les anciens voyageurs, remarquent qu'ils trouvoient un nombre prodigieux de Nestoriens dans la Tartarie, & mesme il ne paroist pas qu'il y eust d'autres Chrestiens, non plus que dans les Indes & dans la Chine.

Si le Christianisme a esté porté dés les premiers siecles en ces païs-là.

L'histoire de ces Provinces éloignées est si obscure qu'il est impossible de sçavoir avec quelque vray-semblance, si le Christianisme y avoit esté porté dés les premiers siecles de l'Eglise. Les Perses comme il a esté dit, avoient un Evesque, pour toute la Nation : mais on ne peut dire, s'il y avoit des Chrestiens, dans la Transoxiane, & dans les autres Provinces de la Haute Asie, avant le Mahometisme. Si on suit les Notices des Grecs modernes, le Patriarche d'Antioche dans la jurisdiction duquel elles estoient comprises, avoit en ces païs-là des Evesques qui luy estoient soumis. Il possedoit suivant Nilus Doxapatrius, toute l'Asie, l'Orient, les Indes, où jusqu'alors il envoyoit un Catholique qu'il ordonnoit, & qui est appellé de *Romogyris*, la Perse, & Babylone appellée presentement Bagdad : & comme disent les Grecs Irenopolis, où il envoyoit un Catholique : les Provinces d'Armenie : l'Abasgie ou Circassie & Mengrelie, l'Iberie, la Medie, la Chaldée, la Parthie, les Elamites & la Mesopotamie. Or ces Provinces qui ont entierement changé de nom & de limites il y a plusieurs siecles, sont neantmoins comprises pour la pluspart, dans l'estenduë des Metropoles de l'Eglise Nestorienne, que nous venons de rapporter. Il peut donc estre arrivé que les Nestoriens, n'ayent pas porté les premiers la foy de Jesus-Christ dans ces Provinces de la haute Asie; mais que dans le renversement general causé par les conquestes des Mahometans, les Chrestiens qui s'y trouvoient desja, n'ayant point d'Evesques ny de Prestres se soient soumis à ceux que les Catholiques de Bagdad y envoyerent, comme il est arrivé depuis à l'égard de la Nubie & de l'Ethiopie, où tout ce qu'il y avoit de Chrestiens devint Jacobite en moins d'un siecle, parce que tous les Ecclesiastiques qui y furent envoyez estoient infectez de cette heresie, ainsi que l'Eglise d'Alexandrie où ils avoient receu l'Ordination. Car il ne paroist pas vray-semblable que dans le Chorasan,

*Allat. de consens. l. 1. c. 9. §. 1. Ep. Petri Antioch. Mon. Gr. t. 1. p. 116.*

la Transoxiane, & les autres Provinces voisines, où les Mahometans porterent leurs armes d'abord, aprés la conqueste de la Syrie & de la Perse, on pust facilement prescher l'Evangile, ce qu'ils ne souffroient pas : encore moins que parmy eux il y en ait eu qui embrassassent le Christianisme, rien n'estant plus rare que de pareilles conversions. Mais dans les Indes, dans la Chine, & dans la Tartarie où il y avoit peu de Mahometans, les Nestoriens peuvent avoir plus facilement annoncé la foy de Jesus-Christ, & en mesme temps répandu leurs erreurs. Ce qu'il y a de certain, est qu'ils ont fondé la pluspart des Eglises comprises dans les Metropoles de leurs Notices, parce qu'on ne les a jamais connuës dans les autres Communions.

Ce qu'on doit entendre par Romogyris.

Ce Catholique dont parle Nilus Doxapatrius, ainsi que d'autres Auteurs, s'appelloit, à ce qu'ils disent, *Romogyreos*, ce qui n'est pas un nom de Metropole, car il n'y a jamais eu de Ville ny de Province appellée ainsi. C'est un mot formé de *Roum*, qui signifie les Grecs, & de *Ygour*, nom sous lequel les Arabes & les Persans comprennent un grand nombre de peuples, la pluspart Barbares, qui estoient au-delà de l'Oxus ou Gihon, dont les noms sont à peine connus, puisqu'on ne les trouve presque que dans l'histoire de Ginghizchan & de ses successeurs les Mogols, qui conquirent tous ces païs-là, & pousserent leurs victoires encore beaucoup plus loin. *Romogyris* signifie donc, *Roum*, les Grecs, c'est-à-dire, le païs qui avoit esté soumis à l'Empire Grec, & où les Patriarches Grecs d'Antioche avoient conservé leur ancienne jurisdiction, où la foy de l'Eglise Orthodoxe Grecque s'estoit maintenuë : & sous le nom *d'Ygour*, on comprend les peuples des païs situez au-delà de ces bornes, ou quand mesme le Christianisme auroit esté establi avant l'Empire des Mahometans, il est neantmoins certain, qu'il n'y avoit ny Eveschez ny Metropoles: de sorte qu'on ne peut pas douter que celles dont il est parlé dans la Notice des Nestoriens, ne doivent leur premier establissement à leurs Patriarches. Le Catholique dont parle Nilus Doxapatrius estoit celuy que le Patriarche Grec d'Antioche envoyoit à Bagdad, ou à Irenopolis: car le Calife Almansor avoit appellé cette nouvelle Ville *Medinet el Salam, Ville de Paix* : & comme elle devint la Capitale de l'Empire Mahometan, dignité qu'elle conserva autant

que dura la puissance des Califes, il y abordoit toute sorte de nations, que les Princes Mahometans laissoient vivre en liberté selon leurs religions. Les Patriarches Nestoriens y furent long-temps les premiers, & comme superieurs de tous les Chrestiens: mais aprés quelque temps, les autres eurent la mesme liberté qu'ils avoient ailleurs. Les Catholiques ou Primats des Jacobites, transfererent leur Siege à Takrit sur les frontieres d'Armenie, & depuis plus de quatre cents ans on ne trouve aucune mention dans les histoires de ces Catholiques d'Irenopolis que les Grecs avoient autrefois.

Erreur de Miræus.

A cette occasion, il est necessaire de remarquer qu'on ne doit adjouster aucune foy, à ce que plusieurs de nos Auteurs sur tout Aubert le Mire ont escrit, sur ce qui regarde les Patriarches des Nestoriens. Selon cet Auteur, que plusieurs autres ont copié, la nation des Nestoriens est gouvernée par deux Patriarches, dont l'un est le chef des Chaldéens Assyriens Orientaux, & l'autre de ceux qu'on appelle absolument Nestoriens. Il met au rang des premiers Sulaca, Abdisu, Denha-Simon, & quelques autres qui avoient envoyé des députez à Rome sous Jules III. Pie IV. & Gregoire XIII. ausquels on peut joindre Elie qui envoya une pareille députation à Paul V. Car ces Patriarches firent profession de la foy Catholique, demanderent la confirmation de leurs dignitez & le *Pallium*, enfin ils firent tout ce qui pouvoit signifier une entiere réünion avec l'Eglise Catholique. On ne peut pas entrer dans un détail exact de ces réünions, puisqu'il ne reste que des traductions tres-defectueuses des lettres escrites à Rome par ces Patriarches, qui sont remplies d'éloges des Papes, & de tout ce qu'il y a de plus avantageux pour la primauté du S. Siege. Ce n'est pas cela qui les devoit rendre suspectes, puisque les Collections des Canons des Eglises Orientales contiennent la reconnoissance de cette superiorité du Siege de Rome, par dessus tous les autres. Mais outre que les Confessions de foy, sont la pluspart équivoques & imparfaites: que mesme les dernieres comme celle du Patriarche Elie envoyée à Paul V. contenoit des semences de Nestorianisme: que dans les siecles derniers, il se trouvoit peu de Theologiens capables de les examiner: & qu'on se contentoit à Rome de faire faire à ces Députez la Profession de Foy de Pie IV. il ne faut pas s'estonner que toutes ces

*Notit. Episcopatuum. l. 1. c. 16. p. 37. &c.*

réunions n'ayent produit aucun effet. Mais il n'eſt pas vray que le Patriarchat ait eſté diviſé, parce que les Patriarches des Neſtoriens ont reſidé tantoſt à Moſul, tantoſt à Diarbekir, où ils ſont preſentement. Enfin tous ceux qui ont teſmoigné ſe réunir à l'Egliſe, ſont demeurez à l'exterieur comme ils eſtoient. Il arrive ſouvent qu'ils eſcrivent encore aux Papes: & qu'ils demandent le *Pallium* : mais au bout de quelque temps, on les trouve tousjours les meſmes.

Election du Catholique ou Patriarche des Neſtoriens.
*Pocock. Spec. Hiſt. Arab.*

Le Catholique eſtoit élu par les Metropolitains, les Eveſques, le reſte du Clergé, & les principaux des Laïques, parmy leſquels les *Abadis*, tenoient le premier rang. On appelloit ainſi les Chreſtiens de quelques tribus fort anciennes parmy les Arabes, qui avoient receu la foy Chreſtienne dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, & qui l'avoient conſervée pendant que les autres tribus eſtoient engagées dans l'idolatrie, dans le culte ſuperſtitieux des Aſtres, & quelques-unes dans le Judaïſme. Ceux de Hira, de Cufa & de Baſora, illuſtres parmy les Arabes, avoient auſſi droit de ſuffrage.

Eveſque de Caſcar adminiſtrateur du Siege vacant.

L'Eveſque de Caſcar, ville aſſez voiſine de Modaïn, baſtie ſur les ruines de l'ancienne Seleucie, avoit l'adminiſtration du Siege vacant, ou à ſon défaut l'Eveſque de Waſith, ou quelque autre plus prochain. Il avertiſſoit les Metropolitains par des lettres circulaires de la mort du Catholique, & les convoquoit pour l'élection de ſon ſucceſſeur, à laquelle préſidoit le Metropolitain de Jondiſapour, accompagné des autres principaux qui eſtoient ceux de Niſibe, de Moſul, d'Arbelles, de Bajerma, ou Martyropolis, de Holoüan, & de Baſora.

L'Election ſe faiſoit à Modaïn.

L'aſſemblée pour l'élection ſe tenoit ordinairement à Modain dans une ancienne Egliſe appellée *Dir-Cani*, meſme depuis que le Siege des Catholiques avoit eſté transferé à Bagdad.

Ce qu'on pratiquoit lorſqu'il y avoit conteſtation.

Lorſqu'on eſtoit d'accord ſur le ſujet qui devoit eſtre élu, le plus ancien des Metropolitains publioit l'élection, qui eſtoit précedée d'un jeuſne, de prieres, & d'une Liturgie ſolennelle. S'il y avoit des conteſtations qui ne puſſent eſtre terminées à l'amiable, on les terminoit par le ſort, ce qui ſe faiſoit en cette maniere. Les noms de trois qui avoient le plus de voix eſtoient eſcrits dans des billets ou ſur des balotes, & on en adjouſtoit un quatriéme qui eſtoit *le nom de Jeſus-Chriſt*,

*Jesus-Christ, le Souverain Pasteur.* On les mettoit sous l'Autel, & aprés avoir celebré la Liturgie dessus, pour demander à Dieu qu'il declarast sa volonté, on mettoit les noms dans une boëte, & on les faisoit tirer par un jeune enfant, qui estoit encore dans l'innocence. Celuy dont le nom estoit tiré le premier, estoit aussi-tost proclamé Catholique. Que si on tiroit d'abord le nom de Jesus-Christ, on regardoit cela comme une preuve certaine, que Dieu n'approuvoit l'élection d'aucun des trois, & on revenoit aux suffrages pour en nommer trois autres. Cette maniere de décider par le sort les élections contestées estoit aussi en usage à Alexandrie parmy les Cophtes ou Jacobites.

Lorsque la proclamation de celuy qui avoit esté élu se faisoit dans l'Eglise, le Clergé & le peuple, l'approuvoient en disant *ἄξιος il est digne*, ou par les propres paroles de la Preface *Dignum & justum est*, ce qui se pratiquoit pareillement parmy les Cophtes. On dressoit un Acte qui estoit signé par les Metropolitains, les Evesques & les principaux du Clergé & du peuple, par lequel ils approuvoient l'élection : les Evesques absents pouvoient envoyer leur consentement par escrit. Il falloit ensuite obtenir des Princes, ou des Magistrats Mahometans, la confirmation de l'élection & la permission de sacrer celuy qui avoit esté élu, & à cette occasion les Mahometans ont presque tousjours tiré d'eux de grandes sommes. Avant la ceremonie de l'Ordination, les Evesques obligeoient le nouveau Patriarche à signer un Acte par lequel il promettoit *de se conduire selon l'Evangile & selon les Canons des Apostres : qu'il conserveroit la veritable foy & les Decrets des Synodes d'Orient & d'Occident, ainsi que ceux des trois Peres Diodore, Theodore & Nestorius : qu'il ne recevroit point de presents, qu'il exstirperoit la Simonie : qu'il ne retiendroit pas les Eglises vacantes, mais qu'il les pourvoiroit de bons Evesques : qu'il ne seroit à charge ny au Clergé ny au Peuple : qu'il ne donneroit pas deux Eveschez à une mesme persone : enfin qu'il gouverneroit l'Eglise selon les loix.* On trouve une semblable formule qui fut dressée par le Catholique Johana ou Jean fils d'Isa, ordonné l'an 900. de Jesus-Christ, & elle fut suivie par plusieurs autres.

Comment l'élection estoit approuvée.

*Hist. Nest. MS.*

On dressoit aussi alors des Reglements en forme de Canons sur la discipline Ecclesiastique, & comme ils estoient

Canons dressez en plein Synode.

ſignez par le nouveau Catholique, & par tous les Eveſques aſſemblez ſynodalement, on les appelloit *Synodes*. C'eſt de ces ſortes de Conſtitutions Synodales que ſe doivent entendre pluſieurs endroits du Catalogue ou Bibliotheque de Hebedjeſu, imprimé par Abraham Echellenſis, & non pas de Conciles anciens. Ces actes eſtoient tousjours en Syriaque auſſi-bien que tous ceux qui regardoient l'élection & la confirmation du Catholique, & les Neſtoriens les ont tousjours dreſſez en cette langue qui eſt ſacrée parmy eux, comme les Cophtes les dreſſent en langue Egyptienne, & nous en Latin.

*Hebedjeſu p. 115. 117. 118.*

Ceremonie du Sacre.

Aprés que la permiſſion de ſacrer le nouveau Patriarche avoit eſté obtenuë du Calife, ou des autres qui commandoient à ſa place, on faiſoit la ceremonie du Sacre dans l'ancienne Egliſe de Modaïn, avec les prieres & les rites qui ſont marquez dans le Pontifical, qu'a fait imprimer le P. Morin. C'eſt un tres-grand abus & tres-ancien dans cette ſecte, que les Catholiques, quoy qu'ils euſſent desja receu l'Ordination Epiſcopale, (preſque tous ceux dont nous avons l'hiſtoire ayant eſté pris du nombre des Eveſques ou des Metropolitains) eſtoient ordonnez de meſme que s'ils n'euſſent pas desja receu le charactere Epiſcopal, ce qu'on ne trouve dans aucune autre Egliſe. Les Grecs quoy qu'ils ayent eſté depuis pluſieurs ſiecles, fort peu attentifs à l'obſervation des Canons contre les tranſlations des Eveſques, & que la pluſpart des Patriarches de Conſtantinople ayent eſté ainſi transferez d'autres Egliſes auſquelles ils eſtoient attachez par le lien ſacré de l'Ordination, n'ont jamais pratiqué d'autres ceremonies que celles de l'Inthroniſation, ſans aucune nouvelle impoſition des mains. Les Jacobites Syriens du Patriarchat d'Antioche, ont auſſi ſouvent eſté transferez, mais les rites ſacrez de l'Ordination, ne ſe pratiquoient point à leur égard. Il n'y a pas eu de Communion Chreſtienne où les tranſlations ayent eſté plus frequentes que parmy les Neſtoriens: & quoyque cet abus ſoit tres-grand, il n'eſt pas comparable à celuy d'une Ordination reiterée & toute nouvelle, comme ils font celles de leurs Patriarches. Car ils leur impoſent les mains, ils diſent les meſmes prieres, & les meſmes formules qu'à l'Ordination des Eveſques, ſans excepter celles dans leſquelles, ſelon l'opinion de M. Habert, du P. Morin & des plus habiles Theologiens, doit conſiſter la

*V. Ord. Syr. Neſtor.*

Grand abus dans l'Ordination.

forme du Sacrement. On peut juger du peu d'exactitude de ceux qui ont escrit sur ces matieres, puisque parmy les erreurs & les abus dont ils accusent les Nestoriens, ils ne marquent pas celuy-là, qui est un des plus grands. L'Eglise Cophte d'Alexandrie est dans une pratique bien differente, puisque depuis S. Marc jusqu'à ces derniers temps, aucun Patriarche n'a esté transferé d'une autre Eglise à celle-là.

Aprés l'Ordination, le nouveau Catholique revenoit à Bagdad où les principaux des tribus, des habitans de Modaïn, & des autres Chrestiens qui luy estoient soumis, venoient le recevoir sur le bord du Tigre. Ils le conduisoient en pompe au Monastere appellé *Dir-Catlik* : du Catholique qui estoit la maison Patriarchale. Les jours suivants on le conduisoit au Palais du Calife, qui luy donnoit la veste d'honneur, une espece de bonnet, & le baston pastoral, à quoy suivant sa bonne volonté, il adjoustoit d'autres presents ; & il falloit que le Catholique fit aussi les siens. Il estoit conduit à cette audience par les Officiers du Calife, avec une escorte de Gardes, & on pratiquoit à son égard les mesmes ceremonies, qu'à l'égard du Chef des Juifs que les Arabes appellent *Raseljalout*, c'est-à-dire Chef des exilez : & les Grecs αἰχμαλωτάρχης, selon la description qu'en fait le Juif Benjamin dans son Itineraire.

Retour du nouveau Patriarche à Bagdad.

*Itin. Benjam. p. 71. Hist. Cathol. Nest. MS.*

L'autorité du Catholique estoit tres-grande : car suivant les constitutions receuës dans sa Communion il estoit le Chef supreme de l'Eglise Nestorienne, avec une entiere indépendance ; & outre ce pouvoir qui pouvoit paroistre legitime, il en avoit usurpé un plus grand, & presque sans bornes. Il instituoit les Evesques & les Metropolitains, il érigeoit des Eveschez & des Metropoles : il dispensoit des Canons, réunissant & desunissant ces mesmes Eveschez : il excommunioit les Evesques & les Metropolitains ; mais il pouvoit estre déposé par un Synode. Plusieurs de ces Catholiques ont esté des hommes ambitieux, avares, simoniaques, violents, qui par leur mauvaise conduite scandalisoient les Chrestiens qui leur estoient soumis, de sorte qu'il y en a eu un grand nombre qui ont renoncé au Nestorianisme, & mesme au Christianisme.

Autorité du Catholique.

Il y en a eu cependant quelques-uns distinguez par leur bonne conduite & par leur science, comme sont la plupart

Quels ont esté les plus considerables.

de ceux dont Hebedjesu fait mention dans son Catalogue: car presque tous ceux dont il parle estoient Nestoriens. Cependant il reste fort peu d'Ouvrages de Theologiens considerables dans cette Secte, si on en excepte deux ou trois Auteurs, comme Israël Evesque de Cascar, Ebneltaïb, qui a travaillé sur l'Escriture sainte, & quelques autres qui sont citez avec éloge par les Jacobites mesmes, & le nombre de ceux-là est tres-médiocre. La principale estude qui les occupoit estoit celle de la langue Syriaque, de la Persiene, & encore plus celle de l'Arabe. Ils estoient à Bagdad, à Bassora & dans les autres Villes & Provinces, où elle estoit particulierement cultivée; Ainsi la pluspart des livres mesme les plus serieux, comme les Traitez Theologiques & les Confessions de Foy des Nestoriens, sont escrits dans ce style, dont l'élegance est fort bizarre, puisqu'elle consiste dans une abondance affectée de mots recherchez & souvent hors d'usage, disposez par petits membres égaux, & finissants par une maniere de rime. C'est ce qu'on peut remarquer dans une Homilie sur la Nativité de Jesus-Christ, que Golius a fait imprimer à la fin de sa Grammaire Arabe, & qui est de ce mesme Elie Catholique dont nous avons d'autres ouvrages. Ce style les rend tres-obscurs, parce qu'au lieu des termes Theologiques qu'employent les Escrivains des autres Communions, ils en introduisent souvent de nouveaux, moins propres à expliquer le dogme que ceux qui sont en usage parmy le reste des Chrestiens, qui escrivent en Arabe.

Grande estenduë du Nestorianisme.

Le Nestorianisme, comme on en peut juger par la liste que nous avons donnée des Metropoles soumises au Catholique, avoit esté autrefois fort estendu. On void par l'Histoire de cette Eglise qu'elle a veritablement envoyé des colonies jusqu'aux extremitez de l'Asie. Outre les preuves generales que fournissent nos anciens voyageurs, qui en trouverent dans ces païs immenses qui sont communément compris sous le nom de Tartarie, de Cataï, de Turquestan & de Ygour, il y en a de particulieres tres-certaines touchant la Tartarie, d'où sortirent les Mogols: les Indes, & la Chine. Les Historiens qui ont parlé des commencements & du progrez des Mogols de la race de Ginghiz-Chan, marquent qu'il y avoit parmy ces nations, dont à peine le nom nous est connu, un grand nombre de Chrestiens, en quoy ils

s'accordent avec nos anciens Voyageurs ; & que mesme parmy les enfants & les petits enfants de ce Conquerant, plusieurs professoient le Christianisme. Marco Polo trouva des Chrestiens Nestoriens à Samarcham, c'est-à-dire à Samarcand : à Sachion sur la frontiere du païs de Tenkat ou Tengut, ville que les Geographes Orientaux appellent Saganian : dans le païs de Chinchintala, qui doit estre Chatlage : à Sucuïr : à Tarokoram, c'est-à-dire *Karacum* : Cergut, Egrigaia, Tenduc, & d'autres qu'il n'est pas aisé de determiner. Rubruquis & Mandeville, en disent autant. Abulfarage parle aussi du Christianisme de ces Tartares subjuguez par Ginghiz-Chan, & il dit qu'il espousa la fille d'Ung-Chan qu'il avoit défait, & qu'il fit venir auprés de luy un Evesque nommé Mar-Denha ; nom qui marque qu'il estoit Nestorien. Rubruquis qui fut envoyé en Tartarie par Saint Loüis en 1253. rapporte plusieurs particularitez des ceremonies qu'il observa parmy ces Chrestiens qui estoient à la Cour de Mangou-Chan, petit-fils de Ginghiz-Chan, entre autres celles qui regardent la préparation du pain Eucharistique, & la tradition du levain conservé depuis le temps des Apostres, & elles sont entierement conformes à la discipline des Nestoriens. On ne met pas au nombre de ceux-là, plusieurs qui furent convertis à la Foy Catholique par les Missionaires de ce temps-là, quoyque la pluspart des Historiens marquent que ce mesme Mangou-Chan se fit baptiser.

*Emir Cond. Ieb-Taüarich. M. Polo. l. 1. c. 39. 45. 47. 62. 64.*

*Hist. Dyn. p. 280. 286.*

*C. 35. 40.*

*Villani l. 6. c. 61.*

Il est vray que quelques Sçavants modernes, ont cru que les Armeniens avoient porté la Religion dans ces païs là, sur une autorité tres-foible, qui est celle d'un voyageur Venitien, & sur une équivoque tres-grossiere. Car parce qu'on trouve que le Catholique avoit une grande puissance en ces Provinces éloignées, ils ont cru que cela regardoit celuy des Armeniens, conjecture entierement fausse, puisque non seulement les Auteurs que nous avons citez, mais tous les autres & les Nestoriens mesmes, ne laissent pas lieu de douter, que le Catholique dont ils parlent, ne fust le Chef de l'Eglise Nestorienne. Il n'y en avoit point d'autre auquel ce titre de Catholique fust donné absolument, & quand les Auteurs parlent de celuy des Armeniens, ils y joignent le nom de la Nation. Mais de plus on a des tesmoignages certains, que presque tous les Chrestiens de ces Provinces de la Haute-Asie

Que les Armeniens n'ont pas porté le Christianisme en Tartarie.

*Muller de Cataia.*

professoient le Nestorianisme : par consequent ils ne pouvoient pas reconnoistre l'autorité du Patriarche des Armeniens qui estoit Jacobite, c'est-à-dire, dont la créance estoit entierement opposée à celle des Nestoriens. Il paroist que les Evesques dont il est parlé, dans les Histoires de ces païs-là, avoient des noms Syriens, & que les Offices se faisoient en langue Syriaque. Or jamais les Armeniens ne se sont servis de cette langue, mais par tout de la leur, dont il n'y a pas le moindre vestige, dans tout ce qui a rapport au Christianisme de Tartarie, & de Turquestan. Le Patriarche d'Armenie n'a mesme jamais estendu sa jurisdiction dans ces Provinces éloignées ; & ainsi cette conjecture est entierement insoutenable.

Ceux qui allerent à la Chine venoient de Syrie.

Mais elle est encore plus absolument détruite, par ce que nous apprenons de l'Histoire des Catholiques, ou Patriarches Nestoriens, & par l'Inscription Chinoise & Syriaque découverte à la Chine en 1625. dont nous parlerons encore dans la suite. Elle marque un assez grand nombre d'Ecclesiastiques qui furent envoyez à la Chine, & parmy les principaux on en trouve qui estoient venus de Balch & de Tocaristan, qui est la mesme chose que le Turquestan : qu'ils estoient tous Syriens & mesme Nestoriens, comme on le reconnoist par les noms propres, & que leur Superieur Ecclesiastique estoit Hananiechua Catholique, qui estoit celuy des Nestoriens, dans ce temps mesme. Aucun de ces charactères ne peut convenir aux Catholiques ou Patriarches d'Armenie.

*Chin. illustr. p. 12. & seq.*

Preuves que les Nestoriens porterent le Christianisme en Tartarie.

Les preuves tirées de l'Histoire des Catholiques ou Patriarches Nestoriens, sont encore plus certaines, pour establir que les Chrestiens de tous ces païs éloignez dont il a esté parlé, estoient soumis à ces mesmes Catholiques, & non pas à ceux des Armeniens. On ne trouve rien dans la vie de Hananiechua, qui marque qu'il eust envoyé des Missionnaires dans le Turquestan & dans la Chine : & il ne faut pas s'en estonner, puisqu'il paroist par l'inscription Chinoise, que cette Mission estoit plus ancienne de prés de soixante dix ans que la date Syriaque qui est de l'année des Grecs 1092. c'est-à-dire de J. C. 780. Mais Timothée son successeur escrivit au Chagan Roy des Turcs, & à plusieurs autres Princes de ces païs-là, pour les exhorter à embrasser la Foy Chrestien-

ne ; & ſuivant la meſme Hiſtoire pluſieurs ſe firent Chreſtiens. Les Geographes qui ont eſcrit dans ce ſiecle-là & dans les deux ſuivants, marquent en effet que parmy ces nations differentes de Turcs ou de Tartares dont ils parlent, il y en avoit pluſieurs qui faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme ; & Yacuti, Abulfeda, ainſi que quelques autres, l'aſſurent poſitivement. Dans la vie de Jean ou Joannis, 60ᵉ. Catholique qui fut ordonné vers l'an 1000. de Jeſus-Chriſt, nous liſons qu'un Roy des Turcs ſe fit Chreſtien avec deux cent mille des ſiens : & qu'il envoya des Députez au Metropolitain de Merou nommé Abdiechua, afin de luy demander des Eccleſiaſtiques qui puſſent les inſtruire : que ce meſme Metropolitain conſulta le Catholique, ſur les difficultez qu'il avoit avec ces nouveaux Chreſtiens, pour la celebration de l'Euchariſtie, parce qu'il n'y avoit ny bled, ny vin dans le païs, & que la nourriture commune eſtoit du lait, & de la chair. La réponſe du Catholique fut, qu'il falloit de toute neceſſité avoir du pain & du vin pour les ſaints myſteres, au moins à la Feſte de Paſques : & que durant le Careſme on pourroit permettre à ces peuples l'uſage du lait frais, en s'abſtenant de viande, & meſme du lait aigre qui faiſoit leur boiſſon, & qui leur tenoit lieu de vin. Il eſt aiſé de reconnoiſtre par ces characteres, que les Turcs, dont parle cette Hiſtoire eſtoient de veritables Tartares, & qu'ayant receu leurs inſtructions, par le Metropolitain de Merou, qui eſtoit Neſtorien, ils ne pouvoient avoir d'autre Religion que la Neſtorienne.

Autres preuves.

On trouve enſuite qu'en 1061. Chebariechua ſoixante-cinquiéme Catholique ordonna un nommé George ſurnommé Elſakari Metropolitain de Choraſan, qui alla au Cataï, & y demeura juſqu'à ſa mort. Enfin le Catholique Jabalaha eſtoit de ce meſme païs de Cataï : & le Prince Abaca-Chan, que pluſieurs de nos Auteurs croyent avoir eſté Chreſtien, l'ayant envoyé en Jeruſalem porter des eſtoffes précieuſes au Saint Sepulcre, il vint en Syrie : il fit profeſſion de la vie Monaſtique ſous la conduite d'un Religieux nommé Raban-Barſoma, & le Patriarche Denha l'ordonna Metropolitain de Tengut, ou Toncat. Enſuite eſtant venu à Bagdad aprés la mort de Denha, il fut élu Catholique, & extremement favoriſé par les Tartares qui avoient chaſſé les Califes &

estoient maistres de la ville. On ne peut donc douter qu'un homme venu du païs des Tartares, & qui devint Patriarche des Nestoriens, ne fust dans cette mesme Communion. Depuis celuy-là, nous ne trouvons plus rien dans leur Histoire. Il avoit esté élu en 1280. & il tint le Siege trente-sept ans: Ainsi il a vescu dans le temps, dont parlent Marco Polo, & nos autres anciens voyageurs, ce qui confirme qu'ils ne se trompoient pas, quand ils marquoient, que tous les Chrestiens de ces païs-là estoient Nestoriens. La faveur qu'ils avoient auprés des Empereurs Tartares, leur donna encore lieu de s'estendre davantage en ces païs-là.

Nestoriens aux Indes.

Pour ce qui concerne les Indes, il n'y a pas beaucoup de difficulté, puisque nos Auteurs anciens tesmoignent à peu prés la mesme chose de ces Chrestiens Indiens, que de ceux de Tartarie, c'est-à-dire, qu'ils estoient Nestoriens. Les Portugais l'ont marqué dans les Histoires de leurs navigations, & celle d'Alexis de Menesés entre sur cela dans un tres-grand détail. Il y a tout sujet de croire que les Evesques, & autres Ecclesiastiques, qui y establirent la forme d'Eglise qu'on y trouva, lorsque les Portugais se rendirent maistres de Cochin & de la plus grande partie du Malabar, y furent envoyez par mer. Il y avoit alors un commerce ouvert entre la Perse, & les Grandes Indes jusqu'à la Chine, & on trouve la route de la navigation décrite par un Auteur Arabe, de l'autorité duquel on ne peut douter. Les vaisseaux partoient de Siraf ville de Perse d'un grand negoce, & ils alloient toucher les Maldives, puis ils suivoient presque tousjours la coste, de sorte que le voyage estoit fort long. Cet Auteur marque qu'une ville où on abordoit sur la coste des Indes, s'appelloit *Batouma*, ce qui signifie qu'il y avoit une Eglise de saint Thomas: car ce mot signifie la mesme chose que *Beit Thoma*. Or elle se trouve dans la mesme situation que Meliapour ou San Thomé, & non seulement les Nestoriens, mais les autres Chrestiens, & mesme quelques Geographes Mahometans rapportent, comme une opinion constante, dans ces païs-là, que l'Apostre S. Thomas y avoit porté les premieres lumieres de l'Evangile.

*Abuzeid Siraf. MS*

Tradition de la prédication de S. Thomas aux Indes.

D'autres, & particulierement les modernes, croyent plustost que cette tradition est fondée sur ce qu'un Chrestien Nestorien nommé Mar-Thomas, estant venu de Syrie, s'y establit,

*Govea Hist. d'Alex. de Meneses.*

establit, que ses descendants faisant profession de la Religion Chrestienne, y attirerent un assez grand nombre de gens du païs, & que la ressemblance des noms, fit attribuer ce premier establissement du Christianisme dans les Indes, à l'Apostre S. Thomas. Il peut neantmoins estre vray qu'il ait par luy ou par ses premiers disciples converti ces peuples, car cette opinion est fort ancienne: & que dans la suite les Nestoriens s'estant establis dans le païs, l'ayent infecté de leur heresie. Ce qu'il y a de plus certain, est qu'on n'a trouvé depuis prés de mille ans dans le Malabar d'autres Chrestiens que des Nestoriens.

---

## CHAPITRE VIII.

### *Des Jacobites.*

LA Secte des Jacobites a esté & est encore fort estenduë. Ce nom convient particulierement à ceux qu'on appelle autrement *Monophysites*, c'est-à-dire ceux qui croyent qu'il n'y a qu'une nature en Jesus-Christ. Plusieurs Auteurs, & principalement des modernes, les appellent mal à propos *Eutychiens*. Ils s'appellent ordinairement Jacobites, nom qui suivant les Historiens Grecs, leur a esté donné à cause qu'un de ceux qui avoit le plus contribué à maintenir cette heresie, & à la répandre dans l'Orient, estoit un Jacques, surnommé *Zanzale*, ou *Bardaï* selon les Arabes: mot que les Grecs expriment par celuy de *Baradat*. Il signifie un homme habillé de haillons, ou de pieces de ces grosses estoffes dont on couvre les chameaux. Ce Jacques dont la memoire est en veneration parmy eux, & qui est dans leur Calendrier, fut ordonné secretement Archevesque, par les Evesques de sa Secte qui estoient en prison, en execution des Edits des Empereurs contre les Heretiques, & aprés avoir receu d'eux une entiere autorité, il alla dans toute la Syrie, la Mesopotamie, & d'autres Provinces; & par tout où il ne se trouvoit point d'Evesques, il en ordonnoit, ainsi que des Prestres & des Diacres, & il en ordonna un si grand nombre, que le nom de Jacobites demeura à ceux de sa Communion.

Quels sont les Jacobites. Origine de ce nom.

*Severe. Elmacin 1. p. MS. &c.*

D'autres ont rapporté l'origine de cette dénomination à S. Jacques Evesque de Jerusalem, mais sans aucun fondement.

*Sever. dans la vie de Chail 46. Patr. d'Alex.*

Autres opinions touchant l'origine de ce nom.

L'Auteur qui rapporte cette conjecture dit aussi, qu'autrefois on les avoit appellez Theodosiens, parce qu'ils suivoient la foy du Concile d'Ephese, maintenuë par l'Empereur Theodose, & celle de Theodose un de leurs Patriarches successeurs de Dioscore. Cependant depuis le commencement de l'Empire Mahometan, on ne remarque pas qu'ils ayent esté appellez autrement que Jacobites.

Ils ne doivent pas estre appellez Eutychiens.
*Ebnassal. Isa f. de Zaraa, &c.*

On trouve souvent que les Grecs les appellent *Eutychiens*: mais ce nom ne leur convient pas, puisqu'ils disent anatheme à Eutychés & à Apollinaire duquel il avoit, selon eux, renouvellé les erreurs. On les a aussi souvent appellez *Acephales* ou sans chef, ce qui est vray dans le sens auquel ce mot a souvent esté pris par les anciens, pour signifier tous les heretiques qui rejettoient le Concile de Calcedoine, & ne reconnoissoient qu'une nature en Jesus-Christ. Mais les Jacobites appellent *Acephales* ceux qui se separerent de Pierre Mongus, aprés qu'il eut accepté l'Henotique de l'Empereur Zenon, comme Leontius les a de mesme appellez : & ils marquent dans leur Histoire, qu'aprés un long schisme, se trouvant sans Evesques & sans Prestres, ils se réünirent à l'Eglise d'Alexandrie sous le Calife Merüan. D'autres sont appellez *Barsanusiens*, du nom d'un des dix chefs de cette Secte dont parle Anastase d'Antioche : mais les vrais Jacobites les regardoient comme heretiques, ainsi que les disciples de Julien d'Halicarnasse, qui disoit que le corps dans lequel Jesus-Christ avoit pris chair, estoit incorruptible, & dans leurs prieres, ils loüent Severe d'Antioche d'avoir destruit les imaginations de Julien. Enfin depuis plusieurs siecles, il n'y a plus qu'une seule Eglise de Jacobites, qui font profession de suivre la doctrine de Dioscore Patriarche d'Alexandrie, de Severe d'Antioche & de Jacques dont nous venons de parler : qui disent anatheme à Saint Leon, & au Concile de Calcedoine, & qui ne reconnoissent en Jesus-Christ qu'une seule nature, comme une seule persone & une seule volonté. C'est en quoy consiste l'erreur des Jacobites, & ils la marquent comme un des plus essentiels points de leur creance dans la Confession de foy qui se fait dans l'Eglise d'Alexandrie immediatement avant la Communion. Car le Prestre ayant dit que ce qu'il presente au peuple *est le veritable corps & le sang de Jesus-Christ*, il adjouste, *qu'il a pris de la tres-sainte Vierge*

*Sirm. Not. in Facundum ad p. 97.*

*Off. Syr. Jacob. MS.*

En quoy consiste l'erreur des Jacobites.

*Lit. S. Basil. Ed. Augustæ Vindel. & in Bib. PP. & MSS. Copt.*

*Marie, & qu'il a fait un avec sa divinité, sans confusion, sans mestange, & sans alteration.* Ils s'expliquent ainsi dans une oraison à la Vierge. *Vous estes l'arche de propitiation couverte d'or, & faite d'un bois incorruptible : qui nous figuroit le Verbe Dieu, qui s'est fait homme sans souffrir de division : & un de deux, consubstantiel au Pere selon sa divinité pure & incorruptible : & consubstantiel à nous selon son humanité pure & non-divisée ; dans l'incarnation par laquelle il a pris chair de vous, ô Vierge immaculée, & qu'il a uni en sa persone.* Dans un autre hymne à Jesus-Christ. *Celuy qui est : qui ne se change point, qui est venu, & qui viendra encore, Jesus-Christ, Verbe incarné sans aucun changement : qui a esté fait homme parfait sans souffrir de diminution : qui aprés l'union n'est ny meslé, ny divisé : mais qui est une nature, une persone, & un seul individu, du Verbe de Dieu.*

Theotokia Copt.

Off. Copt. MS.

Severe rapporte dans l'Histoire de Senuda ou Sanutius LV. Patriarche d'Alexandrie qui fut ordonné l'an de J. C. 859. une Epistre Paschale dans laquelle ce Patriarche expliquoit sa foy en ces termes. *Dans la fin des siecles, Dieu voulant sauver le genre humain de la dure servitude, envoya son Fils unique en ce monde : qui s'incarna & fut fait égal & semblable à nous en toutes choses, à l'exception du peché, ayant pris un corps parfait & animé, de la Vierge Marie, par l'operation du S. Esprit, d'une maniere incomprehensible. Il s'est uni ce corps sans alteration, sans meslange, & sans division, en une seule nature, une seule persone & un seul suppost.* Et ensuite : *Nous prononçons anatheme contre ceux qui reconnoissent que le Verbe Dieu a deux natures aprés l'union incomprehensible. Quiconque le divise & assure avec blaspheme que le Verbe Dieu ne souffre pas & ne meurt pas, mais que c'est l'homme qui a souffert & qui est mort, le divisant ainsi en deux, pour establir deux persones & deux natures, dont chacune opere ce qui luy convient, ces hommes ont dessein d'introduire la foy corrompuë de Nestorius, & du malheureux & criminel Concile de Calcedoine, pour renverser la foy Orthodoxe.* La mesme doctrine se trouve enseignée dans une Confession de foy qui est à la teste de la collection de plusieurs traitez de pieté pour l'usage des Religieux : dans une que Cyrille LXXV. Patriarche donna pour se justifier sur diverses accusations : dans une formule de celle que les Prestres nouvellement ordonnez dans le Patriarchat d'Antioche, devoient souscrire, & en plusieurs autres endroits.

Tesmoignages des Jacobites sur leur créance.

Tesmoignages des Theologiens.

Les Theologiens parlent de la mesme maniere ; & comme dans un abregé on ne peut pas rapporter de longs passages, on se contentera de les indiquer aprés en avoir rapporté un seul qui est tiré de l'Histoire d'Abulfarage, imprimée en Arabe & en Latin, & qui est entre les mains de tout le monde Il dit que Severe d'Antioche, que les Jacobites respectent comme un de leurs principaux Docteurs, fit plusieurs Traitez pour prouver, *qu'en Jesus-Christ, il n'y a qu'une nature composée de deux natures, la divine & l'humaine, sans confusion, sans meslange & sans corruption, & qui demeurent ce qu'elles estoient : de mesme que la nature de l'homme est de deux natures de l'ame & du corps : & que le corps est aussi composé de deux natures, la matiere & la forme : sans que l'ame soit changée au corps ; & la matiere à la forme.* Cet Auteur dit en peu de mots ce que les autres expliquent fort au long ; & son tesmoignage est d'une grande autorité, parce qu'il n'estoit pas un simple historien, mais qu'il tenoit une place considerable dans l'Eglise Jacobite, estant Catholique, c'est-à-dire la seconde personne du Patriarchat d'Antioche, chef de plusieurs Metropolitains, & en cette qualité on l'appelle *Mifrian d'Orient*, ce qui n'est pas un simple titre d'honneur, comme l'a cru M. Pocock son Traducteur, mais le nom de sa dignité qui est la mesme que celle de Catholique. Il a expliqué cette doctrine plus amplement dans divers Traitez Theologiques. On peut s'en instruire assez exactement par la dispute contre les Jacobites, qu'Eutychius Patriarche Orthodoxe d'Alexandrie a inserée dans son histoire.

*Hist. Dynast. p. 93.*

*Præfat. ad Hist. Abulf.*

*Eutych. Alex. T. 1. initio.*

Isa fils de Zaraa : Severe Evesque d'Aschmonin, Denis Barsalibi Metropolitain d'Amid, Ebnassal, Abulbircat, Abu-Raita de Takrit, Michel Patriarche d'Antioche, & plusieurs autres Theologiens, outre les Traitez anonymes, expliquent ce dogme des Jacobites fort au long, respondant aux objections des Orthodoxes & des Nestoriens. On ne rapportera pas tous ces passages, qui seront inserez dans les Dissertations Latines, faites sur ce sujet, où on trouvera pareillement les endroits les plus remarquables des SS. Peres, dont les Jacobites se servent pour défendre leur opinion, & par lesquels on reconnoist, qu'à l'exemple des anciens Monophysites, ils citent des lettres supposées du Pape Jules, & les mesmes passages dont ceux-cy se servoient contre les Catholiques.

Suivant leurs principes, comme ils soustenoient que le Verbe avoit souffert pour le salut du genre humain, quoy qu'ils expliquent leur pensée d'une maniere assez conforme, à cette proposition, *nus de Trinitate est passus*, sur laquelle il y eut tant de disputes, ils disent le *Trisagium* avec l'addition *qui crucifixus es pro nobis*. Mais on ne peut pas douter qu'ils ne rapportent cet hymne à Jesus-Christ, comme Ephrem Patriarche d'Antioche l'a remarqué dans l'Ouvrage dont nous n'avons que les extraits conservez par Photius, & qu'ainsi il pouvoit estre entendu dans un sens Orthodoxe, comme leurs Theologiens s'efforcent de le prouver. Cependant les Melchites ou Orthodoxes les reprennent sur ce sujet : & les Nestoriens encore avec plus de vehemence, prétendant qu'en cette matiere ils rendent la divinité passible.

Ils disent le Trisagium avec l'addition de Pierre le Foullon.

*Phot. Cod.* 228.

*Jahia f. Adi. Ms. Ar.*

Sur les autres points de la Religion, ils n'ont aucune erreur particuliere, comme il sera prouvé dans la suite lorsque nous examinerons chaque article, & alors on en rapportera des preuves tirées de leurs livres & de leurs Theologiens.

Ils n'ont pas d'autres erreurs.

Les Jacobites composent une Eglise fort estenduë, & distinguée par differentes langues. La principale est celle des Cophtes ou Egyptiens, soumis aux Patriarches d'Alexandrie, successeurs de Dioscore, qui fut déposé au Concile de Calcedoine. Ils ont une histoire de ce qui s'y passa, par laquelle ils ont fait croire aux peuples qu'ils engagerent autrefois dans leur heresie, que ce Patriarche avoit esté condamné parce qu'il n'avoit pas voulu contre sa conscience recevoir la doctrine qui estoit exposée dans la lettre de S. Leon à Flavien, & qu'ils appellent le *Tome*, prétendant que c'estoit un renouvellement de l'herésie de Nestorius. Ils disent que les Evesques Egyptiens, ne voulurent pas abandonner la défense de leur superieur ; & en effet on trouve dans les auteurs Ecclesiastiques, qu'aprés qu'il eut esté relegué ils refuserent de se soumettre à celuy qui fut estabh à sa place; que quand il fut mort ils élurent Timothée, & ensuite les autres dont ils tirent leur succession jusqu'à Benjamin sous lequel les Arabes se rendirent maistres d'Alexandrie. Ils regardent les successeurs de Proterius ordonné à la place de Dioscore, comme heretiques & comme intrus. Le Patriarche Cophte d'Alexandrie est le successeur de Benja-

Estenduë de l'Eglise Jacobite fort grande.

*Liberat. Brev. c.*

min & de Dioſcore, au lieu que le Grec ſuccede á Proterius & aux Orthodoxes.

## CHAPITRE IX.

### *Des Cophtes.*

Origine du nom de Cophtes.

IL y a diverſes opinions touchant l'origine de ce nom de Cophtes, qui ſuivant l'uſage conſtant de la langue Arabe, dans laquelle il a pris ſon origine, ſignifie les Egyptiens Chreſtiens Jacobites à l'excluſion des autres habitants de l'Egypte & des Chreſtiens Melchites ou Orthodoxes. L'opinion la plus vray-ſemblable, eſt que ce mot eſt corrompu de celuy d'*Ægyptios*, & qu'il eſt affecté aux Jacobites, parce que depuis le Concile de Calcedoine les Egyptiens naturels demeurerent tellement attachez à Dioſcore & à ſes ſectateurs, que les loix des Empereurs furent inutiles pour les réduire à la Communion de l'Egliſe. Les Archeveſques d'Alexandrie eurent beaucoup à ſouffrir d'eux: la foy Orthodoxe ne s'y maintenoit preſque que par autorité, & dans la baſſe Egypte, auſſi-bien qu'à Alexandrie où le nombre des Grecs eſtoit ſuperieur à celuy des Egyptiens naturels, d'autant plus qu'à cauſe de leur eſprit turbulent, ceux-cy ne pouvoient avoir de charges dans le païs. Mais dans la haute Egypte, ſur tout dans les Monaſteres de la Thebaïde, l'hereſie eſtoit tellement enracinée, qu'on ne la put jamais extirper. Cela dura juſqu'à la guerre des Arabes, qui ne trouverent de reſiſtance que de la part des Grecs: mais les Egyptiens naturels ſe ſoumirent à eux auſſi-toſt par une capitulation particuliere, qui fut negociée par le Patriarche Benjamin. Il y avoit douze ans qu'il s'eſtoit retiré dans les Monaſteres: & dés que les Infideles entrerent dans le païs, il vint trouver Amrou leur Chef, ſe ſoumit à luy, tant à ſon nom, qu'à celuy de tous les Jacobites qui eſtoient ſous ſa juriſdiction: il les excita à prendre les armes contre les Grecs, & cela ne contribua pas peu à la priſe d'Alexandrie. Tous les Orthodoxes Grecs en furent chaſſez: les Egyptiens, qui eſtoient auſſi Orthodoxes, demeurerent ſans Eveſques, & ils reſterent en cet eſtat durant prés d'un ſiecle. Ainſi comme les Jacobites eſtoient preſque tous Egyptiens naturels, il eſt fort vray-ſemblable

*Salmaſ. Ep. 78. p. 165.*

*Aſter. Hom. de S. Stephano p. 288. Iſidor. Pelus. Ep. l. 1. ep. 489.*

*Vita Benjamin. MS. Tarich Armeni. Elmacin 1. p. MS. Makrizi.*

*Eutych. Alex. Hiſt. T. 2. p. 387.*

qu'ils furent appellez Cophtes ou Egyptiens, d'autant plus qu'ils perdirent en tres-peu de temps l'usage de la langue Grecque, faisant le service en langue Egyptienne, comme ils font encore presentement.

Cette origine paroist beaucoup plus seure que toutes les autres : puisqu'il n'est pas vray-semblable que la ville de *Coptos*, quoyque celebre dans la Thebaïde, ait pû donner le nom à la nation entiere, outre que dans le temps que ce nom a commencé à estre plus en usage, cette ville estoit fort déchuë de son ancienne splendeur, & mesme elle n'avoit jamais esté comparable à plusieurs villes de la basse Egypte, qui estoient beaucoup plus fréquentées & plus connuës aux Grecs. Ceux qui voudroient tirer l'etymologie de Cophtes, du mot de *κόπτειν*, qui signifie *couper*, parce que la Circoncision est en usage parmy ces Chrestiens, ne font pas reflexion, que cet abus ne s'estoit pas encore introduit. Les vocabulaires Cophtes & Arabes décident la difficulté, car ils traduisent le mot Αἰγύπτιος, qui signifie les Egyptiens, par celuy de *Cophtes*, ou de *Coptes*, & ils l'escrivent en ces deux manieres. Aussi les Arabes dans leurs Histoires d'Egypte, dont il y a un tres-grand nombre, parlant des anciens Egyptiens, les appellent *Coptes* : & ils escrivent diversement le mot dont ils expriment la ville de *Coptos*, & celuy qui signifie les Egyptiens.

Autres etymologies peu vray-semblables.
*Kircher. Prodrom. Ægypt.*

Ces Cophtes sont donc tous ceux qui faisant profession de la créance des Jacobites, sont soumis aux Patriarches d'Alexandrie, & qui font l'Office dans la langue ancienne du païs, dont il est a propos de dire quelque chose, parce qu'elle est parmy eux la langue de Religion, comme parmy nous la Latine.

Ils font l'Office en langue Egyptienne.

Cette langue est dans le fond l'ancienne du païs, telle qu'on la parloit avant que sous les successeurs d'Alexandre la Grecque eust pris le dessus : il est vray qu'elle est meslee d'un grand nombre de noms & de verbes grecs. Mais comme ils sont construits suivant le genie de la langue ancienne, cela n'empesche pas qu'elle ne soit originale. La pluspart de ces mots Grecs sont du style Ecclesiastique, particulierement dans les Liturgies & dans les autres Offices. Les characteres sont entierement Grecs, à l'exception de quelques uns propres à la langue, & on n'a aucune connoissance des figures

Quelle est cette langue.

que peuvent avoir euës les anciens. Comme l'opinion commune est que ceux qui se trouvent sur les Obelisques, dont l'antiquité est incontestable, sont hieroglyphiques; d'autant plus que tous les Auteurs conviennent que les Egyptiens avoient ces sortes de lettres mysterieuses, où une seule figure signifioit des choses: on ne peut dire, sinon par conjecture, que ce fussent des lettres simples. Cependant l'interpretation qui se trouve des inscriptions du grand Obelisque, rapportée par Ammian Marcellin, & faite par Hermapion, Prestre Egyptien, sçavant dans ces sortes de characteres, fait juger qu'il les avoit leus, comme on lit les autres sortes de lettres. Car le sens en est simple & historique; c'est une dedicace que le Roy Ramesses, ou *Ramestes* fait au Soleil, de cet Obelisque, & les hieroglyphes ne sont pas propres à exprimer un discours de cette nature. Quoy qu'il en soit, il ne reste aucun vestige de ces anciens characteres dans la langue Cophte que nous connoissons.

*Ammian l. 17. p. 102. Ed. Paris.*

Elle est inutile pour entendre les antiquitez Egyptiennes des obelisques.
*Prodromus Copt. Lingua Æg. restituta.*

Lorsque le Pere Athanase Kircher Jesuite Allemand publia le premier un vocabulaire, & quelques Grammaires tres imparfaites qu'on trouve de cette langue, faites par les Arabes, les plus mauvais Grammairiens qui furent jamais, pour donner une idée avantageuse de cette langue, il entreprit de prouver qu'elle estoit l'ancienne qu'on parloit du temps des Pharaons, qu'ainsi elle serviroit à penetrer les antiquitez Egyptiennes, & à découvrir plusieurs mystères renfermez dans les inscriptions des Obelisques; Il est cependant tres-certain qu'elle y est entierement inutile: que les livres tres-anciens, dont il a inseré quelques titres, ne furent jamais, & apparemment quelqu'un abusa de sa credulité. Il ne s'est jusqu'à present trouvé aucun livre en langue Egyptienne, qui ne fust des traductions de l'Escriture sainte, ou des Offices Ecclesiastiques, ou d'autres qui ont rapport à cette matiere, comme des Grammaires & des Dictionaires. Severe dans la Préface de son Histoire, dit qu'il en a tiré une partie des livres Grecs & Cophtes qui estoient dans le Monastere de S. Macaire: mais il y a long temps qu'il ne se trouve plus rien en cette langue, sinon ce qui a esté dit.

Son usage subsiste dans les Eglises Jacobites.

Son usage subsiste encore dans les prieres publiques & particulieres, dans les Liturgies, & dans les Offices de tous les Sacrements. On trouve ordinairement des versions Arabes

Arabes à costé du Cophte, afin que les Ecclesiastiques puissent par ce secours entendre la langue, qui depuis plus de mille ans, ne s'apprend que par l'estude. Il y avoit pourtant des cantons dans la Thebaïde, & sur tout auprés d'Osiout, où elle estoit encore en usage il y a environ quatre cents ans parmy les Chrestiens, selon le tesmoignage de Makrizi. On ne se sert de l'Arabe qu'en particulier, excepté pour les leçons tirées de l'Escriture sainte : car aprés qu'elles ont esté prononcées en Egyptien, on lit la traduction vulgaire, de mesme que selon le tesmoignage d'un de leurs Auteurs, on expliquoit autrefois en cette mesme langue, ce qui avoit esté lû en Grec dans les lieux où il n'estoit pas entendu par le peuple. C'est le seul usage que ces traductions ayent eu dans les Eglises : & M. Vossius qui avoit eu une pensée fort bizarre sur cette langue, croyant qu'elle n'estoit qu'un jargon qui s'estoit formé par un meslange d'Arabe & de la langue de ceux qu'il appelle Lybi-Egyptiens, que persone n'a jamais connuë que luy, ne se trompoit pas moins quand il disoit que la preuve de l'antiquité des livres Cophtes, estoit de n'y pas trouver cette version. Il y en a de tres-anciens qui en ont une, & de tres-modernes qui n'en ont point : outre que cette preuve est tres-incertaine ; car on ne trouve pas facilement des livres anciens de plus de mille ans, comme il faudroit que fussent ceux qui auroient esté escrits, avant que les Arabes eussent conquis l'Egypte, & esteint presque par tout l'usage de l'ancienne langue.

*Athanas. Ep. Kus. MS. Ar.*

*Is. Vossius Resp. ad Object. Simon. p. 83.*

Quoy qu'elle ait cessé il y a long-temps d'estre vulgaire & mesme d'estre entenduë du peuple, non seulement elle estoit en usage pour les Offices de l'Eglise : mais les particuliers devoient apprendre l'Oraison Dominicale, le Symbole, & quelques autres prieres en cette langue. La Liturgie, le Baptesme, les prieres sacrées de l'Ordination, de la benediction nuptiale, & toutes les autres, ne se disoient pas autrement. Lorsque le Patriarche d'Alexandrie estoit élu, & en mesme temps qu'on achevoit l'Ordination, la coustume estoit de dresser un Acte solennel, par lequel les Evesques, & les principaux des Religieux & des Seculiers, tesmoignoient leur consentement. Cet Acte & tous les autres des Patriarches estoient dressez en Cophte, & il s'en trouve plusieurs dans les Bibliotheques : Aussi on ne pouvoit parvenir à cette

*Constit. du Patr. Cyrille.*

*Pontificale Copt. Bib. Seguier. Abulbircat.*

premiere dignité, si on ne sçavoit pas cette langue.

Traductions de la sainte Escriture en Cophte.

Les traductions de l'Escriture sainte estoient faites sur le texte Grec des LXX. pour l'ancien Testament : & on ne void pas qu'aucune version selon l'Hebreu, ait jamais esté en usage dans l'Eglise Cophte. Celle du Pentateuque est fort ancienne, & on peut juger qu'elle a esté faite dés les premiers temps du Christianisme, puisque tant de Saints Anachoretes qui estoient dans la Thebaïde, & dans les deserts de Sceté & de Nitrie, méditoient continuellement la sainte Escriture, & que plusieurs la sçavoient par cœur; quoyque la pluspart, entr'autres S. Antoine, ne sceust pas le Grec, car il parloit à ceux qui venoient le trouver des païs estrangers, par interprete. Mais il n'y a rien qui puisse donner lieu à determiner le temps auquel cette traduction peut avoir esté faite.

*Athan. Vit. Ant. E.l. ult.*

Forme de l'Eglise Cophte.

Cette Eglise pour le gouvernement Ecclesiastique, dés le commencement de la separation, a conservé la forme qu'elle avoit euë dans son institution, & s'en est éloignée moins qu'aucune autre. Le souverain Chef estoit le Patriarche d'Alexandrie successeur de S. Marc : ensuite les Evesques, les Prestres, les Diacres, les Lecteurs, & d'autres moindres Clercs, ce qui composoit le corps de l'Eglise avec les Laïques. Et quoyqu'on ne trouve pas que les Exorcistes, les Portiers, les Chantres, & quelques autres que nous appellons Ordres Mineurs, eussent une distinction particuliere; il en est fait mention neantmoins dans les prieres generales & dans les Diptyques, par respect pour l'antiquité; ainsi que des Religieux, des Anachoretes, des Vierges, & des veuves qui s'estoient consacrées à Dieu.

Le Patriarche seul Archevesque.

On void par l'ancienne Histoire de l'Eglise que dans l'estenduë de tout le Diocese d'Alexandrie, le seul Archevesque estoit celuy de cette ville capitale, & qu'il n'avoit sous luy ny Archevesques, ny Metropolitains, mais seulement des Evesques. Cette forme de Hierarchie a esté changée par les Grecs Orthodoxes, qui ont establi plusieurs Metropoles, marquées dans les anciennes Notices. Les Jacobites l'ont conservée : car dans leur Histoire on trouve un grand nombre d'Evesques nommez; & pas un seul Metropolitain ou Archevesque, sinon que celuy de Damiete, dans le XII. siecle, est appellé Metropolitain. Tel estoit Michel, qui a vescu sous le

*Allat. ex Nilo Doxapatrio. Notit. post. Codinum. Beveregius Not. ad Canon. T. 4*

Patriarche Marc fils de Zaraa en 1164. & qui avoit escrit un Traité pour abolir l'usage de la Confession. C'est le mesme qui a escrit le livre des Evangiles en lettres majuscules avec des figures, qui se trouve dans la Bibliotheque du Roy. On ne sçait aucune raison de cette singularité.

Outre les Ordres de Prestrise, du Diaconat & du Sousdiaconat, les Cophtes ont aussi celuy d'*Igumenos* ou Archimandrite qu'ils conferent avec les mesmes prieres & ceremonies que les autres. Il fait une distinction considerable entre les Prestres, & outre le rang & l'autorité qu'il donne à l'égard des Religieux, il comprend le rang & les fonctions des Archiprestres. Par un usage qui est ancien de plus de six cents ans, quand un Prestre est ordonné Evesque, s'il n'a pas esté ordonné Archimandrite, on luy confere cette dignité avant l'Ordination Episcopale, comme il est marqué dans les Constitutions de divers Patriarches, & par plusieurs exemples de l'Histoire.

Ordres Ecclesiastiques.

*Ebnassal Pontificale Copt.*

Les conditions requises pour estre admis aux Ordres sacrez, sont assez conformes aux anciens Canons; & il paroist qu'elles ont esté long-temps observées, mesme depuis que la tyrannie des Mahometans en a rendu l'observation plus difficile. Il y a eu seulement quelques modifications que la necessité des temps a introduite, comme la dispense à l'égard des Serfs. Car on n'a pas fait de difficulté de les ordonner, quand ils avoient esté enlevez de jeunesse par les Infideles. La bigamie a tousjours exclus de tout Ordre Ecclesiastique, & ces Chrestiens ont entendu *unius uxoris virum*, comme tous les Catholiques ont fait, celuy qui avoit esté marié deux fois. Le mariage estoit permis aux Prestres & aux Diacres, aussibien qu'aux Ecclesiastiques d'un rang inferieur; mais quand ils avoient esté ordonnez, ils ne pouvoient se marier, non plus que lorsqu'ils devenoient veufs. De mesme ceux qui avoient fait profession de l'estat monastique, estoient obligez de garder une perpetuelle continence.

Conditions pour y estre admis.

Les loix de l'Eglise d'Alexandrie estoient encore plus severes à l'égard de ceux qui estoient élus Patriarches. Il falloit qu'ils eussent passé toute leur vie dans la continence, & mesme qu'ils fussent vierges, & presque tousjours on choisissoit un Religieux.

Conditions requises pour estre élu Patriarche.

*Ebnassal. Tit. du Patriarche.*

Elles excluoient aussi celuy qui avoit esté ordonné Evesf-

que ; & c'eſt une choſe tres-remarquable que depuis les premiers ſiecles de l'Egliſe, il ne ſe trouve pas un ſeul exemple contraire parmy les Cophtes. Il y avoit pluſieurs autres conditions requiſes pour l'élection du Patriarche d'Alexandrie: entr'autres qu'il fuſt né libre : d'un premier mariage : qu'il fut ſain & entier : qu'il euſt au moins cinquante ans : qu'il n'euſt jamais répandu de ſang : qu'il ſceuſt la langue : qu'il fuſt ſçavant : qu'il fuſt connu pour Orthodoxe.

Election du Patriarche. *Pontif. Copt. Ar. Abulbircat. Ebnaſſal.*

L'élection ſe faiſoit par les Eveſques, le Clergé, les Religieux & les principaux du peuple appellez Νιαρχων, c'eſt-à-dire ἄρχοντες comme les Grecs les appellent encore, qui eſtoient convoquez par les lettres circulaires du Clergé d'Alexandrie. Ordinairement les Eveſques propoſoient un ou pluſieurs ſujets : & les Eccleſiaſtiques avec les principaux des Laïques, approuvoient ou rejettoient la propoſition. Quelquefois le peuple propoſoit, & les autres rejettoient ou approuvoient. Depuis la ruine de l'Empire Grec, le Caire eſtant devenu la Ville capitale ſous les Mahometans, les Chreſtiens Cophtes qui y eſtoient eſtablis en grand nombre, prétendirent & obtinrent qu'ils auroient droit de ſuffrage, de meſme que ceux d'Alexandrie, & à cauſe des conteſtations qui eſtoient aſſez frequentes, il fut reglé qu'ils auroient l'alternative pour la premiere propoſition, ce qui ſe trouve obſervé en diverſes élections de Patriarches. On en trouve une du XII^e. ſiecle que les Hiſtoriens diſent avoir eſté faite par les Religieux de S. Macaire : & ce fut apparemment à cauſe que les parties en convinrent. Car dans la formule des lettres circulaires qui eſtoient dreſſées aprés l'Ordination du Patriarche, afin de la rendre publique, il n'eſt fait mention des Religieux, que comme ayant rendu un teſmoignage avantageux de la vertu & de la capacité de celuy qui eſtoit élu.

*Formula Election. in Pontif.*

Uſage du ſort dans les élections conteſtées.

Lorſqu'il y avoit des conteſtations trop longues, qui ne pouvoient eſtre terminées par negociation, on ſe ſervoit du ſort appellé *le Sort du Sanctuaire.* L'Hiſtoire de l'Egliſe d'Alexandrie rapporte que cela ſe faiſoit ainſi. On prenoit les noms de cent Religieux, deſquels on choiſiſſoit cinquante, puis vingt-cinq, & encore moins, juſqu'à ce qu'il n'en reſtaſt plus que trois. On eſcrivoit leurs noms ſur des billets, & on y joignoit celuy de Jeſus-Chriſt. Aprés la Liturgie ce-

lébrée ſur l'Autel, au deſſous duquel eſtoit miſe la boëte où eſtoient les noms, on faiſoit venir un enfant innocent, qui tiroit un des billets: ſi on y trouvoit le nom d'un des trois, il eſtoit proclamé; ſi c'eſtoit celuy de Jeſus-Chriſt, tous les trois eſtoient exclus. Cette pratique eſt la meſme que celle qui a eſté remarquée pour l'election des Catholiques, ou Patriarches des Neſtoriens; avec cette difference, qu'à Alexandrie, ſi avant qu'on tiraſt les noms, & lorſqu'on les mettoit dans la boëte, un des trois eſtoit nommé par acclamation & que l'aſſemblée y conſentiſt, l'élection eſtoit conſommée. Depuis le Mahometiſme, il falloit avoir obtenu la permiſſion des Gouverneurs, ſans quoy meſme il avoit eſté reglé par quelques Canons que les élections ſeroient nulles, & il en falloit obtenir la confirmation.

Aprés qu'elle avoit eſté obtenuë, les Eveſques, le Clergé d'Alexandrie & du Caire, & les principaux des ſeculiers conduiſoient celuy qui étoit élu à Alexandrie, où il eſtoit ordonné. Lorſqu'on avoit élu quelqu'un qui ſe trouvoit abſent, des Eveſques, & d'autres perſones conſiderables, eſtoient deputez pour l'aller chercher, & l'amener: Et comme il eſtoit arrivé que par humilité quelques-uns avoient pris la fuite, la couſtume s'eſtoit introduite de mettre les fers au nouvel élu, meſme lorſqu'il ne faiſoit aucune reſiſtance, afin qu'il paruſt aux yeux du public, qu'il avoit fallu le forcer à accepter cette dignité. Cette couſtume paſſa en loy, & on trouve qu'elle fut pratiquée à l'égard de Macaire XLIX. Patriarche. Juſab ou Joſeph LII. Sanutius LV. Mennas LXI. Ephrem ſon ſucceſſeur, & quelques autres. Cependant quelques-uns comme Chriſtodule & Michel LXVI. & LXVIII. y eurent ſi peu d'égard, qu'ils prirent les ornements Patriarchaux, meſme avant l'Ordination.

Le nouveau Patriarche ordonné à Alexandrie.

Elle eſt marquée dans le Pontifical de la Bibl. de M. Seguier, & dans tous les Auteurs.

L'Ordination ſe faiſoit comme elle ſe trouve marquée dans le Pontifical, avec toutes les ceremonies & les prieres qui ont eſté conſiderées dans les autres Egliſes comme eſſentielles, & ſur tout l'impoſition des mains des Eveſques. Cette derniere ceremonie eſt marquée dans les vies de chaque Patriarche, & quand Selden, pour l'honneur du parti Presbyterien, entreprit de prouver que les Patriarches d'Alexandrie avoient eſté anciennement ordonnez par douze Preſtres, ce qu'il avoit cru trouver dans l'Hiſtoire d'Euty-

Ceremonies de l'Ordination.

*Eutychius vindicatus.*

chius, il fit voir qu'il ne l'avoit pas entenduë, & qu'il avoit confondu l'élection avec l'Ordination. Abraham Echellensis a solidement refuté ce systeme, qui se destruit de luy-mesme, par la seule forme de la discipline de cette Eglise. On espere donner dans la suite une traduction, & mesme les Originaux, si on le peut, de cet Office, nous nous contenterons d'en marquer les principales circonstances.

Il estoit amené par les Evesques.

Le Patriarche élu, estoit amené par les Evesques, suivis du Clergé, & du peuple, dans l'Eglise principale d'Alexandrie ou du Caire, car on faisoit les Ordinations dans ces deux villes quelquefois alternativement: & depuis longtemps on les a faites presque tousjours au Caire. Le plus ancien Evesque le presentoit à l'assemblée, qui approuvoit encore l'élection par des acclamations, en criant Ἄξιος: *il est digne.* On lisoit ensuite un Acte appellé ψῆφος, qui contenoit le tesmoignage public de la maniere dont il avoit esté élu, & qui faisoit foy que l'élection avoit esté canonique. Cet Acte estoit signé par les Evesques suivant le rang de leur antiquité, car il ne s'en trouve pas d'autre par rapport à la dignité des Sieges. Trois Prestres & trois Diacres de l'Eglise d'Alexandrie signoient au nom du Clergé, puis l'Archimandrite du Monastere celebre de Sceté, signoit ensuite comme au nom de tout l'Ordre Monastique : enfin les plus considerables entre les Laïques d'Alexandrie & du Caire appellez dans ces Actes Νιάρχων.

On luy conferoit les Ordres qu'il n'avoit pas.

Lorsque le nouvel élu n'estoit que simple Religieux, ou s'il ne l'estoit pas, on luy conferoit à differents jours, le Diaconat, s'il ne l'avoit pas, ensuite la Prestrise. Aprés cela il estoit ordonné *Igumenos*, c'est-à-dire, Archimandrite, ou Archiprestre, quand mesme il n'auroit pas fait profession de la vie Monastique. Enfin il estoit ordonné Archevesque d'Alexandrie, & on remarque dans le Pontifical, que l'Ordination se faisoit conformément à celle des autres Evesques. Elle estoit en cela tres-canonique, & fort differente de la pratique tres-mauvaise des Nestoriens, pour l'ordination de leurs Patriarches. Car comme il n'y a eu rien de plus frequent parmy eux que les translations Episcopales, lorsque celuy qui estoit élu Patriarche estoit installé, ils ne se contentoient pas de la seule inthronisation ; mais ils faisoient à son égard les mesmes ceremonies, & disoient les mesmes

prieres accompagnées de l'impoſition des mains, que dans une veritable Ordination. Les Cophtes ont obſervé religieuſement les anciens Canons de l'Egliſe ſur cet article, n'ayant jamais élevé ſur le Siege d'Alexandrie aucune perſone attachée par l'Ordination Epiſcopale, à une autre Egliſe.

Tranſlations inconnuës à Alexandrie.

*Sever vita Agath. MS. Ar.*

On trouve ſur ce ſujet dans la vie du Patriarche Agathon, qui eſt le ſecond depuis la conqueſte de l'Egypte par les Mahometans, qu'ayant un préſentiment & une revelation, ſi on croid ſon Hiſtorien, que Jean de Semnoud luy ſuccederoit, il ne voulut jamais l'ordonner Eveſque, quoyque pluſieurs Egliſes l'euſſent demandé. Dans la vie de Chaïl XLVI. Patriarche, vers l'an de J. C. 742. on lit qu'il porta le zele de la diſcipline encore plus loin, n'ayant jamais voulu recevoir à ſa Communion Iſaac Eveſque de Harran en Meſopotamie, qui s'eſtoit fait élire Patriarche d'Antioche, & que le Calife Abdalla appuyoit avec tant de fureur, qu'il fit mourir deux Metropolitains qui s'oppoſoient à cette intruſion. Chaïl répondit qu'il ne pouvoit y conſentir ſans encourir les anathemes qu'il avoit fulminez, ſelon les Canons, contre ceux qui s'élevoient aux dignitez Eccleſiaſtiques par la faveur des Princes, & contre ceux qui eſtant desja Eveſques, vouloient ſe faire Patriarches.

*Elmacin Saracen. Hiſt.*

Ceremonies de l'Ordination.

Les ceremonies & les prieres de l'Ordination ſont pour l'eſſentiel, à peu prés les meſmes que celles des autres Egliſes, & conformes à ce qui a eſté tousjours pratiqué dans les Ordinations ſacrées; c'eſt pourquoy nous ne les expliquerons pas plus en détail. Aprés que le nouveau Patriarche avoit eſté mis ſur le Throne, les Eveſques luy faiſoient leurs ſoumiſſions, & le baiſoient: les Preſtres & les Laïques luy baiſoient la main. Il eſtoit ordinairement obligé à ſigner un eſcrit, par lequel il s'engageoit à gouverner l'Egliſe ſelon les Canons, & lorſqu'il s'eſtoit introduit quelques abus, on renouvelloit à cette occaſion la publication des Canons; & il ſe faiſoit de nouvelles Conſtitutions, qui ſe trouvent encore dans les collections des Canons de l'Egliſe d'Alexandrie, ſous les noms des Patriarches Chriſtodule, Gabriel fils de Tarich, & de Cyrille fils de Laklak.

*Collect. Can. Arab. Bib. Seguier. & in Orator. Elnaſſal Coll. Can.*

Ce qui ſe pratiquoit aprés l'Ordination.

Si l'Ordination avoit eſté faite à Alexandrie, comme elle s'y faiſoit le plus ſouvent, d'abord le Patriarche eſtoit con-

duit au Caire : où aprés s'estre presenté devant le Calife ou le Sultan, qui confirmoit son élection, il recevoit les soumissions du Clergé & des principaux Chrestiens du Caire, qui faisoient un corps considerable, parce que la pluspart avoient des charges à la Cour des Princes, & que leur crédit y estoit assez grand. Mais l'Evesque du Caire conservoit toute sa jurisdiction, & quelques Patriarches ayant voulu s'approprier cet Evesché, parce qu'ils faisoient leur résidence dans la ville, n'y purent réüssir. Lorsque l'Ordination avoit esté faite au Caire, le Patriarche estoit conduit à Alexandrie, où il estoit proclamé dans l'Eglise de S. Marc, dont le chef estoit apporté d'une maison particuliere, où il a esté long-temps en dépost entre les mains d'une famille appellée *Bani-El-Socari*. Il prenoit le chef entre ses mains & le montroit au peuple, aprés quoy on le remettoit dans sa châsse que tous alloient baiser. Il est remarquable que des Auteurs du païs disent qu'il y avoit quelque doute qu'on eust encore à Alexandrie le corps de Saint Marc, parce que l'opinion commune estoit que les Grecs l'avoient transporté à Venise, & que la Relique n'estoit pas le chef de Saint Marc, mais celuy de S. Pierre le Martyr.

*Abulbircat.*

Le Patriarche alloit au Monastere de saint Macaire.

Aprés la visite de l'Eglise d'Alexandrie, & la proclamation faite devant ou aprés dans la principale du Caire, où le nouveau Patriarche celebroit la Liturgie, il estoit obligé d'aller faire la mesme ceremonie au Monastere de Saint Macaire, à Sceté, que les Arabes appellent la Vallée de Habib. Il y alloit monté sur un asne : & à quelque distance, les Religieux venoient au devant de luy, & ils se prosternoient trois fois jusqu'à terre. Il descendoit, & se prosternoit une fois devant eux. Il remontoit sur son asne, & l'Archimandrite de ce Monastere le conduisoit, les autres Religieux marchoient devant chantant des Hymnes & des Pseaumes. Il alloit descendre à l'Eglise, appellée du Patriarche Benjamin, parce qu'il en avoit fait la dedicace, dont tous les ans on celebre l'anniversaire. On faisoit la proclamation comme à Alexandrie & au Caire, & le nouveau Patriarche celebroit la Liturgie à l'Autel de Benjamin, avec cette circonstance que c'estoit l'Archimandrite qui prononçoit la premiere absolution, au lieu qu'en d'autres lieux, & en d'autres temps, cette fonction estoit faite par le plus ancien Evesque.

*Calend. Copt.*

Il

Il paroiſt auſſi par divers faits marquez dans l'Hiſtoire des Patriarches, qu'ils faiſoient en ce Monaſtere une Profeſſion de foy, de meſme qu'ils l'avoient faite le jour de leur Ordination : car on y liſoit publiquement tous les Actes qui avoient eſté faits ailleurs, par un reſpect particulier pour l'Ordre Monaſtique, duquel avoient eſté tirez la pluſpart des Eveſques & meſmes des Patriarches. On reconnoiſt par deux exemples ſignalez que ces Religieux eſtoient bien attentifs ſur ce qui regardoit la foy de ceux qui devoient remplir cette premiere place de leur Egliſe. Car ils s'éleverent en 1131. & 1147. contre deux Patriarches, qui dans la confeſſion de foy qui ſe fait avant la Communion, avoient adjouſté quelques paroles, quoy qu'elles fuſſent tres Orthodoxes.

Profeſſion de foy qu'ils y faiſoient.

Ce reſpect pour le Monaſtere de Saint Macaire, venoit en partie de ce que depuis le Concile de Calcedoine, les Patriarches élus aprés la mort de Dioſcore, & qui n'avoient pas voulu ſe ſoumettre aux Orthodoxes, n'ayant pû paroiſtre à Alexandrie ſinon ſous les Empereurs qui favoriſoient leur hereſie, s'eſtoient ordinairement retirez dans ce Monaſtere, & que preſque tous les Religieux avoient eſté fort attachez à la memoire de Dioſcore & à la creance des Monophyſites. Cette ceremonie eſtoit enſuite tellement paſſée en couſtume, qu'on en avoit fait une loy : en ſorte que les Religieux de S. Macaire ne reconnoiſſoient point le nouveau Patriarche, & ne faiſoient aucune mention de luy dans les Diptyques, juſqu'à ce qu'il euſt eſté proclamé dans leur Egliſe, & qu'il y euſt celebré la Liturgie. Il eſtoit meſme obligé d'y aller auſſi-toſt qu'il avoit fait cette fonction à Alexandrie, en cas qu'il y euſt eſté ordonné : & Macaire LXIX. Patriarche en 1103. ayant voulu ſe faire proclamer au Caire, les Religieux s'y opposerent, déclarant qu'ils ne le reconnoiſtroient point, s'il n'alloit auparavant faire la meſme ceremonie, dans leur Monaſtere.

Origine de cette couſtume.

Si la couſtume eſtoit que les Patriarches, quand meſme ils n'auroient pas fait profeſſion de la vie Monaſtique, en recevoient l'habit, ils entroient auſſi dans toutes les obligations de cet eſtat. Car la regle generale de s'abſtenir de viande, & pluſieurs autres ſemblables préceptes de la vie Religieuſe, s'obſervoient dans la maiſon du Patriarche, qui n'avoit pas meſme d'autre nom que *κέλλιον* ou *la Cellule*. Les Hiſto-

Les Patriarches eſtoient obligez aux regles de la vie monaſtique.

*Hist. Alexand. MS. Elmacin.*

riens marquent comme un grand ſcandale, que le Patriarche Philothée manquoit à cette regle, & que non ſeulement il mangeoit de la viande, mais qu'il donnoit de grands repas dans la Cellule Patriarchale, ce qui ſouleva toute ſon Egliſe contre luy.

Lettre ſynodale qu'ils envoyoient à Antioche.

Aprés les ceremonies qui ont eſté marquées, une des premieres attentions du nouveau Patriarche, eſtoit d'eſcrire une lettre Synodale, parce qu'elle eſtoit dreſſée dans l'aſſemblée des Eveſques qui s'eſtoient trouvez à l'Ordination, & de l'envoyer au Patriarche Jacobite d'Antioche. Elle contenoit une Confeſſion de foy ſelon leur commune creance, & elle eſtoit ordinairement portée par deux Eveſques. Le Patriarche d'Antioche aſſembloit les ſiens, elle eſtoit leuë en pleine aſſemblée : aprés quoy on inſeroit le nom de celuy qui l'avoit eſcrite dans les Diptyques, & on renouvelloit par cet Acte public la Communion qui eſtoit entre ces deux Sieges, particulierement depuis Severe d'Antioche. La couſtume eſtoit de part & d'autre de ne pas faire memoire dans la Liturgie de celuy qui n'avoit pas envoyé de ſemblables lettres, & juſqu'à ce qu'elles euſſent eſté receuës, on continuoit à nommer dans les Diptyques, le dernier mort, comme s'il euſt eſté vivant.

Autorité du Patriarche d'Alexandrie.

L'autorité du Patriarche d'Alexandrie eſtoit fort grande dans la Communion des Jacobites : car il n'avoit aucun Superieur, & il précedoit le Patriarche d'Antioche. Il avoit auſſi toute juriſdiction ſur le Metropolitain d'Ethiopie, & elle ſubſiſte encore, puiſque celuy qu'on appelle abuſivement *Patriarche d'Ethiopie*, n'eſt qualifié que Metropolitain dans tous les Auteurs qui en parlent. Il a touſjours eſté nommé & ſacré par le Patriarche d'Alexandrie. Il envoyoit de meſme des Eveſques en Nubie ; mais on croid qu'il n'y a plus de Chreſtiens en ce païs-là depuis fort long-temps, non plus qu'en Afrique & dans la Pentapole, qui eſtoient autrefois ſous ſa juriſdiction, comme les titres qu'on luy donne dans les Actes ſolennels en font encore foy.

Cette autorité eſtoit fort ample.

Cette autorité eſtoit preſque ſans bornes pour toutes les affaires Eccleſiaſtiques, quoyqu'il paroiſſe que les Patriarches d'Alexandrie n'en ayent pas abuſé, comme ont fait les Neſtoriens dans les païs qui leur eſtoient ſoumis. Ils eſtoient en droit d'approuver ou de caſſer les élections aux Eveſchez:

ils les conferoient de plein droit, & ſouvent ils réuniſſoient deux Eveſchez en une ſeule perſone, quoy qu'ils l'ayent fait rarement, ſinon pour des cauſes canoniques, telle qu'eſtoient la diminution conſiderable des Chreſtiens, la ruine des lieux & d'autres pareilles. Ils donnoient des diſpenſes, comme celles qui eſtoient neceſſaires pour parvenir aux Ordres ſacrez : & il paroiſt qu'ils en uſoient moderément. Ils depoſoient les Eveſques : ils pouvoient les excommunier ; & quoy qu'ils s'attribuaſſent une puiſſance ſans bornes, ils avoient neantmoins plus de reſpect pour les Canons, que les Patriarches d'Antioche Jacobites, & les Catholiques des Neſtoriens. Telle a eſté la forme de la Hierarchie de cette Egliſe nombreuſe des Cophtes, dans laquelle il y a eu peu de changement depuis le commencement du quatorziéme ſiecle, auquel elle eſtoit encore telle que nous l'avons repreſentée ſommairement, ſur ce qui s'en trouve dans leurs livres. Il faut parler à preſent de ce qui regarde leur foy & leur diſcipline.

---

## CHAPITRE X.

### *De la creance des Cophtes, & de leur diſcipline.*

Monophyſites.

SI on excepte l'hereſie des Monophyſites à l'occaſion de laquelle, comme il a eſté marqué cy-deſſus, la pluſpart des Auteurs modernes les ont accuſez fauſſement d'Eutychianiſme, ils n'ont aucune erreur particuliere, mais ils conviennent avec les Catholiques, & avec les Grecs Orthodoxes & Schiſmatiques de tous les autres points qui concernent la Religion.

*Ils ſont en communion avec les autres Jacobites.*

Ils ſont en Communion avec les Jacobites Syriens, & avec les Ethiopiens & les Armeniens, quoy qu'ils n'approuvent pas certains abus qui ſe ſont introduits dans ces Egliſes, particulierement dans celle d'Ethiopie qui dépend d'eux entierement, comme le meſlange du ſel & de l'huile dans la préparation du pain ſacré pour la celebration de l'Euchariſtie, dans les Syriens ; ainſi que le renverſement entier de la diſcipline Eccleſiaſtique pour l'élection de leurs Patriarches, & d'autres irregularitez moins importantes. Ils blaſmoient dans les Ethiopiens la polygamie : le meſpris des Cenſures

Ecclesiastiques, & la facilité à conferer les Ordres indifferemment à tous ceux qui s'y presentoient. De mesme, ils condamnoient dans les Armeniens la coustume de ne pas mesler de l'eau avec le vin, dans la celebration de la Liturgie; & de ce qu'en plusieurs endroits, ils consacroient en pain azyme. Tous ces articles seront examinez dans leur lieu.

Reconnoissent sept Sacrements.

Ils ont tousjours eu comme les autres Chrestiens les sept Sacrements que l'Eglise Grecque croid & pratique, de mesme que la Latine: & ils en ont des Offices en leur ancienne langue.

La necessité du Baptesme.

*Can. Pænit. MS. Syr. & Arab.*

Ils croyent la necessité absoluë du Baptesme,& ils la prouvent par les paroles de Jesus-Christ à Nicodeme, qu'ils entendent comme les Catholiques. Un Prestre par la negligence duquel un enfant mourroit sans Baptesme, est soumis à une rude penitence; ainsi que les peres & les meres; de sorte mesme que quand il n'y auroit pas de leur faute, on ne les exempte pas de faire quelque penitence, comme d'un malheur arrivé en punition de leurs pechez. L'Office est assez long, parce qu'il est accompagné de la Messe: mais il est ordonné par les Canons de leur Eglise, que si l'enfant paroissoit en peril de mort, on abregera la plus grande partie des oraisons, & des ceremonies. Les exorcismes, l'onction de l'huile des Catechumenes, les signes de croix, & les autres Rites que l'Eglise observe, sont aussi religieusement observez. Ils font en mesme temps la Chrismation avec le Chresme qu'ils appellent *Myron*, comme les Grecs, & elle est faite par les Prestres. Le Chresme ou *Myron* est consacré avec de grandes ceremonies, le Jeudy saint par le Patriarche seul, qui l'envoye à toutes les Eglises, & on trouve dans leurs Histoires que plusieurs Patriarches se retirant au Monastere de S. Macaire, pour y passer le Caresme, faisoient cette fonction au mesme lieu. L'usage est aussi de donner la Communion aux enfants avec le Baptesme. Ce qu'ont escrit quelques Auteurs touchant le Baptesme de feu avec un fer chaud, est sans fondement.

*Off. Bapt. Copt. Syr.*

*Off. consecr. Chrism. MS. Ar. Bib. R.*

La Confirmation.

Ils croyent la Confirmation qu'ils ne séparent pas du Baptesme, comme estant d'institution Apostolique: & c'est sur cela qu'est fondée une tradition fabuleuse, qui se trouve dans plusieurs livres, qu'il entre dans le Chresme de l'huile

dont la Magdelaine oignit les pieds de Jesus-Christ. Car comme dans la composition du nouveau Chresme, on en mesle de l'ancien, & que cela s'est tousjours pratiqué, ils en ont tiré cette fable, dont le fondement est serieux, qui est qu'ils ont receu cette pratique dés les premiers temps de l'Eglise par les Disciples des Apostres.

Les Cophtes croyent la presence réelle.

On fera voir par des preuves bien certaines qu'ils croyent ainsi que tous les autres Chrestiens d'Orient, les Grecs & les Latins, que l'Eucharistie est veritablement & réellement le corps & le sang de Jesus-Christ : ce que les Cophtes marquent plus expressément que les autres, par la Confession de foy qu'ils disent avant que de recevoir la Communion : & qui se dit de mesme par les Ethiopiens.

Ce qu'ils croyent sur la Penitence.

A l'égard de la Penitence, il y a eu sur cela quelque changement. Leurs Canons, & ceux de l'ancienne Eglise qu'ils rapportent dans leurs Collections, establissent premierement le pouvoir donné par Jesus-Christ aux Apostres, & aux Evesques leurs successeurs, de remettre les pechez, & ils entendent comme nous tous les passages qui enseignent cette verité. Secondement que tout pecheur ne peut obtenir la remission de ses pechez, sans faire le *Canon*, c'est ainsi qu'ils appellent toute l'action de la Penitence, qui consiste, selon eux, à confesser tous ses pechez à un Prestre autorisé par l'Evesque : ensuite à recevoir la penitence. Elle consistoit en jeusnes, en de longues prieres, la recitation de plusieurs Pseaumes: un grand nombre de *metanoées*; c'est-à-dire, de prosternements de tout le corps : à quoy on adjoustoit des aumosnes, suivant la possibilité du penitent. Toutes ces penitences devoient estre reglées suivant la qualité des pechez, & ces regles se trouvent prescrites dans un grand détail dans divers Penitentiaux. Le Prestre pouvoit suivant les dispositions du Penitent abreger le temps de sa penitence, car elle devoit quelquefois durer plusieurs années : commuer les jeusnes en aumosnes, ou en d'autres bonnes œuvres, & ensuite il donnoit l'absolution, celebrant la Liturgie, où le Penitent recevoit la Communion. Denis Barsalibi Evesque d'Amid a fait un Traité sur ce sujet, dans lequel il marque exactement la discipline des Syriens Jacobites, & on y trouve une singularité qui n'est pas ailleurs, sur la penitence des Ecclesiastiques, tombez dans des pechez capitaux. Car il dit que se- *MS. Syr.*

lon les Canons, ils devoient eſtre dépoſez : mais que comme le malheur des temps ne permettoit plus de pratiquer cette rigueur ſalutaire, on eſtoit convenu d'obſerver pour regle qu'à leur égard on doubleroit la penitence qui devoit eſtre impoſée aux ſeculiers pour un pareil crime : & que durant le cours de cette penitence ils ne s'approcheroient pas des Autels pour y exercer leur miniſtere. Denis vivoit lorſque les Chreſtiens eſtoient encore maiſtres de Jeruſalem. On ne ſçait pas ſi cette nouvelle diſcipline fut receuë dans le Patriarchat d'Alexandrie.

Changement arrivé ſur l'uſage de la Confeſſion.

On trouve dans les Collections de Canons de l'Egliſe Cophte tous ceux des anciens Conciles qui avoient rapport à la penitence, ce qui fait juger qu'elle eſtoit obſervée de meſme qu'ailleurs d'une maniere qui avoit beaucoup de rapport à la diſcipline des Egliſes Grecques. Dans le XII. ſiecle leurs Hiſtoriens marquent que le Patriarche Jean permit à ceux qui avoient commis des pechez capitaux de ne les pas confeſſer aux Preſtres, leur laiſſant à en demander pardon à Dieu, & à les expier par de bonnes œuvres. Marc fils de Zaraa qui luy ſucceda quelque temps aprés, augmenta encore cet abus, & favoriſa le relaſchement à un tel point, qu'il inquieta les Eccleſiaſtiques qui vouloient maintenir la regle : & il fit eſcrire un Traité, dont il reſte quelques fragments, pour prouver que Jeſus-Chriſt n'avoit obligé perſone à la confeſſion de ſes pechez. Celuy qui défendit cette mauvaiſe cauſe fut Michel Metropolitain de Damiete, & on ne pouvoit la défendre plus mal. Auſſi dans le meſme temps un Preſtre nommé Marc fils d'El-Conbar s'éleva contre le Patriarche & preſcha par toute l'Egypte, qu'il n'y avoit pas de ſalut à eſperer pour les pecheurs qui ne confeſſeroient pas leurs pechez, & qui ne recevroient pas le *Canon* ou la penitence. Il fut ſuivi par un nombre infini de peuple: il receut les confeſſions de ceux qui venoient à luy, & ſoutint juſqu'à l'extremité ſa meſme doctrine. Cet exemple fait voir que ce deſordre, autoriſé par le Patriarche, ne fut pas ſi general, qu'il ne reſtaſt des défenſeurs de la diſcipline. On rapportera ailleurs toute l'hiſtoire qui eſt un peu longue. Mais en ce temps-là meſme, Michel Patriarche Jacobite d'Antioche eſcrivit un Traité ſur la préparation à la Communion, dans lequel, ſans nommer Marc fils de Zaraa, il attaque & refute

*Chron. Orient. Tarich Armeni MS. Hiſt. Patriarch. Michaël Damiat. Abulbucat.*

*Michaël Antioch. MS. Ar.*

tres-ſolidement, ceux qui diſoient qu'il n'eſtoit pas neceſſaire de ſe confeſſer aux Preſtres, à cauſe de la peine qu'il y avoit de trouver des Confeſſeurs qui euſſent toutes les qualitez requiſes à un Docteur, comme ils appellent le Preſtre deſtiné à eſcouter les Confeſſions.

Environ ce meſme temps, autant qu'on en peut juger, il ſe fit pluſieurs Traitez anonymes ſur ce ſujet : & ſuivant les meſmes principes ; tout au plus tard dans le ſiecle ſuivant, Iſaac Ebnaſſal, & un autre de meſme ſurnom ; l'un dans ſa Collection de Canons : l'autre dans un Traité de la Religion Chreſtienne eſtablirent la neceſſité de la Confeſſion ; ce qui fut encore traité plus amplement par l'Auteur ou le Compilateur d'un Recuëil d'Homilies ſur les Dimanches & les Feſtes de l'année, pour l'uſage de l'Egliſe Cophte d'Alexandrie. Car outre les paſſages de l'Eſcriture ſainte dont les Catholiques ſe ſervent pour la prouver, il en employe pluſieurs autres dont on ne la peut tirer que par un ſens allegorique, ce qui fait voir qu'il attaquoit un abus qui avoit eu de grandes ſuites, & qui dure encore preſentement. Car pluſieurs de nos Auteurs anciens & modernes ont accuſé les Cophtes d'avoir ſupprimé la Confeſſion ; & on trouvoit que le meſme abus s'eſtoit répandu en Ethiopie, ce qui donne ſujet de croire qu'il y eſtoit paſſé d'Egypte. Mais quoy qu'il en ſoit, on ne doit pas regarder comme la doctrine de l'Egliſe Cophte, ce qu'elle a condamné avant les deux Patriarches qui avoient introduit l'abus, & encore depuis, comme contraire à la diſcipline marquée dans les Canons qu'elle conſerve.

Pluſieurs eſcrits faits pour ſoutenir l'ancienne diſcipline.

*Collect. princip. fidei Collect. Can. MSS. Ar. Homil. MSS.*

*Jac. de Vitr. Hiſt. Hier. c. 75. Mandevil. c. 27 Gabr. Sion. de Mor. Orient. Govea l. 1. c. 17. fol. 58. Ed. Luſit. Tarich Armeni MS.*

L'Ordination a eſté obſervée dans cette meſme Egliſe, avec autant d'exactitude que dans la Grecque, & dans toutes les autres, ce que nous expliquerons ailleurs plus en détail. Ils ne croyent pas que perſone puiſſe adminiſtrer les Sacrements, s'il n'a receu l'impoſition des mains des Eveſques, ſucceſſeurs des Apoſtres. Auſſi un de leurs anciens Patriarches reprochoit aux Barſanufiens Acephales, *que le S. Eſprit ne deſcendoit pas ſur leurs Autels, & qu'ils eſtoient ſans Sacrements, parce qu'ils n'avoient point d'Eveſques ny de Preſtres.*

Ce que les Jacobites croyent touchant l'Ordination.

*Hiſt. Patr. Alex. MS.*

La benediction nuptiale, qu'ils appellent comme les Grecs le *Couronnement*, ſe fait avec beaucoup de prieres & de ceremonies, au milieu de la Liturgie. Ils croyent comme nous

Sur le Sacrement de Mariage.

qu'elle confere une grace ſpeciale aux Chreſtiens pour entrer dans le mariage ; & ils la jugent ſi neceſſaire, qu'ils traitent & puniſſent comme fornication & concubinage, tout commerce de l'homme & de la femme, lorſqu'ils ne l'ont pas receuë. Car, diſent-ils, *c'eſt cette benediction qui leur rend licite l'uſage naturel du mariage.*

*Ebnaſſal. Collect. Can.*

Sur l'Extreme-Onction. *Abulbircat. Scientia Eccleſ. MS. Ar.*

Enfin ils adminiſtrent l'Onction aux malades, à peu prés de la maniere qui eſt pratiquée parmy les Grecs. Car ils beniſſent par de longues prieres une lampe à ſept branches, & avec l'huile ils font les onctions ſur les malades, avant que de leur adminiſtrer l'Euchariſtie, parce qu'on n'attend pas l'extremité de la maladie, de ſorte meſme que la ceremonie ſe fait ordinairement dans l'Egliſe. C'eſt pourquoy ils l'appellent quelquefois ſimplement *Zeït el Kandil*, *l'huile de la Lampe*; ce qui a induit en erreur pluſieurs Auteurs qui ont eſcrit que les Orientaux ne connoiſſoient pas le Sacrement de l'Extreme-Onction, & qu'ils ſe contentoient de faire des onctions ſur les malades avec l'huile de la lampe de l'Egliſe. Ils eſtabliſſent cette pratique ſur les paroles de l'Evangile, & ſur celles de S. Jacques. Tous ces Offices ſe font en langue Cophte, ce qui marque leur antiquité.

Sur le Signe de la Croix, &c.

Le Signe de la Croix eſt employé dans tous les Offices & dans toutes les benedictions : ils le font ſur eux à chaque occaſion : les Croix ſont élevées dans les Egliſes ; & on trouve qu'à toutes les ceremonies elles ont eſté portées dans les Proceſſions & dans les autres fonctions Eccleſiaſtiques. La veneration des Saints & celle de leurs Reliques : les prieres qu'on leur addreſſe, afin qu'ils intercedent auprés de Dieu : le culte des images, qu'ils portent meſme juſqu'à l'excez : la priere & les Liturgies pour les morts, les jeuſnes, non ſeulement celuy du Careſme, mais pluſieurs autres, les vœux monaſtiques, & toutes les obſervances de la vie Religieuſe ; enfin tout ce que les Prétendus Reformez ont d'abord aboli comme des ſuperſtitions, & des abominations introduites dans l'Egliſe Catholique, ſont gardées religieuſement par les Jacobites Cophtes & Syriens, comme eſtant eſtablies par la tradition Apoſtolique.

CHAPITRE

# CHAPITRE XI.

## *Des Ethiopiens.*

Origine du Christianisme en Ethiopie.

*Goez de Moribus Æth. Alvarez. Tellez.*

LEs Ethiopiens ou Abyssins, sont soumis avec une entiere dépendance au Patriarche Jacobite d'Alexandrie. Sans nous arrester à la tradition fabuleuse du païs, suivant laquelle ils prétendent que la connoissance du vray-Dieu leur avoit esté annoncée avant la naissance de Jesus-Christ, par la Reine de Saba, qui avoit eu un fils de Salomon nommé Menileek, & dont ils se servent pour justifier plusieurs pratiques Judaïques : non plus qu'à celle de la premiere Prédication de l'Evangile par l'Eunuque de la Reine de Candace; il est certain, par l'Histoire Ecclesiastique, que Frumentius ayant esté emmené aux Indes par un Marchand de Tyr, fut conduit à la Cour du Roy d'Ethiopie : qu'il y annonça la Foy Chrestienne; qu'ayant eu permission de retourner à Alexandrie pour rendre compte de l'estat de ces nouveaux Chrestiens, il y arriva peu de temps aprés l'Ordination de S. Athanase, qui l'ordonna Evesque du païs, & l'y renvoya. Ce fut donc à son retour qu'il donna la forme à cette nouvelle Eglise : qu'il y establit des Prestres, des Diacres, & d'autres Ministres sacrez: & enfin il y finit ses jours.

*Ludolf. l. 3. c. 2. Socrat. l. 1. c. 20. Philostorg. l. 3. Theodor. l. 1. c. 23.*

S. Frumentius premier Evesque, d'Axuma capitale d'Ethiopie.

On trouve dans la tradition du païs une preuve certaine de la verité de cette histoire: car S. Frumentius que les Ethiopiens appellent *Fremonatos*, est le plus ancien Evesque, dont il soit fait mention dans leurs livres. Les Grecs disent qu'il fut envoyé aux Axumites; c'estoit le nom sous lequel les Ethiopiens proprement dits, estoient connus par les Grecs, & il est encore conservé dans les lettres & actes qui se font pour l'élection des Patriarches d'Alexandrie. *Axuma* estoit la Ville capitale dont il reste encore quelques vestiges, & les Ethiopiens de mesme que les Arabes, escrivent ainsi ce nom ; de sorte qu'il ne faut avoir aucun égard aux conjectures de Joseph Scaliger qui l'a escrit d'une maniere toute differente. S. Athanase, Ptolomée, Procope, Nonnosus, Cosmas, & d'autres en parlent, aussi-bien que tous les Geographes Arabes. S. Athanase nous apprend que lorsqu'il ordonna Frumentius, il y avoit deux Princes ou Rois des Axumi-

*Pontif. Copt. Abulbircat. Yacuti. Abulfeda. Kazvvini. &c. Geogr. Pers. Holsten. ad Steph. Phot. Cod. 3. Scalig. de Emend. Temp. Not. ad Comput. Æth. Apol. I.*

tes qui regnoient ensemble. Il les appelle Aïzana & Sazana: & les Ethiopiens marquent dans leurs livres que quand Fremonatos vint en Ethiopie, deux Rois gouvernoient ensemble. Ils les appellent Atzbea & Abraha : mais ils pouvoient avoir plusieurs noms, outre qu'on sçait combien les Grecs corrompent facilement les noms estrangers, autant au moins que les Orientaux défigurent les Grecs. Mais on ne peut pas douter que ce ne soit les mesmes ; puisque dans les Diptyques, parmy les noms des Rois Chrestiens, les premiers, & par consequent les plus anciens, sont ces deux-là. Ainsi dés ces commencements, on void les fondements de la soumission des Ethiopiens au Siege d'Alexandrie.

*Liturg. Æth. Romæ edita.*

Adad Roy des Axumites promet de se faire Chrestien. *V. Bar. ad an. 521.*

On ne trouve rien dans l'Histoire Ecclesiastique touchant le Christianisme de ce païs-là, jusqu'à l'année 522. de Jesus-Christ, qui estoit la cinquiéme de Justin. Nicephore, Cedrenus, & quelques autres Auteurs, escrivent qu'alors Adad Roy des Axumites promit de se faire Chrestien, s'il remportoit la victoire sur le Roy des Homerites qui luy faisoit la guerre: qu'ensuite il avoit envoyé une Ambassade à Constantinople pour demander des Evesques. Supposant la verité de cette histoire, le Christianisme n'estoit donc pas establi en Ethiopie, où il y estoit esteint. M. Ludolf, qui a beaucoup travaillé sur ces matieres, revoque ce fait en doute : & il appuye ses conjectures sur des raisons qui ne sont pas demonstratives. Car il estoit tres-possible que pendant les guerres qui agiterent l'Empire aprés la mort de Constantin, & les troubles de l'Eglise d'Alexandrie depuis la déposition de Dioscore, les Ethiopiens eussent esté sans Evesques, puisque cela leur est arrivé depuis, & que l'heresie s'est introduite de cette maniere parmy eux.

Benjamin Patr. d'Alexandrie ordonne un Metropolitain d'Ethiopie, qui devient ainsi Jacobite.

*Eutych. Tom. 2. p. 387.*

On lit dans quelques vies de Saints que cite M. Ludolf, que le Patriarche Benjamin, le premier qui reprit sous les Mahometans, l'autorité que ses prédecesseurs avoient perduë sous les Empereurs Chrestiens, ordonna un Metropolitain pour l'Ethiopie : ce qui neantmoins n'est pas marqué dans son Histoire escrite par Severe. Cependant il est fort vray-semblable que dans l'espace de prés de cent ans qui se passerent, depuis la conqueste de l'Egypte par les Arabes, jusqu'au Calife Hischam, comme il n'y avoit point de Patriarche Orthodoxe à Alexandrie, les Jacobites purent en-

voyer en Ethiopie des Metropolitains de leur Secte, comme ils en envoyerent en Nubie. Car depuis ce temps-là, les Ethiopiens ont tousjours esté Jacobites. On trouve que vers l'an 686. le Patriarche Isaac escrivit aux Rois d'Ethiopie & de Nubie, pour les exhorter à la paix: qu'en 737. Cyriaque Roy de Nubie s'avança avec cent mille chevaux, pour obliger les Mahometans à remettre en liberté le Patriarche qu'ils avoient emprisonné: qu'en 836. Yuçab ou Joseph, avoit ordonné un Metropolitain pour l'Ethiopie nommé Jean: Ensuite en 920. on en trouve un, appellé Pierre: & depuis ces temps-là, à l'exception de quelques vacances assez longues, il y a tousjours eu des Metropolitains ordonnez par les Patriarches Jacobites d'Alexandrie, & il ne s'en trouve pas un seul qui ait esté envoyé par les Orthodoxes, ou par le Patriarche d'Antioche Jacobite. *Elmacin.*

C'est l'estat dans lequel se trouva l'Ethiopie, lorsque les Portugais y entrerent, & s'il y avoit eu quelques réünions avec l'Eglise Romaine, comme on trouve des lettres escrites de part & d'autre, des ambassades, & une maniere de correspondance qui semble le signifier, il paroist qu'elles n'eurent aucune suite. Car on le reconnoist par la Relation d'Alvarez, qui accompagna l'Ambassadeur de Portugal en 1516. dans laquelle nonobstant les Critiques de plusieurs Modernes, il se trouve plus de verité que dans celles qui ont esté faites depuis, si on excepte celle du P. Baltazar Tellez Jesuite imprimée en Portugais, & dressée sur les Memoires de ceux de sa Compagnie. M. Ludolf qui a travaillé plus qu'aucun autre Européen à esclaircir la langue Ethiopienne, & qui en a donné une Grammaire & un Dictionnaire, a aussi fait une Histoire du mesme païs, dans laquelle il y a plusieurs observations tres-recherchées. Comme il n'a pas eu les secours necessaires pour connoistre le veritable estat de l'Eglise Jacobite d'Alexandrie, mais seulement ce qu'il a trouvé dans les livres Ethiopiens: & que tous les faits que nous trouvons dans l'Histoire des Patriarches luy ont esté inconnus: que mesme il ne paroist pas avoir assez entendu en quoy consistoit l'heresie des Jacobites, tout ce qu'il dit sur la Religion est tres imparfait. De plus comme il estoit fort attaché au Lutheranisme, il s'est un peu trop laissé aller à ses préjugez, & mesme on ne peut l'excuser de ce qu'il

L'Ethiopie dans ce mesme estat jusqu'à nostre temps.

*Hist. de Ethiopia à alta.*

a passé sous silence plusieurs choses qui convenoient à son sujet beaucoup plus que celles qu'il rapporte, & cela parce qu'elles n'estoient pas favorables au systeme qu'il avoit fait de la créance des Ethiopiens. Comme son Ouvrage est entre les mains de tout le monde, & que mesme il s'en est fait des abregez en diverses langues ; nous suivrons son ordre pour donner une idée plus exacte de ce qu'il y a de vray sur cette matiere.

Abregé de la créance des Ethiopiens, sur l'Escriture.
*Lud. l. 3. c. 5.*

Les Ethiopiens reçoivent la Sainte Escriture, & M. Ludolf a soin d'adjouster de son chef, qu'*ils la regardent comme la seule & unique regle de tout ce qu'il faut croire & pratiquer* : c'est-à-dire qu'il les veut faire Protestants sur cet article. Il faut aussi dire, qu'ils ne la reçoivent pas comme les Protestants, selon le Canon des Juifs : mais qu'ils regardent comme Canoniques, les livres que nous n'avons qu'en Grec : & que leur version de l'ancien Testament, est selon les Septante, & non pas selon l'Hebreu ; puisqu'elle est faite sur la version Cophte, dont l'original est le texte Grec. En second lieu, on ne peut pas nier qu'ils ne reçoivent l'autorité des Canons des Conciles : des Constitutions Apostoliques, & d'autres beaucoup plus recentes, qu'ils ont en leur langue, & dont M. Ludolf a donné luy-mesme un abregé. Il est bien aisé de reconnoistre qu'ils ne les conservent pas par une simple curiosité pour n'en faire aucun usage : puisque leur discipline fait foy, qu'ils observent la plus grande partie des pratiques que l'Eglise a establies, & qui ne sont autorisées que par la tradition.

Sur la sainte Trinité.

Ils n'ont aucune erreur sur la Trinité : & à l'égard de la Procession du S. Esprit, on ne trouve rien qui fasse croire qu'ils ayent la moindre connoissance des disputes que les Grecs & les Latins ont euës sur cet article. Il est vray qu'ils disent le Symbole sans addition, comme font tous les Orientaux, mais sans autre raison si ce n'est qu'ils l'ont receu de cette maniere. Dans le Missel imprimé à Rome sous Paul III. on y adjousta les paroles *Filioque*, qui ne se trouvent pas dans les manuscrits.

Ils croyent sur l'Incarnation, ce que croyent les Jacobites.

Sur le Mystere de l'Incarnation, ils sont précisément dans l'erreur commune des Jacobites, & il n'estoit pas fort necessaire que M. Ludolf se fatiguast à prouver qu'ils ne sont pas Eutychiens, puisque les Jacobites disent anathême à Euty-

chés. Mais on ne peut l'excuſer ſur ce que ſa tendreſſe pour les Ethiopiens, luy a fait oublier le reſpect que tous les Chreſtiens, & les Proteſtants meſmes, rendent aux anciens Conciles. Car il ne perſuadera à perſone que ceux qui comme les Ethiopiens condamnent le Concile de Calcedoine, & qui l'appellent une *Aſſemblée tumultueuſe de fous & d'Apoſtats*, enfin qui accuſent de Neſtorianiſme S. Leon, & tous ceux qui reconnoiſſent deux natures en Jeſus-Chriſt, puiſſent eſtre regardez comme Orthodoxes. Quand il dit qu'il a examiné ce que diſent les Jacobites ſur cette matiere, il fait aſſez voir qu'à l'exception de deux ou trois paſſages tirez de livres imprimez, il n'en a leu aucun. Il ne s'agit pas de raiſonnements, & de conjectures ſur des choſes de fait, & il n'y en a pas qui ſoit plus eſclairci, que celuy qui regarde ce dogme. Ce n'eſt pas ſur les reſponſes qui peuvent luy avoir eſté faites par ſon Abyſſin, qu'on examine de pareilles queſtions, quand elles ſont expliquées par des pieces originales, telles que la Confeſſion de Foy qui eſt dans la Liturgie, & celles de l'Egliſe d'Alexandrie que nous avons citées ailleurs. Ainſi on doit regarder comme inconteſtable que les Ethiopiens, auſſi-bien que les Cophtes, ſont dans l'erreur des Monophyſites, & qu'ils y ont tousjours eſté depuis plus de mille ans, de ſorte que tout ce qu'on peut dire au contraire, ne ſervira jamais à les juſtifier.

Les Ethiopiens croyent & pratiquent les ſept Sacrements.

On ne peut douter que les Ethiopiens, n'ayent la meſme doctrine que l'Egliſe d'Alexandrie, ſur les Sacrements, puiſque leur diſcipline & leurs prieres pour les adminiſtrer, ſont les meſmes. Mais M. Ludolf qui veut par tout les faire Lutheriens eſtablit qu'ils n'en croyent que deux. Il pouvoit prouver qu'ils n'en croyent aucun : car toute ſa preuve roule ſur ce qu'il demanda à ſon Abyſſin: *s'ils avoient ſept Myſteres, ou ſept Seaux de la Foy*. Cet Eſtranger auroit eu beaucoup de peine à reconnoiſtre l'idée de Sacrement, dans des paroles ſi obſcures, & qu'on ne connoiſſoit pas avant la Reforme. *Myſterii vocabulo*, dit M. Ludolf, *utuntur, quotieſcumque arcanum participationis corporis & ſanguinis Chriſti innuere volunt: alias neceſſarium non putant ut ſigilla fidei alio quodam communi nomine quod ſcriptura ignoret complectamur, aut de numero multum diſputemus*. On demande à toute perſone raiſonnable ſi avec des queſtions auſſi ambiguës, on ne peut pas faire tout dire à des ignorants &

à des Barbares. Si un Lutherien questionnoit un païsan parmy nous, ou un homme du peuple, & qu'il luy demandast s'il y a *sept Seaux de la Foy;* ou s'il connoist le *Mystere de la Cene, & le secret de la participation du corps & du sang de Jesus-Christ*, & que l'autre répondist qu'il ne sçait ce que c'est, pourroit-on conclure que les Catholiques ne croyent ny sept Sacrements, ny l'Eucharistie? C'est encore plus de faire de pareilles questions à des hommes, qui n'ont aucune connoissance de nostre Foy ny de nos mœurs. Comment M. Ludolf a-t'il donc pû conclure qu'ils ne reconnoissoient pas les sept Sacrements, parce qu'ils ne les ont pas compris sous le nom general de *Mysteres*, puisqu'ils n'appellent pas ainsi le Baptesme, ny l'Eucharistie, quoyqu'il l'asseure sans le prouver: & il avouë neantmoins qu'ils les regardent comme Sacrements. Ils appellent l'Eucharistie *Korban; Oblation, Sacrifice*, comme les Chrestiens, lorsqu'ils parlent en Arabe, comment cet Ethiopien auroit-il entendu quelque mot bizarre dont M. Ludolf se servist pour signifier *la Cene Lutherienne*: ou sa définition de l'Eucharistie, à laquelle on ne comprend rien, sinon qu'elle peut également convenir à ceux qui nient & à ceux qui croyent la presence réelle?

Ils croyent la presence réelle. Foiblesse des preuves du contraire.

Or les Ethiopiens la croyent certainement, puisque l'Eglise d'Alexandrie la croid : qu'ils expriment comme elle cette créance par la Confession qui se fait avant la Communion, avec des circonstances & des ceremonies si particulieres, qu'elles ne peuvent avoir lieu où on ne croid pas la presence réelle. Ainsi puisqu'ils ont la mesme priere, il faut qu'ils ayent la mesme créance. C'estoit sur cela que M. Ludolf devoit interroger son Ethiopien, & luy demander, s'il ne croyoit pas ce que cette priere signifie, c'est-à-dire, que ce que le Prestre montre en disant *Sancta Sanctis*, & qu'il distribuë au peuple, est le veritable corps & le sang de Jesus-Christ. Car quand il luy fait dire que c'est le corps *mysterieux* & *representatif; corpus mysteriosum & repræsentativum*, il luy fait dire ce que l'Eglise d'Alexandrie a tousjours condamné, puisque Severe en expliquant les paroles de Jesus-Christ, & le dogme de l'Eucharistie, marque expressément qu'*il ne faut pas les entendre selon le sens metaphorique, ny croire qu'il y ait aucune parabole ou representation.* Que si cet Ethiopien ne comprenoit pas la Transubstantiation, & qu'il disoit que *c'estoit un*

*Opusc. de Paschate.*

*Myſtere* : cela ne prouve en aucune maniere qu'il ne la cruſt pas : & les Catholiques qui la croyent en diront autant ; mais il pouvoit encore en dire davantage, puiſqu'on peut ſuppoſer que M. Ludolf faiſoit une eſtrange peinture de noſtre créance à un homme qui n'eſtoit pas capable de reconnoiſtre ſi on luy diſoit la verité.

Preuves particulieres de cette créance.

Il eſt neantmoins certain que les Ethiopiens, outre cette Confeſſion tirée de la Liturgie Cophte, l'Invocation du ſaint Eſprit, & preſque toutes les autres prieres, en ont de particulieres qui ne peuvent eſtre dites, qu'en conſequence de la foy de la preſence réelle. *Ne regardez pas*, dit le Diacre, *ce pain comme quelque choſe de terreſtre, c'eſt le feu de la divinité qui conſumera ceux qui en approchent indignement.* Et dans une autre formule. *Que perſonne ne croye que ce corps qu'il reçoit ne contienne pas le ſang & l'eſprit, ou que dans ce calice qu'il boit, il y ait du ſang, mais ſans le corps & ſans l'eſprit. Le corps, le ſang & l'eſprit ſont enſemble, de meſme que ſa divinité qui eſt une avec ſon humanité.* On entrera dans un plus grand détail de preuves, lorſqu'on examinera la creance generale des Orientaux ſur l'Euchariſtie. Celles que nous avons rapportées, ſuffiſent pour faire voir que M. Ludolf pouvoit citer toute autre choſe que des réponſes ambiguës, tirées d'un homme ignorant, par des queſtions captieuſes. Il a eu au moins la bonne foy de ne pas le citer pour prouver que les Ethiopiens n'adoroient pas l'Euchariſtie. Cela n'eſt eſtabli que ſur le teſmoignage de Zagazabo, qui vint en Portugal, & dont Damien de Goez tira une partie de ce qu'il a inſeré dans le livre *de Moribus Æthiopum.* Encore meſme Zagazabo dit ſeulement, qu'*en ſon païs on n'élevoit pas l'Euchariſtie, comme il la voyoit élever en Portugal.* Il diſoit vray, car ce n'eſt pas aprés les paroles de Jeſus-Chriſt qu'on éleve l'Euchariſtie en Orient : c'eſt lorſque le Preſtre ſe tourne vers le peuple un peu avant la Communion, & que luy ou le Diacre diſent à haute voix, *Sancta Sanctis.* On ne trouve pas dans la Liturgie Ethiopienne, non plus que dans pluſieurs autres, les ceremonies qui ſe pratiquent à chaque partie de la Meſſe : mais il ne s'enſuit pas que parce qu'il n'y en a point de marquées on doive croire qu'il n'y en a aucune. On ſçait avec le dernier détail qu'à ce meſme endroit dans l'Egliſe Cophte le peuple ſe proſterne : il y a donc raiſon de croire qu'avec

*Lit. Æth. Rom. & ed. Lit. Dioſcori.*

les prieres tirées des livres de cette mesme Eglise, les Metropolitains qui estoient ordonnez en Egypte, pratiquoient & faisoient pratiquer aux autres, les rites qu'ils y avoient appris.

Objection frivole tirée de la forme des paroles Sacramentelles.

M. Ludolf tire encore un autre argument de ce que les Ethiopiens en rapportant les paroles de Jesus-Christ, ne disent pas *Cecy est mon Corps* : mais, *Ce pain est mon Corps*, paroles, dit il, qui selon l'opinion de quelques Missionaires ne pouvoient pas estre valides pour la consecration. Ce n'estoit pas cela qu'on luy auroit demandé, puisqu'il ne s'agit pas de sçavoir si par le défaut de la forme de ces paroles on consacre ou non en Ethiopie : & ces Theologiens que cite M. Ludolf sur le tesmoignage du P. Tellez se réduisent à deux Scholastiques. Aubertin a prétendu tirer de ce mesme passage que les Ethiopiens ne croyoient pas que l'Eucharistie fust autre chose que du pain, sophisme pueril & qui ne peut rien prouver. Car quand le Prestre dit, *ce pain* : il est certain que la consecration n'est pas encore achevée, selon nous : & les Orientaux qui ne la regardent comme consommée qu'aprés les prieres suivantes, sur tout l'Invocation du S. Esprit, ne peuvent estre frappez d'une objection aussi frivole. Ainsi sans nous arrester davantage à l'examiner, ny toutes les autres qui y ont rapport, nous croyons pouvoir dire avec beaucoup plus de certitude, que comme l'Eglise d'Ethiopie dépend entierement de celle des Cophtes, tout ce qui est cru parmy ceux-cy, doit estre regardé comme la Foy des Ethiopiens, excepté dans des points que les Patriarches d'Alexandrie ont condamnez comme des abus, & qu'ils ont souvent tasché de réformer.

---

## CHAPITRE XII.

### *Des coustumes & des abus qu'on reproche aux Ethiopiens.*

Le renouvellement du Baptesme.

PArmy ces abus il y en a un tres-pernicieux, & que neantmoins M. Ludolf tasche de justifier, qui est le renouvellement du Baptesme, ce qui se fait à la Feste de l'Epiphanie. Ce jour-là en memoire du Baptesme de Jesus-Christ, plusieurs Chrestiens Orientaux, & les Armeniens entre autres, ont la coustume de benir de l'eau avec des ceremonies,

ceremonies à peu prés semblables à celles dont se fait la benediction des Fonts Baptismaux. De la maniere dont Alvarez tesmoin oculaire en fait le recit, on ne peut justifier cette superstition; puisqu'il dit que le Patriarche prononçoit sur ceux qui se presentoient devant luy en sortant de l'eau, les propres paroles de la forme du Baptesme. L'Ethiopien Gregoire disoit que ce n'estoit qu'une simple memoire du Baptesme de Jesus-Christ dans le Jourdain, ce qui est conforme à la responsе que fit le Prestre Tecla-Mariam lorsqu'il fut interrogé à Rome sur cet abus. Il peut avoir esté corrigé: & il ne seroit pas surprenant que ceux de cette Nation pour la justifier d'un tel sacrilege, eussent déguisé la verité. Mais le tesmoignage d'Alvarez, est d'autant moins suspect qu'il est confirmé par ce qui arriva lorsque les Portugais furent chassez d'Ethiopie aprés la défaite & la mort du Prince Raz-Sela-Christos, auquel par un zele mal-entendu quelques Missionaires avoient fait prendre les armes, pour maintenir la Foy Catholique contre le Roy qui s'en estoit déclaré l'ennemi. Car le Patriarche ou Metropolitain pour effacer le peché qu'il supposoit que la pluspart avoient commis en se réunissant à l'Eglise Romaine, & pour faire quelque chose de plus que les Missionaires qui avoient publié un Jubilé, ordonna un Baptesme general; par lequel tous les pechez seroient effacez sans confession & sans penitence.

*Alvarez c. 95. Tellez l. 1. c. 37.*

*Thomas à Jesu l. 7. c. 12.*

*Tellez l. 5. c. 22. Lud. l. 3. c. 12. 50.*

Alvarez adjouste, comme l'ayant appris du Roy d'Ethiopie, que ce renouvellement du Baptesme avoit esté establi par le Roy ayeul de celuy-là, ce qui fait voir qu'il n'estoit pas fort ancien; & cela est d'autant plus vray-semblable, que dans l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie, qui va jusqu'à la fin du treiziéme siecle; & dans quelques Auteurs plus recents qui ont parlé de l'Ethiopie, il n'est fait aucune mention de cet abus.

Peu ancien, selon Alvarez.

Ce n'en est pas un moindre de laisser mourir les enfants sans Baptesme, s'ils ne vivent pas au moins quarante jours. La raison que rend Zagazabo, que *les enfants sont sanctifiez dans le ventre de leurs meres par l'Eucharistie qu'elles reçoivent*, est inconnuë à toute l'antiquité; & si on la veut recevoir, elle n'est pas favorable aux principes des Protestants, puis qu'elle suppose une sanctification inherente dans l'Eucharistie. Ce qu'il y a de plus certain à dire sur cet article, est que l'Eglise

Enfants qu'on laisse mourir sans Baptesme.

*Can. Penit. MS.*

d'Alexandrie a esté fort éloignée d'une opinion si extravagante, puisque les Canons penitentiaux imposent de rudes penitences aux Prestres, aux peres & aux meres, par la negligence desquels les enfants meurent sans Baptesme,& sont ainsi exclus du Royaume des Cieux.

Défaut de matiere à l'égard du vin pour l'Eucharistie.

On remarque aussi comme un défaut essentiel dans la celebration de l'Eucharistie parmy les Ethiopiens, que lorsqu'ils n'ont point de vin, ils mettent des raisins secs infuser dans de l'eau, qu'ils en tirent ensuite le suc, & qu'ils s'en servent pour la consecration du calice. Cela fait voir que quand ils manquoient de vin, ils le suppléoient par quelque chose de semblable : & qu'ils ne croyoient pas comme les premiers Calvinistes déciderent hardiment qu'à son défaut on pouvoit se servir de toute autre liqueur employée pour la boisson ordinaire. Michel Evesque de Melicha dans la Thebaïde dans ses responses canoniques décide qu'on ne peut ainsi celebrer la Liturgie.

*Tarich Armeni.*

*Bez. Ep. ad. Thomam Tilium.*

Les Ethiopiens ont les autres Sacrements.

A l'égard des autres Sacrements, outre le Baptesme & l'Eucharistie, M. Ludolf prétend, comme nous avons remarqué, que l'Eglise d'Ethiopie ne les connoist pas. On pourroit dire avec plus de raison qu'il ne les a pas reconnus luymesme dans des Offices dont l'autorité est incontestable, comme celuy du Baptesme, au bout duquel on trouve les ceremonies & les prieres de la Confirmation : & chacun sçait que parmy les Grecs,& dans tout l'Orient elle est administrée par les Prestres. La forme qui se trouve dans cet Office est conceüe dans les termes que les Theologiens,mesme scholastiques, reconnoissent comme suffisants pour ce Sacrement. On ne croid pas qu'on puisse dire qu'ils n'ayent pas l'Ordination, puisque le Metropolitain estant tousjours ordonné en Egypte, reçoit l'imposition des mains du Patriarche d'Alexandrie,avec les ceremonies essentielles. Les Ethiopiens ont esté pendant des espaces de temps assez considerables sans avoir de Metropolitains, à cause des difficultez survenuës par divers accidents. On trouve mesme qu'ils obligerent en pareille occasion sous Cosme LVIII. Patriarche ordonné en 920. le Disciple du Metropolitain que le Roy avoit chassé, à faire les fonctions Pontificales, ce qui fut regardé comme un attentat sans exemple. Jamais ces Metropolitains n'oserent ordonner d'autres Evesques, parce que

les Patriarches d'Alexandrie leur avoient osté ce pouvoir: Ils se réduisirent donc à ordonner un tres-grand nombre de Prestres, afin que le païs n'en manquast point. Toutes ces circonstances font assez connoistre que la doctrine commune à toute l'Eglise touchant l'Ordination, & la necessité de la recevoir des mains des Evesques estoit bien establie parmy les Ethiopiens, puisque pendant tant de siecles, ils n'ont jamais cru pouvoir se faire des Metropolitains qui les tirassent de la sujettion de l'Eglise d'Alexandrie qui leur estoit si onereuse & si préjudiciable.

Liturgie, la mesme que celle des Cophtes.

Nous avons desja remarqué que leur Liturgie estoit entierement la mesme que celle des Cophtes qui porte le nom de S. Basile, ce qui n'est pas difficile à reconnoistre, puisqu'en toutes les parties principales l'Ethiopienne est une traduction de la premiere, & c'est par cette raison qu'elle est appellée *Canon*, parce qu'elle sert à diverses autres, dans les parties où il n'y a aucun changement.

Fausse idée qu'en donne M. Ludolf.

Il est difficile de comprendre ce qu'a pretendu M. Ludolf en disant qu'elle consiste en *differentes sections de l'Escriture sainte & en Homilies*: puisque quoyque dans la Liturgie on lise comme parmy tous les Chrestiens des leçons de l'ancien & du nouveau Testament, cependant elles ne sont pas comprises dans le corps qui s'appelle la Liturgie, comme elles le sont dans nos Missels: elles sont marquées selon les jours & les festes dans les Lectionaires. Il n'y a pas le moindre vestige d'homilies, si ce n'est qu'il ait cru pouvoir appeller ainsi ce que le Prestre & le Diacre disent au peuple. Mais on ne trouvera persone qui entende ce mot en cette maniere; & on comprend encore moins l'affectation qu'il a d'employer des termes que persone n'entend, sinon dans sa Communion, pour ne pas se servir des mots de *Messe* & de *Liturgie*. Or les mots Ethiopiens ont leur origine Syriaque & Hebraïque, ou ils sont Grecs, comme celuy d'*Anaphora*: dont les Cophtes & les Syriens se servent pour exprimer ce que les Grecs appellent communément Liturgie. M. Ludolf a une tres grande attention à traduire ce mot, & les autres équivalents par des periphrases fort extraordinaires: Tantost c'est *l'administration de l'Eucharistie*; tantost *la sacrée Cene*: tantost, *l'action de graces de l'Oblation*: tantost, *l'Oraison Sanctificatoire*: *Oblation: Canon de l'Eucharistie*. Enfin ce qui paroist assez bizarre,

Ses affectations à introduire un langage nouveau.





dans les deux éditions de ſon Dictionaire Ethiopien, il a eu ſoin de ne pas mettre dans ſon Index Latin, le mot de *Miſſa* ny de *Liturgia*. Mais ſon affectation paroiſt encore plus dans de longues digreſſions qu'il fait ſur pluſieurs points de diſcipline dont il prétend découvrir l'origine, & trouver la pureté des temps Apoſtoliques, parmy les Ethiopiens, pendant qu'elle s'eſt perduë ailleurs.

Vaines conjectures ſur l'origine des Autels.

Ils appellent l'Autel, *la Table ſacrée*, comme nous le diſons encore tous les jours: de plus, ils ont une eſpece de table quarrée, qu'ils appellent *l'Arche ſacrée*, de laquelle ils content des hiſtoires merveilleuſes. Ils prétendent que c'eſt l'Arche de l'ancien Teſtament qui fut emportée en Ethiopie, lorſque le fils de Salomon & de la Reine de Saba fit un voyage en Jeruſalem. Il ne faut pas de grandes recherches pour reconnoiſtre l'origine de cette fable: l'Autel eſt appellé *Arche ſacrée qui contient la veritable manne*: cette epithete eſt donnée auſſi à la Vierge: on met ſur l'Autel une table ou une tablette conſacrée ordinairement par les Patriarches: ou à ſa place une piece d'étoffe que les Grecs appellent ἀντιμήνσιον, comme qui diroit *ce qui tient lieu de table*. Il y a ſujet de croire que les Patriarches d'Alexandrie en avoient envoyé de ſemblables en Ethiopie, puiſque c'eſtoit l'uſage, & que ce qu'ils avoient beni eſtoit fort reſpecté en ce païs-là. On trouve meſme dans leurs hiſtoires qu'un d'eux donna une de ces tables ou autels portatifs, à un Roy de Nubie, avec la permiſſion de s'en ſervir pour celebrer la Liturgie en campagne & ſous des tentes. Ils eſtoient faits en forme de coffre ou de petite table creuſe: cela ſuffit à M. Ludolf pour faire une longue digreſſion contre les Autels ſolides. Il auroit pû trouver neantmoins dans la vie du Patriarche Benjamin, qu'il en benit & conſacra un qui ſubſiſte encore au Monaſtere de S. Macaire: & dans l'Hiſtoire d'Alvarez, on trouve le plan de quelques Egliſes taillées dans le roc du temps du Roy Lalibela, où les Autels ſolides ſont auſſi marquez.

*Theotokia MS. Copt.*

*Tarich Armeni.*

*Calendarium Copt.*

C. 54.

Fauſſe ſuppoſition que les tables d'Autel eſtoient originairement des bieres.

Ce n'eſt pas à quoy il borne ſa découverte: *arca* ſignifie auſſi une biere: cela le conduit à l'origine des Autels, & à celle de la veneration des Reliques. Il ſuppoſe que durant les perſecutions, les Chreſtiens ne pouvant tranſporter aiſément les vaſes ſacrez, le pain & le vin, & les autres choſes

necessaires pour celebrer l'Eucharistie, les mettoient dans une biere, afin que les Infideles crussent que c'estoit un enterrement. On mettoit cette biere sur des treteaux ou sur une table, & on celebroit ainsi la Liturgie. Aprés les persecutions on crut qu'on ne le pouvoit faire que sur ces sortes de bieres ou de coffres, c'est pourquoy elles furent tirées des lieux où elles estoient & portées dans les Eglises: la forme fut ensuite changée, & le nom oublié de telle maniere, qu'il est seulement resté parmy les Ethiopiens. Cette découverte est toute nouvelle: & on auroit peine à prouver la moindre des circonstances sur lesquelles elle est fondée. Il n'y avoit pas tant d'appareil dans les premiers temps de l'Eglise, pour celebrer les saints Mysteres, & il ne falloit pas un coffre grand comme une biere, pour porter du pain, du vin, de l'eau & un calice. On prouveroit avec peine que les *Sandapilæ*, ou bieres des Anciens fussent fermées: elles ne le sont pas encore à present à Rome, & dans toute l'Italie. Les Officiers destinez à ces convois, *Vespillones*, ou *Libitinarii*, estoient gens connus, & on void dans Appien, qu'un proscrit, voulant s'eschapper de cette maniere, fut reconnu. Ainsi tout ce systeme est une pure imagination, & encore plus ce que M. Ludolf adjouste que quand on trouvoit des ossements dispersez, on les ramassoit, & on les mettoit dans ce coffre de bois; que de là est venuë l'origine de la veneration des Reliques. Il estoit si rempli de cette idée qu'il y a rapporté un marbre antique qui est dans *Roma subterranea*, & où est representée une Agape ou repas de Chrestiens, comme on le prouve par d'autres semblables. La table est, selon luy, une de ces bieres, sur lesquelles on celebroit les Mysteres, & voilà tout ce qu'il croid avoir tiré de ce que les Ethiopiens appellent *Tabout* ou *Arca*, la table ou ἀντιμίνσιον de l'Autel.

*Civil. l. 4.*

Ce que les Ethiopiens entendent par *Tabout* ou arche.

Il est cependant tres-certain que ce mot de *Tabout* est formé du mot Hebreu *Teba* qui signifie *l'Arche*, dont les Arabes ont fait l'autre, & dont ils se servent ordinairement pour signifier une biere ou un cercueil: que ce n'est pas dans ce dernier sens que les Ethiopiens l'ont pris d'eux: mais dans le premier, à cause de leur ridicule tradition du transport de l'arche dans leur païs. On ne peut douter que dans les premiers temps de l'Eglise il n'y eust desja des Autels, comme on en trouve des vestiges en plusieurs lieux des Cata-

combes, où il ne faut jamais avoir esté, ny mesme avoir lû *Roma subterranea*, pour avoir formé un systeme aussi insoutenable, & y avoir adjousté que les Ethiopiens ayant conservé plus parfaitement que tous les autres Chrestiens, la forme de la discipline primitive, c'estoit d'eux qu'on en devoit tirer l'origine. Mais quand on remonteroit aux plus anciennes dont la tradition du païs & des livres tres-modernes ne conservent qu'une memoire fort obscure, on ne peut la porter plus haut qu'au temps de S. Athanase; & on sçait assez par des monuments plus seurs que tout ce qui se peut trouver en Ethiopie, quelle estoit la forme du service des Eglises dans le quatriéme siecle. Il est donc inutile de la prétendre chercher dans un païs barbare, où mesme il ne se trouve rien de ce que prétend M. Ludolf. Car si on examine les seules oraisons & benedictions qui ont une autorité publique, on y trouve tout le contraire, rien n'estant plus frequent que les mots d'*Autel* & de *Sacrifice*, & tout ce qui peut y avoir rapport.

Les Ethiopiens ont plusieurs Liturgies.

Outre la Liturgie ou le Canon General, parce qu'il sert avec toutes les autres, ils en ont deux imprimées à Rome en leur langue avec celle-là : Vanslebe estant encore Lutherien, fit imprimer celle qu'ils appellent de saint Dioscore, & il n'y a rien de plus certain que c'est le Patriarche d'Alexandrie, quoyque M. Ludolf en doute sans aucune raison. La forme en est la mesme, ainsi que de quelques autres qui se trouvent dans des manuscrits, & toutes sont entierement selon le Rite Alexandrin. Ils en ont outre cela huit autres.

Discipline sur la penitence.

Il y a tout sujet de croire que la discipline de la Penitence a esté autrefois dans l'Ethiopie, pareille à celle qui estoit pratiquée dans l'Eglise Grecque. L'heresie des Monophysites n'y apporta aucun changement : & les Collections de Canons Ethiopiennes dont M. Ludolf a donné des sommaires, en contiennent plusieurs qui prescrivent les regles de la Penitence. Abuselah Auteur Egyptien, qui escrivoit il y a environ quatre cents ans, dit que les Ethiopiens au lieu de confesser leurs pechez aux Prestres, les confessoient tout bas devant un encensoir, sur lequel bruloit de l'encens, & qu'ils croyoient ainsi en obtenir le pardon. Michel Metropolitain de Damiete, justifie cette pratique dans son Traité contre la necessité de la Confession; & il n'est pas

estonnant qu'elle ait passé en Ethiopie, sous les Patriarches Jean & Marc qui favorisoient cet abus. Zagazabo assuroit neantmoins qu'on se confessoit en son païs, & suivant la discipline de l'Eglise d'Alexandrie on devoit le faire. C'est sur les regles qu'on examine la veritable tradition des Eglises, & non pas sur les abus. Les Jesuites qui furent envoyez en Ethiopie y publierent un Jubilé en 1627. une des raisons dont les ennemis de l'Union se servirent pour revolter les peuples contre eux, estoit qu'ils establissoient l'impenitence par cette absolution generale : & ce fut à cette occasion que le Metropolitain ou Patriarche, pour montrer qu'il n'avoit pas moins de pouvoir, publia un Baptesme general. Cela fait voir qu'ils avoient une veritable idée de la Penitence conforme à la pratique des autres Eglises.

Sur quelques autres articles.

Il en est de mesme des autres points de doctrine & de discipline sur ce qui regarde l'invocation de la sainte Vierge & des Saints, la priere pour les Morts, les Reliques, les Images : les ceremonies Ecclesiastiques, la vie Monastique, les engagements qui l'accompagnent, & ainsi du reste. M. Ludolf fait sur ces articles des reflexions qui n'ont gueres plus de solidité que les précedentes, tantost pour trouver quelque conformité au Lutheranisme, tantost pour tirer des usages bons ou mauvais dequoy calomnier les Catholiques, comme si l'Eglise ne condamnoit pas les abus, dont elle a retranché la plus grande partie, & jamais elle n'en a approuvé aucun. Il devoit de bonne foy remarquer qu'il y en a de beaucoup plus grands dans cette Eglise d'Ethiopie qu'il voudroit faire regarder comme sans aucune tache : & que ce qui a esté mis au nombre des abus par les premiers Reformateurs, est pratiqué par les Ethiopiens, comme estant de Tradition Apostolique.

Du mariage des Prestres.

Il estoit peu necessaire de remarquer avec affectation que le mariage est permis aux Prestres & aux Diacres : il n'y a persone qui ignore que l'Eglise Orientale a tousjours eu cette pratique ; mais avec cette restriction inconnüe parmy les Reformez, qu'il n'a jamais esté permis aux Prestres ny aux Diacres de se marier aprés leur Ordination : que les Evesques, ny les Metropolitains, ne sont jamais mariez, & que le mariage d'un Religieux avec une Religieuse, ou avec toute autre persone est consideré comme un sacrilege,

C'estoit sur cela qu'il auroit pû consulter son Ethiopien, qui auroit entendu ses questions plus facilement que sur la Transubstantiation.

Abus de la Circoncision, & autres pratiques Judaïques.

Mais aprés tant de paroles perduës, pour faire croire qu'il se trouve quelque conformité entre la foy & la discipline des Ethiopiens, & celle des Protestants, il est estonnant que M. Ludolf ait entrepris de les justifier sur diverses observations Judaïques, que toutes les autres Communions Chrestiennes ont tousjours condamnées également. La premiere est la Circoncision. Dans la Confession de Claude Roy d'Ethiopie, on trouve qu'il en est parlé comme d'une coustume ancienne du païs, qui n'a aucun rapport à la Religion, & les Ethiopiens la justifient sur leur Tradition ridicule du fils de Salomon qui l'avoit apportée avec d'autres observations legales. Quand cela seroit veritable, les Juifs ne se sont pas servis d'une pareille raison, pour continuer cette pratique depuis l'establissement du Christianisme. Elle est assez fréquente parmy les Cophtes : mais on ne trouve pas qu'elle ait esté ordonnée comme necessaire, & mesme il y a diverses Constitutions Patriarchales qui la défendent aprés le Baptesme. Les Ethiopiens au contraire, comme on lit dans la Vie de Yuçab Patriarche d'Alexandrie, qui mourut l'an 836. se souleverent contre leur Metropolitain nommé Jean, sur ce qu'il n'estoit pas circoncis. Il y a quelque apparence que l'abus introduit en Egypte est venu de ce que les Mahometans depuis qu'ils en sont les maistres ayant circoncis par force plusieurs enfants de Chrestiens, on avoit osté à la circoncision la note de Judaïsme ou de Mahometisme qu'elle portoit avec soy ; & si on en croid quelques Auteurs, il y avoit de plus quelques raisons naturelles de la pratiquer. Mais on ne trouve jamais que les Patriarches d'Alexandrie l'ayent recommandée comme necessaire ; & il paroist assez par l'exemple qui vient d'estre rapporté qu'elle n'estoit pas en usage en Egypte au neuviéme siecle. Cependant M. Ludolf trouve cela fort innocent, ainsi que la celebration du Sabbat : l'abstinence de la chair de porc, & de semblables superstitions. Elles ne l'ont pas empesché de dire que quand on examinoit à fond les rites des Ethiopiens, on s'imaginoit voir la forme de l'ancienne Eglise, quoyqu'il y eust plusieurs points dans lesquels ils s'éloignoient de la pratique de l'E-

glise Latine, dans le Baptesme, dans les Agapes, les jeusnes, & le Sabbat. Mais dans le Baptesme & dans la celebration de l'Eucharistie, on ne trouve ny ceremonie ny priere qui ne soit tirée de celles de l'Eglise Jacobite d'Alexandrie, ainsi cette antiquité ne remonte pas plus haut que le VIII. siecle. On ne croira pas que dans ces prieres, lorsqu'on trouve que *la nature divine & humaine en Jesus-Christ n'en font qu'une*, ce soit l'ancienne Eglise ny le Concile de Calcedoine qui parlent : on reconnoist aisément que ce sont des heretiques disciples de Dioscore. Ce que les Ethiopiens ont adjousté de leur chef, est par exemple de dire en recitant les paroles de Jesus-Christ, *ce pain est mon Corps*. M. Ludolf pourroit-il dire que c'est ainsi qu'elles ont esté dites dans l'ancienne Eglise ?

On ne connoist point d'Agapes en Ethiopie.

On ne comprend pas ce qu'il entend par des Agapes, puisqu'il n'y en a pas le moindre vestige dans tout ce qui nous reste de monuments de cette Eglise. Et à l'égard de la chair de porc, on trouve dans les Collections des Canons ceux de Laodicée, & divers autres, qui disent anatheme à ceux qui s'abstiennent par superstition des viandes que Dieu a créées : de mesme que sur ceux qui observent le Sabbat à la maniere des Juifs. Telle a esté la discipline de l'ancienne Eglise, fort éloignée de la pratique superstitieuse des Ethiopiens.

Veneration des Heretiques justifiée par M. Ludolf.

Selon l'usage constant de tous les siecles, ceux qui ont esté anathematisez par les Conciles sont regardez comme heretiques, & ceux qui conservent du respect pour leur memoire encourent les mesmes anathemes. M. Ludolf comme Protestant selon la Confession d'Ausbourg devoit regarder le Concile de Calcedoine comme Orthodoxe. Comment donc entreprend-t'il de justifier ceux qui le traitent comme *une assemblée de fous & d'apostats*, & qui l'anathematisent aussi-bien que S. Leon : qui mettent au nombre de leurs Saints Barsomas, Dioscore, Severe d'Antioche, Benjamin, & plusieurs autres heretiques : car il ne dira pas qu'il se soit rien fait de semblable dans l'ancienne Eglise.

Polygamie.

Un autre abus intolerable, & auquel les Patriarches d'Alexandrie ont tasché inutilement de remedier, est la pluralité des femmes. On trouve dans la vie du Patriarche Christodule qui fut ordonné l'an de Jesus-Christ 1047. qu'il escrivit sur ce sujet aux Ethiopiens des lettres tres-fortes ; qu'il

chargea Severe Metropolitain d'Ethiopie qu'il avoit ordonné, de retrancher de la Communion tous ceux qui auroient une autre femme que celle qu'ils avoient espousée selon la forme de l'Eglise : que neantmoins ces exhortations & ces menaces n'avoient servi de rien. La preuve en subsiste encore, puisque selon le tesmoignage d'Alvarez & des Jesuites, non seulement cet abus continuë, mais il est fort ordinaire de trouver des Ethiopiens, particulierement des persones de qualité qui par cette raison demeurent toute leur vie excommuniez & n'approchent jamais de la Communion. Ce n'est pas là l'image de la primitive Eglise. Aussi M. Ludolf passe cet article tres-legerement, mais il louë fort la discipline qui regarde le mariage des Prestres, sans expliquer neantmoins qu'elle se pratique de la maniere que nous avons marquée cy-dessus, cela n'est pas particulier à l'Ethiopie, mais commun à tous les Chrestiens d'Orient.

Fausseté sur le mariage des Prestres.

Il adjouste sans aucune preuve que les persones mariées sont préferées aux autres pour le Sacerdoce, ce qui est entierement faux. Pour en tirer les consequences qu'on void bien qu'il veut donner à entendre touchant le Celibat des Prestres ordonné dans l'Eglise Romaine, il falloit qu'il nous apprist comment ils avoient une si grande estime des Prestres mariez, & que cependant il n'y a jamais eu de Metropolitain d'Ethiopie, ny de Patriarche Jacobite d'Alexandrie qui ait esté marié. On trouvera dans leur *Synaxarion* & dans les Vies des Saints les loüanges de quelques-uns qui ont quitté leurs femmes, mais on ne trouvera pas qu'aucun ait jamais esté loüé, pour s'estre marié aprés avoir receu l'Ordination ou fait profession de la vie Monastique. Au contraire il paroist par les Collections de Canons Ethiopiennes, que ceux qui l'auroient osé faire estoient punis severement, par la déposition, l'excommunication, & d'autres peines canoniques.

Les Ethiopiens reconnoissent la Hierarchie.

On ne dira pas que les Ethiopiens jugent de l'Ordination, & de la Hierarchie Ecclesiastique comme font les Protestants, puisqu'il ne se trouve aucune Eglise dans l'antiquité qui ait porté plus loin la dépendance de ses Metropolitains & des Patriarches d'Alexandrie. Car ce qui avoit esté d'abord necessité, puisque n'ayant qu'un Metropolitain dans le païs, ils devoient attendre qu'il y en eust un autre ordonné à sa place, est passé en loy, de sorte qu'ils ont este des

temps tres-considerables sans Evesques & sans Prestres, parce qu'il ne leur en venoit point d'Alexandrie, & ces Prestres qui restoient ne crurent pas pouvoir imposer les mains à quelqu'un d'entr'eux. Mais ils tomberent dans une extremité toute opposée, le Roy & les Grands ayant forcé en une pareille occasion le disciple du dernier Metropolitain à faire les fonctions Episcopales. Cet exemple ne peut estre tiré à consequence, puisque ceux qui le rapportent marquent en mesme temps, qu'il attira de grands malheurs sur le Royaume. *Hist. Patr. Alex.*

Le Metropolitain, qu'on appelle abusivement le Patriarche, est le superieur Ecclesiastique de toute l'Ethiopie. Il en est parlé dans les Canons Arabes qu'on attribuë au Concile de Nicée, où il est prescrit *qu'il sera ordonné par le Patriarche d'Alexandrie, qui a une entiere superiorité sur luy : que mesme les Ethiopiens ne pourront pas le choisir parmy leurs Docteurs*, c'est-à-dire dans leur Clergé ; *& que si on tenoit un Concile en Grece, il prendroit place aprés le Catholique de Modaïn, ou de Seleucie.* L'Histoire apprend que cette discipline toute particuliere a esté exactement observée jusqu'à nostre temps. Benjamin qui envoya le premier Metropolitain depuis la conqueste de l'Egypte, trouva cette loy establie, & ses successeurs ne s'en sont jamais écartez. Les Rois d'Ethiopie ont fait souvent de fortes instances, afin d'obtenir des Patriarches d'Alexandrie que le Metropolitain pust ordonner autant d'Evesques qu'il jugeroit à propos. Mais sous Jean & Cosme celuy-cy XLVIII. & l'autre LXXII. Patriarches, cela leur fut absolument refusé, *parce que*, disent les Historiens, *s'il y avoit eu douze Evesques dans le païs, ils auroient pû élire & ordonner un Patriarche, & ainsi ils se seroient soustraits de la dépendance du Siege d'Alexandrie.* Il paroist qu'alors ils avoient pouvoir d'ordonner sept Evesques : mais Gregoire Abulfarage qui mourut à Maraga en 1285. dans sa Collection de Canons, aprés avoir rapporté en abregé celuy de Nicée, selon la tradition des Orientaux, adjouste que de son temps ce Metropolitain d'Ethiopie, *n'ordonnoit plus d'Evesques, mais seulement des Prestres & des Diacres*, ce qui est confirmé par le tesmoignage d'Abuselah auteur contemporain. Zagazabo qui vint en Portugal, disoit qu'il estoit Evesque, ce qui seroit contraire à cet usage : si on pouvoit tirer des consequences certaines d'un fait qui rouloit uniquement sur son

Le Metropolitain ou Patriarche.

*Can. 42. Ar. ex vers. Echell.*

*Abulf. Collect. Can. Syr.*
*Cod. Syr. MS. M. Duc. Etruriæ.*

*Tarich Armeni.*

tesmoignage. Car la Relation d'Alvarez & celles des Jesuites, confirment ce que disent Abulfarage & Abuselah, puisqu'il ne se trouve aucune mention d'Evesque, sinon de celuy qu'on appelle le Patriarche, qui exerçoit toutes les fonctions Episcopales. Avant ces derniers temps, il y a quelques endroits dans l'Histoire d'Alexandrie, où il est parlé d'autres Evesques : mais il n'y en a presque qu'un seul sur lequel on puisse faire attention, qui est dans la vie de Jean fils d'Abugaleb vers l'an 1200. Il avoit envoyé un Metropolitain en Ethiopie, & celuy-cy retourna en Egypte, ne pouvant souffrir les insultes de l'Evesque de la ville Capitale.

Son autorité.

L'autorité du Patriarche estoit absoluë dans le païs, d'autant plus qu'on n'avoit pas fréquemment des nouvelles d'Alexandrie, où estoit son seul Superieur. Car quoyque M. Ludolf, par l'affectation avec laquelle il fait des reflexions sur tout ce qui peut estre contraire à l'Eglise Romaine, ait dit sans aucune preuve, que ce Prélat n'avoit pas l'immunité Ecclesiastique, cela est absolument faux, puisque son pouvoir estoit si ample qu'en differentes occasions il donnoit ombrage aux Rois. C'estoit aux Metropolitains ou Patriarches qu'il appartenoit de les couronner à leur advenement, & cette ceremonie se faisoit en une de deux anciennes Eglises, celle de S. Michel qui estoit prés de l'ancienne Axuma, & celle de S. George. On void qu'en quelques occasions ils userent de cette autorité avec une telle indépendance, qu'ils refuserent de faire cette ceremonie, quoyque la pluspart des Grands du païs attendissent pour reconnoistre les Rois, que le Metropolitain les eust couronnez. Toutes les affaires Ecclesiastiques dépendoient de luy entierement, & comme il n'y a eu presque jamais d'autre Diocesain pour toute l'Ethiopie, il en estoit absolument le maistre. Il faisoit seul les Ordinations, & jamais abus n'a esté porté plus loin que celuy qu'en ont fait ces Metropolitains. Car comme Alvarez tesmoin oculaire le rapporte, le Patriarche Marc ordonna en un jour deux mille trois cent cinquante-six persones, donnant non seulement les moindres Ordres, mais le Diaconat à des enfants, & cela sans examen & sans aucune attention aux qualitez requises ; & il n'y avoit gueres plus de difficulté pour le Sacerdoce, pourveu que ceux qui s'y presentoient eussent l'âge competent.

*Tarikh Armeni.*

*C. 96.*

On ne trouve aucun Rituel d'Ordination en langue Ethiopienne, quoyque la Liturgie, & les autres Offices se fassent en cette langue; parce que les prieres pour l'Ordination se font en langue Cophte.

Ordination en langue Cophte.

*De convers. omn. gentium. l. 1. c. 12.*

Les Patriarches d'Alexandrie se sont aussi tousjours reservez le droit de benir le *Myron* ou Chresme, qu'on envoyoit d'Egypte en Ethiopie tous les sept ans, qui estoit le temps durant lequel sans aucune raison extraordinaire les Metropolitains estoient obligez d'escrire & d'envoyer une députation aux Patriarches.

Il n'avoit pas droit de benir le Chresme.

Il n'est pas difficile de juger qu'une Eglise fort estenduë, gouvernée de la maniere qui a esté décrite sommairement, par un seul Evesque, tousjours estranger, & qui ne devoit rendre compte de sa conduite qu'au Patriarche d'Alexandrie, duquel on ne pouvoit souvent avoir de nouvelles; dans un païs barbare au milieu de Juifs, de Mahometans, & d'autres peuples ennemis de la Religion Chrestienne, devoit estre exposée à de grands changements. Aussi quoyqu'elle eust esté fondée par Frumentius disciple de S. Athanase: qu'il paroisse par les lettres menaçantes que l'Empereur Constance escrivit aux Princes des Axumites, qu'ils conservoient avec zele la foy Orthodoxe; il est hors de doute que depuis la conqueste de l'Egypte par les Arabes la Religion Catholique s'y perdit entierement. Car depuis Benjamin qui envoya le premier Metropolitain, il ne s'en trouve pas un seul qui n'ait esté dans la mesme heresie. Il y a dans les Diptyques des Liturgies qui furent imprimées à Rome sous Paul III. les noms de quelques-uns de ces anciens Metropolitains, ainsi que celuy de *Teklahaimanoth*, pere de la vie Monastique en Ethiopie, & les noms de quelques anciens Rois, tous Jacobites.

Grands changements dans l'Eglise d'Ethiopie.

Outre l'heresie des Jacobites, qui s'est conservée parmy les Ethiopiens depuis le temps de Benjamin, ils sont tombez dans plusieurs autres erreurs & abus que nous avons marquez, & il y a sujet de croire que le commerce des Juifs leur en a insinué plusieurs. Car il y avoit en Arabie des Rois qui faisoient profession de la Religion Judaïque, & il est difficile de comprendre qu'ils ayent pû recevoir d'ailleurs que des Juifs & des Mahometans, les superstitions grossieres de la Circoncision, de l'abstinence de la chair de porc, & diverses

Diverses erreurs des Ethiopiens.

*Pocock. specim. Hist. Ar. Menaa. Surius T. 5. Pass. S. Aretha &c.*

autres. Cependant M. Ludolf aprés avoir rapporté tres-infidelement, ce qu'il pouvoit esclaircir par les livres dont l'autorité est receuë parmy eux, & avoir donné comme la créance des Ethiopiens, des responses obscures d'un particulier, embarassé par des questions qui surpassoient ses lumieres, veut que nous reconnoissions parmy eux un modele parfait de la primitive Eglise.

Jugement de M. Ludolf, dont on fait voir la fausseté.

La preuve de ce paradoxe est fort estonnante : car si elle peut imposer à ceux qui n'ont aucune connoissance de l'antiquité Ecclesiastique, non plus que de l'Histoire Orientale, elle ne peut causer que de l'indignation à ceux qui cherchent la verité, & qui taschent de l'esclaircir pour le bien de leurs freres. *C'est*, dit-il, *que l'Eglise de Rome s'estant attribué une trop grande autorité, a introduit plusieurs nouveautez dans les ceremonies, & comme elle estoit plus riche & plus puissante que les autres, elle y a réüssi. Mais le Patriarche d'Alexandrie, à qui l'Ethiopie est soumise pour ce qui regarde la Religion, a cru qu'il luy suffisoit de conserver les droits de son Siege pendant les malheureuses contestations des Melchites & des Jacobites, sans penser à establir de nouveaux Rites.*

*l. 3. c. 6. 12.*

Abus introduits par les Patriarches d'Alexandrie.

Ce n'est pas du Patriarche d'Alexandrie dont il avoit à nous parler, c'estoit du Metropolitain d'Ethiopie, païs dont il a prétendu donner l'Histoire plus exactement que pas un n'avoit encore fait. Or il est aisé de trouver mesme dans cet ouvrage la confirmation de tout ce qu'on reproche legitimement aux Ethiopiens, non seulement touchant l'heresie qu'ils ont receuë des Patriarches d'Alexandrie, mais aussi touchant les autres abus que ces mesmes Patriarches ont tasché inutilement de corriger. On ne trouvera pas qu'ils ayent ordonné la circoncision, ny permis la Polygamie, ny défendu la viande de porc, ny donné leur approbation à tant de pratiques rejettées par tous les autres Chrestiens : ce sont les Ethiopiens eux-mesmes qui les ont introduites. L'abrogation de la Confession & de la Penitence canonique parurent une nouveauté tres-criminelle à Michel Patriarche Jacobite d'Antioche, à Marc fils d'Elkonbar, & à tous ceux qui le suivirent, aux deux Ebnassals, & à d'autres que nous avons citez. Cependant ce fut deux Patriarches d'Alexandrie qui introduisirent la pratique aussi nouvelle qu'impie & ridicule de se confesser sur l'encensoir.

Il est contre les anciens Canons, & contre la pratique de toutes les Eglises d'Orient, d'oster à un Metropolitain, sur tout en un païs aussi éloigné de tout commerce, le pouvoir d'ordonner des Evesques, & d'exposer ainsi toute une nombreuse Nation à manquer de Prestres & de Sacrements pendant fort long-temps, & à entreprendre des nouveautez inoüies comme celle d'obliger un simple Prestre à faire les fonctions Episcopales. Si c'est là ce que M. Ludolf appelle *maintenir les droits de son Siege*, ils estoient fort inconnus à l'Eglise ancienne, dont il veut que nous reconnoissions l'image dans celle d'Ethiopie.

Leur tyrannie à l'égard des Ethiopiens.

Une priere ou Confession de Foy sur le Mystere de l'Eucharistie, comme est celle qui se trouve dans la Liturgie des Cophtes, en y adjoustant la profession du point essentiel de la doctrine particuliere des Jacobites sur l'Incarnation, estoit un Rite nouveau, puisque dans l'Eglise primitive on se contentoit de dire les paroles *Corpus Christi. Amen.* Les Patriarches d'Alexandrie l'ont cependant introduit. Il ne seroit pas difficile de trouver dans les Constitutions des Patriarches Christodule, Gabriel fils de Tarich, Cyrille fils de Laklak, & diverses autres, plusieurs nouveaux reglements sur les Rites. Si M. Ludolf n'a pas connu ces livres-là, il auroit pû trouver dans Elmacin qu'il cite souvent que Macaire introduisit plusieurs changements. On peut donc juger combien est fausse la proposition par laquelle il represente ces Patriarches comme ne pensant qu'à conserver leur autorité, sans songer à introduire aucune nouveauté.

Ils ont introduit de nouveaux Rites.

*p. 298.*

L'autre est encore beaucoup plus fausse. Car il nous represente les Patriarches d'Alexandrie comme Chefs d'une espece de tiers parti qui gardoit la neutralité dans les disputes entre les Melchites, & les Jacobites. Mais ceux dont il veut parler, sectateurs & successeurs de Dioscore estoient à la teste du parti des Jacobites, & la pluspart ont esté des hommes hardis, entreprenants, turbulents, comme on le reconnoist par l'Histoire de ces temps là, & en cela elle s'accorde avec ce qu'en escrivent Severe & les autres Historiens du mesme parti. Benjamin qui engagea tous ceux qui le reconnoissoient comme Superieur à se soumettre aux Mahometans, & qui manqua le premier à la fidelité qu'il devoit à l'Empereur son legitime Souverain: qui obtint des Arabes une

Ils ont esté à la teste du parti des Jacobites.

jurisdiction absoluë sur tous les Chrestiens d'Egypte: qui chassa les Orthodoxes de toutes leurs Eglises; estoit-il un homme tranquille & peu entreprenant ? Ses successeurs firent encore des entreprises plus hardies, & ce ne fut qu'au bout de quatre-vingt dix-sept ans que les Grecs, & tous les Melchites qui estoient restez à Alexandrie, obtinrent de pouvoir joüir de la mesme liberté que les autres Chrestiens qui se trouvoient soumis aux Princes Mahometans.

Autre faux raisonnement de M. Ludolf.

C'est encore imposer grossierement au public que d'attribuer à la puissance temporelle & à la richesse de l'Eglise Romaine les prétenduës innovations, que M. Ludolf auroit esté bien empesché de marquer. Pouvoit-il ignorer que le Patriarche d'Alexandrie avoit de tres-grands biens, & sans consulter les Historiens Ecclesiastiques, Eunapius ne tesmoigne-t'il pas assez combien estoit grande sa puissance lorsqu'il parle de la destruction du Temple de Serapis. Ce n'est pas moins ignorer la discipline Ecclesiastique, que de reprocher des innovations à l'Eglise Romaine, sur des conjectures aussi frivoles que toutes celles qui ont esté rapportées. Ce sera donc parce qu'on ne celebre plus les saints Mysteres sur une biere, ou sur un coffre : au lieu que cette Eglise si parfaite & sans tache d'Ethiopie conserve encore cette coustume. Mais outre que ce qui a esté dit sur ce sujet fait assez voir que cette conjecture n'est fondée que sur un équivoque grossier, on demanderoit à ceux qui en pourroient estre touchez qu'ils citassent le moindre passage de l'antiquité qui pust servir à luy donner quelque vray-semblance. De plus on ne trouvera pas que l'Eglise d'Alexandrie ait jamais eu une pareille pratique, puisque Benjamin mesme consacra un Autel dans le Monastere de S. Macaire, & que l'Histoire des Patriarches, mesme celle de Makrizi, & d'autres Mahometans, parlent de plusieurs autres Autels, celebres en Egypte & en Ethiopie.

*In Ædesio p.77.*

Toutes ses preuves sont destruites par les Auteurs les plus estimables.

Il n'y a donc jamais eu de pensée plus insoutenable que celle de M. Ludolf, quand il s'est imaginé qu'on devoit reformer l'Eglise sur un modele aussi defectueux que celle d'Ethiopie. Nous l'avons representée sommairement telle qu'elle a esté & telle que la trouverent le P. Alfonso Mendez, le P. André d'Oviedo, le P. Apollinaire d'Almeyda, le P. Geronymo Lobo, & d'autres Jesuites qui y furent envoyez dans le dernier siecle, avec le premier, auquel le Pape avoit donné

le titre de Patriarche d'Ethiopie. C'est sur leurs Memoires que le Pere Baltazar Tellez composa son Histoire imprimée en Portugais en 1664. de laquelle M. Ludolf a tiré ce qu'il y a de meilleur dans la sienne. Il a veu tres-peu de livres Ethiopiens, & ces livres estoient des Hymnes, des Menologes en vers, & de pareils ouvrages, desquels seuls on ne peut jamais rien tirer de certain. Les Jesuites en avoient veu beaucoup davantage, & les Histoires de l'Eglise d'Axuma qu'ils citent en divers endroits, s'accordent entierement avec ce qu'on trouve ailleurs de l'Ethiopie dans les livres des Jacobites d'Alexandrie. C'est de ces derniers que nous avons tiré plusieurs faits considerables entierement inconnus à M. Ludolf, aussi-bien que le veritable systeme de l'Eglise d'Alexandrie. Nous avons examiné leurs Liturgies, & ce sçavant homme qui les avoit leuës, puisqu'il les cite à toute occasion dans son Dictionaire, ne parle point des parties les plus essentielles, qui sont l'invocation du S. Esprit, & la Confession avant la Communion.

Manque de bonne foy dans ce qu'il dit sur la créance des Ethiopiens.

C'estoit cependant de ces pieces authentiques qu'il falloit se servir pour prouver que les Ethiopiens ne croyoient pas la presence réelle & la Transubstantiation : & non pas alleguer des responses d'un particulier auquel il faisoit tourner la cervelle par des questions ambiguës. S'il luy avoit proposé le dogme de la Consubstantiation, qui est le plus receu parmy ceux de sa Communion, il luy auroit respondu sans doute, qu'on ne croyoit rien de semblable en Ethiopie. C'est manquer au respect que nous devons à la verité & au public, que de faire des Relations plus conformes à nos idées, qu'au veritable estat des choses. Quand les Ethiopiens auroient une autre doctrine sur l'Eucharistie, que les Eglises avec lesquelles ils sont en communion comme Jacobites, & particulierement celle d'Alexandrie dont ils dépendent entierement, on ne croiroit pas pour cela qu'ils eussent mieux conservé la foy & la discipline de l'Eglise ancienne, qu'ils ont fait en plusieurs autres points. Un Theologien qui prétendroit prouver qu'on peut sans scrupule tolerer la Circoncision, & les autres superstitions Judaïques, parce que les Ethiopiens les pratiquent, s'exposeroit à la censure & à la risée du public. Mais quand on fait valoir cette autorité comme fait M. Ludolf; & que tout ce qu'il allegue

eſt entierement faux, on ne merite aucune excuſe.

On ne doit pas adjouſter foy à tout ce qu'il en a dit.

Ainſi tous ceux qui peuvent avoir trop facilement adjouſté foy à ce qu'il dit de la créance des Ethiopiens, comme il ſemble qu'ont fait ceux qui ont donné en François & en d'autres langues des extraits & des abregez de ſon Hiſtoire, doivent ſe détromper, & ne pas employer une telle autorité contre les Catholiques. On a aſſeuré dans les premiers & dans les derniers Traitez de la Perpetuité de la Foy que les Ethiopiens avoient la meſme créance que les autres Communions ſéparées touchant l'Euchariſtie. Ebneltaïb Neſtorien, Natif fils d'Yemen Melchite, Ebnaſſal Jacobite l'ont aſſeuré il y a plus de cinq cents ans. Le Synode de Jeruſalem en 1672. a rendu le meſme teſmoignage par la notorieté publique qu'on en avoit, à cauſe que ceux de cette Nation ont une Chapelle en Jeruſalem depuis prés de cinq cents ans. Nihuſius a fait imprimer une Atteſtation de Preſtres Ethiopiens qui confirme la meſme choſe. A tout cela M. Ludolf oppoſe le teſmoignage de ſon Ethiopien Gregoire, auquel il fait dire que l'Euchariſtie eſt le Corps myſterieux & repreſentatif de Jeſus-Chriſt. Si par le mot barbare de *myſterioſum*, M. Ludolf entend autre choſe que le μυστηριῶδες dont les Grecs ſe ſervent, comme il paroiſt aſſez qu'il veut qu'on l'entende ainſi, il ſe trompe, & trompe ſes lecteurs. Car il pouvoit apprendre des Theologiens Grecs, qu'ils entendent par ce mot, le Corps de Jeſus-Chriſt qui eſt dans l'Euchariſtie, parce qu'il y eſt ſacramentellement, ce qui exclud ſi peu la doctrine de la réalité & de la Tranſubſtantiation, que Gennadius dans l'Homilie, où il l'enſeigne clairement & d'une maniere qui ne ſouffre aucun commentaire, n'a point mis d'autre titre que celuy-cy περὶ μυστηριώδους σώματος : du corps ſacramentel. Si le mot de *repreſentatif* s'entend, ſuivant le ſens des Calviniſtes pluſtoſt que des Lutheriens, nous aſſeurons les lecteurs qu'un autre Ethiopien nommé Pierre qui eſtoit à Paris il y a pluſieurs années, nous a dit tout le contraire, & nous l'a prouvé par un exemplaire eſcrit à la main de la Liturgie, qu'il portoit avec luy. Il eſt eſtonnant que M. Ludolf, qui cite tant d'Ethiopien n'ait pas marqué le mot dont Gregoire ſe ſervoit pour ſignifier le *repræſentativum* qu'il nous a donné en Latin. Nous ne ſçavons pas cette langue avec autant d'exactitude que luy, mais nous en ſça-

vons assez pour soutenir qu'il n'y en a aucun employé dans les Liturgies ou dans les livres Theologiques qui respondent au sens qu'il fait comprendre par le mot Latin.

Il a fallu entrer dans ce détail, afin que dans la suite les Protestants ne prétendent pas nous citer l'autorité de M. Ludolf sur ce qui regarde la créance des Ethiopiens, puisqu'il l'a representée tres-imparfaitement, & tres-infidelement, quoyque par les autres travaux qu'il a faits pour esclaircir leur langue, il ait rendu de grands services au public. Mais il devoit s'en tenir là, & reconnoistre de bonne foy, que pour faire une Histoire d'Ethiopie, ce qu'il avoit trouvé dans un tres-petit nombre de livres du païs ne suffisoit pas: encore moins pour expliquer la Religion, la Hierarchie, & tout ce qui a rapport au dogme & à la discipline des Ethiopiens. Ces citations infinies trop familieres aux Sçavants du Nord, pour faire croire qu'on a tout leu jusqu'aux Auteurs les plus mesprisables, n'ont pas beaucoup servi à esclaircir la matiere. Son Histoire estoit à peine imprimée, lorsqu'il vint à Paris, & peu de Sçavants l'avoient veuë. Il leur communiqua le dessein qu'il avoit d'y joindre un Commentaire, sur quoy il consulta ses amis, du nombre desquels j'estois. On luy dit qu'avant toutes choses il devoit estudier ce qui regardoit l'Eglise Jacobite d'Alexandrie, dont il n'avoit aucune connoissance, comme il a fait assez voir par les mauvais Memoires qu'il en a donnez aux Continuateurs de Bollandus. Ils auroient ménagé les loüanges dont ils l'ont comblé dans leur Préface, s'ils avoient sceu sa mauvaise foy à dissimuler les preuves les plus certaines de la créance des Ethiopiens sur l'Eucharistie, & sur les autres points contestez avec les Protestants. Feu M. Picques Docteur de Sorbone, sçavant dans les langues Orientales, luy escrivit sur ce sujet des lettres tres-fortes, ce qui rompit ensuite leur commerce. Il m'en arriva autant, parce que je luy fis donner sur cela quelques avis qui ne luy plurent pas. On verra plus en détail dans une Dissertation particuliere sur l'Eglise d'Ethiopie toutes les fautes de M. Ludolf, & on reconnoistra par des preuves de fait & des autoritez incontestables son ignorance & son peu de sincerité dans ce qui regarde la Religion des Ethiopiens.

# LIVRE SECOND,

DANS LEQUEL ON FAIT VOIR le consentement general des Grecs & des autres Chrestiens Orientaux avec l'Eglise Romaine, sur la doctrine de la presence réelle, & sur l'adoration de l'Eucharistie.

## CHAPITRE PREMIER.

*Estat de la dispute touchant la Perpetuité de la Foy sur l'Eucharistie, depuis que M. Claude a cessé d'escrire.*

La dispute pouvoit estre regardée comme finie.

APrés avoir expliqué dans le livre précedent le veritable estat du Christianisme en Orient, nous avons presentement à faire voir que toutes les Eglises Orthodoxes, Schismatiques ou Heretiques, s'accordent touchant la creance de la presence réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; & c'est ce que nous esperons prouver d'une maniere si claire, qu'il ne faut point estre Theologien pour la comprendre. Les preuves respanduës dans les trois volumes de la Perpetuité, & dans la Response generale, ont desja mis la question dans une grande évidence, particulierement à l'égard des Grecs anciens & modernes; & pour ce qui regarde ces derniers, les Attestations des Patriarches Grecs, les Synodes de Constantinople en 1638. en 1642. & en 1691. celuy de Jerusalem en 1672. la Confession Orthodoxe, les tesmoignages de Gennadius, de Gregoire Protosyncelle, de Syrigus, & de plusieurs autres Auteurs, citez dans les premiers volumes, ont satisfait pleinement à tout ce que le Ministre Claude avoit demandé. Il n'a fait aucune response au troisiéme tome; & ainsi nous sommes en droit de dire que les preuves qui y sont contenuës, sont demeurées sans replique.

Si on peut dire que les Calvinistes ayent respondu.

On dira sans doute que M. Frederic Spanheim, fameux Professeur en Hollande, a soustenu la cause de M. Claude

dans son Livre qu'il a intitulé *Stricturæ*, contre *l'Exposition de la Foy* de feu M. l'Evesque de Meaux, & qu'il a fait voir la foiblesse du Traité *de la Perpetuité*, & celle des Attestations venuës de Levant. Il est vray que si les loüanges outrées d'un Auteur, un rapport tres-infidele des principes de ceux qui le refutent, & une vaine ostentation de capacité, avec toutes les marques possibles de mépris pour ses adversaires, peuvent passer pour des raisons, ces *Stricturæ* sont un Ouvrage sans replique. Mais comme on n'est pas obligé d'applaudir à ce que les Ministres font croire à leurs Auditeurs & à leurs Escoliers, nous pouvons assurer que si on cherche dans tout ce livre une seule preuve, on ne la trouvera pas; ce qui fait voir que toutes les loüanges de M. Claude naissent d'une profonde admiration, qui ne peut estre produite que par une ignorance aussi énorme de tout ce qui regardoit la Grece Chrestienne qu'estoit celle de celuy qu'il louë. Ceux qui pourroient avoir esté frappez par le livre de M. Spanheim, n'ont qu'à lire ce qui a esté respondu dans l'*Apologie des Catholiques*, & ils seront satisfaits. Cela n'empesche pas qu'il ne soit cité tres-serieusement par les autres Calvinistes; & de mesme que pour toute responfe aux arguments les plus pressants des Auteurs de la Perpetuité, il renvoye aux Theologiens de sa Communion qui les ont refutez, à ce qu'il prétend; ainsi ceux qui ont escrit depuis, renvoyent à M. Spanheim, qui a, disent-ils, fait voir la fausseté & l'inutilité de toutes les Attestations, ce qui doit s'entendre qu'il en a jugé comme M. Claude, c'est-à-dire tres-mal.

*T. 2. p. 80. jusqu'à 177.*

Un des premiers qui s'est ensuite mis sur les rangs, est le Sieur Thomas Smith, Prestre de l'Eglise Anglicane: qualité avec laquelle il a sceu accorder une veneration si grande pour M. Claude, que le plus outré Calviniste n'en parleroit pas plus avantageusement. Mais ce qui paroist plus surprenant, est qu'un homme qui prétend rendre compte au public de ce qu'il a veu & entendu à Constantinople dans l'Eglise Grecque, nous la represente telle que l'avoit imaginée M. Claude, & qu'il prétend nous le persuader. Il en a donc pris le modele sur la fausse Confession de Cyrille Lucar; & parce qu'il falloit, selon ce systeme, que cet Apostat fut un Saint, il s'est imaginé l'avoir oüi dire en ce païs-là, comme aussi que Gabriel de Philadelphie estoit le premier

Ce qu'on doit juger des escrits de M. Smith.

qui s'estoit servi du terme de *Transubstantiation*, qui auparavant luy, estoit inconnu aux Grecs.

On l'avoit desja refuté suffisamment par les pieces citees dans la Perpetuité, & on l'a fait encore depuis dans la Préface des Opuscules de Gennadius, & de quelques autres Grecs publiée en 1709.

On refuta M. Smith, & sa response dans une seconde édition de ses *Miscellanea* ou Meslanges, livre assez court, quoyque le style en soit fort diffus, fut que Gennadius estoit un Auteur supposé, que quand l'Homilie qu'on avoit citée seroit veritablement de luy, elle ne pouvoit estre d'aucune autorité, puisque Gennadius avoit esté entierement attaché aux Latins dans le Concile de Florence. Enfin dans un dernier escrit, il se défendit sur ce qu'il pretendoit n'avoir pas dit absolument que Gabriel de Philadelphie se fust servi le premier du mot de *Transubstantiation*, mais qu'il estoit des premiers. Pour le reste, il avouë à la fin que les Grecs croyent la realité & la Transubstantiation, mais que ce n'est que depuis assez peu de temps qu'ils ont receu cette nouveauté qui leur estoit autrefois inconnuë, & que cela s'est fait par les artifices des Missionaires & des Emissaires de l'Eglise Romaine. Ensuite il revient sur les loüanges de Cyrille Lucar, de la vie duquel il nous donne un Roman, composé sur les Memoires de Hottinger, déclarant que quoyqu'il arrive il le regardera tousjours comme un Saint, & comme un Martyr.

Il ne cite aucun Auteur Grec ny aucune preuve de ce qu'il avance.

Quoyque dans les trois petits Ouvrages de M. Smith, il n'y ait pas la moindre autorité pour appuyer le jugement qu'il avoit fait de Gabriel de Philadelphie, de Gennadius & de Syrigus, sur tout du dernier qu'il traite avec un tres-grand mépris, n'alleguant neantmoins aucune autre raison, si ce n'est qu'il n'en a pas oüi parler à Constantinople : qu'il ne cite pas un seul Auteur Grec, aucune piece, aucun tesmoignage, mais que tout ce qu'il dit se trouve dans M. Claude : qu'il attaque de mesme & par des raisons pitoyables, l'autorité du Synode de Jerusalem, parce que le Patriarche dont il ne sçavoit pas le nom, luy avoit dit qu'il avoit fait un Traité contre le Pape ; cependant la prévention est telle qu'à peine trouvera-t'on un Protestant qui ait escrit de ces matieres, mesme en passant, sans nous opposer l'autorité incontestable de ce tesmoin oculaire. Mais les loüanges qu'il a receuës, n'ont pas empesché les Protestants mesmes de s'éloigner de son avis. Car M. Normannus qui a fait imprimer à Leipsic la Confession Orthodoxe, avouë qu'il ne peut comprendre comment on croid avoir raison de traiter

*In Præfat. Ed. Lips. 1694.*

toutes les pieces produites dans la Perpetuité, comme fausses ou tres-suspectes, parce qu'elles sont plus conformes aux opinions des Catholiques, qu'à celles des Protestants: & donnant au public cette Confession avec une version Latine, il a fait assez entendre qu'il la croyoit veritable, d'autant plus que, comme il le marque, les Moscovites l'avoient traduite en leur langue.

Cette seule piece estant reconnuë pour telle, ce qu'on ne peut nier, sans une opiniastreté inexcusable, elle suffit pour renverser tout le systeme de M. Claude, soutenu mesme du tesmoignage de M. Smith, & la preuve en est bien certaine. Car si les Grecs croyent tout ce que contient cette Confession, M. Claude n'a rien escrit sur leur créance qui ne soit faux: ils ne pouvoient pas croire par consequent, ce que contenoit celle de Cyrille Lucar, puisque rien n'est plus opposé. Par cette mesme consequence il s'ensuit que Cyrille estoit heretique selon les Grecs, un menteur & un calomniateur, puisqu'il avoit asseuré que sa Confession contenoit la créance de toute l'Eglise d'Orient; un homme sans Religion, puisqu'il administroit les Sacrements dans cette mesme Eglise contre sa conscience, ce qui est le comble de tous les crimes. Il s'ensuit pareillement que M. Smith s'est grandement trompé dans le jugement qu'il a fait de Meletius Syrigus, puisque ce fut luy qui eut le principal soin de rediger par escrit la Confession Orthodoxe, & qui aprés l'avoir apportée au Patriarche Parthenius le vieux à Constantinople, afin qu'elle y fust approuvée synodalement, la reporta en Moldavie. Ceux donc qui pouvoient avoir donné de faux Memoires à M. Smith sur Syrigus l'avoient estrangement trompé, quand ils luy avoient fait croire que c'estoit un *miserable Moine, homme tres-obscur, tres-attaché à l'Eglise Romaine, un impertinent, & un petit brutal.* Ce qu'il y a encore de plus contraire, à ce qu'asseure M. Smith, est que celuy qui rend ce tesmoignage de Syrigus avec éloge par une lettre mise à la teste de la Confession Orthodoxe, est Nectarius, ce mesme Patriarche de Jerusalem, qu'il ne pouvoit croire capable d'avoir eu part aux Decrets du Synode de 1672. parce qu'il luy avoit dit qu'il avoit escrit contre le Pape.

La seule Confession Orthodoxe suffit pour le refuter.

*Feroculum & insulsum Monachum. Smith.*

Il est aisé à un chacun de tirer toutes les autres consequences qui naissent de l'authenticité reconnuë de cette seule

Consequences qu'on en doit tirer.

piece. Car elle enseigne formellement la *Transsubstantiation*, & d'une maniere si claire, que la *Metoutiose* de M. Claude ne peut avoir lieu. Donc tout ce qu'il a dit pour prouver que les Grecs ne la croyoient pas est entierement faux. Le Patriarche qui l'approuva le premier, est le mesme qui condamna la Confession de Cyrille Lucar à la teste de son Synode confirmant celuy qui s'estoit tenu la mesme année en Moldavie, & par consequent Cyrille n'enseignoit pas la créance receuë par toute l'Eglise Grecque, puisqu'on sçait d'ailleurs par la lettre escrite au Vayvode Basile que l'occasion de l'assemblée de ce Synode, & ensuite de la resolution qui y fut prise de dresser la Confession Orthodoxe, estoit le trouble que causerent dans le païs quelques exemplaires qui s'y estoient répandus de celle de Cyrille. Gabriel de Philadelphie n'est donc plus un Novateur, & puisque Syrigus estoit Theologien de l'Eglise de Constantinople, qu'il fut chargé de refuter Cyrille, comme il fit par un ouvrage exprés, où il enseigne la Transsubstantiation, tout ce que M. Claude & M. Smith ont dit au contraire tombe de soy-mesme, car on ne croid pas que persone ose prétendre qu'on doive croire l'un & l'autre, plustost que les Grecs mesmes, sur ce qui regarde leur Eglise.

*Epist. ad Basil. Vayvodam. Dositheus Patr. Præf. ad Opus Melet. Syrigi.*

Jugement de M. Allix contraire au systeme de M. Claude.

M. Allix, le plus sçavant des Ministres qui de nostre temps ayent esté en France, a traduit le Traité de Nectarius contre la Primauté du Pape, sur l'impression que Dosithée son neveu & son successeur en fit faire à Jassi en Moldavie en 1682. A la fin de ce Traité il se trouve quelques miracles de l'Eucharistie, sur lesquels M. Allix a cru devoir faire des notes. Il ne les attaque pas comme auroit fait M. Claude, qui se seroit servi de ces mesmes miracles, pour prouver qu'à cela seul on devoit reconnoistre un Grec Latinisé, car c'est ainsi qu'il a respondu aux tesmoignages tirez du livre d'Agapius. Toutes les déclamations violentes contre les Papes, ne l'auroient pas embarassé: sa penetration luy auroit fait reconnoistre qu'elles n'estoient employées que pour mieux couvrir une dissimulation criminelle. M. Allix plus sçavant & plus sincere, ne conteste point les miracles, ny la consequence qui est certaine, qu'on ne peut croire rien de semblable sur l'Eucharistie, sans croire la presence réelle. Il avouë donc que Nectarius la cruë, & que les Grecs la croyent, mais sans s'en-

gager plus avant dans la dispute il renvoye aux autres Protestants qui ont amplement démonstré, dit-il, qu'en cela les Grecs n'estoient pas d'accord avec les Anciens, que cette opinion n'a pas tousjours esté receuë parmy eux, & qu'ils ne s'accordent pas entierement sur cet article avec l'Eglise Romaine. Mais il avouë que de ces paroles de Nectarius, il paroist que ceux qui ont traité le Synode de Jassi comme une piece supposée, se trompoient.

Voila donc un des plus sçavants Ministres qui reconnoist la verité d'un autre fait tres-important, qui est l'authenticité du Synode de Jassi en 1642. laquelle estant supposée, tous les raisonnements de M. Claude, & les tesmoignages de M. Smith sont entierement renversez. Car à l'exception des anathemes personels contre Cyrille, les Decrets sont précisément les mesmes que ceux du Synode de 1638. sous Cyrille de Berroée. Ainsi la condamnation de la Confession de Cyrille Lucar, n'eut rien que de conforme à la foy de l'Eglise Grecque: donc elle ne croyoit point ce que ce malheureux Apostat luy attribuoit faussement: donc il est contre toute raison, & contre toute verité, de traiter comme Novateurs, & gents corrompus par les Emissaires de l'Eglise Romaine, tant de Patriarches, d'Evesques, & de Religieux, qui rendant tesmoignage de leur créance l'ont expliquée sur ce qui regarde l'Eucharistie, conformément aux Expositions de foy publiées long-temps auparavant par leurs Patriarches, & à ce que croyent les Catholiques. Car aussi-tost qu'on reconnoist la verité & l'authenticité des Decrets de Jassi, & de la Confession Orthodoxe, il s'ensuit par un enchaisnement de preuves, & par le rapport qu'elles ont toutes les unes avec les autres, que l'Eglise Grecque, avant & aprés Cyrille Lucar, croyoit ce qu'elle a déclaré en condamnant sa Confession; que par consequent le Synode de Jerusalem n'a point innové ny varié, quand Nectarius & Dosithée s'y sont déclarez si fortement contre les Calvinistes. Dix ans auparavant Nectarius escrivit la lettre qui est à la teste de la Confession Orthodoxe, par laquelle il en recommande la lecture à tous les Enfants de l'Eglise Grecque; & louë comme Orthodoxes, & comme de fameux maistres, ceux qu'il a plu à M. Smith de nous representer, comme de faux Grecs & de veritables Papistes, des gents obscurs & mesprisables desquels il

Il le ruine entierement, ainsi que l'ouvrage de M. Smith.

n'avoit jamais oüi parler, dont par consequent le tesmoignage ne pouvoit pas estre allegué dans la dispute. Il s'ensuit pareillement que lorsque Syrigus, Coressius, & les autres Theologiens Grecs asseurent, comme ils ont fait dans leurs Escrits, que ceux qui veulent sçavoir la foy de l'Eglise Grecque, la doivent chercher dans les ouvrages de Gabriël de Philadelphie, du Patriarche Jeremie, & de ceux qu'ils citent outre ceux-là, on ne peut sans une temerité qui approche de la folie, entreprendre de les rendre tous suspects, par des conjectures insoustenables, & par des raisonnements en l'air, fondez sur des principes, dont la fausseté a esté évidemment démonstrée.

Escrit insolent & ridicule de Hockston contre Papadopoli.

Voila tout ce qui a paru de la part des Protestants, ou pour parler plus juste, de la part des Calvinistes, depuis que M. Claude a cessé d'escrire, pour soustenir ce qu'il avoit avancé, ce qu'ils n'ont pû faire neantmoins sans en abandonner la plus grande partie. On n'attendra pas que nous mettions au rang de leurs Escrivains serieux, deux hommes qui se sont voulu signaler dans cette dispute. Le premier est un Anglois nommé Jean Hockston, apparemment Ministre des Anglois à Constantinople, ou à Smyrne, dont on n'auroit jamais oüi parler sans l'occasion qu'il en a cherchée. Ayant veu un livre composé par un Grec establi à Padoüe, nommé Nicolas Comnene Papadopoli, dans lequel il soustenoit avec raison, que les Grecs s'accordoient avec les Catholiques, sur les articles que les Protestants ont pris pour prétexte de leur séparation, Hockston crut devoir sur cela luy escrire une lettre que l'autre rendit publique, la faisant imprimer à Venise en 1703. Cela suffisoit pour la refuter, car quoyqu'elle ne soit que d'onze petites pages, elle contient toutes les ignorances & les absurditez qu'on a dites sur cette matiere. Il vomit contre ce Grec les injures les plus grossieres, parce que, dit-il, il veut faire l'Eglise Grecque Papiste, & *vous osez*, poursuit-il, *faire cela estant Grec. Cum Deo teste Græci alia loquantur: cum habeant doctores suos neotericos antiquis pares, B. Cyrillum Alexandrinum qui tam contraria doctrinæ tuæ docuit in cathedra Græca sedens, cinctus Episcopis, Græciam ore docens, & ore Græciæ loquens: verum Israëlitam Nathanaelem: S. Zachariam Episcopum, D. Joannem Logothetam, quos audit & audiet Ecclesia Orientalis:* puisque, *comme j'en prens Dieu à tesmoin, les Grecs parlent*

*Post Ep. Papadop. p. 160.*

*autrement, & qu'ils ayent des Docteurs modernes comparables aux anciens : le Bienheureux Cyrille Lucar, qui a enseigné une doctrine toute opposée, assis sur une Chaire Patriarchale de Grece, entouré d'Evesques : enseignant la Grece par sa bouche, & parlant comme la bouche de la Grece : Nathanaël veritable Israëlite : S. Zacharie Evesque, le Sr Jean Logothete, que l'Eglise Orientale écoute & écoutera.* Voila un de ces prétendus tesmoins oculaires, qui ne se contente pas d'avancer la fausseté la plus notoire, mais qui prend le nom de Dieu en vain pour la confirmer. Cyrille est-il regardé comme Bienheureux, luy qui a esté frappé d'anatheme, & dont la doctrine a esté condamnée, & l'est encore tous les jours : qui selon le tesmoignage de tous les Grecs, a tousjours nié avec serment qu'il fust auteur de cette malheureuse Confession : qui a fait publiquement toutes les fonctions qu'il condamnoit comme superstitieuses, & pleines de sacrilege : qui n'a jamais parlé dans son Eglise un autre langage que celuy de ses prédecesseurs, & qui a esté desavoüé par toute l'Eglise Orientale, pour luy avoir faussement attribué des opinions qu'elle n'a pas plustost connuës qu'elle les a rejettées avec execration? Ce bon Israëlite Nathanaël estoit celuy dont Hottinger a inseré une lettre qui contient un recit de la triste fin de Cyrille, & qui devoit traduire les Institutions de Calvin en Grec vulgaire. *S. Zacharie Evesque*, surnommé Gergan, estoit un miserable qui se fit, ou fit semblant de se faire Calviniste, & donna une Confession assez semblable à celle de Cyrille Evesque de Larta, petite ville peu considerable, si mesme il l'estoit, & qui n'a jamais eu aucune réputation dans l'Eglise Grecque. Jean Logothete surnommé Caryophylle, duquel nous parlerons ailleurs plus amplement, a esté condamné par une Sentence Synodale du Patriarche Callinique en 1691. & Dosithée Patriarche de Jerusalem qui y souscrivit, a fait un Traité exprés contre ses erreurs imprimé en 1698. en Moldavie. Que dira-t'on de ce tesmoin oculaire, qui estant à Constantinople, a osé escrire quatre ans aprés de pareilles faussetez, sinon que les Protestants ne doivent pas s'estonner, si nous doutons du tesmoignage de ceux dont ils paroissent faire plus de cas, quand on a fait l'experience d'une pareille effronterie, ny trouver mauvais que nous ne croyons pas plus Corneille Haga & Leger sur Cyrille, que Hockston sur ce qui regarde son temps.

L'autre qui ne parle pas comme teſmoin oculaire, mais avec beaucoup plus de confiance que s'il avoit eſté ſur les lieux, & que s'il avoit eſté preſent à tout ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion des Actes produits dans la Perpetuité, ne merite pas qu'on en faſſe mention, puiſque ſon gros ouvrage n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetez & d'abſurditez ſi groſſieres, qu'on doute qu'il s'en ſoit jamais fait, où il y ait plus d'impudence & plus d'ignorance. C'eſt ce qu'on croid avoir fait voir d'une maniere ſi ſenſible dans la *Défenſe de la Perpetuité*, qu'il ſeroit inutile d'examiner davantage un livre auſſi meſpriſable.

---

## CHAPITRE II.

### *Des nouvelles preuves de la créance des Grecs, depuis la fin de la diſpute touchant la Perpetuité de la Foy.*

Preuves nouvelles depuis l'édition de la Perpetuité.

APrés que nous avons fait voir que le Miniſtre Claude, & tous ceux qui ont eſcrit contre la Perpetuité de la Foy, n'ont rien oppoſé que des fauſſetez ou des calomnies, à l'autorité des Actes produits dans le cours de la diſpute il faut examiner ſi la ſuite de plus de trente années n'a rien produit qui puſt faire connoiſtre la fauſſeté des faits & des actes produits par les Catholiques, ſur quoy il y a eu de ſi grandes conteſtations. Il auroit eſté fort extraordinaire que tant de Confeſſions de foy, des Atteſtations ſolennelles, des livres entiers, & pluſieurs faits publics, euſſent eſté ſuppoſez, & que dans un ſi long eſpace de temps, on n'euſt rien découvert qui puſt eſclaircir la verité. Il n'en fallut pas tant pour reconnoiſtre la fauſſeté de la Confeſſion de Cyrille Lucar. Quand elle ne parut d'abord qu'en Latin, les Sçavants n'y eurent pas beaucoup d'égard, ſçachant aſſez qu'un Acte de cette nature ne pouvoit pas eſtre authentique eſtant donné en Latin par un Patriarche de Conſtantinople. Les Grecs qui connoiſſoient le caractere de cet Apoſtat, & qui ſçavoient ſes liaiſons ſecretes avec les Calviniſtes, ne douterent point qu'il n'en fuſt l'auteur. C'eſt pourquoy Mathieu Caryophylle, ſans attendre qu'elle paruſt en Grec, en fit la Refutation imprimée à Rome.

En 1634. en Grec vulgaire, & en 1671. en Grec literal.

Jugement qu'on

Lorſque cette Confeſſion eut eſté imprimée à Geneve en

1633. tous, à l'exception des Calvinistes, la regarderent comme suspecte: les Lutheriens aussi-bien que les Catholiques. Grotius plus capable d'en juger que Rivet, Diodati, & tous les Professeurs de Hollande & de Geneve, reconnut d'abord qu'il n'estoit pas possible que ce fust la Confession de toute l'Eglise Grecque, comme disoit faussement Cyrille. Car les persones tant soit peu versées dans l'antiquité Ecclesiastique, sçavoient assez la créance & la discipline des Grecs, pour n'estre pas trompez par une imposture aussi grossiere. On voyoit bien que cette Confession ne pouvoit estre celle de l'Eglise Grecque, à moins qu'il n'y fust arrivé un changement total dans la foy, aussi-bien que dans la discipline. C'estoit un fait dont on n'avoit jamais oüi parler: on sçavoit & tres-certainement que la discipline exterieure estoit tousjours la mesme, & que des changements entiers ne se sont jamais faits sans contestations & sans tumulte, sur tout pour introduire la Religion Calviniste. On la trouvoit si bien expliquée par un Grec, que les moins penetrants ne pouvoient s'empescher de reconnoistre que Cyrille avoit formé sa Confession sur celle de Geneve. Il n'y avoit donc pas de difficulté à comprendre qu'elle ne contenoit pas la créance de l'Eglise Grecque, & ce fut aussi le jugement qu'en firent comme Grotius les Theologiens de la Confession d'Ausbourg. Ce qui ne paroissoit pas si aisé à esclaircir, mais qui importoit peu, estoit si on devoit croire qu'un Patriarche de Constantinople en fust l'auteur. Les Genevois qui la publierent prétendoient le prouver, par les lettres escrites à Diodati, à Antoine Leger, & à d'autres. Mais cela ne suffisoit pas, pour establir que ce fust la foy commune de l'Eglise Grecque, d'autant plus que selon le tesmoignage des Grecs, Cyrille avoit tousjours nié avec serment que cette Confession fust de luy, nonobstant ce que les Genevois asseurerent dans leur Préface, qu'il l'avoit reconnuë publiquement devant son Eglise. Il le disoit & il l'escrivoit: mais pour establir des faits de cette nature, quand ils sont non seulement contestez, mais déclarez faux, par un grand nombre de tesmoins irreprochables, il faut une autre autorité que celle d'un homme convaincu d'autant de fourberies que l'estoit Cyrille. Enfin le temps a confirmé qu'on ne se trompoit pas sur son sujet, & il n'y avoit que M. Claude,

fit d'abord de la Confession de Cyrille.

*Calovius. Feblavius.*

M. Smith, & ce Jean Hockston, qui pussent encore contester que la créance exposée dans cette Confession, n'estoit pas celle de l'Eglise Grecque.

Elle a esté tousjours rejettée dans l'Eglise Grecque, sans aucune retractation.

C'est aussi ce que les Attestations, & particulierement le Synode de Jerusalem; ont mis dans une telle évidence, que les Protestants mesmes, comme nous l'avons marqué cy-dessus, ont commencé à l'avoüer. Il n'y avoit pas si long-temps que cette fausse Confession paroissoit, lorsqu'elle fut rejettée par toute la Grece, qu'il y en a que les actes & les livres dont on s'est servi dans la Perpetuité, ont esté exposez à l'examen du public, & que la pluspart des Originaux ont esté mis dans la Bibliotheque du Roy, & dans celle de S. Germain des Prez. Les Grecs n'ont pas ignoré l'usage qu'on en avoit fait contre les Calvinistes, & Dosithée le marque dans sa Préface sur l'ouvrage de Syrigus. Ces Actes ont esté donnez en forme authentique, & avec toutes les formalitez qu'eux-mesmes nous ont apprises. Aucun des Patriarches & des Evesques ne s'est retracté de ce qu'il avoit signé touchant la presence réelle, & la Transubstantiation. Nectarius qui avoit esté Patriarche de Jerusalem, a survescu prés de dix ans: Dosithée qui luy succeda & qui présida au Synode de 1672, a vescu ensuite plus de trente-cinq ans, & ils ne se sont retractez ny l'un ny l'autre. Ils n'ont pas esté censurez, ny anathematisez comme Cyrille Lucar, Corydale & Caryophylle. La Confession Orthodoxe a esté imprimée deux fois pour les Grecs depuis 1642. & jamais elle n'a esté flestrie. Au contraire elle a esté approuvée par tous les Patriarches, & elle est encore entre les mains des Grecs comme la regle certaine de leur créance.

Preuves positives de la veritable créance des Grecs.

Ces arguments negatifs pourroient suffire pour fermer la bouche à des adversaires, qui dans toute la suite de cette dispute n'ont attaqué les Catholiques que par des conjectures la pluspart fausses & vaines, ou par des tesmoins tres-recusables, & qui n'ont rien dit qui ne fust destruit par la notorieté publique, ou par des preuves de fait incontestables. Mais nous avons graces à Dieu des preuves positives & en assez grand nombre, pour monstrer que tout ce qui est contenu dans les Actes venus de Levant, produits par les Auteurs de la Perpetuité de la Foy, est tellement conforme à la créance de l'Eglise Grecque, qu'elle a renouvellé plu-

ſieurs fois les teſmoignages publics, qu'elle rendit alors à la verité, & qu'elle l'a fait, ſans que les Ambaſſadeurs de France, ny le Clergé, ny la Cour de Rome y ayent eu la moindre part.

Autorité de Nectarius.

On a dit que Nectarius Patriarche de Jeruſalem qui ſigna les Decrets du Synode en ſecond, parce qu'il avoit abdiqué, eſtoit un des plus grands ennemis que l'Egliſe Latine ait jamais eus. Cela paroiſt aſſez par le Traité contre la Primauté du Pape, qu'il fit à l'occaſion d'une diſpute à laquelle un Cordelier de la Terre-Sainte l'engagea. Sur l'objection que ce Religieux luy avoit faite, de ce qu'il n'y avoit plus de miracles parmy les Grecs, il en rapporte pluſieurs, & entre autres deux ſur l'Euchariſtie; A cette occaſion il s'explique ſur la Tranſubſtantiation d'une maniere qui ne peut ſouffrir aucun commentaire, pas meſme ceux de M. Claude. Doſithée ſon neveu qui luy ſucceda a fait imprimer cet ouvrage à Jaſſi en Moldavie en 1682 dix ans aprés le Synode de Jeruſalem. Il croyoit donc la Tranſubſtantiation dans ce temps-là, auſſi-bien que quand il le déclara à la teſte de ſon Synode.

De Doſithée.

Le meſme Doſithée fit imprimer l'année ſuivante au meſme lieu, les œuvres Theologiques de Symeon de Theſſalonique qui vivoit avant le Concile de Florence. On ne trouve pas à la verité qu'il ſe ſerve du mot de *Tranſubſtantiation*, & il n'eſtoit pas neceſſaire qu'il le fit: mais il explique l'Euchariſtie d'une maniere entierement oppoſée à la Confeſſion de Cyrille: il enſeigne ſept Sacrements: Cyrille n'en veut reconnoiſtre que deux: & ainſi du reſte. On peut juger ſi on peut regarder Symeon de Theſſalonique comme un Docteur Orthodoxe, quand on croid ce que contient la Confeſſion de Cyrille.

Du Synode de Jeruſalem.

Le Synode de Jeruſalem eſt rejetté par M. Claude, par M. Smith, M. Spanheim, & beaucoup d'autres Calviniſtes, comme faux & ſuſpect. Ils inſinuent que les ſollicitations de l'Ambaſſadeur de France, engagerent les Grecs à ne garder aucunes meſures pour eſtablir les dogmes de l'Egliſe Romaine. Ces Miniſtres ont bien fait de ſe mettre ſur le pied de tout dire & de ne rien prouver, car ils auroient eſté bien embaraſſez s'ils avoient eſté obligez de donner la moindre preuve d'une telle ſuite de fauſſetez. Doſithée les a refutées luy-meſme

en faisant imprimer à Buchorest en Walaquie sous le titre de *Manuel* ou Εγχειρίδιον, *contre les Lutheriens & les Calvinistes*, les Actes de ce mesme Concile en 1690. Et comme les Synodes de Cyrille de Berroée, & de Parthenius le vieux y sont inserez tout au long, il donne par cette impression une nouvelle confirmation à la créance qu'il avoit exposée dans son Synode de Jerusalem.

Des censures de Corydale & de Caryophyle.

Theophile Corydale & Jean Caryophylle avoient respandu quelques escrits qui sentoient le Calvinisme. Dosithée les a refutez, & il a fait imprimer son ouvrage à Jassi en 1698.

De la Sentence de Callinique Patr. de Constantinople.

Il a inseré dans ce mesme livre une Sentence Synodale qui fut renduë à Constantinople sous le Patriarche Callinique, & dans laquelle ces erreurs sont de nouveau condamnées, & la Transubstantiation establie comme la foy de toute l'Eglise, & comme ayant esté enseignée par Gennadius Patriarche de Constantinople : Maximus Margunius Evesque de Cerigo, Meletius Piga Patriarche d'Alexandrie, Gabriël de Philadelphie, George Coressius, Nectarius Patriarche de Jerusalem, particulierement Meletius Syrigus, dont l'ouvrage contre les Chapitres de Cyrille est extremement loüé. C'est précisément ce que les Grecs disoient en 1672. ou pour parler juste, ce qu'ils ont tousjours dit. Les Ambassadeurs de France ne leur avoient point demandé cette Sentence Synodale : elle n'a donc point eu d'autre motif que la défense de la verité.

Escrit de Nectarius envoyé au Mont Sina.
*V. Græcorum Opusc. cum Gennad. edita p.* 171.

Nectarius avoit receu d'Egypte & de Constantinople des extraits de ce que M. Claude avoit dit dans ses livres touchant les Grecs. Il en fut si scandalisé qu'il composa sur ce sujet un Escrit que nous avons depuis peu donné au public, sur une copie qui fut envoyée quatre ans aprés du Mont Sina à M. de Nointel. Dans cet Escrit il establit fortement la Transubstantiation, quoyqu'il n'eust esté fait que pour les Religieux du Mont Sina, du nombre desquels il avoit esté.

Impression des principales pieces par les Grecs mesmes.

Il paroist donc par ce que nous venons de rapporter, que si les Actes & les Auteurs dont les Catholiques se sont servis contre les Calvinistes, pour prouver que leur doctrine exposée dans la Confession de Cyrille Lucar, estoit rejettée & condamnée par toute l'Eglise Grecque, avoient pû estre rendus suspects par quelqu'une des mauvaises objections de M. Claude,

M. Claude, & de ses Disciples, ce soupçon cesseroit entierement, puisqu'un Patriarche qui a fait pendant plusieurs années une grande figure parmy les Grecs, les a fait imprimer long-temps aprés, sous les yeux & aux despens des Vayvodes de Moldavie & de Walaquie, qu'on sçait avoir tousjours esté tres-zelez pour la Religion Grecque.

Du College Grec d'Oxford.

Le Principal du College dit Glocester-Hall à Oxford, zelé pour la Religion Protestante, & la voulant inspirer aux Grecs, employa les revenus des Bourses à entretenir de jeunes Grecs, afin de les faire instruire de bonne heure dans cette Religion, & la respandre ainsi peu à peu dans le païs, & c'est-là l'origine du College Grec à Oxford. Si les Grecs croyent ce que contient la Confession de Cyrille, ou celle de l'Église Anglicane qui a esté traduite en Grec & mesme en Arabe, mais avec aussi peu de succez que celle des Eglises Belgiques en Grec vulgaire, imprimée magnifiquement par les Elzevirs, il n'y avoit pas d'occasion plus favorable pour esclaircir cette conformité, sans qu'il en pust rester aucun doute. Car les Patriarches n'auroient pas manqué d'exhorter les Grecs à envoyer leurs enfants à Oxford, plustost qu'à Venise, à Padouë, ou à Rome. Cependant le mesme Dosithée a escrit des lettres circulaires pour détourner les Grecs d'envoyer leurs enfants, ou d'aller en Angleterre estudier dans ce College, menaçant mesme d'excommunication ceux qui mespriseroient ces avis. On a oüi dire à quelques persones venuës de Levant que les Patriarches de Constantinople avoient fait les mesmes défenses, mais nous ne l'asseurons pas, la chose n'estant pas assez esclaircie. Nous parlerons seulement d'un fait tout recent qui a rapport à cette matiere.

*Quoties doctissimi Dositkei lætus mecum fremitus excepisti, n.ecumque probasti encyclicas litteras cbnunciantes Græcis omnibus quærendæ sapientiæ causa peregrinationem infaustam, interdicto sacro proposito dirisque paratis in eos qui tam apertas insidias neglexissent.*
*Papadapoli Ep. ad Chrysanthum Notar. p. 4.*

Tesmoignage d'un jeune Grec qui y avoit estudié.

Parmy les jeunes Grecs qui ont esté ainsi envoyez à Oxford, il s'en est trouvé un natif de Corfou, nommé François Prossalento, qui passa à Paris il y a deux ou trois ans revenant d'Angleterre pour retourner en son païs. Il dit à diverses persones, que le principal sujet de son retour estoit l'avis qu'il avoit receu que le Patriarche de Constantinople Gabriël, estoit favorablement disposé pour luy, mais que le séjour d'Oxford seroit un grand obstacle à son avancement, s'il ne se retiroit promptement d'un païs d'heretiques. Il avoit eu pour Maistre à Oxford ce mesme M. Benjamin

Woodrof, dont M. Claude a parlé dans ses Escrits, comme ayant receu de luy une Attestation d'un Grec, dont il a tasché de se servir. M. Woodrof avoit fait un Traité contre la doctrine commune aux Catholiques, aussi-bien qu'aux Grecs, touchant l'autorité de la Tradition, & il avoit voulu engager Prossalento à certifier que les Grecs croyoient ce qui estoit exposé dans ce livre, ce que l'autre avoit refusé de faire. Ensuite pressé par les lettres de ses parents & de ses amis, il sortit d'Angleterre & vint en Hollande. Il y fit imprimer en Grec litteral un petit ouvrage intitulé Ὁ αἱρετικὸς διδάσκαλος ὑπὸ τοῦ Ὀρθοδόξου μαθητοῦ ἐλεγχόμενος. *Le Maistre heretique, convaincu par le Disciple Orthodoxe*, afin d'oster tout le soupçon que son séjour en Angleterre auroit pû donner sur sa Religion. Quoyque la matiere qu'il traite regarde uniquement le livre qu'il refute, il ne laisse pas de marquer dans l'Epistre dedicatoire addressée au Patriarche Gabriel, & dans la Préface, que les veritables Grecs ont en horreur tout ce que les Protestants croyent & pratiquent. On ne dira pas que les Catholiques ayent aucune part à cet ouvrage qui est imprimé à Amsterdam en 1706.

---

## CHAPITRE III.

### *Que les Grecs, & tous les autres Chrestiens Orientaux, croyent & ont tousjours cru la presence réelle. Preuves generales de cette premiere proposition.*

Le consentement general sur la presence réelle a esté prouvé autant qu'aucun fait pouvoit l'estre.

SI jamais aucun fait qui eut rapport aux veritez de la Religion Chrestienne, a esté mis en évidence, & prouvé d'une maniere incontestable, on peut dire que c'est celuy de la presence réelle du corps & du sang de Nostre-Seigneur Jesus-Christ dans l'Eucharistie, comme un dogme receu generalement, autant dans les Communions Orientales, que dans l'Eglise Catholique. On a remarqué ailleurs, que les premiers Auteurs de la Reforme ne firent d'abord aucune attention, à ce qui estoit enseigné & pratiqué dans l'Eglise Grecque, ny dans toutes les autres, séparées de la Romaine par le schisme, ou par l'heresie. S'ils l'avoient fait, & qu'ils eussent reflechi sur ce grand principe, que ce qui se trouvoit

dans toutes les Eglises ne pouvoit estre regardé comme une erreur, ils auroient peut-estre esté plus reservez à retrancher comme des abus, & des corruptions du Papisme, ce qui estoit cru & pratiqué dans des Eglises tres-nombreuses, qui avoient rompu toute communion avec les Papes. Si l'autorité de la Tradition conservée hors de la Communion Romaine, ne les avoit pas touchez, ils auroient eu honte de prendre pour prétexte de leurs innovations, des suppositions aussi grossieres que celles qui se trouvent dans la plusspart de leurs Escrivains, touchant l'origine des dogmes & des rites que la Reforme a rejettez comme des erreurs & des abominations de Rome, puisqu'ils estoient par tout ailleurs.

Mais ils ont cru tout voir dans la parole de Dieu, & ce ne fut que long-temps aprés avoir establi la Reformation, chacun selon son systeme, que les Theologiens de Wirtemberg consulterent les Grecs, plustost à dessein de les convertir, que de profiter de leurs lumieres en reconnoissant les fondements ruineux, sur lesquels estoit establie la nouvelle Religion. Car lorsqu'ils escrivirent au Patriarche de Constantinople Jeremie, leurs differentes Confessions de foy estoient reglées il y avoit desja long-temps, aussi-bien que la maniere d'administrer les Sacrements, & la forme entiere de la discipline Ecclesiastique, de toutes les Societez prétenduës reformées.

Les Protestants ne consulterent pas d'abord les Grecs.

Les Theologiens de Wirtemberg ayant reconnu de bonne foy que Jeremie estoit fort éloigné de leurs sentiments, ne contesterent plus : ils donnerent les Actes de cette dispute en Grec & en Latin, & ils n'entreprirent pas de persuader au public que les Grecs estoient Lutheriens, & que s'ils parloient autrement, il ne falloit pas les croire. Cela estoit reservé à M. Claude, qui a cru trouver des preuves demonstratives pour montrer que les Grecs, mesme lorsqu'ils employent le mot de *Transubstantiation* ne la croyent pas au lieu que les Lutheriens convinrent que Jeremie la croyoit, quoyqu'il ne se servit pas du mot, mais d'autres équivalents.

Ceux de VVirtemberg aprés avoir receu leurs responses ne contesterent plus.

*Acta Theol. VVirtemb. p. 86.*

Le Ministre Aubertin avoit entrepris d'expliquer, non pas ce que les Grecs croyoient, mais ce qu'ils devoient croire, puisque son grand ouvrage dans lequel il examine tous les passages des Peres, pour les tourner au sens des Calvinistes,

Les Calvinistes, sur tout M. Claude, ont voulu qu'on jugeast de la Foy des Grecs par celle de Cyrille Lucar.

estoit inutile s'il ne se trouvoit pas un seul Grec de quelque autorité, qui les eust entendus comme luy, & certainement il ne s'en trouvoit aucun. C'est pourquoy il soustint avec toute la chaleur possible la Confession de Cyrille Lucar, qui avoit paru quelques années avant qu'il escrivist, mais avec quelque modestie, & il en reconnut la nouveauté, en disant que *l'Auteur estoit revenu à l'ancienne doctrine*. M. Claude & ses Disciples l'ont soustenuë de mesme, contre le jugement qu'en ont fait les Lutheriens, & c'est-là le seul fondement sur lequel les Calvinistes ont imputé aux Grecs des opinions qu'ils detestent, & qui ont esté plusieurs fois frappées d'anatheme, par leurs Synodes & par leurs Patriarches.

*Verum nostris temporibus novissimus Patriarcha Cyrillus Constantinopolitanus ad primitivam rediens de Eucharistia fidem. Albert.l.3. p.ult.*

On a satisfait à tout ce que les Ministres ont opposé touchant la doctrine des Peres.

Les Auteurs de la Perpetuité, & le P. Paris Chanoine Regulier, ont prouvé si solidement que les Grecs jusqu'aux derniers temps ont cru la presence réelle & la Transubstantiation, & que les passages des Anciens doivent estre pris selon le sens litteral, puisque les Grecs ne les ont jamais entendus autrement, qu'il seroit inutile de vouloir entrer dans une nouvelle discussion. Mais la question estant réduite à des points de fait, c'est sur cela qu'elle roule entierement. Si donc les anciens Peres ont parlé quelquefois un peu obscurement, s'ils ne sont pas entrez dans tout le détail auquel les nouvelles heresies ont engagé les Theologiens, qui avoient à les combattre, on en a rendu des raisons sans replique. Et une preuve bien sensible que l'Eglise Grecque n'a pas eu des sentiments opposez à ceux que l'Eglise d'Occident soustient, au moins depuis le temps de Berenger, c'est que les Grecs qui ont escrit de nos jours, n'ont jamais entendu ces passages autrement que nous les entendons, & qu'on ne peut marquer qu'il y ait eu parmy eux, depuis plus de six cents ans, aucune varieté d'interpretations, ny aucunes disputes sur l'intelligence de la doctrine de leurs Peres & de leurs Maistres. Enfin on ne trouvera pas qu'il y ait eu deux ou plusieurs partis dans l'Eglise Grecque, qui se soient combattus mesme en dispute amiable: encore moins qu'il y ait eu des formes entierement opposées pour celebrer les saints Mysteres, dont les unes ayent esté regardées comme des abominations, & les autres comme l'acte le plus sacré de la Religion Chrestienne. Il faudroit pourtant que cela eust esté, ou quelque chose de semblable, car la tolerance qu'on void

presentement parmy les Protestants, sur un dogme fondamental tel que celuy de l'Eucharistie, a esté inconnuë de tout temps excepté parmy eux. On ne doit pas non plus supposer qu'il y ait eu un nombre de Chrestiens Grecs capables de faire un corps d'Eglise qui, comme Cyrille Lucar, condamnassent les pratiques religieuses de leur Eglise dans le cœur, & qui les observassent exterieurement.

On ne peut douter presentement que les Grecs ne croient la presence réelle.

Mais pour nous restraindre à ces derniers temps, les Grecs depuis les Synodes où fut condamnée la Confession de ce malheureux, se sont expliquez si clairement, que M. Claude est presentement abandonné sur cet article. La Transubstantiation est enseignée tres-nettement dans la Confession Orthodoxe: & de mesme dans le Synode de Jerusalem de 1672. dans celuy de 1691. sous le Patriarche Callinique, par Dosithée & Nectarius Patriarches de Jerusalem en plusieurs Escrits, par les Theologiens Coressius, Syrigus, Gregoire Protosyncelle, & plusieurs autres. Toutes les chicanes qu'on a employées pour attaquer l'autorité de ces Escrits, des Attestations, & d'autres Actes publics, sont destruites par l'impression que les Grecs ont faite eux-mesmes en Moldavie de la pluspart de ces pieces, & ce qui a esté dit sur ce sujet dans la Défense de la Perpetuité, fait voir qu'on ne les peut attaquer que par des faussetez qui sont refutées par des faits incontestables.

Ceux du Synode de Jerusalem citent le consentement de toutes les autres Eglises.

Les Grecs du Synode de Jerusalem, aprés avoir cité plusieurs de leurs Auteurs, qui avoient expliqué tres-clairement la doctrine de la presence réelle & de la Transubstantiation dans leurs Escrits, dont l'autorité estoit reconnuë dans toute l'Eglise Grecque, y adjoustent l'argument tiré du consentement des Heretiques mesmes sur le Mystere de l'Eucharistie. Car, disent-ils, *les Nestoriens, les Armeniens, les Cophtes, les Syriens, & mesme les Ethiopiens qui ont des heresies particulieres, sont neantmoins d'accord sur la fin & sur le nombre des Sacrements, ainsi que sur toutes les autres choses qui ont esté expliquées cy-devant, avec l'Eglise Catholique, comme nous le voyons tous les jours de nos yeux, & que nous l'apprenons d'eux-mesmes en cette ville de Jerusalem, où il en vient de tout l'Univers.* Ce qu'ils tesmoignent touchant la conformité de créance de tous ces Chrestiens, sur la presence réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, est un fait de noto-

*Syn. Betleh. p. 339.*

rieté publique, dont on convient dans toutes les Sectes.

Ce qui est confirmé par les Theologiens Orientaux. *Abulbircat. Ebnassal, &c.*

Ebnassal Theologien Jacobite Cophte, dans un Traité qu'il a fait des fondements de la Foy, rapporte les passages de deux Auteurs, l'un Melchite ou Orthodoxe, Natif fils d'Yemen: l'autre Nestorien Ebneltaïb, qui disent que les Chrestiens se devroient accorder sur les questions touchant le Mystere de l'Incarnation qui les divisent, puisqu'ils sont d'accord sur plusieurs autres points de la Religion, qui ne sont pas moins difficiles à croire. Parmy ceux sur lesquels il dit qu'il y a un consentement general entre les Chrestiens, il marque celuy de l'*Eucharistie* que *tous croyent estre le Corps & le Sang de Jesus-Christ.* Pierre Evesque de Melikha dans la Thebaïde, Jacobite, Paul Evesque de Saïd Melchite, le mesme Ebnassal dont nous venons de parler, ont fait le dénombrement des erreurs de toutes les Sectes, mesme des articles particuliers sur ce qui regarde les Grecs, qu'ils appellent *Roum,* & les *Francs* qui sont les Latins. Ils n'en marquent aucune sur la créance de l'Eucharistie, quoyqu'ils condamnent dans ceux-cy l'usage des Azymes, & des pratiques beaucoup plus indifferentes, que la seule passion pouvoit faire remarquer. Car, par exemple, ils reprochent aux Latins: qu'ils celebrent la Liturgie avec du pain qui n'a pas esté préparé la veille, ou le mesme jour: qu'ils se lavent la bouche avec de l'eau auparavant que de celebrer, ce qui peut rompre le jeusne: qu'ils celebrent sans Diacre: & qu'en un mesme jour ils celebrent plusieurs Messes sur un mesme Autel: & ainsi du reste. On demande à toute persone raisonnable, si ceux qui sont tellement exacts à relever des pratiques si peu importantes, auroient obmis l'article fondamental, qui est de croire ou de ne pas croire que l'Eucharistie fust le corps & le sang de Jesus-Christ. L'ancienne Eglise, non plus que toutes celles qui se sont séparées par le schisme & par l'heresie, n'ont jamais connu de temperament sur ce sujet. Cette condescendance ne s'est jamais trouvée que parmy les Protestants, & on sçait assez que les Lutheriens rigides ne l'approuvent pas.

On ne peut tirer aucun avantage du tesmoignage contraire de quelques-uns de nos Auteurs.

Tout ce qu'on pourroit objecter contre ce que nous venons de dire touchant le consentement general de tous les Orientaux & Grecs, Orthodoxes, Schismatiques ou Heretiques, sur la doctrine de la presence réelle, est que quel-

ques Auteurs Catholiques les ont accusez de ne la pas croire ; & c'est un argument qu'employe M. Allix, non pas pour prouver qu'ils ne la croyent pas, car il avouë le contraire, mais pour tascher de persuader qu'ils ne la croyent pas, ainsi qu'elle est receuë parmy nous. Mais quels sont ces Auteurs, sinon des hommes qui n'avoient pas la moindre connoissance de l'antiquité Ecclesiastique, ny de l'Eglise Grecque, encore moins des Eglises Orientales, qui ont temerairement condamné ce qu'ils n'entendoient point, & qui ont esté copiez par d'autres qui n'en sçavoient pas plus qu'eux ? Il n'y a presentement aucun Theologien qui voulust attribuer aux Grecs tout ce que Ratramne, Enée Evesque de Paris, Anselme d'Aversberg, Humbert, & d'autres, qui ont escrit contre eux depuis le commencement des schismes leur ont reproché, comme on reconnoist aisément la fausseté de plusieurs accusations contre les Latins, dont les livres des Grecs sont remplis depuis le temps de Photius.

Encore moins de ceux qui ont traité des heresies.

Ceux qui ont fait des dénombrements d'heresies, sont encore moins recevables, comme Alfonse de Castro, Prateolus, Guy le Carme, Caucus, mesme Sixte de Sienne & Possevin. On void qu'ils sont tous les jours refutez par nos Theologiens, & indépendemment de ce jugement, qui neantmoins est d'un grand poids, la fausseté de la pluspart des articles dont ils accusent les Orientaux dans la Foy, ou dans la discipline, se reconnoist assez par les Liturgies, par les Rituels, & par tous les autres livres autorisez par l'usage de toutes les Eglises, par la discipline & par les tesmoignages de leurs Theologiens, comme nous esperons le faire voir dans la suite.

## CHAPITRE IV.

*Premiere preuve du consentement general des Grecs & des Orientaux touchant la doctrine de la presence réelle, tirée de la maniere dont ils ont entendu les paroles de Jesus-Christ :* Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang.

Paroles de Jesus-Christ, fondement de la Foy sur l'Eucharistie.

LEs paroles par lesquelles nostre Sauveur Jesus-Christ assura tres-clairement à ses Apostres, qu'il leur donnoit sa chair & son sang dans la Cene où il institua le Sacrement de l'Eucharistie, avoient esté précedées d'une instruction contenuë dans le 6. chapitre de S. Jean, par laquelle il les préparoit à ce grand Mystere, & leur en découvroit les premieres veritez. Ce discours scandalisa plusieurs de ses disciples, qui le trouverent insupportable, de sorte qu'ils abandonnerent leur divin Maistre. Il dit à ses Apostres & aux autres qui demeurerent fermes dans la soumission à sa doctrine, *Cela vous scandalise, voulez-vous aussi me quitter?* Saint Pierre respond au nom de tous : *Seigneur, à qui nous addresserons-nous : Vous avez les paroles de la vie éternelle; & nous avons cru : & nous sçavons que vous estes le Christ Fils de Dieu.*

*Joan. 6.*

Les heretiques ont imité les Capharnaïtes.

Ce qui arriva dans la naissance de l'Eglise, estoit la figure de ce qu'elle a veu dans les derniers temps. Les paroles de Jesus-Christ ont paru dures & incroyables à Berenger, & à ceux qui l'ont imité dans la suite : ils se sont separez de l'Eglise comme ces premiers disciples se séparerent de Jesus-Christ, & cesserent de l'escouter & de le croire. S. Pierre au nom de tous les fideles, dont il devoit estre le chef & le maistre, croid & demeure ferme dans la Foy, non pas que ce qui paroissoit incomprehensible aux autres, n'eust pas pour luy les mesmes difficultez, mais parce qu'ayant une fois cru que Jesus-Christ estoit Fils de Dieu, & qu'il avoit les paroles de la vie éternelle, c'est-à-dire qu'il estoit la verité mesme, qui ne pouvoit se tromper, ny tromper les autres, il captivoit ses sens & sa raison pour les soumettre à la foy. Tout ce que nous venons de dire est respandu dans les Escrits des Theologiens Orientaux, aussi-bien que dans ceux des Grecs modernes. C'est aussi ce que l'Eglise Catholique

a pratiqué

a pratiqué à l'imitation de S. Pierre & des autres Apostres : toutes les difficultez qui ont servi de prétexte aux Protestants, pour abandonner l'Eglise, estoient connuës aux anciens Chrestiens, & aux saints Peres : & les Orientaux les connoissent de mesme ; mais parce qu'ils avoient une fois cru que Jesus-Christ avoit les paroles de la vie éternelle, & que l'Eglise son Espouse en estoit la fidelle dépositaire, ils n'ont pas moins cru ce Mystere, que tant d'autres qui sont également incomprehensibles. Les Protestants ont bien mauvaise opinion de la capacité des anciens Peres, s'ils croyent que tous les passages de l'Escriture-sainte, dont on se sert dans la Reforme, pour exclure le sens literal des paroles de Jesus-Christ, ne leur ayent pas esté connus. Il a dit qu'il estoit *la porte*, qu'il estoit *la vigne* : persone n'a jamais esté scandalisé de ces expressions. Pourquoy donc lorsqu'il dit qu'il estoit *le pain descendu du ciel, & qui donnoit la vie au monde*, que *sa chair estoit une veritable nourriture, & que son sang estoit veritablement une boisson*, quelques Disciples furent scandalisez jusqu'à l'abandonner, sinon parce qu'ils comprenoient qu'il parloit à la lettre, & non pas selon un sens figuré ? Aucun Protestant n'auroit esté frappé de ces termes durs, & il n'auroit pas dit comme S. Pierre, Seigneur, je demeure, non pas parce que je crois que vous estes le Fils de Dieu, & par consequent que rien ne vous est impossible ; mais parce que je sçais bien que vous parlez dans un sens figuré, & que je comprends bien que le pain est vostre Corps dans le nouveau Testament : comme la Victime Paschale l'avoit esté dans l'ancien : car c'est ainsi que Lightfoot a osé expliquer les paroles de Jesus-Christ. *Her. Hebr.*

Les Peres ont entendu ces passages à la lettre.

Les Grecs anciens & modernes se sont assez expliquez sur le sens de ces paroles, ensorte qu'il n'est pas necessaire de rapporter un grand nombre de passages citez par nos Theologiens, & que les Auteurs de la Perpetuité de la Foy, ont mis à couvert de toutes les fausses interpretations d'Aubertin & de M. Claude. On reconnoist par la simple lecture de ces passages, que les Peres combattoient tout ce que les Protestants font valoir comme la clef de toute la Theologie sur l'Eucharistie. L'opposition des sens & de la raison, & l'impossibilité d'un tel changement, sont autant d'objections contre lesquelles ils fortifient la foy des Chrestiens, sans

autre raiſonnement, ſinon qu'il faut croire ce que Jeſus-Chriſt a dit, quoyqu'on ne puiſſe le comprendre, & qu'il n'appartient pas à l'homme de meſurer la toute-puiſſance de Dieu à la foibleſſe de nos courtes lumieres. C'eſt auſſi ce que Gennādius dit dans ſon Homilie.

P. 11.
Ils n'ont pas eu recours au ſens figuré.

On ne trouvera pas que les Peres ſe ſervent des paſſages paralleles de l'Eſcriture-ſainte, pour eſtablir le ſens figuré, puiſqu'ils l'excluent par les termes les plus ſignificatifs & les moins ſujets à équivoque. Enfin ce qui eſt raiſon dans la Theologie des Proteſtants, eſt objection dans celle des Peres, & dans celle des Catholiques, & on ſçait aſſez que ſi on excepte un fort petit nombre de paſſages eſcartez, qui ont rapport à des queſtions fort differentes de celle de l'Euchariſtie, tous les autres tirez des Catecheſes, des Homilies, des Commentaires ſur l'Eſcriture, & des Traitez faits pour l'inſtruction commune des Fideles, conduiſent ſi naturellement au ſens litteral, que ce ſont autant d'objections pour les Proteſtants, ou pluſtoſt pour les Calviniſtes. Car les Theologiens de la Confeſſion d'Auſbourg ne reçoivent pas plus les Commentaires d'Aubertin, ſur la pluſpart de ces paſſages, que les Catholiques.

Les Orientaux l'ont rejetté pareillement.

Les Orientaux, particulierement les Syriens, par l'analogie de leurs langues tres-conformes à l'Hebraïque, eſtoient capables de mieux connoiſtre la diſtinction des expreſſions figurées & des litterales, que n'ont pû faire des Hebraïſans de Suiſſe & de Geneve, avec le ſecours des Dictionaires & des Concordances. On ne trouvera pas neantmoins qu'aucun Syrien ait entendu les paroles de Jeſus-Chriſt autrement que dans le ſens litteral, de meſme que les paſſages des Peres qui le confirmoient, à l'excluſion du ſens figuré. C'eſt ce que nous allons faire voir par les paſſages de pluſieurs Auteurs.

Teſmoignages de Vincent Eveſque de Coptos.
*MS. Ar.*

Un des plus anciens eſt Vincent Eveſque de Keft ou de Coptos, ville de Thebaïde, qu'on croid avoir veſcu avant la conqueſte de l'Egypte, & dont la memoire ſe trouve dans les Calendriers de l'Egliſe Cophte, & dans celuy des Ethiopiens. On trouve un Opuſcule de luy qui a pour titre *Teſtament*, & dans lequel il renferme une Confeſſion de foy ſuivant la créance des Jacobites. En parlant de l'Euchariſtie, il dit qu'*elle eſt le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, ſelon qu'il l'a luy-*

*mesme asseuré. Celuy qui osera dire que le pain & le vin qui sont offerts sur l'Autel, ne sont pas le corps & le sang du Verbe de Dieu, qu'il a pris de la Vierge Marie : que cet homme soit en ce monde rejetté de la Communion des Chrestiens, comme dans l'autre il ne trouvera aucun repos estant précipité dans l'enfer à toute éternité.*

Denis Barsalibi Metropolitain d'Amid. *Puisque Jesus-Christ a appellé le pain de l'Eucharistie son Corps, qui est-ce qui ne le croira pas fermement, aussi-bien que du vin qu'il a appellé son Sang?* Dans son Commentaire sur les Evangiles, il explique tous les passages du chap. vi. de S. Jean, selon le sens de la presence réelle, & la substance de ce qu'il enseigne fort au long se réduit à cecy. *Que Jesus-Christ est le pain veritable, parce que dans la Communion, il est la nourriture de nos ames, & qu'il sanctifie mesme nos corps : que quand il a dit*, je suis le pain qui est descendu du ciel, *il a signifié sa nature divine, qui s'estant unie intimement à la nature humaine prise de la sainte Vierge, est devenuë ce pain celeste qui donne la vie au monde. C'est pourquoy*, adjouste-t'il, *on doit entendre que le Fils de l'homme, dont nous mangeons le corps, est le Fils de Dieu fait homme, & non pas le Fils de l'homme, dans lequel Dieu a habité, ou qui soit devenu Fils de Dieu par grace. La nature, comme on sçait, ne nous porte pas, & l'Escriture ne nous exhorte pas à manger la chair ou à boire le sang d'un homme pur & simple. Car comment pourroit-il donner la vie qu'il n'a pas luy-mesme? C'est donc celuy de Dieu mesme, qui s'est fait homme.*

Denis Barsalibi. *Trait. de l'Euch. MS.*

Isa fils de Zaraa fameux Theologien Jacobite, dit que *le corps de Jesus-Christ, uni à la persone du Verbe divin & à l'ame raisonnable de l'homme, est celuy qu'on reçoit dans la sainte Eucharistie, & duquel on doit entendre ces paroles*, je suis le pain vivant descendu du ciel, & qui donne la vie au monde.

Isa fils de Zaraa. *Abulfar. 222.*

Severe Evesque d'Aschmonin dans ses Questions & Responses Theologiques. *Quelqu'un*, dit-il, *en nous interrogeant sur l'Eucharistie, nous demandera pourquoy & comment on croid parmy les Chrestiens, que le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Jesus-Christ. Il faut répondre que les Chrestiens en sont asseurez, à cause des paroles par lesquelles il a tesmoigné que c'estoit son corps & son sang, & ils reçoivent ces paroles avec autant de raison, que toutes les autres par lesquelles il a enseigné, ordonné, ou défendu quelque chose.... Leur foy est confirmée par ce que le Pere dit de son Fils du haut du ciel.* Escoutez-le :

Severe Evesque d'Aschmonin. *Elmacin p. 246.*

*Celuy donc duquel les paroles sont tres-veritables, ensorte qu'il n'est pas permis d'en douter, la nuit qu'il fut livré aux Juifs, prit du pain, le rompit, le benit & le donna à ses Disciples, disant :* Cecy est mon Corps qui est donné pour vous, &c. *Enfin il nous a asseuré plusieurs fois que ce pain & ce vin estoient son corps & son sang. Ne dites donc pas que c'est une parabole, une histoire, ou une metaphore.*

Michel d'Antioche.

Michel Patriarche Jacobite d'Antioche dans son Traité de la préparation à la Communion, qui est par maniere de Dialogue entre le Maistre & le Disciple, propose cette question. *Dans l'Evangile, Jesus-Christ dit :* Je suis le pain de vie descendu du ciel : *& ailleurs :* ce pain est mon Corps, *comment cela peut-il se faire ?* Voicy la responſe : *Ce pain ayant esté proposé sur le saint Autel, est fait veritablement un pain celeste, & le Corps de Jesus-Christ : c'est-à-dire, le Corps vivifiant du Verbe de Dieu, par la descente du S. Esprit sur luy. Car à cause de l'union du Verbe divin, avec un corps animé d'une ame raisonnable & intelligente, il est appellé* le pain descendu du ciel : *quoyque selon sa nature, il ne descende pas du ciel, estant un corps consubstantiel à nous autres hommes, qu'il a pris de la Vierge Marie. Mais il est aussi appellé Corps celeste à cause du Verbe divin descendu du ciel, qui se l'est uni personellement.*

Et de tous les autres.

C'est ainsi que tous les Theologiens Orientaux Orthodoxes ou Melchites, Jacobites & Nestoriens, expliquent les paroles de Jesus-Christ qui ont rapport à l'Eucharistie, & non seulement celles du chapitre VI. de S. Jean, mais toutes les autres qui regardent l'institution du Sacrement, excluant toute sorte d'explications figurées & metaphoriques, pour s'attacher uniquement au sens litteral. Ils disent pour toute preuve, que nous le devons croire, parce que Jesus-Christ qui est la verité mesme l'a dit : qu'il faut soumettre nos sens & nostre raison à sa divine autorité, en ce Mystere, de mesme qu'en tous les autres, & ils ne veulent pas qu'on aille plus loin. Mais comme on trouvera dans les passages de leurs Theologiens une explication plus estenduë de leur créance sur ce Mystere, nous ne nous estendrons pas davantage sur cet article, puisqu'il sera assez esclairci par tout ce qui sera rapporté dans la suite.

# CHAPITRE V.

*Passages des Theologiens Orientaux, dans lesquels ils expliquent la doctrine de leurs Eglises, par lesquels on prouve tres-clairement que tous ont cru la presence réelle & la Transubstantiation.*

Cette matiere n'avoit pas encore esté esclaircie.

COmme le seul dessein qu'on s'est proposé dans cet Ouvrage est de chercher la verité de bonne foy, & d'en rendre tesmoignage au public, nous pouvons asseurer que nous avons fait cette recherche avec autant de sincerité, que tout Chrestien en doit apporter dans une matiere aussi sainte & aussi serieuse. Ainsi ce que nous promettons est de ne rien citer, que nous n'ayons lû en original. La pluspart des Auteurs que nous citerons sont connus par d'autres qui se servent de leurs tesmoignages, ou par l'Histoire de leurs Eglises, & nous ne donnerons pas pour preuves des gloses obscures sur des passages, qui n'ont aucun rapport à la matiere : c'est cependant tout ce qu'a fait Hottinger, ainsi que divers Protestants, qui en ont voulu parler.

Tesmoignage de Severe Evesque d'Aschmonin.

Severe surnommé fils de Mokfa Evesque d'Aschmonin dans la Thebaïde, sera un des premiers dont nous rapporterons les tesmoignages, à cause de la grande réputation qu'il a euë dans l'Eglise Jacobite. Il vivoit encore l'an de Jesus-Christ 977. sous le Patriarche Ephrem fils de Zaraa, qui est le LXII^e. dans le Catalogue des Jacobites. Il a fait plusieurs ouvrages Theologiques tous fort estimez dans sa Secte, de sorte qu'il s'en trouve un grand nombre de Manuscrits. Dans celuy qui a pour titre *Confirmation de la Foy Orthodoxe*, il parle ainsi. *Jesus-Christ a mangé du pain, & il a beu du vin meslé avec de l'eau comme nous, afin que nous eussions sa chair & son sang, qui en avoient esté formez. Lorsque le pain, le vin & l'eau sont offerts sur son Autel; & que la grace du S. Esprit y descend, il s'unit à eux, comme il s'estoit uni à cette chair & à ce sang, par l'Incarnation. Ils deviennent sans aucun doute, sa chair & son sang: ainsi il est tousjours present parmy nous, selon sa divinité & selon son corps, de mesme qu'il estoit present avec ses Disciples.*

Autre du mesme.

Dans l'*Explication du Mystere de l'Incarnation.* Aprés avoir dit que le corps de Jesus-Christ dans la séparation de son ame, n'avoit pas esté abandonné de la divinité, il adjouste, *La preuve que le S. Esprit est demeuré dans son corps aprés sa mort, se tire de son corps, qui est present parmy nous : car c'est le mystere de sa mort, dont il est la representation, puisqu'il y est mort pour l'amour de nous : il est enveloppé du linge sacré dans le disque ou patene, comme il l'estoit des suaires dans le sepulcre : son sang est répandu dans le calice, comme il le fut sur le Calvaire, lorsqu'il fut percé de la lance. Le S. Esprit est avec son corps & avec son sang dans le calice & dans le disque, uni avec l'un & l'autre, afin que nous comprenions qu'il n'a pas abandonné son corps (* de Jesus-Christ*) ny sur la croix, ny dans le sepulcre. Car la persone divine du Fils est unie à l'esprit de son corps, sur lequel jamais le saint Esprit n'a cessé de répandre cette onction divine, à raison de laquelle il est appellé Christ.*

Autre.

Dans l'*Exposition mystique de la Loy.* Il dit que *l'Eglise est semblable à l'ancien Tabernacle : que celuy qui a esté baptisé y trouve la manne veritable, c'est-à-dire, le corps & le sang de Jesus-Christ : & que comme les Enfants d'Israël se nourrissoient de la manne, ainsi les Chrestiens se nourrissent de l'Eucharistie, de l'eau & du sang qui coulerent de son costé lorsqu'il fut percé d'une lance.... Que quand le Chrestien est regeneré par le Baptesme, les parrains le reçoivent, comme la nourrice reçoit un enfant : qu'on luy donne la ceinture, comme une espece de maillot*, ( c'est que dans le temps de l'Auteur, la ceinture portée dessus les habits, estoit une marque que les Chrestiens estoient obligez de porter. ) *Il reçoit l'onction du Chresme, comme un enfant nouveau né est frotté d'huile par la sage-femme. Enfin il succe le lait spirituel, c'est-à-dire, la chair & le sang de Jesus-Christ, des deux saintes mammelles qui sont la patene & le calice*, &c.

Objection qu'il se fait.

Il se propose cette objection, que, *si ce n'est pas une representation, une ressemblance ou une metaphore, qu'on doive entendre dans les paroles de Jesus-Christ, il est impossible que son corps & son sang soient dans l'Eucharistie : puisqu'ils seroient consumez il y a long-temps, & devenus toute autre chose que ce qu'on en croid.* La réponse est, qu'*il ne faut pas juger des Mysteres de la Religion selon nos lumieres, puisque nostre entendement ne les peut comprendre, & que nous pouvons encore moins trouver des paroles, pour les expliquer : que ce sont des choses mysterieuses &*

*spirituelles que Jesus-Christ souverainement sage nous a apportées ; & que ce n'est pas par des raisonnements philosophiques qu'on les peut entendre. Que quelques-uns des saints Docteurs se sont servis de la comparaison de la pierre, dont on tire du feu lorsqu'on en a besoin, sans qu'elle reçoive aucun changement : qu'ainsi le pain & le vin quand on les consacre au nom de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, le saint Esprit descend sur eux, & qu'ils sont faits corps & sang, pour l'utilité d'un grand nombre de ceux qui en les recevant sont purifiez de leurs pechez : mais qu'ils demeurent le veritable corps de Jesus-Christ, qui ne reçoit aucune alteration ou diminution : que le pain & le vin par leur nature ne sont pas corps & sang, non plus que le corps & le sang ne sont pas du pain: mais qu'ils le sont par une maniere toute secrete, que nos yeux soüillez par le peché ne peuvent pas découvrir..... Qu'il paroist incomprehensible comment cela peut se faire, puisqu'on celebre la Liturgie en mesme temps dans toutes les Eglises du monde : mais que le saint Esprit éternel en Dieu, remplit tout, & n'est renfermé par aucunes bornes, sa Majesté divine & son immensité, ne pouvant estre comparées à aucune chose créée. Que cependant quelques anciens Peres s'estoient servis de la comparaison du soleil, qui répand par tout en un moment sa lumiere & sa chaleur, sans recevoir aucune diminution : Qu'ainsi dans l'Eucharistie le saint Esprit descend sur toutes les Eglises, & fait que toutes les Oblations deviennent le corps & le sang de Jesus-Christ.*

Dans le Traité intitulé *Explication de la Pasque & de l'Agneau, & de la maniere dont le pain & le vin sont faits le corps & le sang de Jesus-Christ*, il traite fort au long, tout ce qui a rapport au Mystere de l'Eucharistie. Il dit que *les Fideles en la recevant accomplissent ce qui avoit esté figuré dans la premiere Pasque, frottant la porte & le devant de leurs maisons, c'est-à-dire, leur bouche, du sang de Jesus-Christ le veritable Agneau : que ce signe fait fuïr le demon, qui est l'Ange exterminateur : que l'Agneau est rosti, parce que le pain Eucharistique est préparé, en le presentant au feu : que les Fideles ont les reins ceints, à cause de la ceinture, marque du Christianisme : qu'ils ont leurs bastons à la main, c'est-à-dire, la croix qu'ils portent : des souliers à leurs pieds, en s'abstenant de toute œuvre de concupiscence charnelle mesme permise en d'autre temps, comme est l'usage du mariage. Enfin que la memoire de ce mystere ne se celebre pas seulement une fois l'an comme celuy de l'Agneau legal, puisque Jesus-Christ nous ayant*

Autre passage du mesme.

*délivrez par sa mort, de la servitude du peché & du Diable, nous a donné son corps & son sang, afin que nous l'offrissions tous les jours pour nos pechez, & que le voyant enveloppé & estendu sur la patene, nous nous souvinssions qu'il a esté enseveli & mis dans le sepulcre pour l'amour de nous : que voyant son sang répandu dans le calice, nous pensassions qu'il l'avoit répandu pour nous, quand il eut le costé percé d'une lance, & que nous luy rendissions graces de tous ses bienfaits.*

Il dit ensuite ces paroles. *Je vous expliqueray à present comment le pain levé est fait le corps de Jesus-Christ, & comment le vin meslé avec de l'eau est fait son sang, afin de faire mieux connoistre sa gloire, sa puissance & sa dignité, ainsi que cette verité certaine, que Jesus-Christ est present avec nous, comme il l'estoit avec ses Disciples. Quand il estoit revestu de son corps, ils ne le voyoient pas, comme estant Dieu, Fils de Dieu, lumiere de lumiere, engendré par le Pere avant tous les siecles, qui n'avoit ny chair ny sang, qui estoit invisible, incomprehensible, impalpable, & qu'on ne pouvoit connoistre par les sens. Le corps qu'il prit de la Vierge, estoit formé de pain, de vin & d'eau*, ce qui est expliqué fort au long, & qui se réduit à cecy : que Jesus-Christ ayant un corps formé de la chair & du sang de la Vierge, il estoit formé de la matiere qui avoit servi de nourriture & de boisson à sa sainte Mere : & qu'il s'en estoit luy-mesme nourri, de sorte que le pain & le vin estoient devenus aussi sa chair & son sang, puisqu'il s'estoit fait semblable à nous en toutes choses excepté le peché. Puis il continuë en ces termes.

*Lorsqu'il voulut bien operer nostre salut par luy-mesme, & qu'il estoit sur le point de monter au ciel avec son corps, il establit un moyen, par lequel il pust estre tousjours avec nous, comme il avoit esté avec ses Disciples. Il nous ordonna donc de prendre du pain, dont sa chair aussi-bien que la nostre avoient esté formées ; du vin & de l'eau, matiere de son sang & du nostre : de les mettre sur son Autel ; de le prier ensuite par son saint nom qu'il nous a enseigné luy-mesme, afin qu'il descendist sur eux par son S. Esprit, par lequel il estoit descendu sur la chair & le sang de Marie, qu'il s'y unist comme il s'estoit uni à ceux-cy, & qu'il fust ainsi veritablement avec nous visible, sensible, palpable, comprehensible, comme il avoit esté avec eux : mort pour nous, comme il estoit mort pour les hommes de ce temps-là : enveloppé d'un linge & estendu sur la patene ; comme il avoit esté enseveli & mis dans le sepulcre :*

*son*

*son sang estant répandu pour nous dans le calice de mesme qu'il l'avoit répandu pour nous sur le Calvaire. Lors donc que nous le regardons dans un estat si vil & si humble, croyons & confessons sa puissance & sa dignité, de la mesme maniere que le Larron crut en luy, & reconnut sa souveraine Majesté, lorsqu'il le voyoit dans l'estat de la plus grande foiblesse, afin que nous recevions la remission des pechez que nous avons commis en si grand nombre : à cause de la foy que nous avons en luy, mesme dans cet estat d'humiliation & de bassesse, puisque la mesme grace que celle qui fut faite au Larron, nous est offerte. Confessons-le donc, & luy disons:* Souvenez-vous de nous, Seigneur, quand vous serez venu dans vostre Royaume. Il faudroit copier les traitez entiers de cet Auteur, si on vouloit rapporter tout ce qui s'y trouve pour establir la presence réelle.

On trouve dans un manuscrit assez ancien de la Bibliotheque du Roy une piece anonyme, mais considerable, parce qu'elle contient la formule d'une Confession de foy d'un Prestre Jacobite nouvellement ordonné qui s'explique ainsi sur l'Eucharistie. Il manque quelque chose au commencement, & par les dernieres paroles, il paroist qu'il expliquoit le changement, suivant le mesme principe que Severe a employé, ainsi que la pluspart des autres Theologiens, & qui est que le Corps naturel de Jesus-Christ pris de la sainte Vierge dans le Mystere de l'Incarnation, avoit esté formé & entretenu de pain, de vin & d'eau, qui par la force seule de la nature avoient esté unis à sa chair. On trouve ensuite ces paroles. *Ce que nous voyons avec les yeux du corps est du pain & du vin : mais le regardant avec l'œil de la foy, & faisant attention à la puissance souveraine qui surpasse toute la capacité de nostre intelligence, il signifie ce pain de vie descendu du ciel, pour la remission des pechez, qui est designé par celuy-cy.* Ayant parlé de l'institution de l'Eucharistie, & cité les paroles de Jesus-Christ : il poursuit. *C'est sur cela qu'est fondée nostre esperance veritable, & la promesse certaine; puisqu'à l'heure mesme que le Prestre prend l'oblation entre ses mains, & qu'il l'éleve sur le saint Autel, aussitost la grace de Dieu descend, & son S. Esprit descend pareillement avec des milliers d'Anges invisibles; & le Verbe éternel consubstantiel à luy, s'unit à ce corps qui le signifioit dans le sacrifice ineffable par une union parfaite, qui ne souffre aucune separation qui le divise de l'essence de sa puissance : & en mesme temps,*

Confession de foy d'un nouveau Prestre.

*il n'y a aucun meslange : mais c'est un corps qui est tout ensemble, subtil ou spirituel, & materiel, éternel & crée de nouveau : veritablement le corps du Fils de Dieu, par lequel nous obtenons la vie éternelle, la grace & le Royaume des cieux.*

Denis Barsalibi.

Denis Barsalibi Evesque d'Amid Jacobite, qui est mort dans le milieu du XII. siecle, s'est encore expliqué si amplement & si clairement sur la presence réelle, particulierement dans son Commentaire sur l'Evangile de S. Jean, que Boates sçavant Anglois, auquel Usher Archevesque d'Armagh presta un manuscrit de cet ouvrage luy escrivit avec estonnement qu'il l'avoit trouvé conforme à la doctrine des Papistes, marque certaine du peu de connoissance qu'il avoit des Eglises d'Orient.

Dans ses Prolegomenes sur les Evangiles. *Le Verbe de Dieu ayant pris la chair, ou la nature humaine, l'a faite Dieu par l'union, ce qu'elle n'estoit pas par sa nature : & ainsi on dit du corps* ( de Jesus-Christ) *que nous mangeons, qu'il est né de la Vierge, ce qui est en effet, non pas qu'il soit tel de sa nature, mais par l'Union avec le Verbe de Dieu.*

Dans le Commentaire sur le VI. chapitre de S. Jean. *Les sacrez Mysteres sont appellez le corps & le sang de Jesus-Christ, parce qu'ils ne sont pas ce qu'ils paroissent, c'est-à-dire, du pain & du vin, mais comme Jesus-Christ paroissoit à l'exterieur, n'estre qu'un homme, & que neantmoins il estoit Dieu, ainsi les Mysteres ne paroissent estre à nos yeux que du pain & du vin : ils sont neantmoins le corps & le sang de Jesus-Christ. Car le S. Esprit descend sur les Mysteres, & les fait corps & sang, en les créant, de mesme qu'il se fit à l'égard de la sainte Vierge, dans laquelle le S. Esprit forma le corps du fils, qui neantmoins seul s'incarna.* Il repete les mesmes paroles dans son Commentaire sur la Liturgie de S. Jacques chap. 13. & il y adjouste. *De mesme sur l'Autel qui represente le sein de la sainte Vierge, & le sepulcre, le S. Esprit descend, & change le pain & le vin en le faisant le corps & le sang du Verbe.*

Le mesme Auteur dans un Traité particulier sur le Jeudy saint, ou *sur l'Institution de l'Eucharistie*, rapporte fort au long la mesme doctrine, & les passages de l'Escriture qui y ont rapport, qu'il explique tous à la lettre, en excluant le sens figuré, & la metaphore. Ensuite dans le chap. 11. il dit ces paroles. *Comment Jesus-Christ a-t'il appellé son corps, le pain qu'il*

*prit entre ses mains : car son corps, est une chair animée, qui a une ame raisonnable. Nous respondons, que la puissance du S. Esprit, qui estant descendu sur la sainte Vierge, la sanctifia & la purifia : & qui forma en elle, & sanctifia le corps de Jesus-Christ, & le fit le corps du Verbe de Dieu, le mesme S. Esprit descend aujourd'huy encore sur les pains qu'on met sur l'Autel : il les consacre, il les perfectionne, & il les fait le corps du Verbe divin. Puisqu'il a donc dit luy-mesme que c'estoit son corps, qui ne le croyera pas fermement ?*

Les Traitez, dont nous avons jusqu'à present rapporté des extraits, sont escrits en langue Syriaque, nous en trouvons un autre du mesme Auteur escrit en Arabe, touchant divers rites de l'Eglise. Il y exhorte à la modestie dans les Eglises, particulierement dans le temps de la Communion: *parce que*, dit-il, *nostre Seigneur, Createur du ciel & de la terre, est exposé devant nous immolé pour nos pechez. Comment donc ne craindrons-nous pas, & comment ne serons-nous pas saisis de terreur & de tremblement, lorsque nous recevons dans nos mains celuy de la majesté duquel les Anges sont épouventez : que nous malheureux pecheurs, recevons celuy que les Anges desirent de voir, & ne le peuvent : que nous le prenons en nourriture, que nous le meslons ainsi avec nos corps impurs, & le portons avec nous. Que devons-nous donc faire nous autres pecheurs, sinon de craindre cette majesté, de nous approcher de luy avec respect, l'adorant, prosternez le visage en terre devant celuy qui est descendu du ciel pour nous sanctifier par sa sainteté, pour effacer nos pechez, nous purifier, & nous donner la pureté. O mes chers freres, combien est grande la dignité de ce temps auquel on celebre la Liturgie, puisque le Seigneur du ciel & de la terre descend à nous, pour se joindre à nous, pour mesler son corps avec les nostres, & nous rendre Dieux comme luy en quelque maniere.*

Pour ne pas nous estendre davantage, en rapportant de plus amples extraits de cet Auteur, qui pourroient seuls faire un juste volume, nous adjousterons seulement une preuve qui paroist bien claire & bien certaine de la persuasion qu'il avoit, que la consecration des élements du pain & du vin, qu'il explique comme tous les autres Theologiens Orientaux par la descente, ou l'*illapsus* ἐπιφοίτησις du S. Esprit, consistoit en une sanctification permanente de la matiere, indépendemment de la foy des Communiants, & de l'usage du Sacre-

Question qu'il fait & sa response.

ment. C'eſt la queſtion qu'il fait dans ſon Commentaire ſur les Evangiles, & dans le Traité ſur le Jeudy ſaint ; *ſi Jeſus-Chr ſt donna ſon corps & ſon ſang à Judas.* Il rapporte ſur cela diverſes opinions : *Quelques Anciens ont cru*, dit-il, *que le morceau que Jeſus-Chriſt luy donna, n'eſtoit pas l'Euchariſtie ; d'autres qu'en le trempant il avoit oſté la conſecration, d'autres qu'il l'avoit oſtée par un nouveau miracle, & d'une maniere que nous ne connoiſſons point ;* & c'eſt cette opinion qu'il préfere. S'il euſt eſté dans les principes des Proteſtants, cette difficulté auroit eſté bientoſt eſclaircie, & il n'auroit point fallu un nouveau miracle, comme le ſuppoſoient quelques autres Theologiens Orientaux à l'égard de l'Euchariſtie receuë par les Infideles, dequoy nous parlerons en ſon lieu.

Echmimi Auteur d'une ancienne Collection de Canons.
*MS. Ar. Bib. R.*

Echmimi Auteur Jacobite Egyptien, dont juſqu'à preſent nous n'avons pû bien connoiſtre l'âge, mais qui ne peut eſtre plus recent que l'onziéme ou le douziéme ſiecle, a fait une Collection de Canons par lieux communs, qui eſt tres-eſtimable. Dans le chapitre XIV. qui eſt de l'Euchariſtie, aprés avoir rapporté les paroles de ſon inſtitution, & les avoir expliquées comme ont fait tous les autres Canoniſtes & Theologiens ſelon le ſens ſimple & literal, il fait une queſtion touchant les particules conſacrées, pour demander s'il y a de la difference entre les grandes & les petites, & il reſpond ainſi. *Il eſt certain, & tous les Chreſtiens en ſont perſuadez fermement, que l'Euchariſtie eſtant conſacrée par le miniſtere d'un Preſtre Orthodoxe, eſt faite le corps de Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, conformément à la verité de ces paroles qu'il a dites,* Cecy eſt mon Corps; cecy eſt mon Sang. *Il n'y a donc ſur ce ſujet aucune difference, entre les particules, grandes ou petites. Car une particule de ce ſaint corps, tant petite qu'elle puſt eſtre, & meſme quand on pourroit à peine la diſtinguer avec les yeux, eſt d'une auſſi grande dignité & auſſi précieuſe que la plus grande : puiſque Jeſus-Chriſt y eſt uni, par une union intime, de meſme qu'à l'autre plus grande.*

Abuſebah.

Jean Abuzacharia, ſurnommé Abuſebah, dans ſon Traité de la Science Eccleſiaſtique chap. 83. explique la ceremonie de la fraction de l'Euchariſtie, aprés laquelle on recite l'Oraiſon Dominicale, & finit par ces paroles. *Reconnoiſſez la dignité de voſtre eſtat dans ce temps-là. Le Fils unique de Dieu repoſe dans le Sanctuaire : vous eſtes preſent, & vous invoquez ſon Pere celeſte, en diſant l'Oraiſon Dominicale. Sçachez qu'en la*

*disant vous entrez dans la participation de sa qualité de Fils : que vous entrez aussi-tost dans une veritable union avec luy, puisque vous le recevez dans vostre corps, & que sa divinité est unie à vostre ame.*

Dans un Traité ancien de la préparation à la Communion qui se trouve en plusieurs manuscrits. *Le Saint Esprit descend & repose sur l'Eucharistie dans laquelle Jesus-Christ nous est donné, mais caché à nos yeux, & de la maniere qu'on le voyoit dans le corps pris de la Sainte Vierge Marie : c'est-à-dire, comme d'autres l'ont expliqué plus nettement, qu'on ne voyoit que l'homme, qui neantmoins estoit Dieu.*

Traitez pour la préparation à la Communion.

On trouve la mesme pensée dans un autre Traité sur cette matiere, & qui n'est pas de moindre antiquité. *Dieu nous a préparé une voye facile pour nostre salut : dans l'Eucharistie qui est le corps du Seigneur, mais qui n'est ainsi appellée, que quand la divinité du Seigneur y est unie : car les Mysteres spirituels que le S. Esprit produit dans l'Eucharistie sont cachez à nos yeux, de mesme que le monde ne pouvoit voir le Seigneur, sinon caché sous le corps qu'il avoit pris de la Vierge Marie.*

Dans l'Ouvrage par lequel Abraham Echellensis a refuté le livre de Selden intitulé, *Origines Ecclesiæ Alexandrinæ*, & quelques Dissertations de Hottinger ; il cite divers passages d'Auteurs Orientaux sur l'Eucharistie, & entre autres un de Religieux Egyptiens, qui se trouve sans titre en plusieurs Manuscrits, & dont l'autorité ne peut estre suspecte. Voicy les paroles. *L'Eglise Chrestienne croid que la sainte Eucharistie est le corps & le sang précieux de N. S. Jesus-Christ, ce sang qu'il a respandu pour la vie du monde, & pour la remission des pechez. La preuve de cette créance est tirée de ce qu'il a dit lorsque celebrant la Pasque avec ses disciples, il prit du pain, le benit, le rompit & le leur donna en disant ;* Prenez & mangez cecy est mon corps, &c. *Chaque fidele qui reçoit les saints Mysteres, doit donc croire sincerement dans le fond de son cœur & confesser de bouche, que ce qu'il reçoit dans la Communion a esté fait le corps de N. S. J. C. & son sang précieux, par la consecration du Prestre, par les prieres, par l'advenement du S. Esprit, & par la puissance divine : & que la mesme main qui dans la nuit de la derniere Cene a sanctifié ou consacré les Mysteres, est celle qui consacre encore le Sacrement, & qui le luy communique... Tout se fait par une merveille incomprehensible, parce que c'est l'ouvrage de la puissance divine, qui ne*

Tesmoignage des Religieux Egyptiens.

*trouve aucun obstacle.... Et le Saint Esprit qui a formé le saint Corps dans le sein de la Vierge, de son sang & de sa substance, dont la premiere matiere avoit pour principe du pain & du vin meslé avec de l'eau, & qui l'a sanctifié, est le mesme qui fait ce pain & ce calice, le corps & le sang pur de Nostre-Seigneur.*

## CHAPITRE VI.

### *Continuation des mesmes preuves tirées des tesmoignages des Theologiens Orientaux.*

Tesmoignage d'Elie Patriarche des Nestoriens.

QUoyque nous ayons encore à citer plusieurs Auteurs Jacobites, nous rapporterons icy à cause de l'antiquité le tesmoignage d'un Nestorien fort considerable dans sa Secte qui estoit Elie élu l'an 1100. de J. C. Catholique ou Patriarche de Babylone, & non pas d'Antioche comme a cru Golius. Elie avoit esté Metropolitain de Jerusalem, puis de Nisibe, avant que d'estre élu Catholique. Cette gradation paroist extraordinaire, & elle est fort contraire à la discipline des autres Eglises, qui suivant l'ancienne disposition du Concile de Nicée, honorent le Siege de Jerusalem, & luy donnent le rang aprés les premieres Eglises Patriarchales, quoyque les Jacobites ne paroissent pas l'avoir observée. Mais les Nestoriens ont non seulement renversé l'ancienne discipline par l'autorité qu'ils ont attribuée contre toutes les regles à leur Catholique, soumis dans son origine aux Patriarches d'Antioche, & par les translations qui n'ont jamais ailleurs esté si fréquentes, mais aussi par les rangs qu'ils ont donnez à leurs Metropoles, car Jerusalem estoit la vingt-deuxiéme. On fait cette remarque afin de prévenir les critiques qui se pourroient faire sur cet Auteur; car on trouve des Ouvrages de luy, sous trois differents titres. Il composa celuy dont on va produire un extrait, lorsqu'il estoit Metropolitain de Jerusalem; & c'est une exposition abregée de la Religion Chrestienne selon la créance des Nestoriens. Au Chapitre 12. qui est de l'Eucharistie, il parle de cette maniere.

Son explication de la foy sur l'Eucharistie.

*Le second précepte qui a esté proposé aux Chrestiens, est l'Eucharistie qui est un Ministere sacré de Religion, dans lequel, par le moyen des choses corporelles, les plus petits s'approchent du tres-*

*grand, & les foibles de celuy qui est puissant, avec l'esperance d'obtenir la remission de leurs pechez, & tout ce qu'ils demandent. Les Anciens offroient dans leurs Sacrifices, des animaux, & le sang des victimes. Mais l'Evangile nous apprend, que parmy les Chrestiens le Verbe divin s'estant manifesté dans l'humanité qu'il prit de Marie, avoit establi son corps pour estre le sacrifice qui devoit estre offert à son pere pour la vie du monde. C'est pourquoy Jean fils de Zacharie dit,* Voicy l'Agneau de Dieu qui oste les pechez du monde. *L'Evangile enseigne aussi par des paroles tres-claires, que son sang a esté répandu pour confirmer le Nouveau Testament, pour la remission des pechez de plusieurs : en disant*, Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, qui a esté fait une offrande ou un sacrifice vivant, spirituel, que Dieu recevroit pour l'expiation de tous les siecles. *Mais comme il estoit impossible de réïterer ce divin Sacrifice, en la maniere & en la forme selon laquelle il avoit esté offert sur la croix pour le salut de tout le monde, Dieu par une tres-grande bonté envers le genre humain, leur a accordé qu'au lieu de la loy des Sacrifices, par l'immolation des animaux, il s'en establit un autre beaucoup plus excellent. C'est pourquoy la nuit qu'il avoit resolu de se livrer pour la redemption & le salut de tout le monde, afin de confirmer la certitude de la resurrection & la verité des promesses de la Beatitude éternelle, selon ce que dit le S. Evangile, il prit du pain entre ses mains pures & saintes, il le benit, le rompit, & le donna à ses disciples & leur dit*: Cecy est mon corps, qui est brisé pour la vie du monde, & pour la remission des pechez. *Ensuite ayant meslé du vin & de l'eau dans le calice, il rendit graces dessus, & dit :* Cecy est mon sang du Nouveau Testament, qui est répandu pour plusieurs, &c. Prenez-les donc tous, mangez de ce pain & beuvez de ce calice, & faites ainsi lorsque vous vous assemblerez pour celebrer ma memoire. *Ces paroles saintes, sont le ferme appuy de la foy de ceux qui les reçoivent qui purifient leur conscience, & qui leur procurent le salut. Nous celebrons ce Mystere par le secours de la puissance du S. Esprit qui nous accompagne, &* (les dons) *sont changez de leur premiere nature, & sont faits, le pain, le corps saint de Jesus-Christ : le vin, son sang précieux qui nous procurent la remission de nos pechez, la pureté & la sainteté : la lumiere & la fermeté de l'esperance de la resurrection, l'heritage du Royaume des Cieux, la vie éternelle & les delices veritables. Toutes les fois*

*que nous approchons de ces Mysteres, nous allons au devant de nostre Seigneur Jesus-Christ : nous le portons sur nos mains : nous luy donnons un baiser, & par la Communion que nous recevons, nous sommes unis à luy, par un meslange de son corps avec les nostres, & de son sang avec le nostre : car il a dit :* celuy qui mange mon corps, & qui boit mon sang, est uni à moy, & je suis uni à luy. Il ne viendra pas au jugement, mais il sera transferé de la mort à la vie, à la felicité éternelle, *pourveu qu'il ait une ferme foy, & une créance ou asseurance certaine, que ces deux choses, c'est-à-dire, le pain & le vin consacrez, & la nature humaine qui est dans le ciel sont un selon la gloire & la puissance. Lorsque Jesus-Christ abolit la loy des sacrifices anciens, & ce qu'ils pouvoient avoir de propre à sanctifier par l'effusion du sang des animaux, & par tout ce qui s'y pratiquoit, il institua un sacrifice pur de pain de froment, & de vin naturel, à cause que c'est la nourriture ordinaire des hommes, qui soustient leurs corps comme l'aliment le plus necessaire, qui se trouve facilement, & qui se change en un moment en la nature du corps & du sang. Melchisedec Grand Prestre, qui avoit deux surnoms, celuy de Roy des justes, & de Roy de la paix, qui bastit la ville de Jerusalem, qui pria pour Abraham nostre Pere, & le benit, avoit establi que le sacrifice qu'il offroit à Dieu consistast en une offrande pure de pain & de vin, ayant en cela quelque ressemblance avec Jesus-Christ. On ne peut pas raisonnablement contester tout ce qui a esté dit cy-dessus, puisque Jesus-Christ l'a tesmoigné à ses Disciples, que le raisonnement & l'autorité de l'Escriture Sainte, & d'autres preuves confirment, que telle est la creance que nous devons avoir sur le Baptesme & sur l'Eucharistie, fondée sur la certitude de la verité de l'Evangile, dans lequel est la lumiere & la regle de nostre conduite, & il n'est pas necessaire de repeter sur cela, ce que nous avons desja dit; & ce que ces passages contiennent est tel qu'il n'est permis à aucun Chrestien d'en douter, ny de s'en escarter en aucune maniere.* On peut juger par ce passage que nous avons rapporté un peu au long, avec quel fondement quelques Sçavants Protestants, ont avancé depuis peu que les Nestoriens ne croyoient pas la presence réelle. A l'égard d'autres livres Theologiques, comme il y en a fort peu de Nestoriens, nous n'en citerons pas davantage, quoyque nous ayons une ample explication du Mystere de l'Eucharistie par Amrou fils de Mataï. Mais comme elle ne contient rien de particulier, & seulement l'explication litterale

de

de tous les passages qui signifient la presence réelle, il n'a pas paru necessaire de l'inserer aprés une explication aussi exacte qu'est celle d'Elie.

Passages tirez des instructions qui se font aux Prestres dans l'Ordination.

Parmy les pieces les plus authentiques, les Orientaux mettent diverses formules d'Homilies pour le peuple, & d'exhortations que les Evesques font aux Prestres & aux Diacres aprés l'Ordination. Il s'en trouve plusieurs dans les Manuscrits, & le P. Morin en a inseré quelques-unes avec le Rite des Ordinations des Cophtes traduits par le P. Kircher, ou plustost par quelque ignorant Maronite, sur des Manuscrits du Vatican, mais si mal & si peu intelligiblement, que tres-souvent la Traduction a donné des sens entierement contraires à l'Original. Les Extraits que nous donnerons seront tres-fideles.

*Allat. Symmicta. Mor. de Ord.*

Premier passage.

L'Auteur Jacobite du Traité de la Science Ecclesiastique rapporte dans le chap. 84. de son Ouvrage, une exhortation propre à estre faite aux Communians. *C'est à vous*, dit-il, *que j'adresse ces paroles, vous qui estes du peuple choisi de Dieu, que nous devons loüer, glorifier & benir pour toutes les graces qu'il nous a faites. Il a dit dans l'Escriture*, que la verité du Seigneur demeuroit éternellement: Sçachez donc que cette verité du Seigneur, *est son corps saint, & son sang pur & précieux que voila. Car il a prononcé de sa sainte bouche, que son corps estoit veritablement une nourriture, & son sang une boisson. C'est-là cette verité qui subsiste éternellement, & de laquelle David a parlé par avance. Car le Seigneur a adjousté à ces premieres paroles*, celuy qui me mange vivra à cause de moy. Je suis le pain descendu du ciel, celuy qui en mangera vivra éternellement. *David a dit de plus*: Goustez & voyez que le Seigneur est doux, *confirmant par ces paroles que le Seigneur, lorsqu'il est veu & mangé, est doux à ceux qui le goustent. Or comment cela peut-il se faire, & comment le peut-on gouster & le recevoir comme nourriture, si ce n'est celle de laquelle Jesus-Christ a dit*, mon corps est veritablement nourriture; & mon sang est veritablement breuvage. *Puisqu'il nous a donc ordonné de manger son corps & de boire son sang, & que par ce moyen nous pouvons parvenir à la vie éternelle: à quoy pensons-nous, quand par negligence, nous nous abstenons de manger son corps & de boire son sang, ce qui feroit que nous demeurerions en luy, & qu'il demeureroit en nous selon sa promesse, & que nous vivrions à cause de luy. Sçachez*

*donc Enfants de l'Eglise Chrestienne, establis sur la pierre de la foy Orthodoxe, que vous avez en luy, que quiconque mange de ce pain qui a esté fait chair par le ministere de moy miserable, & qui boit de ce calice qui a esté fait sang, par la descente du S. Esprit sur luy, & le changement par lequel il a esté transferé de la* NATURE DU VIN EN LA SUBSTANCE DU SANG DE JESUS-CHRIST, *& qui les reçoit dignement, il demeure en Jesus-Christ, & Jesus-Christ demeure en luy.*

Second passage. Il dit ensuite qu'*il faut croire fermement que l'Eucharistie, qui dans le temps qu'il parle estoit sur l'Autel, est le corps de N.S. Jesus-Christ, le mesme qui fut mis d'abord dans la créche, ensuite sur la croix, puis dans le sepulcre, enfin qui estant élevé au ciel est assis sur le throne de gloire... Que c'est Jesus-Christ present, l'Agneau immolé pour les pechez du monde, & pour le salut des hommes: Createur de tout ce qui est dans le monde, superieur & inferieur: Enfin il est*, dit-il, *devant moy, entre mes mains, de moy pecheur indigne de l'Ordre Sacerdotal: immolé, sacrifié, partagé par sa clemence & sa misericorde, & son sang est versé dans la bouche de ceux qui approchent, & reçoivent la Communion.*

*Cod.Colbert.*4684. Troisiéme. Dans une autre exhortation attribuée à S. Ignace Martyr, mais qui paroist estre de quelque Patriarche d'Antioche plus moderne. *Il ne faut pas qu'un Prestre soüillé de quelque maniere que ce soit, offre l'Eucharistie, ou la distribuë aux autres, ny mesme qu'il approche de la Sainte Eglise. Car il ne convient pas qu'en cet estat, il touche ce saint corps avec des mains impures, ny qu'il les trempe dans le sang du Seigneur.*

Quatriéme. On trouve differentes formules d'exhortations pour les nouveaux Prestres, & une des plus considerables, est rapportée par Abulbircat, où on lit entre autres choses. *Vous aurez le corps de leur Createur* (il estoit parlé des Chrestiens) *entre vos mains, vous le manierez, vous le toucherez avec vos doigts, & vous le diviserez: vous répandrez son sang, & vous le distribuerez aux assistants. Conservez donc vostre ame & vostre corps dans une grande pureté.*

Cinquiéme, tiré des Homilies pour les Cophtes. Un des livres qui fournit en plus grand nombre des tesmoignages de la créance des Orientaux sur la presence réelle, est un recueil d'Homilies pour les Festes & Dimanches, suivant le Rite Cophte. Dans la premiere dont le texte est pris de l'Epistre de S. Jacques, aprés avoir expliqué ce qui est dit de la puissance de la priere, & prouvé par l'exemple

du Prophete Elie, l'Auteur continuë en ces termes. *Donc puisque la priere d'Elie, qui estoit un Serviteur, & non pas le Fils, a esté si puissante; celle du Prestre Vicaire de Jesus-Christ est aussi exaucée lorsqu'il fait sa priere sur le pain & sur le vin, afin que la divinité s'y unisse, de mesme que lorsqu'il s'est incarné de la chair & du sang de la Vierge Marie... Purifiez-vous donc afin de pouvoir participer à cette nourriture, & à cette boisson qui se reçoit dans son Sacrifice, afin qu'on sçache certainement que vous croyez sans aucun doute que sa divinité est unie au pain & au vin. Celuy qui dit, je crois que ce pain & ce vin sont le corps & le sang de Jesus-Christ unis à sa divinité, & qui par la pureté de ses mœurs, n'est pas tousjours prest à le recevoir par la Communion, est un menteur, quand il assure qu'il a cette foy... La divinité invisible est unie au pain & au vin, de mesme qu'elle a esté unie à son humanité qu'elle a prise de la Vierge Marie.*

Dans l'Homilie sur le commencement de l'Evangile de S. Luc, aprés avoir dit que le S. Esprit avoit formé dans la sainte Vierge l'humanité que prit le Verbe dans le Mystere de l'Incarnation, voicy ce qui suit. *C'est de cette mesme maniere que le Fils Verbe de Dieu, s'unit au pain & au vin, les faisant son corps & son sang, de sorte neantmoins que le S. Esprit précede, descendant dessus & les sanctifiant, comme il avoit fait dans le premier instant de l'Incarnation. Car le Prestre prie pour demander la descente du S. Esprit, sur le pain & sur le vin, afin qu'il les sanctifie, & lors qu'il les a sanctifiez, alors le Fils s'unit à eux, & ils sont faits son corps & son sang, par son union avec eux.* Sixiéme.

Dans l'Homilie sur le Cantique de Zacharie, l'Auteur cite ces paroles: *Illuminare iis qui in tenebris & in umbra mortis sedent, &c.* c'est-à-dire, *que tous les jours il renaisse pour nous, incarné dans le disque ou dans la patene Eucharistique, & dans le calice.* Septiéme.

Dans une autre sur ces paroles de la premiere Epistre de S. Jean *Ipse prior dilexit nos. Il est*, dit-il, *certain par ces paroles que Dieu habite dans le Chrestien, & le Chrestien en Dieu, à cause qu'il confesse que Jesus est le Fils de Dieu. Car sans la descente & l'inhabitation de l'Esprit de Dieu, dans l'homme, il ne peut pas confesser de l'humanité visible, qu'elle soit le Fils de Dieu vivant. Celuy qui croid que l'homme né de Marie est le Fils de Dieu, le croid par le Saint Esprit qui luy donne la force pour le croire. De mesme celuy qui void du pain, dans le disque* Huitiéme.

*Eucharistique, & du vin dans le calice, & qui croid que ce qu'il void, est le corps & le sang du Fils de Dieu vivant, le croid par le S. Esprit qui luy donne la force de le croire.*

Neuviéme. Dans l'Homilie sur le VI. chapitre de S. Jean. *Il nous a accordé par sa bonté que nous pussions manger du fruit de l'arbre de vie, qui est son corps, dans lequel il a souffert la mort pour nous, & son sang qu'il a répandu pour nous, & qu'il nous a donnez pour nourriture & pour boisson, afin de nous procurer la vie éternelle. Car lorsqu'il s'est incarné, il a pris un corps de nostre chair & de nostre sang: il a beu & mangé ce qui sert ordinairement à nostre nourriture, & ce qui forme nostre chair & nostre sang, c'est-à-dire nostre nourriture & nostre boisson ordinaire. Il a voulu ainsi que nous fussions asseurez que sa chair & son sang, qui sont demeurez parmy nous, estoient de nous, c'est-à-dire, de nos aliments ordinaires. Ainsi il a eu la bonté de se manifester tousjours à nous, incarné & uni à nostre nourriture & à nostre boisson, c'est à sçavoir au pain & au vin meslé d'eau, ausquels il s'unit par sa divinité vivifiante, afin que lorsque nous croyons qu'il y est veritablement uni, quoyque nous ne le voyons pas, parce qu'il est invisible, nous acquerions la vie éternelle: & c'est par cette raison qu'il a dit:* Heureux celuy qui ne void pas, & qui croid neantmoins.

Dixiéme. *Je suis*, dit-il, *le pain de vie & celeste, & le Pere m'a donné à vous, afin que vous me mangiez & que vous viviez, parce que je suis le pain de vie...* Je suis le pain qui est descendu du ciel: *c'est-à-dire, qui en descend tousjours, estant tous les jours parmy nous par l'union de sa divinité celeste, avec nostre pain dans toutes les Liturgies.*

Onziéme. Dans une Homilie sur l'Epistre aux Hebreux, aprés avoir expliqué les significations mystiques de l'Arche d'Alliance: il dit: *L'Arche estoit une, composée d'or & d'un bois incorruptible: Jesus-Christ est un, Fils de Dieu, & de la Vierge Marie, ayant la divinité sainte & l'humanité pure. Au lieu des deux Tables de l'ancien Testament qui estoient dans l'Arche pour servir de tesmoignage aux Enfants d'Israël, Jesus-Christ nous a donné son corps & son sang, en tesmoignage de la mort qu'il a soufferte pour nos pechez. Nous voyons son veritable corps, estendu dans le disque Eucharistique, de mesme qu'il avoit esté mis dans le sepulcre, & son sang répandu dans le calice, comme il l'avoit répandu pour nos pechez sur la croix.*

Douziéme. Il est dit dans l'Homilie suivante, que *dans le Baptesme nous*

*avons esté instruits de la foy que nous devons avoir de la sainte Trinité & du Mystere de l'Incarnation, duquel nous devons croire que le Fils qui est une des trois persones divines, est Dieu fait homme, un seul Seigneur & un seul Dieu dans sa divinité, & dans son humanité, en sorte que l'humanité visible est veritablement le Fils de Dieu, éternel & invisible... Que l'Apostre S. Jean nous avertit de ne nous pas laisser séduire, par ceux qui nous voudroient détourner de cette créance, qu'il appelle de faux Chrestiens, & avec raison, puisqu'ils ne reconnoissent pas que Dieu a pris un corps, dans lequel il est venu à nous, non seulement dans le temps auquel il s'est manifesté à ses Disciples, mais tousjours. Car il se manifeste à nous, incarné dans le disque Eucharistique & dans le calice. Nostre Dieu se joint au pain & au vin par une union veritable, & il se manifeste à nous, par une manifestation veritable, puisque nous le voyons, & que nous le touchons.*

Dans une Homilie sur le commencement de l'Epistre de S. Jacques. *Jesus-Christ nous a donné de sa propre main, le pain celeste, en disant :* Cecy est mon Corps. *Et en un autre endroit il a adjousté,* que le Fils de l'homme vous donnera, celuy que le Pere a marqué, *parce que sa nature divine née du Pere avant tous les siecles, luy est unie par une union veritable, telle que l'union de l'ame avec le corps : union qui est selon la nature, parce que la divinité invisible est unie au pain visible, afin que celuy qui croid que ce pain luy est uni, obtienne la beatitude, dont le Seigneur a dit :* Bienheureux celuy qui ne void pas, & qui croid neantmoins. Treiziéme.

Dans la premiere Homilie des Dimanches aprés la Pentecoste. *La nourriture que nous a donnée le Fils de Dieu qui s'est fait homme, est son corps vivifiant, qui a esté fait celeste, lorsque sa nature divine qui vient du ciel luy a esté unie, de la mesme maniere qu'il a pris par l'union, un corps de la Vierge Marie.* Quatorziéme.

Dans une autre sur ces paroles de S. Jean : Je suis le pain vivant. *Comme nous estions encore enfants, & que nous ne pouvions pas nous nourrir de la seule divinité ; Jesus-Christ nostre Dieu l'a meslée avec la nourriture ordinaire dont nous usons, afin que nous pussions nous en nourrir. Cela s'est fait en cette maniere. Lors qu'il s'est incarné, l'union de sa divinité & de son humanité a fait un seul Christ. Il a pris sa nature humaine de la chair & du sang de la Sainte Vierge Marie, & il s'est nourri des mesmes aliments que nous, ayant esté fait semblable à nous en toutes choses ;* Quinziéme.

*excepté le peché. Nostre chair & nostre sang se forment de ce que nous mangeons & de ce que nous beuvons. La chair que Nostre Seigneur avoit prise de la chair de la Vierge estoit ainsi formée de pain, & le sang qu'il avoit pris de son sang, estoit de mesme formé de vin meslé d'eau, qui est la boisson ordinaire des hommes. De mesme lorsque Nostre Seigneur prenoit de la nourriture, sa chair estoit augmentée par le pain, & son sang par le vin & par l'eau qu'il beuvoit. Lorsqu'il fut prés de mourir, il nous accorda par une grande bonté que sa chair & son sang nous demeurassent tousjours, afin que nous pussions nous en nourrir, & que ce fust dans le pain & dans le vin, ausquels sa divinité seroit unie, de mesme qu'il s'estoit uni la chair & le sang qu'il avoit pris de la Vierge Marie. Ainsi nostre Dieu est tousjours avec nous de la mesme maniere qu'il estoit present lorsqu'il souffrit la mort pour nous, & qu'il répandit son sang, ayant esté percé d'un coup de lance. Son corps est dans le disque sacré comme il estoit dans le sepulcre, afin que quand nous le voyons, nous rappellions en nostre memoire la grandeur de ses bienfaits, qu'aucunes paroles ne peuvent expliquer.*

Seiziéme. Dans l'Homilie suivante sur ces paroles, *sicut misit me vivens pater*, &c. *Lors que Dieu s'est fait homme, & lors qu'il est mort pour nous en son corps, il a donné aux enfants d'Adam son corps divin & son sang vivifiant, afin que lors qu'ils les recevroient en mangeant & en beuvant avec la préparation & la penitence convenable, la divinité unie avec le pain & le vin habitast en eux.*

Dix-septiéme. Ensuite l'Auteur continuë ainsi. *Jesus-Christ a dit que ce pain estoit son corps, qu'il a certainement pris de la sainte Vierge : & il dit qu'*il est descendu du ciel, *pour confirmer son union avec la nature divine qui en est descenduë, afin que la chair fust faite veritablement Dieu, à cause de l'union, quoyque sa nature corporelle, autant que nous la pouvons voir, ne soit point changée : cependant par son union avec la nature divine, elle est veritablement Dieu. C'est pourquoy le Seigneur repete ce qu'il avoit desja dit,* qu'il estoit descendu du ciel : Car le Verbe a esté veritablement fait chair, *sans que sa divinité ait esté changée, & le corps sans aucun changement est veritablement le Verbe. Le créé est l'éternel, & l'éternel est le mesme que le créé. Le visible est le mesme que l'invisible, & l'invisible est visible : un seul Jesus-Christ & un seul Seigneur.*

Dix-huitiéme. Il ne sera pas inutile de faire voir par les paroles qui sui-

vent dans la mesme Homilie, comment les Jacobites entendent ce que Jesus-Christ dit aprés celles qui ont esté expliquées cy-devant. *Telle est la doctrine que proposa le Seigneur, parlant aux Juifs à Capharnaum. Plusieurs Disciples l'abandonnerent, aprés luy avoir entendu dire, qu'il feroit que son corps seroit veritablement viande & son sang breuvage. Plusieurs furent scandalisez de ce discours, disant :* Ces paroles sont bien dures, qui peut les escouter? *Jesus qui connoissoit les choses les plus cachées, voyant ses disciples troublez, leur dit :* cela vous scandalise-t'il ? Que sera ce donc, si vous voyez le Fils de l'homme monter où il estoit auparavant. *Il leur fit entendre par ces paroles, qu'il n'estoit pas simplement un homme, qui n'avoit pas le pouvoir de leur donner sa chair à manger, & son sang à boire ; mais qu'il estoit le vray Dieu celeste, tout-puissant, ce qu'il signifioit en leur disant qu'il monteroit où il estoit auparavant. Mais comme il est Dieu, par sa divinité il s'unit toujours au pain & au vin, & ils sont faits son corps & son sang, de mesme que le corps & le sang, qu'il prit de la Vierge Marie :* si vous voyez, *dit-il*, le Fils de l'homme monter où il estoit auparavant ; *& par ces paroles il leur donna à entendre l'union de sa divinité, avec son humanité, c'est-à-dire qu'il estoit Dieu qui s'estoit fait Homme. C'est pour cela qu'il appelle sa nature divine*, le Fils de Dieu, *& sa nature humaine* le Fils de l'Homme, *quoyque veritablement il soit un, selon sa divinité & selon son humanité, un seul Fils, un seul Seigneur, un seul Christ... Il dit aussi à ses disciples, leur reprochant qu'ils doutoient de ce qu'il avoit dit :* que l'esprit vivifioit & que la chair ne servoit de rien. *C'est comme s'il leur avoit dit, Vous avez entendu mon discours qui est spirituel, divin, puissant, vivifiant, & vous l'avez pris dans un sens purement corporel. Une pareille pensée corporelle, ne sert de rien. Car si j'estois simplement un homme, comme vous vous l'imaginez, comment pourois-je faire ce que vous venez d'entendre. Mais parce que je suis Dieu, & tout-puissant, & que par mon esprit, je puis faire que ma chair & mon sang deviennent viande & breuvage de vie, à ceux qui croyent en moy, je vous ay dit ces paroles divines, desquelles vous doutez, parce que vous ne connoissez pas ma divinité.* Mes paroles sont esprit & vie. *C'est que ce que je vous dis, que* le pain est fait mon corps, & le vin mon sang, *n'est pas un discours qui doive estre entendu d'une maniere corporelle, mais selon l'esprit & selon la vie, comme il est dit,* l'hom-

me ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce qui procede de la bouche de Dieu. *Car l'esprit de vie descend & repose sur le pain & sur le vin, il les consacre & les sanctifie, en sorte que je m'unis à eux, & je les fais mon corps & mon sang, & par la puissance divine, je descends & je prends un corps tousjours & en tout lieu.*

---

## CHAPITRE VII.

### *Tesmoignage tiré d'un Auteur anonyme sur la doctrine de la presence réelle.*

Extrait d'un MS. du Vatican.

DAns un manuscrit de la Bibliotheque Vaticane, on trouve un Traité en Arabe, qui a pour titre *Questions Ecclesiastiques selon la doctrine de l'Eglise d'Egypte*, qui doit avoir esté copié sur un autre livre à l'usage des Jacobites, comme en effet dans les articles qui regardent l'Eucharistie, il y a diverses expressions, qui sont plus conformes à leur opinion d'une seule nature en Jesus-Christ, qu'à celle des Melchites ou Orthodoxes. On y reconnoist mesme les propres paroles que nous avons citées de Severe Evesque d'Aschmonin, & des extraits de ses autres ouvrages, rapportez sous le nom d'Eustathe Religieux. Mais il faut sçavoir qu'il n'est pas extraordinaire, de trouver dans les manuscrits Orientaux, que des Sectes differentes, se servent des ouvrages les unes des autres, dans des matieres sur lesquelles il n'y a point de contestation, comme il n'y en a point sur la foy de la presence réelle, non seulement les Auteurs se copient, mais ils transcrivent des ouvrages entiers, en y retranchant ce qui peut ne s'accorder pas à la doctrine de leur Eglise. Les Commentaires d'Ebneltaïb Nestorien sur l'Escriture sainte, ont ainsi esté adoptez par les Jacobites, en retranchant ce qui avoit rapport au Nestorianisme: & on trouve cet ouvrage de Severe ou sans nom d'Auteur, ou sous un autre titre dans les livres des Melchites ou Orthodoxes, parce que sa doctrine sur l'Eucharistie estoit generalement approuvée. Ce Traité est du nombre de ceux-là: car quoyque le mot de *Cophtes* ne signifie presque jamais dans le style commun, sinon les Egyptiens Jacobites, il y a des preuves certaines qu'il a esté fait pour les Melchites ou

Orthodoxes

Orthodoxes. L'une eſt qu'on y trouve un Traité contre les Azymes, qui eſt le reſultat d'une Conference tenuë à Conſtantinople ſous le Patriarche Michel l'an 1365. d'Alexandre: des Martyrs 760. de l'Hegire 445. qui reſpond à celle de J. C. 1053. C'eſt celle qui fut tenuë entre les Legats du Pape & les Grecs, ſous Michel Cerularius, que Baronius met à l'année ſuivante, & les Jacobites n'y eurent aucune part. La ſeconde preuve, eſt que dans le Manuſcrit meſme il y a des notes d'un Jacobite à la marge, qui refute quelques expreſſions comme contraires à la créance de ſon Egliſe.

Les paroles de J. C. expliquées dans le ſens litteral.

La ſeiziéme Queſtion, eſt touchant l'Euchariſtie, & elle eſt diviſée en neuf articles dont le premier regarde ſon inſtitution, à quoy l'Auteur rapporte tous les paſſages de l'Eſcriture, qu'il explique ſelon le ſens le plus litteral: & il conclud qu'*ils prouvent clairement que la puiſſance émanée de Noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt, eſt ſuperieure à tout ce qui ſe peut comprendre par les creatures, & que c'eſt elle qui s'eſtant répanduë ſur ce pain, & ſur ce vin, le fit ſon corps & ſon ſang lorſqu'il les benit & les conſacra; qu'il les donna à ſes diſciples, & à nous pareillement, pour nourriture & pour breuvage.*

Explication de ces paroles, *Je ſuis le pain*, &c.

Le quatriéme article contient l'explication de ces paroles: *Je ſuis le pain vivant deſcendu du ciel, &c. Ces paroles,* dit l'Auteur, *ſignifient pluſieurs graces que Jeſus-Chriſt nous a faites. La premiere en ce que lorſqu'il benit ce pain & ce vin, il répandit ſur eux ſon S. Eſprit, & les fit un avec ſa divinité, & non pas deux; parce que par l'effuſion du S. Eſprit & par la conſecration, ils ſont faits, ce qui eſt marqué, c'eſt-à-dire ſon corps & ſon ſang, puiſqu'il dit*, le pain que je donneray eſt ma chair, *ou* mon corps. *Il ne dit pas c'eſt la figure de mon corps, mais ce l'eſt luy-meſme. Il a uni ſon corps qui eſtoit créé avec ſa divinité qui eſt éternelle, en ſorte qu'il s'en eſt fait une choſe, & non pas deux: de meſme qu'il a fait que le pain & le vin devinſſent une meſme choſe avec ſon corps, & non pas deux choſes, puiſqu'il dit*, Je ſuis le pain vivant, deſcendu du ciel; celuy qui mange de ce pain vivra éternellement. *Or on ſçait que le pain & le vin, comme auſſi ſon corps qu'il a pris de la Vierge Marie, n'ont point eſté dans le ciel & n'en ſont point deſcendus. Mais aprés que l'union les a faits une meſme choſe avec la divinité, & non pas pluſieurs choſes, ce qui eſt dit d'eux par rapport à ſa divinité, ſe dit auſſi veritablement par rapport à l'Union, & il eſt*

*également vray, comme prouvent les tesmoignages qui ont esté rapportez de l'Evangile & des Epistres. Car on dit, le corps de Jesus-Christ & le corps du Fils de Dieu, & le corps du Verbe, & que le Verbe a esté fait chair.*

L'Auteur entreprend ensuite de prouver que ces choses qui paroissent incroyables ne sont pas impossibles, ayant dit d'abord, *que celuy qui croid en Jesus-Christ, n'a pas besoin d'aucune autre autorité que de ses paroles qui sont si claires. Que si on examine les choses naturelles, on conviendra que les plus grands Philosophes qui ont expliqué les proprietez des choses naturelles, & ce que nous voyons arriver tous les jours dans la nature, n'en ont presque jamais connu les causes ny les effets, & qu'il y en a plusieurs que nous croyons sans les comprendre : que si la difficulté nous rebute, elle ne nous doit pas empescher de croire ce qui regarde l'Eucharistie, puisqu'il y a beaucoup d'autres Mysteres dans la Religion Chrestienne qui ne sont pas moins incomprehensibles.* Enfin il adjouste. *Lorsque Jesus-Christ a répandu sa puissance sur ce pain & sur ce vin, il les a distinguez de toute autre chose, & il les a faits son corps, sa chair & son sang, qui sont unis à sa divinité... Que si quelqu'un demande ce que le pain & le vin estoient avant la consecration; on luy respondra que c'estoit un certain corps créé : s'il continuë à demander ce qu'ils deviennent aprés la consecration : on respond qu'ils sont faits le corps & le sang de Jesus-Christ. Si on demande ce que c'est que le corps de Jesus-Christ, & qu'on dise qu'il est créé : on dira à celuy qui fera une pareille question. Si vous croyez qu'aprés la consecration, la nature de l'Eucharistie soit la mesme qu'avant la consecration, vous dites une impieté contraire à ces paroles de Jesus-Christ,* c'est là le pain descendu du ciel, &c. *Il faut donc dire que le corps de Jesus-Christ, selon sa nature humaine, est créé & produit de nouveau, mais qu'à raison de ce qu'il est, par l'union à la substance divine, il est éternel, vivant, vivifiant, & donne la vie & la remission des pechez.*

Explication du changement.

Il explique ensuite la maniere dont se fait le changement, & c'est un extrait de la Catechese de S. Gregoire de Nysse, fondé sur la comparaison tirée de la digestion naturelle, par laquelle les aliments sont changez en chair & en sang : *Par cela*, dit-il, *nous sommes certains que ce pain qui est rompu au nom du Verbe de Dieu, est changé & fait son corps, parce qu'il a esté nourri de semblable aliment : & de mesme que ce*

*pain dont ſon corps eſtoit nourri, eſtoit changé & devenoit ſon corps, & que la puiſſance du Verbe divin qui luy eſtoit uni habitoit en luy; c'eſt ainſi qu'on doit juger de celuy-cy, puiſque c'eſt la meſme puiſſance, & telle eſt la foy que nous en avons, en recevant les paroles qu'il a dites à ſes diſciples :* cecy eſt mon corps, &c. *Car l'avenement ou la deſcente du Verbe divin, qui ſanctifia alors le pain, & le fit ſon corps, ſanctifie de meſme celuy-cy, par ſa parole & par ſa puiſſance.*

On trouve enſuite divers paſſages des SS. Peres, & le chap. 14. du Traité de la Foy Orthodoxe de S. Jean Damaſcene, qui eſt appellé Jahia fils de Manſur, Jahia ſignifie Jean & le ſurnom de Manſur a eſté donné comme on ſçait à ce Docteur de l'Egliſe Grecque. Il eſt à propos de faire quelques reflexions ſur ce que nous avons extrait de ce Traité, parce qu'il en fournit de tres-importantes ſur la matiere preſente. Cite S. Jean Damaſcene.

Le Manuſcrit eſt fort ancien, & quoyqu'on n'y trouve pas la date du temps auquel il a eſté tranſcrit, il eſt marqué qu'il avoit eſté copié ſur l'original eſcrit l'an de l'Hegire 627. qui eſt l'an de J. C. 1229. par Abulferge Ebnaſſal, & la copie que nous avons vûë à Rome en 1701. ne paroiſt pas fort éloignée de ce temps-là. On ne ſçait pas qui eſtoit cet Ebnaſſal, ſinon qu'il n'eſt aucun des deux qui ont le meſme ſurnom, & qui ſont ſouvent citez dans cet Ouvrage ; car ils eſtoient freres & tous deux Jacobites Egyptiens, au lieu que celuy-cy devoit eſtre Melchite, c'eſt-à-dire Orthodoxe, car il paroiſt que ce recueil eſtoit fait pour les Grecs, puiſqu'on y trouve la diſpute ſur les Azymes contre les Latins qui fit un des points principaux de la conference tenuë à Conſtantinople entre les Legats du Pape & Michel Cerularius. Obſervations ſur le MS. dont ce teſmoignage eſt tiré.

La premiere remarque qu'on doit faire ſur cet ouvrage, eſt qu'il a eſté fait pour des Grecs ſchiſmatiques, qui eſtoient dans des païs où on parloit Arabe. Ils ne pouvoient donc eſtre Latiniſez, puiſqu'ils ont traduit, approuvé & adopté ce que Cerularius avoit dit de plus fort contre les Latins, & qu'il eſt marqué à la fin du Traité que les Legats du Pape, n'ayant pû perſuader aux Grecs de reformer pluſieurs couſtumes que les Latins condamnoient, ils fulminerent une ſentence d'anatheme contre les Grecs, & la laiſſerent ſur l'Autel de ſainte Sophie. On reconnoiſt auſſi la mauvaiſe foy de 1. Remarque, ce Traité eſt fait par des ſchiſmatiques.

ceux qui ont traduit cette piece, puisqu'ils donnent à entendre qu'outre le point principal, qui estoit celuy des Azymes, il ne s'agissoit que de choses assez indifferentes, entre autres de ce que les Latins vouloient obliger les Grecs à raser leurs barbes, & à exclure les Eunuques des Ordres sacrez. Ainsi on ne peut soupçonner ny les Auteurs, ny les Traducteurs, ny les Copistes de ce Traité, d'avoir esté Latinisez.

2. Il contient les mesmes expressions dont on se sert dans les autres Sectes.

Secondement, comme il a desja esté remarqué, on y trouve non seulement la mesme doctrine, mais encore les pensées, les comparaisons, & les expressions dont Severe Evesque d'Aschmonin a expliqué le Mystere de l'Eucharistie : il est mesme aisé de reconnoistre que ce Traité est un extrait de ceux de ce Theologien Jacobite, qui sont extremement loüez par tous ceux de sa Communion. Par consequent, puisque des Melchites ou Orthodoxes, ont adopté sa doctrine & ses expressions, & les ont attribuées à un autre Auteur non suspect ; il est certain qu'il n'y avoit aucune difference de sentiments entre les Orthodoxes & les Jacobites sur l'Eucharistie. Cette remarque est d'autant plus importante, que dans le mesme Manuscrit, on trouve quelques notes marginales sur ces paroles de S. Jean Damascene. *Le corps qui est uni à la divinité, n'est pas une seule nature : mais la nature du corps est une, & celle de la divinité qui y est unie, en est une autre : en sorte que l'une & l'autre ne sont pas une nature, mais deux.* Comme ces paroles détruisent l'erreur des Monophysites, le Jacobite a mis en marge : *Cela est conforme à l'opinion des Melchites, mais nous l'avons refutée cy-dessus*, c'est-à-dire en d'autres notes semblables qui se trouvent à costé de quelques expressions de S. Jean Damascene, ou de celles que les Melchites avoient substituées à d'autres de Severe d'Aschmonin, qu'ils ont copiées comme il a esté dit, mais en corrigeant ce qui avoit rapport au dogme des Jacobites.

Σῶμα δὲ ἡνωμένον θεότητι, οὐ μία φύσις ἐστὶν, ἀλλὰ μία μὲν τοῦ σώματος, τῆς δὲ ἡνωμένης αὐτῷ θεότητος ἑτέρα, ὥστε τὸ συναμφότερον οὐ μία φύσις, ἀλλὰ δύο. *Damasc. Fid. Orth. Ed. Veron. p. 113.*

3. Il cite les passages des Peres les plus clairs, & les prend literalement.

Troisiémement, il est à remarquer que l'Auteur de ce Traité cite les tesmoignages des Peres, les plus propres à confirmer la doctrine de la presence réelle, comme la Catechese de S. Gregoire de Nysse, S. Cyrille de Jerusalem, & S. Jean Damascene, pour ne pas parler des autres. Il rapporte leurs paroles comme devant estre entenduës simplement, & il n'y fait point de Commentaires : il s'ensuit donc que l'Auteur &

le Jacobite qui le critiquoit par ses notes marginales, ne croyoient pas qu'on dust les entendre autrement. Par consequent, ils estoient fort éloignez de les entendre, selon les Commentaires embarassez d'Aubertin, & les subtilitez de M. Claude.

Quatriémement, on void que les Chrestiens, non seulement Melchites, mais les Jacobites mesmes, ne regardoient pas S. Jean Damascene comme un Novateur, tel que les Calvinistes taschent de le representer. Puisqu'ils ont copié ce qu'il avoit escrit sur l'Eucharistie, ils l'ont regardé comme Orthodoxe, & s'il n'avoit pas parlé le langage de toute l'Eglise, le Jacobite qui le censure sur la doctrine des deux natures en Jesus-Christ, ne l'auroit pas menagé sur l'autre dogme. 4. S. Jean Damasc. n'est pas traité comme Novateur.

Enfin puisque dans ce Traité il n'y a presque aucun passage de l'Escriture-sainte touchant l'Eucharistie qui ne soit rapporté & expliqué, & qu'il n'y en a pas un seul qui ne soit pris dans le sens litteral : que le sens metaphorique est rejetté expressément, il s'ensuit que les Orientaux ont de tout temps entendu simplement & litteralement ces mesmes passages de l'Escriture, aussi-bien que ceux des saints Peres. 5. Tous les passages de l'Escriture entendus à la lettre.

Ces reflexions doivent s'estendre aux autres tesmoignages des Orientaux qui ont esté rapportez jusqu'icy. On y trouve tous les passages de l'Escriture-sainte expliquez selon le sens litteral, qui est celuy des Catholiques : & ces passages paralleles que les Calvinistes veulent faire considerer comme la regle qui doit servir à l'intelligence des premiers selon le sens figuré, n'y sont rapportez, que pour avertir qu'on ne doit pas entendre en cette maniere les paroles de Jesus-Christ, mais qu'elles doivent estre receuës & cruës avec la mesme soumission que toutes les autres. La repugnance des sens & de la raison, les objections philosophiques, l'impossibilité d'un miracle aussi grand que le changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, ne sont pas des preuves, comme elles le sont parmy les Calvinistes : ce sont des objections ausquelles les Orientaux opposent la verité des paroles de Jesus-Christ, & la toute-puissance de Dieu, à laquelle nos foibles lumieres ne doivent pas mettre des bornes. Tous conviennent que ce changement se fait par miracle, & que ce miracle est si grand, qu'ils le comparent à celuy Ces reflexions conviennent à tous les autres passages.

qui ſurpaſſe tous les autres, c'eſt-à-dire, au Myſtere de l'Incarnation. C'eſt pourquoy ils eſtabliſſent comme un dogme certain, que le pain & le vin dans le Myſtere de l'Euchariſtie, ſont faits auſſi veritablement le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt: qu'il eſt vray que le Verbe s'eſt fait chair, & que l'homme dans lequel s'eſt incarné le Fils de Dieu, eſt devenu le Fils de Dieu. Par cette raiſon quelques Theologiens Jacobites, ont dit que comme l'homme eſtoit devenu Dieu dans l'Incarnation: ainſi le pain eſtant le meſme corps, devenoit divin à cauſe de l'Union avec le Verbe, & les Jacobites ſignifient beaucoup plus par ces paroles, qu'elles ne paroiſſent ſignifier ordinairement, puiſque l'Union, ſelon qu'ils l'entendent, eſt telle qu'en Jeſus-Chriſt il n'y a qu'une ſeule nature.

*Jacobitæ anonym. Syr. Cod. Medicei.*

On doit auſſi remarquer que tous ces Theologiens Orientaux diſent que ce changement ſe fait par l'operation du S. Eſprit: c'eſt-à-dire, ſurnaturellement: par ſa deſcente ſur les dons propoſez, ce qui prouve que ſon operation divine agit inviſiblement ſur leur matiere ſenſible: ils en déterminent le temps, auquel ils commencent à adorer l'Euchariſtie. Ils ſe ſervent tous de la comparaiſon de la digeſtion, par laquelle le pain eſt changé en chair, ſuivant la maniere dont S. Gregoire de Nyſſe a expliqué ce Myſtere, & ils l'entendent à la lettre. Ils entendent ainſi toutes les expreſſions des Peres, qui diſent que Jeſus-Chriſt eſt ſur l'Autel, immolé de meſme que ſur la croix: entre les mains des Preſtres: que les Chreſtiens le reçoivent dans leur bouche, qu'ils boivent ſon ſang: & il ne ſe trouve pas un ſeul Theologien Grec, ou de toutes les autres Nations ou Sectes d'Orient, qui ait averti que tout cela devoit eſtre entendu metaphoriquement, encore moins les paſſages de l'Eſcriture-ſainte qui ſont citez ſi fréquemment. Si ceux qui s'expliquoient ainſi ne croyoient pas la preſence réelle, il faut ſuppoſer la choſe du monde la plus abſurde, qui eſt que des Egliſes entieres, ſéparées non ſeulement par la diſtance des lieux, mais par l'hereſie ou par le ſchiſme, ſe ſoient accordées depuis plus de mille ans, à choiſir les termes les plus propres à faire entendre qu'ils la croyoient. Enfin on demande à tous les Proteſtants, ſi ſuppoſant qu'ils la cruſſent, ils pouvoient choiſir des expreſſions plus nettes & plus ſimples pour s'expliquer ſur cet article:

ce qu'on ne croid pas que perſone puiſſe nier, aprés avoir leu les paſſages qui ont eſté rapportez.

Jugement d'un Proteſtant, ſur quelques-uns de ces paſſages.

Mais afin de citer aux Proteſtants un teſmoin qui ne puiſſe pas leur eſtre ſuſpect, nous rapporterons ce qu'Arnould Bootius, outré Calviniſte s'il en fut jamais, eſcrivoit à Uſſerius touchant le Commentaire de Denis Barſalibi ſur les Evangiles que celuy-cy luy avoit preſté, & dont il ſe trouve pluſieurs paſſages parmy ceux que nous avons rapportez cy-deſſus. Voicy les paroles. *En parcourant voſtre chaiſne Syriaque ſur les Evangiles, j'ay trouvé qu'outre les ſottes allegories dont je vous avois parlé desja d'abord que j'eus jetté les yeux deſſus, il y avoit beaucoup de choſes ſerieuſes, & qui meritoient fort d'eſtre leuës. J'y ay auſſi trouvé aſſez de choſes qui ont rapport aux controverſes entre nous & les Papiſtes, mais qui ſont telles pour la pluſpart, qu'elles paroiſſent leur eſtre plus favorables qu'à nous. Aſſurement il parle de la ſainte Communion, de meſme que s'il reconnoiſſoit tres-clairement la Tranſubſtantiation du pain & du vin; de ſorte que ſi quelque Papiſte vouloit faire parler quelqu'un des anciens en faveur de ſa cauſe, & choiſir à ſa fantaiſie les paroles qu'il luy feroit dire, je ne vois pas ce qu'il pourroit ſouhaiter davantage.* C'eſt ainſi que parloit Bootius pour avoir veu ſeulement le Commentaire de Barſalibi ſur les Evangiles, quoyqu'il paroiſſe qu'il ne l'avoit pas leu fort exactement, puiſque ce n'eſt point une chaiſne, & qu'il ſe l'eſt imaginé, parce qu'il y a beaucoup de citations de Peres & de ceux qui paſſent pour tels parmy les Jacobites. Si donc il a reconnu que cet Auteur parle du changement du pain & du vin dans l'Euchariſtie, comme pourroit faire un Catholique, cette reconnoiſſance doit s'eſtendre ſur tous les Auteurs que nous avons rapportez qui parlent de meſme, & quelques-uns encore plus fortement, puiſqu'ils marquent expreſſement le changement de nature & de ſubſtance comme Elie le Catholique, & Abuſebah Auteur du Traité de la Science Eccleſiaſtique. Or il eſt tres-difficile d'en trouver aucun qui ne ſe ſerve des penſées, des expreſſions & des mots meſmes de Barſalibi ou de Severe. Il s'enſuit donc qu'ils parlent tous comme s'ils avoient cru la Tranſubſtantiation, en ſorte que les Catholiques, s'ils les avoient fait parler, n'en auroient pû dire davantage: & cela eſtant, quelle raiſon peuvent alleguer les Proteſtants, pour ſuppoſer qu'ils ne l'ont pas cruë.

*Dum tuam in Evangelia Catenam Syriacam percurro obiter deprehendi quod præter ineptas illas allegorias de quibus jam tum ex prima inſpectione R.D.T. locutus fueram multa etiam ſeria, ac lectu omnino digna contineat, ſed & non pauca ibi reperi ad controverſias hodie inter nos & Pontificios agitari ſolitas ſpectantia: & quidem ejuſmodi partim, ut ipſis potius quam nobis favere videantur. Sane de ſacra Communione ita loquitur; ac ſi panis & vini Tranſubſtantiationem, ut nunc loquimur, planiſſime agnoſceret; adeo quidem ut ſi quis Papiſtarum velit veterum quempiam pro ſua cauſa loquentem introducere non videam quid ultra deſiderare poſſit. Inter Epiſt. Uſſerii 198.*

## CHAPITRE VIII.

*Preuves de la créance des Orientaux touchant la presence réelle, tirées des Liturgies, & autres livres qui sont en usage dans les Eglises.*

Les passages tirez des Offices publics ne peuvent estre entendus qu'à la lettre.

LEs preuves que nous allons rapporter, sont d'un genre tout different des précedentes. Ce ne sont pas des explications du dogme comme dans les Homilies les plus simples, encore moins des raisonnements Theologiques difficiles à concevoir, comme il y en a quelques-uns dans les extraits que nous avons donnez, sur tout lorsqu'ils sont fondez sur le dogme particulier de chaque Secte, qu'il faut avoir dans l'esprit pour juger sainement du sens des Auteurs. Ce sont des prieres publiques recitées ou entenduës tous les jours, dans les Eglises, par des hommes sans lettres & sans Theologie, dans les assemblées, & particulierement dans le Ministere sacré de la Liturgie & de la Communion. Ce n'est donc rien supposer qui ne soit tres-veritable & conforme à la raison, que de prétendre qu'on ne peut donner un autre sens aux expressions qui s'y trouvent fréquemment, que le simple & le plus litteral: d'autant mesme qu'elles sont en trop grand nombre, pour pouvoir dire qu'elles y ayent esté mises au hazard: encore moins qu'elles ayent eschappé à ceux qui ont composé ces prieres, puisqu'on ne trouve pas que depuis le commencement de la Reforme, aucun de ceux qui ont composé tant de differents Offices de la Cene, soit tombé dans une pareille faute. Ce n'est pas à ces prieres, ny à toutes les formules qui se trouvent dans les Liturgies & autres Offices publics, qu'on peut appliquer des explications metaphoriques: on parle litteralement au peuple, & quand un Ministre Protestant donnant la Communion à un homme de sa Secte, luy dit, qu'il prenne le pain & le calice en memoire de la mort de Jesus-Christ, & toutes les autres exhortations qui se disent dans leurs Offices, il ne luy dira jamais que ce qu'il luy donne est le vray corps & le sang de Jesus-Christ, pas mesme ceux qui comme les Lutheriens croyent qu'on le reçoit veritablement. Les Grecs & les Orientaux, non seulement

ment n'évitent pas de le dire en distribuant la Communion, mais c'est dans toute la Liturgie qu'ils parlent de cette maniere, & dans des termes qui donnent une idée simple de la presence réelle.

Tous les Offices sont remplis d'expressions qui prouvent la presence réelle.

Ainsi il n'y a rien de plus ordinaire que de trouver dans les prieres préliminaires, qu'on demande à Dieu le changement des dons proposez: que Jesus-Christ est sur l'Autel: son corps sur la patene sacrée, son sang dans le calice: qu'il est entre les mains des Prestres: que les fideles le reçoivent dans leurs mains, dans leurs bouches: qu'elles sont teintes de son sang précieux: que les Anges assistent avec tremblement, & plusieurs pareilles expressions qui se trouvent dans les tesmoignages des Theologiens qui ont esté rapportez.

Tout l'Office & en particulier ce que le Diacre dit au peuple est un avertissement d'estre dans la modestie, dans la crainte & dans le tremblement, en attendant le miracle qui se doit faire à la consecration. Dans la Liturgie Syriaque de S. Jacques, le Diacre dit: *Soyons remplis de crainte & de terreur, de modestie & de sainteté, parce qu'on va offrir le Sacrifice: la Majesté commence à paroistre: les portes du ciel s'ouvrent, & le S. Esprit va descendre & reposer sur ces saints Mysteres.* Aprés la Preface, & les prieres qui la suivent, le Prestre prononce à haute voix les paroles de la consecration: & le peuple tesmoigne sa foy en respondant, *Amen*, dans le Rite Syriaque. Dans le Rite Egyptien, cet acte de foy est repeté plusieurs fois, entre chaque parole, & à la fin le Peuple dit. *Cela est ainsi veritablement.* Aprés la benediction du calice. *Nous le croyons, nous le confessons, nous vous rendons gloire: cela est ainsi.* La Liturgie Ethiopienne a une formule encore plus expresse: car le peuple aprés avoir dit trois fois *Amen*, dit *Nous croyons, nous sommes certains que c'est-là veritablement vostre corps: que c'est veritablement vostre sang, & nous vous en loüons Seigneur nostre Dieu.* On peut faire quelque difficulté sur le sens de cette confession, & il est difficile de le determiner, ou à la verité du changement, ou à celle des paroles de l'Evangile sur laquelle elle semble pouvoir tomber: mais cela revient tousjours au mesme, comme on fera voir lors qu'on parlera de la priere solennelle, appellée l'*Invocation du S. Esprit.*

Passages des Liturgies Cophtes.

Dans la Liturgie Cophte de S. Basile, à l'Oraison de la

Prothese, lors qu'on apporte les saints Dons de la credence à l'Autel, le Prestre dit ces paroles adressées à Jesus-Christ. *Nous vous prions, & nous demandons de vostre bonté, que vous fassiez paroistre vostre face sur ce pain & sur ce calice, que nous avons mis sur cette table Sacerdotale. Benissez-les, sanctifiez-les, purifiez-les, & les changez; en sorte que ce pain soit fait vostre saint corps, & le vin meslé d'eau qui est dans ce calice soit fait vostre sang précieux.* La mesme priere se trouve dans la Liturgie des Ethiopiens: les mots des trois langues Egyptienne, Arabe & Ethiopienne, signifiant la mesme chose que les mots Grecs & Latins dont on se sert pour exprimer un changement réel & veritable.

De celle de S. Gregoire.

On trouve dans la Liturgie Cophte de S. Gregoire, qui est la seconde de celles dont se sert l'Eglise d'Alexandrie, ces paroles: *Purifiez-nous Seigneur nostre Roy, comme vous avez sanctifié ces oblations qui ont esté offertes, & les avez faites invisibles, de visibles qu'elles estoient.* On ne peut pas donner un autre sens à ces paroles que celuy-cy, qui est que par la consecration, elles ont esté faites quelque autre chose que ce qu'elles estoient auparavant, & qu'on ne reconnoist pas par les yeux. Or cela prouve tres-certainement qu'elles ne sont plus ce qui paroist, c'est-à-dire du pain & du vin; mais ce qu'on ne void point, c'est-à-dire le corps & le sang de Jesus-Christ. Car il n'est pas dit qu'elles sont remplies de quelque chose d'invisible, c'est-à-dire de vertu & de puissance ponr produire la grace interieurement, mais qu'elles sont faites invisibles, ce qui ne se peut entendre que du corps & du sang de Jesus-Christ.

De la Liturgie Ethiopienne.

Dans la Liturgie Ethiopienne de S. Kyriaque Metropolitain de Benhsa, qui est la troisiéme des imprimées à Rome avec le Nouveau Testament en mesme langue, & qu'on trouve conforme aux manuscrits: un peu avant la Communion le Diacre parle ainsi au peuple. *De mesme que le Fils est descendu du plus haut des Cieux, pour faire justice & misericorde; ainsi ce pain* (en est descendu) ce qui a rapport à ces paroles, *je suis le pain vivant descendu du ciel: il est accusateur, il est Juge, & il fait misericorde. Ne regardez donc pas ce pain, comme un pain terrestre, car c'est le feu de la divinité. Quelle bouche le mangera, quelle langue le recevra, ou quelles entrailles pourront le contenir. C'est pourquoy levons les yeux, & disons:*

*selon vostre misericorde Seigneur, & non pas selon nos pechez.*

Dans celle de Dioscore que Wanslebe, estant encore Lutherien, fit imprimer en Angleterre avec sa traduction, le Diacre dit en ce mesme endroit de la Liturgie : *Que persone ne s'imagine que ce corps soit sans ame & sans esprit : le corps, le sang & l'esprit sont un*, (ou pour mieux dire ils sont ensemble & ne font qu'un, *de mesme que son humanité qui ne fait qu'un avec sa divinité.* Ces paroles un peu obscures, sont tres-claires en les interpretant selon la Foy des Jacobites, qui ne reconnoissent qu'une nature en Jesus-Christ ; ils disent donc icy, que ce corps est animé ; & le propre corps de Jesus-Christ, de mesme que le corps qu'il avoit pris de la Vierge estoit uni intimement à sa nature divine, & ne faisoit qu'un avec sa divinité.

Dans la Liturgie des Jacobites Syriens, un peu avant la Communion, le Diacre dit au peuple. *Inclinez vos testes devant le Seigneur misericordieux, devant son Autel propitiatoire, & devant le corps & le sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ..... Les puissances celestes sont icy avec nous, honorant de leur ministere, le corps du Fils de Dieu qui est immolé devant nous.* Passages des Liturgies Syriaques.

Lors que le Prestre fait la fraction & l'intinction de l'hostie, il dit ces paroles. *Seigneur, vous avez meslé vostre divinité avec nostre humanité : nostre humanité avec vostre divinité, vostre vie avec nostre mortalité : vous avez pris ce qui estoit de nous, & vous nous avez donné ce qui estoit à vous. Faites Seigneur que nos corps soient sanctifiez par vostre saint corps, & nos ames purifiées par vostre sang propitiatoire.*

En la mesme Liturgie Syriaque, dans une oraison qui est comme la Postcommunion. *Seigneur que le feu ne me devore pas, moy qui ay mangé vostre corps : que mes yeux ausquels je l'ay appliqué, voyent vostre misericorde : le feu craindra d'approcher de mon corps, parce qu'il sera arresté par l'odeur de vostre corps & de vostre sang.*

Dans la Liturgie appellée de S. Pierre. *Vous avez daigné Seigneur que nous touchassions de nos mains de chair, celuy que plusieurs Rois & Prophetes ont souhaité de voir, & qu'ils n'ont pas veu.... ce feu devorant que nos doigts ont tenu : ce charbon vivant que nous avons touché avec nos lévres, & qu'un Seraphin ne peut soustenir, que le Prophete a receu, & par lequel il a esté purifié. Purifiez, Seigneur, les bouches, les lévres & les mains*

*qui ont receu vostre corps, & sanctifiez les corps, les ames & les esprits qui ont receu vostre sang.* Ces mesmes paroles se trouvent dans la Liturgie de S. Cyrille, dans celles de Jean Barsussan, de Jean Patriarche, de Philoxene, de Jacob Baradat: de Jacques d'Edesse: de Jean Acœmete, & de Gregoire Catholique, surnommé Abulfarage.

*Cod. Colb. 585.*

Dans un Ordre particulier de Liturgie Jacobite Syriaque, il est marqué que le Prestre, lors qu'il tiendra l'hostie entre ses mains, dira ces paroles. *Vous estes Jesus-Christ nostre Dieu, vous estes celuy qui avez eu le costé percé pour nous sur le Calvaire prés de Jerusalem. Vous estes l'Agneau de Dieu qui ostez les pechez du monde. Pardonnez-nous nos pechez, remettez-nous nos crimes, & nous donnez place à vostre droite.* Il n'y a pas de preuve plus asseurée de la persuasion certaine de la presence de Jesus-Christ sur l'Autel, & entre les mains des Prestres, que de pareilles prieres qui luy sont adressées dans le temps que le Prestre tient l'hostie entre ses mains.

On trouve à la fin de ce mesme Office une oraison composée par Denis Barsalibi, dans laquelle aprés qu'il a dit que Jesus-Christ ayant veritablement souffert pour nous dans son corps & répandu son sang, il finit par ces paroles: *Emmanuël est un, il n'est point divisé aprés l'union inseparable des deux natures. Nous le croyons, nous le confessons, & nous sommes persuadez que c'est là le corps de ce mesme sang, & que c'est là le sang de ce mesme corps.*

De la Liturgie des Nestoriens.

Dans la Liturgie des Nestoriens, & dans l'Office commun qui sert aux deux autres, attribué à S. Thadée & à S. Maris qu'ils reverent comme les Fondateurs de leur Eglise. *Isaïe a baisé un charbon de feu, sans que ses lévres fussent bruslées: les hommes mortels reçoivent du feu dans du pain qui conserve leurs corps; & qui consume leurs pechez.* On void par ces paroles que cette expression qui se trouve souvent dans les Offices des Orthodoxes & des Jacobites est aussi ordinaire aux Nestoriens, ce qui fait voir qu'ils n'ont point de sentiments differents sur l'Eucharistie.

Dans une autre Oraison. *Lorsque le Prestre monte au Sanctuaire, les armées spirituelles, le voyent rompant & divisant le corps de Jesus-Christ, pour la remission des pechez.*

On dit ensuite dans un Hymne. *La table est placée dans le Saint des Saints: les Prestres venerables l'environnent comme des*

*Seraphins : le Prestre invoque le S. Esprit, qui descend & habite dans le pain, & qui se mesle dans le calice.*

Dans un autre. *Tous nous autres qui approchons pour recevoir les venerables & divins Mysteres, rendons graces & adorons avec crainte & charité le Seigneur de l'Univers : recevons avec amour & avec foy le corps du Fils, du Christ, qui a esté immolé pour nous donner la vie, & qui a reconcilié son pere avec nous par l'effusion de son sang. Voicy qu'il est porté sur l'Autel* (envoyé) *de la droite de son pere : & quoy qu'il soit un, & indivisé là haut* (dans le ciel) *il est tous les jours immolé quoyque d'une maniere impassible, dans l'Eglise pour nos pechez. Approchons-nous avec respect du Sacrifice de son corps qui sanctifie tout, invoquons-le tous, & disons-luy Gloire soit à vous.*

Les Oraisons suivantes contiennent la mesme doctrine. *Fideles, venez avec un nouvel esprit, & confessons tous sans aucun doute que nous voyons sur le saint Autel, l'Agneau de Dieu, qui est tous les jours immolé sacramentellement : qui estant vivant éternellement, est distribué à tous sans estre consumé.*

Ailleurs. *Mon ame tombe en défaillance, Eglise fidele, lorsque nous voyons l'Agneau vivant, qui est porté sur vostre Autel glorieux*, ce qui est repeté peu de paroles aprés : *Jesus-Christ a establi un Autel dans son Eglise, sur lequel sont portez son corps & son sang.*

Dans l'Horologe ou Livres de prieres ordinaires des mesmes Nestoriens, ils addressent ces paroles à Jesus-Christ. *Les Cherubins demeurent en respect devant vous, & les Seraphins ne peuvent soustenir vos regards : & nous vous voyons tous les jours sur l'Autel, & nous participons à vostre corps & à vostre sang précieux.*

En une autre priere. *Le corps de Jesus-Christ & son sang précieux, sont sur l'Autel : approchons-en avec crainte & avec charité, & disons luy avec les Anges, Saint, Saint, Saint, Seigneur Dieu.*

De mesme dans le livre du Ministre ou du Diacre selon le Rite Jacobite. *Celuy que Moïse avoit veu sur le Mont Sinaï, & Ezechiel sur le chariot mystique, voicy qu'il est offert sur l'Autel, les peuples le reçoivent & obtiennent la vie.*

Peu aprés. Le Diacre dit avant la Communion. *Prions dans ce temps auquel il a plu à la divinité d'abaisser sa Majesté, & qu'elle a sanctifié ce pain produit de la terre, & l'a fait un*

*corps venu du ciel ; comme elle a consacré le vin fruit de la vigne, & l'a fait le sang de Dieu pour les fideles qui le boivent.... Reïterons nos prieres à Dieu par le moyen de cette oblation pure & sainte, & le Sacrifice de propitiation, qui est offert, & qui est le premier né & le Fils unique qui s'est revestu d'un corps pris de Marie, par lequel il a donné la vie éternelle aux pecheurs qui le reçoivent.*

Passages tirez des benedictions des vases sacrez.

Nous en passons un assez grand nombre qui disent la mesme chose, & nous finirons cet article par les extraits d'une autre sorte de prieres publiques, qui sont les benedictions des vases sacrez, selon qu'elles se trouvent dans le Pontifical du Patriarche Gabriel.

Dans la benediction du Disque sacré qui respond à nostre Patene : *Estendez vostre main divine sur ce Disque beni, qui doit estre rempli des parties & des restes de vostre saint Corps, qu'on offrira sur l'Autel du Sanctuaire de cette Ville.*

Pour le Calice. *Estendez vostre main divine sur ce calice, sanctifiez-le, & purifiez-le, afin qu'on y porte le sang précieux, &c.*

Pour la cueiller. *Seigneur, qui avez daigné faire voir à Isaïe vostre Serviteur, un Cherubin qui avoit une pincette avec laquelle il prit un charbon de l'Autel, & le luy mit dans la bouche, estendez, Seigneur tout-puissant, vostre main sur cette cueiller, dans laquelle on doit recevoir les membres du Corps saint, qui est le corps de vostre Fils unique Nostre Seigneur Dieu & Sauveur Jesus-Christ.*

Ces expressions n'ont jamais paru outrées à ceux qui les trouvent dans les livres de leurs Eglises, & il n'y en a presque aucune dont les anciens Peres ne se soient pas servis. Les Calvinistes les veulent expliquer metaphoriquement dans les Peres : il paroist assez que les Orientaux les entendent à la lettre, puisqu'ils les inserent dans des prieres qui ont d'abord esté pour le peuple, incapable de toutes les subtilitez, sans lesquelles ces expressions donnent d'abord une idée toute contraire au sens figuré. Mais quand elles en seroient capables, les ceremonies qui accompagnent ces prieres, les determinent à toute autre chose ; ce que nous expliquerons dans la suite en parlant de la discipline qui est l'interprete la plus certaine de la doctrine.

## CHAPITRE IX.

*Preuve de la doctrine de la presence réelle, tirée de l'Oraison appellée l'Invocation du saint Esprit, qui est en usage parmy les Grecs & dans toutes les Eglises d'Orient.*

L'Oraison appellée Επίκλησις l'Invocation, ou l'Invocation du S. Esprit est en usage, non seulement dans la Liturgie Grecque, mais il n'y en a aucune de toutes les Eglises d'Orient Orthodoxes, Schismatiques, & Heretiques, où elle ne se trouve. Aprés que les paroles de Jesus-Christ ont esté prononcées, & que le peuple a respondu *Amen*, ou fait un Acte de foy fort court, le Prestre dit. *Nous vous prions Seigneur, d'envoyer vostre S. Esprit sur nous, & sur ces dons proposez, afin que descendant, & se reposant dessus, il fasse le pain, le Corps tres-saint de Nostre Seigneur Jesus-Christ, & ce qui est dans le calice, son sang précieux, & que ceux qui les recevront obtiennent la remission de leurs pechez, la vie éternelle, &c.* Il y a quelque variation dans les termes, selon les differentes Liturgies: en plusieurs il se trouve differentes paroles adjoustées en parlant du S. Esprit: mais cela ne change rien au sens: & les mots essentiels sont par tout semblables pour signifier l'operation du S. Esprit sur les dons proposez, ce qui marque un miracle, & un grand miracle qui se fait sur la matiere mesme. Dans la Liturgie Grecque de S. Chrysostome, la priere finit par ces mots: *les changeant par vostre S. Esprit*: & ils se trouvent dans les Liturgies Nestoriennes, & en quelques autres Orientales.

L'Invocation du S. Esprit est dans toutes les Liturgies.

μεταβαλὼν αὐτὰ τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ.

Il est fort remarquable que le Ministre Aubertin, & presque tous les autres Calvinistes, ont passé fort legerement sur cette priere; qu'ils n'en ont mesme parlé que pour en tirer quelque consequence contre l'efficace des paroles Sacramentelles, à cause des disputes qu'il y a sur ce sujet entre les Grecs & les Latins, mais qui n'ont aucun rapport avec celles que nous avons contre les Protestants. Il est vray que M. de Saumaise a voulu en tirer un argument par l'interpretation la plus fausse qu'on puisse donner à cette priere, suivant qu'elle se trouve dans la seconde Liturgie des Cophtes: mais comme ce ne fut que dans une lettre particu-

Les Ministres ont peu examiné cette priere.

liere au Ministre Daillé, imprimée seulement aprés sa mort, ses conjectures n'ont pas esté fort employées en controverse, & nous en ferons voir la fausseté.

On ne peut attaquer cette priere comme estant la source d'une heresie.

Plusieurs Theologiens Scholastiques ont abandonné la preuve qu'on tire de cette Invocation, sur ce qu'ils ont trouvé que quelques Modernes l'ont attaquée comme le fondement de ce qu'ils appellent l'heresie des Grecs, condamnée au Concile de Florence, soustenuë par Marc d'Ephese, & refutée par le Cardinal Bessarion. Il s'en trouve mesme qui ont prétendu réformer cette priere, comme ayant esté alterée par les Grecs, ce qui est insoustenable; puisque toutes les Liturgies Orientales formées sur les Grecques, plusieurs siecles avant qu'il y eust sur ce sujet-là aucune contestation, la representent en mesmes termes.

*Neophytus Rhodinus in Synopsi Gr. Barbara.*

Il n'y eut rien de décidé contre cette priere au Concile de Florence, quoy qu'en ayent dit Bessarion & Arcudius.

*Syropul.Hist.p.278.*

Cependant dans tout le cours des conferences entre les Grecs & les Latins à Ferrare & à Florence, cet article ne fut proposé ni directement ni indirectement, comme meritant un examen particulier. Ce ne fut que dans les dernieres Assemblées que Turrecremata forma sur ce sujet des difficultez qui enfermoient de fausses suppositions, entre autres que les Grecs ne reconnoissoient aucune vertu pour la consecration, dans les paroles sacramentelles, & qu'ainsi ils leur en donnoient moins qu'à celles de S. Basile ou de S. Jean Chrysostome, par l'autorité desquels, & par la Tradition, ils soustenoient l'Invocation. Les Grecs s'expliquerent d'une maniere qui faisoit voir que leur discipline s'accordoit avec la créance de l'Eglise Romaine, & le Pape ne voulut pas, qu'on adjoustast au Decret d'Union aucun article qui regardast cette matiere. C'est un fait incontestable qui se verifie par la simple lecture des Actes du Concile, & s'il y a quelque chose dans le Decret pour les Armeniens, fait aprés le départ des Grecs, ils n'en eurent aucune connoissance. Bessarion alla encore plus loin que Turrecremata, puisqu'il establit qu'il y avoit une veritable erreur touchant les paroles de la consecration, & qu'il la fait naistre dés le temps des Apostres; pensée toute nouvelle, & dont les consequences sont fort perilleuses. Il fait regarder l'opuscule de Marc d'Ephese, principal chef des Schismatiques, comme estant fait uniquement pour soustenir cette heresie, & l'Histoire du Concile prouve qu'il le composa à la priere

*Tom.13. Conc. Ed. Labb. p. 1155. Græci vero præsertim recentiores cum Jacobo fratre Domini Basilio & Chrysostomo sentientes. . non illis Salvatoris nostri verbis Christi corpus & sanguinem confici putant, sed quibusdam quæ sequuntur precibus Sacerdotum.*

*Bess. de sacr.Euch. Syropul.Hist.Conc. Flor. p. 272.*

priere de l'Empereur Jean Paleologue, qu'on n'a jamais accusé de n'avoir pas esté favorable à l'Union, puisqu'il en fut le promoteur, & le défenseur jusqu'à l'extremité de sa vie. La pluspart des Auteurs qui sont venus depuis, ont suivi les faux principes de Bessarion, & Arcudius entre autres a poussé la temerité si loin, que ne pouvant expliquer les passages de S. Cyrille de Jerusalem, & de S. Jean Damascene, qui ont rapport à l'Invocation du S. Esprit, il les a accusez d'erreur; & sur ce principe on ne pourroit en exempter tous les Peres Grecs qui enseignent la mesme doctrine.

Plusieurs Theologiens plus habiles que ceux-là, en ont jugé tout autrement, estant mieux instruits de la Tradition; ils ont compris les dangereuses consequences qu'il y auroit à convenir qu'une priere dont l'antiquité remonte jusqu'aux premiers siecles du Christianisme, & qui a esté confirmée par l'usage de toutes les Eglises avant les schismes, pust renfermer une heresie dans laquelle auroient esté engagez saint Basile, S. Jean Chrysostome, S. Cyrille, en un mot, tous les Peres Grecs : mesme plusieurs Eglises Latines, comme la Gothique ou Mosarabe, l'ancienne Gallicane, & quelques autres qui avoient des prieres semblables : enfin dont on ne pourroit justifier l'Eglise Romaine, puisqu'elle a tousjours entretenu la Communion avec les Orientaux, ce qui ne s'est pû faire sans approuver indirectement cette heresie : enfin parce qu'elle ne l'a pas condamnée dans les Conciles tenus exprés pour la réünion avec les Grecs, pas mesme dans celuy de Florence : & que dans la Profession de Foy dressée pour les Orientaux qui se réunissent, & qui a esté imprimée à Rome en Grec, en Arabe, en Armenien, & en d'autres langues sous le Pape Clement VIII. il ne se trouve aucun article qui ait rapport à cette prétenduë heresie.

Les plus habiles Theologiens en ont jugé autrement.

A ces raisons qui sont tres-considerables, on en peut adjouster une qui ne l'est pas moins. C'est que lors qu'il s'est fait des réunions entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Romaine, ou que quelques Eglises particulieres sont revenuës à l'Unité, les Papes ne les ont pas obligées à quitter leurs anciens Offices. Au contraire Leon X. & Clement VII. par deux Brefs, dont le dernier confirme le premier, ordonnent que les Grecs ne seront pas troublez dans l'exercice de leurs Rites, & mesme qu'il ne leur sera pas permis de prendre le

Ce qu'on a pratiqué à Rome envers les Orientaux, détruit ce qu'a escrit Arcudius.

*Habert. Pontif. Gr.*

rite Latin, ce qui eſtant general, comprend auſſi bien ce qui a rapport à la celebration de l'Euchariſtie, qu'à tous les autres Sacrements. Si on dit que dans le Miſſel Maronite, la forme de l'Invocation a eſté changée, on en convient; mais afin que cet exemple tiraſt à conſequence, il faudroit que ce changement euſt eſté fait par un Decret des Papes, & il n'y en a aucun. Diverſes éditions des Liturgies Grecques ont eſté faites à Rome ſans ce changement, & en particulier, celle des Ethiopiennes imprimées ſous Paul III. De plus, parmy les Maronites il y en a une où rien n'eſt changé. Le livre du Miniſtre qui contient ce que le Diacre doit dire, la ſuppoſe entiere & ſans aucun changement, & il eſt auſſi imprimé à Rome. Mais il faut diſtinguer ce qui a ſouvent eſté fait par ceux qui avoient la direction de ces ſortes d'impreſſions, & ce qui a eſté ordonné par les Papes meſmes. On ne dira jamais qu'ils ayent décidé que les paroles ſacramentelles de Jeſus-Chriſt, ne puſſent avoir leur effet ſi elles n'eſtoient prononcées préciſément mot pour mot, comme elles ſont en Latin: car non ſeulement tout l'Orient les a prononcées autrement, & de la maniere dont elles ſe trouvent dans les Liturgies Grecques, mais dans le Rite Gothique ou Mozarabe, & dans l'Ambroſien on y trouve quelque difference. Ceux qui ont fait imprimer le Miſſel Maronite, ont donc agi de leur chef, & contre l'exemple & l'autorité du S. Siege, quand ils y ont mis une traduction rigide des mots Latins, qui ſignifie préciſément, *Hoc eſt autem corpus meum.*

S'il y a quelque difficulté ſur cette priere, c'eſt avec les Grecs, & non pas avec les Calviniſtes.

Ce n'eſt pas avec les Grecs que nous diſputons: la difficulté qu'on leur a faite ſur cette oraiſon, ne regarde pas nos conteſtations avec les Calviniſtes; ainſi il eſt inutile d'examiner ſi l'Invocation du S. Eſprit, comme elle eſt dans toutes les Liturgies Orientales, contient une erreur, ou ſi elle eſt conforme à la Tradition. Nous la prendrons de la maniere dont ils l'entendent, qui ſe réduit à ce qu'ils croyent que lors que cette oraiſon eſt prononcée, la conſecration eſt conſommée. Il eſt ſeulement neceſſaire d'avertir ceux qui peuvent avoir examiné ſuperficiellement cette matiere, que c'eſt ſans raiſon qu'on leur impute comme ont fait quelques modernes, qu'ils croyent que les paroles de Jeſus-Chriſt ne ſont pas neceſſaires à la conſecration, & qu'ils ont

ſur cela des opinions ſemblables à celle des Grecs modernes, dont jamais ils n'ont oüi parler, puiſque cette conteſtation n'a proprement commencé qu'un peu avant le Concile de Florence, comme il paroiſt par ce qu'en dit Cabaſilas, qui eſt un des premiers qui en ait parlé,& qu'elle a pluſtoſt eſté entre quelques Theologiens, qu'entre les deux Egliſes. Ils croyent donc que les paroles de Jeſus-Chriſt ſont neceſſaires & efficaces, & celles de l'Invocation pareillement,ſans s'imaginer que les unes rendent les autres inutiles.

Il eſt certain que les Orientaux entendent cette priere à la lettre, ce qui paroiſt aſſez par les paſſages rapportez cy-deſſus, tant des Peres & des Theologiens, que des livres Eccleſiaſtiques, où il eſt dit que *le S. Eſprit deſcend ſur l'Autel & ſur les Oblations, comme il eſt deſcendu ſur la Vierge dans le Myſtere de l'Incarnation :* Le Patriarche Gabriel dans ſon Rituel, expliquant cet endroit de la Liturgie dit. *Lorſque le Preſtre a prononcé ces paroles* : qu'il le faſſe le corps ſaint de N. S. J. C. *Le pain eſt fait le corps de Jeſus-Chriſt qu'il a pris de la Vierge Marie, qu'il donna à ſes diſciples, & dans lequel il ſouffrit ſa paſſion vivifiante. Lors qu'il prononce ces paroles*, & le ſang precieux, *le vin qui eſt devant luy,eſt fait le ſang de Jeſus-Chriſt, répandu ſur le bois de la croix, & qu'il donna à ſes ſaints Diſciples, en leur diſant*, cecy eſt mon ſang... *Lors qu'il aura achevé l'Invocation, il s'inclinera devant Dieu eſtendant les mains, ce que le peuple fera pareillement : il ne fera plus alors aucune benediction ſur les dons ſacrez, il ne ſe tournera point, & il ne regardera perſonne, quand ce ſeroit un Prince, ou quelque autre homme conſiderable : c'eſt à Jeſus-Chriſt, qui eſt immolé devant luy qu'il faut rendre toute gloire,comme toute puiſſance luy appartient, & c'eſt à luy qu'il faut addreſſer les prieres.* L'Auteur de la Science Eccleſiaſtique, Abulbircat & pluſieurs autres qui ont expliqué les Rites,parlent de la meſme maniere. Dans les Liturgies Syriennes,le Diacre exhorte les aſſiſtants à ſe recueïllir, & à redoubler leurs prieres,en leur diſant. *Soyons debout avec modeſtie, avec crainte & avec tremblement : car cette heure eſt à craindre, ce moment eſt terrible,dans lequel le S. Eſprit deſcend du ciel, ſur les dons propoſez & les ſanctifie*, ce qui marque la conſecration achevée.

Les Orientaux l'entendent à la lettre.

La premiere reflexion que l'on doit faire, eſt que ſelon le ſens litteral de l'Invocation, le pain & le vin deviennent

Cette priere prouve le changement réel. I. Reflexion.

le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt par changement : *tranſmutans ea ſpiritu tuo :* que ce changement eſt fait par l'operation du S. Eſprit, & par conſequent par un miracle : que l'action du S. Eſprit tombe ſur la matiere propoſée, & l'affecte réellement, ce qui exclud toute idée de changement accidentel & metaphorique : que le temps & le moment de l'accompliſſement de ce miracle ſont marquez, ce qui ne peut convenir qu'à une action réelle:qu'il ſe fait long-temps avant la Communion, & par conſequent qu'il ne dépend pas de la foy de ceux qui la reçoivent : enfin que comme toute cette priere eſt dite un peu aprés les paroles de Jeſus-Chriſt, elle en détermine le ſens, non ſeulement par les termes dans leſquels elle eſt conçûë, mais encore par les ceremonies qui l'accompagnent.

2. Reflexion. Secondement, en comparant cette invocation avec celles qui ſe font dans les autres Offices des Sacrements, on remarque la difference qu'il y a entre celuy de l'Euchariſtie, & les autres. Dans l'Office du Bapteſme, ſelon les Cophtes, les Syriens de quelque Communion qu'ils ſoient, & les Neſtoriens, Dieu eſt invoqué pour le prier d'envoyer ſon ſaint Eſprit ſur les eaux dont on fait la benediction, de les ſanctifier & de les purifier, afin que ceux qui ſeront baptiſez reçoivent la remiſſion de leurs pechez. Mais il ne ſe trouvera aucune de ces prieres par laquelle on demande le changement des eaux au ſang de N. S. Jeſus-Chriſt. On demande bien le changement de vertu, en ce qu'on demande à Dieu qu'il rempliſſe la piſcine ſacrée, ou *le Jourdain*, (comme les Orientaux l'appellent ordinairement) de la vertu du ſaint Eſprit, c'eſt ce nous que diſons dans l'Egliſe Romaine, *Deſcendat in hanc plenitudinem fontis virtus Spiritus ſancti.* Mais on ne trouvera pas la moindre parole qui ait rapport au changement de la matiere qui eſt benite, en une autre ſubſtance. Aprés la benediction des eaux, aucun Rite ne preſcrit qu'on les revere, ou qu'on les adore comme eſtant devenuës le ſang de Jeſus-Chriſt, au lieu que d'abord que l'Invocation eſt faite ſur les ſacrez Myſteres, on leur rend le meſme reſpect qu'au vray corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, ce qui ſera encore expliqué plus en détail lorſque nous parlerons de l'adoration de l'Euchariſtie.

Il reſte à examiner une objection tres-foible, qui eſt que

Objection. Sur ce qu'on demande la descente du S. Esprit sur les Fideles, aussi-bien que sur les dons proposez.

par cette mesme priere on demande à Dieu également qu'*il descende sur les Fideles, & sur les dons proposez,* & que comme la premiere descente est metaphorique, l'autre le doit estre par consequent. Nous respondons que ces deux demandes sont tellement distinguées, que la seule lecture du texte fait reconnoistre cette distinction. On demande que le S. Esprit descende sur les Chrestiens presents, ce qui signifie le secours & la grace necessaire aux Ministres sacrez qui celebrent, afin que, comme il est dit ailleurs, *Dieu ne retire pas sa grace & sa benediction sur le sacrifice, à cause des pechez de ceux qui l'offrent :* en second lieu, afin que ceux qui participeront à la Communion, reçoivent la remission de leurs pechez, & parviennent à la vie éternelle. Mais pour ce qui concerne l'Eucharistie, c'est précisément afin que la puissance divine change les dons proposez, & les fasse le corps & le sang de Jesus-Christ.

Interpretation ridicule de M. de Saumaise.

M. de Saumaise dans sa lettre au Ministre Daillé, a voulu donner une autre interpretation à l'Invocation, telle qu'elle se trouve dans la seconde Liturgie des Cophtes, qui porte le nom de S. Gregoire le Theologien. Il en a fait une Traduction sur la version Arabe, aprés l'avoir mal leuë, & encore plus mal entenduë, & voicy ses paroles, *ut purificemur & convertamus has oblationes viles in corpus & sanguinem salutis nostræ.* On n'avance rien au hazard, le manuscrit qu'il cite est à la Bibliotheque du Roy : On aime mieux croire qu'il a mal leu, que de supposer qu'il a voulu tromper celuy auquel il escrivoit. Mais il est surprenant que se piquant, comme il faisoit d'entendre la langue Copte, il n'ait pas plustost suivi l'Original, que la traduction qu'il n'a pas entenduë. Le texte Cophte signifie. *Envoyez sur nous la grace de vostre S. Esprit, afin qu'il purifie & change ces dons proposez, au corps & au sang de nostre salut.* C'est ainsi qu'on lit dans tous les exemplaires, & que l'exige l'analogie de cette Liturgie avec les autres : c'est aussi comme l'explique la version Arabe. Mais ce qui doit faire plus d'autorité, est un texte Grec de la mesme Liturgie dans la Bibliotheque du Roy, où cette Oraison se trouve en ces termes. *Vous donc Seigneur, par vostre voix changez les choses qui sont proposées. Vous present achevez ce ministere mystique de cette Liturgie. Vous mesme conservez-nous la memoire de vostre culte. Vous mesme envoyez vostre S. Esprit,*

Αὐτὸς οὖν δέσποτα τῇ σῇ φωνῇ τὰ προκείμενα μεταποίησον. Αὐτὸς παρὼν τὴν μυστικὴν ταύτην λει-

τεργίαν καθέρθισεν. Αυτος ἡμιν τ' σῆς λατρείας τὼ μνήμlω διασωσον. Αὐτὸς ὃ πνεῦμα σε ὃ πανάγιον κα ἰάπεμψον, ἵνα επιφοιτήσαν τῇ ἁγία κ̀ ἀγαθῇ, κ̀ ἐνδόξῳ ἀυτῦ παρεσία ἁγιάσῃ κ̀ μεταποιήσῃ τὰ προκείμενα τίμια, κ̀ ἅγια δῶρα ταῦτα εἰς αὐτὸ ὃ σῶμα κ̀ τὸ αἷμα τ' ἡμετέρας ἀπολυτρώσεως.
Ep.32. p. 70.71.

*afin que descendant par sa sainte, bonne & glorieuse presence, il sanctifie & change ces saints & précieux dons proposez au corps mesme & au sang de nostre redemption.* Voicy le Commentaire de M. de Saumaise. *Vous voyez que cette Invocation ne s'y fait pas, pour faire descendre la grace du S. Esprit sur le pain & sur le vin, & y attacher son operation de telle sorte que changeant les substances la presence du corps & du sang y soit telle, qu'elle demeure en corps & en sang à tout ce qui le recevra, soit fidele ou infidele : homme ou cheval... Mais ce Prestre Cuphti qui fait cette invocation au nom de tous, veut que ce pain & ce vin que nous recevons en la Cene, devienne le corps & le sang de Nostre Seigneur, à ceux qui le recevront deuëment, & que le S. Esprit aura premierement sanctifiez : & que ceux-là seuls prennent le vray corps, & non le pain seulement, qui auront esté purifiez par la foy & par la grace du S. Esprit. C'est la conversion ou μεταβολὴ, de laquelle ont entendu parler en ce Sacrement les anciens Peres Grecs, & n'en faut point chercher d'autre.* Voicy comme il traduit ces paroles de l'Invocation. *Confirme en nous Seigneur la commemoration de ton saint service : envoye sur nous la grace de ton S. Esprit, afin qu'estant sanctifiez, nous puissions convertir ces oblations viles & terriennes, au corps & au sang de nostre Sauveur, ou de nostre salut.*

Refutation.

Il y a long-temps que les Sçavants rendent justice à M. de Saumaise, comme à un des plus grands Critiques de ces derniers temps, & à un homme consommé dans les belles lettres. Mais il avoit cette maladie assez ordinaire aux persones d'une grande érudition, de croire qu'on pouvoit également escrire de toutes choses ; particulierement de la Theologie & de la controverse. Il voulut donc escrire sur la Transubstantiation & sur les Liturgies : & voulant attaquer l'Invocation du S. Esprit qui en est tirée, ce fut ce qui produisit cette estrange & pitoyable critique. Nous voulons croire qu'il n'avoit pas consulté ce texte, ou qu'il avoit cru que persone ne pourroit reconnoistre la falsification qu'il en fait, en traduisant au pluriel passif deux mots qui dans le Cophte & dans l'Arabe, sont à la troisiéme persone singuliere. Un homme d'une aussi grande lecture, pouvoit & mesme devoit conferer cette formule avec les autres du mesme Rite, & avec les anciennes Grecques qui en sont l'original.

Il auroit alors reconnu que rien n'eſt plus éloigné des paroles de cette Oraiſon & de l'eſprit de l'Egliſe ancienne que la penſée qu'il luy attribuë. C'eſt le Preſtre qui parle, & ce que luy fait dire M. de Saumaiſe, peut eſtre entendu en deux manieres differentes: Premierement, que le Preſtre parle de luy, & qu'il demande que le S. Eſprit le ſanctifie, afin qu'il puiſſe changer les dons propoſez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt; & ce ſens eſt manifeſtement heretique, puiſqu'il fait dépendre le Sacrement de la ſainteté du Miniſtre. C'eſt ce que diſoient les Donatiſtes, ce que l'Egliſe a tousjours condamné en Orient, auſſi-bien qu'en Occident.

Different ſens ſelon leſquels on la peut entendre.

1. Sens.

Le ſecond ſens, eſt que le S. Eſprit deſcende & ſanctifie tous ceux qui doivent communier, afin qu'ils changent les dons au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt; & il eſt encore plus éloigné de la creance de l'Egliſe Orientale, puis qu'il ſuppoſe que le pouvoir de conſacrer eſt autant dans les Laïques, que dans les Preſtres; ce qui eſt une autre hereſie.

2. Sens.

Quand M. de Saumaiſe adjouſte que cette Invocation ne s'y fait pas pour faire deſcendre la grace du S. Eſprit ſur le pain & ſur le vin, & y attacher ſon operation, il n'y a qu'à conferer cette Liturgie avec les deux autres, & avec les Syriaques, les Grecques, & generalement toutes celles d'Orient, pour eſtre convaincu du contraire, en cas qu'il y euſt en celle-cy quelque difficulté. Car le Preſtre demande la deſcente du S. Eſprit, *afin qu'il change les dons propoſez*, & c'eſt ainſi qu'il faut traduire, τὰ προκείμενα, comme il y a dans le Grec. Tout ce raiſonnement roule donc ſur une corruption du texte, & ſur une fauſſe interpretation, dont M. de Saumaiſe a tiré une propoſition auſſi inconnuë à toute l'Egliſe d'Orient, qu'aux Catholiques & à toute l'ancienne Egliſe. *C'eſt-là*, pourſuit-il, *la converſion dont ont parlé les anciens Peres Grecs, & n'en faut point chercher d'autre.* Il auroit dit plus clairement que c'eſt-là une converſion, où rien n'eſt changé. Or pour ne point parler des Peres Grecs qu'il n'a gueres mieux entendus ſur l'Euchariſtie, que ſur toutes les autres matieres Eccleſiaſtiques, il ſe faut retrancher aux ſeuls Orientaux. Il n'y a qu'à examiner les ceremonies qui précedent, qui accompagnent, & qui ſuivent cette priere, pour reconnoiſtre la fauſſeté de tout ce qu'a avancé M. de Saumaiſe.

Fauſſeté de la remarque de M. de Saumaiſe convaincuë par la ſeule lecture des textes.

Le Diacre exhorte à l'attention, au respect, & au tremblement dans l'heure & dans le moment, & cela parce que le S. Esprit va descendre dans le Sanctuaire, sur l'Autel, dans la patene sacrée, & dans le calice, de mesme qu'il est descendu sur la sainte Vierge dans le moment de l'Incarnation. Aussi-tost que l'Invocation est prononcée, le Prestre ne touche plus à aucune des choses qui sont sur l'Autel, si ce n'est à l'Hostie consacrée: il ne la quitte point de veuë, il la regarde comme Jesus-Christ present: on ne l'appelle plus que le corps & le sang de Jesus-Christ: ensuite on l'éleve, le peuple l'adore, & on distribuë la Communion en la maniere que nous dirons cy-aprés.

La consecration est achevée, ce qui ruine l'interpretation de M. de Saumaise.

Il est donc tres-certain qu'aprés l'Invocation les Grecs & les Orientaux croyent la consecration consommée, qu'ils considerent les dons proposez comme toute autre chose que ce qu'ils estoient auparavant, & que selon leurs Theologiens, leurs Rituels, & ceux qui ont expliqué les ceremonies en détail, ce changement est fait alors indépendemment de la Communion, qui n'est distribuée que quelque temps aprés, parce que leur Liturgie est fort longue. Selon le sentiment de M. de Saumaise, ce changement, comme il l'explique, n'est pas encore fait, & il ne peut estre fait qu'aprés la Communion, & c'est aussi ce que doivent supposer les Protestants Lutheriens & Calvinistes. Les Grecs, & tous les Orientaux croyent qu'il est desja fait, puisque dés ce moment ils rendent à l'Eucharistie le mesme honneur qu'au propre corps de Jesus-Christ, & par une consequence certaine, il faut qu'ils croyent que ce changement est réel, & tout different de celuy qui laisse la matiere dans l'estat où elle estoit avant la consecration.

Remarques sur cette objection.

On sçait bien que l'autorité de M. de Saumaise est fort médiocre en matiere de controverse, & quoy qu'il ait escrit un juste volume contre la Transubstantiation, à peine ose-t'on le citer, non plus que ses autres ouvrages polemiques. Mais il se trouvera peut-estre des persones assez prévenuës des préjugez de leur Religion, & d'un grand nom comme celuy-là, pour croire sur son tesmoignage, qu'on trouve dans la Liturgie Egyptienne, ce qui n'y est point, d'autant plus que ceux qui ont imprimé cette lettre aprés sa mort, ont donné ce passage corrompu, en François, en Latin & en Arabe.

Les

Les mesmes Liturgies du nombre desquelles est celle de S. Gregoire ont esté traduites dés le commencement du siecle dernier sur un Manuscrit de Joseph Scaliger. Il est vray que la traduction n'est pas fort exacte, mais au moins elle est fidele, & elle fait foy que dans l'original il n'y avoit rien de ce que suppose M. de Saumaise, & il ne se trouve aucun exemplaire qui ne détruise une conjecture si hardie.

Que les Grecs & tous les Orientaux soient dans l'erreur ou non, touchant le sens de cette Oraison, cela ne fait rien au sujet : nous ne prétendons pas les justifier : & cette question demanderoit un ouvrage tout entier, mais elle ne peut estre proposée qu'entre ceux qui croyent un changement veritable.

Il s'ensuit aussi que tant de passages citez par les Protestants, & quelques-uns des Liturgies rapportez par Aubertin, où les dons sacrez sont appellez pain, aprés les paroles sacramentelles, ne prouvent rien à l'égard des Grecs ny des Orientaux, puisqu'ils ne regardent la consecration consommée qu'aprés que l'Invocation a esté prononcée. Cependant l'argument a paru si fort à ce Ministre qu'il a cru que cela suffisoit pour prouver que toutes les Eglises estoient d'accord avec les Calvinistes. On en peut juger aprés toutes les preuves qui ont esté rapportées du contraire, & on en jugera encore mieux, par celles qui seront rapportées dans les chapitres suivants.

Il auroit fallu parler des Liturgies, mais comme la matiere est un peu ample, & qu'elle auroit coupé la suite du discours, elle sera traitée à part, & nous continuerons à donner les preuves de la créance des Orientaux, par celles que fournit leur discipline Ecclesiastique.



# LIVRE TROISIÉME,

## DANS LEQUEL LA CREANCE DES GRECS & des Orientaux touchant la presence réelle, est prouvée par leur discipline.

### CHAPITRE PREMIER.

*Preuves particulieres de la créance des Grecs & des Orientaux, tirées de leur discipline pour tout ce qui a rapport à l'Eucharistie.*

Argument tiré de de la discipline a esté en usage dés les premiers siecles de l'Eglise.

CE n'est pas seulement depuis le schisme des Protestants que les Catholiques se sont servis de la discipline de l'Eglise fondée sur la Tradition comme d'un argument tres-fort, pour en confirmer la doctrine. Dés la naissance des anciennes heresies, les premiers Chrestiens dont quelques-uns avoient esté disciples des Apostres, ou qui avoient esté instruits par ceux qui les avoient escoutez, s'en servirent pour s'opposer aux nouveautez que les Heretiques vouloient introduire. La Tradition des Apostres estoit d'une autorité incontestable, & les saints Peres ne s'en sont pas moins servis pour défendre la verité, que des saintes Escritures. La discipline faisoit partie de la Tradition, d'autant plus que la plusspart des choses que les Chrestiens pratiquoient dans le Service des Eglises, & dans l'administration des Sacrements, n'estoient pas escrites, comme le marque S. Basile, mais conservées par tout comme ayant esté enseignées par les Apostres. Il met dans ce nombre, le signe de la croix, la coustume de se tourner vers l'Orient pendant la priere, les paroles de l'invocation, pour la consecration du pain & du vin dans les saints Mysteres, & plusieurs autres ceremonies qu'aucun des Saints ne nous a laissées par escrit. Il assure neantmoins que les Chrestiens les reçoivent de mesme que ce qui est dans les saintes Escritures, & que celuy qui en jugeroit autrement, blesseroit ce qu'il y a de plus essentiel dans la Religion.

Τὰ τῆς ἐπικλήσεως ῥήματα ἐν τῇ ἀναδείξει τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας καὶ τοῦ ποτηρίου τῆς εὐλογίας τίς τῶν ἁγίων ἐγγράφως ἡμῖν καταλέλοιπεν. Bas. de Sp. S. c. 27.

Ce que ce grand Saint a dit de plusieurs anciens points de discipline, qui ne se trouvant point marquez dans l'Escriture Sainte, ont esté neantmoins pratiquez de tout temps & se pratiquent encore dans l'Eglise, nous le pouvons dire sur le mesme principe de tout ce qui a rapport à la celebration de l'Eucharistie. On apprend dans l'Escriture l'Institution de ce Sacrement: on trouve que les premiers Chrestiens le celebroient du temps des Apostres, aprés un repas, & il s'y estoit desja glissé des abus, que S. Paul reprend dans l'Eglise de Corinthe. Il remedia aux principaux, & remit à mettre l'ordre necessaire pour regler cette discipline, lors qu'il iroit sur les lieux. Nous ne sçavons pas par l'Escriture Sainte, quels reglemens il establit, ny luy ny les autres Apostres. C'est cependant sur une forme qu'on ne trouve point escrite, que les Reformateurs ont cru pouvoir dresser les Offices de l'administration de leur Cene, & quoy qu'il n'y en ait aucun qui ne soit fort different des autres, ce qui les doit rendre tous suspects ; chaque secte a préferé le sien à l'ancien usage qui se trouvoit establi dans toutes les Eglises, & ces formules n'ont pas plus de conformité avec les Offices de l'Eglise Grecque, & des autres Orientales, qu'avec ceux de l'Eglise Latine, de laquelle ils se sont separez. Ils ne peuvent pas dire, quoy qu'ils ne disent autre chose, que ces manieres d'administrer l'Eucharistie, ou de celebrer la Cene du Seigneur, soient conformes à l'Escriture Sainte, puisqu'on n'y trouve rien de prescrit, touchant la maniere de celebrer ce que Jesus Christ ordonna qu'on fit en memoire de luy: & si la chose estoit aussi claire qu'ils le prétendent, les Offices qu'ils ont dressez, ne seroient pas aussi differents qu'ils sont les uns des autres. Or les Catholiques n'ont pas un pareil reproche à craindre ; puisque s'il y a quelque difference dans les prieres, pour les paroles & pour les expressions, il y a une conformité entiere pour ce qui regarde les parties essentielles de la Liturgie, entre celles des Latins & celles des Eglises Grecques & Orientales.

Il a particulierement lieu en ce qui concerne la foy de l'Eucharistie, & sur la forme de la celebrer.

Ce n'est pas seulement dans les prieres que se trouve cette conformité, c'est encore dans le culte exterieur qui les accompagne, en quoy consistent les ceremonies & les rites observez dans toutes les Eglises d'Orient & d'Occident. Car nonobstant la difference de certaines ceremonies qui

La discipline de l'Eucharistie, est fondée sur la Tradition.

ont varié ſelon la difference des temps & des lieux, elles ont toutes un rapport certain entre elles, puiſqu'elles tendent toutes à celebrer, adminiſtrer & recevoir les ſaints Myſteres, avec toute la veneration poſſible. Cette veneration ne conſiſte pas uniquement à des régles de modeſtie & de bienſeance, telle que non ſeulement des Chreſtiens, mais des perſones ſages, doivent avoir dans des aſſemblées ſerieuſes: elle va beaucoup plus loin, eſtant fondée ſur un culte religieux, tel qu'on le rendroit à la perſone de Jeſus-Chriſt meſme, s'il eſtoit ſur la terre. C'eſt ce que l'Egliſe Romaine obſervoit, lorſque les Proteſtants s'en ſeparerent: c'eſt ce qu'ils abolirent auſſi-toſt par tout où ils furent les maiſtres, comme des ſuperſtitions contraires à la pure parole de Dieu, & qui s'eſtoient introduites, non ſeulement par la negligence, mais auſſi par la mechanceté des Eccleſiaſtiques. Les Centuriateurs, & la pluſpart de ceux qui ont eſcrit les premiers parmy les Proteſtants, ont rempli leurs livres de fables inſouſtenables, & dont l'Hiſtoire fait connoiſtre la fauſſeté, prétendant marquer l'origine de toutes ces ceremonies; & cependant il n'y en a aucune qui ne ſe trouve autoriſée par la tradition & par la pratique conſtante de l'Egliſe Grecque, & de toutes celles d'Orient.

Argument tiré de cette diſcipline, eſt à la portée de tout le monde.

C'eſt donc de ces ceremonies & de la diſcipline qui a rapport à la celebration & à la reception de l'Euchariſtie, que nous prétendons tirer un argument de la créance des Grecs & des autres Orientaux, qui eſt à la portée de tout le monde. Car il ne faut point de Theologie ny de Critique, pour reconnoiſtre ſi une ſocieté de Chreſtiens croid la preſence réelle & ſubſtantielle du corps de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement; ou ſi elle ne la croid point, lorſqu'on peut ſçavoir de quelle maniere on y pratique, ce qui eſt regardé comme l'action principale de ce Myſtere. Où on void un grand nombre de prieres préliminaires, des ceremonies qui marquent beaucoup de crainte & de reſpect: une attention particuliere juſqu'aux moindres circonſtances, les paroles de Jeſus-Chriſt prononcées, le S. Eſprit invoqué, l'adoration, une ſuite de diverſes pratiques religieuſes pour honorer les Myſteres: une horreur de toute profanation, meſme de celle qui peut arriver par accident, on ne peut douter que par tout, où pareilles choſes ſe pratiquent, la preſence

réelle n'y soit cruë. Que si on remarque tout le contraire, on doit conclure qu'on ne l'y croid pas : un homme qui se trouvera à une Messe solennelle, ne croira pas estre à la Cene : ny celuy qui assiste à la Cene, ne croira pas estre à la Messe.

Les Protestants n'ont pas ignoré la force de cet argument, & M. Claude s'en est servi luy-mesme, puisqu'il a prétendu prouver que les Grecs ne croyoient pas la presence réelle, parce qu'ils n'avoient ny soin ny respect pour l'Eucharistie. Il a donc mis les Catholiques en droit de le retorquer contre les Calvinistes; d'autant plus que ce qu'il avoit avancé sur ce sujet, estoit fondé sur une ignorance entiere de la discipline des Grecs, & il n'a pas parlé de celle des Orientaux. Il a mesme poussé sa prétenduë preuve plus loin, car avec quelques passages de Voyageurs peu instruits, il a cru estre en droit de demander qu'on luy prouvast le contraire, persuadé qu'on ne pourroit le faire. En effet, lorsque la dispute de la Perpetuité commença, & mesme dans le temps qui s'escoula depuis le premier volume jusqu'au dernier, cette matiere estoit tres-peu esclaircie; parce que comme le consentement general des Communions separées, avoit esté rarement employé dans la Controverse; & que la preuve qui s'en tire n'avoit pas esté mise au jour dans toute son estenduë, nos Theologiens n'avoient pas fait de grandes recherches sur divers points de la discipline Eucharistique, dont on a eu depuis une plus ample connoissance. A l'égard des Orientaux Orthodoxes, Schismatiques, ou Heretiques, on n'en sçavoit presque rien, & par les livres qui se sont trouvez dans les Bibliotheques, & d'autres qui sont venus depuis de Levant, on a enfin trouvé dequoy esclaircir jusqu'aux moindres circonstances, comme nous esperons le faire voir dans la suite.

Les Protestants ayant voulu s'en servir, ont mis les Catholiques en droit de le retorquer contre eux.

Nous commencerons par ce qui regarde la préparation à cette action sacrée, qui est regardée par tous les Chrestiens Orientaux, comme le plus grand Mystere de la Religion. Il seroit inutile d'examiner si dans le commencement du Christianisme les ceremonies estoient précisément les mesmes qu'elles ont esté depuis, lorsque l'Eglise commença à joüir de la paix. Quand les Protestants s'estendent sur cette matiere, ils n'agissent pas de bonne foy, puisque persone ne

Examen en détail de la discipline Eucharistique.

s'imaginera que dans la premiere ſimplicité des temps Apoſtoliques, on puſt penſer à tout l'appareil exterieur que la pieté des fideles a introduit depuis. On convient donc que les ceremonies eſtoient fort ſimples, & que la décence & la modeſtie faiſoient le principal ornement de ces ſaintes aſſemblées : mais il faut renoncer à tout ce qu'il y a de teſmoignages les plus certains dans l'antiquité, ou reconnoiſtre que dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, il y avoit des vaſes ſacrez uniquement deſtinez à la celebration de l'Euchariſtie : & qu'on regardoit comme un ſacrilege & comme une apoſtaſie le crime de ceux qui les livroient aux Infideles, durant les perſecutions. Les Proteſtants ne peuvent donc pas prouver, que meſme dans ces temps-là il n'y euſt parmy les Chreſtiens aucune autre ceremonie pour la celebration de l'Euchariſtie que d'apporter du pain & du vin,& de dire quelque priere. S'ils ne trouvent aucun détail de ce qui concerne les rites ſacrez dans l'antiquité la plus reculée, il ne faut pas s'en eſtonner,puiſque meſme le Symbole n'eſtoit pas eſcrit, quoyque ce fuſt la profeſſion de foy de tous les Chreſtiens. Mais on ne peut pas diſconvenir que dés les premiers ſiecles on ne trouve des veſtiges ſi certains de la diſcipline pratiquée dans toute l'Egliſe, qu'on eſt obligé de reconnoiſtre que ce qui s'eſt obſervé dans le quatriéme & dans les ſuivants, eſtoit une continuation de ce qui avoit eſté eſtabli long-temps auparavant, & qu'ainſi on ne peut le regarder comme une innovation dans la diſcipline, qui pourroit faire ſuppoſer qu'il ſeroit arrivé du changement dans la doctrine.

Préparation du pain Euchariſtique.

Nous trouvons d'abord une attention particuliere à préparer le pain Euchariſtique. Les Grecs le font encore avec un tres-grand ſoin, & ce ſont les Preſtres qui le préparent, eſtant accompagnez des Diacres, avec pluſieurs prieres. La meſme pratique ſe trouve dés les premiers temps dans l'Egliſe Latine, & les Orientaux ont des Offices particuliers pour ce ſujet. Denis Barſalibi, dans un opuſcule qui eſt intitulé *Canon pour la ſainte Euchariſtie*,marque juſqu'aux moindres circonſtances de ces ceremonies, & du choix qui doit eſtre fait de la matiere deſtinée à la conſecration. Il ſe trouve ſur le meſme ſujet diverſes Conſtitutions des Patriarches d'Alexandrie : & dés qu'on apporte le pain & le calice, ils

sont appellez *les saints dons*, & on commence à les regarder avec respect, à cause qu'ils doivent estre faits dans la suite le corps & le sang de Jesus-Christ.

La benediction des Autels,& celle des nappes qui les couvrent, des *antimensia*, qu'on doit estendre dessus; du disque ou patene: du calice, de la cueiller, dont ils se servent pour distribuer la Communion, & de tous les vases sacrez, est encore une preuve bien certaine de la créance de la presence réelle, puisque par les formules de la maniere dont on les benit dans l'Eglise d'Alexandrie, on reconnoist qu'ils sont destinez à contenir le corps & le sang de Jesus-Christ. Suivant les Canons qui sont en usage parmy les Orientaux, & diverses Constitutions Patriarchales,il n'est permis qu'aux Prestres & aux Diacres de toucher ces vases sacrez.

Benediction des Autels vases & ornements.
*Rit. Copt. MS.*

Toute la premiere partie de la Liturgie, aprés la lecture de l'Escriture Sainte, consiste en prieres qui tendent toutes à demander à Dieu, que par sa toute puissance il fasse que les dons proposez soient faits le corps & le sang de Jesus-Christ par l'operation invisible du S. Esprit: & qu'il reçoive le sacrifice que l'Eglise luy offre, de mesme qu'il a receu ceux d'Abel, de Noë, d'Abraham, & de Melchisedec: Dans les Liturgies des Egyptiens, les premieres oraisons marquent plus expressément que l'Eglise demande à Dieu le changement des dons proposez: que *de visibles, il les fasse invisibles*: c'est-à-dire autre chose que ce qu'ils paroissent aux yeux,rapportant tout l'effet de ces prieres à la descente du S. Esprit sur le pain & sur le vin, ce qui marque un miracle necessaire.

Les premieres prieres marquent l'opinion de la presence réelle.

Aussi-tost qu'on apporte les dons sacrez de la *Prothese* ou Credence à l'Autel, l'Eglise Grecque les honore par avance comme devant estre consacrez, au corps & au sang de Jesus-Christ, & on se prosterne.Cette veneration a donné lieu à quelques Latins peu instruits, de dire que les Grecs adoroient le pain & le vin avant la consecration, & qu'ils ne les adoroient pas aprés qu'ils avoient esté consacrez, ce qui est une absurdité manifeste. Car comme il paroist par l'Apologie que fit sur ce sujet Gabriel de Philadelphie, les Grecs rendent aux dons, avant qu'ils ayent esté consacrez,un honneur fort different de celuy qu'ils rendent à l'Eucharistie. Le premier, est quelque chose de plus que la veneration des

Les dons honorez avant la consecration.
*Gabr. Philadelph.*

images dans la vûë de la dignité future par la consecration: le second, est une adoration veritable de Latrie, comme ils s'en expliquent eux-mesmes, telle qu'ils la rendroient à la persone de Jesus-Christ. L'un ne destruit pas l'autre, mais on doit conclure, comme ont fait divers Auteurs, qu'on ne peut douter que ceux qui ont une si grande veneration pour ce qui doit devenir le corps de Jesus-Christ, doivent honorer encore davantage ce qu'ils croyent & confessent estre ce mesme corps, comme ils font lorsqu'on le monstre, en disant, *Sancta Sanctis*.

Toutes les prieres marquent la creance du changement.

Tout le détail des rites qui suivent depuis la Preface, fait voir une attention pleine de respect & de religion dans l'attente de la consecration. Le Diacre exhorte tous ceux qui assistent à la Liturgie, à estre dans la crainte & le tremblement. On prononce & on escoute avec respect les paroles de Jesus-Christ, lorsque le Celebrant les dit à haute voix. En plusieurs Eglises, le peuple dit *Amen*, & fait une maniere de confession de foy sur ce qu'il vient d'entendre. L'attention & les prieres redoublent lorsque le Prestre fait l'Invocation du S. Esprit, dont les paroles marquent d'une maniere si claire le changement du pain & du vin, au corps & au sang de Jesus-Christ, que les Ministres n'ont pû jamais rien y opposer de solide, comme on le fait voir ailleurs.

Ce qui se pratique aprés l'Invocation du S. Esprit.

Aprés l'Invocation, la consecration est regardée comme consommée: & dés ce moment, le Prestre ne touche plus que le corps & le sang de Jesus-Christ, il ne se tourne point, & comme disent ceux qui ont expliqué les Liturgies, *il ne doit plus penser qu'à Jesus-Christ qui est sur l'Autel, immolé dans le disque, & son sang respandu dans le calice.*

*Gabr. Patr. Alex. in Rit.*

Elevation de l'Eucharistie. Prieres adressées à Jesus-Christ.

Il a esté remarqué cy-dessus que les Grecs, dont la pratique est suivie en cela par toutes les autres Communions Orientales, ne font l'élevation qu'un peu avant la Communion, en criant *Sancta Sanctis*: c'est quelquefois le Diacre qui éleve une des particules, quoyque ce soit plus ordinairement le Prestre, dans les Eglises Syriennes, Egyptiennes & Ethiopiennes. Tous se prosternent alors, & adressent leurs prieres à Jesus Christ comme present, d'où il s'ensuit que tant d'expressions qui paroissent metaphoriques dans les Escrits des saints Peres, avoient leur sens litteral parmy les fideles. S. Chrysostome dit, *Ce Corps mesme a esté adoré dans la*

*Hom. 24. in I. ad Cor.*

*la créche par les Mages : Vous le voyez, non plus dans la créche, mais sur l'Autel : non pas emmailloté par une femme, mais revestu du S. Esprit : O quel miracle*, dit-il ailleurs, *& quelle bonté de Dieu ! celuy qui est assis la haut avec le Pere, dans le mesme moment est touché par les mains de tous.* C'est aussi ce que Severe & Denis Barsalibi ont dit, autant dans leurs discours Theologiques, que dans des instructions pour le peuple : & c'est ce que signifient les prieres les plus simples que disent les Laïques, aprés les exhortations faites par les Diacres, lorsque dans celles qui se disent un peu avant la Communion ; ils avertissent les Chrestiens d'estre dans une grande crainte, puisque ce qu'*ils voyent sur l'Autel & entre les mains des Prestres, est l'Agneau vivant de Dieu, immolé pour eux.*

*De sac. l. 3.*

Cette extreme veneration pour l'Eucharistie, ne paroist pas moins dans les ceremonies qui précedent, qui accompagnent & qui suivent la Communion. Le meslange des deux especes, lorsque le Prestre a rompu l'Hostie, pratiqué également en Orient & en Occident, ne peut avoir lieu, où on ne croid pas la presence réelle : aussi les Protestants l'ont retranché, quoyque ce rite soit fort ancien. On a cru mesme autrefois que la particule qui estoit mise dans le calice à la Messe des Présanctifiez, avoit la force de convertir le vin non consacré qui estoit mis dans le calice ; & on peut voir sur ce sujet les sçavantes observations du R. P. Mabillon, dans ses Dissertations sur l'Ordre Romain.

Ceremonies qui précedent la Communion.

Meletius Piga, qui a traité fort au long cette ceremonie que les Grecs appellent l'*Union des deux Especes*, dont il prouve la necessité, quoyqu'il reconnoisse que le corps & le sang de Jesus-Christ sont dans l'une & dans l'autre par concomitance, a prouvé tres-clairement que cet usage estoit fondé sur la foy constante de la presence réelle. Les Orientaux ne l'ont pas pris de l'Eglise Romaine, puisqu'il se trouve dans toutes les Liturgies, dont plusieurs sont plus anciennes que les schismes ; & puisque l'Escriture ne fait aucune mention de quelque chose qui y ait rapport, il faut qu'en cela, comme en plusieurs autres parties de la Liturgie, ils ayent suivi la tradition, plustost que la lettre. Il n'est point necessaire de chercher les raisons mysterieuses qui sont rapportées par les Latins, aussi-bien que par les Orientaux, de ce que signifie cette union du corps & du sang de Jésus-

*Inter Opusc. Gr. p. 107. & seq. ἁγία ἕνωσις.*

Christ : la pratique de tous les siecles la met hors de tout soupçon. Mais il faut convenir qu'elle seroit inutile, sans la créance certaine du changement veritable qui a esté fait par la consecration ; & qu'elle signifie ce qu'exprime en peu de paroles une des oraisons qui a desja esté citée, *que c'est-là le sang de ce corps, & le corps de ce sang.*

*Lit. Syr.*

Ceremonies & prieres pour la Communion.

On trouve dans les Rituels, & dans d'autres livres ce qui se pratique pour la Communion. Les Protestants ne diront pas que les prieres qui se disent alors, tant par le Prestre & par le Diacre, que par les Communiants, ne signifient rien autre chose, sinon que lorsqu'ils approcheront, qu'ils prendront le pain & qu'ils boiront le calice, ce qu'ils recevront sera le corps & le sang de Jesus-Christ, comme croyent les Lutheriens ; encore moins comme disent les Calvinistes, qu'ils recevront l'un & l'autre par la foy. Les Orientaux ne demandent pas dans ces prieres que Dieu leur donne la foy, afin que ce qui leur sera donné par le Prestre, devienne pour eux le corps & le sang de Jesus-Christ : ils confessent qu'il est present, quoy qu'invisiblement : en cet estat, ils l'adorent, ils luy addressent leurs prieres, ils se prosternent devant luy. Ils reconnoissent par consequent qu'il est desja present : & que le pain & le vin sont changez en son corps & en son sang. Ce n'est donc pas par leur foy, ny parce qu'ils ont receu les symboles de son corps & de son sang, puisqu'ils ne les ont pas encore receus : mais c'est par la consecration, indépendemment de l'usage, qu'il est desja present. Il ne se trouve dans aucune des prieres & des formules dont les Protestants & les Calvinistes ont formé les Offices de l'administration de leur Cene, rien de semblable à celles dont les Grecs & les Orientaux se servent communément. Il s'ensuit donc que leur créance sur ce Mystere est entierement differente de celle des Grecs & des Orientaux : puisqu'ils ne pourroient pas se servir des mesmes prieres, au lieu que les Latins se serviront sans peine de celles des Grecs, & ceux-cy de celles des Latins.

Communion des Prestres, differemment administrée de celle des Laïques.

Les Prestres qui se trouvent presents à la celebration de la Liturgie, reçoivent la Communion premierement sous l'espece du pain, ensuite on leur presente le calice. Mais les Laïques, & mesme les Ecclesiastiques du second Ordre, reçoivent la Communion par une particule trempée dans

le calice qui leur eſt preſentée avec une petite cueiller que les Grecs appellent λαβὶς, faiſant alluſion au charbon qui eſtant pris ſur l'Autel, toucha les lévres du Prophete Iſaïe, & le purifia. Les Syriens, les Cophtes, les Ethiopiens & tous les Orientaux, donnent la Communion aux Laïques de la meſme maniere. Il ne falloit donc pas accuſer l'Egliſe Romaine d'avoir retranché le calice aux Laïques, puiſque tous ces Chreſtiens ont fait la meſme choſe, ſans avoir jamais penſé à aucun de ces motifs de nouveauté, que les Proteſtants ſuppoſent avoir eſté la cauſe de ce changement de diſcipline. *Melet. Piga p. 111.*

*Uſage de la cueiller en Orient.*

Quand ils prétendent que la crainte de reſpandre le calice a donné lieu à le retrancher aux Laïques dans l'Occident, & qu'ils inferent que comme autrefois dans les premiers ſiecles, il ne paroiſt aucun veſtige de pareilles précautions, il faut que la créance ait eſté changée, la diſcipline des Orientaux ſuffit pour les refuter. Car les Grecs prétendent que la cueiller a eſté eſtablie dés le temps de S. Jean Chryſoſtome, & quoy qu'on n'en ait pas des preuves certaines, c'en eſt une fort grande que celle qui ſe tire d'un pareil uſage parmy les Communions ſéparées de l'Egliſe, dés le temps du Concile d'Epheſe, comme les Neſtoriens, ou depuis celuy de Calcedoine, comme les Jacobites. On peut faire voir que quelques ſiecles avant l'Epoque qu'ils donnent à ce prétendu changement de doctrine ſur l'Euchariſtie, l'effuſion & la profanation des Myſteres eſtoit regardée comme un ſacrilege, & comme un grand malheur; & c'eſt ce qui ſera eſclairci dans un article ſeparé. Il faut donc conclure tout au contraire, que puiſque les Grecs & les Orientaux, ont eu de temps immemorial, toutes les précautions qu'on a dans l'Egliſe Latine pour prévenir la profanation de l'Euchariſtie: que par cette raiſon ils ont eſtabli une maniere nouvelle de donner la Communion aux Laïques, ils avoient la meſme doctrine touchant la preſence réelle. *Goar. Euchol. p. 152.*

*Prieres aprés la Communion.*

Les prieres qui ſe trouvent dans les Liturgies Grecques, & dans l'Euchologe, auſſi-bien que dans les livres Orientaux, pour le temps de la Communion, prouvent auſſi tres-clairement cette conformité de créance, & elles s'accordent entierement avec celles des Offices Latins, que les Proteſtants ont abolies.

Nous parlerons de la Confeſſion de Foy qui ſe fait avant la Communion, qui ne peut recevoir aucun autre ſens que celuy de la preſence réelle, puiſque lorſque le Preſtre la prononce, il tient entre ſes mains la principale particule conſacrée, la monſtre au peuple, & en diſant, *cecy eſt veritablement le corps d'Emmanuël noſtre Dieu*, comme il fait dans l'Egliſe Cophte, il marque ſuffiſamment, que *cecy* ſignifie ce qu'il tient, & ce qu'il montre.

Confeſſion de Foy. Actions de graces.

Les formules d'actions de graces, dont nous avons rapporté quelques extraits, ſont du meſme genre que les precedentes, & les confirment merveilleuſement, puiſque toutes marquent une manducation réelle du corps de Jeſus-Chriſt: le meſlange de ſa chair avec la noſtre; de ſon ſang avec le noſtre: l'eſperance de la reſurrection bienheureuſe fondée ſur ce levain de vie, & d'autres effets ſur nos corps auſſi-bien que ſur nos ames.

Communion à jeun.

La loy eſtablie dans toutes les Egliſes d'Orient, pour recevoir la Communion à jeun: la diſcipline qui eſtoit autrefois pratiquée dans l'Egliſe Latine, de s'abſtenir pareillement de l'uſage du mariage, & d'autres points plus particuliers aux Orientaux qui ſeront expliquez à part, ne peuvent avoir d'autre origine que la foy de la preſence réelle; & cela paroiſt aſſez, en ce que les Proteſtants, ayant une fois deſtruit la doctrine de la preſence réelle, ont aboli en meſme temps, toutes cés marques de reſpect qui eſtoient autrefois en uſage pour la reception de l'Euchariſtie.

Soin des particules ſacrées.

Aprés la Communion, toutes les Egliſes ont obſervé avec un grand ſoin que les particules conſacrées qui pouvoient reſter, fuſſent conſommées par le Celebrant, ou par les autres Miniſtres qui avoient ſervi à l'Autel. Nous trouvons la meſme diſcipline parmy les Grecs & les Orientaux, & comme ils ſont fort éloignez de croire, que ce qui reſte du pain & du vin conſacrez, ne ſoit pas le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, ils avertiſſent les Preſtres & les Diacres d'avoir la meſme veneration & la meſme attention pour ces particules qui reſtent, que pour celles qui ont eſté receuës par les Communiants, comme eſtant également le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt.

Diſtinction des particules conſacrées & des autres.

La diſtinction qu'ils font de ces particules conſacrées & de celles qui ne l'ont pas eſté, eſt marquée plus particulie-

rement dans l'Eglise Grecque, dont l'usage est, que pour la consecration, les Prestres coupent avec un petit fer qui ne sert qu'à cet usage, & qu'ils appellent *ἁγία λόγχη*, *la sainte lance*, la partie du milieu d'un pain préparé pour la Liturgie : qu'ils ne consacrent que celle-là, & les autres qu'ils prennent de plusieurs pains ou oblations qui sont apportées par les fideles. Ce qui reste de tous ces pains n'est point regardé comme consacré : c'est ce qu'ils appellent Αντίδωρον, c'est-à-dire ce qui tient lieu du don sacré ou de la Communion ; de sorte que non seulement, ils donnent ces restes, à ceux qui ne se trouvent pas disposez à communier, mais à ceux mesmes qui ne sont pas de leur Communion comme il paroist par une lettre du Patriarche Gennadius, qui permet aux Religieux du Mont Sina de donner l'Αντίδωρον aux Latins, & aux Armeniens qui y viendroient par devotion, mais qui défend en mesme temps de leur donner la sainte Eucharistie.

*Inter Opusc. Gr. p. 77.*

De plus, il est certain que non seulement les Grecs, mais tous les Orientaux ont conservé la Messe des Présanctifiez qui n'est en usage dans l'Eglise Latine que le Vendredy Saint. Le jour précedent ils reservent une particule consacrée avec laquelle, sans faire la consecration du calice, ny aucune autre priere semblable à celles qui sont en usage dans la Liturgie ordinaire, ils communient. Dans toutes les Eglises d'Orient, l'usage des Présanctifiez est beaucoup plus frequent, puisqu'on ne celebre point d'autre Messe pendant toutes les feries du Caresme : & on ne peut pas douter de son antiquité, puisqu'il est parlé de cet usage dans le Concile de Laodicée. On ne peut supposer que ce qui a esté consacré quelques jours auparavant, soit tousjours le corps & le sang de Jesus-Christ, sans croire la presence réelle : & les Grecs sont tellement convaincus de cette sanctification permanente, & hors de l'usage actuel de l'Eucharistie, qu'ils rendent les mesmes honneurs aux Présanctifiez, qu'à ce qui a esté consacré le mesme jour. Nectarius Patriarche de Jerusalem qui a vescu de nos jours, rapporte un miracle d'une particule des Présanctifiez, qui demeura sans se corrompre plus de deux cents ans, & qui fut transferée en procession avec des lumieres, & de l'encens comme une chose divine.

Messe des presanctifiez, prouve la foy de la presence réelle.

*Conc. Laod. can. 49. Trull. can. 52.*

*P. 204. Ed. Gr. Opuscula Gr. cum Genn. editâ. p. 183.*

Communion reservée pour les malades.

Sur le mesme principe, ils conservent la Communion pour les malades, & ordinairement le Jeudy Saint, les Grecs prennent une partie de l'oblation, ou du pain consacré qu'ils trempent dans le calice : ensuite ils la font seicher sur la patene sous laquelle ils mettent du feu ; aprés quoy ils la reservent pour la Communion des malades. Nous n'avons point trouvé de semblable usage parmy les Syriens, ny parmy les Cophtes : mais seulement des preuves certaines de la conservation de l'Eucharistie pour les malades, & la maniere de la leur administrer qui est tres-conforme à l'ancien usage de l'Eglise, & qui prouve d'une maniere fort claire que ceux qui ont une telle discipline, doivent croire la presence réelle.

On apprend par le Synode de Jerusalem de 1672. & c'est ce que sçavent ceux qui ont esté en Jerusalem, que dans l'Eglise du S. Sepulcre, les Grecs tiennent des lampes allumées devant le S. Sacrement reservé pour les malades.

Penitences anciennes imposées, pour la profanation de l'Eucharistie.

Les penitences rigoureuses qui se trouvent dans Reginon, dans Yves de Chartres, & dans un grand nombre de Penitentiaux anciens, pour les profanations de l'Eucharistie, ou pour la negligence de ceux qui l'administrent, font voir que l'attention qu'on y apporte presentement, est moindre que celle de ces temps-là. Les Penitentiaux Grecs, dont le Pere Morin a donné divers extraits, & d'autres qui se trouvent dans les Bibliotheques, fournissent aussi beaucoup de preuves d'une pareille severité, & ce qui se trouve sur le mesme sujet dans plusieurs Collections de Canons Arabes ou Syriaques, particulierement dans le Penitentiel de Denis Barsalibi, n'est pas moins severe. Car suivant la discipline qui y est prescrite, les moindres negligences dans le ministere sacré des Autels, sont soumises à des penitences assez rudes, & mesmes les profanations qui peuvent arriver par accident n'en sont pas exemptes. Enfin on peut dire, sans aucune exaggeration, qu'en ces points de discipline les Orientaux sont plus exacts & plus severes qu'on ne l'a esté depuis plusieurs siecles dans l'Eglise Latine.

Objection ; sur ce que les Liturgies ne sont pas si anciennes.

Il n'y a qu'une objection à faire contre tout ce qui a esté dit jusques icy, & c'est de dire que la pluspart des Auteurs mesme Catholiques, conviennent que les Liturgies, n'ont pas l'antiquité qu'on suppose ordinairement : que mesme il y en

a un aſſez grand nombre qui ſont fort modernes, parmy leſquelles il s'en trouve, qui ne marquent point ces ceremonies, dont nous prétendons nous ſervir comme de preuves de la créance, ſans laquelle on ne peut ſuppoſer qu'elles puiſſent avoir lieu. Mais c'eſt à quoy il eſt fort aiſé de reſpondre.

Premierement, les Grecs & tous les Orientaux croyent que les Liturgies & tous leurs Offices des Sacrements, ont eſté réduits en la forme qui ſubſiſte encore, par ceux dont ils portent le nom. Ainſi toute la critique ne fait rien à leur égard: & au noſtre, quoyque nous convenions qu'ils ſe trompent, il s'enſuit neantmoins qu'ils regardent tous ces Offices, comme eſtablis par tradition Apoſtolique.

Premiere Reſponſe.

En ſecond lieu, nous diſons que les Critiques ſe ſont fort trompez, quand ils ont appliqué aux Liturgies de S. Jacques, de S. Marc, de S. Baſile & autres, les regles communes, lorſqu'on examine qui eſt l'Auteur de quelque ouvrage; Ce n'eſt pas le nom des Auteurs qui fait l'autorité des Liturgies: c'eſt l'uſage des Egliſes. Or comme on ne peut douter que celle de S. Jacques n'ait eſté en uſage en Jeruſalem, celle de S. Marc à Alexandrie, celle de S. Jean Chryſoſtôme à Conſtantinople, cela ſuffit pour les juſtifier, ce que nous ferons voir dans la ſuite.

Seconde Reſponſe.

A l'égard des Rites, & de tout ce qui peut eſtre regardé comme Rubriques, on ſçait aſſez que cette partie des Offices n'a eſté eſcrite que fort tard: mais il ne s'enſuit pas que les ceremonies ſoient recentes, puiſqu'on en trouve des veſtiges dans toute l'antiquité, & qu'on ne ſçauroit prouver qu'elles ayent pris la place d'autres plus anciennes qui fuſſent directement contraires. Les Grecs & les Orientaux dont il s'agit principalement, les croyent de Tradition Apoſtolique, & comme les plus eſſentielles qui ont une liaiſon certaine & neceſſaire avec la doctrine de la preſence réelle, ſont conformes dans toutes les ſectes, on ne peut douter qu'elles ne ſoient plus anciennes que les ſchiſmes, & que tous les ſyſtemes imaginaires de changement, ſuppoſez par les Miniſtres.

Les rubriques, quoy qu'elles n'ayent eſté eſcrites que tard, ne prouvent pas que la diſcipline ne ſoit ancienne.

# CHAPITRE II.

## *Preuve de la créance des Grecs & des Orientaux sur la presence reelle tirée de la Confession de foy qu'ils font avant la Communion, particulierement dans l'Eglise Cophte.*

Les Orientaux ont une Confession de foy sur l'Eucharistie avant la Communion.

APrés l'Invocation du S. Esprit, il y a diverses prieres & ceremonies dans les Liturgies Grecques, & dans toutes les Orientales, qui suffiroient seules, pour prouver d'une maniere incontestable, que ceux qui s'en servent, ne peuvent avoir aucune opinion dans l'esprit, sinon celle de la presence réelle. Nous examinerons presentement la Confession de foy que font les Orientaux avant que de recevoir la Communion, dont les formes sont differentes, mais elles se rapportent toutes à reconnoistre & à confesser que ce qu'ils vont recevoir, est le veritable corps & le sang de Jesus-Christ.

Son origine.

Dans les premiers siecles de l'Eglise, les Prestres ou les Diacres disoient seulement *Corpus Christi*, & les Communiants respondoient *Amen*, ce qui signifioit tout ce qui a esté exprimé depuis en plus de paroles. C'est ce que nos Theologiens ont prouvé bien clairement, & les Protestants ne leur ont opposé que des responses frivoles, telle que celle du Ministre Aubertin. *Nous avoüons*, dit-il, *que ces paroles ont rapport à l'Eucharistie, mais nous nions que le Diacre en donnant l'Eucharistie dist qu'il donnoit le veritable corps de Jesus-Christ.* Que donnoit-il donc, & à quoy pouvoit avoir rapport la Confession courte contenuë dans l'*Amen*, s'il n'eust donné que les symboles? il ne faut point de foy, ny d'*Amen* pour ce que les yeux nous découvrent. Aussi depuis le commencement de la Reformation, il ne se trouve pas une seule forme d'administrer la Cene, où il y ait rien de semblable.

*Sicut facile concedimus hæc verba ad Eucharistiam pertinere, contra pariter negamus Diaconum Eucharistiam porrigentem dicere solitum se verum corpus Christi prabere. Albert. de Euch. l. 2. p. 345.*

*To 1. l. VI. chap. VI.*

On a des preuves plus que suffisantes que l'ancienne Eglise n'a pas entendu autrement ces paroles que nous les entendons presentement, & cette matiere a esté si bien traitée dans la Perpetuité de la Foy, qu'on n'y peut rien adjouster de nouveau. Aubertin a nié ce qui est constant par toutes sortes de tesmoignages de l'antiquité, & encore plus par la discipline. M. Claude y a joint des suppositions si estranges, qu'il ne faut

Vaine responſe d'Aubertin & de M. Claude pour aneantir la force de cette Confession.

pas

pas s'estonner si elles n'estoient jamais venuës dans l'esprit des plus habiles Ministres. Car il suppose des premiers Chrestiens qui ne sçavent pas & ne se mettent pas en peine de sçavoir en quel sens l'Eucharistie qui leur estoit presentée, estoit le corps de Jesus-Christ, comme si on ignoroit que c'estoit la derniere & la principale instruction qu'on donnoit aux Catechumenes, & de laquelle les saints Peres rendent un tesmoignage si frequent par ces paroles, *norunt initiati*. Les initiez sçavent : ce qu'on ne disoit qu'en termes generaux, lorsque l'on parloit au peuple, parmy lequel il se trouvoit des Infideles, & ceux qui entroient dans le Catechumenat. Que pouvoient donc sçavoir ces initiez, supposant le systeme de M. Claude ? Sera-ce que l'Eucharistie n'estoit pas veritablement le corps de Jesus-Christ ? C'estoit cependant ce qu'on leur preschoit, & ce qu'on leur enseignoit tous les jours, dans les Catecheses publiques & particulieres. Estoit-ce que l'Eucharistie estoit le corps de Jesus-Christ, comme Jesus-Christ estoit la pierre, la porte, la vigne ? On leur disoit tout le contraire. Il faut donc supposer qu'ils n'avoient aucune créance certaine sur l'Eucharistie, ce qu'on ne peut entendre sans horreur : ou bien se les representer comme n'en ayant qu'une idée confuse, ce qui n'a pas moins d'impieté ny d'extravagance. Car il auroit fallu que dans les temps les plus florissants de l'Eglise on eust laissé les Chrestiens sans instruction, ou qu'on leur en eust donné une si confuse & si imparfaite qu'elle n'eust pas suffi à leur apprendre ce que l'Eglise croyoit sur l'Eucharistie; ou enfin qu'on les eust laissez dans une entiere indifference de ce qu'ils vouloient croire sur ce qu'il y avoit de plus sacré dans les Mysteres de l'Eglise.

*Perp. 1. traité 2. pl c.2. Tom. 1. l. 6. c. 3.*

Toutes ces suppositions sont également fausses : car il est certain que les Chrestiens estoient instruits, & nous avons encore la forme de ces instructions dans les Catecheses de S. Cyrille de Jerusalem, dans celle de S. Gregoire de Nysse, & dans quelques autres. Il n'y a qu'à les lire pour reconnoistre qu'elles n'estoient pas propres à former des Calvinistes. Or on ne peut pas douter que le commun des Chrestiens n'entendit ces Catecheses & de semblables instructions selon le sens literal : & on n'en trouve aucune autre qui pust servir à corriger l'effet que produisoient ces premieres : On doit

Fausseté de leurs suppositions.

convenir de bonne foy que les interpretations forcées qu'Aubertin & les autres Miniſtres, ont voulu leur donner dans la ſuite, eſtoient fondées ſur des ſubtilitez dont le peuple n'eſtoit pas capable, & cependant perſone n'eſtoit Chreſtien qu'il ne ſceut ce qu'il falloit croire ſur l'Euchariſtie. On doit ſuppoſer encore moins qu'ils puſſent eſtre dans cette indifference où ſont tant de Proteſtants ſur le ſens des paroles de Jeſus-Chriſt, non ſeulement parce qu'il ne s'en trouve aucun indice dans l'Antiquité, & que toute l'Egliſe s'eſt élevée d'abord contre ceux qui avoient enſeigné quelque choſe de ſemblable à la créance des Calviniſtes : mais parce qu'il eſt certain que tant de ſyſtemes differents ſur l'Euchariſtie, ne ſont pas plus anciens, que le ſchiſme des Proteſtants.

Les Chreſtiens avoient une foy diſtincte ſur l'Euchariſtie.

Ce qui regarde les premiers ſiecles, ayant eſté ſuffiſamment expliqué, ne demande pas de nouveaux eſclairciſſements, & nous nous attacherons à ce qui regarde les derniers temps. Les Grecs, & tous les Orientaux, n'ont jamais connu d'autre doctrine ſur l'Euchariſtie, que celle de la preſence réelle: non ſeulement les Theologiens, mais les Catechiſtes, les Commentateurs des Rites, & le ſimple peuple, ſe ſont accordez ſur ce ſujet, & les prieres qui ſont entre les mains des Laïques, teſmoignent que jamais la créance n'a varié ſur ce ſujet.

Dans les ſiecles ſuivants on a eſtendu la premiere Confeſſion.

Nous avons parlé de cette courte Profeſſion de foy, qui conſiſtoit à dire *Amen*, en recevant le corps de Jeſus-Chriſt. Les Grecs y ont adjouſté un grand nombre de prieres, & d'actes de foy qui prouvent inconteſtablement leur créance. On les trouve dans un Office particulier qui fait partie de l'Horologe, & le titre eſt ἀκολουθία τῆς ἁγίας μεταλήψεως. *Office de la ſainte Communion.* Il comprend une longue ſuite de prieres, de Pſeaumes, d'Hymnes, que chacun doit dire la veille, & le jour de la Communion, & dans l'action de graces. Toutes ces prieres contiennent les termes les plus ſignificatifs de la preſence réelle : elles parlent de Jeſus-Chriſt, comme preſent ſur l'Autel & entre les mains des Preſtres, de la manducation réelle, de la ſanctification des corps, auſſi bien que de l'ame par la reception du S. Sacrement, en ſorte que tout homme qui ne croid pas la preſence réelle, non ſeulement ne les peut dire avec devotion, mais il pourroit

à peine les entendre. Il paroist aussi que les Grecs ne les entendent pas autrement, puisqu'en quelques éditions on trouve au commencement Jesus-Christ representé comme estant dans un calice ou dans le disque Eucharistique.

Entre plusieurs autres prieres, ils disent celle-cy qu'ils attribuent à S. Jean Chrysostome. *Je crois Seigneur, & je confesse que vous estes veritablement le Christ Fils de Dieu vivant, qui estes venu au monde pour sauver les pecheurs, dont je suis le premier. Je crois aussi que c'est là vostre propre corps immaculé, & vostre sang précieux. Je vous prie donc d'avoir pitié de moy, & de m'accorder la remission de mes pechez, &c.* Ces mesmes paroles sont marquées aussi dans les Liturgies Grecques.

Priere dont les Grecs se servent.

Πιστεύω καὶ ὁμολογῶ ὅτι σὺ εἶ ἀληθῶς ὁ Χριστὸς ὁ υἱὸς τοῦ Θεοῦ τοῦ ζῶντος ὁ ἐλθὼν εἰς τὸν κόσμον ἁμαρτωλοὺς σῶσαι ὧν πρῶτος εἰμὶ ἐγώ. Ἔτι πιστεύω ὅτι τοῦτο αὐτό ἐστι τὸ ἄχραντον σῶμά σου. καὶ τοῦτο αὐτό ἐστι τὸ τίμιον αἷμά σου. Δέομαι οὖν σου ἐλέησόν με, καὶ συγχώρησόν μοι τὰ παραπτώματά μου.

Les Syriens Jacobites & Orthodoxes, ont diverses oraisons à peu prés semblables. Dans un ancien Missel, il est marqué que *lorsque le Prestre tient le corps de Jesus-Christ entre ses mains, il dira. Vous estes le Christ nostre Dieu, vous estes celuy qui avez eu le costé percé pour nous sur le Calvaire prés de Jerusalem. Vous estes l'Agneau qui ostez les pechez du monde.* Dans une Liturgie particuliere, on trouve cette oraison de Denis Barsalibi Evesque d'Amid. *Nous croyons, nous confessons, & nous sommes assurez que c'est là le corps de ce sang, & le sang de ce mesme corps.*

Celles des Syriens.

On ne trouve pas dans la Liturgie commune des Syriens, qui est attribuée à S. Jacques, une formule tout-à-fait semblable, car ce que le peuple, & le Diacre doivent dire est ordinairement dans un livre à part. Mais dans celuy-là il y a quelque chose qui respond à cette Confession, quoyque disposé d'une autre maniere. C'est aprés que le Prestre a fait la Profession de foy sur la Trinité, en disant: *Un seul Pere saint,* &c. qui est repetée par le peuple. Le Diacre dit: *Alleluia: Alleluia: Gloire à celuy qui nous donne son Corps & son Sang vivant, afin que nous obtenions la remission de nos pechez. Gloire à celuy dont l'Eglise & ses enfants boivent, & chantent sa gloire.*

Paroles du Diacre sur ce sujet dans leur Liturgie.

*Off. minist. Diaconi Syr.*

Quand le Prestre a fait la fraction de l'Hostie, il en trempe une particule dans le calice, & il en touche en forme de croix les autres particules qui sont dans le disque sacré, en disant: *le sang de Nostre-Seigneur est aspergé sur son corps, au nom du Pere & du Fils & du S. Esprit,* aprés quoy il met la particule dans le calice, & il dit: *Vous avez meslé, Seigneur,*

Du Prestre.

*vostre divinité avec nostre humanité*, & le reste qui a esté rapporté. Puis il dit : *Que nos corps soient sanctifiez, Seigneur, par vostre saint corps, & que nos ames soient purifiées par vostre sang propitiatoire.* En donnant la Communion, il dit : *Le corps & le sang de Nostre-Seigneur Jesus-Christ vous sont donnez pour l'expiation & la remission de vos fautes & de vos pechez en ce monde & en l'autre.* Durant que se fait la distribution de la Communion au peuple, le Diacre commence à chanter & le peuple continuë cet Hymne. *Mes freres, recevez le Corps du Fils, crie l'Eglise : beuvez son sang avec foy, & rendez luy des Cantiques de gloire. C'est-là le calice que Nostre-Seigneur a meslé sur l'arbre de la croix : approchez mortels, & en beuvez, pour obtenir le pardon de vos fautes. Alleluia : Alleluia. Gloire à celuy duquel boit son troupeau, & par lequel il est purifié. Gloire à celuy duquel l'Eglise & ses enfants mangent, & luy rendent des Cantiques de gloire. Alleluia. Gloire aussi à celuy dont nous avons mangé le corps & beu le sang pour la remission de nos fautes.* On continuë de mesme plusieurs fois, en repetant par maniere de respons, les premieres paroles. On void donc que dans le sens simple & litteral elles signifient la presence réelle, & que nonobstant la fausse remarque d'Aubertin, & les gloses de M. Claude, le Prestre en donnant la Communion dit qu'il donne le corps & le sang de Jesus-Christ. Si les Grecs & les autres Orientaux ont la mesme créance que les Calvinistes, ou mesme que ceux des Protestants qui admettent la réalité, qu'on nous cite quelque priere semblable qu'ils ayent mise dans l'Office de leur Cene.

Confession des Cophtes.

Mais la Confession de l'Eglise Cophte est tellement claire, & si peu capable de toutes les fausses interpretations qu'on pourroit donner aux autres, qu'il n'y a pas lieu de s'estonner que les Ministres qui ont cité divers passages des Liturgies, n'ayent pas fait la moindre mention de celle-cy. Elle se trouve neantmoins imprimée en Latin au commencement du siecle dernier dans la Traduction qui en fut faite sur le Manuscrit de Joseph Scaliger, & prés de soixante ans auparavant dans la Liturgie Ethiopienne, & dans sa Traduction Latine, ce qui fait voir le peu de bonne foy d'Aubertin & des autres Ministres. Nous la donnerons donc traduite fidellement sur le texte Cophte, ainsi qu'elle est dans la Liturgie de S. Basile. *Le corps saint & le sang précieux de Jesus-Christ*

*Fils de nostre Dieu.* Amen. *Le saint & le précieux corps & le sang veritable de Jesus-Christ Fils de nostre Dieu.* Amen. Ces paroles se disent en Grec par le Prestre, par respect pour l'usage ancien, & cette circonstance est une preuve bien convaincante de l'antiquité de cette Confession, puisque depuis le Mahometisme, on ne trouve pas qu'il y ait eu rien d'adjousté en Grec à la Liturgie, la langue ayant cessé alors d'estre en usage parmy les Jacobites successeurs de Benjamin Patriarche d'Alexandrie, qui y fut restabli aprés la prise de la ville. Aprés que le peuple a respondu *Amen.* Le Prestre dit en langue Cophte. *Le corps & le sang d'Emmanuël nostre Dieu est cecy en verité.* Amen. *Je crois, je crois, je crois, & je confesse jusqu'au dernier soupir, que c'est-là la chair* (il y a σάρξ dans le Cophte) ou selon l'Arabe, *que c'est-là le corps vivifiant que vostre Fils unique, nostre Dieu & nostre Sauveur Jesus-Christ, a pris de nostre Dame, la sainte Mere de Dieu, la sainte Marie qu'il a fait une* (ou un) *avec sa divinité, sans meslange, sans confusion & sans alteration. Il a fait une belle Confession devant Ponce Pilate. Il l'a donnée pour nous tous, sur le bois de la sainte Croix par sa seule volonté. Je crois veritablement que sa divinité n'a pas abandonné son humanité, mesme un seul moment, ny pour un clin d'œil. Elle a esté donnée pour nous, pour nostre salut & pour la remission des pechez, & pour la vie éternelle à celuy qui la recevra. Je crois que tout cela est vray. Amen.* Outre l'autorité de tous les Manuscrits Cophtes & Arabes de la Liturgie de S. Basile, où cette Confession se trouve en la maniere qu'elle a esté rapportée, on en a l'original Grec dans un Manuscrit Grec & Arabe de la Bibliotheque du Roy, que le sçavant D. Bernard de Montfaucon a cité dans sa Paleographie, & qu'il croid estre au moins du douziéme siecle. Voicy les paroles : Σῶμα ἅγιον, καὶ αἷμα τίμιον, ἀληθινὸν Ἰησοῦ Χριστοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ Ἀμήν. Ἅγιον, τίμιον σῶμα καὶ αἷμα ἀληθινὸν Ἰησοῦ Χριστοῦ υἱοῦ τοῦ Θεοῦ. Ἀμήν. Ὁ λαὸς λέγει. Ἀμήν. Σῶμα καὶ αἷμα ἐμμανουὴλ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν τοῦτό ἐστιν ἀληθῶς. Ὁ λαὸς λέγει. Ἀμήν. Πιστεύω, πιστεύω, πιστεύω, καὶ ὁμολογῶ ἕως ἐσχάτης ἀναπνοῆς, ὅτι αὐτή ἐστι σὰρξ ζωοποιὸς τοῦ μονογενοῦς σου υἱοῦ, τοῦ κυρίου δὲ καὶ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ. Ἔλαβεν αὐτὴν ἐκ τῆς ἁγίας δεσποίνης ἡμῶν, θεοτόκου, καὶ ἀειπαρθένου Μαρίας, καὶ ἐποίησεν αὐτὴν μίαν σὺν τῇ θεότητι αὐτοῦ, μὴ ἐν μίξει, μηδὲ ἐν φυρμῷ, μηδὲ ἐν ἀλλοιώσει,

Cette Confeſſion ſe trouve marquée preſque mot pour mot dans la ſeconde Liturgie, qui eſt celle de S. Gregoire:& dans celle de S. Cyrille qui eſt la troiſiéme, il eſt marqué qu'on la prendra dans la Liturgie de S. Baſile: le Canon ou Meſſe generale des Ethiopiens, la rapporte de meſme qu'onze autres dont il n'y en a que trois imprimées, & enfin les Auteurs Egyptiens qui ont expliqué les ceremonies de l'Egliſe Jacobite d'Alexandrie en font tous mention. Dans la Liturgie Grecque de S. Marc, imprimée autrefois à Paris en 15 3. ſur une copie tirée d'un Manuſcrit ancien & tres-entier du Cardinal Sirlet qui ſe trouve dans la Bibliotheque des Religieux Grecs de S. Baſile à Rome, cette Confeſſion eſt marquée par les premiers mots, ainſi que dans la Cophte de S. Cyrille, qui eſt la meſme. L'autorité de cette Confeſſion de foy eſtant donc eſtablie par l'uſage ancien & par l'authenticité des textes, il faut l'examiner par parties.

Explication de cette Confeſſion.

La premiere, laquelle comme nous avons remarqué, ſe dit en Grec, eſt inconteſtablement la plus ancienne, non ſeulement parce que tout ce qui s'eſt conſervé dans les Offices Eccleſiaſtiques en cette langue, eſt de la plus grande antiquité, mais auſſi parce qu'elle approche plus de la forme des premiers ſiecles. Quand l'uſage du Grec ceſſa entierement à Alexandrie parmy les Jacobites, ce qui fut au commencement de l'Empire des Mahometans, on y adjouſta la ſeconde partie afin que le peuple entendit diſtinctement ce que l'Egliſe dans la Communion de laquelle il eſtoit, croyoit ſur le Myſtere de l'Euchariſtie. Les rubriques & les Auteurs du païs ne marquent point ſi on la diſoit ordinairement en Arabe; mais nous ſçavons qu'en certaines occaſions que nous marquerons enſuite, elle ſe diſoit en langue vulgaire. Les autres parties qui ne regardent pas moins la créance des Jacobites ſur l'Incarnation que ſur l'Euchariſtie, ont eſté adjouſtées depuis, mais ce n'a pas eſté plus tard que le douziéme ſiecle.

Des additions qui y ont eſté faites.
*Hiſt. Patr. Alex.*

La preuve eſt tirée de l'Hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie. On trouve dans la vie de Gabriel fils de Tarich, qui eſt le LXX. & qui fut ordonné vers l'an 1128. de Jeſus-Chriſt, qu'aprés ſon Ordination faite à Alexandrie, il alla au Monaſtere de S. Macaire dans le Deſert de Sceté, pour y eſtre proclamé ſelon la couſtume, ce qui ne ſe faiſoit qu'à

une Liturgie ſolemnelle que les Patriarches y celebroient; Lorſqu'on fut à la Communion, Gabriel prononça à haute voix la Confeſſion avec ces paroles, *qu'il a pris de la ſainte Vierge Marie, & la fait un avec ſa divinité.* Les Religieux en furent ſcandaliſez, d'autant plus qu'en recevant la Communion, ils devoient prononcer les meſmes paroles, & ils en firent difficulté, parce qu'elles pouvoient avoir un mauvais ſens, qui eſtoit celuy de l'Eutychianiſme, & parce qu'ils n'avoient pas couſtume de les dire. Gabriel s'excuſa, diſant que les Eveſques qui l'avoient ordonné la luy avoient preſcrite dans les meſmes termes, de ſorte qu'il ne pouvoit pas la dire autrement qu'il avoit fait le jour de ſon Ordination, & qu'au ſurplus, ils ne contenoient rien que d'Orthodoxe, ſelon la doctrine de leur Egliſe. Il y eut ſur ce ſujet une conference entre les Eveſques & les Religieux, aprés laquelle il fut reſolu qu'on adjouſteroit ces autres paroles, *ſans meſlange, ſans confuſion, & ſans alteration.* Cependant dans la Thebaïde pluſieurs refuſerent de rien adjouſter, voulant demeurer dans l'ancien uſage, & le Patriarche ne crut pas les devoir contraindre à le changer. Il paroiſt donc par ce recit que dés le douziéme ſiecle cette Confeſſion eſtoit desja fort ancienne dans l'Egliſe Cophte.

Le Patriarche Jean qui eſt le LXXII. fut ordonné vers l'an de Jeſus-Chriſt 1143. Macaire Eveſque de Semnud l'avertit que Salomon Abbé d'un Monaſtere de S. Juſte, & ſes Religieux, en diſant cette meſme Confeſſion avoient adjouſté le mot *vivifiant*, & qu'ils diſoient *je crois que c'eſt le corps vivifiant de Noſtre-Seigneur qu'il a pris de la ſainte Vierge.* Le Patriarche aſſembla les Eveſques, qui ayant examiné la queſtion jugerent que la propoſition eſtoit orthodoxe, parce que le corps de Jeſus-Chriſt eſtoit veritablement vivifiant, & on eſcrivit des lettres par tout, pour faire recevoir cette addition, qui fut acceptée dans l'Egypte, & dans la Thebaïde excepté au Monaſtere de S. Macaire, dont les Religieux s'excuſerent ſur ce qu'elle eſtoit adjouſtée de nouveau, déclarant qu'ils s'en tenoient à l'ancien uſage. Comme il ne ſe trouve aucun exemplaire où cette parole ne ſoit, on ne peut douter qu'elle n'ait eſté receuë par tout dés le meſme ſiecle. Autre addition.

On reconnoiſt auſſi par l'exemple du Patriarche Gabriel Cette Confeſſion

estoit proposée dans les Ordinations.

que de son temps la coustume estoit establie d'exiger cette Confession de ceux qui estoient ordonnez Patriarches. Abulbircat marque qu'on observoit la mesme chose à l'égard de ceux qui estoient ordonnez Prestres ou Evesques. *Celuy*, dit-il, *qui est ordonné Prestre s'approchera du Patriarche, & il fera avec luy la fraction du corps de Jesus-Christ. Il tiendra sa droite appuyée sur sa gauche, ayant dessus une particule de l'Eucharistie. Le Patriarche luy suggerera mot à mot la Confession :* Je crois, &c. *qu'il repetera afin que chacun connoisse manifestement la verité de sa foy, pendant que le corps de Jesus-Christ est dans sa main.*

Et exigée des nouveaux Evesques.

Le mesme Auteur parlant de l'Ordination de l'Evesque: *Le Patriarche rompra avec luy l'Eucharistie, & luy suggerera la Confession mot à mot dans sa langue, en sorte que celuy qui est ordonné puisse l'entendre, afin que le Patriarche puisse estre assuré de sa foy, par les paroles qu'il entendra de sa bouche : que si le Patriarche ne sçait pas la langue du nouvel Evesque, il la luy suggerera en la langue dans laquelle il la prononce au Sanctuaire.* Le Patriarche Gabriel marque la mesme chose dans son Rituel.

Reflexions sur cette Confession.

Si on vouloit composer une Confession de foy, qui representast exactement la créance des Catholiques, on ne la pourroit faire plus claire, & moins sujette à équivoque. Les ceremonies qui l'accompagnent ne permettent pas de douter qu'elle n'ait rapport à l'Eucharistie, & non pas seulement en general à la Communion, dans laquelle seule on reçoit le corps & le sang de Jesus-Christ, suivant l'opinion des Lutheriens, mais indépendemment de la reception, elle se rapporte à ce que le Prestre tient entre ses mains. Cela seul renverse tout le raisonnement d'Aubertin ; & s'il a eu la temerité de juger que l'ancienne Eglise ne disant que ces paroles *le Corps de Jesus-Christ*, ausquelles on respondoit *Amen*, elles ne signifioient pas qu'on crust qu'il fust veritablement present dans l'Eucharistie, les Catholiques peuvent avec beaucoup plus de raison tirer de la pratique tres-ancienne de l'Eglise d'Alexandrie une preuve beaucoup plus certaine de tout le contraire. Car on ne peut pas nier comme a fait ce Ministre, que le Diacre lorsqu'il presente l'Eucharistie, ne dise pas qu'il donne le veritable corps de Jesus-Christ, puisqu'il le dit expressément. Et quand les Communiants respondent

par

par trois fois qu'ils le croyent, & le croiront jusqu'au dernier soupir, on demande si on peut dire *qu'ils ne croyoient pas plus que ce qui leur estoit presenté, fust proprement le veritable corps de Jesus-Christ, qu'ils croyoient estre eux-mesmes proprement parlant, ce mesme corps, quoyqu'on leur dit aussi. Vous respondez* Amen *à ce que vous estes :* Il fait allusion au passage tiré d'un Sermon de S. Augustin, où se trouvent ces paroles dans un sens bien different, & qui n'a aucun rapport aux Orientaux.

*Non magis utrique credentes id quod porrigebatur & accipiebatur esse proprie Christi corpus, quam se esse proprie illud ipsummet corpus, quamvis eis quoque diceretur, ad id quod estis respondetis Amen. & respondendo subscribitis. Albert. loc. cit.*

Refutation de ce que dit Aubertin sur celle de l'ancienne Eglise.

Il n'y a persone qui ne convienne que l'Eglise d'Alexandrie qu'on ne peut accuser d'innovation sur le sujet de l'Eucharistie, sinon en parlant en l'air & sans preuves, n'ait pas plus d'autorité pour interpreter cette ancienne formule que n'en doit avoir Aubertin avec des sophismes si puerils. Car cette Confession plus estenduë, est la mesme que l'ancienne & la plus simple, telle qu'estoit celle de la primitive Eglise : & nous ferons voir l'origine de ce qu'on y a depuis adjousté. Or il est certain par cette discipline & par celle de tout l'Orient que les Prestres en donnant l'Eucharistie, disoient que ce qu'ils presentoient estoit le veritable corps de Jesus-Christ : & qu'il l'estoit en verité. Il n'y a point de subtilité qui puisse donner un autre sens à ces paroles, puisqu'on les faisoit prononcer aux nouveaux Evesques & aux Prestres à la Liturgie de leur Ordination, pendant qu'on leur voyoit dans la main une particule consacrée.

Par les paroles de la Confession.

Les paroles *il l'a fait un*, où *il l'a uni avec sa divinité*, ne peuvent convenir en aucune maniere aux fideles comme corps mystique de Jesus-Christ, puisqu'il paroist bien clairement qu'il s'agit du Mystere de l'Incarnation, & du corps naturel pris de la sainte Vierge, car il n'y a qu'à ce corps & à la nature humaine que puisse convenir ce qui suit, *sans confusion, sans meslange, sans alteration,* non plus que l'epithete de *vivifiant.*

Le sens qu'il donne n'y peut convenir.

Mais on demande aux disciples d'Aubertin, s'ils ont jamais trouvé aucune formule, qui pust signifier qu'on exigeast une Confession, pour reconnoistre que les fideles estoient le corps veritable de Jesus-Christ ? Ce qu'un Orateur Chrestien dit dans une Homilie par rapport à une verité de Morale Chrestienne qui se tire du Mystere, mais qui n'est pas la substance du Mystere, a-t'il jamais passé pour un

article de foy, dont on rendist tesmoignage par une Confession solennelle qui donne une idée toute contraire ? Car il faut avoüer qu'il n'y a personne qui voyant un Evesque mettre entre les mains d'un Prestre qu'il ordonne une particule de l'Eucharistie, & qui luy entend dire qu'il croid que c'est-là le vray corps de Jesus-Christ, qu'il a pris de la sainte Vierge, ne croye pas que l'Eucharistie soit plus le corps de Jesus-Christ, que le Communiant l'est luy-mesme. Au moins nous sommes seurs que jamais Calviniste n'a fait une pareille Confession, & que si on l'avoit proposée dans leurs assemblées, le Commentaire d'Aubertin, ne l'auroit pas renduë supportable. S. Paul a dit que *nous sommes un corps & un pain, nous qui participons d'un mesme calice* : où trouvera-t'on des Confessions de foy sur cette verité ? Mais quand la premiere partie pourroit estre expliquée de cette maniere si forcée : on ne peut pas dire que les fideles soient le sang respandu sur le Calvaire. En un mot, afin que de pareilles imaginations pussent avoir quelque autorité, il faudroit en donner des preuves qui destruisissent celles de fait que nous avons rapportées.

Absurditez qui s'ensuivroient.

Il ne faut pas attendre à l'extremité de la Liturgie pour faire une Confession de foy qui n'ait pas de rapport à la realité du Sacrement. Il n'est pas necessaire de mettre une particule consacrée dans la main d'un Prestre, ny de la montrer sur la patene aux communiants, pour leur faire dire que le peuple est le corps de Jesus-Christ. On ne s'est jamais servi de ces paroles, *cecy est veritablement & réellement le corps de Jesus-Christ, pris de la sainte Vierge & uni à la nature divine : cecy est le sang qu'il a respandu sur le Calvaire*, pour signifier que ce n'est ny l'un ny l'autre. On n'a jamais mis au nombre des erreurs contre la foy, que le peuple ne fust pas le corps veritable de Jesus-Christ, dans lequel il avoit souffert : mais depuis le commencement de l'Eglise, on a condamné comme une heresie capitale de dire que le pain & le vin consacrez par le ministere des Prestres, & par l'advenement du S. Esprit, n'estoient pas le corps & le sang de Jesus-Christ. Enfin quand cette interpretation forcée pourroit convenir à l'ancienne formule, ce qu'on ne peut jamais prouver, elle ne conviendroit pas à celle de l'Eglise d'Alexandrie telle que nous l'avons rapportée, qui n'est pas moins

celle des Orthodoxes, que celle des Jacobites, excepté dans la derniere partie, qui regardant leur herefie, n'a efté adjouftée que long-temps aprés. Voicy ce qui paroift de plus vray-femblable touchant l'occafion, & le motif de cette addition.

Raifons vray-femblables des additions faites à l'ancienne formule.

Aprés la prife d'Alexandrie & la conquefte de l'Egypte, par les Mahometans, les Orthodoxes ou Melchites, demeurerent prés d'un fiecle fans Evefques, & ils furent extremement perfecutez par le Patriarche Benjamin. Ils conferverent à peine quelques Eglifes, & il eft fort vray-femblable qu'il s'en trouvoit en divers endroits, particulierement dans la Thebaïde, qui n'avoient aucun exercice de leur Religion. Il fe pouvoit faire, comme il eft arrivé plufieurs fois, que des Chreftiens peu efclairez, & qui fe trouvoient fans Sacrements, cruffent que dans une telle neceffité il valloit mieux recevoir l'Euchariftie dans l'Eglife des Jacobites, que de ne la recevoir point du tout: que les Patriarches de cette fecte s'en apperceurent, & que pour exclure ceux qui n'eftoient pas de leur Communion, ils adjoufterent à la Confeffion de foy fur l'Euchariftie, celle qui regardoit la créance particuliere des Monophyfites qui contenoit une abjuration de la Foy Orthodoxe. C'eft ce qui paroift le plus vray-femblable fur l'origine de cette addition dont les Auteurs ne parlent point, finon pour marquer comme nous avons veu qu'elle eftoit fort ancienne, puifque dés le douziéme fiecle l'ufage s'en trouvoit eftabli de temps immemorial.

---

## CHAPITRE III.

*Preuve de la conformité de la créance des Grecs & des Orientaux avec l'Eglife Latine, fur la prefence réelle, tirée de l'adoration de l'Euchariftie.*

L'adoration de l'Euchariftie fupprimée par les Proteftants fans examen.

PArmy les points de difcipline qui ont rapport à la créance de la prefence réelle, il n'y en a point fur lequel les Proteftants ayent pouffé la temerité plus loin que fur l'adoration de l'Euchariftie. Comme ils l'avoient d'abord fupprimée, avant que d'examiner furquoy elle eftoit fondée, & fi c'eftoit une pratique ancienne de toute l'Eglife, ou un

abus introduit par la suite des temps, il fallut chercher des raisons d'un changement si considerable dans la discipline. Elle estoit tellement ignorée dans les temps qui précederent la Reformation, qu'il ne faut pas supposer que Luther & les autres premiers Reformateurs la connussent mieux que ne faisoient alors les plus habiles Theologiens. Luther, Zuingle & Calvin l'ignoroient, & les préjugez qu'ils ont establis sans avoir jamais consulté l'Antiquité, ont fait une telle impression sur leurs Sectateurs, qu'à peine il se trouve un Protestant qui ait escrit supportablement de la discipline Eucharistique. On peut donc dire sans exaggeration que ce n'a esté qu'aprés avoir destruit l'adoration de l'Eucharistie, qu'ils ont cherché des preuves dans l'Antiquité pour justifier une innovation si hardie; & ce qui est fort remarquable, c'est qu'ils n'en ont jamais produit que de négatives, qui dans la premiere chaleur de la Reforme, ont pû éblouïr des ignorants, mais qui estant examinées ne sont fondées que sur ce faux principe, qu'on doit rejetter tout ce qui ne se trouve pas marqué dans l'Escriture Sainte pour la celebration de l'Eucharistie. Ils ont assez fait voir eux-mesmes la fausseté de ce principe, puisque de ce seul modele parfait & original qu'ils ont cru voir dans l'Escriture Sainte, ils ont formé un si grand nombre d'Offices pour l'administration de leur Cene, qu'il est impossible de concilier les uns avec les autres, & encore moins avec ceux de l'ancienne Eglise, au lieu que la Latine, la Grecque & toutes les Orientales, conviennent en tout ce qu'il y a d'essentiel dans ces prieres sacrées. Est-ce que les premiers Chrestiens n'avoient pas l'Escriture Sainte aussi bien que les premiers Reformateurs, & ceux-cy sçavoient-ils mieux ce que les Apostres avoient establi sur ce sujet, & que la tradition avoit conservé dans toutes les Eglises?

Ils n'ont donné aucunes preuves qu'on n'adorast pas anciennement l'Eucharistie.

Nos Theologiens ont establi cette verité pour ce qui regarde les premiers siecles, beaucoup plus solidement que les Protestants n'ont prouvé le contraire, puisque ceux-cy ne peuvent alleguer un seul passage qui prouve que l'adoration de l'Eucharistie ait esté regardée dans l'Eglise primitive comme une superstition, encore moins comme une idolatrie. *Lorsqu'ils enseignent*, disoit Erasme, *que c'est une extreme impieté & une idolatrie que d'adorer l'Eucharistie, ce qui s'est pra-*

*Quum doceant summam impietatem & idololatriam*

*tiqué avant le temps de S. Augustin ; & de S. Cyprien , & qui vient comme on le doit croire de la tradition des Apostres , ne condamnent-ils pas toute l'Eglise. Qu'ils ayent donc recours à cette Eglise qui n'est connuë de persone , ou chacun puisse faire tout ce qui luy plaist.* On ne croid pas qu'il y ait presentement des Protestants assez ignorants pour vouloir rapporter le commencement de l'adoration de l'Eucharistie au temps d'Innocent IV. Plusieurs hommes tres-habiles ont fait voir que l'usage en est aussi ancien que l'Eglise. Si on ne trouve pas la ceremonie marquée avec détail, c'est que ce qui regardoit la discipline, n'estoit pas escrit dans ces premiers temps ; mais l'usage constant & immemorial de toutes les Eglises, est une preuve incontestable de son antiquité.

*esse adorare Eucharistiam, quod factum est ante ætatem Augustini & Cypriani, & ut est credendum, ab ipsis traditum Apostolis nonne damnant totam Ecclesiam ? Confugiant ipsi ad illam nulli cognitam Ecclesiam, sub cujus titulo cuique liceret quod lubet. Erasm. Ep. ad Fratr. Infer. Germ.*

Dés qu'on a cru que Jesus-Christ, Dieu & homme, estoit veritablement present dans le Sacrement, il s'ensuivoit par une consequence necessaire, qu'on devoit l'y adorer. C'est la remarque tres-judicieuse que George Cassandre Theologien d'un grand merite, a fait il y a long-temps sur ce sujet. Il cite le fameux passage de S. Ambroise. *C'est pourquoy par l'escabeau nous entendons la terre, & par la terre, la chair de Jesus-Christ, que nous adorons encore aujourd'huy dans les Mysteres, & que les Apostres ont adorée.* S. Augustin suit la mesme explication. *Dans l'incertitude où je suis,* dit ce grand Saint, *je me tourne vers Jesus-Christ ; & parce que je le cherche icy, je trouve comment on peut adorer sans impieté, la terre, & l'escabeau de ses pieds. Il a pris la terre de la terre, dont la chair qu'il a prise de Marie a esté formée. C'est dans cette chair qu'il a marché sur la terre, & il nous a donné cette chair à manger pour nostre salut. Or comme persone ne mange cette chair sans l'avoir auparavant adorée, on trouve ainsi qu'on peut, non seulement sans pecher, adorer l'escabeau des pieds du Seigneur, mais qu'on peche en ne l'adorant pas.* S. Cyrille de Jerusalem, Theodoret, & plusieurs autres Peres marquent aussi clairement que l'adoration de l'Eucharistie estoit establie par un usage constant de toute l'Eglise.

L'adoration suit de la doctrine de la presence réelle.

*Consultat. Cassandri art. 21.*

*Itaque pro scabellum terra intelligitur, per terram autem caro Christi, quam hodie quoque in mysteriis adoramus, & quam Apostoli in Domino Jesu ut supra diximus adorarunt. Ambr. de Spiritu S. l. 3. c. 11.*

*In Ps. 98.*

On sçait bien que les Protestants ont employé toutes sortes de subtilitez pour éluder la force de ces passages, & nos Theologiens ont assez fait voir combien elles estoient vaines & inutiles. Elles le paroistront encore plus quand on fera reflexion qu'il ne s'agit pas d'expliquer un dogme, mais un

On ne peut détourner les passages des Peres à un autre sens.

fait, qui est si on adoroit ou non l'Eucharistie dans l'ancienne Eglise. Or il ne faut pas d'autre raisonnement que d'examiner quelle a esté la pratique de tous les siecles, depuis le temps de S Ambroise & de S. Augustin, jusqu'à nous. Il ne se trouve sur cela aucune variation, & la preuve la plus certaine qui regarde principalement nostre dessein, est que toutes les Communions séparées de l'Eglise Romaine, il y a douze cents ans & plus, ayant conservé la mesme discipline, il est impossible qu'elle ait esté introduite par aucun abus, ny en consequence de quelque innovation de doctrine. S'il y avoit sur cela le moindre doute, ce seroit à ceux qui le font naistre à le prouver, ce que jamais aucun Protestant n'a pû faire. Car graces à Dieu, nous ne sommes plus dans ces temps malheureux d'ignorance, où tout ce que disoient les premiers Reformateurs estoit cru, sans autre examen, & une erreur entraisnoit en toutes les autres. Quand ils déclamoient si fortement contre la Messe de l'Eglise Latine, & qu'ils la supprimoient par tout où ils estoient les plus forts, si on avoit fait voir qu'ils attaquoient aussi-bien l'Eglise Grecque, & toutes celles d'Orient: que ce qu'ils attribuoient aux innovations des Papes, estoit observé également par ceux qui estoient separez de la Communion de Rome; & que ce que la reforme traitoit d'abus & d'idolatrie, estoit regardé comme une partie essentielle du culte le plus sacré, ils n'auroient peut-estre pas séduit tant de monde.

La raison que l'adoration n'est pas marquée dans l'Escriture ne prouve pas.

Car enfin quelles preuves les Protestants ont-ils données pour faire voir qu'il ne falloit pas adorer l'Eucharistie, sinon qu'il ne s'en trouvoit rien dans l'Escriture. Ils ont cependant conservé un grand nombre de pratiques qui ne s'y trouvent pas, comme on leur a fait voir. Mais en cette matiere, toute leur Theologie roule sur ce faux principe qu'ils prétendent avoir prouvé que l'Eucharistie n'est pas veritablement le corps & le sang de Jesus-Christ, d'où il s'ensuit qu'il ne faut pas l'adorer. Si donc l'ancienne Eglise a cru le contraire, comme les Orientaux en sont persuadez, on ne peut douter qu'elle n'ait adoré l'Eucharistie.

On ne s'attachera qu'à ce qui regarde les Grecs & les Orientaux.

Puisque le dessein de cet Ouvrage est de ne s'attacher qu'à ce qui regarde la créance des Grecs modernes, & des Communions Orientales, c'est à quoy nous nous arresterons, d'autant plus que cet usage conservé hors de l'Eglise Latine,

auſſi-bien que dans ſa Communion, eſt une preuve inconteſtable de ſon antiquité. Car on ne peut rien ſuppoſer de plus abſurde que l'introduction inſenſible d'un tel changement, & ce n'eſt pas une moindre abſurdité que de prétendre qu'il ſe ſoit fait, ſans qu'il en paroiſſe le moindre veſtige dans tout ce qui nous reſte de monuments anciens de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & ſans que perſone ſe ſoit oppoſé à une ceremonie, qui ſelon les préjugez des Proteſtants, n'eſt pas ſeulement un abus, mais une idolatrie.

On ne peut pas douter que meſme avant le Concile de Florence les Grecs n'adoraſſent l'Euchariſtie, comme le prouve Simeon de Theſſalonique, dont l'autorité eſt tres-grande parmy eux, & qui vivoit avant ce temps-là. Voicy ſes paroles. *Aprés l'Oraiſon, la paix & l'inclination de teſte qui marquent noſtre ſoumiſſion envers Dieu, & l'union, on fait l'élevation du pain vivifiant, qui repreſente le crucifiement de noſtre Sauveur, pour l'amour de nous; que Jeſus-Chriſt meſme vient, qu'il ſe donne luy-meſme à nous, & qu'il eſt le meſme qui a eſté crucifié pour nous.* Enſuite il marque qu'on dit à haute voix τὰ ἅγια τοῖς ἁγίοις: *les choſes ſaintes ſont pour les Saints:* Puis la Confeſſion de foy: *il n'y a qu'un ſeul Seigneur Jeſus-Chriſt:* la diviſion ou fraction, l'union des deux Eſpeces: enſuite la Communion de l'Eveſque, des Preſtres, & des Diacres, aprés quoy il dit: *Enſuite, aprés qu'on a apporté les ſacrées Reliques du pain divin dans le calice ſacré, il montre cela à tous, c'eſt-à-dire, Jeſus-Chriſt, & ce qui eſt ſon propre corps & ſon ſang veritablement, qu'il a ſacrifiez pour nous, ſon peuple, qu'il a acquis, qu'il nous donne & qu'il nous permet de gouſter, de voir & de toucher. C'eſt pourquoy le ſacré peuple le void (du fond) de l'ame, il l'adore, & il luy demande ce qui eſt neceſſaire pour le ſalut... Et il faut adorer de toute ſon ame, en ſe proſternant juſqu'à terre, le pain vivant, qui avec le ſang eſt dans le calice.*

On trouve auſſi l'adoration marquée dans les Liturgies dont les Grecs ſe ſervent, & qu'ils ont imprimées eux-meſmes pour leur uſage. Il y eſt marqué que quand on montre l'Euchariſtie un peu avant la Communion, le Preſtre fait ſon adoration dans le lieu où il eſt, ainſi que le Diacre, diſant tout bas: *Seigneur, ſoyez propice à moy pecheur:* enſuite que tout le peuple l'adore avec reverence. Le Patriarche Denis dans l'Atteſtation ſolemnelle qu'il donna de la créance de l'E-

Les Grecs adoroient l'Euchariſtie avant le Concile de Florence.

*Sym. Theſſ. Ed. Jaſſii p. 112.*

Μετὰ δὲ τὴν προσευχὴν καὶ τὴν εἰρήνην καὶ τὴν κλίσιν τῆς κεφαλῆς ἃ δὴ τὴν πρὸς Θεὸν δούλειαν δηλοῦσι, καὶ ἕνωσιν ἡ τοῦ ζωηφόρου ἄρτου γίνεται ὕψωσις, αὐτὴν τυποῦσα τὴν ὑπὲρ ἡμῶν τοῦ σωτῆρος σταύρωσιν, καὶ τὸ αὐτὸν τὸν Χριστὸν ἐλθεῖν, καὶ ἑαυτοῦ ἡμῖν μεταδοῦναι, ὅτι καὶ οὗτος ἐστὶν, ὁ ὑπὲρ ἡμῶν σταυρωθείς.

Ὕστερον δ' αὖθις εἰσκομισθέντων τῶν ἁγίων λειψάνων τοῦ θείου ἄρτου ἐν τῷ ἱερῷ ποτηρίῳ, δείκνυται τοῦτο πᾶσιν, ὅπερ ἐστὶν ὁ Χριστὸς, αὐτὸ αὐτοῦ ἀληθῶς τὸ σῶμα καὶ αἷμα, ἃ διὰ τὸν λαὸν αὐτοῦ τὸν περιούσιον ἡμᾶς, ἱερούργησε, καὶ γεύεσθαι, καὶ βλέπειν, καὶ ἅπτεσθαι, παρέχει τε, καὶ ἐφίεται. Διὸ καὶ ὁ ἱερὸς λαὸς, ἐκ ψυχῆς ὁρᾷ τοῦτον, καὶ προσκυνεῖ, καὶ τὰ πρὸς σωτηρίαν αἰτεῖται... Καὶ αὐτὸν δὴ τὸν ἐν τῷ ποτηρίῳ ζῶντα ἄρτον μετὰ τοῦ αἵματος ἄχρις ἐδάφους ὁλοψύχως δεῖ προσκυνεῖν.

Ὅπερ μυστήριον καὶ λατρεία ἐστὶ καὶ λέγεται, καὶ θεοπρεπῶς ἐν αὐτῷ λατρεύεται τὸ τεθεωμένον σῶμα τοῦ σωτῆρος Χριστοῦ.

Ἔτι αὐτὸ τὸ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου ἐν τῷ τῆς εὐχαριστίας μυστηρίῳ ὀφείλειν τιμᾶσθαι ὑπερβαλλόντως καὶ προσκυνεῖσθαι λατρευτικῶς· μία γὰρ ἡ προσκύνησις τῆς ἁγίας τριάδος καὶ τοῦ σώματος καὶ αἵματος τοῦ κυρίου. p. 294.

glise de Constantinople en 1672. dont l'Original est à la Bibliotheque du Roy. *Ce Mystere de l'Eucharistie est un veritable culte divin, comme il en porte le nom : car en luy on adore d'un culte qui convient à Dieu, le corps divinisé de Nostre-Seigneur Jesus-Christ.* Le Synode de Jerusalem de la mesme année déclare que *le corps & le sang du Seigneur qui sont dans le Mystere de l'Eucharistie, doivent estre honorez extraordinairement, & estre adorez du culte de Latrie : l'adoration qui est renduë à la sainte Trinité, estant la mesme que celle qui est deuë au corps & au sang du Seigneur.* C'est ce qui se trouve pareillement dans un grand nombre d'Actes & d'Attestations, ainsi que dans les Ouvrages que le Patriarche de Jerusalem Dosithée a fait imprimer en Moldavie depuis ce temps-là, & en dernier lieu dans la Sentence Synodale de Callinique Patriarche de Constantinople, contre les erreurs de Jean Caryophylle en 1691.

Elle est pratiquée dans toute la Grece quoyque quelques Auteurs ayent dit le contraire.

On ne peut douter, à moins de vouloir croire M. Claude préferablement aux tesmoignages de toute la Grece, que l'adoration n'y soit generalement pratiquée, quoyque divers Auteurs ayent dit le contraire, & qu'ils ayent trouvé créance parmy quelques Catholiques. Le principal de ces tesmoins est Antoine Caucus Archevesque de Corfou, Auteur le plus mesprisable qui puisse estre allegué sur de pareilles matieres. L'Origine de cette erreur, & ce qui l'a persuadée à d'autres, vient de ce que ceux qui l'ont reprochée les premiers aux Grecs, n'ont pas entendu leurs Rites, & n'avoient dans l'esprit que ceux de l'Eglise Latine : mesme ils ne la connoissoient que selon les usages presents, sans avoir la moindre lumiere sur la discipline ancienne. Ils voyoient donc que les Grecs n'élevoient pas l'Eucharistie au mesme endroit de la Liturgie, que les Latins : & il n'en fallut pas davantage pour faire conclure que puisqu'ils n'avoient pas l'élevation, il n'y avoit point d'adoration. De ces deux faits également faux, ils ont tiré une consequence encore plus fausse, qui est que l'Eglise Grecque n'adoroit pas l'Eucharistie.

Ils n'ont pas entendu la discipline des Grecs.

Il est vray que les Grecs n'élevent pas les dons sacrez dés que le Prestre a prononcé les paroles sacramentales de Nostre-Seigneur, parce qu'en continuant les prieres, ils disent sans interruption l'Invocation du S. Esprit, aprés laquelle

ils

ils regardent la conſecration comme achevée & conſommée. Ce n'eſt pas, comme quelques Auteurs l'ont avancé, qu'ils nient que les paroles de Jeſus-Chriſt operent dans la conſecration : ils citent ſouvent à ce ſujet les paſſages de S. Jean Chryſoſtome, dont nos Theologiens ſe ſervent pour combattre les Grecs modernes, & il n'y a aucune Liturgie Grecque & Orientale où elles ne ſe trouvent, ſi on en excepte deux ou trois qui ne ſont pas fort en uſage, & qui ſont manifeſtement alterées. Ce ſont les Syriaques Jacobites de S. Sixte, de S. Pierre, & de Denis Barſalibi ; où il paroiſt que les Copiſtes ont fait un ſens continu de ces paroles, *accipite & comedite* : & des autres, *in remiſſionem peccatorum*, omettant celles-cy, *Hoc eſt corpus meum quod pro vobis tradetur*, qui ſe trouvent dans toutes les Liturgies de quelque langue & de quelques ſectes qu'elles ſoient, ſans aucune variation. Ils diſent bien qu'aprés l'Invocation du S. Eſprit la conſecration eſt conſommée, mais ils n'ont jamais combattu ce qui eſt de foy dans l'Egliſe Catholique, ils ont ſeulement défendu la diſcipline de leur Liturgie, & l'efficacité des prieres Sacerdotales, contre les Scholaſtiques qui les avoient attaquez ſur l'une & ſur l'autre.

Ainſi, ſelon leur diſcipline, ils n'élevent les ſaints Myſteres que peu de temps avant la Communion, ce qui a fait croire à ceux qui n'avoient pas examiné leurs rites avec aſſez de ſoin, qu'il n'y avoit parmy eux aucune élevation de l'hoſtie, & par conſequent point d'adoration. Il y a encore un autre fondement de cette accuſation qui n'eſt pas moins faux, & c'eſt qu'on ne trouve dans les Liturgies anciennes rien de marqué pour l'adoration.

Qui n'élevent l'Euchariſtie qu'un peu avant la Communion.

La premiere raiſon eſt entierement deſtruite par l'uſage conſtant de toutes les Egliſes d'Orient, qui pratiquent cette ceremonie aprés qu'on a dit *Sancta Sanctis*, & cela ſuffit : car quand on adore l'Euchariſtie en quelque partie de la Liturgie que ce ſoit, on ne peut pas dire qu'on manque à l'adoration. Dans la Meſſe des Préſanctifiez, qui n'eſt en uſage parmy nous que le Vendredy Saint, on n'éleve pas entierement l'Euchariſtie, à peine la monſtre-t'on un peu avant la Communion du Preſtre : on ne dira pas pour cela qu'on ne l'adore point.

A l'égard des Liturgies, la pluſpart des raiſonnemens

que les Proteſtants, & meſme quelques Catholiques en tirent, eſt ſouvent fondé ſur des conjectures tres-fauſſes: les uns prétendent qu'on ne peut s'en ſervir, parce qu'elles ne ſont ny anciennes, telles que les Grecs les ſuppoſent, ny authentiques, à cauſe de la diverſité des exemplaires, & les autres ne balancent pas à les traiter comme des pieces fauſſes, parce qu'elles ne peuvent pas eſtre auſſi anciennes que les Auteurs à qui on les a attribuées: & ces remarques tombent particulierement ſur celle de S. Jean Chryſoſtome.

Les Proteſtants ne peuvent tirer aucun argument de ce que ce Rite n'eſt pas marqué dans les Liturgies.

Ce n'eſt pas connoiſtre les Liturgies que d'en juger ainſi. Les prétenduës marques de nouveauté, alleguées par divers Auteurs, meſme Catholiques, prouvent que les manuſcrits ſur leſquels ont eſté faites les premieres éditions eſtoient peu anciens, mais à l'égard des Liturgies en elles-meſmes, cela ne prouve rien. On ſe mocqueroit d'un homme qui prétendroit prouver que le Canon Latin eſt du temps de Charlemagne, parce que pluſieurs des plus beaux & des plus anciens manuſcrits qui reſtent dans les Bibliotheques ſont du temps de ce grand Empereur, ſous lequel l'Egliſe a eſté ſi floriſſante par les lettres, qu'il favoriſoit extremement, & qu'il fit revivre, autant que par les grands hommes qu'il éleva aux premiers Sieges, & par les fondations qu'il fit avec tant de magnificence. Les Liturgies Grecques & les Orientales eſtoient en uſage long-temps avant les dates des manuſcrits les plus anciens qui nous reſtent. Elles n'eſtoient pas l'ouvrage des particuliers, mais c'eſtoit des prieres publiques, auſquelles l'uſage continuel qu'en faiſoit l'Egliſe donnoit plus d'autorité, qu'elles n'en pouvoient recevoir par les plus celebres Docteurs & les plus ſaints Eveſques. Cet uſage eſt prouvé inconteſtablement de ſiecle en ſiecle, & c'eſt cela qui fait l'autorité & l'authenticité des Liturgies.

On ne trouve pas de Rubriques dans les anciens exemplaires.

On n'y trouve pas ordinairement de Rubriques, non plus que dans les anciens Sacramentaires Latins: mais comme ce défaut n'empeſche pas qu'on ne ſçache certainement les ceremonies que l'Egliſe Latine joignoit aux prieres, on ſçait de meſme celles de l'Egliſe Grecque par les Auteurs qui les expliquent, ou qui les indiquent. La maniere dont les Fideles recevoient la Communion dans l'Egliſe de Jeruſalem, n'eſt pas marquée dans la Liturgie qui luy eſtoit propre, & qui eſtoit celle de S. Jacques: mais S. Cyrille l'a marquée

dans ses Catecheses d'une maniere fort précise, comme il se trouve plusieurs endroits dans S. Jean Chrysostome qui font connoistre les Rites pratiquez à Constantinople. Ce n'est donc pas une marque de supposition, ou de nouveauté, de trouver ces mesmes ceremonies escrites dans les Manuscrits du moyen âge : c'est au contraire une preuve certaine de l'usage public qu'on en faisoit, puisque mesme on le sçait d'ailleurs, & que la pratique continuée jusqu'à ces derniers temps le confirme.

C'est aussi cette pratique qui a establi l'adoration parmy les Cophtes, avant mesme que les ceremonies fussent inserées, comme elles l'ont esté depuis dans les Liturgies. La Grecque de l'Eglise d'Alexandrie, qui est appellée de S. Basile, marque l'élevation dans le temps où se dit *Sancta Sanctis* : & elle est appellée ὕψωσις. La Cophte, en plusieurs bons Manuscrits, en parle de cette maniere. *Le Prestre prend l'Asbodicon*, c'est-à-dire, σῶμα δεσποτικὸν : *le corps du Seigneur, & l'éleve autant qu'il peut, criant en mesme temps* Sancta Sanctis. Selon un autre exemplaire, dans lequel sont marquez les Rites suivant le Rituel du Patriarche Gabriel. *Le Prestre éleve le corps du Seigneur, estendant ses mains, & inclinant sa teste ; puis il crie à haute voix* Sancta Sanctis : *cependant tous ceux qui sont presents se prosterneront le visage contre terre.* Un autre Manuscrit adjouste. *Tous ceux du peuple*, c'est-à-dire les Laïques, *se prosterneront, adorant Dieu, en crainte & tremblement, demandant les larmes aux yeux, & en se frappant la poitrine avec componction, la remission de leurs pechez, &c.* L'Auteur du Traité intitulé de la Science Ecclesiastique, décrivant fort au long la Liturgie solennelle, dit. *Le Prestre se tournant vers l'Orient avec respect, prendra une partie du Corps saint qu'il élevera & en mesme temps, on élevera la croix & les cierges. Il criera à haute voix* Sancta Sanctis, *& le saint Corps demeurera ainsi élevé pendant demie heure. Tous les Laïques qui seront dans l'Eglise crieront* Kyrie eleison, Seigneur ayez pitié de nous, *estant à genoux & la teste découverte, si c'est un Dimanche : les autres jours, ils se prosterneront le visage contre terre, & quitteront leurs bonnets.*

Adoration de l'Eucharistie pratiquée par les Cophtes.

Dans le Rituel du Patriarche Gabriel, la maniere de distribuer la Communion, est ainsi prescrite. *Le Diacre prendra le calice, & le portera d'abord au costé du midy, estant accompa-*

Tesmoignage du Patriarche Gabriel

*gné d'un autre Diacre portant un cierge allumé ; tous les Ministres qui servent à l'Autel, l'adoreront, inclinant leurs testes, jusqu'à ce que le Diacre se soit arresté au costé du Septentrion. En mesme temps, le Prestre portant la patene dans laquelle est le pain consacré au corps de Jesus-Christ, & se tournant vers l'Occident, descendra hors du Sanctuaire : il donnera la benediction au peuple, en faisant le signe de la croix avec la patene, & tous adoreront, se prosternant jusqu'à terre, petits & grands, puis on commencera à donner la Communion. Chaque Laïque en la recevant, se prosternera jusqu'à terre, devant l'Autel de Dieu, & chacun communiera la teste découverte. Aprés que les hommes auront communié, le Prestre donnera comme auparavant la benediction avec la patene, & il ira à l'endroit où sont les femmes, précedé d'un Diacre portant un cierge allumé : & lorsqu'il passera tous les Laïques découvriront leurs testes, & se prosterneront devant Dieu. . . Lorsque le Prestre sera arrivé au lieu où sont les femmes, avant que de leur donner la Communion, il fera la benediction, comme auparavant, avec la patene, ainsi qu'aprés, & de mesme lorsqu'il sera revenu à l'Autel, il se retournera vers l'Occident, & donnera la benediction au peuple, qui cependant estant prosterné jusqu'à terre, & adorant le Seigneur, dira :* Souvenez-vous de nous, Seigneur, lorsque vous viendrez en vostre Royaume : *la Confession*, il n'y a qu'un Pere saint, &c. *& celle qui regarde la foy de l'Eucharistie*, dont il a esté parlé cy-dessus.

Autre.

Dans un Traité intitulé : *Canon pour recevoir le saint Corps*, il est dit que *celuy qui doit recevoir la Communion doit demeurer debout derriere le Prestre durant toute la Liturgie, sans parler à persone & sans s'appuyer, sinon par un extreme besoin : ensuite estre incliné respectueusement devant le Seigneur, jusqu'à ce qu'il ait receu l'Eucharistie des mains du Prestre, se prosternant trois fois devant le saint Corps, & ayant la teste découverte.*

Discipline des Syriens sur ce sujet. C. 7.

On ne sçait pas avec le mesme détail les ceremonies qui se pratiquent parmy les Syriens : Il y a dans le Nomocanon d'Abulfarage une ancienne Constitution de Jacques d'Edesse qui marque que le Prestre ayant dit *Sancta Sanctis, éleve & montre au peuple les sacrez Mysteres, pour tesmoignage ; qu'ensuite se dit la Confession, Unus Pater sanctus*, & le reste. On ne peut douter que ces paroles ne signifient quelques prieres semblables à celles que nous avons rapportées, tant de Barsalibi, que de la Liturgie, & des Hymnes que les Diacres

chantent dans l'Eglise Jacobite Syrienne, aussi-bien que parmy les Nestoriens & les Orthodoxes, dont le sens se rapporte à la presence réelle : & tout ce qui précede & accompagne la Communion le confirme assez.

Nous adjousterons une preuve d'un autre genre, & dont chacun est capable. C'est une mignature ancienne qui se trouve dans un Manuscrit Cophte des quatre Evangiles escrit pour Marc fils de Zaraa Patriarche d'Alexandrie ordonné vers l'an de Jesus-Christ 1164. par Michel Metropolitain de Damiete. Au Chapitre XXVI. de Saint Mathieu, Jesus-Christ est representé devant un Autel sur lequel il y a des Hosties, ou petits pains marquez d'une croix : S. Pierre est prosterné, & reçoit ainsi la Communion. Au dessus de la figure il y a ces mots en Arabe. *Nostre-Seigneur Jesus-Christ donnant à ses disciples du pain qu'il avoit consacré & qu'il avoit fait son corps & son sang.* On reconnoist dans cette figure la discipline pratiquée dans l'Eglise Jacobite d'Alexandrie. Le Manuscrit est à la Bibliotheque du Roy, où il a esté veu par un grand nombre de Protestants, & autrefois par M. le Moine Professeur en Theologie en Hollande, qui avoit oüi dire à quelqu'un qu'on tenoit ce livre caché, parce qu'il y avoit quelque chose qui n'estoit pas favorable à la créance de l'Eglise Romaine, & qui ne le vid pas sans estonnement, lorsqu'il luy fut monstré en presence de feu M. de la Croix Interprete du Roy, & de moy, par M. Clement Garde de la Bibliotheque du Roy. On ne trouve pas neantmoins qu'il ait jamais fait usage de cette découverte pour rendre tesmoignage à la verité.

Preuve de l'adoration tirée d'un MS. Cophte.

Dans la Liturgie Nestorienne, il est prescrit, que *le Prestre lors qu'il aura fait la fraction de l'Hostie adorera devant l'Autel*, c'est-à-dire, qu'il fera une profonde inclination, mais sans se prosterner : *ensuite tenant sa main élevée, dans laquelle il y aura une particule consacrée, il la montrera au peuple, afin que chacun participe à la benediction, & à la consignation*, c'est-à-dire, à la ceremonie de mesler ensemble les especes, en faisant le signe de la croix sur le pain consacré, avec une particule trempée dans le calice.

Discipline des Nestoriens.

Puisque les Protestants n'ont jamais eu d'argument plus fort à opposer aux Catholiques, sinon celuy qu'ils tiroient du défaut de l'élevation & de l'ostension de l'Eucharistie :

Objection sur les Ethiopiens.

dés qu'on en trouve la pratique dans toutes les Egliſes d'Orient, la difficulté eſt finie. Mais il y a trois caracteres certains de l'adoration, en y comprenant l'élevation que les Proteſtants veulent qu'on regarde comme le principal. C'eſt veritablement celuy qui frappe d'abord, & comme l'Egliſe Latine rend à Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie le culte d'adoration, lorſqu'on montre & qu'on éleve le S. Sacrement, dans lequel nous le croyons veritablement preſent : ſi on ne l'éleve pas, ce défaut a pû faire croire qu'on ne l'adoroit pas. Ainſi parce que Zaga-Zabo Ethiopien, ſur le recit duquel Damien de Goez compoſa ſa Relation, avoit dit qu'on n'élevoit pas en ſon païs l'Euchariſtie, comme il voyoit faire en Portugal, des Auteurs ont accuſé les Ethiopiens de ne la pas adorer, ce qui eſt faux, car ils ſuivent en tout la Liturgie d'Alexandrie.

*De Moribus Æthiopum.*

Le caractere, qui eſt comme le ſecond, conſiſte dans les marques exterieures de reſpect, que les Chreſtiens rendent aux dons ſanctifiez, & on n'en peut ſouhaiter de plus claires & de moins équivoques que celles qui ſe trouvent décrites dans les Rituels dont nous avons rapporté les teſmoignages : Car outre la ſimple inclination, qui pourroit ſuffire dans ces Egliſes, où la couſtume eſt d'aſſiſter debout à tous les Offices, il eſt marqué que les Chreſtiens ſe proſternent juſqu'à terre, & cela s'appelle encore parmy eux μετάνοια, *penitence*, parce qu'ils font beaucoup de pareils proſternements, lorſqu'ils demandent à Dieu pardon de leurs pechez, & c'eſt une partie des penitences que les Confeſſeurs leur impoſent : Ils ont la teſte découverte, choſe encore plus rare en des païs où on ne ſe découvre pas : enfin les luminaires avec leſquels on accompagne le Sacrement lorſqu'on le porte au quartier des femmes, forment une preuve nouvelle.

Prieres addreſſées à Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie prouvent l'adoration.

Mais le caractere le plus eſſentiel, eſt que les Grecs & tous les Orientaux addreſſent leurs prieres à Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie, en quoy ils reconnoiſſent qu'il y eſt veritablement preſent avec ſa divinité. Car on ne peut demander qu'à Dieu la remiſſion des pechez, la ſanctification & la vie éternelle. Or il eſt clair par diverſes prieres qui ont eſté rapportées, que les Grecs & les Orientaux les addreſſent à Jeſus-Chriſt comme preſent. On y lit que les Anges environnent les Autels, & y voyent les Myſteres avec tremble-

ment. Ils les repreſentent auſſi quelquefois en cet eſtat d'adoration autour de l'Autel : & on en a un exemple dans l'Atteſtation de Denis Patriarche de Conſtantinople, où eſt repreſenté Jeſus-Chriſt en figure d'enfant dans le diſque ſacré ou patene : le calice à coſté, & des Cherubins tout autour.

On peut juger aprés ce qui a eſté rapporté dans ce Chapitre ſi M. Claude a eu raiſon de dire & de ſouſtenir juſqu'à la fin ſans aucune preuve, ſinon de quelques teſmoignages d'Auteurs fort meſpriſables ; que les Grecs & generalement tous les Chreſtiens, excepté ceux de l'Egliſe Romaine, n'adoroient point l'Euchariſtie.

---

## CHAPITRE IV.

*Preuve de la Foy des Grecs & des Orientaux ſur la preſence réelle, parce qu'ils croyent divers miracles de l'Euchariſtie.*

L'Argument que les Catholiques tirent des miracles de l'Euchariſtie, dont il ſe trouve des teſmoignages inconteſtables dans l'antiquité la plus reculée, n'eſt pas une des moindres preuves dont ils ſe ſervent contre les Proteſtants. Car il eſt certain qu'on ne peut croire comme veritables de tels miracles, ſans reconnoiſtre la preſence réelle. Il ne s'agit pas de la verité ou de la fauſſeté du recit de ceux qui les rapportent, ou qui les reçoivent comme veritables: ils ne peuvent eſtre ny crus ny inventez par ceux qui ne la croyent point. Donc les Grecs qui rapportent & qui croyent ces ſortes de miracles, & les Orientaux qui les reçoivent de meſme, ont une créance ſur l'Euchariſtie toute differente de ceux qui n'y reconnoiſſent aucun changement.

La créance des miracles de l'Euchariſtie eſt une preuve de la foy Catholique.

Un des plus anciens miracles de ce genre, eſt celuy que rapporte S. Cyprien, d'une petite fille qui ayant eſté ſoüillée par du vin offert aux Idoles, pendant que ſes parents s'eſtoient enfuis à cauſe de la perſecution, ne put recevoir l'Euchariſtie, à laquelle on la preſenta, mais la rejetta avec des contorſions & des mouvements qui n'avoient rien de naturel. Ce ſaint Martyr en rapporte d'autres comme de celuy, qui ouvrant l'endroit où il avoit mis l'Euchariſtie, en

Miracles anciens.

*Cypr. de Lapſis p. 133. ed. Ox.*

vid sortir du feu : d'un autre qui ne trouva que de la cendre. Une femme Macedonienne, du temps de S. Jean Chrysostome, trouva que le pain qu'elle avoit apporté pour le prendre au lieu de l'Eucharistie s'estoit endurci dans sa bouche, comme une pierre. Sainte Gorgonie fut guérie d'un mal qui paroissoit incurable ayant ramassé les restes précieux de l'Eucharistie, & les ayant meslez avec ses larmes. S. Satyre frere de S. Ambroise, les ayant mis à son col, & s'estant jetté à la mer, fut sauvé du naufrage : & S. Augustin rapporte qu'un nommé Acacius qui avoit presque perdu la veuë, fut guéri miraculeusement par l'Eucharistie que sa mere luy mit sur les yeux en forme de cataplasme. On ne parlera pas de divers autres miracles marquez par les Auteurs des siecles suivants, & qui sont en tres-grand nombre.

*Sozom. l. 8. c. 5. Niceph. l. 13. c. 7. Greg. Naz. Or. 11.*

*De Obitu Satyr. c. 43.*

*Op. Imp. l. 3. c. 162.*

Agapius en rapporte plusieurs.

Les Grecs modernes, & ceux du moyen âge en ont rapporté plusieurs. Agapius Religieux Grec qui fit imprimer en 1640. un livre en langue vulgaire intitulé *le Salut des pecheurs*, en a recueilli quelques-uns, & les Auteurs de la Perpetuité se sont servis de son autorité contre M. Claude. Le livre a esté traduit en Arabe il y a desja plusieurs années par les Chrestiens du païs, non pas par un Missionaire qui n'en estoit pas capable, & ils le lisent avec édification. Mais afin de faire voir que ce n'est pas seulement dans les Auteurs recents que se trouvent de pareils miracles, on en rapportera de plus anciens tirez d'Auteurs considerables dans leurs Eglises.

Ainsi que les Jacobites.
*Hist. Alex. MS. Ar.*

Les Jacobites ont parmy leurs Saints un Vaza fils de Rejah, qu'ils disent avoir esté converti à la Religion Chrestienne, de Mahometan qu'il estoit, par un miracle de S. Mercure, qui le transporta de la Vallée de la Meque au Monastere de S. Macaire. Ce Vaza avoit escrit sa Vie, dans laquelle il rapporte, qu'il y avoit eu à Bagdad un jeune Seigneur nommé Haschami, qui alloit dans les Eglises, & prenoit plaisir à respandre les saints Mysteres, quand on celebroit la Liturgie. Il arriva un jour qu'estant prest à faire comme à son ordinaire, il vid sur la patene sacrée, un Enfant, & il luy parut que le Prestre le divisoit par morceaux, & qu'il donnoit sa chair aux Communiants. Il fut encore plus surpris lorsque ceux qui l'accompagnoient luy protesterent qu'ils ne voyoient que du pain & du vin. Il s'addressa au Prestre aprés la fin du Service. Celuy-cy luy enseigna *comment le Seigneur Jesus-Christ*

*prit*

*prit du pain & du vin, qu'il distribua à ses Disciples, leur disant:* Prenez, mangez cecy est mon Corps: beuvez cecy qui est mon sang. *Ses Disciples*, adjousta-t'il, *nous ont enseigné une priere que nous prononçons sur le pain & sur le vin, lorsque nous les offrons dessus l'Autel: le pain est changé, & il est fait chair, & le vin est fait son sang, comme Dieu vous l'a fait voir aujourd'huy. Cependant à les voir exterieurement, c'est du pain & du vin, car il n'y a persone au monde qui eust pû recevoir de la chair cruë, & du sang nouvellement respandu.* Cette Histoire est rapportée à la suite des Vies des Patriarches d'Alexandrie escrites par Severe Evesque d'Aschmonin, dans la Vie de Philothée, qui est le LXIII[e]. escrite par Michel Evesque de Tanis. Ce Patriarche fut ordonné l'an de Jesus-Christ 982. *Perpet. T. 3. p. 797.*

Cette mesme Histoire se trouve en differents Manuscrits, ce qui fait voir que ceux qui la rapportent n'y voyoient rien d'impossible selon la créance de leur Eglise. Severe, l'Auteur des Homilies de toute l'année, & divers Theologiens, reconnoissent aussi la possibilité de semblables miracles, puis qu'aprés avoir dit qu'on devoit croire sans aucun doute que *l'Eucharistie estoit le corps & le sang de Jesus-Christ*, ils adjoustent, *comme Dieu l'a quelquefois fait voir à des Saints.*

Dans la Vie du Patriarche Christodule, qui est le LXVI. ordonné l'an de Jesus-Christ 1047. il est parlé d'un Anachorete nommé Pierre, auquel ils attribuoient plusieurs miracles. Il avoit esté ordonné Prestre, mais depuis qu'il s'estoit renfermé dans une cellule, il n'avoit plus celebré la Messe, & il avoit un doigt tousjours enveloppé. Avant qu'il mourust, son Disciple luy fit tant d'instances, qu'il obtint que l'Anachorete luy montrast son doigt, qui estoit rouge à l'extremité, comme si on l'eust trempé dans du sang, & il luy dit, *Un jour que je celebrois dans l'Eglise appellée Hamara, tenant le calice & ayant un doigt sur le bord, je dis en moy-mesme:* Est-il possible que cela soit fait le sang de Jesus-Christ? *Aussi-tost le vin qui estoit dans le calice boüillonnant s'éleva jusqu'au bord, mon doigt en fut teint comme vous voyez; & ma surprise fut si grande, que depuis ce temps-là, je n'ay point celebré la Messe, & je ne la celebreray jamais.* Abuselah rapporte une Histoire semblable, si ce n'est pas la mesme. Autre miracle. *Tarich Armeni.*

Dans la Vie de Simon Patriarche XLII. vers l'an 700. il est rapporté qu'on luy donna du poison par trois fois, sans qu'il

en receuſt aucun mal, parce qu'on le luy avoit donné aprés la Communion : que la derniere fois il en fut malade à l'extremité, & meſme qu'il en mourut ſelon Elmacin, qui fait mention de cette Hiſtoire, à cauſe qu'on le luy avoit donné lorſqu'il eſtoit à jeun.

*P. 68.*

Autre.

On lit dans la Vie de Jacob Patriarche L. d'Alexandrie eſcrite par Severe, que de ſon temps vers l'an de Jeſus-Chriſt 826. les Mahometans ayant enlevé les vaſes ſacrez d'une Egliſe, prirent entre autres un calice, & qu'*un Orfévre ayant commencé à le rompre, en vid couler du ſang en auſſi grande abondance que ſi on euſt tué un agneau, & que ce miracle eſtonna tellement les Infideles, qu'ils rendirent ces vaſes ſacrez.*

Les Neſtoriens croyent auſſi les miracles de l'Euchariſtie.

Les Neſtoriens rapportent quelque choſe de pareil dans l'Hiſtoire de Hananjechua Catholique XXXVIII. ordonné vers l'an de Jeſus-Chriſt 686. Ils diſent qu'un meſchant Preſtre mit du poiſon dans le calice lorſqu'il devoit celebrer la Liturgie, & qu'il n'en arriva aucun mal au Catholique : que ce miracle fit tant de bruit, que le Prince Mardanſchah, frere d'Abdelmelic, obligea les Chreſtiens de porter ſolemnellement l'Euchariſtie dans ſa maiſon. Enfin dans la meſme Hiſtoire il eſt rapporté qu'à l'Ordination de Jean fils de Narſés LII. Catholique l'an de Jeſus-Chriſt 883. une muraille de l'Egliſe tomba & écraſa preſque un homme : que le Catholique fit verſer de l'eau dans le calice où on avoit celebré les ſaints Myſteres : qu'il l'en frotta, & le guerit. On pourroit, s'il eſtoit neceſſaire, ramaſſer pluſieurs autres ſemblables miracles ; mais il ſuffit qu'on en reçoive un, pour croire tous les autres poſſibles.

Jugement inſouſtenable d'Aubertin ſur les miracles de l'Euchariſtie.
*Albert. l. 1. p. 207.*

Aubertin n'a pas oſé dire tout ce qu'il penſoit touchant les premiers qui ſe trouvent rapportez par les ſaints Peres : mais il n'a pas fait de difficulté d'attribuer à l'eſprit d'erreur ceux des derniers temps, & de les comparer à ce qui eſt rapporté dans S. Irenée & dans S. Epiphane, de Marc, Chef des Marcoſiens, qui par art magique, faiſoit que dans le temps qu'on offroit l'Euchariſtie, la liqueur qui eſtoit dans le calice s'élevoit juſqu'au bord, & paroiſſoit de couleur de ſang. De cet exemple ſeul on tire dequoy confondre Aubertin & ſes Diſciples.

*Iren. l. 1. c. 9.*
*Epiph. T. 1. p. 233.*
*Ed. Petav.*

Refutation.

Ils ne peuvent pas dire que l'Egliſe dans laquelle ſe ſont faits les miracles rapportez par S. Cyprien, par S. Gregoire

de Nazianze, S. Chryſoſtome, S. Auguſtin, S. Proſper, & les autres Saints, ne ſoit la meſme dans laquelle a veſcu Moſchus, Auteur du *Limonarium*, qui en rapporte pluſieurs, & les autres qui ont eſcrit les vies des Anachoretes, aprés Palladius & Theodoret. Sur quel principe peut-on donc eſtablir que ce qui eſtoit un miracle dans les premiers ſiecles, devienne une operation du démon dans les ſuivants, puiſqu'on ne peut s'imaginer aucune diſtinction ſolide, entre ces miracles. Ils tendent tous à imprimer un grand reſpect pour les ſaints Myſteres, parce qu'ils ſont le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, & à confirmer dans la foy ceux qui auroient pû en douter. Ils deviennent inutiles, & meſme ils ne peuvent avoir lieu, par tout où la preſence réelle n'eſt pas receuë, & il n'en eſt pas arrivé un ſeul dans les Egliſes Prétenduës Reformées. Il falloit donc que du temps de S. Cyprien, de S. Jean Chryſoſtome, & beaucoup plus tard, on cruſt autre choſe parmy les Chreſtiens, touchant l'Euchariſtie, que ce que croyent les Proteſtants. Il eſt inutile d'examiner ſi ces miracles ſont vrais ou faux: puiſque la meſme raiſon qui les rend croyables, ſur le teſmoignage des anciens Peres, les confirme lors qu'ils ſont rapportez par les Auteurs du moyen âge, & que les uns & les autres ſont fondez ſur la conformité de la foy, ſans laquelle on ne les peut croire. Car s'il eſtoit certain que les premiers Chreſtiens n'euſſent pas cru que dans l'Euchariſtie il y avoit autre choſe que du pain & du vin, on auroit tout ſujet de douter de ce que rapportent S. Cyprien, S. Auguſtin & les autres, parce que leur autorité ne ſuffiroit pas pour perſuader ce qui auroit eſté abſolument impoſſible & inutile. Il euſt eſté impoſſible, non pas ſeulement ſelon le cours ordinaire de la nature, mais ſelon l'ordre de la grace & de la ſageſſe de Dieu, qu'il ſe fuſt fait des miracles, qui pouvoient induire les hommes en erreur, en leur faiſant regarder le pain & le vin de l'Euchariſtie, comme ayant en ſoy-meſme quelque choſe de ſurnaturel & de divin. Dieu ne tente perſone, & c'eſtoit-là une tentation à laquelle la foibleſſe humaine n'euſt pû reſiſter, d'autant plus que les ſaints Eveſques ſe ſervoient de ces miracles, pour augmenter la terreur religieuſe que devoient avoir les fideles en s'approchant de la Communion. Il euſt eſté également inutile,

car il ne faut aucun effet miraculeux pour persuader que dans l'Eucharistie il y a du pain & du vin, & que ce qu'on void & ce qu'on reçoit n'est rien davantage : ny pour prouver que celuy qui les reçoit avec foy, communique & participe spirituellement au corps & au sang de Jesus-Christ : ces miracles ne le prouvent point.

Reflexion sur ce que S. Epiphane rapporte de l'heretique Marc.

Pour ce qui regarde cet imposteur Marc, il est difficile de comprendre quel avantage les Protestants peuvent tirer de ce qu'on rapporte de luy. Les Auteurs distinguent fort bien ses prestiges, des veritables miracles ; mais on reconnoist que pour augmenter son credit parmy ceux de sa secte, il leur vouloit faire voir quelque effet miraculeux. C'estoit donc quelque chose qui pouvoit les toucher : & pour cela il faisoit que le calice sembloit estre plein de sang boüillonnant, & qui le remplissoit jusqu'aux bords. Ce miracle n'eust servi de rien à l'égard de ceux qui n'auroient pas cru que le sang de Jesus-Christ estoit veritablement dans le calice. Cet imposteur vouloit donc faire paroistre aux yeux de ses sectateurs, ce que chaque Chrestien croyoit estre dans l'Eucharistie, & il ne faut pas chercher d'autre sens.

Miracles rapportez par Nectarius de Jerusalem, & ce qu'en dit M. Allix.

*Nectar. Ed. Gr. p. 204.*

*V. Notat. ad Nect. inter Gr. Opusc. p. 207.*

Nectarius Patriarche de Jerusalem, dans son Traité contre la Primauté du Pape, rapporte quelques miracles de l'Eucharistie, pour respondre à l'objection qu'un Religieux de S. François qui l'engagea à la dispute, luy avoit faite, qu'il n'y avoit plus de miracles parmy les Grecs, ce qui marquoit qu'ils n'estoient pas dans la veritable Eglise. Le Patriarche respond qu'il y en a, & il en recite plusieurs, entre autres la conservation miraculeuse du pain consacré pour la Messe des Présanctifiez, qui estoit demeuré sans se corrompre pendant plus de deux cents ans. M. Allix qui a traduit cet Ouvrage, a fait une note sur cet endroit, dans laquelle il prétend que les miracles ne servent point à prouver la presence réelle, & il cite à cette occasion une histoire qui est dans le *Limonarium* de Moschus, qui raconte qu'un homme ayant mis l'Eucharistie dans une armoire, il la trouva changée en espis : il adjouste ce qui est rapporté par Saint Gregoire Pape, comme estant arrivé sous son prédecesseur, qui ayant fait toucher un de ces draps de soye appellez *brandea* aux reliques des Martyrs, avoit coupé ce drap avec des ciseaux, & qu'il en estoit sorti du sang.

Il faut examiner ſi cette comparaiſon fait quelque préjudice à la verité de ces miracles; puiſque de quelque maniere qu'ils ſe faſſent, ils ſont tousjours des effets ſurnaturels. Les anciens Chreſtiens, auſſi-bien que les Catholiques de ces derniers temps, ont regardé les ſacrez dons du pain & du vin offerts ſur les Autels, comme une matiere déterminée par l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, à devenir par la conſecration, toute autre choſe que ce qu'ils eſtoient. L'Egliſe n'a jamais varié ſur cette doctrine, ayant tousjours cru que c'eſtoit le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, par conſequent quelque choſe de divin. On le croid par la foy, quoyqu'on ne le voye pas : mais ſuivant l'expreſſion fort frequente des Theologiens Orientaux, *de meſme que les Apoſtres voyant Jeſus-Chriſt pendant qu'il eſtoit ſur la terre, ne voyoient qu'un homme qui n'avoit rien exterieurement qui le diſtinguaſt des autres hommes, & cependant ils croyoient fermement qu'il eſtoit le Fils de Dieu; ainſi quoyque nous ne voyons que du pain & du vin, nous devons croire neantmoins qu'ils ſont le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt.* Il fit ſur la terre pluſieurs miracles, parmy leſquels il n'y en eut qu'un ſeul, qui alloit directement à faire connoiſtre ſa Majeſté infinie cachée ſous le voile de l'humanité, & ce fut dans ſa Transfiguration. Les autres prouvoient bien ſa puiſſance divine, mais non pas ſa nature divine, puiſque Moyſe, Elie, Eliſée & d'autres Prophetes, en avoient fait de ſemblables. Cependant perſone ne dira qu'à l'exception du miracle de la Transfiguration, les autres ne prouvaſſent pas ſa divinité. On peut donc dire de meſme que les apparitions miraculeuſes du corps de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, ſont le miracle du premier genre pour prouver la preſence réelle : mais que les autres ne la prouvent pas moins ſolidement, puiſqu'ils ſuppoſent qu'il y a quelque choſe de ſurnaturel & de divin dans l'Euchariſtie, qui produit ces effets miraculeux, ce qui ne pourroit eſtre, s'il n'y avoit que du pain & du vin, ou que toute la ſanctification qu'ils peuvent recevoir, ne fuſt que dans la Communion & par la foy de ceux qui la reçoivent. Auſſi tous ceux qui rapportent ces miracles, les attribuent à la ſainteté de l'Euchariſtie priſe en elle-meſme. S. Cyprien parlant du miracle de cette petite fille, qui ayant eſté ſoüillée par les ſacrifices, rejetta le ſang pré-

Reſponſe.

*Severe. Barſalibi. Abulfarage. Homil.*

*Sanctificatus in Domini sanguine potus, de pollutis visceribus erupit, tanta est potestas Domini, tanta Majestas.*

cieux, dit ces paroles. *La boisson sanctifiée dans le sang du Seigneur, sortit des entrailles soüillées, telle est la Puissance & la Majesté du Seigneur.* La boisson estoit sanctifiée par le sang du Seigneur : il fut donc receu par cette petite fille, réellement & non par la foy, puisqu'elle n'en estoit pas capable.

Reflexion sur ces miracles.

Ces paroles de S. Cyprien, ne prouvent pas neantmoins la Transubstantiation, si on en croid Aubertin : mais on ne peut douter qu'elles ne prouvent la presence réelle. Les Anglois n'ont pas cru devoir nous renvoyer à ses Commentaires, comme a fait celuy qui a entrepris la derniere édition des Catecheses de S. Cyrille de Jerusalem. Mais ils ont fait une note encore plus estrange sur le miracle rapporté ensuite par S. Cyprien, de celuy qui ayant mis l'Eucharistie dans une armoire, ne trouva que de la cendre. *Que le pain Eucharistique soit transubstantié au corps du Seigneur, cela semble surpasser toute créance : mais c'est quelque chose de plus grand, si cela peut se faire, & ce que personne ne dira facilement, que le corps du Seigneur ait esté changé en cendres.* Nous sçavons & nous le reconnoissons comme font les Grecs & tous les Orientaux, que le premier changement est naturellement incroyable, parce qu'il ne se peut faire sans un tres-grand miracle : mais cela ne nous empesche pas de le croire : & comme tout miracle est également impossible, selon l'ordre de la nature, ils sont tous également faciles à Dieu dont la puissance n'a point de bornes. C'est donc par cette raison que les Grecs & les Orientaux croyent les miracles de l'Eucharistie, rapportez par les anciens, & par les Auteurs recents : & ils sont persuadez qu'il s'en fait encore. Un Protestant ne peut croire ces miracles, parce qu'il ne croid pas que la Transubstantiation soit possible : celuy donc qui les croid, reconnoist non seulement la possibilité de ces miracles, mais il croid la Transubstantiation qui en est le fondement : & c'est aussi ce que croyent les Grecs, aussi-bien que les Orientaux. Ainsi la note des Anglois ne signifie rien, sinon qu'on ne doit pas adjouster foy à ce que dit S. Cyprien, parce que ce seroit supposer la Transubstantiation ; ce qui est un raisonnement tres-faux, & ce qu'on appelle dans les Escoles *petition de principe.* Quand ils adjoustent que *le changement du corps du Seigneur en cendres, est encore quelque chose de plus incroyable* ; ils font dire à S. Cyprien, ce qu'il n'a pas dit : puisque ses

*Panem Eucharisticum in dominicum corpus transubstantiari fidem videtur superare: sed majus quiddam si fieri potest, quodque nemo facile dixerit, dominicum corpus in cineres fuisse conversum. Not. ad Cypr. p. 133. Ed. Oxon.*

paroles signifient seulement que ce Chrestien trouva de la cendre au lieu de l'Eucharistie. Il faudroit mieux ne pas toucher aux escrits des Peres, que de les commenter d'une telle maniere, pour traiter ces saints Docteurs comme des imbecilles. Mais puisque le sens de cette note & des Commentaires d'Aubertin, se réduit à faire considerer ces miracles comme des fables, & ceux qui sont marquez par des Auteurs plus modernes comme des prestiges, les Protestants ne devroient pas perdre leur temps ny leurs paroles, à essayer de nous persuader que ceux qui regardent de pareilles explications comme des blasphemes & des impietez, qui croyent la Transubstantiation indépendemment des miracles, & qui reçoivent les miracles de l'Eucharistie comme croyables, parce que supposant la Transubstantiation, ils ne paroissent pas impossibles, ayent des sentiments conformes, à ceux que leur attribuë M. Claude.

## CHAPITRE V.

*Que les Grecs & les Orientaux ont tousjours regardé avec horreur la profanation de l'Eucharistie, & qu'ils ont eu sur ce sujet les mesmes précautions, que l'Eglise Latine.*

S'Il y a eu quelque point dans le cours de la dispute sur la Perpetuité de la Foy, où M. Claude ait fait paroistre une confiance extraordinaire, c'est en ce qui regardoit les suites de l'opinion de la presence réelle, & ce qu'une pareille doctrine doit produire naturellement dans tout ce qui a rapport à la discipline. *Supposé*, dit-il, *que toute l'Eglise ancienne eust cru ce que l'Eglise Romaine croid aujourd'huy, ce seroit la chose du monde la plus estrange, que cette créance n'eust pas produit les mesmes effets qu'elle a produits depuis Paschase, & depuis Lanfranc... Il est certain*, dit-il ailleurs, *que la Communion sous une espece, est évidemment un fruit & une suite assez necessaire de la Transubstantiation. Car il a fallu en venir-là, pour éviter les inconvenients, où le sang propre & adorable de Jesus-Christ se trouve exposé, si on donne le calice au peuple : ce qui est une marque que ces inconvenients n'avoient point de lieu dans l'ancienne Eglise, puisqu'ils ne produisirent pas le mesme*

Hardiesse de M. Claude sur cet article.

Prem. Rep. p. 485. V. Perp. t. 1. l. 10. c. 10.

p. 501.

*effet qu'ils ont produit depuis, de sorte que le changement de pratique, tesmoigne le changement de créance dans le fond mesme.* Il applique ce grand principe à tout ce que l'Eglise Romaine pratique, non seulement dans la celebration des saints Mysteres, mais dans la Communion, dans la reservation qui s'en fait pour les malades; en un mot en tout ce qui a rapport au ministere des Autels. Ceux qui ont lû avec quelque attention les escrits de M. Claude, sçavent que jamais il n'affirme rien sur un ton plus haut, que lorsqu'il n'en a pas la moindre preuve à fournir, & icy il s'est surpassé luy-mesme. Car aprés la lecture de ses paroles, tout Calviniste prévenu de la capacité & de la bonne foy de celuy qu'il regardoit comme son Pasteur, ne doutera pas, qu'avant Paschase, & Lanfranc, il ne se trouve rien dans toute l'antiquité, qui donne lieu de croire que dans la primitive Eglise, on eust un plus grand respect, pour ce qui avoit esté consacré, & distribué aux Fideles, comme le corps & le sang de Jesus-Christ, qu'on en a dans les assemblées que les Protestants font pour la celebration de leur Cene.

La pratique qu'il assure estre inconnuë avant Paschase est de la premiere antiquité.

*Calicis aut etiam panis nostri aliquid decusi in terram anxie patimur. Tert. de Coron. c. 3.*

*Et ideo quanta sollicitudine observamus, quando nobis corpus Christi ministratur, ut nihil ex ipso de manibus nostris in terram cadat.*

Mais on n'attribuera pas aux suites de l'opinion nouvelle de Paschase, ce qu'on trouve dans Tertullien. *Nous souffrons avec peine qu'il tombe quelque chose à terre de nostre calice ou de nostre pain.* On a cité souvent ces paroles de S. Augustin, parlant au peuple comme d'une chose connuë. *Quel soin ne prenons-nous pas lorsqu'on nous administre le corps de Jesus-Christ, afin qu'il ne tombe rien de nos mains à terre.* Ce passage a esté cité comme estant de S. Augustin, par Gratien, par Yves de Chartres, & par les autres Canonistes. Les RR. PP. Benedictins ont jugé qu'il pouvoit estre de Cesarius, & celuy-cy estoit long-temps avant Paschase & Lanfranc. Il ne faut pas s'estonner qu'il ne se trouve pas beaucoup de passages touchant cette discipline, puisqu'en ces derniers temps mesmes, on ne trouveroit gueres d'occasion de prescher au peuple qu'il faut recevoir l'Eucharistie, de maniere qu'on ne la laisse pas tomber à terre. Il suffit de reconnoistre que quand quelque chose de pareil est arrivé, les Auteurs les plus anciens en ont parlé avec horreur comme d'un sacrilege.

Preuves de cet usage.

*L. 2. p. 57.*

Optat, dont l'autorité n'est pas moindre que l'antiquité, parmy les crimes atroces qu'il reproche aux Donatistes, a mis la profanation de l'Eucharistie comme un des plus

grands,

grands. [a] *Et quoyque la chose vous paroisse legere, on commit un crime horrible. Car vos Evesques, dont nous venons de parler, afin de violer toutes les choses les plus saintes & les plus sacrées, firent jetter l'Eucharistie à des chiens, ce qui ne se passa pas sans un signe manifeste du jugement de Dieu. Car ces mesmes chiens allumez de rage, se jetterent sur leurs maistres comme sur des inconnus & des ennemis, & les déchirerent comme des larrons coupables d'avoir profané le saint Corps de Jesus-Christ.* Il est impossible d'escrire ou de penser rien de semblable dans les principes des Protestants. Parmy les calomnies dont les Ariens attaquoient l'innocence de S. Athanase, on trouve qu'ils l'accusoient de ce que par son ordre le Prestre Macaire [b] avoit troublé un autre Prestre pendant qu'il celebroit les saints Mysteres, & qu'il avoit jetté les Sacrements de nostre salut. Dans le mesme endroit on trouve que les Catholiques regarderent comme un grand sacrilege que [c] Paul Evesque de Constantinople faisoit mener violemment les Prestres nuds par la ville, leur ayant pendu au cou le corps consacré de Jesus-Christ, par une profanation publique, ce qu'on ne pouvoit dire sans larmes. Il est dit ensuite que [d] *Lucius Arien estant retourné à Andrinople, faisoit jetter aux chiens le Sacrifice fait par de saints Prestres, si on ose rapporter quelque chose de si estrange.* Palladius dans la Vie de S. Jean Chrysostome exaggere le crime des soldats envoyez contre les Religieux, de *ce qu'ils jetterent à terre les symboles des Mysteres*, ce que fit aussi à l'égard d'un Diacre un Officier nommé Lucius: & le Saint en parle de la mesme maniere dans sa lettre au Pape Innocent I. De mesme Victor dans son Histoire de la persecution des Vandales. [e] *Dans le temps*, dit-il, *qu'on distribuoit au peuple les Sacrements de Dieu, ils entrerent avec une grande fureur, & jettant sur le pavé le corps & le sang de Jesus-Christ, ils le foulerent de leurs pieds immondes.* On trouve dans S. Prosper une histoire remarquable, d'une fille qui estant possedée du demon, fut guerie aprés plus de quatre-vingt jours par l'Eucharistie. On la luy donna en une particule, mais comme elle ne pouvoit l'avaller, on luy donna le saint Calice. [f] *Le Prestre*, dit-il, *luy soustenant donc la teste, de peur qu'elle ne rejettast les choses saintes, un Diacre suggera que le Prestre luy presentast le Calice salutaire. Aussi-tost qu'on luy le eut approché de la bouche, le Diable abandonna par le*

a. *Et quod vobis leve videtur, facinus immane commissum est. Ut omnia sacrosancta supra memorati vestri Episcopi violarent, jusserunt Eucharistiam canibus fundi, non sine signo divini judicii. Nam iidem canes accensi rabie ipsos dominos suos, quasi latrones sancti corporis reos, dente vindice, tanquam ignotos & inimicos laniaverunt.*

b. *Scyrum Presbyterum perturbasse & salutis nostræ Sacramenta projecisse.* Fragm. Hi. p. 1295. Nov. Ed.

c. *Nudi ab ipso ad forum trahebantur Presbyteri, & quod cum lacrymis luctuque dicendum, consecratum Domini corpus ad Sacerdotum colla suspensum palam publiceque profanabat.*

d. *Præterea Hadrianopoli Lucius post reditum suum sacrificium à sanctis & integris sacerdotibus confectum, si fas est dicere canibus projiciendum jubebat.*

e. *Tempore quo Sacramenta Dei populo porrigebantur introeuntes maximo cum furore corpus Christi & sanguinem pavimento sparserunt & illud pollutis pedibus calcaverunt.* Vict. Vitensis cap 13. p. 17.

f. *Manu igitur faciem ejus sustentante Sacerdote, ne*

*ſanctum projiceret, à quodam Diacono ſuggeſtum eſt, ut calicem ſalutarem gutturi ejus Pontifex applicaret: Quod ut factum eſt ſtatim ut locum illum quem diabolus obſederat Salvatoris imperio reliquit, Sacramentum quod ore geſtabat, cum laude redemptoris transglutiiſſe puella clamavit. Proſper de Promiſſ.*

*commandement du Sauveur le lieu qu'il avoit obſedé, & la fille cria qu'elle avoit avallé le Sacrement qu'elle avoit dans la bouche.*

Ces preuves plus anciennes que l'époque de M. Claude.

Tous ces exemples ſont, comme chacun ſçait, plus anciens que Paſchaſe de pluſieurs ſiecles, & cependant ils ſuppoſent neceſſairement, ce que M. Claude nie avec tant de hardieſſe. Il ne s'agit pas de la Communion ſous une eſpece, mais des inconvenients que ce Miniſtre ſuppoſe l'avoir produite. On void par ce qui eſt rapporté dans S. Proſper, que dans le temps meſme qu'on donnoit encore le calice aux Laïques, on avoit ſoin de ſouſtenir la teſte de cette jeune fille, de peur qu'elle ne rejettaſt les choſes ſaintes. On donnoit encore le calice du temps d'Optat, de S. Athanaſe, & de S. Chryſoſtome, & cependant on regardoit comme un ſacrilege, & une horrible profanation, lorſqu'il eſtoit reſpandu. C'eſt donc une ſuppoſition fauſſe de dire que l'attention à ces inconvenients, n'a eu lieu que depuis qu'on a retranché aux Laïques la Communion ſous les deux eſpeces, puiſque cette attention eſtoit la meſme pluſieurs ſiecles auparavant: mais puiſque de l'aveu des Miniſtres, elle eſt une ſuite de la foy de la preſence réelle, il s'enſuit qu'on la croyoit du temps d'Optat, de S. Athanaſe, de S. Auguſtin, & de S. Chryſoſtome, puiſqu'on craignoit tous ces inconvenients.

Reflexion ſur ces preuves.

Ces ſortes de teſmoignages des Anciens ſur des faits de notorieté publique, ne ſont pas ſujets comme les autres qui regardent le dogme, à des explications forcées, telles qu'Aubertin & M. Claude en ont trouvé, pour faire dire aux Peres, les choſes les plus éloignées du ſens naturel de leurs paroles. Il s'agit de faits: Un Hiſtorien Catholique qui rapportera dans une hiſtoire un nombre infini de pareils ſacrileges commis dans le commencement de la Reforme, en parle de la meſme maniere qu'Optat, & S. Chryſoſtome parlent de ceux qui furent commis de leurs temps. Un Calviniſte ny fera pas d'attention, ou comme pluſieurs ont fait, il loüera une pareille action, & la conſiderera comme l'effet d'un grand zele pour la pureté de l'Evangile. Dans les guerres civiles d'Angleterre, où les Epiſcopaux ont ſouvent éprouvé de ſemblables effets de la fureur des Calviniſtes, les premiers ont regardé ces actions comme des violences

indignes de Chreſtiens, mais jamais comme des ſacrileges. On n'en peut alleguer aucune raiſon, ſinon que c'eſtoit du pain & du vin reſpandu. Donc, puiſque les Anciens en parlent tout autrement, & qu'ils regardent ces profanations, comme le comble des ſacrileges, ils penſoient ſur l'Euchariſtie tout autrement que les Proteſtants.

Ils ne peuvent donc rien dire, ſinon qu'il ne ſe trouve rien de preſcrit ſur ce ſujet dans les anciens Canons, & que ce n'a eſté que depuis le temps auquel ils taſchent de fixer leur prétendu changement de doctrine, que cette diſcipline s'eſt introduite dans l'Egliſe Romaine. Cette objection, a tous les défauts que peuvent avoir les raiſonnements les plus faux & les plus frivoles. Car elle eſt fondée ſur ce principe, qu'il n'y a eu rien de pratiqué dans l'ancienne Egliſe, ſinon ce qui ſe trouve marqué dans les Canons : & ſur un fait également faux qui eſt qu'avant Paſchaſe & Lanfranc, il ne ſe trouve rien de preſcrit ſur les précautions neceſſaires pour adminiſtrer décemment l'Euchariſtie. On peut y adjouſter un troiſiéme défaut, qui eſt de ſuppoſer que nous ſçavons tout ce qui s'eſt pratiqué dans les ſiecles éloignez de nous, & que ce qui reſte de monuments anciens, comprend tout ce qui s'eſt jamais obſervé dans l'Egliſe touchant la diſcipline Euchariſtique. Enfin quand cette objection auroit quelque ſolidité, elle ne prouveroit rien à l'égard des Communions ſeparées pluſieurs ſiecles auparavant de l'Egliſe Romaine, auſſi-bien que de la Grecque ; car les Cophtes, & les Syriens, tant Neſtoriens, que Jacobites ou Melchites, n'ont jamais entendu parler de Paſchaſe ny de Lanfranc.

Vaine objection contre ces preuves.

Le premier fondement eſt entierement faux, puiſque le ſeul teſmoignage de S. Baſile, prouve inconteſtablement que l'Egliſe pratiquoit pluſieurs choſes, qui meſme alors n'eſtoient pas eſcrites, dont quelques-unes ont eſté conſervées par les premiers Reformateurs, qui ont taſché inutilement de les prouver par l'Eſcriture Sainte. Ils en ont ſupprimé pluſieurs autres, comme le meſlange de l'eau dans le calice ; mais on void qu'il eſtoit en uſage dés le temps de S. Cyprien, de meſme que le bapteſme des enfants, & pluſieurs autres points de diſcipline dont l'Eſcriture Sainte ne nous parle point. Chaque Egliſe avoit le dépoſt de la tradition auſſi-bien que de la doctrine, & il n'eſtoit pas beſoin d'eſcrire

Il eſt faux que tout ce qui a eſté pratiqué ait eſté eſcrit.

dans les premiers temps des regles qui se trouvoient establies, & conservées par la pratique de toutes les Eglises. Il n'estoit pas necessaire qu'au Concile de Nicée, on mit par escrit & en détail tout ce qui devoit estre pratiqué de plus respectueux à l'égard de l'Eucharistie, puisqu'on ne l'a pas fait au Concile de Trente. Si quelque Protestant avançoit que tout ce qui est prescrit dans les Rituels sur cette matiere, est un ramas d'abus superstitieux que l'Eglise Romaine n'approuve point, parce qu'elle ne les a jamais autorisez par aucune décision solennelle, chacun comprendroit combien cet argument seroit foible & ridicule. Ce seroit assez de faire remarquer que la pratique constante de l'Eglise les establit suffisamment : & il en est de mesme de l'ancienne Eglise ; on n'y mettoit point par escrit ce qui estoit connu & pratiqué par tous les Chrestiens, & surquoy il n'y avoit aucune dispute. Il auroit esté, non seulement inutile, mais ridicule qu'un Concile eust fait des Canons, pour ordonner qu'on honoreroit l'Eucharistie, qu'on ne la jetteroit pas à terre, ou aux chiens: de mesme qu'on n'en a pas fait pour ordonner aux Prestres de ne tuer pas, de ne voler pas, & de ne pas commettre de pareils crimes. Il suffisoit qu'on punist ceux qui en estoient coupables par de rudes penitences. Il paroist que les ennemis de S. Athanase, avoient un pareil dessein quand ils le vouloient accuser de ce qu'un de ses Prestres avoit jetté l'Eucharistie. C'estoit donc desja une grande profanation, & un crime énorme du temps de ce Saint, quoyqu'il ne s'en trouve aucune loy escrite. Mais la pratique de toute l'Eglise estoit une loy non escrite ; & c'est sur ce fondement que les Catholiques sont en droit de prétendre que l'Eglise a tousjours eu la mesme veneration pour les saints Mysteres : que cette marque de pieté est une preuve certaine de la doctrine : & qu'il est contre toute raison de prétendre prouver qu'elle a souffert quelque changement, puisque la discipline se trouve la mesme.

Et qu'il n'y ait rien d'escrit avant Paschase touchant cette discipline.

L'autre point n'est pas moins faux, quand on suppose qu'il ne se trouve rien d'escrit touchant la discipline Eucharistique avant Paschase. Quand ce fait seroit veritable, il ne prouveroit rien, parce que la pratique de l'Eglise en Orient & en Occident, est assez clairement connuë. Mais nous en pouvons donner des preuves directes & positives, qui destrui-

sent entierement celles des Protestants qui sont toutes negatives. Car on trouve dans plusieurs anciennes Collections de Canons, des Regles de Visite des Evesques, des Penitentiaux, & d'autres semblables pieces qui esclaircissent suffisamment cette matiere.

On prouve le contraire par les Auteurs citez dans Reginon.

Reginon seul en fournit un grand nombre, & comme il n'estoit pas éloigné du temps de Paschase: qu'il n'a pas estabil la discipline qu'il rapporte, mais qu'il l'a tirée d'Auteurs plus anciens, son tesmoignage suffit pour destruire toute la proposition de M. Claude. Le livre de Reginon, intitulé *de Ecclesiasticis disciplinis*, avoit esté cité par le P. Morin dans son Traité de la Penitence; mais il ne fut imprimé qu'en 1659. à Helmstadt, par un Protestant nommé Joachim Hildebrand, & depuis M. Baluze en a donné une édition beaucoup plus exacte. Il paroist que M. Claude n'en a jamais eu la moindre connoissance; car il est difficile de se persuader, que nonobstant sa hardiesse à affirmer les choses les plus fausses, ou qui luy estoient le plus inconnuës, il eust osé avancer ce que nous avons rapporté en ses propres termes, s'il avoit sceu que cet Auteur estoit entre les mains de tout le monde.

Extraits qu'il rapporte.

Une des premieres pieces qui se trouve dans Reginon, est la forme de l'Enqueste que doit faire l'Evesque, en visitant une Paroisse. Un des points dont il doit s'informer, est celuy-cy: *De quel métal est le calice & la patene: S'il est net & conservé proprement, & en quel lieu on le met.* N. 7. *Si le corporal est de fin linge & tres-net, & où on le serre.* N. 9. *Si le ciboire est tousjours sur l'Autel avec la sainte Oblation, pour le viatique des malades.* N. 30. *Si le Prestre, ce qu'à Dieu ne plaise, ose celebrer la Messe aprés avoir beu ou mangé.* N. 65. *Si le Prestre, aprés avoir celebré la Messe, prend avec crainte & reverence ce qui reste du corps & du sang de Nostre Seigneur.* Dans le livre I. c. 60. il rapporte cette regle tirée d'un Concile de Reims: *Il faut avoir soin que la table de Jesus-Christ, c'est-à-dire l'Autel, où est consacré le corps du Seigneur, & où on boit son sang, soit honoré & tenu en grande veneration, qu'il soit couvert de linges tres-propres, & d'autres ornements précieux avec grand soin, & qu'on ne mette rien dessus, sinon les Chasses, avec les Reliques des Saints, & les quatre Evangiles.* Dans le chap. 67. *Que le calice du Seigneur & la patene, s'ils ne sont point d'or,*

N. 6.

*soient au moins d'argent.* Il est ordonné dans le chap. 68. *Que le corporal ne demeurera jamais sur l'Autel : mais qu'il sera mis dans le livre des Sacrements, c'est-à-dire dans le Missel, ou qu'il sera serré avec le calice & la patene dans un lieu fort propre. Que quand il sera lavé, ce sera par le Prestre, le Diacre ou un Soudiacre, dans l'Eglise, & dans un vase destiné à ce seul usage, parce qu'il a esté touché par le corps & le sang du Seigneur.* Dans le chap. 70. en citant le Concile de Tours, *Il est ordonné que chaque Prestre, ou Curé aura une boëte, ou un vase, digne d'un si grand Sacrement, où le corps du Seigneur sera renfermé avec soin, afin de servir de viatique aux mourants. Et cette sacrée Oblation doit estre trempée dans le sang de Jesus-Christ, afin que le Prestre puisse veritablement dire au malade; le corps & le sang de Jesus-Christ, &c. Qu'on y prenne garde tousjours quand il sera sur l'Autel, pour le preserver des rats, & d'estre enlevé par des meschants : qu'on le change de trois en trois jours, c'est-à-dire que le Prestre consume l'Eucharistie qui est dans le ciboire, & qu'on y mette une particule de celle qui aura esté consacrée le jour mesme, de peur qu'estant gardée trop long-temps, elle ne se moisisse, ce qu'à Dieu ne plaise.* Dans le chap. 120. sur l'autorité du Concile de Reims. *Nous avons appris que quelques Prestres ont si peu d'égard pour les divins Mysteres, qu'ils donnent le sacré Corps du Seigneur à des laïques & à des femmes, pour le porter aux malades; & ainsi on donne le Saint des Saints à ceux ausquels il est défendu d'approcher de l'Autel, & d'entrer dans le Sanctuaire. Chacun peut juger combien cela est horrible & detestable : ainsi le sacré Synode défend qu'il se fasse desormais rien de semblable par une temerité présomptueuse.* Voilà quelques exemples de la discipline de ces temps-là, long-temps avant Paschase & Berenger, & ces temps où les Ministres veulent placer le changement de la foy sur l'Eucharistie. Il est aisé de reconnoistre que cette discipline ne peut convenir qu'avec la créance de la presence réelle, d'autant plus que comme on a remarqué tous ces soins religieux, ou superstitieux, selon les Calvinistes, ont esté abolis d'abord, par tout où ils ont esté les maistres.

*Burch. l. 3. c. 98.*

Autres passages sur le mesme sujet.

Mais la preuve est encore plus forte & plus sensible dans ce que le mesme Auteur, qui a esté suivi par Burchard, Gratien, Yves de Chartres, & beaucoup de Penitentiaux, rapporte touchant le respect deu à l'Eucharistie, tant pour la

recevoir, que pour punir la profanation quand mesme elle seroit arrivée par negligence. Dans le chap. 149. parmy les interrogations que le Confesseur doit faire à son Penitent, il marque celle-cy. *Estes-vous coupable de quelque negligence, à l'égard du sacrifice du Seigneur; vous ferez cent quarante jours de penitence. Avez-vous communié du sacrifice du Seigneur sans vous abstenir de vostre femme cinq ou sept jours auparavant, vous ferez vingt jours de penitence.* Et en un autre endroit. *Si quelqu'un par intemperance a vomi l'Eucharistie, il fera penitence quarante jours.* Les Canonistes suivants qui l'ont extrait, ou qui ont tiré leurs regles des anciens Penitentiaux, rapportent plusieurs semblables penitences. Ils citent tous comme une Decretale du Pape Pie I. ce qui se trouve dans le Penitentiel de Theodore Archevesque de Cantorbery. *Si par negligence on laisse tomber à terre quelque chose du sang de Nostre Seigneur, on leschera l'endroit, & si c'est une table ou planche, on la raclera: De mesme si c'est à terre, on raclera le lieu, & on mettra du feu dessus: la cendre sera ramassée & enterrée sous l'Autel: le Prestre fera quarante jours de penitence. S'il tombe quelque goute du calice sur l'Autel, le Prestre la sucera, & fera penitence trois jours. Si elle penetre jusqu'à la seconde nappe, quatre jours: si jusqu'à la troisiéme, neuf jours: si elle penetre la quatriéme, vingt jours. On lavera les nappes trois fois, & l'eau sera versée dessous l'Autel.*

Dans le mesme Penitentiel de Theodore: il est ordonné que *celuy qui aura vomi l'Eucharistie, lorsqu'elle sera ensuite consumée par les chiens, fera penitence pendant un an: elle est moderée à quarante jours, si le second accident n'est pas arrivé.* La penitence est aussi mitigée, si le vomissement n'est survenu que le soir ou le lendemain. Chap. 49. Dans le suivant Burchard cite un Canon du Concile d'Orleans, par lequel il est ordonné, que *tout sacrifice qui se trouvera entierement gasté, sera brusté, & la cendre enterrée prés de l'Autel.* Chap. 51. *Si quelqu'un n'a pas conservé son sacrifice,* c'est-à-dire la particule de l'Eucharistie, *avec soin, & qu'elle ait esté mangée par un rat, ou par quelque autre animal, il fera penitence quarante jours. Celuy qui l'aura perduë dans l'Eglise, ou qui en aura laissé tomber une partie, qu'il ne pourra retrouver, fera penitence durant vingt jours. Celuy qui respand quelque chose du calice, fera six ou sept jours de penitence: & celuy qui respand le calice pendant*

Du Penitentiel de Theodore de Cantorbery.

*la celebration de la Messe, quarante jours. Celuy par la negligence duquel il est arrivé, que l'Eucharistie ait esté corrompuë & mangée par les vers, jeusnera trois quarantaines au pain & à l'eau. Si on la trouve, & qu'elle soit mangée de vers, il la faut bruler & mettre la cendre sous l'Autel; celuy qui y manquera, sera sousmis à une penitence de quatre jours. Si elle a perdu sa couleur, la penitence sera de vingt jours.* Dans le chap. 52. *Si l'Eucharistie tombe des mains du Celebrant, & qu'on ne la trouve pas, il faut bruler ce qui se trouvera sur le lieu où elle sera tombée, & le Prestre fera penitence durant six mois: si on trouve l'Eucharistie, on balayera l'endroit, sur lequel ensuite on brulera de la paille: la cendre sera mise sous l'Autel, & le Prestre fera penitence durant vingt jours.*

Autres Auteurs plus anciens que Paschase, qui establissent la mesme discipline.

*In app. libri de Pœnit.*

Les mesmes penitences sont prescrites, par Egbert Archevesque d'York, par Bede, par Halitgarius Evesque de Cambray, & par d'autres que rapporte le Pere Morin, qui prescrivent les mesmes peines à l'égard de ceux par la negligence desquels, l'Eucharistie tombe à terre, ou est profanée: les mesmes soins pour ce qui reste des particules sacrées, en un mot tout ce qui suit necessairement de la créance de la presence réelle, & qui ne peut avoir lieu où elle n'est point receuë. Les Auteurs qui rapportent sommairement cette discipline, la trouverent establie longtemps avant eux, & Theodore, Egbert & Bebe sont plus anciens de beaucoup, que le changement supposé par les Ministres. La Collection de Reginon n'estoit pas imprimée quand Aubertin fit son ouvrage: mais Burchard, Yves de Chartres, & les autres Canonistes, estoient entre les mains de tout le monde, & on y trouve la plus grande partie des citations de Reginon. Il estoit donc de la bonne foy de les examiner, avant que d'establir comme un fait certain, qu'il ne se trouvoit rien avant Paschase & Lanfranc, qui eust rapport à ces inconvenients, que l'opinion de la presence réelle peut seule faire craindre. On sçait assez que M. Claude n'estoit pas capable de cet examen, croyant qu'il n'y avoit rien qu'Aubertin eust ignoré en cette matiere, & d'autres ont la mesme confiance sur la capacité & la bonne foy du dernier: Chacun en peut juger par les extraits qui ont esté rapportez, & ceux que nous rapporterons dans la suite.

# CHAPITRE VI.

## *Continuation des mesmes preuves tirées des livres Grecs, & Orientaux.*

Foibleſſe des preuves de M. Claude ſur cet article.

CE que M. Claude a employé pour prouver que les Grecs n'avoient aucun de ces ſoins qui marquent la foy de la preſence réelle, eſt ſi pitoyable, qu'on ne peut pas le regarder comme des preuves, puiſque tout ſe réduit à quelques Relations de Voyageurs ſouvent peu inſtruits, qui leur reprochent l'irreverence avec laquelle l'Euchariſtie eſt adminiſtrée & conſervée dans l'Egliſe Grecque, & à quelques accuſations d'Auteurs, qui ſur de fauſſes conſequences tirées de Rites mal entendus, leur ont imputé des choſes fort éloignées de la diſcipline qui s'y pratique depuis pluſieurs ſiecles. Quelque jugement que les Proteſtants ayent fait des Liturgies Grecques, & ils en ont fait de tres-abſurdes & inſouſtenables, aucun n'a encore jugé qu'elles ne fuſſent pas plus anciennes que Paſchaſe, & meſme que S. Jean Damaſcene. On y trouve un grand nombre d'Oraiſons, & elles ont toutes rapport à des actions ſacrées & myſterieuſes, dans leſquelles conſiſte la celebration du ſacrifice non ſanglant. Il y avoit donc dans l'uſage de ces prieres quelque choſe de plus, que ce que nous trouvons eſcrit dans les livres, ce qui a eſté depuis appellé *Rubriques*: chaque Egliſe les ſçavoit, comme il y a encore diverſes ceremonies particulieres à d'anciennes Cathedrales, pratiquées depuis pluſieurs ſiecles, qui ſouvent n'ont eſté eſcrites que fort tard. Les Proteſtants ont donc tort quand ils prétendent rendre ſuſpectes de nouveauté les Rubriques qui ſe trouvent en diverſes Liturgies, parce que rarement on les void dans les plus anciens Manuſcrits, puiſque les prieres ſuppoſent des ceremonies. Par exemple, dans les anciennes Liturgies, il y en a pluſieurs où on ne lit que les mots *Sancta Sanctis*, un peu avant la Communion. Il eſt incertain ſi c'eſt le Preſtre ou le Diacre qui les prononce. C'eſt donc des Auteurs Grecs que nous apprenons qu'en pluſieurs Egliſes les Preſtres les prononçoient, & en d'autres les Diacres. Ces meſmes Au-

teurs nous apprennent qu'en mesme temps on élevoit la sainte Eucharistie. Donc lorsque dans une Liturgie Grecque on lit à ce mesme endroit, que le Prestre fait la sainte élevation *ἁγίαν ὕψωσιν*, on ne doit pas juger que cette rubrique soit une marque de nouveauté, mais seulement que cet exemplaire a tous les rites qui manquent souvent dans les autres. Il en est de mesme de presque toutes les particularitez qui regardent l'attention & le respect envers les saints Mysteres qu'on a tousjours observé dans l'Eglise Orientale, parce que toutes les prieres & les ceremonies y conduisent, & si on ne les trouve pas dans les Liturgies, elles sont marquées ailleurs.

La matiere seroit suffisamment esclaircie par les passages qui ont esté citez.

Pour ce qui regarde la question presente, quand on ne produiroit aucun autre tesmoignage de l'antiquité que ceux qui regardent S. Athanase & S. Jean Chrysostome, ils suffiroient pour demonstrer qu'on regardoit comme un grand crime la profanation de l'Eucharistie. S. Athanase respondant aux calomnies des Ariens, dit ces paroles, *autant que celuy qui fait injure au Corps mystique, est impie : celuy qui insulte au sang de Jesus-Christ, l'est encore davantage.* Le reproche qu'il faisoit à Paul de Constantinople qui faisoit attacher l'Eucharistie au cou des Prestres Orthodoxes, & à Lucius qui la faisoit jetter aux chiens, de mesme la plainte de S. Jean Chrysostome au Pape Innocent I. de ce *que le sang tres-saint de Jesus-Christ avoit esté respandu sur les habits des soldats*, auroient esté ridicules, comme ils le seroient encore dans la bouche des Protestants, si ces Saints n'avoient pas veritablement cru la presence réelle, & si tous ceux pour qui ils escrivoient, ne l'avoient pas cruë. Aussi les Historiens ont remarqué ces sacrileges dont ils se plaignoient, avec la mesme horreur qu'ils produisent dans l'esprit d'un Catholique.

*ὅσον τὸ μυστικὸν θλάνων ἀσεβὴς· τοσοῦτον ἀσεβέστερος ὁ ἐνυβρίζων τὸ αἷμα Χριστοῦ. Athan. Ap. 2.*

*καὶ τὸ ἁγιώτατον αἷμα τοῦ Χριστοῦ ὡς ἐν τοσούτῳ θορύβῳ εἰς τὰ τῶν προειρημένων στρατιωτῶν ἱμάτια. ἐξεχεῖτο.*

Tesmoignages des Grecs sur cet article.

Afin de faire voir que les Grecs des temps posterieurs n'ont pas esté dans une pratique differente de celle des Latins touchant le respect pour l'Eucharistie, nous commencerons par le tesmoignage de Theodore Balsamon, un des plus grands ennemis qu'ait eu jamais l'Eglise Romaine. Dans ses Responses aux Questions de Marc Patriarche d'Alexandrie, qui luy avoit demandé quelle penitence il falloit imposer à celuy qui avoit vomi aprés la sainte Communion, il respond

*Celuy qui conſerve ſaintement les choſes ſaintes ſera ſanctifié, & celuy qui trahira la grace ſera mis au rang des profanes. Si donc celuy qui a receu les divins Myſteres a vomi par intemperance, il ſera puni par de plus rudes penitences : ſi c'eſt par un accident d'infirmité, il ſera traité plus doucement, ſelon la diſcretion de l'Eveſque : car cela meſme eſt une action qui marque un abandon de Dieu.* Dans le meſme eſcrit, il reſout que *le jour qu'on a receu la ſainte Communion, il n'eſt pas permis de prendre le bain, ny de faire d'autres remedes, ſans une neceſſité preſſante. La raiſon exige juſtement que ceux qui ont celebré les ſaints Myſteres, devant & aprés le ſacrifice, fléchiſſent les genoux devant Dieu, avec pieté & componction, pour luy rendre graces de ce qu'il a bien voulu les faire participer au corps & au ſang du Seigneur : mais ils ne doivent pas s'amuſer à des délices, & à une molleſſe comme eſt celle de prendre les bains d'eau chaude : Que s'il arrivoit une maladie mortelle, on pourra ce jour-là ſaigner le malade.* Dans les Penitentiaux Grecs, parmy les queſtions que le Confeſſeur fait au Penitent, on luy demande *s'il n'a point vomi aprés la Communion.* Suivant celuy qui porte le nom de Jean le Jeuneur, la penitence eſt telle. *Celui qui a vomi aprés la divine Communion, ſera ſeparé pendant quarante jours de la ſainte Table : de plus, il chantera tous les jours le Pſeaume 50. & fera chaque jour cinquante metanées ou proſternements juſqu'à terre, quand meſme cela luy ſeroit arrivé par pur accident. Car encore qu'il ne croye pas y avoir donné occaſion, cela luy doit eſtre arrivé neantmoins à cauſe de quelques pechez.* Dans un autre Penitentiel anonyme qui ſe trouve en divers Manuſcrits, avec l'abregé des Canons de Blaſtarés. *Le Preſtre ou le Diacre qui renverſe les dons ſacrez, fera penitence durant deux ans : il fera de plus dire douze Liturgies, & il jeuſnera ne mangeant que des choſes ſeiches : il fera cent proſternements, & il chantera ſur le lieu meſme le Pſeaume* Beati immaculati. Il eſt ordonné enſuite que *le Preſtre qui n'aura pas aſſez de ſoin des choſes ſaintes qui luy auront eſté miſes entre les mains, en ſorte qu'elles ſoient conſumées par quelque animal immonde, fera une penitence de trois ans.* Dans les articles ſuivants. *Le Preſtre qui en rompant & diſtribuant le pain Euchariſtique, en laiſſera tomber quelque particule : fera deux cents proſternements.*

*Juris Orient. l. 5. queſt. 12. p. 368.*

*Queſt. 11.*

*Morin. app. de Pœnit.*

Il ſe trouve pluſieurs ſemblables Conſtitutions dans un Nomocanon donné au public par M. Cotelier. *Le Preſtre*

*Monum. Eccl. Gr. T. 1. c. 37.*

*qui dormira avec sa femme, & qui celebrera la Liturgie le mesme jour sera en penitence un an, & fera par jour cent prosternements.* Au chap. 57. *le Prestre qui aura respandu l'Eucharistie, sera deux ans en penitence : il fera celebrer douze Liturgies. Si c'est le pain qui est tombé, il le prendra : si c'est le vin, on mettra ce qu'on en pourra recuëillir dans un trou qu'il fera sous l'Autel. S'il tombe quelque chose d'immonde, il le faut mettre à part & le jetter dans le feu : les choses saintes qui restent, il les faudra prendre avec du vin.* Dans la version de M. Cotelier ποίητω λειτουργίας ιβ. est ainsi traduit, *duodecies officium recitet : qu'il recite douze fois l'Office*, & ce n'est pas-là le sens. On void bien que ce sçavant Traducteur trouvoit une difficulté tres-bien fondée, pour ne pas interpreter ces paroles de la Messe, car il n'y avoit pas d'apparence qu'un Prestre en penitence la pust celebrer, puisque la premiere régle estoit que durant ce temps-là, il estoit exclus du ministere des Autels. Mais les Penitentiaux Syriens, entre autres le Traité de Denis Barsalibi, nous ont donné l'esclaircissement necessaire, car on y trouve la mesme chose. On void donc que parmy les œuvres de penitence, on ordonnoit de faire celebrer une ou plusieurs Liturgies, pour lesquelles il falloit donner une retribution, en sorte que c'estoit une espece d'aumosne introduite également pour les Laïques & pour les Prestres. Au chap. 58. *le Prestre qui néglige les choses saintes, en sorte qu'elles soient mangées par quelque animal immonde, fera penitence pendant trois ans.* Chap. 90. *Celuy qui durant la Messe par la malice du diable ennemi de tout bien, aura le malheur de respandre l'Eucharistie, fera un an de penitence, & tous les jours, excepté le Dimanche & le Samedy, il se prosternera cent fois:* Mais cette penitence est estenduë jusqu'à trois ans, dans un autre Canon rapporté au nombre 143. Au chap. 273. *Celuy qui ayant communié, & qui ayant encore le saint don dans la bouche, le crachera de maniere que quelque animal domestique, un mouton, une abeille s'attachent dessus, fera penitence durant quatre ans, se prosternant cent fois.* Il se trouve plusieurs semblables Canons dans d'autres Penitentiaux : & il n'est pas necessaire d'en rapporter un plus grand nombre, puisque les Grecs ont assez tesmoigné dans ces derniers temps, combien ils estoient offensez & surpris de la hardiesse de M. Claude.

C'est ce qu'ils ont marqué dans le Synode de Jerusalem

en 1672. que le Patriarche Dosithée, qui y présidoit, a fait imprimer en Moldavie, plusieurs années aprés. Voicy donc comme il y est parlé de l'objection de M. Claude. *C'est au reste la chose du monde la plus ridicule, que de conclure que les Grecs ne reconnoissent pas le changement réel & veritable du pain au corps de Jesus-Christ, parce que quelques Prestres Orientaux conservent le pain sacré dans des vases de bois, dans l'Eglise, mais hors du Sanctuaire, le tenant suspendu à une des colomnes. Nous ne nions pas que quelques pauvres Prestres tiennent le corps de Nostre-Seigneur dans des vases de bois : car Jesus-Christ n'est pas honoré par des marbres & d'autres pierres de prix ; mais il demande de nous une foy saine & une conscience pure. C'est ce qui a rapport à ce que dit S. Paul :* Nous avons un thresor dans des vases de terre. *Mais où les Eglises ont le moyen de le faire, comme icy en Jerusalem, le corps du Seigneur est conservé avec honneur dans le Sanctuaire de chaque Eglise estant tousjours esclairé d'une lampe à sept branches. Je m'estonne aussi comment les Heretiques ayant veu en quelque Eglise le corps de Nostre-Seigneur suspendu hors du Sanctuaire, dont peut-estre les murailles tomboient de vieillesse, en ont conclu de pareilles absurditez : & qu'ils n'ont pas veu que sous l'hemicycle du Sanctuaire, Jesus-Christ est representé sous la forme d'un enfant dans la patene, ce qui auroit dû leur faire connoistre que comme les Orientaux ne representent pas dans la patene, le type, la grace ny aucune autre chose, mais Jesus-Christ mesme ; ainsi ils croyent que le pain de l'Eucharistie, n'est point autre chose quelconque, mais qu'il est fait substantiellement le corps de Nostre Seigneur.* Le miracle que rapporte Nectarius, d'une particule des Présanctifiez, qui estant trouvée dans une Eglise de Candie, aprés un long espace d'années, jetta une odeur merveilleuse lorsqu'on la mit sur le feu pour la desseicher, est encore une preuve incontestable du respect qu'ont les Grecs pour l'Eucharistie. Il faut presentement parler des Orientaux ; mais ce sera aprés avoir fait une remarque dans laquelle on reconnoistra la mauvaise foy avec laquelle le Ministre Claude a traité cette matiere.

Tesmoignage de Dosithée & du Synode de Jerusalem. *P. 334. ed. Paris. P. 91. ed. Bucharesti.*

*V. Défense de la Perp. p 304.*

Τὸν δὲ Χριστὸν οὐκ εἶδον ὑπὸ τὸ ἡμικύκλιον τοῦ ἁγίου βήματος ἱστορούμενον ὡς βρέφος ἔνδον τοῦ δίσκου ἵνα ἴδωσιν ὅτι ὡς ἱστοροῦσιν οἱ ἀνατολικοὶ ἔντος τοῦ δίσκου, οὐ τύπον, οὐ χάριν, οὐκ ἄλλο τι ἀλλ' αὐτὸν τὸν Χριστὸν οὕτω πιστεύουσι τὸν ἄρτον τῆς εὐχαριστίας μετὰ τὸν ἁγιασμὸν γίνεσθαι οὐσιωδῶς τὸ σῶμα τοῦ κυρίου.

Il a affirmé dans sa premiere Responsе, sans jamais s'en estre retracté, que toutes les Sectes & Communions separées de l'Eglise Romaine, avoient ignoré l'adoration du S. Sacrement & la réalité : & une de ses preuves, est qu'on n'y connoist pas tous ces inconvenients, qui sont des suites neces-

Temeraire affirmation de M. Claude sur les Orientaux.

ſaires de la preſence réelle. Une affirmation auſſi poſitive, ſuppoſe une connoiſſance exacte de la diſcipline de ceux dont on parle, & il eſt clair qu'il ne ſçavoit pas ſeulement leurs noms : qu'il n'avoit jamais veu un ſeul de leurs livres; & que quand il a demandé qu'on luy prouvaſt qu'ils obſervoient cette diſcipline fondée ſur l'opinion de la preſence réelle, il a cru qu'on ne pouvoit jamais le faire. Or nous eſperons monſtrer clairement, non par des raiſonnements, mais par des preuves de fait, combien il s'eſt trompé ſur ce ſujet.

On ſeroit en droit de demander des preuves aux Proteſtants.

Quand on n'auroit pas de connoiſſance du détail de pluſieurs pratiques qui regardent le reſpect que les Orientaux rendent à l'Euchariſtie, on a ſi ſolidement prouvé leur créance; l'adoration qu'ils luy rendent, & les autres points eſſentiels, qu'en diſpute reglée on pourroit ſuppoſer, que toutes les ſuites de cette créance doivent s'y trouver neceſſairement. On ſeroit auſſi en droit de demander aux Proteſtants qu'ils prouvaſſent par de bonnes autoritez, qu'en Orient on n'a pas plus d'égard à ce qui reſte aprés la Communion, qu'à du pain & à du vin ordinaire; que la pratique commune eſt, de ne pas donner la Communion aux malades : qu'on ne ſe met pas en peine quand l'Euchariſtie eſt profanée ou reſpanduë, & aſſurément ils ne le pourroient prouver. Mais graces à Dieu, les Catholiques n'ont pas beſoin de s'en tenir à ces preuves negatives, & ils en ont aſſez de poſitives pour confondre ſur cet article les ennemis de l'Egliſe, ainſi que ſur tous les autres.

Ceremonies qui précedent la Liturgie.

Ce qui a eſté rapporté cy-deſſus des principales ceremonies obſervées dans la celebration de la Liturgie pourroit ſuffiſamment prouver le reſpect avec lequel les Orientaux honorent l'Euchariſtie, puiſque cette attention juſqu'aux moindres circonſtances, marque certainement qu'ils la regardent comme le veritable corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Le Preſtre qui doit celebrer, doit paſſer la nuit dans l'Egliſe, ou au moins veiller en priant, & en quelques Egliſes, ſur tout parmy les Neſtoriens, comme l'ont rapporté des perſones dignes de foy : il employe une partie de la nuit à préparer le pain Euchariſtique, ce qui ſe fait dans la Sacriſtie avec d'aſſez longues prieres.

Préparation du pain.

C'eſt un point de diſcipline obſervé dans tout l'Orient, qu'on cuit le pain qui doit eſtre employé au ſacrifice la nuit

ou le jour précedent : que les Prestres & les Diacres y sont employez, & que cela se fait avec un tres-grand soin. C'est ce que marque Echmimi Auteur Egyptien dans sa Collection de Canons chap. 14. Barsalibi dans son Traité particulier sur la celebration de la Liturgie dit, qu'il faut choisir les grains de froment l'un aprés l'autre, les esplucher avec soin, & prendre de mesme toutes les précautions pour le vin qui doit estre consacré. Pierre Evesque de Melikha Jacobite reproche aux Francs ou aux Latins, qu'ils se servent de pain cuit depuis quelques jours. Jacques d'Edesse, & Jean de Talala, rapportez par Abulfarage dans son Nomocanon, prescrivent la mesme discipline que Barsalibi.

Dispositions exterieures du Prestre qui doit celebrer.

Le Prestre qui celebre la Messe, doit s'estre séparé de sa femme, en cas qu'il soit marié, un ou plusieurs jours, & mesme les Laïques quand ils doivent communier. C'est ce que Severe Evesque d'Aschmonin marque dans son Traité du Jeusne des Mercredis & des Vendredis. Denis Barsalibi dans ses Canons Penitentiaux prescrit à ceux qui y manqueroient une penitence de mille prosternements, des aumosnes, & d'estre separez pendant un temps de la Communion. A l'égard du Prestre qui a usé du mariage la veille du jour qu'il celebre la Liturgie, il le soumet à la penitence des Fornicateurs. De mesme, Jacques d'Edesse, Michel Evesque de Melikha, & d'autres, excluent de l'Autel celuy auquel il est arrivé quelque illusion pendant la nuit. Ils défendent aussi le bain, la saignée, & d'autres remedes semblables, à moins d'une necessité pressante, le jour de la Communion, de mesme que les Grecs. *Can. 21. 29.*

Distribution des saints Mysteres.

Pour la distribution des saints Mysteres, elle est prescrite dans le plus grand détail. Il est ordonné par le Rituel du Patriarche Gabriel : que *quand le Diacre porte le calice pour donner la Communion, il prenne grand soin de ne rien respandre*, & pour plus grande seureté, *il est défendu de le faire administrer par un jeune Diacre, de peur que faute d'experience, il s'en acquitte mal. Dieu ne permette pas,* adjouste-t'il, *qu'il s'attache quelque chose des particules, aux doigts des Diacres, ou au voile de soye qui couvre le disque & le calice, ou que quelque particule tombe à terre. C'est pourquoy le Diacre doit prendre garde que si la cuëiller tomboit dans le calice, il ne la retire pas, qu'il ne l'essuye pas à ses manches, & qu'il ne la laisse pas tomber à terre. Car cela*

*luy attireroit l'indignation des hommes & la colere de Dieu, à cause de sa negligence.* Par cette mesme raison, dans la Collection de Canons d'Echmimi chap. 14. il y a un Canon attribué à S. Basile, qui prescrit que *les particules sacrées, soient divisées de telle maniere que chaque Communiant les puisse recevoir commodément, & les manger, de sorte qu'il ne tombe rien à terre.*

MS. Seguier.

Gabriel fils de Tarich Patriarche Jacobite d'Alexandrie LXX. qui fut ordonné l'an de Jesus-Christ 1131. parle ainsi dans ses Constitutions Synodales. *Celuy qui n'est pas avancé en aage ne portera pas le calice, de peur qu'il ne s'en respande quelque chose, ce qui seroit un tres-grand peché, mais on en chargera celuy qui sera capable de bien faire cette fonction.*

Dans la Collection de Canons d'Ebnassal chap. 13. il est ordonné *qu'on n'emplira pas le calice jusqu'aux bords, de peur qu'il ne se respande, & qu'il en tombe quelque chose à terre.*

Précautions contre la profanation par negligence.

On trouve dans toutes les Collections Orientales un Recueil de Canons appellez les seconds préceptes des Apostres, & au chap. 44. on y lit ces paroles. *Chacun aura grand soin de prendre garde, qu'aucun Infidele n'approche des Sacrements : on ne prendra pas moins garde que quelque rat ou autre animal ne les mange, ou qu'il en tombe quelque chose à terre, puisqu'ils sont le corps & le sang de Jesus-Christ. C'est pourquoy tout Fidele qui en sera participant, ne doit pas estre negligent à cet égard. Il ne faut pas non plus qu'il se respande rien de dedans le calice aprés qu'il a esté beni au nom de Dieu, & que chacun le reçoit, parce que c'est le sang de Jesus-Christ. Prenez donc garde qu'il ne s'en respande rien, de peur que les esprits immondes ne le profanent, & que vous ne deveniez coupable du sang de Jesus-Christ : de ce sang par lequel vous avez esté racheté & que vous mesprisez.*

Ce qui se doit faire quand il tombe quelque chose des saints Mysteres.

Dans un ancien Recueil de Questions & de Responses sur des matieres canoniques, touchant les Prestres & les Religieux, on trouve cette question. *Lorsqu'il arrive au Prestre ou au Diacre de laisser tomber quelque chose du corps & du sang sur l'Autel, sur les Ornements, ou hors de l'Autel, que faut-il faire ?* Voicy la response. *Quand il tombe ainsi quelque chose sur l'Autel, ou hors de l'Autel, vous ô Prestre, estes responsable de cet accident. Il faut donc que le Prestre auquel cela est arrivé, se retire pendant quarante jours du ministere de l'Autel & de la Communion, pendant lesquels il continuëra la priere, le jeusne & l'abstinence de toute chose grasse : chaque nuit il fera cinquante prosternements,*

*nements, aprés quoy il retournera à son ministere.* Cette discipline se trouve en propres termes dans plusieurs autres Canons.

Ce qui est ordonné sur ce sujet.

Les Orientaux ne se contentent pas d'imposer des penitences à ceux qui par negligence ou par accident laissent tomber à terre l'Eucharistie, ils ont aussi ces précautions qui selon les Calvinistes naissent de l'opinion de la presence réelle. Car dans le Nomocanon des Jacobites recueilli par Abulfarage, qui estoit *Mosrian* ou Catholique, & par consequent la seconde persone de son Eglise dans le Patriarchat d'Antioche, cette discipline est ainsi expliquée. *Lors qu'une particule du saint Corps est tombée, on la cherchera avec grand soin, & lors qu'elle aura esté trouvée, l'endroit sera raclé en cas que le terrain soit de poussiere : de cette raclure on fera de petites pastes qu'on donnera aux Fideles. Si on ne la trouvoit pas, on ne laissera pas de racler le lieu aux endroits, où elle pourroit estre tombée. Que si le sang a esté respandu, & que le lieu soit pavé de pierre, on mettra dessus des charbons ardents.* Cette regle est appuyée par l'autorité de Jacques d'Edesse, qui dit. *Si le saint Calice est respandu contre la volonté de celuy qui celebre, il faudra racler l'endroit, soit que le terrain soit poudreux, ou qu'il soit couvert de planches : la raclure sera brulée. Si le lieu est pavé de pierre, on mettra dessus des charbons ardents.*

Denis Barsalibi, dans le Traité de la celebration de l'Eucharistie. *Le Prestre*, dit-il, *doit apporter un grand soin, afin qu'il ne tombe rien de l'Eucharistie, ou du calice sur la terre, ou sur le Throne*, c'est-à-dire sur le milieu de l'Autel. *Si cela arrivoit, l'endroit sera lavé avec de l'eau qu'il boira ensuite, & on brulera l'endroit avec un cierge. C'est pourquoy il ne faut pas qu'il porte l'Eucharistie hors de la circonference de la patene : & celuy qui communie approchera sa bouche le plus prés qu'il pourra, afin que si quelque chose tomboit, ce fust dans la patene. Le Diacre doit bien prendre garde à faire tout dans l'ordre, lorsqu'il porte le calice, de peur qu'il ne se respande quelque chose à terre, afin que la colere de Dieu ne tombe pas sur luy si le calice se respandoit.* On lit au mesme endroit une Constitution du Patriarche d'Alexandrie Theodose : que *si le sang estoit respandu sur les habits des seculiers, on les lave avec grand soin avant que de s'en servir.*

Il se trouve en plusieurs manuscrits une Collection de

Du vomissement aprés la Communion.

décisions, sous le titre de *Questions & responses suivant la doctrine des Peres*, où on propose cette difficulté : *Si quelqu'un vomit aprés avoir receu la sainte Communion, que faut-il faire à son égard?* Voicy la response. *Si le vomissement est involontaire, & par un accident causé par une raison naturelle, il ne sera obligé à aucune autre penitence, sinon à se prosterner cent fois, & il pourra communier au bout de trois jours. S'il est Prestre & qu'il n'y ait persone que luy dans l'Eglise qui puisse celebrer la Liturgie, il pourra le faire en cas de necessité dés le second jour, aprés avoir accompli le nombre des prosternements. Mais on aura soin de ce qui a esté rejetté par le vomissement ; & on le jettera dans de l'eau courante, ou bien on l'enterrera dans un lieu propre & décent, par respect pour l'Eucharistie. Si le vomissement est arrivé par intemperance & par excez de vin, la penitence sera de quarante jours.*

On propose ensuite cette question : *Si celuy qui jette continuellement de la pituite, peut communier.* Voicy la response. *Si cela arrive extraordinairement, il ne communiera pas : si c'est une incommodité longue & habituelle, il pourra communier. Cependant lorsqu'il luy arrivera de cracher aprés la Communion ; que ce ne soit pas à terre : mais qu'il conserve ce qu'il a rejetté pour le jetter dans la mer, ou dans l'eau courante ; ou qu'il l'enterre en quelque endroit propre & décent.*

Michel Evesque de Melikha, dans ses Responses Canoniques, décide qu'*il ne faut pas donner la Communion à celuy qui est travaillé d'un vomissement continuel, sinon aprés avoir experimenté durant quarante jours, s'il ne sera pas soulagé par une grande diete* : & au mesme Traité question 2. *Celuy qui par intemperance dans le boire ou dans le manger a vomi l'Eucharistie ; sera separé de la Communion pendant quarante jours.*

Dans d'autres Canons Penitentiaux, nombre 94. *Celuy qui a craché du sang, ne peut pas communier le mesme jour* : & au nombre 106. *Il n'est pas permis à celuy qui a receu le corps de Jesus-Christ, de cracher le mesme jour, d'aller au bain, ou de se faire raser, sinon sur le soir.*

## CHAPITRE VII.

*Continuation des mesmes preuves tirées de la discipline pratiquée à l'égard des particules sacrées qui restent aprés la Liturgie, de la Communion des malades, & des enfants.*

La discipline détruit toutes les fausses interpretations des Ministres.

Les preuves qui ont esté rapportées jusqu'icy, & qu'il auroit esté facile de multiplier considerablement, si on avoit voulu rapporter tous les passages de plusieurs Auteurs qui parlent de mesme, sont plus que suffisantes pour destruire celles que M. Claude a produites, si on peut appeller preuves deux ou trois tesmoignages de Voyageurs mal informez, & de Compilateurs ignorants, qu'on reconnoist par tout n'avoir eu qu'une connoissance superficielle, & souvent tres-fausse de la foy & des ceremonies de ceux qu'ils attaquent. Mais il nous en reste encore quelques-unes qui mettent la matiere tellement en évidence, qu'il est inutile de chercher à en éluder la force, par des explications fausses ou specieuses, avec lesquelles on peut détourner des paroles de leur vray sens, mais qu'on applique inutilement à des actions qui le déterminent. Ainsi un Ministre comme Aubertin, persuade à un Calviniste ignorant, que les passages fameux de S. Augustin, & de quelques autres Peres, pour l'adoration de l'Eucharistie, prouvent seulement qu'on adore Jesus-Christ dans le ciel, & non pas dans le Sacrement: mais quand on trouve une Oraison addressée à Jesus-Christ comme present, & qu'il est marqué qu'elle se dira dans le temps que le Prestre presente l'Eucharistie, il n'y a point de pareils Commentaires que cette discipline ne destruise. Que les Ministres prouvent donc, tant qu'ils voudront, que les termes les plus clairs & les plus simples dont on puisse se servir pour exprimer la foy de la presence réelle, ne la prouvent point; une ceremonie qui la suppose de toute necessité, détermine le sens de ces paroles d'une maniere à ne laisser aucun doute. Le plus hardi Ministre, quand il se seroit déclaré aussi fortement contre la presence réelle, & la Transubstantiation, qu'ont fait Aubertin & M. Claude, auroit-il jamais osé pratiquer aucun de ces points de discipline que nous venons

d'expliquer, les regardant comme des actions de bienseance, & non pas de Religion. Si un autre, qui ne seroit pas connu comme Calviniste, les pratiquoit, toutes les explications qu'il donneroit selon les idées de ces deux Ministres, suffiroient-elles pour le justifier auprés de ceux de sa Communion? Les premiers Reformateurs les ont-ils jugées indifferentes ou compatibles avec leur doctrine, puisqu'ils les ont abolies? On est par consequent obligé de convenir que ceux qui les pratiquent, croyent necessairement la presence réelle, puisque ceux qui ne la croyent point les suppriment avec tant de soin.

Autres preuves que les précedentes.

Aprés donc avoir expliqué en assez grand détail, ce que les Orientaux observent à l'égard de l'Eucharistie, lorsqu'on distribuë la Communion, nous adjousterons plusieurs autres remarques qui ont rapport à ce soin religieux qu'ils ont de ne pas donner lieu à la moindre profanation des especes sacrées.

Cuëiller pour la Communion.

L'usage de la cueïller pour administrer la Communion aux Laïques, n'est pas une moindre preuve que les autres, de cette attention pleine de respect pour les saints Mysteres. L'opinion commune des Grecs, est que la coustume en fut establie par S. Jean Chrysostome, & quoyque cette tradition ne soit pas certaine, au moins l'antiquité de cette pratique est incontestable, puisque les Nestoriens & les Jacobites la conservent pareillement, ce qui fait voir qu'elle est plus ancienne que les schismes de ces deux Sectes. Tous les Auteurs qui en ont parlé, conviennent que la Communion donnée de cette maniere, a esté introduite pour prévenir l'effusion du calice, précaution fort inutile, & qui ne peut venir dans l'esprit à ceux qui ne croyent pas qu'il contienne autre chose que du vin, & que les Protestants n'ont jamais prise. Pourquoy donc leurs Ministres ne parlent-ils point de ce point de discipline qu'on ne dira pas avoir esté imité de l'Eglise Romaine qui ne la pratique point? Le nom de λαβὶς, qui signifie une *pincette*, & qui fait allusion au charbon que le Cherubin prit sur l'Autel pour toucher les lévres d'Isaïe, fait assez voir l'opinion qu'ils en ont, aussi-bien que la consecration qu'ils en font, dans laquelle, selon le Rituel du Patriarche Gabriel, il est dit qu'*elle servira à contenir les membres*, ou les parties *du corps de Jesus-Christ*.

Aprés la Communion les Rituels & les Rubriques recommandent aux Prestres & aux Diacres de nettoyer avec un tres-grand soin le disque, le calice & la cueiller, prenant garde sur tout qu'aucune particule sacrée n'eschappe à leur veuë. L'eau avec laquelle on les lave, est beuë par le Diacre par maniere d'ablution : le Celebrant lave ensuite ses mains par trois fois, & boit cette eau pareillement, de sorte qu'il n'est pas permis de la respandre à terre, & c'est ce que prescrit le Patriarche Gabriel.

Nettoyement des vases sacrez.

En d'autres Constitutions plus anciennes de l'Eglise Cophte, *il est défendu aux Prestres de donner à aucun Laïque le soin de laver le calice & les autres vases sacrez, ou de permettre qu'ils boivent l'eau de l'ablution, qui doit estre beuë par les Prestres & par les Diacres qui ont officié : & ceux*, adjoustent ces Constitutions, *qui manqueront à quoy que ce soit de ces articles de discipline, seront soumis au jugement de Dieu.* Echmimi, qui est encore plus ancien, finit ce qu'il rapporte sur ce sujet, en disant *que les Prestres & les Diacres doivent apporter un tres-grand soin, afin qu'il ne reste rien de l'Eucharistie, de peur qu'ils n'en soient punis tres-rigoureusement, comme les Enfants d'Heli, que le saint Esprit fit perir, à cause qu'ils administroient negligemment les sacrifices qui estoient offerts au Seigneur. Car ce chastiment est bien plus à craindre pour ceux qui administrent negligemment le corps & le sang de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, croyant que c'est une nourriture corporelle & non spirituelle.*

Défendu aux Laïques.

Dans les *Questions & Responses suivant la doctrine des Peres*, ce qui regarde cette discipline, est exposé avec détail. Voicy la Question. *Aprés la Communion, lorsque la Liturgie est finie & que le Prestre ayant lavé les vases sacrez a bu l'eau de l'ablution, s'il trouve une particule du saint Corps sur la table de l'Autel, ou dans le corporal, que doit-il faire ? La recevra-t'il aprés avoir pris l'ablution, l'eau qu'il a beuë doit-elle estre regardée comme luy ayant fait rompre son jeusne, ou non, à cause qu'elle est entrée dans la patene & dans le calice qui estoient imbus du Corps saint & du Sang précieux.* Responce. *Lorsque le sacré Ministere de la Liturgie est achevé, que le Prestre a lavé les vases sacrez, & qu'il a bu l'eau de leur ablution, s'il se trouve quelque particule du Corps, ainsi qu'il a esté dit cy-dessus, il ne doit pas la prendre en aucune maniere : mais il examinera s'il y a là quelque Prestre de ses collegues, ou quelque Diacre qui ait com-*

Soin des particules oubliées.

*munié, & qui n'ait point pris l'eau de l'ablution; & s'il s'en trouve quelqu'un, il luy donnera cette particule du saint Corps qu'il a trouvée. Ensuite, il lavera encore ses mains dans la patene, & il donnera l'eau de l'ablution à boire à celuy qui aura receu la particule. S'il n'y avoit aucun Ecclesiastique ou Laïque à jeun, & en estat de recevoir la Communion; le Prestre se gardera bien de la prendre, aprés qu'il aura pris l'eau de l'ablution des vases sacrez & de ses mains: la Liturgie estant finie, & la distribution du corps de Jesus-Christ estant faite, parce qu'il a rompu son jeusne par l'eau qu'il a beuë, & qu'ainsi il ne peut recevoir la Communion du saint Corps. Il mettra donc cette particule qu'il a trouvée dans la patene; & il allumera autour deux cierges & une lampe du costé de l'Orient: puis luy-mesme demeurera à la garde de ce Corps, jusqu'au lendemain; & quand on celebrera la Liturgie, il le recevra à jeun, sans faire aucune fonction à l'Autel, & il lavera ses mains avec de l'eau, qu'il boira. Aprés tout cela, il fera une tres-rude penitence à cause de la negligence qu'il a euë à l'égard du corps & du sang du Fils de Dieu, qui a esté respandu pour le salut des creatures. Que s'il ne pouvoit seul veiller à la garde du saint Corps, jusqu'au lendemain à cause de la veille de la nuit précedente, il pourra se faire relever par quelqu'un des Prestres ou des Diacres, les plus craignans Dieu.*

Dans une autre Collection. *S'il arrive qu'au jour de quelque Feste solennelle il reste quelque chose de l'Eucharistie, il faut l'honorer, & le jour suivant les Prestres le partageront entre eux & en communieront. S'il ne se trouvoit persone qui le pust recevoir, il faudroit l'ensevelir en quelque lieu avec respect, & ne le pas bruler: car la dignité des Corps saints ne permet pas qu'on les brule; mais on les enterre.* On convient que cette raison n'est pas demonstrative, mais ce n'est pas de cela dont il s'agit, c'est du fait, par lequel on reconnoist assez qu'on évitoit par toute sorte de moyens la profanation de l'Eucharistie.

*MS. Colb. 585.* Dans un Ordre general de la celebration de la Liturgie, selon les Jacobites, aprés avoir marqué le soin avec lequel le Prestre doit nettoyer la patene, il est ordonné qu'il dira ces paroles. *S'il reste quelque membre, ou particule du corps de Jesus-Christ, il demeure recommandé à vostre sagesse, Seigneur, qui avez créé le monde. Si quelque particule est demeurée, soyez-en le gardien, & nous faites misericorde.*

Dans le Nomocanon Syrien, on lit une Constitution du Patriarche Theodose, qui ordonne que, *si une partie de l'oblation se trouve moisie, pour avoir esté gardée trop long-temps, on la doit consumer par le feu.*

Jacques d'Edesse ordonne cependant *que cette Eucharistie moisie soit mise dans du vin & prise par les Prestres, sans que les Laïques soient presents, mais qu'on ne la jette pas dans l'eau.*

On sçait que dans les premiers siecles de l'Eglise, les Fideles emportoient avec eux l'Eucharistie, & qu'ils la conservoient dans leurs maisons, & cette coustume fut abrogée dans la suite. Elle s'estoit neantmoins conservée apparemment assez long-temps, puisqu'on apprend par un passage de Jacques d'Edesse rapporté dans le Nomocanon Syrien, qu'il y avoit des persones qui la pratiquoient encore, ce qui donna lieu à cette Constitution. *Il est défendu aux Fideles de conserver des particules de l'Eucharistie par maniere de Reliques, & de les porter penduës à leur cou.* Et ensuite. *Ceux qui enferment des particules de l'Eucharistie dans du parchemin, ou les portent dans une croix penduës à leur cou, ou les mettent dans leurs lits & dans leurs chambres avec des ossements des Martyrs, qu'ils cessent de le faire, ou qu'ils soient excommuniez. On leur peut donner de l'eau & de l'huile qui auront esté mis avec foy sous la Table de vie, pendant la celebration des saints Mysteres, & ils pourront s'en servir, s'ils le demandent, pour le soulagement des malades. On pourra aussi leur donner de la poussiere de l'Autel, seulement pour mesler avec leur nourriture ou avec leur boisson, non pas pour la porter sur soy, ny pour la jetter dans leurs maisons, ou la respandre dans les champs, ou pour la pendre au cou de leurs bestiaux.* On a rapporté cy-devant que de la poussiere qui avoit esté raclée du lieu, où par hazard l'Eucharistie estoit tombée, on faisoit des pastes qui estoient données aux Chrestiens comme des Reliques précieuses.

Eucharistie comment portée aux absents.

Plusieurs Theologiens ont desja remarqué qu'il n'y avoit gueres de nouveauté parmy toutes celles que la Reformation a introduites, qui eust plus scandalisé ceux qui avoient quelque respect pour l'antiquité, que le retranchement du Viatique aux moribonds. On ne peut nier qu'il n'ait esté en usage dans la primitive Eglise, aprés tant d'exemples que l'Histoire Ecclesiastique en fournit, & sur tout par ce que le Concile de Nicée, receu par tous les Protestants, ordonne

Communion des malades.

*Apol. des Catholiq.*

dans le Canon XIII. *Qu'à l'égard de ceux qui se trouvent à l'extremité de leur vie, on observera la Loy ancienne & canonique, qui est qu'aucun moribond ne sera privé du Viatique dernier & tres-necessaire.* Ce Canon se trouve dans toutes les Collections Orientales, & il a tousjours esté pratiqué avec exactitude dans les differentes Communions. Il falloit que les Protestants retranchassent cet usage, car il suffisoit à renverser tous leurs systemes sur l'Eucharistie, puisque si elle ne contient le corps de Jesus-Christ, selon ceux-mesmes qui croyent la réalité comme les Lutheriens, que lorsqu'on reçoit les signes du pain & du vin, & que hors de la participation, ils ne sont que ce qu'ils paroissent, il est incontestable qu'on ne portoit aux moribonds que du pain & du vin. On ne peut douter neantmoins que dans l'ancienne Eglise, encore pure & sans tache, suivant l'aveu des Reformateurs, on ne gardast quelque partie de l'oblation qui avoit esté consacrée, & qu'on ne l'envoyast aux malades. L'Eglise croyoit donc alors, que ce qui avoit esté une fois consacré au corps & au sang de Jesus-Christ, ne cessoit pas aprés la Communion achevée, d'estre le corps & le sang de Jesus-Christ, & que les malades ausquels on le portoit dans leurs maisons, le recevoient aussi veritablement que ceux qui avoient communié publiquement de la main des Prestres. On ne trouve pas que jamais il y ait eu rien d'ordonné pour communier un moribond, en celebrant la Liturgie exprés dans une maison particuliere, comme on le void establi dans l'Eglise Anglicane, par une innovation qui n'est appuyée d'aucun Canon, ny d'aucun exemple de l'antiquité; & la raison sur laquelle est fondée cette pratique, estoit également inconnuë aux Anciens, comme elle l'est encore à toutes les Communions d'Orient. Car comme dit Meletius Piga, *ce qui a esté fait le corps de Jesus-Christ ne peut pas cesser de l'estre.*

*Inter Opusc. Gr. p. 105.*

Discipline des Grecs sur ce sujet.

*Bona Liturg. l. 2. c. 18. Arcud. l. 3. c. 53. Euchol.*

Les Grecs observent la discipline ancienne pour la Communion des malades; ils reservent des particules du pain consacré, imbibé du sang, & seichées ensuite, afin qu'elles se conservent plus long-temps, ils les mettent dans des boëtes destinées à cet usage qui sont ordinairement attachées ou suspenduës à quelque colonne du Sanctuaire, & le Concile de Jerusalem a refuté bien nettement les consequences qu'en avoit tirées le Ministre Claude. On n'avoit pas parlé dans la

Perpetuité de ce qui estoit observé sur ce sujet par les Orientaux, & cela venoit de ce qu'on manquoit de livres qui pussent en donner connoissance. Voicy ce qui a esté trouvé depuis.

Celle des Orientaux. *Ms. Ar. Bib. R.*

Dans les Responses Canoniques tirées de la doctrine des Peres, il y en a une attribuée à S. Athanase, par laquelle *il est défendu de porter l'Eucharistie hors de l'Eglise, sinon à un malade, ou à une autre persone, qui par quelque empeschement indispensable, ne pourroit y venir.* Ces paroles sont l'abregé d'un Canon plus ample, qui est le 36. de ceux qu'on attribuë à S. Athanase. *Aucun Prestre ne portera hors de l'Eglise les saints Mysteres, ny dans les ruës, si ce n'est pour un malade qui se trouvera en grand peril de mort; & lorsqu'on les portera ainsi, on ne donnera la Communion à persone, sinon au malade.* Jacques d'Edesse, dont les paroles sont rapportées dans le Nomocanon, décide ainsi. *Il ne faut pas donner de particules de l'Eucharistie à toute persone qui en demandera pour porter dans sa maison, à moins que ce ne soit un malade; & alors les Ecclesiastiques la porteront. Que s'il ne s'en trouvoit pas dans le lieu, on pourra se servir de Laïques, gens de bien, & mesme d'une femme, par les mains desquels on envoyera au malade les Mysteres enveloppez dans un morceau de toile de coton tres-fine & tres-blanche, ou dans du papier qu'on brulera ensuite: ou dans une feüille de vigne, ou dans du pain qu'on mangera. Si le malade estoit fort loin, & qu'il fallust que le Prestre qui luy porte l'Eucharistie, montast à cheval pour s'y rendre, il portera le S. Sacrement sur ses épaules, & ne le mettra pas sur sa monture enveloppé dans une valise. Le malade recevra la Communion dans sa bouche; & il pourra s'il veut prendre la particule dans sa main, & la porter luy-mesme à sa bouche. S'il n'est pas en estat de le faire, celuy qui porte la sainte Communion, la luy donnera.*

Cette mesme discipline est autorisée par une Constitution de Jean de Telala. *L'Eucharistie*, dit-il, *sera portée à un malade dans un morceau de toile ou de papier qu'on brulera ensuite, ou dans une corbeille qui sera rapportée à l'Autel, & dans un peril pressant, elle pourra luy estre envoyée par un homme seculier, & mesme par une femme.* Ceux qui feront de plus grandes recherches dans les livres Orientaux que nous n'avons pas veus, pourront trouver d'autres tesmoignages de la mesme discipline, quoyque ceux-cy puissent suffire, car la Commu-

nion ne se porte pas aussi frequemment aux malades dans l'Eglise Orientale, que parmy nous, quoyque la regle du Concile de Nicée, de ne laisser mourir persone sans viatique, y soit religieusement observée. Mais c'est qu'ordinairement les Chrestiens Orientaux quand ils sont malades, n'attendent pas l'extremité pour avoir recours aux Sacrements. Dans le premier relasche que leur donne la maladie, ils se font porter à l'Eglise, & on celebre pour eux la *benediction de la sainte Lampe*, qui respond à l'Extreme-Onction : on y celebre la Liturgie & le malade y reçoit la sainte Communion. Ainsi ce n'est que dans des maux violents & subits qu'on porte l'Eucharistie dans les maisons, & la décence qui est prescrite dans les tesmoignages que l'on vient de voir, marque suffisamment qu'ils croyent toute autre chose de l'Eucharistie, que ceux qui l'ont retranchée aux mourants.

De la Communion des enfants.
*Bona. l. 2. Rer. Lit. c. 19.*

La Communion des enfants que les Orientaux observent pareillement à l'exemple de l'ancienne Eglise, n'est pas un moindre argument de leur créance sur la presence réelle. Car si c'est la foy seule qui fait que réellement on reçoit le corps de N. S. Jesus-Christ dans l'Eucharistie, les enfants ne sont pas capables d'en faire aucun acte, & par consequent ils ne recevroient que du pain, selon les principes des Protestants, au lieu que les anciens Peres ont cru qu'ils recevoient veritablement le corps de Jesus-Christ, ce que le miracle rapporté par S. Cyprien confirme tres-clairement. Car les choses saintes qui ne purent demeurer dans le corps de cette fille soüillée par l'idolatrie, estoient saintes, indépendemment de la foy, puisqu'elles opererent un effet si surprenant. Il n'est pas question de justifier cette discipline Orientale, que la pratique des premiers siecles, & le Concile de Trente, mettent à couvert de toute censure. L'usage de tout l'Orient, est donc de donner aux enfants l'Eucharistie en mesme temps que le Baptesme, pour lequel on celebre une Liturgie de mesme qu'en tous les autres Sacrements. Ainsi il n'y a rien de particulier pour cette premiere Communion des enfants, à qui elle est donnée en la maniere ordinaire comme aux Laïques. Voicy ce que le Patriarche Gabriel prescrit dans son Rituel, sur ce qui pourroit survenir par rapport à cette ceremonie. *Pour ce qui regarde*, dit-il,

*Trid. Sess. 21. c. 4.*

*la Communion des enfants, on donnera le pain Eucharistique à celuy qui pourra l'avaler. Voicy comme on la donnera seulement à celuy qui pleure & se tourmente : le Prestre trempera le bout de son doigt indice dans le Sang précieux, & touchera ensuite le saint Corps; puis il mettra le doigt dans la bouche de l'enfant, auquel on fera boire aussi-tost l'eau de l'ablution.*

Il n'est pas moins remarquable que le mesme Patriarche, & plusieurs Constitutions ou Canons, ordonnent que *l'enfant sera à jeun, lors qu'il recevra l'Eucharistie.* Le Patriarche Christodule, dans celles qu'il fit l'an des Martyrs 764. de J.C. 1048. *Lors que l'enfant sera baptisé, il sera à jeun, s'il est possible, jusqu'à ce qu'il ait receu la sainte Communion, & on ne la luy peut donner, si ce jour-là il a tetté.* Enfin dans les Canons Penitentiaux que nous avons citez n. 34. il est marqué que *si quelque enfant a communié n'estant pas à jeun, sa mere jeunera quarante jours.* Qui doivent estre à jeun.

C'est aussi sur ce mesme principe de respect pour l'Eucharistie, que les Eglises Orientales prescrivent de recevoir la Communion à jeun. Severe Evesque d'Aschmonin, dans le Traité sur la dignité du jeusne, dit ces paroles. *Le corps de Jesus-Christ, ne doit estre mangé qu'avec l'amertume de la bouche qui est produite par le jeusne, & par l'abstinence de pain & d'eau; en sorte que la langue soit sainte, & que ce jour-là, il ne soit rien entré dans la bouche avant le corps de Jesus-Christ; car il n'y doit estre rien entré auparavant.* Ce sont les propres termes de S. Augustin. Les Orientaux communient à jeun.

Dans la Collection de Canons d'Ebnassal chap. 13. & dans ceux qu'on appelle les seconds préceptes des Apostres. *Toute persone qui voudra participer aux saints Mysteres, s'en approchera à jeun.* C'est-à-dire, comme il est expliqué dans les Questions & Responses, *il n'aura rien bu ny mangé depuis le soleil couché du jour qui précede la Communion.* Cela est aussi marqué dans le Traité appellé *Canon pour la Communion.* On en excepte le cas de maladie tres-pressante, suivant une Constitution du Patriarche Timothée, rapportée dans le Nomocanon : & la mesme discipline est expliquée dans le Traité de Barsalibi sur le Jeudy Saint, chap. 27. dans le Commentaire sur l'Harmonie Evangelique, & par un grand nombre d'autres Auteurs, outre que la pratique est constante & connuë de tous ceux qui ont voyagé en Levant. Il nous reste à faire

quelques reflexions sur ce qui a esté rapporté jusques icy, touchant la discipline des Orientaux, en tout ce qui concerne le respect qu'ils rendent à l'Eucharistie, & toutes les précautions qu'ils prennent pour en éviter la profanation, & pour la punir par de rudes penitences.

Faux raisonnement de M. Claude.

Les Protestants & M. Claude, autant qu'aucun autre, conviennent que toutes ces pratiques religieuses naissent de l'opinion de la presence réelle, sans laquelle il est impossible qu'elles ayent lieu, & ils en ont fourni des preuves, puisque d'abord ils les ont toutes abolies. Il s'ensuit donc, par une consequence certaine & incontestable, que ceux parmy lesquels une semblable discipline est establie, croyent la presence réelle. M. Claude par une Logique qui luy est toute particuliere, au lieu de commencer par l'esclaircissement des faits de cette nature, a prétendu les prouver par des propositions antecedentes comme est celle-cy. J'ay monstré que les Grecs ne croyent point la presence réelle: donc ils n'ont pas la discipline qui est une suite necessaire de la presence réelle, & il croid mesme en trop faire, que de citer trois ou quatre tesmoignages d'Auteurs tres-mesprisables, qui ne disent rien, sinon que les Grecs n'ont pas beaucoup de respect pour l'Eucharistie; car pour les Orientaux, il n'en dit pas un seul mot. Mais comment a-t'il prouvé cette premiere proposition? Chacun sçait que ce n'a esté qu'en adoptant les interpretations des passages les plus clairs & les moins équivoques qu'il a recueillies d'Aubertin, & qui sont telles, qu'elles n'estoient jamais venuës en l'esprit de persone, avant que ce Ministre les eust inventées: qu'elles ne sont pas moins contredites par les Protestants de la Confession d'Ausbourg, que par les Catholiques, & que ceux-cy les ont renversées par des raisons qui, en bonne dispute, sont pour le moins aussi solides, que celles dont M. Claude a voulu soustenir celles de son maistre. Mais quand il auroit prouvé que les anciens eussent couvert sous des paroles qui avoient paru tres-intelligibles, pendant quinze cents ans, des sens qui en paroissent si éloignez, ce qu'on ne luy accordera pas, il n'auroit encore rien fait à l'égard des Grecs modernes, qui ne les ont jamais entenduës que comme les Catholiques, & ne les entendent pas encore autrement, puisqu'ils s'en sont servis de nos jours, pour refu-

*Dosith. Pat. Hier. Syrigus.*

ter le Calvinisme de la fausse Confession de Cyrille Lucar.

De plus, cette maniere de prouver des faits par des consequences, est tres-defectueuse: car si quelqu'un aprés avoir prouvé que l'Eglise Anglicane ne croid pas la presence réelle, pretendoit que par consequent on n'y reçoit pas la Communion à genoux, il se tromperoit certainement. Celuy qui de cette seule marque de respect concluëroit qu'on y adore l'Eucharistie, raisonneroit plus juste: mais il ne laisseroit pas de se tromper, parce qu'on luy feroit voir une note dans le livre des Prieres communes, qui luy apprendroit le contraire. Ce n'est donc pas ainsi qu'on establit des faits, c'est par des preuves qu'on appelle de fait, telles que sont celles qui ont esté tirées de livres qui ont autorité publique, & dont la pratique est constante & prouvée par les tesmoignages les plus asseurez, dont M. Claude n'a pû produire un seul. Que si, comme on ne peut pas en disconvenir, nos preuves sont bonnes, & qu'il en resulte que les Grecs, & toutes les Communions d'Orient, ont le mesme respect pour l'Eucharistie, les mesmes précautions, & en un mot toutes les suites de l'opinion de la presence réelle, il est inutile de perdre du temps à prouver qu'ils ne la croyent point, sur cette fausse supposition qu'ils ne doivent pas la croire, fondée sur une encore aussi fausse, qui est que les anciens Peres Grecs ne l'ont pas cruë. Mais ce que les Disciples de M. Claude doivent faire, est d'attaquer nos preuves. Ils ne l'ont pas encore fait, parce que la pluspart ont esté découvertes, depuis l'impression des derniers volumes de la Perpetuité, & on doute qu'ils puissent le faire.

Qui ne prouvent rien contre des faits.

Que diront-ils donc? que ces preuves sont suspectes: mais ce soupçon ne peut pas tomber sur ce que nous avons cité de Theodore de Cantorbery, de Reginon, de Burchard, & des autres Canonistes, qui sont connus long-temps avant la dispute de la Perpetuité: ainsi que les Penitentiaux & les Canons Grecs qui ont esté citez. A l'égard des Orientaux, ils trouveront qu'on n'allegue pas des Auteurs en l'air, puisqu'une partie de ceux de l'autorité desquels on se sert, sont connus par les Catalogues des Bibliotheques, & mesme par ceux qui ont esté imprimez en Angleterre, outre que quand il s'agira de prouver l'autorité de ces livres, on n'y aura pas beaucoup de peine.

Nos preuves ne sont pas suspectes.

Quoy qu'elles ſoient tirées de pieces apocryphes, elles ont une entiere autorité.

Ce que les Proteſtants pourroient objecter de plus ſpecieux, ſeroit que la pluſpart de ces livres ſont tirez des Canons des Apoſtres, des Conſtitutions, & d'autres pieces apocryphes, & que des copies fort alterées & defectueuſes ne peuvent pas avoir plus d'autorité que les originaux. C'eſt à quoy il n'eſt pas difficile de reſpondre. Si on prétendoit ſe ſervir du teſmoignage des Orientaux, pour eſtablir l'authenticité de ces anciennes Collections, comme ſi elles avoient eſté faites par les Apoſtres, ou de leur temps, on auroit quelque raiſon de ne pas faire grand eſtat de leur jugement, puiſqu'on ſçait qu'en matiere de Critique, on ne peut y avoir égard. Mais ce n'eſt pas cela dont il eſt queſtion: c'eſt de ſçavoir, premierement s'ils conſiderent ces Canons, & d'autres tirez des Conſtitutions Apoſtoliques, comme de fauſſes pieces : en ſecond lieu, ſi telles qu'elles ſont, la diſcipline de toutes les Communions Orientales y eſt conforme ou non.

Ils ſe trompent pour ce qui regarde la Critique.

Pour ce qui regarde le premier point, il eſt certain qu'ils regardent tous ces Canons, comme ayant eſté eſtablis par les Apoſtres, & redigez par ſaint Clement en la forme qu'ils ont. Les Melchites, les Neſtoriens & les Jacobites reconnoiſſent de meſme l'autorité des Canons Arabes attribuez au Concile de Nicée: ils reçoivent avec le meſme reſpect les Conſtitutions Apoſtoliques, & d'autres qui y ont rapport. En cela ils ne ſont pas habiles Critiques, mais ceux qui ont traité tous ces Recueils comme des pieces ſuppoſées, ont fait voir qu'ils ne les avoient pas aſſez ſoigneuſement examinez. Car ils contiennent la forme generale de la diſcipline de l'Egliſe d'Orient, tirée de pluſieurs Canons, ou de Traditions qui d'abord n'avoient pas eſté eſcrites, & qui le furent dans la ſuite. Les diverſitez qui ſe trouvent dans les Traductions Syriaques & Arabes, ne viennent pas ſeulement de la difference des exemplaires, mais auſſi parce que dans les Egliſes principales on y adjouſtoit ce qui eſtoit de la diſcipline ſelon les temps & les lieux.

Mais ils repreſentent fidelement la diſcipline.

C'eſt par cette raiſon que tout ce qui a rapport aux uſages des Egliſes d'Orient, ſe trouve reglé ſuivant ces Canons: & comme les Queſtions & les Reſponſes Canoniques en eſtoient tirées, lorſqu'on adjouſtoit quelque choſe par maniere d'éclairciſſement, il eſtoit facile qu'il entraſt dans le

corps de ces mesmes Collections. Que les Protestants accusent donc, s'ils veulent, les Orientaux de n'estre pas Critiques : ce n'est pas cela que nous loüons en eux : ils ne le sont pas assez, & peut estre le sommes-nous trop. Les plus habiles conviendront qu'il vaudroit mieux estre dans la simplicité des Orientaux, & de recevoir comme escrit par les Apostres ce qui comprend les anciens usages de l'Eglise Orientale, fondez sur la Tradition Apostolique, que d'en faire des Critiques aussi absurdes que sont celles de Du Moulin, de Rivet, & de plusieurs autres, touchant ces anciens Canons, les Liturgies & plusieurs Ouvrages des saints Peres. Car toute leur Critique roule sur ce principe, que si des pieces de cette antiquité, portent de faux titres, elles sont fausses, & perdent leur autorité. Or il n'y a rien de moins vray que ce principe. Les titres ne font rien, pour autoriser les Liturgies, les Canons de discipline, & d'autres pieces semblables : c'est l'usage qui en a esté fait dans les Eglises, & comme on ne peut douter, que toutes celles d'Orient ne s'accordent depuis plusieurs siecles dans l'observation de la plus grande partie des coustumes qui sont marquées dans ces anciennes Collections, il n'en faut pas davantage pour les mettre hors d'atteinte contre tous les reproches des Protestants. Or il n'y a rien qui soit prouvé plus certainement que la discipline tirée de ces livres, & telle que nous l'avons expliquée, puisqu'elle est confirmée par les Histoires. Dans celle des Patriarches d'Alexandrie, où est rapporté le miracle d'une apparition de Jesus-Christ en forme d'enfant dans l'Eucharistie, les Historiens marquent, que les Chrestiens eurent une telle horreur de la profanation qu'en avoit faite un Prince Arabe, qu'ils furent quelque temps sans celebrer la Liturgie. Les Nestoriens rapportent que Joseph Catholique XXVIII. mais qui fut déposé pour ses crimes, ayant fait mettre dans une prison Simeon Evesque d'Anbara ; & ayant sceu qu'il celebroit la Liturgie, y entra par force, renversa l'Autel, & jetta l'Eucharistie à terre, ce qu'ils traitent d'un énorme sacrilege. Ce Joseph vivoit sous Cosroës Nuschirüan, sous lequel nasquit Mahomet.

Coustume particuliere des Cophtes.

Les Cophtes ont une coustume particuliere, qui est que *le Diacre ne se tient pas derriere le Prestre comme ailleurs, mais à costé tourné vers luy. La cause*, dit l'Auteur du Traité de la Science

Ecclesiastique, *vient de ce qu'autrefois les heretiques poussez par une fureur diabolique, entroient dans les Eglises de ceux qui ne confessent qu'une seule nature en Jesus-Christ, & une seule volonté, & lorsque leurs Prestres estoient attentifs au Sacrifice, pendant qu'ils consacroient les Oblations, les heretiques les enlevoient & les fouloient aux pieds. C'est pourquoy les Cophtes ordonnerent que le Diacre se tiendroit vis-à-vis du Celebrant, pour prendre garde si quelque heretique ne venoit point faire cette insulte: & s'il en appercevoit quelqu'un, il prenoit l'Oblation & le Calice qu'il cachoit sous l'Autel dans une petite voute faite exprés.* On craignoit donc dés ce temps-là parmy les Jacobites & les Nestoriens la profanation de l'Eucharistie, & ces Epoques sont plus anciennes que le Mahometisme. Les heretiques, dont parlent les Cophtes, ne sont autres que les Orthodoxes, qui ne pouvoient commettre de pareilles violences, si on peut croire qu'ils les ayent commises, sinon avant que les Mahometans se fussent rendus maistres du païs, c'est-à-dire, avant le septiéme siecle. Si donc ces craintes & ces précautions sont des suites de la presence réelle, il faut qu'elle fust establie parmy les Jacobites dés ce temps-là.

Toutes les subtilitez de M. Claude ne servent de rien pour expliquer de pareils faits, puisqu'ils ne sont sujets à aucun équivoque, & qu'ils portent des preuves certaines de la créance interieure de ceux qui pratiquent tout ce que nous avons extrait de leurs Auteurs, beaucoup plus croyables que des Voyageurs ignorants, ou des Auteurs aussi mesprisables que trois ou quatre que les Calvinistes ont citez, pour establir leurs paradoxes.



# LIVRE QUATRIÉME, DES LITURGIES.

## CHAPITRE PREMIER.

*De ce qu'on doit entendre par le mot de Liturgies, & de celles qui se trouvent dans les Eglises d'Orient en diverses langues.*

Ce que signifie le mot de Liturgie.

LE mot de *Liturgie* par un usage receu depuis plusieurs siecles parmy tous les Chrestiens, signifie la forme des oraisons & des ceremonies autorisées & pratiquées par les Eglises dans la celebration des saints Mysteres. On l'appelle aussi Αναφορὰ, c'est-à-dire *Oblation* ou *Sacrifice*, & ce mot n'est pas seulement en usage parmy les Grecs: il est employé par les Cophtes, par les Syriens & par les Ethiopiens. Les autres mots ordinaires comme *Koudcho* des Syriens Kadas en Arabe & en Ethiopien, signifient la mesme chose que le Grec ἱερουργία.

Celles des Grecs.

Les Grecs ont plusieurs de ces Liturgies en leur langue: celle de S. Jacques, celle de S. Marc, celle de S. Clement: mais ils ne se servent guéres depuis plusieurs siecles que de celles de saint Basile, & de S. Jean Chrysostome, outre celle des Présanctifiez.

Celles des Nestoriens.

Les Nestoriens qui font la secte la plus ancienne de celles qui subsistent encore, ont trois Liturgies; avec un Ordre general de la celebration des saints Mysteres, qui sert à toutes les trois, comme le Canon de la Messe Latine sert à toutes les Messes de l'année. C'est cependant avec cette difference, que nostre Canon qui commence aprés la Préface jusqu'à la Communion, est tousjours le mesme, à l'exception de quelques oraisons qui varient selon les Festes: au lieu que cet ordre general des Nestoriens, aussi-bien que des autres Orientaux, comprend ce qui se dit depuis le commencement de la Messe, jusqu'au baiser de paix, qui se donne avant

la Préface, & n'a rien de different, ſinon les leçons de la ſainte Eſcriture, au lieu que l'autre partie qui eſt l'action ſacrée, eſt compoſée d'autant de differentes prieres, qu'il y a de Liturgies, quoy qu'elles ayent toutes le meſme ſens & la meſme diſpoſition. La premiere Liturgie des Neſtoriens, eſt celle qu'ils appellent des ſaints Apoſtres, & ceux qu'ils entendent, ſont S. Thadée, & S. Maris, par leſquels ils croyent avoir receu la premiere Prédication de l'Evangile. Le premier eſt connu; l'autre ne l'eſt que par leurs hiſtoires tres-fabuleuſes. La ſeconde eſt celle de S. Theodore *l'Interprete*; c'eſt ainſi que par excellence ils appellent Theodore de Mopſueſte, à cauſe du grand nombre de ſes Commentaires ſur l'Eſcriture Sainte. La troiſiéme, eſt celle de Neſtorius. Ces Liturgies ſont plus ſimples & paroiſſent plus anciennes que les autres, comme auſſi la ſéparation des Neſtoriens, eſt la plus ancienne; & il paroiſt manifeſtement qu'elles ont eſté formées ſur les Grecques, principalement ſur celle de S. Jean Chryſoſtome. Il eſt clair que celle des Chreſtiens de Malabar, eſtoit conforme à celles dont nous venons de parler, autant qu'il eſt poſſible d'en juger par la traduction qu'en fit imprimer Alexis de Meneſés Archeveſque de Goa, aprés l'avoir changée en pluſieurs endroits: car nous n'avons encore jamais veu de Manuſcrits de cette Liturgie, telle qu'elle eſtoit avant cette reforme.

*Hiſt. Neſtor MS. Ar.*

*A Conimbre 1606.*

On ne doit tenir aucun compte de certaines copies qui ont eſté ſouvent apportées en Europe par des Preſtres Syriens venus de Meſopotamie; car ce ſont des Offices qu'ils ont reformez de leur chef, pour paroiſtre bons Catholiques, l'ont fait quelquefois avec tant d'ignorance, qu'ils ont retranché des endroits qui ne bleſſent point la foy Orthodoxe; & on peut aſſurer que ces Meſſes ne reſſemblent point à celles dont on ſe ſert dans le païs, & qu'elles ſont l'ouvrage de ces particuliers. Toutes les Liturgies des Neſtoriens, ainſi que leurs autres prieres, ſont en Syriaque, meſme dans les Indes, car ils ne font l'Office qu'en cette langue.

Celles des Syriens.

Les Melchites qui ſuivent le rite Syrien, Orthodoxes ou Schiſmatiques, ſe ſervent de la Liturgie Syriaque de S. Jacques, auſſi-bien que les Jacobites qui en ont pluſieurs.

*In Miſſ. Chald. Rom. ed. 1594.*

La premiere & la principale eſt celle qui porte le nom de

cet Apostre, qui est tres-conforme dans la plusspart des prieres à celle qui est imprimée en Grec, & il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne fust en usage dans l'Eglise de Jerusalem, comme on le dira dans la suite. Dans les Manuscrits elle contient la partie generale dont il a esté parlé cy-dessus, qui sert à toutes les autres Liturgies, & Denis Barsalibi l'a commentée fort exactement. Les Maronites citent un Commentaire sur la mesme, de leur Jean Maron Patriarche d'Antioche qui ne fut jamais, & il y a beaucoup de raisons qui font croire que c'est l'ouvrage de Barsalibi qu'ils luy attribüent.

Outre cette Liturgie, les Jacobites en ont plusieurs autres, comme a remarqué un Auteur ancien publié par le P. Combefis. On dit qu'ils ont, dit cet Auteur, plusieurs formes de Liturgies differentes, contre les Traditions Apostoliques. Cela doit s'entendre selon l'opinion des Grecs, qui ont supprimé les Liturgies de S. Jacques & de S. Marc, par cette seule raison, que l'Eglise de Constantinople à laquelle toutes les autres devoient se conformer, ne s'en servoit pas. Il est vray que les Jacobites en ont plusieurs, parmy lesquelles il y en a, sans doute, qui leur estoient communes avec les Orthodoxes, & d'autres qui leur estoient propres, comme celles qui portent le nom de quelques-uns de leurs Saints.

*De Hæres. Jacobitarum p. 266.*

*Balzam in Resp. ad Quæst. Marci Alex.*

Abraham Echellensis, sçavant Maronite, dit que les Syriens en avoient eu autrefois plus de cinquante, & qu'il en restoit trente & une. Il ne dit pas quels Syriens il entend, mais soit qu'il le dissimulast à cause de l'honneur de sa Nation, soit qu'il ne le sceust pas, toutes celles qu'il nomme & qu'on connoist d'ailleurs, estoient propres aux Jacobites; Cependant ce sont celles qu'on a imprimées à Rome dans le Missel Maronite, aprés y avoir fait de grands changements. Il y en a quatorze dans cette impression, & dans celles qu'Echellensis adjouste pour faire le nombre qu'il a dit, il en a mis, qu'on peut asseurer n'avoir jamais esté, comme celle de Jean Maron, & trois de Nestoriens, Narsés, Diodore, & Barsomas Metropolitain de Nisibe. On en trouve aussi quelques-unes entierement inconnuës, & qui manquent dans les meilleurs exemplaires, à moins qu'elles n'ayent eu de differents titres. Nous rapporterons celles qui sont dans plusieurs Manuscrits.

*Not. ad Hebed-Jesu p. 235.*

La premiere de toutes est, comme il a esté dit, celle de saint

Leur dénombrement.

Jacques, dont se servent également les Melchites ou Orthodoxes Syriens, les Maronites & les Jacobites. Les Maronites, qui eurent le soin de l'impression de Rome, par un zele dont il est difficile de rendre aucune bonne raison, joignirent à l'Ordre general, la Liturgie de saint Sixte Pape, quoy qu'elle soit tres-peu en usage, & qu'on la trouve defectueuse en quelques endroits essentiels dans les Manuscrits.

*P. 61. Ed. Rom.*

II. Outre la Liturgie ordinaire de S. Jacques, il y en a une plus abregée, dans laquelle il n'y a presque rien qui ne soit tiré de la premiere. Cet abregé a esté fait, ou au moins receu & mis en l'estat où il est, par Gregoire Abulfarage, qui comme on l'a dit ailleurs, l'a pû faire avec autorité, estant Catholique, ou, comme ils disent, Mofrian d'Orient, qui estoit la premiere dignité aprés le Patriarche d'Antioche.

III. & IV. Elles portent le titre de Liturgie de S. Pierre, la premiere avec le titre de *Prince des Apostres*, & celle-là se trouve dans les Manuscrits: l'autre celuy de *Pape de Rome*, & elle ne s'y trouve pas: ce titre mesme la peut rendre suspecte. L'une & l'autre sont dans l'édition Romaine.

V. Il y en a une troisiéme de S. Pierre Prince des Apostres, differente des deux, en deux Manuscrits de M. Colbert, & en un de feu M. le Chancelier Seguier.

VI. Une de S. Clement, qui n'a aucun rapport à ce qui se lit en Grec dans les Constitutions Apostoliques, ny dans les Traductions qu'on en a en Arabe.

VII. De S. Denis Evesque d'Athenes, differente de celle qui est à la p. 106. de l'Edition de Rome.

VIII. De S. Ignace Evesque & Martyr.

IX. De Thomas Evesque d'Heraclée Jacobite, qui vivoit dans le septiéme siecle, & qui a particulierement travaillé à corriger la Version Syriaque sur les anciens exemplaires, & sur les livres Grecs. On appelle à cause de cela cette Edition celle d'Heraclée.

X. De S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, qui a une Traduction Arabe de la moitié des prieres dans l'Edition de Rome: Elle n'a aucun rapport avec celle qui est en usage parmy les Cophtes.

XI. De Denis Barsalibi Metropolitain d'Amid Jacobite, qui vivoit dans le douziéme siecle. C'est celle que les Maronites attribuent à S. Denis Disciple de S. Paul, dans l'Edition Romaine.

XII. & XIII. Nous compterons deux Liturgies ſous le nom de S. Marc, parce qu'outre celle qui eſt dans cette meſme Edition, dont on a auſſi des Manuſcrits, il y en a une autre differente.

XIV. De S. Jules Pape; reſpecté par les Jacobites, à cauſe qu'ils ſe ſervent de quelques lettres qui luy ſont fauſſement attribuées, pour eſtablir leur opinion d'une ſeule nature.

XV. Liturgie de S. Jean; mais ſans autre titre.

XVI. Il y en a une autre ſous le meſme nom, que l'Edition de Rome attribuë à S. Jean Chryſoſtome, ce qui ne ſe trouve pas dans les Manuſcrits.

XVII. De Moyſe Barcepha, Auteur du Traité du Paradis, traduit par Maſius, & inſeré dans la Bibliotheque des Peres.

XVIII. Liturgie des ſaints Docteurs, parce qu'elle eſt tirée de diverſes autres, dont les noms ſont marquez à la marge, & elle a eſté dreſſée par Jean Patriarche ſurnommé le Grand.

XIX. Celle de Philoxene Eveſque d'Hierapolis: c'eſt un des Chefs des Jacobites appellé autrement Xenaïas.

XX. De Dioſcore Patriarche d'Alexandrie. Elle n'a rien de commun avec l'Ethiopienne imprimée à Londres en 1666.

XXI. De Severe Patriarche d'Antioche, que d'autres Manuſcrits attribuent à Timothée Ælurus Patriarche d'Alexandrie.

XXII. De Jacques *Bourdiaio*, c'eſt-à-dire, comme eſcrivent les Grecs *Baradatus*, un des grands Saints des Jacobites, & qui leur a donné ce nom ſuivant pluſieurs Auteurs.

XXIII. De Jean Eveſque de Baſſora.

XXIV. De Jacques d'Edeſſe, fameux Docteur des Jacobites.

XXV. D'un autre Jacques Eveſque de Seruge & de Botnan, plus ancien que Barcepha qui le cite ſouvent.

XXVI. De Jean le Patriarche appellé l'Acœmete.

XXVII. De Gregoire Barhebri ſurnommé Abulfarage Catholique d'Orient.

XXVIII. De Denis Eveſque de Curdiſtan.

XXIX. De Jean fils de Mahadni.

XXX. D'Ignace Patriarche d'Antioche, appellé auparavant Joſeph fils de Wahib.

XXXI. De Michel Patriarche d'Antioche, dans le douziéme siecle.

XXXII. De S. Jean l'Evangeliste,

XXXIII. Des douze Apostres.

XXXIV. De Mathieu le Pasteur.

XXXV. D'Eustathius Evesque d'Antioche.

XXXVI. De Marutas Catholique d'Orient.

XXXVII. De S. Sixte ou Xyste Pape, qui est imprimée la premiere dans l'édition de Rome : mais celle-là est si differente des Manuscrits qui sont dans les meilleures Bibliotheques, qu'elle ne peut estre la mesme.

XXXVIII. Des douze Apostres, differente de celle que nous avons marquée cy-dessus, & attribuée en quelques Manuscrits à S. Luc.

XXXIX. De Jean Barsusan Jacobite, comme il paroist qu'on a reconnu à Rome long-temps aprés l'impression : car en plusieurs exemplaires son nom & ces paroles *Patriarche surnommé Barsusan*, sont effacez à la plume. Nous ne l'avons pas trouvée dans les Manuscrits.

XL. De S. Marc Evangeliste, qui n'est pareillement que dans l'imprimé, & qui ne ressemble pas à la Grecque de mesme nom.

XLI. Enfin celle de S. Basile que Masius a traduite, ne se trouve pas sous le mesme titre dans plusieurs anciens Manuscrits.

Ce qui a esté imprimé par Guido Fabricius Boderianus à Anvers, en Latin & en Syriaque en 1572. sous le titre de *livre des Rites de Severe Patriarche d'Alexandrie*, & qu'il a joint à l'Office du Baptesme, est un Fragment tres-imparfait de Liturgie, & il est vray-semblable que ce Sçavant homme eut un exemplaire où il manquoit plusieurs feüillets. Car la pluspart des oraisons ne sont pas entieres ; il y en a du commencement, de la fin & du milieu sans aucune suite, & la traduction est fautive en tout ce qui regarde les rubriques, nonobstant la grande capacité du Traducteur, auquel la langue Syriaque doit beaucoup, par les travaux utiles dont il l'a esclaircie des premiers. De plus, comme il a desja esté remarqué par quelques Sçavants, ce Rituel du Baptesme est de Severe Patriarche d'Antioche, ainsi que marquent tous les Manuscrits qui sont en grand nombre,

car jamais il n'y a eu de Patriarche d'Alexandrie appellé Severe, non plus que d'Offices en Syriaque dans cette Eglise, où les Orthodoxes les celebrent en Grec depuis plusieurs siecles, & les Jacobites en langue Cophte.

Toutes contiennent la partie depuis le baiser de paix & la Préface, & se servent d'un Office commun pour le reste.

Voilà ce qu'on a pû apprendre touchant les Liturgies Syriaques qui sont toutes des Jacobites, à l'exception de celle de S. Jacques. Il reste à remarquer que toutes commencent à l'oraison qui se dit immediatement avant le baiser de paix, suivant l'usage des Orientaux. Ensuite, *sursum corda*, & le reste : puis la Preface, la consecration par les paroles de Jesus-Christ, l'Invocation du S. Esprit, conformément aux Liturgies Grecques, les diptyques, qui contiennent les memoires des Saints, des défunts, & des vivants, diverses autres prieres : la fraction de l'hostie : les oraisons pour la Communion : celles de l'action de graces aprés l'avoir receuë : la benediction du peuple. Toute cette partie qui est la plus essentielle, & dans laquelle consiste le sacrifice non sanglant, varie en cès differentes Liturgies, non pas pour le sens, car il est tousjours le mesme, ainsi que l'ordre des ceremonies, mais pour les paroles & les expressions : au lieu que dans le Rite Occidental, cette partie qui est proprement le Canon ne varie jamais.

Liturgies des Cophtes.

Les Cophtes ou Jacobites du Patriarche d'Alexandrie, ont trois Liturgies ; la premiere, qui sert comme de Canon aux deux autres, porte le nom de S. Basile : la seconde, celuy de S. Gregoire le Theologien : la troisiéme, celuy de S. Cyrille: & suivant un Auteur du païs elle a esté quelquefois appellée de S. Marc. Elles sont en langue Cophte ou Egyptienne, qui est la seule dont ils se servent dans les Offices sacrez & dans la Psalmodie. Les versions Arabes qui s'y trouvent ordinairement jointes, sont pour l'instruction particuliere des Ecclesiastiques, parce que la langue depuis plusieurs siecles a cessé d'estre vulgaire, & on ne lit en Arabe que les leçons de la sainte Escriture, aprés les avoir leuës en Cophte. L'ancien original de ces Liturgies estoit Grec, non seulement comme de toutes les autres Orientales, en ce que les prieres sont tirées des Grecques, mais aussi parce qu'avant la conqueste de l'Egypte par les Arabes, les Melchites ou Orthodoxes avoient leur Rite particulier. On en avoit eu la premiere connoissance par la Liturgie Grecque de S. Marc,

imprimée à Paris, sur une copie envoyée par le Cardinal Sirlet ; & l'original qui estoit à Grottaferrata, dans un Monastere des Religieux de S. Basile, est presentement dans la Bibliotheque de celuy qu'ils ont à Rome. On a aussi trouvé depuis peu dans la Bibliotheque du Roy un Manuscrit Grec qui contient la Liturgie de S. Basile, & celle de S. Gregoire de Nazianze, conformes à celles dont les Cophtes se servent, & celle de S. Marc, estant entierement semblable à celle qu'ils ont sous le nom de S. Cyrille, on en a ainsi l'original de toutes les trois. Comme ce Manuscrit Grec a une version Arabe, il pouvoit servir à des Jacobites de l'Isle de Chypre d'où il a esté apporté, & où il y en avoit encore au quatorziéme siecle un assez grand nombre. La disposition generale de la discipline de l'Eglise ne permet pas de douter que ces Liturgies Grecques n'ayent esté autrefois en usage à Alexandrie, & par tout où on parloit Grec en Egypte. On void mesme par les Questions de Marc Patriarche d'Alexandrie, que dans le douziéme siecle on s'en servoit à Jerusalem & à Alexandrie. Theodore Balsamon luy respond, que l'Eglise ne connoissoit pas ces Liturgies, en quoy il se trompoit fort, si ce n'estoit qu'il entendoit celle de Constantinople à laquelle il prétendoit que toutes devoient se conformer, & en effet elle les a abolies entierement, ce qui est contre la pratique ancienne de toutes les Eglises.

*Constit. Nicos. T. 11. p. 2. Conc. Labb.*

*Jur. Orient. l. 5. p. 362.*

Il faut qu'il y ait eu quelques autres Liturgies parmy les Cophtes, parce que dans une Constitution Synodale du Patriarche Gabriel fils de Tarich, il est défendu de se servir d'aucune autre que des trois qui ont esté marquées : mais il ne s'en rencontre point d'autres dans les Manuscrits.

Celles des Ethiopiens.

Les Ethiopiens ont en leur langue une principale Liturgie, qui a esté traduite en Latin sous le nom de *Canon generalis Æthiopum*, & elle est presque toute tirée mot à mot de la premiere des Cophtes, qui est celle de S. Basile. Ces Chrestiens ont tousjours esté dans une entiere dépendance des Patriarches d'Alexandrie, & depuis le Mahometisme, les Jacobites estant demeurez les maistres, y establirent leur heresie, qui y subsiste encore. Outre cette premiere imprimée à Rome en Ethiopien en 1540. ils y en imprimerent deux autres, une de Kyriacos, ou Cyriaque Metropolitain de Benhseh, & une dite de la Vierge, parcequ'elle contient

plusieurs

plusieurs prieres qui luy sont addressées. Il s'en trouve quelques autres, une de S. Jean l'Evangeliste. II. Des Peres du Concile de Nicée. III. De S. Epiphane l'Orthodoxe. IV. De S. Jacques de Serouge. V. De S. Jean Chrysostome. VI. Une anonyme. VII. De S. Gregoire. VIII. De Dioscore, que le Wansleбe estant en Angleterre avant sa conversion, y fit imprimer en Ethiopien & en Latin. La forme de toutes ces Liturgies est précisément la mesme que celle des Egyptiennes, & ce qui en est rapporté dans le Voyage d'Alvarez & dans l'Histoire Portugaise du P. Tellez fait voir que les Ethiopiens la suivent en tout.

On a imprimé à Rome une Liturgie Armenienne avec la Traduction : par laquelle il est aisé de remarquer qu'elle a souffert les mesmes changements que celles des Maronites, principalement dans la forme des paroles de Jesus-Christ, qui ont esté accommodées à la maniere du Canon Latin, & dans l'Invocation du S. Esprit, qui a esté reformée, comme dans le Missel Maronite, quoy qu'il n'y ait eu aucun changement dans celuy des Ethiopiens imprimé sous Paul III. Les Armeniens ont des rites fort semblables à ceux des Jacobites du Patriarchat d'Antioche, & c'est sur la Liturgie de ceux-cy qu'a esté formée la leur. A l'égard des lumieres qui pourroient estre tirées des Manuscrits, nous avoüons de bonne foy que nous n'en pouvons promettre, n'ayant aucune connoissance de cette langue : ainsi tout ce qui en sera dit, sera pris sur les traductions.

Celle des Armeniens.

A l'égard des autres dont il a esté parlé : les Grecques ont esté imprimées plusieurs fois : & pour l'intelligence des Rites, & des principales parties de ces Offices, elles ont esté expliquées avec beaucoup d'érudition par le P. Goar, sçavant Dominicain dans son Euchologe. On a aussi de tres-anciennes expositions des mesmes Liturgies, comme est celle de Germain Patriarche de Constantinople, celles de Cabasilas, & de Simeon de Thessalonique, outre plusieurs Auteurs anonymes qui en establissent l'usage & l'autorité d'une maniere incontestable. Les deux Liturgies Alexandrines de S. Basile & de S. Gregoire, dont nous avons parlé, n'ont jamais esté imprimées : celle de S. Marc qui est le texte Grec de celle que les Cophtes appellent de S. Cyrille, a esté, ainsi que les autres, traitée par les Critiques

Celles qui sont imprimées. Les Grecques.

comme une piece ſuppoſée, quoyque ſon autorité ſoit incontestable.

Les Syriaques.

Des Liturgies Syriaques, on n'a imprimé que celles qui ſont dans le Miſſel des Maronites au nombre de quatorze : mais entierement alterées dans les paroles de la conſecration, & dans la formule de l'Invocation du S. Eſprit. On avertit au reſte que dans tout cet ouvrage, & dans les autres qui ont rapport à cette matiere, elles ſont tousjours citées ſelon les Manuſcrits.

Celles des Cophtes.

Scalig. Ep. 172.

Celles des Cophtes furent traduites par un Maronite au commencement du dernier ſiecle, ſur un Manuſcrit qu'avoit preſté Joſeph Scaliger à Marc Velſer, qui fit imprimer cette traduction à Auſbourg. Elle eſt fort defectueuſe en pluſieurs endroits, comme Scaliger remarqua tres-bien : mais elle l'eſt en beaucoup d'autres qui échaperent à ſa Critique. C'eſt que le Traducteur, ne travailla que ſur la verſion Arabe, & non ſur le texte Egyptien, ſelon lequel nous eſperons la donner traduite fidelement avec un Commentaire, cet Ouvrage eſtant fait il y a desja pluſieurs années.

Celle des Ethiopiens.

La Liturgie Ethiopienne fut traduite preſque en meſme temps qu'elle fut imprimée dans ſa langue originale, neantmoins avec quelques changements, parce que les Ethiopiens ne voulurent pas choquer les Romains. On ne la cite jamais non plus que ſelon les originaux.

---

## CHAPITRE II.

*Forme generale, & diſpoſition des prieres & des rites qui conviennent à toutes les Liturgies, particulierement aux Grecques & aux Orientales.*

Forme generale des Liturgies Orientales.

LEs Liturgies, ſuivant l'idée commune qu'on doit avoir d'une forme de prieres & de ceremonies ſacrées, avec leſquelles les anciens Chreſtiens celebroient les ſaints Myſteres conformément à la Tradition Apoſtolique, doivent avoir entre elles une grande reſſemblance, puiſqu'elles eſtoient ordonnées pour l'action la plus ſacrée de la Religion Chreſtienne. Cette conformité ne conſiſtoit pas dans les paroles dont ces prieres eſtoient compoſées, puiſque ſelon le teſ-

moignage de S. Basile, elles n'avoient pas esté escrites dans les premiers temps. Mais les Apostres ayant instruit leurs disciples, avoient appris par leur ministere aux Chrestiens, ce que Jesus-Christ avoit ordonné, & suivant ce premier modele de discipline non escrite, ils celebroient la commemoration de sa mort, ainsi qu'il leur avoit recommandé. On ne peut pas douter que dans la naissance de l'Eglise, tout ne fust fort simple: les assemblées des fideles se faisoient ordinairement le soir: ils mangeoient ensemble & ils recevoient ensuite l'Eucharistie, imitant ainsi le dernier souper auquel elle fut instituée; coustume qui estoit encore restée pour le Jeudy Saint en quelques Eglises, jusqu'au temps de S. Augustin, ainsi qu'il le tesmoigne. Les assemblées se firent bien-tost aprés à une autre heure, & le matin: & on commença à y lire les saintes Escritures, & à faire des prieres en commun, sans que la forme en fust encore reglée. Pour ce qui regarde la celebration de l'Eucharistie, comme elle ne se faisoit pas sans les Evesques ou les Prestres, qui estoient dépositaires de la discipline, il est hors de doute qu'ils observoient celle qu'ils avoient apprise des Apostres.

*Aug. Ep. ad Januar. 54. N. Ed. 118. vett. Can. 41. Carthag.*

Ce qu'on peut regarder comme la forme ancienne de la Liturgie.

Quoy qu'il n'y ait aucune preuve certaine dans les anciens Auteurs Ecclesiastiques, dont on puisse se servir pour déterminer quelle estoit cette premiere forme des temps Apostoliques, on juge neantmoins avec raison, qu'elle estoit telle que la rapporte saint Justin, quoy qu'en termes fort generaux, parce qu'il escrivoit pour des Payens. Mais ce qu'on void estabi avant le Concile de Nicée, & observé generalement par tout, doit estre regardé comme entierement conforme à cette ancienne discipline. Or c'est ce que nous disons avec asseurance de toutes les parties essentielles des Liturgies, comme nous esperons le faire voir, d'autant plus qu'elles sont de tous les temps, & de toutes les Eglises. Car il y a plus de differences essentielles, entre les formes d'administration de la Cene qu'ont dressées les Protestants, depuis le commencement de leur schisme, qu'il ne s'en trouvera depuis plus de treize cents ans entre les Liturgies Occidentales & Orientales, sans parler de tant de zelez qui ont trouvé à redire à celles qui sont en usage dans les Communions reformées, & qui en ont voulu introduire d'autres. On en a veu un exemple du temps de nos Peres, en

*Just. Apol. 2.*

Angleterre, où un Presbyterien aprés avoir presché, envoya querir un pain chez le plus prochain Boulanger, du vin au Cabaret, & l'ayant mis sur une tombe à l'extremité de l'Eglise, tourné vers le Couchant, il les distribua à ses Auditeurs, leur disant que c'estoit la vraye forme de la Cene Evangelique. Il ne sert de rien de dire que cet homme, & plusieurs autres semblables, estoient des particuliers, des fanatiques, des furieux: on en convient. Mais s'ils n'ont pas formé des societez, ce n'a pas esté qu'on les ait convaincus par l'Escriture Sainte, dans laquelle seule tous conviennent qu'il faut prendre le modele de la celebration des Sacrements. Ils demeurent d'accord que les Apostres & les autres Ministres administroient la Cene, que cela se faisoit dans des assemblées publiques des Chrestiens: qu'il sembloit que les Sermons précedoient l'usage de la Cene. Qu'on ne marquoit pas en quel temps on la celebroit en Jerusalem; mais qu'à Troade & à Corinthe, c'estoit le soir. Qu'on ne voyoit pas clairement de quel pain ils se servoient, ny de quel vin: s'il estoit pur ou meslé d'eau. Que les paroles de l'Institution paroissoient absolument avoir esté recitées, parce que S. Paul ne les repetoit pas inutilement. 1. *Cor.* 11. Voila ce que les Theologiens de Magdebourg remarquent sur la premiere & plus ancienne forme de la celebration de l'Eucharistie, ce qui fait assez connoistre que toutes celles qui ont esté dressées par les Protestants, ne peuvent estre conformes à la Sainte Escriture, puisqu'elle ne marque rien sur des choses aussi essentielles que celles sur lesquelles ils avoüent qu'on ne sçait pas ce que les premiers Chrestiens ont pratiqué dans la naissance de l'Eglise.

Les Orientaux ont par tradition une forme commune de la Liturgie.

Les Catholiques & tous les Chrestiens Orientaux, Orthodoxes ou Schismatiques, persuadez qu'on ne pouvoit se tromper en suivant la tradition des Eglises, sur un point de discipline qui se pratiquoit tous les jours, ont conservé comme un dépost sacré les oraisons & les ceremonies, avec lesquelles ils avoient appris qu'on avoit autrefois celebré le Sacrement de l'Eucharistie, & comme leurs Liturgies ne contiennent rien qui ne soit conforme à ce qui s'observoit dans l'antiquité la plus reculée, ils n'ont point douté qu'elles ne fussent d'institution Apostolique, en tout ce qu'elles ont d'essentiel. Mais quoyque nous le croyons aussi-bien que les

Orientaux, nous convenons neantmoins que le Canon de noſtre Meſſe Latine, n'a pas eſté mis par eſcrit dans les premiers ſiecles, non plus que le Symbole, la forme du Bapteſme, & pluſieurs autres choſes ſemblables, qui ſont neantmoins de la plus haute antiquité. Les Orientaux qui ne ſont pas ſi grands Critiques, vont beaucoup plus loin, croyant que S. Jacques a composé luy meſme la Liturgie qui porte ſon nom: de meſme que ceux d'Alexandrie croyent que S. Marc a composé la Grecque qui porte le ſien: & tous les Grecs ne jugent pas autrement de celles de S. Baſile, & de S. Jean Chryſoſtome. C'eſt ce que prouve l'opuſcule de Proclus, le Concile *in Trullo*, & pour ne pas parler des Grecs de l'âge moyen, Jeremie dans ſa Reſponſe aux Theologiens de Wirtemberg, & tous les modernes tiennent cette tradition comme conſtante. Les Syriens aſſurent que la premiere & la plus ancienne Liturgie qu'ils ayent, & qui eſt celle de S. Jacques, a eſté dreſſée par les Apoſtres aſſemblez à Jeruſalem, dans le cenacle de Sion, comme ils diſent: quoyque Denis Barſalibi, ſuivant une autre tradition, diſe qu'elle a eſté eſcrite par l'Apoſtre meſme, la troiſiéme ferie aprés la deſcente du ſaint Eſprit. Les Neſtoriens croyent que dans l'aſſemblée que tinrent les Apoſtres, aprés avoir receu le ſaint Eſprit, ils reglerent enſemble toutes les prieres & les ceremonies qui devoient eſtre obſervées dans l'adminiſtration des Sacrements, & qu'ils prirent une particule de la paſte levée dont avoit eſté fait le pain, avec lequel ils avoient celebré les ſaints Myſteres, & qu'ils la porterent aux Egliſes, où ils prétendent qu'elle eſt encore conſervée par le renouvellement qu'ils en font avec de grandes ceremonies. On ſçait bien que ces hiſtoires ſont fabuleuſes, mais il n'y a preſque aucune de ces anciennes traditions, qui n'ait pour fondement quelque verité. Ainſi quand les Grecs croyent que ſaint Jacques a composé ſa Liturgie, ou lorſque les Syriens de Meſopotamie diſent qu'elle a eſté reglée par les Apoſtres aſſemblez aprés la deſcente du ſaint Eſprit, cela ſignifie ſeulement qu'ils la regardent comme eſtant de tradition Apoſtolique, & ils ne ſe trompent pas.

*Conc. in Trullo. Proclus. Hieros. CP.*

*Com. in Lit. Jacob. Syr.*

C'eſt auſſi le grand principe ſur lequel eſt eſtabli le reſpect que nous avons pour ces anciens Offices, puiſqu'il ne ſeroit pas poſſible qu'ils euſſent eſté en uſage dans toutes les Egli-

Leur autorité eſt appuyée ſur la Tradition qui en autoriſe toutes les parties.

ses, si elles ne les avoient receus des Apostres ou de leurs premiers disciples, de sorte qu'on n'en peut marquer les commencements. On void que dés les premiers temps du Christianisme, les fideles s'assembloient sous la direction des Evesques & des Prestres; car on ne trouve pas que d'autres presidassent à ces assemblées : qu'on y faisoit des prieres : qu'on y lisoit les saintes Escritures, particulierement l'Evangile : que les Evesques & les Prestres faisoient des exhortations: qu'on chantoit des Pseaumes : qu'ensuite les Diacres apportoient le pain & le vin, sur lequel l'Evesque ou le Prestre faisoient les prieres propres à determiner cette oblation à l'intention de l'Eglise, qui estoit de faire la commemoration que Jesus-Christ avoit ordonnée en instituant l'Eucharistie. A cet effet, aprés avoir exhorté les Chrestiens à élever leurs cœurs à Dieu, & à luy rendre graces de tous ses bienfaits, l'Evesque ou le Prestre commençoit à le loüer, & à le remercier de tous les biens que les hommes en avoient receus, particulierement de les avoir rachetez par son fils, qu'il avoit envoyé en ce monde pour le salut du genre humain. Cette premiere action de graces se terminoit par l'Hymne des Anges, que les assistants disoient à haute voix. L'Evesque ou le Prestre reprenoit ensuite la mesme matiere, & finissoit en prononçant les paroles que Jesus-Christ instituant l'Eucharistie avoit dites à ses Apostres, en les assurant que ce qu'il leur donnoit estoit son corps, qui alloit estre livré pour eux : que le calice estoit son sang qu'il alloit respandre pour la remission des pechez. Le celebrant representoit tout ce que Jesus-Christ avoit fait dans l'Institution de ce Sacrement : & presque aussi-tost il exhortoit le peuple à redoubler ses prieres, afin que Dieu envoyast son saint Esprit sur le pain & sur le calice, pour les faire le corps & le sang de Jesus-Christ, en confirmant & consommant la sanctification & la consecration de la matiere qui se faisoit au nom & par les propres paroles de Jesus-Christ, de mesme que dans l'Eglise Romaine il y a une priere pour demander à Dieu que les dons consacrez soient portez sur son Autel sublime, & que dans le Rite Gothique & Mozarabe, il y a des oraisons qui semblent signifier qu'on attend encore la consecration, qui est desja faite. Les prieres pour toutes les necessitez de l'Eglise, pour tous les Ordres, pour les besoins

temporels, pour les défunts : la memoire des Saints qui ont esté agreables à Dieu dés le commencement du monde, sont aussi de la plus grande antiquité. La distribution de la Communion, & les actions de graces sont pareillement une partie essentielle de l'action sacrée ; & c'est ce que contenoit la forme ancienne de la Liturgie.

On reconnoist aisément que si on examine les Liturgies Orientales, & qu'on les compare à ce premier plan des temps Apostoliques, on y trouve une entiere conformité, & que toute la difference consiste en ce que la paix de l'Eglise ayant donné moyen aux Chrestiens de faire le service avec plus de dignité & de splendeur, on adjousta plusieurs ceremonies à l'ancienne simplicité. Les Ministres des Autels furent revestus d'ornements convenables à leur caractere : les vases sacrez par la pieté des Fideles & par la liberalité des Empereurs furent plus précieux & ordinairement d'or ou d'argent : les Autels furent ornez comme le Throne de Jesus-Christ, enfin le Service fut reglé afin qu'il y eust de l'uniformité dans les prieres & dans les ceremonies.

Les Liturgies Orientales conservent cette premiere forme des temps Apostoliques.

La premiere partie de la Liturgie est encore selon l'esprit de l'Antiquité, & commence par la Psalmodie, qui a esté introduite dés les premiers siecles : par plusieurs Oraisons, qui tendent à demander à Dieu la grace, la sanctification, & la remission des pechez, tant pour ceux qui offrent le Sacrifice, que pour ceux qui y participeront. On a tousjours commencé par de semblables prieres : & il y a sujet de croire qu'il en estoit resté un grand nombre dans la memoire des Fideles. Afin de regler les Offices sacrez, & les réduire à une juste longueur, les Evesques en choisirent quelques-unes qui demeurerent ensuite propres à chaque Eglise, & c'est ce qui a fait leur difference, qui ne consiste que dans les paroles, le sens estant tousjours le mesme, comme il est aisé de remarquer, en comparant la Liturgie de S. Jacques, avec ce qui se trouve dans les Constitutions Apostoliques, dans la Liturgie de S. Marc, & dans celles de S. Basile & de S. Jean Chrysostome. Car on y trouve le modele des Offices anciens de toutes les Eglises d'Orient : dans celle de S. Jacques, celuy de Jerusalem & de tout l'Orient soumis au Patriarchat d'Antioche : dans celle de S. Marc, celuy d'Alexandrie, de toute l'Egypte & de l'Ethiopie : dans celles de S. Basile & de saint

Leurs premieres parties.

Chrysostome, celuy du Patriarchat de Constantinople : les Constitutions comprennent une forme de prieres plus generale, & qui convient à presque toutes les Eglises.

Lecture des saintes Escritures.

La lecture des saintes Escritures précedoit quelquefois la ceremonie d'apporter à l'Autel le pain & le calice : quelquefois, comme dans le Rite Egyptien, elle ne se faisoit qu'aprés. On commença dans la paix de l'Eglise à regler les lectures : & dans tout l'Orient, elles se font ordinairement de l'ancien Testament, de l'Evangile, des Epistres de S. Paul, & des Epistres Catholiques.

Ceremonies adjoustées.

On a adjousté il y a desja plusieurs siecles des ceremonies particulieres à ces deux fonctions, l'une qui est le transport qui se fait du pain & du calice qui doivent estre consacrez, de la Prothese ou Credence à l'Autel : l'autre est celuy du Livre des Evangiles, lorsqu'on le va lire à l'Ambon ou Tribune. Les Grecs appellent la premiere *μεγάλη εἴσοδος* la grande entrée, & l'autre la petite. Lorsque le Diacre porte les dons qui doivent estre consacrez, ce qui se fait en maniere de Procession avec des cierges, & de l'encens, tous ceux qui sont dans l'Eglise se prosternent, & rendent à la matiere, qui doit estre faite le corps & le sang de Jesus-Christ, des honneurs plus grands qu'aux images, mais inferieurs à ceux qu'ils rendent dans la suite, au corps & au sang de Jesus-Christ. Gabriel Metropolitain de Philadelphie a fait une Apologie des Grecs sur ce sujet : & les Cophtes, les Ethiopiens, & la pluspart des Orientaux pratiquent à peu prés en cette occasion les mesmes ceremonies, ainsi qu'à l'égard de l'Evangile.

*Gabr Philadelph. Eucholog.*

Lecture de l'Escriture.

La lecture de l'Escriture-Sainte depuis plus de mille ans, se fait en deux langues ; l'ancienne & la vulgaire.

Aprés que l'Evangile a esté leu dans les deux langues, le Prestre dit diverses prieres, pour la paix de l'Eglise, pour tous les Ordres qui la composent : pour les biens de la terre, & pour les necessitez publiques : pour les vivants & pour les morts, & elles sont semblables aux secretes de la Messe Latine.

Symbole.

On dit ensuite le Symbole de Nicée, ou plustost de Constantinople. Le Prestre lave ses mains : dit l'Oraison qui précede le baiser de paix, aprés lequel commence l'action la plus sacrée, qui respond à nostre Canon.

*Sursum*

*Surſum corda,* & le reſte, ſe dit en la meſme maniere, & les Cophtes diſent encore ces paroles en Grec. Le Preſtre dit une Oraiſon qui reſpond à la Préface du Rite Latin, & qui ſe termine par la doxologie *Sanctus*, &c. Chacune de ces Préfaces varie ſelon les Liturgies, au lieu qu'elles ne changent dans l'Egliſe Latine que ſelon les Myſteres & les grandes Feſtes, ce qui eſt propre à l'Office Romain moderne; car autrefois il y en avoit un tres-grand nombre de propres à chaque Meſſe. Préface.

Aprés le *Sanctus*, le Preſtre dit une Oraiſon ſecrete, dans laquelle il rend graces à Dieu de la redemption du genre humain par l'advenement de Jeſus-Chriſt, & parcourant en peu de mots les principaux Myſteres de ſa vie ſur la terre, il finit par l'inſtitution de l'Euchariſtie, & élevant la voix, il prononce les paroles *Cecy eſt mon Corps qui ſera donné, ou briſé pour vous*, &c. le peuple reſpond *Amen*, à chaque parole, comme en l'Egliſe Cophte: & finit par une Confeſſion de foy ſur tout ce qu'il a entendu, ce que les Ethiopiens obſervent pareillement: & ce qui ſe fait auſſi lorſque le Preſtre prononce les paroles ſacrées ſur le calice. Enſuite le peuple dit: *Seigneur, nous annonçons voſtre mort, nous confeſſons voſtre reſurrection, & nous attendons voſtre advenement.* *Sanctus*, &c.

Le Preſtre dit une Oraiſon qui contient une pareille confeſſion plus eſtenduë, aprés laquelle le Diacre exhorte les Fideles à redoubler leurs prieres en attendant l'advenement prochain du S. Eſprit. Alors le Preſtre dit l'Invocation qui eſt une priere ſolemnelle qu'on trouve generalement dans toutes les Liturgies Orientales, par laquelle on demande à Dieu qu'il envoye ſon S. Eſprit ſur les dons propoſez, & qu'il faſſe le pain, le corps de Jeſus-Chriſt, & ſon ſang ce qui eſt dans le calice, afin que ceux qui le recevront dignement reçoivent en meſme temps la remiſſion de leurs pechez, & parviennent à la vie éternelle. Invocation du ſaint Eſprit.

Le Preſtre dit enſuite pluſieurs prieres pour l'Egliſe, pour le Clergé, pour les biens de la terre, pour les Princes, &c. & à chaque article les Diacres avertiſſent le peuple de joindre ſes prieres ſur le meſme ſujet, ce qui ſe fait en diſant au moins trois fois *Kyrie eleiſon.* On prie auſſi pour les défunts, & en particulier pour ceux dont les noms ſont dans les Dyptyques: Diverſes prieres.

Fraction de l'Hostie.

Il dit aprés cela une Oraison qui précede la fraction de l'Hostie, qu'on peut appeller la seconde, parce que la premiere se fait en mesme temps qu'il rapporte les paroles de l'Evangile *fregit*. Celle-cy se fait en rompant la principale particule de l'Hostie, dont une partie est mise dans le calice, & le Prestre l'y ayant trempée, en touche la plus grande en forme de croix, & c'est ce que les Grecs appellent *ἁγία ἕνωσις*, *la sainte union*, parce qu'ils unissent ainsi les deux especes. On dit encore quelques Oraisons qui sont differentes selon les differents Rites.

Elevation.

Aprés cela le Prestre ou le Diacre dit à haute voix *Sancta Sanctis*, que les Cophtes disent encore en Grec: & le Prestre éleve la grande particule, afin qu'elle soit veuë de tous les assistants qui se prosternent & l'adorent: & c'est en cet endroit que se fait l'élevation & ensuite l'adoration de l'Eucharistie.

Confession de foy.

Avant la distribution de la Communion les Cophtes ont une ceremonie particuliere. C'est que le Celebrant tenant la mesme particule, prononce à haute voix une Confession touchant la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, partie en Grec, partie en Cophte, & le peuple la dit en langue vulgaire. Les Ethiopiens la font pareillement. Les Syriens en ont une plus courte, & ils ne la disent qu'au moment de la Communion, comme les Grecs.

Communion.

Les Prestres & les Diacres reçoivent la Communion de la main du Celebrant, & il leur donne ensuite le calice: les autres la reçoivent avec une cüeiller, dans laquelle le Diacre leur donne des particules trempées dans le calice. Cet usage est commun aux Grecs & à tous les Orientaux. Enfin on dit les prieres d'action de graces, outre celles que chacun fait en son particulier, le Celebrant donne la benediction, & la Liturgie finit ainsi.

Cette forme suivie durant plusieurs siecles sans contestation.

Telle est la forme generale de toutes les Liturgies des Eglises d'Orient, qui ont esté durant plusieurs siecles en communion avec celles d'Occident, sans qu'il y ait eu entre elles aucune contestation sur les prieres & les ceremonies, dont les unes & les autres se servoient dans la celebration des saints Mysteres. On commença d'abord à disputer sur l'usage du pain levé ou Azyme, & ce ne fut que du temps de Michel Cerularius: aprés cela comme les Latins firent

ſouvent aux Grecs des reproches mal fondez, ceux-cy en firent de leur coſté qui n'eſtoient pas plus raiſonnables. Mais avant ces temps malheureux, les Grecs venant en Occident, aſſiſtoient & participoient aux Myſteres celebrez dans les Egliſes Latines, & de meſme les Latins qui ſe trouvoient en Orient, aſſiſtoient ſans difficulté au ſervice des Egliſes Grecques. C'eſtoit en effet le meſme eſprit, le meſme ordre, & ſouvent les meſmes paroles, comme il eſt aiſé de le reconnoiſtre.

On trouve de la diverſité entre les Offices Latins, qui n'eſt pas moindre que celle qu'on croid voir entre ceux-cy & les Orientaux.

Si on examine les Offices Latins les plus anciens, comme l'ancienne Meſſe Gallicane imprimée par Illyricus: la Liturgie de la meſme Egliſe donnée au public par le ſçavant & pieux P. Mabillon: les Meſſes Gothiques de Thomaſi, & quelques autres dont il reſte des fragments; outre le Miſſel Mozarabe, il ne paroiſt pas d'abord moins de diverſité entre elles & le Canon Gelaſien ou Gregorien, dont l'Egliſe Romaine ſe ſert depuis pluſieurs ſiecles. Cependant les prieres ſont toutes conceuës dans le meſme eſprit, & la diverſité des expreſſions & des rites n'y change rien. Car tous les Offices de la Meſſe Latine commencent par la Pſalmodie: elle eſtoit autrefois plus complete, parce que les Pſeaumes qui ſe diſent à l'Introït, mais dont on ne recite ordinairement qu'un verſet, ſe diſoient entiers. De meſme, ceux dont on dit quelques verſets au Gradüel ou au Trait, ſe chantoient entierement, comme on le pratique encore au premier Dimanche de Careſme, & à celuy des Rameaux, ce qui s'eſt conſervé dans les uſages particuliers de diverſes Egliſes qui le gardent encore.

On prouve la conformité entre les Rites d'Occident & d'Orient.

La lecture de l'Eſcriture Sainte, ne manque jamais aprés la priere commune que fait le Preſtre qu'on appelle la Collecte; & on ſçait que ces prieres ſont de la premiere antiquité: on lit une leçon, ordinairement des Epiſtres des Apoſtres, d'où cette leçon a eſté appellée *Epiſtre*, comme les Grecs l'appellent ἀπόστολος *l'Apoſtre*. On en liſoit autrefois pluſieurs, ce qui s'obſerve encore en certains jours, comme aux Jeuſnes des Quatre-Temps, & principalement à l'Office de la Semaine Sainte, dans lequel il reſte de grands veſtiges d'antiquité. Entre chacune, on dit une oraiſon, & un Trait tiré des Pſeaumes qu'on chantoit auſſi entiers. La Pſalmodie & la lecture des livres ſacrez, ſe trou-

vent donc conformes à l'usage des Eglises Orientales.

Lecture solemnelle de l'Evangile en Occident.

La lecture de l'Evangile ne se faisoit pas en Occident avec moins de solennité. Si nous ne trouvons pas précisément la mesme ceremonie que celle des Grecs, pour ce qu'ils appellent μικρὰ εἴσοδος *la petite entrée*, & que nous ne nous prosternons pas devant le livre des Evangiles; il reste assez de marques du respect que nos anciens ont eu pour le livre qui contient les paroles de Jesus-Christ. Ils ne trouvoient rien de trop précieux pour orner ce livre; & il y en a encore un assez grand nombre dans nos anciennes Eglises, couverts de lames d'or & d'argent, enrichis de pierreries, ou d'ouvrages d'yvoire. Il y avoit une tribune élevée pour le lire au peuple; & il en reste encore d'entieres à Rome en diverses Eglises, comme en celles de S. Clement, de S. Laurent *extra muros*, de S. Marie *in Cosmedin*, & en quelques autres. On l'y portoit élevé afin que le peuple le vit: on l'accompagnoit avec des cierges & des encensements. Le Diacre avant que de commencer la lecture encensoit le livre, & faisoit une inclination: on le portoit ensuite au Celebrant qui le baisoit respectueusement au dedans, à l'endroit qu'on venoit de lire: & les autres seulement par le dehors. Une partie de ces ceremonies se pratique encore parmy nous, sur tout dans les Offices solennels, & dans les Eglises illustres par leur antiquité & par leur dignité, comme sont plusieurs Cathedrales & Abbayes Royales. La coustume de dire l'Epistre & l'Evangile en deux langues, subsiste encore à Rome lorsque le Pape officie Pontificalement, alors on les dit en Grec & en Latin, ce qui se pratique pareillement dans la celebre Abbaye de saint Denis.

Oblation du pain & du vin.

L'Oblation du pain & du vin, quoy qu'elle ne soit pas portée avec les mesmes ceremonies à l'Autel, que parmy les Grecs, y est neantmoins portée avec toute sorte de décence; & l'Histoire fournit quantité d'exemples d'Eulogies, préparées par les mains des Saints, comme par sainte Radegonde, de fondations pour en donner aux Eglises, & d'un grand soin pour les faire.

La Préface & les exhortations qui précedent *Sursum corda*, &c. sont dans les Messes Latines comme dans les Orientales. L'Hymne des Anges *Sanctus* est dit au mesme endroit. Le Canon consiste en des prieres & des memoires sembla-

bles, à celles qui ſont dans toutes les autres Liturgies. On demande à Dieu les meſmes choſes, on prie pour les meſmes fins: on fait les meſmes Commemorations, & on luy demande que cette Oblation ſoit faite le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, avant que de prononcer ſes paroles, au lieu que les Grecs & les Orientaux font cette priere auſſi toſt qu'elles ont eſté prononcées. Dans pluſieurs Meſſes Latines il ſe trouve de ſemblables prieres ſur les dons, quoyque desja conſacrez, ce qui n'a jamais eſté regardé comme une diminution de la foy qu'on a tousjours euë ſur l'efficacité de ces meſmes paroles.

Suite des Rites Latins.

Les Oraiſons qui ſuivent ſont plus courtes & plus ſimples que celles du Rite Oriental, mais le ſens en eſt le meſme. On dit le *Pater* un peu avant la fraction de l'Hoſtie comme dans l'autre Rite: on fait l'union des deux eſpeces, quoyque d'une maniere differente. Le baiſer de paix précede la Communion dans le Rite Latin, au lieu que dans le Rite Grec & Oriental, la paix ſe donne avant la Préface. Enfin on prend & on donne la Communion: & aprés les Oraiſons en action de graces, tout eſt terminé par la benediction.

Ils ſont conformes aux Grecs, particulierement en ce qu'il y a d'eſſentiel.

On reconnoiſt par cette comparaiſon ſommaire qu'il y a une entiere conformité entre les Liturgies Occidentales, & les Orientales, pour ce qu'il y a d'eſſentiel dans l'ordre de l'action ſacrée, dans l'intention des prieres, & meſme dans les expreſſions. Le changement des dons propoſez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, y eſt expreſſément marqué: le Sacrifice ne l'eſt pas moins: les memoires des Saints, principalement de la ſainte Vierge: la priere pour les Morts, en un mot tout ce que les Proteſtants ont reproché à l'Egliſe Catholique, & qu'ils ont ſupprimé comme des nouveautez contraires à la parole de Dieu & à l'inſtitution Apoſtolique, eſt obſervé également par les Grecs, par les Neſtoriens & par les Jacobites, ſans que jamais ils ayent douté que les Apoſtres l'avoient ainſi ordonné. On ne dira pas que les Orientaux ayent pris des Latins leurs prieres & leurs ceremonies, puiſqu'en tout ce qui peut avoir eſté adjouſté dans la ſuite, il paroiſt aſſez par la difference des Rites qu'ils n'ont rien pris les uns des autres: mais que chaque Egliſe a eſtabli les ſiens ſur le fondement de la Tradition Apoſtolique, qui fait leur entiere conformité dans ce qu'il y a d'eſſentiel. Car

il ne se trouve pas qu'aucune Eglise ait jamais cru consacrer le pain & le vin au corps & au sang de Jesus-Christ, sans employer ses propres paroles, que les Calvinistes ont neantmoins retranchées : & ce n'est pas les dire, que de reciter l'endroit de la premiere Epistre aux Corinthiens, où elles se trouvent. Elles ont esté conservées dans la Liturgie Anglicane, & mesme il est ordonné que quand il n'y aura pas assez de pain & de vin pour communier tous ceux qui se presentent, le Ministre en fera apporter d'autre, & recommencera à reciter l'endroit du Canon où elles se trouvent, ce qui paroist fort difficile à accorder avec le principe de la Confession de foy de l'Eglise Anglicane, qui dit que *le moyen par lequel on reçoit le corps de Jesus-Christ est la foy.* Les autres Societez Protestantes ont varié sur ce mesme sujet, sur lequel les Eglises d'Orient & d'Occident se sont tousjours accordées.

*Corpus Christi datur, accipitur & manducatur in Cœna tantum cœlesti & spirituali ratione. Medium autem quo Corpus Christi accipitur & manducatur in Cœna, fides est.*
*Artic. Religionis* 1562.

Elles s'accordent sur la doctrine du Sacrifice.

Elles ont eu de mesme une entiere conformité dans leurs prieres pour marquer que les dons proposez estoient offerts comme un sacrifice non sanglant & propitiatoire, pour les vivants & pour les morts. Les Protestants ont retranché tout ce qui avoit rapport à cette verité capitale de la Religion Chrestienne, ainsi que les autres articles qui concernoient la memoire des Saints, & celle des défunts : l'une pour s'addresser à Dieu par l'intercession de ceux qui luy ont esté agréables depuis la creation du monde : l'autre pour luy demander qu'il mit les Fideles dans le repos & dans sa gloire. Or il n'y a rien de tout ce qu'ils ont retranché comme superstitieux, & comme des nouveautez de l'Eglise Romaine, qui ne se trouve establi dés les premiers siecles, comme on le reconnoist par les tesmoignages des Auteurs de la plus haute antiquité, & c'est une temerité estrange que de traiter d'abus & de superstition, ce qui a esté pratiqué en ces temps-là.

Varietez des Protestants sur leur Office de la Cene. Elle est contraire à toute l'Antiquité.

C'est ce que nos premiers Religionaires François ont osé neantmoins appeller la *pure institution de Jesus-Christ, & la reformation que saint Paul leur monstre*, qu'il n'a cependant pas montrée à Luther, ny aux Reformateurs de l'Eglise Anglicane, ny à la pluspart des autres. Cela pouvoit estre persuadé à des ignorants comme estoient la pluspart de ceux qui se laisserent d'abord séduire, & qui ne sçavoient pas distinguer ce qui estoit veritablement abus, des traditions Apo-

ſtoliques. Les Lutheriens de Magdebourg ont reconnu avec raiſon qu'on devoit employer les paroles de Jeſus-Chriſt, puiſque S. Paul les rapportoit. Les Anglois l'ont cru pareillement, puiſqu'ils les ont miſes dans leur Liturgie, & meſme de telle maniere qu'ils font recommencer le Miniſtre à l'endroit où elles ſont lorſque le pain qui avoit eſté préparé ne ſuffit pas pour le nombre des Communiants, ce qu'ils n'auroient pas fait, s'ils n'avoient cru voir dans l'Eſcriture que ces paroles ſont neceſſaires, auſſi clairement que les Calviniſtes croyent avoir veu qu'elles eſtoient inutiles. On ne parle pas de toutes les autres differences eſſentielles qu'il y a entre tant de differentes formes de la celebration de la Cene, ce qui eſt une conviction manifeſte de la temerité de ceux qui ont aboli ce que les Chreſtiens de tous les ſiecles & de tous les païs avoient pratiqué, ſous prétexte d'avoir trouvé quelque choſe de meilleur dans la ſainte Eſcriture. Il y avoit des abus dés le temps de S. Paul, & il en corrigea une partie dans ſa lettre aux Corinthiens, remettant à ordonner le reſte lorſqu'il ſeroit ſur les lieux : & il n'y a pas ſujet de douter qu'il ne l'ait fait, quoyque l'Eſcriture ne nous en apprenne rien. Les Reformateurs n'avoient-ils pas ſujet de craindre qu'en prétendant retrancher des abus, ils ne retranchaſſent ce que l'Apoſtre avoit eſtabli ?

Mais tout Chreſtien qui a l'idée que nous devons tous avoir de l'Egliſe, ne s'imaginera pas aiſément qu'elle ait, non ſeulement introduit, mais toleré depuis tant de ſiecles, des prieres & des ceremonies contraires à la parole de Dieu & à la pratique des Apoſtres, de la doctrine deſquels elle eſtoit dépoſitaire. On reconnoiſtra encore moins l'eſprit des Apoſtres, & celuy de la primitive Egliſe dans une forme de ſervice, tel que celuy des Reformez de France, qui conſiſte à un Sermon que fait un Miniſtre, dans lequel il n'y a rien qui convienne particulierement au Myſtere, ou qui ne ſoit directement contraire à ce que les ſaints Peres ont dit en pareille occaſion. On n'en trouvera pas un ſeul qui ait dit avant la Communion *que toute la dignité que Dieu requiert de nous, c'eſt de nous bien connoiſtre, pour nous déplaire en nos vices, & avoir tout noſtre plaiſir, joye & contentement en luy ſeul... Que nous ne nous amuſions point à ces élements terriens & corruptibles que nous voyons à l'œil, & touchons à la main pour le*

Il eſt contraire à toute l'antiquité.

Office de la Cene.

*chercher là comme s'il estoit enclos au pain & au vin...Que nous nous contentions d'avoir le pain & le vin pour signes & tesmoignages, cherchant spirituellement la verité.* Ce n'est pas de cette maniere que saint Cyrille de Jerusalem, ou saint Jean Chrysostome parloient aux Chrestiens de leur siecle, puisqu'ils leur disoient tout le contraire, en les assurant que quoy qu'ils ne vissent que du pain & du vin, ils crussent que c'estoit veritablement le corps & le sang de Jesus-Christ. Enfin quand on examinera sans partialité la difference de ces anciennes prieres reverées par toute l'antiquité, & de celles que les Reformateurs ont mises à leur place, on reconnoistra aisément dans les premieres la voix de l'Espouse, & le gemissement de la colombe: & dans les autres, la voix des Estrangers que le troupeau de Jesus-Christ n'a jamais connuë.

---

## CHAPITRE III.

### *De l'authenticité & de l'autorité des Liturgies.*

La Critique des Protestants sur les Liturgies est tres-defectueuse.

ON pourroit se dispenser d'examiner l'article de l'authenticité des Liturgies, puisque ceux qui ont traité les plus anciennes comme des pieces fausses & supposées, ont employé des raisonnements si peu solides, qu'on auroit honte de les proposer presentement en dispute reglée. Car outre la foiblesse de la plupart des objections dont elles ont esté attaquées, il y a un défaut essentiel dans toute la Critique qui en a esté faite, & il consiste en ce qu'elles sont examinées suivant les regles qu'on peut appliquer aux ouvrages des particuliers, & non pas selon celles, suivant lesquelles on doit juger d'une piece qui a l'autorité publique. Car on doit considerer les Liturgies, ou comme les ouvrages de quelqu'un, qui a réduit les prieres qu'elles contiennent en la forme qu'elles ont, ou comme la forme & la regle autorisée par l'Eglise dans l'usage qu'elle en a fait. Or si on examine ce qui a esté escrit sur ce sujet, il paroist que ceux, qui ont attaqué les Liturgies attribuées à quelques Apostres, ou celles de S. Basile & de S. Jean Chrysostome, ne les ont, pour ainsi dire, attaquées que par les titres. Ils ont prouvé que certaines prieres, & d'autres choses qui se rencontrent dans le corps du discours, ne convenoient pas aux temps des

des Auteurs dont elles portoient le nom : que les mots de *consubstantiel*, de *Mere de Dieu*, ne pouvoient estre du temps Apostolique : non plus que la memoire de divers Ordres & Ministeres Ecclesiastiques, des Vierges, des Anachoretes, & autres semblables, ce qu'on leur accorde volontiers. Mais la conclusion qu'ils en ont voulu tirer, que par consequent elles estoient supposées, est certainement fausse. Car rien n'empeschera de dire qu'on a adjousté dans la suite, comme on fait encore, ce que les Evesques ont jugé necessaire pour l'édification des Fideles, de sorte que cette raison ne destruiroit pas la tradition des Eglises Orientales qui croyent communément que S. Jacques a mis par escrit sa Liturgie, & ainsi les autres. Un homme qui voudroit, sous ce mesme prétexte, prouver que le Canon de l'Eglise Romaine, n'est pas du temps de S. Gregoire, ou de Gelase, trouveroit de pareilles preuves. Aussi ce n'est pas de cette maniere que l'authenticité des Liturgies doit estre examinée.

C'est l'usage des Eglises qui establit l'autorité des Liturgies.

Elle consiste principalement en ce que les prieres & les rites sacrez que contiennent les Liturgies, appartiennent à l'Eglise; de sorte que c'est elle qui parle & qui agit par ses Ministres, lorsqu'ils les employent dans l'action la plus sacrée de la Religion; ce qui donne à ces prieres une autorité fort superieure à celle que leur pourroient donner les noms des plus grands Saints de l'antiquité. Car il n'y en a aucun, si on excepte les Escrits des Apostres & des Disciples qui sont receus dans le Canon des Escritures, auquel on puisse attribuer le privilege que Jesus-Christ a donné à son Eglise, de ne tomber dans aucune erreur. Ainsi on peut estre assuré que des prieres & des formules qu'elle a approuvées par un usage immemorial, & par un consentement general de tous les païs & de tous les siecles, ne peuvent estre que conformes à la Tradition des Apostres & de leurs successeurs, ausquels a esté faite la promesse de Jesus-Christ, d'estre avec eux jusqu'à la consommation du siecle. C'est sur ce principe que S. Augustin s'est servi des prieres de l'Eglise, comme ont fait aussi d'autres Peres, pour combattre les heretiques, & qu'ils ont dit qu'elle ne prioit point en vain, qu'elle estoit tousjours exaucée: & que par cette raison, Dieu exauçoit pour l'effet des Sacrements un homicide, & un homme chargé de crimes, qui faisoit les prieres de l'Eglise sur l'eau du Baptes-

me, sur l'huile sacrée & sur l'Eucharistie, parce que c'estoit le gemissement de la colombe qui estoit tousjours escouté, & ils en tiroient un grand argument contre les Donatistes.

Particulierement dans la partie essentielle.

Cela doit s'entendre de cette partie essentielle des Liturgies qui est commune à toutes les Eglises, Orthodoxes, Schismatiques, Heretiques, Grecques, Syriennes, Egyptiennes, Ethiopiennes, Armeniennes, qui ont esté & qui sont encore en Orient. Elles ont toutes la Preface, la prononciation des paroles sacrées de N. S. Jesus-Christ : des prieres devant ou aprés pour demander à Dieu que les dons proposez soient changez en son corps & en son sang : les prieres & les memoires qui ont esté marquées cy-dessus, la fraction de l'Hostie & la distribution de la Communion, & l'action de graces. Les Lutheriens & l'Eglise Anglicane ont conservé quelque partie de ce service, aprés en avoir retranché tout ce qui estoit contraire à leurs préjugez : les Calvinistes ont tout aboli. Ainsi on reconnoist qu'en ce qui est essentiel à l'Action mystique, les Orientaux & les Occidentaux s'accordent parfaitement, au lieu que les Protestants ne s'accordent ny avec les uns ny avec les autres, ny entre eux : puisqu'il est impossible de concilier la celebration de la Cene de l'Eglise Anglicane, avec celle des Calvinistes & des Lutheriens.

Les prieres quoyque differentes dans les termes, ont le mesme sens.

Il est entierement inutile de chercher des diversitez dans les prieres, puisque si les expressions sont un peu differentes, le sens & l'intention sont tousjours les mesmes. Les Prefaces sont quelquefois plus longues, d'autres fois plus courtes, mais elles contiennent toutes des loüanges & des actions de graces à Dieu sur ses bienfaits, & sur le Mystere de la redemption du genre humain. Les paroles de Jesus-Christ sont rapportées selon un ou plusieurs Evangelistes, mais elles ne sont point omises. On trouve plus de soixante formules differentes de l'Invocation du saint Esprit, mais qui conviennent toutes à demander à Dieu qu'il l'envoye sur les dons proposez, & qu'il les fasse le corps & le sang de Jesus-Christ, & ainsi du reste.

Les ceremonies d'appareil sont plus recentes, mais fort anciennes.

Que si on insiste sur ce que les ceremonies qu'on remarque dans les anciennes Liturgies, & particulierement celles qui y ont esté adjoustées dans les temps suivants, ne conviennent pas à la simplicité de la primitive Eglise, on en demeure d'accord, & on ne prétend pas que dans ces premiers

ſiecles, & durant le feu des perſecutions on puſt faire le Service avec la meſme liberté, & avec la meſme dignité qu'on a fait depuis, lorſque l'Egliſe a eſté libre & dans ſa ſplendeur ſous les Empereurs Chreſtiens. Cependant dans la plus grande fureur de la perſecution, les Chreſtiens avoient des vaſes ſacrez aſſez précieux, puiſque le Poëte Prudence qui pouvoit avoir veu les anciens Actes du martyre de S. Laurent, en parle ainſi.

Prudent. Periſteph. Hymn. 2.
Bona. Lit. l. 1. c. 25.

*Hunc eſſe veſtris orgiis* | *Moremque & artem proditum eſt*
*Hanc diſciplinam fœderis* | *Libent ut auro Antiſtites.*
*Argenteis ſacris ferunt* | *Fumare ſacrum Sanguinem*
*Auroque nocturnis ſacris* | *Adſtare fixos cereos.*

Optat, ſaint Ambroiſe, les Actes de pluſieurs Martyrs, font mention des vaſes ſacrez de l'Egliſe : on ne dira pas que c'eſt s'éloigner de la diſcipline Evangelique, ou de l'exemple des Apoſtres, que d'en avoir qui ne ſoient deſtinez qu'à cet uſage, puiſque les Proteſtants meſmes, aprés avoir rompu & pillé ceux qui eſtoient dans les anciennes Egliſes, en ont fait d'une autre ſorte. Toute perſone non préoccupée ne s'imaginera pas qu'il y ait de la ſuperſtition à une choſe laquelle indépendemment de la Religion, eſt fondée ſur la bienſeance. Mais les calices ne reſſemblent pas aux vaſes dans leſquels on boit ordinairement, & c'eſt en cela que ces zelez Reformateurs trouvoient de la ſuperſtition. Cependant on ſçait que pluſieurs vaſes antiques de ceux qu'on appelloit *Calices* ou *Scyphi*, eſtoient ſemblables aux calices qui ſe trouvent en pluſieurs Egliſes. On ne boit plus ordinairement dans d'autres vaſes que de verre ou de chryſtal, faudra t'il que les calices ſoient de verre ?

On ne les peut accuſer de ſuperſtition.

Il n'y a eu donc rien de ſuperſtitieux dans l'appareil exterieur, que l'Egliſe délivrée des perſecutions a adjouſté à la ſimplicité des premiers temps, ny pour les vaſes ſacrez, ny pour les ornements : ny pour les ceremonies, ny pour l'augmentation des prieres. C'eſtoit une ſuite de la liberté des Chreſtiens, triomphants de la fureur du Paganiſme. On a conſervé les habits anciens des Preſtres & des autres Miniſtres ſacrez : parce qu'on n'a pas cru que les changements qui arrivent tous les jours dans le monde, duſſent s'eſtendre juſqu'à l'Egliſe. Les Proteſtants meſmes ont blaſmé ceux qui parmy eux ont fait tant de vacarmes & de ſéditions à

l'occasion des vestemens Ecclesiastiques conservez en quelques endroits, & particulierement en Angleterre. Persone ne trouve à dire que les Rois, les Princes, les Magistrats & d'autres persones constituées en dignité ou en charge publique, gardent des habits anciens qui ne sont plus en usage. On ne peut pas non plus blasmer ce qui se fait aussi encore en plusieurs lieux où la Religion est establie, lorsqu'on prépare pour la celebration de l'Eucharistie du pain different de celui dont on se nourrit ordinairement, & mesme l'Azyme est en usage à Geneve, & parmy les Lutheriens. Le vin pur sans aucun meslange est en presque toutes les Communions Protestantes; la maniere dont ils s'en servent, de leur propre aveu, n'est pas clairement marquée dans l'Escriture Sainte, & cependant dés le temps de S. Cyprien on regardoit comme un grand abus de ne pas mettre de l'eau dans le calice, & mesme ce défaut estoit regardé comme une erreur dans la discipline qui estoit contraire à la disposition de Jesus-Christ, & à l'usage de toute l'Eglise. Que si on examine toutes les ceremonies en détail, il n'y en a aucune qui ne se trouve fondée sur l'ancienne discipline, dont on void la preuve dans les Escrits des saints Peres, dans les Canons des Apostres, dans les Constitutions Apostoliques, dont l'antiquité est reconnuë de tous les plus habiles Critiques.

*Casaub. In Baron. Exerc. 16. p. 466. Act. VVirtemb. p. 192. Cypr. Ep. ad Cæcil. 63.*

Ceux donc qui ont cru voir dans l'Escriture tout le contraire de ce que l'Eglise à tousjours pratiqué, & qui ont osé condamner de superstition, d'abus & de corruption ces pratiques sacrées, & qui les ont toutes abolies: outre qu'ils ne peuvent estre justifiez d'une temerité insupportable, sont encore tombez dans deux erreurs tres-grossieres.

Deux erreurs des Protestants sur cela. Premiere.

Car ce qu'ils ont appellé superstition & idolatrie, ne leur a paru tel que parce qu'il ne s'accordoit pas avec leurs principes, mais toute l'antiquité en a jugé differemment. C'est donc un défaut essentiel dans tous leurs systemes de Theologie, de supposer comme prouvé, ce qui est en question, puisqu'il a tousjours passé pour constant dans l'Eglise universelle, que ce qui s'observe également par tous les fideles, est fondé sur la Tradition, & ne peut estre soupçonné d'erreur. Les Reformateurs, par exemple, ont aboli le signe de la Croix comme une superstition, & cependant il n'y a rien dont l'usage soit plus ancien & plus constant dans la pri-

mitive Eglise, aussi-bien que dans tout l'Orient. Il en est de mesme de la pluspart des autres ceremonies qu'ils ont supprimées, qui estoient desja establies par un usage immemorial du temps de S. Basile, & desquelles on trouve aussi des preuves certaines dans l'antiquité Ecclesiastique.

L'autre erreur de fait dont les consequences ne sont pas moindres, est d'avoir changé toute la forme du culte exterieur particulierement dans la celebration de l'Eucharistie, sous prétexte que les prieres & les ceremonies que les premiers Reformateurs ont abolies, estoient des abus introduits dans l'Eglise Romaine, quoyqu'il soit incontestable qu'il n'y en a aucune qui ne se trouve establie de mesme dans l'Eglise Grecque, & dans toutes celles d'Orient. Il y a beaucoup de raison de croire que d'abord ils n'y penserent point: car du temps de Luther & long-temps auparavant, les plus Sçavants n'avoient pas la moindre connoissance de la doctrine & de la discipline de l'Eglise Grecque. Il paroist mesme par les Actes du Concile de Florence, que tres-peu de nos Theologiens estoient versez dans la lecture des livres Grecs, & que pour la discipline elle leur estoit presque inconnuë: les disputes animées qu'il y avoit eu de part & d'autre, ayant plustost embroüillé qu'esclairci la matiere. Seconde erreur.

On peut juger que sur de tels fondements, les Reformateurs ne pouvoient manquer de tomber dans un aussi grand inconvenient qu'a esté celuy de donner comme la forme parfaite de la Cene Apostolique; ce qui ne ressemble point à ce qui estoit pratiqué par l'ancienne Eglise, & mesme d'en establir presque autant de sortes qu'il y a de differentes Communions de Protestants. Il n'y a cependant qu'une seule de ces formes qui puisse estre vraye selon leurs principes, puisqu'ils prétendent l'avoir reglée sur l'Escriture Sainte. Chacun croid la sienne telle: mais puisqu'il n'y a encore eu jamais de concorde sur cet article: & que cette diversité suffit à faire voir que l'Escriture ne dit rien sur ce sujet, on ne pouvoit trouver de regle plus sure que de suivre la pratique de toutes les Eglises, & c'est sur cela que sont fondées les Liturgies, Latines, Grecques & Orientales. Ainsi ils ont donné une forme de Liturgie fort differente de l'ancienne.

# CHAPITRE IV.

## *Examen des principales Objections qu'ont les Protestants sur l'authenticité des Liturgies.*

Objections des Protestants contre les Liturgies, fondées sur le jugement insoustenable de quelques Catholiques.

IL ne sera pas inutile d'examiner ce que les Protestants opposent à l'autorité des Liturgies, & les preuves qui paroissent assez fortes à leurs Theologiens pour leur faire croire qu'ils ont prouvé que toutes ces pieces estoient supposées & corrompuës, desquelles par consequent on ne pouvoit se servir contre eux dans les disputes sur la Religion. Il ne faut pas s'estonner qu'ils ayent eu cette opinion, ny de ce qu'ils ont escrit sur ce sujet, car plusieurs Catholiques ne l'ont pas traité avec autant d'exactitude qu'il eust esté à souhaiter, & ils sont tombez dans deux extremitez contraires. Les uns, comme presque tous ceux qui ont escrit dans les deux derniers siecles contre les Protestants, s'attachant à la Tradition des Grecs, ont soustenu que les Liturgies estoient veritablement les ouvrages des Apostres & des Peres dont elles portent le nom, & de nos jours, Allatius a fait une Dissertation sur celle de S. Jacques toute fondée sur ce principe, & par consequent entierement inutile. D'autres, particulierement des Scholastiques, les ont attaquées comme ayant esté alterées par les Grecs schismatiques, & c'est ce que fit Turrecremata dans le Concile de Florence, en quoy il a esté suivi par un tres-grand nombre de Theologiens, d'autant plus que le Cardinal Bessarion, qui escrivit peu de temps aprés son Traité de l'Eucharistie, en a parlé d'une maniere tres-peu exacte. En ces derniers temps des persones plus habiles, faute d'avoir assez examiné la matiere, ne se sont pas éloignez du sentiment des Protestants, touchant la supposition de la pluspart des anciennes Liturgies, les examinant ainsi qu'il a esté dit, comme des ouvrages particuliers de ceux dont elles portent les noms, & non pas comme des formules de prieres & de ceremonies autorisées par l'usage des Eglises.

*Allat. Symmict. p. 176.*

Critique absurde de Rivet.

Un de ceux que les Protestants citent volontiers sur ce sujet, & à l'autorité duquel ils déferent le plus, est André Rivet Ministre Calviniste de France, qui passa depuis en

Hollande, & qui a fait un livre intitulé *Criticus ſacer*, dont il paroiſt aſſez qu'ils font un grand cas par la quantité d'impreſſions qui en ont eſté faites. Il eſt cependant aſſez eſtonnant qu'ils n'ayent pas reconnu qu'un homme d'un eſprit tres-médiocre, prévenu juſqu'à l'excez, qui n'avoit veu aucuns Manuſcrits, & qui connoiſſoit à peine les meilleures éditions, ne devoit pas entreprendre un tel Ouvrage, qui eſt un tiſſu d'ignorances & d'abſurditez, ſur tout quand il parle des Liturgies.

Il commence par celles qui ſont attribuées aux Apoſtres, *pour leſquelles*, dit-il, *quelques-uns de nos adverſaires combattent, entre autres Claude de Saintes, & Jacques Pamelius, ut miſſarum ludibria & hiſtrioniam poſteritati ſub tantorum nominum larva obtrudeunt.* On ſçait bien que les Calviniſtes appellent ainſi ce que l'Egliſe ancienne appelloit les Myſteres terribles, & cela ſeul fait aſſez voir la difference de leur Cene, & celle de la Liturgie des anciens. Mais un jeu & une veritable comedie ſont tant de formes differentes, que les Proteſtants en ont inventées ſans pouvoir encore jamais s'accorder. Ne diroit-on pas que de Saintes & Pamelius n'avoient d'autre ſecours pour eſtablir la Meſſe, que l'autorité de ces Liturgies? De plus habiles hommes que Rivet, en jugeoient autrement: Joſeph Scaliger diſoit que la Liturgie dans tous les Peres, eſtoit à peu prés comme elle eſt aujourd'huy, meſme dans Tertullien. *Je trouve*, dit Grotius, *dans toutes les Liturgies Grecques, Latines, Arabes, Syriaques & autres des prieres à Dieu le pere, afin qu'il conſacre par ſon S. Eſprit les dons offerts, & qu'il les faſſe le corps & le ſang de ſon fils. J'ay donc eu raiſon de dire qu'une couſtume ſi ancienne & ſi univerſelle, qu'on doit croire qu'elle eſt venuë des premiers temps, ne devoit pas eſtre changée.* Rivet dit enſuite, que c'eſt par le moyen de ces deux Theologiens qu'ont paru les Liturgies, ſous le nom de S. Jacques, de S. Pierre, de S. Mathieu & de S. Marc, & il n'y a rien de plus faux. La Liturgie de S. Jacques a eſté imprimée en Grec par Morel long-temps auparavant, mais elle eſtoit connuë dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, puiſqu'il en eſt fait mention dans le Concile *in Trullo*, dans l'Ouvrage de Proclus, & dans ceux de pluſieurs autres Theologiens Grecs, ſans que les noſtres y ayent eu part. Celle de S. Pierre, eſt une traduction ancienne du Canon Latin, qui n'a ja-

Sur les Liturgies des Apoſtres. *L. 1. c. 3.*

*Scaliger. p. 14*

*Preces ad Deum patrem ut dona oblata ſpiritu ſuo ſanctificet faciatque ea corpus & ſanguinem filii ſui, reperio in omnibus Liturgiis Græcis, Latinis, Arabicis, Syriacis, etiam aliis. Recte autem dixi morem ita veterem & univerſalem, ut à primis temporibus credendus ſit veniſſe, non debuiſſe mutari. Votum pro pace. Animadv. in Rivet. p. 646.*

mais esté en usage dans l'Eglise Grecque, & dont par cette raison on ne s'est jamais servi en dispute. Celle qu'il dit estre de S. Mathieu, adjoustant qu'on l'appelle autrement *la Messe des Ethiopiens*, ne fut jamais que dans son imagination, & n'appartient pas à l'Eglise Grecque: celle de S. Marc estoit comme il a esté dit, la Liturgie commune de l'Eglise d'Alexandrie. Il dit que *M. du Plessis-Mornay a prouvé par de tres-solides raisons, qu'elles avoient esté produites par l'homme ennemi, qui avoit semé cette zizanie par dessus la bonne semence du Seigneur.* On ne se donnera pas la peine d'examiner des raisons aussi frivoles que celles de M. du Plessis, que M. le Cardinal du Perron a pleinement confondu sur cette matiere, aussi-bien que sur plusieurs autres. Il n'y a qu'une question à faire sur ce sujet aux admirateurs de pareils Controversistes, & elle consiste à leur demander qu'ils nous marquent quelle estoit cette bonne semence sur laquelle a esté semée cette zizanie, c'est-à-dire qu'elle estoit cette Liturgie parfaite exempte de toute superstition. Ils conviennent qu'elle n'est point marquée dans l'Escriture: il faut donc pour la connoistre la trouver ou dans les Escrits des Auteurs anciens, ou dans la Tradition. Or ils ne peuvent nier que toutes les parties essentielles de la Liturgie sont marquées dans les Escrivains de la premiere antiquité, & que dans le troisiéme & le quatriéme siecle la forme de celebrer les saints Mysteres estoit establie dans tout l'Orient, ainsi qu'on la void dans les Liturgies Grecques. Ils n'ont donc pû distinguer que par revelation, parmy tant de formes aussi contraires que sont celles de l'administration de leur Cene, quelle estoit la veritable, pour separer le bon grain d'avec l'yvroye. De pareilles déclamations sont bonnes dans un Presche, & non pas dans une dispute serieuse.

*De l'Eucharist. p. 817. &c.*

A l'égard de la Liturgie de S. Jacques, Rivet l'attaque par huit raisons, qui à l'exception de la derniere reviennent toutes à une mesme. I. Qu'on y trouve le mot de θεοτόκος, dont on se seroit servi dans le Concile d'Ephese, sur tout Proclus qui y assista, & auquel, dit-il, on attribuë la Liturgie de saint Jacques. II. La consubstantialité du S. Esprit, & qu'on l'auroit dû par la mesme raison citer dans le premier Concile de Constantinople. III. De mesme que le mot de *Consubstantiel* establi dans celuy de Nicée, où on ne l'autorisa point

Sur celle de saint Jacques.

point par cette mesme Liturgie. IV. Qu'on y dit le *Trisagium* qui est beaucoup plus recent. V. Qu'on prie pour ceux qui sont dans les Monasteres, quoy qu'il n'y en eust pas encore d'establis. VI. Qu'il y est parlé des Confesseurs. VII. Comme aussi d'Eglises, d'Autels, de thurifications qui n'estoient pas de ces temps-là. VIII. Enfin qu'elle est remplie d'expressions tirées des Epistres de saint Paul.

Les sept premieres objections sont toutes du mesme genre, &, à proprement parler, n'en font qu'une. Elles pourroient avoir quelque poids si les Catholiques prétendoient que la Liturgie de saint Jacques, comme nous l'avons en Grec, a esté mise par escrit mot à mot, telle qu'elle est, par cet Apostre. Si quelques-uns de nos Auteurs ont eu cette pensée, les plus habiles Theologiens ne sont pas de leur avis. Ils tiennent que la partie essentielle de la Liturgie, telle que nous l'avons marquée, a esté de temps immemorial en usage dans l'Eglise de Jerusalem, ce qui peut avoir donné occasion de l'attribuer à saint Jacques. Delà, il s'ensuivoit que les mots establis par l'Eglise pour destruire les heresies, comme ceux de *Consubstantiel* & *de Mere de Dieu*, y avoient esté inserez, ce qui prouvoit l'usage de cette Liturgie, & non pas sa nouveauté, encore moins sa supposition. Car si on n'y trouvoit pas ce que toute l'Eglise a inseré dans ses Offices publics, ce seroit une marque qu'on ne s'en seroit pas servi dans les Eglises. On reconnoist par les Catecheses de S. Cyrille de Jerusalem, plusieurs prieres tirées de cette Liturgie qui estoit celle de son Eglise; par consequent elle estoit long-temps en usage avant le Concile d'Ephese. Et pour ce qui regarde les expressions tirées des Epistres de S. Paul, elles ne se trouveront pas dans ces parties qui font l'essentiel de la Liturgie : c'est dans les prieres qui y ont esté adjoustées dans la suite des temps. Ces additions ne rendent pas une piece fausse ny supposée, & on ne peut dire sans une temerité insupportable & sans blaspheme, qu'elles fassent qu'une forme de prieres approuvée par tous les Fideles, devienne l'ouvrage du démon.

Objections de Rivet tres-frivoles.

Rivet n'avoit pas apparemment leu l'opuscule de Proclus, de la maniere dont il en parle. Il ne s'agit pas de sçavoir si cet ouvrage est de Proclus, ou de quelque autre moins ancien, puisqu'il suffit que ce ne soit pas une piece supposée:

Fausseté sur Proclus.

qu'elle eſt receuë comme veritable par tous les Grecs, & qu'elle ne contient rien qu'ils ne regardent comme certain, ainſi qu'il eſt facile de reconnoiſtre par le grand nombre d'Auteurs qui la citent. Mais il ne s'en trouvera pas un ſeul qui ait avancé ce que Rivet nous donne, comme ſi certain qu'il ne ſe met pas en peine de le prouver, & c'eſt que la Liturgie de S. Jacques a eſté faite par Proclus, *cui Liturgiam Jacobi ferunt acceptam*: car c'eſt ce que ſignifient ces paroles. Outre que les Grecs ſont dans une penſée toute contraire, on ſçait, lorſqu'on a quelque connoiſſance de cette matiere, que le Rite de la Liturgie de ſaint Jacques, eſt celuy de l'Egliſe de Jeruſalem, & que Proclus eſtant Archeveſque de Conſtantinople ſuivoit celuy qui eſtoit en uſage dans ſon Egliſe. De plus, les Syriens Jacobites ſe ſont ſéparez de la Communion des Orthodoxes aprés le Concile de Calcedoine, & ils ont conſervé la Liturgie de ſaint Jacques, parce que dans toutes les Egliſes d'Orient, alors on n'en connoiſſoit pas d'autre, & il n'eſt pas vray-ſemblable qu'ils euſſent quitté leur ancien rite pour prendre celuy de l'Egliſe de Conſtantinople. Enfin il devoit citer quelque teſmoignage de Grecs pour autoriſer cette penſée, & il n'en a pû alleguer aucun.

Il n'a pas entendu un paſſage de Balſamon. *Qu.* 1.

Ce que Rivet cite de Balſamon ne fait rien au ſujet, & il ne l'a pas entendu. Marc Patriarche d'Alexandrie luy avoit fait pluſieurs queſtions, entr'autres il luy demande ce qu'on doit penſer des Liturgies de ſaint Jacques & de ſaint Marc, qui eſtoient en uſage dans les Dioceſes de Jeruſalem & d'Alexandrie. Balſamon reſpond de la maniere du monde la plus ridicule; que dans l'énumeration qui a eſté faite par les anciens Peres des livres Canoniques, on ne trouve pas qu'il ſoit parlé de ces Liturgies: qu'aucun Canon de Concile ne les a eſtablies, & enfin qu'il ne faut pas les recevoir, parce que ſelon une loy tirée des Baſiliques, toutes les Egliſes doivent ſe conformer à celle de Conſtantinople: raiſon fauſſe & fondée ſur un empire tyrannique que les Patriarches de ce Siege ont exercé ſur toutes les autres Egliſes, ayant aboli peu à peu tous les Offices particuliers à chaque Dioceſe, ce que Rome n'a jamais fait. Cependant la Liturgie de ſaint Jacques s'eſt conſervée encore long temps depuis en Jeruſalem, & ſelon le teſmoignage de quelques Au-

teurs, elle eſt encore en uſage certains jours de l'année. La premiere raiſon de Balſamon euſt eſté bonne, ſi on luy avoit demandé ſi ces Liturgies devoient eſtre miſes au nombre des Livres Canoniques, ce qui euſt eſté une queſtion frivole. Le ſeul uſage des Egliſes allegué par le Patriarche Marc, eſtoit une raiſon ſuffiſante pour les faire reſpecter, & reſpondre comme auroit fait un Theologien plus habile que Balſamon, que chacun devoit ſuivre en cela, ce qui eſtoit eſtabli par la Tradition. Mais au contraire, il tire d'une loy des Baſiliques qui ne regarde point les matieres Eccleſiaſtiques, une conſequence entierement fauſſe: & qui neantmoins ne prouve pas que ces Liturgies ſoient ſuppoſées, ny qu'elles ſoient l'ouvrage du demon ennemi du genre humain, puiſqu'elles ne contiennent rien qui ne ſoit conforme à ce que l'Antiquité nous apprend touchant la forme obſervée par tout, pour la celebration des ſaints Myſteres.

Ignorance & temerité ſur la Lit. de S. Marc.

La remarque qui ſuit, ſur la Liturgie de S. Marc eſt digne de la capacité & de la hardieſſe de Rivet. *On y prie*, dit-il, *pour le Pape*; mais il devoit ſçavoir que par le Pape on entend le Patriarche d'Alexandrie, qui a ce titre affecté à ſa dignité: C'eſt ce qu'on reconnoiſt non ſeulement par les Liturgies Cophtes qui ſont formées ſur la Grecque de S. Marc; mais auſſi par celles de S. Baſile & de S. Gregoire du meſme Rite Alexandrin, dans la Bibliotheque du Roy. Mais, comme il a desja eſté dit, cette Liturgie a eſté appellée de S. Marc, à cauſe qu'elle eſtoit propre à l'Egliſe d'Alexandrie, dont il eſtoit Fondateur. Ce qu'on a dit touchant les remarques contre la Liturgie de S. Jacques, ſert à montrer l'inutilité des meſmes qu'il repete contre celle de S. Marc. On a fait memoire des Eveſques, de tout l'Ordre Eccleſiaſtique, des Laïques, & de tous les Chreſtiens dans les anciennes prieres publiques; S. Ignace Martyr, & les Auteurs les plus anciens en font mention. Les Chreſtiens ont prié pour eux dans leurs aſſemblées ſacrées: quand les Liturgies n'auroient que cette antiquité, elle ſuffiſoit pour les faire reſpecter par tout, puiſque la hardieſſe des Reformateurs n'a pas encore eſté juſqu'à dire que l'homme ennemi ſe ſoit ſervi des premiers Diſciples des Apoſtres, pour reſpandre dans l'Egliſe la ſemence de tout ce qui a paſſé pour abus & pour nouveauté dans la Reforme.

On ne connoist pas parmy les Grecs la Liturgie de S. Pierre.

Les Grecs & les Orientaux ne connoissent pas la Liturgie de S. Pierre publiée par Lindanus, & elle n'est qu'une traduction de la Messe Latine. Les Syriens en ont d'autres sous le nom de S. Pierre, qui ne ressemblent pas à celle-là, & qui sont entierement selon le Rite Syrien. On ne trouvera pas facilement d'Auteur Catholique qui ait employé leur tesmoignage en matiere de Religion. Si ceux qui en ont donné les premieres éditions, en ont jugé autrement, il faut excuser le siecle dans lequel ils escrivoient, auquel ces matieres n'estoient pas assez esclaircies. Mais on ne peut justifier la temerité de ceux qui ayant une aussi médiocre connoissance de l'antiquité que Rivet, osent traiter de pieces supposées par mauvais dessein, & par l'inspiration du Diable, car c'est luy qui est l'homme ennemi, des Traductions simples & faites par les Grecs, sans que les Latins y eussent aucune part, du Canon de la Messe Romaine. On croid que c'est George Codin, dont il y a plusieurs autres ouvrages, qui est Auteur de cette Traduction. Mais on ne void pas que les Papes, ny les Latins en general, ayent jamais entrepris de faire recevoir cette Messe aux Grecs, à la place de celles qui sont en usage dans toute la Grece. Cette innovation n'eust servi à rien, puisque si on veut supposer comme Aubertin & M. Claude, que les moindres choses & les plus indifferentes, tendoient à establir dans l'Eglise Grecque, la doctrine de la presence réelle, la Liturgie dont elle se sert est beaucoup plus remplie d'expressions, qui signifient le changement du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, que le Canon Latin. La seule Invocation du S. Esprit, quoyque le sens soit le mesme que celuy de la priere Latine, *ut nobis corpus & sanguis fiat Domini nostri Jesu Christi*, est neantmoins exprimée dans des termes qui font plus connoistre la foy de ce changement mysterieux, sur lequel les Latins n'avoient rien à leur apprendre, puisqu'il estoit cru également. Car si les expressions de cette Invocation estoient indifferentes, & qu'elles fussent capables de toutes les interpretations forcées que les Protestants ont données aux paroles de Jesus-Christ, ils les auroient pû laisser dans quelques-unes de leurs formules pour l'administration de leur Cene, au lieu qu'ils les ont supprimées. Ainsi cette Messe de saint Pierre, est une traduction faite autant qu'on le peut juger

par les Grecs mesmes, par pure curiosité, & non pas à dessein d'en introduire l'usage, dont en effet parmy eux il ne se trouve pas le moindre vestige.

## CHAPITRE V.

### *Examen de la Critique de Rivet sur les Liturgies Orientales.*

NOus avons remarqué que Rivet, attribuant à S. Mathieu la Messe des Ethiopiens, se trompoit grossierement, puisque l'original imprimé à Rome, est conforme aux Manuscrits, excepté en deux ou trois endroits qui ne regardent pas l'Eucharistie. Les Auteurs anciens & modernes de l'histoire d'Ethiopie, ne l'attribuent pas à cet Apostre : & on ne la luy peut attribuer non plus, comme celle d'Alexandrie a esté attribuée à S. Marc, parce qu'il estoit le premier Fondateur de cette Eglise, puisque nonobstant les fables qui enveloppent tousjours la verité de l'histoire des siecles éloignez, sur tout parmy des peuples barbares & ignorants : la tradition de l'Eglise d'Ethiopie, est que le premier Evesque qui la gouverna, fut saint Frumentius ou Fremonatos, comme on prononce dans le païs, ordonné par saint Athanase. Rivet cite pour premiere raison de fausseté, qu'il y est parlé d'Epacte & de Nombre d'or, & il a eu soin d'avertir ses lecteurs, que cela n'avoit esté trouvé que long-temps aprés S. Mathieu : grande & rare découverte. Mais s'il avoit consulté le texte Ethiopien, il auroit trouvé que cela n'y est pas : & s'il avoit leu le livre de Scaliger *de Emendatione temporum*, il y auroit veu un Comput Ecclesiastique Ethiopien & Latin, par lequel il auroit pû apprendre, que ces Chrestiens avoient des regles pour annoncer aux peuples les Festes mobiles, & sur tout la Pasque : qu'ainsi ce ne seroit point une marque de supposition de trouver qu'il en fust fait mention dans quelque endroit de la Liturgie. En un mot, puisqu'aucun Auteur Catholique de quelque nom, n'a attribué cette Liturgie à S. Mathieu ; c'est combattre un phantosme que de prouver qu'elle n'est pas de luy, mais c'est une calomnie fondée sur une ignorance grossiere, que d'en conclure qu'elle a esté supposée par imposture.

*Erreur grossiere sur la Liturgie Ethiopienne.*

*l. 7. p. 671. Ed. 1629.*

Un Critique qui veut censurer les autres & leur donner

Ignorance prodigieuse de ce Critique.

des regles pour juger sainement des pieces anciennes, doit les connoistre & les avoir leuës : or on peut démonstrer que tout homme qui croid que cette Liturgie est une piece supposée par quelque imposteur, ne l'a jamais connuë. Car il estoit aisé de s'appercevoir qu'elle est entierement conforme à la Liturgie des Cophtes ou Jacobites d'Alexandrie, & comme celle-cy estoit traduite & la traduction imprimée plus d'une fois, long-temps avant que Rivet eust donné au public son *Criticus Sacer*, elle ne devoit pas luy estre inconnuë. Il devoit donc voir que les Ethiopiens soumis comme ils sont depuis plusieurs siecles aux Patriarches d'Alexandrie, avoient dans la langue du païs la Liturgie de cette mesme Eglise, formée sur la Grecque qu'on y appelle de S. Basile, en quoy il n'y a rien qui ne soit conforme à l'histoire & à la discipline Ecclesiastique, ou qui donne le moindre sujet de soupçonner aucune imposture. Ou seroit-elle en effet ? A peine trouve-t'on que la Liturgie Grecque de S. Marc, qui est la Cophte de S. Basile, fust connuë avant que le Cardinal Sirlet, un des grands Hommes de son siecle l'eust trouvée dans un Manuscrit de l'Abbaye de Grottaferrata, & qu'il l'eust envoyée à M. de Saint André Chanoine de l'Eglise de Paris. L'édition qu'il en fit, est tres-conforme à l'Original que nous avons veu dans la Bibliotheque des Religieux Grecs de saint Basile à Rome. Les Ethiopiens qui y vinrent pendant que le Royaume estoit saccagé par le Tyran Granhé & par les Galas, firent imprimer leur Liturgie avec le Nouveau Testament, & ils en firent faire une traduction Latine. Les Papes n'y prirent aucun autre interest, que de les aider & de les proteger. Il n'y avoit persone alors qui pust composer une pareille piece, puisqu'il s'y trouve des rites & des dogmes entierement inconnus à nos Theologiens, & mesme qui le sont encore à ceux qui ont le plus travaillé sur la langue Ethiopienne, comme feu M. Ludolf. Quelle raison y auroit-il eu de la supposer, puisqu'à peine se trouve-t'il deux de nos Auteurs qui l'ayent citée dans ces temps-là. Si Rivet l'avoit leuë ou entenduë, il auroit remarqué le charactere certain de la Secte Jacobite, en ce que dans les Diptyques, il n'y est pas fait mention du Concile de Calcedoine. C'est cependant ce qu'un Critique ne devoit pas ignorer, ny mettre au rang de pieces supposées un Office qui porte

avec soy les marques les plus incontestables d'authenticité pour l'Eglise dans laquelle il est en usage.

C'est de cet usage qu'il tire son autorité pour prouver la créance & la discipline des Ethiopiens, ainsi que la conformité de l'une & de l'autre avec l'Eglise Jacobite d'Alexandrie, & ensuite avec toutes celles d'Orient sur l'Eucharistie. Voilà ce que nous en prétendons tirer, non pas une tradition fausse, & mesme inconnuë à ceux du païs, comme si cette Liturgie avoit esté escrite par S. Mathieu. Puisque Rivet reconnoist luy-mesme que Baronius ne fait pas mention de celles qui portent le nom de quelques Apostres, c'est une preuve suffisante que l'Eglise Romaine ne les a pas supposées, & qu'elle ne les reconnoist pas comme des ouvrages Apostoliques, nonobstant les titres. Ce grand Homme a parlé tres-sagement lorsqu'il a dit ensuite que nous n'establissons pas l'autorité de la Messe de saint Jacques sur des passages de livres Apocryphes, mais sur la tradition, & il cite fort à propos les Catecheses de S. Cyrille, qui font mention de quelques endroits de cette Messe. Mais Rivet prétend qu'elles sont fausses, sur des raisons si pueriles & si frivoles qu'il est inutile de les refuter, outre que plusieurs de nos Theologiens l'ont desja fait, & que les plus habiles Protestants en jugent fort differemment. Comme cette Critique ne regarde pas nostre sujet, nous remettrons à l'examiner ailleurs, & nous ferons seulement une remarque. C'est que puisqu'il s'agit des Orientaux, non seulement les Grecs reçoivent ces Catecheses comme un ouvrage veritable de S. Cyrille de Jerusalem, & les citent frequemment: mais il y a plus de huit cents ans qu'elles sont traduites en Arabe, & en d'autres langues, & leuës dans toutes les Eglises.

Autres absurditez de Rivet.

*MS. Ar. Bib. R.*

Enfin il adjouste que les Catholiques ont besoin de bonne Critique pour distinguer ce qui est des Auteurs, & ce qui n'en est point: ce qui est divin, de ce qui n'est que d'invention humaine, & ce qui est authentique de ce qui est incertain. Les Catholiques n'en manquent pas, graces à Dieu, & ce n'est pas sur celle de Rivet qu'ils formeront leur jugement touchant les ouvrages anciens. On a veu particulierement de nos jours avec quelle fatigue, quelle exactitude, & quelle fidelite les Catholiques ont donné tant de belles éditions des Peres & des Conciles, leur judicieuse Critique sur

Son incapacité dans la matiere qu'il traitoit.

les ouvrages douteux, tant de pieces nouvelles, tant de découvertes dont les Proteſtants ont profité, mais qu'ils n'ont pas fort imitées. Rivet qui n'avoit rien veu, qui à peine connoiſſoit les livres imprimez, eſtoit un homme bien peu capable de conduire les autres dans une route ſi difficile. Il ne faut point faire le mauvais plaiſant ſur Baronius, ny ſur Bellarmin: s'ils n'ont pas tout ſceu: ſi quelquefois ils ſe ſont trompez, ils n'en ſont pas moins reſpectables, à cauſe des preuves qu'ils ont données ailleurs de leur capacité. Le premier a parlé tres-juſte quand il a dit que les endroits qui ſe trouvent citez dans les Catecheſes de S. Cyrille de Jeruſalem, eſtoient tirez de la Liturgie de ſaint Jacques, puiſqu'il eſt certain qu'elle eſtoit en uſage dans l'Egliſe de Jeruſalem. On a remarqué de petites differences dans le Symbole en le conferant avec les paſſages rapportez dans les meſmes Catecheſes, ſuivant la Critique de Rivet cela ſuffira-t'il pour rendre le Symbole ſuſpect, auſſi-bien que les Catecheſes, Georges Bull, Critique un peu plus judicieux, a fait voir clairement que ces differences, qui ne ſont d'aucune conſequence, ſervoient à nous faire connoiſtre comment on recitoit le Symbole dans l'Egliſe de Jeruſalem. Cela venoit de ce qu'on ne le conſervoit pas par eſcrit, mais que chacun l'apprenoit par cœur. Il en a eſté de meſme des Liturgies dans leur premiere forme, c'eſt pourquoy il y a eu de legeres differences, telles que ſont celles qui ont eſté marquées, mais il n'y en a pas d'eſſentielles, puiſque l'uniformité eſt entiere dans ce qui regarde l'action ſacrée en laquelle conſiſte la commemoration legitime de la mort de Jeſus-Chriſt, & l'accompliſſement du précepte qu'il fit à ſes Apoſtres, *faites cecy en memoire de moy*. Nous diſtinguons donc fort bien cette partie eſſentielle de l'autre qui contient des oraiſons qui ont varié, mais qui ont touſjours eſté dans le meſme eſprit, qui ſe reconnoiſt dans toutes les Liturgies Latines, Grecques & Orientales, duquel les differentes formes de l'adminiſtration de la Cene des Proteſtants, ſont entierement éloignées. A l'égard de ce qu'il cite du Cardinal Bellarmin, touchant l'Invocation du S. Eſprit, comme ſi cette oraiſon eſtoit ſuſpecte, ſon autorité n'eſt d'aucun poids en cette matiere, puiſque c'eſt une des plus anciennes prieres de la Liturgie Orientale citée par tous les Peres, & meſme

indiquée

indiquée tres-clairement par saint Irenée, par saint Basile, & par plusieurs autres. Si Bellarmin a cru trop facilement qu'elle pouvoit favoriser une erreur des Grecs, dont il n'est pas fait mention dans la Définition Synodale de Florence, il s'est trompé, & les Grecs n'auroient pas beaucoup de peine à prouver que cette priere vient de tradition Apostolique, comme ils le dirent alors.

Ce que Rivet adjouste, n'est pas meilleur que ce qu'il avoit dit auparavant: que si l'autorité des Liturgies subsiste, il faudroit que les Prestres se confessassent à Dieu seul, non pas aux Saints & aux Anges, qu'on distribuast le calice aux Laïques, & qu'on celebrast l'Office en langue vulgaire, comme on faisoit dans les premiers siecles. Le premier reproche est ridicule, & ne merite pas de response. Pour ce qui regarde le second, il en a esté parlé ailleurs. L'ancienne Eglise a donné le calice aux Laïques: cette coustume a changé; & c'est, disent les Protestants, une nouveauté de l'Eglise Romaine. Cependant dés le temps de S. Chrysostome, selon la tradition des Grecs, on ne donnoit plus le calice aux Laïques, mais une particule trempée, & dans une cueiller. Toutes les Communions Orientales suivent la mesme pratique, & elle ne peut pas avoir esté introduite par l'Eglise Romaine, où jamais elle n'a eu lieu. A l'égard de l'Office en langue vulgaire, ce n'est pas une singularité parmy nous, puisque les Grecs, & generalement tous les Orientaux le celebrent depuis prés de mille ans en des langues, qui autrefois ont esté connuës du peuple, comme le Latin l'estoit à Rome, & dans tout l'Occident dans les premiers siecles du Christianisme, & qui sont presentement inconnuës. Mais cet habile Critique croyoit apparemment que les Grecs entendoient encore le Grec: les Syriens, le Syriaque: les Ethiopiens leur langue de livres, & les Cophtes l'Egyptien. Cependant on a des preuves de fait incontestables que toutes ces langues sont inconnuës au peuple de tous ces païs, qui n'ont pas cru neantmoins devoir quitter l'usage ancien des Offices qu'ils trouvoient establis dans leurs Eglises; & c'est ce qui a conservé le Service Latin, dans l'Eglise Romaine. C'est mesme ce que nos Calvinistes font, en retenant leurs prieres & leurs rimes Gothiques, que ceux qui ne les ont pas apprises de jeunesse, n'entendent assurément point.

Autres absurditez fondées sur une ignorance grossiere.

Il n'avoit pas leu les pieces qu'il critique.

Telle eſt la Critique de Rivet ſur quatre Liturgies qui portent le nom des Apoſtres, & il paroiſt tres-clairement qu'il n'en avoit pas leu une ſeule, & qu'il avoit ſuivi ce qu'en avoit dit M. du Pleſſis, ſur de mauvais memoires que luy fourniſſoient des Miniſtres de Saumur. C'eſtoit une calomnie manifeſte que d'imputer aux Catholiques, comme il fait, d'avoir ſuppoſé ces Liturgies, dont les unes leur ont eſté long-temps inconnuës, les autres leur eſtoient ſuſpectes, & avec raiſon comme celle des Ethiopiens, dans laquelle il y a diverſes expreſſions purement Jacobites. Lorſque quelques Theologiens ont ſouſtenu qu'elles avoient eſté faites en premier lieu par les Apoſtres, ils n'ont pas prétendu que tout ce qu'on y lit, fuſt de la premiere main, mais ſeulement la diſpoſition generale des Rites, & des prieres. Que ſi quelques-uns ont eſté plus loin, comme Allatius dans ſon Traité de la Liturgie de ſaint Jacques, perſone ne les a ſuivis. Le Cardinal du Perron, dont l'autorité eſt grande parmy les Catholiques, avoit donné une clef generale & tres-veritable pour l'examen des Liturgies, en diſant que ce n'eſtoit pas ſur les titres qu'elles avoient qu'on devoit en juger, mais ſur l'uſage des Egliſes, où elles eſtoient receuës. Ainſi la Liturgie de ſaint Jacques devoit eſtre regardée comme celle de l'Egliſe de Jeruſalem: celle de S. Marc comme celle de l'Egliſe d'Alexandrie, & ainſi des autres. C'eſtoit donc cette verité prouvée d'ailleurs par des arguments inconteſtables, que Rivet & les autres Proteſtants devoient attaquer, mais à laquelle ils ne pouvoient donner la moindre atteinte, & non pas perdre du temps à nous apprendre qu'il n'y avoit pas d'Epacte ny de nombre d'Or du temps de ſaint Mathieu, & à faire les autres remarques frivoles dont il a rempli tout un chapitre.

Quand ces objections ſeroient vrayes, elles ne ſont rien contre les Orientaux.

Quand elles meriteroient quelque attention, elles ſont entierement inutiles pour la queſtion dont il s'agit, qui regarde la tradition generalement receuë dans les Egliſes Orientales, puiſque les Grecs conſiderent ſaint Jacques comme premier Auteur de la Liturgie. C'eſt ce qu'ils ont dit, aſſemblez dans le Concile *in Trullo*, & ce qu'aſſurent tous les Commentateurs de la Liturgie, conformément auſquels le Patriarche Jeremie l'a eſcrit dans ſa premiere Reſponſe aux Theologiens de Wirtemberg. Toutes les choſes que Rivet & les autres

veulent donner comme des marques de nouveauté, & comme du mauvais grain ſemé par le démon dans le champ de l'ancienne Egliſe, les Grecs & les Orientaux, les regardent & les obſervent comme des traditions Apoſtoliques, & comme des pratiques communes à tous les Chreſtiens. Les Orientaux ont la meſme opinion pour la Liturgie de ſaint Jacques qui eſt en Syriaque, dont Rivet n'a pas parlé, parce qu'elle n'avoit pas eſté traduite, & ils eſtendent ce jugement à toutes celles qui ſont en uſage dans les Egliſes Patriarchales. Quoyqu'il faille convenir qu'en cela leur Critique n'eſt pas exacte, leur opinion eſt tres-ſolide en ce qu'ils reconnoiſſent qu'elles les ont receuës par la tradition des Apoſtres, laquelle dans l'Egliſe de Jeruſalem, venoit de ſaint Jacques comme premier Eveſque, & de S. Marc à Alexandrie. En cela, ils ne ſe trompent pas, & afin de faire voir qu'ils ſe trompent, & toute l'Egliſe avec eux, puiſqu'elle reconnoiſt que nos Offices de la Meſſe, ſont venus à nous par le meſme canal de la Tradition; il faudroit trouver dans l'antiquité une forme de celebrer l'Euchariſtie differente de celle-là, & c'eſt ce que les Proteſtants n'ont pas encore trouvé, depuis prés de deux cents ans. Il faudroit meſme qu'elle fuſt contraire à tout ce qui reſte de Liturgies Latines, Grecques, Syriaques & autres, puiſque celles qu'ils ont dreſſées, ſuivant l'idée qu'ils ſe font de la Cene Evangelique, n'y ont aucun rapport.

Critique ridicule de la Lit. de ſaint Baſile. *L. 3. c. 20.*

Dans la ſuite, Rivet parle de la Liturgie de S. Baſile, & la ſeule remarque qu'il fait pour la rendre ſuſpecte, eſt que ſi on compare la Grecque avec celle qui a eſté traduite du Syriaque par Maſius, on reconnoiſtra qu'elles ne peuvent eſtre du meſme Auteur. Il cite les paroles du traducteur, qui font connoiſtre que ſelon ſon opinion, il préferoit la Syriaque à la Grecque. *J'avouë*, dit-il, *que celle-cy eſt plus longue, parce que les hommes ont eſté tousjours en de telles diſpoſitions ſur ce qui concerne la Religion, que tres-peu ont pû ſe contenir dans les ceremonies preſcrites par les Peres, quoyque tres-ſaintes. C'eſt ce qui a fait que dans la ſuite du temps, ſelon les differents mouvements de la pieté des Eveſques, on y a changé & adjouſté pluſieurs choſes, & de ce qui eſtoit pur, il en eſt venu pluſieurs ſuperſtitions. En quoy les Syriens me paroiſſent avoir eſté plus moderez que les Grecs & les Latins, parce qu'ils eſtoient dans un eſtat moins tranquille,*

*& plus éloigné du luxe*. Rivet insiste beaucoup sur ce jugement de Masius, & il en tire de merveilleuses consequences, comme si elles prouvoient que la Messe Grecque & Latine sont remplies de superstitions, & cela parce que Possevin qui le cite, ne le contredit pas : qu'enfin du Plessis a prouvé par cette difference entre les deux Liturgies, & entre les exemplaires de celle de S. Jean Chrysostome, que si elles n'estoient pas fausses, elles avoient esté alterées & corrompuës en plusieurs endroits.

Jugement de Masius insoustenable.

Masius estoit bon Catholique, & il a rendu des services considerables au public par ses travaux sur l'Escriture Sainte, & sur la langue Syriaque ; mais il n'estoit point Theologien, & le peu qu'il a dit en quelques ouvrages, touchant les Chrestiens de Syrie, fait voir qu'il ne les connoissoit gueres. Son Maistre en langue Syriaque qu'il cite souvent comme un oracle, estoit Nestorien, & il ne s'en est jamais apperceu : le Traité de Moyse Barcepha, est l'ouvrage d'un Jacobite qu'il a pris pour un Orthodoxe, & pour la matiere Liturgique il ne l'entendoit point. La Liturgie qu'il a traduite & qu'il a publiée, ne se trouve point sous le nom de S. Basile dans les meilleurs Manuscrits : & ainsi la comparaison qu'il en fait avec la Grecque, & les differences qu'il y remarque ne prouvent rien, outre qu'il est aisé de reconnoistre sans sçavoir le Syriaque, mais sur la seule traduction, que le Grec est l'original, & le Syriaque une copie. Il n'avoit veu que celle-là ; il ignoroit qu'elle ne contenoit pas toutes les prieres, qu'on prend ordinairement de l'Office general qui sert à toutes les Liturgies du Rite Syrien. Joignant donc ce qu'il en falloit prendre avec ce que contenoit l'exemplaire qu'il a traduit : la Grecque de S. Basile, ne se trouve gueres plus longue.

Les additions faites aux Liturgies, ne les ont pas corrompuës.

On y a dans la suite du temps, fait diverses additions ou changements, & cela est commun à toutes les Liturgies, sans que pour cela elles ayent esté corrompuës, puisque ces changements ne regardoient pas des choses essentielles, dans lesquelles il ne s'en trouvera jamais aucun. Pour des superstitions, si Masius a voulu parler de certaines ceremonies que les Grecs ont introduites dans les siecles moyens, & qui se trouvent dans les Liturgies dont ils se servent presentement, il y en a quelques-unes sur lesquelles les Latins ont disputé

contre eux avec beaucoup de chaleur, & peut-estre d'une maniere trop outrée. La principale est le meslange d'un peu d'eau chaude dans le calice avant la Communion : les autres sont plustost des marques de leur veneration pour l'Eucharistie, que des superstitions, & des abus. Pour l'Eglise Latine, il ne s'en trouvera point dans les ceremonies les plus augustes, & quoy qu'on puisse juger que Masius, n'avoit autre dessein que de marquer par la comparaison qu'il a faite, qu'on pourroit souhaiter qu'en certaines occasions on rappellast les ceremonies sacrées à une plus grande simplicité, on ne peut neantmoins l'excuser de temerité dans ce qu'il a escrit sur ce sujet, & son autorité n'est pas telle que les Catholiques doivent s'y rendre, d'autant moins qu'il se trompoit sur ce qu'il establissoit touchant la simplicité des Rites Syriens, faute de les connoistre. Car ce jugement est fondé sur ce qu'il ne trouvoit point de rubriques ny de détail de ceremonies dans le Manuscrit sur lequel il avoit fait sa traduction. Il auroit pû trouver des Manuscrits de la Liturgie Grecque de saint Basile, & de celle de S. Jean Chrysostome, qui auroient eu le mesme charactere de simplicité, puisque ce n'a esté que dans les derniers temps qu'on y a adjousté les rubriques, ce qui est commun à toutes les anciennes Liturgies Latines, Grecques & Orientales. Les Syriens & les Cophtes n'en ont pas moins que les Grecs, comme on le void par le Commentaire de Denis Barsalibi sur celle de S. Jacques, & par divers Traitez particuliers qui ne regardent que les ceremonies.

Les Syriens & autres ont autant de ceremonies que les Grecs.

Il y en a plus parmy les Syriens, pour la seule préparation du pain qui doit estre offert à l'Autel, qu'il n'y en a parmy les Grecs : presque tout ce que ceux-cy pratiquent pour la premiere offrande, lors qu'ils la portent à l'Autel, pour la consecration, l'Invocation du S. Esprit, la fraction, l'intinction de l'Hostie, l'union des deux especes, est observé également parmy les Syriens, & dans toute l'Eglise d'Alexandrie : de sorte que la simplicité est beaucoup plus grande dans l'Eglise Latine, que dans la Grecque & les Orientales. C'est ce que Masius a ignoré, & cette ignorance l'a précipité dans un jugement fort temeraire, sur lequel Rivet n'estoit pas capable de le redresser ; mesme sur une derniere raison qui en fait voir la fausseté. *Qua in re*, dit-il, *mihi vi-*

*dentur fuisse Syri tanto Græcis Latinisque temperantiores, quanto minus in tranquillo ne dicam luxurioso apud illos Christiana res statu versata est.* Il falloit que Masius supposast que les Eglises de Syrie, n'avoient jamais joüi de cette paix qui fust commune à toutes les autres depuis l'Empire de Constantin: qu'il eust oublié ce que les Historiens les plus graves, & presque tous contemporains, escrivent des bastimens magnifiques de l'Empereur, de sa mere sainte Helene, & des autres, pour orner les saints lieux que les Chrestiens venoient visiter des extremitez de la terre: des vases sacrez, des ornements précieux dont ils enrichirent l'Eglise de la Resurrection, celle de Betlehem, & plusieurs autres. Mesme avant ces temps-là, on trouve les reproches que les Evesques assemblez au Concile d'Antioche, firent à Paul de Samosate, sur sa vie voluptueuse, sur sa magnificence, & sur ses manieres plus convenables à un Officier seculier *Ducenarius*, qu'à un Evesque. L'Eglise d'Antioche estoit-elle dans l'oppression avant les Mahometans: celle d'Alexandrie n'avoit-elle pas des richesses immenses? Cependant les Syriens faisant leurs Offices en leur langue, estoient de ce temps-là, comme quelques-uns le sont encore en Communion avec les Grecs, & depuis la fin du septiéme siécle, ceux-cy n'ont pas esté moins opprimez que les Syriens, & les Cophtes. De plus, c'est une supposition tres-fausse que de s'imaginer qu'en ces païs mesmes où les Infideles sont les maistres depuis plus de mille ans, les Chrestiens n'ayent pas eu la liberté de pratiquer leurs ceremonies. Ceux qui ont voyagé en Perse, sçavent qu'à Julfa où les Armeniens sont en tres-grand nombre, & où réside leur Metropolitain, le Service se fait avec autant d'appareil, de croix prétieuses, de reliquaires, de vases sacrez, d'ornements magnifiques, qu'en Chrestienté. Les Grecs de Constantinople, quoyque fort vexez par les Turcs, observent de mesme toutes les ceremonies de leur rite; ce qui fait voir la fausseté de ce raisonnement de Masius.

Fausse critique sur la Liturgie de saint Jean Chrysostome.

Ce que Rivet adjouste pour attaquer la Liturgie de saint Jean Chrysostome, a esté cent fois refuté. Il fonde ses soupçons sur la diversité des exemplaires, sur ce que la premiere version Latine de Leo Tuscus, ne s'accorde pas avec celle d'Erasme, ny avec les textes imprimez, enfin qu'on y trouve les noms du Pape Nicolas & de l'Empereur Alexis, en

quoy il fait assez voir qu'il ne sçavoit pas les premiers élements de la matiere Liturgique. Nous ne prétendons pas que la Liturgie de saint Chrysostome soit sortie de ses mains précisément en l'estat où elle est : mais seulement, que selon la Tradition de toute l'Eglise Grecque, il regla & mit en ordre la forme generale de cet Office sacré, qui fut suivie depuis par l'Eglise de Constantinople. Toutes les diversitez qu'on remarque entre les Manuscrits de differents âges, n'empeschent pas qu'ils ne s'accordent tous dans les parties essentielles que les Protestants ont entierement abolies. Il n'y en a aucune qu'on ne reconnoisse marquée expressément dans les ouvrages incontestables de saint Chrysostome, comme on peut le voir clairement dans l'extrait qu'en a donné Claude de Saintes. Il est donc arrivé à cette Liturgie, ainsi qu'à toutes les autres en quelque langue qu'elles soient, que les Evesques ont adjousté diverses prieres, qu'ils en ont abregé quelques-unes, qu'ils en ont estendu d'autres. Cela prouve l'usage qu'en ont fait les Orientaux, & non pas qu'elles ayent esté corrompuës : & quand on examine en quoy consiste cette prétenduë corruption, il est aisé de reconnoistre que l'Eglise pratiquoit long-temps avant l'Epoque la plus ancienne qu'on puisse donner à la forme qu'ont presentement les Liturgies, c'est-à-dire avant le quatriéme & le cinquiéme siecle, tout ce que les Protestants regardent comme des abus. Si quelqu'un citoit des Manuscrits de la Messe Latine du temps de Charlemagne ou de ses prochains successeurs, & qu'on y trouvast leurs noms dans le Canon, s'il prétendoit prouver qu'il n'a pas esté establi plustost, il se rendroit ridicule : il en est de mesme des raisons de nouveauté que du Plessis & Rivet tirent des noms du Pape Nicolas, & de l'Empereur Alexis, qui se trouvent en quelques exemplaires.



## CHAPITRE VI.

*De l'autorité des Liturgies & des autres Offices publics des Eglises dans les matieres de controverse.*

Toutes les objections des Protestants, ne prouvent pas que les Liturgies soient supposées.

ON a fait voir dans le Chapitre précedent le fondement sur lequel les Catholiques establissent l'authenticité des Liturgies, & qu'elle ne consiste pas sur la dignité des Saints ausquels elles sont attribuées, mais sur l'usage constant & perpetuel des Eglises, qui s'en sont servies. Il a esté facile de reconnoistre par ce qui a esté dit, que si les objections de Rivet, ausquelles se réduisent toutes les autres des Protestants, prouvoient quelque chose, ce seroit que les Apostres, & les saints Peres, sous les noms desquels nous avons des Liturgies, ne les ont pas mises d'abord en l'estat où elles sont presentement, ce que nous reconnoissons sans difficulté: mais cela ne prouve pas qu'elles doivent estre considerées comme des pieces fausses & supposées. On peut prouver, & les Catholiques n'en disconviennent pas, qu'il s'y est fait dans la suite des additions & des changements, mais qui ne peuvent estre considerez comme des corruptions, puisqu'il n'y a eu rien de changé dans les parties essentielles de ces Offices. On a fait voir pareillement que ce qui passe pour corruption, abus & superstition parmy les Protestants, est entierement conforme à l'ancienne discipline des Eglises, & qu'ainsi tout ce qui a relation à cet article, ne peut passer pour preuve de nouveauté & de changement. Enfin que quand les raisons qu'ils alleguent auroient quelque force selon les regles de la Critique, elles ne prouveroient rien à l'égard des Grecs & des Orientaux, qui croyent non seulement que leurs Liturgies sont de Tradition Apostolique, mais qu'elles ont esté composées par ceux dont elles portent le nom.

Ils n'ont pas parlé des Liturgies Orientales.

Outre les défauts qu'il y a dans les arguments de Rivet, il y en a encore un autre, qui ne le regarde pas plus que tous les Protestants, lorsqu'ils ont attaqué les Liturgies, & c'est qu'ils n'ont pas parlé de celles qui n'estant pas du nombre de cinq ou six qu'ils ont critiquées, leur ont esté entie-

rement

rement inconnuës, comme celles des Cophtes, dont la premiere est appellée de S. Basile, & Rivet n'en a pas dit un seul mot. Cependant Joseph Scaliger, dont l'érudition estoit beaucoup plus grande, jugea qu'elles estoient plus anciennes que les Grecques, telles qu'on les a presentement. M. de Saumaise en fit le mesme jugement, & se réduisit à y chercher le Calvinisme par des interpretations forcées, & aussi contraires à la Grammaire, qu'à la saine Theologie; les autres n'en ont pas presque parlé. Cependant avant que de former un jugement serieux sur toutes les Liturgies, il estoit necessaire de connoistre celles-là, & plusieurs autres qui estoient receuës dans les Eglises de Syrie, sur tout celles des Nestoriens & des Jacobites, dont il paroist que Rivet n'a pas mesme sceu le nom. Car s'il est certain, comme on ne peut en disconvenir, que ces Liturgies estoient en usage depuis un temps immemorial, & que dans les Communions qui s'en servoient on n'en connoissoit point d'autres: que tout ce qui paroist aux Protestants des marques de nouveauté & de supposition dans les Grecques, s'y trouve pareillement: que neantmoins on reconnoist sensiblement que les Egyptiennes & les Syriaques ont esté formées sur les Grecques: qu'il est contre toute vray-semblance, que depuis le Concile d'Ephese les Nestoriens ayent rien pris des Catholiques, non plus que les Jacobites depuis le Concile de Calcedoine, il faut que les Liturgies Grecques ayent esté supposées ou corrompuës avant ces deux Epoques, ce qui est une absurdité manifeste. Ainsi par cette seule comparaison de ces mesmes prieres, quoy qu'en differentes langues, où il se trouve une entiere conformité dans ce qui est essentiel, tous les raisonnements de Rivet & des autres Protestants tombent entierement, & il faut de toute necessité qu'il y ait eu un exemplaire original & primitif, plus ancien que les schismes des Nestoriens & des Jacobites, puisque leurs prieres se trouvent conformes avec celles de l'Eglise Catholique, dans laquelle ils les avoient trouvées, avant que de s'en séparer.

*Scalig. Ep. 171. Ego mi Velsere audeo dicere longe integriora & vetustiora illa Arabica esse, quam sunt ex quibus Græci hodie utuntur.*

On doit donc chercher quel est cet original & ce modele primitif de toutes les Liturgies, & le caractere qui le doit distinguer, est qu'il contienne des prieres & des ceremonies que toute l'Eglise ait pratiquées tousjours & en tout païs. Il faut qu'il contienne ce qui estoit observé dans les pre-

Quel peut estre l'original ancien de toutes les Liturgies.

miers siecles de l'Eglise, & qu'il n'y ait rien que de conforme à l'institution de Jesus-Christ, à la pratique des temps Apostoliques, & à ce que l'Eglise a tousjours regardé comme tel: qu'il se trouve également observé dans la suite par les Latins, par les Grecs, les Syriens, les Egyptiens, & toutes les Nations Chrestiennes, en sorte que les heresies & les schismes n'y ayent rien changé.

Il doit contenir tout ce qui s'est observé dans l'ancienne Eglise, & ce qui est regardé comme necessaire dans les Liturgies.

Il faut aussi examiner si ce qui compose cette Liturgie primitive se trouve comme necessaire dans toutes celles qui ont esté formées sur ce premier modele, & c'est ce qu'on reconnoist facilement dans toutes celles qui ont esté receuës dans les Eglises Orientales & Occidentales. Or il n'y en a aucune qui ne represente pas l'action de graces generale contenuë dans la Préface, & dans les premieres oraisons du Canon, aussi-bien que l'ancienne formule *Sursum corda*, & le reste, dont les Peres font si souvent mention: ensuite les paroles de Jesus-Christ recitées, non seulement avec le respect dû à la sainte Escriture, historiquement; mais dans une foy vive, qu'elles operent la promesse de Jesus-Christ, & qu'elles ont l'effet que marque S. Jean Chrysostome, en operant jusqu'à son second advenement & jusqu'à la consommation du siecle, le mesme miracle qu'il fit en instituant l'Eucharistie. On trouve pareillement des prieres, par lesquelles les Chrestiens demandent à Dieu que l'offrande sacrée qu'ils luy font, c'est-à-dire, le pain & le vin soit fait le corps & le sang de Jesus-Christ; que cette mesme offrande comme sacrifice de la nouvelle loy, soit portée sur l'Autel celeste, comme il est dit dans le Canon de l'Eglise Romaine, qu'elle soit faite une parfaite Eucharistie, estant transformée au corps & au sang du Seigneur. *Ut fiat nobis legitima Eucharistia in tuo filiique tui nomine & Spiritus sancti, in transformationem corporis ac sanguinis Domini nostri Jesu Christi unigeniti tui per quem omnia creas*, ce qui se trouve en plusieurs autres endroits. Il y a une Oraison particuliere aprés les paroles Sacramentelles qui est en ces termes. *Descendat Domine in his sacrificiis tuæ benedictionis coæternus & cooperator Paraclitus Spiritus, ut oblationem quam tibi de tua terra fructificante porregimus cœlesti permuneratione, te sanctificante sumamus, ut translata fruge in corpore, calice in cruore, proficiat meritis quod obtulimus pro delictis.* Il s'en trouve plusieurs semblables dans l'ancienne

*Miss. Goth. Missa de Circumc. In Assumpt. In Cathed. S. Petri.*

Liturgie Gallicane, dans la Messe des François, & dans le Missel Mosarabe. Cela fait voir une grande conformité de ces anciens Sacramentaires avec les Liturgies Grecques qui ont la mesme priere aprés la prononciation solennelle des paroles de Jesus-Christ. Les prieres pour toute sorte d'estats & pour toutes les necessitez publiques, la memoire des Saints qui ont esté agreables à Dieu depuis le commencement du monde: celle des vivants, celle des défunts: l'Oraison dominicale, la paix, la fraction de l'Hostie, la distribution des saints Mysteres, l'action de graces: toutes ces prieres & ces ceremonies sont dans les Liturgies Latines, Grecques & Orientales: les expressions sont differentes, mais le sens est tousjours le mesme. Donc par la regle certaine, que ce qui se trouve observé également par tout, ne peut estre une erreur, mais une tradition, puisque cette forme generale est de tous les temps, & de toutes les langues: qu'elle s'est conservée, non seulement dans l'Eglise Catholique, mais aussi parmy les heretiques separez il y a tant de siecles, il faut necessairement qu'elle soit de tradition Apostolique.

On ne peut en cela contester l'autorité de la Tradition.

Il ne faut pas que la prévention des Protestants les fasse d'abord declamer contre les Traditions, & debiter à cette occasion leurs lieux communs: de mesme que si en avoüant que cette forme primitive des Liturgies n'est fondée que sur la Tradition, on reconnoissoit qu'elle est contraire à la parole de Dieu. Ce n'est pas icy le lieu d'examiner cet article, mais il s'agit d'un fait, qui est de trouver qu'elle estoit la veritable *Cene Evangelique & Apostolique*. Leurs meilleurs Theologiens sont demeurez d'accord, qu'on ne la trouvoit point marquée certainement dans la Sainte Escriture, qu'elle ne déterminoit pas de quel pain il falloit se servir, ny s'il falloit mesler de l'eau avec le vin. Ils ne peuvent non plus nier qu'il n'est pas clairement marqué, s'il faut prononcer les paroles de Jesus-Christ, quoyque les Lutheriens & l'Eglise Anglicane qui les croyent necessaires, ne les omettent pas: mais les Calvinistes se contentent de lire quelque partie de la premiere Epistre aux Corinthiens, où elles sont inserées. Ils ne trouvent rien touchant l'heure ny la maniere: & s'il faut regler la forme selon ce que Jesus-Christ pratiqua, & ce qui s'observoit à Corinthe, ce devoit estre le soir & aprés

ſouper, ce qu'ils n'ont jamais neantmoins oſé imiter. Donc puiſque l'Eſcriture n'explique point de quelle maniere, & avec quelles paroles on devoit celebrer la Cene en memoire de celle de Jeſus-Chriſt, il faut chercher ailleurs cette forme primitive Evangelique & Apoſtolique, ou ſuppoſer qu'on la connoiſt par revelation, ce que juſqu'à preſent aucune Communion Proteſtante n'a pretendu.

La Tradition en cette matiere eſt priſe pour un teſmoignage hiſtorique.

Les Catholiques ont recours à la Tradition, pour juſtifier pluſieurs choſes que l'Eſcriture ne marque pas, & que par cette ſeule raiſon la Reforme condamne comme des abus & des ſuperſtitions. Ils s'en ſervent pour ſouſtenir pluſieurs prieres & ceremonies, qui ſont partie de leurs Offices ſacrez, particulierement de la Liturgie. Mais icy ils ne la font pas valoir ſuivant l'autorité qu'elle doit avoir, ainſi qu'elle l'a tousjours euë dans l'ancienne Egliſe, & qu'elle conſerve encore dans l'Egliſe Grecque & dans toutes les Orientales. Ils citent les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques, & tout ce qui reſte de monuments d'antiquité comme des teſmoignages hiſtoriques, qu'on ne peut rejetter ſans temerité. Ils n'examinent point ſi le Canon de la Meſſe Latine, & ceux des Egliſes d'Orient, ſont exempts de tous les défauts que les Reformateurs croyent y avoir trouvez; mais ſi de ces teſmoignages pris comme des preuves hiſtoriques, il reſulte que toutes ces parties eſſentielles qui compoſent la Liturgie, ont eſté connuës & pratiquées dans les premiers ſiecles : & on ne peut pas en diſconvenir. Il faut donc de toute neceſſité qu'elle ait eſté celebrée dans ces temps-là, ſelon la forme dans laquelle toutes ces parties entrent neceſſairement, & non pas ſelon une autre toute contraire qui les rejette comme inutiles & ſuperſtitieuſes. Car ſuivant les regles de la Critique la plus exacte, les Auteurs qui ſont contemporains, & plus voiſins des temps dont on veut connoiſtre l'hiſtoire, ſont préferables à ceux des temps poſterieurs & plus éloignez. Ce n'eſt pas par reſpect pour la Tradition, ny par l'autorité que nous reconnoiſſons en elle, mais par un principe general receu de tout le monde, qu'on doit préſumer que ceux qui eſcrivoient dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, ſont plus croyables ſur la maniere dont l'Euchariſtie ſe celebroit dans les commencements, que ne le peuvent eſtre tous ceux qui l'ont voulu deviner au bout de quinze cents ans.

Car il eſt tres-important de remarquer, ce que de tres-habiles Theologiens ont dit avec beaucoup de raiſon, que lorſqu'on examine la diſcipline Eccleſiaſtique, il faut chercher ce que l'Egliſe a pratiqué, & non pas déterminer ce qu'elle a dû pratiquer. C'eſt cependant ce qu'ont fait les Reformateurs, puiſque l'idée qu'ils ont imaginée de la ſimplicité Evangelique & Apoſtolique dans la celebration de l'Euchariſtie, leur a ſervi de regle, non ſeulement pour changer entierement l'ancienne forme de la Liturgie, mais auſſi pour traiter de ſuppoſées toutes celles qui ſont de temps immemorial entre les mains de tous les Chreſtiens, ſur cette fauſſe hypotheſe, qu'elles n'eſtoient pas conformes à ce qui eſtoit pratiqué du temps des Apoſtres, ce qu'ils ne pouvoient ſçavoir que par l'Eſcriture, qui de leur propre aveu n'en dit rien, ou par les teſmoignages des Auteurs Eccleſiaſtiques, qui diſent tout le contraire.

Il faut chercher ce que l'Egliſe a pratiqué, & non pas deviner ce qu'elle a dû pratiquer.

Il faudroit donc examiner ſi dans cet eſpace qui s'eſt eſcoulé depuis les temps Apoſtoliques, juſqu'au ſiecle de ſaint Baſile & de S. Jean Chryſoſtome, il y a un intervalle dans lequel on découvre une autre forme de Liturgie, differente de celle qui eſt commune à toutes les Egliſes d'Orient & d'Occident, & conforme à quelqu'une de celles que les Proteſtants ont compoſées. On ne croid pas qu'on puiſſe trouver la moindre preuve de ce paradoxe, dans toute l'antiquité, & il le faut neantmoins prouver autrement que par des conjectures & par des déclamations, encore moins par des ſuppoſitions de choſes entierement impoſſibles. Car il faudroit ſuppoſer que cette forme de Liturgie, euſt eſté inconnuë à toute l'Egliſe des ſiecles prochains, puiſque les Auteurs n'en font aucune mention : qu'il ſe ſeroit fait un changement ſubit & imperceptible d'un Office conforme à l'Evangile & à la pratique des Apoſtres, en un autre plein d'abus & de ſuperſtitions, ce qui ne peut arriver ſans contradiction, ſans trouble & ſans ſcandale, dont neantmoins il n'y a pas le moindre veſtige dans l'Hiſtoire ny dans tout ce qui nous reſte de monuments Eccleſiaſtiques : & que perſone ne ſe ſeroit oppoſé à un tel changement, quoy qu'on voye que S. Cyprien s'oppoſa avec tant de zele à l'abus qui s'eſtoit introduit en quelques endroits, de ne pas meſler de l'eau avec le vin dans la conſecration du calice.

Les Proteſtants ne peuvent prouver qu'il y ait eu une autre forme de Liturgie en uſage dans l'Egliſe, & qui ſoit ſemblable à la leur.

Les Catholiques ont des preuves positives du contraire.

Que si les Protestants n'ont aucune preuve sur laquelle ils puissent appuyer leurs conjectures sur l'existence de cette forme Evangelique & Apostolique de la Cene, selon laquelle ils ont formé leurs Offices, nous en avons de tres-positives, par lesquelles nous prouvons, que ce qui estoit generalement pratiqué dans l'ancienne Eglise, ne peut convenir à leur Cene. Nous apprenons par saint Justin, & par les Auteurs de pareille antiquité qu'on portoit l'Eucharistie aux absents. Cela ne se pratique pas dans les Communions Protestantes, où on ne croid pas que le corps de Jesus-Christ soit receu, sinon dans la perception actuelle qu'on fait du pain & du vin, en mesme temps que le Ministre les distribuë, & où toute sanctification inherente aux Symboles, est rejettée comme une erreur. La Communion des mourants, est une discipline si ancienne qu'au Concile de Nicée, il fut ordonné qu'elle ne seroit refusée à persone en cet estat, *& que persone ne seroit privé du dernier & tres-necessaire viatique.* Les Peres n'establissent pas pour cela une nouvelle loy, mais ils ordonnent que la loy ancienne & Canonique soit observée. Il falloit donc que pour estre ancienne, elle fust fort proche des temps Apostoliques, & que pour estre Canonique elle eust esté establie par un consentement general des Evesques, & par la pratique de l'Eglise. Cependant, c'est-là un de ces abus que les Protestants ont retranché, parce qu'en effet il est incompatible avec leurs opinions sur l'Eucharistie, de la conserver pour la Communion des malades.

*Can.* 13. Τοῦ τελευταίου καὶ ἀναγκαιοτάτου ἐφοδίου μὴ ἀποστερεῖσθαι.

Communion des Enfants.

La Communion des enfants n'est pas moins ancienne, puisqu'on la trouve pratiquée dés le temps de S. Cyprien, & les Grecs, aussi-bien que tous les Chrestiens d'Orient, conservent cette ancienne discipline. Elle peut encore moins s'accorder avec la créance & la pratique des Protestants, qui croyent que la foy, dont les enfants ne sont pas capables, est le seul moyen par lequel le corps & le sang de Jesus-Christ sont receus par les Communiants, au lieu qu'elle n'a aucune difficulté par tout où la créance de la presence réelle est establie.

L'Eucharistie portée dans les maisons par les Fideles.

Il en est de mesme de l'ancien usage, dont il se trouve un grand nombre d'exemples dans l'Histoire, suivant lequel les premiers Chrestiens emportoient chez eux des particules de l'Eucharistie, dont ils se servoient pour communier

dans leurs maisons. Suivant les principes des Protestants, ce n'estoit que du pain; mais saint Cyprien croyoit, comme toute l'Eglise de son temps, & des siecles suivants, que c'estoit le corps de Jesus-Christ.

Les Catholiques trouvant donc ces points de discipline touchant l'Eucharistie, establis dés le commencement de l'Eglise, sont en droit de conclure que la forme de la Liturgie qui peut estre considerée comme veritablement Apostolique, doit estre telle, que cette discipline puisse y convenir. Car il faut necessairement que ceux qui envoyoient la Communion aux malades & aux absents, qui la gardoient plusieurs jours, qui la recevant en particulier, sans assemblée, sans sermon, sans que le ministere des Prestres intervint, & qui la donnoient aux enfants, crussent que le pain & le vin estoient veritablement changez au corps & au sang de Jesus-Christ, indépendemment de la foy de ceux qui les recevoient. Par consequent les prieres sacrées qui font mention de ce changement, & par lesquelles l'Eglise le demandoit à Dieu, n'avoient rien de contraire à la créance commune des Fideles de ces temps-là. Mais celles qui ne peuvent compatir avec cette discipline qui estoit certainement Apostolique, ne peuvent estre considerées comme Liturgies Apostoliques.

Cette discipline doit convenir à l'ancienne Liturgie Apostolique.

Nous trouvons ces points de discipline tellement establis, que sur celuy qui concerne la Communion des malades, le Concile de Nicée en parle comme d'une loy ancienne. Cependant elle ne se trouve pas dans la sainte Escriture, & mesme on ne void pas qu'elle ait esté mise par escrit dans les siecles précedents. Encore moins celle de porter la Communion aux absents, & de l'emporter chez soy, ou de la donner aux enfants. On ne peut neantmoins douter que cette discipline sans estre escrite n'eust force de loy, puisque les tesmoignages de saint Justin, de saint Cyprien & de quelques autres, le monstrent évidemment. Donc, puisque l'Eglise avoit ses regles establies pour ce qui regardoit l'usage de l'Eucharistie, on ne peut douter qu'à plus forte raison elle n'en eust pour la celebrer selon l'Institution de Jesus-Christ, & selon les instructions des Apostres. Si nous ne les trouvons pas escrites, cela ne prouve pas qu'elles n'ayent point esté pratiquées, puisque nous n'avons rien d'escrit sur les points qui ont esté marquez; & que neantmoins il est

Cette discipline n'estoit pas escrite,

indubitable qu'ils ont esté observez. Le Symbole n'estoit pas escrit, on le sçavoit par cœur,& on l'apprenoit de mesme aux Catechumenes lorsqu'ils estoient baptisez : les Protestants ne diront pas qu'on le peut par cette raison soupçonner de supposition. De plus S. Basile assure que les paroles sacrées de l'Invocation pour la consecration du pain & du calice, n'avoient pas esté mises en escrit par les Saints, non plus que plusieurs autres articles de discipline dont il fait l'énumeration. Mais les Evesques & les Prestres sçavoient ces prieres & ces paroles ; ils estoient instruits par les disciples des Apostres de ce qu'il falloit pratiquer dans la celebration des saints Mysteres, & cette regle vivante estoit regardée comme establie par l'exemple & par le précepte de Jesus-Christ & des Apostres, ainsi que le tesmoigne S. Cyprien, en parlant du meslange de l'eau avec du vin dans le calice, quoyqu'il n'y en ait rien dans l'Escriture-sainte.

La forme de la Cene des Protestants ne peut estre regardée comme Apostolique.

Ce qui a esté dit fait voir clairement que de toutes les differentes formes de celebrer l'Eucharistie, inventées par les Protestants, il n'y en a pas une seule qui puisse estre regardée comme Evangelique ou Apostolique, à moins qu'on ne la trouve prescrite dans l'Evangile, ou dans les Epistres de S. Paul, de la maniere qu'ils la pratiquent, & ils sont obligez d'avoüer qu'elle ne l'est pas. Au défaut du modele tiré sur la sainte Escriture, on ne peut sçavoir ce qui a esté observé dans les temps Apostoliques, sinon par le tesmoignage des Auteurs contemporains, dans les escrits desquels cette forme primitive se trouve marquée, ou par une tradition non escrite qui se trouve confirmée par tous les monuments d'antiquité Ecclesiastique des temps suivants, & par des faits, de la verité desquels on ne peut raisonnablement douter. Les Protestants conviennent que leur forme de celebrer la Cene n'est pas clairement marquée dans l'Escriture. S'ils le prétendoient, il ne seroit pas difficile de les confondre. Car ils devroient la celebrer le soir & aprés souper, s'ils vouloient imiter l'exemple de Jesus-Christ, & des premiers Chrestiens. Il benit le pain, ce qui fait juger qu'il prononça les paroles que l'Eglise a conservées dans toutes ses Liturgies, & sans lesquelles jamais elle n'a cru que la consecration pust estre faite ; si dans leurs principes ils n'en conviennent pas, ils s'éloignent du sentiment de toute l'Antiquité,

quité, qui a cru que cette benediction ne se faisoit pas sans quelques paroles mysterieuses. Il donna le calice, mais ils avoüent qu'ils ne sçavent pas si c'estoit du vin pur, ou meslé avec un peu d'eau: & mesme qu'on ne peut trouver dans l'Escriture, si c'estoit du pain ordinaire, ou du pain sans levain. Jesus-Christ dit: *Cecy est mon Corps, cecy est mon sang*, en les distribuant aux Apostres, & l'ancienne Eglise sur cet exemple avoit ordonné qu'en donnant la Communion aux Fideles, on leur dit. *Le corps de Jesus-Christ:* à quoy ils respondoient *Amen*, c'est-à-dire, qu'ils le croyoient veritablement. Les Calvinistes ne disent rien; On dit dans l'Eglise Anglicane. *Prenez cecy en memoire de ce que Jesus-Christ est mort pour vous; nourrissez-vous de luy en vostre cœur par la foy avec action de graces:* ce qui ne ressemble point à l'usage de l'ancienne Eglise, & aussi ces formules, & le corps de la Liturgie Anglicane, ont esté changez plusieurs fois. Cette forme primitive n'estoit donc pas aisée à reconnoistre, puisque tous les Offices de la Cene que les Protestants supposent representer fidelement ce premier modele, ne se ressemblent en rien, sinon en ce qu'ils s'éloignent tous de ce que les Eglises d'Orient & d'Occident ont pratiqué & pratiquent encore depuis qu'elles sont establies.

On ne peut establir les regles de la forme de la Cene Apostolique sur un original qui n'est pas connu.

Il est contre toute raison de vouloir former des regles de ce qui se doit observer dans l'action la plus sacrée de la Religion, sur un original qui n'est point connu, ce qui se prouve assez par la difference entiere de toutes les copies qu'on en a voulu faire. Mais il est selon la raison de conclure que ce qui s'est observé de tout temps, & dans toutes les Eglises, est la veritable forme que les Apostres ont prescrite, ainsi qu'ils l'avoient apprise de Jesus-Christ. C'est sur ce fondement que tous les Chrestiens Orientaux & Occidentaux croyent que leurs Liturgies sont conformes à l'institution de Jesus-Christ, & à la doctrine des Apostres, sans que jamais on ait remarqué que dedans ou hors de l'Eglise il y ait eu de contestation sur ce sujet. Lorsque les heretiques s'en sont séparez, ils ont conservé ces mesmes Offices, ce qui fait voir qu'ils y reconnoissoient la veritable forme de celebrer l'Eucharistie, qui avoit esté suivie depuis les Apostres. Les Donatistes qui faisoient valoir jusqu'aux moindres prétextes pour accuser les Catholiques, ne leur ont jamais reproché

qu'ils eussent rien innové dans la forme de celebrer les saints Mysteres : les Ariens n'avoient sur cela aucune singularité, mais ils suivoient la forme de l'Eglise. Enfin les deux seules sectes anciennes qui restent, qui sont les Nestoriens, & les Monophysites ou Jacobites, la conservent encore jusqu'à present. Ces Heretiques estoient donc persuadez aussi-bien que les autres Chrestiens de leurs siecles, que l'Eglise Catholique ne s'estoit point éloignée de la tradition des Apostres, en ce point de discipline le plus essentiel : puisqu'ils n'ont osé entreprendre de changer entierement la forme de la celebration des SS. Mysteres, comme ont fait d'abord tous les Protestants.

Toutes les regles que les Protestants ont establies, sont fondées sur de fausses suppositions.

Il paroist donc par tout ce qui a esté dit jusques icy, que les raisons sur lesquelles ils ont aboli ce qu'ils avoient trouvé establi dans l'Eglise Catholique pour la celebration du plus auguste de nos Mysteres, sont fondées sur de fausses suppositions, & puisqu'ils n'ont pas d'autres arguments pour attaquer l'autorité des Liturgies Grecques & Orientales, elle demeure entiere, & ne reçoit pas la moindre atteinte. Car on a fait voir tres-clairement que ce qu'ils appellent la *Cene Evangelique & Apostolique*, est une idée vaine, puisque la clarté & la suffisance de l'Escriture par elle-mesme, ne les a pas empesché de dresser des Offices de leur Cene si differents les uns des autres, qu'il est impossible de les concilier. Or c'est une présomption sans exemple de s'imaginer & de vouloir persuader aux autres, qu'au seiziéme siecle des particuliers ayent esté plus en estat de sçavoir comment on avoit celebré les Mysteres sacrez dans les temps Apostoliques, que ceux qui en estoient si proche, qu'ils pouvoient avoir esté instruits par les disciples des Apostres. On en reconnoist en mesme temps la fausseté par l'incertitude dans laquelle les Reformateurs ont esté sur plusieurs points, dont l'Eglise ancienne n'a jamais douté, & par l'impossibilité d'accorder la discipline que nous avons marquée, & qui estoit certainement receuë dans toute l'Eglise, long-temps avant le Concile de Nicée, avec celle qu'ils nous veulent faire passer comme Evangelique & Apostolique. Mais cette ancienne discipline s'accorde parfaitement, non seulement avec la créance, mais avec la pratique de toutes les Eglises. Car on porte la Communion hors du lieu où on a cele-

bré la Liturgie, & on la reserve pour les malades : les Orientaux la donnent encore aux enfants, & si cette coustume a esté abrogée dans l'Occident, par un motif de respect pour l'Eucharistie, on n'y a pas condamné ceux qui la pratiquoient. De mesme les Grecs & les Orientaux ont supprimé la coustume d'emporter l'Eucharistie dans les maisons, & retranché le calice aux Laïques, en leur donnant les deux especes ensemble avec une cuëiller. On n'a pas cru que ces changements qui ne touchoient que des points de discipline que l'Eglise peut reformer, donnassent aucune atteinte à ce qu'il y a d'essentiel dans les principales parties qui composent la Liturgie.

*Conc. Trid. Sess. 24.*

Quand les Protestants ont pris pour prétexte d'abolir la Messe, qu'elle estoit pleine de superstitions & d'abus, ils ont confondu ce qui estant essentiel à cette action mysterieuse, ne pouvoit passer pour abus, puisqu'il estoit observé de tout temps & en tout lieu, avec ce qui pouvoit avoir esté introduit dans la suite. Toute nouveauté quand elle est approuvée par l'Eglise, n'est pas un abus & une superstition. Les grands Saints qui ont éclairé l'Orient & l'Occident par leur doctrine, aussi-bien que par leur sainteté, estoient assez vigilants pour empescher les nouveautez, & ils s'y sont tousjours opposez tres-fortement. Mais ils ne mettoient pas dans ce nombre ce que les Protestants condamnent. Ils celebroient avec les Chrestiens soumis à leur autorité les memoires des martyrs, & on en faisoit mention dans les Liturgies; ce n'estoit pas-là un abus contre lequel ils s'élevoient, mais c'en estoit un d'aller faire des festins aux tombeaux de ces Saints, & l'Eglise l'abolit. Ainsi elle en a supprimé plusieurs autres : mais non pas ceux que les Protestants s'imaginent y avoir trouvez. Comme donc ils attaquent sur les mesmes principes, les Liturgies anciennes, & sous le faux prétexte qu'elles sont fort éloignées de cette forme Evangelique & Apostolique, dont nous avons fait voir la fausseté, l'autorité de ces prieres sacrées subsiste malgré tous leurs raisonnements, puisqu'il est incontestable qu'elles ne contiennent rien qui ne soit conforme à la pratique ancienne de toute l'Eglise : qu'on ne connoist rien de plus ancien : qu'elles s'accordent avec la discipline des temps Apostoliques : que jamais elles n'ont esté attaquées comme en estant éloignées,

Ce qu'ils ont condamné comme abus est justifié par la pratique de l'Eglise.

& qu'au contraire toutes les Eglises les ont approuvées par le tesmoignage le plus solennel, qui consistoit à s'en servir tous les jours dans le ministere des Autels. C'est aussi ce qui leur donne une autorité superieure à celle de tout ce qui reste en escrit entre les mains de tous les Chrestiens, comme nous esperons faire voir dans le chapitre suivant.

---

## CHAPITRE VII.

*Que l'autorité des Liturgies est receuë dans toutes les Eglises d'Orient, & qu'elle est principalement fondée sur l'usage public qu'elles en ont fait, & qui continuë jusqu'à nostre temps.*

L'usage general & perpetuel des Liturgies destruit toutes les objections des Protestants.

ON croid avoir prouvé suffisamment par l'examen de ce que les Protestants objectent contre les anciennes Liturgies, qu'ils les ont traitées sans aucune raison, comme des pieces supposées: que ce qu'ils ont pris pour des marques de supposition, prouve leur usage continuel dans les Eglises à qui elles sont propres: que ce qu'ils ont appellé nouveauté & superstition estoit pratiqué dans toutes les Eglises, long-temps avant qu'elles fussent divisées par les heresies des Nestoriens & des Monophysites ou Jacobites, enfin que si toutes les objections contre les Liturgies prouvent quelque chose, c'est qu'elles n'ont pas esté mises par escrit dans l'estat où elles sont presentement par les saints Peres, dont elles portent le nom, ou par quelques Apostres, ce que les principaux Theologiens Catholiques ne contestent pas. Mais puisque toutes les preuves que les Protestants employent ne touchent pas un point essentiel qui est celuy de l'usage, & de l'approbation des Eglises, on doit les regarder comme entierement inutiles. Car c'est de là que toutes les Liturgies tirent leur autorité, & elle est beaucoup plus grande que ne pourroit estre celle des Auteurs les plus respectables, mesme des Apostres & des Disciples de Nostre-Seigneur, dont les escrits ne sont pas compris dans le Canon des Escritures. C'est ce que nous esperons establir par des maximes & des preuves incontestables, aprés avoir marqué quel estoit cet usage à l'égard des anciennes Liturgies, & quel il est encore presentement.

La Liturgie que les Grecs & les Syriens Orthodoxes ou Jacobites ont regardée comme la plus ancienne, eſt celle de S. Jacques, premier Eveſque de Jeruſalem. Elle contient la forme ordinaire de celebrer les ſaints Myſteres dans la meſme Egliſe, & quelques Auteurs du moyen âge teſmoignent qu'elle y eſtoit encore celebrée certains jours de l'année. Les citations de Saint Cyrille de Jeruſalem dans ſes Catecheſes, font voir que de ſon temps elle eſtoit propre à cette Egliſe. La queſtion que fit ſur ce ſujet Marc Patriarche d'Alexandrie à Theodore Balſamon, prouve la meſme choſe. La Tradition commune de tous les Grecs, dont Allatius cite un grand nombre, confirme l'autorité de cette Liturgie : & meſme ils croyent que les principales prieres ont eſté dreſſées par S. Jacques, ce que les Syriens tiennent pareillement : & c'eſt ce que Denis Barſalibi eſtablit d'abord dans ſon Commentaire. Les Syriens la regardent comme la principale de toutes, & l'Ordre general qui ſert comme de Canon aux autres, en fait la premiere partie dans les Manuſcrits les plus anciens, au lieu que dans l'Edition de Rome on l'a jointe à la Meſſe appellée de S. Sixte, dont l'uſage eſt fort rare. Il paroiſt que les Maronites qui eurent ſoin de l'impreſſion, ne s'en acquitterent pas fidelement, puiſqu'il falloit ſuivre la pratique de toutes les Egliſes, & non pas une penſée particuliere, pour teſmoigner leur reſpect & leur zele envers le S. Siege.

Liturgie de S. Jacques en uſage.

*Catech. Myſt. 5.*

*De Lit. S. Jac. p. 176.*

Ce que divers Auteurs ont cru tirer de la Reſponſe de Theodore Balſamon à Marc d'Alexandrie, pour diminuer l'autorité de la Liturgie de ſaint Jacques, ne prouve pas qu'elle fuſt ſuppoſée, mais ſeulement qu'elle n'eſtoit pas en uſage dans l'Egliſe de Conſtantinople. On ne pretendoit pas non plus dans le Dioceſe de Jeruſalem, & en pluſieurs autres de Syrie, où elle eſtoit receuë, qu'elle deuſt avoir l'autorité des Eſcritures Canoniques, qui eſt ce que combat Balſamon : & il eſt eſtonnant qu'eſtant luy-meſme Patriarche d'Antioche, il ne ſceuſt pas que les Orthodoxes Syriens qui luy eſtoient ſoumis, n'en avoient point d'autre.

La Liturgie de S. Marc dont il fait un jugement ſemblable, eſtoit encore plus connuë, & c'eſtoit celle qui eſtoit en uſage dans Alexandrie, & dans tout ce vaſte Dioceſe. Le texte Grec en eſtoit preſque perdu, parce que depuis la con-

Liturgie de ſaint Marc en uſage dans le Patriarchat d'Alexandrie.

queste de l'Egypte par les Mahometans, le Service ne s'estoit plus fait en langue Grecque par les Jacobites Cophtes, qui demeurerent les maistres pendant prés de cent ans, & qui estant tous du païs celebroient les Offices sacrez en Egyptien. Mais on reconnoist clairement que toutes les prieres, les ceremonies, & en un mot ce qui en fait le corps, est entierement conforme à cette Liturgie Grecque, connuë sous le nom de S. Marc.

Autres Liturgies des Cophtes.

La premiere est appellée de S. Basile, l'autre de S. Gregoire le Theologien : celle de S. Marc, comme elle est dans le Manuscrit de Grotta-Ferrata, pour ce qui regarde la premiere partie qui est l'Ordre general, est la mesme que celle de S. Basile : la seconde partie, qui en est comme le Canon, ou l'*Anaphora* proprement dite, est la Cophte de saint Cyrille. Il paroist par le Manuscrit Grec & Arabe qui a esté trouvé en Chypre, dont nous avons parlé cy-devant, que des Jacobites soumis au Patriarche d'Alexandrie dans des païs où le Grec n'estoit pas entierement aboli, se servoient de cette Liturgie. Elle porte avec soy tous les caracteres certains d'antiquité, & puisque les Chrestiens d'Alexandrie Jacobites la conservent depuis plus de mille ans, c'est une preuve incontestable qu'elle n'est pas supposée : & c'en est une autre de l'usage que les Jacobites en ont fait en langue Grecque, qu'on y remarque la Confession de foy qu'ils font avant la reception de l'Eucharistie avec quelques additions qui y furent faites dans le douziéme siecle, ainsi que l'escrivent les Historiens de l'Eglise d'Alexandrie.

*MS. Bib. R. 3023. Palæograph. p. 314.*

Liturgie des Ethiopiens.

On a dit cy-dessus qu'il n'y avoit point de Liturgie de S. Mathieu, & celle que Rivet critique sous ce titre, est celle des Ethiopiens, assez connuë d'ailleurs, imprimée par eux-mesmes à Rome, dans leur langue, & prise presque mot à mot de celle des Cophtes, dont ils dépendent entierement. Elle n'est donc point ny fausse ny supposée, puisqu'une Eglise tres-nombreuse, comme a esté autrefois celle d'Ethiopie, plus qu'elle n'est à present, la conserve & la celebre tous les jours depuis plusieurs siecles.

Liturgie de saint Clement.

Il n'y a pas à proprement parler de Liturgie de Saint Clement, sinon une qu'ont les Jacobites Syriens : & ce qui a esté imprimé en Grec sous ce titre, est un extrait de ce qui regarde la celebration des saints Mysteres, selon qu'elle se

trouve prescrite dans le dernier livre des Constitutions Apostoliques. Mais ny les Grecs, ny les Egyptiens, n'ont eu aucune Liturgie redigée dans la forme ordinaire pour le Service des Eglises, qui ait porté le nom de S.Clement. Cela n'empesche pas que ces extraits ne soient considerez comme des loix tres-anciennes, conformes à l'Ordre general de la Liturgie Orientale, & qu'ils ne se trouvent en plusieurs traductions Arabes, qui ont une grande autorité parmy les Orientaux. Ils s'en servent dans leurs Collections de Canons par lieux communs, pour establir la discipline Eucharistique dans toutes ses parties, & c'est ainsi que les citent Echmimi, Ebnassal, Abulfarage, & les autres. Ce n'est pas icy le lieu d'examiner l'autorité de ces Constitutions. La plus saine partie des Theologiens conviennent qu'elles n'ont pas esté escrites par les Apostres, & qu'il y a eu plusieurs choses adjoustées aux premiers recueils qui furent faits sous ce titre. Mais en mesme temps, ils prouvent suffisamment qu'on y trouve l'ancienne discipline exposée dans un assez grand détail, & que tout ce qui en est marqué dans ces livres, est conforme à la pratique generale des Eglises d'Orient, qu'on connoist d'ailleurs. Les Orientaux qui ne sont pas si grands Critiques, leur donnent une autorité presque aussi grande qu'aux Canons des Apostres. Ainsi quoy qu'il n'y ait aucune Liturgie qui porte le nom de S. Clement, & que celles dont ils se servent n'ayent que la conformité generale qu'il y a entre toutes les Liturgies, & ce qui est expliqué dans les Constitutions Apostoliques, ils y reconnoissent les regles de l'ancienne discipline Eucharistique, & les reçoivent avec respect.

Liturgies de S. Basile & de S. Jean Chrysostome.

Il est inutile de s'estendre à prouver que les Liturgies de S. Basile & de S. Jean Chrysostome, sont en usage dans toutes les Eglises Grecques, puisque depuis plusieurs siecles on ne se sert d'aucune autre dans toute l'estenduë du Patriarchat de Constantinople : de sorte mesme que comme on le reconnoist par la Response de Balsamon à Marc Patriarche d'Alexandrie, l'usage qu'elle avoit d'abord dans les Dioceses soumis aux Patriarches de Constantinople, s'est estendu dans toute l'Eglise Grecque. C'est de cet usage que les Liturgies Grecques, aussi-bien que toutes les autres, tirent leur principale autorité. Les objections que forment ceux

qui les attaquent, sur la varieté qui se trouve dans les exemplaires imprimez & manuscrits, au lieu de les rendre suspectes, prouvent tout le contraire de ce qu'ils prétendent. Car les additions faites en differents temps, sont des marques qu'on s'en servoit dans les Eglises : on y void les noms des Empereurs, des Patriarches & des Evesques, sous lesquels les livres ont esté escrits, comme dans plusieurs Missels Latins escrits sous Charlemagne, ou ses enfants, on trouve leurs noms dans le Canon, dans les Collectes, dans les Litanies & ailleurs, ce qui ne prouve pas qu'ils ayent esté composez de leur temps, mais escrits durant la vie de ces Princes.

Les prieres plus modernes ne sont pas une marque de supposition.

Pour ce qui regarde les prieres plus recentes que le siecle de S. Basile & de S. Jean Chrysostome, elles ne sont pas non plus une marque de supposition & de corruption. Les Evesques ont tousjours esté en possession de regler ce qui regardoit le service public des Eglises, d'ordonner les prieres, d'y adjouster celles que les necessitez publiques demandoient quelquefois, d'en composer de nouvelles selon l'esprit de l'Eglise, & c'est ce que les Patriarches ont fait dans tous les temps, sans que jamais cela ait esté regardé comme une innovation, puisqu'elles ont toutes esté composées dans l'esprit & le stile des plus anciennes, que la Tradition nous a conservées. Il est estonnant qu'un des motifs dont les Protestants se servent pour attaquer ces Liturgies, est fondé sur ce qu'on y trouve des prieres & des ceremonies plus recentes que la premiere forme de ces Offices, puisque les plus nouvelles sont d'une antiquité superieure de plusieurs siecles à toutes celles qu'ont composées les premiers Reformateurs. Au moins celles qu'ils traitent de nouvelles, s'accordent tres-bien avec les anciennes & pour le sens & pour les expressions, dont les autres sont entierement éloignées.

Ceremonies n'estoient pas autrefois escrites dans les Missels ou Liturgies.

A l'égard des ceremonies, celles qui sont generalement observées, ne sont pas nouvelles, quoy qu'elles se trouvent rarement dans les anciens Manuscrits. Ce n'estoit pas autrefois la coustume de les escrire : on les apprenoit dans le ministere des Autels, & pour les fixer dans les temps moyens, & empescher la varieté qui auroit pû s'introduire, elles furent redigées dans des livres à part, dont on a depuis tiré les Rubriques. Or indépendemment de ces

Rubriques

Rubriques on connoist assez par les Theologiens, & particulierement par ceux qui ont expliqué les Liturgies, comme Germain Patriarche de Constantinople, Cabasilas, & divers autres, que ces Rites estoient pratiquez dans l'Eglise Grecque, & que les Rubriques ne contiennent rien qui ne soit conforme à la discipline, establie long-temps auparavant. Que si les Protestants les veulent faire considerer comme des superstitions qui s'éloignent de la veritable forme de la Cene Evangelique & Apostolique, nous croyons avoir montré que l'idée qu'ils en ont est entierement chimerique, & les Grecs les justifient suffisamment.

Rivet, ny les autres Protestants, ne parlent point de la Messe des Présanctifiez, qui seule détruit tout ce qu'ils ont avancé dans ces derniers temps, contre la veritable créance des Grecs sur l'Eucharistie. Elle ne porte point de nom d'Auteur comme les autres, mais son usage est certain & establi depuis plusieurs siecles. Il est mesme tres-fréquent parmy eux, puisqu'ils la celebrent toutes les feries de Caresme & les jours de jeusne de chaque semaine, au lieu que les Latins ne la celebrent que le Vendredy Saint.

De la Messe des Présanctifiez.

Il n'est pas moins certain que toutes les Eglises Orthodoxes, Schismatiques ou Heretiques, se servent depuis plusieurs siecles des Liturgies dont il a esté parlé cy-dessus. Les Syriens Melchites ou Orthodoxes, Jacobites & Maronites, ont la Liturgie Syriaque de S. Jacques comme un Canon commun à toutes les autres. Celles dont nous avons donné la liste sont connuës & receuës parmy les Jacobites, & on s'en sert de certains jours. Il y en a de modernes, mais qui ont leur autorité, la pluspart ayant esté composées par des Patriarches, des Metropolitains, & des Evesques: car on n'en void aucune qui soit attribuée à d'autres Auteurs, par la raison qui a esté dite; & c'est qu'il n'y avoit qu'eux qui eussent le droit de dresser des formules de prieres publiques, particulierement celles qui avoient rapport à la Liturgie.

Tous les Chrestiens Orientaux se servent de ces Liturgies.

Les Egyptiens Jacobites ou Cophtes n'ont celebré la Liturgie depuis plus de mille ans que selon la forme marquée dans les trois qu'ils ont seules en langue ancienne, & qui sont celles de S. Basile, de S. Gregoire le Theologien, & de saint Cyrille, laquelle, comme il a esté dit, est la mesme que la Grecque de S. Marc. C'est pourquoy Abulbircat marque

Les Cophtes.

que quelques-uns la luy attribuoient. Severe Evesque d'Aschmonin en cite divers endroits : il en est souvent fait mention dans l'Histoire Patriarchale : enfin les Rituels & Ceremoniaux sont faits sur ce modele.

Les Ethiopiens.

La Liturgie Ethiopienne est une version de l'Egyptienne dans toutes les parties essentielles, & mesme dans la pluspart des oraisons, de sorte que toute la difference qu'on y remarque, est dans la maniere dont les Ethiopiens prononcent les paroles de Jesus-Christ, car ils disent, *ce pain est mon Corps,* quoyque les originaux Cophtes ne contiennent rien de semblable, comme l'ont remarqué ceux qui eurent soin de l'impression de la Traduction. Aubertin a fait sur cela de merveilleux Commentaires, qui deviennent fort inutiles, dés qu'on y joint l'Invocation du Saint Esprit, qui suit immédiatement, & la Confession de foy avant la Communion, puisque l'une & l'autre contiennent une reconnoissance bien expresse de la presence réelle ; aussi il les a passez sous silence, sachant que peu de Catholiques seroient capables de découvrir cette mauvaise foy. Mais M. Ludolf l'a poussée encore plus loin dans son Histoire d'Ethiopie, cherchant à faire croire que les Ethiopiens ne croyoient pas ce que croid sur ce sujet l'Eglise Catholique ; le prouvant par ses dialogues obscurs & captieux avec son Abyssin, & ne faisant pas la moindre mention de cette Confession qui est neantmoins dans toutes les Liturgies.

*Non te moveant candide lector exemplaria Æthiopica quod in iis scriptum sit Hic panis est corpus meum, quia vetustissimi & emendatissimi codices Copititarum, sive Ægyptiorum à quibus ut diximus magnam religionis partem majores nostri acceperunt, habent Hoc est corpus meum. In Ed. Rom. Canon. Gener. Æth. 1549.*

Les Nestoriens.

Les Nestoriens, dont la séparation est la plus ancienne, ont aussi une Liturgie qui a des caracteres tres-sensibles d'une fort grande antiquité. Elle est formée sur celle de saint Jean Chrysostome, dont l'Eglise de Constantinople se servoit, avant que Nestorius la troublast par son heresie. On ne peut revoquer en doute l'autorité des Manuscrits Syriaques desquels elle a esté tirée, puisqu'elle est conforme à ce qui en a esté cité par ceux qui en firent la reforme pour les Chrestiens de Malabar, au Synode de Diamper, sous Alexis de Menesés Archevesque de Goa : comme aussi à divers endroits qui sont marquez dans l'Histoire des Catholiques ou Patriarches des Nestoriens.

L'usage est le principal fondement de l'autorité des Liturgies.

On peut reconnoistre par tout ce détail que les Liturgies, tant Grecques, qu'Orientales, attaquées par les Protestants, sont approuvées par les Eglises qui s'en servent ; & cette ap-

probation eſt d'un genre tout different de celle qu'elles donnent aux ouvrages des perſonnages les plus illuſtres en pieté & en doctrine, qui ont fleuri en chaque ſiecle. Ces ouvrages ſont receus avec le reſpect qui eſt dû à ceux qui ont defendu ou expliqué la doctrine de l'Egliſe, parce que les Auteurs n'ont rien enſeigné qui n'y fuſt conforme. Les prieres publiques, principalement celles avec leſquelles les Chreſtiens celebrent le plus ſacré de tous les Myſteres, ſont la voix de l'Egliſe, & comme Dieu a promis d'eſtre avec elle juſqu'à la conſommation des ſiecles, elle ne peut tomber dans aucune erreur. Cela eſtant, tout ce que contiennent ces meſmes prieres, porte un caractere de verité & de certitude, dont l'autorité eſt ſuperieure à celle des plus grands Docteurs, ce qui doit s'entendre de celles qui ſont receuës par toute l'Egliſe. *Obſervationum Sacerdotalium Sacramenta reſpiciamus quæ ab Apoſtolis tradita in toto mundo atque in omni Catholica Eccleſia uniformiter celebrantur, ut legem credendi, lex ſtatuat ſupplicandi.* Ce ſont les paroles du Pape ſaint Celeſtin qui ſont tres-remarquables, & qui prouvent qu'on trouve la regle certaine de la foy dans les prieres de l'Egliſe : c'eſt pourquoy S. Auguſtin les cite dans l'Epiſtre à Vital dans le livre du Don de la perſeverance, & ailleurs ; de meſme que ſaint Chryſoſtome, & d'autres Peres, s'en ſervent ſouvent en parlant aux peuples.

*Cœleſt. P. ad Vener. &c. Gall. Epiſcopos Ep. 8.*

Cette autorité peut eſtre conſiderée en deux manieres.

Cette autorité ſe peut conſiderer en deux manieres. La premiere eſt celle que nous venons de marquer ſuivant le ſens des paroles de S. Celeſtin, ſelon laquelle tout ce qui ſe trouve exprimé dans les prieres receuës univerſellement dans l'Egliſe, eſt une regle ſeure de la foy. La ſeconde eſt que dans les circonſtances où cette maxime ne pourroit avoir lieu, l'autorité des Liturgies & prieres publiques ſubſiſte touſjours en un autre ſens, en ce qu'elles portent un teſmoignage certain & inconteſtable de la Foy & de la diſcipline de ceux qui s'en ſervent. Toutes les Liturgies, par exemple, marquent une intelligence claire & certaine des paroles de Jeſus-Chriſt, ſelon le ſens litteral : & les differentes oraiſons concourent à produire ce meſme ſens, & à ſignifier un changement réel du pain & du vin, par une operation inviſible du S. Eſprit. Les ceremonies qui accompagnent ces prieres, y conduiſent neceſſairement, & par

tout où ce changement n'a pas esté cru, les unes & les autres ont esté abolies. Nous concluons donc avec raison, que l'Eglise universelle tant en Orient qu'en Occident a cru & croid encore le changement, & la presence réelle. On trouve en toutes les prieres & doxologies le mot de *consubstantiel* employé, en parlant du Fils & du Saint Esprit : on est donc certainement assuré que les Eglises condamnent les heresies des Ariens & des Macedoniens. La memoire des Saints, principalement des Martyrs, y est marquée : on demande à Dieu diverses graces par leurs intercessions: on fait aussi commemoration des Fideles trespassez, & comme toutes ces pratiques se trouvent en tous les siecles, en toutes langues & en toutes sectes, on ne peut douter que ce ne soit la suite du consentement general des Eglises sur cette discipline, & sur la créance qui y est conforme.

Autorité particuliere pour prouver les dogmes de chaque Communion.

Mais lorsqu'en examinant les Liturgies des Nestoriens, on remarque qu'en aucun endroit des prieres, la Vierge n'est appellée *Mere de Dieu*, que Jesus-Christ est appellé *Temple de la divinité*, & que par d'autres preuves certaines du Nestorianisme, on void qu'ils se sont escartez de la doctrine de toute l'Eglise, alors ces Liturgies & ces prieres perdent cette premiere autorité, parce qu'elles ne parlent plus le langage de l'Eglise. Cependant elles conservent l'autre en ce qu'on ne peut pas douter qu'elles ne representent fidelement la foy des Nestoriens. Il en est de mesme de celles des Jacobites, lorsqu'elles portent des caracteres certains de leurs opinions, ainsi que dans la Confession de foy qu'ils font avant la Communion : car elles ne servent pas à prouver leurs erreurs, puisqu'elles sont en cela contraires à ce qui a esté cru de tout temps parmy les Orthodoxes, mais seulement à prouver, ce que croyent les Jacobites. Dans les autres points où elles s'accordent avec toute l'Eglise, comme celuy de la presence réelle, & les autres qui ont esté marquez, leur autorité se soustient par l'universalité, la perpetuité & la conformité de la doctrine avec toutes les autres Communions; & c'est ce qui rend incontestables les preuves que les Catholiques en tirent.

Explication de cette preuve.

Cela se démonstre aisément par une comparaison dont tout le monde est capable de comprendre les consequences. Quelque particulier peu versé dans les matieres Theologi-

ques, ayant trouvé dans les escrits de Calvin, & dans quelques Confessions de foy de ses Sectateurs, ou d'autres Communions Protestantes, des expressions qui semblent signifier la reception réelle du corps & du sang de Jesus-Christ; car ils s'en sont servis volontiers, comme l'a remarqué Grotius, quoy qu'ils fussent dans des sentiments fort éloignez de l'opinion de la presence réelle : cet homme, dis-je, pourroit croire qu'ils n'ont pas esté si éloignez que nous le prétendons de la doctrine des Peres, receuë dans toute l'Eglise. Mais lorsqu'il auroit examiné l'administration de la Cene de Geneve, ou mesme celle d'Angleterre & les Lutheriennes, il n'auroit pas de peine à reconnoistre par les prieres & par les ceremonies, la difference entiere qu'il y a entre ces expressions détachées, ausquelles on donne les sens que l'on veut, & les mesmes lors qu'elles se trouvent déterminées par des prieres & par des rites qui en ostent tout équivoque. Nous trouvons dans divers endroits des anciens Auteurs Ecclesiastiques, des paroles qui marquent l'adoration de l'Eucharistie, & plusieurs rites & prieres qui sont dans les Offices des Grecs & des Orientaux, confirment la pratique de ce culte religieux. Il n'en faut pas davantage pour prouver qu'ils adorent l'Eucharistie; de mesme que la forme de la Cene des Calvinistes prouve qu'ils ne l'adorent point. Les Anglois se mettent à genoux, & on a eu soin d'avertir que ce n'estoit pas par adoration, mais par une simple contenance respectueuse: précaution qui ne se trouve dans aucune Liturgie Orientale, ny Grecque. Tout ce qui peut avoir un rapport mesme indirect, au changement de la matiere Sacramentelle, a esté retranché des Offices de la Cene des Protestants. Dans la premiere Liturgie d'Edoüard VI. on avoit conservé une partie de la priere qui est dans le Canon, en y adjoustant quelque chose de la forme de l'Invocation des Grecs, pour demander à Dieu qu'il envoyast son S. Esprit sur le pain & le vin, & qu'il les fit le corps & le sang de Jesus-Christ à ceux qui les recevroient: cela fut retranché dans les suivantes, & le Roy Charles I. l'ayant fait mettre dans la Liturgie d'Ecosse, ne put faire recevoir cette addition, qui ne se trouve pas dans celle qui est presentement en usage. Or toutes les Grecques & Orientales, sont remplies de pareilles expressions.

*Ed. VVigorniæ 1549. f. 90.*

*Lit. 2: Edvvard. VI. Lond. 1554.*

*De l'Ed. d'Edimbourg 1637.*

On ne peut appliquer aux Liturgies les interpretations qu'on donne aux passages des Peres.

Il n'est pas question de donner des explications violentes à ces prieres qui se trouvent dans les Offices publics, comme les Ministres en ont donné aux passages des Peres. Tout ce qui est escrit pour le peuple doit estre clair, & intelligible, & a tousjours esté entendu selon le sens simple & naturel. Aussi il ne se trouve aucune ambiguité dans toutes les anciennes prieres qui composent la Liturgie, & il paroist qu'elles ont tousjours esté entenduës litteralement. On y demande le changement des dons proposez : & les prieres courtes que les assistans joignoient à celle des Prestres, font voir qu'on attendoit ce miracle,comme un effet surnaturel des promesses faites à l'Eglise. Les paroles de Jesus-Christ prononcées ordinairement à haute voix par les Prestres, estoient escoutées avec un profond respect & suivies des acclamations & prieres du peuple, de mesme que l'Invocation du Saint Esprit. Quand on monstroit l'Eucharistie, en disant *Sancta Sanctis*: il est tres vray-semblable que les fideles se prosternoient,puisque cette ceremonie s'est trouvée establie dans tout l'Orient, sans qu'on en puisse trouver l'origine. De mesme, quand on leur donnoit l'Eucharistie, lorsqu'on disoit *le Corps de Jesus-Christ*, on ne peut douter que les plus simples Chrestiens n'entendissent ces paroles à la lettre. C'est donc sur ces expressions simples & claires que les Catholiques ont conclu qu'il n'y avoit pas de tesmoignage moins sujet à contestation que celuy des Offices publics des Eglises, puisqu'ils ne contiennent pas les paroles des Evesques qui les ont dressez,ny celles d'un nombre de Chrestiens qui les ont adoptées, mais celles des peuples entiers de tous âges & de tout païs, & un consentement general sur les veritez capitales du Mystere de l'Eucharistie.

---

## CHAPITRE VIII.

### *De la celebration des Offices & des prieres publiques en langue inconnuë au peuple.*

Reproche injuste des Protestants aux Catholiques sur l'usage du Latin dans les Offices.

IL y a peu de points controversez entre les Catholiques & les Protestants, sur lesquels ceux-cy ayent dit plus d'absurditez que sur l'usage que les premiers Reformateurs trouverent estabh de temps immémorial dans l'Eglise Romaine,

ſuivant lequel le Service public & la Meſſe, ainſi que les Offices pour l'adminiſtration des Sacrements, ſe faiſoient en langue Latine. Ils regardoient cette diſcipline comme une ſuite d'un autre reproche qu'ils faiſoient avec auſſi peu de raiſon aux Catholiques, en ſuppoſant, que parce qu'à l'occaſion de pluſieurs nouvelles hereſies, l'Egliſe avoit ordonné que toute ſorte de traductions vulgaires de la Bible, ne ſeroient pas miſes entre les mains du peuple, elle deffendoit aux Fideles la lecture de l'Eſcriture-ſainte, quoyque ces deux choſes n'euſſent pas un entier rapport. Si on vouloit s'eſtendre ſur cette matiere, il ne ſeroit pas difficile de faire voir, qu'il n'y en a gueres, où leurs Controverſiſtes ayent fait paroiſtre plus d'ignorance & de mauvaiſe foy. Mais comme nous ne prétendons la traiter qu'autant qu'elle regarde la diſcipline des Egliſes Orientales, c'eſt à quoy nous nous reſtraindrons.

L'Egliſe n'a fait aucune loy pour eſtablir l'uſage d'une langue inconnuë.

La premiere & la principale theſe des Proteſtants, eſt que l'Egliſe Romaine pour oſter aux peuples la connoiſſance des Myſteres de la Religion, avoit fait une loy de celebrer le Service en langue inconnuë, non ſeulement contre l'intention de Jeſus-Chriſt & des Apoſtres, qui avoient expliqué les Myſteres du Royaume de Dieu aux ignorants de meſme qu'aux ſçavants, mais auſſi contre la pratique de toutes les Egliſes du monde, puiſque non ſeulement autrefois, mais encore à preſent dans toutes les Egliſes qui eſtoient ſur la terre, le Service ſe faiſoit dans la langue du païs: & comme parmy les Proteſtants, il y en a eu pluſieurs qui ont eſté ſçavants dans les langues Orientales, & encore plus de demy-ſçavants, à cette occaſion, ils ont eſtallé leur érudition Hebraïque, pour faire connoiſtre que le meſme uſage avoit eſté pratiqué parmy les Juifs.

*Uſſer. de ſacris Vernacul.*

Ce qui eſt de vray ſur cet uſage.

Il falloit dire pour traiter cette queſtion de bonne foy que l'Egliſe Romaine avoit d'abord celebré les Offices en langue Latine, qui eſtoit celle du païs, & de la plus grande partie de l'Occident: que quand elle avoit ceſſé d'eſtre vulgaire, par reſpect pour l'antiquité, elle avoit eſté conſervée dans les Offices, comme elle l'avoit eſté dans preſque tous les Actes publics, ſans aucun deſſein prémedité d'oſter aux fideles l'inſtruction qui leur eſtoit neceſſaire, & à laquelle on avoit pourveu par d'autres moyens. De cette ma-

niere, on auroit trouvé une parfaite conformité de la discipline de toutes les Eglises, sur ce sujet.

Le Grec inconnu au peuple depuis plusieurs siecles.

Car pour commencer par les Grecs, il n'y a persone qui puisse ignorer qu'il y a desja plusieurs siecles, que la langue litterale dans laquelle sont escrits tous les Offices & les livres Ecclesiastiques, est entierement inconnuë au peuple. Cependant, on n'a pas encore trouvé que la Liturgie ait esté traduite en Grec-barbare, non plus que les Offices qui composent l'Euchologe. Il n'y a que le *Synaxarion*, qui est un abregé des Vies des Saints, selon l'ordre du Calendrier que Maximus Margunius traduisit en cette langue, il y a environ cent ans. Il y a des Provinces entieres où ceux qui font profession de la Religion Grecque, ne se servent pas communément de cette langue barbare; mais de la Turque qui est dominante: mais on n'a jamais veu de traduction Turque, des Offices, ny de la Bible qui soit en usage parmy les Chrestiens qui sont répandus dans l'Empire Othoman. En Egypte où les Melchites, c'est-à-dire les Orthodoxes, font l'Office en Grec literal, & où il est beaucoup moins entendu qu'à Constantinople, on ne trouve pas qu'il se soit jamais autrement celebré qu'en cette mesme langue. Les Moscovites, & les Chrestiens du Rite Grec establis en Pologne, & dans les Provinces voisines font l'Office en Esclavon ancien. Ainsi la plus nombreuse & la plus considerable partie de l'Eglise Grecque fait les Offices, & les prieres publiques & particulieres en langue inconnuë.

Le Syriaque ignoré dans les païs où on fait les Offices en cette langue.

Les Syriens Orthodoxes ou Melchites, aussi-bien que les Jacobites, & les Nestoriens, font leurs prieres publiques, & celebrent la Liturgie en Syriaque. Or il est tres certain qu'il y a plus de huit cents ans, que cette langue, qui estoit autrefois vulgaire en Syrie & en Mesopotamie, a cessé de l'estre depuis la conqueste des Arabes, & que persone ne l'entend, qu'aprés l'avoir estudiée comme nous estudions le Latin. Cependant quoyque la langue soit inconnuë au peuple, il n'y a eu depuis plusieurs siecles aucun changement dans la discipline. Ce n'est pas les Papes qui l'ont empesché, car les Nestoriens, les Jacobites, & la pluspart des Melchites, ne sont pas soumis au S. Siege. Les Maronites, qui seuls en reconnoissent l'autorité, ont conservé le mesme usage, & on ne les a jamais obligez de dire la Messe, ny les autres Offices en Latin. Il

y a

y a quelques Traductions de la Liturgie en Arabe, qui eſt la langue vulgaire ; mais ce n'eſt que d'une partie des oraiſons que le Preſtre prononce à haute voix : les ſecretes ne ſont pas traduites, & jamais on ne ſe ſert de ces traductions à l'Autel. Ce qu'on y dit ſeulement en langue vulgaire eſt l'Epiſtre & l'Evangile, aprés que la lecture en a eſté faite en langue Syriaque. Cette couſtume eſt obſervée par les Maronites dépendants de l'Egliſe Romaine, auſſi-bien que par eux qui en ſont ſeparez par le ſchiſme, ou par l'hereſie.

Discipline ſinguliere des Neſtoriens ſur cet article.

Les Neſtoriens qui celebrent tous leurs Offices en Syriaque, ont à cet égard une diſcipline ſinguliere, & qui va beaucoup plus loin que celle de l'Egliſe Romaine, pour l'uſage de la langue Latine. C'eſt qu'en quelque païs qu'ils ſe ſoient eſtablis, & ils ont envoyé des Miſſionaires en des provinces fort éloignées, jamais ils ne ſe ſont ſervis d'autre langue que de la Syriaque. Les premiers eſtabliſſements de leur ſecte indépendante des Patriarchats connus dans l'Egliſe furent en Meſopotamie, ou la langue Syriaque eſtoit vulgaire. Elle avoit ceſſé de l'eſtre quand ils s'eſtablirent en Perſe, où il y en a encore un grand nombre. Ils l'y porterent, & on void par divers endroits de l'Hiſtoire de leurs Catholiques ou Patriarches qu'en ces païs-là leurs Offices ne ſe faiſoient pas en autre langue. On ne trouve pas qu'ils ayent traduit leur Liturgie ny leurs prieres en Perſan, mais ſeulement les Lectionaires ſuivant l'Ordre des Dimanches & des Feſtes de l'année, traduits ſur le Syriaque, pour s'en ſervir aprés la premiere lecture en cette meſme langue de l'Evangile & de l'Epiſtre. Les meſmes Neſtoriens ont porté la Religion Chreſtienne en Tartarie, & parmy ces nations les plus reculées dont à peine on connoiſt les noms : ils y porterent auſſi leurs Offices Syriaques. Dans les Indes où il en reſte encore, excepté ceux de Malabar, que les Portugais ont taſché de réduire à l'obeïſſance de l'Egliſe Romaine, lorſque les premiers Europeans y arriverent, ils trouverent qu'ils faiſoient l'Office en Syriaque, comme ils le font encore. Car on remarque une tres-grande conformité de la Meſſe des Chreſtiens de Malabar, autant qu'on la peut reconnoiſtre ſur la Traduction imprimée à Conimbre, & enſuite dans la Bibliotheque des Peres, avec celle des Neſtoriens de Meſopotamie.

*MS. Perſ. Bib. Colbert.*

Ils la porterent mesme à la Chine.
*Kircher Chin. illust.*

Nous ne sçavons aucun détail des Ecclesiastiques de cette mesme Secte qui estoient establis à la Chine dans le huitiéme siecle, & qui érigerent l'inscription celebre qu'on découvrit en 1625. dans la Province de Xensi. Mais puisqu'outre les characteres Chinois il y en a de Syriaques, l'exemple de la discipline observée dans les Indes, fait juger avec beaucoup de vray-semblance que les Offices s'y faisoient de la mesme maniere en Syriaque. Il y a d'autant plus de sujet de le croire, que dans le discours que forment les characteres Chinois, suivant la remarque du P. Michel Boym, Jesuite Polonois, on y trouve deux mots estrangers à la langue Chinoise *Oloho*, & *Mixio*, qui sont purement Syriaques. Celuy-cy signifie *le Messie*, & l'autre *Dieu*, que ces anciens Missionaires crurent devoir employer plustost que les autres Chinois, jugeant qu'ils ne remplissoient pas l'idée que les Chrestiens ont de l'Estre souverain Createur du ciel & de la terre.

Syriaque en usage dans l'Isle de Chypre.
*Constit. Nicosiens.*

On ne parloit point Syriaque dans l'Isle de Chypre : neantmoins les Nestoriens qui y avoient plusieurs Eglises, y avoient porté comme ailleurs l'usage de cette langue, pour les Offices & les Sacrements, comme il paroist par quelques livres Nestoriens escrits à Famagouste.

Il est donc aisé de juger que les Protestants ont fait de tres-injustes reproches aux Catholiques, sur l'usage de la langue Latine dans les prieres publiques & les Offices sacrez, puisque les Nestoriens ont porté encore plus loin ce respect pour l'antiquité, au lieu que la régle n'a jamais esté tellement exclusive dans l'Eglise Romaine, qu'elle n'ait conservé la Communion avec les Grecs, les Syriens, & d'autres qui celebroient en leur langue naturelle, au lieu que les Nestoriens ont fait en quelque maniere que la langue Syriaque devint partie de leur Religion.

Les Cophtes font l'Office en langue Egyptienne inconnuë aux peuples.

Les Cophtes ou Egyptiens, ont sans doute dans les premiers siecles de l'Eglise leu la Sainte Escriture, & celebré les Offices sacrez dans la langue du païs, sur-tout dans la Haute Egypte, où le Grec n'estoit pas entendu de tout le monde comme à Alexandrie, & dans la pluspart des autres Villes maritimes. S. Antoine n'entendoit point le Grec, il prit neantmoins la résolution de renoncer au monde sur ce qu'il entendit lire dans l'Eglise : on y lisoit donc l'Evangile

en langue vulgaire, comme dans la plufpart des Monafteres. Il ne fe trouve rien dans l'Hiftoire ancienne de l'Eglife qui puiffe nous aider à determiner précifément cet ufage qui eftoit prefque general : mais on ne void rien qui puiffe deftruire cette penfée qui mefme eft confirmée par la Tradition des Chreftiens du païs. Car d'abord on void qu'auffitoft que Benjamin Patriarche des Jacobites fut revenu à Alexandrie, où il ne pouvoit pas demeurer fous les Empereurs Catholiques, & qu'il eut obtenu toute l'autorité Ecclefiaftique fur les Chreftiens, mefme ceux qui eftant Orthodoxes ne luy eftoient pas foumis, les Egyptiens naturels du païs envahirent toutes les Eglifes, & que depuis le Service public s'eft fait tousjours en langue Cophte : les Orthodoxes ou Grecs dont le Patriarche ne fut reftabli que quatre-vingt dix-fept ans aprés, ayant confervé les Offices Grecs & abandonné l'ufage de la langue Cophte. La raifon eftoit fimple de part & d'autre : la plus grande partie des Orthodoxes eftoient Grecs, particulierement à Alexandrie, où les Charges ne pouvoient eftre poffedées par ceux du païs, à caufe de leur efprit broüillon & de leur penchant naturel à la fédition. Ainfi les Grecs faifoient le Service dans la langue qui leur eftoit naturelle, & ils n'avoient pas lieu de fe fervir de l'Egyptienne qu'ils n'entendoient point, que les Egyptiens naturels garderent, parce qu'ils n'entendoient gueres la Grecque. *Ifidor. Pelus. Ep.*

Nous avons l'Hiftoire de l'Eglife Jacobite d'Alexandrie efcrite par Severe Evefque d'Afchmonin jufqu'au dixiéme fiecle, & continuée jufques vers la fin du treiziéme par divers Auteurs. Il ne s'y remarque rien qui puiffe donner le moindre indice que ceux de cette fecte ayent celebré les Offices divins en autre langue qu'en Cophte, dans laquelle ils dreffoient tous les Actes folemnels, que les autres Patriarches Orthodoxes dreffoient ordinairement en Grec.

Ils ont confervé en quelques occafions l'ufage du Grec encore plus inconnu.

Il y a neantmoins fujet de croire que depuis la conquefte de l'Egypte par les Arabes, l'ufage de la langue Grecque dans les Offices facrez, n'y a pas efté fi univerfellement aboli, qu'il ne foit refté quelque part. Car dans un Manufcrit tres-confiderable de la Bibliotheque du Roy, il y a deux Liturgies, une de S. Bafile, l'autre de S. Gregoire de Nazianze en Grec avec une verfion Arabe, ce qui fait voir qu'elle a

esté faite depuis le Mahometisme. Ces deux Liturgies sont précisément les mesmes que celles dont les Cophtes se servent, & qu'ils ont en leur langue: la premiere n'ayant aucun rapport, sinon celuy de l'œconomie generale de toutes les Liturgies, avec celle de S. Basile qui est en usage parmy les Grecs, qui n'en ont aucune sous le nom de S. Gregoire. On ne peut pas dire non plus que telle qu'on la trouve dans le Manuscrit, elle soit copiée sur ceux de la premiere antiquité, parce qu'on reconnoist qu'elle est à l'usage des Jacobites. On n'en peut pas dire davantage, sinon que jugeant de la discipline de ceux qui s'en servoient, par celle qui estoit en usage dans la mesme Communion, il n'y avoit que le Grec dont on se servit dans les Offices sacrez: l'Arabe n'estoit qu'afin que les Prestres avec le secours de cette version pussent entendre l'original.

Donc pour revenir aux Cophtes, il est vray que dans les premiers temps de la domination des Arabes, ils conservoient l'usage de la langue du païs, mais en moins de deux siecles, il fut presque entierement perdu, & il y a plus de six cents ans, qu'il l'est tout à fait. Ainsi non seulement les Laïques, mais les Prestres, & les Evesques ne sçavent de Cophte que ce qu'ils en apprennent en l'estudiant. Cependant encore aujourd'huy, la Messe, tous les Sacrements, toutes les prieres publiques sont en cette langue inconnuë, & mesme suivant une Constitution Patriarchale, tous les Laïques sont obligez d'apprendre l'Oraison Dominicale, le Symbole, & quelques autres prieres en Cophte.

*Const. Gabriel. f. Tarich.*

Dans les Offices Cophtes il reste plusieurs parties qui se disent en Grec.

Le Grec, comme il n'est pas difficile de juger, leur est encore bien plus inconnu, puisque ceux-mesmes qui font l'Office en cette langue la sçavent à peine. Cependant par respect pour l'antiquité, il reste encore plusieurs prieres que les Cophtes disent en Grec dans la Liturgie, comme le *Sanctus*, ou Hymne Angelique: le Trisagion, ce qui se dit avant la Préface *Sursum corda*, & la suite: les paroles du Diacre σῶμεν καλῶς. οἱ καθήμενοι ἀνάστητε τὰς κεφαλὰς ἡμῶν τῷ Θεῷ κλίνατε, & ainsi du reste. Mais ce qu'il y a de plus remarquable est que la Confession que le Prestre fait avant la Communion, & qu'il fait faire à ceux qui la reçoivent, dans laquelle ils reconnoissent que ce qu'il leur presente sur le disque sacré, est *le veritable corps & le sang de Jesus-Christ*

*Emmanuel nostre Dieu*, cette Confession se dit d'abord en langue Grecque, de mesme que *Sancta Sanctis* qui se dit aussi à haute voix dans la mesme langue : & ils la disent aussi en Cophte, puis en langue vulgaire.

Plusieurs Sçavants ont cru qu'à cause que la plusspart des livres d'Eglise des Cophtes, outre le texte dans l'ancienne langue, ont ordinairement une version Arabe à costé, on faisoit aussi l'Office en Arabe, mais ils se sont trompez. Ces versions ont esté faites, afin que les Ecclesiastiques pussent apprendre la Liturgie & l'entendre plus facilement ; mais à l'exception de la lecture qui se fait depuis fort long-temps en Arabe de l'Epistre & de l'Evangile, & des prieres particulieres, le Service ne s'est fait en cette langue dans aucune société Chrestienne, dont nous ayons connoissance. Car on ne trouve rien dans l'Histoire Ecclesiastique, ny dans les Auteurs Arabes, qui ne sçavent que tres-confusément ce qui précede le Mahometisme, d'où on puisse connoistre de quelle maniere & en quelle langue, S. Moyse Evesque des Sarrazins, & quelques autres qui les instruisirent dans la Religion Chrestienne, faisoient le Service. Il n'est pas impossible qu'en ces païs-là, comme ailleurs, il n'ait esté celebré d'abord en langue vulgaire : on le peut conjecturer, mais il est impossible de le prouver.

Les versions Arabes jointes aux Offices Cophtes, ne servent pas dans l'usage public.

Nous avons remarqué qu'il y avoit quelques parties des Offices qui se disoient en langue vulgaire dans les Eglises d'Egypte : cependant on trouve dans les Historiens, que le Monastere de S. Macaire, qui est le principal de tous & l'ancienne Sceté, il y avoit un usage immemorial de ne rien jamais lire ny chanter dans l'Eglise, sinon en langue Cophte, qui n'y estoit pas plus entenduë qu'ailleurs, parce qu'il n'estoit pas situé dans les quartiers, où suivant les Geographes, il restoit encore quelques Chrestiens qui avoient conservé l'usage de l'ancienne langue comme à Osiout. Ainsi l'argument tiré des Traductions Arabes qui se trouvent presque tousjours à costé du texte Cophte, ne prouve rien que ce qui a esté dit cy-dessus ; d'autant mesme qu'il y a plusieurs Missels, Euchologes, Pseautiers, Lectionaires, & autres livres d'Eglise, où ces versions ne se trouvent point, quoyque les exemplaires soient tres-modernes. Car l'argument que M. Isaac Vossius a voulu tirer pour establir que la langue Cophte estoit fort

On ne disoit rien en langue vulgaire dans le Monastere de S. Macaire.

*Abulbircat.*

*Makrizi Descript. Ægypt. MS. Ar.*

moderne, de ce que les livres les plus anciens n'avoient point de traduction, n'est pas veritable, puisqu'il y en a de fort anciens qui en ont, & de tres-recents qui n'en ont point.

La langue Ethiopienne inconnuë au peuple depuis quelques siecles.

Les Ethiopiens dépendent entierement des Patriarches Cophtes d'Alexandrie : ils celebrent la Liturgie & le Service public en langue Ethiopienne, qui a esté autrefois vulgaire, mais il y a plusieurs siecles qu'elle n'est plus entenduë du peuple, qui se sert de celle qu'on appelle Amaharique, outre les Dialectes particulieres de Cafate, de Tigré, & d'autres Provinces. M. Ludolf qui a travaillé avec tant de soin, & tant d'exactitude sur cette langue, le marque assez dans son Histoire, ses Dictionaires & ses Grammaires. Ainsi quoyqu'un Abyssin qui assiste à la Liturgie, entende l'Ethiopien qu'on appelle *Géez*, qui est comme la langue primitive, s'il n'a estudié, il ne comprend pas plus ce qui se chante & se recite dans l'Eglise que nostre peuple quand il entend chanter en Latin. Peut-estre qu'on se sert de traductions vulgaires comme en Egypte pour les leçons de l'ancien & du nouveau Testament, mais c'est ce que nous ne sçavons pas encore, & M. Ludolf n'en a rien découvert.

Ainsi que l'ancienne Armenienne.

Les Armeniens Jacobites ou Orthodoxes celebrent aussi en langue Armenienne : mais c'est l'ancienne qui est fort differente de la vulgaire.

Il n'y a aucune Eglise Orientale où l'Office se fasse en langue vulgaire.

On reconnoist donc par ce détail, que dans toutes les Communions, Orthodoxes, Schismatiques ou Heretiques qui subsistent encore, il n'y en a aucune où les Offices sacrez soient celebrez en langue qui soit communément entenduë du peuple, & on ne croid pas que persone osast leur appliquer toutes les raisons merveilleuses de cet usage, que les Protestants ont employées contre l'Eglise Romaine, comme si par un dessein prémedité on eust voulu oster aux Laïques la connoissance de ce qu'il y a de plus sacré dans la Religion. Anciennement les Offices & les prieres ont esté par tout en langue vulgaire. Par la suite des temps, les langues ont changé, & ny les Latins, ny les Grecs, ny les Syriens, ny les Egyptiens, ny les Ethiopiens, ny les Armeniens, n'ont cru qu'il fallust changer pour cela des prieres & des formules sacrées : ainsi elles ont esté par tout également conservées dans l'ancienne langue.

Quand les Proteſtants veulent ſe ſervir contre les Catholiques de l'exemple des Juifs, ils n'y ont pas aſſez fait de reflexion. Car on convient qu'avant la captivité de Babylone les Juifs chantoient les Pſeaumes, & faiſoient leurs prieres en Hebreu. Aprés le retour de la captivité, on ne void pas qu'il y ait eu d'autre changement, ſinon que quelques prieres ſe faiſoient en langue Chaldaïque, dans laquelle les Eſcritures furent traduites. Mais cela n'empeſchoit pas que la lecture ne s'en fit en Hebreu dans le Temple & dans les Synagogues: on les expliquoit verſet par verſet, & c'eſt ainſi que ces traductions Chaldaïques, la Perſane & l'Arabe, ſont diſpoſées dans les Manuſcrits. Cependant les Juifs encore à preſent font en Hebreu le Service dans les Synagogues, quoyque tres-peu entendent la langue. Ils ont des traductions de leurs livres de prieres en Eſpagnol, en Allemand, & en d'autres langues, mais ils ne s'en ſervent qu'en particulier.

Les Juifs n'entendent pas non plus l'Hebreu, s'ils n'ont eſtudié.

Les Mahometans Turcs, Perſans, Tartares, & autres, qui ne parlent point Arabe, n'entendent point l'Alcoran, s'ils ne l'ont eſtudié, ny certaines prieres qui en ſont tirées en partie. Cependant il n'y a point de Moſquées où le Service ſe faſſe autrement qu'en Arabe.

L'Arabe de meſme inconnu en beaucoup de païs Mahometans.

On peut juger, aprés toutes remarques, ſi les Proteſtants peuvent appuyer leur diſcipline ſur l'exemple des Egliſes Orientales dont la pratique eſt toute contraire, & ſi elle ne juſtifie pas ſuffiſamment celle des Catholiques. On ne peut diſconvenir que la traduction des Pſeaumes en vers, telle qu'on la chante parmy les Calviniſtes François, ne ſoit intelligible à des hommes du peuple, qui n'y ſeroient pas accouſtumez. Ils auroient donc deu la changer il y a longtemps, & on ſçait meſme que ſans aucune neceſſité, mais ſeulement par la ſeule reflexion que pluſieurs firent, ſur le ridicule de ce vieux langage, quelques-uns d'entre eux avoient reformé cette ancienne verſion, mais qu'ils ne l'ont jamais pû faire recevoir.

Nous finiſſons par une autre remarque tirée de la pratique des Chreſtiens Orientaux. Il n'y a aucune Egliſe où on ne chante les Pſeaumes de David & les Cantiques de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Ils ſont traduits en toutes les langues, en proſe, & chantez ou recitez ainſi tant en

Jamais les Orientaux n'ont traduit les Pſeaumes en vers pour les chanter dans les Egliſes.

public qu'en particulier : mais il ne s'en trouve aucune traduction en vers, pas mesme pour l'usage des particuliers; & encore moins pour le service des Eglises. Ainsi les Protestants ont introduit une nouveauté, quand au lieu des Pseaumes & des paroles des Saints, ils ont fait chanter dans leurs Assemblées, des compositions de leurs Poëtes, qui ne sont pas des traductions, mais des paraphrases fort libres & tres-defectueuses, dont il fallut supprimer quelques-unes. C'est ce qui arriva à l'égard de la premiere traduction des Pseaumes en vers Anglois faite par Thomas Sternhold & Jean Hopkins, dont les Protestants mesme reconnurent la barbarie & la grossiereté pleine d'ignorance. Ce fut aussi ce qui obligea d'en faire une autre traduction en vers, qui d'abord dans l'Eglise Anglicane n'estoit que pour l'usage particulier, & non pas pour le service public. Mais les Puritains les ayant d'abord fait imprimer à la suite de la Bible, & dans le livre des Prieres communes, s'en servirent en plusieurs endroits, quoyqu'il n'y ait jamais eu sur ce sujet d'approbation, mais une simple connivence. Ils osterent de mesme les Cantiques du Nouveau Testament, que toutes les Eglises Orientales conservent dans leurs Offices. S. Ephrem Syrien estoit grand Poëte en sa langue, & il y a dans les Offices un bon nombre d'Hymnes de sa composition : il ne s'est pas avisé de traduire les Pseaumes en vers, non plus que tant d'Arabes Chrestiens, parmy lesquels il y a eu un nombre infini de Poëtes. Il n'y a que les Reformez qui se soient donné la liberté de substituer aux paroles de David des pensées & des expressions qui souvent n'y ont aucun rapport. Qu'ils s'en fussent servis pour les chanter dans leurs maisons, il n'y auroit eu rien d'extraordinaire : les Catholiques ont fait de pareilles traductions & beaucoup meilleures. Mais oster des Eglises les Cantiques sacrez qui estoient en usage depuis les premiers siecles du Christianisme, pour substituer à leur place des vers de Marot & de Beze, & les conserver, quoyque persone, sinon ceux qui les ont appris de jeunesse, ne les entende plus, est une innovation & un abus plus grand, que tous ceux qu'on reproche en ce genre aux Catholiques.

*Heylin Hist. of the Reform. p. 117.*

LIVRE

# LIVRE CINQUIÉME,

## ESCLAIRCISSEMENTS TOUCHANT les Auteurs Grecs, dont on a cité les tesmoignages dans la Perpetuité.

## CHAPITRE PREMIER.

### *Esclaircissement touchant Gennadius.*

Pourquoy on n'a pas employé dans la Perpetuité le tesmoignage de Gennadius.

QUoyque dans le troisiéme volume de la Perpetuité on ne se soit pas servi de l'autorité de Gennadius, nous commencerons neantmoins ces esclaircissements en parlant de luy, à cause qu'il est cité dans quelques pieces du mesme volume, & voicy ce qui empescha qu'on n'en donnast des extraits. Parmy les derniers Actes & Memoires que M. de Nointel envoya de Constantinople avant son retour en France, il y avoit une copie de la Refutation de la Confession de Cyrille Lucar, par Meletius Syrigus, dont la traduction en langue vulgaire des Grecs faite par l'Auteur, a esté depuis imprimée en Moldavie. Dans cet Ouvrage il cite une petite Homilie, dans laquelle Gennadius enseigne clairement la Transubstantiation. On en avoit fait l'extrait & la traduction presque entiere, ainsi que de la remarque de Syrigus, touchant le mot de Transubstantiation. L'impression du troisiéme volume de la Perpetuité estoit achevée, celuy qui avoit fait les extraits, estoit absent: le premier fut égaré, & ne fut pas imprimé comme il devoit estre avec le second, mesme on ne s'en apperceut que long-temps aprés. M. de Nointel rapporta avec luy un Manuscrit qui comprenoit plusieurs Homilies de Gennadius, & entre autres celle que l'Auteur indiquoit dans la petite que Syrigus avoit rapportée. On jugea que ces pieces meritoient d'estre données au public, avec d'autres, receuës en mesme temps, & on pensoit à donner pareillement les principales Attestations en leur langue, ce que feu M. Colbert approuva, & il devoit pour cela restablir l'imprimerie des langues Orien-

tales, dont les caracteres se trouvoient perdus. Sa mort survenuë avant qu'on eust pû rien executer rompit ce dessein, & l'Homilie de Gennadius fut remise avec d'autres pieces entre les mains de celuy qui les a fait imprimer depuis peu en Grec & en Latin. Il n'y a point eu d'autre mystere en ce long retardement, sinon que celuy auquel avoit esté donné le Manuscrit avec les autres, s'estant acquitté du travail dont il s'estoit chargé, ne se pressa pas de le faire imprimer. Il presta cependant ces mesmes Manuscrits à M. Simon qui ne tarda pas beaucoup à en inserer des extraits dans l'*l'Histoire Critique de la créance des Nations de Levant* : & quelques années aprés dans la *Créance de l'Eglise Orientale* contre M. Smith, ce qu'il a continué depuis en plusieurs ouvrages Anonymes. Dans le dernier, il défendit Gennadius, & il fit voir qu'il n'estoit rien moins qu'un Grec Latinisé : mais tout ce qu'il a cité de ses Homilies sur l'Eucharistie, & de Meletius Syrigus, a esté tiré de ces mesmes Manuscrits, envoyez ou apportez par M. de Nointel.

On a prouvé que Gennadius estoit schismatique. *Differt. de Gennadio & ejus operibus. Ed. an. 1709. p. 37. &c.*

Lorsqu'on a donné ces Homilies au public, on y a joint une Dissertation touchant Gennadius, dans laquelle on croid avoir prouvé tres-clairement que le jugement d'Allatius, & de quelques autres sur cet Auteur, estoit insoustenable: que George Scholarius Juge de la Cour Imperiale grand Philosophe, qui vint au Concile de Florence avec Jean Paleologue, & qui paroissoit assez favorablement disposé pour l'Union : qui mesme dressa un projet d'escrit pour terminer les disputes sur la procession du Saint Esprit, estoit celuy, qui aprés son retour à Constantinople, n'ayant pû soustenir les reproches de Marc d'Ephese, devint un des plus grands ennemis de l'Eglise Latine, & qui ne cessa de la combattre par ses actions, aussi-bien que par ses escrits, ainsi qu'il luy avoit promis, lorsqu'en presence de plusieurs tesmoins, il l'en chargea estant au lit de la mort. Cette verité a esté establie sur un tres-grand nombre de pieces manuscrites, au lieu que le systeme d'Allatius pour faire deux Georges Scholarius, l'un Schismatique, l'autre réüni à l'Eglise Romaine, n'est appuyé que sur des conjectures qui n'ont mesme d'autre fondement que les discours joints aux Actes du Concile de Florence, pour exhorter les Grecs à l'Union, qui ne sont pas de luy. Quand mesme il les auroit composez durant le

*Ib p. 70. & S.*

*De Georgiis. De Consensu l. 3.*

Concile, cela ne prouveroit pas qu'il n'euſt depuis changé d'avis, luy qui n'avoit pas ſigné le Decret, parce qu'il eſtoit encore laïque, puiſque Macaire de Nicomedie, Sylveſtre Syropule Auteur de l'Hiſtoire de ce qui s'y paſſa, & qui eſt toute pleine de venin contre l'Egliſe Romaine, Michel Balſamon Cartophylax, qui refuta le Decret par un eſcrit ſanglant, l'avoient ſigné avec d'autres qui furent les plus zelez Schiſmatiques. *MS. Bib. R.*

M. Smith, qui avoit eſté quelque temps à Conſtantinople, donna à ſon retour une lettre ſur l'eſtat de l'Egliſe Grecque, dont on auroit pû ſe ſervir pour prouver qu'il n'avoit jamais eſté en Levant. Car il la ſuppoſoit dans la meſme créance que celle qui eſt expoſée dans la Confeſſion de Cyrille Lucar, qu'il repreſentoit comme un Saint, & comme un Martyr. Il ſouſtint ce premier eſcrit par un ſecond, dans lequel il avança pluſieurs paradoxes tous conformes au ſyſteme de M. Claude, mais entierement éloignez de la verité. Il ſouſtenoit entre autres choſes que Gabriel de Philadelphie qu'il repreſente comme un Grec Latiniſé, eſtoit le premier qui ſe fuſt ſervi du mot de *μετουσιωσις*, ou *Tranſubſtantiation*, & comme on luy oppoſa le teſmoignage de Gennadius, il reſpondit deux choſes: la premiere, que cette piece eſtoit un ouvrage ſuppoſé: la ſeconde, que quand il ſeroit veritablement de Gennadius, il ne prouveroit rien, puiſqu'on ſçavoit aſſez le zele que ce Grec avoit fait paroiſtre à Florence pour l'Union avec les Latins.

M. Smith traite l'Homilie de Gennadius de ſuppoſée. *Miſcellanea.*

On luy a fait voir que la piece ne pouvoit eſtre regardée comme ſuppoſée, puiſque le Manuſcrit avoit toutes les marques de verité: que meſme Syrigus l'avoit citée, & qu'à l'égard des conjectures ſur Gennadius, elles n'eſtoient fondées que ſur l'autorité d'Allatius, qui ne pouvoit pas deſtruire des preuves de fait auſſi certaines que celles qu'on tiroit de l'Hiſtoire de ces temps-là, ainſi que de pluſieurs autres pieces jointes dans le meſme Manuſcrit, qui eſtoient certainement du meſme Auteur. Comme tout ce qui a rapport à cette matiere a eſté traité fort au long dans la Diſſertation jointe à l'Homilie de Gennadius, nous n'en dirons pas davantage. Nous adjouſterons ſeulement que ſuivant le teſmoignage de Syrigus qui cite la ſeconde de ces pieces, l'Auteur eſt celuy qui aprés la priſe de la ville fut le premier Patriarche de

On l'a refuté par des preuves inconteſtables.

Conſtantinople, élu par les Grecs, & dont le choix fut approuvé par Mahomet II. Or il eſt tres-certain qu'il ne fut pas choiſi par ceux qui deſiroient conſerver l'Union ſelon le Decret du Concile de Florence, puiſque Gennadius, aprés avoir embraſſé la vie monaſtique, avoit troublé tous les projets de ceux qui la vouloient maintenir : qu'il s'eſtoit renfermé dans ſa cellule, mais qu'il avoit attaché à la porte un eſcrit que rapporte Ducas, & dont il ſe trouve des copies dans les Manuſcrits, par lequel il reprochoit fortement aux Grecs qu'ils abandonnoient la Religion de leurs Peres, & il les menaçoit de la colere de Dieu. On a auſſi diverſes lettres, & des diſcours qu'eſcrivit Gennadius ſur le meſme ſujet, & c'eſt celuy-là certainement qui fut fait Patriarche, & qui eſt l'Auteur de cette Homilie : par conſequent il n'eſtoit rien moins que Latiniſé, puiſqu'en toute occaſion il déclame fortement contre les Henotiques, ou partiſans de l'Union, qu'ils appellent Λατινόφρονες.

*Ed. Reg. p. 142. Diſſert. de Gennad. p. 46.*

Cette Homilie eſtoit dans la Bibliotheque de Panagiotti, qui en donna le Manuſcrit à M. de Nointel, ainſi qu'il le luy avoit promis par ſa lettre datée d'Andrinople le 10. Decembre 1671. *Je crois*, dit-il, *avoir chez moy à Conſtantinople l'original des Actes Synodaux de Parthenius le Vieux, contre la Confeſſion de Cyrille : une longue Refutation de la meſme Confeſſon par Meletius Syrigus Docteur de l'Egliſe Orientale, & un Diſcours tres-elegant & tres-docte de Gennadius Patriarche de Conſtantinople, touchant la Tranſubſtantiation du pain & du vin dans l'Euchariſtie, toutes leſquelles pieces je vous feray porter au pluſtoſt.*

On l'a euë de Panagiotti. *Perpet. T. 3. p. 597.*

On objecte qu'Allatius qui a eſcrit ſi amplement ſur Gennadius, n'a point parlé de cette Homilie, non plus que Poſſevin & quelques autres : mais quand on reconnoiſt, comme on le fait aiſément, dés qu'on lit avec attention ce qu'on a oppoſé aux conjectures d'Allatius, qu'il s'eſt extremement trompé ſur cet Auteur, il ne paroiſtra pas eſtrange que quelqu'un de ſes ouvrages luy ait eſté inconnu, puiſque nous en avons indiqué pluſieurs dont il n'a pas fait de mention : & il pourra s'en trouver d'autres qui ne ſont pas dans les Bibliotheques, dont nous avons marqué quelques-uns.

Objections. Qu'Allatius ne l'a pas citée.

*Perſone*, dit M. Smith, *ne l'a cité* ; & c'eſt-là un de ſes forts arguments, car il eſt eſtonnant, ſelon ſa penſée, qu'au-

Ny aucun autre, ce qu'on refute.

cun ne se soit servi du mot de Transubstantiation, autorisé par un Patriarche ; mais qu'au contraire tous ceux qui ont escrit sur les Sacremens, ou de propos déliberé, ou en passant, ont évité ce mot comme s'il eust esté de mauvais augure. Il suppose ce qui est en question, que pas un Grec ne s'est servi du mot de Transubstantiation, & comme il n'en pouvoit rien sçavoir, puisqu'il n'en avoit veu aucun, que Jeremie qui ne s'en sert pas à la verité, & Gabriel de Philadelphie qui s'en sert, nous serions plus en droit de supposer que d'autres s'en sont servis, puisque nous voyons que Gennadius s'en est servi avant le Concile de Florence, & depuis; & qu'aprés plus de cent soixante ans, Gabriel de Philadelphie l'a employé avec la mesme simplicité, & aussi peu d'affectation que feroient nos Theologiens. Mais avant luy, Melece Piga Patriarche d'Alexandrie loüé si souvent par George Douza, & par d'autres Calvinistes, s'en estoit servi ; & ce n'est pas une supposition imaginaire que de croire qu'il peut y avoir eu d'autres Theologiens Grecs qui en ont fait autant, & que nous ne connoissons point. Jeremie a expliqué le dogme si clairement, qu'au jugement des Lutheriens mesmes, ausquels ses Escrits estoient addressez, il a enseigné la Transubstantiation, quoyqu'il n'ait pas employé le mot. Les Grecs en ont jugé de mesme, puisqu'ils citent son tesmoignage pour prouver qu'il l'a enseignée. M. Smith prétend que les uns & les autres se sont trompez, mais il prouve beaucoup mieux qu'il s'est trompé luy-mesme. Il suppose de plus que les Grecs ont fait beaucoup de livres de controverse sur l'Eucharistie, où ce mot devroit se trouver. Mais contre qui auroient-ils disputé, puisqu'il n'y a eu aucune heresie sur cet article parmy eux : qu'ils rejetterent d'abord les Bohemiens comme heretiques, & que ce n'a esté qu'à l'occasion des Escrits des Lutheriens de Wirtemberg, qu'ils ont combattu les Protestants, & ensuite les Calvinistes dans la Confession de Cyrille. Au reste, si le mot de Transubstantiation fait peur aux Protestants, comme estant *inauspicatum* de mauvais augure, il ne fait aucune peine aux Grecs, comme il a paru assez dans la suite.

*Syropul. Hist. Flor. p. 28. 29.*

Jeremie n'a pas cité l'Homilie de Gennadius en parlant de l'Eucharistie : donc elle est fausse selon M. Smith. Par ce mesme raisonnement les deux Tomes, sur la procession du

Que Jeremie ne l'a pas citée.

S. Eſprit, & quantité d'autres ouvrages contre les Latins qui ſont inconteſtablement reconnus pour eſtre de Gennadius, ſeront auſſi ſuppoſez. Et quand M. Smith adjouſte que l'autorité d'un Patriarche luy auroit donné plus de poids, il ne ſçavoit pas que Gennadius avoit fait l'Homilie avant que d'eſtre Patriarche, puiſqu'il eſt marqué dans le titre qu'il la prononça *dans le malheureux Palais devant l'Empereur & le Senat*, vray-ſemblablement avant qu'il paſſaſt en Italie. Quand meſme il auroit eſté Patriarche, l'exemple de Soterichus Panteugenus, & encore plus celuy de Cyrille Lucar, devoient luy apprendre que quand les Patriarches ont voulu introduire des nouveautez dans la foy, ils ne l'ont pas fait impunément.

Ces conjectures ne prouvent rien contre des faits.

Il eſt donc aiſé de reconnoiſtre la foibleſſe de pareilles objections fondées ou ſur des fauſſetez manifeſtes, ou ſur des conjectures incertaines qui n'ont pas lieu contre des preuves de fait poſitives, comme celles d'un Manuſcrit veu & examiné par feu M. du Cange, M. Bigot, & d'autres perſones tres-habiles : du teſmoignage d'un des plus fameux Theologiens de l'Egliſe Grecque qui eſt Meletius Syrigus, de Nectarius Patriarche de Jeruſalem ; enfin aſſez recemment de celuy de l'Egliſe de Conſtantinople, aſſemblée ſynodalement ſous le Patriarche Callinique en 1691. qui cite Gennadius comme Auteur de cette Homilie dans la Sentence contre Jean Caryophylle, qui avoit renouvellé les erreurs des Calviniſtes.

Qu'il eſt ridicule de dire qu'on a pû ſuppoſer cette Homilie.

Enfin ce que M. Smith a adjouſté dans ſa ſeconde Diſſertation, eſt ſi peu conſiderable qu'il n'eſt pas neceſſaire de s'y arreſter. *On peut*, dit-il, *avoir ſuppoſe cette Homilie, & avoir mis un faux titre dans le Manuſcrit*. Cela ne prouve pas qu'on l'ait fait, & puiſque ce raiſonnement ſeroit inutile, quand meſme on n'auroit pas d'autres preuves de la verité de cette piece, à plus forte raiſon il doit eſtre regardé comme tel, quand les Grecs eux-meſmes la reconnoiſſent comme veritable. *Il peut*, continuë M. Smith, *avoir leu S. Thomas, & avoir pris de luy le mot de Tranſſubſtantiation* : & c'eſt-là une autre maniere de raiſonner qui n'eſt pas meilleure. Car en ce cas, il faut convenir que Gennadius n'eſt plus un Auteur ſuppoſé: Mais rien n'eſt dit plus au hazard, & plus temerairement. Gennadius avoit leu S. Thomas; & il diſpute ſouvent

contre luy dans ſon grand Traité de la Proceſſion du ſaint Eſprit. Puiſque cette lecture ne luy a donc pas fait changer de ſentiment ſur cette matiere, pourquoy ſuppoſera-t'on qu'elle l'ait changé ſur l'Euchariſtie. Mais on a aſſez eſtabli ailleurs l'autorité de Gennadius, pour n'avoir pas beſoin d'examiner plus amplement des objections ſi peu importantes, & qui ne ſont fondées que ſur des faits faux, ignorez ou contredits par toute la Grece.

On ne ſçauroit donner une preuve plus ſenſible de la foibleſſe de la critique de ce Docteur Anglois, que de rapporter un de ſes forts arguments, pour montrer que l'Homilie de Gennadius eſt une piece ſuppoſée. *C'eſt*, dit-il, *qu'il ne parle point de la Tranſubſtantiation, dans ſes autres eſcrits :* il n'y a perſone qui ne croye ſur une pareille déciſion que M. Smith les a leus tous & qu'il les a examinez avec ſoin. Il eſt certain neantmoins qu'il n'a veu que les paſſages qui ont eſté citez dans le livre qu'il entreprend de refuter, & que comme on ne luy a oppoſé que des paſſages tirez de l'Homilie ſur l'Euchariſtie, il en a conclu qu'il n'en avoit jamais parlé ailleurs, & meſme il inſiſte fort ſur ce que dans la Confeſſion de Foy qu'il donna au Sultan, & que Cruſius a fait imprimer dans ſa Turcogrece, il n'eſt point parlé de la Tranſubſtantiation, d'où il a conclu qu'il ne l'avoit pas cruë, & que par conſequent l'Homilie eſtoit fauſſe. Vaine objection de M. Smith. *Turcogr. In Hiſt. Patr.*

Il n'eſt pas eſtonnant qu'un homme de ſens, comme il paroiſt qu'eſtoit Gennadius, eſcrivant ſur la Proceſſion du S. Eſprit, ne parle pas de l'Euchariſtie, de meſme que perſone ne s'eſtonnera qu'en parlant de ce Myſtere, il ne parle pas du S. Eſprit. Dans les autres eſcrits qu'il a fait en grand nombre contre les Latins, il n'a pas non plus traité cette matiere, parce qu'il n'auroit pas eu raiſon de le faire, puiſqu'il n'y avoit ſur ce ſujet aucune conteſtation entre les deux Egliſes, ce qu'il ſçavoit aſſez par le commerce qu'il avoit eu à Ferrare & à Florence avec les Latins. Pour la Confeſſion de foy donnée au Sultan, il faut ne l'avoir point leuë, pour ne pas reconnoiſtre que c'eſt pluſtoſt une explication des articles de la Religion Chreſtienne qui regardent un Dieu en trois perſones, & ce qu'elle enſeigne touchant Jeſus-Chriſt, qu'une Confeſſion de foy achevée, puiſqu'il n'y eſt parlé que de ces premiers, & qu'à peine elle touche les Reſponſe.

autres. Gennadius estoit assez instruit des maximes de l'Eglise, pour sçavoir qu'il ne falloit pas exposer ses Mysteres aux Infideles.

Recapitulation des preuves précedentes.

Enfin ce n'est pas par de semblables raisonnements qu'on attaque des pieces revestuës de tous les caracteres qui en establissent la verité & l'authenticité. Il s'agit d'un Auteur Grec & de la créance des Grecs : ce sont eux-mesmes de qui nous l'avons : ils la connoissent & ils la citent, d'abord en refutant Cyrille Lucar, ensuite cinquante ans aprés dans une Sentence Synodale signée par deux Patriarches, & par plusieurs Metropolitains, enregistrée dans le livre de la Grande Eglise : & un Anglois viendra dire avec assurance que c'est une piece supposée, parce qu'il n'en a pas oüi parler à Constantinople. Mais il ne tenoit qu'à luy, car Panagiotti qui l'a envoyée estoit en estat de la luy montrer, & Dosithée Patriarche de Jerusalem luy auroit pû apprendre des choses plus certaines sur Gennadius que celles qu'il a devinées avec si peu de succez.

La piece est entre les mains du public.

La piece est presentement entre les mains du public, qui peut juger par la simple lecture, que quoyque l'Auteur enseigne la Transubstantiation aussi clairement que les Theologiens Latins, il ne les a pas neantmoins copiez, mais qu'il parle de source. On y trouve une Theologie tres-exacte & tres-simple, mais qui n'est pas appuyée de tesmoignages, ny d'autoritez autres que celles de la Sainte Escriture, marque certaine que le dogme n'estoit pas contesté, sinon comme il dit, par des impies & par des libertins. Cette Theologie est soustenuë de quelques raisonnements philosophiques, mais fort differents de ceux de l'Escole. Ce ne sera pas par l'examen qu'on en pourra faire, qu'elle se trouvera suspecte ; on peut esperer au contraire que ceux qui l'ont jugée telle sur la parole d'autruy, changeront d'avis quand ils l'auront leuë avec la moindre attention.

CHAPITRE

# CHAPITRE II.

## *Esclairciſſement touchant le Patriarche de Conſtantinople Jeremie.*

Autorité du teſmoignage de Jeremie.

SI jamais il y a eu teſmoin qui ne duſt pas eſtre ſuſpect aux Proteſtants, c'eſt le Patriarche Jeremie. C'eſtoit un Grec qui ne paroiſt pas avoir eu de commerce avec les Latins,& qui durant pluſieurs années en a eu un continuel avec Eſtienne Gerlach Miniſtre Lutherien qui eſtoit à Conſtantinople au ſervice du Baron d'Ungnade Ambaſſadeur de l'Empereur, ainſi qu'avec d'autres de la meſme Religion qui s'y trouvoient alors, & dont il eſt parlé en diverſes lettres que Cruſius a publiées dans ſa Turcogrece. Par l'entremiſe de Gerlach, il eut correſpondance par lettres, non ſeulement avec Cruſius,& Jacques André, & d'autres de l'Académie de Tubingue ou de Wirtemberg, mais avec Chytreus, & divers Lutheriens qui luy eſcrivirent,& qui receurent ſes reſponſes. Ce commerce fut entretenu par de petits preſents,& par des marques ſingulieres de déference & de reſpect,qui ne pouvoient manquer de le rendre favorable à ceux qui avoient ainſi recherché ſon amitié. Comme ils la crurent bien eſtablie, quoyque juſqu'alors tout ſe fuſt terminé à des civilitez & à des compliments,ils luy envoyerent la Confeſſion d'Auſbourg traduite en Grec : ils y joignirent des extraits de quelques Sermons de leurs Miniſtres en la meſme langue, & ils le prierent de leur eſcrire ce qu'il en penſoit. Jeremie aprés avoir differé un temps aſſez conſiderable, leur envoya ſa premiere reſponſe. Ils firent une replique, contre laquelle il fit ſa ſeconde reſponſe : & comme ils taſcherent de juſtifier leur doctrine, par une autre replique, il leur en fit une troiſiéme fort courte,à la fin de laquelle aprés avoir marqué combien il eſtoit éloigné de leurs ſentiments, il les pria de ne plus luy eſcrire ſur des matieres de Religion. La premiere reſponſe de Jeremie eſtant tombée entre les mains de Staniſlas Socolovius,ſçavant Polonois,qui en eut une copie,pendant que les Lutheriens la tenoient ſecrete, il crut la devoir traduire,& la donner au public. Ceux de Wirtemberg, ſur

*Act. VVirt. Reſp. 3.*

cela se déterminerent à imprimer comme ils firent en Grec & en Latin tous les escrits qui avoient esté envoyez de part & d'autre, sous le titre *d'Acta Theologorum Vvirtembergensium*, & ils se vengerent de Socolovius & des Catholiques, par une sanglante preface. Mais ils donnerent ces Actes fidelement, & ils convinrent avec sincerité que Jeremie n'avoit pas approuvé leur Theologie, quelque esclaircissement qu'ils eussent tasché de luy donner : ils ne chercherent pas à trouver des sens absurdes dans ses paroles, ils ne l'accuserent pas d'estre un faux Grec Latinisé : & ils n'ont pas depuis changé de langage. C'est pourquoy les Auteurs Protestants qui ont parlé de la créance des Grecs sur l'Eucharistie, comme Guillaume Forbés Evesque d'Edimbourg, l'ont cité ordinairement comme un tesmoin irreprochable, qui prouvoit que les Grecs croyoient non seulement la presence réelle, mais aussi la Transubstantiation.

*Consider. Modesta & pacif.*

Les Grecs & les Lutheriens conviennent qu'il a cru la Transubstantiation.

Aussi tous les Grecs qui ont escrit depuis ces derniers temps, l'ont mis au nombre de ceux qui l'avoient enseignée, quoyqu'il ne se fust pas servi du mot mesme, & ceux qui eurent soin de l'Edition des Actes, le mirent en marge. Ils en pouvoient estre mieux informez que persone, puisque Gerlach, dans les conversations qu'il avoit euës avec luy, avoit pû s'instruire de ce qu'il pensoit en cas qu'il y eust de l'obscurité dans ses escrits, où il ne s'en trouve aucune. De plus, on sçait que les Lutheriens croyent une presence & une manducation réelle, mais uniquement dans l'usage du Sacrement, où ils ne reconnoissent aucun changement. Donc, puisque Jeremie n'estoit pas satisfait de la créance des Lutheriens, quelque assurance qu'ils donnassent, que selon eux, le corps de Jesus-Christ estoit veritablement present & receu dans l'Eucharistie, & qu'il vouloit qu'on reconnust un changement, il falloit necessairement que ce fust celuy de substance.

Vains efforts pour donner un autre sens à ses paroles.

Ces expressions si claires & si peu capables d'équivoque, avoüées par les Theologiens de Wirtemberg, & confirmées par les Grecs, n'ont pas empesché Aubertin, ny M. Claude d'essayer de faire de Jeremie, non seulement un Lutherien, mais un Calviniste, & celuy-cy déploye son éloquence pour exaggerer l'opiniastreté & l'aveuglement de ceux qui osent en douter. Nous n'entrons point dans un nouvel examen de

la doctrine de Jeremie, parce que cela n'eſt pas de noſtre ſujet, outre qu'il ſeroit tres difficile de rien adjouſter à ce qu'en a eſcrit le ſçavant P. Paris, Chanoine Regulier, dans ſon Traité de la créance des Grecs. Ce qu'il y a de remarquable, eſt que comme rien n'eſt plus ordinaire à M. Claude que d'avancer une déciſion capable de ſurprendre tout lecteur qui n'eſt pas inſtruit de la matiere, & de n'en pas prévoir les conſequences, s'il a trouvé le veritable ſens de Jeremie, il s'enſuit de grandes abſurditez. *L. 1. ch. 6.*

Preuves du contraire.

Car il faut premierement que ce Patriarche & les Theologiens de Wirtemberg, ayent diſputé enſemble pendant quelques années ſans s'entendre, puiſque tousjours il leur dit qu'ils ne croyent pas tout ce qu'il faut croire ſur l'Euchariſtie, & que s'il avoit eſté dans le ſentiment des Calviniſtes, il devoit au contraire, leur dire qu'ils en croyoient trop. En ſecond lieu, il s'enſuit que depuis Jeremie juſqu'à aujourd'huy aucun Grec ne l'a entendu, puiſque tous conviennent qu'il a enſeigné la Tranſubſtantiation ; & qu'ils l'ont cité contre Cyrille & contre les Calviniſtes meſmes. Troiſiémement, que Jeremie durant tout le temps qui s'eſt paſſé depuis qu'il envoya ſes reſponſes juſqu'à ce qu'il fuſt dépoſé du Patriarchat, a eſté reputé pour Orthodoxe, & que cependant il ne l'eſtoit pas, ſans que jamais perſone s'en ſoit apperceu, ny de ſon vivant, ny juſqu'à nos jours. Quatriémement, que non ſeulement Jeremie, mais toute l'Egliſe Grecque, ont eſté alors dans les ſentiments que luy attribuë M. Claude, puiſqu'il communiqua ſes eſcrits à ſon Synode, & qu'il les fit inſerer dans le livre de la grande Egliſe, ce qui eſt la marque certaine d'approbation generale, au lieu qu'outre le teſmoignage uniforme des Grecs, on a des preuves demonſtratives, qu'ils croyoient la Tranſubſtantiation en ce temps-là, comme ils la croyent encore preſentement. Cinquiémement, il s'enſuivroit auſſi que ſi Jeremie n'a pas cru le changement réel, ny la Tranſubſtantiation, & que ſon Egliſe qui approuva ſes Eſcrits, ne l'ait pas cruë pareillement, ce qui eſt une conſequence neceſſaire, il faut qu'il ſoit arrivé un changement entier dans la créance des Grecs, non ſeulement parce qu'ils la croyent depuis le temps de ce Patriarche, mais parce que ce dogme eſtoit eſtabli avant que Cyrille Lucar le combattit dans ſa Confeſſion. Il faut

mesme que ce changement ait esté fort prompt, puisque Melece Patriarche d'Alexandrie enseignoit la Transsubstantiation peu d'années aprés, sans qu'il ait esté accusé de nouveauté ou d'erreur: & que Gabriël de Philadelphie qui avoit esté ordonné par Jeremie, & qui ne pouvoit ignorer les sentiments de son Patriarche, ny ceux de son Eglise, ne l'a pas soustenuë moins clairement. Que les disciples de M. Claude trouvent des preuves de ce changement : on est bien sur qu'ils ne le peuvent. Sixiémement, il s'ensuit que M. Claude qu'on sçavoit assez avoir si peu de connoissance du Grec, qu'il ne pouvoit pas lire les Responses de Jeremie en original, mais qui les avoit leuës dans une traduction assez mauvaise, les a neantmoins mieux entenduës que les Theologiens de Wirtemberg, à qui elles estoient addressées, que le Ministre Gerlach, qui avoit pû apprendre du Patriarche mesme, quelle estoit sa pensée: que tous les Lutheriens, enfin que les Grecs mesmes. Septiémement, que Jeremie a eu dans l'esprit un sens propre à détourner au figuré, les expressions les plus claires, que jamais aucun Grec n'avoit eu avant luy, mais qu'on sçait tres-certainement n'estre pas plus ancien que M. Claude, qui se l'est formé sur les principes d'Aubertin. Enfin ce Patriarche entre les raisons qu'il allegue aux Theologiens de Wirtemberg, pour n'avoir plus de commerce avec eux, allegue le mespris qu'ils font de l'autorité des Peres, dont les interpretations ne s'accordoient pas avec les leurs: au lieu que s'il avoit eu la pensée que luy attribuë M. Claude, il n'auroit pas eu plus de peine à trouver la doctrine des Lutheriens dans les passages des Peres, que M. Claude à y trouver celle des Calvinistes: luy qu'à la fin le mot de Transsubstantiation n'embarassoit plus.

*Fausse interpretation des paroles de Jeremie par M. Smith.*

Ce sont-là les principales absurditez qui s'ensuivent de la maniere dont il a voulu interpreter les paroles de Jeremie, & on pourroit marquer encore plusieurs autres consequences qui ne sont pas moins insoustenables. M. Smith qui a profité de cette rare découverte trouvée dans les livres de M. Claude, & qu'il n'a pas assurément apprise à Constantinople, en fait un merveilleux usage. Car il prétend que Jeremie a combattu seulement ceux qui enseignoient que les Sacrements, sur tout l'Eucharistie, n'estoient que des *signes vuides;* qu'ainsi tout ce qu'il dit ne prouve rien contre ceux, qui

*Nudorum signorum assertores.*

comme M. Claude reconnoissent des *signes pleins de vertu & d'efficace*. Mais outre que la simple lecture des Actes des Theologiens de Wirtemberg, suffit pour convaincre que rien n'estoit plus éloigné de la pensée de Jeremie, il n'y a qu'à faire reflexion, que ceux contre lesquels il escrivoit estoient Lutheriens, & que le texte de la Confession d'Ausbourg estoit la matiere de la dispute. Or il est de notorieté publique, qu'elle n'enseigne pas que dans l'Eucharistie il n'y a que des signes vuides de vertu: c'est l'opinion des Zuingliens, de Calvin, & des autres Sacramentaires, contre lesquels Luther a déclamé avec tant de force. On sçait bien qu'ils se servent de tous les mots qui semblent signifier la réalité, mais il y a long-temps que persone n'y est plus trompé, car on n'ignore pas comment ils les entendent, ce que Grotius, & plusieurs fameux Lutheriens ont aussi remarqué. Puisque c'estoit donc contre les Lutheriens que disputoit Jeremie, il ne pouvoit penser à combattre une erreur qu'ils condamnoient eux-mesmes, & c'est une supposition aussi temeraire que fausse, de s'imaginer, qu'ils ne s'en soient pas apperceus, & qu'ils ne luy ayent pas respondu que tout ce qu'il disoit pour establir le changement, ne les regardoit point, puisqu'ils n'estoient pas *nudorum signorum assertores*, & qu'ils croyoient un veritable changement. Ils estoient de meilleure foy, & comme ils entendoient tres clairement que le changement dont parloit Jeremie, estoit celuy de substance, ils persisterent à dire qu'ils ne le reconnoissoient point, quoy qu'ils avoüassent la presence & la reception réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans la Communion, dogme qui est rejetté par les Calvinistes. On ne trouvera pas de Lutherien qui ait dit que le pain estoit le corps de Jesus-Christ dans le Nouveau Testament, comme l'Agneau paschal l'avoit esté dans l'Ancien, & c'est la Theologie de Lightfoot Prestre de l'Eglise Anglicane. Ce n'est pas ailleurs qu'il faut chercher ceux qui ne reconnoissent que des signes vuides, c'est non seulement à Geneve, mais aussi dans l'Eglise Anglicane, où M. Claude n'auroit pas trouvé tant de loüanges autrefois.

*In Math.*

Il est donc inutile de faire de longs Commentaires sur les Escrits du Patriarche Jeremie, pour prouver qu'il ne croyoit pas la Transubstantiation, ny la presence réelle, non seule-

Les Commentaires sur le texte de Jeremie sont inutiles.

ment parce qu'il eſt impoſſible de donner un autre ſens à ſes paroles, comme l'a prouvé tres-fortement le P. Paris, mais encore, parce que tous les Grecs depuis tant d'années, n'ont pas meſme ſoupçonné qu'elles puſſent eſtre entenduës autrement: qu'ils les ont citées pour combattre Cyrille Lucar: que ſes diſciples & ſes contemporains, n'ont point eu de differente doctrine: que jamais il n'a eſté accuſé d'erreur, mais qu'il a tousjours eſté regardé comme Orthodoxe: enfin parce que ceux-meſmes qui diſputoient avec luy, en ſont convenus. M. Smith rejette leur ſentiment avec meſpris, diſant qu'on peut en juger autrement. Il eſt vray, & ce n'eſt pas par l'autorité d'une telle déciſion qu'on prétend le refuter, puiſque la ſeule raiſon conduit à croire que les Lutheriens en jugeoient plus ſainement que luy & M. Claude. Car ſans renoncer à leurs principes, ils ne pourroient pas parler de la preſence réelle comme font ceux de Wirtemberg, & quand celuy-cy employe tous ces grands mots de changement, & de réalité, qui dans ſon ſens ne ſont que metaphoriques, il parle un autre langage que la Confeſſion de foy de ceux de ſa ſecte.

Fauſſe expoſition que donne M. Smith de la créance des Calviniſtes.

Quand M. Smith compoſe une propoſition, qui ſignifie qu'aprés la conſecration faite par un Preſtre legitimement ordonné, le pain & le vin deviennent le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, ce qu'il prétend eſtre la meſme choſe que le changement dont parle Jeremie, ainſi que tous les autres Grecs, il dit ce qui eſt préciſément contraire à la Confeſſion Anglicane. Il faut donc prendre les paroles de Jeremie dans le ſens qui vient d'abord dans l'eſprit, & dans lequel les Lutheriens les ont priſes, de meſme que les Grecs, ſans prétendre qu'elles combattent une opinion à laquelle il ne penſoit pas; encore moins qu'elles puiſſent convenir à celle des Calviniſtes, parce qu'on la repreſente ſous des termes qui ne luy conviennent pas. Aucun particulier n'a droit d'inſerer de nouveaux termes dans une propoſition Theologique, lorſqu'ils ne ſe trouvent pas dans les Confeſſions de foy autoriſées par ceux de ſa Communion, & on ne trouvera jamais dans aucune ce que M. Smith avance hardiment, que *toutes les perſones ſages croyent que les dons ſont changez, trans-elementez, transformez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt par la conſecration que fait le Preſtre legitimement ordonné.* Voila de grandes paroles, & ſi elles eſtoient vrayes, nous convien-

*Credunt omnes qui recte ſapiunt, mutari, tranſelementari, transformari dona in corpus & ſanguinem Chriſti per*

drions que Jeremie n'a rien dit dans ses trois responses qui ne s'accorde avec les dogmes des Protestants : mais où sont ceux qui parlent de cette maniere? Les Lutheriens qui croyent la presence & la reception réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans la Communion, n'admettent aucun changement, & ce fut sur cette difficulté que ce Patriarche rompit commerce avec eux. Dans la Confession de foy, & dans les Articles de Religion de l'Eglise Anglicane, il n'y a rien de semblable, & puisqu'il y est dit expressément que *le moyen par lequel on reçoit le corps de Jesus-Christ, est la foy*, il n'y a plus de consecration faite par le Prestre legitimement ordonné. Où peut-estre la consecration, quand tout se fait par la foy du communiant ? Les Calvinistes ont-ils jamais dit que le pain & le vin estoient transformez, transelementez, & changez au corps & au sang de Jesus-Christ. Cyrille leur fidele copiste, ne l'a pas dit ; mais que *dans l'administration, & la distribution*, il reconnoist *une presence veritable & certaine de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, mais telle que la foy nous la donne & nous l'offre*, &c. Où est donc la consecration dont ce malheureux Apostat, ne fait pas la moindre mention, mais seulement de l'administration? Il est vray que M. Claude employe tous ces mots dont M. Smith a composé sa formule, qu'il les explique, & qu'il apprend aux Grecs mesmes ce qu'ils doivent signifier, & c'est autre chose que le changement. Toute sa critique & sa Theologie se réduisent donc à prouver que quand les Peres, & mesme les Escrivains modernes comme Jeremie, se sont servis de ces mots, ils n'ont pas prétendu pour cela enseigner que les elements du pain & du vin fussent changez veritablement, mais metaphoriquement. Luy enfin qui a découvert le premier que le mot mesme de μετουσίωσις, ne signifioit pas *changement de substance* dans le Traité de Gabriël de Philadelphie, mais *acquisition de vertu*, pouvoit-il jamais admettre la proposition de M. Smith ? Et comment l'auroit-il pû admettre, luy qui n'estoit pas legitimement ordonné, & qui ne pouvoit par consequent, faire cette prétenduë consecration. La preuve en est sensible, puisque l'Eglise Anglicane regarde ces Ministres du S. Evangile comme des Laïques, & les ordonne de mesme. *Ceux*, donc *qui sont sages* croyent avec Jeremie & toute l'Eglise Grecque ce que contient la proposition de

*consecrationem, à Sacerdote legitime ordinato. Smith. 2. Diss. p. 90.*

*Articles de Relig. Angl. de 1563.*

οὗ τινες ἐν τῇ ἐγχειρίσει, καὶ διακονίᾳ τὴν ἀληθῆ καὶ βεβαίαν παρουσίαν τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ ὁμολογοῦμεν καὶ πιστεύομεν, πλὴν ἣν ἡ πίστις ἡμῖν παρίστησι καὶ προσφέρει. Cyr. Conf. art. 17.

M. Smith, & quelque chose de plus ; mais ce ne sont pas les Protestants, & les Calvinistes moins que tous les autres. S'il le faut croire, comme il en assure, il faut reconnoistre en mesme temps qu'ils se fatiguent bien inutilement, à montrer qu'ils sont d'accord avec Jeremie, puisqu'il est aussi certain qu'il croyoit le changement, qu'il est certain qu'ils ne le croyent point.

Vaines chicanes des Protestants refutées.

Nous ferons avant que de finir cet article une reflexion qui pourra servir à faire voir la foiblesse & l'inutilité de plusieurs chicanes que les Protestants, & M. Smith plus qu'aucun autre, ont faites sur les Grecs dont nous leur citons les tesmoignages. S'il se trouve la moindre preuve, ou mesme l'indice le plus leger de quelque commerce avec les Latins, ils croyent que c'est une preuve demonstrative que ces Grecs estoient Latinisez. Cyrille de Berroée par exemple avoit estudié en Philosophie sous un Jesuite, dont Allatius a rapporté une lettre. Il ne faut pas s'estonner, ont dit quelques Protestants, qu'il condamnast la Confession de Cyrille ; car c'estoit un disciple des Jesuites. Comparons ces exemples avec celuy de Jeremie. Il lie amitié avec Estienne Gerlach Ministre de l'Ambassadeur de l'Empereur ; & par son entremise il respond à plusieurs lettres qui luy sont escrites par Crusius, par Jacques André, & d'autres de l'Académie de Tubingue : on luy envoye des extraits de leurs Sermons, & enfin la Confession d'Ausbourg : Chytreus luy escrit aussi, il luy respond. Voila donc un commerce d'amitié & de lettres, estabi avec des Lutheriens, & on ne trouvera pas que les Catholiques en ayent eu de semblable avec aucun des Grecs que les Protestants rejettent comme Latinisez. M. Smith qui a mis Meletius Syrigus dans cette classe, n'a pas trouvé contre luy de pareilles preuves. On peut juger combien elles seroient foibles, & combien le sont à plus forte raison, tous les soupçons que les Auteurs de ces derniers temps tirent de la moindre familiarité avec les Latins, en reflechissant sur l'Histoire de Jeremie. Un Missionaire zelé, mais peu instruit, pouvoit soupçonner que cette amitié avec les Lutheriens, & ces lettres qui estoient imprimées en Allemagne en Grec & en Latin, quoyque ce ne fust que des compliments, devoient faire croire, qu'il n'estoit pas ami des persones, sans avoir quelque inclination pour leur doctrine, & il n'est pas difficile

difficile de découvrir que les Lutheriens s'en flattoient un peu. Cependant lorſqu'il fut queſtion de rendre teſmoignage à la verité ſur la créance de ſon Egliſe, toutes ces liaiſons ne l'empeſcherent pas de la dire tres-clairement, & d'une maniere bien differente de la conduite que tint Cyrille Lucar dans de pareilles circonſtances. Car ce fut aprés avoir conſulté ſon Clergé, aprés s'eſtre informé des veritables ſentiments de ceux qui luy avoient eſcrit, & en faiſant inſerer ſes reſponſes dans le livre de la Grande Egliſe, au lieu que l'autre fit tout en cachette, ſans formalitez & ſans teſmoins, ſans aſſembler les Eveſques, & ſans leur donner part de la Confeſſion qu'il vouloit faire paſſer pour la créance de toute l'Egliſe Orientale, par une hardieſſe ſans exemple. On ne trouvera pas que Jeremie, quoyque perſecuté & dépoſé par une faction qui s'éleva contre luy, ait jamais eſté accuſé ou d'avoir enſeigné quelque erreur, ou d'avoir fauſſement attribué à l'Egliſe Grecque, ce qu'elle ne croyoit pas. Au contraire, ſes Reſponſes ſont tous les jours citées avec éloge, comme la Confeſſion de l'autre eſt rejettée avec anatheme.

On n'obtient pas ſi aiſément des Grecs des Atteſtations par argent.

On peut auſſi juger par ſon exemple qu'il n'eſt pas ſi facile de faire ſigner aux Grecs tout ce qu'on veut en matiere de religion, & il falloit que M. Spanheim n'euſt jamais veu ces Actes, ou qu'il les euſt leus fort négligemment, pour dire en general qu'on obtenoit d'eux tout pour de l'argent. Ce n'eſtoit pas du temps de Jeremie; & ce n'a pas eſté depuis, parce qu'aucun Catholique ne ſollicita les Grecs pour les engager à condamner deux fois en quatre ans la Confeſſion de Cyrille, mais qu'ils s'y trouverent obligez par le ſcandale que cauſerent les copies imprimées à Genéve, qui ſe reſpandirent en Pologne & en Moldavie, delà à Conſtantinople. Si jamais il y a eu ſoupçon legitime, d'argent employé dans de pareilles affaires, c'eſt certainement en ce qui regarde la Confeſſion de Cyrille, puiſque non ſeulement les Francs qui eſtoient alors à Conſtantinople, mais les Grecs meſmes le diſoient communément.

C'eſt des Grecs qu'on doit apprendre ce qu'on peut juger de leurs Auteurs.

Enfin ce n'eſt ny aux Calviniſtes ny aux Catholiques à décider quels ſont les ſentiments des Grecs qu'on cite dans cette diſpute, ny à juger de leurs perſones, s'ils eſtoient réputez Orthodoxes ou non: cela appartient à l'Egliſe Grec-

que, aux Patriarches, & aux Evesques, qui tout ignorants que M. Claude les dépeint, estoient plus capables que luy d'entendre leurs escrits s'ils estoient obscurs, & d'avoir des informations certaines de leur foy. Or il n'y en a eu aucun jusqu'à present qui ait douté que Jeremie n'ait enseigné la presence réelle, & un changement veritable, qui selon eux, ne peut estre autre que la Transubstantiation : ny qui ait cru qu'il n'a pas esté tres-orthodoxe, & cela suffit. Que les disciples de M. Claude persuadent donc aux Grecs qu'il a esté Calviniste, luy qui ne trouva pas les Lutheriens excusables, & qui rejetta tous leurs esclaircissements, alors la dispute sera finie : mais nous sommes bien asseurez qu'ils n'y réüssiront jamais.

Absurdité de la Critique de l'Auteur des Monuments.

On ne devroit pas parler de l'Auteur des *Monuments authentiques*, dont on a démonstré sensiblement l'ignorance, & la mauvaise foy, de sorte qu'on a peine à croire qu'il tienne jamais le moindre rang parmy les Theologiens Calvinistes. Cependant pour ne rien omettre, il est bon d'avertir qu'il represente Jeremie comme un Papiste déclaré, ce qui fait voir qu'il n'avoit pas seulement ouvert les Escrits de ce Patriarche, quoyqu'il fasse de grands raisonnements sur un passage qu'il avoit leu dans M. Claude. Il est le premier & le seul qui ait donné cette idée de Jeremie, qui est asseurément singuliere : car un Papiste qui nie & combat la Procession du Saint Esprit, du Pere & du Fils : qui condamne les Azymes : qui enseigne tout le contraire de ce qui est défini dans le Decret du Concile de Florence, & qui prend le titre de Patriarche Oecumenique, est une chose sans exemple. Cependant on trouve dans la Table, *Hieremie Patriarche de Constantinople, entre dans les projets du Papisme*, & on renvoye à la p. 211. On y void une piece Italienne qui estoit une espece d'instruction, pour un Grec nommé Canacchio Rossi, envoyé de Rome à Constantinople par le Cardinal Bandini, qui estoit alors Préfet de la Congregation *de Propaganda fide*, & que ce pitoyable Auteur appelle le Cardinal Brandini, auquel il attribuë des fourbes, dont il n'est pas fait la moindre mention dans les pieces qu'il donne, & il y est dit seulement, qu'il avoit chargé ce Canacchio de porter s'il estoit possible, Cyrille Lucar à la réünion. Dans le premier article de cette Instruction, il est marqué que l'Eglise Romaine a

tousjours desiré l'Union avec toutes les Eglises, particulierement avec celle d'Orient; puis on continuë ainsi. *Et non seulement dans les temps anciens, mais encore en dernier lieu, du temps du Patriarche Jeremie elle a fait ce qu'elle a pu pour la soulager, & pour se la réünir.* Il n'y a rien de plus, & ce qui signifie devant tous les hommes qu'on travailla à procurer l'Union du temps de Jeremie, signifie, selon cet Auteur, qu'il entra dans les projets du Papisme. Il dit ailleurs qu'il avoit receu le Calendrier Gregorien, qui ne fut neantmoins publié que sur la fin de sa vie, & lorsqu'il n'estoit plus Patriarche: outre qu'il est certain que les Grecs ne s'en sont jamais servis. Enfin que tout Papiste qu'il estoit, il n'admettoit que deux Sacrements, quoyqu'une des raisons qu'il apporte dans sa derniere response, pour n'avoir plus de commerce avec les Lutheriens, sur des matieres de Religion, est qu'ils ont conservé quelques Sacrements, & qu'ils ont retranché les autres, particulierement la Confirmation.

*Et non solo ne' tempi antichi, ma ultimamente ancora nel tempo del Patriarcha Hieremia, ha fatto quel che ha potuto, per ajutarla, e riunirsela.*

Nous terminerons cet esclaircissement par le tesmoignage du Patriarche Dosithée, qui ayant parlé dans le Synode de Jerusalem avec beaucoup d'éloges de Jeremie, comme d'un défenseur tres-orthodoxe de la Foy touchant l'Eucharistie, a retouché cet endroit dans son Enchiridion où il s'explique de cette maniere. *En* 1517. *on connut l'heresie de Martin Luther, qui consistoit à dire qu'il ne se faisoit aucun changement du pain & du vin, au corps & au sang du Seigneur : mais que comme Jesus-Christ est par tout, mesme entant qu'homme, il est hypostatiquement present dans le Sacrement, & que par metonymie à cause de cette union, le pain est appellé corps, & le vin sang, en ce que la chose signifiée est unie au signe. En* 1538. *commença l'heresie de Calvin, qui estoit que Jesus-Christ entant qu'homme estoit seulement dans le ciel : & que le pain & le vin dans le Sacrement, ne sont que des signes de son corps & de son sang, mais efficaces, & avec lesquels la chose estoit donnée spirituellement, ce qui est la mesme chose que dire par maniere de figure & par imagination* εἰκονικῶς καὶ φανταστικῶς. *Mais Jeremie Patriarche de Constantinople depuis l'an* 1576. *jusqu'en* 1581. *escrivit trois lettres dogmatiques aux Lutheriens de Tubingue. Et Gabriel Metropolitain de Philadelphie dans le mesme temps, aussi-bien que Melece Patriarche d'Alexandrie & plusieurs autres, escrivirent contre ces heresies. Ils s'attacherent particulierement à expliquer l'ancienne doctrine*

Tesmoignage de Dosithée sur Jeremie.

Ἐν ἔτει αφιζʹ ἐγνωρίσθη ἡ αἵρεσις Μαρτίνου τοῦ Λουτέρου λέγουσα μὴ γίνεσθαι μεταβολὴν τοῦ ἄρτου καὶ τοῦ οἴνου εἰς τὸ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ Κυρίου: ἀλλ' ἐπειδὴ ὁ Χριστός ἐστι πανταχοῦ καὶ ᾗ ἄνθρωπος πάρεστιν ὑποστατικῶς ἐν τῷ μυστηρίῳ καὶ κατὰ μετωνυμίαν διὰ τὴν τοιαύτην ἕνωσιν λέγεται ὁ μὲν ἄρτος σῶμα, ὁ δὲ οἶνος αἷμα, καθ' ὃ τὸ σημαινόμενον τῷ σημείῳ ἑνοῦται. Ἐν δὲ τῷ αφληʹ ἤρχισεν ἡ αἵρεσις τοῦ Καλβίνου ἥτις ἐβούλετο τὸν Χριστὸν ὡς ἄνθρωπον εἶναι ἐν μόνῳ τῷ οὐρανῷ. Ὁ δὲ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος

*de l'Eglise Catholique touchant le tres-saint Sacrement, sur quoy ils establirent cinq propositions. I. La Transubstantiation du pain au veritable corps du Seigneur, & du vin en son veritable sang. II. La presence veritable (par opposition à celle de rapport & d'image) de Jesus-Christ avec son ame & sa divinité. III. La presence des accidents du pain & du vin sans leur substance. IV. La comprehension du plus grand dans le plus petit : car tout le corps de Jesus-Christ est compris entierement dans la moindre partie des accidents. Car le corps & le sang du Seigneur a veritablement une double infinité : l'une en ce qu'il se trouve le mesme en plusieurs lieux, comme dit S. Chrysostome sur le 9. chapitre de l'Epistre aux Hebreux. Car nous offrons tousjours le mesme : & non pas un autre aujourd'huy ; mais tousjours le mesme : de sorte que par cette raison il n'y a qu'un seul sacrifice : & parce qu'il est offert plusieurs fois, ce n'est pas plusieurs Christs, mais par tout un seul Christ, entier icy & entier ailleurs, & comme lorsqu'il est offert en plusieurs endroits, il n'y a qu'un corps, & non pas plusieurs ; ainsi il n'y a qu'un Sacrifice. L'autre maniere consiste en ce que le plus grand est compris dans le plus petit. V. Enfin ils enseignent tout ce que nous avons marqué dans le commencement de ce chapitre.*

On croid que cela suffit pour destruire tous les vains raisonnements de M. Claude sur Jeremie, & il ne faut pas s'estonner qu'il en ait ignoré l'Histoire, puisqu'il y a tout sujet de croire qu'il n'avoit leu les Responses aux Theologiens de Wirtemberg que par extrait : puisque tout homme qui a leu de suite ce qui s'y trouve touchant le dogme de l'Eucharistie, ne peut pas douter que les sens que ce Ministre veut donner à des passages détachez, ne soient entierement contraires aux sentiments de l'Auteur.

ἐν τῷ μυστηρίῳ εἰσὶ μόνον σημεῖα τοῦ σώματος καὶ αἵματος αὐτοῦ, πλὴν δεκτικὰ καὶ μεθ' ὧν αὐτὸ τὸ πρᾶγμα παρέχεται νοητῶς, ταυτὸν εἰπεῖν εἰκονικῶς καὶ φανταστικῶς. Ἀλλ' ὁ Κωνσταντινουπόλεως πατριάρχης Ἱερεμίας ἀπὸ τοῦ αφοϛ´ ἔτους, ἕως τοῦ αφπα´ συνέγραψε τρεῖς ἐπιστολὰς δογματικὰς, πρὸς τοὺς ἐν Τυβίγγῃ λουθήρους. Ὅ τε Γαβριὴλ Σεβῆρος Μητροπολίτης Φιλαδελφείας εἰς ἐκείνους τοὺς καιροὺς, καὶ ὁ Ἀλεξανδρείας Πάπας Μελέτιος καὶ ἄλλοι πολλοὶ συνέγραψαν κατὰ τῶν τοιούτων αἱρέσεων· ἰδίως δὲ περὶ τοῦ ἁγιωτάτου μυστηρίου, ἑρμηνεύοντες τὴν ἀρχαίαν δόξαν τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας περὶ αὐτοῦ, διώρισαν πέντε τινά. Α. μετουσίωσιν τοῦ μὲν ἄρτου εἰς τὸ ἀληθὲς τοῦ κυρίου σῶμα, τοῦ δὲ οἴνου, εἰς τὸ ἀληθὲς τοῦ κυρίου αἷμα. Β. παρουσίαν ἀληθῆ (πρὸς ἀντιδιαστολὴν τῆς σχετικῆς καὶ εἰκονικῆς) τοῦ Χριστοῦ μετὰ ψυχῆς καὶ θεότητος. Γ. παρουσίαν τῶν τοῦ ἄρτου καὶ τοῦ οἴνου συμβεβηκότων χωρὶς τῆς ἐκείνων οὐσίας. Δ. ἐμπεριοχὴν τοῦ μείζονος ἐν τῷ ἐλάττονι· ὅλον γὰρ τὸ κυριακὸν σῶμα κατὰ πάντα τὰ ἐκείνου συμβεβηκότα τῷ ἐλαχίστῳ τῶν συμβεβηκότων μέρει ὁλικῶς ἐμπεριέχεται. Τὸ γὰρ κυριακὸν σῶμα καὶ αἷμα διττὴν τὴν ἀπειρίαν ἀληθῶς κέκτηται, τὴν μὲν, ἣ τὸ αὐτὸ ἐν πολλοῖς χώροις εὑρίσκεται (ὡς λέγει ὁ Χρυσόστομος ἐν τῷ θ κεφ. τῆς πρὸς Ἑβραίους ἐπιστολῆς· τὸν γὰρ αὐτὸν ἀεὶ προσφέρομεν, οὐ νῦν μὲν ἕτερον, ἀλλ' ἀεὶ τὸν αὐτόν· ὥστε μία ἐστὶν ἡ θυσία ἐπὶ τῷ λόγῳ τούτῳ· ἐπειδὴ πολλαχοῦ προσφέρεται, πολλοὶ Χριστοί, μηδαμῶς, ἀλλ' εἷς πανταχοῦ ὁ Χριστὸς καὶ ἐνταῦθα πλήρης, ὢν καὶ ἐκεῖ πλήρης· ὥσπερ οὖν πολλαχοῦ προσφερόμενος ἓν σῶμά ἐστι, καὶ οὐ πολλὰ σώματα, οὕτω καὶ μία θυσία) τὴν δὲ ᾗ τὸ μεῖζον ἐν τῷ ἐλάττονι ὑπάρχει. Ε. τὰ λοιπὰ ἃ ἐν τῇ ἀρχῇ τοῦ κεφαλαίου ἐσημειώσαμεν. *Dositheus Enchirid. p. 58.*

## CHAPITRE III.

### *Esclaircissement sur Melece surnommé Piga, Patriarche d'Alexandrie.*

ON ne croid pas que jusqu'à present aucun Protestant ait mis Melece surnommé Piga, au nombre des Grecs Latinisez : au contraire, il a esté loüé par les Calvinistes, plus qu'aucun autre de ces derniers temps. George Douza Hollandois ayant fait le voyage d'Alexandrie, l'y connut, & il en fit de grands éloges dans une Relation qu'il publia de son voyage de Levant : & tous les autres en ont parlé de mesme avec d'autant plus d'affectation qu'il fit paroistre dans toute sa conduite, une aversion prodigieuse de l'Eglise Romaine.

Melece loüé par les Protestants.

*Iter. Constant. p. 42. 69.*

Il estoit né en Candie, & il avoit fait ses estudes à Padouë avec d'autres de sa nation, desquels il est parlé dans une lettre de Constantin Zerbus escrite à Crusius, qu'il a inserée dans sa Turcogrece. Le Patriarche Sylvestre le fit Protosyncelle de son Eglise avant 1582. comme il paroist par une lettre de Crusius escrite la mesme année. Aprés la mort de Sylvestre, il fut élu à sa place, & Syrigus tesmoigne qu'il gouverna l'Eglise Grecque d'Alexandrie d'une maniere qui luy attira l'estime de toute sa nation. Il éleva prés de soy Cyrille Lucar, & comme durant les troubles qui arriverent à Constantinople, il fut chargé des affaires Patriarchales, & qu'il estoit Exarque ou Vicaire General : que de plus sa dignité de Patriarche d'Alexandrie, luy donnoit droit d'exercer l'autorité de celuy de Constantinople, le Siege vacant, il y fit divers voyages. On void par un recueïl de ses Homilies qu'il addresse à un Grec nommé Jean Simonta, & qui sont en langue vulgaire, que la pluspart avoient esté preschées à Constantinople.

Principales circonstances de sa vie.

*P. 531.*

*Præfat. refut. Cyrilli MS.*

Il est assez difficile de marquer précisément le temps auquel il commença à administrer le Patriarchat de Constantinople. Car par ces mesmes Homilies, il paroist que plusieurs y ont esté preschées en 1587. mais les dates qui sont marquées au bout de chacune, ne font pas connoistre

On ne sçait pas quand il commença à estre administrateur du Patriarchat de Constantinople.

ſi alors il eſtoit en poſſeſſion du gouvernement de cette Egliſe comme adminiſtrateur. La Chronique qui fut imprimée il y a quelques années en Hollande ſous le nom de Philippe Cyprien, dit qu'il fut fait adminiſtrateur du Siege Patriarchal, & qu'un an aprés Mathieu fut rappellé pour la ſeconde fois, ce qui ſemble ſignifier qu'il ne gouverna que pendant un an, comme on la marqué dans la Preface miſe à la teſte de deux de ſes lettres imprimées avec d'autres pieces Grecques en 1709. Mais outre que ce Catalogue des Patriarches de Conſtantinople eſt tres-confus, puiſqu'il ne s'y trouve aucunes dates, & qu'il y a pluſieurs fautes de l'Auteur, pour ne pas parler de celles du Traducteur qui ne la ſouvent pas entendu, nous en avons receu un autre qu'on aſſure avoir eſté tiré des livres de la Grande Egliſe, qui en parle autrement : quoyqu'il ne ſoit pas exemt de fautes. Il y eſt marqué que Mathieu Metropolitain de Joannina fut fait Patriarche en 1594. & qu'aprés dix-neuf jours il abdiqua. Gabriël de Theſſalonique luy ſucceda & mourut au bout de cinq mois. Il eut pour ſucceſſeur Theophane d'Athenes, qui mourut auſſi ſept mois aprés. Enſuite il eſt dit que Melece d'Alexandrie gouverna comme adminiſtrateur pendant dix ans : qu'il fut chaſſé : & que Mathieu fut en meſme temps rappellé. Ainſi il faudroit que Melece euſt veſcu juſqu'en 1605. pour le moins, s'il avoit eſté adminiſtrateur pendant dix ans.

*P. 98.*

*Catal. Patr. CP. MS.*

Teſmoignage de Scaliger.

*Ep. 157. ad M. Velſer.*

Cependant on apprend par une lettre de Scaliger, qu'il eſtoit mort en 1602. ou peut-eſtre meſme dés 1601. car la lettre eſt du 13. May 1602. & elle marque qu'il eſtoit mort quelques mois auparavant. Scaliger eſperoit faire venir d'Egypte pluſieurs livres Arabes, par le moyen de Melece Patriarche d'Alexandrie, *qui eſtoit*, dit-il, *en grande liaiſon avec les Hollandois negocians en ce païs-là. Mais il y a peu de mois que ce tres-bon & tres-ſçavant homme, eſt décedé à ma grande douleur, & des Hollandois qu'il avoit tousjours receus avec beaucoup d'honneſteté. Aprés la mort du Patriarche de Conſtantinople, il y avoit eſté appellé d'Alexandrie par l'Egliſe Grecque, afin de faire les fonctions de Patriarche, dont il s'eſtoit acquitté durant quelques années avec une grande integrité & ſans reproche. Cela faiſoit eſperer qu'il ſeroit déclaré Patriarche, à cauſe de la regularité de ſes mœurs, & de ſa capacité, & tous les gens de bien le*

*Exemplaria multa Arabica ope Meletii Patriarchæ Alexandrini ſperabam me nacturum quod ei magna cum iis Hollandis qui iſtic negociantur familiaritas intercedebat. Sed ante paucos menſes optimus doctiſſimuſque vir, magno meo & negotiatorum Bata-*

*souhaitoient ardemment. Mais à sa place on y mit par de mauvaises voyes un homme ignorant tels que sont la plusspart des Moines d'Orient : & ensuite Melece retourna à son Eglise d'Alexandrie, dont le principal Siege est au Caire. . . Il y a vingt ans lorsqu'il estoit Protosyncelle de Sylvestre Patriarche d'Alexandrie, il envoya à la Reine de Navarre une boëte garnie de pierreries avec une lettre Grecque, par laquelle il la prioit de luy envoyer des exemplaires de S. Basile, de S. Gregoire de Nazianze & de S. Chrysostome.*

*vorum dolore, quos ille semper summa comitate exceperat, discessit. Post obitum Patriarchæ Constantinopolitani Alexandria Constantinopolin ab Ecclesia Græca excitus fuerat, ut vacante sede Vice Patriarcha judicaret: quod munus ille aliquot per annos summa integritate & innocentia obivit. Atque adeo spes erat eum propter innocentiam vitæ, & multarum rerum peritiam Patriarcham Constantinopolitanum renunciatum iri: idque omnes boni obnixe optabant. Sed in eum locum furcillis vir ἀναλφάβητος, ut est maxima pars Monachorum Orientis intrusus est. Post cujus creationem Meletius ad Alexandrinam rediit Ecclesiam cujus sedes in maxima urbe Cairo est. . . . Ante annos viginti cum ille πρωτοσύγκελλος Σιλβέστρου πατριάρχου ἀλεξανδρείας adhuc esset, Reginæ Navarræ pyxidem instructam gemmis, cum Epistola Græca misit, ut Basilii, Chrysostomi, Nazianzeni exemplaria quæ aliunde nancisci non poterat sibi mitteret. Scaliger Ep. 157. p. 380.*

Ce qu'en disent les Anglois.

On void qu'il n'est pas possible d'accorder ce que dit Scaliger avec le Catalogue des Patriarches de Constantinople; selon lequel Melece ne peut avoir esté durant dix ans administrateur du Patriarchat. Mais il paroist qu'il estoit fort ami des Hollandois : & il ne l'estoit pas moins des Anglois, particulierement d'Edoüard Barton, second Ambassadeur de cette nation qui fut envoyé par la Reine Elisabeth, un peu aprés l'establissement de la Compagnie de commerce de Turquie. C'est ce qu'on apprend de diverses Relations Angloises, & d'un fragment d'une lettre que luy escrivoit Melece dont il sera parlé cy-aprés. Barton mourut en 1597. & fut enterré dans l'Isle de Calcide prés de Constantinople, où M. de Nointel fit copier son Epitaphe, *& ce qui est de plus remarquable*, dit-il, *est que cet Ambassadeur n'a pas esté mis en terre sainte, le cimetiere estant de l'autre costé : mais dehors & dans la campagne* : au lieu que le fameux Interprete Panagiotti est enterré dans l'Eglise. Il ne sera pas inutile de rapporter ce qu'on trouve dans une lettre d'un nommé William Biddulf sur ce sujet, pour faire voir le peu de fond qu'on doit faire sur des tesmoignages de Voyageurs. Voicy les paroles traduites de l'Anglois.

*Lettre de M. de Nointel. Perpet. T. 3. p. 606.*

*Spon T. 3.*

*Purchas t. 2. p. 1337.*

*J'ay connu*, dit-il, *un nommé Milesius*, il vouloit dire Meletius, *qui estoit assurément un sçavant Homme. Il avoit esté d'abord Patriarche de Constantinople, ayant esté élevé à cette dignité par M. Edoüard Barton Anglois, Ambassadeur de la Reine Elizabeth, qui à cause de sa prudence, sa bonne conduite, sa politesse*

*& sa vie Chrestienne, a laissé une réputation immortelle dans ces païs-là, & elle dure jusqu'à present. Il est enterré dans une Isle des Grecs, éloignée de douze milles de Constantinople, qu'on appelle aujourd'huy* l'Isle de Barton. *Aprés sa mort ce bon homme Melece fut chassé par les Grecs, & dépoüillé de la dignité de Patriarche de Constantinople (ce qu'ils n'auroient osé faire du vivant de Barton) parce qu'estant un homme esclairé, il travailloit à reformer parmy les Grecs plusieurs coustumes superstitieuses. C'est pourquoy dés que Barton fut mort, ils dirent que leur Patriarche estoit un Anglois, & non pas un Grec; & pour cela ils le déposerent. Mais ayant quelque respect pour son sçavoir ils le firent Patriarche d'Alexandrie.* Voila de ces tesmoins oculaires comme M. Basire, M. Woodrof, M. Smith, Hockston, & d'autres semblables, qui debitent hardiment les plus grandes faussetez.

Fausseté de ce recit.

On sçait par les Grecs mesmes que Melece avoit succedé à Sylvestre au Patriarchat d'Alexandrie, & plusieurs de ses lettres imprimées par Regenvolscius, outre celles que nous avons données au public, & celle de Scaliger font foy qu'il estoit Patriarche d'Alexandrie plusieurs années avant la mort de Barton. Jamais Melece n'a esté Patriarche, mais administrateur du Patriarchat de Constantinople, & il n'avoit que faire du crédit de cet Anglois, pour obtenir ce que la dignité de son Siege luy donnoit par un usage ancien. C'est aussi quelque chose de singulier que l'idée que ce Biddulf donne de Barton comme d'un homme qui faisoit qui il vouloit Patriarche de Constantinople, & tenoit les Grecs en respect, puis qu'alors les Ambassadeurs d'Angleterre faisoient à Constantinople une fort petite figure, n'estant ordinairement que des gents tres-médiocres & du choix des Marchands de leur Nation, qui mesme alors ne navigeoient que sous la Banniere de France. Scaliger & Douza, disent qu'on travailla à le faire élire Patriarche de Constantinople, & qu'on n'y réüssit pas: ce qui est selon la verité: & icy pour le consoler on le fait Patriarche d'Alexandrie, quoyqu'il le fust plusieurs années auparavant. Les Grecs disoient, à ce que suppose l'Auteur de ce Roman qu'il estoit Anglois & non pas Grec. Il est aisé de comprendre ce qu'ont voulu donner à entendre celuy qui a rapporté cette histoire, & Purchas qui l'a publiée, homme emporté jusqu'à l'excez contre les Catholiques;

*Capitul. avec Sult. Ahmet.*

Catholiques ; & on ne peut douter que c'estoit celuy-cy : que Melece comme Cyrille Lucar dans la suite, avoit des sentiments conformes à ceux des Protestants, & que ces abus superstitieux qu'il taschoit de reformer parmy les Grecs, estoient ce qu'ils conservent aussi-bien que nous comme Tradition Apostolique. Les lettres de Melece qui sont presentement imprimées, & celle qu'il escrivit à Barton, font assez voir la fausseté de cette imagination. On voudroit bien qu'on nous marquast où est cette *Isle de Barton* : si les Anglois l'appellerent ainsi, les Grecs & tous les autres l'ont tousjours appellée Calcide, & ils n'ont pas changé son ancien nom pour luy donner celuy d'un estranger, parce qu'il y est enterré en pleine campagne, comme un excommunié.

Extrait d'une lettre de Melece à Barton.

On jugera si Melece estoit Anglois & non pas Grec par un extrait de la lettre qu'il escrivit à Barton, cité par Dosithée Patriarche de Jerusalem dans son *Enchiridion*. Nous donnerons cet extrait, parce que lorsqu'on fit l'impression des deux autres lettres, ce livre d'où elles sont tirées ne se trouvoit pas icy, & nous l'avons receu depuis. *La cinquiéme objection est tirée de l'effet. Car Calvin pense que supposant Jesus-Christ nostre Sauveur, corporellement & veritablement present dans les Mysteres immaculez, tous ceux qui participent aux Mysteres, participent necessairement au corps & au sang de Jesus-Christ, qu'ils demeurent en Jesus-Christ, & qu'il demeure en eux : que si cela n'arrive pas, par consequent Jesus-Christ n'est pas corporellement & veritablement dans les Mysteres. Mais Calvin apparemment n'a pas fait d'attention aux paroles du divin Augustin, qui dit que dans les Saints Mysteres, est le corps de Jesus-Christ vivifiant & salutaire : quoyque peut-estre à vostre égard, il ne soit pas pour vous donner la vie ; mais la mort, ce qu'à Dieu ne plaise. Car nostre Dieu est un feu qui esclaire & illumine ceux qui sont dignes : & qui aveugle & devore ceux qui sont indignes. Car le Mystere n'est pas un ouvrage de la nature qui soit par tout le mesme, & qui opere par tout la mesme chose, comme le feu naturel, qui est feu quelque part qu'il soit, & qui n'est point feu en un endroit, & terre en un autre. De mesme le pain auquel nous sommes naturellement accoustumez, n'est pas du pain pour moy, & une pierre pour vous : mais il est également du pain pour vous & pour moy : la difference consiste en ce que si la nature est affoiblie par quelque maladie, une chose peut estre nuisible à l'un & salutaire à l'autre.*

*Enchir. p.* 80.

*Or le Sacrement n'estant pas un ouvrage de la nature, mais de la volonté divine, par la puissance de laquelle & par la parole de Dieu il se fait, & il est transelementé, il est autre chose, & il opere par la grace, autre chose que ce qu'il est, & que ce qu'il opere par la nature. Cela estant ainsi, vous demandez avec estonnement comment il n'est pas à l'égard d'un autre, ce qu'il est à mon égard: comment il arrive que le corps du Seigneur dans les divins Mysteres, est pour moy un corps vivifiant & salutaire, & qu'il n'est ny salutaire ny vivifiant à un autre, puisqu'il n'est ny vivifié ny sauvé: & il vous paroist estrange, mesme impossible que la pierre précieuse, qui est aussi la pierre de scandale, ne produise pas par tout le mesme effet. Qu'est-ce que c'estoit donc que ce feu de Chaldée qui rafraichissoit comme une rosée agréable les enfants nourris dans la pieté, & qui consuma ces Babyloniens éloignez de Dieu? Qu'est-ce que c'estoit que cette Mer Rouge que passerent les Israëlites, & qui submergea Pharaon avec toute son armée? Que doit-on dire de ces miracles & de tant d'autres semblables? Ne font-ils pas connoistre tres-clairement, & criant à haute voix, pour ainsi dire, que Dieu peut faire des miracles, & qu'estant Dieu il en doit faire: & qu'il est vray par une raison évidente, que le feu estoit une rosée salutaire aux enfants de la fournaise nourris dans la pieté, & une flâmme devorante à l'égard des impies, Dieu le createur ayant mis dans la nature du feu cette qualité de consommer toute matiere combustible lorsqu'il s'en approche. Or il n'est pas estrange qu'il ne brule pas les choses qui naturellement devoient estre brulées, lorsque le Createur ne veut pas qu'elles le soient, mais qu'elles soient conservées. Et pouvons-nous douter que ce que Jesus-Christ déclare estre son corps, ne le soit pas veritablement, parce qu'il n'a pas donné la vie à Judas, qui par ce qu'il avoit fait, merita qu'il luy donnast la mort? Les choses qui nous sont impossibles, non seulement deviennent possibles, mais faciles & aisées dés que Dieu l'ordonne. La maniere dont se fait ce qui nous est impossible, & la raison par laquelle il se fait nous sont inconnuës: mais elles sont connuës à celuy seul auquel sont possibles, les choses qui sont impossibles aux hommes.*

Reflexion sur ce tesmoignage.

Il paroist par ces paroles que Melece soustenoit clairement à Barton que les meschants & les impies recevoient veritablement le corps de Jesus-Christ, & ce seul article comprend tous les autres, qu'il avoit apparemment traitez dans la mesme lettre. Si les Anglois qui ont tant fait valoir

l'amitié qui estoit entre ce Patriarche & Barton, avoient eu quelque bonne foy, ils devoient faire imprimer cette lettre entiere, autant ou plus que d'autres pieces de Grecs contre la Primauté du Pape : mais ils ont fait à cet égard la mesme chose que les Genevois touchant les lettres de Leger. Ils en ont donné quelques extraits sur ce qui regardoit les loüanges de Cyrille Lucar, & sur ce qui pouvoit rendre vraysemblables toutes les faussetez qu'ils ont publiées sur sa Confession : & ses calomnies contre George Coressius. Mais nous ne sçaurions rien des disputes sur les matieres de Religion que ce Theologien Grec eut avec Leger, si Nectarius ne nous l'avoit appris dans son Escrit aux Religieux du Mont Sina. Il en est de mesme à leur égard en ce qui regarde Melece : ils le loüent de la liaison qu'il a euë avec les Anglois & les Hollandois : ils en parlent comme d'un homme sçavant & irreprochable : ils n'oublient pas parmy ses éloges la guerre qu'il a faite à ceux qui parloient de réünion avec Rome, ny ses escrits contre la Primauté du Pape : qu'il avoit choisi Cyrille pour l'avancer dans les dignitez Ecclesiastiques : & Hottinger ainsi que plusieurs autres donnent à entendre, quoy qu'obscurement que la doctrine du Maistre devoit estre semblable à celle de son Disciple. Sur ce fondement, M. Claude l'a representé comme combattant contre les Grecs Latinisez, c'est-à-dire, selon luy, contre ceux qui croyoient la Transubstantiation, qui ensuite persecuterent Cyrille Lucar, & sur cela il reproche aux Auteurs de la Perpetuité de s'estre fort trompez, en prenant pour de veritables Grecs ceux qui ne l'estoient pas, puisqu'ils croyoient la presence réelle. *Opusc. Gr. p. 173.*

*Melece n'estoit pas Latinisé.*

*Def. de la Perpet. p. 88. 125. 274. 317.*

Mais on reconnoist par des preuves incontestables, que de l'aveu des Hollandois, des Anglois & des Protestants de Pologne & de Lituanie, Melece n'estoit pas Latinisé, puisqu'il a tousjours combattu contre les Latins. Cependant il croyoit la presence réelle, la Transubstantiation & l'adoration de l'Eucharistie : ce qui est prouvé non seulement par ses Escrits, mais par le tesmoignage de tous les Grecs depuis cent ans & davantage : par consequent on peut croire ces articles & n'estre pas Grec Latinisé, ce qui renverse entierement le systeme de M. Claude, & tarit la source de tous les arguments que luy & ses disciples ont employez pour

rendre suspects les tesmoignages de tous les Grecs qui s'accordent avec Melece sur le dogme de l'Eucharistie. Ainsi par exemple, ils rejettent l'autorité de Cyrille de Berroée comme Latinisé, parce qu'il estoit ami des Jesuites, de Syrigus, parce qu'il avoit estudié en Italie, de Coressius, de Gregoire Protosyncelle & des autres, sur des soupçons aussi frivoles. Si donc M. Claude ou M. Smith, avoient des tesmoignages d'une grande liaison de ces Grecs avec les Catholiques, pareils à ceux que nous avons de celle de Melece Piga avec Douza, Scaliger, Barton, & d'autres Protestants, que ne diroient-ils pas? Mais cette liaison n'empescha pas ce Patriarche de soustenir la verité, de vive voix & par ses escrits, en quoy Cyrille ne l'imita pas.

Ses sentiments sur l'Eucharistie.

On a pû voir par la lecture des lettres de Melece qu'il enseigne formellement la Transsubstantiation, & qu'il n'a pas pensé qu'il y eust la moindre difficulté à se servir d'un mot que M. Smith, & ses semblables, croyent estre inconnu aux Grecs. Il s'en sert donc, & il explique en grand détail tout ce qui a rapport à ce dogme: marquant que dans les autres Sacrements Jesus-Christ nous donne sa grace: qu'en celuy de l'Eucharistie, luy-mesme, qui est la source de toutes les graces, se communique à nous. Que ce Sacrement non seulement nous rend participants du corps & du sang de Jesus-Christ; mais qu'il est la chose mesme qu'il signifie, c'est-à-dire, le corps & le sang de Jesus-Christ. Que l'eau demeure ce qu'elle estoit dans le Baptesme, mais que dans l'Eucharistie, les especes demeurant pour signifier, la substance est faite le corps & le sang de Jesus-Christ, qui est la chose que nous donne le Sacrement. Que Jesus-Christ est contenu entierement sous l'une & l'autre espece, par la puissance & la vertu de la Transsubstantiation. Que la foy des Communiants ne produit pas l'effet du Sacrement; mais que c'est la toute-puissance de Dieu & l'operation du S. Esprit. Que ce qui reste aprés la Communion est veritablement le corps de Jesus-Christ. Qu'on doit adorer l'Eucharistie, puisqu'elle est le corps & le sang de Jesus-Christ, avec son ame & sa divinité. Il establit aussi la necessité du Sacrifice, & qu'il ne peut estre offert que par des Prestres ordonnez selon la discipline de l'Eglise: enfin il ne trouve pas à redire qu'on porte le saint Sacrement en procession, quoyque cet usage ne soit

P. 103. P. 101. P. 102. P. 103. P. 104. P. 105. P. 112. P. 114.

pas dans l'Eglise Grecque. C'est ce qu'on trouve expliqué dans sa lettre à Cyriacus Photinus, dans la suivante & dans celle qui estoit addressée à Edoüard Barton.

On essaya de son temps de procurer la réünion des Grecs schismatiques de Pologne & de Lituanie avec l'Eglise Romaine, à quoy on ne put réüssir. La principale cause du mauvais succez de ce projet fut l'opposition que Melece y fit par ses lettres, & par le ministere de Cyrille Lucar, qu'il y envoya en qualité de Député, pendant l'administration du Siege de Constantinople. Cela donna lieu à quelques Calvinistes mal informez de mettre Melece au nombre des Patriarches de Constantinople, mais il ne l'a jamais esté. Il escrivit en 1600. une lettre à Sigismond III. Roy de Pologne, dans laquelle il déclame fortement contre l'Eglise Romaine, & il soustient par divers arguments, que le saint Esprit procede du Pere seul : il attaque les autres articles du Decret d'Union du Concile de Florence, & il fait paroistre par tout une fureur extreme contre les Latins. Elle fut augmentée à l'occasion du bruit, qui se respandit jusqu'en Egypte de sa réünion avec le Pape, parce qu'en ce mesme temps Clement VIII. receut une députation vraye ou fausse de Gabriel Patriarche Cophte d'Alexandrie, que l'on confondoit avec Melece. Il s'en plaignit par des lettres qu'il escrivit en Russie ; l'union projettée n'eut aucune suite, & Melece demeura tousjours dans les mesmes sentiments.

Il traverse l'Union projettée entre les Grecs de Pologne & les Latins.

*Regenvols. l. 4. Hist. Eccles. Sclavon.*

Il n'en falloit pas davantage pour donner lieu aux Calvinistes de le loüer comme ont fait Georges Dousa, Turnovius, Regenvolscius, & plusieurs autres, dont un des derniers est M. Smith. Car de mesme que s'il avoit vescu familierement avec luy, & qu'il eust esté dépositaire de ses plus secretes pensées, il le represente comme *ayant fait à Padouë de serieuses reflexions, qu'il avoit conservées toute sa vie dans sa memoire, en sorte que jamais il n'avoit cessé de censurer aigrement l'Eglise Romaine, soit par envie, soit par amour de la verité,* loüange qui paroistra fort bizarre. Nous aimons mieux croire que ce fut de bonne foy, & par un zele mal entendu, que de supposer sans fondement, qu'il ait escrit contre sa conscience, & par pure jalousie. Quoy qu'il en soit, de l'aveu de ceux mesmes qui laissent à peine un seul Grec moderne à l'Eglise d'Orient, & qui les latinisent tous à l'exception de Cyrille

C'est-là le fondement des loüanges que luy donnent les Calvinistes.

*Ut pote qui sive invidia sive veritatis amore accensus in Romanam Ecclesiam acerrimis censuris invehi nunquam cessaverit*

& de deux ou trois autres, Melece estoit un veritable Grec & nullement Latinisé.

Il enseigne neantmoins la Transubstantiation.

Cependant il enseigne la Transubstantiation d'une maniere si nette, il en admet les consequences, & il les explique avec tant de détail, comme chacun le peut reconnoistre par la simple lecture de ses deux lettres imprimées depuis peu, qu'on ne peut douter aprés cela qu'un veritable Grec ne croye ce dogme en la mesme maniere que les Catholiques, sans pour cela estre Latinisé. Il doit l'estre neantmoins selon les maximes establies par M. Claude, que ses disciples ont appliquées à Gennadius, à ceux qui condamnerent Cyrille Lucar, à Syrigus & à ceux qui souscrivirent les Decrets du Synode de Jerusalem, puisque mesme il est entré dans un plus grand détail que les autres, & qu'il a expliqué diverses propositions tirées de la Theologie Scholastique, ce que les autres n'ont pas fait. Comme donc aprés tant de tesmoignages des Protestants qui parlent de Melece avec de grands éloges, il n'y a pas d'apparence qu'aucun puisse desormais le rendre suspect, il ne reste à ceux qui voudroient éluder son autorité, qu'à dire que les pieces sont supposées. Les copies sur lesquelles on les a données au public furent mises entre les mains de M. de Nointel par Panagiotti, & certifiées par Païsius Patriarche d'Alexandrie, comme ayant esté prises sur les originaux. Elles sont aussi citées par le Patriarche Callinique, par Nectarius, par Dosithée, & d'autres Grecs des derniers temps, & outre les deux qui ont esté publiées Dosithée cite celle qui estoit addressée à Edoüard Barton, dont nous avons parlé cy-dessus. Melece cite luy-mesme d'autres Ouvrages, où il dit qu'il a traité plus amplement la matiere de l'Eucharistie, & nous ne pouvons dire s'il entend parler de deux qui ont esté imprimez en Lituanie, en Grec & en Polonois, car nous ne les avons jamais veus, ou de quelques autres qui ne le sont pas.

Fort éloigné des sentiments des Calvinistes.

Il seroit inutile de le rendre suspect aprés qu'il s'est expliqué si clairement, par ce qu'il avoit avancé Cyrille Lucar dans les dignitez Ecclesiastiques, puisqu'il ne le connoissoit pas, & ne sçavoit rien du commerce qu'il commença avec les Protestants, lorsqu'il l'envoya en Pologne, en Lituanie & en Moldavie. Car il monstre assez combien il estoit éloigné d'eux dans une lettre qu'il escrivoit en ce temps-là à

Martin Bronicovius. *Nous sommes faschez*, disoit-il, *d'estre éloignez de vous, non seulement par une si grande distance des lieux, mais aussi dans des choses où il falloit que nous fussions d'accord, faisant profession du Christianisme.* Enfin puisque les Protestants de la grande Pologne, ne purent faire aucune union avec les Grecs, qui agissoient sous les ordres de Melece, quoyqu'ils fussent portez par Cyrille Lucar, mais qui n'estoit pas encore perverti, ce seroit une supposition bien temeraire que de vouloir s'imaginer qu'il pust estre de leur sentiment.

*Regenvolsc. Hist. Eccles. Sclav. l. 4.*

---

## CHAPITRE IV.

### *Esclaircissement touchant Gabriel de Philadelphie.*

Gabriel Severe Metropolitain de Philadelphie, est un des premiers & presque le seul Auteur qui eust esté cité comme tesmoin de la créance des Grecs sur l'Eucharistie, avant la dispute touchant la Perpetuité de la Foy. M. le Cardinal du Perron avoit rapporté un passage de luy, dont les Auteurs de la Perpetuité s'estoient servis, parce que le livre imprimé en Grec à Venise, estoit à peine connu par quelques citations qu'en avoit faites le sçavant P. Morin dans ses Traitez de la Penitence, & des Ordinations. M. Claude, malheureux Critique s'il en fut jamais, s'inscrivit en faux contre Gabriel comme un Auteur supposé, parce que M. le Cardinal du Perron n'avoit pas cité le Grec, objection d'autant plus surprenante, que chacun sçavoit, que s'il n'avoit esté cité qu'en Grec, M. Claude auroit eu besoin d'un interprete pour l'entendre. Les ouvrages de Gabriel furent imprimez en Grec & en Latin en 1671. par M. Simon sur l'édition Grecque de Venise faite en 1600. avec des notes amples & sçavantes, qui esclaircirent suffisamment la matiere, de sorte qu'il ne fut plus permis de douter de la verité du livre, ou de la doctrine de l'Auteur. M. Claude oubliant toutes les béveuës qu'il avoit faites sur ce sujet dans ses premiers escrits, car il n'en a jamais avoüé aucune, prit une autre methode, & ce fut de prouver que Gabriel n'enseignoit rien moins que la Transubstantiation, mais bien la *Metousiose*, qui selon luy sont deux choses fort differentes. Il est à remar-

Gabriel est un des premiers qui ait esté cité en faveur de la Transubstantiation.

quer que c'estoit aprés avoir assuré comme une verité indubitable,& qu'il se flattoit d'avoir démonstrée,qu'aucun Grec, à moins que d'estre dans la Communion du Pape,n'avoit cru la presence réelle & la Transubstantiation , en sorte que le mot mesme, selon luy, estoit inconnu dans l'Eglise Grecque. Il est vray qu'il n'estoit pas connu dans la signification qu'il luy donne , & il ne l'est pas mesme encore en ce sens parmy les Grecs, qui ont assez nettement déclaré qu'ils ne deferoient pas beaucoup à la Theologie de M. Claude, mais qui l'auroient traité d'une maniere plus rude que n'ont fait Nectarius, Dosithée, & divers autres, s'ils avoient pû s'imaginer qu'il leur voulust apprendre leur langue.

Hardiesse surprenante de M. Claude sur Gabriel, & ses variations.

Cette seule preuve d'ignorance & de mauvaise foy, suffisoit pour ouvrir les yeux à toute persone qui eust cherché la verité sans prévention : mais il sçavoit qu'une hardiesse soustenuë faisoit plus d'impression que de bonnes raisons , ou des preuves de fait , auprés d'une multitude d'ignorants préoccupez de la capacité & de la bonne foy de leur Ministre. Il ne connoist pas un Auteur , il traite hardiment le livre de supposé. On le confond : il se retranche à dire que cet Auteur est un Grec Latinisé. On luy prouve sans replique que jamais homme ne le fut moins : il ne s'arreste pas pour cela : mais il entreprend de prouver que mesme par le mot de *Transubstantiation*, on ne doit pas entendre le changement de substance, que Gabriel enseigne expressément. Le P. Paris a si bien refuté cette miserable chicane, qu'il suffit de renvoyer les lecteurs, à ce qu'il en a escrit.

*L. 1. ch. 5.*

Les Protestants l'ont abandonné sur cet article. Nouveau systeme de M. Smith.

Il y a beaucoup d'apparence que les Protestants les plus favorables à M. Claude, ont eu honte de soustenir des paradoxes dont on reconnoist la fausseté à la seule ouverture des livres. Car M.Smith n'a pas osé dire que Gabriel fust un phantosme , puisque dans la Turcogrece , & en d'autres recueils de lettres escrites de Constantinople du temps du Patriarche Jeremie, il est fait mention de luy comme d'un Evesque considéré parmy les siens , pour sa probité & pour sa doctrine. Il n'a pas non plus contesté son livre qui estoit imprimé à Venise, & connu de tous les Grecs : mais il a pris une nouvelle route. Car sans s'engager à prouver cette proposition de M. Claude , que Gabriel estoit un Grec Latinisé, puisqu'il en sentoit l'absurdité , & la fausseté , ny son explication encore

plus

plus insoustenable du sens dans lequel ce Theologien Grec avoit entendu la Transubstantiation, il a establi dans son premier ouvrage, que c'estoit le premier qui se fust servi de ce mot, & pressé par les tesmoignages qu'on luy avoit objectez, il dit *que s'il n'estoit pas le premier, il estoit au moins des premiers.* Il represente Gabriel comme charmé d'un mot nouveau, & entraisné par la Philosophie Scholastique, qui le luy avoit fait embrasser avec plaisir; de sorte qu'il avoit commencé à l'employer contre l'exemple de tous ceux qui l'avoient précedé, dont il paroist neantmoins que ce Critique n'avoit veu aucun. En effet les Grecs assurent le contraire, marquant que Gennadius, Melece Piga, & divers autres s'en sont servis: comme on le void par les ouvrages des deux premiers que nous avons, & qui nous empeschent de douter des autres. *P. 14.*

Faussetez qu'il avance sur ce sujet.

Pour donner ensuite quelque couleur à une mauvaise response dont la fausseté est presentement évidente, il la soustient par une remarque encore plus fausse. C'est, dit-il, qu'il s'est trouvé tres-peu de Grecs qui ayent imité Gabriel dans l'usage de ce mot nouveau: & qu'il faut sur cela s'en rapporter à ceux qui ont vescu depuis Gabriel jusqu'au temps de Cyrille; & aux Evesques aussi-bien qu'à ceux qui ont esté considerables parmy les Grecs par leur doctrine, ou par leurs emplois, non pas aux premiers venus, à des Escrivains vulgaires, sans réputation, sans merite, sans autorité dans leur nation, encore moins à des Moines, reconnus pour Novateurs, & instruits de tous les artifices de la Cour de Rome, selon leur estat & leur éducation, pour la ruine de l'Eglise Grecque. Si M. Smith n'a pas connu ceux qui ont imité Gabriel, ou plustost qui sans penser à l'imiter se sont servis du mot de *Transubstantiation*, c'est qu'il ne s'en est pas instruit à Constantinople. Car Melece d'Alexandrie qui estoit contemporain, & qui le regardoit comme son Maistre, s'en est servi: & dans la lettre qu'il luy a escrite, il paroist qu'ils estoient entierement d'accord sur l'expression & sur le dogme. Maximus Margunius, Jean Nathanaël, & d'autres, en ont fait autant: George Coressius de mesme, à ce que tesmoignent les Grecs dans les Decrets du Synode de Jerusalem, & dans la Sentence Synodale de Callinique, Gregoire Protosyncelle: enfin quand la Confession de Cyrille parut, Melece Syrigus *P. 25.* *Opusc. Gr. p. 117.*

& ceux qui approuverent la Confession Orthodoxe : aprés quoy Nectarius, Dosithée, & d'autres, ont suivi le mesme exemple.

Espace imaginaire dans lequel il veut qu'on luy cite des Auteurs.

Il n'estoit pas necessaire de fixer l'Epoque de l'usage de ce mot dans un intervalle aussi court que celuy qui est entre Gabriel & Cyrille Lucar, puisqu'il faut s'estonner plustost de ce qu'il se trouve plusieurs Auteurs qui ont alors parlé de la Transsubstantiation, que de ce qu'il n'y en a pas un si grand nombre. Les Grecs ne font pas tous les jours des livres, & ce n'est pas-là leur plus grand malheur : outre qu'il n'y avoit aucune raison de traiter exprés la matiere de la Transsubstantiation, lorsqu'elle n'estoit pas attaquée. Coressius commença aprés les conferences qu'il eut avec Antoine Leger, qui furent mises par escrit, comme tesmoigne Nectarius, & ceux qui ont donné des lettres de Cyrille, si inutiles & si frivoles addressées à ce mesme Ministre, auroient deu plustost publier les escrits qui furent faits de part & d'autre, que tout ce qu'ils ont fait paroistre sur ce sujet. Car elles auroient servi à justifier que Gabriel n'estoit point un novateur, & qu'il parloit le langage de son Eglise. On ne doit pas exclure du nombre des tesmoins, ceux qui ont escrit, ou dans le temps de Cyrille Lucar, ou peu aprés ; au contraire, ils ont une plus grande autorité, puisque la question fut traitée à fond, à l'occasion de sa Confession, ce qui n'estoit pas arrivé depuis le Patriarche Jeremie.

On luy a cité des Auteurs tres-considerables & tres-connus.

Au reste, quand M. Smith a demandé qu'on s'en rapportast à des persones de réputation & de dignité, nos Theologiens ont pleinement satisfait à cette demande, quoyque peu raisonnable, car la dignité ne fait rien : il suffit qu'un Auteur soit connu & regardé comme Orthodoxe, afin que son tesmoignage soit recevable sur la doctrine, & on n'en a allegué aucun qui ne fust tel. Mais que pouvoit-on souhaiter de plus considerable que des Patriarches, Gennadius, Cyrille de Berroée, Parthenius le vieux, Callinique de Constantinople : Melece Piga, & Païsius d'Alexandrie, par lequel on a eu les lettres du premier. Nectarius & Dosithée de Jerusalem, Gabriel Metropolitain de Philadelphie : les Metropolitains, & autres Evesques qui ont souscrit les Decrets de 1632. de 1648. de 1671. de 1672. & de 1691. George Coressius estoit le Theologien de l'Eglise de Constantinople:

Melece Syrigus Docteur & Prédicateur, tous autorisez par leurs Patriarches & par les Synodes. Voila ceux qui ont imité Gabriel, & si on y joint les Patriarches & les Prélats qui approuverent la Confession Orthodoxe, le nombre en sera tres-grand, au lieu que Cyrille Lucar a trouvé à peine trois ou quatre vagabonds qui ayent voulu l'imiter. On peut mesme dire qu'aucun ne l'a fait, puisque jusqu'à present les Calvinistes n'ont pû produire un seul Acte, non pas d'une Eglise, mais d'un Evesque, d'un Metropolitain, d'un particulier sans reproche, qui ait souscrit purement & simplement la fausse Confession de cet Apostat.

Quand aprés cela M. Smith vient sur les Moines, il est aisé de reconnoistre, qu'il veut tomber sur Syrigus: & il est estonnant qu'un homme qui a fait le voyage de Levant, ne sache pas que les Religieux y sont en grande consideration. Nous parlerons à part de celuy-là contre lequel il n'a cessé de déclamer dans ses deux Dissertations, & icy nous ne dirons qu'un seul mot qui doit luy fermer la bouche. Il a marqué qu'il avoit apporté de Constantinople un exemplaire imprimé de la Confession Orthodoxe: il faut donc qu'il ne l'ait pas ouvert, puisqu'à la premiere édition, aussi bien qu'à l'autre, on void à la teste une lettre de Nectarius Patriarche de Jerusalem, par laquelle il approuve & loüe cette Confession, & en mesme temps il fait de grands éloges de Syrigus, comme d'un Docteur tres-illustre, qui representa la persone du Patriarche dans le Synode de Jassi, & qui estoit consideré comme une regle vivante de la foy. Voilà quels sont ces gens obscurs, ramassez dans les carrefours, ces Moines miserables reconnus pour Novateurs, ausquels, selon M. Smith, il ne faut pas donner la moindre créance: & ce sont neantmoins ceux que les Synodes, & les Patriarches nous indiquent comme les veritables & fideles interpretes de la foy de leur Eglise.

*Jugement faux qu'il fait sur Syrigus.*

Enfin M. Smith pour achever de destruire l'autorité de Gabriel de Philadelphie, aprés avoir dit qu'il avoit pû se laisser entraisner par l'amour de la Theologie scholastique: qu'il la suit dans tout son Traité qu'il copie tres-impertinemment quelquefois, les expressions des Scholastiques, ce qui ne seroit pas aisé à prouver: il adjouste qu'on void assez quel pitoyable Theologien il estoit, par ses sottes allusions,

*Autre objection de M. Smith sur Gabriel.*
*Miscell. p. 15.*

des explications forcées de l'Escriture-sainte, beaucoup de puerilitez & de sottises par lesquelles on peut juger qu'il n'avoit pas le sens commun. Il est vray qu'il explique les Sacrements, par la matiere & par la forme, & en cela les Grecs ont imité nos Scholastiques, ce qui ne change rien à la substance de la doctrine, car il ne convient pas avec eux touchant la forme de l'Eucharistie. On auroit peine à trouver dans un Traité aussi court que celuy-là des passages de nos Theologiens, qu'il ait mal entendus: & à l'égard de ses allusions, & de ses explications de l'Escriture-sainte, ce reproche ne tombe pas sur les passages qui contiennent des veritez de la Religion. Il ne donne pas des explications plus forcées que celles qui remplissent les livres des Protestants, sur les seules paroles de l'Institution de l'Eucharistie. On ne trouvera peut-estre rien de semblable à ce que Lightfoot a dit sur ces paroles de la Genese *Carnem cum sanguine non comedetis*, où il croid voir un argument invincible contre la Transsubstantiation, pour ne pas parler de tant d'autres fausses interpretations que les Protestants ont inventées, pour appuyer leurs nouveautez, comme cette distinction inconnuë à toute l'antiquité, *du Royaume de Dieu* & *du Royaume des Cieux*, pour destruire la necessité du Baptesme. Gabriel escrivoit pour les simples, & non pas pour des gents aussi délicats, dont les sermons sont plus souvent de tristes Leçons de Theologie ou de Controverse que des instructions Chrestiennes. Cyrille Lucar, ce grand Saint de M. Smith, faisoit souvent de pareilles allusions, comme on peut voir dans les extraits de ses Homilies. Mais enfin Gabriel raisonne juste selon ses principes, & quoyqu'il eust pû connoistre aussi-bien que Cyrille la doctrine des Calvinistes, il ne s'y laissa pas surprendre, en quoy il fit paroistre autant de bon sens que de droiture & de probité. De pareilles injures font honneur à sa memoire, au lieu que celle de Cyrille est en horreur, nonobstant toutes les loüanges que ceux qui le séduisirent luy ont données. Il ne s'agit pas de sçavoir si Gabriel avoit beaucoup d'esprit, d'érudition, ou d'éloquence; mais s'il estoit reputé Orthodoxe dans sa Communion, & il faudroit avoir perdu l'esprit pour en douter, aprés les preuves que nous en avons, & les tesmoignages de toute la Grece.

*In Genes. c. 9.*

*Déf. de la Perpet. p. 294. & s.*

# CHAPITRE V.

## *Esclairciſſement touchant George Coreſſius.*

QUoyque dans la ſuite de la diſpute touchant la Perpetuité, il n'y ait eu aucune citation des ouvrages de George Coreſſius, & qu'on en ait ſeulement parlé à l'occaſion du petit Traité de Gregoire Protoſyncelle ſon diſciple, il eſt neantmoins neceſſaire de faire connoiſtre quel eſtoit ce Theologien. Car Allatius en a dit beaucoup de mal, il l'a repreſenté comme un ignorant, & comme un libertin, qui s'eſtoit attiré par ſa mauvaiſe conduite l'excommunication de ſon Patriarche. Il luy reproche particulierement ſa fureur contre l'Egliſe Romaine, & il y a beaucoup d'apparence que par cet endroit ſeul, ſon zele luy a fait croire trop facilement tout ce qu'il a eſcrit contre Coreſſius. D'un autre coſté Cyrille Lucar l'a déchiré outrageuſement, dans ſes lettres ſecretes qu'on a tirées des tenebres où elles eſtoient demeurées avec raiſon depuis tant d'années, pour les faire paroiſtre par le moyen de l'Auteur des *Monuments*, qui tres-ſouvent ne les a pas entenduës, & qui les a reveſtuës d'un commentaire de ſa façon, c'eſt-à-dire, de remarques inutiles tirées des Dictionaires hiſtoriques, ou de ſon imagination. Mais les Grecs ſchiſmatiques meritent plus de créance ſur ces faits qu'Allatius, Arcudius, Mathieu Caryophylle, & les autres, qui ont eſcrit à Rome: encore davantage qu'un apoſtat déclaré comme Cyrille.

> Qualitez perſonelles de George Coreſſius, duquel Allatius a fait un eſtrange portrait.
>
> *Allat. de conſ. l. 3. c. 7. §. 12. De Georgiis p. 411.*
>
> *Def. de la Perpet.* 37. 49. 54. 59. 365.

Les Grecs nous le repreſentent donc comme un homme ſçavant & habile, qui à cauſe de ſa capacité fut fait Theologien de l'Egliſe d'Orient, qualité qu'on ne trouve pas attachée à aucune des dignitez Eccleſiaſtiques du Siege de Conſtantinople, & qui luy fut apparemment donnée par une commiſſion ſpeciale, lorſqu'on commença à s'appercevoir des nouveautez, que Cyrille taſchoit ſous main d'introduire parmy les Grecs. Ils nous apprennent qu'alors le Miniſtre Leger, principal confident de Cyrille, eut pluſieurs conferences avec Coreſſius, touchant les points controverſez entre les Grecs & les Calviniſtes, & ils marquent parti-

> Les Grecs en font au contraire de grands éloges.
>
> *Nectar. Epiſt. ad Sinaïtas p. 173.*

culierement la Tranſubſtantiation & la preſence réelle. C'eſt ce qu'on apprend par l'eſcrit de Nectarius Patriarche de Jeruſalem, addreſſé aux Religieux du Mont Sina, dont voicy les paroles. Aprés avoir marqué le trouble que la Confeſſion de Cyrille excita parmy les Grecs, il dit qu'*ils ſe reveillerent & qu'ils combattirent vigoureuſement pour la défenſe de la verité, & pour ſe juſtifier de ce qu'on leur attribuoit injuſtement. Car,* pourſuit-il, *George Coreſſius homme tres-ſçavant, & d'une grande érudition, Theologien de l'Egliſe Orientale, fut appellé de Chio par le ſacré Synode de Conſtantinople, & alors il eut pluſieurs conferences avec un certain Antoine Leger, un des Sectateurs de Luther, & ayant mis les diſputes par eſcrit, il retourna chez luy, aprés les avoir laiſſées aux noſtres pour leur défenſe. A cette occaſion, il inſera dans ſes ouvrages Theologiques pluſieurs diſcours & demonſtrations contre Luther & contre Calvin, employant beaucoup de ſoin à refuter leurs dogmes, & ayant fait pluſieurs Traitez ſur les ſacrez Myſteres, ſur la Tranſubſtantiation du ſaint pain, & ſur la preſence réelle de Jeſus-Chriſt dans le meſme. Il eſcrivit pareillement aſſez au long touchant la Prédeſtination, contre l'opinion des Lutheriens & des Calviniſtes, comme auſſi touchant les images & l'interceſſion des Saints, s'eſtant appliqué entierement à renverſer toutes leurs nouveautez, conformément à la doctrine de l'Egliſe.* Tel eſt le jugement que fait Nectarius des ouvrages de ce Theologien, qui eſt cité de meſme avec éloge dans le Synode de Jeruſalem, dans la Sentence Synodale du Patriarche Callinique, & par tout ailleurs. Enfin la plus certaine marque d'approbation, eſt que pluſieurs de ces meſmes ouvrages ont eſté imprimez depuis quelques années par les Grecs meſmes en Moldavie.

Allatius a eſté mal informé ſur Coreſſius.

Allatius, au contraire, parle avec beaucoup de meſpris de Coreſſius & de ſes ouvrages, mais il ne fait mention que de ceux qui ſont contre les Latins, dont un des premiers touchant la Proceſſion du S. Eſprit, a eſté imprimé à Londres, avec les Traitez de ſept autres Grecs au commencement du ſiecle dernier. Il dit qu'il avoit un eſprit rude & groſſier ; un ſtile barbare, plus de paroles que d'éloquence, que ſon ouvrage qu'il avoit veu eſtoit tres meſpriſable, & rempli de venin contre les Latins : enfin qu'il apprenoit que le Patriarche de Conſtantinople l'avoit excommunié, & en cela il paroiſt, comme en d'autres faits des derniers temps,

qu'il n'estoit pas bien informé. Car il n'y a persone qui ne reconnoisse que Nectarius est bien plus croyable, d'autant mesme qu'il est de notorieté publique que Coressius a escrit par députation speciale de l'Eglise de Constantinople, & persone ne s'imaginera qu'elle eust choisi pour une dispute aussi serieuse, un homme tel qu'Allatius le dépeint, & encore moins un excommunié. Sa coustume est de loüer avec excez tous les Grecs qui ont travaillé pour procurer la concorde entre les deux Eglises, ou pour combattre les schismatiques, & de blasmer de mesme ceux qui ont esté dans des sentiments opposez. Les uns meritoient beaucoup par leur zele, mais ils n'estoient pas pour cela plus habiles, comme il est aisé de reconnoistre par la plus grande partie des ouvrages de Grecs reünis imprimez à Rome, dont plusieurs ont plus fait de mal que de bien, & on n'en excepte pas Caryophylle & Arcudius qu'il loüe neantmoins extremement. Nous loüons aussi le zele d'Allatius: mais comme il faut plaindre ceux qui se trouvent engagez dans le schisme par leur naissance, plustost que de leur insulter mal à propos, & de ne leur rendre pas justice quand ils ont défendu la verité contre les ennemis communs des deux Eglises, nous croyons qu'il faut juger de Coressius conformément à l'opinion que les Grecs en ont euë, & qu'ils en ont encore presentement. Il importe peu qu'il ait esté aussi sçavant que ceux qui ont passé pour tels, & qui ont merité cette réputation : il suffit que parmy les siens, il a esté reputé Orthodoxe, & c'est ce qu'on ne peut nier aprés des tesmoignages aussi positifs, & aussi authentiques que ceux qui ont esté rapportez.

Examen des lettres de Cyrille touchant Coressius. P. 67.

Il reste à examiner ce que Cyrille en a dit dans ses lettres, qui ont esté publiées dans les *Monuments authentiques*, avec des commentaires dignes de leur Auteur. Dans une qui est escrite de Chio le $\frac{4}{14}$ Avril 1635. il dit qu'en parlant avec le Docteur Coressius il avoit appris de luy *un beau dogme, touchant le Mediateur : que celuy-cy luy avoit dit qu'il estoit bien vray qu'il y avoit un Mediateur, qui est Jesus-Christ ; mais qu'il y en a encore d'autres, d'un ordre inferieur qui intercedent. M. Leger sur ma conscience, je vous dis en verité que Coressi, & ce qu'il y a icy de ses adherents, sont si ignorants, que toutes les persones qui ont quelque discernement, ont mal au cœur d'entendre leurs raisonnements & leurs disputes ; & les Jesuites se moc-*

*quent d'eux : Je m'estonne qu'ils ne s'en apperçoivent pas eux-mesmes, mais c'est qu'ils n'ont ny sens, ny jugement. Avec cela le peuple ignorant estime Coressi, non pas pour son sçavoir, mais parce qu'il est bon compagnon. C'est ce que j'ay découvert depuis trois jours que je suis à Chio, & j'ay voulu vous en avertir, afin que vous sceussiez, avec qui vous disputerez, sur cette matiere sublime de la Transubstantiation.* Nous avons traduit ce passage sur le mauvais jargon de Cyrille qui est à peu prés l'Italien qu'on parle sur les Galeres, & dans les Ports de Levant, parce que le Traducteur n'ayant pas entendu un mot qu'il a neantmoins mis en gros caractere, comme tres-important, *li Giesuiti si fanno beffe di loro*, a traduit ridiculement, *les Jesuites en sont la dupe*, afin d'en tirer des preuves de l'attachement que Coressius avoit, pour les Jesuites, & tascher ainsi de le rendre suspect.

On n'y doit avoir aucun égard.

Il est certain qu'on ne doit avoir aucun égard, à tout ce qui peut estre dit, par un ennemi déclaré, contre la réputation d'un autre, & telle estoit la disposition de Cyrille à l'égard de Coressius. Que ses mœurs fussent bonnes ou mauvaises, ce n'est pas cela dont il est question. Un homme anathematisé par l'Eglise Grecque comme le fut Cyrille, & qui la mit en combustion pendant quinze ans, par son ambition demesurée, n'avoit rien à reprocher aux autres.

Coressius raisonnoit mieux que luy.

Coressius, dit-il, n'avoit *pas le sens commun, c'estoit un ignorant dont les raisonnements & les disputes faisoient mal au cœur:* cependant sur la doctrine qui regarde le Mediateur, il raisonnoit beaucoup mieux que Cyrille, en distinguant tres-bien la mediation de *redemption* qui ne convient qu'à Jesus-Christ, de la mediation d'*intercession*, qui est celle que les Grecs & les Latins attribuent aux Saints. Le traducteur a adjousté le mot d'*aussi*, qui n'est point dans le texte, & qui fait un sens autant faux que ridicule. Car en disant que les Saints intercedent aussi, il s'ensuit que Jesus-Christ intercede comme eux, ce qu'il n'y a point de Grec qui ne rejette.

Cette lettre prouve le tesmoignage de Nectarius touchant les conferences de Coressius & de Leger.

La seule chose qu'on peut tirer de cette lettre, est qu'elle confirme ce que Nectarius marque dans les paroles rapportées cy-dessus : qu'on fit venir Coressius de Chio, pour disputer contre le Ministre Leger, ce qui fut fait pendant un des exils de Cyrille, & par consequent ce pouvoit estre sans sa participation. Nous ne trouvons aucune lumiere sur le détail

détail de ces conferences, & ſi ceux qui ont les premiers parlé des lettres eſcrites au Miniſtre Leger, avoient eu quelque bonne foy, ils auroient en meſme temps donné des extraits de celles que celuy-cy avoit eſcrites, qui pourroient nous inſtruire ſur ce qui ſe paſſa en cette diſpute. Car elle a quelque choſe de ſingulier, puiſqu'il ne ſe trouve pas d'exemple dans l'hiſtoire de ces derniers temps, d'une diſpute reglée touchant la Religion entre les Grecs & les Proteſtants. Il n'eſtoit pas vray-ſemblable que Cyrille euſt déclaré toute ſa liaiſon avec les Calviniſtes, quoyque ſa Confeſſion fuſt imprimée à Genéve deux ans auparavant, parce qu'il l'avoit tousjours deſavoüée. Un fourbe tel qu'il eſtoit, pouvoit donc avoir dit, pour juſtifier ſon commerce avec Leger, que celuy-cy s'eſtoit addreſſé à luy, pour demander des eſclairciſſements ſur la Religion : le venin de l'hereſie ſe répandoit ſecretement, comme le marque Syrigus : quelques Eveſques eſtoient gagnez, ſi on peut adjouſter foy à ce qui eſt dans la lettre du Moine Arſenius. Il n'en falloit pas davantage pour engager les Grecs à défendre leur Religion en diſpute reglée.

Il y a beaucoup d'apparence que Leger ayant conſervé juſqu'à des billets qui ne ſignifioient rien, & d'autres papiers auſſi frivoles, que ceux dont eſt groſſi le recuëil des *Monuments Authentiques*, n'avoit pas manqué à garder encore plus ſoigneuſement les eſcrits faits de part & d'autre entre Coreſſius & luy. Pourquoy donc n'en a-t'on jamais rien produit, car ils auroient donné plus d'eſclairciſſements que toutes ces lettres ? On y auroit veu de quelle maniere le Miniſtre Leger parloit de Cyrille, & ſi ſa Confeſſion de foy fut produite dans la diſpute : ſi on la connoiſſoit comme eſtant de luy dans l'Egliſe de Conſtantinople : quelle part il prenoit à cette diſpute, ſi on produiſoit ſes lettres originales, pour confondre les Grecs par l'autorité de leur Patriarche. Enfin on auroit reconnu au moins que Cyrille eſtoit un impoſteur quand il attribuoit à toute l'Egliſe Orientale des opinions qu'elle combattoit. C'eſt donc aux Reformez qui reprochent ſi ſouvent, & avec tant d'injuſtice aux Catholiques, le manque de bonne foy à eſclaircir le public ſur un fait de cette importance, puiſque leur ſilence eſt un grand préjugé pour faire croire qu'ils ne pourroient pro-

Mauvaiſe foy de ceux qui ont ſupprimé les lettres qui avoient rapport à cette diſpute.

duire les eſcrits de cette Conference, ſans qu'on reconnuſt la fauſſeté de tout ce qu'ils ont publié touchant Cyrille Lucar.

Remarques fauſſes & ridicules du S^r. A. ſur ces lettres. *Def. de la Perpet. p.34. & ſuiv.*

Le Commentateur de cette lettre, aprés avoir eſpuiſé les threſors de Moreri ſur Chio, adjouſte qu'on trouvera le veritable portrait de Coreſſius dans une lettre ſuivante, que *c'eſtoit un Epicurien, un homme ſans Religion, un paraſite, cependant diſciple des Jeſuites, ne ſçachant autre choſe que les chicanes des controverſes de Bellarmin : qui feignoit d'eſtre ennemi des Papiſtes, & qui cependant eſtoit penſionaire de la Cour de Rome.* Il n'y a perſonne qui ne cruſt que tous ces faits ſont marquez dans la lettre qu'il cite : cependant outre que Cyrille diſoit le contraire de celle-cy, qui porte que *les Jeſuites ſe mocquent de luy & de ſes ſemblables*, il ne dit rien dans l'autre, ſinon qu'il eſt allé à Conſtantinople avec un diſciple des Jeſuites: ce qui eſt une preuve à peu prés ſemblable à celle qu'on voudroit tirer pour accuſer un homme d'eſtre Juif ou Mahometan, de ce qu'il ſeroit venu de Conſtantinople dans un vaiſſeau où il y avoit quelqu'un faiſant profeſſion du Judaïſme ou du Mahometiſme.

Coreſſius eſtoit tres-attaché à l'Egliſe Grecque.

Un homme qui fait un Traité exprés pour ſouſtenir que le S. Eſprit ne procede pas du Pere & du Fils, un autre contre la Primauté du Pape, & contre le Purgatoire, n'avoit aſſurément gueres profité des leçons des Jeſuites, ny de la lecture de Bellarmin, contre lequel il a fait un Traité cité par Nectarius. Mais ce ſeroit abuſer de la patience du public, que d'examiner en détail toutes les fauſſetez qu'avance cet Eſcrivain, qui ne ſçavoit pas les premiers élements de la matiere dont il a eu la temerité d'eſcrire. Il n'a connu Coreſſius que par ce qu'il en a trouvé dans Moreri, ou pluſtoſt dans les additions ceux qui ont groſſi ſon Dictionaire : car il eſtoit mort avant l'impreſſion de l'Hiſtoire Critique de la créance des Nations de Levant, d'où eſt tiré cet article. Or l'Auteur de cet ouvrage ne ſçavoit rien de particulier touchant Coreſſius, ſinon qu'il avoit approuvé le livre de Gregoire Protoſyncelle : & celuy-cy avoüe qu'il l'a tiré principalement des ouvrages de l'autre qu'il regarde comme ſon maiſtre, & qui l'eſtoit veritablement. On ne trouve pas dans ces extraits que Coreſſius fuſt penſionaire de la Cour de Rome, & la maniere dont Caryophylle & Allatius en parlent fait aſſez

*De Prim. Pap. p.3.*

voir la fausseté de cette calomnie. Ce que quelqu'un a mis à la marge des paroles d'Allatius dans sa Dissertation *de Georgiis*, qu'on disoit qu'il s'estoit réüni à l'Eglise Romaine, est sans aucun fondement. Donc puisque, selon le tesmoignage de tous les Grecs, Coressius est loüé comme un des plus considerables Theologiens de leur Eglise, qu'il a donné des preuves publiques de son éloignement des Latins, & que par cette raison ceux-cy l'ont traité comme un des plus emportez schismatiques, il est inutile de le vouloir rendre suspect, sur des preuves aussi foibles que celles qui ont esté alleguées contre luy.

On ne void pas qu'il ait esté Religieux.

On ne trouve en aucun endroit qu'il ait esté Religieux, & mesme il ne paroist pas qu'il ait esté Ecclesiastique : ainsi les reproches ridicules de *Moine* que fait contre luy l'Auteur des *Monuments*, sont dignes de son ignorance, puisque chacun sçait que cette qualité ne rend persone mesprisable, en quelque païs que ce soit, & encore moins dans l'Eglise Orientale.

---

## CHAPITRE VI.

### *Esclaircissement touchant Gregoire Protosyncelle, Auteur d'un abregé sur les Sacrements.*

Gregoire estimé Orthodoxe parmy les Grecs.

COmme ce n'est qu'à l'occasion de ce livre qu'on avoit parlé d'abord de Coressius, il est à propos d'en dire quelque chose, puisqu'il a esté cité dans la dispute touchant la Perpetuité, & que les Calvinistes selon leur coustume ont rejetté son autorité, comme d'un Grec Latinisé. Ce Grec estoit de Chio, compatriote de Coressius, & son plus fidele disciple, ainsi que tesmoigne le Patriarche Nectarius, & ce fut des escrits de son maistre qu'il composa cet ouvrage sous le titre d'*Abregé des divins & sacrez dogmes de l'Eglise*, qui fut imprimé à Venise en Grec vulgaire en 1635. On en a donné depuis peu une Analyse. Gregoire reconnut qu'il avoit tout tiré de Coressius, & celuy-cy approuva le livre. Il a depuis esté consideré comme representant fidelement la doctrine des Grecs, & quoyque l'Auteur employe divers termes de scholastique, c'est neantmoins d'une maniere qui n'altere en rien la substance du dogme, imitant en

*Bib. Crit. T. I. c. 14.*

cela Melece d'Alexandrie, & Gabriel de Philadelphie.

L'impression faite à Venise ne rend pas son ouvrage suspect.

Le seul argument dont les Calvinistes se sont servis, pour diminuer l'autorité de ce Theologien, est que son livre avoit esté imprimé à Venise avec permission: quoyque chacun sache, que les Grecs ayant une entiere liberté dans ce païs-là, & estant sous la protection de la Seigneurie, vivent selon leurs loix, & qu'il s'y est imprimé un grand nombre de livres contre les Latins. Ainsi cette objection ne peut frapper que ceux qui n'ont aucune connoissance de cet usage, & mesme des livres des Grecs. Car les *Menées*, le *Synodicon*, le *Paracleticon*, le *Triodion*, & en un mot tous les livres Ecclesiastiques, dans lesquels il y a diverses choses contre l'Eglise Romaine, ou d'autres qu'elle n'approuve pas, ont esté imprimez de mesme à Venise, avec la permission des Magistrats.

Il y soustient la créance des Grecs.

De plus, la preuve certaine que Gregoire estoit un Grec fort éloigné des Latins, est que dans l'article VIII. il parle de la Procession du S. Esprit, selon le sentiment des Schismatiques, qu'il ne reçoit pas les paroles, *filioque*, adjoustées au Symbole: & qu'expliquant la consecration de l'Eucharistie, il dit contre l'opinion commune de la pluspart des Scholastiques, qu'elle ne se fait pas par les seules paroles de Jesus-Christ, mais aussi par l'Invocation du S. Esprit. A ces marques, on reconnoist un Grec veritable, & qui n'est point Latinisé. C'est aussi ce que prouvent incontestablement les éloges qu'ont fait de l'Auteur & de l'Ouvrage Nectarius dans sa lettre aux Sinaïtes, Dosithée dans la conclusion des Decrets du Synode de Jerusalem de 1672. qu'il a fait imprimer en Moldavie, avec des additions considerables en 1690. les Evesques assemblez à Constantinople l'année suivante, sous le Patriarche Callinique dans leur Sentence Synodale contre Jean Caryophylle, Panagiotti dans diverses lettres, ainsi que quelques autres Grecs.

Jugement de M. Smith sur Gregoire.
*Miscell. p.* 27.

Cependant M. Smith en juge d'une maniere bien differente, & il falloit de necessité qu'il rejettast l'autorité d'un tel tesmoin, puisqu'elle ne pouvoit subsister sans renverser tout son systeme de la nouveauté du mot & du dogme de la Transubstantiation. Voicy donc comme il parle. *Pour ce qui regarde Gregoire Prestre & Religieux, sous le nom duquel parut en* 1635. *à Venise un abregé des dogmes de l'Eglise Grecque, nous*

*nous mettons fort peu en peine, s'il en est le veritable Auteur : s'il a pris justement la qualité de Protosyncelle de la grande Eglise ; c'est-à-dire, de celle de Constantinople, ce qu'on doit révoquer en doute: si ce nom, qui sonne fort haut, doit s'entendre de l'Eglise de Chio, contre toute coustume, il s'en va en fumée. Celuy qui est revestu de cette dignité, n'est presque jamais absent de Constantinople, ne pouvant que rarement s'éloigner de la persone du Patriarche, du conseil duquel il est. Or ce Gregoire estoit, à ce qu'on dit, establi à Chio. Mais enfin qu'il ait esté Protosyncelle, nous luy rendrons l'honneur qui luy est deu : si cependant quelqu'un se souvient que depuis que l'Isle a esté prise par les Turcs, il s'y est establi des Prestres de la Communion Romaine, & qu'il s'y trouvoit aussi des Jesuites, on n'aura pas tort de soupçonner, par l'inspiration de qui il a debité ces oracles. Afin*, continuë-t'il, *de donner plus d'autorité à sa persone & à son ouvrage, il avoit eu recours à George Coressius, pour l'aider dans son travail, faisant entendre qu'il le doit pour la plus grande partie à ses soins, à ses conseils & à ses instructions, & pour luy faire honneur, il l'appelle un Theologien tres-sçavant. Celuy-cy pour luy rendre la pareille a fait un bel éloge de ce livre, assurant qu'il contenoit une doctrine veritable & Orthodoxe. Lorsque j'estois à Constantinople, je n'ay pas oüi seulement parler de ce livre : aucun des Evesques & des Caloyers, avec lesquels j'ay eu quelque familiarité, ne m'en a parlé : & s'il avoit esté en quelque estime parmy eux par la matiere, ou par consideration pour l'Auteur, il y a sujet de s'estonner que la memoire en ait si tost esté effacée.* Ensuite il demande, *qui est donc ce Coressius ? si c'est celuy qui a escrit si fortement contre l'Eglise Romaine, que Caryophylle a déchiré par ses vers ;* & il s'estonne comment un changement si subit peut estre arrivé. Surquoy il fait cette conjecture: qu'il est vray-semblable que le ressentiment qu'il eut d'avoir esté excommunié par son Patriarche, ce qu'il avance sur le tesmoignage d'Allatius ; l'anima tellement, que pour se vanger de cette infamie, il rechercha la faveur, & l'amitié des Romains, & que pour cela il approuva le livre de Gregoire : tel est le Roman de M. Smith.

Lorsqu'on en fait, il les faut faire vray-semblables, & on ne croid pas que jamais la vray-semblance puisse estre plus choquée que dans celuy-là. Il est clair qu'il n'avoit jamais rien sceu de Coressius que ce qu'il en a leu dans Allatius & dans l'Histoire Critique : & les injures de Caryophylle &

Estranges absurditez de ce que M. Smith dit sur Gregoire.

d'Allatius devoient luy faire comprendre qu'elles n'estoient fondées que sur la haine de l'Eglise Romaine, que Coressius avoit fait paroistre dans ses escrits, & par consequent qu'il n'estoit pas un Grec Latinisé. Il falloit que M. Smith s'informast à Constantinople de persones dignes de foy, si Coressius avoit esté excommunié, & ils luy auroient respondu que non: au moins il n'en a pas allegué une seule preuve, que ce qu'Allatius rapporte, comme l'ayant oüi dire depuis peu. Mais par une merveilleuse rhetorique, il a aussi-tost tiré les consequences d'un fait tres-faux ou au moins tres-incertain, & c'est que cette excommunication prétenduë fut cause qu'il se tourna du costé des Latins, & que pour gagner leur amitié & leur protection, il approuva un livre qui contenoit une doctrine condamnée parmy eux comme heretique, & la mesme précisément qui luy avoit attiré les vers sanglants de Caryophylle, & les injures d'Allatius. Cela ne peut pas estre regardé comme un abandon de la Religion Grecque, pour embrasser celle des Latins, sinon en supposant avec M. Claude, qu'un Grec Latinisé est celuy qui croyant la presence réelle & la Transubstantiation, peut croire impunément tous les autres articles qui sont condamnez par les Latins, supposition dont la fausseté a esté démonstrée par des preuves incontestables. S'il y a quelque changement dans la doctrine de Coressius, ce ne peut estre que celuy-là: mais où M. Smith a-t'il trouvé qu'avant cette prétenduë excommunication, ce Grec n'eust pas enseigné la Transubstantiation telle qu'elle est marquée dans le livre qu'il approuva. M. Smith le devine: mais nous sçavons certainement par le tesmoignage de Nectarius, qui est plus authentique que le sien, que Coressius avoit soustenu la Transubstantiation contre le Ministre Leger, indépendemment de l'ouvrage de Gregoire, & avant qu'il fust imprimé.

De plus il faut se souvenir qu'Allatius escrivoit en 1644. touchant cette excommunication, comme d'une chose nouvelle, & que l'approbation du livre de Gregoire estoit de 1635. temps auquel on apprend par une lettre de Cyrille que Coressius fut appellé de Chio, pour disputer contre Leger, entre autres sur la Transubstantiation; ce qui acheve de détruire la conjecture de M. Smith. Au moins il est loüable sur sa sincerité, car il n'a pas dit qu'aucun Grec luy eust par-

lé de ce Theologien, de la maniere dont il en parle ; & il n'a pas mesme osé dire qu'il n'avoit pas entendu parler de luy, ce qui est un de ses grands arguments, contre Gregoire Protosyncelle.

On a desja fait voir ailleurs, que ces sortes de tesmoignages negatifs ne prouvoient rien, quand ils estoient contredits, par d'autres certains & positifs, encore moins quand ils estoient contre la notorieté publique. *Je n'ay pas oüi parler de ce livre*, dit M. Smith, *pendant que j'estois à Constantinople :* mais c'estoit sa faute. Que n'en demandoit-il des nouvelles à Nectarius & à Dosithée ? Ils n'auroient pas fait de difficulté de luy dire en particulier, ce qu'ils ont dit dans des Actes publics & dans des livres imprimez, que Gregoire Protosyncelle estoit un Escrivain tres-Orthodoxe, qui avoit des premiers escrit pour maintenir la doctrine de leur Eglise, touchant la Transubstantiation, contre le Calvinisme que Cyrille taschoit d'y introduire. On ne trouvera pas un seul Grec qui parle autrement, & à ce qu'on a escrit de Venise, ce livre inconnu, selon M. Smith, a esté imprimé en Moldavie comme generalement approuvé.

Inutilité de tesmoignages negatifs comme est celuy de M. Smith.

Aprés cela il est bien inutile d'examiner s'il estoit Protosyncelle de la grande Eglise de Constantinople, ou non : un voyageur sçaura-t'il mieux de pareils faits que ceux du païs. Il estoit de Chio, donc il ne pouvoit pas avoir de charges dans l'Eglise de Constantinople. Cyrille Lucar, qui estoit Candiot, devint bien Protosyncelle d'Alexandrie, avant que d'en estre Patriarche. Mais, poursuit-il, le Protosyncelle ne peut pas s'absenter. Qui le luy a dit ? Ce mesme Cyrille estoit Protosyncelle d'Alexandrie, lorsqu'il fut envoyé en Pologne, en Lituanie & en Moldavie ; & de plus qui a dit à M. Smith, que Gregoire n'ait pas esté à Constantinople ?

Faux raisonnement sur la qualité de Protosyncelle.

L'argument qui suit est de la mesme force que les precedents, *que si on fait reflexion que depuis que les Turcs se sont rendus maistres de Chio, des Prestres de la Communion Romaine s'y sont establis, & sur tout des Jesuites, on n'aura pas de peine à deviner qui a inspiré ces oracles, c'est-à-dire, la Transubstantiation, à Gregoire*. Ce raisonnement peche en plusieurs manieres, d'abord en ce que d'une simple possibilité, il conclut un fait. Car persone ne nie, qu'il est possible que des Grecs qui ont commerce avec des Latins ne puissent estre instruits sur

Faux raisonnement sur le commerce que Gregoire peut avoir eu avec les Latins.

les points qui nous séparent, & se réünir à l'Eglise Catholique. Mais cela ne prouve pas que la chose soit arrivée: Secondement, l'argument est fondé sur une fausse supposition, qui est qu'un veritable Grec ne peut croire la Transubstantiation, s'il ne l'a apprise des Latins, & la fausseté en a esté prouvée d'une maniere sans replique. Troisiémement, il est fondé sur une fausseté manifeste dans l'Histoire. Les Turcs sous le commandement de Piali se rendirent maistres de Chio en 1566. Elle estoit alors soumise aux Genois, ausquels l'Empereur Andronic Paleologue l'avoit donnée en 1346. & la puissante Maison des Giustiniani en estoit presque la maistresse. Les Genois prétendent qu'ils en firent la conqueste, & les Grecs confirment ce qu'en disent les Historiens de Genes. Les Turcs enleverent les principales familles des habitants, & les envoyerent en exil dans divers endroits, & ce n'a esté que quelque temps aprés qu'ils accorderent, à la priere des Rois de France, la liberté du retour à ces Chiotes dispersez, & qui souffroient une dure servitude. Ainsi tant s'en faut que la conqueste de l'Isle par les Turcs, donnast occasion aux Latins de s'y establir, qu'elle fut leur ruine. Car ils y avoient toute l'autorité, & ils la perdirent, autant pour le spirituel que pour le temporel. Les Grecs leur estoient soumis, & depuis la conqueste ils devinrent indépendants. Ainsi l'Histoire seule destruit entierement cette conjecture, qui de plus a encore un autre défaut en ce qu'elle ne prouve pas davantage la facilité d'inspirer les sentiments de l'Eglise Romaine aux Grecs de Chio, qu'à tous les autres de la Grece, puisque long-temps avant la prise de Constantinople par les Turcs, il y avoit des Latins establis par tout, & des Religieux qui n'estoient pas moins zelez que ceux qui leur ont succedé dans les Missions. Voilà à quoy se réduisent les preuves de M. Smith contre Gregoire Protosyncelle.

*Thuan. l. 39. p. 368. Ed. Genev.*

*Gregoras l. 15. c. 6. p. 480. Ed. Reg. T. 2.*

Qu'on ne peut dire sans une ignorance grossiere que Gregoire ait tout pris de Bellarmin.

Les autres objections qu'on pourroit former contre cet Auteur, ne sont pas moins foibles, & elles sont refutées en partie par ce qui a esté dit en détail de la créance des Grecs. Avant que les Protestants eussent paru, Simeon de Thessalonique, avoit expliqué la doctrine des Sacrements, de mesme qu'ils la croyent presentement: & il n'y a pas d'Auteur des temps modernes auquel ils déferent plus qu'à celuy-là.

celuy-là. Si quelqu'un pourroit douter qu'ils reconnoissent sept Sacrements de mesme que l'Eglise Romaine, il n'a qu'à ouvrir l'Euchologe pour en estre convaincu. Quand on dira qu'il ne faut pas déferer beaucoup à Gregoire, & à Coressius, parce qu'ils copient Bellarmin, c'est le reproche du monde le plus frivole, & qui est plus digne de jeunes Proposants que de Theologiens. A cause que dans les disputes de Controverse plusieurs Catholiques ont profité avec raison des travaux de ce grand homme : que peut-estre il y en a eu un assez grand nombre qui avoient borné toutes leurs estudes à la lecture de ses ouvrages, les Ministres ont cru facilement que nous ne sçavions rien de meilleur : & qu'ainsi on les mettoit entre les mains des Grecs, & que tout ce qui se trouvoit de conforme à la doctrine Catholique dans leurs escrits, estoit pris de Bellarmin. Est-ce de luy que Syrigus auquel on fait le mesme reproche, avoit appris tout ce qu'il a escrit sur la Procession du S. Esprit, sur les Azymes, & sur tout ce qui est le fondement du schisme des Grecs ? Nectarius qui a composé un grand Traité contre la Primauté du Pape, avoit-il fort profité de ce qui est dans celuy de Bellarmin sur le mesme sujet ? Coressius le maistre de Gregoire, avoit-il tout appris ce qu'il sçavoit dans Bellarmin, comme Cyrille Lucar mandoit à Leger, puisqu'il avoit escrit contre luy, ainsi que le tesmoigne Nectarius. On rend justice à Bellarmin : il a rendu de grands services à l'Eglise, & ses ouvrages ne sont pas si mesprisables que prétendent les Protestants. Cependant on est obligé d'avoüer qu'il a souvent esté trompé dans ses citations des Peres Grecs : il avoit peu estudié la discipline Grecque, & il n'avoit aucune connoissance des Theologiens modernes de la Grece. Ainsi un Grec tant soit peu instruit, ne peut pas estre fort frappé des arguments de cet Auteur.

Ce que les Grecs ont tiré de Bellarmin.

Il est vray que depuis les disputes que produisit la Confession de Cyrille Lucar, les Grecs se sont servis de Bellarmin, pour s'instruire plus à fond des opinions des Lutheriens & des Calvinistes, dont il rapporte les passages, & c'est peut-estre le seul usage qu'en ont fait les Schismatiques. Mais ce n'estoit pas estre son disciple que de prendre de ses escrits, ce qu'ils auroient eu peine à trouver ailleurs. Quand ils combattent les erreurs des Protestants, ils ont des armes

tirées de leurs propres livres, & Dosithée seul cite un bien plus grand nombre de passages, qu'il ne s'en trouve dans Bellarmin. On ne dira pas que ce soit de luy que les Grecs ont tiré cette proposition, que le pain & le vin sont changez par les paroles de Jesus-Christ, & par l'Invocation du saint Esprit, puisqu'il la combat comme une erreur. Il faut donc convenir qu'on ne peut attaquer l'autorité de Gregoire, comme s'il eust esté un faux Grec, puisqu'il a eu dés le temps qu'il mit son ouvrage au jour, l'approbation de toute son Eglise, & qu'il l'a encore.

Mauvaises plaisanteries de M. Smith.

Les fades plaisanteries, sur ce qu'il avoit recherché l'approbation de Corestius, & celles que fait l'Auteur *des Monuments*, sur ce que celuy-cy estoit Medecin, sont si mesprisables, que ce seroit perdre du temps que de s'y arrester. Corestius, comme nous l'avons dit, estoit son Maistre, il avoit composé divers escrits, dont Gregoire a tiré son abregé : il estoit naturel qu'il recherchast son approbation, sur-tout dans le temps auquel Corestius avoit esté chargé de disputer contre Leger : & du vivant de Cyrille qu'on soupçonnoit d'estre favorable aux Calvinistes : voila tout le mystere. Quand M. Smith oppose à ces tesmoignages Gergan & Metrophane Critopule, il devoit dire aussi que jamais il n'avoit oüi parler d'eux à Constantinople, & on le défie de citer un seul Acte public, où il soit parlé de ces Confessions, comme approuvées par l'Eglise Grecque : c'est ce qui est décisif en cette matiere. Il y auroit aussi deu apprendre que Corestius estoit d'une des plus nobles Maisons de Chio : mais plusieurs Grecs pouvoient l'ignorer, au lieu qu'aucun n'ignoroit que luy & son disciple Gregoire, ne passassent pour des Theologiens tres-Orthodoxes.

---

## CHAPITRE VII.

### *Esclaircissement touchant les deux Synodes contre Cyrille Lucar.*

Temeraire proposition de M. Claude l'engage à dire que ces deux Synodes

L'Engagement dans lequel se trouvoit M. Claude de soustenir sa proposition generale, qu'aucun Grec, ny les Chrestiens Orientaux, ne croyoient la presence réelle & la

Transsubstantiation, à moins qu'ils ne fussent dans la Communion de Rome, l'obligeoit à en reconnoistre la fausseté, ou à traiter de Grecs Latinisez, les Patriarches de Constantinople, & les Evesques, qui s'estant assemblez en 1638. & en 1642. condamnerent la Confession de Cyrille avec anatheme. Il prit ce dernier parti, & la pluspart de ceux qui ont escrit aprés luy, ont suivi ce jugement, fondé sur une fausseté manifeste, sans estre appuyé de la moindre preuve. Car pour attaquer les Decrets de ces deux Synodes, il falloit prouver que les Grecs ne les connoissoient pas, ou qu'ils les avoient condamnez & rejettez; en un mot qu'ils avoient fait à leur égard, ce qu'ils ont fait sur la Confession de Cyrille. Ensuite il estoit aisé de sçavoir s'ils avoient esté enregistrez dans le *Codex* ou Registre de la grande Eglise, formalité necessaire qui manquoit à cette Confession; & donner à connoistre, non par des déclamations & des choses imaginées, mais par des faits, que les Evesques & les Officiers qui avoient souscrit ces Actes, n'estoient pas connus pour Orthodoxes, mais qu'ils estoient réünis avec l'Eglise Romaine. C'est ce que M. Claude, ny aucun des siens, n'ont fait, & certainement ils ne le pouvoient pas faire. Quand on en vid les premieres copies, dont Allatius se servit pour les inserer dans son grand ouvrage, nos Theologiens n'y firent pas toute l'attention que meritoient ces Decrets : on les imprima en divers endroits : & on en demeura-là, parce que la controverse sur l'Eucharistie n'avoit pas encore esté traitée par methode de Prescription, comme elle le fut dans la suite. Les Calvinistes en parlerent avec mespris, comme d'un effet de la cabale des Catholiques qui avoit opprimé Cyrille. Grotius & les Lutheriens qui n'avoient pas les mesmes sentiments qu'eux, estant persuadez avec raison que l'Eglise Grecque estoit fort éloignée des opinions que Cyrille luy attribuoit, ne douterent pas que sa condamnation ne fust veritable : c'est pourquoy ces Decrets furent imprimez en Allemagne, en diverses Académies Protestantes.

estoient de Grecs Latinisez.

*Fehlavius.*

Hottinger Professeur de Zurich, ayant entrepris de justifier cette fausse Confession, par plusieurs extraits qu'il donna des lettres de Cyrille, de Leger, & de quelques autres, attaqua ces Decrets : mais il fut refuté par Fehlavius Theologien de Dantzic d'une maniere sans replique; car monf-

Hottinger refuté sur le mesme sujet par les Lutheriens.

trant comme il fait que la doctrine exposée par Cyrille, n'est pas celle des Grecs, mais celle de Geneve, il demonstre en mesme temps que les Decrets ne peuvent estre suspects, puis qu'ils contiennent la doctrine veritable de l'Eglise Grecque.

Des Calvinistes mesmes ont abandonné l'opinion de M. Claude qui est insoustenable.

Dans le premier volume de la Perpetuité, on se servit de l'autorité de ces Decrets, & M. Claude n'y respondit qu'en soustenant sa proposition generale, & en adjoustant de nouvelles chicanes, & les tesmoignages de deux Anglois, qui mesme n'auroient rien prouvé quand ils eussent esté aussi vrais, & aussi clairs qu'ils estoient faux & ambigus. Mais à la fin on a veu les sçavants Protestants revenir d'eux-mesmes, & reconnoistre qu'on ne pouvoit contester la verité de ces Decrets. C'est ce que M. Allix a marqué dans ses Notes sur le Traité de Nectarius contre la Primauté du Pape, disant que ceux qui croyoient que le Synode de Jassi estoit un ouvrage supposé, se trompoient assurément: & si celuy-là est veritable, le précedent de Constantinople ne l'est pas moins, puisqu'on ne les a jamais separez, & que le second n'a donné aucune atteinte au premier. Depuis que le dernier volume de la Perpetuité fut achevé, il vint encore d'autres pieces qui confirmoient l'autorité des précedentes, puisque les Grecs consultez sur leur créance, marquoient qu'elle estoit clairement expliquée par les Decrets de ces deux Synodes. Celuy de Betlehem ou de Jerusalem tenu en 1672. avoit inseré ces mesmes Decrets en entier dans la premiere partie: & comme les Calvinistes avoient fait diverses objections pueriles pour en diminuer l'autorité, dont la pluspart ont desja esté refutées par des preuves de fait incontestables, il est presentement encore moins necessaire de s'y arrester, depuis l'impression qu'en a fait faire Dosithée, qui en qualité de Patriarche de Jerusalem avoit dressé les Actes: car les Decrets de ces deux premiers Synodes y sont inserez, & il marque qu'il les a tirez des Registres de la grande Eglise.

Critique que fait M. Smith de ces Synodes.

M. Smith en parle d'une maniere fort obscure, en sorte qu'il est assez difficile de comprendre sa pensée: mais il insiste seulement sur ce que le mot de *Transubstantiation* n'y est pas employé, & il en veut tirer avantage: car par ses deux Dissertations, il semble qu'il ne s'agisse que du mot, & non pas de la chose signifiée. Il n'a pas dit que durant qu'il estoit

à Constantinople, il n'avoit pas oüi parler de ces Decrets à aucun Grec, & qu'ils leur estoient inconnus, & puisqu'il a fait si souvent valoir cette preuve, & qu'il n'y a rien de plus frequent que de le voir cité comme tesmoin oculaire, nous sommes en droit de prendre ce silence pour un aveu, dont neantmoins on n'a aucun besoin dans un fait aussi public & aussi certain que celuy-là. Pour ce qui regarde l'omission du mot de Transubstantiation, on en parlera ailleurs : on se contentera de demander si on peut donner un autre sens à ces deux Synodes, que celuy du changement veritable & substantiel des dons proposez au corps & au sang de Jesus-Christ : si on pouvoit condamner Cyrille qui avoit rejetté la *Transubstantiation* sans la reconnoistre : enfin si les Grecs ont entendu dans un autre sens les paroles de ces Decrets. Mais ce qui est décisif, est que dans le second Synode tenu à Jassi en Moldavie, & confirmé par le Patriarche Parthenius le vieux, on dressa la Confession Orthodoxe, dans laquelle le mot de *Transubstantiation* est employé & le dogme expliqué tres-clairement ; outre que Syrigus qui eut la principale part à cet ouvrage l'a soustenuë dans sa Refutation des Chapitres de Cyrille : ce qui suffiroit pour esclaircir ces Decrets s'il y avoit la moindre obscurité.

On a encore cherché à critiquer ces deux Synodes, par la diversité qui se rencontre entre le premier & le second, non pas pour la substance du Dogme, car en cela les Decrets s'accordent parfaitement, mais dans la forme. Celuy de 1638. sous Cyrille de Berroée, attaque non seulement les erreurs, mais aussi la persone de Cyrille Lucar, contre lequel il y a autant d'anathemes fulminez, qu'il y avoit d'articles dans sa Confession. Le Synode de 1642. espargne sa persone, & condamne les articles comme portant son nom & luy estant attribuez. Cette diversité ne change rien à la chose : & on en void la raison. Cyrille de Berroée qui présidoit au premier Synode estoit ennemi personel de Cyrille Lucar, auquel il avoit disputé le Patriarchat, qu'il posseda deux fois avant le dernier exil de ce malheureux, à la place duquel il fut establi en 1638. Il voulut donc se justifier de tout ce qu'il avoit fait contre luy, en faisant condamner sa memoire, & il n'y avoit que trop de preuves que la Confession de Cyrille estoit de luy, ainsi que le marque Syrigus, qui estoit contemporain,

Objection qu'on prétend former sur la contrarieté des deux Synodes.

& dans les derniers temps Nectarius, Dosithée, & tous les autres. Cependant comme il y avoit plusieurs Evesques ausquels le zele de Cyrille de Berroée estoit suspect, qu'ils se souvenoient de tous les serments que Lucar avoit fait en desavoüant cette Confession : que chacun sçavoit qu'elle estoit dénuée de tous les caracteres d'authenticité requis pour un Acte Patriarchal : que nonobstant les soupçons violents & tres-bien fondez, il n'avoit pas esté accusé canoniquement, ny convaincu : que d'un autre costé on estoit informé du scandale & du trouble que le seul nom de Cyrille mis à la teste de cette Confession dans l'édition de Geneve, avoit produit en Moscovie, en Pologne & en Moldavie, il fut jugé à propos de remedier au mal & d'en prévenir les suites, sans commettre l'honneur du Siege de Constantinople, en reconnoissant qu'un de ses Patriarches avoit esté heretique. Ainsi on prit ce temperament dans le Synode de 1642. les erreurs furent condamnées, & la persone de Cyrille fut espargnée, en sorte qu'il ne fut pas frappé d'anatheme, comme au Synode précedent, quoyqu'on n'ait pas de peine à reconnoistre qu'on estoit fort éloigné de la pensée de le justifier, puisque les premiers anathemes subsisterent sans avoir jamais esté révoquez.

Il n'y a eu aucune contrarieté dans le fond entre les deux Synodes.

En cela il n'y a pas ombre de contradiction, & on sçait par Syrigus qui assista aux deux Synodes, & qui fut chargé de refuter la Confession de Cyrille, qu'il y avoit beaucoup de Grecs qui ne pouvoient croire qu'il en fust l'Auteur, aprés le desaveu qu'il en avoit fait avec des serments réïterez, & parce qu'ils luy avoient entendu prescher publiquement le contraire, outre que tous les jours ils luy voyoient celebrer la Liturgie, faire des Ordinations, & toutes les autres fonctions Patriarchales, qui ne peuvent s'accorder avec les principes des Calvinistes. C'est pourquoy Syrigus dit qu'il en faut remettre le jugement à Dieu, & cela ne l'empesche pas d'apostropher Cyrille dans sa Refutation, comme auteur de cette fausse Confession. On void aussi par le Synode de Jerusalem, & par d'autres pieces, ainsi que par diverses lettres de M. de Nointel, qu'il y avoit encore en 1671. des Grecs qui ne pouvoient se persuader que Cyrille eust esté Calviniste, & c'estoit ce que Parthenius qui estant fort vieux pouvoit l'avoir veu, disoit à M. de Nointel.

C'est aussi ce qui a donné lieu à la plus estrange béveuë que persone pust faire sur cette matiere, qui est neantmoins un des beaux endroits des *Monuments authentiques*, dont nous ne parlerions pas, si nous ne connoissions tous les jours par experience qu'il n'y a rien de si faux, ny de si absurde qui n'ait trouvé créance dans cette dispute. Cet Auteur qui s'est imaginé que dans le Synode de Jerusalem assemblé exprés contre les Calvinistes, qui les condamne comme heretiques, & qui destruit article par article la Confession de Cyrille qu'il regarde comme Orthodoxe, il pouvoit trouver dequoy confondre les Catholiques, a prétendu de ce fait de Parthenius tirer des preuves de la fausseté du Synode de Jassi. *Car il paroist*, dit-il, *par tout ce qu'il dit (*Parthenius*) à M. de Nointel, que Cyrille avoit esté Orthodoxe, & qu'en cela il approuvoit la doctrine exposée dans sa Confession. II. Que Parthenius estoit un malheureux, un parjure, un homme execrable, puisque contre sa conscience, & contre le tesmoignage rendu plusieurs années aprés à cet Ambassadeur, il avoit fulminé des anathemes contre Cyrille. III. Enfin que tous ces Decrets estoient faits à l'instigation de M. de Nointel.* C'est-là une de ces demonstrations dont il avertit serieusement les lecteurs de se bien souvenir, ou plustost c'est un tissu de faussetez & d'absurditez sans exemple.

Beveuë énorme de l'Auteur des *Monuments* sur Parthenius.

Il est certain, & la seule lecture des lettres de M. de Nointel en fait foy, aussi-bien que tout ce que les Grecs ont escrit sur ce sujet, que lorsqu'il y en a eu qui ont justifié Cyrille, ce n'a esté qu'en supposant que la Confession qui paroissoit sous son nom, luy estoit faussement attribuée, & cela parce qu'il avoit enseigné publiquement le contraire, qu'il l'avoit desavoüée, & que chacun l'avoit veu pratiquer tout ce que pratique l'Eglise Grecque. Or le contraire de cette Confession n'est pas ce qu'elle contient, mais ce qu'elle rejette. Car opposer à ce tesmoignage des Grecs qui l'avoient connu, les lettres furtives par lesquelles il se vante de l'avoir reconnuë & publiée dans son Eglise, & celles de M. Haga, de Leger & des autres, est une défaite qui choque le bon sens, puisqu'on ne peut pas adjouster foy sur un fait public à deux ou trois Estrangers, contre le tesmoignage de tous les Grecs, & contre le jugement qu'ils ont fait de cette Confession dés qu'elle parut.

Refutation.

Du second article, où on esclaircit la suite des Patriarches de Constantinople.

Voicy l'esclaircissement du second article. Ce grand Auteur des *Monuments* ayant trouvé le nom de Parthenius dans la lettre de M. de Nointel, & la remarque qu'il estoit fort vieux, que par consequent il avoit pû connoistre Cyrille, a pris celuy dont il parle pour Parthenius le Vieux, successeur de Cyrille de Berroée, ce qu'il a *prouvé demonstrativement*, en falsifiant le catalogue des derniers Patriarches inseré dans la Perpetuité, & mesme qui est tres-confus. Depuis qu'on l'a convaincu de cette fausseté, on a eu de Constantinople une liste plus exacte, par laquelle on apprend que ce Parthenius appellé le Vieux, auparavant Metropolitain d'Andrinople, estoit mort aprés avoir tenu le Siege cinq ans & deux mois: qu'il eut pour successeur un autre Parthenius aussi Metropolitain d'Andrinople pendant deux ans & deux mois: puis il fut exilé. Suivit Joannicius d'Heraclée: prés de deux ans. Parthenius la seconde fois, deux ans & six mois, puis il fut estranglé. Joannicius la seconde fois, un an, & chassé. Cyrille de Tornouë, surnommé *Spanos*, chassé au bout de vingt jours. Athanase Patellarus pour la seconde fois, & chassé au bout de quinze jours. Païsius de Larisse, chassé aprés neuf mois. Joannicius la troisiéme fois, onze mois. Cyrille de Tornouë la seconde fois, quatorze jours, exilé. Païsius la seconde fois, chassé aprés onze mois. Parthenius de Chio, huit mois, pendu par ordre du Caimacam, comme espion des Moscovites. Gabriel de Ganos, douze jours, chassé, pendu à Burse, par la calomnie des Juifs qui l'accuserent d'avoir baptisé un homme de leur Nation, qui s'estoit fait Turc. Il eut pour successeur Parthenius surnommé Kumkumis, Metropolitain de Burse, qui tint le Siege trois ans. Denis surnommé *Spanos* le chassa: au bout de trois ans, Parthenius fut restabli. Clement luy succeda, ayant esté auparavant Metropolitain d'Iconie. Les Grecs ne voulurent point le recevoir, le Siege vaqua trois mois & vingt jours. Methodius d'Heraclée fut fait Patriarche en 1669. Parthenius fut restabli au mois de Mars 1671. & au mois de Novembre, Denis surnommé Muselimis fut mis à sa place. Il fut déposé en 1673. Deux ans aprés Parthenius fut restabli, chassé ensuite au bout de dix-huit mois par Denis: auquel Athanase succeda en 1679. mais les Evesques le rejetterent, & il s'enfuit aprés douze jours. Jacques de Larisse luy succeda: en

1682,

1681. Denis fut restabli. Enfin en 1684. le 16. de Mars, Parthenius monta sur le Siege pour la cinquiéme fois, & fut chassé l'année suivante. Ainsi ce temeraire Auteur fait un seul Parthenius de quatre hommes qui ont eu le mesme nom, & sur un fondement ruineux comme celuy-là, il remplit plusieurs pages d'injures outrées contre Parthenius le vieux, mort vers l'an 1645. sur ce qu'un autre de mesme nom avoit dit plus de vingt-cinq aprés à M. de Nointel : & ce qui est encore à remarquer, ce fut dans le Synode de Cyrille de Berroée que furent fulminez les anathemes contre Cyrille en 1638. & non pas dans celuy de Parthenius en 1642. Enfin l'Auteur des Monuments, attribuë ces Decrets faits en 1642. aux intrigues de M. de Nointel qui n'arriva à Constantinople qu'en 1670.

*Def. de la Perpet. 194. 228.*

Les Calvinistes ne peuvent produire de pareils Synodes favorables à Cyrille.

Nous finirons ce qui regarde ces Synodes par une reflexion qui doit frapper tous ceux qui cherchent sincerement à connoistre la verité. On ne peut plus douter qu'ils n'ayent esté assemblez dans toutes les formes, que tout n'ait esté fait en public aux yeux de toute l'Eglise Grecque, puisque les Decrets ont esté inserez dans le *Codex* de la Grande Eglise. Les Grecs des temps suivants, les ont reconnus pour legitimes, & c'est sur leurs tesmoignages réïterez plusieurs fois que nous assurons qu'ils contiennent leur veritable créance. Les Protestants depuis leur séparation, ont-ils trouvé quelques Decrets semblables revestus de ces marques certaines de verité, & d'authenticité qui autorisassent la fausse exposition de Cyrille ? Quel usage n'en feroient-ils pas, puisqu'ils n'ont pas de honte de revenir tousjours à cette piece informe, & contredite par tous les Grecs ?

On ne peut revoquer en doute la condamnation de sa Confession.

Elle a esté condamnée par deux Synodes, refutée par un Theologien fameux qui fut chargé de ce travail, par le Clergé de Constantinople. On n'attendit pas long-temps pour faire cette condamnation, puisque la premiere sous Cyrille de Berroée, fut faite l'année mesme de la mort de Cyrille Lucar : la seconde quatre ans aprés, & qu'aussi-tost on fit imprimer les Decrets en Moldavie : car la premiere édition qui est de Jassi fut en 1642. dont il y a un exemplaire dans la Bibliotheque de S. Germain, & un dans celle de Sainte Geneviéve. Les Grecs ont-ils jamais fait imprimer en cette maniere la Confession de Cyrille ? ont-ils retracté ou censuré

ces mesmes Decrets depuis soixante & dix ans: d'autres Synodes les ont-ils condamnez? Au contraire, celuy de Jerusalem les a inserez tout au long: & celuy du Patriarche Callinique les cite comme regles de la foy: Nectarius, Dosithée, Panagiotti, d'autres Grecs les alleguent aussi comme ayant une autorité incontestable dans l'Eglise Grecque.

Justification des deux Synodes.

Les raisons de la convocation de ces Synodes sont claires, & il n'est pas necessaire d'en deviner qui ne furent jamais, & qui ne sont fondées que sur des imaginations & de fausses suppositions. Le trouble estoit, il y avoit desja long-temps dans l'Eglise de Constantinople par l'ambition de Cyrille Lucar, & encore plus parce qu'il estoit violemment suspect de Calvinisme: car nonobstant qu'il desavoüast sa Confession, il y avoit des indices plus que suffisants qu'elle estoit de luy: ses liaisons avec les Protestants confirmoient ce soupçon, & son exemple aussi-bien que son autorité pouvoient respandre ses erreurs dans toute la Grece. C'est sur cela que s'assembla le premier Synode, & le second quatre années aprés, afin qu'il ne restast aucun prétexte à en contester l'autorité. Car comme le premier ne contenoit à proprement parler que des anathemes contre Cyrille, qui tomboient autant sur sa persone, que sur sa mauvaise doctrine, & qu'il se trouvoit un assez grand nombre de Grecs qui s'estoient laissez tromper par tous les serments qu'il avoit faits de n'avoir point d'autres sentiments que ceux de l'Eglise Grecque, que Cyrille de Berroée avoit aussi des ennemis, & que sa conduite n'estoit guéres plus édifiante que celle de Cyrille Lucar, les Evesques jugerent tres-prudemment qu'il ne falloit pas confondre la cause personelle de celuy-cy, avec la cause commune de la Religion, de sorte que les Decrets du second Synode condamnerent l'erreur, sans condamner la persone de cet Apostat. Les Grecs y furent encore engagez par les nouvelles qu'ils eurent de Moldavie, & par les instances que fit le Vayvode Basile, d'arrester le mauvais effet que produisoient en ce païs-là, & dans les Provinces voisines, en Pologne, en Lituanie, & en Moscovie, les copies imprimées à Genéve d'une Confession toute Calviniste, qui neantmoins portoit le nom d'un Patriarche de Constantinople. Ils examinerent donc synodalement sous l'autorité, & sous les yeux du Patriarche Parthenius le vieux, les memoi-

res envoyez par le Metropolitain de Kiovie, & par les autres Prélats de ces Provinces : les Decrets dont ils avoient fait le projet, y receurent la derniere forme : ils furent approuvez par le Patriarche & par les Evesques assemblez : puis on choisit des Députez revestus de tous les pouvoirs necessaires, afin d'en confirmer l'acceptation dans le Synode de Jassi, qui escrivit sur ce mesme sujet au Vayvode Basile, & telle fut la procedure observée dans toute cette affaire, où il ne se trouve rien que de tres-canonique.

Comparaison de la forme qui y fut observée avec la Confession de Cyrille Lucar.

*Syrig. in Ref. Praef. Cyrilli.*

Comparons la Confession de Cyrille Lucar à ces Decrets: outre les défauts de formalité qui ont desja esté remarquez, tout y est defectueux. Il dit qu'on luy avoit demandé quelle estoit la créance de l'Eglise Orientale : pourquoy ne marquoit-il pas ceux qui l'interrogeoient sur ce point, sinon qu'il auroit eu honte de nommer des Estrangers connus pour heretiques, & contre lesquels son Eglise s'estoit assez déclarée tant autrefois par les Responses de Jeremie aux Theologiens de Wirtemberg, que par les disputes contre le Ministre Leger, dont Coressius avoit esté chargé par une déliberation publique. Ce n'estoit pas-là une raison qui dust engager un Patriarche à donner une Confession de foy à des inconnus, qui comme marque Syrigus, ne pouvoient la demander à bonne intention. Mais enfin supposons qu'on dust leur donner cet esclaircissement, ce n'estoit pas furtivement & en Latin comme il le donna d'abord, ny mesme en la derniere forme, qu'il falloit le faire. C'estoit en communiquant l'affaire aux Evesques assemblez, en leur proposant à examiner les articles de cette Confession, en les leur faisant souscrire en presence des Officiers de la Grande Eglise, & en la faisant enregistrer dans le *Codex*. Par cette comparaison, outre la fausseté évidente de ce que contient cette Confession, on y reconnoist un défaut entier dans les formes, avec toutes les marques de tromperie & de dissimulation, & cependant les Calvinistes s'opiniastreront à combattre l'authenticité de deux Synodes solennels qui l'ont condamnée. Pourquoy Cyrille qui n'ignoroit pas la necessité de ces formalitez, ne les observa t'il pas? Car si, comme on veut que nous le croyons sur le tesmoignage de M. Haga & de Leger, il avoit communiqué ses pensées à plusieurs Evesques & autres de son Clergé, il falloit les assembler synodalement, & s'ils approuvoient

ſa Confeſſion en particulier, *ſi luy & les autres eſtoient preſts de ſacrifier leurs vies pour la défenſe de la doctrine du tres-ſaint Docteur Calvin*, comme il le mandoit dans ſes lettres, il le falloit déclarer publiquement. Autrement il ne faut pas faire valoir ſon zele pour la verité, puiſque s'il la ſouſtenoit dans ſes lettres & chez l'Ambaſſadeur de Hollande, il la trahiſſoit certainement par ſes diſcours publics, & encore plus par ſa conduite, pratiquant tout ce qu'il condamnoit comme ſuperſtitieux & abominable. Jamais les Calviniſtes n'ont reſpondu à cette difficulté, & on ne croid pas qu'ils puiſſent y reſpondre.

*Préf. de l'Ed. de Geneve.*

Reſponſe pitoyable de M. Smith à cette comparaiſon. *Miſc. p. 3.*

Ce n'eſt pas en effet reſpondre ny à celle-là, ny à pluſieurs autres, que de dire comme a fait M. Smith: *qu'il n'eſt pas obligé de refuter ces Moines ignorants, impertinents & ſuperſtitieux, qui n'entendoient gueres l'eſtat de la queſtion*: il parle entre autres de Syrigus, ce qui fait voir qu'il ne le connoiſſoit gueres: *qu'il ſuffit de leur oppoſer Gergan Eveſque de Larta & Metrophane Critopule, ſi on examine le merite & non pas le nombre des teſmoins, & que ceux-cy ſouſtiennent la cauſe de Cyrille & des Reformez*. Il faut une merveilleuſe Logique pour prouver que deux hommes doivent eſtre crus au préjudice de quatre Synodes & de plus de cinq cents Eveſques ou autres Eccleſiaſtiques: que des teſmoignages furtifs deſtruiſent les actes publics: enfin que ce ſera des Proteſtants qui paroiſſent par tout ignorer entierement la doctrine, la diſcipline, & l'Hiſtoire de l'Egliſe Grecque: qu'on apprendra qui ſont les Grecs qui meritent créance, & qui ſont ceux qui n'en meritent aucune. Si par les Reformez M. Smith entend les Calviniſtes, ſuivant l'uſage frequent de ce mot, la Confeſſion de Metrophane Critopule, imprimée à Helmſtadt, ne leur eſt pas ſi favorable, & comme elle eſt plus conforme au Lutheraniſme qu'au Calviniſme, elle ne confirme pas la Confeſſion de Cyrille. Telle que puiſſe eſtre celle de Metrophane, car nous n'en ſçavons rien de particulier, il eſt bien inutile de l'alleguer, puiſqu'il ſigna la condamnation de Cyrille dans le premier Synode, en qualité de Patriarche d'Alexandrie. Pour Zacharie Gergan, perſone n'en auroit jamais oüi parler ſans ſon Catechiſme Calviniſte, & on laiſſe à juger à toute perſone raiſonnable, ſi un vagabond hors de ſon païs qui ſe dit Eveſque d'une petite Ville, eſt

plus croyable que toute sa nation, que les Patriarches, que les Evesques, qui le dementent depuis tant d'années. Il n'y a qu'à citer encore d'autres miserables, gens décriez ou inconnus dans leur propre païs, comme de ces prétendus Archevesques qui ont passé en Angleterre ou en Allemagne, pour y dire tout le contraire de la verité & de ce qu'ils avoient dit ailleurs. On ne peut assez s'estonner que les Calvinistes en ayent osé nommer quelques-uns, comme un Metropolitain d'Ephese qui nous apprend que les Grecs n'honorent point les images, quoyque chacun sache qu'ils poussent cette devotion jusqu'à l'excez. Un tel avanturier sera-t'il plus croyable que toute la Grece & que les Offices publics, ou que les anathemes reïterez contre les Iconoclastes le Dimanche appellé de l'Orthodoxie. *Synod. Hier. p. 134.*

Nos Theologiens ont pû avoir des tesmoignages de cette nature, sans nombre, & cependant conformes à la verité, connuë d'ailleurs par tant de preuves incontestables: car ces Grecs & Orientaux Voyageurs, aprés avoir passé à Rome, où ils se fournissent d'Attestations & de Certificats qu'ils y obtiennent avec assez de facilité, viennent ordinairement en France. Il en est venu ainsi plusieurs dans le cours de la dispute sur la Perpetuité, & on ne s'est pas mis en peine de prendre d'eux des Attestations, quoyque si on l'eust voulu faire, on en eust pû ramasser un grand nombre, desquelles on auroit fait des volumes. Mais elles n'auroient jamais eu la mesme force que des Decrets aussi authentiques que ceux de ces Synodes, & puisque les plus sçavants Protestants reconnoissent qu'on ne les peut pas accuser de supposition, on ne croid pas que desormais d'autres les osent attaquer.

On ne s'est pas servi de tesmoignages de particuliers inconnus.

---

## CHAPITRE VIII.

### *Esclaircissement touchant Meletius Syrigus.*

Aprés avoir parlé des deux Synodes contre Cyrille Lucar, il est à propos de parler d'un des plus fameux Theologiens de l'Eglise Grecque, qui assista & souscrivit à l'un & à l'autre, & qui eut la principale part à la Confession Orthodoxe, sur laquelle nous donnerons un esclaircissement

Autorité de la persone & des escrits de Syrigus.

particulier. C'eſt Melece ſurnommé Syrigus, Candiot de naiſſance, Preſtre Religieux, & Interprete ou Prédicateur de l'Evangile dans la grande Egliſe de Conſtantinople. Le Patriarche Doſithée a mis à la teſte de l'Edition faite à Buchoreſt de la Refutation de Cyrille par Syrigus, un abregé de ſa vie qui nous en apprend diverſes circonſtances, que nous rapporterons en abregé.

Abregé de ſa vie tiré de Doſithée.

Il naſquit à Candac, (c'eſt ainſi que les Grecs & les Turcs appellent Candie) dans l'Iſle de Crete: & il eut pour maiſtre dans ſes premieres eſtudes des lettres humaines Melece ſurnommé Bloſtos, Preſtre & Religieux. Il alla enſuite en Italie où il eſtudia en Logique ſous Theophile Corydale: enſuite il apprit la Rhetorique, les Mathematiques & la Phyſique à Padouë. Il revint en ſon païs, & il fut ordonné Preſtre à Cerigo, parce qu'il n'y avoit point d'Eveſque Orthodoxe, c'eſt-à-dire, du Rite Grec, dans l'Iſle de Crete, dont alors les Venitiens eſtoient les maiſtres, & il preſcha la parole de Dieu d'une maniere docte & orthodoxe: mais il eut à ſouffrir des embuſches que luy dreſſa un des principaux Laïques, ſur ce qu'en l'abordant, il ne s'eſtoit pas découvert, en oſtant ſon *camilauchion*, ou froc monaſtique. Quelque temps aprés, il fut fait Hegumene ou Abbé d'un Monaſtere, ſitué au lieu dont il eſt parlé dans les Actes des Apoſtres appellé *les bons Ports*. Le General de Candie y eſtant allé en devotion, ordonna à ſes Moines de celebrer la Meſſe dans l'Egliſe, le Superieur principal ſe trouvant abſent: Melece ne permit pas que les Grecs y celebraſſent la Liturgie avant que d'avoir fait la reconciliation de l'Egliſe. Ce Laïque nommé Conſtantin le rapporta au General, & comme il fut réſolu de condamner Melece à mort: lorſqu'il en eut avis il s'enfuit à Alexandrie, d'où il fut appellé à Conſtantinople en 1630. par Cyrille Lucar, qui eſtoit alors Patriarche. Il ſe logea dans le quartier de Chryſopege, & il preſcha dans l'Egliſe pluſieurs ſermons de Morale & de Theologie: puis ayant ouvert une Eſcole, il enſeigna la Grammaire & les Sciences, juſqu'en 1639. Cette meſme année il fut envoyé à Jaſſi avec Porphyre de Nicée, ſous le Patriarche Parthenius le Vieux, & là ils aſſemblerent un Synode particulier, par les ſoins de l'illuſtre Vayvode Baſile. Il revint à Conſtantinople en 1644. & ayant tenu des diſcours qui ne plurent pas au Pa-

triarche Parthenius le ſecond, quoyque conformes à la verité, il ſe retira à Jaſſi. Des affaires preſſantes le firent revenir à Conſtantinople, autant que l'eſperance qu'il avoit en la protection de Panagiotti ſon diſciple, Interprete de l'Empereur. Mais trouvant le Patriarche implacable à ſon égard, il alla à Chio, & dans les bourgades voiſines, d'où il revint aprés la dépoſition de Parthenius, ſous Joannicius ſon ſucceſſeur au Patriarchat, & il ſe remit dans ſa premiere habitation. Parthenius fut reſtabli, ce qui l'obligea encore à ſe retirer à Tryglia, village d'Apamée de Bithynie : il y demeura juſqu'aprés la mort de Parthenius arrivée en 1651. & eſtant rappellé par Joannicius, il retourna au quartier de Chryſopege, enſuite il alla loger à Galata aprés le grand embraſement, & il y mourut en 1664. le 17. Avril, âgé de ſoixante & dix-huit ans. Son corps fut porté à Tryglia, & enterré dans le Monaſtere des ſaints Peres. Il laiſſa deux principaux diſciples, Arſenius Religieux Preſtre & Confeſſeur des Nobles de Conſtantinople : & Joannakis Porphyrite, premier Interprete de l'Empereur, qui vivoit encore en 1690.

Les Eſcrits qu'il a compoſez, outre la Refutation de Cyrille, ſont des Homilies ſur tous les Dimanches de l'année. Trois tomes ſur divers paſſages de l'Eſcriture. La Confeſſion Orthodoxe qu'avoient compoſée les Ruſſes & Pierre Metropolitain de Kiovie, qu'il corrigea par ordre du Synode de Jaſſi. Il a traduit de Latin les Homilies d'Origene ſur l'Epiſtre aux Romains. Il a mis le Traité de l'Empereur Jean Cantacuzene contre les Mahometans, en langue vulgaire, ainſi que les Inſtituts de Juſtinien & l'abregé de Droit des Empereurs Leon & Conſtantin, à la priere du Vayvode Baſile. Tel eſt le recit que fait Doſithée, auquel nous adjouſterons les circonſtances ſuivantes, toutes tirées des Auteurs qui ont parlé de luy, ou de memoires fort authentiques. Ses Eſcrits.

Il eſtoit desja en dignité avant 1638. puiſqu'il ſouſcrivit les anathemes fulminez contre Cyrille Lucar & contre ſa Confeſſion, avec la qualité de Docteur de la grande Egliſe, & il ſigna le premier aprés les Eveſques. Nectarius marque dans ſa lettre aux Religieux du Mont Sina, qu'il fut chargé par le Synode de travailler à la Refutation des articles de Cyrille, & qu'il s'en acquita avec beaucoup de capacité. Dans la Autres circonſtances de ſa vie.

copie de cet ouvrage faite sur l'original, & qui fut donnée par Panagiotti à M. de Nointel, il est marqué que Melece commença à y travailler le 15. Novembre 1638. & qu'il l'acheva le 28. Novembre 1640. Ainsi il fut fait entre les deux Synodes, de sorte que si l'Auteur y eust mis quelque chose qui n'eust pas esté conforme à la créance de son Eglise, le Synode de 1642. l'auroit sans doute corrigé. Mais au contraire cette Refutation a esté depuis tousjours loüée par les Grecs comme un ouvrage tres-Orthodoxe, par le Synode de Jerusalem, par celuy du Patriarche Callinique, par Nectarius, par Dosithée, & ce dernier l'a fait enfin imprimer il y a quelques années en Moldavie en Grec vulgaire.

Envoyé en Moldavie par le P. Parthenius pour présider au Synode.

Lorsque Melece Syrigus y fut envoyé par le Patriarche Parthenius le Vieux, il fut revestu de toute l'autorité qu'il luy pouvoit donner, tant à son nom, qu'au nom du Synode, où furent examinez les articles qui avoient esté projettez par les Eglises de Pologne, de Russie, de Moldavie, & de Moscovie, comme propres à empescher les suites que pourroit avoir en ces païs là, la Confession de Cyrille Lucar, dont il s'estoit respandu diverses copies. Syrigus eut la principale part à ces articles, il les signa à Jassi avec les autres Députez qui avoient esté envoyez de Constantinople, où ils furent de nouveau confirmez par le Patriarche & par son Synode qui est celuy de 1642. En mesme temps il dressa la Confession Orthodoxe en langue vulgaire, qui fut de mesme approuvée par Pierre Mohila Metropolitain de Kiovie, & Exarque, qui en avoit esté le premier promoteur, & elle fut confirmée par les quatre Patriarches de l'Eglise Grecque en 1642. ensuite par les autres, comme nous l'expliquerons en son lieu. Tous rendirent tesmoignage au merite de Syrigus, comme en ayant esté le principal Auteur, & ils luy donnerent en mesme temps les plus grands éloges qu'on puisse donner à un particulier.

Reflexions de M. Smith sur Syrigus.

On cita dans le dernier volume de la Perpetuité quelques Extraits de l'ouvrage de Syrigus contre la Confession de Cyrille Lucar, & on en tira une observation particuliere touchant le mot de *Transsubstantiation*. Mais comme la copie qui fut envoyée par M. de Nointel, n'arriva à Paris que sur la fin de l'édition de ce troisiéme volume, les extraits ne furent donnez qu'en François & en abregé. M. Simon auquel on

avoit

avoit presté ce Manuscrit, imprima cet endroit en Grec, dans son Histoire Critique des Nations de Levant, & quelque temps aprés il le cita pareillement dans le *Traité de la Créance des Grecs.* M. Smith qui n'a jamais connu Meletius Syrigus que par les extraits de l'Histoire Critique, fit imprimer deux ans aprés ses *Miscellanea.* Comme le principal dessein de cet ouvrage, qui est tres-court par rapport à l'importance de la matiere, puisqu'elle consiste en faits, & non pas en raisonnements fondez sur des conjectures, est de justifier Cyrille Lucar, de prouver qu'il doit estre regardé comme un Saint & comme un Martyr : enfin que sa Confession represente fidelement la créance des Grecs, que tous ceux qui ont eu d'autres opinions, sur tout ceux qui admettent la presence réelle & la Transubstantiation, sont de faux Grecs Latinisez, suivant en cela le systeme de M. Claude : il est aisé de juger que le tesmoignage de Syrigus l'incommodoit. Il entreprit donc d'en destruire l'autorité d'une maniere fort singuliere, & aussi conforme au genie de M. Claude, qu'elle estoit favorable à son systeme. Car il décida hardiment que Melece Syrigus, dont il ne sçavoit que ce qu'il avoit leu dans le livre qu'il entreprit de refuter, estoit un homme obscur, un insolent & un impertinent Moine, partial, occupé entierement du dessein de favoriser l'Eglise Latine, & élevé à Rome, si je ne me trompe, disoit-il, dans le College des Grecs. Il adjouste qu'il n'avoit jamais oüi parler de luy à Constantinople, preuve négative fort extraordinaire, puisqu'il avoüoit aussi que jamais il n'avoit oüi parler en ce païs-là de Gennadius, en sorte qu'il en est revenu, sans avoir entendu dire les choses les plus communes & les plus certaines, & il vouloit nous faire croire qu'il en avoit appris d'autres inconnuës à tous les Grecs, comme ce qu'il dit touchant la vie & le martyre de Cyrille Lucar.

Il n'a pas leu les Synodes qu'il attaque, puisqu'elles le refutent sur Syrigus.

Il paroistra estonnant qu'un Theologien qui entreprend d'escrire sur la Religion des Grecs, n'ait pas leu les deux Synodes tenus contre cet Apostat. Car on ne peut les avoir leus, sans trouver le nom de Melece Syrigus qui a signé aprés le dernier Evesque dans celuy de 1638. avec la qualité de *Docteur de la Grande Eglise* ; dans le second qu'on appelle communément celuy de Jassi, il signe le premier aprés le Superieur du *Monastere Ducal des trois Prélats*, c'est-à-dire aprés

les Deputez du Païs, & il a la qualité de *Prédicateur de l'Evangile*. M. Smith les a pris pour de vains titres qui ont esté donnez à ce Grec par flatterie : mais par les Notices on reconnoist que ces Offices sont des plus considerables dans l'Eglise de Constantinople. On demande à toute personne raisonnable, si un homme qui les a exercez, qui est député par son Patriarche pour une affaire aussi serieuse que des articles de Religion, qui doivent estre proposez comme regles de la foy, pour de vastes Provinces comme la Moscovie, la Pologne, la Moldavie & la Walaquie, est un inconnu, un homme obscur, un impertinent, un faux Grec élevé à Rome.

Il auroit pû en apprendre des nouvelles par les Grecs, sur tout du Patr. de Jerusalem qu'il dit avoir veu.

Cela seul devoit au moins faire naistre quelque doute à M. Smith, & puisqu'il rapporte une visite qu'il rendit en 1671. au Patriarche de Jerusalem, dont il avoit neantmoins desja oublié le nom, mais qui devoit estre Nectarius ou Dosithée: pourquoy ne demandoit-il pas à l'un ou à l'autre, ce qu'ils sçavoient de Syrigus. Car on est tres-asseuré qu'ils luy auroient dit ce que Nectarius en avoit escrit dans une lettre mise à la teste de la Confession Orthodoxe dés l'année 1662. Il y marque que Porphyre cy-devant Metropolitain de Nicée, avoit esté envoyé en Moldavie, *ainsi que Melece Syrigus Docteur ou Theologien de la grande Eglise, homme élevé dés sa jeunesse dans la pieté & dans les dogmes Orthodoxes, qui estoit parvenu à un haut degré de perfection, tant par la régularité de sa vie, que par sa doctrine: le Prédicateur, l'Interprete & la régle des dogmes de la foy, comme on l'appelle, & comme il l'est veritablement*, ce que Nectarius dit, parce que Syrigus vivoit encore. *Que représentant la personne du Patriarche, il alla en Moldavie revestu d'un plein pouvoir par le sacré Synode.* C'est ce que Nectarius luy auroit dit, car il ne pouvoit parler autrement sans se rendre ridicule, puisque le fait estoit connu dans toute l'Eglise Grecque.

*In Præfat. Ed. Lips.*

Ou de la Confession Orthodoxe.

M. Smith dit ailleurs qu'il avoit apporté de Constantinople un exemplaire de la Confession Orthodoxe, il faut donc qu'il ne l'ait pas ouvert, puisque cette lettre y est adjoustée par maniere de Preface : & comme il avoit eu vray-semblablement l'édition faite en Hollande, que Panagiotti donna à M. de Nointel, il y auroit veu l'éloge de Syrigus fait par le Patriarche Denis, dont la lettre est imprimée en Fran-

çois dans le troisiéme volume de la Perpetuité. Le Synode de Jerusalem en a parlé de la mesme maniere, & si M. Smith en a prétendu contester l'autorité, elle est presentement incontestable, puisque le Patriarche Dosithée l'a fait imprimer avec plusieurs additions à Buchorest en Walaquie, en 1690.

*L. 8. c. 14.*

Syrigus cité avec éloge par le Patr. Callinique.

Syrigus a encore depuis esté cité comme un fameux défenseur de la Foy Orthodoxe, par Callinique Patriarche dans le Decret Synodal qui fut fait l'année suivante à Constantinople contre Jean Caryophylle, & que le mesme Dosithée qui le souscrivit, avec plusieurs autres, fit imprimer à la fin de son Traité contre ce mesme Caryophylle en 1694. à Jassi en Moldavie.

*Dosith. contr. Corydal. p. 58. Opusc. Gr. Ed. 1709 p. 195.*

M. Smith n'a d'autre autorité que celle de M. Claude, dont le systeme est rempli d'absurditez.

Si ces preuves ne sont pas suffisantes pour destruire toutes les conjectures de M. Smith, on peut tout nier & tout affirmer : mais pour surcroist d'autorité, la Refutation de la Confession de Cyrille par Syrigus a esté imprimée aussi par les Grecs, & par consequent il passe parmy eux pour Orthodoxe & nullement Latinisé. On pourroit demander, de qui M. Smith a donc pû apprendre ce qu'il dit de luy, & comme on sçait certainement que ce n'est pas sur le recit que les Grecs en ont fait, il se trouve qu'il n'a point eu d'autre autorité que celle de M. Claude. C'est dans le Roman qu'il fait pour monstrer que *la doctrine de la Transsubstantiation est inconnuë aux veritables Grecs, mais qu'elle est soustenuë par un parti qui s'est formé depuis long-temps, & que ce sont ceux que les Grecs appellent* Λατινόφρονας ...*que ce fut ce parti qui combattit long-temps contre Meletius Patriarche d'Alexandrie, & contre Cyrille son successeur : que ce parti ayant accablé Cyrille, se fortifia considerablement, & que Melece Syrigus en estoit.* Voilà le seul Auteur que M. Smith a pû alleguer, & ce n'en estoit pas un fort grave pour les affaires de la Grece Chrestienne. Car comme on l'a monstré ailleurs, on ne peut jamais trouver de temps, depuis le Concile de Florence, aprés lequel le mot de λατινόφρονες, a commencé à estre en plus grand usage, dans lequel on puisse remarquer deux partis dans l'Eglise Grecque, dont l'un ait cru la presence réelle & la Transsubstantiation, l'autre les ait rejettées. II. Le parti de ceux qu'on appella Latinisez, succomba entierement aprés la prise de Constantinople. III. Melece Patriarche d'Alexandrie, n'eut

*T. 3. p. 314.*

aucun combat à souſtenir au dedans de ſon Egliſe, dans laquelle il fut honoré & eſtimé, autant que perſone de ſon rang l'ait eſté dans ces derniers temps. Tous les combats furent contre les Latins, & quelques Eccleſiaſtiques de Pologne & de Ruſſie qui n'eſtoient pas éloignez de la reünion, qui fut alors propoſée avec le S. Siege, & que Melece traverſa de tout ſon pouvoir, de ſorte qu'enfin il empeſcha qu'elle ne réüſſit. IV. Cyrille Lucar fut plus de ſeize ans Patriarche d'Alexandrie, & dans cet eſpace de temps il n'eut point à combattre contre ce parti, qui n'eſtoit point. V. Lorſqu'il fut élevé ſur le Siege de Conſtantinople, toutes les affaires qui luy ſurvinrent furent ſemblables à celles qui agitent encore continuellement cette Egliſe, par l'ambition de ceux qui aſpirent au Patriarchat, & qui s'y eſtabliſſent par l'autorité des Miniſtres de la Porte, en leur donnant des ſommes immenſes, qu'ils exigent enſuite de leur Clergé. Quoyqu'il fuſt tres-ſuſpect à cauſe de ſa liaiſon avec les Calviniſtes, il n'a jamais eſté accuſé juridiquement durant ſa vie, mais ſeulement aprés ſa mort. Ce parti qui luy eſtoit contraire, ces Latiniſez dont jamais les Grecs n'ont oüi parler, pouvoient-ils en un an eſteindre les veritables Grecs qui eſtoient dans ſes ſentiments, de telle maniere qu'en un Synode nombreux, il ne ſe trouva pas un ſeul Eveſque qui ouvrit la bouche pour ſa défenſe? VI. Enfin ce Melece Syrigus eſtoit tellement cru un Grec Orthodoxe & non Latiniſé, qu'il fut chargé de la cauſe de la foy attaquée : qu'il eſt reconnu par tous ceux de ſon temps comme un excellent Theologien : qu'il eſt loüé, cité & leu preſentement par les Schiſmatiques les plus outrez, ſans qu'aucun ſe ſoit apperceu qu'il eſtoit du parti des Latins, cette découverte eſtant reſervée à la penetration de M. Claude, qui n'avoit jamais rien veu de luy, ſinon ſes ſignatures aux deux Synodes contre Cyrille, ſi meſme il les avoit veuës.

Ignorance de ce Miniſtre ſur Melece d'Alexandrie.

Qui ne croiroit, en liſant les paroles de M. Claude, que Melece a eu les meſmes combats à ſouſtenir que Cyrille; qu'il s'agiſſoit de quelque point ſemblable de doctrine, & que comme celuy-cy, il rejettoit la Tranſubſtantiation? Cependant Melece la ſouſtient avec autant de force qu'aucun Auteur ait fait, comme il paroiſt par les lettres qui ont eſté imprimées depuis peu, & par les teſmoignages de Nectarius,

de Dosithée, de Callinique, & d'autres qui ont desja esté citez. Cela doit suffire pour faire voir le peu de créance qu'il merite sur Syrigus, puisqu'il en a parlé comme un homme qui n'en sçavoit que le nom.

## CHAPITRE IX.

### *Esclaircissement sur la Confession Orthodoxe de la Foy de l'Eglise Orientale.*

LA piece que nous avons presentement à examiner, est la Confession de Foy en forme de Catechisme par questions & par responses, qui fut dressée en mesme temps que les Decrets du Synode de Jassi pour les Eglises de Russie, par Pierre Mohila Metropolitain de Kiovie, & qui ayant esté reveuë, receut sa derniere forme par Melece Syrigus, fut approuvée par le Patriarche Parthenius le Vieux, ensuite par les autres Patriarches de l'Eglise Grecque, dont elle est devenuë la Confession commune, en sorte qu'elle a esté depuis regardée comme un abregé exact & authentique de ce que tous les Grecs Schismatiques croyent & pratiquent. On peut dire, sans la moindre exaggeration, que depuis le schisme des Protestants, il n'a rien paru qui fust plus propre à les convaincre du consentement de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine sur les points qu'ils ont pris pour prétexte de leur séparation, ny qui fit voir plus clairement la mauvaise foy de Cyrille Lucar, & l'erreur grossiere de ceux qui s'estoient laissé surprendre par sa Confession, que celle de l'Eglise Orientale dont nous avons à parler. Elle a tous les caracteres de verité & d'authenticité que les persones les plus difficiles à persuader, pourroient demander sur de pareilles pieces: & lorsque M. Claude hazardant des demandes qu'il proposoit aux Auteurs de la Perpetuité, persuadé que jamais on n'y pourroit satisfaire, accumuloit toutes les conditions qu'il vouloit trouver dans les Actes qui seroient produits sur la créance des Grecs, son imagination toute vive qu'elle fust, ne luy en fournit pas quelques-unes qui se trouvent en celuy-cy.

Autorité de la Confession Orthodoxe.

*Def. de la Perpet. p. 40. 123. 465. 473. 524.*

*Apol. pour les Cath. 1. part. c. 8.*

Quand les Grecs auroient donné cette Confession, aprés en

Les Grecs l'ont

dressée indépendemment de tout ce qui avoit rapport à l'Eglise Latine.

avoir esté sollicitée par les Catholiques, elle ne perdroit rien de son autorité ; mais ce qui est fort remarquable, ceux-cy y eurent si peu de part, que ny à Rome, ny en France, on n'en avoit pas eu la moindre connoissance jusqu'à la fin de 1673. Allatius nonobstant toutes ses recherches, & les correspondances qu'il avoit parmi les Grecs, ne l'a point connuë, & les premiers exemplaires qu'on en vid icy furent ceux qu'envoya M. de Nointel, auquel Panagiotti les avoit donnez. Il y adjousta une copie authentique de la mesme Confession en Grec & en Latin magnifiquement reliée, qu'il pria cet Ambassadeur d'envoyer au Roy, pour estre mise dans la Bibliotheque de Sa Majesté, où elle est presentement. Comme elle ne fut receuë à Paris que dans le temps qu'on achevoit l'impression du troisiéme volume de la Perpetuité, il ne fut pas possible d'en parler aussi amplement qu'il auroit esté à souhaiter, & qu'on peut faire presentement avec les secours qu'on a trouvez depuis dans diverses autres pieces authentiques, qui n'estoient pas connuës alors, & desquelles on tirera tout ce qui regarde cette matiere.

A quelle occasion elle fut dressée.

Dans le temps que Parthenius le Vieux, estoit Patriarche de Constantinople, c'est-à-dire, vers l'an 1639. il s'estoit respandu plusieurs copies imprimées à Geneve de la Confession de Cyrille Lucar, que les Calvinistes de ces païs-là faisoient extremement valoir ainsi qu'il paroist, par tout ce qu'en a escrit Regenvolscius dans son Histoire des Eglises Esclavones. Ceux de la Grande Pologne avoient tenté inutilement d'obtenir la Communion des Grecs quelques années auparavant, & ils n'avoient pû y réüssir, par la resistance que fit Melece d'Alexandrie, dont il a esté parlé cy-devant. Afin donc de tascher de renoüer une negociation qui avoit esté entierement rompuë, ils respandirent cette Confession, donnant sous main à entendre qu'il n'y avoit aucune difficulté à la recevoir, puisqu'elle estoit l'ouvrage de leur Patriarche. Cyrille qui depuis son élevation au Siege d'Alexandrie avoit fait un voyage en Moldavie, s'estoit conduit avec les Calvinistes d'une maniere si artificieuse, que quoyqu'on puisse juger par ses lettres, qu'il estoit desja engagé dans leurs erreurs, il ne donna pas aux Ecclesiastiques du païs, ny aux Hospodars de Walaquie & de Moldavie le moindre prétexte de l'en soupçonner. Au contraire il fit paroistre

L. 4. c. 2.

un grand zele pour la foy de l'Eglise Grecque, & pour acquerir par quelque action d'esclat la réputation d'Orthodoxe, estant à Tergowist en 1616. il publia ces fameux anathemes, qui regardent les points contestez entre les Latins & les Grecs, qui furent refutez en 1631. par Mathieu Caryophylle, ainsi que sa Confession, qui n'avoit encore paru qu'en Latin.

Le Hospodar Jean Basile, qui suivant le tesmoignage de tous les Grecs estoit extremement zelé pour la Religion de ses peres, excité aussi par Pierre Mohila Metropolitain de Kiovie, & par d'autres Evesques & Ecclesiastiques de Moldavie, de Walaquie, de Pologne & de Moscovie, crut qu'il falloit apporter un promt remede à ce mal naissant. C'est pourquoy, comme il s'agissoit d'une Confession de foy qui pouvoit imposer, à cause du nom du Patriarche de Constantinople qui estoit à la teste: que nonobstant la condamnation qui en avoit esté faite sous Cyrille de Berroée en 1638. dont peut-estre les Decrets n'avoient pas esté portez ny publiez dans les formes en ces païs-là, l'heresie avoit fait quelque progrez, il eut recours à Parthenius le vieux qui tenoit alors le Siege. Il luy envoya donc des Députez, qui luy porterent le projet des articles entierement opposez à la Confession de Cyrille, dressez par le Metropolitain de Kiovie, & par les Evesques ses confreres, afin qu'aprés l'examen qui en auroit esté fait à Constantinople, ils pussent estre publiez en Moldavie & en d'autres Provinces voisines. Parthenius, de l'avis de son Synode, donna le principal soin de cet examen à Meletius Syrigus, Theologien de la grande Eglise, & aprés son rapport, & la discussion de ces articles, ils furent approuvez en plein Synode par le mesme Patriarche & inserez dans l'Acte, qui est en forme de Decret Patriarchal, & qui fut signé à Constantinople au mois de May 1642. Porphyre ancien Metropolitain de Nicée, & Syrigus avec quelques autres furent envoyez en Moldavie pour y porter ces articles qui furent receus & souscrits par le Metropolitain de Kiovie, & d'autres Evesques ou Ecclesiastiques du second Ordre, dans le Synode tenu pour ce sujet à Jassi. Ils furent chargez en mesme temps d'examiner une Confession de foy plus ample dont le projet avoit esté dressé par le mesme Metropolitain & quelques Evesques, & Syrigus fut revestu de toute l'autorité necessaire afin de l'examiner, comme il fit.

Comment & par qui elle fut dressée.

Tesmoignage de Nectarius sur ce sujet.

Voicy comme Nectarius Patriarche de Jerusalem tesmoin non suspect en parle dans la lettre qui est à la teste des exemplaires imprimez, & qui fut escrite à Constantinople, le 20. Novembre 1662. *Pierre Mohila, qui est mort saintement, depuis peu de temps, ayant esté ordonné Metropolitain de Kiovie par Theophane Patriarche de Jerusalem, & ayant pris le gouvernement de cette Metropole, il trouva son troupeau infecté de quelques nouvelles opinions des heretiques, contraires à la doctrine Orthodoxe receuë de toute antiquité. C'est pourquoy comme un bon Pasteur, & comme un genereux défenseur de la Foy, il conceut un dessein tres-agréable à Dieu, qui fut de restablir l'Eglise de Russie, dans la doctrine Orthodoxe, qu'elle avoit euë autrefois, & d'arracher jusqu'à la racine les nouveautez qui commençoient à s'y introduire. Il assembla dans cette veuë les persones les plus considerables, particulierement pour leur doctrine, qui fussent dans son Diocese, & ils se rendirent à sa Metropole avec ses trois Evesques suffragants, ordonnez aussi-bien que luy, par le Patriarche de Jerusalem. Aprés un long examen, ils résolurent d'un commun consentement, de mettre l'exposition de leur foy par escrit, en differents articles, & de la faire examiner plus meurement par l'Eglise de Constantinople & son sacré Synode, à laquelle ils estoient attachez de tout temps, luy estant soumis, comme au Chef de la societé des Grecs Orthodoxes, & la regardant comme une regle tres-seure, afin de conserver fermement les articles qu'elle approuveroit, & rejetter ceux qu'elle rejetteroit. Aprés donc avoir composé le livre auquel ils donnerent le titre d'*Exposition de la foy des Russes*, ils demanderent que la grande Eglise de Constantinople envoyast en Moldavie des Députez qui présidassent au Synode, & des Exarques revestus de l'autorité du Patriarche, assurant qu'ils y envoyeroient aussi leurs Députez, afin qu'on examinast premierement, si les articles qu'ils avoient dressez de leur foy, estoient conformes ou non, à la doctrine Orthodoxe de l'Eglise d'Orient, & qu'aprés cette discussion, on les luy pust publiquement communiquer. Enfin le sacré Synode envoya Porphyre Metropolitain de Nicée, & Melece Syrigus Docteur de la grande Eglise, qui ayant esté élevé & instruit dés son enfance dans les dogmes pieux & Orthodoxes, & estant aussi accompli par sa vie exemplaire que par sa doctrine, est appellé, comme il l'est veritablement, le Prédicateur, l'Interprete, & la regle des dogmes de la foy Orthodoxe. Ainsi representant la persone du Patriarche, & estant en mesme temps revestu de tous les pouvoirs, par-*

*tout*

*tout le sacré Synode, il vint en Moldavie avec Porphyre de Nicée. Ceux qui vinrent de la part des Russes, furent Isaïe Trophimus, Cononobiki & Xenobiki, hommes veritablement admirables, pour leur grande science & leur capacité. Ayant donc uniquement Dieu en veuë, luy qui est l'Auteur & le dispensateur de la veritable doctrine, aprés de longues discussions, en conferant en mesme temps les Saintes Escritures, ils acheverent ainsi heureusement un ouvrage si utile, ayant purgé ce livre de toute doctrine estrangere & de toute nouveauté. Ils l'envoyerent ensuite aux quatre pieux & orthodoxes Patriarches des Sieges Apostoliques, qui l'approuverent aprés avoir reconnu qu'il contenoit une doctrine veritable & orthodoxe, & qu'il ne s'escartoit en aucune maniere de la foy veritable & Catholique des Grecs. Ils rendirent publiquement ce tesmoignage, non seulement de vive voix, mais ils le confirmerent par leurs souscriptions, & par celles de leur Clergé, & ils l'appellerent non plus la* Confession des Russes, *mais* la foy Orthodoxe de tous les Grecs.

Tel est le tesmoignage de Nectarius, qui est entierement conforme aux Actes publics de ce temps-là : car aprés que la Confession eut esté examinée à Constantinople par le Synode, c'est-à-dire par les Evesques assemblez, & qu'on eut receu les approbations des autres Patriarches, Parthenius donna l'Acte qui est à la teste, daté de l'onziéme Mars 1643. & signé par Joannicius Patriarche d'Alexandrie, Macaire d'Antioche, Païsius de Jerusalem : par neuf Metropolitains, & par les Officiers de la grande Eglise. Denis Patriarche de Constantinople, donna une nouvelle approbation en 1672. & elle se trouve dans l'Edition de Leipsic.

Qui est confirmé par les Actes publics.

Le projet de cette Confession avoit esté d'abord dressé en Latin par Pierre Mohila, & ceux qui y travaillerent avec luy, parce qu'en Moldavie & en toutes les Provinces voisines l'usage en est fort commun, & que le Grec, particulierement le litteral, n'est connu que des Sçavants. Ce fut sur cette copie que travailla Syrigus avec les Evesques du païs, car on void par sa refutation des erreurs de Cyrille, & par ses autres ouvrages qu'il sçavoit le Latin : mais quand luy & les Evesques qui travailloient conjointement avec luy, eurent donné la derniere forme à cet ouvrage, il fut traduit en Grec vulgaire : & on le presenta en ces deux langues au Patriarche Parthenius. On ne peut pas dire qu'il donna son ap-

La Confession dressée d'abord en Latin, puis traduite en Grec vulgaire.

probation ſans beaucoup d'examen : puiſqu'il marque qu'il n'a pas examiné le texte Latin. *Nous n'avons pas*, dit-il, *leu la ſeconde partie qui eſt en Latin & miſe à coſté. Nous confirmons donc ſeulement celle qui eſt en noſtre langue, & nous declarons d'un commun conſentement Synodal, à tout bon Chreſtien Orthodoxe ſoumis à l'Egliſe Apoſtolique d'Orient, qu'il ait à le lire, & qu'il ne le rejette pas.*

Puis en Langue Ruſſienne.

On apprend par la meſme lettre de Nectarius, qu'aprés cette approbation des quatre Patriarches, & des deux Synodes, la Confeſſion Orthodoxe fut traduite & imprimée en langue Ruſſienne, *mais que les Grecs ne l'avoient euë que manuſcrite, juſqu'à ce que le Seigneur Panagiotti Premier Interprete de la Porte, la fit imprimer à ſes deſpens en Grec & en Latin, afin que tous les Grecs puſſent y apprendre les veritables dogmes de la Foy Orthodoxe, & qu'ils ne fuſſent pas ſéduits, par les opinions des heretiques. Et qu'ayant fait faire l'impreſſion à ſes deſpens, les exemplaires avoient eſté diſtribuez gratis par ſon ordre.*

Imprimée en Grec & en Latin.

*Def. de la Perpet. p. 465.*

Nous n'avons pas veu cette édition Grecque & Latine, & peut-eſtre Nectarius s'eſt-il trompé ſur ce fait. Panagiotti en fit faire deux éditions, la premiere devoit eſtre avant 1661. ou en meſme temps, en ſorte que la lettre de ce Patriarche ſervit comme d'une nouvelle approbation. La ſeconde de 1672. n'eſt qu'en Grec vulgaire, & c'eſt cette édition qui fut encore approuvée par le Patriarche Denis, avec de grands éloges de l'ouvrage de Meletius Syrigus comme le principal Auteur, & de Panagiotti, par les ſoins & par la liberalité duquel cette ſeconde impreſſion avoit eſté faite.

Imprimée en Hollande, enfin à Leipſic.

Il paroiſt par le caractere, & on le ſçait d'ailleurs, qu'elle a eſté faite en Hollande où Panagiotti l'avoit envoyée à ce deſſein, & comme les Eſtats furent bien aiſes de luy faire plaiſir, à cauſe du grand crédit qu'il avoit à la Porte, ils voulurent que l'impreſſion fuſt faite à leurs deſpens, & ils luy en envoyerent tous les exemplaires. Ce fut ceux qu'il donna à M. de Nointel qui vinrent les premiers en France, & meſme on n'y en connoiſt que trois ou quatre. C'eſt ſur cette édition qu'un Suédois nommé Laurent Normannus a fait faire celle de Leipſic en 1695. à laquelle il a joint ſa traduction Latine : mais ce n'eſt pas celle qui ſe trouve dans la copie authentique de la Bibliotheque du Roy : car elle ne doit pas eſtre conſiderée comme une traduction. C'eſtoit l'ori-

ginal de la Confeſſion des Ruſſes, mais comme l'approbation des Patriarches, ainſi que nous avons marqué, tombe ſur le Grec, c'eſt ce texte-là qui doit eſtre conſideré comme original.

Depuis ces Actes de Parthenius & de Denis, on a encore eu des teſmoignages tres-conſiderables de l'autorité que cette Confeſſion a parmy les Grecs. Les principaux ſont celuy du Synode de Jeruſalem en 1672. & celuy de Nectarius qui y ſouſcrivit, quoyqu'il euſt abdiqué en faveur de Doſithée qui y préſida. Il y eſt dit que ce n'eſt pas ſeulement de divers anciens Auteurs qui ont eſté citez qu'on peut apprendre que l'Egliſe Orientale eſt fort éloignée des ſentiments expoſez dans la Confeſſion de Cyrille, mais qu'on le peut prouver par pluſieurs autres qui ont eſcrit depuis peu ſur cette matiere. *Il y a environ ſix ou ſept ans qu'on imprima un livre intitulé* Confeſſion Orthodoxe de l'Egliſe d'Orient, *composé par Pierre Metropolitain de Kiovie, & qui fut corrigé & eſclairci, où il en eſtoit beſoin, par Meletius Syrigus Protoſyncelle de la Grande Egliſe, & ſon Theologien natif de Candie, par ordre du Synode de Jaſſi. Toute l'Egliſe Orientale la receut alors & la reçoit abſolument : & le Seigneur Panagiotti grand Interprete de l'Empire d'Orient & d'Occident, l'a fait imprimer conformément à l'original, ſans y rien diminuer ny adjouſter, par le grand Zele qu'il a pour la Religion.*

Elle a eſté confirmée par d'autres Synodes.

*Syn. Hieroſ. p. 27. Ed. Pariſ.*

Nectarius Patriarche de Jeruſalem, dans une lettre qu'il eſcrivit à Païſius d'Alexandrie au mois de Mars 167. dit la meſme choſe, & il luy conſeille de faire voir cette Confeſſion à un Capucin nommé le P. Elzear, qui luy avoit demandé une expoſition de ſa foy, que Nectarius conſeille de ne point donner, ſuppoſant qu'il la demandoit à mauvaiſe intention. Il cite auſſi la meſme Confeſſion dans l'Eſcrit addreſſé aux Religieux du Mont Sina contre les calomnies de M. Claude, & il dit qu'elle a eſté autoriſée & ſeellée par toute l'Egliſe Orientale. Enfin le Synode de 1691. ſous Callinique, en parle de la meſme maniere.

Par Nectarius, &c. *Perpet. T. 3. l. 8. c. 10.*

*P. 180.*



# CHAPITRE X.

## *Reflexions sur la Confession Orthodoxe.*

Reflexions sur cette piece.

LEs reflexions que toute persone non prévenuë, peut faire sur l'autorité de cette Confession, conduisent naturellement à la regarder comme une piece décisive, & il paroist assez que c'est ainsi que non seulement les Catholiques, mais plusieurs Protestants, en ont jugé. Le Suédois qui l'a fait imprimer à Leipsic rapporte les passages de M. Claude, mais en mesme temps il y joint les responses qui luy ont esté faites, & divers extraits des principales pieces citées dans la Perpetuité: donnant assez clairement à entendre, qu'il est difficile de persuader que des Actes aussi authentiques, signez & certifiez veritables par les principaux de l'Eglise Grecque, puissent estre regardez comme supposez, parce qu'ils paroissent conformes aux dogmes des Catholiques. Mais on ne peut mieux exprimer ce qu'on doit penser raisonnablement de cette Confession, qu'en rapportant les propres paroles des Auteurs de la Perpetuité sur ce sujet.

*Def de la Perpet. p. 93.*

Si l'on vouloit se former à plaisir l'idée d'un Acte propre à décider le differend, qui est entre nous, on ne pourroit ce semble y exiger d'autres conditions & d'autres circonstances que celles que je vais dire.

*Rep. generale l. 1. c. 9. p. 133.*

Observation des Auteurs de la Perpetuité sur la mesme.

1. Qu'il soit signé & autorisé par les quatre Patriarches, & par les principaux Evesques & Ecclesiastiques de l'Eglise Orientale.

2. Qu'il paroisse que ceux qui l'ont fait & approuvé, n'ayent eu aucune intelligence avec les Latins, & qu'ils persistassent dans tous les sentiments particuliers de l'Eglise Grecque.

3. Qu'il soit fait pour des necessitez particulieres de l'Eglise Grecque, sans que les Latins y ayent eu de part.

4. Que les termes en soient précis, & qu'ils contiennent si clairement les dogmes de la presence réelle & de la Transubstantiation, que M. Claude ne puisse pas les éluder par ses subtilitez ordinaires.

C'est en effet ce concours de conditions & de circonstan-

ces qui eſtabliſſent l'autorité de la Confeſſion Orthodoxe d'une maniere inconteſtable, d'autant plus que quand M. Claude a demandé qu'on luy produiſit des preuves telles qu'il ſe les imaginoit, c'eſt-à-dire, telles qu'il ne croyoit pas qu'on les puſt trouver, il n'y a pas mis tant de caracteres de verité, qu'il s'en trouve dans cette piece.

Par rapport au premier article, on ne peut pas s'inſcrire en faux contre les ſignatures des Patriarches, puiſqu'outre les originaux qui ſont à Conſtantinople, cette approbation eſt atteſtée par Nectarius Patriarche de Jeruſalem en 1662. par Denis de Conſtantinople & Doſithée de Jeruſalem en 1672. par Callinique en 1691. pour ne pas parler de Panagiotti & des autres, qui ont aſſuré le meſme fait. De plus, les deux impreſſions faites en aſſez peu de temps, & meſme à ce qu'on croid, une nouvelle faite en Moldavie: la traduction en langue Ruſſienne, ſont des preuves demonſtratives d'une approbation generale. Reflexion ſur le 1. article.

Sur le ſecond point, il eſt encore tres-certain qu'il n'y a eu aucune intelligence avec les Latins pour la compoſition & la publication de cet ouvrage. Le Metropolitain de Kiovie, eſtoit connu comme un Prélat du Rite Grec, ordonné par le Patriarche de Jeruſalem, ainſi que ſes trois Suffragants, occupé uniquement de la crainte que l'hereſie ne ſe reſpandiſt dans ſon Dioceſe: qui ne s'addreſſe pas aux Latins, mais au Chef de l'Egliſe Grecque Schiſmatique: qui demande des Theologiens à cette meſme Egliſe, & auquel on envoye celuy qui avoit eſté choiſi deux ans auparavant, pour refuter les articles heretiques de Cyrille Lucar: enfin qui inſere dans ſon ouvrage le dogme de la Proceſſion du S. Eſprit du ſeul pere, & les autres points condamnez par l'Egliſe Romaine. On ne trouvera pas que luy, ny aucun de ceux qui ont dreſſé la Confeſſion, ou ſigné les Decrets du Synode de Jaſſi, ayent eſté reünis aux Catholiques: dire en l'air qu'ils eſtoient Latiniſez, ſans le prouver, c'eſt abuſer de la patience du public. Ainſi cette ſeconde condition s'y trouve avec d'autant plus de certitude que Nectarius, Doſithée & les autres, qui n'ont jamais eſté ſoupçonnez d'eſtre Latiniſez, & qui ont donné des preuves convaincantes du contraire, les reconnoiſſent pour Orthodoxes, & on ne croid pas que perſone entreprenne d'eſtablir que M. Claude, qui à peine ſçavoit leurs Sur le 2.

noms, les connust mieux que ne pouvoient faire leurs compatriotes.

Sur le 3. Le troisiéme point est d'une pareille évidence : les Latins n'avoient aucun interest à empescher que le Calvinisme masqué sous le nom de Cyrille Lucar, se respandist dans la Russie du Rite Grec, puisque dans le mesme païs il y avoit liberté de Religion parmy les autres, que les Grecs. C'estoit donc leur affaire, & non pas celle des Russiens qui toleroient ces mesmes erreurs. On ne void pas qu'un seul Theologien Catholique, pas mesme les Magistrats, se soient ingerez dans cette affaire, & on sçait assez que dans le corps du Clergé de ce païs-là, on ne trouve pas facilement des hommes assez versez dans la langue Grecque, pour avoir pû assister à ces conferences. De plus, il n'y en auroit jamais eu d'assez ignorant pour laisser passer comme des veritez de la foy des articles contraires à la créance commune des Catholiques, & aux Decrets du Concile de Florence.

Sur le 4. Le 4. point n'est pas moins certain que les autres, puisque M. Claude, quoyqu'il ait poussé ses découvertes jusqu'à dire que *Transsubstantiation* ne signifioit pas changement de substance, n'a jamais osé dire que ceux qui disoient que *la*
P. 166. 167. *Transsubstantiation est faite aussi-tost aprés les paroles sacrées: que le pain est changé au corps veritable de Jesus-Christ, & le vin en son veritable sang, les especes seules demeurant, & que la substance du pain & du vin sont changées, en la substance du vray corps & du sang de Jesus-Christ*, *ne crussent pas ce qu'enseigne l'Eglise Romaine*. Or ce sont les paroles dont se servent les Auteurs de la Confession Orthodoxe, pour exprimer leur foy sur l'Eucharistie.

Vaines objections des Calvinistes. Tout ce que peuvent donc dire les disciples de M. Claude, & ce que quelques-uns ont dit en effet, se réduit à deux points: le premier est ce qu'il a temerairement avancé touchant Syrigus, qui donna la derniere main à cette Confession, supposant qu'il estoit du nombre de ces faux Grecs, qui vivant exterieurement dans la Communion de l'Eglise Grecque, avoient dans le cœur les sentiments des Latins. Le second, que le mot de *Transsubstantiation* avoit esté contredit, lorsque la Confession fut examinée à Constantinople sous Parthenius le Vieux : qu'un nommé Corydale s'y estoit opposé, & que luy & ceux de son parti avoient condamné cette

expreſſion, ce qui ſuffiſoit, pour oſter toute autorité à la piece, où elle ſe trouve.

Pour ce qui regarde le premier point, l'eſclairciſſement qui a eſté donné touchant Melece Syrigus, deſtruit entierement cette chicane, dans laquelle il n'y a pas moins d'ignorance que de mauvaiſe foy & d'abſurdité, puiſqu'il faudroit ſuppoſer par préliminaire, qu'on connoiſſoit mieux les vrais & les faux Grecs à Charenton, qu'à Conſtantinople, & dans toute la Grece. Mais quand tout ce que luy, & ce qui eſt plus eſtonnant, tout ce que M. Smith ont dit ſur la perſone de Syrigus, ſeroit auſſi vray qu'il eſt faux, il reſteroit à prouver un autre fait important & meſme neceſſaire, qui eſt que cet homme Latiniſé ait eſté entierement le maiſtre d'inſerer dans la Confeſſion Orthodoxe tout ce qu'il luy a plû: au lieu qu'on ſçait par les teſmoignages certains rapportez cy-deſſus, qu'il ne l'a pas dreſſée le premier, & que le projet de l'ouvrage fut d'abord redigé par le Metropolitain de Kiovie: & que Syrigus avoit des adjoints, meſme ſuperieurs en dignité, entre autres Porphyre de Nicée: outre les Eveſques & les Officiers de la grande Egliſe qui ſouſcrivirent l'approbation de Parthenius. Reſponſe.

Les ſyſtemes de M. Claude ont cela de particulier, qu'ils ne ſont pas fondez ſur une ſeule ſuppoſition, tousjours fauſſe, & jamais prouvée; mais elle en entraiſne ordinairement pluſieurs autres également inſouſtenables, dont il ne ſe met pas en peine de donner la moindre raiſon. Celle-cy eſt de ce genre: car quand il ſeroit vray que Syrigus ſeul auroit dreſſé la Confeſſion Orthodoxe, ce qui eſt faux comme nous venons de le monſtrer, voicy ce qu'il faut encore ſuppoſer. Que les Eveſques de Ruſſie & de Moldavie, leur Metropolitain à la teſte, les Prélats envoyez de Conſtantinople, le Synode national de ces Egliſes, les quatre Patriarches d'Orient, enfin tous ceux qui ont approuvé cette expoſition de foy, ne ſe ſoient pas apperceus qu'elle contenoit une nouveauté pernicieuſe, ou qu'ils l'ayent approuvée ſans la croire. Que la meſme choſe eſt arrivée à l'égard de ceux qui la traduiſirent en langue Ruſſienne, de ceux qui la copierent en Grec, de ceux qui la firent imprimer, enfin à l'égard de tous les Grecs qui l'ont receuë avec un tel empreſſement, qu'il en a fallu faire pluſieurs impreſſions. Si cette Caractere des ſyſtemes de M. Claude.

ſuppoſition paroiſt impoſſible, comme elle l'eſt certainement, il en faut faire une autre qui ne l'eſt pas moins, & c'eſt que tous ces Grecs eſtoient de faux Grecs, Latiniſez comme Syrigus.

Ceux qui ont approuvé la Confeſſion font certainement le corps de l'Egliſe Grecque.

Or il eſt certain que ceux qui ont eſté nommez font le corps viſible & ſubſiſtant de l'Egliſe Grecque telle qu'elle eſtoit en 1643. que l'acceptation faite de la meſme Confeſſion par tous ceux qui ont occupé les places de ces premiers, contient un conſentement general de tout le corps de cette meſme Egliſe, d'autant plus que les Patriarches, les Eveſques, & le reſte de la Nation, n'ont point eſté partagez ſur ce ſujet. Les Patriarches, les Eveſques, le reſte du Clergé, les principaux Officiers, compoſent une Egliſe, & où il ne ſe trouve point de pareille Hierarchie, les Grecs, auſſi-bien que les Catholiques, n'ont jamais cru qu'il y euſt d'Egliſe. C'eſtoit donc tous ceux qui approuverent la Confeſſion Orthodoxe, qui compoſoient alors cette ſocieté connuë ſous le nom de l'Egliſe Grecque, puiſqu'on ne trouvera pas qu'il y euſt alors d'autres Patriarches de Conſtantinople, d'Alexandrie & de Jeruſalem, ny d'autres Eveſques des principaux Sieges, que les Grecs reconnuſſent comme legitimes Paſteurs. Si on ne les veut pas reconnoiſtre pour tels, comme il ne ſe trouve pas d'autre Egliſe Grecque viſible, il en faudra donc ſuppoſer une inviſible, ou dire qu'il n'y en a plus. Car ſi tous ceux qui ont approuvé la Confeſſion Orthodoxe ſont de faux Grecs, il n'y en a certainement plus de veritables, puiſqu'on ne peut trouver aucune ſocieté Chreſtienne du Rite Grec, qui n'ait approuvé, ou qui n'approuve encore la doctrine expoſée dans cette Confeſſion.

Ce que Cyrille & ſes diſciples n'ont pû faire.

Il faut que cette ſocieté ait un chef, il faut qu'elle ait des membres. Cyrille, ſelon M. Claude & ſes diſciples, eſtoit un veritable Grec, il eſtoit le Chef de ſon Egliſe par ſa dignité, mais puiſqu'aucune ſocieté Chreſtienne Grecque n'a publiquement approuvé ce qu'il avoit expoſé dans ſa Confeſſion, il n'a pas meſme de ſon vivant fait un corps d'Egliſe : & comme il a parlé & agi tout au contraire quand il eſtoit à la teſte de ce corps, ſa perfidie n'a point alteré cette meſme Egliſe, qui malgré luy a conſervé ſa Foy, ſes Sacrements & ſa diſcipline. C'eſt donc ce corps qui ſubſiſtoit avant luy, ſous luy, & qui ſubſiſte encore depuis luy, qui fait l'Egliſe

Grecque

Grecque non Latinisée. S'il y en a eu une autre qui ait cru ce que Cyrille enseignoit dans sa Confession, qui ait rejetté ce qu'il rejettoit, qui ait eu une discipline conforme à ses principes; c'est aux Calvinistes à prouver un fait de cette importance que les Grecs ignorent aussi-bien que nous.

Les Catholiques sont en droit de demander aux Calvinistes, qu'ils produisent des Actes aussi authentiques.

Comme M. Claude demanda des Confessions de foy, claires & certaines, des actes qui marquassent la créance de la Transsubstantiation & la presence réelle, les Catholiques sont en droit de demander pareillement aux Calvinistes, qu'ils produisent de semblables pieces dans lesquelles nous trouvions cette doctrine condamnée, comme elle l'a esté par Cyrille : qu'ils nous fassent voir qu'elles n'ont essuyé aucune contradiction, pendant un grand nombre d'années, & alors nous reconnoistrons cette Eglise Grecque non Latinisée, qui n'a jamais esté que dans leur imagination. Qu'ils nous marquent un temps auquel on ait abandonné l'usage des Liturgies de S. Basile & de S. Jean Chrysostome, & toutes les ceremonies avec lesquelles on les celebre, & qu'on en ait mis d'autres à la place : qu'ils nous fassent voir les Sacrements administrez par des laïques sans ordination, ou par des Religieux sortis de leurs Cloistres aprés des vœux solennels pour se marier, par des Evesques mariez, & le reste de leurs innovations; car il ne faut pas s'imaginer que toute la Religion consiste à croire la presence réelle & la Transsubstantiation. Enfin qu'ils nomment un seul Grec qui ait esté receu dans la Communion de l'Eglise Latine, en faisant profession de ces articles, & en rejettant les autres qui sont compris dans le Decret du Concile de Florence. Il ne suffiroit pas mesme d'en nommer quelques-uns, car un petit nombre ne fait pas une Eglise, & c'est certainement une Eglise en corps, qui a approuvé & adopté la Confession de la Foy Orthodoxe. Un particulier peut dissimuler sa foy : mais une Eglise entiere ne le peut faire, parce qu'elle la déclare par un grand nombre d'actes publics, qui ne peuvent estre sujets à équivoque. Il resulte donc de tout ce que nous avons remarqué, que quand il seroit vray que Syrigus auroit esté un Grec Latinisé, ce qui est tres-faux suivant le tesmoignage de tous les Grecs, quand il auroit dressé seul la Confession Orthodoxe, ce qui est également faux, l'acceptation que les Patriarches en ont faite, l'approbation authentique

qu'ils luy ont donnée, les impreſſions reïterées, l'eſtime generale de toute la Grece, rectifieroient tout ce qui pourroit manquer de la part de l'Auteur, & la feroient conſiderer comme une expoſition tres-ſincere & tres-certaine de la foy des Grecs ſur l'Euchariſtie.

## CHAPITRE XI.

### *Refutation des objections de M. Claude, & des autres Calviniſtes contre la Confeſſion Orthodoxe.*

Objection de M. Claude entierement inutile.

LEs Catholiques ſont donc en droit de conclure, que cette objection de M. Claude contre l'autorité de la Confeſſion Orthodoxe, n'a pas la moindre force, & qu'au contraire elle a tous les défauts qui peuvent rendre un raiſonnement defectueux en toutes ſes parties. Car elle eſt fondée ſur un fait abſolument faux, qui eſt que Syrigus fuſt un Grec Latiniſé, puiſqu'il n'y a rien de plus inconteſtablement prouvé que le contraire, & cela par le teſmoignage univerſel de toute l'Egliſe Orientale aſſemblée en corps: du Synode de 1638. qui le choiſit pour défendre la foy attaquée par Cyrille, de ceux qui ont eſté tenus depuis, & de tous les Eveſques & Theologiens les plus éloignez de la Communion Romaine. Secondement cette objection eſt encore fondée ſur d'autres ſuppoſitions également fauſſes que nous avons marquées, & qui ſe deſtruiſent, non pas par des conjectures en l'air comme celles de M. Claude, mais par des faits poſitifs prouvez par des Actes publics. Troiſiémement, quand ces fauſſes ſuppoſitions ſeroient vrayes, elles ne prouveroient rien, puiſque la Confeſſion Orthodoxe a eſté, & eſt encore univerſellement approuvée par tous les Chreſtiens ſoumis à l'Egliſe Grecque, & parce que depuis qu'elle a paru, c'eſt-à-dire, depuis ſoixante & ſix ans, elle n'a jamais eſté cenſurée, attaquée ny corrigée, & n'a pas receu la moindre alteration. Il faut enſuite examiner le ſecond point.

Second point fondé ſur l'oppoſition qu'on fiſt au mot de *Tranſubſtantiation.*

C'eſt, dit M. Claude, que lorſque ce Catechiſme parut, il ſe trouva des Grecs qui furent ſcandaliſez, de ce qu'on y avoit inſeré le mot de *Tranſubſtantiation*, & qui s'y oppoſerent. Sur cela il allegue une lettre qui luy avoit eſté eſcrite

par un M. Basire Archidiacre de Northumberland, qui contient une histoire confuse de l'origine de cette Confession, & par cette lettre, il n'est pas difficile de reconnoistre que ce tesmoin n'avoit jamais esté bien informé de la verité des faits, ou que la memoire luy en estoit échappée. Car il parle de cet ouvrage fait avec l'approbation & sous les yeux des Patriarches, des Metropolitains, & de toute l'Eglise Grecque, comme s'il eust esté entrepris par un particulier, disant qu'un certain Moine fit un Catechisme dans lequel il fit entrer le mot de *Transubstantiation*, & qu'il y eut sur cela des contestations tres-fortes, d'où il laisse juger à ses lecteurs que le dogme de la Transubstantiation n'estoit pas tellement receu parmy les Grecs, qu'il ne s'en trouvast qui le condamnoient. On void que M. Basire confondoit le Catechisme de Gregoire Protosyncelle, dont il a esté parlé cy-dessus, avec la Confession Orthodoxe, ou plustost il est fort vraysemblable qu'il ne connoissoit ny l'un ny l'autre. De la maniere dont M. Claude debite ce tesmoignage d'un particulier, qui doit neanmoins servir à destruire, celuy de quatre Synodes, & de tous les Patriarches & Evesques Grecs depuis 1643. il tend à faire croire qu'il y eut alors un parti considerable qui ne voulut pas recevoir le mot de *Transubstantiation*: que les Grecs furent partagez, & que ce ne fut pas par raison, mais par intrigue, qu'à la fin il fut approuvé.

Artifice de M. Claude en cette objection.

C'est-là un des grands artifices de M. Claude, quand il avance des faits dont il y a plusieurs consequences à tirer; il ne dit que ce qu'il faut afin que le lecteur les tire, ou suppose la verité de ces faits si certaine, qu'il n'ose pas en douter. Quand de pareilles affirmations sont saisies par des imaginations eschauffées de gents qui croyent que tout ce qu'ils ignorent n'est sceu de persone, ces consequences sont menées fort loin. Ainsi l'Auteur des *Monuments* a supplée hardiment à tout ce que M. Claude n'avoit pas dit par prudence, & parce qu'il prévoyoit bien qu'il estoit perilleux de s'y engager. C'est un seul homme qui est accusé d'avoir parlé contre le mot de *Transubstantiation*, & qui est cité pour cela devant son Patriarche, qui s'excuse, qui nie, qui se défend mal, & qui s'enfuit. En voila assez pour cet Auteur, il en forme un grand personage, qui fait son opposition en plein Synode, qui a un nombre d'autres Grecs dans son parti, qui

ſouſtient ſon opinion juſqu'au bout : qui ne pouvant ramener le Patriarche ny les Eveſques à ſon opinion, cenſure la Confeſſion Orthodoxe, ſe retire en Morée, où *il perſiſte touſjours dans la créance de Cyrille Lucar & de ſes adherens, & des autres Grecs ſeparez de la Communion de l'Egliſe Romaine*, comme ſi ceux qui le condamnerent n'en euſſent pas eſté ſeparez. Enfin pour ne pas laiſſer le Roman imparfait, il luy fait ſouſtenir de *cruelles perſecutions que luy ſuſcitoient les Grecs Latiniſez ſes antagoniſtes*, & maintenir *ſes ſentiments Orthodoxes contre la Tranſubſtantiation.*

*Monum. p.76.*

On ne trouve aucune preuve de cette oppoſition dans les livres des Grecs.

Si on examine tout ce que les Grecs ont eſcrit depuis plus de ſoixante & dix ans ſur les matieres de Religion & ſur l'hiſtoire des troubles que cauſa dans leur Egliſe la Confeſſion de Cyrille Lucar, on ſera eſtonné de ne pas trouver la moindre preuve de tout ce que M. Claude a eſcrit ſur le teſmoignage de ce M. Baſire, & encore moins les epiſodes que l'Auteur des *Monuments* y adjouſte de ſa teſte, pour embellir la ſcene. L'exactitude des Auteurs de la *Perpetuité*, à s'informer de tout ce qu'ils ne pouvoient ſçavoir que par les Grecs meſmes, fit qu'aprés avoir veu ce que M. Claude avoit cité de M. Baſire, ils crurent devoir prier M. de Nointel de verifier le fait ſur les lieux. Ils apprirent par ſes lettres, dont on trouve un grand extrait dans le troiſiéme volume, que tout ſe réduiſoit à cecy. Que lorſqu'on approuva à Conſtantinople la Confeſſion Orthodoxe, un particulier nommé Corydale, parla dans ſes diſcours particuliers contre le mot de *Tranſubſtantiation.* Il fut cité devant le Synode : il dit ſuivant ce que rapporte la lettre de M. de Nointel, qu'il falloit le retrancher, parce qu'il ne ſe trouvoit ny dans l'Eſcriture, ny dans les Peres, ny dans les Conciles. Meletius Syrigus le confondit en plein Synode : on luy ordonna de ſe retracter, il ne le fit pas, mais il ſe retira promptement dans la Morée, pour éviter l'excommunication dont il eſtoit menacé. On peut juger qu'il demeura opiniaſtre dans ſes erreurs par un diſciple qui taſcha de les renouveller long-temps aprés, qui fut Jean Caryophylle Logothete de la grande Egliſe, duquel nous parlerons dans un eſclairciſſement ſeparé. Il eſt d'autant plus neceſſaire de le donner, que nous avons tout ſujet de croire que Methodius & d'autres Grecs, qui dirent à M. de Nointel les circonſtances marquées dans

*L. 8. c. 14.*

ſes lettres, touchant Corydale, paroiſſent s'eſtre trompez, ou peut-eſtre luy-meſme s'eſt-il trompé, en confondant Theophile Corydale avec ce Jean Caryophylle, qui avoit eſté ſon diſciple.

M. Baſire confondoit le livre de Gregoire avec la Confeſſion Orthodoxe.

Mais examinant le recit ſelon qu'il ſe trouve dans les lettres par rapport à Corydale, il eſt facile de voir que ce grand teſmoin M. Baſire, confondoit l'abregé compoſé par Gregoire Protoſyncelle, avec la Confeſſion Orthodoxe. Car quoy qu'elle ſoit diſpoſée par queſtions & par reſponſes, on ne l'a pas neantmoins regardée comme un Catechiſme, & ce ne fut pas un Moine qui la compoſa de ſon chef, puiſqu'elle fut dreſſée d'abord par les Ruſſes, examinée & miſe dans la forme qu'elle a preſentement par le Metropolitain de Kiovie, & par ſes ſuffragants: que Syrigus y travailla par ordre exprés de ſon Patriarche, qui luy donna pour cela toute ſon autorité & le pouvoir d'Exarque: qu'ainſi comme cet ouvrage qui n'eſtoit pas le ſien en particulier, mais celuy des Prélats Ruſſiens, de Porphyre de Nicée, & des autres Députez de Parthenius; lorſque Corydale l'attaquoit, ce n'eſtoit pas Syrigus qu'il attaquoit, mais tous ces Prélats, tant de Conſtantinople que de Ruſſie. Or ces circonſtances changent le fait entierement: car comme M. Baſire & M. Claude le repreſentoient, c'eſtoit un particulier qui dans un Catechiſme employoit le mot de *Tranſubſtantiation* inconnu parmy les Grecs juſqu'alors, & qu'à cette occaſion un Theologien attaqua & combattit d'une maniere qui engagea le Patriarche à examiner la queſtion dans un Synode.

De quelque maniere qu'on entende le fait de Corydale il paroiſt douteux.

Cependant il n'y a rien de vray en cette ſuppoſition: car ſi c'eſt du livre de Gregoire Protoſyncelle dont on a voulu parler, il avoit eſté imprimé en 1635. du vivant de Cyrille qui eſtoit encore Patriarche. Que les diſciples de M. Claude nous prouvent que cet Orthodoxe, tel qu'ils ſe l'imaginent, l'ait jamais cenſuré, quoyqu'il fuſt approuvé par ce meſme Coreſſius, dont il parle avec tant de fureur & tant de meſpris. Qu'ils juſtifient leur Saint ſur une negligence auſſi grande, ou ſur une diſſimulation criminelle, quoyqu'il n'euſt rien à craindre de l'oppoſition des amis & des protecteurs de Coreſſius & de Gregoire, s'il n'avoit eu à combattre que le parti des Latiniſez, puiſque ſi on veut croire ceux qui ont exalté la Confeſſion de Cyrille, il avoit attiré à ſes ſentiments tant

d'Ecclesiastiques de son Clergé. Que si, comme ils l'asseurent aussi, contre le tesmoignage de toute la Grece, il avoit reconnu publiquement cette mesme Confession, de sorte que sous ce prétexte il s'excusa d'en donner une expedition en forme authentique, qu'on luy demandoit de Geneve, l'occasion de destruire le parti des Grecs Latinisez, estoit tres-favorable. Car il n'avoit qu'à accuser publiquement Gregoire Protosyncelle, & George Coressius son approbateur, d'avoir enseigné ou approuvé la *Transsubstantiation*, que luy Patriarche avoit rejettée : il ne l'a pas fait neantmoins, quoy qu'il ait esté prés de deux ans en possession paisible du Patriarchat, depuis que ce livre parut. Ce n'est donc point sur ce Catechisme de Gregoire que peut estre arrivée l'histoire de Corydale, & ainsi M. Basire & M. Claude aprés luy se sont trompez, quand ils ont appliqué à la Confession Orthodoxe ce qu'on peut avec plus de vray-semblance rapporter à ce premier ouvrage. Car ce n'est pas une conjecture en l'air, que de dire qu'un homme suspect dans la foy, comme on sçait d'ailleurs que l'estoit Corydale, ait pû attaquer la doctrine exposée par Gregoire, & estre repris à cette occasion par son Patriarche, mais cela ne peut estre arrivé sous Parthenius le vieux, quoyque ceux qui faisoient le recit à M. de Nointel, l'ayent rapporté ainsi. Et il y a quelque sujet de douter qu'il n'y ait eu de l'équivoque, parce que nous trouvons qu'en 1645. Jean Caryophylle, disciple de Corydale, fut cité devant ce Patriarche, pour avoir escrit & respandu quelques cayers dans lesquels il attaquoit le mot & le dogme de la *Transsubstantiation*, comme nous expliquerons cy-aprés. C'est donc ce qui donne lieu de croire qu'on a confondu ces deux noms.

Les Grecs ne disent rien d'aucune opposition faite à la Confession Orthodoxe.

Cela paroist d'autant plus vray-semblable, que dans tout ce que les Grecs ont escrit touchant l'histoire de la Confession Orthodoxe, on ne trouve pas qu'il y ait eu la moindre opposition contre l'expression, ny contre le dogme. Corydale n'avoit aucune dignite Ecclesiastique, c'estoit une espece de Philosophe, décrié pour son libertinage, & qui n'auroit pû venir en plein Synode proposer des difficultez, contre un Escrit approuvé d'une maniere si solennelle. Enfin quand il l'auroit fait, en nous restraignant au recit qui est dans les lettres de M. de Nointel, nous voyons, que ces objections

ne firent aucune impreſſion ſur les eſprits dans le Synode : qu'on ordonna à Corydale de ſe retracter : qu'il fut menacé d'eſtre excommunié en cas qu'il refuſaſt de le faire, & que par ſa fuite précipitée, il évita le chaſtiment qu'il meritoit. Voilà tout ce qu'on peut recueïllir de cette hiſtoire : il ne paroiſt pas qu'il y euſt un ſeul Eveſque, ny autre Député du Synode qui prit le parti de Corydale : il n'y eut aucun partage dans l'aſſemblée, & le dogme qu'il attaquoit fut confirmé par un conſentement unanime. Il n'eſt pas ſurprenant qu'il y ait eu un heretique parmy les Grecs : au contraire, il y a ſujet de s'eſtonner que ſous le Patriarchat d'un homme corrompu comme Cyrille Lucar, il n'y en ait pas eu un tres-grand nombre. Mais où a-t'on trouvé que l'oppoſition d'un ſeul particulier s'appellaſt une cenſure, & que ſon erreur puſt s'appeller une oppoſition canonique, qui renverſe toute l'autorité de la Confeſſion Orthodoxe. M. Claude n'a pas à la verité employé toutes les fictions que l'Auteur des *Monuments* a inventées, mais comme il tire la meſme concluſion, on la peut prendre comme un aveu tacite qu'il faiſoit, que pour en tirer les conſequences qu'il prétendoit, il falloit qu'il fuſt arrivé quelque choſe de ſemblable. Mais c'eſt ce que les Grecs ignorent encore preſentement, ſachant aſſez d'ailleurs que la Confeſſion Orthodoxe avoit eſté generalement approuvée, & que l'oppoſition d'un particulier ne deſtruit pas l'autorité d'une Aſſemblée Synodale, puiſqu'il n'y en a jamais eu depuis le commencement de l'Egliſe, à laquelle quelqu'un ne ſe ſoit oppoſé, particulierement ceux qui y eſtoient condamnez.

Le mot de *Tranſubſtantiation* n'eſtoit pas alors nouveau.

De plus, quand les Calviniſtes pour donner quelque poids à cette prétenduë oppoſition, diſent pour raiſon que le mot de Tranſubſtantiation eſtoit nouveau, & qu'il avoit eſté emprunté des Latins, ils ne font pas reflexion que cette objection eſtoit alors uſée, puiſque Meletius Syrigus dans ſa Refutation de Cyrille qui fut achevée en 1640. l'avoit entierement eſclaircie, par une obſervation tres-ſolide, qui a desja eſté imprimée en Grec & en Latin : qu'il avoit rapporté le teſmoignage de Gennadius qui s'en eſtoit ſervi il y avoit deux cents ans : que Meletius Piga, Gabriel de Philadelphie l'avoient employé il y avoit plus de quarante ans : que Coreſſius l'avoit ſouſtenu dans ſes diſputes contre le Miniſtre

Leger, & que recemment Gregoire Protosyncelle s'en estoit aussi servi dans son abregé. On ne trouvera pas que depuis ce temps-là, les Grecs se soient retractez de ce qu'ils declarerent alors, puisqu'au contraire, ils l'ont confirmé plus amplement dans le Synode de Jerusalem de 1672. & dans celuy de Constantinople de 1691. sous le Patriarche Callinique, par lequel Jean Caryophylle qui renouvelloit les mesmes erreurs, fut condamné avec ses escrits.

Faussetez de l'Auteur des Monuments sur ce qui regarde la Confession Orthodoxe.

Ces faits sont incontestables, & ne sont pas des fables soustenuës de tout ce que la passion aveugle peut fournir d'injures brutales contre le Patriarche Parthenius, telles qu'on les trouve dans les *Monuments Authentiques*. L'Auteur veut que cette opposition de Corydale, dont ny luy ny M. Claude n'ont jamais rien sceu que par la lettre de M. de Nointel, soit une censure dans les formes, & il soustient cette proposition par une autre qui n'est pas moins extravagante, & qui contient autant de faussetez que de lignes. Aprés avoir mis une marque pour avertir qu'on observe bien ce qu'il va dire, il parle en ces termes: *C'est une chose tres-digne de remarque & à laquelle les Lecteurs doivent bien prendre garde en examinant cette matiere, que la Confession de foy des Eglises Grecques de l'Orient, qui porte le titre d'Orthodoxe, soit un ouvrage non seulement forgé par un Auteur moderne sans réputation, & qui fut accusé publiquement d'estre un Novateur sur la matiere de la Transubstantiation; mais de plus, qu'il ne se soit jamais trouvé persone dans les Eglises des Grecs, qui ait voulu approuver cette Confession de foy, si ce n'est les huit Metropolitains, & les quatre Ecclesiastiques, subornez par le plus execrable de tous les Patriarches, à sçavoir Parthenius le Vieux, qui usurpoit le Siege de Constantinople l'an* 1641. *& qui en fut chassé honteusement l'an* 1644. *Aprés quoy la Cour de Rome & les Ambassadeurs de France, luy fournirent de l'argent pour acheter de nouveau le Patriarchat en* 1657. *& encore dix années aprés.* Et parce qu'on avoit rapporté une lettre de M. de Nointel, qui marquoit sa déposition faite à la priere des Grecs, à cause de ses concussions & de ses vexations sur son Clergé: *Cette declaration*, adjouste-t'il, *prouve d'une maniere tres-authentique, les grandes extorsions de Parthenius, qui força comme un cruel tyran quelques Officiers de son Eglise, & les huit Metropolitains nommez dans l'article précedent à consentir, que la Confession erronée de Syrigue, fust*

P. 73.

*fust mise au jour sous le nom de l'Eglise Grecque Orientale pour faire plaisir aux creatures du Papisme, qui l'avoient secondé dans tous les attentats qu'il fit pour s'élever sur le Siege Patriarchal, afin d'assouvir son avarice & son ambition.*

On a fait voir dans la *Défense de la Perpetuité*, par des preuves de fait, que tout ce qu'a dit cet Escrivain, n'estoit qu'un tissu de faussetez si grossieres, qu'on avoit peine à comprendre qu'un homme qui ignoroit generalement tout ce qui pouvoit avoir rapport à sa matiere, eust cru pouvoir imposer au public, parlant aussi hardiment qu'il a fait de ce qui luy estoit absolument inconnu. Ce que nous avons dit de Syrigus sur le tesmoignage de Nectarius, & des autres Grecs qui ont esté les plus eloignez de l'Union avec l'Eglise Romaine, fait voir la fausseté de tout ce qu'en a dit M. Claude & son temeraire disciple.

Desja refutées. *P. 473.*

Il faut n'avoir pas ouvert la Confession Orthodoxe, pour dire qu'*elle fut forgée par un Auteur moderne & sans réputation*, puisque Syrigus, qui en avoit une aussi grande qu'aucun Theologien l'ait euë parmy les Grecs depuis tres longtemps, n'estoit pas le seul qui y avoit travaillé, mais que Pierre Mohila Metropolitain de Kiovie, & ses suffragants, y avoient eu la principale part pour la composition, comme Syrigus pour la révision. Il n'est pas moins faux que cette Exposition de la Foy fust l'ouvrage d'un particulier, puisqu'il fut dressé par les Eglises de Russie, de Moscovie, de Moldavie & de Walaquie representées par leurs Evesques.

Fausseté sur Syrigus.

Il est encore faux que Syrigus ait esté accusé comme Novateur sur la matiere de la Transubstantiation, puisqu'il l'avoit enseignée dans sa Refutation de Cyrille plus au long, & plus Theologiquement, qu'elle n'est expliquée dans la Confession Orthodoxe : cependant son ouvrage fut approuvé dans toute la Grece, & l'impression qui en a esté faite en Moldavie, justifie assez cette approbation. Dans la lettre de M. de Nointel, qui est le seul titre du S^r A. il est bien dit que Corydale fit des objections contre l'usage du mot de *Transubstantiation*, mais non pas qu'il eust accusé Syrigus : c'est une imagination d'un homme qui croid qu'il n'y a qu'à affirmer tout, pour le faire croire. Cette accusation auroit esté fort inutile, puisque Corydale fut condamné, qu'il a esté regardé comme heretique, & que Syrigus a esté respecté

Il n'a pas esté accusé comme Novateur.

tant qu'il a veſcu, comme un des plus grands Theologiens de ſon Egliſe, & que ſa memoire y eſt en grande veneration.

Fauſſeté inſigne lorſque l'Auteur des Monuments dit que la Confeſſion ne fut approuvée que par huit Metropolitains.

Mais quel nom peut-on donner à ce qui ſuit, qu'*il ne s'eſt jamais trouvé perſone qui ait voulu approuver cette Confeſſion, ſi ce n'eſt les huit Metropolitains, &c.* Il n'y a qu'à lire les ſignatures : on y trouve d'abord celles des quatre Patriarches : & celles de tous les Metropolitains qui ſe trouvoient à Conſtantinople en 1643. de meſme que celles des Officiers de la Grande Egliſe. Eſt-ce à ceux qui veulent faire valoir la Confeſſion de Cyrille comme une piece authentique, de donner pour preuve du peu d'égard qu'on doit avoir, pour la *Confeſſion Orthodoxe*, qu'elle n'a eſté ſignée que par huit Metropolitains & par les Officiers, puiſque ce nombre eſt plus que ſuffiſant pour prouver qu'elle eſt veritable, au lieu que Cyrille n'en trouva pas un ſeul qui vouluſt ſigner la ſienne. Il ne la propoſa pas à ſon Synode, comme l'autre fut propoſée : & s'il avoit oſé le faire, les Calviniſtes s'imaginent-ils qu'il n'y auroit eu d'oppoſition que par un ſeul particulier, puiſque de ſon vivant, Coreſſius,& Gregoire Protoſyncelle, avoient publiquement ſouſtenu la *Tranſubſtantiation*, qu'il rejettoit. Il ſemble auſſi que ce temeraire Critique veüille que les approbations de Denis Patriarche de Conſtantinople, de Nectarius de Jeruſalem,& de tant d'autres, ſur tout celle de toute la Moſcovie, la Moldavie & la Valaquie, ne doivent eſtre comptées pour rien. Si quelqu'un doutoit de cette approbation generale, il n'a qu'à conſulter la preface de l'Edition de Leipſic, & il trouvera que le Traducteur Suedois en a jugé tout autrement, comme feront touſjours ceux qui auront une réputation à ménager, puiſque s'il n'eſt jamais permis de déguiſer la verité, il n'eſt pas beſoin de morale,& il ne faut qu'une étincelle de bon ſens pour ne pas avancer des fauſſetez, quand il n'y a qu'à ouvrir un livre imprimé pour les reconnoiſtre, & pour eſtre en meſme temps convaincu de l'ignorance & de la mauvaiſe foy de celuy qui les eſcrit.

Fauſſetez énormes de cet Auteur, ſur Parthenius.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme pour ce qui regarde des faits aſſez obſcurs, comme ſont ceux que l'Auteur debite touchant Parthenius. On a desja dit ſur quoy eſtoit fondée cette rare découverte, qui meſme ne prouveroit rien quand elle ſeroit vraye. Car que Parthenius ait eſté un homme

chargé de crimes, cela n'empefche pas qu'il n'ait efté Patriarche de Conftantinople, & qu'il n'ait eu toute l'autorité neceffaire pour préfider à un Synode, que toute l'Eglife Grecque a approuvé: de forte que quand il y auroit eu quelque défaut dans le chef, le corps de cette Eglife y auroit remedié par l'acceptation des Decrets qui y furent faits. L'autorité de M. Claude qui le traite de *prétendu Synode*, n'empefche pas que tous les Sçavants ne reconnoiffent qu'il eft veritable, & c'eft ce qu'a reconnu M. Allix, aprés plufieurs fameux Theologiens de la Confeffion d'Aufbourg. Mais ce qu'il y a de fingulier, eft que cette nouvelle *demonftration*, car c'eft ainfi que le S^r A. appelle fes raifonnements les plus faux & les plus abfurdes, n'eft fondée que fur l'équivoque du nom de Parthenius, & que de quatre Patriarches qui ont porté ce mefme nom, ce grand Critique n'en fait qu'un feul homme, ainfi qu'il a efté remarqué cy-deffus. On fçait d'ailleurs que Parthenius le Vieux n'eftoit point accufé des mefmes concuffions, que Parthenius de Burfe, qui eftoit celuy qui fut dépofé durant l'Ambaffade de M. de Nointel. Quand cela euft efté, eft-ce là une preuve qu'il a forcé les Metropolitains à figner ce qu'ils ne croyoient point, lorfqu'ils ont approuvé la Confeffion Orthodoxe: ces deux chofes n'ont certainement aucun rapport. De plus avoit-il pû forcer les autres Patriarches, les Mofcovites, les Moldaves, & les Walaques, à donner leur approbation? Ce raifonnement eft donc auffi faux, que le fait fur lequel il a prétendu l'eftablir.

Le lieu commun de Grecs Latinifez, eft icy également inutile, puifque ce n'eft pas à un homme, qui de quatre Parthenius n'en fait qu'un, à vouloir nous apprendre qui eftoient les Grecs veritables: & on conviendra que ce font ceux du païs qui en doivent eftre crus, & non pas luy ny M. Claude. Si ceux qui approuverent la Confeffion Orthodoxe en 1643. n'eftoient pas de veritables Grecs, auffi peu Latinifez que Marc d'Ephefe, il n'y a plus d'Eglife Grecque: car tous ceux qui ont fuccedé à ces premiers, ont approuvé cette mefme Confeffion, & la lifent tous les jours: ceux qui l'ont combattuë, ont efté condamnez dans ces derniers temps, comme ils le furent en celuy-là. Il faut donc que ceux qui ont pû fe laiffer furprendre par de pareilles chime-

res, donnent au public une liste exacte des Patriarches des quatre principaux Sieges qui ont esté dans d'autres sentiments, & persone n'en a jamais oüi parler, Cyrille estant le seul jusqu'à nos jours, qui ait innové sur cette matiere, car on n'en connoist pas d'autres en tout l'Orient, qui ayent esté de veritables Pasteurs de cette Eglise: & il n'y a que ceux qui connoissent à peine leurs noms qui veulent les faire passer pour Latinisez.



# LIVRE SIXIÉME,

## EXAMEN DE PLUSIEURS FAITS qui regardent l'Eglise Grecque, & dont il a esté parlé dans la Perpetuité.

## CHAPITRE PREMIER.

### *Esclaircissement sur l'affaire de Jean Caryophylle.*

IL est assez estonnant que les Calvinistes, particulierement ceux qui se sont mis sur les rangs dans la dispute touchant la Perpetuité, & qui ont parlé comme tesmoins oculaires de plusieurs faits qui y avoient rapport, n'ayent rien dit de Jean Caryophylle Logothete de la Grande Eglise, qu'ils auroient mis sans doute au nombre de ces *genereux Athletes*, semblables à Corydale, s'ils avoient sceu son histoire. Cela fait voir quelle a esté la négligence de ceux qui citant continuellement ce qu'ils ont veu & oüi dire sur les lieux, ignoroient des choses importantes qu'il leur estoit facile de sçavoir, & qu'il ne leur estoit pas permis d'ignorer, dés qu'ils entreprenoient d'escrire sur la créance de l'Eglise Grecque, & sur ce qui y est arrivé dans le dernier siecle à l'occasion des troubles que causa la Confession de Cyrille Lucar. Il est vray que la pluspart de ceux qui en ont escrit, nous apprennent des choses si singulieres, qu'elles sont aussi peu connuës à Constantinople qu'elles le sont icy, ce qu'on ne doit pas seulement entendre des faussetez dont l'Auteur des *Monuments Authentiques* a rempli son ouvrage, mais de ce que d'autres plus serieux qu'on nous allegue avec hauteur, comme des tesmoins irreprochables, & qui prétendent avoir veu ou appris sur les lieux, quoyqu'on ait fait voir par des preuves non suspectes, qu'ils ne peuvent avoir veu ce qui n'a jamais esté, & ce qui ne pouvoit estre.

Les Calvinistes ont ignoré l'histoire de Caryophylle.

*Perpet. T. 3. l. 8. c. 11. Defen. p. 40 44. 46.*

Aucun d'eux n'a parlé de Caryophylle, & nos Auteurs modernes ne paroissent pas non plus l'avoir connu : mais il se trouve tant de conformité dans son histoire, & dans les

Grande conformité entre les faits de Corydale & de Caryophylle.

faits & dans les dates, avec ce que M. de Nointel manda touchant Corydale, dont il a esté parlé cy-dessus, que peut-estre on a confondu ces deux Grecs, soit que Methodius duquel cet Ambassadeur tenoit ce qu'il rapporte, se trompast, soit qu'on l'ait mal entendu, ce que nous ne pouvons pas esclaircir faute de memoires. Ce que nous avons à en dire, est extrait du Traité de Dosithée Patriarche de Jerusalem contre le mesme Caryophylle, imprimé à Jassi en 1694. en Grec vulgaire. Si le S. A. a fait quelques disciples, ils ne manqueront pas de dire qu'il a démonstré que Dosithée estoit un *perfide, un Latinise, un Expatriarche*, qui fut chassé de son Siege à cause de la nouvelle doctrine qu'il avoit inserée dans les Decrets du Synode de Jerusalem : mais nonobstant ces démonstrations, il a conservé le Patriarchat jusqu'à ces derniers temps, n'estant mort que depuis quelques années, aprés avoir fait imprimer tout ce que les Grecs de nos jours, ont escrit de plus fort contre les Latins, tant il estoit peu Latinisé. Voicy donc ce que Dosithée nous apprend de Caryophylle.

Particularitez de la vie de Caryophylle.

Il estoit né dans un village du territoire de Derques dans la Thrace, habité partie par des Grecs, partie par une sorte de peuples connus dans l'histoire Grecque moderne, sous le nom d'*Athingani*, dont l'origine est assez obscure. Mais on void par Theophane ainsi que par d'autres Historiens, qu'ils estoient Manichéens, & qu'ils faisoient profession de magie & de sortileges, outre d'autres pratiques abominables qu'ils ont encore, comme tout le monde sçait, dit Dosithée. Jean estant dans une extreme pauvreté, eut de grandes liaisons avec ces malheureux, & il commença peut-estre par ignorance, telle que la pouvoit entretenir le Manicheïsme, à blasphemer contre le Mystere de l'Eucharistie. Il se fit ensuite appeller Caryophylle, non pas qu'il eust aucune parenté avec ceux de ce nom, mais il se le donna luy-mesme, l'ayant formé du nom du village où il estoit né, pour se faire plus considerer. Il vint d'abord à Constantinople, pour apprendre le mestier d'Orfevre, & y ayant gagné du bien, il s'attacha à Theophile Corydale, sous lequel il estudia, & aprés avoir acquis quelque capacité dans les sciences, il s'en servit pour faire un grand scandale dans l'Eglise. Car il composa un petit escrit dans lequel il s'appelloit Jean de Byzan-

ce ; & il marquoit qu'il l'avoit composé par le conseil de son maistre Corydale: mais il ne le monstroit qu'en cachette à des persones simples, qu'il perdit ainsi, quoyque fort en secret.

En 1645. le Patriarche Parthenius le vieux, ayant appris de quelques personnes ce qui se passoit, fit venir Caryophylle en sa presence, il luy fit une forte reprimande, il le confondit, & il vouloit l'excommunier, comme heretique. Mais il fut si fortement sollicité par l'Econome de la Grande Eglise, homme de bien, qui estoit beaupere de Caryophylle, qu'il luy pardonna : d'autant plus que Caryophylle anathematisa son opinion & son escrit.

Il est cité devant le Patriarche Parthenius.

Il se passa quarante-quatre ans, sans qu'il parust au dehors, qu'il eust d'autres sentiments que ceux de l'Eglise ; mais en particulier, lorsqu'il trouvoit quelqu'un qui luy paroissoit propre à recevoir ses damnables instructions, il luy inspiroit son impieté. Comme on en eut du soupçon, & que Melece Syrigus, & Nectarius Patriarche de Jerusalem en furent informez, ils luy parlerent en particulier avec beaucoup de soin, & mesme à cette occasion ils expliquerent publiquement & fort au long, la doctrine de l'Eglise Catholique, touchant le Sacrement de l'Eucharistie. Mais cela fut inutile, parce qu'il couvroit ses erreurs d'une hypocrisie, & d'une conduite à l'exterieur, si pieuse & si reguliere, que plusieurs mesme du nombre des Ecclesiastiques, ne croyoient pas ce que ces deux maistres sçavoient certainement.

Il dissimule ses erreurs & les respand en secret.

En 1689. un Religieux Prestre, qui cherchoit à s'instruire, vint de Joannina à Constantinople, & croyant que Jean Caryophylle estoit un homme fort sçavant, il luy proposa diverses questions sur des matieres Ecclesiastiques. Celuy-cy respondit, & il mesla dans ses responses quelques autres difficultez, dont il donnoit aussi la résolution, & entre autres choses qu'il y fit entrer, ce fut de dire, que c'estoit un grand obstacle pour le salut des Chrestiens, que d'admettre la Transubstantiation dans le mystere de l'Eucharistie. L'Escrit qu'il fit sur ce sujet, estoit conceu selon la coustume de l'Auteur en termes si subtils, & si propres à tromper, que plusieurs persones le copierent, croyant qu'il estoit conforme à la bonne doctrine. Dosithée estoit alors à Andrinople, & lorsqu'il en fut informé, il luy escrivit pour l'exhorter à ne point dire, & à ne point escrire de pareilles choses, contraires à ce

Il fait des escrits pleins d'erreurs.

que l'Eglise enseignoit, & entierement blasphematoires. Cet avis de Dosithée fut inutile, & ne servit qu'à endurcir davantage Caryophylle.

Mesprise les avis de Dosithée, & fait d'autres escrits.

Il arriva dans ce temps-là mesme de grands troubles, dont le détail nous est entierement inconnu, Dosithée disant seulement que lorsqu'il vint à Constantinople, il fut obligé de s'enfuïr, à cause que les Religieux du Mont Sina ayant donné de l'argent au Kaïmacam, chercherent à le faire tüer, parce qu'il s'opposoit à leurs nouveautez & à leur schisme. Il se sauva donc à Andrinople, & en son absence Caryophylle croyant l'occasion favorable, composa quelques cayers, dans lesquels il sembloit qu'il n'attaquoit que le mot de *Transubstantiation*, mais dans le fond, il renversoit tout le Mystere de l'Eucharistie. Comme ces cayers estoient escrits avec beaucoup d'artifice, plusieurs les crurent Orthodoxes, & en firent des copies.

Ses responses captieuses, & sa déclaration contre la Transubstantiation.

Quelques persones plus habiles mirent cependant son heresie en évidence, & luy demanderent que puisqu'il nioit la Transubstantiation, il déclarast ce qu'il pensoit du corps & du sang de Jesus-Christ qui estoient dans le Sacrement de l'Eucharistie. Il respondit que c'estoit le propre & veritable corps & le sang du Seigneur, & il confessa tout ce que les Orthodoxes disent touchant le saint Sacrement. Mais il rejetta le mot de *Transubstantiation*, imitant en cela Corydale son maistre, qui dans une lettre escrite à son disciple Eugeneius l'Etolien, disoit, touchant le Mystere de l'Eucharistie; *employez tousjours les termes dont on se sert communément, mais marquez tousjours qu'on les entend spirituellement, car ainsi on destruira le dogme impie de la Transubstantiation.*

Sa dissimulation sur toutes les questions touchant l'Eucharistie.

Caryophylle estant donc interrogé, lors qu'on luy demanda ce que mangeoit le fidele & le juste qui recevoit la Communion, dit que c'estoit le veritable corps & le sang de Nostre-Seigneur. On luy demanda ensuite ce que mangeoit un pecheur : il respondit qu'il ne recevoit que du pain simple & dénué de toute sainteté. Ainsi on découvrit qu'il estoit infecté de l'heresie de Berenger, de Calvin, & des blasphemes des Manichéens. Cependant il dissimuloit tousjours, & quand on luy reprochoit qu'il nioit le Sacrement de l'Eucharistie; *anatheme*, disoit-il, *à quiconque le nie*; mais il entendoit par le Sacrement de l'Eucharistie, que celuy qui

approchoit

approchoit de la Communion recevoit le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, pourveu qu'il cruſt ; & que c'eſtoit d'une maniere ſpirituelle, ou pour mieux dire fantaſtique : mais que quand il manquoit de foy, ſon infidelité faiſoit qu'il ne recevoit que du pain & du vin ordinaire. Lorſqu'on luy demandoit pourquoy il ne confeſſoit pas le changement du pain & du vin, au veritable corps & au ſang de Noſtre-Seigneur : *anatheme*, reſpondoit-il, *à celuy qui nie le changement du pain & du vin au corps & au ſang de Noſtre-Seigneur* : & il entendoit un changement par accident, & qui n'avoit pas de rapport à la ſubſtance. Quand on luy demandoit, pourquoy il ne recevoit pas ce que croyoit & enſeignoit l'Egliſe Catholique ſur ce Myſtere, puiſque ſa doctrine renfermoit toute verité. *Anatheme*, diſoit-il, *à quiconque ne ſe ſoumet pas à la doctrine de l'Egliſe Catholique*, entendant par l'Egliſe Catholique, Simon, Baſilide, Marcion, les Gnoſtiques, Ebion, Manichée, les Meſſaliens, les Bogomiles, le Synode des Iconomaques aſſemblé à Blachernes ſous Copronyme, Berenger, Calvin, Luther, Lucar, Corydale, ſoy-meſme & ſes ſectateurs.

On luy demanda pareillement, ſi en explication de la doctrine du Sacrement de l'Euchariſtie il ne recevoit pas les mots de μεταβολὴ, μεταποίησις, καταρύθμησις, μεταστοιχείωσις. Il reſpondit qu'il conſervoit le Sacrement en ſon entier, & qu'il recevoit ſes mots avec éloge, parce qu'avec le ſecours de ſes ſubtilitez ſophiſtiques, il les expliquoit, ſelon le changement accidentel, à ceux qu'il avoit ſéduits. Quand on adjouſta à cette queſtion, s'il recevoit la Tranſubſtantiation, il entroit en colere, & reprochoit aux Fideles qu'ils introduiſoient des mots nouveaux, luy qui innovoit ſur la choſe meſme. Il combattoit donc ce mot, qui mettoit la verité au-deſſus de toutes les fauſſes imaginations des heretiques : & il le condamnoit, parce qu'il renverſoit tout l'édifice, élevé pour attaquer la verité de ce Myſtere.

Reçoit les mots qui marquent le changement, excepté celuy de Tranſubſtantiation.

Enfin le premier Samedy de Careſme, il ſe fit une aſſemblée dans la maiſon Patriarchale, où ſe trouverent les Patriarches, les Metropolitains, les Archimandrites, les Protoſyncelles, les Preſtres, les Diacres, les Clercs, les principaux de la Nation, & ceux qui compoſent le Senat de Conſtantinople. Jean Caryophylle y fut appellé pour rendre

Aſſemblée du Clergé ſur ſon ſujet, où ſes eſcrits ſont condamnez, & il ſouſcrit au Decret. *C. 6. p. 84.*

raiſon des impietez qu'il avoit dites & qu'il avoit faites. Le Patriarche luy ayant parlé convenablement au ſujet, & les autres, ayant de meſme dit tout ce qui eſtoit neceſſaire pour confirmer la verité Orthodoxe touchant ce tres-ſaint Myſtere : luy ayant dit auſſi ce qui luy convenoit en particulier, il eſcouta tout ce qui luy fut dit, & il confeſſa que les cayers qu'ils avoit composez ne s'accordoient pas avec la doctrine de l'Egliſe. On dreſſa un Eſcrit ou Acte Synodal touchant le ſaint Sacrement, & il le ſigna, ce qui cauſa une grande joye, à cauſe que par un tel moyen la paix & la concorde devoient eſtre reſtablies. Le lendemain, qui eſtoit le *Dimanche de l'Orthodoxie*, le Patriarche celebra la Liturgie, en preſence de pluſieurs Eveſques, & Doſithée, qui fut du nombre, prononça un diſcours aprés qu'elle fut achevée, dans lequel il expoſa la Foy Orthodoxe. Enſuite il loüa la paix, & dit pluſieurs choſes à la loüange de Caryophylle, qui eſtoit preſent, ſur ce qu'il venoit de faire en ſe retractant, & enſuite celuy-cy déchira en ſa preſence un exemplaire de ſes cayers, prononçant anatheme contre tous ceux qui en avoient fait des copies, s'ils ne les bruloient.

Il perſiſte dans ſes erreurs.

Mais nonobſtant cette declaration publique, il perſiſta tousjours dans ſes erreurs, & quoy qu'il les conſervaſt dans ſon cœur, neantmoins il eſtoit fort reſervé dans ſes diſcours, craignant d'eſtre dépoſé, & de perdre les revenus qu'il tiroit de l'Egliſe, en qualité de Logothete. Il ne put neantmoins s'empeſcher de parler inſolemment contre le Synode, dans lequel ſes eſcrits avoient eſté condamnez, diſant à quelques perſones qui venoient le voir pour conferer avec luy ſur divers points de doctrine : *avez-vous veu comment je me comportay le jour du Synode : & comme je me taiſois, mais c'eſtoit de meſme que fit Jeſus-Chriſt devant Pilate : car une multitude eſt quelque choſe de terrible.*

Seconde aſſemblée où eſt formé le Decret contre Caryophylle.

L'Egliſe de Conſtantinople qui en fut informée ne garda pas le ſilence : on dreſſa ſuivant l'ancienne couſtume un Decret Synodal, afin que ceux qui pourroient eſtre trompez par les eſcrits & par les diſcours de ce malheureux, & tomber dans des erreurs contraires à la doctrine de l'Egliſe, ne puſſent avoir aucune excuſe, & qu'on les puſt condamner ſans autre examen. Il ſe fit pour cet effet une ſeconde aſſemblée, dans laquelle Caryophylle ne garda pas le ſilence, comme il

avoit fait dans la premiere, car il voulut disputer, & il fut convaincu d'avoir des sentiments contraires à l'Escriture-sainte, aux saints Peres, & à l'Eglise Catholique.

Ce qu'il respond aux passages de l'Escriture.

Dosithée rapporte la substance de ce qui luy fut objecté par le Synode; & il dit qu'il respondit d'abord aux passages de l'Escriture-sainte qui luy avoient esté citez, tantost en disant qu'ils estoient obscurs, tantost en taschant de les expliquer à sa maniere, *ce qui estoit*, dit-il, *l'impieté manifeste que saint Pierre condamne, & qui consiste à destourner les Escritures en un sens different de celuy dans lequel l'Eglise les entend, ce qui est la mesme chose que d'en nier la verité*, & il le prouve par plusieurs tesmoignages des saints Peres.

Ses responses aux passages des Peres.

Les Evesques ne voulurent pas le traiter avec la derniere rigueur, sur ce qu'il avoit respondu touchant les saintes Escritures, en taschant de pallier son impieté, par ce qu'il adjousta, qu'il falloit suivre ce que les saints Peres avoient enseigné sur le Mystere de l'Eucharistie. Ils luy allegguerent plusieurs passages qui establissent clairement la presence réelle, entre autres de S. Jean Chrysostome, dans lesquels il dit, parlant de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, *vous le voyez, vous le touchez, vous le mangez, il se donne à vous, non seulement afin que vous le voyiez, mais afin que vous le touchiez, que vous le mangiez, que vous le receviez au dedans de vous; qu'il se mesle avec nous, non seulement par la foy, mais réellement: que nous divisons sa chair, qui nous remplit d'un feu spirituel: que nous sommes teints de ce sang terrible: qu'il nous nourrit luy-mesme de son propre corps*, &c. *qu'il appelle le vin de l'Eucharistie, le sang qui a coulé du costé de Jesus-Christ: qu'il nous a donné la chose la plus précieuse qu'il y ait sur la terre, qui est son corps: que le mesme saint Docteur appelle, dans l'Homilie 24. sur la premiere Epistre aux Corinthiens, le pain de l'Eucharistie, le Seigneur des Anges & le Roy du ciel: & dans la troisiéme sur l'Epistre aux Ephesiens, il dit que nous participons à celuy qui est assis la haut, & adoré par les Anges: que celuy qui est assis sur les Cherubins dans le ciel, est icy bas entre les mains des Prestres.* On cita aussi des passages de S. Gregoire de Nysse, de S. Cyprien, de S. Augustin, de S. Ambroise, du Concile d'Ephese, de saint Cyrille de Jerusalem, & de saint Athanase.

Sentiment des Evesques.

Les Evesques concluoient de toutes ces autoritez, que puisque tout ce qui estoit attribué au corps du Seigneur

élevé dans le Ciel, & à son veritable sang, estoit dit pareillement du pain & du vin proposé sur les Autels, il s'ensuivoit indubitablement qu'il n'y avoit aucune difference de l'un & de l'autre, quoyque les manieres fussent differentes. Mais que de simple pain, tel que Caryophille le supposoit, en niant la Transubstantiation, ne pouvoit estre le corps du Seigneur, du Createur, de Jesus, du Verbe, à moins que son corps & son sang ne fussent presents, réellement & substantiellement : qu'il s'ensuivroit autrement que le pain & le vin n'estoient que des types & des symboles, ce qui avoit esté condamné par le VII. Concile Oecumenique, dont on cita les paroles, suivant lesquelles l'Eglise au jour du Dimanche de l'Orthodoxie, prononce anatheme contre ceux qui osent penser & parler ainsi du S. Sacrement. *C'est*, dirent alors les Evesques, *ce que confirme aussi l'ancienne tradition receuë des Apostres & conservée dans l'Eglise : car toute l'Eglise Catholique de Jesus-Christ respanduë par toute la terre, a confessé & confesse que le pain, & le vin de l'Eucharistie aprés la consecration, sont le propre & le veritable corps & le sang de nostre Seigneur, & c'est ce que signifie le mot de* Transubstantiation, *dont Gennadius Scholarius s'estoit servi, il y avoit deux cents cinquante ans dans une Homilie prononcée à Constantinople, en presence de l'Empereur & du Senat.*

*Τοῦτο αὐτὸ βεβαιοῖ καὶ ἡ ἀρχαία καὶ παρὰ τῶν ἀποστόλων ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ παράδοσις ἐπειδὴ πᾶσα ἡ καθολικὴ τοῦ Χριστοῦ ἐκκλησία, ἀπ' ἄκρων γῆς καὶ ἕως ἄκρων ὡμολόγει καὶ ὁμολογεῖ τὸν ἄρτον καὶ τὸν οἶνον τῆς εὐχαριστίας μετὰ τὸν ἁγιασμὸν εἶναι αὐτὸ ἀληθὲς τοῦ κυρίου σῶμα καὶ αἷμα ὅπερ καὶ ἡ μετουσίωσις παραδείκνυσιν, ἥν τινα καὶ Γεννάδιος ὁ Σχολάριος πρὸ διακόσιων καὶ πεντήκοντα ἐτῶν εἶπε ῥητῶς ὁμιλῶν ἐν Κωνσταντινουπόλει ἐνώπιον τοῦ αὐτοκράτορος καὶ τῆς συγκλήτου. Dosithée p. 97.*

Caryophylle tasche de respondre aux passages des Peres : dit que les modernes se sont trompez, & mesme l'Eglise : puis il se soumet.

Caryophylle tascha de respondre aux autoritez des Saints Peres anciens qui luy furent alleguées, en les expliquant à sa maniere : à l'égard des Auteurs plus recents, il dit qu'ils avoient fait une grande faute de se servir du mot de *Transubstantiation* : que pour l'Eglise elle s'estoit trompée. Il fut donc ainsi convaincu des plus grands blasphemes contre l'Escriture Sainte, contre les saints Peres & contre la Tradition Ecclesiastique. On estoit sur le point de l'excommunier, mais il l'évita, ayant tesmoigné avec son hypocrisie ordinaire qu'il se soumettoit à la Sentence Synodale, & en effet, il la signa. Depuis, il garda le silence craignant l'excommunication, mais en particulier il conserva les mesmes sentiments heretiques, mesme sur d'autres articles qui regardent les Sacrements, car ce fut aprés cette derniere souscription qu'il escrivit au Metropolitain d'Andrinople une response toute Calviniste à cette occasion.

Il retombe dans ses erreurs.

Un Laïque inconnu passant en Bulgarie, fit semblant d'estre

Prestre : il celebra la Liturgie & il administra les autres Sacrements en ce païs-là. Ensuite touché des remors de sa conscience, il se confessa & receut la penitence. Le Metropolitain d'Andrinople qui n'estoit pas un homme fort habile, consulta sur ce sujet Jean Caryophylle Logothete, le considerant comme sçavant & orthodoxe, & il luy demanda si celuy qui n'avoit pas receu l'Ordination, pouvoit celebrer efficacement les Sacrements. Caryophylle luy respondit selon le sentiment de Calvin, que cela se pouvoit, parce que ce n'estoit point le Sacerdoce, mais la foy des Chrestiens seule, qui produisoit l'effet des Sacrements. C'est cet escrit que Dosithée a refuté article par article d'une maniere tres-solide.

Le reste de l'histoire de ce malheureux, est qu'en 1693. il s'en alla en Walaquie, où il continua à respandre en secret les mesmes erreurs qu'il avoit fait semblant d'abjurer, & pour cela il fut cité en differents Tribunaux. Nous n'en sçavons pas davantage, mais comme il devoit estre extremement vieux, il ne peut pas avoir survescu fort long-temps. Dosithée joint ensuite la Sentence Synodale qui fut renduë en 1691. par le Synode de Constantinople, auquel présida Callinique, & où se trouverent plusieurs Metropolitains, & Evesques, les Prestres, & les Officiers de la Grande Eglise, que Dosithée signa le second comme Patriarche de Jerusalem, & qui fut inserée dans les Registres de la mesme Eglise. Cette Sentence a esté imprimée depuis peu avec d'autres pieces.

*Se retire en VValaquie.*

*Opusc. Gr. ed. 1709.*

Telle est l'histoire de Jean Caryophylle, de laquelle il ne paroist pas que ces tesmoins oculaires, qu'on nous cite continuellement, ayent eu la moindre connoissance, ce qui fait voir le peu de foy qu'on doit avoir à leurs relations, quand elles ne sont pas confirmées d'ailleurs. Car il y a tout sujet de croire que s'ils l'avoient sceuë, ils auroient fait sonner bien haut le merite d'un Grec Calviniste, dont ils pouvoient avoir les escrits, puisqu'il s'en estoit respandu plusieurs copies, & qui avoit cet avantage par dessus Cyrille Lucar, qu'il avoit soustenu le Calvinisme publiquement, ce que l'autre n'avoit jamais fait, quoy qu'il dist le contraire. Nous ferons les reflexions convenables sur les consequences qu'on peut tirer de cette histoire, aprés avoir remarqué en peu de mots

*Ces faits inconnus aux Protestants, qu'on cite comme tesmoins oculaires.*

combien il y a de conformité entre les faits qui regardent Corydale rapportez sur le tesmoignage de Methodius dans une lettre de M. de Nointel, & tout ce que Dosithée escrit de ce qui se passa à l'égard de Caryophylle.

Conformité de ces faits & de ce qu'on rapporte de Corydale.

Corydale que Methodius disoit avoir attaqué le mot de *Transsubstantiation*, pouvoit l'avoir fait, puisqu'il paroist par ce que Dosithée en a escrit, que Caryophylle luy attribuoit ses mesmes sentiments : mais il n'estoit pas ordinairement à Constantinople, c'estoit à Athenes, où Nectarius qui fut depuis Patriarche de Jerusalem, estudia sous luy la Philosophie. Il semble au reste fort difficile, que dans un recit d'un aussi grand détail, qu'est celuy de Dosithée, il n'ait fait aucune mention de ce qu'on suppose estre arrivé à Corydale, qui est précisément ce qu'il rapporte de Caryophylle, & qui devoit estre arrivé sous le mesme Patriarche, qui estoit Parthenius le Vieux. Il n'y a aucune apparence que cette opposition au mot de *Transsubstantiation* ait esté faite à l'occasion de la Confession Orthodoxe, lorsqu'elle fut examinée par le Synode sous le mesme Patriarche, puisque Corydale ne pouvoit avoir séance dans cette assemblée, n'estant ny Ecclesiastique ny Officier de la Grande Eglise, au discours duquel, on n'auroit eu aucun égard, outre qu'il ne se trouve rien dans les memoires de ce temps-là qui donne sujet de le croire. Il estoit mesme naturel que Dosithée, parlant de Corydale, comme de celuy qui avoit inspiré ses erreurs à Caryophylle, marquast qu'elles avoient desja esté condamnées & tout recemment, par le mesme Parthenius. On n'eust pas eu besoin de faire une nouvelle assemblée en si peu de temps, puisque le jugement rendu contre Corydale, auroit eu le mesme effet contre Caryophylle. C'est donc ce qui donne sujet de croire que Methodius, sur le recit duquel M. de Nointel escrivit sa lettre, ou celuy-cy mesme, peuvent s'estre équivoquez, & avoir attribué à Corydale ce qui est arrivé à Caryophylle, quoyque dans le fond cela ne change rien aux consequences qu'on en doit tirer, par rapport à la créance des Grecs, & à l'approbation generale qu'ils ont donnée, non seulement au dogme de la Transsubstantiation, mais au mot & à l'expression mesme, puisqu'ils ont condamné comme heretiques ceux qui ont voulu contester sur le mot, aussi-bien que sur la doctrine qu'il signifie. Nous allons

*Dosithée en sa vie.*

voir les consequences que les Calvinistes ont prétendu tirer, de ce qu'ils sçavoient confusément de cette histoire, & celles que nous en tirons, en confirmation de tout ce qui a esté dit jusqu'à present sur la créance des Grecs.

## CHAPITRE II.

### *Reflexions sur l'histoire de Corydale & de Caryophylle.*

ON a veu dans la Perpetuité de la Foy que M. Claude sur une lettre missive de son ami M. Basire Archidiacre de Northumberland, entreprend de prouver que la Transubstantiation estoit si peu connuë aux Grecs, & si peu conforme à la créance receuë dans leur Eglise, qu'à l'occasion d'un Catechisme fait par un Grec, qu'il ne nommoit point, & que ny luy, ny son ami ne connoissoient pas assurément, dans lequel on trouvoit le mot de *Transubstantiation*, on s'y opposa comme à une nouveauté dangereuse, de sorte qu'il fut censuré par les Grecs mesmes. Il y avoit sujet de penser que cela pouvoit regarder *l'abregé des sacrez Mysteres* de Gregoire Protosyncelle, & quoyqu'on ne dust pas avoir grand égard à un tesmoin inconnu, on ne laissa pas de s'informer à Constantinople, si ce Catechisme, puisqu'on l'appelloit ainsi, avoit essuyé la moindre censure, & on apprit par un tesmoignage constant & uniforme des Grecs, qu'ils regardoient cet ouvrage comme Orthodoxe, qu'il avoit esté & qu'il estoit encore generalement approuvé. Cela suffisoit pour former contre les Calvinistes un argument plus fort & plus vraysemblable, que tous ceux qui ont esté produits par M. Claude en tant de volumes, & c'estoit que cet ouvrage avoit esté composé & publié sous Cyrille Lucar; & que puisqu'il ne l'avoit pas censuré, & qu'il ne s'estoit pas opposé à la doctrine de cet Auteur, sa Confession devoit estre fort suspecte, & mesme qu'elle estoit fausse. Car chacun comprend qu'il est contre toute vray-semblance, qu'un particulier osast publier une doctrine entierement contraire à celle de son Patriarche, si elle eust esté aussi connuë qu'il le faisoit croire aux Hollandois & aux Genevois: & encore moins l'auroit-il osé si elle eust attaqué directement la créance commune de son

Supposition de M. Claude sur la censure du mot de *Transubstantiation*. dans la Confession Orthodoxe.
*T. 3. l. 8. c. 14.*

Eglise. Or il est certain qu'au lieu de l'attaquer, il la representa tres-fidelement, ainsi que tous les Grecs le jugerent en ce temps-là, ce qu'ils ont confirmé depuis, comme on l'a prouvé par des autoritez incontestables.

Fausseté de ce que dit M. Basire sur ce sujet.

On trouve donc d'abord que ce M. Basire, qui est un de ces tesmoins oculaires, si mal informez de l'Eglise Grecque, qu'on pourroit prouver par leurs seuls escrits qu'ils ne sont jamais sortis de chez eux, n'a pas seulement sceu les noms des livres, ny des persones dont il parle, ce qui peut faire juger de la créance que merite son tesmoignage, puisqu'il se trouve faux dans le point le plus essentiel, qui est que le mot de *Transubstantiation* ait esté censuré par les Grecs, dans l'ouvrage de Gregoire, ou dans la *Confession Orthodoxe.* Ce fut donc en refutant cette supposition que Methodius ancien Patriarche de Constantinople développa cette histoire en la maniere qu'elle a esté rapportée par M. de Nointel.

L'opposition de Corydale ne peut estre regardée comme une censure.

Il importe peu que Corydale ait eu une fortune pareille à celle de Caryophylle : il faut s'en tenir au fait. La conclusion qu'en a tiré M. Claude, est que les Grecs censurerent le mot, que nous prétendons qu'ils approuvent. Persone n'ignore qu'une Censure en matiere de doctrine & de Religion est un Acte juridique fait par ceux qui en ont l'autorité, pour déclarer une opinion erronée, & contraire à la créance de l'Eglise. Ceux à qui M. Basire fait faire cette prétenduë Censure, ne sont ny les Patriarches, ny les Evesques, ny un Synode, ny aucune persone revestuë de l'autorité legitime. C'est un particulier temeraire, qui se donne la liberté de trouver mauvais ce que les autres approuvent: sur quoy il est condamné luy-mesme. Si on peut appeller cela une censure, il n'y a point de Concile ancien, de ceux-mesmes dont les Calvinistes reçoivent les décisions, qui n'ait esté censuré, puisqu'il n'est presque jamais arrivé, que les heretiques ne s'y soient pas opposez.

Quelles consequences on en peut tirer.

Que peut-on donc tirer de cette prétenduë censure? On en tire cette verité certaine: que parmy un si grand nombre de Grecs qui ont vescu depuis 1635. jusqu'à ces jours-cy, il s'en est trouvé deux, qui n'estoient pas Ecclesiastiques, & dont tout le merite consistoit en ce qu'ils passoient pour habiles Philosophes, qui ont attaqué le mot & le dogme de la *Transubstantiation* : que le corps de l'Eglise Grecque s'est

élevé

élevé contre eux, qu'ils ont esté condamnez comme heretiques, & que leur doctrine & leurs escrits, ont esté frappez d'anatheme. Il faut avoir une grande penetration pour y comprendre autre chose, & il n'y avoit que M. Claude & ses disciples qui fussent capables de croire qu'ils y pussent trouver quelque avantage. Car on ne croid pas que persone puisse regarder comme une preuve les imaginations de l'Auteur *des Monuments*, qui donne un nombre d'adherents à Corydale, & en forme un parti considerable, qui censure la Confession Orthodoxe. *Elle a*, dit-il, *esté censurée à Constantinople par tous ceux qui estoient du sentiment de Corydale, & qui refuserent de souscrire au Synode de Moldavie, où Syrigue fut deputé par les Antagonistes de Cyrille Lucar, dans les temps que ses ennemis travailloient à faire condamner sa Confession de foy. On verra dans la suite*, continuë-t'il, *ce que ces Grecs pervertis firent pour cela dans un Conciliabule tenu l'an* 1643. *sous un Prince Mercenaire, & entierement dévoüé au service de la Cour de Rome.*

On a desja marqué ailleurs que le S^r^.A. n'avoit jamais eu d'autres memoires que ce qu'il a trouvé dans la Perpetuité de la Foy, & tout ce systeme n'est fondé que sur la lettre de M. de Nointel. Elle ne dit pas que Corydale eust des disciples, c'est donc un homme seul qui compose cette assemblée dans laquelle fut censurée la Confession Orthodoxe. Il suppose qu'ils refuserent de souscrire au Synode de Moldavie; & on ne trouvera pas que jamais Corydale y ait esté, ny mesme à celuy de Constantinople qui le confirma, puisqu'il n'avoit aucun rang dans l'Eglise qui luy donnast séance dans les assemblées. Syrigus ne fut point deputé dans le temps que les ennemis de Cyrille travailloient à faire condamner sa Confession de foy, puisqu'elle l'avoit desja esté sous Cyrille de Berroée en 1638. Elle le fut encore veritablement au Synode de Moldavie, mais ce n'estoit pas-là le seul motif de la députation de Syrigus, puisque ce fut principalement pour examiner la *Confession Orthodoxe*, & luy donner la derniere main. *Les Grecs pervertis*, selon le langage commun des Schismatiques, aussi-bien que de ceux qui sont soumis au S. Siege, sont Cyrille, Corydale, Caryophylle, & leurs semblables; & il est certain qu'il n'y en a pas eu d'autres, si ce n'est peut-estre des gens tres-obscurs : & un si petit nombre ne fait pas l'Eglise Grecque. Ce que le S. A. appelle *Conci-*

Faussetez des Calvinistes sur ce sujet.

*liabule*, eſt une aſſemblée Synodale, la plus reguliere & la plus dans les formes qui puſt eſtre en ces païs-là. Ce fut en 1642. qu'elle ſe tint, & celle qui fut tenuë l'année ſuivante à Conſtantinople, eſtoit pour approuver la *Confeſſion Orthodoxe* dans laquelle il n'eſtoit point parlé de Cyrille Lucar. Enfin on ne peut aſſez admirer la hardieſſe d'un homme qui appelle un *Prince Mercenaire & dévoüé à la Cour de Rome*, le Hoſpodar de Moldavie Baſile, puiſque perſone n'ignore que les Moldaves & les Walaques, les Coſaques, & preſque tout ce qu'il y a de Chreſtiens en ces païs-là, ſont tellement attachez à l'Egliſe Grecque, qu'on y trouve un tres-petit nombre de Catholiques, outre que les Princes eſtant non ſeulement tributaires de la Porte Othomane, mais eſtablis & dépoſez ſelon qu'il plaiſt au Grand Seigneur, ils ne peuvent eſtre dévoüez à la Cour de Rome, cet attachement ſeul eſtant capable de les rendre ſuſpects. Ceux qui ont leu l'Ouvrage du S. A. ne ſeront pas eſtonnez de toutes les fauſſetez qu'il avance ſur cette hiſtoire de Corydale, puiſqu'il n'y a pas de page où il ne ſe trouve de pareilles choſes, tousjours ſans la moindre preuve, & contre toute vray-ſemblance. On ne ſe donneroit pas la peine de les relever, ſi ce n'eſtoit que comme il les a inventées ſur trois lignes d'une lettre de ce M. Baſire, il ſera auſſi cité à ſon tour par des Calviniſtes qui ont cru & copié de plus grandes abſurditez que celles-là.

Pourquoy Corydale ne cita pas la Confeſſion de Cyrille.

On leur fera cependant une queſtion à laquelle il paroiſt fort difficile de donner aucune bonne reſponſe. C'eſt qu'ils nous diſent comment il s'eſt pû faire que ce *genereux Athlete* Corydale *qui a tousjours perſiſté dans la meſme créance que le Patriarche Lucar, & des autres Grecs ſeparez de la Communion Romaine*, n'objecta pas à ceux qui l'inquietoient, ſur ce qu'il rejettoit la Tranſubſtantiation, l'autorité de ſon Patriarche qui l'avoit de meſme rejettée dans ſa Confeſſion. Dira-t'on qu'il eſtoit au milieu des ennemis de Cyrille? mais nous reſpondrons que c'eſtoit-là une occaſion où un défenſeur de la verité ne devoit rien ménager, d'autant plus qu'il n'y avoit pas plus de riſque à ſouſtenir ſon opinion, qu'à défendre ſa perſone. Enfin quels eſtoient donc ces ennemis de Cyrille & de ſa doctrine, ſi comme l'aſſuroient M. Haga, Leger, & ceux qui firent la preface de l'Edition de ſa Confeſſion à

Genéve, *à peine il y avoit alors un des Metropolitains & autres Prélats de l'Eglise Grecque qui estoient en grand nombre à Constantinople, qui ne déclarast ouvertement qu'il estoit prest d'exposer ses biens, sa vie, & s'il y avoit quelque chose de plus précieux que la vie pour la défense de Cyrille & de sa Confession* : ce sont les paroles de M. Smith, qui mesme s'estonne qu'on puisse douter de la verité d'un fait, attesté par M. Haga, quoyqu'il soit contredit par toute la Grece. On ne peut rendre aucune raison de ce silence ; mais il prouve au contraire la fausseté de tout ce que Cyrille avoit fait croire aux Hollandois & aux Genevois. *Miscell. p. 118.*

*Si le défaut de produire la retractation de Corydale rend le fait douteux.*

On dit aussi que M. de Nointel avoit mandé que Corydale avoit fait une retractation de ses erreurs, qui avoit esté inserée dans le livre de la Grande Eglise, & que les Auteurs de la Perpetuité ne la produisent pas, ce qu'on donne comme une preuve de la perseverance de cet heretique dans ses opinions. Il n'y a rien d'extraordinaire, en ce qu'on espere trouver un Acte, & qu'on ne le trouve pas, ou qu'on oublie de le chercher. Quand cet homme ne se seroit pas retracté, cela ne diminuoit pas l'autorité des Decrets faits contre luy, & les oppositions d'un seul particulier, n'arrestent pas les décisions d'une assemblée Ecclesiastique. On n'a veu aucun acte par lequel les opinions de Corydale ayent esté approuvées, aucun Evesque n'a pris sa défense, il n'a point eu d'autre sectateur que Caryophylle, qui a esté solennellement condamné. Si on n'a pas eu de pieces justificatives pour prouver la retractation du premier, nous en avons de tres-authentiques de la condamnation du second, & elles ont esté données au public.

*Reflexions sur Caryophille.*

Mais comme nous croyons avec quelque raison que Methodius, ou M. de Nointel ont attribué à Corydale, ce qui regardoit Caryophylle, & que nous sçavons exactement l'histoire de celuy-cy, nous continuërons les reflexions sur ce que nous en apprend Dosithée.

*Dosithée ne peut estre suspect: faussetez du Sr. A. sur son sujet.*

Premierement, si M. Claude & ses disciples ont voulu embroüiller la matiere, en faisant passer pour Grecs Latinisez ceux qui s'opposerent à Corydale, on ne dira pas que Dosithée Auteur de tout le recit & de la refutation de Caryophylle ait esté de ce nombre, puisque si jamais homme a fait ses preuves de Grec Schismatique, c'est celuy-là. Il est

vray que l'Auteur *des Monuments*, l'a déclaré Papiste, & qu'il a osé assurer qu'aprés le Synode de Jerusalem, auquel il présida en qualité de Patriarche, il fut obligé de s'enfuir, & qu'il fut chassé. Cependant plus de trente ans depuis, il estoit encore Patriarche, & il avoit si peu desavoüé la doctrine de la Transubstantiation contenuë dans les Decrets publiez alors, qu'il les a fait imprimer luy-mesme sous le titre d'*Enchiridion* en 1690. à Buchorest en Walaquie. Ce n'est donc point un Grec Latinisé, c'est un de ceux qui s'est le plus distingué dans son Eglise, qui y tenoit le quatriéme Siege Patriarchal, qui condamne *ce genereux Athlete* Corydale, aussi-bien que Caryophylle, & qui déclare en particulier par son ouvrage, & en public par la Sentence Synodale à laquelle il souscrivit, qu'ils estoient heretiques, & dans des sentiments contraires à ceux de l'Eglise Grecque. Par consequent il ne doutoit pas que Parthenius le vieux, & ceux qui obligerent Caryophylle à se retracter, ne fussent Orthodoxes, & nullement Latinisez, non plus que luy. M. Claude les connoissoit-il mieux que ne pouvoit faire Dosithée ?

L'opposition de Corydale ne fut pas dans le temps qu'on approuva la Confession Orthodoxe.

II. Suivant ce qu'il nous apprend, Caryophille fut cité devant Parthenius le vieux en 1645. qui fut la derniere année de son Patriarchat & de sa vie. Il y avoit alors deux ans & plus, que la *Confession Orthodoxe* avoit esté approuvée synodalement. Ce n'estoit donc pas une opposition qui fust faite à la doctrine contenuë dans cet ouvrage dans le temps qu'on l'examinoit : c'estoit des discours temeraires & secrets d'un particulier sans charactere & sans autorité, que neantmoins le Patriarche ne jugea pas devoir laisser impunis, tant les Grecs sont attentifs sur ce qui regarde la doctrine de la presence réelle.

Mauvais caractere de cet heretique.

III. On remarquera le charactere *de ce genereux Athlete de la verité*, semblable, comme dit Dosithée à celuy des anciens heretiques, de cette espece de Manichéens & Bogomiles, qui parurent dans la Grece en differents temps. Il le compare à un certain Timothée qui vint à Constantinople sous le Patriarche Germain, & qui éludoit toutes les questions qui luy furent faites par des responses ambiguës & des équivoques, ce qui convenoit au païs d'où il venoit, & à la frequentation qu'il avoit euë dans sa jeunesse avec ces *Athingani*, diffamez pour leurs erreurs & pour leurs sorcelleries.

Mais indépendemment de ce reproche, on ne peut s'imaginer rien de plus abominable, qu'un homme, qui souscrit à la condamnation de ses erreurs, & qui les conserve dans le cœur pendant quarante ans & davantage. Tels estoient les disciples de Cyrille Lucar, qui leur avoit donné un grand exemple d'une pareille impieté.

IV. On ne doit pas non plus oublier que l'un de ceux qui entreprit des premiers de ramener Caryophylle de ses égarements, fut le fameux Nectarius Patriarche de Jerusalem, de concert avec Melece Syrigus. Aprés un Ouvrage comme celuy que Nectarius a escrit contre la Primauté du Pape, on ne peut pas dire qu'il fust Latinisé : il a neantmoins enseigné la Transubstantiation : il a approuvé la *Confession Orthodoxe*, il a souscrit au Synode de Jerusalem : il a esté en liaison avec Syrigus : il a regardé Cyrille Lucar comme heretique : il a condamné Caryophylle avec les autres. Il est donc indubitable par cette seule histoire que toutes ces circonstances que les Ministres donnent comme des marques certaines d'un faux Grec, sont au contraire les marques d'un Grec veritable, ce qui renverse tout ce que M. Claude, M. Smith, M. Spanheim & tous les autres ont dit contre les Synodes de Moldavie, de Constantinople & de Jerusalem; contre Coressius, Gregoire Protosyncelle Syrigus, & ceux qui ont eu part aux Attestations.

Nectarius & autres qui se combattoient n'estoient pas Latinisez.

V. Ce que M. Claude a voulu prouver par l'autorité de M. Basire, est que le mot de *Transubstantiation* ayant esté inseré dans un livre, fut censuré par les Grecs. S'il a pretendu dire, qu'un ou deux Grecs voulurent attaquer le mot & le dogme, il n'y a rien en cela qui favorise les Calvinistes, puisqu'il n'est pas extraordinaire, que dans toute une Eglise, il se trouve quelques particuliers engagez dans l'erreur. Mais comme on ne peut douter que ce qu'il a eu dessein d'insinuer à ses lecteurs, estoit qu'une partie de l'Eglise Grecque s'élevast contre le mot & contre le dogme; on demande si le Patriarche & les Evesques assemblez en presence des principaux Laïques, ne sont pas l'Eglise Grecque, & il faudroit avoir perdu l'esprit pour en douter. Il ne faut donc pas luy attribuer une erreur qu'elle condamne, ny faire passer cette erreur pour sa veritable créance, ny l'opinion d'un ou deux particuliers mal soustenuë & condamnée, pour une censure.

Mauvaise foy de M. Claude en parlant de cette prétenduë censure.

Ceux qui demandent pourquoy on n'a pas produit la retractation de Corydale, quoy qu'on dist qu'elle avoit esté enregistrée dans le livre de la Grande Eglise, sont obligez de produire eux-mesmes une copie authentique de cette prétenduë censure. Ce seroit assurément une chose curieuse, qu'un pareil Acte, dans lequel on ne trouveroit ny le nom du Patriarche, ny des Evesques, ny des Officiers, & jamais on n'en a veu de semblable.

Caryophylle ne cite point la Confession de Cyrille.

VI. Il est aisé de voir que Caryophylle estoit Calviniste,& qu'il estoit dans les mesmes opinions que Cyrille Lucar, aussi-bien que son maistre Corydale. Il estoit naturel qu'estant cité devant son Superieur Ecclesiastique,il se défendist par l'autorité d'un autre, & cela luy estoit fort aisé, si la Confession de Cyrille avoit esté aussi generalement receuë que les Calvinistes le prétendent. Cependant par le détail que rapporte Dosithée, tesmoin oculaire plus seur que M. Basire, on ne trouve pas que jamais Caryophylle se servit de cette autorité. Il sçavoit mieux que M. Claude, que M. Smith, & que tous les tesmoins oculaires de cette sorte, si ceux qui avoient dressé & souscrit les Decrets des Synodes de Constantinople & de Jassi,estoient de vrais Grecs, ou s'ils estoient Latinisez,comme le prétendent ces grands Critiques. Pourquoy donc ne leur fit-il pas ce reproche qui n'a jamais esté indifferent, sinon parce qu'il auroit esté inutile, & qu'il auroit fallu avoir perdu l'esprit pour le faire ?

La Sentence Synodale fait voir que les Grecs condamnent les explications que les Calvinistes donnent aux passages des Peres.

VII. Enfin que peuvent dire les Calvinistes, contre la Sentence Synodale qui intervint sur l'affaire de Caryophylle ? On ne pouvoit exposer plus fidelement leur créance, qu'il l'exposa devant les Evesques. On luy cita les passages de l'Escriture, & ceux des saints Peres: & par la maniere dont il respondit, on ne peut douter qu'il ne les expliquast en un sens contraire à la Transubstantiation, puisqu'il la combattoit, mais conforme à celuy des Calvinistes & de Cyrille. Donc puisque l'Eglise de Constantinople condamna ce sens, on ne peut pas luy attribuer d'avoir eu des sentiments conformes à ceux de la Confession de Cyrille. Il s'ensuit encore qu'elle n'a jamais entendu les paroles des Peres, autrement que selon le sens de la presence réelle, & de la Transubstantiation: & comme M. Claude les a expliquez tout autrement, & d'une maniere qui se seroit parfaitement ac-

cordée avec les principes de Caryophylle, on prouve par la mesme consequence, que l'Eglise Grecque est entierement opposée à la doctrine des Calvinistes. Or comme on sçait aussi que quand M. Claude s'est vanté modestement d'avoir démonstré que les Grecs ne croyoient ny la presence réelle ny la Transubstantiation, il ne l'a fait qu'en donnant aux tesmoignages des Peres des explications forcées qui les éloignoient de ce sens; puisque les Grecs reconnoissent eux-mesmes que ces sortes d'explications sont fausses & qu'ils les condamnent, toutes les démonstrations de ce Ministre, qui n'ont pas d'autre fondement, tombent entierement.

VIII. Il paroist qu'aprés les tesmoignages des Peres, on opposa ceux des Theologiens plus modernes à Caryophylle, & qu'il dit pour toute response qu'ils avoient tres-mal fait de mettre en usage le mot de *Transubstantiation*. Dosithée ne les nomme pas, mais on ne peut pas douter que ce ne soit ceux qui sont nommez dans le Decret Synodal, & ce sont Gennadius dans l'Homilie publiée depuis peu : Meletius Piga Patriarche d'Alexandrie, Maximus Margunius Evesque de Cerigo, Gabriel de Philadelphie, Melece Syrigus, George Coressius, & particulierement la Confession Orthodoxe. Caryophylle dit qu'ils s'estoient trompez, & cette response le fit connoistre pour heretique, mais il ne dit pas, ce qu'assurément il auroit sceu plustost que M. Claude, & M. Smith, que tous ces hommes-là estoient des Grecs Latinisez, parce qu'on l'auroit regardé comme un fou. On demande donc à ceux qui se servent de cette pitoyable défaite, dont on a fait voir la fausseté par tant de preuves positives, s'ils peuvent s'en servir, lorsqu'un homme qui combattoit pour leurs sentiments, n'a osé le faire.

Ceux qui sont citez dans la Sentence, sont regardez comme veritables Grecs.

IX. Parmy ces autoritez, on luy cita la *Confession Orthodoxe* : Il ne devoit pas manquer de dire que c'estoit l'ouvrage d'un homme vendu à la Cour de Rome, qui l'avoit fait de sa teste, & qu'elle n'avoit esté *approuvée que de huit malheureux forcez par le Patriarche Parthenius le Vieux*. Il n'avoit garde, puisque les Grecs sçavoient assez ce qui en estoit, & les Actes publics l'auroient confondu. Mais s'il eust esté vray, comme M. Basire l'assure, & que M. Claude l'affirme sur son tesmoignage, que cette Confession avoit esté censurée par les Grecs l'auroient-ils pû alleguer pour confondre Caryophyl-

On luy cita la Confession Orthodoxe, ce qui prouve son autorité.

le, qui avoit sa response preste, en leur disant, qu'ils ne pouvoient pas se servir contre luy d'une piece qu'ils avoient condamnée eux-mesmes. On peut remarquer en passant, quel fond on peut faire sur des faits qui ne sont prouvez que par de semblables tesmoins. Mais nous en examinerons un autre qui regarde personellement ce M. Basire.

Il ne se servit pas de la distinction de Metousiose & de Transubstantiation.

X. Caryophylle estoit habile en sa maniere, & il se piquoit d'estre Philosophe: on le pressoit de reconnoistre la Transubstantiation, & on luy citoit les Theologiens Grecs modernes qui l'avoient enseignée, entre autres Gabriel de Philadelphie, qu'il avoit leu vray-semblablement. Pourquoy donc ne respondit-il pas à ses Juges, qu'il reconnoissoit la *Metousiose*, mais qu'il rejettoit la *Transubstantiation*, car M. Claude a demonstré que ces deux choses estoient fort differentes. Il ne fit pas une response si absurde, & veritablement il auroit eu de la peine à la faire entendre, car il sçavoit le Grec. C'est donc une chose inconnuë aux Grecs que cette distinction imaginaire; aussi n'estoit-elle pas faite pour ce païs-là, mais pour des ignorants prévenus d'une admiration & d'une confiance aveugle, qui ont crû voir dans un grand mot qu'ils n'entendoient point, la resolution de toutes les difficultez que leur Docteur ne pouvoit resoudre.

Long espace de temps que dura cette affaire, fait voir qu'elle fut examinée meurement.

XI. Si cette affaire avoit esté une dispute passagere, ou la cause d'un particulier qui eust esté terminée en une fois, comme cela arrive ordinairement, les circonstances que nous avons fidelement rapportées suffiroient pour demonstrer que les Calvinistes n'en peuvent tirer le moindre avantage. Ce qu'ils pourroient dire, seroit qu'on n'auroit pas assez examiné la matiere, que le jugement auroit esté précipité, qu'il y auroit eu de la passion, & d'autres choses semblables, par lesquelles ils ont attaqué les Synodes contre Cyrille Lucar. Icy il n'y a rien de semblable, Caryophylle fut escouté, & ses escrits furent examinez: il confera avec les plus habiles Theologiens, depuis 1645. jusqu'en 1689. Il paroist par là que l'Eglise Grecque n'a pas changé de doctrine pendant ce long espace de temps, quoyqu'il y ait eu de grands changements de Patriarches. Cette doctrine n'estoit pas nouvelle, à la premiere condamnation des erreurs de Caryophylle, puisque dix ans auparavant Gregoire Protosyncelle, & Coressius, l'avoient soustenuë, Gabriel de Philadelphie trente-

cinq

cinqans avant eux : & Melece d'Alexandrie encore plustost. Elle n'a pas changé depuis, Dosithée ayant fait imprimer les Actes de la condamnation de Caryophylle. C'est donc aux Calvinistes à voir où ils placeront leurs Orthodoxes qui avoient les mesmes sentiments que cet impie. Il n'y a que leur Cyrille qui fait paroistre comme un esclair, sans Synode, sans Clergé, sans formalitez, & mesme ce n'est pas à Constantinople, c'est à Geneve, & dans le Nord, cette estincelle de lumiere qui frappe les yeux des Hollandois & des Suisses : & à laquelle l'Imprimeur Genevois nous exhorte d'ouvrir les yeux. Avant luy, & depuis luy, il ne se trouve à son égard que des anathemes. Si donc ceux qui les ont fulminez ou approuvez, n'estoient pas les veritables Grecs, comme l'a cru M. Arnauld, & *c'est ce qui l'a trompé*, dit M. Claude, mais des Grecs Latinisez, ces Grecs veritables, c'est-à-dire, le corps de l'Eglise Grecque visible, auront esté depuis plus de cent dix ans, sans Patriarches, sans Evesques, sans Clergé, sans exercice public, & en un mot entierement invisibles, car il est impossible d'en trouver d'autres.

Ce sont-là les principales reflexions que chacun peut faire sur ce qui regarde Corydale & Caryophylle, & on en pourroit encore joindre d'autres, si celles-cy n'estoient pas plus que suffisantes pour faire voir l'absurdité des consequences que tiroit M. Claude d'un fait absolument faux, qui estoit que le Catechisme de Gregoire Protosyncelle, ou la Confession Orthodoxe avoient esté censurez, à cause que la Transubstantiation y estoit enseignée. On ne croira pas un particulier estranger, au préjudice des Actes publics, des Registres de l'Eglise de Constantinople, & des livres imprimez par les Grecs mesmes. Que M. Basire ait esté un homme d'une probité exemplaire ; cela peut estre : mais il faut avoüer que ce *personage illustre & d'un sçavoir exquis*, avoit la memoire bien courte, ou qu'il estoit bien credule s'il a mandé tout ce que M. Claude rapporte sur l'autorité d'un tel tesmoin. *Sa sincerité*, dit-il, *ne peut estre revoquée en doute sans injustice.* C'est ce que nous examinerons dans l'esclaircissement suivant.

## CHAPITRE III.

### *Esclairciſſement ſur le teſmoignage de M. Baſire rapporté par M. Claude.*

Injuſtice du procedé de M. Claude. *Créance de l'Egl. Gr. l. 3. c. 6.*

L'Experience a fait connoiſtre que dans le cours de la diſpute touchant la Perpetuité de la Foy, M. Claude & ceux qui l'ont ſuivi, outre qu'ils ont donné des preuves ſenſibles de l'ignorance entiere dans laquelle ils eſtoient ſur la créance des Grecs, ont pouſſé la temerité & l'injuſtice audelà de toutes les bornes. La temerité paroiſt en ce que M. Claude a avancé des faits dont l'abſurdité frappe d'abord toute perſone tant ſoit peu inſtruite de la matiere : & l'injuſtice eſt encore plus grande, en ce que luy qui ne peut donner la moindre preuve de ce qu'il avance, & qui rejette avec hauteur les actes & les autoritez les plus certaines des Egliſes entieres, des Patriarches, des Eveſques, & des perſones connuës dans toute la Grece : qui ne veut pas qu'on ait le moindre eſgard aux ſeaux des Egliſes, des Ambaſſadeurs, des Conſuls, & cela ſur des objections tres-frivoles, & qui ne ſeroient pas eſcoutées dans le Tribunal le plus inique, lorſqu'il trouve la moindre piece qu'il croid luy eſtre favorable, il prétend qu'on ne peut ſans injuſtice revoquer en doute, non pas ſeulement des actes informes, dénuez de tout ce qui peut leur donner autorité, quand ils ne ſeroient pas ſignez par des vagabonds & des inconnus, mais juſqu'à des lettres miſſives de M. Baſire, de M. Woodroff, & d'autres dont jamais on n'avoit oüi parler dans le monde.

Autorité qu'il veut donner à M. Baſire.

Il veut particulierement que nous déferions au teſmoignage de ce M. Baſire, *perſonage illuſtre*, mais que perſone ne connoiſſoit avant que M. Claude en euſt parlé, d'*un ſçavoir exquis, homme d'honneur & d'une probité exemplaire*. On a peine à comprendre ce que ſignifie *un ſçavoir exquis*, en parlant d'un homme qui ayant demeuré à Conſtantinople parmy les Grecs, ne connoiſſoit ny le Catechiſme de Gregoire Protoſyncelle, ny la Confeſſion Orthodoxe, & qui en a dit d'auſſi grandes abſurditez. Car elles font voir qu'il ne les avoit pas ſeulement ouverts : & avancer que celle-cy a eſté

censurée par les Grecs, n'est pas une marque d'*un sçavoir exquis*, mais de l'ignorance la plus grossiere. Il n'est pas moins difficile de concilier le charactere d'*homme d'honneur* & d'*une probité exemplaire*, avec un procedé comme celuy de M. Basire : puisque toute persone qui a de l'honneur & de la probité n'affirmera pas ce qu'elle ne sçait point, encore moins ce qui est évidemment faux : que mesme elle sera tres-reservée à parler de ce qui peut estre douteux, avant que de s'en estre esclaircie autant qu'il est possible. C'est neantmoins ce qu'il n'a pas fait, puisque s'il avoit consulté le moindre Ecclesiastique de Constantinople, il luy auroit dit tout le contraire de ce qu'il a persuadé à M. Claude, qui soustient neantmoins qu'on ne peut revoquer en doute un tel tesmoignage sans injustice. Cette sorte d'injustice est aussi inconnuë que la persone du tesmoin : car les autres hommes croiroient que ce seroit pecher contre toute justice, de croire un particulier estranger & tres-mal informé, au préjudice de toute une Eglise : une lettre missive au préjudice d'un tres-grand nombre d'Actes publics, & un Archidiacre de Northumberland, plustost que dix Patriarches & un nombre infini d'Evesques, & d'autres Ecclesiastiques Grecs, sur ce qui s'est passé à Constantinople aux yeux de toute la Grece. Nous avons assez fait voir dans l'esclaircissement précedent, qu'il n'y auroit pas eu moins d'extravagance que d'injustice, à croire sur un tel tesmoignage que le mot de *Transsubstantiation* a esté censuré par les Grecs, dans le temps mesme que le livre où il est employé receut une approbation solennelle des quatre Patriarches, des Metropolitains, & de toute l'Eglise Grecque, approbation renouvellée en 1662. & en 1671. 1672. 1690. & qui subsiste encore aujourd'huy. Le fait dont il s'agit presentement est d'un autre genre, & si extraordinaire, qu'on a peine à comprendre qu'il ait esté escrit serieusement : nous le rapporterons dans les propres termes de M. Claude, ou plustost de M. Basire.

*Lorsque j'estois*, dit-il, *à Constantinople, ce qui estoit l'an* 1653. *Païsius en estoit Patriarche, lequel en signe de sa Communion avec l'Eglise Anglicane, m'imposa les mains dans une assemblée d'Evesques selon la coustume, comme à un Prestre de l'Eglise Anglicane : & par cette imposition des mains, il me donna la puissance de prescher en Grec, dans toutes les Eglises de sa jurisdiction.*

Recit qu'il fait de ce qui se passa à son égard à Constantinople.

L.3. ch.2. *C'est ce que je fis ensuite tres-souvent, selon que l'occasion s'en presentoit, tant à Constantinople, qu'ailleurs.* Voicy le commentaire de M. Claude. *Quelle apparence y a-t'il que si cette Eglise avoit sur l'Eucharistie, les mesmes sentiments que la Romaine, & si elle traitoit nostre créance d'impie & d'heretique, quelle apparence dis-je, qu'on y eust receu un Prestre & un Docteur de l'Eglise Anglicane pour Prédicateur ordinaire?* Il adjouste dans un autre endroit sur la mesme autorité de M. Basire, non seulement *qu'il a tres-souvent presché en qualité de Prédicateur ordinaire dans les Eglises de Constantinople, mais mesme qu'il a enseigné clairement dans ses prédications le simple changement de vertu, sans que ses Auditeurs en ayent esté en aucune maniere scandalisez.*

Refuté par le Pere Paris.

*Créance de l'Eg. Gr. l.3. c.6.*

Le sçavant P. Paris Chanoine Regulier, a desja tres-bien respondu que de la mesme maniere qu'il avoit plû à M. Claude de conclure de cette histoire que les Grecs ne croyoient pas la Transubstantiation, on pouvoit aussi conclure qu'ils croyent que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, qu'ils rejettent le Sacrifice de la Messe, qu'ils ne reconnoissent que deux Sacrements, qu'ils n'invoquent pas les Saints, qu'ils n'honorent pas leurs Reliques & qu'ils condamnent leurs images. Car si l'Eglise Grecque traitoit la créance des Calvinistes, sur tous ces points, d'heretique & d'impie, qu'elle apparence y a-t'il qu'on y eust receu un Docteur de l'Eglise Anglicane, pour Prédicateur ordinaire, & qu'on n'eust pas craint qu'en leur annonçant l'Evangile, il n'y eust meslé les erreurs de sa nation. Le P. Paris adjouste plusieurs raisons tres-fortes pour montrer l'absurdité des consequences tirées par M. Claude, & dit avec beaucoup de raison, qu'il auroit fallu sçavoir de quelle maniere M. Basire s'y estoit pris, quand il avoit presché la doctrine du changement de vertu dans les Eglises Grecques, à quoy il joint des raisonnements tres-solides, que chacun peut lire dans son excellent ouvrage.

On a sujet de regarder cette histoire comme fausse.

Mais nous croyons devoir attaquer cette histoire d'une autre maniere, & sans examiner quel homme estoit ce M. Basire, nous croyons pouvoir sans temerité nous inscrire en faux contre un recit qui n'est fondé que sur le tesmoignage d'un seul homme, & qui est éloigné de toute sorte de vraysemblance, ainsi que nous esperons faire voir par les remar-

ques ſuivantes. Car dés qu'un particulier avancera quelque choſe qui choquera d'abord l'opinion commune, & qui par beaucoup de grandes raiſons ſera jugé impoſſible, il faut d'autres preuves pour le faire croire, que de dire, *celuy qui fait ce recit eſt un homme de probité.* Qu'on s'imagine un Calviniſte, ou par exemple quelques-uns de ces Preſtres de l'Egliſe Anglicane pleins de reſpect pour Calvin & pour M. Claude, qui eſtant à Conſtantinople, ou ailleurs dans le Levant, diſt qu'eſtant paſſé à Paris, l'Archeveſque luy a impoſé les mains, parce qu'il eſtoit Preſtre de l'Egliſe Anglicane, qu'enſuite il avoit en vertu de cette Ordination preſché dans Noſtre-Dame & dans les principales Egliſes de Paris, il pourroit ſurprendre quelques ignorants, & ceux qui n'auroient pas la moindre connoiſſance de ce qui ſépare les Catholiques d'avec les Calviniſtes. Quelqu'un plus eſclairé, ou qui auroit voyagé en ces païs-cy, ne le croiroit pas, avant que de s'eſtre informé comment cela ſe ſeroit fait, & par quels degrez.

Le commun des Calviniſtes, & ceux principalement, pour leſquels eſcrivoit M. Claude, ſont comme les premiers, & meſme il faut mettre ce Miniſtre dans cette claſſe, de ceux qui reçoivent indifferemment tout, ce qu'ils croyent eſtre à leur avantage, ſur tout lorſqu'ils n'ont pas la moindre connoiſſance des mœurs, & de la diſcipline des païs dont il eſt queſtion. Les autres auroient dit à ce Calviniſte, *puiſque vous avez receu l'impoſition des mains de l'Archeveſque de Paris, vous avez fait profeſſion de la foy qui eſt receuë dans le Dioceſe.* S'il reſpondoit, *non, j'ay eſté receu comme Preſtre de l'Egliſe Anglicane, & j'ay preſché dans Paris, les meſmes choſes que je preſchois autrefois à Londres. Vous avez donc eu bien des contradictions à ſouſtenir,* luy auroit-on repliqué, *car on ne croid pas en France, ce qu'on croid en Angleterre.* Si cet homme reſpondoit, *c'eſt ce qui vous trompe, car j'ay preſché tout ce qu'on preſche en mon païs, & j'ay eſté eſcouté avec une approbation generale.* Il n'y a perſone, ſur tout de ceux qui ſeroient venus en France, qui ne regardaſt un tel homme comme un menteur ou comme un fou : & ceux qui aſſureroient que c'eſt cependant *un homme d'un ſçavoir exquis, & d'une probité exemplaire:* on leur reſpondroit que c'eſtoit dommage qu'un ſi honneſte homme euſt perdu l'eſprit, & que ce n'eſtoit pas apparem- Ses abſurditez.

ment à force d'estudier, puisqu'il falloit qu'estant en France, il n'eust jamais ouvert un livre, ou qu'il ne fust pas entré dans une Eglise, pour parler de la maniere dont il parloit. C'est-là précisément l'histoire de M. Basire, dans laquelle il y a pour le moins autant d'absurditez & d'impossibilitez que dans nostre fiction, comme nous esperons le faire voir en détail. Il est assurément beaucoup moins certain qu'il ait presché à Constantinople, qu'il n'est certain que les Grecs ne croyent pas ce qu'il leur impute, & que tout ce qu'il dit n'a pas esté, parce qu'il ne pouvoit estre.

Premiere fausseté. Il n'y a eu aucune Communion entre l'Eglise Grecque & l'Anglicane.

I. D'abord on remarquera qu'il parle de la Communion de l'Eglise Grecque avec l'Eglise Anglicane, comme estant si bien establie que ce fut *en signe de cette Communion*, que le Patriarche Païsius en 1653. le receut. Mais il falloit luy demander depuis quand, & comment elle avoit esté establie. L'Eglise Anglicane approuve la Confession de Cyrille Lucar: l'Eglise Grecque l'a condamnée, & a fulminé anatheme contre Cyrille, quoyque canonisé par M. Smith, & par ses semblables. Toutes les ceremonies de l'Eglise Grecque sont supprimées en Angleterre: la Liturgie Grecque differe en tout de celle de l'Eglise Anglicane. Les Protestants croyent comme les Catholiques que le S. Esprit procede du Pere & du Fils, ce que les Grecs condamnent comme une heresie, qui fait la principale cause de leur séparation. L'Eglise Grecque n'a jamais donné sa Communion à ceux qui ne croyent pas tout ce qu'elle enseigne, & on void sur ce sujet la régle que Gennadius prescrivit aux Religieux du Mont Sina, pour les Latins & les Armeniens qui y viendroient en devotion, qui est de ne leur pas donner la Communion, si en renonçant à leurs opinions ils ne font profession de la Foy de l'Eglise Grecque. Quand il n'y auroit donc que le seul article de la Procession du S. Esprit, comme on sçait que les Grecs n'ont pas varié sur cet article, & que l'Eglise Anglicane n'a pas changé sur ce point-là, ny la créance ny le symbole de l'Eglise Latine; quelle a pû estre cette Communion, dont jamais personne n'a oüi parler? Il n'y a qu'à lire ce qu'a escrit il y a quatre ou cinq ans François Prossalento, & son Dialogue entre Benjamin Woodrof, maistre du College d'Oxford, & luy qui y estoit son disciple, pour convenir qu'ils estoient également persuadez de la difference prodigieuse qu'il y

*Opusc. Gr. p.* 78.

*Def. de la Perpet. p.* 109. 505.

avoit entre la Foy des Grecs, & celle de l'Eglise Anglicane. Mais puisque M. Basire avoit esté dans le Levant, ne devoit-il pas sçavoir que les Grecs ne souffrent pas qu'on enterre les Anglois dans les cimetieres des Eglises Grecques, & qu'on void encore la sepulture d'Edoüard Barton Ambassadeur d'Angleterre, en un lieu profane. Il est cependant certain que les Grecs ainsi que les Catholiques accordent la sepulture Ecclesiastique à ceux de mesme Communion, & les Anglois n'en sont pas, puisqu'ils leur refusent cette sepulture. Voila donc une fausseté évidente, qui est le fondement de tout ce que M. Basire dira dans la suite; car il est de notorieté publique que les Anglois sont regardez comme Luthero-Calvinistes, & par consequent ils n'ont aucune Communion avec l'Eglise Grecque. Ils ne l'avoient pas avant 1653. puisque leur ami Cyrille ne la leur a jamais accordée publiquement, & ils ne l'ont pas obtenuë depuis.

*Perpet. T.3.l.8 c.5. p. 606.*

II. Le signe de cette Communion qui ne fut jamais, est encore entierement faux, parce qu'il est contraire à l'usage & à la discipline de l'Eglise Grecque; & si le fait estoit veritable, il serviroit à prouver qu'il n'y avoit aucune Communion, entre les Grecs & les Anglois. Le Patriarche Païsius, dit-il, *en signe de sa Communion avec l'Eglise Anglicane, m'imposa les mains dans une assemblée d'Evesques selon la coustume, comme à un Prestre de l'Eglise Anglicane.* On auroit beaucoup de peine à trouver cette prétenduë coustume d'imposer les mains à un Prestre, sinon pour l'ordonner Evesque, & ce n'est pas ce que M. Basire a voulu dire. Dans les Eglises de mesme Communion, on n'a jamais imposé les mains aux Prestres des autres Eglises: cela eust esté regardé, & l'est encore presentement comme un sacrilege. Que les Calvinistes nous citent un seul exemple d'une pareille imposition de mains, en signe de Communion: ils doivent en avoir plusieurs, si c'est la coustume. Mais si M. Basire a voulu dire qu'il a esté ordonné Prestre Grec, il faut avoüer malgré luy qu'avant cela il n'estoit pas dans la Communion de l'Eglise Grecque: car toute Eglise qui est en Communion avec une autre reçoit comme legitimes les Ordinations qui y ont esté faites: & mesme sans cela lorsqu'on convient de part & d'autre des veritez orthodoxes sur l'Ordination, non seulement celles des Schismatiques, mais celles des Heretiques ne sont

II. fausseté: on n'impose pas les mains à un Prestre de mesme Communion.

point reïterées. Aussi à Rome un Grec Schismatique Prestre ou Evesque, lorsqu'il se réünit à l'Eglise Romaine, n'est point reordonné. Donc si Païsius imposa les mains à M. Basire, *comme Prestre de l'Eglise Anglicane*, ce fut parce qu'il jugea qu'il n'estoit point Prestre, ce qui n'estoit pas un signe de Communion, mais de tout le contraire.

III. fausseté sur cette prétenduë imposition des mains.

III. Il a eu si mauvaise opinion du public, qu'il a cru que persone ne sçavoit comment on ordonne les Prestres dans l'Eglise Grecque. Si c'est de l'Ordination dont il parle, & qu'il eust esté ordonné veritablement, il avoit deu faire une Confession de Foy à la Grecque, reconnoistre que le S. Esprit ne procede que du Pere, sept Sacrements, & tout le reste. Il avoit deu assister à la Liturgie de l'Ordination, recevoir le S. Sacrement de la main du Patriarche : prononcer les paroles qui sont dans l'Euchologe, en recevant la Communion, qui signifient expressément la presence réelle ; il avoit deu adorer l'Eucharistie, & faire les autres ceremonies que la Reforme a supprimées : car on ne se persuadera pas aisément qu'on eust fait un nouveau Pontifical de l'Eglise Grecque, pour M. Basire. Il avoit deu aussi celebrer une ou plusieurs Liturgies, & s'il l'avoit fait, il avoit agi contre les principes & la doctrine de l'Eglise Anglicane qui ne pratique rien de semblable, & qui condamne ces prieres & ces rites comme des abus & des superstitions pleines d'idolatrie. S'il ne l'avoit pas fait, on peut assurer certainement qu'il n'avoit pas receu l'imposition des mains du Patriarche pour l'Ordination.

IV. fausseté. On n'impose pas les mains pour donner pouvoir de prescher.

IV. *Par cette imposition des mains*, continuë M. Basire, *il me donna la puissance de prescher en Grec dans toutes les Eglises de sa jurisdiction.* C'est-là encore un nouveau paradoxe, ou pour mieux dire, une fausseté manifeste. Car on n'impose pas les mains dans l'Eglise Grecque pour donner la puissance de prescher, & il ne se trouve rien de semblable dans les Pontificaux. De plus on ne presche que tres-rarement dans les Eglises Grecques, & c'est un des grands abus qu'y trouvent les Protestants. *Conciones populares nullas aut certe rarissimas hic habent, solâ missarum celebratione suos pascentes:* ce sont les paroles de Gerlach escrivant à Chytræus. De plus les simples Prestres sont rarement employez à ce ministere à Constantinople dans les Eglises, à moins qu'ils n'ayent le caractere

tere de Docteur comme l'avoit Syrigus: ce ſont ordinairement les Eveſques, ou les Patriarches. C'eſt donc un perſonage tout nouveau que M. Baſire ſe faiſoit faire à luy-meſme, & il eſtoit encore plus extraordinaire de le voir faire par un Eſtranger reputé heretique, comme il eſt certain que les Anglois paſſent pour tels, dans tout le Levant. En jugeant de la capacité de ce Prédicateur dans les matieres qui concernent la Grece, on peut aſſurer ſans temerité qu'elle devoit eſtre fort médiocre dans la langue. Si c'eſtoit en Grec litteral qu'il preſchoit, il pouvoit dire ce qu'il vouloit, parce que peu de perſones l'entendoient, & le Grec vulgaire dans la bouche d'un Anglois, & tel que luy, ne devoit eſtre gueres plus intelligible.

Il ne donne pas les preuves de ce qu'il avance.

Mais ce n'eſt pas ſur de ſimples lettres d'un homme ſuſpect, qu'on doit croire des faits inoüis, comme celuy là. S'il avoit eſté ordonné Preſtre, il a eu ſes lettres d'Ordination, il falloit les produire : ſi cette impoſition des mains ne regardoit que le miniſtere de la prédication, il devoit avoir eu une pareille permiſſion par eſcrit : & on eſt bien ſeur qu'il ne l'a pas euë, puiſque cela n'a point de lieu dans l'Egliſe Grecque, & qu'il ne s'en trouve pas meſme de formule. Il eſtoit obligé de nous apprendre pourquoy, & comment il avoit obtenu, ce que Gerlach, Leger, & tous les autres, n'ont jamais oſé demander : enfin comment le grand nom de M. Baſire avoit fait que les Grecs euſſent approuvé dans ſes prétendus ſermons, ce qu'ils ont tousjours condamné, comme ils avoient fait ſept ou huit ans auparavant dans les eſcrits de Caryophylle, & long-temps auparavant dans la Confeſſion de Cyrille leur Patriarche. Pour le prouver, il falloit produire quelque ſermon, dans lequel il euſt combattu la Tranſubſtantiation, & monſtrer que le Patriarche ou les Eveſques l'ayant examiné, l'euſſent approuvé, ce qu'on eſt bien ſeur qu'ils n'ont jamais fait, puiſqu'ils n'auroient pû le faire ſans ſe retracter de l'approbation ſolennelle qu'ils avoient donnée à la Confeſſion Orthodoxe. Or s'il y a quelque choſe de certain, c'eſt que les Grecs n'ont jamais revoqué cette approbation : il eſt donc auſſi certain qu'ils ne peuvent avoir approuvé M. Baſire, s'il combattoit la doctrine expoſée dans cette meſme Confeſſion.

*Il a*, dit-il, *enſeigné clairement dans ſes prédications le ſimple*

V. fausseté. Il ne peut pas avoir presché une doctrine dont on ne s'est servi que depuis ce temps-là.

*changement de vertu*, paroles qui donnent matiere à une reflexion tres-simple, de laquelle il naist une nouvelle preuve de la fausseté de tout ce recit. Ceux qui ont examiné avec attention, ce qui s'est escrit sur le dogme de l'Eucharistie depuis cent cinquante ans, sçavent que les Calvinistes, ne s'estoient presque jamais servis de cette *clef de changement de vertu.* Le premier qui l'introduisit fut Aubertin, & par là il crut avoir trouvé le moyen d'expliquer les passages des Peres les plus clairs, pour le changement réel. M. Claude, qui s'en est servi plus qu'aucun autre, s'en est fait honneur dans le public, parce que le gros livre d'Aubertin n'estant leu que par les sçavants, n'estoit presque pas connu aux autres. Ce livre ne fut achevé d'imprimer qu'en 1654. & mesme les expressions dont se sert M. Basire, pour faire entendre ce qu'il avoit presché aux Grecs, sont toutes de M. Claude. Qui croira donc que M. Basire les ait employées en 1653. lorsqu'on ne les connoissoit pas, & de plus pourquoy les auroit-il employées, puisqu'elles n'ont lieu que dans la Controverse? Car puisque les Grecs estoient alors en communion avec l'Eglise Anglicane, il n'avoit que faire de combattre des opinions qu'ils ne connoissoient point. S'ils croyoient le changement réel, ils n'estoient donc pas en communion avec l'Eglise Anglicane. S'il entreprenoit de les convertir, il ne paroist pas que ces prédications ayent eu un fort grand succez, puisque certainement ils croyent, comme ils croyoient alors, tout le contraire de ce qu'il leur preschoit.

Foiblesse de ces preuves en comparaison de celles que les Calvinistes contestent.

Il faut estre bien dépourveu de preuves solides pour en faire valoir de semblables, sur tout quand on est aussi difficile qu'a esté M. Claude à recevoir les plus certaines, & les moins contestables. Si on appliquoit à ces lettres tout ce qu'il a dit, pour rendre suspects les Actes les plus authentiques, on reconnoistroit qu'il n'y a pas de prétention plus ridicule que la sienne, ny plus contraire à la droite raison, & à toutes les maximes, suivant lesquelles les hommes se gouvernent. Il traite les Synodes contre Cyrille Lucar de supposez, ou comme l'ouvrage de faux Grecs, & il n'a pas plus d'égard pour les Attestations des Patriarches, quoyque signées de leurs mains, seellées de leurs seaux, & legalisées par les Ambassadeurs, & autres persones publiques: confirmées depuis par le tesmoignage de tous les Grecs, & il veut qu'on adjouste foy à une

lettre particuliere d'un inconnu qui luy mande des choſes dont la fauſſeté eſt évidente, parce que l'impoſſibilité ne l'eſt pas moins.

Objection de l'Auteur des Monuments.

L'Auteur des *Monuments*, dit fauſſement qu'on a attaqué cette lettre de M. Baſire dans la Perpetuité, en prétendant qu'elle eſtoit fauſſe. On n'a pas penſé à examiner ſi M. Baſire l'avoit eſcrite, ou non: cela importoit peu: d'autres hommes de ce païs-là, ont eſcrit des choſes auſſi-abſurdes, dont on ſe met fort peu en peine. Mais ce que les Auteurs de la Perpetuité & le P. Paris ont dit, eſt que le fait eſtoit fort ſuſpect: & nous ne croyons pas aller trop loin, quand nous ſouſtenons qu'il eſt entierement faux, parce que nous prouvons qu'il eſt impoſſible, outre qu'il eſt entierement dénué de preuves. Tout ce que nous pouvons deviner, eſt que M. Baſire alla peut-eſtre voir Païſius: qu'il luy demanda, comme on fait ordinairement quand on va voir le Patriarche de Conſtantinople, ſa benediction, & qu'il la prit pour une impoſition des mains: que s'il luy demanda permiſſion de preſcher, Païſius ne l'entendit pas apparemment, & certainement il ne luy accorda pas une permiſſion ſans exemple & contre l'uſage. M. Baſire peut donc avoir preſché ce qu'il a voulu, mais aux Anglois, & non pas aux Grecs: car comme leurs ſentiments ſont d'ailleurs aſſez connus touchant ces matieres, il n'eſt pas permis de douter qu'ils n'euſſent traité ce nouveau Prédicateur, comme les autres heretiques, s'il leur avoit preſché la meſme doctrine.

Autres abſurditez du recit de M. Baſire.

Enfin il n'eſt pas difficile de reconnoiſtre que ce prétendu Prédicateur de l'Egliſe Grecque, a fait ſon ſonge en Angleterre, où il croyoit eſtre, quand il repreſente un Patriarche Grec qui luy impoſe les mains, pour luy donner pouvoir de preſcher. Ce n'eſt qu'en cette Egliſe-là qu'un Eveſque qui prétend que ſon autorité eſt de Droit divin, ordonne celuy qui n'en croid rien; & qui ne croid pas davantage pluſieurs articles de la Confeſſion de foy de la Communion dans laquelle il entre. L'Egliſe Grecque ne connoiſt pas une pareille diſcipline. Elle ne croid pas non plus que le miniſtere des Preſtres conſiſte uniquement à preſcher, & c'eſt neantmoins à quoy ſe rapporte cette prétenduë impoſition des mains de Païſius, ſur M. Baſire. Mais voicy ce qu'elle demande à Dieu dans les prieres de l'Ordination des Preſtres. *Rem-*

*Mor. Ord. Gr. p. 2.*

*pliſſez-le, Seigneur, du don de voſtre ſaint Eſprit, afin qu'il ſoit digne d'aſſiſter ſans reproche à voſtre Autel, de preſcher l'Evangile de voſtre ſalut, d'adminiſtrer ſaintement la parole de voſtre verité, de vous offrir des dons & des ſacrifices ſpirituels, de renouveller voſtre peuple, par l'eau de la regeneration, &c.* M. Baſire qui ſe ſouvenoit qu'on luy avoit mis une bible entre les mains, en le faiſant Preſtre de l'Egliſe Anglicane, & qu'on luy avoit dit, *recevez l'autorité de preſcher la parole de Dieu*, comme le ſeau de ſon Ordination, a cru qu'il en eſtoit de meſme en Grece. On n'y preſche que rarement, & on n'en fait pas mieux : mais les Proteſtants n'ont rièn à reprocher aux Grecs, ny aux Catholiques ſur ce ſujet-là : car des diſcours eſtudiez, des diſputes de controverſe, ou des leçons mal digerées de Theologie, heriſſées de Grec & d'Hebreu, comme ſont tant de Sermons de ces Docteurs de l'Egliſe Anglicane, ne ſont rien moins que la parole de Dieu. Il devoit auſſi ſe ſouvenir qu'on n'ordonne pas de Preſtres en Angleterre, ſans les interroger ſur leur foy : & il ne pouvoit pas s'imaginer qu'on ne ſceuſt pas que le meſme examen ſe fait en Grece, ainſi que par tout ailleurs. Que ne marquoit-il donc, que quand Païſius luy impoſa les mains, il reſpondit à ce Patriarche ſelon la Confeſſion de l'Egliſe Anglicane, & qu'il luy declara que dans l'Euchariſtie il ne ſe faiſoit qu'un changement metaphorique. On eſt bien ſeur qu'il n'auroit pas eſté ordonné aprés cela : il ne reſte donc rien à imaginer, ſinon qu'il avoit trompé Païſius, & alors ſon hiſtoire ne ſerviroit plus de rien.

Concluſion. On peut juger par tout ce qui a eſté dit, que c'eſt avec des raiſons tres-fortes, que nous la regardons comme une fable, & meſme tres-mal concertée, eſtablie ſur une fauſſeté notoire, qui eſt que l'Egliſe Grecque eſt en communion avec l'Egliſe Anglicane : que toutes les circonſtances de cette hiſtoire ſont contraires à l'uſage, aux loix & à la diſcipline Eccleſiaſtique, & que par conſequent, on la peut revoquer en doute ſans injuſtice, mais que pour la croire, il faut renoncer à tout ce que nous connoiſſons de plus certain ſur l'eſtat preſent de la Grece Chreſtienne.

# CHAPITRE IV.

## *Esclairciſſement touchant Panagiotti.*

Reproches que les Calviniſtes font contre Panagiotti.

IL ne ſera pas inutile de donner un chapitre à ce qui regarde le fameux Drogman Panagiotti, auquel l'Egliſe a l'obligation de quantité de pieces curieuſes, & tres-importantes, pour prouver le conſentement des Grecs avec les Latins touchant la preſence réelle & la Tranſubſtantiation, par les ſoins qu'il ſe donna, afin de faire obtenir les principaux Actes à M. de Nointel, comme on l'apprend par ſes lettres, dont quelques-unes ont eſté inſerées dans la Perpetuité. Elles font aſſez connoiſtre que ce Grec eſtoit extremement zelé pour la Religion, & particulierement pour juſtifier ſa Nation, ſur ce qu'il ſçavoit que le Miniſtre Claude en avoit eſcrit. On reconnoiſt en meſme temps que ſon érudition eſtoit fort grande, & que pour un ſeculier, il eſtoit fort inſtruit des matieres Eccleſiaſtiques. Suivant le ſyſteme de M. Claude, qui a eſté receu ſans examen, par tous ſes diſciples, excepté par un petit nombre de ſçavants, qui en reconnoiſſoient la fauſſeté, ou l'incertitude, mais qui n'oſoient aller contre le torrent de ſes admirateurs, Panagiotti, par ce ſeul endroit, devoit eſtre un Grec des plus Latiniſez, & un Penſionaire de Rome ou de la France, ce qu'il n'a pas dit ouvertement, parce qu'il a laiſſé ſans reſponſe la partie du troiſiéme volume de la Perpetuité, qui comprend les pieces qui y ont eſté produites. Il ne doutoit pas qu'il ne ſe trouvaſt quelqu'un aſſez ignorant & aſſez hardi pour tirer toutes les conſequences de ſa propoſition, & les appliquer aux perſones, & c'eſt ce qu'a fait auſſi le S^r. A. à l'égard de tous les Grecs, ayant un Roman preſt, ſur chacun de ceux qui ont eu part aux Actes venus de Levant, durant le cours de la diſpute, ce qu'il a fait, ſur tout à l'eſgard de Panagiotti, dont il paroiſt qu'il ne ſçavoit pas meſme le nom, à la maniere dont il l'eſcrit. C'eſtoit, ſi on veut croire un tel teſmoin, *un Papiſte caché, dévoüé à la Cour de Rome, & à celle de France, qui cachoit ſous une profeſſion exterieure d'attachement à l'Egliſe Grecque, un cœur tout Latin, par les avan-*

*tages qu'il esperoit de cette liaison, pour avancer sa fortune.*

L'Auteur des Monuments peu croyable sur ce sujet.

On juge bien que toute persone raisonnable, & qui aura la moindre connoissance de l'histoire de nostre siecle, ne croira pas un homme, qui n'a pas eu honte d'avancer sur toute sorte de choses dont il a escrit les faussetez les plus extravagantes. Mais il a imprimé,& il a déchiré les Catholiques par toute sorte d'outrages & de calomnies,& les Censeurs des ouvrages qui paroissent tous les jours, ont trouvé qu'il s'estoit acquité de ce qu'il avoit promis dans le titre de son livre. On peut donc croire aprés l'experience qu'on fait tous les jours du peu de discernement de ces Critiques, & de l'ignorance de ceux qui ne lisent que de tels ouvrages, qu'il ne se passera pas long-temps, sans qu'un faiseur d'additions à Moreri ou à Baile, n'insere quelque article sur Panagiotti, dans lequel il mettra toutes les découvertes du S^r. A. & elles acquereront en cette maniere une nouvelle autorité. Nous rapporterons ce que nous avons recueilli de differents endroits sur ce Grec, & nous ne dirons rien que sur de bonnes preuves.

Histoire de Panagiotti.

*Lettre de M. de Nointel du 29. Septembre 1671.*

Panagiotti surnommé Nicussius, quoy qu'il ait fait une aussi grande figure, qu'aucun Chrestien l'ait faite depuis long-temps à la Cour Othomane, estoit d'une naissance tres-obscure. Il nasquit dans l'Isle de Chio d'un pere tres-pauvre, qui estoit Fourreur de son mestier, & mesme il l'eut d'une esclave. La pauvreté de ses parents estant telle, qu'ils avoient beaucoup de peine à subsister, ne leur auroit pas permis de l'élever aussi-bien qu'il le fut, sans le secours qu'ils trouverent dans la persone de Melece Syrigus, duquel il a esté cy-devant parlé plusieurs fois, ce fameux Theologien de l'Eglise Grecque, qui estoit aussi de Chio. Il avoit gagné entierement l'estime & l'affection du Hospodar ou Vayvode de Moldavie Basile surnommé Lupulo, & ce Prince qui l'estimoit autant pour sa vertu que pour sa doctrine, luy donnoit tous les ans deux mille escus, pour estre employez à secourir les pauvres. Syrigus secourut le pere & la mere de Panagiotti pour les aider à élever leur fils, & quand il fut hors de l'enfance, il le prit auprés de luy. Il le fit instruire dans le Grec litteral, & il l'envoya aux Escoles que les Jesuites ont à Chio, où il apprist le Latin : ensuite il luy fit apprendre l'Italien, l'Arabe, le Turc, le Persan, & d'autres

langues, & la facilité avec laquelle il fit toutes ces eſtudes, ſon eſprit & ſes autres bonnes qualitez engagerent Syrigus à prendre un ſoin particulier de le former. On trouve dans la Relation Sommaire de l'eſtat de la Religion Chreſtienne par tout le monde, que le Sieur Urbano Cerri Secretaire de la Congregation *de propaganda fide*, fit pour le Pape Innocent XI. en 1677. qu'il avoit eſtudié à Rome dans le College des Grecs: mais il paroiſt qu'en cela l'Auteur n'a pas eu de bons memoires, auſſi-bien qu'en ce qu'il dit qu'il eſtoit Eveſque, car il ne l'a jamais eſté, outre qu'il ſemble que M. de Nointel auroit dû eſtre informé de cette circonſtance, & ſa lettre n'en parle point.

*Relaz. d'Vrb. Cerri MS.*

Syrigus voyant Panagiotti capable d'eſtre avancé dans les emplois, l'introduiſit en qualité de Drogman, chez le Miniſtre que l'Empereur avoit à Conſtantinople, & il ſervit ſi bien, qu'en peu de temps il devint premier Interprete, avec une penſion de mille eſcus. Dans les fonctions de cet employ, il ſe fit connoiſtre aux Miniſtres de la Porte, & il commença à gagner leur affection. Aprés cela Syrigus le maria avec une fille des Coreſſi, famille ancienne & illuſtre de Chio, dont la mere eſtoit une Cantacuzene, mais qui eſtoient tombez dans une extreme miſere, & les ſecours que Syrigus leur avoit donnez les déterminerent à conſentir à ce mariage.

Syrigus avance Panagiotti.

Quelque temps aprés le fameux Vizir Achmet Cuproli prit le gouvernement des affaires qui eſtoient en un grand deſordre par les frequentes rebellions des peuples & l'inſolence des Janiſſaires, qui rendoient l'autorité du Grand Seigneur meſpriſable, outre qu'il y avoit differents partis dans le Miniſtere. Le Vizir crut qu'il ne falloit pas ménager les auteurs de ces deſordres: il fit pour cela de grandes recherches, & punit ſeverement ceux qui luy donnoient le moindre ſoupçon. Il avoit deſſein de declarer la guerre aux Allemans, pour tenir au loin les Milices tumultueuſes. Le premier Drogman laſcha quelques diſcours, qui ſembloient favoriſer les Allemans: ſur cela le Vizir luy fit couper la teſte, quoyque ce fuſt un homme tres-habile dans les langues, & qu'il ne fuſt pas facile de le remplacer. Il en fallut chercher un autre, & le Vizir ne balança pas à donner cette place à Panagiotti, quoyqu'il fuſt actuellement Drogman du Miniſtre de l'Empereur, diſant que ſa qualité de ſujet

Il eſt fait Premier Drogman.

du Grand Seigneur le mettoit à couvert de tout soupçon.

Suit le Vizir en Hongrie & en Candie.

Panagiotti suivit le Vizir son fils à la guerre de Hongrie, puis à celle de Candie, où il eut la principale part au Traité de paix qui fut fait ensuite, & qu'il conduisit à la satisfaction de son maistre, dont il receut de grands bienfaits, & on croyoit qu'il receut aussi des presents considerables des Venitiens. Il s'estoit ainsi maintenu sous les deux Cuproli, avec la confiance de ses maistres, ce qui est assez rare en ce païs-là. Il mourut le 21. Septembre 1673. comme porte son Epitaphe qui est dans l'Eglise du Monastere de l'Isle de Calcide prés de Constantinople, où il fut enterré. M. Spon rapporte cette Epitaphe qui est en six vers Grecs Iambes, dont voicy le sens. *Icy gist le corps de Panagiotti, tres-excellent Interprete de l'Empereur: qui estoit grandement distingué par la connoissance qu'il avoit des ouvrages des sages: qui avoit esté élevé à une grande dignité par l'Empire (Othoman) & qui est mort avant que d'avoir atteint la vieillesse. Son ame s'est envolée dans le séjour bienheureux.* 1673. 22. Septembre.

Voy. de Spon. T. 3. p. 103.

Ce sont là les principales circonstances de la vie de ce fameux Grec, dont la pluspart des Voyageurs ont parlé, tous avec éloge pour sa capacité dans les affaires, sa dexterité & sa souplesse, outre le grand crédit qu'il avoit à la Porte, & qu'il a conservé sous deux Vizirs, les plus habiles qu'elle ait eus depuis fort long-temps. C'est le tesmoignage qu'en a rendu M. le Chevalier Chardin, dont nous rapporterons les paroles. *C'est un Grec homme de grand esprit, & qui sçait plusieurs langues de l'Europe, entre autres la Latine & l'Italienne, dont il se sert avec beaucoup de lumiere, tant à escrire qu'à parler. Ce Grec a une parfaite fidelité pour le Grand Vizir, & l'on void bien qu'il a un attachement tout entier aux interests de la Porte au préjudice des Chrestiens... Il a titre de Premier Interprete & de Secretaire de l'Empire Othoman. La Republique de Genes l'a fait Noble Genois en récompense des bons offices qu'il rendit au Marquis Durazzo son Ambassadeur. Il estoit Interprete de l'Empereur d'Allemagne, avant que de l'estre du Grand Vizir. Il avoit mille escus de pension, & on dit qu'il les reçoit encore secretement. Cependant il a travaillé plus qu'aucun autre à la derniere paix faite entre les deux Empires, qui n'a pas esté assez honorable à celuy d'Allemagne. Il a aussi negocié celle de Candie, & il s'y est si bien conduit pour la satisfaction du Grand Vizir,*

Voyag. p. 26.

*que ce Ministre luy donna au moment de la ratification, le revenu de l'Isle de Micone dans l'Archipel qui est de quatre mille escus par an.* M. Spon dit qu'il fut envoyé en Ambassade vers le Czar, ce qu'il avoit pû sçavoir d'ailleurs, car il est certain que Panagiotti avoit eu divers autres emplois considerables ; qu'il avoit esté envoyé vers les Hospodars de Moldavie & de Walaquie, & que les principales affaires estrangeres avoient passé par ses mains sous les deux Cuprolis. Tous ceux qui en ont parlé, confirment ce qui a esté dit cy-dessus de sa grande capacité, de son grand credit & de son attachement au service des Turcs, pour ce qui regardoit leurs affaires, & feu M. le Comte de Morstin Grand Thresorier de Pologne qui l'avoit connu, disoit que pour les affaires *il n'y avoit pas un meilleur Turc dans l'Empire Othoman, ny un meilleur Chrestien Grec pour la Religion.*

Reproches contre Panagiotti.

On luy a reproché d'estre trop interessé, & d'avoir employé toute sorte de moyens pour amasser de l'argent, d'estre fourbe, & d'avoir souvent trompé les Ambassadeurs des Princes Chrestiens, sur quoy nous ne prétendons ny charger sa memoire, ny la justifier, puisque l'esclaircissement que nous en donnons, n'a pour objet que de le faire connoistre par rapport à la Religion Grecque qu'il professoit, & pour laquelle il a tousjours eu un zele extraordinaire. Car il a fait de son vivant beaucoup de bien aux Eglises, il rebastit le Monastere où il est enterré ; il contribua par sa liberalité à orner l'Eglise Patriarchale de Constantinople, & on void encore une inscription en vers de sa composition prés de la colonne qui est conservée avec veneration, parce que selon la tradition du païs, c'est celle à laquelle Jesus-Christ fut attaché pendant sa flagellation. Aussi tous ceux qui ont parlé de luy, & mesme ceux qui l'ont le moins espargné conviennent tous de son attachement, & de son zele pour la Religion Grecque, si on excepte l'Auteur *des Monuments*, qui en effet ne doit jamais estre mis au nombre des Escrivains serieux sur cette matiere ny sur aucune autre : & c'est à quoy nous rapporterons ce qui se trouve de plus certain par le tesmoignage des Grecs & celuy des persones dignes de foy.

*Smith de Eccl. Gr. statu p. 51. Praef. Conf. Orth. Ed. Lips.*

On ne peut douter de son attachement à l'Eglise Grecque.

D'abord nous remarquerons qu'il est né à Chio, où le nombre des Grecs surpasse infiniment celuy des Latins, quoyque l'Isle ait autrefois esté soumise aux Genois : car il

n'y a qu'une Eglise Latine, & il y en a trente Grecques. Il estoit élevé par Melece Syrigus, & ce qui a esté dit touchant ce Theologien reconnu par toute l'Eglise Grecque comme un des plus illustres & des plus Orthodoxes qu'elle ait eus depuis long-temps, fait voir qu'il devoit avoir les mesmes sentiments que son maistre. Il le tesmoigna assez par le soin qu'il prit de faire imprimer deux fois la Confession Orthodoxe, la premiere environ vingt ans aprés qu'elle eut esté approuvée dans le Synode de Constantinople, & par le Patriarche Parthenius le Vieux, parce qu'elle avoit esté à la verité traduite & imprimée en langue Russienne, mais le texte Grec n'estoit qu'en manuscrit. Nectarius Patriarche de Jerusalem, dans la lettre qu'il mist à la teste de l'édition de 1662. marque qu'elle fut faite en Grec & en Latin, & ce fut apparemment comme elle se trouve dans le Manuscrit que le mesme Panagiotti envoya au Roy: mais nous n'avons pas veu cette édition. On en fit ensuite une seconde recommandée & loüée par le Patriarche Denis en 1672. Nectarius & luy en parlent de la mesme maniere: le premier dit que *le tres-sage, & qui n'estoit pas moins recommandable par sa pieté & son attachement à la Religion Orthodoxe le Seigneur Panagiotti, Interprete des Empereurs d'Orient & d'Occident, estant extremement zelé pour la Nation Grecque, & ardent défenseur de nostre créance Orthodoxe, aprés beaucoup d'autres actions, qui estoient des preuves de sa magnificence, avoit voulu aussi estre promoteur de cet ouvrage, & l'avoit fait imprimer en Grec & en Latin à ses despens; afin que toute persone qui voudroit s'instruire dans la pieté le pust faire sans qu'il luy en coutast rien, car il avoit fait distribuer tous les exemplaires* gratis. Le Patriarche Denis dit la mesme chose: voicy ses paroles. *Voyant qu'on ne pouvoit manquer de profiter beaucoup par la lecture de cette instruction Orthodoxe, qui ayant esté composée il y a plusieurs années par des Theologiens Orthodoxes, ensuite examinée, approuvée & confirmée par les Patriarches nos prédecesseurs, avoit esté aprés un long-temps imprimée par les soins & aux dépens du tres-sage & tres-Orthodoxe grand Interprete des Empereurs d'Orient & d'Occident, le Seigneur Panagiotti, nostre cher fils spirituel, autant distingué par sa pieté & par sa religion, & par le zele divin qui l'anime, que par sa haute capacité. Les exemplaires en avoient esté distribuez* gratis *par tout, pour l'utilité commune de nostre nation; & com-*

*me il n'en restoit plus aprés cette distribution, & que plusieurs la demandoient avec empressement, nous crusmes ne devoir pas negliger une affaire si importante & si utile, & nous priasmes ce Seigneur de suppléer par sa liberalité à cette rareté des exemplaires par une seconde impression.* Il marque ensuite que Panagiotti, entreprit aussi-tost d'en faire faire une seconde impression, & qu'il fit distribuer un tres-grand nombre de ces livres, en quoy, adjouste-t'il, il ne rendit pas seulement un grand service au public, mais *il fit aussi honneur à son maistre, ayant soin de ne pas laisser ensevelir son ouvrage dans l'obscurité. Car celuy qui y avoit travaillé avec beaucoup d'attention, estoit le Seigneur Melece Syrigus Theologien de la Grande Eglise,* & le reste qui a esté rapporté ailleurs. On reconnoist dans ces mots, qu'en faisant l'éloge de la gratitude de Panagiotti envers la memoire de Syrigus, il ne donne rien à entendre sinon qu'il avoit receu de luy les instructions qu'un disciple reçoit, d'un Précepteur & d'un Docteur, & on n'y auroit rien compris davantage, sans les memoires de M. de Nointel. On void donc par ces éloges de deux Patriarches, & de ceux qui les ont suivis, que Panagiotti a esté consideré parmy les siens comme un des plus zelez pour la foy de l'Eglise Grecque qui ait esté depuis tres-long-temps, & le soin qu'il eut de faire faire les deux éditions de la Confession Orthodoxe en est une preuve bien convaincante. Car on ne s'imaginera jamais qu'un Grec réüni à l'Eglise Romaine, ait employé ses soins & son argent à respandre dans toute la Grece, un livre, où tout ce que les Latins condamnent dans les Grecs, est enseigné, comme autant de veritez de la Religion.

Preuve certaine de cet attachement de Panagiotti à l'Eglise Grecque, dans la dispute pour les saints lieux.

Mais outre ces preuves publiques, & connuës de toute la Grece, il y en a une particuliere qui est incontestable, touchant son attachement à l'Eglise Grecque, au préjudice de la Latine. Ce fut à l'occasion des disputes qui durent depuis si long-temps entre les Grecs & les Latins, touchant la sainte Grote de Bethlehem. Ceux-cy en avoient esté long-temps en possession; les Grecs les en chasserent, & ils s'y establirent sans que les offices des Ambassadeurs de France, & des autres Princes Catholiques pussent y faire remettre les Latins. Les Grecs n'eurent pas en cette occasion un plus puissant protecteur que Panagiotti, qui les fit aussi restablir dans la possession du S. Sepulcre. C'est ce qui est marqué dans la

Relation du S[r]. Urbano Cerri, qui dit qu'il estoit *grand persecuteur des Catholiques, les ayant chassez du S. Sepulcre par de fausses escritures.* M. de Nointel marque dans une de ses lettres une circonstance bien décisive. *J'estois chargé*, dit-il, *par mes instructions de procurer aux Peres Latins, autant que la prudence le permettroit, leur restablissement dans Betlehem : mais voyant que tous les Ambassadeurs des autres Potentats qui l'avoient entrepris, n'avoient pû réüssir à cause de la protection de Panagiotti, je crus qu'il falloit tenter par son moyen quelque accommodement, en sorte que les uns & les autres fussent admis, dans la mesme Eglise. La proposition n'estant pas acceptée, les bons Peres m'obligerent en quelque sorte contre mon gré, de faire offrir dix mille escus à ce protecteur des Grecs, qu'il pouvoit fort bien accepter, & se disculper envers ceux de sa nation, en disant que le Vizir m'auroit accordé la chose : & il s'en seroit déchargé d'autant plus aisément, qu'il ne s'agissoit point de les despoüiller, mais de partager, & une somme si considerable, est d'un grand effet en ce païs-cy, aussi-bien qu'ailleurs. Panagiotti si riche qu'il soit, ne neglige pas des avantages bien moindres, ou parce qu'il en a besoin, pour se soustenir dans son poste, ou pour thesauriser. Cependant il ne hesita pas à refuser celuy-cy, d'où il faut conclure qu'il est fort passionné & zelé pour sa Religion, & qu'estant si entier pour la conservation d'une Eglise de pierre, il n'est pas homme à abandonner sa doctrine.* On ne peut douter en effet que ce desinteressement, en un homme qui d'ailleurs estoit fort sensible à ses interests, ne soit une preuve décisive de son attachement à l'Eglise Grecque, dans laquelle il avoit une fort grande autorité.

Autres preuves de son zele pour l'Eglise Grecque. *Dosith. en la Vie de Nect.*

On remarque qu'il s'en servit principalement, pour mettre dans les premieres places ceux qui estoient en réputation d'estre les plus attachez à la doctrine de cette Eglise. Par ce motif il contribüa plus que persone à faire élire Patriarche de Jerusalem, Nectarius, un des ennemis les plus passionnez qu'ayent jamais eu les Latins, & qui soustint contre eux toutes les grandes disputes qu'il y eut touchant la possession des saints lieux. Ce fut par ce mesme motif de zele pour son Eglise qu'il contribua par son crédit à faire déposer Parthenius, cy-devant Metropolitain de Burse, qui s'estoit rendu odieux par ses concussions, & qui trouva moyen de se restablir aprés la mort de Panagiotti.

Ce zele estoit accompagné d'une grande doctrine pour un Grec, & elle paroist par une de ses lettres à M. de Nointel qui a esté imprimée dans la Perpetuité. Car on reconnoist qu'il avoit une grande lecture des Auteurs anciens & modernes ; & ce fut sur ce qu'on luy apprit que les Calvinistes se vantoient d'avoir esté en Communion avec Melece Piga Patriarche d'Alexandrie, qu'il donna copie des deux lettres imprimées depuis peu. On luy a aussi l'obligation du Manuscrit de Gennadius, sur lequel on a publié son Homilie de l'Eucharistie : de mesme que de la copie de la Refutation de Cyrille Lucar par Melece Syrigus son maistre & son bienfaicteur : ainsi que de diverses autres pieces, outre quelques-unes qu'il avoit promises, & qui ne se sont pas trouvées. Si cela prouve qu'il ait esté un Grec Latinisé, comme on le doit pretendre sur les faux principes de M. Claude, outre ce qui a esté dit cy-devant dans la Perpetuité, dans l'ouvrage du P. Paris, en divers autres, & en dernier lieu dans la *Défense de la Perpetuité*, aussi-bien que dans les Prefaces & les Observations sur les pieces Grecques publiées depuis peu, les Grecs nous fournissent tous les jours de nouvelles preuves par les livres qu'ils ont imprimez en Moldavie & en Walaquie. Ils sont plus croyables sur la difference qu'il y a d'un Orthodoxe à leur maniere & d'un Latinisé, que ceux qui faute de response solide, ont inventé cette ridicule distinction. Mais comme elle ne regarde pas Panagiotti en particulier, & qu'elle a esté refutée ailleurs, nous n'en parlerons pas davantage.

Sa capacité estoit fort grande. *T. 3 l. 8. c. 4. p. 595.*

P. 465. 468 476.

Il ne reste plus qu'un reproche qui est que ce Grec estoit entierement dévoüé aux Ambassadeurs de France, sur tout à M. de Nointel, d'où conclud l'Auteur de cette rare découverte qui est le S^r A. que tout ce qui a esté fait par l'entremise de Panagiotti, doit estre non seulement suspect, mais rejetté comme faux, parce qu'estant *un habile courtisan fort attaché à l'Ambassadeur de France, il ne luy refusoit jamais rien de ce qui pouvoit luy faire plaisir, tant pour les matieres de la Religion, que pour celles d'Estat.* Ces paroles suffiroient pour démonstrer que celuy qui les a pû escrire serieusement, n'est pas mieux instruit des matieres d'Estat, que de celles de Religion. Car d'abord si on luy demande quelles preuves il a de cet attachement de Panagiotti à l'Ambassadeur de

S'il estoit dévoüé aux Ambassadeurs de France.

*Mon. Auth. p. 485.*

France, il n'en a aucune ſinon le zele de confondre la hardieſſe des Calviniſtes en ce qu'ils attribuoient à ſa nation, des opinions qu'elle a tousjours euës en horreur, & on a fait aſſez voir la fauſſeté de cette prétenduë preuve. Mais ceux qui ſçavent l'hiſtoire de noſtre temps, n'ignorent pas que M. de la Haye dans les dernieres années de ſon Ambaſſade eut tous les ſujets poſſibles de ſe plaindre de Panagiotti, de ſorte meſme qu'il laiſſa une inſtruction à M. de Nointel ſon ſucceſſeur, par laquelle il luy recommandoit entre autres choſes, d'eſtre ſur ſes gardes à l'égard de ce Grec, comme eſtant un fourbe qui ne chercheroit qu'à le tromper. Cela arriva ainſi qu'il l'avoit prédit: car M. de Nointel, n'eut point d'affaires plus faſcheuſes que celles qui luy furent ſuſcitées par Panagiotti, particulierement au voyage d'Andrinople. C'eſt ce qui eſt prouvé par ſes dépeſches, & c'eſtoit ſi peu un ſecret, que le Chevalier Chardin au commencement de ſon voyage, traite cet article fort au long. Ainſi quoyqu'il n'ait aucun rapport à la foy, puiſque Melece d'Alexandrie a eſté en grande liaiſon d'amitié avec George Douza Hollandois & avec Edoüard Barton Ambaſſadeur d'Angleterre, & qu'il a cependant enſeigné clairement la preſence réelle & la Tranſubſtantiation; quand une pareille conjecture ſe trouve convaincuë de faux, comme eſt celle-là, on peut juger quel fond on peut faire ſur celuy qui l'avance au milieu de pluſieurs autres faits également faux, avec autant de temerité que d'ignorance. Panagiotti, Nectarius, Doſithée, & d'autres qui ont eſté des plus zelez pour deſtruire les fauſſes accuſations du Miniſtre Claude contre les Grecs, ont ſouvent teſmoigné qu'ils n'agiſſoient en cela que par le zele qu'ils avoient pour la verité & pour l'honneur de leur Egliſe, & ils eſtoient d'autant plus croyables que les plus fortes déclarations qu'ils ont faites ſur ce ſujet, ont eſté dans les temps meſmes où la meilleure correſpondance auroit eſté troublée par les circonſtances des affaires. Car Panagiotti ſe donna tout le mouvement qui paroiſt dans les lettres de M. de Nointel, lorſqu'il le traverſa dans ſa négociation d'Andrinople. Nectarius ſe retira de Jeruſalem, lorſque cet Ambaſſadeur y arriva, craignant ſes menaces, parce qu'il ne luy avoit rendu aucune marque de reſpect quand il entra dans la Ville, comme teſmoigne Doſithée. Celuy-cy ne fait

*Doſith. vie de Nect.*

pas de difficulté de parler de ce voyage d'une maniere offensante, & d'accuser les Latins d'avoir tué un Religieux Grec dans l'Eglise. Tels estoient ces hommes dévoüez aux Ambassadeurs de France & à la Cour de Rome.

Panagiotti n'avoit aucun interest de s'attacher à la France.

Outre que cette objection est fondée sur une fausseté destruite par les preuves qui en ont esté rapportées, il y a de plus une raison sans replique qui la refute entierement. C'est celle qui regardoit personellement Panagiotti. Car quel interest eust pû l'attacher à la France, luy qui avoit commencé à se faire connoistre en servant les Ministres de l'Empereur, & que pouvoit faire un Ambassadeur de France, pour un homme qui estoit estabIi dans une place importante, & la plus considerable qu'un Grec pust avoir à la Cour du Grand Seigneur ? Que pouvoit-il aussi prétendre de la Cour de Rome, & en un mot de tous les Ministres Estrangers residents à la Porte, qui avoient tous affaire de luy, & il n'avoit point affaire d'eux, puisqu'au contraire sous un Vizir comme Achmet Kuproli, leur amitié pouvoit le rendre suspect & le destruire. On pourroit aussi estre ami d'un Ambassadeur, sans qu'on pust tirer les consequences que tire l'Auteur *des Monuments* ; puisque la familiarité qui peut estre entre des persones de differente Religion, ne prouve pas qu'on trahisse la sienne. Il n'y a donc jamais eu d'argument plus faux, ny plus pueril, que celuy qu'on veut tirer de la maniere dont Panagiotti s'est employé pour fournir des preuves de la créance veritable de l'Eglise Grecque contre les Calvinistes, afin de le rendre suspect, puisqu'il n'a pas agi en cela comme ami des François, ou des Latins, mais comme un vray Grec zelé pour la verité & pour l'honneur de son Eglise.

Il n'a eu aucune liaison avec les Ambassadeurs de France semblable à celle qu'eut Cyrille avec celuy de Hollande.

Il n'est pas aussi inutile de comparer cette prétenduë liaison avec un Ambassadeur Catholique, à celle de Cyrille Lucar, & des Ambassadeurs de Hollande & d'Angleterre. Dans celle-cy, tout est secret & mystere, rien ne se passe en public : un malheureux Patriarche escrit des lettres à Geneve, en Hollande & en Angleterre, qu'il n'auroit osé faire voir à Constantinople. Il donne une Confession de foy informe, qu'il ne reconnoist jamais publiquement : il dit qu'il a attiré dans ses sentiments des Metropolitains & des Evesques, qui n'ont jamais paru. Icy c'est un Grec Laïque à la verité, mais

d'une grande autorité dans son Eglise, qui fait agir les Superieurs Ecclesiastiques en face de toute la Grece : qui tire des livres & des copies authentiques de son cabinet: qui ne dit & ne produit rien qui ne soit connu de tous les principaux de sa Communion. C'est-là le personage que Panagiotti a fait dans toute la suite de cette dispute, en quoy il a suivi les sentiments & la conduite de Syrigus son maistre, & de l'Eglise Orientale, qui n'avoient pas combattu avec moins de chaleur & de zele dans la Confession de Cyrille Lucar, les mesmes erreurs, & les mesmes faussetez, renouvellées par le Ministre Claude, & qui les a encore condamnées depuis dans Caryophylle, confirmant par ce dernier jugement tout ce qu'elle avoit respondu par la bouche de ses Patriarches & de ses Evesques, sur tout dans le Synode de Jerusalem, à l'occasion des calomnies de M. Claude.

Avant que de finir ce qui regarde Panagiotti, nous dirons quelque chose d'une circonstance de sa vie, que nous ne sçavons pas d'ailleurs, & sur laquelle M. Norrmannus qui a traduit la Confession Orthodoxe & l'a fait imprimer à Leipsic, fait quelques remarques. C'est que le sçavant M. Du Cange dans le Catalogue des Auteurs citez dans son Glossaire de la basse Grece, dit que Panagiotti avoit traduit cet ouvrage en Grec vulgaire. C'est ce que n'ont marqué aucun de ceux qui en ont parlé, & ce qui fait que ce Traducteur Suédois en doute. Le fait est peu important de soy-mesme, & il se peut faire que Panagiotti ayant esté dans sa jeunesse élevé par Syrigus, qui eut la principale conduite de cet ouvrage, fit par son ordre ce travail sous ses yeux, & que M. Du Cange ait appris ce fait de quelqu'un qui le sçavoit. Car ceux qui ont connu ce grand homme, plus respectable encore par sa vertu, sur tout par sa simplicité & par sa modestie, que par son érudition immense, sçavent assez qu'il n'estoit pas capable de hazarder les moindres choses qu'il pouvoit ignorer.



CHAPITRE

# CHAPITRE V.

## *Du Synode de Jerusalem, ou de Bethlehem, tenu en 1672.*

ON a marqué dans la fin du troisiéme volume de la Perpetuité, ce qu'on avoit appris d'abord de ce Synode, par les lettres de M. de Nointel, & ensuite par les Actes originaux qui furent envoyez au Roy: car quoyque le Manuscrit ne fust qu'une copie authentique, elle estoit neantmoins signée par ceux qui assisterent au Synode, & par consequent elle valloit un original. C'est cette copie contenuë dans un volume relié magnifiquement, qui fut envoyée au Roy: & la mesme que le S. A. vola dans la Bibliotheque de S. M. & sur laquelle il en a donné une impression tronquée & alterée en plusieurs endroits dans ses *Monuments Authentiques.* Comme on ne la receut que lorsqu'on achevoit d'imprimer le 3. volume, on ne donna que les extraits des endroits principaux qui regardoient l'Eucharistie: mais deux années aprés, le texte Grec fut imprimé avec une traduction Latine, ce qui l'a mis entre les mains de tout le monde.

Premiere connoissance qu'on eut du Synode de Jerusalem.

Ce qui donna occasion à faire dans ce Synode une ample exposition de la créance des Grecs sur l'Eucharistie, fut que M. de Nointel ayant appris qu'il se devoit faire une assemblée de Metropolitains, d'Evesques, & des principaux Ecclesiastiques du Patriarchat de Jerusalem, pour la dédicace d'une nouvelle Eglise que les Grecs avoient obtenu permission de bastir à Bethlehem, il escrivit à Dosithée alors Patriarche, pour le prier de luy donner son jugement & celuy de son Clergé, sur les questions qui faisoient les principaux points de la dispute entre les Auteurs de la Perpetuité & le Ministre Claude, & en particulier sur divers extraits tirez de ses livres. Dosithée, homme aussi sçavant que Grec l'ait esté depuis long-temps, dans les matieres Theologiques, dressa un escrit assez ample qu'il intitula le *Bouclier de la Foy Orthodoxe*, dans lequel tout fut meurement examiné: il fut approuvé par le Synode, & signé par Dosithée, par Nectarius son prédecesseur dans le Patriarchat, & par tous ceux dont on void les signatures. Cela fut fait en 1672. & c'est ce

Occasion de la tenuë de ce Synode.

Ἀσπὶς ὀρθοδοξίας.

qu'on appella *le Synode de Jerusalem* ou *de Bethlehem*. En 1690. le mesme Dosithée changea le titre de cet ouvrage, il y fit des additions considerables, il esclaircit quelques articles, & le fit imprimer à Buchorest en Walaquie. Voicy le titre. *Manuel pour servir de refutation à l'extravagance par laquelle les Calvinistes, accusent faussement, la sainte Eglise Catholique & Apostolique d'Orient, de croire touchant Dieu & les choses divines, ce qu'eux-mesmes ont de meschantes opinions, se servant pour prouver ce qu'ils avancent, des chapitres appellez de Cyrille Lucar : composé par Dosithée Patriarche de la sainte ville de Jerusalem, l'an de Jesus-Christ* 1672. Ainsi le titre a esté un peu changé, en ce que d'abord cet ouvrage portoit le nom du Synode de Bethlehem, & que dans l'édition de Walaquie, il porte le nom de Dosithée qui l'avoit composé, comme Président de ce mesme Synode.

Ἐγχειρίδιον ἐλέγχου τὴν Καλβινικὴν φρενοβλάβειαν συκοφαντοῦσαν τὴν ἀνατολικὴν ἁγίαν καθολικὴν καὶ ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν φρονεῖν ἐν τοῖς περὶ Θεοῦ καὶ τῶν θείων, ὡς αὐτοὶ οὗτοι οἱ Καλβῖνοι δηλονότι κακοφρονοῦσι προβάλλοντες εἰς πίστιν δῆθεν τῶν λεγομένων αὐτοῖς τὰ λεγόμενα Κυρίλλου τοῦ Λουκάρεως κεφάλαια, συντεθὲν παρὰ Δοσιθέου πατριάρχου τῆς ἁγίας πόλεως Ἱερουσαλὴμ κατὰ τὸ χιλιοστὸν ἑξακοσιοστὸν ἑβδομηκοστὸν δεύτερον ἔτος τῆς τοῦ Χριστοῦ καὶ Θεοῦ ἡμῶν ἐνσάρκου ἐπιφανείας.

Les Decrets ne peuvent estre interpretez en faveur des Calvinistes.

Les Calvinistes sont si peu ménagez dans le discours, qu'il ne leur a pas esté possible d'employer aucune des subtilitez ordinaires de M. Claude, pour interpreter des Decrets qui condamnent expressément & en détail tous les articles de leur doctrine. Aussi ce Ministre content des victoires qu'il croyoit avoir remportées, n'a pas jugé qu'il fallust respondre à une pareille autorité. Ses disciples & ses admirateurs, ont eu recours à ses prescriptions generales contre les Grecs pour rejetter ce Synode, comme une declaration mendiée & obtenuë par argent, & comme l'ouvrage d'un petit nombre de Grecs Latinisez. Cette objection peut frapper des ignorants préoccupez de confiance pour leurs Ministres, & des préjugez de leur éducation : mais elle ne peut estre examinée en détail, sans reconnoistre que c'est un tissu de faussetez & d'absurditez.

Ils ne les ont attaquez que par des faussetez.

C'est aussi ce qu'on a reconnu d'une maniere bien sensible, lorsque l'Auteur *des Monuments* a voulu entrer dans les preuves particulieres, des propositions generales tirées des principes de M. Claude. Il a fallu avoir recours à une imagination feconde en chimeres, pour inventer des faits notoirement faux, retrancher plusieurs articles, pour trouver lieu à des interpretations absurdes, & incompatibles avec la doctrine & la discipline des Grecs : enfin il a fallu faire un systeme le plus bizarre qui ait peut-estre jamais esté imaginé. Car si on croid cet Escrivain, c'est une assemblée, qui ayant en

veuë de rejetter la Confession de Cyrille Lucar, & de condamner les opinions des Calvinistes, les justifie presque par tout: ensuite qui les refute: qui combat en plusieurs articles la créance des Latins, & qui est cependant composée de Grecs Latinisez: qui est dévoüée au Pape, & qui a pour Chefs deux Patriarches les plus animez qu'il y ait eu depuis long-temps contre sa Primauté: qui l'ont attaquée par des escrits tres-sanglants, & qui sont morts hors de sa Communion: enfin des Grecs dévoüez à un Ambassadeur de France, contre lequel ils estoient actuellement en dispute pour la possession des saints lieux, affaire à laquelle les deux Nations s'interessoient autant qu'à l'essentiel de la Religion. Tel a esté le systeme qu'a esté obligé de faire celuy qui a voulu tirer des consequences particulieres des propositions generales de M. Claude: & quoy qu'il paroisse assez qu'on ne doit pas escouter sur cette matiere un homme qui en avoit si peu de connoissance, qu'il prend *la grotte de Bethlehem*, pour le nom d'un Saint, il est vray neantmoins qu'on ne peut attaquer l'autorité des Decrets de Jerusalem que par quelques preuves semblables.

Preuves qu'il faudroit donner pour les rendre suspects.

C'est-à-dire, qu'il faut monstrer, que ces Decrets ne s'accordent point avec la créance ancienne & presente de l'Eglise Grecque: qu'ils ont esté dressez par des persones suspectes de collusion avec les Latins: que les formes n'ont pas esté observées: que dans la suite ces Decrets ont esté desavoüez, ou condamnez: que ceux qui les ont dressez ont esté accusez comme novateurs; enfin il faut qu'il paroisse quelque Acte contraire qui destruise ceux de 1672. & qui contienne une Exposition de foy toute differente, & generalement approuvée dans l'Eglise Grecque. C'est ce que le S^r. A. n'a pas fait, & ce que les Calvinistes ne sçauroient faire, sur tout aprés qu'on a donné au public dans la *Défense de la Perpetuité*, des demonstrations sensibles de la fausseté de tout ce que ce temeraire Escrivain a osé dire touchant ce Synode.

Objections de M. Smith.

Parmy les Auteurs qui peuvent passer pour serieux, un des premiers qui ait attaqué le Synode de Jerusalem, a esté M. Smith, dans ses *Miscellanea*, & dans un autre Escrit qu'il a fait pour la défense du premier. Il n'apprend à ses lecteurs aucune circonstance qui ait rapport, à ce que nous venons de marquer: mais il avouë sincerement qu'il n'en sçait au-

cune, puiſqu'il dit ſeulement, qu'on ſçaura par la ſuite du temps, ou au moins au jour du jugement, *arcanorum revelator dies docebit* (car ce n'eſt qu'en ce jour-là que tout ce qui eſtoit caché paroiſtra) par quels artifices ce Synode & la Confeſſion Orthodoxe ont adopté la Tranſubſtantiation. Dans le ſecond Eſcrit, il s'avance un peu plus, en diſant qu'il fut eſtonné lorſqu'il vit ces Decrets, ſe ſouvenant fort bien qu'avant que de partir de Conſtantinople, dans une viſite qu'il rendit au Patriarche de Jeruſalem, dont meſme il avoit oublié le nom, celuy-cy luy avoit parlé d'un Traité contre le Pape qu'il avoit composé, & qu'il vouloit faire imprimer en Angleterre: d'où il conclud qu'un Grec comme celuy-là ne pouvoit avoir part à de tels Decrets.

Elles ſont fondées ſur de faux principes.

On a fait voir dans la *Défenſe de la Perpetuité*, & dans la Préface ſur l'Eſcrit de Nectarius addreſſé aux Religieux du Mont Sina, la foibleſſe & la fauſſeté de cet argument embaraſſé. Il n'y a qu'à le mettre en forme pour en eſtre convaincu, car la majeure doit eſtre celle-cy: *Tout Grec qui croid la Tranſubſtantiation, ne peut pas attaquer la Primauté du Pape*; ou celle-cy: *Tout Grec qui ne croid pas la Primauté du Pape, ne peut pas croire la Tranſubſtantiation.* Or on void clairement que ſi ces deux propoſitions qui reviennent à la meſme, ne ſont pas fauſſes, elles ſont au moins douteuſes, puiſque les Catholiques les nient, & on ne les peut ſuppoſer prouvées, que par ce défaut de raiſonnement que les Logiciens appellent petition de principe. Mais il ne faut point de raiſonnement contre des faits, & ſi jamais il y en a eu de certain, c'eſt que Nectarius a cru la Tranſubſtantiation, puiſqu'il ne pouvoit pas approuver ſolennellement la Confeſſion Orthodoxe, par une lettre qui eſt à la teſte de l'édition de Hollande, & de celle de Leipſic, ſans croire ce dogme, qui s'y trouve formellement enſeigné. Il le reconnoiſt avec la meſme netteté dans ſa lettre aux Religieux du Mont Sina: & dans une précedente eſcrite à Païſius Patriarche d'Alexandrie, qui eſt en François dans la Perpetuité. Mais ce qui eſt le plus remarquable, eſt que dans ce meſme Traité contre la Primauté du Pape, imprimé quatre ans avant les *Miſcellanea*, il l'enſeigne tres-clairement. C'eſt-là où ſe ſont bornez les arguments de M. Smith, qui enfin n'a pû diſconvenir dans l'ouvrage ſuivant que les Grecs ne cruſſent la Tranſubſtantia-

*Opuſc. Gr. p. 171.*

*Perpet. T. 3. p. 653. Inter Opuſc. Gr. p. 183. Ed. Jaſſii p. 104.*

tion, mais en prétendant que ce n'eſt que depuis peu, & par les artifices des emiſſaires de la Cour de Rome qu'elle a eſté introduite parmy eux, ce qu'il ne prouve pas mieux que le reſte.

Et ſur des faits reconnus faux par les autres Proteſtants.

Enfin M. Allix le plus ſçavant des Miniſtres qui ſoient ſortis de France, ayant traduit le Traité de Nectarius, a reconnu que ce Patriarche avoit cru la Tranſubſtantiation; il a ſeulement adjouſté que ce que les Grecs croyoient ſur ce ſujet, n'eſtoit pas entierement ce qui eſt cru dans l'Egliſe Romaine; & cette objection a eſté examinée ailleurs. Nous ne parlerons pas de ce que pluſieurs habiles Proteſtants de la Confeſſion d'Ausbourg ont eſcrit ſur ce ſujet, parce que la pluſpart ſe ſont copiez les uns les autres. Il ſuffit de dire en general que comme les plus fameux Theologiens de cette Communion, ont eſté fort éloignez de croire que la Confeſſion de Cyrille repreſentaſt la foy de l'Egliſe Orientale, ſçachant aſſez d'ailleurs qu'elle enſeigne tout le contraire, ils n'ont pas les meſmes motifs d'attaquer les Decrets du Synode de Jeruſalem, qu'ont les Calviniſtes. M. Norrmannus dans la preface ſur la Confeſſion Orthodoxe, a donné aſſez à entendre qu'on ne pouvoit les avoir pour ſuſpects, en ce qu'il cite leur teſmoignage ſur ce qui regarde la Confeſſion Orthodoxe.

*Not. ad Nectar. p. 10.*
*Not. ad Op. Gr. ed. 1709. p. 199.*
*Fehlav. Reſp. ad Hottinger.*

Authenticité du Synode de Jeruſalem.

On peut dire en effet que ſi jamais il y eut Acte dans lequel concouruſſent toutes les conditions & les circonſtances neceſſaires pour le mettre hors de toute atteinte, c'eſt celuy-cy. Il s'agiſſoit de ſçavoir des Grecs meſmes, leſquels des deux parties s'eſtoient trompez, ſi c'eſtoit les Auteurs de la Perpetuité, lorſqu'ils avoient ſouſtenu que les Grecs croyoient la preſence réelle, & la Tranſubſtantiation, ou ſi c'eſtoit le Miniſtre Claude, qui l'avoit nié: ſi la Confeſſion de Cyrille Lucar eſtoit reconnuë comme Orthodoxe dans l'Egliſe Grecque, ou ſi elle y eſtoit condamnée: & ſelon les reſponſes, il y avoit dequoy terminer pluſieurs queſtions incidentes qui regardoient les perſones des Auteurs citez de part & d'autre, auſſi-bien que leurs ouvrages, pour ſçavoir s'ils eſtoient approuvez ou rejettez par les Grecs. Les Catholiques par la mediation de l'Ambaſſadeur de France, aprés avoir eu pluſieurs reſponſes des Patriarches de Conſtantinople, & de divers Metropolitains, propoſerent leurs

questions au Patriarche de Jerusalem, & celuy-cy les communiqua à son assemblée Synodale, où elles furent examinées. Comme il estoit sçavant, il avoit dressé un Escrit qui fut leu en plein Synode, approuvé & signé par ceux qui y assisterent : & l'Acte fut inseré dans le *Codex* ou Registre de la Grande Eglise : aprés quoy on en donna une copie authentique signée par les Evesques, & les autres Ecclesiastiques pour envoyer à l'Ambassadeur de France. Que les Calvinistes citent pour leur opinion quelque piece semblable : ils ne le peuvent assurément.

Dosithée l'a fait imprimer avec de grandes augmentations.

S'il eust manqué quelque chose à l'authenticité de cette Declaration, & que la moindre des objections frivoles dont on a voulu l'attaquer eust eu quelque fondement, le Patriarche Dosithée y a suppléé abondamment par la nouvelle forme qu'il luy a donnée en la faisant imprimer en 1690. sous un autre titre. Les Latins avec lesquels il a eu des contestations continuelles n'ont eu aucune part à cette édition, puisqu'à peine elle estoit connuë icy. Elle s'est faite en Walaquie, où la Religion Grecque est dominante. Si par trop de complaisance pour les Latins il y avoit eu quelque article qui ne fust pas conforme aux sentiments des Grecs, Dosithée l'auroit sans doute changé. Mais au contraire il y a adjousté un grand nombre de passages d'Auteurs Ecclesiastiques, de nouveaux esclaircissements sur la Transubstantiation, & des refutations plus fortes que les premieres, pour destruire les objections des Calvinistes. On ne trouve pas qu'il se soit retracté de ce qu'il avoit dit dans le Synode, touchant la Transubstantiation contre Cyrille Lucar, & contre les Calvinistes. Par consequent cette édition est une confirmation plus ample de ce qu'il avoit escrit en 1672. & l'Eglise Grecque considere cet ouvrage, comme un abregé de tout ce qu'il y a de meilleur pour défendre son ancienne doctrine contre les heretiques. Quoyque le seul recit de ce qui se passa au Synode de Jerusalem, suffise pour le mettre hors de tout soupçon, si neantmoins il estoit resté quelque difficulté, elle seroit entierement esclaircie par la reconnoissance publique que le Patriarche Dosithée a fait de l'ouvrage entier. Mais nous ne voyons pas que jusqu'à present persone qui puisse estre regardé comme Theologien, ait formé aucune objection solide ou mesme vray-semblable qui

puisse produire le moindre doute raisonnable, ou contre la verité de l'Acte en luy-mesme, ou contre la sincerité de l'exposition de la doctrine qu'il contient.

Vainement attaqué par le Sr. A.

On croid que tout homme médiocrement instruit, ne mettra jamais au nombre des objections qui meritent quelque attention, les remarques absurdes du Sr. A. La mauvaise foy avec laquelle il a retranché dans l'impression qu'il a fait faire de ce Synode, tout ce qui estoit contraire à ses idées, l'ignorance prodigieuse dans les endroits les plus faciles, & les Commentaires qu'il y a joints, font assez connoistre qu'il ne luy appartenoit pas de traiter de pareilles matieres. On ne croid pas que persone en puisse douter, aprés les preuves qui en ont esté données dans la *Défense de la Perpetuité de la Foy*, & ainsi nous ne nous arresterons qu'à quelques remarques principales, afin que ceux qui n'ont pas leu cet ouvrage, ne soient pas trompez, comme on le doit estre quand on n'est pas versé dans ces sortes d'estudes, & qu'on trouve des faussetez, dont on ne peut juger sans la connoissance de divers faits, lorsqu'elles sont avancées avec une hardiesse qui peut-estre n'a jamais eu d'exemple.

Fausseté qu'il avance contre Dosithée. *Def. de la Perpet. p. 249. &c.*

Qui ne seroit pas d'abord frappé, en lisant que veritablement Dosithée avoit approuvé dans le Synode de Jerusalem, la doctrine de la Transubstantiation : mais qu'à cause de cela tout son Clergé se révolta contre luy: qu'il fut chassé de son Siege : qu'il fut obligé de s'enfuïr à Constantinople, & comme ensuite on ne le void plus appellé autrement qu'Expatriarche, qui pourra croire que dans tout ce recit, qui est la base de cent raisonnements ou conjectures, il n'y a pas un mot de verité? C'est ce que nous avons prouvé bien certainement, puisque Dosithée est mort Patriarche de Jerusalem, il y a tout au plus trois ou quatre ans: qu'il a esté dans une extreme consideration tant qu'il a vescu, & qu'outre l'*Enchiridion* dans lequel il a fait imprimer son nom à la teste, les mesmes Escrits qu'on suppose avoir soulevé son Diocese contre luy, il a de plus soustenu la mesme doctrine dans son Traité contre Jean Caryophylle. Tous les autres faits historiques qui naissent sous la main du Sr. A. par rapport à cette matiere sont également faux, comme ce qu'il dit de Nectarius, de Syrigus, de Panagiotti, de Parthenius, & de plusieurs autres. On conviendra qu'un homme qui

confond en un ſeul quatre Parthenius, n'eſt pas juge competent ſur de pareilles matieres.

Objection ſur ce que Doſithée parle en premiere perſone.

Il croid qu'un argument capable de deſtruire l'autorité du Synode de Jeruſalem, eſt qu'en un endroit Doſithée parle en premiere perſone. Cela fait voir combien celuy qui fait une pareille remarque eſt peu verſé dans la lecture des anciens Conciles, où il ſe trouve quelquefois le ſemblable. Mais on ſçait bien, & on ne l'a jamais nié, que ce Patriarche avoit dreſſé le Traité intitulé d'abord *Bouclier de la Foy Orthodoxe*, & il l'a reconnu & s'en eſt fait honneur dans le titre de l'Edition qu'il en a donnée. Cela n'empeſche pas que ceux qui en entendirent la lecture, qui l'approuverent & qui le ſignerent, ne donnaſſent la meſme autorité aux Decrets que les approbations & les ſouſcriptions de ceux qui compoſent une aſſemblée Eccleſiaſtique, donnent aux Expoſitions de foy, quoy qu'elles ayent eſté compoſées par d'autres, ſur tout quand celuy qui les redige par eſcrit eſt le Préſident & le Superieur, comme l'eſtoit Doſithée.

Sur les ſignatures.

*Def. de la Perpet. p. 399. 404.*

Tout ce qu'il a dit pour prouver que les ſignatures eſtoient extorquées, eſt ſi ridicule, comme on l'a fait voir en détail, qu'il eſt difficile de comprendre que l'ignorance & la hardieſſe ayent pû eſtre portées auſſi loin. Car parce qu'il void la ſignature du Protoſyncelle, & que cet Officier doit demeurer ordinairement avec le Patriarche, il en fait un *domeſtique* : un domeſtique eſt quelquefois un valet ; cela luy ſuffit, & un Eccleſiaſtique reveſtu de la dignité la plus conſiderable, devient *domeſtique*, *valet*, *valet de chambre*, *poſtillon*. Sa capacité venant au ſecours luy fait prendre le *Domeſtique*, qui eſt un des principaux Officiers du Chœur, pour un *valet*, & voila une nouvelle preuve, ſouſtenuë de mauvaiſes plaiſanteries, auſſi fades que ſa Theologie eſt fauſſe. On abuſeroit de la patience des lecteurs, ſi on perdoit du temps à refuter de pareilles puerilitez : on l'a fait ſuffiſamment, & on a cru le devoir faire, afin que les Proteſtants raiſonnables avoüent quelque jour, que de tels Eſcrivains ne leur font pas beaucoup d'honneur, & qu'ils font encore moins de préjudice aux Catholiques qu'ils attaquent. Ce qui peut regarder quelques points particuliers de doctrine qui ſe trouvent dans les Decrets, & ſur leſquels cet Eſcrivain a debité de grandes collections de controverſe, tantoſt pour

faire

faire voir qu'ils s'accordoient avec la Confeſſion de Cyrille, tantoſt pour les refuter, ne merite pas la moindre attention, & on y a reſpondu ſuffiſamment.

Raiſons qui peuvent avoir engagé Doſithée à publier cet ouvrage.

Comme nous avons obſervé exactement dans cet ouvrage, & dans les autres, de n'avancer aucun fait ſans en eſtre bien informé, nous ne pouvons fournir que des conjectures, ſur les raiſons qui engagerent Doſithée a donner dans l'Edition de Walaquie, une nouvelle forme à ſon ouvrage, & celles que nous propoſerons paroiſſent aſſez vray-ſemblables. On n'avoit pas preſque entendu parler dans le Levant des diſputes que les Catholiques avoient en ces païs-cy, contre les Calviniſtes, ſur tout de celles qui avoient commencé à l'occaſion du livre de la Perpetuité. Ils ſçavoient que les Lutheriens ayant voulu ſurprendre le Patriarche Jeremie, en luy envoyant une traduction Grecque de la Confeſſion d'Auſbourg, & enſuite divers Eſcrits pour juſtifier leur créance, avoient eſté ſolidement refutez, en ſorte que depuis ce temps-là, ils n'avoient pas troublé ſes ſucceſſeurs, & ces Lutheriens avoient agi de bonne foy, puiſqu'ils n'avoient pas prétendu monſtrer que Jeremie eſtoit de leur ſentiment, encore moins l'accuſer d'eſtre un faux Grec Latiniſé, ou un ignorant qui ne ſçavoit pas la créance de ſon Egliſe. Cela eſtoit reſervé à Aubertin & à M. Claude. Les Grecs ſçavoient auſſi l'uſage que les Calviniſtes avoient fait de la Confeſſion de Cyrille Lucar; mais ils ne pouvoient pas s'imaginer, qu'aprés deux condamnations ſolennelles, & aprés que la Confeſſion Orthodoxe avoit eſté publiée, quelqu'un fuſt aſſez hardi ou aſſez ignorant, pour faire encore valoir cette piece informe, qui ne leur avoit eſté connuë que par les anathemes dont elle avoit eſté frappée.

Extraits des livres de M. Claude envoyez à Conſtantinople.

Ce fut donc à l'occaſion des extraits qui furent envoyez à Conſtantinople que Doſithée fut informé, non ſeulement de ce que M. Claude avoit eſcrit touchant la créance des Grecs, mais des fauſſetez qu'il y avoit adjouſtées touchant Cyrille, & les principaux Grecs dont on luy avoit cité les teſmoignages. Ce Patriarche qui eſtoit ſçavant, entreprit alors la défenſe de ſon Egliſe, en compoſant le Traité qui fut approuvé & ſouſcrit par le Synode de Jeruſalem, & qui a eſté cité & imprimé ſous ce titre, qui eſt conforme à la copie authentique envoyée au Roy.

Dosithée commence à faire imprimer des livres.

Quelques années aprés, Dosithée commença à faire imprimer des livres Grecs en Moldavie & en Walaquie, & le premier ouvrage qui parut fut celuy de Nectarius son oncle & son prédecesseur, dans le Patriarchat de Jerusalem contre la Primauté du Pape, duquel mesme plusieurs croyent qu'il est Auteur, quoyqu'il en ait laissé l'honneur à l'autre: ce fut en 1682. L'année suivante il fit imprimer plusieurs Ouvrages de Symeon de Thessalonique, particulierement ceux dans lesquels les Latins sont fort maltraitez. Il y a fait aussi imprimer divers autres Traitez de Grecs modernes, comme la Refutation de la Confession de Cyrille Lucar par Syrigus, & d'autres que nous n'avons pas encore veus. Enfin comme il avoit pû apprendre dans ses voyages, & dans son séjour en Moldavie & en Walaquie, que les Calvinistes continuoient, nonobstant toutes les declarations de l'Eglise Grecque, à soustenir leurs faussetez & leurs calomnies: qu'il ignoroit si son ouvrage tel qu'il avoit esté approuvé dans le Synode de Jerusalem avoit veu le jour: qu'il en comprenoit l'utilité, & que son zele contre les Calvinistes, & ceux qui favorisoient leurs opinions estoit tousjours le mesme, ainsi qu'il parut dans l'affaire de Caryophylle, ces motifs estoient plus que suffisants pour l'engager à publier par l'impression, un ouvrage qui pouvoit estre fort utile à sa nation, parmy laquelle il n'estoit pas assez connu, & qui luy faisoit honneur. Car il est aisé de comprendre que dans le Levant, & par tout où les Grecs sont respandus, on est tres-peu informé de ce qui se passe parmy nous par rapport à la Religion & aux lettres, puisqu'icy nonobstant le commerce continuel qu'on a en ces païs éloignez, il y a des choses tres-importantes que nous n'apprenons que par hazard & long-temps aprés. On n'a par exemple connu la Confession Orthodoxe, piece aussi décisive qu'il puisse y en avoir, que prés de trente ans aprés qu'elle eut esté approuvée par les quatre Patriarches de l'Eglise Grecque. Le hazard & les citations de Nicolas Comnene Papadopoli, nous ont fait connoistre l'*Enchiridion* de Dosithée, & son Traité contre Caryophylle. Cependant nous estudions, un grand nombre de persones recherchent avec autant de soin que de dépense tout ce qui s'imprime: on a des nouvelles de tout païs. Il ne faut pas croire que les Grecs soient dans le mesme estat: ils ignorent donc

ces disputes qu'il y a eu entre nous & les Calvinistes ; non seulement parce qu'ils n'y prennent pas beaucoup de part, mais aussi parce qu'ils auroient beaucoup de difficultez à en estre instruits.

Les Grecs ont tesmoigné beaucoup de zele dans la dispute sur l'Eucharistie.

Il faut avoüer cependant qu'ils ont esté extremement attentifs, & mesme qu'ils ont pris feu dans la dispute, touchant l'Eucharistie, tant par l'horreur qu'ils ont euë des opinions des Calvinistes sur le S. Sacrement, que par la maniere injurieuse dont ils se sont veus traitez par les hommes du monde les moins instruits des affaires Ecclesiastiques de la Grece. Ce zele n'avoit rien de nouveau, puisqu'il ne fut pas moindre contre Cyrille Lucar : qu'il esclata aussi contre Caryophylle, & qu'il a tousjours esté le mesme depuis la naissance des nouvelles heresies. Il estoit donc fort naturel que Dosithée craignant que dans la suite, ses compatriotes ne se laissassent séduire par les Calvinistes qui avoient desja tasché de le faire, & qui commençoient à emmener de jeunes Grecs pour les faire estudier en Angleterre, & les nourrir dans l'heresie, afin qu'ils pussent ensuite la respandre dans le païs, n'avoit pas trouvé de meilleur expedient que de mettre entre les mains des Grecs, un ouvrage fait avec soin, & fort augmenté, dans lequel ils trouveroient tout ce qui estoit necessaire pour les maintenir dans la foy & les garentir de toute surprise. Car il y explique la naissance des opinions de Luther & de Calvin, & il marque assez clairement qu'ils devoient estre regardez comme heretiques : que le Patriarche Jeremie avoit par cette raison refuté & condamné les escrits qu'ils luy avoient envoyez : que Jean Nathanaël, Gabriel de Philadelphie, & d'autres avoient combattu ces mesmes nouveautez, faisant voir par cette énumeration, la tradition de l'Eglise Grecque moderne, constante à maintenir l'ancienne doctrine.

Dosithée a appris au public plusieurs faits importants sur Cyrille Lucar.

Tout ce que les Calvinistes ont prétendu tirer d'avantages de la Confession de Cyrille Lucar, avoit esté destruit par de puissantes raisons, non seulement par nos Theologiens, mais aussi par ceux de la Confession d'Ausbourg. Cependant nous avons appris par Dosithée plusieurs faits importants, qui avoient rapport à l'histoire de Cyrille Lucar, par lesquels on reconnoist évidemment la fausseté de tout ce que les Calvinistes ont publié sur son sujet, & ce qui est plus consi-

derable, on void que tout ce qu'il avoit fait croire à l'Ambaſſadeur de Hollande & à ſon Miniſtre, touchant l'aveu public de ſa Confeſſion, & le nombre d'approbateurs, qui ſelon luy eſtoient preſts à tout riſquer pour la ſouſtenir, eſtoit une impoſture groſſiere. M. Claude, aprés Hottinger, & meſme M. Smith, qui avoit demeuré à Conſtantinople, où il auroit pû apprendre des nouvelles plus certaines de tout ce qui s'eſtoit paſſé en cette affaire qu'en Suiſſe ou à Geneve, ſe ſont efforcez de donner atteinte aux deux Synodes tenus contre Cyrille, & de les rendre ſuſpects, comme eſtant pluſtoſt les effets de la cabale oppoſée, que des jugements rendus dans toutes les formes, par l'Egliſe Grecque. Doſithée finit toute diſpute ſur ce ſujet, ayant inſeré les Decrets de ces Synodes, dans ſon ouvrage, aprés les avoir verifiez ſur le *Codex* de la Grande Egliſe, & les donnant comme des déciſions authentiques ſur cette matiere.

Il a donné des extraits de ſes homilies.

Enſuite examinant la Confeſſion de Cyrille, il fait voir par pluſieurs extraits des homilies que ce Patriarche avoit preſchées dans Conſtantinople, qu'il y avoit dit le contraire. Puis prenant chaque article à part, il le refute par des preuves tres-ſolides, & il fait voir que la créance de l'Egliſe Grecque eſt toute oppoſée à cette Confeſſion. Dans l'Edition qu'il a faite de ſon ouvrage, outre les eſclairciſſements qui furent publiez en Jeruſalem, touchant le mot & le dogme de la Tranſubſtantiation, il en a adjouſté un fort conſiderable, pour monſtrer que c'eſt en ce ſens-là ſeul que doivent eſtre entendus les autres termes employez par les anciens Auteurs dont à cette occaſion il cite un grand nombre de paſſages, meſme de pluſieurs aſſez rares, & qui ne ſont pas imprimez. Cette ſeule partie démonſtre d'une maniere inconteſtable que les Grecs n'ont jamais entendu les paroles des Peres, ainſi que M. Claude les a expliquez aprés Aubertin, mais comme les Catholiques les entendent. Ainſi toutes les conſequences qu'il en tire à l'égard des Grecs du moyen & du dernier âge ſont entierement deſtruites, puiſqu'il ne s'en trouve aucun qui ait expliqué les Peres, ſinon dans le ſens du changement réel, & qui n'ait rejetté le metaphorique. On void donc aſſez de raiſons qui ont pû engager Doſithée à mettre entre les mains des Grecs un livre d'une grandeur mediocre, dans lequel ils trouvent recueilli

tout ce qui eſt neceſſaire pour combattre les Lutheriens & les Calviniſtes.

Il ne s'eſt encore fait aucune objection raiſonnable contre le Synode de Jeruſalem, puiſqu'on ne peut douter que cette aſſemblée ne ſe ſoit tenuë dans le temps qui s'y trouve marqué. Doſithée & Nectarius qui y préſiderent n'eſtoient pas des Grecs Latiniſez, puiſqu'il y en a eu peu depuis longues années, qui ayent donné des preuves plus certaines de leur averſion de l'Egliſe Romaine. Le premier avoit dreſſé les Decrets, & par conſequent, ils ne pouvoient avoir eſté l'ouvrage d'autres Grecs Latiniſez qui auroient eſté dans l'aſſemblée. Jamais aucun n'a reclamé contre ces Decrets: tout ſe paſſa en public, & les Actes furent inſerez dans les Regiſtres de Jeruſalem. Mais dans l'édition qu'en a donnée l'Auteur ſous une nouvelle forme, le ſeul titre prouve l'éloignement qu'il avoit des Calviniſtes, puiſque celuy qui eſt à chaque page eſt, *contre les Calviniſtes & les Lutheriens.* Perſone n'ignore que les Latins n'eſtoient pas & ne ſont pas encore les maiſtres en Jeruſalem, & le tumulte que les Grecs y exciterent contre eux preſque en meſme temps, en eſt une preuve convaincante. Mais ſi parce qu'il y a pluſieurs Religieux, & d'autres Latins dans la Terre-ſainte, on prétend que tout ce qui en vient doit eſtre ſuſpect, ce qui ſeroit la prétention la plus déraiſonnable, & la plus injuſte, on ne la peut pas mettre en avant, contre l'ouvrage tel qu'il a eſté publié par Doſithée. La Moldavie, la Walaquie, & d'autres Provinces voiſines, ſont fortement attachées à la Religion Grecque qui eſt dominante, & celle des Princes, pour laquelle la pluſpart de ceux qui ont gouverné le païs depuis plus d'un ſiecle ont eſté fort zelez. Ainſi quand la publication de cet ouvrage a eſté faite en Walaquie, c'eſt la meſme choſe que ſi elle euſt eſté faite dans la Grece ou en Jeruſalem, dont les Patriarches ont une grande conſideration dans ce païs-là, à cauſe des aumoſnes que les Vayvodes font aſſez ordinairement pour le ſecours de ceux qui ſont eſtablis dans les ſaints lieux.

On n'a pû rien objecter de raiſonnable contre ce Synode.

Si les Calviniſtes ſe faiſoient juſtice à eux-meſmes, ils reconnoiſtroient la difference qu'il y a entre l'ouvrage de Doſithée & celuy de Cyrille, ſur lequel ſeul ils voudroient qu'on jugeaſt de la créance generale de tous les Grecs. Ce-

Difference qu'il y a entre l'ouvrage de Doſithée & celuy de Cyrille Lucar.

luy-cy n'a pas trouvé un ſeul Metropolitain, un Eveſque, un Officier de l'Egliſe de Conſtantinople, qui ait ſigné ſa Confeſſion : elle a eſté imprimée d'abord en Latin, enſuite en Grec, non pas dans un païs où elle puſt eſtre connuë & examinée par les Grecs, mais à Genéve, & on ne peut dire que ce fut par ſon ordre. Il n'en a pas meſme donné de copie authentique, à ceux pour leſquels il l'avoit faite, puiſque quoyqu'ils diſent qu'elle eſtoit eſcrite toute de ſa main, elle n'en avoit pas pour cela plus d'autorité. Il en donna encore moins de copie à ſon Egliſe pour eſtre inſerée dans les Regiſtres, & s'il conſentit à l'impreſſion, comme l'aſſurent les Auteurs de la Preface, outre qu'on apprend par le teſmoignage de tous les Grecs, que non ſeulement il n'avoüa pas cette Confeſſion, mais qu'il la deſavoüa pluſieurs fois avec ſerment, Genéve n'eſtoit pas un lieu propre à faire imprimer une pareille piece, puiſqu'alors il n'y avoit non plus qu'à preſent aucune Communion entre les Grecs & les Calviniſtes. La Confeſſion Orthodoxe a eſté imprimée en Hollande, mais le lieu de l'impreſſion n'y fut pas marqué, de peur que cela ne fit quelque mauvais effet ſur l'eſprit des Grecs. Dés que la Confeſſion de Cyrille fut connuë par les copies qui s'en reſpandirent en Walaquie & en Moldavie, chacun en fit des plaintes : elle fut condamnée quelques années aprés : elle fut refutée, & elle a depuis eſté en horreur dans toute la Grece. Il n'eſt rien arrivé de ſemblable aux eſcrits de Doſithée : ils ſont recherchez avec empreſſement, ils ſont leus par tout : la doctrine qu'ils contiennent fut confirmée peu de temps aprés l'impreſſion, dans le jugement Synodal rendu contre Caryophylle : on ne peut donc douter qu'ils ne contiennent la veritable expoſition de la créance de l'Egliſe Grecque, & qu'ils ne deſtruiſent par conſequent tout ce qui a eſté objecté contre le Synode de Jeruſalem.



## CHAPITRE VI.

### *Comparaison des Decrets du Synode de Jerusalem, comme ils parurent en 1672. & de la nouvelle forme dans laquelle Dosithée les fit imprimer en 1690.*

Le livre imprimé en Moldavie avec d'autres, & comment.

COmme l'*Enchiridion* de Dosithée, & la plusspart des livres que les Grecs ont imprimez depuis environ trente ans sont fort rares, il ne sera pas inutile de donner une plus grande connoissance de l'ouvrage de ce Patriarche, qui meriteroit d'estre imprimé de nouveau, avec les additions qu'il y a faites. La rareté de ce livre & de divers autres semblables, ne vient pas seulement du peu de commerce qu'on a en Walaquie & en Moldavie, mais d'une raison particuliere que nous avons apprise par des lettres des Grecs de Venise. C'est que la plusspart de ces livres ont esté imprimez par les soins & par la liberalité des Vayvodes, & entre autres l'*Enchiridion* de Dosithée avec la Refutation de la Confession de Cyrille Lucar par Melece Syrigus, fut imprimé aux despens du Vayvode de Walaquie Jean Constantin Basaraba, à Buchorest, comme il est marqué à la fin du livre. Ce Prince par un exemple de zele pour sa Religion, & d'une magnificence digne de plus grands qu'il n'estoit, ordonna que tous les exemplaires seroient distribuez aux Grecs *gratis*, & afin que ceux qui les auroient ne pussent les vendre, il obtint des Evesques & de Dosithée Patriarche de Jerusalem qu'ils publieroient une Sentence d'excommunication contre les Grecs qui vendroient ces livres.

Par des Grecs mesmes.

On peut encore faire une remarque qui donne une nouvelle autorité à ces impressions, & c'est que celuy qui gouvernoit l'Imprimerie de Buchorest, estoit Metrophane, cy-devant Evesque de *Chusion*, & que celuy qui fit l'impression fut un autre Grec nommé Michel Macri, de Joannina, Notaire de la Grande Eglise. C'est donc l'ouvrage de deux fameux Grecs, qui sont Melece Syrigus, consideré comme un des plus grands Theologiens du dernier siecle, & un Patriarche de Jerusalem aussi fameux qu'a esté Dosithée : imprimé chez un Grec & par un Grec, sous les ordres, aux despens & dans

le païs d'un Prince faiſant profeſſion de la Religion Grecque. Ce ne ſont pas-là des impreſſions de Geneve, à la teſte deſquelles on fait parler un Imprimeur qui n'avoit rien à perdre pour debiter des fauſſetez pareilles à celles que contient la Preface de la Confeſſion de Cyrille. Ce ſont des Grecs conſtituez en dignité dans leur Egliſe qui recommandent l'ouvrage de Syrigus contre cet Apoſtat, comme eſtant tres-Orthodoxe & tres-utile pour confondre les Lutheriens & les Calviniſtes, qui le dédient à un Prince de la Religion Grecque, & qui le font imprimer par des Grecs & pour les Grecs. On ne dira pas que la Cour de Rome ait eu part à ces ouvrages, puiſqu'elle condamne une partie de ce qu'ils contiennent, touchant les points qui regardent le ſchiſme de l'Egliſe Grecque: & qu'il eſt ſorti des meſmes impreſſions un livre auſſi violent contre la Primauté du Pape, que celuy de Nectarius.

Titre nouveau que Doſithée a donné à ſon ouvrage.

Doſithée avoit donné à ſon ouvrage en 1672. le titre de *Bouclier de la Foy Orthodoxe :* dans l'édition de Buchoreſt, il l'a ainſi intitulé. *Manuël pour refuter l'extravagance des Calviniſtes, qui calomnient la ſainte Catholique & Apoſtolique d'Orient, luy attribuant qu'elle a ſur Dieu, & ſur les Myſteres de la Religion leurs mauvaiſes opinions, appuyant ce qu'ils avancent ſur les Chapitres attribuez à Cyrille Lucar : composé par Doſithée Patriarche de la Sainte Ville de Jeruſalem en* 1672. Le titre courant dans tout le livre eſt, *contre les Calviniſtes & les Lutheriens.*

Κατὰ Καλβίνων καὶ Λουτέρων.

Quelques changements marquez.

La preface & le diſcours préliminaire ne ſont point changez. Dans le chap. 1. au commencement Doſithée a fait deux changements conſiderables. Le premier en ce qu'il a adjouſté ces paroles. *Nous ne promettons pas de dire avec certitude preſentement, de quelle conſcience eſtoit Cyrille, c'eſt-à-dire ce qu'il penſoit en ſa conſcience.* Le ſecond changement eſt qu'au lieu que dans le Synode il avoit dit que Cyrille avoit eſté élevé au Patriarchat de Conſtantinople d'un commun conſentement de tout le Clergé, il a mis ὁπωσδήποτε, *de quelque maniere que ce fuſt.* Ces deux changements font connoiſtre que Doſithée à l'occaſion des loüanges outrées que les Calviniſtes avoient données à ce malheureux, ayant examiné plus ſerieuſement la matiere, avoit reconnu que ceux qui avoient juſtifié Cyrille à cauſe du deſaveu de ſa Confeſſion reïteré pluſieurs fois avec ſerment, & parce qu'on luy avoit veu pratiquer

tout

tout le contraire de ce qu'elle contenoit, ou qui pouvoient s'eſtre laiſſé perſuader que Cyrille de Berroée, par intereſt ou par paſſion, avoit pouſſé le zele trop loin, en faiſant prononcer anatheme contre luy, avoient eſté trompez. Il a donc mieux aimé ſuivre Melece Syrigus qui en a parlé de la meſme maniere, laiſſant la choſe au jugement de Dieu. Il paroiſt auſſi qu'il reconnut que ſon élection au Patriarchat de Conſtantinople, n'avoit pas eſté fort canonique, puiſqu'il a retranché ce qui pouvoit le faire croire. *In Præfat. MS.*

Il adjouſte aux extraits des Homilies de Cyrille, contre le chapitre du Culte des Saints, un paſſage tiré d'un Sermon ſur S. Demetrius. Il a auſſi changé le titre du premier extrait contre le chapitre 16. & il a mis ces paroles. *Que le bapteſme efface le peché originel abſolument, & non pas ſeulement des prédeſtinez.* On ne remarque aucun autre changement dans ces extraits.

On en trouve un fort conſiderable dans le chap. 4. car il eſt omis entierement avec toutes les citations contre les Iconomaques qui ſont ſeulement indiquées, en ſorte que le chap. 4. eſt celuy qui faiſoit le 5. dans le Synode de Jeruſalem. Il eſt inutile d'en deviner les raiſons : mais ce retranchement ne change rien à toute l'œconomie de l'ouvrage. Il pourſuit juſqu'à l'endroit de la page 150. de l'Edition de Paris, qui en fait la derniere ligne : & il retranche une partie de ce qui ſuit. Il inſere à la place une digreſſion touchant l'oppoſition que firent les Grecs dans le Concile de Florence à l'addition au Symbole, pour monſtrer qu'il n'eſtoit pas permis meſme aux Conciles Oecumeniques de rien adjouſter aux expoſitions de la foy, particulierement ſur la Sainte Trinité ; ce qui fait voir qu'il ne perdoit pas la moindre occaſion d'attaquer les Latins : mais que cela ne l'avoit pas empeſché d'eſcrire contre les ennemis de l'Egliſe & de défendre la foy ſur l'Euchariſtie. Puis il reprend ce qui eſt à la page 153. & il adjouſte à l'exemple de S. Baſile, qui ſe juſtifia contre ſes calomniateurs, celuy de Denis d'Alexandrie, aprés quoy il continuë de meſme que dans l'imprimé, ce qui y eſt marqué touchant l'ambition & l'avarice de Cyrille : les maux & les deſpenſes qu'il cauſa à l'Egliſe, le ſoupçon que produiſit ſa liaiſon avec l'Ambaſſadeur de Hollande, duquel il ſe ſervit pour parvenir à ſes fins ; & que non

Il a retranché les extraits contre les Iconomaques.

ſeulement il ne doit pas eſtre regardé comme un martyr, n'ayant pas ſouffert la mort pour le nom de Jeſus-Chriſt, mais comme un malheureux qui n'a aucune part avec luy. Doſithée avoit mis dans le premier eſcrit qu'il avoit uſurpé trois fois le Siege de Conſtantinople, aprés la premiere élection qui paroiſſoit legitime: dans l'Edition, il a mis *ſix fois* ce qui eſt plus conforme à la verité, comme on a fait voir par la liſte des Patriarches que nous avons inſerée cy-deſſus.

Les Actes des Synodes contre Cyrille s'y trouvent comme dans la premiere édition.

Aprés cela on trouve les Actes du Synode tenu ſous Cyrille de Berroée: puis de ceux de Jaſſi & de Conſtantinople, ſous Parthenius le vieux, qui ſont inſerez en entier avec les ſignatures: & l'épilogue qui les ſuit finit à la troiſiéme ligne de la page 217. l'Auteur adjouſtant ſeulement que le Synode de Jaſſi avoit particulierement combattu contre les Calviniſtes, en dreſſant la *Confeſſion Orthodoxe*. Mais il a retranché ce qui ſuit dans le manuſcrit & dans l'impreſſion de Paris, où il rend raiſon pourquoy le premier Synode anathematiſa la perſone de Cyrille, & qu'au ſecond on ſe contenta de condamner ſa doctrine. En effet, cela eſtoit inutile & une partie de ce que contenoit cet article ſe trouvoit ailleurs. Ces Actes des deux Synodes ont dû faire le Chap. 5. mais on ne l'a pas marqué, & celuy qui ſuit eſt le 6.

Autres changements.

Doſithée a retranché la ſeconde periode, qui commençoit par l'addreſſe qu'il faiſoit de l'Expoſition de la Foy qui ſuit, & telle qu'il la devoit faire en parlant à la teſte de ſon Synode; mais qui n'eſtoit plus neceſſaire pour un ouvrage comme l'*Enchiridion*. Pour les chapitres oppoſez à ceux de Cyrille, il ne ſe trouve aucune difference qui merite d'eſtre remarquée, entre ce qui fut propoſé & approuvé au Synode de Jeruſalem, & cette derniere édition, ſi ce n'eſt dans le dix-ſeptiéme qui concerne l'Euchariſtie, qu'il a tellement augmenté, que les additions ſont preſque la moitié de tout l'ouvrage. Or ce n'a pas eſté pour ſe retracter de ce qu'il avoit publié en 1672. ny pour s'expliquer dans un ſens qui euſt le moindre rapport aux idées que M. Claude attribuë à ſes Grecs non Latiniſez: c'eſt pour s'expliquer d'une maniere ſi nette & ſi claire, qu'il n'y a point de commentaire qui ſoit capable de l'obſcurcir. Comme l'*Enchiridion* eſt fort rare, & qu'il ne ſerviroit de rien d'indiquer l'endroit où l'Auteur s'explique ſur la Tranſubſtantiation d'une maniere

plus estenduë qu'il n'avoit fait dans le premier ouvrage, nous rapporterons cet endroit, que chacun pourra comparer avec ce qui se trouve dans l'édition Grecque & Latine de 1676. Voicy les paroles de Dosithée.

*Par le mot de* Μετουσίωσις, ou *Transsubstantiation, nous ne croyons pas qu'on fasse entendre clairement la maniere selon laquelle le pain & le vin sont changez au corps & au sang du Seigneur: car cela est incomprehensible & impossible à tout autre qu'à Dieu, & fait voir en mesme temps l'ignorance & l'impieté de ceux qui calomnient l'Eglise Catholique d'avoir cette pensée: mais elle croid que le pain & le vin aprés la consecration sont faits veritablement, réellement & substantiellement, le pain, le veritable corps du Seigneur: & le vin, son veritable sang. Cela ne doit pas s'entendre comme s'il y estoit figurement, par maniere de type: representativement, par maniere d'image, ny spirituellement, ainsi qu'on appelle spirituels les Sacrements de l'ancien Testament qui n'estoient que des types & des ombres, & qui estoient principalement appellez Sacrements, en ce qu'ils signifioient ceux du Nouveau Testament, qui estoient la verité. Car lorsque les anciens mangeoient la manne, & qu'ils beuvoient l'eau de la pierre qui les suivoit, ils mangeoient & beuvoient le corps & le sang du Seigneur, mais en figure; & nous le beuvons & le mangeons veritablement. Ils n'avoient pas les choses qui estoient, mais qui devoient estre, & nous avons celles qui sont: elles estoient absentes pour eux, & elles nous sont presentes: elles estoient significatives à leur esgard, & pour nous elles existent veritablement. Ce n'est point non plus par une grace qui surpasse celle dont sont remplis les autres Sacrements; ny par la communication & par la presence de la seule divinité du fils unique; selon ce que quelques Peres ont dit en parlant du divin Baptesme: ny par une veritable & certaine presence de Nostre Seigneur Jesus-Christ que la seule foy produit, comme Calvin a eu l'impieté d'avancer, puisqu'une telle presence n'est ny veritable, ny certaine, mais phantastique, & une pure imagination, n'estant ny substantielle ny réelle: ny par une espece de composition, en sorte que le corps du Seigneur estant infini, parce qu'il a esté uni à la divinité du Fils unique, soit uni pareillement au pain proposé de l'Eucharistie: & que le pain par metonymie soit corps, & le vin sang, & non par le changement, comme veut le furieux Luther; ny qu'aucun accident du pain & du vin soit changé en quelque accident du corps & du sang de J. C. par quelque chan-*

P. 297.

Explication de la Transsubstantiation.

P. 41.

Ἔτι τῇ μετουσίωσις λέξει, οὐ τὸν τρόπον πιστεύομεν δηλοῦσθαι καθ' ὃν ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος μεταποιοῦνται εἰς τὸ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου· τοῦτο γὰρ ἄληπτον παντὶ καὶ ἀδύνατον πλὴν αὐτοῦ τοῦ Θεοῦ· καὶ τοῖς συκοφαντοῦσι τὴν καθολικὴν ἐκκλησίαν φρονεῖν οὕτως ἀμάθειαν ἅμα καὶ ἀσέβειαν ἐπιφέρει· Ἀλλ' ὅτι ὁ ἄρτος καὶ ὁ οἶνος μετὰ τὸν ἁγιασμὸν οὐ τυπικῶς οὐδὲ εἰκονικῶς οὐδὲ πνευματικῶς, καθ' ὃν τρόπον πνευματικὰ λέγονται τὰ τῆς ἀρχαίας διαθήκης μυστήρια, τυπικὰ καὶ σκιώδη ὄντα, καὶ μυστήρια λεγόμενα μάλιστα, καθόσον ἐσήμαινον τὰ τῆς νέας διαθήκης μυστήρια, ἀληθεία ὑπάρχοντα (ἐπειδὴ ἐκεῖνοι ἐσθίοντες τὸ μάννα καὶ πίνοντες ἐκ τῆς ἀκολουθούσης πέτρας ἤσθιον καὶ ἔπινον τὸ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ κυρίου, ἀλλὰ τυπικῶς· ἡμεῖς δὲ ἐσθίομεν καὶ πίνομεν ἀληθῶς· κἀκεῖνοι μὲν τὰ μὴ ὄντα, ἀλλ' ἐσόμενα, ἡμεῖς δὲ τὰ ὄντα· καὶ οἱ μὲν κατ' ἀπουσίαν, ἡμεῖς δὲ κατὰ παρουσίαν, καὶ οἱ μὲν τὰ δηλωτικὰ τούτων, ἡμεῖς δὲ τὰ ὑπάρχοντα) οὐδὲ

χάριτι ὑπερβαλλούσῃ τὴν τὰ λοιπὰ πληροῦσι μυστήρια· οὐδὲ τῇ κοινωνίᾳ ϗ τῇ παρουσίᾳ τῆς θεότητος

*gement ou alteration. Mais le pain est fait veritablement, réellement & substantiellement le veritable corps du Seigneur, & le vin son veritable sang.*

μόνης τοῦ μονογενοῦς, καθὼς τινες τῶν πατέρων εἰρήκασι περὶ τοῦ Θείου βαπτίσματος· οὐδὲ κατὰ τὴν ἀληθῆ ϗ βέβαιαν παρουσίαν τοῦ κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἣν δηλονότι ἡ πίστις μόνη προσφέρει ὡς ἡ Καλβίνου ἀσέβεια καινοτομεῖ, ἐπειδὴ ἡ τοιαύτη παρουσία οὐκ ἔστιν ἀληθὴς ϗ βεβαία, ἀλλὰ φαντασιώδης ϗ ὅλως διανοίας ἀνάπλασμα, ὡς μὴ οὖσα οὐσιώδης ϗ πραγματική· οὐδὲ κατ' ἐναρτισμὸν ὥστε τὸ σῶμα τοῦ κυρίου ὑπάρχον ἄπειρον διὰ τὸ συνηνῶσθαι τυχὸν τῇ θεότητι τοῦ μονογενοῦς, εἶναι ϗ τῷ προκειμένῳ τῆς εὐχαριστίας ἄρτῳ ἡνωμένον, ϗ κατὰ μετωνυμίαν εἶναι τὸν ἄρτον σῶμα, ϗ τὸν οἶνον αἷμα, ϗ μὴ κατὰ μεταβολήν, ὡς ἡ Λουθήρου μανία βούλεται· οὐδὲ συμβεβηκός τι τοῦ ἄρτου ϗ τοῦ οἴνου, εἰς συμβεβηκός τι τοῦ σώματος ϗ αἵματος τοῦ Χριστοῦ, κατά τινα τροπὴν ἢ ἀλλοίωσιν μεταποιεῖται· ἀλλ' ἀληθῶς ϗ πραγματικῶς ϗ οὐσιωδῶς γίνεται ὁ μὲν ἄρτος, αὐτὸ τὸ ἀληθὲς τοῦ κυρίου σῶμα, ὁ δὲ οἶνος αὐτὸ τὸ ἀληθὲς τοῦ κυρίου αἷμα. P. 41.

Continuation de cette explication.

Dosithée continuë en ces termes. *Il est clair que comme l'Eglise Catholique a tiré de l'Escriture le terme de* Consubstantiel *&* l'Union hypostatique, *& d'autres dogmes conformes à la Religion, & necessaires qui sont contenus dans les sept Synodes Oecumeniques, de mesme elle en a tiré le mot de* Transubstantiation *dans les temps ausquels on en avoit besoin pour destruire l'heresie de Berenger, & des autres Heretiques qui ont paru devant & aprés luy, qui ont blasphemé contre ce Sacrement, & qui ont détourné le sens des paroles de Nostre Seigneur, & des Saints Peres interpretes de la Sainte Escriture, & la décision du septiéme Synode Oecumenique touchant le Sacrement par de fausses interpretations, suivant l'ancienne coustume des Heretiques. Ainsi ce mot n'est point une invention des Latins, ny d'un de leurs Conciles, comme prétendent les Lutheriens & les Calvinistes, croyant tromper par une telle sottise quelques Orthodoxes : mais c'est une définition de l'Eglise Catholique pour renverser les heresies contre ce Sacrement. Ce que disent aussi ces Heretiques dont il a esté parlé, que nous avons esté trompez par les Papistes ; car c'est ainsi qu'ils appellent les Occidentaux, pour embrasser touchant la sainte Eucharistie, le dogme signifié par le mot de* Transubstantiation, *est un mensonge. Car le septiéme Concile que nous suivons en tout touchant le tres-saint Sacrement, & les Peres d'Orient l'ont confirmé :* c'est-à-dire qu'ils ont establi la doctrine signifiée par ce mot.

Φανερὸν δὲ ὅτι ὡς συνήγαγεν ἡ Καθολικὴ ἐκκλησία παρὰ τῆς γραφῆς τό τε ὁμοούσιον, ϗ τὴν καθ' ὑπόστασιν ἕνωσιν ϗ τὰ λοιπὰ τὰ εὐσεβῆ ϗ ἀναγκαῖα δόγματα, ἅτινα κεῖται παρὰ ταῖς οἰκουμενικαῖς ἑπτὰ συνόδοις, οὕτω συνήγαγε ϗ τὴν Μετουσίωσις λέξιν ἐν τοῖς χρειώδεσι καιροῖς εἰς ἀποτροπὴν τῆς αἱρέσεως τοῦ Βερεγγαρίου ϗ τῶν πρὸ αὐτοῦ ϗ μετ' αὐτὸν ἀναφανέντων αἱρετικῶν ϗ βλασφημούντων εἰς τὸ μυστήριον τοῦτο, τά τε κυριακὰ λόγια, ϗ τοὺς ἐξηγητὰς τῆς ἁγίας γραφῆς ἁγίους πατέρας ϗ τὴν περὶ τοῦ μυστηρίου ἀπόφασιν τῆς ἑβδόμης ἁγίας ϗ οἰκουμενικῆς συνόδου σοφίσμασι ϗ ὁμωνυμίαις, κατὰ τὸ ἴδιον τῶν ἀπ' αἰῶνος αἱρετικῶν διαστρεφόντων. Ὅθεν οὐδὲ Λατίνων, οὐδὲ λατινικῆς συνόδου ἐστὶν ἡ λέξις ἐφεύρεμα, ὡς οἱ Λουθηροκαλβῖνοι τερατεύονται, νομίζοντες διὰ τῆς τοιαύτης φλυαρίας ἀπατᾶν τινὰς τῶν ὀρθοδόξων· ἀλλὰ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πρὸς ἀποτροπὴν τῶν κατὰ τοῦ μυστηρίου αἱρέσεων ἐστὶ διορισμός. Ἐκεῖνο δὲ ὅπερ λέγουσιν οἱ διαληφθέντες αἱρετικοὶ φενακισθῆναι ἡμᾶς δηλονότι ὑπὸ τῶν παπιστῶν (οὕτω γὰρ ἐκεῖνοι καλοῦσι τοὺς δυτικούς, ϗ πρεσβεύειν περὶ τῆς ἱερᾶς εὐχαριστίας κατὰ τὸ σημαινόμενον, ϗ τὸν σκοπὸν τῆς μετουσιώσεως, ψεῦδός ἐστι. . . Ἡ γὰρ ἑβδόμη οἰκουμενικὴ σύνοδος . . . ᾗ τινι ἡμεῖς ἑπόμεθα κατὰ πάντα περὶ τοῦ ἁγιωτάτου μυστηρίου . . . ἀνατολικοὶ δὲ πατέρες ἐκείνην συνεστήσαντο.

Ensuite il partage son discours en plusieurs sections, sui-

vant lesquelles il rapporte un grand nombre de passages de Peres, & d'autres Escrivains Ecclesiastiques, qui marquent une prodigieuse lecture, & qui peuvent faire voir aux Calvinistes que les Grecs ne sont pas si ignorants que le prétendoit M. Claude, qui certainement n'auroit pas connu plusieurs Auteurs citez par ce Patriarche : car Aubertin n'en avoit pas fait mention.

La premiere section commence par cette remarque, que presque du temps des Apostres il y eut des heretiques, comme les disciples de Simon & de Saturnin, qui selon le tesmoignage de S. Ignace dans l'Epistre à ceux de Smyrne rapporté par Theodoret eurent des opinions erronées sur le Sacrement de l'Eucharistie. Mais qu'elles finirent bien-tost, & qu'au septiéme Concile Oecumenique, il fut décidé contre les Iconomaques, que c'estoit une heresie de dire que l'Eucharistie estoit le type, l'image, le signe ou le symbole du corps & du sang de Jesus-Christ. Il rapporte les paroles dites en cette assemblée par Epiphane Diacre, *que jamais ny Jesus-Christ, ny les Apostres, ny les Peres, n'ont dit que le sacrifice non sanglant offert par le Prestre fust une image, mais le veritable corps & le sang de Jesus-Christ.* Il confirme cette verité par des passages de S. Jean Damascene: d'Elie de Crete dans son Commentaire sur l'Apologie de S. Gregoire de Nazianze: de Theodore Graptus en son Traité de la Foy infaillible des Chrestiens: de saint Jean Chrysostome Hom. 26. sur S. Mathieu: d'Origene sur le mesme Evangile: de Theodoret Dialogue 2. d'Anastase d'Antioche contre les Gaianites: de Samonas de Gaze: de Pierre de Sicile contre les Manichéens: de Nicolas Cabasilas livre 4. de la vie en Jesus-Christ: de Theophane de Nicée livre 4. contre les Juifs chap. 19. de Jean Patriarche d'Antioche contre les Azymes: de S. Denis & de S. Maxime son Interprete. Enfin il fait voir qu'il n'y a aucune contradiction, en ce que quelques Peres ont appellé *Antitypes*, les sacrez Mysteres, & que d'autres ont dit qu'ils ne l'estoient pas, parce qu'ils prenoient ce mot en differents sens.

Premiere Section. P. 42.

Dans la seconde section, il dit que Berenger avoit avancé que le pain & le vin estoient un simple type ou figure du corps & du sang de Jesus Christ: qu'il fut condamné par le Pape Nicolas II. dans un nombreux Synode, & en plusieurs

Seconde.

autres, particulierement dans celuy de Latran en 1215. & que le Synode general en prononçant anatheme contre cette heresie, fit une décision conforme à l'Escriture, aux Peres, & au septiéme Concile, quoy qu'en d'autres articles il ne luy ait pas esté conforme. C'estoit-là une occasion de déclamer contre les Latins, si les Grecs avoient cru qu'ils eussent introduit un nouveau dogme, en establissant celuy de la Transubstantiation, les Calvinistes prétendant qu'il a commencé au Concile de Latran. Mais au contraire Dosithée louë l'Eglise Latine d'avoir condamné ce qu'ils veulent faire passer pour la créance de toute l'Antiquité, & il prétend qu'en cela elle a suivi ce que l'Eglise Grecque avoit décidé dans le septiéme Concile.

Troisiéme.

Dans la section troisiéme, il prouve l'horreur qu'elle a tousjours euë de cette heresie, par la punition rigoureuse que fit l'Empereur Alexis Comnene en 1081. de Basile, Chef de la Secte des Bogomiles, qui nioient le changement dans le Mystere de l'Eucharistie : & qu'il fit bruler vif dans l'Hippodrome, aprés avoir fait condamner ses erreurs dans une assemblée Synodale d'Ecclesiastiques & de Senateurs : & qu'à cette occasion, il ordonna à Euthymius Zygabenus d'inserer dans sa Panoplie les tesmoignages de S. Gregoire de Nysse & de S. Jean Damascene, qui establissent le changement réel du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ.

Quatriéme.

τὸν αὐτὸν καὶ ἕνα τοῦ Θεοῦ υἱὸν καὶ θῦμα γένεσθαι καὶ σὺν τῷ πατρὶ τὴν θυσίαν προσδέχεσθαι.

Dans la section quatriéme, il parle de la dispute qui arriva sous l'Empereur Manuel Comnene, à l'occasion d'un Diacre nommé Basile, qui avoit dit dans un sermon que *le Fils de Dieu avoit esté la victime, & qu'il avoit receu le sacrifice avec le Pere :* & qui fut accusé d'heresie comme introduisant deux hypostases ou persones en Jesus Christ. Que Soterichus Panteugenus élu Patriarche d'Antioche, Eustathe Metropolitain de Dyrrachium, & d'autres qui attaquerent cette proposition furent excommuniez dans un Synode tenu en 1056. surquoy il cite Cinnamus l. 4. Nicetas Choniates : la Chronique en vers d'Euphraïm : puis il rapporte la décision de ce Synode, & les anathemes prononcez *contre ceux qui nient que Jesus-Christ est le Sacrificateur & le Sacrifice*, & le troisiéme est *contre ceux qui disent que le Sacrifice qui est offert tous les jours par les Ministres sacrez, selon que nostre Sauveur & le Seigneur de toutes choses l'a ordonné, renouvelle dans l'imagination & par*

ὅτι καινίζει φανταστικῶς καὶ εἰκονικῶς τὴν ἐπὶ τοῦ τιμίου σταυροῦ παρὰ τοῦ σωτῆρος ἡμῶν προσαχθεῖσαν θυσίαν τοῦ ἰδίου σώματός τε καὶ αἵ-

*maniere d'image celuy qui a esté offert sur la croix par nostre Sauveur de son corps & de son sang, pour la délivrance & l'expiation du genre humain, mais qu'il n'est pas le mesme.* Il rapporte ensuite divers passages pour confirmer cette doctrine, entre autres de Nicolas de Methone contre Soterichus, d'Estienne μέγας δρουγγάριος contre le mesme; de S. Athanase, de S. Gregoire de Nazianze: de S. Cyrille de Jerusalem εἰς ὑπαπάντην: de S. Gregoire de Nysse: Homilie sur la Pasque: de S. Cyrille d'Alexandrie contre Theodoret: & de sa lettre aux Empereurs: de Cabasilas l. 1. de la vie en Jesus-Christ: & chap. 45. de son Exposition de la Liturgie, Nicolas de Methone contre les Azymes: de Theophane discours 8ᵉ. contre les Juifs: d'Oecumenius sur le 5. Chap. aux Hebreux: de Symeon de Thessalonique en son Dialogue contre les heresies: & de la Confession de Germain Patriarche de Constantinople, qui vivoit peu aprés.

*μιᾶς, εἰς κοινὴν τῆς ἀνθρωπίνης φύσεως λύτρον τε καὶ ἐξίλασμα ἡ καθεκάστην προσαγομένη θυσία παρὰ τῶν τὰ θεῖα ἱερουργούντων μυστήρια καθὼς ὁ Σωτὴρ ἡμῶν καὶ δεσπότης τῶν ὅλων παρέδωκεν, καὶ διὰ τοῦτο ἄλλην εἶναι ταύτην παρὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς τοῦ Σωτῆρι τετελεσμένην εἰσάγουσι. p. 48.*

Il parle dans la Section 5. de Sicidites Religieux, qui fut dit-il, Chef d'une heresie, disant que dans le Sacrement de l'Eucharistie, le corps de Jesus-Christ n'estoit pas incorruptible comme aprés sa passion & sa resurrection, mais corruptible. Il rapporte ce que dit Nicetas, que ceux qui estoient dans les bons sentiments luy prouvoient par S. Jean Chrysostome, S. Gregoire de Nysse, S. Cyrille & Eutychius Patriarche de Constantinople sous Justinien, que dans le Sacrement le corps de Jesus-Christ estoit incorruptible, estant celuy qui aprés la resurrection estoit impassible, & non pas celuy qui estoit passible avant la passion: & quiconque reçoit une partie du pain Eucharistique, reçoit Jesus-Christ entier. L'Empereur Alexis Comnene fit assembler un Synode en 1199. qui condamna Sicidites. Dosithée rapporte divers passages sur ce sujet, de la Chronique en vers d'Euphraïm: de Michel Glycas au Moine Joannicius, de S. Cyrille de Jerusalem, de S. Ephrem, de la lettre de Pierre Patriarche d'Antioche, de Nicolas de Methone, d'Isidore Pelusiote & de Symeon de Thessalonique, pour prouver *que ce qui est dans le Sacrement, c'est-à-dire, le corps & le sang du Sauveur sont incorruptibles.*

Cinquiéme.

*Nicet. p. 332. Perpet. T. 1. l. 2. c. 14.*

*Allat. Exerc. contr. Creight p. 538.*

*ὅτι τὰ ἐν τῷ μυστηρίῳ δηλονότι σῶμα καὶ αἷμα τοῦ Σωτῆρος ἄφθαρτά ἐστι. p. 54.*

La Section sixiéme regarde une question assez extraordinaire: quelques Prestres vers l'an 1440. en distribuant la Communion, disoient *recevez le S. Esprit*: & d'autres les accuserent comme des blasphemateurs. Cependant Marc d'E-

Sixiéme.

phese entreprit de les justifier, ce qu'il fait par un raisonnement qui consiste principalement, en ce que le corps que nous recevons dans la Communion estant uni à la divinité, *en participant au corps & au sang du Seigneur, nous participons aussi au S. Esprit, la divinité des deux persones estant inseparable.* Il prouve tres-certainement le dogme de la presence réelle, & c'est l'usage qu'en a fait Dosithée : mais il ne justifioit pas ces Prestres d'une nouveauté inconnuë à toutes les Eglises, & qui n'avoit aucun fondement dans la discipline Grecque.

ἄρτου τοῦ ἐπιστολικοῦ ἁγίου μετέχοντες σώματος καὶ τοῦ τιμίου αἵματος καὶ πνεύματος ἁγίου μεταλαμβάνομεν· ἀμφοῖν γὰρ θεότης ἀχώριστος. p. 57.

Septiéme.

La septiéme section, qui est plus estenduë que toutes les autres, a pour Préface ce qui a esté rapporté cy-dessus touchant le commencement des heresies de Luther & de Calvin, & comme elles furent combattuës par Jeremie Patriarche de Constantinople & Melece d'Alexandrie. Ensuite Dosithée rapporte un grand nombre de passages de Peres, & d'Auteurs Ecclesiastiques sous ce titre general. *Exposition d'autres tesmoignages tirez de quelques anciens Peres, & de plusieurs Escrivains Ecclesiastiques Orthodoxes, qui prouvent la presence réelle & substantielle du Sauveur dans l'adorable Sacrement, par le changement substantiel du pain & du vin, au propre corps précieux & au sang du Sauveur, ce qui est la Transubstantiation dans le Sacrement.*

Ἔκθεσις τῶν ἑτέρων μαρτυριῶν ἔκ τινων ἀρχαίων ἁγίων πατέρων καὶ ἄλλων ὀρθοδόξων ἐκκλησιαστικῶν συγγραφέων παριστῶσαι τὴν ἐν προσκυνητῷ μυστηρίῳ πραγματικὴν καὶ οὐσιώδη παρουσίαν τοῦ σωτῆρος κατὰ μεταβολὴν οὐσιώδη τοῦ ἄρτου καὶ τοῦ οἴνου εἰς αὐτὸ τὸ τίμιον σῶμα καὶ αἷμα αὐτοῦ τοῦ σωτῆρος, ὅπερ ἐστὶν ἡ ἐν τῷ μυστηρίῳ μετουσίωσις. p. 59.

Methode de Dosithée en cet article.

Dosithée distribuë ces passages sous differents titres d'autant de mots employez par les Escrivains Ecclesiastiques anciens & modernes, pour signifier le changement qui se fait dans le Mystere de l'Eucharistie : & il fait voir que tous reviennent à un mesme sens, qui est celuy du changement veritable, réel & substantiel, & qui est par une consequence necessaire celuy de la Transubstantiation. Ces mots sont μετέχω, τρώγω, πίνω, σιτοῦμαι, μεταλαμβάνω, κοινωνῶ, ἁγιάζω, ἱερουργῶ, ἀποφαίνομαι, γίνομαι, ἀναδείκνυμι, τελῶ, χαρίζομαι, παραδίδωμι, λατρεύεται, μεταποιεῖται, μεταβάλλεται, μεταστοιχειοῦται μετασκευάζειν, κατασκευάζειν, μεταρρυθμίζειν. ἀλλοιοῦσθαι, μετουσιοῦσθαι Sous chacun de ces titres, il rapporte les passages de presque tous les anciens Peres Grecs ; mesme sur l'adoration de l'Eucharistie, ceux de S. Ambroise & de S. Augustin. Il cite aussi plusieurs Auteurs plus recents, dont quelques-uns ne sont pas imprimez, ce qui fait voir le soin avec lequel il avoit estudié cette matiere. On trouve citez entre autres

Nicetas

Nicetas d'Iconie contre les Azymes : Cabaſilas : Symeon de Theſſalonique : S. Nil l'ancien : les Reſponſes de Photius à Amphilochius : Nicephore Patriarche de Conſtantinople contre les Iconomaques : Proclus : Nicolas de Methone contre Soterichus, & contre les Azymes : Jean de Jeruſalem : Mathieu le Religieux : Pierre d'Antioche : Symeon de Jeruſalem : Theodore Curopalate : Methodius de Conſtantinople, & divers anonymes, contre les Latins. Glycas, Nicetas, Theodore Graptus, Michel Coniates, Soterichus Panteugenus : les Liturgies & l'Euchologe.

Sur le mot de *Tranſubſtantiation*, il rapporte le Diſcours de Gennadius que Melece Syrigus a inſeré à la fin de ſa Refutation de la Confeſſion de Cyrille Lucar, & qui a eſté imprimé depuis peu avec la grande Homilie du meſme Auteur, & par cette raiſon il ne ſe trouve pas dans la traduction en Grec vulgaire de cet ouvrage, quoy qu'il ſoit dans le Manuſcrit copié ſur l'original qu'avoit Panagiotti ; parce que les deux ouvrages ayant eſté imprimez en meſme temps & pour eſtre reliez enſemble, Doſithée n'a peut-eſtre pas cru qu'il falluſt le mettre deux fois. Il a joint divers paſſages de Peres pour prouver que dans les Myſteres de la Religion, il ne faut pas chercher comment une choſe ſe fait, mais la croire humblement lorſque la Foy nous l'enſeigne : & qu'il ſuffit de ſçavoir que ce changement ſe fait ſurnaturellement & par l'avenement du S. Eſprit. Il finit par un extrait de la lettre de Melece d'Alexandrie à Edoüard Barton, que nous avons rapporté cy deſſus.

Ce qu'il a adjouſté touchant le mot de *Tranſubſtantiation*.

*Inter opuſc. Gr. p. 29.*

La dix-huitiéme ſection, eſt pour marquer que la Confeſſion de Cyrille qui parut en 1633. & qui dans le 17. chapitre expliquoit le Myſtere de l'Euchariſtie ſelon l'opinion de Calvin, avoit eſté condamnée en un Synode tenu l'an 1638. & à Jaſſi en 1642. que Melece Syrigus & Georges Coreſſius la refuterent, anathematiſant par tout Luther & Calvin & leurs Sectateurs, & expliquant clairement ce que l'Egliſe Catholique enſeigne de toute antiquité, touchant le Sacrement de l'Euchariſtie.

Dix-huitiéme.

Le reſte eſt conforme à ce qu'il publia dans le Synode de Jeruſalem, excepté qu'il n'a pas rapporté les ſignatures : & qu'il a changé ce qui regardoit le 18. article de Cyrille touchant l'eſtat des ames aprés leur mort, ayant marqué à la

marge, qu'il s'eſtoit trompé en quelques endroits, dans la refutation de cet article, & que pour cela il l'avoit corrigée. Mais comme cela ne regarde pas la matiere que nous traitons, nous n'en parlerons pas preſentement.

Cet ouvrage ſeul deſtruit tout ce qu'ont eſcrit les Proteſtants contre les Grecs.

Chacun peut aiſément comprendre que ce ſeul ouvrage de Doſithée deſtruit entierement tout ce que M. Claude, M. Smith, & ceux qui les ont copiez, ont avancé touchant la créance des Grecs ſur l'Euchariſtie. Ce n'eſt pas un Gergan, ny des vagabonds, comme ces prétendus Archeveſques de Tiberiade & de Samos, qui donnent en ſecret des teſmoignages informes : c'eſt un des quatre Patriarches Grecs, qui ayant publiquement déclaré la foy de ſon Egliſe dans un Synode nombreux, confirme au bout de dix-huit ans, ce qu'il avoit publié alors, & qui au lieu de ſe retracter, adjouſte à ſon premier ouvrage un tres-grand nombre de nouvelles preuves : qui condamne expreſſément les Calviniſtes & les Lutheriens : qui cite tous les paſſages des Peres dans le meſme ſens que les Catholiques les entendent : qui ſe ſert avec éloge des teſmoignages des Grecs modernes, que M. Claude veut faire paſſer pour Latiniſez : qui cite les Synodes que ce Miniſtre traite de pieces ſuppoſées : enfin qui fait imprimer au veu & au ſceu de toute l'Egliſe Grecque, dans un païs où elle eſt publiquement profeſſée, un ouvrage qui eſt receu avec une approbation generale, ſans que depuis vingt ans il ait eſſuyé la moindre contradiction. On peut juger que puiſque Doſithée a eu l'attention d'y faire quelques changements dans des choſes indifferentes, il en auroit fait de meſme dans les articles eſſentiels, s'ils ne s'eſtoient pas trouvez conformes à la doctrine de ſon Egliſe ſur l'Euchariſtie. Il l'a encore plus nettement confirmée dans ſon Traité contre Caryophylle, imprimé quelques années aprés l'*Enchiridion* & par la declaration publique qu'il fit contre les Grecs, qui envoyoient leurs enfants au College d'Oxford.

*Papadop. Ep. ad Chryſ. Notaram p. 4.*

## CHAPITRE VII.

*Observations particulieres sur quelques faits qui ont rapport à ce qui a esté traité dans les chapitres précedents.*

Les Calvinistes dans la dispute sur la créance des Grecs sont dénuez de preuves.

CE qui a esté dit jusqu'icy touchant les principaux Actes des Eglises d'Orient, & touchant les Auteurs dont les tesmoignages ont esté citez dans la Perpetuité, fait voir d'une maniere incontestable que les Catholiques ont donné plus de preuves de la conformité de la créance de toutes les Communions separées de la nostre, qu'il n'estoit necessaire, pour mettre un fait si important dans la derniere évidence. Si les Calvinistes avoient eu de pareilles pieces, au moins quelques-unes revestuës des marques d'autorité & de verité, qui se trouvassent contraires à celles qui ont esté produites, il auroit esté necessaire d'examiner dans cette contrarieté de declarations qu'elles estoient les veritables, & s'y attacher. Pour terminer de pareilles difficultez, il y a une regle certaine qui consiste à establir par des preuves claires qu'elle a esté la doctrine communément receüe & sans contestation dans une Eglise, avant & aprés ces actes contradictoires, & celle qu'on reconnoist avoir subsisté autrefois, & qui subsiste encore, doit estre certainement préferée à celle dont on void que le commencement n'est pas ancien, qui n'a pas subsisté, & qui a esté exposée à la censure de la plus nombreuse & de la plus considerable partie de ceux qui font le corps de cette Eglise. Mais toutes les preuves des Calvinistes se réduisent à la Confession de Cyrylle, dont on a fait voir les défauts essentiels dans le fond & dans la forme, & à deux ou trois escrits particuliers & informes, de quelques Grecs sans nom, & sans autorité, comme celuy qu'ils attribuent à Metrophane Critopule, celuy de Zacarie Gergan Evesque de Larta, & des responses ambigues de quelques vagabonds, dont jamais les Grecs n'ont oüi parler.

Les Catholiques n'en ont employé que de sures & de certaines.

Si les pieces dont les Auteurs de la Perpetuité se sont servis estoient de ce genre, nous n'en ferions pas la moindre mention, & on doit cette justice à nos Theologiens, de re-

connoiſtre qu'ils n'en ont employé aucunes pareilles. Pourquoy donc les Proteſtants ne ceſſeront-ils jamais de citer aux Catholiques des pieces qu'on n'oſe citer aux Grecs, & dans leſquelles toute la rhetorique du monde, les déclamations & les ſophiſmes, ne feront pas trouver la verité & l'authenticité qui leur manquent? Sur quel principe oſent-ils attaquer celles qui en ont tous les caracteres les plus certains, & ne feront-ils jamais reflexion aux abſurditez dans leſquelles le ſyſteme de M. Claude entraiſne les ignorants ? On n'avoit peut eſtre jamais veu rien de pareil à celles que l'Auteur *des Monuments* a inventées travaillant ſur un tel plan. Les Grecs du Synode de Jeruſalem nous apprirent ce qu'on n'avoit gueres connu juſqu'alors ; c'eſtoit qu'un eſcrit Patriarchal afin d'avoir autorité, non pas pour faire loy dans leur Egliſe, mais pour eſtre reconnu, comme eſtant ſorti des mains du Patriarche, devoit eſtre enregiſtré dans le *Codex* de la Grande Egliſe : & comme cette circonſtance manquoit à la Confeſſion de Cyrille, ils s'en ſervoient pour faire connoiſtre qu'elle ne pouvoit dans les regles, eſtre regardée comme eſtant de luy. Nous en trouvons aſſez d'exemples, puiſque Jeremie fit ainſi enregiſtrer ſes reſponſes aux Theologiens de Wirtenberg : que les Decrets des deux Synodes de 1638. & de 1642. la reſponſe du Patriarche Denis : la Sentence Synodale de Callinique & les Decrets de Jeruſalem furent pareillement enregiſtrez. Ny M. Claude ny ſes copiſtes n'ont rien reſpondu ſur ce ſujet, & aſſurément ils ne pouvoient rien reſpondre. En cela ils avoient donc en quelque maniere accordé cette propoſition, laquelle eſtant ſuppoſée, il s'enſuivoit neceſſairement que la Confeſſion de Cyrille, non ſeulement n'avoit aucune autorité à l'égard des Grecs, mais qu'elle n'en avoit aucune à l'eſgard des autres, puiſqu'en la forme dans laquelle il la donna, il pouvoit la deſavoüer, comme il fit en effet.

Maniere dont le Sr. A. a attaqué le Synode de Jeruſalem.
*Def. de la Perpet. p.139.143.158.239.*

Il falloit un homme tel que l'Auteur *des Monuments*, pour entreprendre de prouver que la Confeſſion de Cyrille a eſté plus ſolennellement enregiſtrée qu'aucun Acte ſemblable, & voicy comme il s'y prend. Les Grecs de Jeruſalem avoient donné divers extraits des Homilies preſchées à Conſtantinople par Cyrille, dans leſquelles il avoit enſeigné le contraire de ce qui eſtoit expoſé dans ſa Confeſſion, & le Ma-

nuſcrit eſtoit par hazard en Jeruſalem. Le Sr A. prétend qu'elles s'accordent avec la Confeſſion, & il les concilie en retranchant tout ce qui s'y trouve contraire, ou donnant des explications ridicules aux termes les moins ſujets à équivóque. De-là il conclut que puiſque le Manuſcrit des Homilies eſtoit en Jeruſalem, la Confeſſion a eſté bien plus ſolennellement enregiſtrée, que ſi elle l'euſt eſté à Conſtantinople. C'eſt la meſme choſe que ſi on prétendoit prouver la verité d'un Reſcrit ou d'une Bulle du Pape, qui ne ſe trouveroit ny dans les formes ordinaires, ny enregiſtrée à Rome, en diſant qu'il s'en trouve une minute à Paris ou à Tolede. Tels ſont les raiſonnements qu'il faut faire, ſi cela s'appelle raiſonner, ou convenir que tout ce que M. Claude & les autres ont dit ſur la Confeſſion de Cyrille, n'eſt qu'une illuſion continuelle : que c'eſt une piece ſans autorité, & que le peu de teſmoignages que les Calviniſtes y ont adjouſtez qui ſe réduit à ceux de quatre ou cinq vagabonds, ne merite pas la moindre attention.

Il eſt difficile qu'après ce Synode les Calviniſtes oſent citer la Confeſſion de Cyrille.

Il eſt donc difficile de comprendre, qu'ils ayent oſé s'en ſervir, que M. Smith aprés avoir fait un ſéjour conſiderable à Conſtantinople, où jamais il n'en a pû entendre parler qu'avec autant d'horreur que de meſpris, non ſeulement les compare à ceux de Gabriel de Philadelphie, de Syrigus, de la Confeſſion Orthodoxe, & de tant d'autres ouvrages, qui ſont generalement approuvez; mais qu'il prétende que ſi le nombre de ces teſmoins n'eſt pas ſi grand, leur autorité doit balancer celle des Synodes, des Patriarches, & de tout le Corps de l'Egliſe Grecque. Sur ce meſme principe il attaque également les autres Grecs dont on leur a cité les teſmoignages. Ainſi Agapius eſt un miſerable Moine Latiniſé, quoy qu'on ſache autant par l'opinion publique de toute la Grece, que par l'atteſtation particuliere des Religieux du Mont Athos, qu'il y a veſcu & qu'il y eſt mort en réputation d'un homme pieux & tres-Orthodoxe. On en dit autant contre Michel Cortacius, & la ſeule raiſon eſt que leurs livres ſont imprimez à Veniſe : mais la Confeſſion de Cyrille l'a eſté à Geneve : la Confeſſion Orthodoxe l'a eſté en Hollande & à Leipſic : ces prétenduës Expoſitions de foy de Metrophane Critopule & de Gergan, ont auſſi eſté imprimées en Allemagne. On manque de bonnes raiſons quand on en allegue de ſi mauvaiſes.

D'autres Grecs parlent de mesme que ce Synode.

Il y a plusieurs autres ouvrages de Grecs modernes, comme les Homilies de Damascene Studite, celles de Rharturus qui contiennent manifestement la doctrine de la presence réelle, & ce qui est fort remarquable, on n'en peut pas citer un seul imprimé par les Grecs, qui la combatte. Ces ouvrages sont connus, & approuvez generalement. De quel droit & sur quel prétexte seront-ils rejettez par les Calvinistes, parce qu'ils contiennent une doctrine contraire à celle de deux ou trois malheureux, dont à peine les Grecs ont entendu parler; car ils n'ont connu le pitoyable ouvrage de Gergan que par la Refutation qui en fut faite & imprimée à Rome par Mathieu Caryophylle. Les Calvinistes ont eu tort de prétendre que dans les Controverses on ne devoit recevoir le tesmoignage d'aucun Auteur qui ne fust schismatique. Cependant les Catholiques n'en ont cité, dans tout le cours de cette dispute, aucun qui fust Latin ou Latinisé: & quand ils se sont servis d'Allatius, ou de quelques autres, ce n'a esté que pour en tirer des passages qui n'estoient pas ailleurs. Les Calvinistes ont fait tout le contraire, puisque ces deux ou trois qu'ils citent continuellement, n'ont esté regardez que comme heretiques, par les Grecs mesmes. Ceux-cy doivent estre assurément crus, quand il s'agit de sçavoir, si un homme est dans leur Communion, & s'il est réputé Orthodoxe, & vouloir qu'on défere plus au jugement de M. Claude sur un pareil sujet, est une prétention dans laquelle il n'y a pas moins d'absurdité que d'injustice.

M. Haga ne peut avoir aucune autorité en pareilles matieres.

Il n'est pas moins estonnant qu'ils citent avec confiance M. Haga, Ambassadeur de Hollande, comme un tesmoin, de l'autorité duquel il n'est pas permis de douter. On peut croire qu'il a esté dans la bonne foy, & que Cyrille l'avoit trompé. Mais quel privilege avoit-il pour estre cru, plustost que les Ambassadeurs de France, de Venise & de Genes, qui ont esté tesmoins de ce qui s'est passé à Constantinople, lorsqu'on obtint les principales Attestations? On veut que nous recevions avec respect les lettres de Leger, de M. Basire, de M. Woodrof: Pourquoy meriteront-ils plus de créance que tant de Catholiques, qui les valloient bien en toutes manieres, & si on prétend rejetter leur tesmoignage par cette seule raison, qu'ils estoient Catholiques, ne sommes-nous pas dans le mesme droit de rejetter celuy des autres, parce

qu'ils eſtoient Proteſtants ? Nous pourrions citer un tres-grand nombre d'Auteurs, qui leur ſont fort ſuperieurs en toutes choſes : nous ne le faiſons pas, parce qu'en ce qui regarde les Grecs, nous n'avons pas beſoin d'autres teſmoins que des Grecs meſmes : & ſi les Calviniſtes en avoient fait autant, la diſpute ſeroit finie il y a long-temps.

Les prieres qui ſont dans l'Euchologe, & l'Office qu'on trouve dans tous les Horologes des plus anciennes impreſſions, contiennent des expreſſions ſi fortes touchant la preſence réelle, qu'il eſt impoſſible de leur donner un autre ſens. Que les Calviniſtes nous en faſſent voir quelques exemplaires, où elles ayent eſté retranchées; ou bien quelque édition du *Triodion*, où ce zelé Reformateur Cyrille Lucar, ait fait ſupprimer ce qui eſtoit contraire à ſa Confeſſion : ou enfin quelque livre d'Egliſe imprimé pour les Grecs, avec leur approbation, qui ait le moindre rapport à la maniere dont les Genevois ou les Hollandois celebrent leur Cene ? Cependant ces Offices ſont d'une grande antiquité, & on en a des éditions preſque auſſi anciennes que la prétenduë Reformation; pour ne pas parler des Manuſcrits qui y ſont conformes. Ces livres-là meritoient mieux d'eſtre citez, que les lettres de M. Baſire & de M. Woodrof, pourquoy n'en trouve-t'on aucune citation dans tous les livres que les Calviniſtes ont faits ſur cette matiere ?

Les Offices publics des Grecs confirment la doctrine expliquée dans la Perpetuité.

On dira peut-eſtre que les Grecs, au moins un grand nombre, ſe ſont eſcartez de la vraye créance ſur l'Euchariſtie, faute de connoiſtre la doctrine des Proteſtants, quoy qu'à l'égard des livres d'Egliſe qui ſont entre les mains de tout le monde, cette défaite ſoit inutile, puiſqu'ils ſont plus anciens que leur Religion. Mais la Confeſſion d'Auſbourg avoit eſté traduite en Grec par Paul Dolſcius, ou comme d'autres diſent, par Melancton, on avoit fait imprimer cette traduction, & on en avoit envoyé pluſieurs exemplaires en Grece. A-t'il paru juſqu'à preſent aucun Grec qui en ait fait uſage ? La Confeſſion Belgique avec le Catechiſme & la maniere de celebrer la Cene a eſté traduite en Grec vulgaire, & imprimée magnifiquement par les Elzevirs, il y a plus de ſoixante ans. Trouve-t'on un ſeul Grec qui l'ait citée, ou meſme qui en faſſe mention, & a-t'elle fait un ſeul proſelyte ? On en peut dire autant de la Litur-

Si les Grecs n'ont pas connu la doctrine des Proteſtants.

*Chytræi Orat. &c. Francof.* 1582. *p.* 106.

*En* 1648.

gie Anglicane qui a esté traduite de mesme en Grec & en Arabe. Parmy tous les livres qui se sont imprimez en Moldavie & en Walaquie, trouve-t'on quelque nouvelle édition de la Confession de Cyrille, ou de celles des Protestants ? Ce n'est donc pas faute d'avoir connu ces livres conformes à leurs opinions, que les Grecs ont une doctrine entierement opposée, au contraire c'est à cause qu'ils les ont connus, qu'ils les rejettent & qu'ils les méprisent. Hottinger parle d'un Grec Nathanaël Conopius, qui devoit à ce qu'il fit croire aux Calvinistes, traduire en Grec vulgaire l'Institution de Calvin. On peut juger sans temerité qu'elle n'auroit pas eu parmy les Grecs un plus grand effet que les livres simples & plus aisez à entendre. Car Meletius Piga & Syrigus la connoissoient, & ils la citent en quelques endroits de leurs ouvrages, mais pour la refuter & pour la condamner, & pour inspirer à leurs compatriotes autant d'horreur de sa persone, que de sa doctrine. Ces Grecs ignorants, & que le sçavant M. Claude méprisoit tant, ont cet avantage par dessus les peuples les plus policez de l'Europe, qu'au lieu que ceux-cy se laisserent si facilement séduire par les premiers Reformateurs, les autres sont demeurez fermes dans la Religion de leurs peres, & ont reconnu la fausseté de tout ce qui avoit ébloüi les plus sçavants.

*Analect. Histor.*

Les Grecs ont rejetté toute union avec les Prétendus Réformez.

On ne doit pas non plus omettre une reflexion tres-importante, & qui peut entrer parmy les preuves de l'éloignement que les Grecs ont tousjours eu pour la Religion Protestante. Les dispositions qui paroissoient les plus favorables, afin de reünir leur Eglise avec les Protestants, estoient celles où la plus grande partie de la Grece se trouva aprés la prise de Constantinople, & quelque temps auparavant. Le Clergé, les Religieux, & presque tous les Seculiers, avoient rompu toute Communion avec ceux qui avoient accepté la reünion faite au Concile de Florence, & on void par les dernieres paroles de Marc d'Ephese, qui ordonna qu'on ne souffrist pas qu'aucun des Latinisez assistast à ses funerailles, ainsi que par le placard que George Scholarius ou Gennadius afficha à la porte de sa cellule, que cette aversion estoit excessive. Ce fut à peu prés dans ce temps là que les Bohemiens escrivirent au Clergé de Constantinople, pour rechercher sa Communion ; mais ils ne la pûrent obtenir.

*Opusc. Gr. ed. 1709. p. 48. 75. Ducas p. 142.*

nir. Gerlach fut en grand commerce avec le Patriarche Jeremie, & avec les principaux de l'Eglise de Constantinople: pendant l'Ambassade du Baron d'Ungnade, il y eut beaucoup de lettres escrites de part & d'autre, & une grande liaison : mais elle n'empescha pas que Jeremie ne rejettast leur Confession, & tous leurs esclaircissements, sans qu'aucun des Grecs de ce temps-là ait changé de sentiment. Peu d'années aprés Melece Patriarche d'Alexandrie fit amitié avec George Douza, qui en a fait tant d'éloges, ensuite avec Edoüard Barton Ambassadeur d'Angleterre : c'estoit dans le temps que Melece estoit le plus animé contre les Latins, à cause de l'Union qui se negocioit alors avec les Polonois & Lituanois du Rite Grec, qu'il traversa, & rompit entierement. Il profita si peu de la connoissance de ces Protestants qu'il a enseigné la Transubstantiation, & toutes ses consequences, plus clairement qu'aucun autre Grec eust encore fait. Il n'y a donc eu que Cyrille Lucar qui ait esté ébloüi de leurs lumieres, & quoyque M. Haga, Leger & d'autres ayent assuré sur ce qu'il leur disoit, qu'il y avoit un grand nombre d'autres Grecs, qui avoient approuvé sa Confession, & qui estoient prests à mourir pour la défendre, il n'en a pas neantmoins paru un seul, dans les Synodes tenus contre luy, quoy qu'il n'y eust aucun peril de la vie à essuyer, mais seulement celuy de la déposition & de l'excommunication. Ce peril n'empescha pas Theophile Corydale, & Jean Caryophylle, de soustenir les mesmes erreurs : & c'estoit alors que d'autres pouvoient & devoient se joindre à eux, au lieu qu'il ne se trouva pas un seul Ecclesiastique qui prit leur défense, & que tous s'accorderent à les condamner.

*Chytr. &c. p. 112. Turco-Græc. p. 484. & s.*

Il est allé plusieurs Grecs en Angleterre & en Allemagne dans le siecle passé, & on n'en trouve pas un seul qui estant revenu dans son païs y ait apporté la créance des Protestants, pour en faire profession publique. Metrophane Critopule, sous le nom duquel on imprima il y a plusieurs années une Confession de Foy à Helmstadt, qui neantmoins approchoit plus du Lutheranisme, que du Calvinisme, estant depuis élevé au Patriarchat d'Alexandrie, souscrivit avec les autres la condamnation de Cyrille, comme fit Chrysoscule Logothete, dont on a publié quelques Escrits comme d'un disciple de cet Apostat. Ce que ceux qui ont donné des Expositions

Tres-peu ont embrassé leurs opinions.

de Foy contraires à la créance receuë dans leur Eglise, ont escrit dans des païs éloignez, n'est pas ce qui peut avoir autorité, c'est ce qu'ils ont fait & déclaré dans leur patrie: & il ne s'en trouvera pas un seul qui y ait soustenu de pareilles déclarations. Ils n'en ont pas seulement usé ainsi à l'égard des Protestants, qui n'en pourroient nommer que quatre ou cinq qu'ils eussent convertis: on n'en a veu & on n'en void tous les jours que trop, qui font à Rome ou entre les mains des Missionaires des Professions de Foy, pour se réünir à l'Eglise Catholique; plusieurs mesmes qui ont esté élevez dans les Colleges de Rome,& qui estant retournez dans le païs,rentrent dans la Communion des Schismatiques, & deviennent les plus grands ennemis des Latins. Nos Theologiens ne se sont pas servis des tesmoignages de ces particuliers, quoy qu'ils n'eussent dit que la verité, quand ils auroient certifié, ce que toute la Grece a déclaré par tant d'Actes solennels, & qu'ils fussent aussi croyables que ceux qui ont esté citez par les Protestants. Pourquoy donc prétendront-ils faire valoir l'autorité de ces hommes obscurs que persone n'a connus, comme si devant de pareils tesmoins, les Synodes, les Patriarches, les Evesques, les Theologiens; toute la Grece devoient se taire.

Du College Grec d'Oxford.

Nous adjousterons quelque chose sur le College Grec d'Oxford, qui fournit aux Catholiques un grand nombre de reflexions importantes, & qui en devroit produire de serieuses parmy les Protestants, s'ils cherchoient la verité de bonne foy. Ils sçavent bien que les jeunes Grecs qu'on leur amene, n'apportent pas de leur païs la Religion telle qu'on la professe en Angleterre: il leur en faut apprendre une nouvelle, & jusqu'à present il ne paroist pas qu'on en ait beaucoup converti. A Rome & ailleurs où il y a eu des Colleges pour les Grecs, on leur a laissé leurs prieres, leurs Offices sacrez & leurs ceremonies: on les supprime à Oxford, ce qui seul fait voir qu'il n'y a aucune conformité de créance entre les Grecs & les Anglois. On instruit cette jeunesse assez mal, autant qu'on en peut juger, par ce qu'ils en ont escrit eux-mesmes, par rapport aux lettres & aux sciences: mais M. Woodrof Superieur de ce College a eu tres-grand soin de les catechiser sur la Religion Anglicane, de déclamer contre la Transubstantiation, contre l'invocation des Saints, le signe

*Proffalento dans sa Préface.*

*Def. de la Perpet. p. 505.*

de la croix, & ſur tout contre l'autorité de la Tradition. On void parce qu'en a eſcrit François Proſſalento, qui avoit eſté du nombre de ſes diſciples, qu'il excitoit ces jeunes Grecs à s'attacher à la doctrine qu'il leur avoit enſeignée, en leur faiſant eſperer que par la protection de ſa Reine, Chef de l'Egliſe Anglicane, ils ſeroient élevez aux premieres dignitez de l'Egliſe Grecque. Depuis l'eſtabliſſement de ce College, il s'eſt eſcoulé aſſez de temps pour voir les effets de cette éducation dans quelques Grecs retournez dans le païs. Neantmoins on n'en a pas veu un ſeul qui ſe ſoit déclaré publiquement pour la Religion Anglicane. Doſithée Patriarche de Jeruſalem a declamé fortement contre ceux qui envoyoient leurs enfants à ce College : il a eſcrit des lettres circulaires, pour défendre qu'on le fit, menaçant meſme d'excommunication ceux qui ſeroient ſoumis à ſa juriſdiction, & qui le feroient.

*Papadopoli Ep. ad Chryſant. Notar. p. 4.*

L'exemple de François Proſſalento, eſt tres-conſiderable. Il avoit eſté du nombre de ces jeunes Grecs eſtudiants à Oxford : & comme il le dit à quelques perſones, lorſqu'il paſſa à Paris, il quitta l'Angleterre ſur ce qu'on luy manda de ſon païs, que s'il y faiſoit un plus long ſéjour, il ſe fermeroit l'entrée à toute ſorte d'emplois Eccleſiaſtiques. Il jugea donc qu'afin de ſe purger de tout le ſoupçon qui pouvoit reſter contre luy, il falloit donner une preuve publique de ſa foy, en refutant ce que M. Woodroff ſon maiſtre avoit eſcrit contre l'autorité de la Tradition. C'eſt ce qu'il fit en imprimant un Traité qui a pour titre, *le Maiſtre Heretique refuté par ſon diſciple Orthodoxe*, & il eſt dedié à Gabriël Patriarche de Conſtantinople. L'impreſſion a eſté faite en Hollande & à Amſterdam, en 1706. & les Catholiques n'y ont eu aucune part. Si les Grecs eſtoient en Communion avec l'Egliſe Anglicane, comme l'aſſuroit ce M. Baſire, que M. Claude a préferé à toute la Grece, il n'auroit pas eſté neceſſaire de les inſtruire dans une Religion qui leur eſt inconnuë & eſtrangere : les Eveſques & les Patriarches n'auroient pas eſté ſcandaliſez, & Doſithée, au lieu de détourner les ſiens d'envoyer leurs enfants à ce College d'Oxford, les y auroit exhortez. Ces eſtudes faites, dans un païs où ils ne

Exemple recent d'un jeune Grec qui a eſcrit contre ſon Maiſtre d'Oxford.

*Def. de la Perpet. p. 105.*

*Ο αἱρετικὸς διδάσκαλος ὑπὸ τοῦ Ορθοδόξου μαθητοῦ ἐλεγχόμενος.*

couroient aucun risque de devenir Latinisez, les auroient mis en estat de s'avancer dans leur Eglise, & un jeune homme de vingt-cinq ans, n'auroit pas eu la hardiesse de dédier au Patriarche de Constantinople, un livre dans lequel leurs freres les Anglois, sont extremement mal-traitez. Car dans l'Epistre Dedicatoire, aprés avoir dit que ceux qui par malice veulent destruire un arbre qui porte beaucoup de fruit, ne se contentent pas de couper les branches, mais qu'ils taschent de le déraciner entierement : il adjouste, *ainsi les Heretiques de ce temps-cy, voulant attirer l'Eglise Catholique de Jesus-Christ à leurs blasphemes odieux, n'attaquent pas quelque dogme particulier, en voulant persuader aux Grecs leurs disciples, que ce qu'elle conserve avec pieté comme receu de Nostre Seigneur Jesus-Christ, par la Tradition non escrite des Apostres, est faux ; mais instruits par le demon leur pere, & comme précurseurs de l'Antechrist, ils preschent impudemment que toute parole non escrite du Seigneur, n'est pas veritable, jugeant que si les Orthodoxes convenoient de cet article seulement, il n'y auroit plus aucune difference entre eux & les Heretiques.* Il dit ensuite que le Patriarche verra par cet ouvrage l'ardent desir qu'il a de refuter leurs dogmes impies, d'autant plus qu'il ne s'est pas contenté de le faire lorsqu'il s'est veu hors de peril, en faisant connoistre leur fourbe au public, mais qu'estant encore en Angleterre, il luy a mandé à quel dessein on y attiroit les enfants des Grecs. Et dans tout le livre, il ne traite jamais autrement son maistre Woodrof, un des grands tesmoins de M. Claude, que comme un heretique. On peut voir dans la *Défense de la Perpetuité* un plus ample extrait qui donne une juste idée de ce College Grec d'Oxford, & de l'horreur des Grecs pour ce qu'on a voulu leur y enseigner.

ὑπὸ τοῦ πατρὸς αὐτῶν δαίμονος σοφισθέντες, ὡς πρόδρομοι τοῦ ἀντιχρίστου.

P. 505.



# LIVRE SEPTIÈME,

## EXAMEN DES ACTES DES EGLISES Orientales produits dans la Perpetuité.

## CHAPITRE PREMIER.

*De l'autorité des Actes faits par les Grecs & par les Orientaux, pour rendre tesmoignage de la conformité de leur foy avec les Catholiques sur les articles controversez entre ceux-cy & les Protestants.*

Injustice du reproche general qu'a fait M Claude contre les Attestations.

LA question que nous avons presentement à traiter, est d'une nature si singuliere, qu'en la détachant des circonstances qui l'ont produite, on auroit peine à croire qu'elle eust pû jamais estre proposée serieusement, puisqu'on ne le pouvoit faire sans renverser toutes les maximes les plus certaines de Droit, dont tous les hommes conviennent, & suivant lesquelles ils se conduisent tous les jours. Il s'agit de sçavoir si un grand nombre d'Actes, de Confessions de foy, d'Attestations, & d'autres semblables pieces qui ont esté produites dans la Perpetuité de la Foy, peuvent faire autorité, ou si on les doit rejetter comme des pieces fausses, & supposées, ou au moins comme entierement defectueuses dans leur origine, puisqu'elles ne rapportent pas fidelement la doctrine & la discipline des Communions séparées de l'Eglise Latine, touchant l'Eucharistie. Jamais avant M. Claude persone ne s'estoit inscrit en faux contre de semblables preuves, parce que c'est une maxime du Droit public, que quand des Actes ont esté passez dans des païs éloignez, lorsqu'ils sont certifiez & legalisez par les Ambassadeurs, par les Consuls, ou par les autres persones publiques, ils font foy par tout, & ne peuvent estre contestez. On ne s'estonne pas qu'il ait poussé la hardiesse jusqu'à un tel excez, mais il y a sujet d'estre estonné que les Calvinistes ayent receu avec tant de facilité ce qu'il a avancé sur cette matiere, de sorte

qu'en une question qui est purement de fait, ils ayent cru que son tesmoignage pouvoit balancer ceux de toute la Grece, & des autres Communions d'Orient, & qu'ils n'ayent pas reconnu qu'il n'avoit imaginé de si estranges paradoxes, que parce qu'il n'avoit plus rien à respondre.

Foiblesse des preuves qu'il avoit employées.

Dans son premier Escrit il avoit dit avec asseurance que la doctrine de la presence réelle, & de la Transsubstantiation, aussi-bien que l'adoration du Sacrement n'estoient connuës que dans l'Eglise Romaine, & que tous les autres Chrestiens les ignoroient entierement. La maniere seule dont il en avoit fait l'énumeration, faisoit connoistre qu'il n'en sçavoit pas mesme les noms. Il fournit ensuite quelques preuves tres-foibles pour monstrer que les Grecs, & tous les peuples qui sont dans la mesme Eglise, ne croyoient pas la presence réelle. Elles rouloient sur des choses cent fois refutées par les Protestants mesmes, & comme on luy avoit opposé leur autorité, il n'eut pas de honte de traiter Guillaume Forbés, Evesque Protestant d'Edimbourg, comme un Catholique déguisé, exaggerant cette imagination avec des figures de Rhetorique les plus outrées. Il porta mesme la hardiesse jusqu'à accuser d'ignorance & de mauvaise foy M. Olearius, sur ce qu'il avoit dit le contraire dans son Voyage de Moscovie & de Perse, ne sachant pas qu'il estoit encore en estat de le démentir publiquement, comme il fit. M. Claude opposa aux autoritez des Grecs qui avoient esté citées dans la Perpetuité, la Confession de Cyrille Lucar, sans faire la moindre mention des anathemes fulminez par deux Patriarches contre l'Auteur & contre la piece. Il y joignit quelques raisonnements tirez de faits fort incertains rapportez par des Voyageurs ignorants ou suspects, & comme s'il n'eust pas esté obligé de donner des preuves de ce qu'il affirmoit avec tant de confiance, il demanda aux Auteurs de la Perpetuité des Confessions de foy, des Actes authentiques, & des esclaircissements détaillez touchant divers points de discipline, parce qu'il croyoit que jamais on n'en pourroit trouver.

Destruites dans la Perpetuité par des preuves contraires qui sont demeurées sans replique.

Cependant dans le premier volume de la Response qu'ils luy firent, ils citerent plusieurs Auteurs Grecs, qui jusqu'alors n'avoient presque pas esté connus : l'Escrit d'un Seigneur Moldave, des Attestations des Syriens, & des Armeniens avec quelques autres pieces, & une lettre de M. Olea-

rius qui auroit couvert de confusion tout autre que M. Claude. Dans les volumes suivants, ils produisirent un grand nombre d'Atteſtations des Egliſes de l'Archipel: une dans la forme la plus authentique & la plus ſolennelle, de Denis Patriarche de Conſtantinople, ſignée de trois qui l'avoient précedé en la meſme dignité, & d'un grand nombre de Metropolitains: d'autres des Syriens Melchites, Jacobites & Neſtoriens, des Armeniens, des Cophtes, des Mengreliens: enfin le Concile de Jeruſalem de 1672. & diverſes autres pieces. M. Claude n'a pas reſpondu au dernier volume, dans lequel ſont contenus tous les Actes dont nous venons de parler: & il crut que les reſponſes generales qu'il avoit données ſuffiſoient pour en deſtruire toute l'autorité. Elles ſe réduiſent à eſtablir pour principe, que tous les Grecs qui croyent la preſence réelle & la Tranſubſtantiation, ne ſont pas de veritables Grecs, mais Latiniſez: que tout s'obtient d'eux pour de l'argent: qu'ils ſont ignorants juſqu'à ne ſçavoir pas leur créance: que la pluſpart ont eſté corrompus par les Miſſionaires Latins, & qu'ainſi on ne doit faire aucun cas de leurs teſmoignages.

Il n'y oppoſe que des pieces fauſſes ou frivoles.

Il eſt à remarquer qu'en meſme temps qu'il vouloit oſter toute créance à des Actes auſſi authentiques qu'il en fut jamais, il faiſoit valoir la Confeſſion de Cyrille, des lettres miſſives de quelques Anglois, & quelques extraits informes de teſmoignages de Grecs inconnus; d'où il s'enſuit que ſelon luy, toute piece qui combat la preſence réelle, doit eſtre receuë, quelque informe ou defectueuſe qu'elle puiſſe eſtre: & que toutes celles qui l'eſtabliſſent, doivent eſtre rejettées. Telle a eſté la nouvelle Juriſprudence de M. Claude, ſuivant laquelle neantmoins ſes diſciples, & les plus fameux Miniſtres de ſa Communion, ont jugé de ces Actes, ſi c'eſt en juger que d'embraſſer aveuglement ce qu'il avoit dit ſans la moindre preuve, & ſans aucune ombre de vray-ſemblance. Un des premiers qui fit valoir cette pitoyable défaite de M. Claude, fut M. Frederic Spanheim Miniſtre & Profeſſeur en Theologie à Leyde, dans un livre qu'il intitula *Strictura* contre l'Expoſition de la Foy Catholique de feu M. Boſſuet Eveſque de Meaux. M. Smith en Angleterre traita la meſme matiere dans quelques Opuſcules qu'il y publia, principalement pour juſtifier la memoire & la Confeſſion de Cyrille

Lucar : M. Burnet en toucha quelque chose dans son Voyage d'Italie ; enfin ce nombre infini d'Escrivains, qui se sont élevez en Hollande depuis quelques années, & qui se sont mis en possession d'escrire & de juger de tout, n'ayant pas les premieres connoissances de la matiere, & n'en sachant que ce qu'ils ont appris dans ces Auteurs ou dans d'autres plus mesprisables, ont parlé de la fausseté de ces Actes, comme ils auroient pû faire de la chose la plus incontestablement prouvée, en quoy ils ont fait voir autant d'ignorance que de mauvaise foy.

Nouvelle critique des Attestations par le Sr. A.

Mais parmy des Critiques si peu redoutables, il s'en est trouvé un d'un caractere si extraordinaire, que peut-estre on n'a jamais veu paroistre sur les rangs un tel Controversiste, soit par ses qualitez personelles, soit par celles de son ouvrage. C'est l'Auteur des *Monuments authentiques de la Religion des Grecs*, qui avec des lettres de Cyrille Lucar a fait imprimer le Concile de Jerusalem, mais en retranchant tout ce qui l'incommodoit. Il y a joint une traduction Françoise, & il est fort aisé de reconnoistre qu'il ne l'a pas faite sur le Grec, mais sur la Latine, publiée à Paris trente ans avant la sienne. Les notes qu'il a respanduës par tout à dessein de prouver la fausseté de toutes les Attestations produites dans le cours de la dispute sur la Perpetuité, sont des ignorances grossieres, des rapsodies de controverse, des faussetez qui se destruisent par la simple lecture des textes : des calomnies, des injures, & des emportements si estranges, qu'on ne croid pas qu'il se trouve rien de pareil dans les Escrits de ceux qui ont esté blasmez dans leur propre Communion, pour n'avoir pas observé les regles de l'équité & de la bienseance, à l'égard de ceux de qui on doit tousjours parler avec respect.

Son ignorance & sa hardiesse.

C'est cependant un homme qui à peine sçait lire le Grec, qui ignore tout, qui debite avec confiance des citations de Dictionaires, de Journaux & d'autres semblables livres : qui connoist si peu les persones dont il parle, qu'il prend un Ministre d'Alcmar pour un Grec : qui invente des histoires selon qu'il en a besoin, & qui par un tissu de faussetez, d'ignorances, de calomnies, & d'injures outrées, se vante d'avoir démonstré la fausseté de toutes les Attestations qui ont esté produites dans la Perpetuité. M. Claude n'avoit point donné

de

de preuves : il eſtoit trop habile pour s'y engager : ce nouveau diſciple en prétend fournir un tres-grand nombre, & ſi on veut le croire, il n'y en a pas une qui ne ſoit une démonſtration, quoyque tout ce qu'il a oſé avancer ſoit convaincu de fauſſeté par des preuves de fait ſi ſenſibles, qu'il n'eſt pas poſſible d'y rien oppoſer. Si on cherche de ces preuves dans ce gros volume de *Monuments Authentiques*, on n'y en trouvera pas une ſeule, ny dans les ouvrages de tous les autres Proteſtants qui ont attaqué les Actes & les Atteſtations dont nous entreprenons la défenſe, ce qui ſuffiroit auprés de ceux qui chercheroient la verité ſans préoccupation, pour leur faire connoiſtre la temerité & la mauvaiſe foy de leurs Miniſtres. Ainſi tout ce qu'ils ont dit, & tout ce qu'ils peuvent dire, roule ſur des raiſonnements, & ſur des préjugez, dont on a desja fait voir la fauſſeté & l'inutilité, que nous eſperons mettre encore dans un plus grand jour, avec le ſecours des livres qui ont eſté imprimez par les Grecs meſmes depuis l'édition du dernier volume de la Perpetuité, & par d'autres preuves auſſi ſolides que celles de nos adverſaires ſont vaines.

Car comme on le reconnoiſt à la premiere lecture, ce qu'ils donnent comme des preuves, ne peut paſſer en bonne Logique que pour des conjectures, & des raiſonnements fondez ſur leurs préjugez, qui n'ont aucune force dans des matieres de fait, ſur tout lorſque la fauſſeté, ou au moins l'incertitude de ces préjugez eſt manifeſte. Celuy des Calviniſtes qui fait la baſe de tout le ſyſteme de M. Claude ſur les Grecs & ſur les Orientaux, eſt que les Grecs ne croyent point la preſence réelle ny la Tranſubſtantiation, & qu'ils n'adorent pas l'Euchariſtie. Il eſt manifeſtement faux, puiſque les Grecs diſent le contraire, & par conſequent il faut trouver un autre dénoüement, qui eſt de l'invention de ce Miniſtre. C'eſt que ceux qui parlent ainſi ſont de faux Grecs. On demande où eſtoient les veritables : & il faut reſpondre avec M. Claude que ce ſont ceux qui croyent ce qui eſt dans la Confeſſion de Cyrille. On replique aux Calviniſtes, qu'il ne s'en trouve pas un ſeul qui ait parlé comme luy, ny avant ny depuis le Concile de Florence. Ils nous reſpondent que s'ils n'ont pas parlé comme luy, ils ont penſé comme luy, & pour cela ils nous renvoyent aux Commentaires d'Auber-

Ce qu'il donne pour preuves n'eſt que des conjectures, tousjours fauſſes.

tin, & à ceux de M. Claude, qui ont porté la penetration si loin, que ce dernier a prétendu que μετουσίωσις dans les Escrits de Gabriel de Philadelphie, signifioit *Metousiose*, & non pas *Transubstantiation.* On leur dit que les Grecs n'ont jamais entendu les passages de leurs anciens Auteurs dans le sens qu'Aubertin leur attribuë : c'est qu'ils sont ignorants ou Latinisez. On leur cite que les Grecs ont exposé eux-mesmes leur foy d'une maniere toute differente, & condamné celle de Cyrille. Toutes ces pieces sont fausses, selon M. Claude, & quand on vient à la preuve, il n'y en a pas d'autre, sinon qu'il a prouvé que les Grecs ne croyoient pas la presence réelle, ce qui est une petition de principe tres-vitieuse. Il est vray qu'il n'a pas dit que tous ceux qui ont donné les Actes estoient des apostats & des parjures, que les Ambassadeurs estoient des subornateurs de faux tesmoins, des impies, des scelerats : cela estoit reservé à ce dernier Escrivain.

---

## CHAPITRE II.

*Examen du systeme general du Ministre Claude pour attaquer l'autorité des Attestations données par les Grecs touchant leur créance, qui est une maniere de prescription pour les rendre suspectes & les rejetter.*

De quelle maniere le Ministre Claude a attaqué l'autorité des Attestations.

LEs Auteurs de la Perpetuité de la Foy, ont remarqué en divers endroits que rien n'estoit plus ordinaire à M. Claude, que d'avancer les choses du monde les plus fausses, de n'en donner aucunes preuves, & d'en tirer ensuite toutes les consequences qui pouvoient estre favorables à sa cause : de ne pas faire la moindre mention des responses les plus solides & les plus pressantes, mais de supposer qu'il avoit prouvé & sans replique, ce qu'il n'avoit pas seulement effleuré. Rien n'est plus fréquent dans ses livres que cette maniere de raisonner, mais il n'y a peut-estre pas d'exemple pareil, à celuy où il en a fait usage, lorsqu'il a parlé de la créance des Grecs, & des Orientaux, dans sa premiere Response. On luy avoit cité le consentement general des

Grecs & de toutes les autres Communions ſéparées de l'Egliſe Romaine, ſur la doctrine de l'Euchariſtie. Il le nia avec une aſſurance capable d'impoſer à tous ceux qui n'auroient pas une connoiſſance exacte d'une matiere aſſez peu connuë : il ſçavoit bien qu'ils faiſoient le plus grand nombre, & que parmy les ſiens il y en avoit tres-peu qui ne fuſſent ſur ce ſujet dans la meſme ignorance que luy. J'avouë que dans une tres-grande jeuneſſe j'en fus comme les autres extremement frappé, & que ce fut à cette occaſion que je commençay à faire les premieres recherches, que j'ay continuées juſqu'à preſent ſur la créance des Orientaux: & je reconnus en meſme temps à quel peril on s'expoſe, lorſqu'on lit avec trop de curioſité des livres heretiques, & qu'on n'eſt pas capable d'en juger. En effet qui ne ſeroit pas frappé de ces paroles : *Je ſouſtiens,* diſoit-il, *que la Tranſubſtantiation & l'Adoration du Sacrement ſont deux choſes inconnuës à toute la terre, à la reſerve de l'Egliſe Romaine, & que ny les Grecs, ny les Armeniens, ny les Ruſſiens, ny les Jacobites, ny les Ethiopiens, ny en general aucun Chreſtien, horſmis ceux qui ſe ſouſmettent au Pape, ne croyent rien de ces deux articles.* *Prem. Reſp. ch. dern.*

La premiere idée que produit la lecture de ces paroles ſi affirmatives dans l'eſprit d'un ignorant, eſt que celuy qui parle avec une telle aſſurance, eſt un homme ſçavant dans les langues, conſommé dans la Theologie des Grecs, qui a leu un grand nombre de leurs livres, qui ſçait leur diſcipline Eccleſiaſtique, auſſi-bien que celle des autres Chreſtiens d'Orient, & qui aprés une longue eſtude de la matiere, que chacun ſçait n'eſtre pas commune, a découvert ce que les autres n'avoient pas ſceu, ou dont ils n'avoient eſcrit qu'avec incertitude. Neantmoins ceux qui ont connu M. Claude, & ceux qui ont leu ſes eſcrits ſans préoccupation, ſçavent avec beaucoup plus de certitude, qu'il entendoit tres-mediocrement le Grec, ce qu'on pourroit, entre Sçavants, regarder comme ne le ſçavoir point. Qu'il n'avoit aucune connoiſſance des Auteurs Grecs, particulierement des modernes, & il en a donné une preuve démonſtrative dans ſa premiere Reſponſe, en traitant Gabriel de Philadelphie comme un Auteur ſuppoſé par le Cardinal du Perron. Il n'avoit pas la moindre connoiſſance des Egliſes Orientales, n'ayant pas meſme leu ce que pluſieurs Auteurs Proteſ-

Fauſſe impreſſion que produit une affirmation auſſi hardie.

tants avoient eſcrit ſur le meſme ſujet, puiſque s'il euſt ſeulement conſulté Brerewood, & examiné les citations, il auroit pû reconnoiſtre la fauſſeté de ce qu'il avançoit avec une aſſurance preſque ſans exemple. On luy avoit cité Guillaume Forbés Proteſtant Eveſque d'Edimbourg, il rejetta ſon teſmoignage comme d'un Catholique caché, qui eſtoit une fauſſeté encore plus notoire que toutes les autres, puiſqu'il n'y avoit point d'Anglois qui ne ſceuſt que cette prétenduë Catholicité n'eſtoit fondée que ſur la perſecution ſuſcitée par les Preſbyteriens Eſcoſſois contre les Epiſcopaux, à l'occaſion de la Liturgie que le Roy Charles I. vouloit eſtablir, ce qui fut le commencement des troubles d'Eſcoſſe, & de la plus horrible Tragedie qu'on ait veu depuis pluſieurs ſiecles.

On a produit à ce Miniſtre les Actes qu'il avoit demandez.

Telle fut la premiere propoſition de M. Claude touchant les Grecs & les Orientaux, & lorſqu'on luy avoit ſimplement cité des teſmoignages tirez des meilleurs Auteurs, la pluſpart Proteſtants, il demanda avec un air d'autorité digne de ſa confiance, qu'on luy produiſiſt des Confeſſions de Foy, des Atteſtations, des Actes Synodaux, des Rituels, en un mot tout ce qu'il croyoit qu'il eſtoit impoſſible de trouver. En effet on n'auroit pas cru pouvoir ſatisfaire à une demande ſi déraiſonnable, puiſque luy-meſme eſtabliſſant une nouveauté inconnuë à toute la terre, en ce qu'il diſoit des Grecs & des Orientaux, il eſtoit obligé d'en donner des preuves, telles qu'il les demandoit à ſes adverſaires. Toutes les ſiennes ſe réduiſoient cependant à la Confeſſion de Cyrille Lucar, à des lettres du Miniſtre Leger, & à quelques autres de deux Anglois, outre deux ou trois pieces informes ſignées par des Grecs vagabonds inconnus, & qu'on reconnoiſſoit à la ſimple lecture fort éloignez des ſentiments, & du langage de leur Egliſe.

Et on y a ſatisfait pleinement.

Nonobſtant la difficulté qui paroiſſoit à ſatisfaire M. Claude, on luy produiſit dans le premier Tome de la Perpetuité, des pieces ſi authentiques, que tout autre homme que luy, auroit reconnu devant le public, qu'aprés de pareils teſmoignages, il n'eſtoit plus permis de conteſter que les Grecs ne cruſſent pas la preſence réelle. On peut défendre un faux raiſonnement, parce qu'il ſe trouve touſjours des ſubterfuges pour éviter de reconnoiſtre qu'on s'eſt trompé, &

qu'on n'a pas raisonné juste : lorsqu'il s'agit de faits, il faut les destruire par des faits contraires, ou se rendre à la verité. Mais ce n'estoit pas-là le caractere de M. Claude : il n'avoit rien à respondre à des preuves incontestables : il en vint de nouvelles & en plus grand nombre, qui furent données dans la Responfe generale, & dans le troisiéme volume. Il falloit dire quelque chose de nouveau, & il employa la défaite la plus insoustenable qui ait jamais esté avancée en dispute serieuse.

*Claude T. 3. p. 314.*
Ce que respondit M. Claude.

Ce fut de dire avec un air de compassion, que ses adversaires s'estoient trompez grossierement. *Ce qui l'a trompé* ( M. Arnauld ) *est qu'il a pris pour la veritable Eglise Grecque, un parti qui s'est formé depuis long-temps, de Grecs que les autres appellent* λατινόφρονας, *c'est-à-dire qui ont le cœur & les sentiments Latins, bien qu'ils professent le Rite Grec, & qu'ils vivent mesme parmy les autres dans une mesme Communion. Ce fut ce parti qui combattit long-temps contre Meletius Patriarche d'Alexandrie, & contre Cyrille son successeur, & ensuite Patriarche de Constantinople, & qui enfin accabla Cyrille par l'aide de la Cour de Rome. Depuis cette grande victoire qui fut suivie de l'élevation de Cyrille de Berrhoée, disciple des Jesuites, & grand partisan des Latins au Patriarchat de Constantinople, je ne doute pas que ce parti ne se soit extremement fortifié, & que plusieurs d'entre eux ne se soient déclarez en faveur des dogmes Latins ; bien plus hautement & plus ouvertement qu'ils ne faisoient auparavant. En effet, ce fut environ ce temps-là qu'un certain Grec de ce parti nommé Meletius Syrigus, qui se trouve signé aux deux prétenduës condamnations de Cyrille Lucar, l'une sous Cyrille de Berrhoée, & l'autre sous Parthenius, composa un Catechisme sous le titre de Confession Orthodoxe, & dans lequel il enseigne la conversion des substances du pain & du vin, en celles du corps & du sang de J.C. avec la subsistance des accidents sans sujet, & se sert du terme de* μετουσίωσις. *Si M. Arnauld a entendu par l'Eglise Grecque, les gens de ce parti-là, je luy ay desja déclaré & luy déclare encore que je n'ay point disputé contre luy. Nous ne prétendons pas luy contester les conquestes des Missions & des Seminaires, qu'il en joüisse paisiblement : nous ne parlerons que des veritables Grecs, qui conservent la doctrine & les expressions anciennes de leur Eglise. Et quand à ceux-là, nous sommes assurez de deux choses, l'une qu'ils ne tiennent point la Transsubstantiation des Latins, ce que je croy avoir prouvé demonstrativement ; & l'autre*

*que ce sont eux seuls qu'il faut appeller la veritable Eglise Grecque, quand mesme le parti contraire deviendroit le plus fort, & qu'il occuperoit les Patriarchats.* Nous avons rapporté les paroles de M. Claude un peu au long, afin qu'on ne pust pas nous accuser de luy avoir fait dire rien contre sa pensée.

Déference aveugle des Calvinistes pour ce Ministre.

Que les Protestants ne reprochent plus desormais aux Catholiques leur soumission à l'autorité des Evesques, & du Saint Siege : ils ne l'ont jamais portée à un tel excez, que les Calvinistes l'ont euë à l'égard de M. Claude, & cela non pas sur les dogmes, mais sur des faits publics, à l'égard desquels la notorieté l'emporte sur l'autorité. Cependant, quoy qu'il n'en pust avoir aucune dans des matieres qu'il ignoroit entierement, ce qu'il a establi dans les paroles que nous venons de rapporter, a non seulement esté receu parmy les Calvinistes, mais tout ce qu'ils ont dit depuis contre les Actes & les autres pieces des Grecs & des Orientaux, n'est fondé que sur ce tissu de faussetez que nous allons examiner en détail, non pas par des conjectures, mais par des faits incontestables.

La distinction de Grecs vrais & faux est une chimere.

Il est important de remarquer d'abord, que depuis le commencement de la dispute touchant la Perpetuité de la Foy, M. Claude n'avoit jamais employé cette distinction imaginaire de Grecs faux & de veritables, & il eust esté ridicule de l'establir. Car on ne croira pas, que quand les Auteurs de la Perpetuité citoient le consentement des Grecs sur la doctrine de la presence réelle, comme une preuve convaincante, ils prétendissent parler de ceux qui estoient soumis à l'Eglise Romaine, dont le tesmoignage n'auroit pas esté d'une plus grande autorité, que celuy des autres Catholiques. On ne trouvera pas en effet qu'on en ait cité dans la *Perpetuité,* qui ne fussent pas de veritables enfants de l'Eglise Grecque, séparée comme elle est presentement de la Latine, & on n'a pas produit des Attestations des Religieux de S. Basile qui sont en Calabre & en Sicile, & qui ont leur General à Rome.

Qui sont les Grecs Latinisez.

Mais *ce qui a trompé M. Arnauld*, à ce que dit M. Claude, *est qu'il a pris pour la veritable Eglise Grecque un parti qui s'est formé depuis long-temps de Grecs, que les autres appellent λατινόφρονας, c'est-à-dire, qui ont le cœur & les sentiments Latins.* On reconnoist tout au contraire que M. Claude s'est trompé bien

lourdement, & qu'il a eu de mauvais memoires. Car s'il avoit ſceu ce que les Grecs ſchiſmatiques entendent par le mot de λατινόφρονες, il ne ſeroit pas tombé dans une erreur auſſi groſſiere. Le plus fréquent uſage de ce mot commença aprés le Concile de Florence, lorſque les Grecs furent retournez en leur païs, & que l'Union fut combattuë par Marc d'Epheſe, ainſi que par un grand nombre d'Eveſques qui eſtoient demeurez en Grece, & qu'enfin elle fut entierement rompuë, aprés la priſe de Conſtantinople par les Turcs. Les Schiſmatiques appellerent dont λατινόφρονες ou *Latiniſez* ceux qui avoient receu la Définition de foy du Concile de Florence, ſur la Proceſſion du S. Eſprit, ſur l'addition au Symbole, ſur la Primauté du Pape, ſur l'indifference de l'uſage du pain levé ou des Azymes, ſur le Purgatoire & ſur l'eſtat de la beatitude des Saints, car ce ſont les ſeuls points qui furent compris dans la Définition. C'eſt-là le ſens dans lequel Gennadius, Syropule, Michel Balſamon, & d'autres Eſcrivains contemporains ſe ſont ſervis de ce mot. On a défié autrefois M. Claude, & on défie encore tous les Proteſtants les plus habiles d'en alleguer un ſeul, qui l'ait pris ſelon leur ſens. Car ce ſens eſt que les veritables Grecs appellent λατινόφρων, un Grec qui croid la preſence réelle & la Tranſubſtantiation, & qui pour le reſte des dogmes eſt dans les ſentiments de l'Egliſe Grecque. Par conſequent il faut que les veritables Grecs ne croyent pas la preſence réelle ny la Tranſubſtantiation, & c'eſt auſſi ce qu'il ſe vante d'avoir prouvé démonſtrativement. Or avant que de parler de cette prétenduë démonſtration, nous demandons à ceux qui l'ont cru ſi legerement ſur ſa parole, où ont eſté ces Grecs tels qu'il les ſuppoſe depuis le Concile de Florence : car qui dit *les Grecs*, dit un corps nombreux, faiſant une Egliſe connuë & viſible, dans laquelle eſt tout le Clergé de Conſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem: de laquelle ont eſté tirez les Patriarches, les Metropolitains, & les Eveſques qui ont gouverné les Egliſes de la Communion Grecque depuis ce temps-là.

Tout ce qui a fait corps dans l'Egliſe Grecque a eſté dans les ſentiments de la preſence réelle.

Il eſt cependant certain que depuis deux cent cinquante ans & plus, ſi on excepte Cyrille Lucar, il ne ſe trouvera pas un ſeul Patriarche de Conſtantinople, qui n'ait profeſſé publiquement tout le contraire de ce que ce malheureux

Apostat exposa dans sa Confession. C'est aux Calvinistes à en nommer d'autres s'ils les connoissent, mais ce n'est pas avec des lettres furtives qu'ils doivent entreprendre de le prouver, ce doit estre avec des Actes aussi authentiques que ceux qu'ils attaquent. Qu'ils produisent donc un ou plusieurs Actes de Patriarches, approuvez synodalement par les Metropolitains, les Evesques & les Officiers de la grande Eglise, enregistrez dans le *Codex*, & qu'on y voye la doctrine de la presence réelle & de la Transubstantiation condamnée : celle des Protestants approuvée & reconnüe comme Orthodoxe, & comme la foy de l'Eglise Grecque, nous n'aurons rien à repliquer. Mais de s'imaginer un parti dans cette mesme Eglise, duquel jamais on n'avoit oüi parler avant M. Claude, juge incompetent de ces matieres s'il en fut jamais : que ce parti durant plus de deux cents ans n'excite aucun trouble, qu'il soit inconnu à ceux qui sont en mesme societé, en mesme Eglise & dans la Communion des mesmes Sacrements; quoyque dés que quelqu'un du parti opposé qui doit estre certainement le plus nombreux, a ouvert la bouche pour soustenir ce qu'on suppose estre la foy de toute l'Eglise Grecque, aussi tost tous l'ayent condamné par les anathemes les plus solennels, c'est ce que persone qui voudra ne pas croire aveuglement les faussetez les plus absurdes, ne croira jamais. Il ne peut y avoir eu de parti soustenu dans une Eglise aussi nombreuse, & qui ait subsisté durant plus de deux siecles, sans qu'on sache quels en ont esté les chefs, comment ils ont pû vivre en paix avec les autres, dans une diversité si prodigieuse de sentiments sur un des principaux Mysteres de la Religion, & comment ces veritables Grecs qui avoient l'autorité en main, ont souffert des prieres & des ceremonies pour la celebration de l'Eucharistie, que les Prétendus Reformez ont abolies aussi-tost qu'ils ont eu la liberté de le faire. Que les disciples de M. Claude respondent à ces demandes, s'ils le peuvent. Il n'a rien dit sur ce sujet, parce qu'il luy estoit impossible de rien dire : mais on ne peut le justifier devant Dieu ny devant les hommes, d'avoir avancé sans aucune preuve & contre toute vray-semblance des faits aussi importants, dont la fausseté est évidente. Appellera-t'on l'Eglise Grecque trois ou quatre malheureux frappez d'anatheme aussi-tost que leurs erreurs ont esté connuës, & un

parti,

parti, tout le corps de l'Eglise Grecque qui s'y est tousjours opposée? Enfin suivant ce systeme insoustenable, tous ceux que les Grecs regardent comme leurs plus grands Theologiens, ausquels ils renvoyent pour apprendre ce qui est enseigné comme Orthodoxe parmy eux, seront des Grecs Latinisez, quoyqu'ils ayent escrit contre le Concile de Florence, contre le Pape, contre la Procession du saint Esprit, telle qu'elle est receuë dans l'Eglise Latine: & cela parce qu'ils ont cru la presence réelle & la Transsubstantiation. Ainsi Jeremie, Gabriel de Philadelphie, Melece Piga Patriarche d'Alexandrie, George Coressius, Gregoire Protosyncelle, Melece Syrigus, les Patriarches Cyrille de Berroée, Parthenius le Vieux, & tous les autres qui les ont suivi, seront de faux Grecs Latinisez, mesme Nectarius & Dosithée Patriarches de Jerusalem, dont les Escrits renferment tout ce qui a esté dit de plus violent contre les Latins depuis le commencement des schismes, ce qui ne les a pas empeschez neantmoins d'escrire encore plus fortement contre les Lutheriens & les Calvinistes.

M. Claude, qui n'a jamais manqué à soustenir une fausseté par une autre, qui prend l'air de preuve parmy les ignorants, parce qu'il ne se met pas en peine de la prouver, & qu'il la suppose comme une verité connuë, adjouste à sa premiere proposition, que ces Grecs Latinisez ont le cœur & les sentiments Latins, bien qu'ils suivent le Rite Grec, & qu'ils vivent mesme parmy les autres dans une mesme Communion, ce qui renferme deux insignes absurditez. La premiere, est qu'il croid qu'on ne peut suivre le Rite Grec, & estre réüni à l'Eglise Romaine. Cependant persone n'ignore que dans la Grece, & par tout ailleurs, où il y a des Grecs qui ont renoncé au schisme, non seulement ils conservent tous leurs Rites, mais de plus il est défendu par divers Decrets de Leon X. de Clement VII. & d'Urbain VIII. confirmez par d'autres, & pratiquez dans les Dioceses où il y a des Grecs, comme en celuy de Montreal en Sicile, qu'aucun Grec n'administre les Sacrements selon le Rite Latin, & aucun Prestre Latin, selon le Rite Grec. Pour ce qui regarde la Communion dans laquelle il dit qu'ils sont avec les Grecs schismatiques, c'est la chose du monde la plus fausse. Car dans tout l'Archipel, où il y a quelques Eglises de Grecs Orthodoxes,

Absurdité du systeme de M. Claude.

*Allat. de Interstit. Graec. Habert. Pontif. Gr.*

*Syn. Montis Reg.*

ils n'ont aucune Communion avec les Schiſmatiques. Si quelques-uns ſont Catholiques dans le cœur, & qu'ils communiquent avec les Schiſmatiques, ce ſont des hypocrites dont l'Egliſe a tousjours condamné la duplicité, & certainement ceux dont a voulu parler M. Claude, ne diſſimuloient rien à cet égard, car ils ont preſque tous eſcrit contre les Latins. Si ce ſont des inconnus: comme il ne paroiſt pas qu'il ait ſceu des affaires de la Grece moderne, ce que les autres ne ſçavoient pas, & qu'il ignoroit les faits les plus communs & les plus certains; il faut une autre autorité que la ſienne pour eſtablir ſon Egliſe Grecque inviſible, au milieu de celle que nous connoiſſons, & qui l'a ſi ſolennellement confondu par la bouche de ſes Patriarches.

---

## CHAPITRE III.

### *Examen des preuves que M. Claude a employées pour eſtablir ſon ſyſteme de Grecs Latiniſez.*

Fauſſeté inſigne ſur Melece d'Alexandrie.

CE qui ſuit n'eſt pas moins faux, ny moins extraordinaire. *Ce fut*, dit-il, *ce parti qui combattit ſi long-temps contre Melece Patriarche d'Alexandrie, & contre Cyrille ſon ſucceſſeur.* Il n'y a perſonne à qui ces paroles ne perſuadent que Melece eut les meſmes démeſlez avec les Grecs, que Cyrille Lucar ſon ſucceſſeur, & qu'ainſi ce que Cyrille avoit expoſé dans ſa Confeſſion, eſtoit la doctrine de Melece ſon prédeceſſeur: que celuy-cy la ſouſtint vigoureuſement, mais que ſon ſucceſſeur fut accablé par ce parti, & c'eſt aſſurément ce qu'a voulu faire croire M. Claude. Peut-eſtre le croyoit-il ſur de mauvais memoires qui luy avoient eſté fournis par des perſones qui n'en ſçavoient pas plus que luy. Il eſt cependant certain que Melece Piga n'a jamais eu le moindre démeſlé ſur la Religion avec ſon Clergé d'Alexandrie, ny avec celuy de Conſtantinople, durant qu'il fut adminiſtrateur du Siege vacant. Comme de ſon temps on travailla à la réünion des Egliſes Grecques de Pologne, & de Lituanie, Melece s'y oppoſa tres-fortement, & il y envoya Cyrille Lucar, qu'il avoit élevé au Sacerdoce & à la dignité de Protoſyncelle, & qui s'y ſignala par ſon zele outré contre les Latins. Il n'y eut

donc rien de conclu : mais en mesme temps, les Protestants de la Grande Pologne, tenterent de faire une union avec les Grecs de ce païs-là, à quoy ils réüssirent encore moins. On a encore les lettres de Melece, qui marquent qu'*il ne les croyoit pas plus éloignez des Grecs, par la grande distance des païs, que par la difference des dogmes,* & on n'aura pas de peine à reconnoistre qu'il parloit sincerement, puisque par ses lettres imprimées depuis peu, il establit la Transubstantiation d'une maniere contre laquelle toutes les subtilitez de M. Claude, & mesme sa *Metousiose* n'auroient servi de rien. Sur cela il est cité avec éloge par la Confession Orthodoxe, par Nectarius & Dosithée Patriarches de Jerusalem: par Denis & Callinique Patriarches de Constantinople: & par tous les Grecs modernes. La députation vraye ou fausse de Gabriel Patriarche Jacobite d'Alexandrie, ayant donné lieu d'escrire en Pologne & en Lituanie, un si grand évenement, on voulut s'en servir pour rendre les Grecs de ce païs-là plus traitables sur la réünion. Les Grecs crurent qu'on parloit de Melece, parce qu'on ne disoit pas quel estoit ce Patriarche, & qu'ils ne connoissoient pas celuy des Cophtes ou Jacobites, ce que Melece refuta comme une calomnie atroce. Voila toutes les affaires qu'il a euës, qui ne regardent point ce parti imaginaire de M. Claude, & qui n'ont aucun rapport avec celles que Cyrille eut dans la suite. Quoy qu'il commençast dés le temps qu'il tint le Siege d'Alexandrie à avoir commerce avec les Calvinistes, par l'entremise de David de Villem, il ne fut jamais neantmoins soupçonné d'avoir pris leurs opinions, parce qu'il gardoit plus de mesures qu'il ne fit, lorsqu'il fut parvenu au Patriarchat de Constantinople. Il estoit précisément tel que M. Claude dépeint, d'aprés son imagination, ces Grecs qui ont le cœur & les sentiments Latins, & qui vivent dans la Communion des Grecs. Il y demeuroit avec un cœur Calviniste; & ce qui estoit execrable, il celebroit comme Patriarche, des Sacrements qu'il ne croyoit pas, & il exerçoit une autorité spirituelle, qu'il condamnoit comme une tyrannie contraire à l'égalité de tous les Ecclesiastiques.

*Regensvolsc. Hist. Eccl. Sclavon. l. 4.*

Il est, aprés cela, facile de juger qu'il n'y eut jamais deux hommes qui se ressemblassent moins que Melece & Cyrille: le premier a esté regardé & est loüé comme tres-Orthodo-

Grande difference de Melece & de Cyrille.

xe; il a esté en veneration parmy les siens tant qu'il a vescu, & cette réputation subsiste encore : l'autre a esté condamné plusieurs fois, & sa memoire est en abomination ; non seulement à cause de ses heresies, mais aussi à cause de son hypocrisie criminelle selon toutes les régles de la Morale Chrestienne, & de tous les maux qu'il a causez à son Eglise, par son avarice & son ambition. Melece a eu de grands démeslez avec les Latins, pour empescher la reünion qu'ils taschoient de faire des Eglises Grecques de Pologne & de Lituanie avec la Latine, & il n'en a eu aucun avec les Grecs, pour ce qui regarde la Religion. Cyrille n'a pas eu de plus grands adversaires que son propre Clergé, qui l'a condamné & le condamne encore tous les jours. Melece a enseigné clairement la Transubstantiation, ainsi qu'on le justifie par ses Escrits, & que les Grecs l'ont tesmoigné en toute occasion : Cyrille l'a condamnée. Ils se ressemblent donc comme le jour & la nuit, ou la maladie & la santé, ainsi que dit Melece Syrigus dans la preface de la Refutation des articles Calvinistes de Cyrille. On peut juger par cet eschantillon de la capacité & de la bonne foy de M. Claude.

Faussetez sur Cyrille de Berrhoée.

Il represente l'élevation de Cyrille de Berroée comme un triomphe de ce parti, sur les veritables Grecs, qui fut mesme obtenu, si nous voulons le croire, par les intrigues de la Cour de Rome. On a desja traité cette matiere, & on l'esclaircira encore plus amplement, lorsqu'on examinera en particulier l'histoire de Cyrille, & qu'on fera voir la fausseté des Romans que les Calvinistes ont faits sur leur prétendu Martyr. Mais lorsque M. Claude assure qu'il ne doute pas que cette victoire ne fortifiast extremement le parti des Latins, & que plusieurs à cette occasion ne se déclarassent en faveur de leurs dogmes plus hautement & plus fortement qu'ils n'avoient fait, il donne une nouvelle preuve demonstrative de sa mauvaise foy. Car George Coressius qui avoit disputé avec le Ministre Leger, sur tous les points controversez avec les Calvinistes, n'avoit pas attendu cette victoire pour les combattre, non plus que son disciple Gregoire Protosyncelle, puisque l'un & l'autre les combattirent par leurs Escrits du vivant de Cyrille. Ensuite M. Claude suppose par tout que les dogmes de l'Eglise Latine se réduisent à la seule Transubstantiation, comme si les autres n'avoient aucun

rapport à la foy. Or il ne faut que lire les Actes des Synodes de 1638. sous Cyrille de Berroée & de 1642. sous Parthenius le Vieux, pour reconnoistre que la Procession du saint Esprit, telle que l'Eglise Latine la croid, & les Protestants pareillement, y est attaquée, ainsi que divers autres articles: que les Patriarches de Constantinople qui y présidoient prirent le titre de *Patriarches Oecumeniques*, ce qui n'estoit pas un fort bon moyen de faire la cour aux Papes: enfin que toute la Theologie est Grecque, & n'a rien de commun avec la nostre, sinon dans les points sur lesquels il n'y a jamais eu de dispute, comme est celuy de la presence réelle & de la Transsubstantiation. On adjoustera aussi que dans ces Decrets & dans les ouvrages composez par les Grecs à peu prés en mesme temps, il n'y a rien qui n'eust desja esté dit plus amplement par leurs anciens Theologiens, ce qui destruit entierement cette liaison imaginaire que M. Claude establit sans preuves, entre la publication de ces Decrets, & l'expulsion de Cyrille.

Ce qu'il dit de Melece Syrigus surpasse tout ce qu'il avoit dit auparavant. *Ce fut*, poursuit-il, *environ dans ce temps-là qu'un certain Grec de ce parti nommé Meletius Syrigus, qui se trouve signé aux deux prétenduës condamnations de Cyrille Lucar, composa un Catechisme sous le titre de* Confession Orthodoxe, *où il enseigne la conversion des substances, &c.* Il n'y a persone qui ne croye en lisant ces paroles, avec le respect que s'estoit acquis M. Claude, que ce Syrigus estoit une espece d'avanturier, qui sans mission & sans autorité avoit composé quelque petit livre d'instruction, car c'est l'idée que donne ordinairement le nom de *Catechisme*. Or tout est faux dans cette periode. Melece n'estoit point un certain Grec, c'est-à-dire, un particulier obscur, puisqu'il estoit *Docteur de la Grande Eglise, & Prédicateur de l'Evangile*. Il n'estoit point du parti des Grecs Latinisez, puisque les plus grands ennemis des Latins Nectarius & Dosithée luy donnent tous les éloges qu'on peut donner à un homme reconnu comme tres-sçavant & tres-Orthodoxe. En refutant Cyrille sur ce qu'il avoit mis dans sa Confession que le saint Esprit procedoit du Pere, par le Fils il monstre assez qu'il n'estoit pas du sentiment de l'Eglise Romaine, ainsi qu'en d'autres articles. Il auroit fallu que M. Claude eust dit sur quel fondement il appelloit *pré-*

Faussetez sur Syrigus.

*tenduës* les condamnations contre Cyrille, puiſqu'elles ont tous les caracteres de verité & d'authenticité, tant pour le fond que pour la forme, que de ſçavants Lutheriens les ont receuës comme telles, & que depuis peu d'années les Grecs les ont eux-meſmes imprimées en Moldavie. Ce Catechiſme eſt la *Confeſſion Orthodoxe* de l'Egliſe d'Orient, dont il dreſſa le projet avec Porphyre Metropolitain de Nicée, & les Députez des Egliſes du Rite Grec de Moſcovie, de Walaquie, de Moldavie & de Ruſſie, qui ayant enſuite eſté approuvée par le Patriarche de Conſtantinople, & par les autres, eſt devenuë la Confeſſion commune de toute l'Egliſe Grecque. On l'a imprimée deux fois par ordre de Panagiotti. Elle a eſté r'imprimée à Leipſic : traduite en Moſcovite : envoyée au Roy en forme authentique, & voilà ce que M. Claude donne comme un Catechiſme fait par un particulier, éloigné des ſentiments de la vraye Egliſe Grecque.

Qui n'acquerrent pas d'autorité par le teſmoignage de M. Smith.

Cependant l'autorité qu'il avoit acquiſe parmy les ſiens eſtoit ſi grande, que non ſeulement il a fait croire ces fauſſetez aux hommes ſans lettres, tels qu'ont eſté ceux qui ont donné le plus grand crédit à ſes ouvrages, mais auſſi à d'autres. Car M. Smith, qui eſtoit à Conſtantinople, a mieux aimé croire M. Claude, que de s'informer de la verité ſur les lieux, & de demander à Denis & à trois autres Patriarches dépoſez, qui y eſtoient de ſon temps, à Nectarius qui avoit mis une lettre en forme d'éloge hiſtorique à la teſte de la *Confeſſion Orthodoxe*, à Doſithée, & à tous les autres, ſi Syrigus paſſoit parmy eux pour Orthodoxe ; ils ne luy auroient pas dit autre choſe que ce qu'ils en ont eſcrit dans des ouvrages publics, & qui eſt entierement contraire à ce qu'a imaginé M. Claude. Donc puiſqu'il n'a aucun autre fondement de ce ſyſteme de deux partis de Grecs, les faux & les veritables : qu'excepté Cyrille Lucar, & deux ou trois autres, il ne peut pas nommer un de ceux-cy, & que deux ou trois excommuniez qu'on trouve ſeuls, dans l'intervalle de plus d'un ſiécle, ne font pas l'Egliſe Grecque : que ceux qu'il appelle *faux*, dans ſon hypotheſe, faiſoient inconteſtablement le corps viſible de cette Egliſe, & que les Grecs n'en connoiſſoient point d'autres, comme ce ſont les meſmes du teſmoignage deſquels on s'eſt ſervi pour le confondre, tout ce qu'il a dit pour le ruiner devient inutile.

*Il se sert*, dit-il, *du terme de μετουσίωσις*. Voilà encore une de ses grandes preuves: Oüi Syrigus s'en sert comme avoit fait Gennadius deux cents ans auparavant, Melece d'Alexandrie, Coressius, Gabriel de Philadelphie, & tous les autres qu'ont cité Nectarius & Dosithée.

Preuve ridicule contre les Grecs, de ce qu'ils se servent du mot de *Transsubstantiation*.

*Si M. Arnauld a entendu par l'Eglise Grecque les gens de ce parti-là, je luy déclare que je n'ay pas disputé contre luy.* Il a entendu ce que tout autre homme auroit entendu, c'est-à-dire le corps ou la societé visible des Chrestiens du Rite Grec, soumis à des Patriarches, des Evesques & des Prestres, qui font le plus grand nombre, ou pour mieux dire la totalité de l'Eglise Grecque, puisqu'on n'en connoist point d'autre: ceux qui sont séparez des Latins par le schisme renouvellé depuis le Concile de Florence: qui condamnent d'heresie la Procession du saint Esprit, du Pere & du Fils, l'addition au Symbole, les Azymes, & d'autres articles. Voilà ce que tout le monde appelle l'Eglise Grecque, excepté M. Claude. Mais pour le caractere qu'il nous en donne, & qui est qu'ils ne croyent pas la créance réelle ny la Transsubstantiation, *ce que je crois*, dit-il, *avoir prouvé demonstrativement*, on a peine à s'imaginer qu'il l'ait cru luy-mesme. Quoy donc appelle-t'on preuves démonstratives des chicanes pitoyables sur les passages de quelques Auteurs Grecs, sur lesquelles il a esté refuté sans replique, & qu'on destruit encore par un argument un peu plus démonstratif que les siens? C'est que jamais aucun Grec n'a entendu ces passages comme il veut qu'on les entende, & qu'ils les citent dans leurs Escrits contre Cyrille & contre les Calvinistes comme nous les citons, ainsi qu'ont fait Melece Syrigus & Dosithée dans son *Enchiridion*. Il n'auroit pas eu la hardiesse de se vanter de sçavoir mieux la langue Grecque, que les Grecs; pour leur Theologie, il n'a pas douté qu'il ne la sceust mieux qu'eux, quoyqu'il n'en ait jamais parlé sans prouver démonstrativement qu'il n'en sçavoit pas les premiers élements. Mais il n'estoit pas question de leur apprendre leur Theologie, aussi-bien qu'à nous: il s'agissoit de ce qu'ils croyoient, & non pas de ce qu'ils devoient croire. Or on ne peut prouver demonstrativement que les Grecs ne croyent ny la presence réelle, ny la Transsubstantiation, quand ils affirment en public & en particulier dans des livres, dans des Actes

Autres absurditez de M. Claude, & de ses prétenduës démonstrations.

solennels, dans des Confessions de foy qu'ils croyent l'une & l'autre, & qu'on n'a aucune preuve du contraire : quand il n'y auroit que l'argument tiré de la discipline dont M. Claude n'a pas parlé. Car ce n'a pas esté en parler, que de dire en l'air, que les Grecs n'adorent point l'Eucharistie: qu'ils ne la conservent point : qu'ils la traitent indécemment, & cela sur quelques tesmoignages de voyageurs, hommes sans lettres, & la pluspart Protestants. Ce n'est pas ainsi qu'on examine des questions aussi serieuses, & nous avons fait voir la fausseté de ce qu'il a dit sur cette matiere.

Il n'a rien prouvé à l'égard des Grecs.

Ainsi puisque la condamnation qu'il prononce contre tous les Grecs qui croyent la Transubstantiation & la presence réelle, est fondée de son propre aveu, sur la démonstration qu'il croid avoir faite, que les Grecs veritables ne la croyent point : s'il n'a rien démonstré de ce qu'il a prétendu, tout ce qu'il a dit contre les Attestations tombe entierement, car il n'y a jamais eu rien de moins démonstré. Ce jugement que nous en faisons avec tous les Catholiques, est précisément celuy qu'en ont fait les Grecs, lorsqu'ils ont esté consultez, & mesme depuis, sans que les Latins s'en meslassent, par la juste indignation qu'ils ont conceuë d'une impudence si outrée. Car on n'en peut trouver de pareille à celle d'un Estranger, qui ne connoissant ny la langue, ny les livres, ny les persones, ose soustenir à toute une nation qu'elle croid, ce qu'elle a condamné plusieurs fois comme une heresie entierement contraire à la doctrine de ses Peres : qu'elle condamne ce que ses plus fameux Theologiens ont enseigné dans leurs Escrits : qu'elle regarde comme ses Docteurs & comme des Saints, ceux qu'elle a frappez d'anatheme : comme Novateurs & Latinisez, ceux qu'elle considere comme ses maistres, & comme les veritables défenseurs de la Foy Orthodoxe. Voilà cependant ce qu'a fait M. Claude, luy qui niant en quelques autres ouvrages qu'on crust dans sa Communion des dogmes estranges qu'on reprochoit aux Calvinistes, quoy qu'ils se trouvassent en termes formels dans leur Confession de foy, & dans leurs plus celebres Theologiens, a voulu neantmoins que ces justes reproches cedassent à sa seule affirmation. On démonstre des faits pareils à ceux qu'il avoit entrepris d'establir en apportant des preuves claires & décisives. Où sont celles qu'il

qu'il a produites : où sont les Confessions de Foy, les declarations des Patriarches & des Evesques, revestuës de toutes les formes, que les autres ont observées, comme Jeremie à l'égard de ses Responses aux Lutheriens : Cyrille de Berrhoée & Parthenius pour les Actes contre Cyrille Lucar : Denis pour l'Attestation qu'il donna à M. de Nointel : Dosithée pour le Synode de Jerusalem ; enfin Callinique pour la Sentence Synodale contre Jean Caryophylle ? Mais, disoit-il, j'ay prouvé demonstrativement qu'autrefois la creance des Grecs estoit fort éloignée de celle de l'Eglise Romaine : s'ils ont changé, ils ne sont plus de veritables Grecs, ils sont Latinisez. On a pû voir par les Escrits des Grecs mesmes dont quelques-uns ont esté imprimez depuis peu, qu'ils sont fort éloignez de croire que M. Claude leur ait prouvé cet article mieux que les autres. S'ils n'en conviennent point, les Catholiques en conviennent encore moins, & il reste aux disciples de M. Claude à prouver que jamais les Grecs & les Orientaux ayent entendu les passages des Peres autrement que selon le sens de la presence réelle. S'il avoit prouvé quelque chose demonstrativement comme il s'en est vanté, ce seroit que les Grecs doivent entendre les Peres selon son sens, mais qu'ils les ayent entendus en cette maniere, c'est ce que ny luy ny persone n'ont jamais prouvé.

Son ignorance sur l'argument qu'il veut tirer des Missions.

Enfin quand il parle *des conquestes des Missions & des Seminaires qu'il n'envie pas*, dit-il, *aux Catholiques*, il a fait voir qu'il estoit aussi mal informé de ce qui regardoit les Missions, que de l'estat de l'Eglise Grecque. Elles n'ont pas empesché que les Grecs, les Jacobites, les Nestoriens ne soient demeurez en leurs anciennes erreurs, & que si on en a retiré quelques-uns, les autres qui formoient le corps de chaque Communion, ne soient les mesmes qu'ils estoient avant les Croisades. On traitera ailleurs cette matiere, qui est bonne à estre declamée dans un presche, mais qu'il faut esclaircir autrement que par des déclamations & par des figures de rhetorique, quand on parle serieusement. Il semble à la maniere dont les Protestants en parlent que dés qu'une troupe de Missionaires est entrée dans un païs, aussitost on leur obeït aveuglement, & qu'ils changent la Religion, comme il leur plaist. Cependant persone n'ignore que ceux qui sont à Constantinople sous la conduite d'un Vi-

caire Patriarchal & de Religieux de differents Ordres, la plufpart fçavants, & d'une vie exemplaire, n'ont pas empefché depuis plus de cent cinquante ans, que les Patriarches, & les autres du Clergé Grec, n'entretinffent leurs peuples dans l'averfion contre les Latins, fans que la protection qu'ils en ont tres-fouvent receuë, particulierement des Rois de France, les grandes aumofnes qu'ils y ont envoyées, & d'autres bienfaits, ayent rendu ces Grecs plus traitables & plus difpofez à la réünion. Quelques particuliers ont reconnu de temps en temps la verité; mais ou ils ont efté perfecutez par les autres, ou ils l'ont abandonnée, s'ils font demeurez dans leur Communion.

L'eftabliffement des Latins en Orient, n'a pas fervi à la réünion des Schifmatiques.

Les Latins ont efté long-temps refpandus dans toute la Grece: ils y avoient de grands eftabliffements, mefme à Conftantinople, & cela a duré pendant plus de trois cents ans. Trouva-t'on les Grecs moins attachez à leurs opinions, nonobftant ce long commerce avec les Latins, quand on s'affembla pour travailler à la réünion, à Ferrare & à Florence. Simeon de Theffalonique & les autres qui précederent le Concile, ne peuvent pas eftre regardez comme Grecs Latinifez, puis qu'à toute occafion ils attaquent les Latins. On ne trouvera pas cependant un feul Grec depuis ce temps-là, qui fe foit efcarté de la doctrine des autres pour ce qui regarde les opinions qui nous divifent d'eux. Jeremie en refutant la Confeffion des Lutheriens, & les Efcrits des Theologiens de Wirtemberg, a fouftenu en mefme temps non feulement la prefence réelle, & le changement veritable, mais felon leur note marginale il a enfeigné pofitivement la Tranfubftantiation. On fçait bien que M. Claude n'en convient pas, mais outre qu'on luy a prouvé par des raifons fans replique, que cet Auteur ne pouvoit combattre l'opinion des Lutheriens qui admettent la réalité, & qui rejettent le changement de fubftance, s'il n'avoit cru quelque chofe de plus, ce qui ne pouvoit eftre que la Tranfubftantiation, ce n'eft pas faire tort à ce Miniftre que de dire, qu'il ne pouvoit pas mieux fçavoir les fentiments du Patriarche Jeremie, qu'Eftienne Gerlach qui avoit vefcu avec luy, & ceux qui durant quelques années, avoient pû connoiftre par un commerce de lettres & de converfation, ce que luy & fon Eglife croyoient touchant l'Eucharistie. Depuis ce temps-là Mele-

ce Piga dans les lettres qui ont esté publiées depuis peu, & dans un autre que cite Dosithée, a establi si clairement la Transsubstantiation qu'il est impossible de donner à ses paroles un autre sens que celuy de l'Eglise Catholique. Gabriel de Philadelphie ordonné par Jeremie, & ami de Melece, Coressius, Melece Syrigus, & tout ce qui a suivi la condamnation de Cyrille Lucar, fournissent des tesmoignages bien certains, qui establissent contre M. Claude que les Grecs sont dans le mesme éloignement pour la doctrine de l'Eglise Romaine: & que ce qu'ils croyent, ils le regardent comme l'ayant appris par la Tradition de leurs Peres, & non pas par la communication avec les Latins.

On traitera à part ce qui regarde la possibilité & l'impossibilité du changement que M. Claude a supposé dans la foy, suivant les fausses hypotheses d'Aubertin, & on fera voir qu'il n'y en a jamais eu de moins soustenables. Il n'est pas si facile de faire changer de Religion à tout un peuple, mesme dans des points moins essentiels que celuy de croire ou de ne point croire Jesus-Christ present dans l'Eucharistie. Les Anglois Episcopaux se disent Protestants, les Escossois pareillement: quelles disputes, quelles violences, quels déluges de sang, n'a-t'on pas veu dans les deux Royaumes, lorsque Charles I. voulut establir en Escosse l'Episcopat & la Liturgie Anglicane, que les Presbyteriens ont enfin renversée. Il y a eu pendant plus de cinquante ans des Portugais en Ethiopie favorisez par les Princes, & par les principaux du païs: ils n'ont pû jamais neantmoins les réduire à la Communion de l'Eglise Romaine. On remarque la mesme chose des Chrestiens de Malabar, où les Portugais n'ont pû entierement extirper le Nestorianisme. Les Anglois avec leur College Grec d'Oxford, n'ont pas fait beaucoup de proselytes Protestants, & s'ils en ont fait quelques-uns, c'estoit des hypocrites qui ont renoncé dés qu'ils ont esté revenus en leur païs, à tout ce qu'on leur avoit appris en Angleterre. Que les Protestants ne prétendent donc pas faire valoir comme preuve, une conjecture vaine destruite par ce qu'il y a de plus certain dans l'histoire, & contredite par les tesmoignages les plus certains des Grecs, jusqu'à nostre temps.

On a prouvé que le changement estoit fort difficile.

# CHAPITRE IV.

*Si l'ignorance qu'on ſuppoſe parmy les Grecs prouve que les teſmoignages qu'ils ont rendus de leur créance doivent eſtre ſuſpects de fauſſeté.*

Ignorance reprochée aux Grecs par les Proteſtants.

UN des arguments que les Proteſtants ont le plus employé contre l'autorité des Actes & des Auteurs Grecs modernes, dont les Auteurs de la Perpetuité ſe ſont ſervis dans le cours de cette diſpute, eſt l'ignorance de toute la Nation, & on ne peut porter ce reproche plus loin, puiſqu'il va juſqu'à ne leur pas laiſſer la capacité neceſſaire, pour rendre conte de leur créance. M. Claude s'en eſt ſervi avec d'autant plus de hardieſſe, qu'il n'y a gueres eu d'homme, qui ait moins connu les Grecs, leur foy, leur diſcipline & leurs livres : qu'ayant hazardé ce qu'il en a dit, ſur les préjugez de ſa Communion, il le falloit ſouſtenir par des lieux communs, parce qu'il manquoit de preuves, & que ceux de l'ignorance, de la venalité des teſmoignages & des fraudes pieuſes, luy donnoient une ample matiere de déclamer, & d'embroüiller la matiere, ce qui eſtoit ſon grand talent.

Injuſtice de ce reproche, puiſque les Grecs modernes ont eſté les reſtaurateurs des lettres.

Comme il s'agit des Grecs modernes, nous ne parlerons que de ceux qui ont précedé de quelque temps le Concile de Florence, & de ceux qui ont eſté depuis. On n'ignore pas que les hommes veritablement ſçavants ont tousjours eſté rares dans les temps les plus floriſſants. Quelques ſiecles l'ont eſté plus que d'autres, mais il n'y en a eu aucun où la grande ſcience, & celle qui diſtingue les hommes ſuperieurs aux autres, ait eſté fort commune. Tous ceux donc qui parlent avec tant de meſpris de la Grece moderne, font voir qu'ils ne la connoiſſent point, puiſque meſmes dans les derniers temps, qui ont précedé la ruine de l'Empire d'Orient, les Grecs ont excellé en toute ſorte de ſcience & de literature, & que nous leur devons le reſtabliſſement des lettres en Occident. Ce ſeroit n'en avoir pas la moindre connoiſſance que d'ignorer ce qu'elles doivent à Emmanuel Chryſoloras, & à quelques autres Grecs qu'on commença de connoiſtre au Concile de Conſtance, enſuite à ceux qui paſſe-

rent en Italie aprés la prise de Constantinople, Theodore Gaza, George de Trebisonde, Argyropyle, Lascaris & un grand nombre d'autres. Philelphe, Leonard Aretin, Poggio qui furent suivis par tous ceux qui chasserent la barbarie de l'Europe estoient les disciples des Grecs : & si leur principale occupation sembloit avoir pour objet les lettres humaines, la Philosophie, la Medecine, les Mathematiques & les beaux Arts, ils avoient en mesme temps des hommes tres versez dans la lecture des Peres, comme il parut au Concile de Florence.

Grande capacité de ceux qui estoient au Concile de Florence.

C'est à ce temps là que nous commencerons nostre examen, puisque jusqu'à present il ne s'est guéres trouvé de défenseur du systeme de ces Grecs Latinisez invisibles, respandus dans toute la Grece, qui les place au dessus de cet âge-là. En effet, lorsque Jean Paleologue passa en Italie, les Grecs qui l'accompagnerent estoient tous d'accord, & l'historien Syropule, tout passionné qu'il ait esté, ne fait aucune mention de cette classe de Latinisez, qui alors estoit inconnuë. On ne dira pas que Marc d'Ephese fust un ignorant, puisqu'il paroist assez par les Actes du Concile de Florence qu'il estoit grand Dialecticien, qu'il parloit & escrivoit tres-éloquemment, & qu'il avoit plus de connoissance de l'antiquité Ecclesiastique, que plusieurs de nos Theologiens qui disputerent contre luy. Gennadius qu'on appelloit alors George Scholarius, escrivit en ce temps-là des lettres si élegantes & si Attiques, qu'on les peut mettre en parallele avec les plus belles de l'antiquité ; & on en trouve plusieurs dans les Manuscrits qui ont esté jointes à celles des anciens Grecs qui ont esté regardez comme les maistres dans le stile Epistolaire. Aprés le Concile, le Decret d'Union fut attaqué par plusieurs Grecs dont nous avons encore les ouvrages escrits avec une pureté & une delicatesse de stile comparable à celle des meilleurs Auteurs. Telle est la refutation de ce mesme Decret par le Chartophylax Michel Balsamon qui avoit esté de l'assemblée. Gennadius ayant pris la place de Marc d'Ephese, pour défendre l'Eglise Grecque contre les Latins, escrivit un grand nombre de Traitez, non seulement sur les points contestez entre les deux Eglises, mais sur les plus difficiles questions de Theologie. On y reconnoist une lecture fort estenduë, non seulement des Peres Grecs & d'autres

anciens Auteurs : mais auſſi des Peres Latins, & meſme des Scholaſtiques : une grande ſubtilité, un ſtile correct, & digne de l'ancienne Grece : & quoy qu'en cela il ſurpaſſe les autres eſcrivains de ſon païs, il y en eut neanmoins en ce temps-là meſme, dans les ouvrages deſquels on trouve autant de doctrine que d'éloquence. Auſſi on doit avoüer de bonne foy, que la verité ſeule ſouſtint l'Egliſe Romaine dans ces diſputes ; car ſi on compare ce qu'il y avoit alors de plus habiles hommes du coſté des Latins, on trouve des Scholaſtiques fort peu verſez dans l'antiquité qui n'avoient aucune connoiſſance de l'ancienne diſcipline : un ſtile ſec & barbare, rien d'agreable, rien de travaillé, ny qui puiſſe ſatisfaire des Theologiens eſclairez. Enfin ces Grecs ſi ignorants, ſelon M. Claude, ſceurent parfaitement ſe garantir de la ſurpriſe que vouloient leur faire les Bohemiens, lorſqu'ils eſcrivirent à l'Egliſe de Conſtantinople, le Siege vacant, pour demander qu'ils fuſſent receus dans ſa Communion, croyant, comme s'imaginent encore pluſieurs Proteſtants, qu'on ne pouvoit renoncer à l'obéïſſance du Pape, ſans eſtre en tout de leurs ſentiments.

On en trouve autant dans ceux qui eſtoient du temps du Patr. Jeremie.

On ne trouve rien dans cet intervalle depuis la priſe de Conſtantinople juſqu'au temps du Patriarche Jeremie, qui marque le moindre changement, dans la créance & dans la diſcipline des Grecs. Ils les conſerverent comme ils les avoient receuës de leurs Peres : les Miſſionaires Latins qui eſtoient dans le Levant diſputerent ſouvent avec eux, & l'Egliſe ne tira pas un grand avantage de ces diſputes. Il y eut dans ce temps-là meſme pluſieurs Theologiens Grecs qui eſcrivirent contre les Latins, ſur les Azymes, ſur la Primauté du Pape, ſur la Proceſſion du ſaint Eſprit, & il eſt tres-remarquable que les Anglois firent imprimer au commencement du ſiecle dernier les ouvrages de huit de ces Auteurs, parmy leſquels il y en avoit qui vivoient encore, comme George Coreſſius, & que dans les Préfaces ils ſont loüez comme d'habiles Theologiens. Il faut donc ſuppoſer que ſelon les Proteſtants, ces Grecs eſcrivant contre le Pape & contre la Proceſſion du S. Eſprit, du Pere & du Fils, (quoyque cet article ſoit également receu par les Catholiques & par les Proteſtants) ſont de vrais Grecs, ſçavants, bons Theologiens, & que dés qu'ils eſtabliſſent la preſence réelle, ce ſont d'autres hommes.

Nous trouvons auſſi que Jeremie, quelque amitié qu'il euſt contractée avec les Lutheriens de Wirtemberg, lorſqu'il fut obligé de leur reſpondre ſur la Confeſſion d'Auſbourg & ſur les eſclairciſſements dont ils l'avoient accompagnée, ne balança pas, mais qu'il les refuta tres-ſolidement. Il ſe peut trouver dans ſes Reſponſes quelques endroits qui auroient pû eſtre traitez avec plus d'exactitude : cependant il faudroit avoir perdu l'eſprit, pour dire que ce Patriarche ne ſçavoit pas ſa Religion. Au moins les Grecs de ſon temps, & ceux qui ont eſcrit dans la ſuite, dont le jugement eſt déciſif en cette matiere, n'ont jamais cité qu'avec éloge ces meſmes Eſcrits, & les derniers Eſcrivains qui ont paru de nos jours, eſtabliſſent ſur ſon autorité la doctrine qu'ils ont ſouſtenuë contre les Proteſtants.

Jeremie refute ſolidement les Lutheriens.

Melece Piga a eſté loüé avec excez par George Douza, par Scaliger, & par d'autres, dans la ſuppoſition qu'ils faiſoient avec raiſon, qu'il n'y avoit de ſon temps aucun Eveſque conſiderable dans l'Egliſe Grecque, qui ſe fuſt déclaré plus hautement contre les Latins. Nous attendons que les diſciples de M. Claude retrancheront toutes ces loüanges, quand ils auront veu de quelle maniere il a ſouſtenu le dogme de la Tranſubſtantiation. Gabriel de Philadelphie n'a pas eſté meſpriſé comme un ignorant quand il a eſcrit contre les Latins, pourquoy le ſera-t'il, lorſqu'il aſſure, conformément à tous les autres Theologiens, la preſence réelle & la Tranſubſtantiation.

Meletius Piga & d'autres loüez, meſme par les Proteſtants.

On ne trouve pas juſqu'au temps auquel parut la Confeſſion de Cyrille Lucar, que les Proteſtants reprochaſſent aux Grecs cette prodigieuſe ignorance qu'ils leur ont reprochée depuis. Au contraire dés que cet Apoſtat eut commencé à entrer en quelque liaiſon avec eux, ils le comblerent de loüanges : quoy qu'il y ait eu peu de Grecs de ces temps-là qui les meritaſt moins que luy. On le loüoit ſur la connoiſſance qu'il avoit de pluſieurs langues, & ſes lettres Latines pleines de barbariſmes & de ſoleciſmes, font voir qu'il ſçavoit tres médiocrement le Latin : ſon Italien eſt encore plus barbare, & tel que le parlent les matelots, & la populace, dans les Eſchelles de Levant. Le ſtile de ſes lettres eſt pitoyable, puiſqu'il n'y a ny liaiſon ny ſuite, & on y trouve des preuves d'une ignorance fort groſſiere. Pour ce qui regarde

Cyrille Lucar loüé par eux avec excez, quoyque tres-ignorant.

sa capacité sur la Theologie, il paroist qu'elle estoit bien médiocre, puisqu'il s'estoit laissé surprendre par des arguments frivoles que Jeremie, Coressius, & d'autres, avoient pleinement refutez, comme ont fait depuis Nectarius & Dosithée. Il ne paroist pas qu'il ait fait aucun ouvrage considerable, & on ne trouve rien de luy que les Homilies citées dans le Synode de Jerusalem, pour faire voir qu'il avoit publiquement presché le contraire de ce qu'il avoit exposé dans sa Confession. Si cet homme a passé pour habile parmy les Calvinistes, ce n'a esté que par son malheureux ouvrage de tenebres, mauvaise copie de la Confession de Geneve, & si c'est-là le seul caractere de la capacité des Grecs, ils sont en ce sens-là fort ignorants, puisqu'ils ignorent toutes ces nouveautez, qu'ils les condamnent, & les rejettent avec horreur.

Le jugement qu'en ont fait les Grecs, est une preuve de leur capacité.

Ils ne l'ont pas fait d'abord neantmoins, sans en avoir jugé tres-sainement, comme il paroist par les Synodes de 1638. & de 1642. & encore plus par l'ouvrage de Melece Syrigus, contre cette mesme Confession. Il est rempli de raisonnements tres-solides, d'un grand nombre de citations de l'Escriture Sainte, & de passages des saints Peres Grecs & Latins: on void mesme qu'il avoit leu les livres Latins; & lorsque cet ouvrage sera un peu plus connu, on reconnoistra facilement que jamais homme n'a moins merité le reproche d'ignorance, sur tout de la bouche de M. Claude. Les Grecs ne parlent pas avec moins d'éloges de Coressius, & de ceux qui dresserent la Confession Orthodoxe. Nectarius Patriarche de Jerusalem, n'a pas paru si ignorant à M. Allix, puisqu'il a traduit son Traité contre la Primauté du Pape. Dosithée l'estoit encore moins, comme il paroist par le Synode de Jerusalem, & par les additions qu'il y a faites, où on remarque une lecture prodigieuse. Sa Refutation des erreurs de Jean Caryophylle, imprimée quatre ans aprés, est un ouvrage dans lequel on remarque tous les grands principes de la Theologie des Sacrements, une connoissance exacte des erreurs des Calvinistes, & toute l'érudition necessaire. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres moins celebres, mais tres-connus & estimez parmy leur Nation, mais il suffira de citer celuy, qui ayant esté conduit avec de jeunes enfants au College Grec d'Oxford, s'en retira par l'horreur qu'il eut de ce qu'il entendoit dire à son maistre Benjamin

Woodrof,

Woodrof, & avant que de retourner en son païs, il fit imprimer à Amsterdam un petit Traité en Grec litteral, pour la défense des Traditions. Ceux qui l'ont leu, reconnoistront qu'un homme de vingt cinq ans qui a fait un pareil ouvrage, n'est pas ignorant, puisque mesme il est escrit assez élegamment, & d'un stile plus Theologique que ne sont les Responses des Theologiens de Wirtemberg, quoyque mises en Grec par Crusius, & reveuës par les plus habiles Professeurs de ce temps là, où neantmoins on trouve quantité de barbarismes & des expressions tirées des Dictionaires, plustost que des Auteurs Ecclesiastiques.

Il ne faut pas estre si sçavant pour rendre comptes de sa créance.

Mais quand les Grecs ne seroient pas aussi sçavants qu'ils ont esté autrefois, il ne faut pas tant de science pour pouvoir rendre compte de sa Religion, & la défendre contre les Novateurs. Dés les premiers siecles de l'Eglise, les Chrestiens les plus simples & sans lettres, rejetterent ce que les Gnostiques, & tant d'autres heretiques, pleins de la Philosophie Payenne, leur proposoient comme plus relevé & plus parfait que ce qui estoit enseigné dans l'Eglise. Il en a esté de mesme des Grecs : ils entendirent parler de la séparation que firent les Bohemiens, & que les Calvinistes veulent faire valoir comme un premier fondement de leur Reforme, quoyque leurs sentiments fussent fort éloignez de ceux des Lutheriens & des Calvinistes : les lettres qui furent escrites sur ce sujet, ne tirerent des Grecs que des compliments, & ils regarderent les Bohemiens comme des heretiques. Toutes les conferences de Gerlach avec le Patriarche Jeremie, & avec les principaux de l'Eglise Grecque : ensuite les Escrits qui furent envoyez à Constantinople pour donner les plus belles couleurs à la Confession d'Ausbourg, produisirent la condamnation qu'en fit ce Patriarche, qui mesme jugeant qu'il estoit de l'interest de la Religion que ses Responses demeurassent à la posterité, afin que dans la suite on y pust avoir recours, & qu'il n'y eust pas lieu de noircir sa memoire, les fit enregistrer dans les Archives de la Grande Eglise. Melece Piga eut assez de commerce avec les Hollandois & les Anglois, il ne laissa pas de combattre fortement leurs sentiments sur l'Eucharistie, ainsi qu'on le reconnoist par ses lettres. Lorsque Cyrille commença à dogmatiser en secret, il revolta la plus grande partie de son Cler-

gé, & s'il se soustint aprés les violents soupçons qu'il y avoit contre luy à cause de sa grande liaison avec les Calvinistes, ce ne fut que par une hypocrisie pleine d'effronterie, & par des parjures execrables, qui ne permettoient pas qu'on pust soupçonner de Calvinisme un homme qu'on voyoit officier dans l'Eglise avec des ceremonies, que la Reforme a rejettées comme des superstitions pleines d'idolatrie. Toute la Grece s'éleva aprés sa mort contre sa Confession, sans que depuis 1638. jusqu'à present, persone ait entrepris de la justifier, ou de soustenir la doctrine qu'il y avoit exposée.

Cyrille également en horreur parmy les sçavants & les ignorants.

Les Sçavants ont travaillé à le confondre par des raisons Theologiques, par les Peres, & par la Tradition : mais le commun de la Nation ne tesmoigna pas moins d'horreur des heresies de cet Apostat, parce que chacun sçavoit qu'elles estoient contraires à ce qu'on avoit enseigné de tout temps dans l'Eglise. Il ne faut pas d'autre science que celle-là, pour rejetter toutes les subtilitez des Sacramentaires.

Les Protestants n'ont pas fait changer de Religion à beaucoup de Grecs.

Si en Allemagne, en France, en Angleterre, dans les Païs-Bas, & par tout ailleurs, où les Protestants commencerent à s'élever contre l'Eglise, ils avoient trouvé les peuples aussi bien instruits de leur Religion, & des Evesques aussi capables de refuter leurs erreurs, peut-estre que leurs progrez n'auroient pas esté si grands qu'ils le furent en si peu de temps. Car il est tres-important de remarquer que depuis plus de cent ans, si on excepte Cyrille Lucar, Corydale, Caryophylle, & trois ou quatre autres, il ne se trouvera pas qu'ils ayent fait un seul Proselyte de quelque consideration dans le Levant, & on ne doit pas faire estat de ceux qui courant le païs leur ont quelquefois donné des attestations ou fausses ou ambiguës. On sçait que toutes celles qu'ils ont pû tirer, ne vont qu'à deux ou trois, dont celle qui a fait plus de bruit, & qui a esté imprimée à Helmstadt, est attribuée à Metrophane Critopule, fait ensuite Patriarche d'Alexandrie. Cela ne l'empescha pas neantmoins de souscrire avec un grand nombre d'Evesques la condamnation de Cyrille, faite à Constantinople sous Cyrille de Berrhoée. Celle de Zacharie Gergan Evesque de Larta, & celles que peuvent avoir donné d'autres imposteurs, n'ont jamais esté connuës par les Grecs, ou elles ont esté frappées d'anatheme. Caryophylle & ses Escrits furent condamnez en plein Synode par Callini-

que Patriarche de Constantinople. Quel fond peut-on faire sur de pareils tesmoignages, quand ils seroient en plus grand nombre, puis qu'aucun n'a esté avoüé publiquement par ceux qui les ont donnez ; qu'au contraire ils ont esté condamnez, ou desavoüez, ou retractez par des Actes publics & positifs, qui les destruisoient.

Qui pouvoient librement professer le Calvinisme. *Synod. Hier. p.* 143.

Cependant rien n'empeschoit les Grecs de déclarer publiquement à Constantinople & dans toute la Grece qu'ils embrassoient la Religion des Lutheriens ou des Calvinistes ; ils n'avoient rien à craindre à cette occasion de la part des Turcs, qui ne protegent pas plus les Catholiques, que les autres. Il est vray qu'à l'égard des Patriarches, des Evesques, & d'autres persones constituées en dignité, il y avoit quelque risque d'estre déposez. Ces autres Grecs que M. Claude traite d'ignorants, ne furent pas trompez par les disputes du Ministre Leger, puisque Coressius le refuta fortement : mais ils le furent par l'hypocrisie de Cyrille.

On ne doit pas insister sur ce que quelques Catholiques ont dit de l'ignorance des Grecs.

On dira peut-estre que quand les Calvinistes accusent les Grecs d'ignorance, ils ne disent rien, que les plus zelez défenseurs de l'Eglise Romaine n'ayent dit plusieurs fois, particulierement Mathieu Caryophylle, Arcudius, Allatius, & presque tous ceux qui ont escrit à Rome depuis un siecle. A l'égard des deux premiers, leur zele les a souvent poussez trop loin, car ils ont parlé avec mespris de plusieurs ouvrages tres-estimables, quoyque les Auteurs meritassent de justes reproches, à cause de leur emportement contre les Latins. Allatius qui avoit plus de lecture qu'aucun autre, n'est pas exempt de ce défaut, & Arcudius est si injuste dans ses censures, & si peu seur dans sa critique, que son autorité ne doit estre contée pour rien. Allatius parle avec estime de quelques pieces faussement attribuées à Gennadius, parce qu'elles marquoient des dispositions favorables pour l'Union. Il est neantmoins tres-aisé de reconnoistre, que quand elles seroient de luy en l'estat où nous les avons, ce qui seroit tres-difficile à prouver, elles ne sont pas comparables, ny pour le stile, ny pour la force, ny pour l'érudition, à celles qu'il a escrites contre les Latins. Ainsi les loüanges, ou les invectives, ne servent en aucune maniere en pareilles circonstances, sur tout puisque par rapport à la dispute des Auteurs de la Perpetuité avec le Ministre Claude, il n'est pas necessaire

que ceux qui ont donné des Atteftations ayent efté fçavants, mais qu'il fuffit qu'ils ayent fceu leur Religion, & il eft clair qu'ils l'ont fort bien fceuë.

Les Proteftants ne doivent point reprocher aux autres l'ignorance, puifqu'ils n'ont aucune part au reftabliffement des fciences.

C'eft auffi ce qu'on a tousjours cru fuffifant en telles matieres, & il paroift affez extraordinaire que les Proteftants, principalement les Calviniftes, croyent tirer quelque avantage de ce reproche d'ignorance qu'ils font aux Grecs, comme ils le faifoient autrefois à nos Theologiens, dans le commencement de la Reforme. Il eft vray que la barbarie regnoit alors, fur tout dans les Efcoles de Philofophie & de Theologie: mais fi on vouloit croire leurs Auteurs, il fembleroit qu'on auroit eu obligation aux premiers Reformateurs du reftabliffement des belles lettres, de la connoiffance de l'Efcriture-Sainte & des langues Grecque & Hebraïque, qui la rendent plus facile, des principales éditions, des ouvrages des faints Peres, enfin de tout ce qui peut avoir contribué à l'augmentation de la fcience Ecclefiaftique. On fçait neantmoins que la langue Grecque commença à eftre cultivée en Italie long temps avant le fchifme de Luther: qu'avant luy Budé avoit porté la connoiffance de cette langue auffi loin que perfone ait jamais fait: que Santes Pagninus Dominicain de Luques, Auguftin Giuftiniani Evefque de Nebio, & quelques autres, avoient fait des travaux tres-utiles & tres-confiderables fur les textes originaux de l'Efcriture, & que Reuchlin qui fut comme le reftaurateur de la langue Hebraïque marcha fur leurs traces. Ces fçavants hommes avoient ouvert le chemin aux autres, & n'eftoient pas pour cela fortis de l'Eglife Catholique, non plus qu'Erafme, Beatus Rhenanus, & plufieurs autres, qui ont des premiers efclairci l'antiquité Ecclefiaftique, & donné les premieres éditions des faints Peres. De ces Monafteres contre lefquels on déclamoit tant, dans la premiere fureur de la Reformation, fortirent ceux qui ont efté les maiftres de tous les Proteftants dans la langue Hebraïque. Ceux qui en ont une connoiffance moins fuperficielle, que n'ont la plufpart de leurs Miniftres, n'ignorent pas que dans ces temps-là mefmes, il y avoit parmy les Catholiques des hommes qui ne cedoient en rien aux plus habiles Proteftants. Quoyque Vatable n'ait prefque rien efcrit, foit parce qu'il eftoit naturellement un peu pareffeux, foit qu'il craignift de s'attirer

des affaires durant les troubles pour la Religion, ses notes courtes sur l'Escriture-sainte tirées des leçons qu'il faisoit au College Royal, sont encore plus estimées que les ennuyeux commentaires de Munster, & de tant d'autres Protestants. Ce n'est pas qu'ils n'ayent eu de grands hommes en ce genre, mais il ne faut pas qu'ils prétendent nous faire accroire, que les Catholiques n'en ayent pas eu de tout temps qui ne leur ont cedé en rien, dans cette partie de la science Ecclesiastique, non plus qu'en toutes les autres. Il ne faut donc pas que les Protestants insultent aux Grecs sur l'ignorance: on est assez sçavant quand on sçait conserver le dépost de la foy, comme ils l'ont conservé sur la doctrine de l'Eucharistie.

Les Grecs se sont tenus dans les bornes de la veritable science Ecclesiastique.

Les Grecs ne se sont pas establis juges de la doctrine de l'Eglise, mais ils ont respecté sa tradition & ses décisions. Ils ont connu le texte Hebreu de la Sainte-Escriture, & il ne faut que lire les Commentaires de S. Jean Chrysostome sur les Pseaumes, pour connoistre qu'il l'avoit consulté tres-exactement, comme ont fait plusieurs autres Interpretes. Ils avoient les travaux d'Origene, & des versions beaucoup plus anciennes, que tous les Commentateurs & Grammairiens Juifs, que les Protestants ont mieux aimé suivre. On ne void pas que sur les paroles de Jesus-Christ, qui sont le fondement de nostre créance sur l'Eucharistie, ils ayent eu tant d'interpretations differentes, & encore moins qu'ils ayent cru qu'on pouvoit entretenir aucune communion avec ceux qui s'éloignoient du sens receu par toute l'Eglise.

Ils ont ignoré ce que les Protestants ont cru sçavoir.

Il est vray qu'ils n'ont pas esté si subtils qu'Aubertin, & ses semblables, pour trouver dans les Peres des sens aussi éloignez de la signification ordinaire des mots, que cet habile Critique y a trouvez. Ils n'ont pas changé de sentiments à chaque occasion, & on ne trouvera pas dans toute la Grece deux Confessions de foy aussi differentes que sont celles qu'on a ramassées dans le livre intitulé *Harmonia Confessionum*, si comme disoit Grotius on peut appeller Harmonie ou Concorde plusieurs Confessions fort differentes les unes des autres, reliées en un mesme volume.

Nectarius a refuté ces reproches.

Enfin on ne peut mieux respondre à ces reproches de M. Claude qu'a fait Nectarius Patriarche de Jerusalem, dans son Escrit addressé aux Religieux du Mont Sina, où il remar-

que tres-judicieusement que ce Ministre se contredisoit, puisqu'en certains endroits il soustenoit que les Grecs avoient les mesmes sentiments que les Calvinistes, & qu'en d'autres il les accusoit de ne sçavoir pas leur propre Religion. *Quand il nous insulte*, dit-il, *comme à des ignorants dépourveus de toute science, nous pouvons nous contenter de luy dire comme saint Paul*, que si nous sommes grossiers pour la parole, nous ne le sommes pas pour la science. *Car graces à Dieu qui nous l'a donnée, nostre Eglise mesme presentement en a receu assez d'enhaut par les lumieres que le saint Esprit y a respanduës, pour pouvoir discerner entre le mensonge & la verité, & autant qu'il en faut pour reconnoistre la fausse doctrine des heretiques, pour en avoir horreur comme d'une abomination, pour conserver ce que la Foy Orthodoxe nous enseigne, & pour confondre ceux qui ont des sentiments contraires, par la force interieure du S. Esprit.* On peut voir le reste dans la piece mesme qui a esté imprimée, & dont il y a une copie authentique certifiée par les Religieux du Mont Sina, & legalisée par le Consul du Caire & par M. de Nointel.

*Nect. inter Opusc. Gr. p. 179.*

---

## CHAPITRE V.

*Examen de la seconde objection des Calvinistes, qui est que les Grecs ne font pas de difficulté de donner pour de l'argent toute sorte de tesmoignages.*

Seconde objection de M. Claude, qui est la venalité des Attestations.

CEtte objection contre l'autorité des Attestations citées dans la Perpetuité, est encore un de ces lieux communs dont M. Claude s'est servi avec une hardiesse sans exemple, & il ne faut pas s'en estonner, puisqu'il avoit reconnu dans ceux de son parti une disposition generale à croire aveuglement tout ce qu'il pourroit avancer de plus faux & de plus absurde. Sa réputation ne couroit aucun risque parmy des gens qui n'en sçavoient pas plus que luy, & dans cette classe entroient non seulement les persones sans estude, qui croyent tout ce que disent ou escrivent leurs Ministres, mais ceux-mesmes qui avoient quelque réputation de capacité, trouverent ce dénouëment si beau, qu'aussi-tost ils en firent des éloges, & le respandirent dans tous les Escrits

qu'ils firent à la loüange de l'auteur d'une si grande découverte. Ce fut principalement à cette occasion qu'ils jugerent que M. Claude avoit *remporté la plus belle réputation que jamais Ministre se soit acquise*, ou comme a dit depuis l'homme le moins capable qu'il y eust au monde de parler de cette matiere, *la plus belle victoire qu'on eust jamais remportée sur les Catholiques* : & ce qui est le plus estonnant, M. Spanheim, fameux Ministre en Hollande, fut du mesme avis, ainsi que M. Smith en Angleterre, & plusieurs autres qu'il est peu important de citer. On pardonne aux Calvinistes, les applaudissements qu'ils donnent au Heros de leur parti, quoy qu'en admirant, comme ils ont fait, & adoptant dans tous leurs Escrits, ce qu'il a dit touchant les Grecs & tous les autres Orientaux, ils n'ayent pas donné une idée fort avantageuse de leur capacité dans ces matieres, eux qui reprochent continuellement aux Grecs leur ignorance, jusqu'à ne vouloir pas qu'on les croye capables de rendre conte de leur créance. Mais quelle peut estre cette prétenduë victoire, qui laisse les preuves alleguées dans la dispute, sans la moindre atteinte, & qui n'est fondée que sur une ignorance prodigieuse, une temerité qui n'est pas moins grande, & une calomnie qu'il est impossible de justifier, selon les regles de la Morale Chrestienne, & mesme de celle que nous trouvons establie dans les livres des Payens ?

*Bayle Dict. Crit. Arnauld.*

Pour commencer par le premier chef, qui est l'ignorance, on ne croid pas exaggerer en disant que par la lecture des premiers volumes de M. Claude, sur lesquels il acquit une si haute réputation, il est aisé de reconnoistre qu'il n'avoit aucune connoissance de l'Eglise Grecque, ny de l'Histoire, ny des Auteurs, & qu'à l'exception de la Confession de Cyrille, & de quelques extraits, il n'avoit pas leu un seul livre Grec de ceux dans lesquels on peut apprendre quelle est la doctrine & la discipline de l'Eglise, dont il parloit si hardiment. Les Auteurs mesmes qui estoient imprimez il y avoit long-temps luy estoient inconnus : il sçavoit encore moins la discipline, & mesme il ne paroist pas qu'il connust les Actes Synodaux qui furent faits contre Cyrille. Or il est certain que s'il en avoit eu connoissance, il auroit reconnu necessairement que les Grecs modernes qu'il a traitez de Novateurs & de Latinisez, n'avoient rien mis dans leurs Attestations qui ne fust

Objection tirée de l'ignorance des Grecs, qu'il ne connoissoit pas.

conforme à la doctrine, expliquée par tous les autres Grecs, & par consequent qu'ils ne pouvoient estre soupçonnez de s'estre laissé corrompre par argent, pour rendre tesmoignage de ce qui estoit publiquement enseigné par leurs predecesseurs & pratiqué dans toute leur Eglise.

Leurs Attestations confirmées par les livres de leur Eglise.

De plus, sans une extreme ignorance de l'histoire des derniers temps, il ne pouvoit hazarder une pareille calomnie, puisque chacun trouve dans les livres Grecs dequoy la confondre. Car on ne peut lire l'Horologe, l'Euchologe, ny les Catechismes qui sont entre les mains de tout le monde, ny sçavoir ce qui s'est passé dans l'Eglise de Constantinople depuis deux cents ans, sans voir clairement que ce qui se trouve dans les Attestations est entierement conforme aux prieres & aux ceremonies que contiennent ces livres d'Eglise, & aux Actes faits autrefois dans l'Eglise Grecque, pour maintenir l'ancienne doctrine. On ne peut lire ce qui s'est passé entre le Patriarche Jeremie & les Lutheriens, sans comprendre qu'ils n'estoient pas d'accord sur la foy de l'Eucharistie, ce qui pouvoit faire juger à toute persone esclairée, qu'on se rendoit ridicule en voulant par des interpretations forcées de quelques periodes détachées, prouver que ce Patriarche ne croyoit pas la presence réelle, que les Lutheriens contre lesquels il disputoit, ne rejettoient pas entierement comme font les Calvinistes. Un homme médiocrement instruit auroit remarqué la difference entiere de ce que Jeremie proposoit comme la foy de son Eglise, & de ce que contenoit la Confession de Cyrille Lucar. Il auroit pris connoissance de ce que les Grecs avoient escrit depuis ce temps-là, & comme il eust esté impossible de ne pas estre convaincu que George Coressius qui avoit esté chargé de disputer avec le Ministre Leger, ne s'estoit jamais accordé avec luy: que Gregoire Protosyncelle dans son Traité sur les Sacrements, n'avoit fait qu'un abregé de la doctrine de son maistre: que l'un & l'autre avoient eu une approbation generale dans leur Communion, il s'ensuivoit que les derniers Grecs avoient parlé comme les anciens: qu'ils n'avoient point innové en faveur de l'Eglise Romaine, & que par consequent il n'estoit pas besoin de les gagner par de mauvaises voyes, afin de leur faire dire ce qu'ils avoient dit & publié en toute occasion.

On

On a des preuves démonſtratives que M. Claude a ignoré toutes ces choſes, & ſes livres en font foy. Mais ſans avoir la capacité dont il eſtoit fort éloigné, ſur des matieres qui ne ſont pas communes, & qui cependant ne doivent pas eſtre ignorées par celuy qui entreprend de les traiter, la moindre des pieces dont nous venons de parler, s'il l'avoit leuë autrement que dans des extraits fort infideles, devoit produire en luy quelque doute. Ce n'eſtoit pas ſeulement de ces doutes, que tout homme de bien eſcrivant ſur la Religion doit avoir, quand il trouve des difficultez capables de luy faire craindre qu'il ne ſe ſoit trompé: ce ſont ceux que toute perſone qui a une réputation de probité à ſouſtenir, ne neglige pas. On ne peut donc juſtifier M. Claude ſur la calomnie atroce dont il a attaqué tous les Grecs, ſinon en ſuppoſant qu'il a ignoré de bonne foy, les faits les plus certains, & les plus connus par rapport à l'Egliſe Grecque, puiſque l'accuſation d'avoir teſmoigné faux ſur leur créance tombe entierement, dés qu'il eſt conſtant qu'ils croyoient long-temps avant la date des Atteſtations, tout ce qu'ils y ont expoſé comme la foy de leur Egliſe. On ne peut donc juſtifier ce Miniſtre de la temerité avec laquelle il a parlé de ces choſes, qu'il ne ſçavoit pas, & l'ignorance qui pourroit eſtre excuſable en un autre, ne l'eſt pas dans un accuſateur, ſur une matiere auſſi importante.

On ne peut juſtifier M. Claude ſur ſa calomnie.

C'eſt donc ſans la moindre preuve, ſans connoiſtre ceux qui ont rendu teſmoignage à la verité, ſans faire attention à ce qui a eſté cru, eſcrit, publié, & reconnu dans toute l'Egliſe Grecque, que M. Claude a avancé la plus eſtrange de toutes les calomnies, adoptée neantmoins par M. Spanheim. *Il a cru*, dit un des Auteurs de la Perpetuité, *que pour rendre toutes ces Atteſtations inutiles, il n'avoit qu'à dire une injure aux Grecs, en les appellant* Græculi, *& les traiter d'ames venales, de qui on avoit tiré à prix d'argent des Atteſtations de leur foy, toutes contraires à leur veritable créance. C'eſt par où il s'en ſauve, en diſant qu'on a combattu le Reverendiſſime Claude,* emendicatis undique per Legatos Regios, Conſules, Miſſionarios, Græculorum hac de re teſtimoniis, à quibus nihil non pretio extorqueas. *Noſtre faiſeur d'Entretiens dit en un certain endroit que les maximes de la Morale des Prétendus Reformez, ſont d'une ſi grande pureté, qu'on n'oſeroit les contredire. Mais M. Spanheim*

Refutation abregée qu'ont fait les Auteurs de la Perpetuité de ſes objections.

*Apol. pour les Cathol. 2. part. c. 7. p. 99.*

*ne nous en donne pas icy une grande preuve ; car je ne ſache point de Morale aſſez impure , quand elle ſeroit Payenne ou Mahometane, dont il ait pû tirer une regle auſſi contraire à toutes les bonnes mœurs , qu'eſt celle dont il nous donne un exemple en cette rencontre. Ce n'eſt pas une ſeule perſone qu'il déchire par une calomnie auſſi outrageuſe, qu'éloignée de toute vray-ſemblance, ſans en avoir le moindre fondement : c'eſt toute une Nation , & une Nation Chreſtienne , ou pluſtoſt un grand nombre de Nations & de peuples qui compoſent l'Egliſe Grecque. Et dequoy les accuſe-t'il ? d'avoir l'ame tellement venale , qu'on n'a pas eu de peine à tirer d'eux, pour de l'argent , des Atteſtations authentiques de leur foy, toutes contraires à leur veritable créance. Et par qui s'eſt executée cette prévarication criminelle ? C'a eſté d'une part , par celuy qui eſtoit alors Patriarche de Conſtantinople , par trois autres qui l'avoient eſté devant luy, & par quarante-ſept Metropolitains: & de l'autre , par l'Ambaſſadeur de France , à qui cette Atteſtation a eſté donnée dans la forme la plus authentique qui ſe puiſſe imaginer, pour eſtre preſentée à Sa Majeſté, & gardée dans ſa Bibliotheque, comme un monument perpetuel de la foy de l'Egliſe Orientale , contre les calomnies des Calviniſtes. Voilà ce que M. Spanheim voudroit faire croire avoir eſté acheté à prix d'argent. Mais ſans doute qu'il n'a pas pris garde à quoy il s'engageoit pour donner quelque couleur à cette eſtrange calomnie. Car il faut qu'il prétende que l'Ambaſſadeur de France n'a pas ſeulement donné de l'argent à ces quatre Patriarches, & à ſes quarante-ſept Metropolitains, pour tirer d'eux une declaration toute contraire à leur veritable foy , mais qu'il en a encore donné à tous les autres Eveſques Grecs , à tous les Officiers de l'Egliſe de Conſtantinople , à tous les Preſtres , & à tous les Religieux , afin de les obliger à ne rien dire contre une telle perfidie. Car un ſeul reclamant & ſe plaignant de cette prévarication , tout le myſtere eſtoit gaſté , & ces Patriarches & Metropolitains expoſez à une éternelle infamie. Il faudra encore qu'il ait corrompu par de l'argent, ou par quelque autre voye, les Ambaſſadeurs d'Angleterre & de Hollande , & les Miniſtres qu'ils ont avec eux , auſſi-bien que les Conſuls que ces meſmes Nations Proteſtantes ont en divers lieux de la Grece ; pour les empeſcher tous de donner avis de cette inſigne fourberie, qui auroit eſté ſi facile à découvrir. Enfin il faudroit que les Ambaſſadeurs de France tinſſent à leurs gages tous les Européens qui voyagent dans le Levant , tant Catholiques, que Proteſtants , afin*

*de les faire tous convenir de ne point dire que les Grecs ont une créance toute opposée à celle de l'Eglise Romaine touchant l'Eucharistie. Car il n'y en a pas un seul, qui nous apprenne cette nouvelle, en nous assurant qu'il l'a sceuë des Grecs, à qui il a demandé quelle estoit leur foy touchant ce Mystere.*

Voilà ce que les Auteurs de la Perpetuité ont respondu à cette calomnie, & cette responce, qui est sans replique, n'a pas empesché les Calvinistes, de continuer de se servir de cette mesme calomnie, comme de la chose la plus certaine, & la mieux prouvée. C'est aussi comme en a parlé M. Baile, croyant que le bruit commun, l'autorité de M. Claude, & celle de l'Auteur de sa vie, estoient de bons garants, d'un fait dont ils n'avoient pas la moindre connoissance. Il est vray que M. Baile cite M. Wheeler, compagnon de voyage de M. Spon, non pas pour luy faire dire que les Attestations contiennent une fausse exposition de la foy des Grecs: mais qu'il avoit oüi dire à quelques Papas, que M. de Nointel avoit voulu les corrompre, & qu'ils ne l'avoient pas escouté. Nous examinerons dans la suite cette pitoyable objection, que M. Allix s'est contenté d'indiquer, parce que vray-semblablement il en sentoit bien la foiblesse. Cette mesme calomnie adoptée par d'autres de sa Communion.

Ce qui a esté rapporté de l'Apologie pour les Catholiques, comprend en peu de paroles ce qu'on peut dire de meilleur sur ce sujet, & doit faire faire des reflexions tres-serieuses à ceux qui cherchent la verité. Car chacun conviendra qu'une accusation en l'air n'est pas une preuve, encore moins la calomnie la plus outrée dont jamais on puisse noircir des Chrestiens, qui nonobstant leurs erreurs, & le schisme, ont soustenu, & soustiennent encore une persecution presque continuelle, pour maintenir la Religion de leurs Peres. Des Chrestiens qui se pourroient délivrer de cette dure servitude en embrassant le Mahometisme, & parmy lesquels neantmoins le nombre des Apostats n'est pas fort grand, n'ont pas assurément une Religion venale. Les Calvinistes devroient se souvenir qu'un de leurs arguments pour assurer la gloire du martyre à leur Cyrille Lucar, a esté qu'on ne pouvoit nier au moins qu'en se faisant Mahometan, il auroit pû éviter la mort. Pourquoy donc cette fermeté qu'ont les Grecs, & les autres Chrestiens Orientaux, (& nous en avons des exemples tout recents dans un Arche- Une vaine accusation ne peut estre regardée comme une preuve.

vesque Armenien,) ne les mettra-t'elle pas à couvert d'une calomnie aussi grossiere des Calvinistes ?

Celles qu'ils apportent sont tres-frivoles.

Car enfin quelles preuves en ont-ils donné depuis plus de trente ans ? Le rapport de M. Wheeler, une histoire que conte M. Burnet dans son Voyage d'Italie, M. Smith, M. Woodrof, M. Baile, M. de la Deveze, Historien de la vie de M. Claude, ne sont pas des tesmoins qu'on puisse alleguer contre des Actes publics. Cependant quand ils auroient assez d'autorité pour balancer celle de pareils Actes, il n'y en a aucun qui marque en particulier ce qui en doive rendre quelqu'un suspect. Ils n'ont rien à dire contre ceux qui les ont dressez ou signez, & toute leur calomnie roule sur une fausse supposition, qui est que les veritables Grecs ne croyent rien de semblable à ce que contiennent les Attestations. Mais on est en droit de leur demander, s'ils croyent la chose si bien prouvée qu'elle ne soit pas encore sujette à contestation. On ne croid pas qu'ils osent le dire. Cela estant ainsi supposé, il se trouve que non seulement ils calomnient toute l'Eglise Grecque, mais qu'ils le font par un jugement le plus temeraire qui fut jamais, puisqu'on ne peut dire qu'ils soient certains qu'elle ait une autre créance que celle qui est exprimée dans les Actes, jusqu'à ce que les Patriarches, les Metropolitains & les Evesques, déclarent par des Actes aussi solennels, qu'ont esté ceux qu'on suppose avoir esté extorquez par argent, que ces premiers estoient contraires à la verité : en un mot qu'ils fassent à cet égard quelque chose de semblable à ce qu'ils ont fait sur la Confession de Cyrille. Mais il est bon de mettre entierement cette calomnie dans son jour.

Il faut prouver que les Grecs ont rendu un faux tesmoignage avant que d'avancer qu'ils l'ont fait pour de l'argent.

Il est inutile d'attaquer les pieces comme ayant esté extorquées par argent, à moins que d'avoir mis hors de doute, qu'elles contiennent une doctrine inconnuë aux Grecs. Nos Theologiens ont prouvé démonstrativement le contraire, par toutes les preuves qui peuvent rendre un fait certain parmy les hommes. Si les Calvinistes prétendent avoir éludé par leurs subtilitez la force des tesmoignages dont ils ont esté accablez, si par exemple ils croyent que M. Claude ait démonstré qu'il y a une grande difference entre *Metousiose*, & *Transubstantiation*, & que parce qu'il passe sous silence les passages qu'il ne peut expliquer, il a respon-

du à tout: les Grecs ſont dans des ſentiments tout oppoſez, & ils marquent ſi clairement qu'ils entendent par ce mot ce que les Catholiques enſeignent, qu'on ne peut pas en douter. Leur a-t'on donné de l'argent pour cela? En a-t'on donné à Nectarius, à Doſithée, à Callinique, & aux Hoſpodars de Moldavie & de Walaquie? car indépendemment de toutes les ſollicitations des Ambaſſadeurs de France & des Miſſionaires, ils ont fait imprimer les Synodes contre Cyrilie, celuy de Jeruſalem, & d'autres pieces qui ſont encore plus fortes que les Atteſtations. Elles ne contiennent donc rien que de conforme à la créance de l'Egliſe Grecque, & par conſequent il ne falloit corrompre perſone pour l'engager à parler comme elle a tousjours fait.

Outre l'abſurdité & l'iniquité de cette calomnie generale contre toute une Nation, ceux qui l'ont avancée, n'ont pas pris garde qu'elle ne pouvoit ſubſiſter ſans un grand nombre de ſuppoſitions, dont il n'y a pas la moindre preuve, & meſme qui ſont entierement deſtruites par des faits inconteſtables.

Cette calomnie ne peut ſubſiſter qu'aprés pluſieurs fauſſes ſuppoſitions.

Il faut ſuppoſer que parmy plus de cinq cents Grecs, la pluſpart conſtituez en dignité, & les plus conſiderables de leur Egliſe, qui ont eu part à une action auſſi criminelle qu'eſt de rendre en preſence de Dieu & de toute la terre un faux teſmoignage ſur la Religion, il n'y en a pas un ſeul, qui ait eu le moindre remords de conſcience, ſur un crime qui en donne aux plus grands ſcelerats, & qui eſt accompagné d'une infamie perpetuelle devant les hommes. Car il ne ſe trouvera pas que les Patriarches ſe ſoient retractez de ce qu'ils ont eſcrit dans les Expoſitions de la foy de leur Egliſe, ny les Metropolitains, ny qui que ce ſoit. Quelle raiſon peut-on s'imaginer de cette perſeverance à reconnoiſtre comme veritable ce qu'ils avoient ſolennellement déclaré, ſinon que chacun ſçavoit que cette déclaration s'eſtoit faite ſelon la verité, & dans la forme la plus authentique.

1. Que parmy tant de Grecs aucun n'ait eu de remords de la fraude.

Quand on fait une fourberie, on ne cherche pas tant de teſmoins, & on évite les formalitez, qui peuvent ſervir à la faire connoiſtre. Cependant pour ſouſtenir la calomnie des Calviniſtes, il faut ſuppoſer que le Patriarche Denis, que Nectarius, que Doſithée, pouvant contenter ceux qui les engageoient à rendre faux teſmoignage, en leur donnant

2. Que pour la faire on a employé toutes les formalitez qui rendoient la choſe publique.

quelque Escrit informe comme estoit la Confession de Cyrille, affecterent de revestir leurs Actes de toutes les circonstances les plus propres à découvrir la fraude, s'il y en avoit. Denis assembla son Synode, où se trouverent trois Patriarches ses prédecesseurs, & un grand nombre de Metropolitains. Il fit inserer la Response qui fut dressée dans l'Assemblée, & signée par ceux qui s'y trouverent, dans les Archives de la Grande Eglise, laissant ainsi non seulement à tous ceux qui n'avoient pas esté presents, mais à la posterité, dequoy le traiter, s'il avoit exposé faux, comme avoit esté traité Cyrille Lucar. Il ne paroist pas neantmoins qu'il ait jamais apprehendé qu'il luy arrivast rien de pareil : & en effet depuis prés de quarante ans on ne l'a jamais accusé d'avoir faussement exposé la foy de son Eglise, au lieu que Cyrille, quoy qu'il eust tout fait en secret, qu'il eust évité toutes les formalitez observées par ses prédecesseurs en pareilles matieres, qu'il niast tout, ne se sauva, tant qu'il vescut, que par ses violences & par ses parjures.

3. Que cela s'est fait sans la moindre contradiction.

C'est aussi une supposition qui n'est pas moins absurde, que celle qu'il faut encore faire, qui est que Denis, & les autres Patriarches, Metropolitains, Evesques & Prestres Grecs qui ont donné des Attestations de leur foy, contre leur conscience & contre la verité, n'ayent pas trouvé la moindre contradiction. Dira-t'on que les Grecs sont fort indifferents sur la Religion ? Pourquoy donc firent-ils un si grand esclat contre Cyrille, & que sa memoire est parmy eux en horreur, & en malediction ? Pourquoy depuis le temps du Patriarche Denis, ont-ils tousjours eu le mesme zele pour s'opposer au Calvinisme ? Pourquoy ne sont-ils pas demeurez dans le silence, lorsque Jean Caryophylle respandit quelques Escrits qui establissoient la doctrine des Calvinistes touchant les Sacrements, & attaquoient la Transubstantiation ? Enfin pourquoy n'ont-ils pas cessé depuis qu'ils ont sceu ce que M. Claude avoit dit faussement contre eux, de publier eux-mesmes les principales pieces qu'ils avoient données à M. de Nointel ? Il paroist par une déduction assez exacte de tous les points d'histoire Ecclesiastique qui regardent l'Eucharistie, que Dosithée a faite dans son *Enchiridion*, qu'en tous les siecles les Grecs se sont élevez contre ceux qui ont esté accusez ou mesme soupçonnez de la

moindre nouveauté ſur cet article : & on ſuppoſera que le Patriarche Denis ait fait ſigner tout le contraire de ce que l'Egliſe Grecque enſeigne, ſans que trois de ſes prédeceſſeurs, & quarante-ſept Metropolitains y ayent fait la moindre oppoſition ?

4. Que la verité n'a pas trouvé un ſeul défenſeur.

Lorſqu'il eſt arrivé des conteſtations dans les Egliſes, par la naiſſance de quelque nouvelle hereſie, la verité n'a jamais eſté ſi generalement abandonnée qu'elle n'ait eu quelques défenſeurs. Icy il faut encore ſuppoſer, que ſi la verité a eſté attaquée & trahie indignement par les Grecs qui ont donné des Actes publics de leur créance depuis 1672. ce que prétend M. Claude ; il n'y a pas eu un ſeul Grec qui l'ait défenduë, dequoy il ne ſe trouvera aucun exemple dans l'hiſtoire ancienne ny moderne. Davantage on void que perſone n'a reclamé contre une fauſſe déclaration, à laquelle tous les Grecs avoient intereſt ; par conſequent il n'y a pas eu le moindre ſoupçon de prévarication, dans tout ce qui s'eſt fait ſur ce ſujet.

Comparaiſon de ce qui ſe paſſa dans l'affaire de Cyrille Lucar, avec ce qui s'eſt fait pour les Atteſtations.

On jugera mieux de l'abſurdité de cette ſuppoſition, en comparant ce qui ſe paſſa dans l'affaire de Cyrille Lucar, & ce qui s'eſt paſſé à l'occaſion des Atteſtations, du Synode de Jeruſalem, & de tous les autres Actes. Les Calviniſtes ſuppoſent tres-fauſſement, comme on l'a fait voir, que ce malheureux donna une Expoſition veritable de la créance de l'Egliſe d'Orient. Il faut neantmoins que cela ſoit ainſi, afin que celle qui a eſté donnée par les autres Grecs ſoit fauſſe, comme prétend M. Claude, car comme elles ſont contradictoires, l'une & l'autre ne peuvent eſtre veritables. Cela eſtant, il faut adjouſter à toutes les précedentes ſuppoſitions, celle-cy, qui n'eſt pas moins abſurde, que Cyrille expoſant la foy commune de l'Egliſe Grecque, ne l'oſa faire en public, ny avec les formalitez ordinaires : qu'il ne trouva pas un ſeul Eveſque qui vouluſt ſigner ſa Confeſſion : qu'il ne put la faire enregiſtrer dans les Archives de la Grande Egliſe : qu'il la donna d'abord en Latin ; puis en Grec au bout de quelques années, mais eſcrite de ſa main, & ſans eſtre contreſignée du moindre Officier Patriarchal : que quand il en parut quelque copie, il nia avec des ſerments execrables qu'elle fuſt de luy : que pour couvrir ſes parjures, il celebra la Meſſe, les Ordinations, & fit toutes les autres

fonctions Episcopales, qui ne peuvent en aucune maniere s'accorder avec la doctrine de cette Confession : qu'ainsi il osta à ceux qui auroient voulu l'accuser toutes les preuves dont ils auroient pû se servir pour le convaincre : que cependant dés qu'il en parut des copies, quoyque tres-suspectes, puisque c'estoit de l'impression de Geneve, tous les Grecs s'éleverent contre luy, & luy dirent anatheme.

Quelques Grecs justifioient Cyrille, mais aucun ne justifioit sa Confession.

Comme on accusoit Cyrille de Berroée son successeur d'agir avec plus de passion que de zele; que les serments de Cyrille, & sa conduite exterieure avoient imposé à plusieurs Grecs, il s'en trouvoit qui ne pouvoient se persuader qu'il eust donné la Confession qui paroissoit sous son nom : mais il ne s'en trouva aucun qui entreprit de justifier, qu'elle contenoit la créance de l'Eglise Grecque: au contraire tous la condamnerent, mesme ceux qui espargnerent sa persone. Voilà donc, si on reçoit le systeme de M. Claude, un Patriarche qui expose veritablement la créance des Grecs, contre lequel ils s'élevent tous, sans que persone se hazarde à le défendre, ce qui estoit neantmoins tres-aisé, & sans aucun peril, s'il eust exposé la foy de son Eglise : il est condamné, tous approuvent la condamnation, & depuis soixante & dix ans les choses demeurent au mesme estat, sans que persone s'y oppose, & sans que persone s'apperçoive qu'il n'a rien avancé que de conforme à la doctrine receuë de temps immemorial dans tout l'Orient. Qu'on examine toute l'antiquité Ecclesiastique, il ne se trouvera jamais un tel exemple, ny qu'un Evesque, ou un Patriarche, soit anathematisé par toutes les Eglises, pour avoir mis par escrit la foy qui y estoit connuë comme Orthodoxe: ny que dans un si long espace de temps persone n'ait connu la verité, ou n'ait voulu luy rendre tesmoignage. Il faut neantmoins supposer toutes ces absurditez, pour prouver que les Actes, qui condamnent Cyrille & sa doctrine, sont autant de fausses expositions de la créance commune des Grecs, car c'est ce que doivent monstrer les Calvinistes, & c'est aussi à quoy tendent leurs calomnies sur la venalité de ces tesmoignages. Mais s'ils contiennent une exposition veritable de la créance de l'Eglise Grecque, & reconnuë telle par tous les Grecs, quand on auroit donné de l'argent pour les obtenir, ils n'en sont pas moins vrais; de mesme que soit que Cyrille ait receu de l'argent

l'argent ou non, pour donner sa Confession, elle n'en estoit pas moins fausse. Mais puisqu'il paroist assez que les Calvinistes n'ont presque plus d'autre argument que cette pretenduë venalité de tesmoignages pour les attaquer, dez qu'on a prouvé d'une maniere incontestable qu'il ne se trouve rien dans ces Actes qui ne soit reconnu vray par tous les Grecs, cette calomnie tombe d'elle-mesme. Voyons ensuite si on en peut dire autant, que ce qui a esté remarqué sur la Confession de Cyrille.

Principales circonstances de la maniere dont on a eu les Attestations suffisent pour les justifier.

On informe les Grecs par des memoires tres-simples de ce que M. Claude avoit escrit sur leur sujet, & on les prie de déclarer par escrit s'ils croyoient la presence réelle, la Transubstantiation, & les autres points contestez entre les Catholiques & les Calvinistes. Ils donnent sur cela plusieurs Actes qui sont dressez Synodalement, & enregistrez dans les Archives des Eglises de Constantinople & de Jerusalem, par lesquels il paroist clairement qu'ils croyent sur ce sujet tout ce qu'enseigne l'Eglise Romaine. Tous les Patriarches approuvent ces Actes: on les envoye au Roy en forme authentique: on en imprime icy les traductions, & les originaux de quelques-uns; persone ne reclame parmy les Grecs; tous au contraire reconnoissent qu'ils contiennent la foy de leur Eglise. Pour le confirmer davantage, ils envoyent un exemplaire legalisé de la Confession Orthodoxe, qui avoit esté dressée & approuvée trente ans auparavant. Dix ans aprés ils impriment des livres en Moldavie, dans lesquels ils inserent les principaux de ces Actes. Voilà selon M. Claude la fausseté qui triomphe de la verité contenuë dans la Confession de Cyrille, & cependant tous approuvent cette fausseté, tous y reconnoissent la créance de leur Eglise, & au lieu de s'élever contre ceux qui luy attribuoient des dogmes qu'elle ne connoist point, ce que ce grand Critique *croid avoir démonstré*; un ou deux particuliers qui voulurent les attaquer, sont condamnez Synodalement en 1691. & depuis ce temps-là quelques-uns n'en sont pas demeurez à rendre tesmoignage à la verité, lors qu'ils en ont esté requis, ils ont eux-mesmes attaqué les Calvinistes par des ouvrages exprés. Il n'y a donc rien de plus insoustenable que toutes les suppositions qu'il faut faire pour attaquer la sincerité des Attestations, puisque les Grecs par leur approbation les mettent à couvert de tout

ſoupçon de fauſſeté, & par conſequent de venalité, car on n'a que faire de corrompre des teſmoins qui diſent la verité.

## CHAPITRE VI.

*Continuation de la meſme matiere.*

Autre ſuppoſition neceſſaire, qui eſt qu'en aſſez peu de temps, il eſt arrivé deux grands changements de doctrine dans l'Egliſe Grecque.

ON a desja veu que pour eſtablir, non pas quelque certitude, mais quelque couleur de vray-ſemblance, qui puſt ſouſtenir la calomnie de M. Claude contre les Grecs, il faut ſuppoſer pluſieurs choſes que les Calviniſtes ne peuvent pas prétendre qu'on leur accorde, puiſqu'elles enferment des abſurditez & des impoſſibilitez manifeſtes : nous en allons propoſer une nouvelle, à laquelle ils n'ont pas penſé, & qui eſt neantmoins tellement liée à la matiere dont il s'agit, que ſi le fait n'eſt pas veritable, on ne peut former aucune conteſtation ſur les Actes. C'eſt que pour maintenir que les Grecs ont teſmoigné faux dans leurs Actes, outre ce qui vient d'eſtre marqué, qu'il faudroit avoir prouvé que Cyrille Lucar a expoſé vray dans ſa Confeſſion, il faut encore faire une ſuppoſition qui n'eſt pas moins impoſſible que les autres. Elle conſiſte en ce qu'il faut ſuppoſer que dans l'eſpace d'un ſiecle, & encore moins, il eſt arrivé deux changements entiers dans l'Egliſe Grecque touchant la créance ſur l'Euchariſtie, dont cependant les Grecs n'ont jamais eu aucune connoiſſance, & dont il n'eſt reſté aucune memoire, ny aucun veſtige. Car ſi Cyrille Lucar a repreſenté fidelement leur créance, il faut qu'elle ait changé depuis Melece Piga, ſon prédeceſſeur immédiat dans le Siege d'Alexandrie, qui a tres-clairement enſeigné la Tranſubſtantiation, depuis Gabriel de Philadelphie, Maximus Margunius, & les autres contemporains, en moins de trente ans : ou bien il faut que ce changement ſoit arrivé depuis Cyrille juſqu'en 1672. ſi les Grecs de ce temps-là ont teſmoigné faux. Or il ne s'en trouvera pas un ſeul, qui n'aſſure, conformément à tout ce que nous apprenons par l'hiſtoire de ces derniers temps, qu'il n'y a eu de trouble ſur la foy de l'Euchariſtie, que celuy qui fut cauſé par la Confeſſion de Cyrille, & qui

n'eut aucune ſuite, ſa doctrine ayant eſté condamnée comme Calviniſte. Donc puis qu'avant luy on croyoit dans l'Egliſe Grecque la preſence réelle & la Tranſubſtantiation, & qu'on les croid encore preſentement: qu'elles n'ont pas eſté moins cruës dans le temps mitoyen, puiſqu'il fut condamné à cauſe qu'il les rejettoit, il ne peut eſtre ſurvenu aucun changement ſur ce point de doctrine, & il n'eſtoit point neceſſaire de corrompre les Grecs, pour leur faire dire ce que nous liſons dans leurs Atteſtations, auſſi-bien que dans leurs autres ouvrages.

C'eſt encore une ſuppoſition d'une choſe moralement impoſſible, qu'il faut faire neantmoins dans le ſyſteme de M. Claude, que tous les Grecs ſe ſoient ſi facilement laiſſé corrompre en auſſi peu de temps, qu'il y en eut depuis l'arrivée de M. de Nointel Ambaſſadeur de France, juſqu'aux premieres Atteſtations. Que les Calviniſtes comparent ce qui ſe paſſa entre Cyrille Lucar, & ceux qui tirerent de luy ſa Confeſſion, avec la maniere dont les Grecs ont rendu teſmoignage à la verité. On employa quelques années à catechiſer Cyrille, à luy faire lire des livres nouveaux qui s'imprimoient en Hollande: Leger, & d'autres perſones de la ſuite de l'Ambaſſadeur Haga, eſtoient ſouvent en conference avec luy. Enfin aprés quatre ou cinq ans on obtint ſa Confeſſion particuliere, ſans qu'il en ait paru aucune ſemblable, ny d'approbation des principaux de l'Egliſe Grecque. Les Grecs qui en ont donné de toutes contraires, ne firent pas la moindre difficulté. Nectarius ſeul, alors Patriarche de Jeruſalem, n'ayant encore aucune nouvelle de ce qui ſe paſſoit à Conſtantinople, conceut de la défiance ſur ce que luy manda Païſius Patriarche Grec d'Alexandrie, qu'un Capucin eſtoit venu luy demander une Confeſſion de foy, l'aſſurant que les autres Patriarches en avoient donné. Comme Nectarius eſtoit ennemi irreconciliable des Latins, il manda à Païſius, qu'il ne falloit pas leur donner par eſcrit, meſme l'Oraiſon Dominicale, parce qu'ils ne cherchoient qu'à tromper les Grecs, ce qui fait voir qu'ils ne ſont pas ſi faciles à corrompre, ny à ſurprendre. Cependant lorſque la choſe fut eſclaircie, & qu'on eut receu à Jeruſalem les extraits de ce que M. Claude diſoit ſur les Grecs, ce meſme Nectarius, qui avoit abdiqué en faveur de Doſithée, ſouſcrivit les De-

Qu'il n'eſt pas poſſible qu'on ait pû introduire ce changement en ſi peu de temps.

*Perpet. T. 3. l. 8.*

crets du Synode de Jerusalem, quoy qu'il pust s'en exempter, s'il n'avoit pû le faire sans parler contre sa conscience. De plus lorsqu'il eut receu les extraits plus amples du livre de M. Claude, & qu'il eut examiné ce qui s'y trouve contre les Grecs, il prit la plume, sans que persone l'en priast, & il envoya aux Religieux du Mont Sina, ses anciens Confreres, l'Escrit qui a esté imprimé depuis peu en Grec & en Latin. On ne luy avoit pas suggeré ce qu'il a mis dans son Traité contre la Primauté du Pape, pour prouver la Transubstantiation, & l'autoriser par un miracle. Aucun Latin n'avoit prié Dosithée d'escrire contre Luther & contre Calvin, ny de faire imprimer les Decrets du Synode de Jerusalem, avec de grandes augmentations, sous le titre d'*Enchiridion*; ny de refuter Jean Caryophylle. Persone ne s'est meslé de la Sentence Synodale renduë contre ce Grec en 1691. puisqu'elle estoit à peine connuë quand on l'a fait imprimer à Paris. Il est donc aisé de reconnoistre que la facilité avec laquelle les Grecs ont rendu les tesmoignages qui leur furent demandez en 1671. & les années suivantes, démonstre qu'il n'estoit pas besoin de les gagner par de mauvaises voyes, pour les engager à déclarer ce qu'ils croyoient sur l'Eucharistie; au lieu que la difficulté qu'il y eut de faire parler Cyrille le langage des Calvinistes, quoyque ce fust en secret, & d'une maniere à pouvoir desavoüer sa Confession, comme il a tousjours fait: enfin l'impossibilité qu'ils ont trouvé à obtenir de pareils tesmoignages, sont des preuves convaincantes que les Grecs ne se laissent pas corrompre si facilement.

*Opusc. Gr. p. 179.*

Que les Calvinistes auroient dû obtenir des Attestations favorables, si elles estoient venales.

S'ils estoient si faciles à tout signer pour de l'argent, comme l'a supposé M. Spanheim, & ensuite M. Baile, qui voulant encherir sur cette belle découverte, adjouste que *ces Attestations ont cousté de grandes sommes à Mrs. de Port-Royal*, qu'il ne connoissoit gueres: pourquoy les Calvinistes n'en ont-ils pû obtenir une seule depuis celle de Cyrille? Car s'ils avoient produit un Acte authentique semblable à celuy du Patriarche Denis, ou à celuy qui confirme la *Confession Orthodoxe*; que par cet Acte les Patriarches & les Metropolitains eussent déclaré que la Confession publiée au nom de Cyrille Lucar contenoit la veritable créance de toute l'Eglise d'Orient: que Cyrille de Berroée & Parthenius le Vieux, qui

l'avoient condamnée estoient des Apostats, de faux Grecs & des calomniateurs de l'Eglise Grecque; qu'ensuite ils y eussent inseré cette Confession, comme les Grecs de Jerusalem insererent dans leurs Decrets, les deux Synodes qui la condamnent, il est dis-je certain qu'ils se seroient épargné bien de la peine. Car si on voyoit deux Expositions contradictoires de la foy des Grecs, revestuës des mesmes formalitez, on ne pourroit se servir de l'une ny de l'autre. Est-ce qu'ils n'ont pas eu assez de zele pour leur Religion, ou qu'ils ont manqué de moyens? On ne le croira pas aisément: car les Anglois & les Hollandois ont envoyé dans le Levant plusieurs memoires de M. Claude: & les sommes employées à establir un College de jeunes Grecs à Oxford, estoient plus que suffisantes pour avoir toute sorte de tesmoignages des Grecs, s'il est vray qu'on obtient d'eux tout ce qu'on veut, pour de l'argent. Que les disciples de M. Claude satisfassent à cette question, à laquelle ils n'ont jamais donné aucune bonne response. Car il faut qu'ils avoüent que cet esclaircissement pour lequel il s'est fait tant de volumes depuis plus de quarante ans, les touche fort peu, s'ils ont negligé dans un si long espace de temps, d'obtenir des Attestations qu'ils pouvoient avoir pour un peu d'argent, ou plustost ils doivent reconnoistre qu'ils n'y ont pû réüssir, d'où il s'ensuit que leurs Theologiens les plus fameux ne peuvent estre justifiez de calomnie envers les Grecs.

Lorsqu'on examine dans les regles de l'équité une pareille accusation, on demande aux accusateurs des preuves sur lesquelles elle puisse estre fondée, & le Droit public a establi des regles pour cela. On suppose que quelque Evesque Grec, du nombre de ceux qui ont signé autrefois les Attestations, fut accusé d'avoir tesmoigné faux dans un tel Acte. Si on alleguoit contre luy qu'il y avoit un Ministre à Charenton, qui non seulement a dit que cet Evesque estoit un faussaire & un parjure, mais qu'il a donné un livre au public dans lequel il l'assure positivement: qu'un autre Ministre en Hollande dit la mesme chose: & que quelques Anglois revenus de Constantinople en convinssent: que ce Grec produisist de son costé son Patriarche & tout le Clergé qui certifiassent le contraire; il n'y a pas de Juge Chrestien, mesme de Kadi assez inique, qui ne condamnast de tels accu-

On ne seroit pas receu sur des preuves aussi legeres à accuser le moindre particulier.

ſateurs. C'eſt cependant ſur de pareilles autoritez que les Calviniſtes condamnent toute l'Egliſe Grecque. M. Claude eſtoit-il un homme fort propre à rendre teſmoignage ſur une telle matiere,luy qui ne ſçavoit point de Grec? M. Spanheim a-t'il eu ſur cela quelques memoires particuliers auſquels on puiſſe adjouſter foy? M. Smith, quoyqu'il teſmoigne une haute eſtime pour M. Claude, n'a pas veu dans ſon voyage, d'autres Grecs que ceux qui croyent ce qui eſt contenu dans les Atteſtations,& il n'a apporté aucunes preuves de cette prétenduë venalité de teſmoignages. M. Wheeler dit qu'il a trouvé quelques Papas qui luy ont fait confidence que M. de Nointel les avoit voulu corrompre pour de l'argent, mais qu'ils luy avoient reſiſté. Croira-t'on un particulier ſur un recit auſſi peu croyable dont il eſt ſeul teſmoin? Eſtoit-il neceſſaire d'aller mendier des teſmoignages de Papas obſcurs, pendant que l'Egliſe de Conſtantinople, ſon Patriarche à la teſte, parloit par ſa bouche & par celle de tant de Metropolitains? Il falloit que M. Wheeler tiraſt des Atteſtations de ces hommes qui en ſçavoient plus que les autres, & qu'il fit voir par leurs teſmoignages, qu'ils avoient une autre créance que celle du Chef de leur Egliſe: mais puiſque dans le cours de la diſpute les Calviniſtes n'en ont jamais produit aucune, il eſt aiſé de reconnoiſtre qu'ils n'en ont pû obtenir.

Teſmoignage d'un Venitien rapporté par M. Burnet.

M. Burnet a eſcrit dans ſon Voyage d'Italie un entretien qu'il eut avec un Venitien, duquel il apprit que les Atteſtations avoient eſté faites à Paris par un homme ſçavant dans la langue Grecque, & qu'on les avoit fait ſigner aux Patriarches & aux Metropolitains, qui à peine entendoient la matiere, à cauſe de la profonde ignorance de la Nation. Que ce Venitien eſtant alors à Conſtantinople,avoit eſté ſollicité pour entrer dans ce myſtere d'iniquité, & qu'il n'avoit pas voulu. Ceux qui ont voyagé en Italie, ſçavent aſſez que ſur pluſieurs choſes connuës de tout le monde, M. Burnet a parlé dans ſes Relations comme un homme qui n'y auroit jamais eſté. On peut donc juger ce qu'on doit attendre de luy ſur des matieres plus recherchées. Si ſa memoire ne l'avoit pas trompé, ce Venitien s'eſtoit mocqué de luy,puiſque nous ſçavons avec la derniere certitude que jamais on n'a envoyé à M. de Nointel aucune formule d'Atteſtation toute

dreſſée & miſe en Grec, mais ſeulement un memoire des queſtions qu'on le prioit de faire aux Grecs. & c'eſt le meſme qui a eſté imprimé à la teſte de quelques Reſponſes. On a prétendu auſſi, & il ſemble que c'eſtoit la penſée de ce Venitien, que les pieces eſtoient en trop bon ſtile pour avoir eſté compoſées par les Grecs de ce temps cy, ignorants comme on les ſuppoſe. Cette objection peut ſurprendre ceux qui n'ont aucune lecture des livres Grecs modernes: les autres ſçavent qu'il n'y a point eu de ſiecle aſſez miſerable, dans lequel ils n'ayent eu des hommes capables de bien eſcrire en leur langue: Nectarius, Doſithée, & meſme tout recemment Proſſalento, eſcrivent auſſi correctement que ceux qui ont dreſſé les Atteſtations les plus ſolennelles. La meilleure partie des autres eſt en Grec vulgaire & tres-barbare, ſtile qu'on n'auroit pas facilement imité. Enfin, lorſque ce Venitien ſe vantoit de n'avoir pas voulu prendre part à ce qui ſe fit en cette occaſion, il eſt difficile de comprendre ce qu'il vouloit dire, puiſque l'Ambaſſadeur de France n'avoit que faire du ſecours ny des offices d'un particulier, pendant que M. Quirino Baïle de la Republique eſtoit ſur les lieux. Celuy-cy ayant rendu un teſmoignage public, qui ſe trouve conforme à ce que les Grecs, les Miniſtres des Princes Catholiques, & d'autres perſones publiques ont atteſté, eſt plus croyable qu'un particulier qui dit à l'oreille à un Proteſtant, des choſes toutes contraires, & dont la fauſſeté eſt manifeſte.

Ceux d'autres Auteurs la meritent encore moins.

On ne croid pas que perſone prétende qu'on reſponde ſerieuſement au teſmoignage de M. Baile, qui eſtant un Provincial, auquel Paris & toutes les perſones conſiderables de noſtre temps eſtoient auſſi inconnuës que la Grece, a le premier ramaſſé dans des Ouvrages qui avoient un titre ſerieux, tous les faits les plus faux & les plus puerils qu'il trouvoit dans des Eſcrivains, qu'avant luy on n'auroit osé citer dans un bon Ouvrage. Un homme qui prend pour faits hiſtoriques tous les contes, & tout ce que des gens oiſifs ont ramaſſé, comme ayant eſté dit par des perſones de noſtre temps: qui compare ſerieuſement des hiſtoires frivoles ou notoirement fauſſes, avec les plus vrayes & les plus certaines: qui croid tout ce qu'il trouve imprimé, & qui eſtoit poſſedé d'un eſprit de controverſe, qui luy faiſoit

trouver moyen de la placer par tout, ne pouvoit pas douter de ce que M. Claude affirmoit avec tant d'aſſurance. Voilà tout ce qu'en ſçavoient M. Baile, M. de la Deveze, & ceux qui les ont copiez. S'il venoit quelque Grec qui accuſaſt tous ces teſmoins d'eſtre des fauſſaires & des calomniateurs, on luy demanderoit comment il pourroit ainſi parler de perſones qu'il ne connoiſſoit pas. Sous quel prétexte donc veut-on que nous les eſcoutions ces meſmes perſones, ſachant auſſi certainement que nous le ſçavons, qu'ils n'ont eu aucune connoiſſance de l'Egliſe Grecque, ſinon ſelon l'idée que leur en a donnée, l'homme du monde le moins croyable ſur de ſemblables matieres.

On ne peut alleguer le moindre fait pour prouver ces calomnies.

Ainſi quoyque de pareils teſmoignages, ſur leſquels roule neantmoins toute la calomnie contre les Grecs, ne meritent aucune conſideration, il eſt encore à remarquer qu'on ne peut alleguer aucuns faits, qui luy puiſſent donner la moindre couleur de vray-ſemblance. Perſone n'a oſé dire qu'il ait trouvé dans les papiers de M. de Nointel un cayer de frais pour l'expedition des Atteſtations: perſone n'a cité de receu des Grecs: il n'y a pas une ſeule preuve de cette corruption: il n'y a pas meſme de préſomptions bien fondées, comme il y en avoit dans l'affaire de Cyrille: c'eſt donc la calomnie la plus noire, & la plus mal entenduë que cette accuſation, formée par des parties intereſſées, & qui ne ſeroient pas recevables en juſtice, qui fait neantmoins le grand principe des Calviniſtes pour éluder la force de tant d'Actes authentiques, qui renverſent tous les ſyſtemes d'Aubertin & de M. Claude.

Pas meſme de preſomptions, comme il y en avoit de violentes dans l'affaire de Cyrille.

Nous diſons avec raiſon qu'il n'y a pas meſme de préſomption legitime contre la bonne foy des Grecs, ou contre celle de l'Ambaſſadeur de France dans toute cette affaire, au lieu qu'il y en avoit pluſieurs & tres bien fondées, dans ce qui ſe paſſa entre Cyrille Lucar & les Hollandois. Cyrille avoit fréquenté ceux de cette Nation à Alexandrie & en Pologne, lorſqu'il y avoit eſté envoyé par le Patriarche Melece Piga: il avoit continué ce commerce lorſqu'il eſtoit devenu Patriarche de Conſtantinople, & meſme il l'avoit entretenu par lettres, avec pluſieurs Proteſtants d'Angleterre, de Hollande & de Geneve. Il avoit des ennemis, tant par le ſoupçon que les Grecs avoient conçeu de cette trop grande

familiarité

familiarité avec des Heretiques, que par les tentatives qu'il avoit faites en ſecret pour attirer quelques Eveſques à ſes opinions, & encore plus à cauſe de ſes vexations inſupportables & de ſes exactions ſur le Clergé, afin d'amaſſer de l'argent, & ſe maintenir dans ſa dignité par la protection des Miniſtres de la Porte. Aprés qu'il eut eſté dépoſé & relegué la premiere & la ſeconde fois, on le voyoit reſtablir, & toute la Grece ſçavoit que c'eſtoit à cauſe des grandes ſommes qu'il avoit données au Vizir. On eſtoit perſuadé à Conſtantinople que cet argent luy avoit eſté preſté par les Hollandois, & meſme à gros intereſt : car ce ſeroit deviner que de dire qu'ils le luy euſſent donné. Mais un debiteur de ſommes conſiderables, eſt encore plus dans la dépendance de ſes creanciers, qu'un fourbe n'eſt dans celle de ſon bienfacteur. Il eſtoit de notorieté publique, qu'il n'avoit pas trouvé cet argent dans la bourſe des Grecs, dont il eſtoit trop haï, ny dans celle des Miniſtres & des Negocians Catholiques, qui le connoiſſoient pour ce qu'il eſtoit. Ainſi lorſqu'on vid ſortir des preſſes de Geneve, une Confeſſion de Foy toute Calviniſte, la préſomption eſtoit tres-forte contre la ſincerité & le deſintereſſement de celuy qui en eſtoit l'Auteur. Cependant on n'inſiſta pas ſur un préjugé qui la devoit rendre ſuſpecte ; on l'examina ſur le fond, & on n'eut pas de peine à reconnoiſtre combien elle eſtoit éloignée de la créance de l'Egliſe Grecque.

Il n'y avoit pas lieu d'employer de mauvais moyens.

Mais quand il n'y a pas eu le moindre indice de corruption, puiſque les Grecs n'avoient aucun intereſt à trahir leurs ſentiments, que tout enfin s'eſt fait au veu & au ſceu de l'Egliſe de Conſtantinople, il eſt ſans exemple d'employer la calomnie la plus inſouſtenable, pour éviter de reconnoiſtre la verité. Denis qui ſucceda à Parthenius venoit d'eſtre eſtabli ſur le Siege Patriarchal du conſentement des Grecs: il n'avoit rien à craindre ny à eſperer de l'Ambaſſadeur de France, non plus que ſes trois prédeceſſeurs ny les Metropolitains, ny les autres Patriarches & Eveſques qui rendirent teſmoignage de la Foy de leur Egliſe, conformément à la verité aſſez connuë d'ailleurs, & atteſtée par tous les Grecs, qui certainement doivent eſtre eſcoutez dans leur propre cauſe. Pourquoy donc auroit-on entrepris de les corrompre ; car on ne corrompt pas les hommes pour leur faire dire la verité, &

il est certain qu'ils la dirent alors, puisqu'ils parlent de mesme encore presentement. Ils ne se contentent pas mesme de respondre comme ils firent alors à ceux qui leur demanderent à estre esclaircis des veritables sentiments de l'Eglise Grecque : mais ils attaquent les Protestants comme a fait Dosithée, & on croira aprés cela que ce sont de faux Grecs, ainsi que tous ceux qui donnerent des Attestations durant le cours de la dispute sur la Perpetuité ? On ne peut opposer à des preuves si certaines que l'autorité des accusateurs nommez cy-devant, & ce seroit perdre son temps que de s'amuser à prouver que M. Claude & l'Historien de sa vie, M. Spanheim, M. Baile, & les autres ne sont pas plus croyables que les Grecs.

Systeme de M. Claude abandonné en toutes les parties, mesme par les Protestants.

Nous remarquerons aussi que le grand nom de M. Claude n'a pas empesché que son systeme sur cet article de la dispute n'ait esté abandonné presque en toutes ses parties, par plusieurs Protestants. Selon luy tout Grec qui n'est pas dans les sentiments de Cyrille Lucar, est un faux Grec, & Latinisé. De là il s'ensuivoit que le Synode de Parthenius, & celuy de Cyrille de Berroée qui l'avoit précedé, estoient faux, ce qu'il falloit supposer necessairement, pour sauver Cyrille & sa Confession. Cependant M. Allix, plus sçavant & plus sincere que M. Claude, a déclaré que ceux qui traitoient ce Synode de supposé, se trompoient. Il s'ensuivoit aussi que la Confession Orthodoxe estoit fausse : un Lutherien l'a fait imprimer à Leipsic, & fait voir dans une longue Préface qui en comprend l'histoire en abregé, qu'on ne pouvoit pas douter que cette piece n'eust esté dressée & approuvée par le corps de l'Eglise Grecque. Selon M. Claude les Grecs ne croyent pas la Transubstantiation, & n'en sçavent pas mesme le nom. M. Smith, aprés bien des chicanes, a enfin avoüé qu'ils la croyoient, & M. Allix a fait le mesme aveu, aprés avoir trouvé dans le livre de Nectarius qu'il a traduit en Latin, le mot & la doctrine comme la croyent les Catholiques, quoyqu'il s'imagine y voir quelque difference. Les Theologiens de la Confession d'Ausbourg se sont declarez il y a long-temps contre la Confession de Cyrille, & ils ont receu comme veritables les Synodes qui la condamnerent. Syrigus estoit un Moine Latinisé, un miserable ; & presentement on avouë qu'il avoit esté député par le Patriarche

Parthenius, & par ſon Synode pour dreſſer les articles publiez à Jaſſi en 1642. & former le projet de la Confeſſion Orthodoxe. Il ne reſte donc aucune partie du ſyſteme de M. Claude, qui ne ſoit renverſée par les Lutheriens, ou par des hommes de ſa propre Communion. Dés que les Synodes contre Cyrille ſont reconnus vrais, ſa Confeſſion doit eſtre fauſſe & contraire à la foy de l'Egliſe Grecque : par conſequent lors que Syrigus la combattuë, puiſqu'il l'a fait au nom de cette meſme Egliſe, il a parlé comme un veritable Grec. Donc les veritables Grecs doivent parler comme luy, & c'eſt auſſi ce qu'ont fait les Patriarches & les Eveſques qui ont ſigné les Atteſtations. Ils ont donc rendu ſimplement teſmoignage à la verité, & ils n'ont pas ſigné aveuglement tout ce qu'on leur a propoſé, mais ce qu'ils ſçavoient certainement eſtre la foy de leur Egliſe. Ils ont condamné Cyrille Lucar, parce qu'il avoit expoſé le contraire : on peut donc le condamner luy & ſa Confeſſion, ſans eſtre Latinisé, & ſans ceſſer d'eſtre veritable Grec, ce qui renverſe encore la principale reſſource de M. Claude, qui eſtoit de traiter comme Latiniſez tous ceux qui reconnoiſſent la preſence réelle & la Tranſubſtantiation. Donc ſoit que ceux qui ont ſouſcrit les Actes, ayent receu de l'argent, ſoit qu'ils n'en ayent pas receu, il eſt certain de l'aveu meſme de pluſieurs Proteſtants, qu'ils ont donné des teſmoignages conformes à leur créance, ce qui deſtruit tous les vains raiſonnements de M. Claude, & une accuſation calomnieuſe n'eſt pas capable de les redreſſer.

Voicy encore un argument auquel on défie les admirateurs de ce Miniſtre de donner la moindre reſponſe. Selon luy, les Atteſtations ſont fauſſes, parce qu'elles contiennent une doctrine inconnuë à l'Egliſe Grecque veritable, & c'eſt parce qu'elles ſont fauſſes qu'il prétend prouver qu'elles ont eſté obtenuës pour de l'argent. Ce raiſonnement eſt tres-mauvais: car les Atteſtations pourroient eſtre fauſſes, & n'avoir point eſté achetées : & elles pourroient avoir eſté achetées ſans que cela les empeſchaſt de repreſenter fidelement ce que les Grecs croyent. Car on peut dire faux par malice, par ignorance, ou par ſurpriſe, ſans ſe laiſſer corrompre. M. Claude n'a rien eſcrit ſur cette matiere dont la fauſſeté ne ſoit évidente ; on ne dira pas qu'il a receu de

Faux raiſonnement du Miniſtre Claude.

l'argent pour cela. Ceux qui l'ont copié disent faux, ils ont esté trompez, ils trompent les autres : la venalité des tesmoignages n'y a point de part. Si les Grecs avoient esté aussi ignorants que le supposoit ce Ministre, ils auroient pû estre trompez par l'exposition frauduleuse qu'il leur avoit envoyée de la créance des Catholiques,& la condamner comme contraire à la leur : ils auroient dit faux, parce qu'on les auroit trompez. Cyrille pouvoit avoir esté ainsi trompé par les Calvinistes sur les dogmes, & il auroit merité quelque compassion, s'il avoit paru qu'il eust cherché la verité de bonne foy. Mais il estoit inexcusable, & il mentoit contre sa conscience, lorsqu'il attribuoit à toute son Eglise des opinions qu'elle a en horreur, & que ses prédecesseurs avoient condamnées. Ainsi tous ces raisonnements de M. Claude sur la fausseté & la venalité des Attestations sont inutiles,& mesme quand ils auroient la solidité qui leur manque, ils ne prouvent rien, si les Grecs indépendemment de toute sollicitation, & de tout commerce avec les Latins, ont exposé eux-mesmes la créance de leur Eglise, non seulement selon le mesme sens, mais avec les mesmes paroles, & avec les mesmes pieces, avant & aprés la date des Attestations contestées, ce qui est indubitable, & en voicy les preuves.

Le Synode de Jassi estant vray, toutes les pieces qui y ont rapport sont vrayes.

Le Synode de Jassi est vray, & on ne peut traiter ses Decrets comme supposez, ny comme l'ouvrage de Grecs Latinisez, & M. Allix le reconnoist. Par une consequence necessaire le Synode de Constantinople qui fut tenu quatre ans auparavant, ne peut estre contesté, non plus que la *Confession Orthodoxe*, qui fut dressée dans celuy de Jassi, ny la Refutation des Chapitres de Cyrille par Melece Syrigus, qui l'entreprit par commission speciale de son Patriarche & de tout le Clergé Grec. Outre M. Allix, dont le jugement sur tout en matiere d'érudition doit estre préferé à celuy de M. Claude qui n'en avoit aucune, les Lutheriens ont reconnu la verité des Decrets de ces deux Synodes. Ainsi longtemps avant que les Grecs eussent donné leurs premieres Attestations, tout ce qu'elles contiennent sur l'Eucharistie, estoit exprimé dans les Decrets de deux Synodes : dans une Confession de foy approuvée par le dernier, confirmée par les quatre Patriarches Grecs, mise entre les mains de toute la Nation, & imprimée deux fois par les soins de Panagiotti,

un des zelez Grecs qui fut jamais. Les mesmes dogmes estoient expliquez plus amplement & theologiquement, par un fameux Theologien, chargé de ce travail par son Patriarche, & toute son Eglise. Puisque la verité de ces premieres pieces décisives est reconnuë par les Protestants mesmes : il est donc vray que plus de trente ans avant qu'il parust aucune Attestation, les Grecs, non pas de simples particuliers, mais en corps d'Eglise, les Patriarches à leur teste, avoient déclaré comme veritez capitales de la Religion Chrestienne, tout ce que contient l'Acte du Patriarche Denis, & ce qui se trouve dans les autres donnez par divers Metropolitains ou par des Eglises particulieres : ils ont mesme expliqué ces dogmes beaucoup plus en détail, & ils ont condamné d'heresie les sentiments contraires. Ainsi cette doctrine est establie par des preuves de fait incontestables, long-temps avant les Attestations. Tout ce que M. Claude, & d'autres plus mesprisables ont dit contre Cyrille de Berroée, contre Parthenius le vieux, contre Gregoire Protosyncelle & Syrigus, ne sert de rien, dés qu'on a reconnu que les deux Synodes & la Confession Orthodoxe estoient veritables, outre qu'on a refuté assez en détail tout ce que ceux qui les ont attaquées avoient escrit pour les rendre suspects, & qu'on a fait voir que ce n'estoit qu'un tissu d'ignorances & de faussetez.

Les Grecs sans estre consultez, ont depuis confirmé ce qu'ils avoient dit dans ces Actes.

Depuis que la dispute sur la Perpetuité a esté finie, ny ceux qui y avoient esté employez, ny les Ambassadeurs de France, ny les Missionaires, ny la Cour de Rome, qui n'y a jamais eu aucune part, ny mesme aucun particulier n'ont consulté les Grecs sur ces matieres, & ils ne leur ont rien demandé. Ainsi le Patriarche Denis & les autres, qui avoient donné des Attestations, & qui sçavoient le bruit qu'elles faisoient en ces païs cy, pouvoient en toute liberté les desavoüer, si elles estoient fausses : s'expliquer, si elles estoient ambiguës : les retracter, si elles n'estoient pas Orthodoxes, & mesme rien ne nous empesche de croire que les veritables Grecs, si ces premiers ne l'estoient pas, n'eussent fait à l'égard de ceux qui avoient signé ces Actes, ce que leurs prédecesseurs avoient fait contre Cyrille Lucar. Cela leur estoit d'autant plus facile, que les Patriarches & les Metropolitains n'avoient pas pris les mesmes précautions que ce fourbe, en ne donnant aucun Acte en forme publique, afin de

pouvoir tout nier : au lieu que les autres avoient donné les leurs en forme authentique,& que les Registres de la Grande Eglise les exposoient à la veuë de toute la Grece. Il est neantmoins tres-certain que jamais ils n'ont donné la moindre atteinte à ces Actes : aucun ne les a attaquez : & ce qui est de plus convaincant, ils les ont renouvellez eux-mesmes en faisant imprimer les principaux, & c'est ce qu'a fait Dosithée Patriarche de Jerusalem, avec l'approbation generale de toute son Eglise.

Fausssetez du Sr. A.

Qu'on applique donc à ces pieces tous les raisonnements de M. Claude, ils paroistront si ridicules, qu'ils ne le seront gueres moins, que ceux du plus temeraire & du plus ignorant de tous ceux qui ont escrit sur cette matiere, qui ne pouvant respondre à l'autorité de Dosithée, a eu la hardiesse de supposer qu'aprés qu'il eut publié ces Decrets au Synode de Jerusalem, tout le Clergé se révolta contre luy, de sorte qu'il fut obligé de s'enfuïr, & d'abandonner son Siege, qu'il a tenu neantmoins paisiblement plus de trente ans depuis. Tous les faits que M. Claude a alleguez ne sont pas plus veritables. Ainsi puisque les Grecs long-temps avant que la Confession de Cyrille Lucar fust imprimée à Geneve, ont soustenu la mesme doctrine que celle qu'ils ont respanduë dans plusieurs Escrits : qu'ils s'en sont servis pour combattre & pour condamner les nouveautez de cet Apostat : qu'ils l'ont en quelque façon renouvellée, par les Decrets qu'ils publierent à cette occasion, & par la publication de la Confession Orthodoxe: que les Attestations données depuis 1672. y sont entierement conformes: que sans aucune intervention des Latins, ils ont soustenu la mesme doctrine, non seulement dans les livres qu'ils ont imprimez, mais dans le Synode où furent condamnez les Escrits de Caryophylle, il n'y a pas la moindre raison de douter, qu'ils n'ayent exposé dans tous les Actes produits contre les Calvinistes, la vraye créance de l'Eglise Grecque, ny aucun fondement à supposer qu'on les ait obtenus par de mauvaises voyes.



## CHAPITRE VII.

### *Examen de quelques autres objections qui ont esté faites sur les Attestations produites dans la Perpetuité.*

Comme les Calvinistes profitent des objections les plus frivoles qui peuvent estre faites contre l'autorité des Attestations qui ont esté produites dans la Perpetuité, ils n'ont pas manqué de faire valoir quelques contestations qu'il y a eu entre des Catholiques à l'occasion de ces pieces. La grande autorité qu'on donne presentement à des Escrits furtifs, à des pieces supposées, à de prétendus *anecdotes* fondez sur des recits de ce qu'on fait dire à des persones mortes, pourra aussi faire valoir des histoires ridicules sur cette matiere, puisqu'on void des Critiques qui les citent serieusement en toute rencontre. Or comme les demy-sçavants sont capables de croire ce qu'ils trouveront sur ce sujet dans le premier Recueil de semblables curiositez, nous avons cru qu'il n'estoit pas inutile de prévenir les mauvais effets que peut produire la facilité qui regne parmy eux à tout croire ce qui leur est nouveau, pourveu qu'il attaque la memoire des hommes qui ont fait honneur à nostre siecle. Ce ne sont gueres que ceux-là qu'on void attaquez dans ces libelles, & en mesme temps ils nous produisent des hommes dont la réputation a esté tres-médiocre & souvent tres-mauvaise, qui n'ayant jamais esté ny dans les emplois, ny dans le grand monde, sçavoient ce qui s'estoit passé de plus secret à la Cour, à la Ville, dans les Cabinets des Grands, si on veut croire ceux qui ont recueilli leurs conversations. Aprés cela ceux qui n'avoient aucune connoissance ny des persones, ny des affaires, ont avec grand soin ramassé toutes ces faussetez, & c'est ce que M. Baile a fait plus qu'aucun autre dans son Dictionaire Critique. Un Huguenot refugié aura dit à quelqu'un qu'il avoit oüi dire à des Catholiques, que les Attestations produites dans la Perpetuité de la Foy, pouvoient souffrir quelque difficulté; qu'on disoit qu'elles avoient esté obtenuës avec beaucoup de peine, & de dépense : cela s'accordoit avec la calomnie de M. Claude, il n'en a pas fallu

*Objections tirées de quelques Modernes.*

davantage à ce grand Critique, non seulement pour assurer qu'elles avoient esté achetées, mais il y a adjousté de son chef, que *cette despense avoit cousté beaucoup à Messieurs de Port-Royal*, qui n'estoient pas en estat de la faire. Il s'en trouvera quelque autre qui encherira, & qui dira la somme, ou qui sachant par hazard que les affaires de M. de Nointel au retour de son Ambassade de Constantinople, n'estoient pas en fort bon estat, dira que la despense des Attestations l'avoit ruiné, & il sera cru, comme l'a esté M. Claude, sur toutes les faussetez qu'il a avancées. Nous déclarons donc que nous nous inscrivons en faux contre tout ce qui peut estre appuyé sur de telles autoritez, & quand ceux qui taschent de les faire valoir, les soustiendront par des preuves qui meritent quelque attention, nous esperons les renverser d'une maniere qui ne souffrira aucune replique.

Autre tesmoignage de particulier ne peut destruire l'autorité des Actes publics.

Quand il y auroit eu quelques Catholiques, qui auroient pensé sur ces Attestations, ce qu'on leur a fait dire, il n'y en a aucun qui puisse estre cru sur sa parole, contre des preuves aussi certaines que celles qui ont esté produites. La pluspart n'ont point esté nommez, & ceux qui les ont citez en déguisant leurs noms, leur ont asseurément rendu service: car par exemple que pouvoit-on penser de ce Venitien, auquel on fait dire des absurditez qui sautent aux yeux, sinon que c'estoit un homme qui ne sçavoit pas les premiers élements de la matiere dont il parloit, & qui a esté démenti publiquement par le Representant de sa Republique. Croira t'on les Papas de M. Wheeler plustost que toute la Grece? Si d'autres ont attaqué les Attestations, ce n'a pas esté pour dire qu'elles estoient supposées ny obtenuës à force d'argent, ce n'a pas esté pour découvrir les mauvaises pratiques que les Calvinistes disent avoir esté employées pour engager les Grecs à les donner, & c'est cependant dequoy il s'agit.

Objections d'Auteurs anonymes.

Il est vray qu'on a veu dans divers Escrits, la pluspart anonymes, des reflexions assez ambiguës, sur quelques-unes de ces pieces, & on y a desja respondu il y a plusieurs années. Ce qu'on peut dire de plus certain, est qu'il n'y a rien dans tout ce qu'en a escrit un Auteur assez connu, qui donne lieu de croire que son dessein ait esté d'attaquer directement les Attestations comme fausses ou comme obtenuës par de mauvaises voyes. Il avoit fait quelques autres remar-

ques,

ques, dont la principale estoit que les Calvinistes pourroient ne se pas rendre à l'autorité de ces pieces, & qu'il auroit fallu les convaincre par les livres des Grecs. C'est ce qui a esté fait dans le troisiéme volume de la Perpetuité, & comme il ne convient pas d'entrer dans ce qui peut avoir rapport aux disputes personelles, il suffit de dire que si on ne l'a pas fait alors suffisamment, on a eu dans la suite dequoy le faire, & les pieces imprimées depuis peu de Gennadius, de Meletius Piga, de Nectarius, de Dosithée, & quelques autres, peuvent suppléer à ce qui ne put pas estre fait alors. Enfin ce que cet Auteur donna dans quelques Traitez sur la créance des Grecs, avoit esté tiré des livres mesmes qu'on avoit envoyez de Constantinople, dont on n'avoit pû se servir, parce qu'ils n'arriverent qu'aprés l'impression du dernier volume de la Perpetuité.

On a dit que les pieces devoient estre publiées dans leurs propres langues avec des traductions exactes, & cette pensée estoit venuë d'abord, mais il ne se trouva pas de caracteres Orientaux, & la mort de M. Colbert rompit ce dessein. On a dit sur cet article, qu'il avoit esté pourveu autant qu'il estoit possible à rendre les Originaux publics, en les exposant à la veuë de tous ceux qui les voudroient examiner, puisque la pluspart avoient esté déposez dans la Bibliotheque de l'Abbaye de S. Germain des Prez, où ils ont esté veus par un nombre infini d'Estrangers, sans qu'on en sache un seul qui y ait remarqué le moindre défaut, ou aucun caractere de supposition. Les originaux de la Confession Orthodoxe, de l'Acte du Patriarche Denis, & du Synode de Jerusalem, sont dans la Bibliotheque du Roy. Cela estant, ils sont aussi publics en quelque maniere que s'ils estoient imprimez : car combien peu y a-t'il de persones capables d'examiner les originaux en leurs propres langues? Il faut bien que ceux qui ne les sçavent pas, s'en rapportent aux versions qui ont esté imprimées, dont la pluspart ont esté faites dans le païs, & ne sont pas fort élegantes. Il s'y est mesme glissé quelques fautes : mais on est bien seur qu'il n'y en a aucune essentielle, ny qui en ait alteré le sens.

*Pourquoy ils ne furent pas publiez en leurs langues.*

Il s'est dit, & cela a esté imprimé en quelques livres anonymes, que les Jesuites avoient d'autres Attestations, qui seroient plus authentiques, & qu'ils feroient imprimer dans

*Si les Jesuites en avoient d'autres plus authentiques.*

les langues originales. Ce fait doit eſtre mis au nombre de ces Anecdotes dont nous avons parlé cy-deſſus, & il eſt entierement faux. Le P. Michel Nau, qui eſtoit dans les Miſſions de Syrie & de Perſe, lorſque M. de Nointel eſtoit à Conſtantinople, fut chargé de procurer quelques-unes des Atteſtations de ce païs-là, & il en envoya trois, où il inſera des articles qui n'eſtoient pas dans les memoires que cet Ambaſſadeur luy avoit envoyez. Il revint enſuite à Paris, & on ne luy a jamais oüi dire qu'il en euſt apporté d'autres. On laiſſe à examiner à toute perſone de bon ſens, ſi un Religieux particulier, ſans autorité & ſans caractere euſt eſté eſcouté par les Patriarches & les Metropolitains, s'il leur avoit demandé d'autres atteſtations, plus authentiques que celles qu'ils avoient miſes entre les mains de l'Ambaſſadeur. Ils ne l'auroient pû faire quand ils auroient voulu, puiſque toutes les formes qui rendent des Actes ſolennels & authentiques, ont eſté obſervées dans ceux qui ont eſté citez. Il n'y a pas non plus d'apparence, que ce Religieux, ny quelque homme que ce puſt eſtre, euſt oſé prier l'Ambaſſadeur de legaliſer de nouvelles pieces qu'on auroit ſuppoſé meilleures, & plus hors d'atteinte que celles qu'il avoit receuës des Grecs. On eſt au moins tres-aſſuré qu'il n'en a veu ny legaliſé aucune ; & par conſequent ces Actes, quand on les auroit, manqueroient d'une formalité neceſſaire, pour eſtre regardez comme authentiques. Ainſi ce qui peut avoir donné lieu à ce fait qui auroit eſté juſtifié depuis plus de trente ans, s'il euſt eſté veritable, eſt que le P. Nau pouvoit avoir dit, qu'il avoit bien d'autres preuves à donner de la créance des Grecs & des Orientaux, qu'il n'y en avoit dans la Perpetuité de la Foy, & qu'il entendoit toute autre choſe que des Atteſtations en forme publique, & qu'on a confondu ces deux idées. Il a en effet donné au public en 1680. un livre intitulé *Eccleſiæ Græcæ Romanæque vera effigies*, qui eſt proprement un livre de controverſe contre les Grecs, ſur les points conteſtez avec les Latins, où il n'eſt point parlé de l'Euchariſtie, parce qu'il n'y a aucune diſpute ſur cet article. Ceux qui l'auront leu, pourront juger qu'il avoit eſté plus occupé à ramaſſer des arguments contre les Grecs, qu'à eſtudier leurs livres, dont il paroiſt n'avoir eu qu'une mediocre connoiſſance. Car s'il avoit veu les Traitez de Gen-

nadius, & d'autres contre les Latins, il auroit omis plusieurs choses que les Grecs croyent avoir solidement refutées: & quoy qu'ils se trompent, il faut neantmoins respondre à leurs subtilitez, ce qu'il n'a pas fait. Ainsi comme ce n'est que de luy, duquel on pouvoit attendre les pieces plus authentiques que celles de la Perpetuité, puisqu'il n'est venu aucun autre Jesuite de Levant, sinon luy, vers la fin de cette dispute: il ne faut pas adjouster foy à une histoire qui n'a aucun fondement que des oüi-dire, & celle-là n'en a pas d'autre. Cependant l'Auteur qui est le seul qui en ait eu connoissance, l'a repetée encore depuis peu, mais elle n'en est pas plus veritable. *Bib. Crit. T. 1. p. 299.*

C'est dans un Recueïl de pieces, attribuées à differentes persones, quoyque le stile en soit fort semblable. Le chap. XXII. est une Responsе à ce que M. Arnauld avoit escrit contre l'Auteur dans les Difficultez proposées à M. Steyaert. On n'entre point dans les reproches personels qui ne regardent pas l'Eglise. M. Arnauld se plaignit qu'on abandonnoit la cause de l'Eglise, lorsque l'Auteur avançoit que les Attestations des Eglises d'Orient n'estoient pas si convaincantes qu'elles ne souffrissent encore quelque difficulté. Cet article a desja esté esclairci en partie, tant dans les livres qui ont esté citez, que dans ce que nous avons dit sur ce sujet: & quoyque le Critique proteste qu'il n'a pas prétendu donner atteinte à la verité & à l'autorité des Attestations, il est neantmoins vray que les Calvinistes se sont prévalus de ces objections, pour les rendre suspectes, comme a fait en dernier lieu l'Auteur des *Monuments authentiques*. Le Critique prétend que quand il a dit aprés cela qu'il n'y avoit pas de fait prouvé avec plus d'évidence que la conformité de la créance des Orientaux avec celle de l'Eglise Romaine, en quoy M. Arnauld asseuroit qu'il s'estoit contredit, il n'avoit *pas eu en veuë le livre de la Perpetuité, mais ceux de Leo Allatius, d'Abraham Echellensis & de Raynaldus, qui ont donné de bons Actes sur cette matiere, & que Messieurs de Port-Royal n'ont fait presque autre chose que de mettre en François ce qu'ils ont leu en Latin dans ces Auteurs.* Il ne paroist pas neantmoins que le public en ait ainsi jugé, & mesme on ne croid pas que persone juge que les livres d'Allatius seuls suffisent à destruire tous les sophismes de M. Claude, ny les faux faits qu'il a

Objections de M. S.

*Diffic. 74.*

avancez. On a pû voir par tout ce qui a esté cité dans la Perpetuité, & par les pieces que nous avons employées, qu'on n'a presque rien tiré d'Allatius, sur ce qui regarde les derniers temps, & mesme qu'il a fallu souvent le refuter.

S'il y a des expressions qui rendent ces Actes suspects. P. 305.

La remarque la plus importante, est qu'il y a, dit ce Critique, de certaines expressions *qui pourroient donner occasion aux Protestants qui chicanent sur tout, de les tenir pour suspectes: que ce défaut ne doit pas estre attribué aux peuples de Levant qui ont répondu avec sincerité aux questions qu'on leur a proposées, mais à ceux qui les ont dressées, lesquels ne sachant pas assez les manieres de ces peuples, ont employé dans le modele de leurs demandes, de certaines expressions qui ne sont propres qu'aux Latins.* Il dit ensuite, qu'aussi-tost que le premier volume de la Perpetuité parut, il en fit avertir M. Arnauld, & luy indiqua le remede, qui estoit, comme il le marque ailleurs, de supprimer les Attestations, où ces défauts se trouveroient. Ce défaut principal est, *que les Orientaux ne croyent point que le Corps & le Sang de Jesus-Christ soient dans l'Eucharistie, immediatement aprés la prononciation de ces paroles :* Hoc est corpus meum, &c. *Cependant plusieurs Orientaux dans les Attestations dont il s'agit, assurent qu'aussi-tost que le Prestre a prononcé ces mots,* hoc est corpus meum, *le pain & le vin sont changez au Corps & au Sang de Nostre Seigneur. Si M. Arnauld avoit rejetté les attestations où cela se trouvoit, & qu'il n'eust conservé que celles qui mettoient ce changement aprés ce que l'on appelle dans les Liturgies Orientales*, l'Invocation du S. Esprit, *les Protestants n'auroient pas eu occasion de former contre ces Attestations, l'objection dont on vient de parler.*

P. 307.

Aucun Protestant n'a fait difficulté sur ces expressions.

On ne sache neantmoins aucun Protestant qui l'ait faite; car leurs plus sçavants hommes, au rang desquels on ne mettra jamais M. Claude, ont tres-peu entendu ces matieres Liturgiques. C'est donc l'Auteur qui l'a formée, & qui n'a pas cependant produit une seule de ces Attestations, qui dise que le corps de Jesus-Christ se trouve present dans l'Eucharistie aussi-tost que le Prestre a prononcé ces paroles, *Cecy est mon Corps ;* mais seulement qu'il y est veritablement, ainsi que Jesus-Christ l'a enseigné par ces mesmes paroles, & quelques-unes, en vertu de ces mesmes paroles. Or c'est n'en sçavoir pas plus que ces Theologiens, dont il parle avec mespris, que d'attribuer aux Grecs une opinion dont ils sont

fort éloignez, qui est de croire que les paroles de Jesus-Christ n'operent pas dans la consecration, quoy qu'ils attribuent en mesme temps une grande efficace à l'Invocation du S. Esprit, & qu'ils ne regardent la consecration comme achevée, qu'aprés que cette priere a esté prononcée. Mais nous donnerons ailleurs un esclaircissement particulier sur cet article, parce qu'il ne peut estre traité en peu de mots.

L'expedient de supprimer ces Attestations prétenduës suspectes, auroit esté pire que le mal, s'il y en avoit aucun, & contraire à la bonne foy, qu'ont observé les Auteurs de la Perpetuité dans cette dispute. C'est pourquoy ils donnerent les trois Attestations, dans lesquelles le P. Nau insera des articles qui regardoient les matieres de la Grace; car on sçait bien qu'elles estoient entierement inutiles au sujet, & elles estoient plus capables de rendre ces Actes suspects, que toutes les autres choses que remarque cet Auteur. Que n'auroit pas dit M. Claude, & avec raison, si on avoit supprimé des pieces, parce qu'elles auroient pû porter avec elles un caractere de fausseté & de suggestion, capable d'éblouïr les simples: car ils pouvoient dire: *ces bons Levantins ne sçavent certainement ce que c'est que l'heresie qu'ils condamnent:* c'est ainsi qu'ils ont condamné le Calvinisme, & les consequences sont aisées à tirer. Cependant elles sont tres-fausses, puisque sans entrer dans une longue discussion des disputes qu'il y a eu sur ce sujet, ils reconnurent d'abord que ce qu'on leur proposoit estoit contraire à la sainte Escriture, & à la créance commune des Chrestiens, comme ils condamnerent les Calvinistes, sans avoir leu les gros livres de M. Claude ny d'Aubertin. Cela fait voir en passant ce qu'on devoit attendre de ces prétenduës Attestations plus authentiques que ces premieres.

On auroit mal fait de supprimer quelques-uns de ces Actes.

P. 314.

*Mais,* dit le Critique, *il les auroit donné dans leurs langues:* comme si cela importoit beaucoup. Cela n'eust rien fait à l'égard de M. Claude qui n'en sçavoit aucune, ny à l'égard du commun des Calvinistes, qui n'ont pas esté plus touchez des passages Syriaques & Arabes qui ont esté inserez dans les Notes sur Gabriel de Philadelphie, que des traductions qui en ont esté données dans la Perpetuité, ny du Grec qui se trouve dans quelques autres ouvrages. La conclusion de toute cette Critique est donc que les Attestations peuvent

Autre objection.

estre bonnes, quoyqu'il paroisse qu'il en excepte quelques-unes, mais que ces pieces-là ne sont pas si propres à confondre les Calvinistes que de leur citer des Auteurs Grecs receus dans toute leur Eglise, comme Orthodoxes.

On a plus cité d'Auteurs Grecs dans la Perpetuité que n'en ont veu ceux qui la critiquent.

Il semble que les Auteurs de la Perpetuité ne l'ayent point fait ; & ils en ont neantmoins beaucoup plus cité que celuy qui les critique. Quand il donna au public les ouvrages de Gabriel de Philadelphie, il ne cita aucun Auteur Grec, qui n'eust desja esté cité. Au bout de quelques années tous ceux qu'il cita luy furent communiquez par un des amis des Auteurs de la Perpetuité, & ils estoient à eux : ce fut ainsi qu'il en eut connoissance. Il y en a beaucoup d'autres qui n'estoient pas encore connus, & mesme qui le sont à peine, quoy qu'ils ayent esté imprimez en Moldavie & en Walaquie. On n'accusera pas un Theologien d'estre ignorant, & de ne pas sçavoir la matiere dont il escrit, parce que tous les livres ne luy ont pas passé par les mains. La Confession Orthodoxe estoit si peu connuë, quoyqu'on en eust fait deux impressions, que les premiers exemplaires qui vinrent à Paris, furent ceux que Panagiotti donna à M. de Nointel. Tous ces livres ont esté citez dans la Response generale, ou dans le troisiéme volume de la Perpetuité : & l'Acte authentique du Patriarche Denis, fut imprimé en Grec & en Latin en 1677. avec le Synode de Jerusalem.

Objection sur le Synode de Jerusalem.

Il dit sur cette derniere piece qu'il est à craindre que les Protestants ne l'ayent pour suspecte, parce que M. Claude y est nommé. Cette raison n'a pas touché M. Allix, & ne touchera persone qui fera reflexion à la matiere : car comment une Response Synodale dressée par le Patriarche de Jerusalem sur les extraits qu'on luy avoit envoyez de ce que ce Ministre avoit escrit touchant la créance des Grecs, pouvoit-elle estre donnée sans faire mention de l'Auteur de toutes les faussetez qui y sont refutées ? On auroit pû escrire autrefois de cette maniere sur le Synode de Jerusalem, mais il est difficile de comprendre qu'on puisse le faire aprés que tout ce qui a rapport à ce Synode a esté si amplement esclairci, & on ne reprochera point à ce Critique d'avoir ignoré que toute la piece qui fut envoyée manuscrite au Roy, a esté imprimée sous le titre d'*Enchiridion* en Moldavie par les soins du Patriarche Dosithée. Ainsi toutes les critiques sont finies à cet égard.

Il dit aussi qu'il a donné un tesmoignage authentique *de Gennadius Patriarche de Constantinople sur le mot* Transubstantiation. *Messieurs de Port-Royal qui avoient le livre de Melece Syrigus, d'où je l'ay pris, n'en ont fait aucune mention. Il est surprenant que ces Messieurs qui n'ont rien oublié pour avoir des Attestations du Levant, n'ayent pas eu la curiosité de visiter la Bibliotheque du Roy, & les autres bonnes Bibliotheques de Paris, où ils auroient pû trouver les nouveaux Actes que j'ay produits dans le livre de la croyance de l'Eglise Orientale sur la Transubstantiation.* Mais il est encore plus surprenant que cet Auteur ne se souvienne pas, que ces nouveaux Actes qu'il a produits sont tirez du propre Manuscrit de Syrigus que luy presta une persone de leurs amis, & qu'il n'en a pas donné d'autres. Il ne peut pas non plus ignorer que Syrigus ny l'Homilie de Gennadius n'ont jamais esté dans la Bibliotheque du Roy. Tout le mystere qu'il y a, sur ce qu'on n'a pas donné d'extrait ny de traduction de ce que Syrigus cite de Gennadius, est que ce Manuscrit arriva comme l'impression estoit achevée, de sorte qu'on adjousta hors d'œuvre, l'esclaircissement sur le mot de *Transubstantiation*: & l'extrait de Gennadius fut oublié par la negligence de ceux qui eurent soin de l'impression, celuy qui avoit fait cet extrait n'estant pas à Paris.

Ce qu'a cité l'Auteur de la Critique luy a esté communiqué par ceux qui ont travaillé à la Perpetuité. P. 331.

Les Auteurs de la Perpetuité ne se sont point vantez de sçavoir les langues Orientales, mais indépendemment de cette érudition, ils ont donné dans leur ouvrage plus de choses rares tirées des livres Orientaux que persone n'en avoit encore produit, & beaucoup plus que celuy qui les critique. On a cité dans celuy-cy un tres-grand nombre d'Auteurs Arabes & Syriaques, & les Liturgies Cophtes & Ethiopiennes: si quelque Calviniste croyoit éluder l'autorité de ces tesmoignages, parce que nous ne les citons pas en leur langue, ce n'est pas nostre faute, puisqu'il n'y a pas icy de ces caracteres. Il suffit que les traductions soient fideles, comme sont celles des pieces inserées dans la Perpetuité: s'il y a quelques fautes, comme il en est eschappé quelques-unes, elles ne vont pas à donner un faux sens dans des choses essentielles, & mesme ce Critique en reprend quelques-unes sans aucun sujet, comme les mots François ou Latins qui signifient les Sacrements. Car il est certain que les Grecs, & les Chres-

Quoy qu'ils n'ayent pas sceu des langues, ils ont cité beaucoup de pieces Orientales.

tiens parlant Arabe entendent par les noms qu'ils leur donnent, ceux qui sont en usage parmy nous.

Jamais depuis le renouvellement de la Theologie on n'a cité plus d'Auteurs ny plus de tesmoignages, qu'ont fait les Auteurs de la Perpetuité. S'ils n'ont pas eu connoissance de quelque livre, cela ne fait pas un grand tort à leur ouvrage; mais il n'est pas permis de le leur reprocher, quand on n'en a pas cité d'autres que les leurs, si ce n'est quelques-uns fort estrangers à la matiere. Si on traitoit leur Critique avec la mesme rigueur, on pourroit avec plus de raison luy demander pourquoy faisant tant de livres sur la créance des Orientaux, il n'a pas cité un seul Theologien Jacobite ou Nestorien, sinon ce qu'il a trouvé dans Echellensis : qu'en citant les Liturgies Cophtes, il n'a pas cité le texte Egyptien, ny la Confession avant la Communion, ny aucun Auteur Mahometan, en parlant de leur Religion. Ce ne seront donc pas de pareilles objections qui diminueront l'autorité des Attestations, & encore moins des faits qu'on veut bien croire qu'il n'a pas inventez, mais comme on sçait certainement qu'ils ne sont pas vrais, le plus court est de n'en faire aucune mention.

---

## CHAPITRE VIII.

*Si dans les Attestations des Grecs & des autres Chrestiens d'Orient, il se trouve des expressions, & des dogmes qui fassent croire qu'on peut soupçonner qu'elles leur ont esté suggerées.*

Estat de la question.

CEtte question est presque la seule qui merite d'estre examinée, toutes les autres objections qui ont esté faites contre la sincerité & l'authenticité des Attestations, ne meritant pas la moindre attention, de sorte que ce que nous en avons dit, a plustost esté pour montrer aux ennemis de l'Eglise qu'on est en estat de leur respondre sur tout, que par la crainte que de si foibles arguments ne fissent impression sur ceux qui cherchent de bonne foy la verité. Celuy-cy a quelque chose de specieux, & l'Auteur qui l'a fait valoir dit que les Protestants ont fait cette objection : quoyque dans les

les livres où ils ont parlé de ces pieces, on ne trouve pas qu'ils l'ayent employée contre les Catholiques; car comme il a desja esté remarqué, la foy & la discipline des Grecs & des Orientaux est si peu connuë aux plus sçavants Protestants, qu'il y a tout sujet de croire que cette reflexion ne leur est pas venuë dans l'esprit, & moins à M. Claude qu'à aucun autre. Voicy donc en quoy consiste la force de l'objection.

*Les Grecs*, dit-on, *& les Orientaux ne croyent point que le Corps & le Sang de Jesus-Christ soient dans l'Eucharistie, immediatement aprés la prononciation de ces paroles*, Hoc est corpus meum, &c. *Mrs de Port-Royal en conviennent eux-mesmes*, ce qui pourroit estre contesté. *Cependant plusieurs Orientaux assurent dans les Attestations dont il s'agit, qu'aussi-tost que le Prestre a prononcé ces mots, le pain & le vin sont changez au Corps & au Sang de Nostre Seigneur.*

*Bib. Crit. T. 1 p. 307.*
Les Grecs ne croyent pas la consecration faite par les paroles de Jesus-Christ.

Nous dirons d'abord qu'il est vray que les Grecs croyent que la consecration ne se fait pas par les seules paroles de Jesus-Christ, mais que les prieres de l'Eglise y concourent, & qu'ils regardent la consecration comme achevée, lorsque le Prestre a prononcé l'*Invocation du S. Esprit*, peu de temps aprés avoir prononcé les paroles de Jesus-Christ. Mais ils n'entrent pas si avant dans la question qu'ont fait plusieurs Scholastiques qui avoient ému cette question avant le Concile de Florence, comme il paroist par ce qu'en ont escrit Cabasilas & Simeon de Thessalonique. Nos Theologiens accusoient les Grecs, comme d'autres firent dans les dernieres sessions du Concile de Florence, de ce qu'ils ne croyoient pas que les paroles de Jesus-Christ fussent suffisantes pour la consecration, puisqu'ils adjoustoient la priere de l'Invocation du S. Esprit, par laquelle ils demandoient à Dieu qu'il l'envoyast sur les dons proposez, & qu'il les fit le Corps & le Sang de Jesus-Christ. Les Grecs, comme il paroist par deux chapitres entiers de Cabasilas, soustenoient leur pratique par la Tradition, & par l'autorité de leurs Liturgies: ils montroient par plusieurs passages des anciens, que les prieres de l'Eglise ne diminuoient point l'autorité des Ministres sacrez, ny la puissance des paroles de Jesus-Christ: ils interpretoient les paroles du Canon Latin: *Jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui, &c.* dans le mesme sens que

Leur veritable sentiment.

*Expos. Liturg. c. 29. & 30.*

N'ont jamais nié l'efficace des paroles de J. C.

leur Invocation du S.Esprit : mais on ne void pas qu'ils ayent jamais enseigné que les paroles de Jesus-Christ n'eussent aucune efficace, ny qu'ils ayent dit que la consecration ne se faisoit que dans le moment que l'Invocation estoit achevée, mais seulement qu'alors la consecration estoit consommée. Au contraire, supposant tous que les paroles de Jesus-Christ sont necessaires, & qu'elles ne servent pas seulement à rappeller en memoire ce qu'il fit en instituant l'Eucharistie, mais qu'elles ont une vertu sanctificative pour les dons qui doivent estre consacrez, on ne peut dire qu'ils leur ostent toute l'efficace. Sur cela, ils citent ordinairement le fameux passage de S. Chrysostome, que *comme ces paroles* croissez & multipliez *ayant esté dites une fois, operent continuellement par la toute-puissance de Dieu, de mesme celles de Jesus-Christ, operent continuellement par le ministere & les prieres des Prestres.* Car il est à remarquer que Cabasilas ne dit pas que tous les Latins, mais quelques-uns, trouvoient à redire à la discipline de l'Eglise Grecque : & comme tout son discours, de mesme que celuy de Simeon de Thessalonique, tend principalement à prouver que les prieres jointes aux paroles de Jesus-Christ, ne sont pas inutiles, mais necessaires, pour attirer la grace du S. Esprit auteur & consommateur des Sacrements, on peut reconnoistre qu'ils ne combattoient pas la necessité des paroles de Jesus-Christ, ny la foy commune de l'Eglise, mais l'opinion de quelques particuliers qui soustenoient qu'un Prestre disant ces paroles sacrées, mesme hors de la Messe, en quelque maniere que ce fust, pouvoit consacrer, & qui attaquoient tres-mal à propos les prieres, comme si elles n'estoient que pour la bienseance, & pour exciter l'attention. Ainsi les Grecs n'avoient pas les opinions extravagantes que leur attribuë Arcudius, & la preuve en est assez claire dans le Concile de Florence. Car toutes ces mesmes objections ayant esté proposées par Turrecremata, ne pûrent engager le Pape à rien faire inserer sur cet article dans le Decret de l'Union.

*Simeon Thessal. Exposit. Liturg. p. 186.*

Les Orientaux croyent ces paroles efficaces.

Les Orientaux n'ont jamais entendu parler de cette dispute, & quoy qu'à l'exemple des Grecs, ils ayent l'*Invocation du S. Esprit*, dans toutes leurs Liturgies, qu'ils croyent la consecration achevée seulement lorsque cette priere a esté prononcée, Ils reconnoissent la vertu & la necessité des paroles

de Jesus-Christ. Denis Barsalibi Jacobite en parle ainsi dans son Commentaire sur la Liturgie de S. Jacques. *Le Prestre dit les mesmes paroles que le Seigneur prononça lorsqu'il accomplit ce Mystere dans le Cenacle, afin qu'on entende que c'est le Seigneur mesme qui sanctifie les fruits de la terre proposez sur l'Autel, par la volonté de son Pere & par l'operation du saint Esprit, par le ministere du Prestre qui forme les signes de croix & qui prononce les paroles.* Aussi dans toutes les Liturgies Orientales, les paroles de Jesus-Christ se disent tousjours, & avec une attention particuliere. On sçait bien qu'il y en a trois Syriaques, où elles sont comme en abregé ou sous-entenduës : mais on les doit plustost corriger par les autres, que de prétendre reformer celles-cy, au nombre de plus de cinquante, par celles-là qui sont recentes & peu en usage.

Preuve tirée de la Liturgie Egyptienne.

Enfin une preuve assez considerable que nonobstant l'opinion qu'ils ont de mesme que les Grecs, touchant l'efficace & la necessité de l'*Invocation du saint Esprit*, les paroles de Nostre-Seigneur ont aussi leur effet, selon eux, est que dans les Liturgies des Cophtes qui sont assurément tres-anciennes ; aprés ces paroles le peuple dit, *Amen,* ce qui est marqué non seulement dans les exemplaires en langue Egyptienne, mais aussi dans le texte Grec de celles de S. Basile & de saint Gregoire qui sont à la Bibliotheque du Roy, où cet *Amen* est expliqué en marge par des paroles Cophtes qui signifient *cela est ainsi en verité.* De plus les Ethiopiens qui ont tiré presque tous leurs Rites des Egyptiens, principalement la Liturgie, disent en cet endroit outre l'*Amen. Cecy est veritablement vostre corps, cecy est veritablement vostre sang : nous le croyons, nous en sommes certainement asseurez.* Il est vray qu'on peut dire que cet *Amen*, a plus de rapport à la reconnoissance que font ces Chrestiens de la verité des paroles Evangeliques recitées par le Prestre, qu'à une Confession speciale sur la verité du changement fait par celles-cy, *cecy est mon corps,* &c. car dans le Rite Cophte, *Amen* est repeté plusieurs fois, aprés *benedixit*, *fregit.* Cependant rien n'empesche qu'on ne les rapporte également à l'un & à l'autre objet, de la foy de l'histoire Evangelique, & du changement des dons proposez au corps & au sang de Jesus-Christ.

On y dit neanmoins l'Invocation du S. Esprit.

La Liturgie Ethiopienne marque ce dernier sens expressément. Cela n'empesche pas que dans ces mesmes Rites l'*In-*

*vocation du S. Esprit*, ne se dise ensuite précisément telle qu'elle est dans les Liturgies Grecques, & qu'on ne demande à Dieu qu'il envoye son S. Esprit sur les dons proposez, & qu'il les fasse le corps & le sang de Jesus-Christ : de mesme que les passages de S. Jean Chrysostome, si exprés pour prouver que ses paroles operent continuellement comme celles-cy *crescite & multiplicamini*, ne l'ont pas empesché de parler de l'operation du S. Esprit, marquant l'Invocation, d'une maniere qui ne souffre aucune autre interpretation.

Les Eglises Latines avoient de pareilles prieres. *Miss. Goth. de Circumcis. Domini.*

On n'a jamais soupçonné d'erreur les anciennes Eglises d'Espagne, où aprés les paroles de la consecration, on disoit ces prieres, *Hæc nos Domine instituta & præcepta retinentes suppliciter oramus, uti hoc sacrificium suscipere, benedicere & sanctificare digneris, ut fiat nobis Eucharistia legitima, in tuo filiique tui nomine & Spiritus sancti in transformationem corporis & sanguinis Domini Dei nostri Jesu Christi unigeniti filii tui, per quem hæc omnia, &c.* Dans une autre l'Invocation du S. Esprit se trouve en termes exprés. *Descendat Domine in his sacrificiis, tuæ benedictionis coæternus & cooperator Paraclitus spiritus, ut oblationem quam tibi de tua terra fructificante porregimus, cœlesti permuneratione, te sanctificante sumamus: ut translata fruge in corpore, calice in cruore, proficiat meritis quod obtulimus pro delictis.* On n'a pas non plus accusé l'ancienne Eglise Gallicane d'aucune erreur, & neantmoins dans son ancien Missel on trouve cette priere : *Descendat, precamur, omnipotens Deus super hæc quæ tibi offerimus, Verbum tuum sanctum : descendat inæstimabilis gloriæ tuæ Spiritus, &c.* Nous pourrions citer un grand nombre d'autres passages tellement conformes à l'Invocation des Grecs & des Orientaux, que ce sont presque les mesmes paroles : mais ce qui a esté rapporté suffit pour faire voir que les Eglises d'Espagne, Gothiques & Mosarabes, l'ancienne Gallicane & d'autres, où jamais il n'y a eu ny doute ny dispute sur l'efficace des paroles de Jesus-Christ, ont eu neantmoins des prieres fort semblables à l'*Invocation du S. Esprit* pratiquée par les Grecs & par les Orientaux : qu'ainsi la seule raison de cette priere, ne suffit pas pour prouver qu'ils ne croyent pas qu'elles contribuent à la consecration. C'est neantmoins ce qu'ont supposé ceux qui ont remarqué en quelques Attestations, ce qui s'y trouve sur l'efficace des paroles de Jesus-Christ, comme un sujet legi-

P. 331.

time de les soupçonner d'avoir esté dressées par des Latins.

La premiere piece qui a esté citée dans la Perpetuité, a esté l'Escrit qu'un Gentilhomme Moldave donna à Stockholm à feu M. de Pomponne, pendant son Ambassade de Suede, où on lit ces paroles. *Quia credimus panem & vinum per verba Domini substantialiter, & vere mutari, ac transubstantiari in corpus & sanguinem, ita ut post consecrationem non maneat substantia panis & vini, sed loco ipsorum corpus & sanguis Christi per divinam operationem & voluntatem succedat.* Dans celles qui furent publiées dans le mesme volume, on trouve d'abord l'Attestation des Grecs du Patriarchat d'Antioche, dans laquelle il est dit seulement que *l'Eucharistie est veritablement & substantiellement le corps & le sang de Jesus-Christ par la vertu de la consecration* : il en est de mesme de l'Escrit du Metropolitain de Gaza, & des autres qui parurent avec le premier volume de la Perpetuité.

Perp. T. 1. l. 12. p. 12. Escrit d'un Seigneur Moldave conforme à la doctrine des Grecs.

C'est donc seulement sur le premier qu'on fit, à ce qu'on suppose, avertir M. Arnauld de ce défaut, & qu'on marqua en mesme temps le remede, qui estoit fort inutile, puisque le livre estoit imprimé & distribué, & c'estoit de rejetter les Attestations où cela estoit, & rien n'eust esté plus contraire à la bonne foy. On adjoustera en passant que ces avis donnez aux Auteurs de la Perpetuité, ainsi que divers autres faits, qui se trouvent respandus dans ces Escrits anonymes & imprimez furtivement, sont des choses, dont ceux qui ont esté dans la plus grande liaison avec eux, n'ont jamais oüi parler. Enfin supposant que ces avis leur ayent esté donnez, ils auroient fait une grande faute de les suivre, sur ce principe que les Orientaux ne croyent point que le corps & le sang de Jesus-Christ soient dans l'Eucharistie, immediatement aprés les paroles Sacramentelles.

Avis de supprimer ces pieces, douteux.

Car celuy qui dit que les paroles de Jesus-Christ seules ne font pas la consecration entiere & parfaite, ne dit pas pour cela que les paroles n'operent pas, & ces deux propositions sont fort differentes. Or tous les Grecs, & Marc d'Ephese luy-mesme, reconnoissent une operation antecedente des paroles sacrées, qui est accomplie par les paroles de Jesus-Christ. *Nous croyons*, dit Cabasilas, *qu'icy la parole de Nostre Seigneur est ce qui opere le Sacrement, mais par le Prestre, par son invocation & par la priere.* De mesme Symeon de Thessaloni-

On auroit mal fait de le suivre, puisque les Grecs n'enseignent rien de contraire.

que. *Nous celebrons les Myſteres de la terrible Communion par l'invocation de l'Eſprit divin, par les paroles de Jeſus-Chriſt, & par les prieres des Preſtres.* Marc d'Epheſe. *Ce n'eſt donc pas que nous ayons confiance à noſtre priere, ny parce que nous croyons que ces paroles n'ayent aucune force, que nous prions ſur les dons propoſez, & que nous croyons qu'ils ſont ainſi conſacrez: mais nous confeſſons que les paroles conſervent leur propre force, & nous faiſons voir la puiſſance du Sacerdoce ſacré, qui acheve tous les Sacrements, par l'invocation du S. Eſprit, qui opere par luy.* Gabriel de Philadelphie. *La forme du Sacrement de l'Euchariſtie eſt antecedemment dans les paroles de Noſtre Seigneur:* Prenez, mangez, cecy eſt mon corps, *auſquelles on adjouſte enſuite les prieres que le Preſtre dit.* Gregoire Protoſyncelle. *Aprés que le Preſtre a dit les paroles de N. S.* prenez, mangez, cecy eſt mon corps, &c. *avec ces paroles, & l'invocation que fait le Preſtre auſſi-toſt, la ſubſtance du pain eſt changée & convertie au veritable corps & au ſang réel de J. C. ne reſtant que la blancheur, la douceur, la quantité & l'odeur qu'on appelle accidents.... Nous n'avons pas cette opinion, que le Preſtre qui eſt un homme, change les choſes ſaintes: mais il invoque* (le S. Eſprit) *& il prononce les paroles de Noſtre Seigneur qui operent le changement.* Il n'eſt donc point contre la Theologie des Grecs, d'attribuer de l'efficace aux paroles de J.C. & c'eſt auſſi ce qu'a dit le Gentilhomme Moldave dans ſon eſcrit, que *le pain & le vin ſont changez ſubſtantiellement par les paroles de Noſtre Seigneur, en ſorte qu'aprés la conſecration,* adjouſte-t'il, *la ſubſtance du pain & du vin ne reſtent plus, &c.* Que veut dire aprés la conſecration, dans la bouche d'un veritable Grec, tel qu'eſtoit ce Moldave, ſinon aprés l'Invocation du S. Eſprit. Il n'y a donc rien dans ſes paroles qui ſoit contraire à la doctrine commune de l'Egliſe Grecque, puiſqu'elles ne diſent point que les paroles eſtant prononcées, le changement ſoit fait *immediatement* aprés, ce que le Critique adjouſte de ſon chef. Car cette parole ne ſe trouve pas dans l'Eſcrit dont il eſt queſtion, ny dans les Atteſtations des Syriens publiées dans le troiſiéme volume.

Τά τε μυστήρια τῆς φρικτῆς ἐκτελοῦμεν κοινωνίας τῇ ἐπικλήσει τοῦ θείου πνεύματος, διά τε τῶν τοῦ κυρίου ῥημάτων, καὶ τῶν ἱερατικῶν εὐχῶν. *Sym. Theſſ. p. 287.*

Τὸ δὲ εἶδος προηγουμένως μὲν τὰ κυριακὰ λόγια, τὸ λάβετε φάγετε δηλαδὴ, τοῦτό ἐστι τὸ σῶμά μου συνεπόμενα ἔχον καὶ τὰ ὑπὸ τοῦ ἱερέως ἐφεξῆς λεγόμενα ῥήματα.

Ἀφ᾽ οὗ εἴπῃ ὁ ἱερεὺς τὰ λόγια τῆς θείας ἱερουργίας, καὶ παρακαλέσῃ νὰ κατέβῃ τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον, νὰ μεταβάλλῃ, καὶ νὰ μεταλλάξῃ τὸν ἄρτον εἰς τὸ σῶμα τοῦ Χριστοῦ, καὶ τὸν οἶνον εἰς τὸ αἷμα τοῦ Χριστοῦ λέγοντας πρῶτα τὰ κυριακὰ λόγια τοῦ ἐστὶ τὸ λάβετε... ἀντάμα μὲ τὰ κυριακὰ λόγια καὶ μὲ τὴν παράκλησιν τοῦ ἱερέως παρευθὺς μεταβάλλεται καὶ μεταλλάξῃ ἡ οὐσία τοῦ ψωμίου εἰς ἀληθινὸν, πραγματικὸν σῶμα τοῦ Χριστοῦ ἀπομένοντας μόνον ἡ ἀσπράδα, ἡ γλυκάδα, ἡ ποσότης, ἡ μυρωδιὰ καὶ ταῦτα κράζεται συμβεβηκότα... Δὲν ἔχομεν ταύτην τὴν γνώμην πῶς νὰ μεταβάλλῃ ὁ ἱερεὺς ὁποῦ εἶναι ἄνθρωπος τὰ ἅγια, ἀλλὰ παρακαλεῖ ἱερεὺς καὶ διηγεῖται τὰ λόγια τὰ κυριακὰ τὰ ὁποῖα κάμνουσι τὴν μεταβολήν.

Il y a quelque difficulté dans l'Acte des Grecs d'Antioche.

Il eſt vray que dans celles-là, il peut y avoir quelque difficulté, quoy qu'elle ne ſoit pas de ſi grande conſequence, ſinon pour l'Acte des Grecs d'Antioche. Car pour les Syriens

& les autres Jacobites, ils s'expliquent plus ſimplement, & comme il a eſté remarqué cy-deſſus, ils n'ont aucune connoiſſance des diſputes qui ont eſté ſur ce ſujet entre les Grecs & les Latins. Quoyqu'il en ſoit, quand parmy un ſi grand nombre d'Atteſtations, il s'en trouveroit deux ou trois, où il y auroit quelque défaut, on a aſſez d'autres preuves d'ailleurs pour ſe paſſer de celles-là, dont on ne pouvoit pas avoir fait avertir M. Arnauld, puiſqu'elles parurent les dernieres en 1674. dans le troiſiéme volume. On ne jugea pas neantmoins qu'il falluſt les ſupprimer, non ſeulement parce que ce procedé euſt pû donner aux Proteſtants des ſoupçons legitimes; mais parce qu'il y auroit eu lieu de croire qu'on auroit voulu cacher de propos deliberé des articles, dont on n'avoit demandé aucun eſclairciſſement. Le Pere Nau les adjouſta : & ſi c'eſt luy qui a dreſſé les Reſponſes que M. de Nointel receut par ſes mains, il outrepaſſa ſa commiſſion: puiſqu'on eſt tres-certainement informé qu'on ne luy envoya que des queſtions à propoſer aux Chreſtiens de ce païs-là, comme elles avoient eſté propoſées aux autres, & qu'on ne le chargea point de dreſſer les reſponſes.

Le fait qu'on avance ſans aucune preuve que c'eſt ce Miſſionaire qui les a dreſſées, nous eſt entierement inconnu, mais il faut d'autres autoritez que celle de ce Critique pour le rendre croyable, quoyque cela importe peu, puiſqu'il n'y auroit pas grande perte à abandonner ces Atteſtations. Mais ce que nous ſçavons certainement, eſt qu'il ne ſe trouve aucun teſmoin qui ait oüi dire rien de ſemblable au P. Nau; aprés ſon retour en France, & ceux qui l'ont pratiqué n'ignorent pas qu'il ne ſçavoit pas aſſez d'Arabe pour compoſer ces pieces, & qu'il eſtoit aſſez ſçavant pour n'y pas inſerer de certaines choſes qu'on peut pardonner aux Orientaux, mais non pas à un homme qui a quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique. Quand il les auroit compoſées, on ne peut conteſter que les Patriarches, Metropolitains & autres Eccleſiaſtiques ne les ayent ſignées: ils ont donc approuvé ce qu'elles contiennent; & cela ſuffit, puiſqu'on prouve d'ailleurs par les certificats des Conſuls que les ſignatures ſont veritables. Enfin, quand trois ou quatre Atteſtations de Syriens ſeroient défectueuſes, par la faute de qui que ce puiſſe eſtre, par ignorance, ou par mauvaiſe foy, cela ne fait aucun

préjudice aux tesmoignages rendus si solennellement par les Grecs, qui ont parlé de leur chef & sans suggestion, & qui ont déclaré en mesme temps sans en estre requis, que tous les Orientaux estoient dans la mesme créance qu'eux sur l'Eucharistie. Il y a seulement une reflexion à faire, qui est qu'on peut juger par cet eschantillon, quelles pouvoient estre les Attestations plus authentiques que devoit publier ce Missionaire, si on veut croire celuy qui veut rendre les autres suspectes, puisqu'apparemment, elles auroient esté du caracterede celles-là, c'est-à-dire, tres-défectueuses, si on admet la critique qu'il en a voulu faire.

## CHAPITRE IX.

*Remarques & esclaircissements sur les Attestations & sur les autres pieces qui ont esté produites dans la dispute sur la Perpetuité de la Foy.*

Les Auteurs de la Perpetuité ont les premiers esclairci cette matiere.

ON doit rendre cette justice aux Auteurs de *la Perpetuité*, que dans le premier volume de leurs Responses, ils donnerent plus d'esclaircissements sur cette question, que persone n'en avoit encore donné, outre qu'ils les soutinrent par des raisonnements si solides, qu'on s'en est depuis tres-heureusement servi, pour faire des recherches qui ont mis la verité dans tout son jour. Comme ils reconnurent qu'on manquoit d'informations certaines sur la créance & sur la discipline conservées en ces temps-cy, parmy les Chrestiens séparez de nostre Communion, ils crurent qu'un moyen tres-simple & tres-naturel, estoit de s'en informer sur les lieux. Ce fut ainsi qu'on obtint les premieres pieces, entre autres l'Escrit du Seigneur Moldave, contre lequel les Calvinistes ne peuvent rien dire.

Premieres pieces.

Car on ne peut ignorer, que les Moldaves, & les Walaques, sont soumis au Patriarche de Constantinople, & qu'ils ne professent la Religion Grecque. Le Vayvode Basile fit tenir le Synode de Jassi où fut condamnée la Confession de Cyrille Lucar, & où le premier projet de la Confession Orthodoxe fut dressé par Melece Syrigus. Depuis tres longtemps, mais particulierement depuis 1682. les Vayvodes de Moldavie & de Walaquie, ont fait imprimer à leurs despens plusieurs

plusieurs livres qui contiennent la mesme doctrine que celle qui se trouve dans l'Escrit du Seigneur Moldave. Il ne peut donc estre soupçonné en aucune maniere.

La lettre de feu M. Olearius à M. l'Abbé de Pontchasteau, est une piece incontestable, sur laquelle les Calvinistes, ny les Critiques n'ont eu rien à dire, mais qui auroit dû ouvrir les yeux aux plus aveugles. M. Claude avoit eu la hardiesse de traiter M. Olearius, comme un voyageur ignorant, dont le tesmoignage ne pouvoit pas estre comparé à ses prétenduës démonstrations; & cela parce qu'il croyoit qu'il n'estoit plus en vie pour le confondre, & vray-semblablement il n'avoit pas leu le voyage de ce sçavant homme. Car tout autre y auroit reconnu une profonde capacité, une exactitude parfaite, & un air de verité & de sincerité, qui seul oste tout soupçon aux Lecteurs, que l'Auteur se trompe, ou qu'il veüille tromper. Parce que ce tesmoignage incommodoit M. Claude, il le rejetta avec mespris; & sur l'avis qu'en eut M. Olearius, il escrivit cette lettre. Un autre que ce Ministre auroit avoüé de bonne foy qu'il s'estoit trompé, & il auroit fait réparation à celuy qu'il avoit offensé. Mais ce n'estoit pas-là son caractere, puisqu'il ne s'est jamais retracté sur rien. Cette lettre sert donc à faire voir le peu de seureté qu'il y avoit à le croire, puisqu'aprés s'estre trompé si grossierement sur la foy des Moscovites, il continua depuis tousjours à soustenir ce qu'il avoit dit, mesme aprés avoir esté confondu & démenti par un tesmoin oculaire, qui n'avoit rien escrit que de conforme aux relations des meilleurs Auteurs, & selon la notorieté publique. On en doit aussi tirer une consequence tres certaine pour ce qui regarde la créance des Grecs, puisqu'on sçait assez que les Moscovites & eux, sont une mesme Eglise: que le Patriarche de Constantinople a la mesme autorité en Moscovie, que le Pape dans l'Eglise Latine, & qu'ainsi celuy qui connoist la foy des uns, connoist celle des autres.

Lettre de M. Olearius.
*Perp. T. 1. l. 12. p. 56.*

Ce tesmoignage de M. Olearius n'a esté contredit par persone depuis plus de quarante ans, & nous ne voyons pas qu'il ait esté attaqué par la moindre critique, qui n'auroit pû estre que tres-absurde. Car outre les preuves que nous avons d'ailleurs que les Moscovites croyent la presence réelle & la Transubstantiation, qui sont confirmées par l'Acte

Son tesmoignage n'a esté contredit par persone.

P. 74. donné par feu M. de Gondrin Archevesque de Sens, touchant l'entretien qu'il eut avec les Moscovites qui estoient alors à Paris, on a sceu depuis que la Confession Orthodoxe avoit esté traduite en langue Moscovite, & ceux qui croyent ce qu'elle contient, sont assurément dans la créance commune de l'Eglise, touchant la presence réelle & la Transubstantiation.

Autres pieces de Païsius, des Armeniens, &c.

Il n'y a rien de particulier à dire touchant l'Escrit de Païsius Metropolitain de Gaza, ny touchant les Responses des Armeniens. On en a veu icy un assez grand nombre, &
P. 60. ce mesme Evesque qui a fait imprimer la Bible en Armenien en Hollande, avoit passé à Paris, ou plusieurs persones avoient
P. 79. appris de sa bouche ce qu'il a donné par escrit dans ses Responses.

Attestation venuë de Syrie, par les soins de M. Picquet.
*Def. de la Perpet.* 370. 229. 415.

Les autres pieces qui parurent dans le premier volume de la Perpetuité, sont une Attestation des Armeniens d'Alep, & une des Syriens de Damas. Celuy qui les procura fut feu M. l'Abbé Jannon Obediencier de S. Just de Lyon, homme de naissance, d'une vertu & d'une probité tellement connuës, qu'on ne pouvoit pas le soupçonner d'estre capable
P. 83. de prendre part à la moindre supercherie. Il estoit retiré à Paris, où il est mort, & se souvenant d'avoir oüi dire plusieurs fois à M. Picquet son ami particulier, qui avoit esté Consul de France à Alep, que les Orientaux n'avoient pas d'autre créance que la nostre sur l'Eucharistie, il l'exhorta à escrire dans le païs, & à faire venir quelques Actes qui pussent servir à esclaircir la verité. M. Picquet estoit fort aimé en ces païs-là, ayant exercé le Consulat à la satisfaction de tout le monde: il avoit beaucoup de pieté, & par cette raison, il embrassa l'estat Ecclesiastique, pour s'employer aux Missions, dans lesquelles il est mort en réputation de Sainteté, aprés avoir esté fait Evesque de Cesaropolis. C'est par la mediation d'un homme de cette réputation que vinrent ces premieres pieces, qui furent suivies de diverses autres, toutes dans la forme la plus authentique, & legalisées par les Consuls, dont la pluspart ont laissé une memoire tres-honorable de leur bonne conduite. On ne croid pas faire tort aux Anglois que M. Claude a citez, dont aucun neantmoins ne luy a fourni que des memoires informes, & des lettres particulieres, quand on dira que

leurs tesmoignages ne peuvent pas estre préferez à celuy de nos Ambassadeurs, de nos Consuls, & de nos Evesques Missionaires. Ils ont cet avantage par dessus les autres, que jamais les Actes qu'ils ont envoyez n'ont esté contestez par les Chrestiens du païs, qu'ils sont conformes à la créance & à la discipline; que nous connoissons d'ailleurs : que les relations les plus estimées les confirment, au lieu que les pieces que les Protestants ont produites depuis cette dispute, & mesme avant qu'elle fust commencée, sont destruites par les connoissances certaines que nous avons du contraire de ce qu'elles contiennent, par le recit & les relations de plusieurs persones dignes de foy, par d'autres Actes incontestables, & par les livres : enfin par ceux du païs.

Pour ce qui regarde l'Eglise Grecque, on n'avoit produit dans le premier Tome de la Perpetuité, aucun Acte nouveau de l'Eglise de Constantinople, mais seulement ceux que nous venons de marquer. Les Auteurs s'estoient contentez de citer les deux Synodes tenus en 1638. & en 1642. contre la Confession de Cyrille Lucar, qui avoient esté imprimez, & quoyque leur autorité dust estre regardée comme décisive, les Calvinistes, suivant leur coustume avoient fait diverses objections ridicules, dont M. Claude avoit formé ses démonstrations pour prouver que les Grecs ne connoissoient ny la Transubstantiation, ny l'adoration de l'Eucharistie. Il falloit bien neantmoins que ceux qui composerent ces deux Assemblées crussent l'une & l'autre, puisqu'ils déclaroient synodalement que telle estoit la doctrine de leur Eglise, & qu'ils condamnoient avec anatheme ceux qui enseignoient le contraire. Ils estoient donc de faux Grecs & Latinisez selon M. Claude, & c'est aussi ce qu'il a soutenu, avec une présomption d'une espece toute nouvelle. Car on peut contester un raisonnement, & en défendre la fausseté par des sophismes qui embroüillent la matiere, & dans l'obscurité on peut faire valoir les plus mauvaises raisons : mais avant M. Claude il estoit inoüi qu'on voulust establir des faits contestez, par des raisons encore plus contestables.

On avoit produit pour l'Eglise Grecque les Decrets contre Cyrille.

C'est cependant ce qu'il avoit fait : Cyrille de Berroée & Parthenius estoient donc, selon luy, de faux Grecs : par consequent tout ce qu'ils avoient fait contre Cyrille Lucar, estoit sans autorité, & subreptice. Il ne s'embarassoit pas

Vainement attaquez par M. Claude.

d'asſurer en meſme temps, que les Metropolitains, les Eveſques & les Officiers de la Grande Egliſe eſtoient auſſi de faux Grecs : ce qui n'eſtoit pas moins neceſſaire à prouver, que ce qu'il diſoit de ces deux Patriarches. Car quand un Patriarche auroit des opinions particulieres, & meſme qu'il ſeroit heretique, tout ſon Clergé ne le devient pas pour cela, teſmoin Cyrille Lucar qui ne trouva pas un ſeul défenſeur dans ces deux Synodes. L'hiſtoire fournit aſſez d'exemples, qui font connoiſtre qu'en ſemblables occaſions l'erreur n'a jamais prévalu, lorſqu'elle n'eſtoit ſouſtenuë que par les Patriarches, & meſme qu'ils ont tousjours ſuccombé lorſqu'ils ont entrepris de la ſouſtenir, ce que Doſithée a remarqué dans ſon *Enchiridion*.

Atteſtation de Denis Patriarche de Conſtantinople. *Perp. T. 3. p. 623.*

L'Atteſtation produite dans le troiſiéme Tome, prouve donc d'une maniere inconteſtable que tout ce qui avoit eſté décidé contre Cyrille & ſa Confeſſion dans les deux Synodes, eſtoit entierement conforme à la créance de l'Egliſe Grecque, & ſatisfait à plus que ce que M. Claude n'avoit demandé. Ce n'eſt pas une piece informe, & ſous ſeing privé, comme celle de Cyrille : c'eſt un Acte ſigné par le Patriarche Denis qui tenoit le Siege de Conſtantinople, par trois qui l'avoient précedé dans la meſme dignité, & trente-ſept Metropolitains ou Eveſques : il eſt eſcrit & contreſigné par le grand Rheteur, & inſeré dans les archives de la grande Egliſe. Il eſt eſcrit en une grande feüille collée ſur une étoffe de ſoye rouge avec le ſeau Patriarchal à lacs de ſoye, où eſt le nom du Patriarche.

La difference de cet Acte & de la Confeſſion de Cyrille.

Dés que Cyrille eut donné ſa Confeſſion, & qu'on en eut quelque connoiſſance confuſe par les exemplaires qui furent portez en Levant, les Grecs commencerent à murmurer, & ils n'en ſeroient pas demeurez-là, s'il ne l'avoit pluſieurs fois deſavoüée avec ſerment. L'Atteſtation de Denis a eſté publiée d'abord en François; enſuite en Grec & en Latin en 1677. il ne s'eſt cependant trouvé depuis un ſi long eſpace de temps, aucun Grec qui l'ait attaquée, parce qu'il eſtoit aiſé d'y reconnoiſtre la veritable créance de l'Egliſe Grecque, de meſme qu'on reconnut d'abord la fauſſeté de celle de Cyrille. M. Claude n'a rien dit ſur cette piece : mais ſes diſciples l'ont enveloppée dans la cenſure generale qu'ils ont faite de toutes, ſans aucun autre fondement, ſinon

qu'elle destruit toutes les nouveautez & les faussetez de Cyrille.

On ne croid pas que persone veüille faire passer pour des raisons toutes les fausses histoires que l'Auteur des *Monuments Authentiques* a respanduës dans son ouvrage, dont il n'y en a pas une qui ne soit de son invention. Denis & tous les autres qui ont eu part à cet Acte, selon luy, estoient des *Apostats*, *des Expatriarches*, *faux Patriarches*, *pensionaires de France*, *des parjures*, *des gens execrables*, aussi-bien que Cyrille de Berroée, Parthenius le vieux & tous les autres. Il n'a pas donné la moindre preuve de toutes ses calomnies & injures grossieres: on l'a assez refuté sur ce qui méritoit quelque esclaircissement, & il n'y a pas d'apparence que les Calvinistes prétendent que sur ces matieres nous déferions à l'autorité d'un homme qui n'a pas la moindre connoissance du Christianisme de Levant. Quand donc ils feroient trente volumes comme celuy-là, les Catholiques ne perdroient pas leur temps à y faire des responses : elles sont toutes faites, puisque des injures & des fables, des falsifications, de fausses interpretations, des ignorances affreuses, ne donnent pas la moindre atteinte à ces pieces, ny à ce qui en a esté dit dans la *Perpetuité*.

Faussetez avancées par l'Auteur des *Monuments authentiques.*

Aprés cette Attestation solennelle du Patriarche Denis, on en a produit plusieurs autres des Eglises de l'Archipel, sur lesquelles il n'y a pas la moindre objection à faire, de sorte qu'il est inutile de les examiner en détail. Il n'y a qu'à demander à ceux qui voudroient les attaquer, s'ils ont des memoires dignes de foy, par lesquels ils puissent montrer que les Evesques, les Papas, les Religieux, & d'autres qui les ont signées, n'estoient pas tels que l'ont certifié les Consuls & autres persones publiques qui les ont legalisées, & on sçait bien qu'ils n'en ont point. Sur quel fondement peuvent-ils donc en contester la verité & l'autorité, puisque la qualité des persones est certifiée par les Ministres publics, & que tout ce que contiennent les Actes qui ont esté donnez, s'accorde entierement à ce qui est cru dans toute l'Eglise Grecque.

Attestations des Eglises de l'Archipel. *Perp. T. 3. p. 569. & suiv.*

On a eu soin de faire venir pareillement une Attestation des Religieux du Mont Athos, qui sont dans une grande veneration dans toute la Grece : il n'y avoit gueres de corps

Des Religieux du Mont Athos. *Rep. Gener. p. 156. 179.*

de qui on duſt pluſtoſt en rechercher, puiſqu'ils ſont dans une extreme conſideration. Quelqu'un dira-t'il comme ce grand Controverſiſte des *Monuments*, qu'on n'y doit avoir aucun eſgard, *parce que ce ſont des gents inconnus, & que l'Acte ne marque pas de quelle Communauté ils ſont?* Ils ont dit qu'ils eſtoient de la ſainte Montagne, & c'en eſtoit aſſez, parce qu'il n'y a pas d'Ordres differents de Religieux en Grece comme parmy nous; & ceux qui ont legaliſé l'Atteſtation, connoiſſoient les particuliers qui l'ont ſignée.

Atteſtation ſur Agapius. Ἁμαρτωλῶν Σωτηρία. *Def. de la Perpet. 449. 451.*

On en a obtenu une particuliere ſur la perſone d'Agapius, dont le livre intitulé, *le Salut des pecheurs*, cité dans le premier volume de la Perpetuité, avoit eſté rejetté avec meſpris par M. Claude comme l'ouvrage d'un Grec Latiniſé. Rien n'eſtoit plus ſelon les regles, que de ſçavoir ſur les lieux meſmes, ſi ce Religieux avoit eſté veritablement du Mont Athos, ou ſi c'eſtoit un fantoſme. Que pouvoit-on ſouhaiter de plus, pour l'eſclairciſſement de la verité? M. Claude qui n'avoit jamais oüi parler d'Agapius, ſinon dans la Perpetuité, eſtoit-il en droit d'en juger ſans le connoiſtre comme il a fait, & croira-t'on que ſon autorité prévale à un pareil teſmoignage? Il n'auroit pas eſté difficile d'en avoir un ſemblable d'Eſcoſſe, dans le temps que la diſpute commença, pour le confondre ſur Guillaume Forbés, qu'il traite de Papiſte diſſimulé. Les Epiſcopaux de ce païs-là auroient reſpondu ce qu'on ſçait aſſez par les Hiſtoires, qu'il eſtoit bon Proteſtant.

Conſequences tirées des propoſitions de M. Claude entierement fauſſes.

M. Claude n'ayant pas reſpondu au dernier volume qui comprend la plus grande partie des pieces, & s'eſtant contenté de ſa prétenduë démonſtration generale, a laiſſé à ſes diſciples & à ſes admirateurs à en tirer les conſequences. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. Smith à l'occaſion de Syrigus. S'il euſt eſté reconnu pour un veritable Grec, tel qu'il eſtoit, & qu'il a touſjours eſté reconnu dans ſon Egliſe, qu'on l'euſt laiſſé en poſſeſſion du rang qu'elle luy a donné, & luy donne encore tous les jours, d'un de ſes plus illuſtres & des plus Orthodoxes Theologiens, le ſyſteme de M. Claude eſtoit renverſé, puiſque la Tranſubſtantiation eſt clairement enſeignée par cet Auteur. C'eſt donc ſur ce ſeul fondement de l'infaillibilité de M. Claude, meſme dans des faits qui luy eſtoient abſolument inconnus, que M. Smith, qui pour avoir

esté à Constantinople, n'en estoit pas mieux instruit, l'a traité de *petit Grec, obscur, partial, un petit insolent de Moine*. On void par plusieurs lettres & extraits que Syrigus estoit au contraire, dans la plus haute réputation que pust avoir aucun particulier dans son Eglise, ce qui a fait enfin avoüer à M. Allix, que c'estoit par ordre du Synode de Constantinople qu'il avoit refuté Cyrille Lucar. Et pendant que M. Smith prouvoit comme tesmoin oculaire qu'on ne connoissoit point Syrigus à Constantinople, & qu'il estoit Latinisé, les Grecs faisoient imprimer ses ouvrages en Moldavie, ce qui termine la question.

Confession Orthodoxe.

On a aussi produit des passages de la *Confession Orthodoxe*. Quoyque cette piece fust faite il y avoit desja plusieurs années, elle ne fut neantmoins imprimée qu'en 1664. pour la premiere fois. On n'en pouvoit citer aucune qui eust une autorité plus certaine: M. Claude demandoit des Confessions de Foy: celle-là est revestuë de tant de circonstances de verité & d'authenticité, qu'on n'en peut imaginer davantage. Elle suffit aussi pour destruire tout ce que les Calvinistes ont dit sur les Grecs, & quoy qu'on ne pust douter qu'elle ne fust vraye, la voyant imprimée, & en ayant de plus une copie authentique, les tesmoignages de Nectarius, de Dosithée, & de tous les Grecs qui ont escrit de ce temps là, refutent toutes les objections frivoles que les Calvinistes ont faites pour la rendre suspecte.

Synode de Jerusalem de 1672.

Le Synode de Jerusalem tenu en 1672. est une des plus considerables pieces que l'Eglise Grecque ait produite depuis long-temps. Les Decrets & tout le corps du discours furent dressez par Dosithée Patriarche de Jerusalem, qui a reconnu aprés plusieurs années cet ouvrage, & l'a fait imprimer en Moldavie avec de grandes additions. On en a parlé suffisamment, & on a refuté d'une maniere bien sensible toutes les faussetez de l'Auteur des *Monuments* sur le sujet de cette piece, contre laquelle il n'est plus possible de s'inscrire en faux, aprés que Dosithée l'a non seulement avoüée; mais qu'il l'a mise par l'impression, entre les mains de toute la Grece.

Lettres de Melece d'Alexandrie, de Nectarius, & autres.

On a tiré aussi de grands esclaircissements des lettres de Melece Patriarche d'Alexandrie, dont Païsius envoya des copies: de celle de Nectarius, au mesme Païsius: d'un second

Escrit pour les Religieux du Mont Sina touchant les calomnies de M. Claude contre les Grecs : de diverses lettres de Panagiotti, & de quelques autres, dont la moindre vaut mieux que tout ce que M. Claude & les siens ont cité dans plusieurs volumes. Ces lettres s'accordent parfaitement avec la doctrine de Gennadius, de Simeon de Thessalonique & des Theologiens qui ont vescu peu avant, ou dans le temps du Concile de Florence : avec celle de Jeremie contenuë dans ses Responses aux Lutheriens : enfin avec celle que les Synodes de 1638. & de 1642. ont establie comme seule Orthodoxe, & tous les livres des Grecs qui ont paru depuis, & qui paroissent encore tous les jours la confirment clairement. C'est ce que les Calvinistes ne peuvent dire de ces lettres particulieres de M. Basire, de Benjamin Woodrof, de Jean Hockston, ny mesme des Escrits de M. Smith. Car il est assez clair qu'on ne peut les concilier avec tous ces Decrets solennels, dont l'autorité est incontestablement receuë parmy les Grecs, ny avec leurs plus fameux Theologiens, puisqu'il a fallu que les Calvinistes attaquassent les pieces comme suspectes, & les Auteurs comme Latinisez, ou qu'ils convinssent que tout ce que ces prétendus tesmoins oculaires ont affirmé avec tant de hardiesse, est un tissu de faussetez, comme l'ont avoüé plusieurs Protestants habiles, & mesme de simples Voyageurs engagez dans leur Religion, mais qui ne pouvoient se resoudre à se rendre ridicules, ont rendu sur cela tesmoignage à la verité.

Les Auteurs de la Perpetuité ont plus donné de nouvelles preuves que persone n'eust fait avant eux.

Il faut donc convenir que depuis les disputes avec les Calvinistes sur l'Eucharistie, tout ce qu'il y a eu de Theologiens n'ont pas produit la dixiéme partie de livres, de pieces, & de tesmoignages authentiques de ce qui a esté employé par les Auteurs de la Perpetuité, & dire qu'Allatius & Raynaldus avoient donné des Actes qui suffisoient pour mettre le consentement des deux Eglises dans une entiere évidence, & qu'on n'a fait que les traduire, c'est abuser de la crédulité de ceux qui n'ont pas ouvert ces livres. Allatius a mesme tellement broüillé tout ce qui a rapport au Concile de Florence, & a si peu examiné ce qu'il a escrit sur l'Invocation du saint Esprit, & sur la Liturgie de saint Jacques, qu'on n'en peut faire aucun usage. Les memoires qu'il a inserez dans son grand ouvrage, touchant diverses particularitez

de

de la vie de Cyrille Lucar, de Cyrille de Berroée, & de Parthenius, ont fourni des objections dont les Calvinistes ont tiré avantage. Les Decrets des Synodes de Constantinople & de Jassi estoient desja connus. Son zele contre les Grecs schismatiques le porte à traiter avec mespris Melece Patriarche d'Alexandrie, Syrigus, Coressius, & tous ceux que la Grece considere comme ses maistres. Si Raynaldus a donné quelques pieces comme il en a donné un grand nombre, elles ne servent que de preuves indirectes pour tout ce qui regarde les dogmes receus presentement dans l'Eglise Orientale, & elles ne regardent pas les derniers temps.

Objection sur les citations oubliées.

Ceux qui se sont estonnez qu'on n'avoit pas d'abord cité en Grec Gabriel de Philadelphie, portent la Critique bien loin: car outre qu'il suffisoit de le citer sur la Foy d'autruy, & que la citation s'est trouvée juste, il y a de la puerilité à vouloir que des Theologiens connoissent generalement tous les livres, sur tout ceux des Grecs qui sont tres rares, quoy qu'imprimez. Le livre de Nectarius contre le Pape, à la fin duquel la Transubstantiation est si clairement expliquée, estoit imprimé dés 1682. celuy de Simeon de Thessalonique, un an aprés, & divers autres qu'à peine nous connoissons encore: l'Auteur de la Critique, lorsqu'il escrivit contre M. Smith, les connoissoit-il? Auroit-il connu ceux qu'il a citez en divers ouvrages, si les persones qui les avoient eus des Auteurs de la Perpetuité, ne les luy avoient communiquez? Il n'a pas connu l'*Enchiridion* de Dosithée, ny son Traité contre Jean Caryophylle, quoy qu'imprimez avant les Escrits dans lesquels il a fait ces reproches aux autres. Ces livres sont tres-peu connus, & on ne les a presque que par hazard, sur tout ceux qui sont imprimez en Moldavie & en Walaquie. De pareils reproches peuvent estre faits à des curieux & à des Bibliothecaires, & non pas à des Theologiens.

Sur ce qu'on n'a pas donné les pieces en leurs langues.

Il y a encore moins de raison de se plaindre sur ce qui regarde les pieces escrites en langues Orientales. Ils ne se piquoient pas de les sçavoir; & quand ils les auroient sceuës, il ne se trouvoit pas de caracteres pour imprimer les passages, ou les Attestations en leur propre langue. Ce que l'Auteur de ce reproche a inseré dans ses Notes sur Gabriel de Philadelphie, est bon & curieux: cependant c'est en partie

ce qui a eſté cité en François dans la Perpetuité. On y a mis un extrait de la Liturgie Cophte, ſuivant la traduction qui en eſtoit publiée dez le commencement du dernier ſiecle: il a donné la verſion Arabe de l'Invocation en caracteres Hebreux. On ſe mocqueroit de ceux qui luy feroient une chicane de ce qu'il ne l'a pas donnée en Egyptien, parce, quoy qu'il ſoit tres-ſçavant, il ne ſçavoit pas cette langue. Il l'auroit trouvée en original plus authentique dans la Bibliotheque du Roy, où il y a un Manuſcrit de ces Liturgies Grec & Arabe. Les Auteurs de la Perpetuité ont cité la Confeſſion de Foy, qui ſe fait avant la Communion, & qui eſt beaucoup plus déciſive que l'Invocation : on ne la trouve pas citée ailleurs. Ils ont de meſme rapporté des extraits de quelques livres Syriaques & Arabes peu connus juſqu'alors, & dont Echellenſis n'a pas parlé. Hottinger qui a ramaſſé tout ce qu'il a pû, André Muller qui avoit auſſi fort travaillé ſur les langues Orientales: M. Ludolf, dont la diligence a eſté exceſſive à ramaſſer tout ce qui pouvoit ſervir à rendre les Orientaux Calviniſtes, particulierement les Ethiopiens, n'en ont pas tant cité, & meſme ce Critique depuis tant d'années n'a pas produit un ſeul teſmoignage des Auteurs Syriens & Arabes, dont il y a neantmoins un aſſez bon nombre, comme les paſſages que nous rapportons en font foy : & on ne doute pas qu'il ne s'en puiſſe découvrir d'autres qui ne nous ſont pas tombez entre les mains. Perſone ne ſçait tout, mais c'eſt tout ſçavoir que de n'omettre rien de neceſſaire pour l'eſclairciſſement de la matiere que l'on traite, & de ne laiſſer aucune preuve des ennemis de la verité, ſans la refuter. Or les Auteurs de la Perpetuité, ont démonſtré ſuffiſamment la fauſſeté du ſyſteme de M. Claude touchant les Grecs, & ce qui pouvoit manquer aux premiers volumes, a eſté traité tres-doctement par le P. Paris, Chanoine Regulier. Un homme d'eſtude, peut trouver quelques paſſages qui leur auront eſchappé, ou qu'ils ne pouvoient pas ſçavoir, on ne doit pas pour cela leur diſputer la loüange qu'ils meritent pour un ouvrage, qui n'en eſt pas moins bon, ny moins vray, ny moins ſolide, & dans lequel il y a plus qu'il n'en faut pour convaincre ceux qui chercheront la verité.

*Topograph. Ecclеſ. Not. ad Monum. Syro-Sinicum Hiſt. Æth.*

A l'eſgard des autres, tout ce qu'on peut produire de plus fort ne leur oſtera pas leurs préjugez. Ils liſent dans

Aprés les preuves qui ont eſté rapportées, il ne faut

les livres de tous ceux de leur secte, que les Attestations sont fausses & achetées : M. Claude l'a dit, M. Spanheim l'a confirmé, M. Smith en a dit autant ; M. Bayle sçavoit mesme qu'elles avoient cousté beaucoup. Il n'en faut pas tant pour des gens qui veulent estre trompez, & qui lorsqu'ils ne sçavent plus que dire, & qu'ils sentent interieurement la force de ces tesmoignages qu'ils font semblant de mespriser, se réduisent à cette pitoyable défaite que les Protestants se soucient fort peu de ce que croyent les Grecs, qu'il suffit que l'Escriture contient tout ce qui est necessaire à salut, & qu'elle est claire par elle-mesme. Pourquoy donc M. Claude, qui n'ignoroit pas ces grands principes de la Reforme, s'est-il engagé si fortement à soustenir que les Grecs ne croyoient pas la presence réelle, si cela importoit si peu à sa cause ? Pourquoy le Ministre Leger & les autres de son temps, travaillerent-ils durant tant d'années à convertir Cyrille Lucar, & pourquoy firent-ils de si grands triomphes de sa fausse Confession ? Pourquoy les Theologiens de Wirtemberg se donnerent-ils tant de fatigues, afin de tirer du Patriarche Jeremie quelque response favorable à la Confession d'Ausbourg ? Pourquoy Hottinger, & divers autres, ont-ils tant escrit pour canoniser Cyrille & sa Confession? C'est donc à dire que si elle s'estoit trouvée veritable, approuvée par les signatures de ceux qui l'ont condamnée & receuë autant qu'elle a esté rejettée, ce seroit une piece d'une grande autorité contre nous, dont les Calvinistes feroient grand cas. *Il est important pour nostre siecle & pour la pieuse posterité*, disoit la preface de Geneve, *que le jugement d'un homme de cette dignité & de cette autorité, sur la Religion Chrestienne, soit rendu public.* Il estoit donc encore plus important que le public connust par des Actes aussi authentiques que ceux qui ont esté produits dans la Perpetuité, que cet homme grave, estoit un Calviniste assez peu instruit ; un faux Grec s'il en fut jamais, & un imposteur averé, puisqu'il osoit attribuer à l'Eglise Grecque des opinions qu'elle a toujours euës en horreur, qu'elle a frapées d'anatheme, & mesme qui n'y peuvent jamais avoir esté receües. Car s'il y a quelque chose de certain par l'histoire, c'est que depuis le Concile de Florence, il n'y a pas eu le moindre changement dans la foy de l'Eglise Grecque, & qu'elle ne pouvoit alors connoistre une Theologie qui n'estoit pas née.

pas prétendre changer ceux qui se sont livrez aux préjugez de M. Claude.

*Interest vero præsentis ætatis & piæ posteritatis, istius primarii & gravissimi viri de doctrina Christiana sententiam publicis tabulis consignari.*

# LIVRE HUITIÉME,

## QUI CONTIENT L'EXAMEN DE L'HISTOIRE & de la Confeſſion de Cyrille Lucar.

## CHAPITRE PREMIER.

*Examen de ce qu'ont eſcrit les Proteſtants ſur Cyrille Lucar.*

Confeſſion de Cyrille cauſe de grands troubles, mais differents en Orient & en Occident.

SI Melece Syrigus & le Patriarche Nectarius ont dit avec raiſon que la conduite & la Confeſſion de Cyrille Lucar avoient mis le trouble dans toute l'Egliſe d'Orient, nous pouvons dire que celuy qu'elles ont cauſé dans l'Occident n'a pas eſté moindre, quoyque d'un genre tout different. L'Egliſe Orientale fut eſtrangement troublée, lors qu'elle vit paroiſtre une Expoſition de foy toute heretique, ſous le nom d'un Patriarche de Conſtantinople, & encore plus de ce qu'on la vouloit faire paſſer comme la créance commune de tous les Grecs: mais elle y remedia promptement, par la condamnation qui en fut faite en deux Synodes, par la Refutation qu'en fit Syrigus, & par la publication de la Confeſſion Orthodoxe: tout cela s'eſtant fait depuis la mort de Cyrille en 1638. juſqu'en 1643. Les Catholiques qui le connoiſſoient aſſez, & qui ſçavoient ſes liaiſons ſecretes avec les Anglois & les Hollandois, ne furent pas fort eſtonnez qu'ils l'euſſent engagé dans leurs erreurs: mais ils virent avec eſtonnement qu'il euſt oſé attribuer à l'Egliſe Grecque des opinions dont elle eſtoit fort éloignée, & cette nouveauté parut ſi eſtrange, que pluſieurs avec raiſon regarderent cette piece comme ſuppoſée.

Seul fondement des loüanges que les Calviniſtes donnerent à Cyrille.

Les Calviniſtes trouverent qu'il eſtoit ſi beau, de voir un Patriarche de Conſtantinople dans leur Communion, que ſans faire reflexion à quoy ils s'engageoient, ils reſpandirent par tout cette Confeſſion, avec des citations de paſſages de l'Eſcriture & des Peres, la faiſant valoir comme un avantage ſignalé remporté ſur les Catholiques. Mais parce que la réputation de Cyrille eſtoit fort mauvaiſe, & qu'une profeſ-

ſion du Calviniſme, achevoit de la ruiner parmy les Grecs, auſſi-bien que parmy les Catholiques, il fallut orner la ſcene ſur laquelle devoit paroiſtre un perſonage auſſi nouveau qu'un Patriarche de Conſtantinople Calviniſte. C'eſt ce que les Genevois ont fait de la maniere du monde la plus fauſſe, & en meſme temps la plus ridicule. Car au lieu qu'il ſuffiſoit pour tirer avantage de ſon Expoſition de foy, d'eſtablir qu'elle eſtoit veritable & dans les formes, ce que jamais ils n'ont pû faire, ils nous l'ont repreſenté comme un ſçavant homme, grand Theologien, enfin comme un ſaint & comme un martyr. Ce n'eſtoit pas neantmoins cela dont il s'agiſſoit, puiſque dez qu'il eſtoit certain par les declarations publiques & particulieres de tous les Grecs, & de plus par une notorieté inconteſtable, qu'ils ne croyoient rien de ſemblable à ce que leur attribuoit Cyrille, il ne pouvoit eſtre conſideré que comme le plus meſchant, & le plus effronté de tous les hommes. Ainſi quand une fois la diſpute fut engagée, & que les Catholiques eurent fait des portraits fort differents, mais plus veritables de ce nouveau Saint, on ne vit autre choſe que des panegyriques que les Calviniſtes firent de luy, tous fondez ſur des faits entierement faux, & qui n'avoient autre fondement que des lettres de M. Haga & de Leger, qu'on devoit regarder comme parties, & non pas comme teſmoins.

Ils taſcherent de la ſouſtenir en élevant le merite de l'Auteur.

Il eſtoit inutile, ainſi que nous l'avons marqué, d'entrer dans le détail de ce qui regardoit perſonellement Cyrille : & il ſuffiſoit de prouver que les Grecs le connoiſſant Auteur de cette Confeſſion, l'avoient reconnu pour Orthodoxe : & c'eſt ce que ſes panegyriſtes n'ont pas ſeulement oſé toucher, ſuppoſant tousjours pour vray, ce qui non ſeulement eſtoit conteſté, mais ce qui eſtoit convaincu de fauſſeté. Puiſqu'ils vouloient donner de l'autorité à la piece par le merite de l'Auteur, il falloit avoir d'autres memoires que ceux dont ſe ſont ſervis Rivet, Hottinger, Regenvolſcius, & pluſieurs autres, d'autant plus qu'ils ont ſuppoſé des faits, qui ne peuvent s'accorder, ny avec l'hiſtoire du temps, ny avec la diſcipline de l'Egliſe Grecque, & que tout ce qu'ils diſent à ſon avantage, n'eſt pas moins inconnu aux Grecs, que conteſté par les Catholiques. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe croire que ceux-cy ont eu ſouvent de mauvais memoires,

& que la haine contre Cyrille qui leur avoit fait tout le mal qu'il avoit pû, n'ait donné lieu à diverses recriminations. Ainsi nous n'entrerons pas dans le détail des particularitez de sa vie, sinon dans celles qui regardent sa Confession, & tout ce qui peut y avoir rapport, sans nous arrester à plusieurs détails qui se trouvent dans Allatius. Ce n'est pas qu'il ne soit aussi digne de foy que Leger, Hottinger, & ceux qui les ont copiez, mais c'est qu'on reconnoist clairement qu'il y a eu plusieurs faits assez importants, qui n'estoient pas alors esclaircis, & sur lesquels il n'a pas esté autant instruit qu'il eust esté à souhaiter. Nous commencerons donc par un recit abregé de la vie de Cyrille.

Abregé de la vie de Cyrille.
*Syrig. Præf. MS. Ref. Cyrilli.*

Il estoit de l'Isle de Crete, né dans Candie qui en est la capitale l'an 1572. d'une naissance assez obscure. A l'exemple de la plusspart des Grecs de cette Isle, qui estoit alors soumise aux Venitiens, il alla faire ses estudes à Padouë. Il fit connoissance à Venise avec Maximus Margunius Evesque de Cerigo, grand ennemi des Latins, & si on veut croire M. Smith, il fit plusieurs voyages, dans lesquels il commença à prendre les premieres teintures du Calvinisme. Mais s'il avoit desja pris ces sentiments, il les dissimula avec grand soin, lorsque pour chercher quelque establissement, il passa à Alexandrie, où Melece Piga estoit Patriarche. Comme il estoit aussi Candiot, il prit Cyrille auprés de luy, & trouvant qu'il avoit beaucoup d'esprit & de capacité pour les affaires, il l'ordonna Prestre, puis il le fit Archimandrite & Protosyncelle. Hottinger & M. Smith supposent, sans aucun fondement, que ce fut auprés de Melece qu'il se confirma de plus en plus dans les opinions qu'il avoit apprises des Calvinistes, parce qu'ils croyent que ce Patriarche n'en estoit pas éloigné. Il n'y a cependant rien de plus faux, puisqu'il est certain par le tesmoignage de tous les Grecs, & par ses lettres imprimées depuis peu, qu'il a enseigné la Transubstantiation plus clairement qu'aucun autre de son temps.

Employé dans les affaires des Grecs en Pologne.

Les affaires qu'il eut avec les Catholiques de Pologne & de Lituanie, qui avoient entrepris la réünion de ceux du païs qui professoient la Religion Grecque, n'eurent rien de commun avec les disputes entre nous & les Protestants. Quelques-uns de ces Evesques Polonois & Lituanois du Rite Grec se réünirent, & quoyque le plus grand nombre fust contraire

à la réünion, les premiers envoyerent des Députez à Rome pour se soumettre au Pape. Melece en fut alarmé, & quoy qu'on ne sache pas bien certainement en quelle qualité il prit connoissance de ces disputes, il escrivit plusieurs lettres aux Grecs de ces païs-là, & il y envoya des Députez, pour les soustenir dans le schisme & empescher la réünion. Comme Patriarche d'Alexandrie cette affaire ne le regardoit point: il pouvoit y entrer en deux manieres, ou comme Exarque du Patriarche de Constantinople, c'est-à-dire, comme son Legat, ou comme Administrateur du Siege vacant: car suivant les Catalogues venus depuis peu, & extraits des Registres de la Grande Eglise, il a gouverné ainsi pendant dix ans le Siege Patriarchal, ce qui neantmoins ne paroist pas pouvoir estre entendu de dix années consecutives. Hottinger dit qu'en 1592. & 1593. la contestation fut fort vive, & que Melece envoya alors Cyrille. Mais cela ne paroist pas vraysemblable, puisque s'il estoit né en 1572. comme le marque Syrigus qui le pouvoit sçavoir, il n'auroit eu que vingt ou vingt & un an: & à cet âge-là, il n'auroit pû estre Prestre, selon les regles de l'Eglise Grecque. Il y a donc plus de raison de croire qu'il se trouva alors à Vilna, où il avoit establi une Escole Grecque, comme le marque le P. Pierre Scarga sçavant Jesuite Polonois, qui estoit un des Députez aux Conferences tenuës pour tascher d'appaiser le schisme. Ainsi il est vray que Cyrille estoit alors dans le païs, mais sans caractere, & la lettre de Melece à Sigismond III. Roy de Pologne, par laquelle il le luy recommande comme Exarque ou Deputé est de 1600. & par consequent posterieure de sept ou huit ans.

*Analect. Hist. p. 552.*

*Regenvolsc. Hist. Eccl. Sclavon. l. 4.*

Cyrille travaille à empescher l'Union en Pologne & en Lituanie.

Le détail de tout ce qui se passa alors n'a aucun rapport à la matiere que nous traitons, si ce n'est en ce que tous conviennent que Cyrille agit avec toute la vivacité possible, pour empescher la réünion, ce qui luy donna une grande réputation parmy les siens, & augmenta l'amitié & la confiance de Melece à son esgard. Les Calvinistes marquent, mais sans preuves, qu'il courut de grands perils, & que les Grecs réünis aussi-bien que les Catholiques luy dresserent plusieurs embusches qu'il évita; au lieu que Dorothée envoyé pour le mesme sujet par le Patriarche de Constantinople, fut pris & estranglé, ce qui ne se trou-

vepas dans la Relation que Regenvolſcius a donnée de cette négociation, quoy qu'il ne ſoit pas moins outré que Hottinger. Il ſe peut faire que comme les deux partis agirent dans la ſuite avec beaucoup d'animoſité, & qu'un broüillon tel qu'eſtoit Cyrille pouvoit exciter de plus grands troubles, on le menaça. P. Scarga teſmoigne qu'alors il ſigna les articles propoſez pour la Réünion avec le S. Siege, & les Auteurs Proteſtants ne diſent autre choſe touchant ce fait, ſinon qu'il n'eſt fondé que ſur l'autorité de Scarga qui doit eſtre ſuſpecte, ce qui eſt une mauvaiſe reſponſe. Car ſi le teſmoignage d'un Catholique & d'un Jeſuite employé dans une affaire, n'eſt pas recevable, on doit encore faire moins de cas de ce que les Calviniſtes en eſcrivent au bout de ſoixante ans & plus, lorſque les Auteurs contemporains ne diſent pas le contraire. Il eſt certain que cela a eſté ſouvent reproché à Cyrille.

Voyages en Allemagne.

On dit qu'enſuite il fit pluſieurs voyages en Allemagne, & qu'il commença de ſe lier avec les Proteſtants, quoyque dans la tentative que firent ceux de la Grande Pologne & de Lituanie, pour procurer une eſpece d'union avec les Grecs, ce qui ne réüſſit pas, on ne trouve rien qui puiſſe donner lieu de croire qu'il euſt prévariqué en cette occaſion, & il ne l'auroit oſé faire.

Ce qu'il fit en ce païs-là.

Icy Hottinger, M. Smith, & les autres, nous repreſentent Cyrille uniquement occupé du ſoin de s'inſtruire de la veritable Religion, en liſant & en méditant les Eſcritures, & en conferant avec des Miniſtres, pour penetrer dans les myſteres inconnus juſqu'alors à l'Egliſe Grecque. Il eſt ridicule cependant de préparer un homme pendant trente ans, pour un ouvrage auſſi facile qu'eſtoit un mauvais abregé de la Confeſſion de Geneve. Allatius & d'autres Catholiques diſent qu'il employa ſon temps tout autrement, & que ſous prétexte des beſoins de l'Egliſe d'Alexandrie, & des queſtes ordinaires, il amaſſa une ſomme conſiderable, dont il ſe ſervit pour ſe faire élire Patriarche aprés la mort de Melece. On ne ſçait pas s'il parvint à cette dignité par de ſi mauvaiſes voyes; mais on ſçait bien que ce ne fut pas à cauſe *que ſa capacité, ſon experience & ſes belles qualitez avoient fait ſouhaiter à un chacun qu'il fuſt élevé dans une premiere place*, ainſi que l'a deviné M. Smith. Car Syrigus qui en pouvoit eſtre mieux (p. 62.)

informé

informé que luy, donne assez à entendre qu'on en jugeoit tout autrement. Voicy ses paroles. *Je ne veux pas dire par quels artifices, & par quels tours d'hypocrisie il leur succeda* (à Melece à Alexandrie & à Timothée à Constantinople) *mais comme on l'a reconnu par les choses mesmes qui se sont passées, ce fut de mesme que la nuit succede au jour, la mort à la vie, & la maladie à la santé, puisqu'il ne suivit pas leurs traces, & qu'il eut une conduite toute contraire.*

*Ποίαις δέ τισι μηχαναῖς καὶ ὑποκρίσεσι ἐμοὶ μὲν οὐ σχολὴ διηγεῖσθαι· πλὴν οὕτω ὁποῖα δεξάντο καθὰ μαρτυρεῖ αὐτὰ τὰ πράγματα, ὡς ἡ νὺξ τὴν ἡμέραν, καὶ τὴν ζωὴν ὁ θάνατος, καὶ τὴν ὑγείαν ἡ νόσος, μὴ ἐξακολουθήσας τοῖς ἐκείνων ἴχνεσι, ἀλλ' ὅλον ἑαυτὸν ἐκείνοις ἀντιτιθείς.*

Si on veut croire ces mesmes Auteurs, il employa durant son Patriarchat, ses grands talents à l'édification de l'Eglise avec tant de fruit, & une approbation si generale durant dix-neuf ans, que chacun souhaittoit desja le voir élevé à une plus haute dignité. C'est-là ce qu'en dit Hottinger, comme s'il en avoit esté tesmoin. M. Smith plus sincere avoüe qu'il n'a rien à en dire, parce qu'il ne reste aucuns memoires de ce qu'il fit en Egypte; mais *qu'il est croyable, & mesme qu'il n'en faut pas douter que l'Eglise Grecque de ce païs-là avoit esté tres-florissante sous sa conduite.* Syrigus qui en sçavoit plus qu'eux, parle d'une maniere bien differente, & s'il avoit voulu s'expliquer, il nous auroit appris bien des choses. Ce qu'il dit obscurément, suffit neantmoins pour faire juger que Cyrille ne méritoit guéres les loüanges que luy donnent ces deux hommes qui ne le connoissoient point, puisque celuy qui le connoissoit bien, parle de son élevation au Patriarchat, comme *d'un jugement de Dieu*, sur l'Eglise d'Alexandrie, *pour esprouver les gens de bien.* Il adjouste qu'alors *le Mont Sina & Antioche, seulement à cause du voisinage, souffrirent aussi-bien qu'Alexandrie des maux comparables aux anciennes playes de l'Egypte.* Ce sont des faits qui nous sont entierement inconnus, mais le peu que Syrigus en dit, suffit pour prouver que les vexations qu'il exerça sur son Diocese, & mesme ailleurs & hors de sa jurisdiction, furent excessives, & que ce que les Catholiques luy reprochoient sur ce sujet, n'estoit que trop veritable. C'est abuser de la credulité des lecteurs que de representer un homme qui avoit tous les défauts de son siecle, inquiet & ambitieux; comme s'il eust esté un Athanase ou un Chrysostome, car c'est l'idée qu'on reconnoist aisément que ces panegyristes veulent nous en donner. Ils avoüent qu'ils ne sçavent rien de ce qui s'est passé durant qu'il a esté Patriarche d'Alexandrie, mais ils ne veulent pas

Patriarche d'Alexandrie, & quelle fut alors sa conduite.

*Hotting. p. 555. Smith p. 62.*

*Καὶ τὰς μὲν τῆς Ἀλεξανδρείας μάστιγας ὧν καὶ τὸ Σιναῖον ὄρος καὶ ἡ γείτων ἐπειράθη Ἀντιοχεία μή τι γε ἡ πάλαι μαστιγωθεῖσα Αἰγυπτίος.*

qu'il ſoit permis de douter qu'il n'ait gouverné cette Egliſe avec édification, & qu'elle n'ait eſté tres-floriſſante par ſes ſoins : au lieu que les Grecs comparent ce temps-là aux anciennes playes d'Egypte, à la nuit, à la maladie, à la mort. Quelqu'un croira-t'il qu'on en ſçavoit des nouvelles plus certaines en Suiſſe & en Angleterre, qu'à Alexandrie & à Conſtantinople ?

Il entre en commerce avec David de VVillem.

Ces admirateurs de Cyrille, ne devoient pas oublier que ce fut en ces temps-là qu'il lia commerce avec David de Willem Hollandois, & que furent eſcrites ces lettres ridicules qui ont eſté imprimées depuis peu, comme anecdotes, originales, & dépoſées enſuite ſerieuſement dans une Bibliotheque publique, quoyque ce ne ſoit pour la pluſpart que des billets qui ne méritoient pas d'eſtre ramaſſez. Elles n'apprennent aucune choſe importante, ſi ce n'eſt que Cyrille eſtudioit les livres des Calviniſtes que Willem luy envoyoit : qu'il faiſoit ſon apprentiſſage, & ce que nous en tirons de meilleur ſera des preuves convaincantes de ſon ignorance prodigieuſe, de ſa duplicité & de ſes fourbes.

Voyage de Cyrille en VValaquie, où il publia ſes anathemes.

Ces meſmes hommes qui ſçavoient juſqu'aux plus ſecretes penſées de Cyrille, ne parlent point du voyage qu'il fit en Walaquie en 1612. & l'année ſuivante, quoyque ce fuſt dans le ſéjour qu'il y fit qu'il ſe ſignala par ſes declamations & par les anathemes qu'il fulmina contre l'Egliſe Romaine. On ne ſçait pas quel fut le motif de ce voyage, & vray-ſemblablement il n'y en eut point d'autre que d'amaſſer de l'argent : car les Hoſpodars de Walaquie & de Moldavie, ont touſjours eſté la grande reſſource des Patriarches & des Eveſques, auſquels pluſieurs ont fait de grandes liberalitez. Il ſemble auſſi qu'il eſtoit fort content de trouver une occaſion de donner des marques publiques de ſon attachement à l'Egliſe Grecque, dans la crainte que la ſignature qu'il avoit faite pour ſe réunir à l'Egliſe Romaine, pourroit luy faire tort dans les prétentions qu'il avoit desja ſur le Patriarchat de Conſtantinople. Il paroiſt par une lettre à Utenbogart, qu'il eſtoit en Walaquie en 1613. & la publication de ces anathemes dont nous parlerons dans la ſuite, fut faite en 1616. à Tergoviſt. Nous ne ſçavons pas s'il paſſa dans le païs trois années de ſuite, ou s'il y fit deux voyages ; & de quelque maniere que la choſe ait eſté, cet homme parfait qui

*Inter Epiſt. Vir. Illuſtr.*

avoit gouverné son Eglise avec tant d'édification, n'y a presque jamais residé, ayant outre ce voyage de Walaquie, passé beaucoup de temps à Constantinople : & il alla aussi en Jerusalem, selon Hottinger.

C'est dans ce pelerinage qu'il fit, suivant le mesme Auteur, cette rare découverte, que luy & Theophane tesmoins oculaires ont déclaré plusieurs fois, que *le sepulcre qu'on dit estre de Jesus-Christ, n'est pas cet ancien & veritable, taillé dans la roche, mais un autre nouveau basti de pierre.* Ce n'estoit pas des Genevois & des Suisses qu'il falloit prendre pour confidents sur une telle matiere. Il falloit qu'un zelé défenseur de la verité, extirpateur de la superstition, exhortast Theophane Patriarche de Jerusalem à détromper les peuples : ou s'il ne vouloit pas le faire, il falloit comme en Walaquie, où il n'avoit pas plus de jurisdiction qu'en Jerusalem, déclamer contre cet abus. S'il l'avoit fait, il auroit délivré l'Eglise Grecque de tous les maux qu'il y a causez, car il auroit esté mis en pieces. On peut tout croire d'un impie comme Cyrille ; mais il faudroit d'autres autoritez que celle d'Hottinger pour soupçonner Theophane, dont la réputation a esté bonne parmy les siens, d'une impieté fondée sur une ignorance grossiere. Car il ne faut avoir leu aucune histoire ancienne pour ignorer que dez le temps de l'Empereur Constantin on bastit des Eglises aux endroits consacrez par les mysteres de nostre salut, sur les lieux mesmes : qu'on eut soin de conserver ce qui en restoit, & qu'on l'enferma dans les nouveaux édifices. Il est estonnant que des gents qui se disent Chrestiens, parlent des saints lieux avec moins de respect que ne font les Mahometans. Ce fut de Walaquie qu'il escrivit sa longue lettre à Utenbogart.

Son voyage en Jerusalem, impieté qu'on luy attribuë.

Nous voicy enfin arrivez à la partie la plus considerable de la vie de Cyrille qui concerne tout ce qui a rapport à l'Eglise de Constantinople, tant qu'il l'a gouvernée. M. Smith, auquel Hottinger a plus fourni de memoires que toute la Grece, nous le represente comme ayant esté engagé malgré luy à se charger de ce fardeau, d'abord comme Administrateur du Siege vacant, ensuite en qualité de Patriarche. Ce qu'il y a de vray, est que depuis l'administration de Melece Piga, Mathieu auparavant Metropolitain de Joannina qui avoit desja esté Patriarche, seulement dix-neuf

Administrateur, puis Patriarche de Constantinople.

jours, fut restabli & tint le Siege durant quatre ans, aprés lesquels il fit sa démission : Neophyte d'Athenes luy succeda & fut exilé au bout d'un an ; puis Raphaël de Modon fut élu, & aprés cinq ans il fut exilé : Neophyte fut restabli & exilé aprés cinq ans. Dans ces circonstances Cyrille Lucar vint à Constantinople, & suivant l'exemple de Melece son prédecesseur, il administra le Siege vacant, ce qu'ils appellent πατριαρχεύειν ἐπιτροπικῶς. Le Catalogue Grec que nous avons eu de Constantinople, marque que ce fut en 1623. & cette date ne paroist pas vraye, car elle ne s'accorde pas avec la somme qui est marquée à chaque changement, & qui fait plus de dix-sept ans. Il mourut certainement en 1638. & par consequent il faut mettre le commencement de son Patriarchat vers 1621. comme Hottinger.

Faussetez d'Hottinger sur l'élevation de Cyrille au Patriarchat.

Il parvint à cette dignité d'une maniere aussi peu canonique qu'aucun autre qui l'ait possedée depuis plus de cent ans, & ces vœux de toute la Grece afin de l'y élever, ses scrupules qui l'empêchoient de consentir à donner de l'argent aux Turcs, sont des imaginations de Hottinger, qui vouloit en faire un Saint. Il s'est mesme trompé en ce qu'il luy fait joüer cette comedie à l'élection de Timothée Metropolitain de l'ancienne Patras, lequel, dit-il, se fit Patriarche en offrant les sommes que Cyrille, par tendresse de conscience, ne voulut point donner. M. Smith copie Hottinger, & il est merveilleux que n'ayant aucun memoire, & transcrivant les paroles d'un Auteur qui ne donne ny preuves, ny dates, il ait osé reprocher à Allatius qu'il a escrit le contraire sur de faux bruits & des rapports incertains. Mais bruit pour bruit, & rapport pour rapport, les amis d'Allatius & les parents qu'il avoit en Grece, auroient plus d'autorité que le tesmoignage d'un Suisse, qui avoit tiré toutes ses lumieres de Geneve. Syrigus donne assez à entendre qu'il parvint à cette dignité par de mauvaises voyes. Il dit qu'il succeda à Timothée, comme la nuit au jour, & le reste qui a esté rapporté cy-dessus, & il parle avec éloge de Timothée, auquel Cyrille succeda.

Accusé d'avoir eu part à l'empoisonnement de son prédecesseur : chassé cinq fois, & estranglé.

L'opinion commune, & qui est mesme marquée dans le Catalogue des Patriarches, est que Timothée fut empoisonné. Allatius, sur des lettres qui furent escrites en ce temps-là, accuse Cyrille d'avoir eu part à ce crime : C'est un détail

dans lequel il est inutile d'entrer : ses parjures, son hypocrisie horrible en faisant l'exercice public d'une Religion qu'il condamnoit dans son cœur, ses calomnies publiques contre l'Eglise Grecque, ne sont pas des crimes moins énormes. Au bout d'un an, Cyrille fut exilé : Gregoire d'Amasie fut mis à sa place, & aprés trois mois il fut exilé & estranglé. Anthime d'Andrinople ne tint le Siege que pendant trois jours, & il donna sa démission. Cyrille fut restabli pour la seconde fois: il tint le Siege huit ans, puis il fut exilé. Cyrille de Berroée qui luy succeda, ne conserva la dignité que huit jours, & il fut exilé. Cyrille Lucar restabli pour la troisiéme fois, le fut pareillement au bout d'un an & deux mois. Athanase Patellare, ne tint le Siege que vingt-deux jours, & fut envoyé en exil. Cyrille restabli pour la quatriéme fois, fut exilé aprés un an. Cyrille de Berroée restabli, tint le Siege deux ans, & fut exilé. Neophyte d'Heraclée abdiqua au bout d'un an. Enfin Cyrille se fit restablir la cinquiéme fois, & aprés un an il fut chassé & estranglé.

*Allat. l.3. c. 11. p. 1074.*

Les Grecs, en parlant de Cyrille, tesmoignent que par son ambition & par les vexations qu'il fit aux Eglises pour amasser les sommes qu'il donna plusieurs fois aux Turcs pour se faire restablir *avoit réduit le Siege Patriarchal de Constantinople, en un estat dont il ne se releveroit jamais.* C'est ce qu'en escrivit Melece Syrigus deux ans aprés sa mort, & cela ne s'est que trop verifié, puisque s'il y avoit eu auparavant de grands desordres pour envahir le Patriarchat, en achetant la nomination des Officiers de la Porte, ce n'estoit rien en comparaison de ce qu'on a veu depuis, & qu'on void encore tous les jours. Quand donc il n'auroit esté coupable que d'une ambition extraordinaire, par laquelle il mit toute l'Eglise Grecque en combustion durant tant d'années, on ne peut le regarder que comme un homme abominable. Cependant Hottinger & M. Smith le representent les bras croisez, & se laissant faire violence pour reprendre le gouvernement de son Eglise. Ils ne peuvent nier que dans toutes ces revolutions, il n'ait donné des sommes immenses aux Infideles : voila donc un simoniaque averé, & par consequent indigne de toute loüange. C'est, disent-ils, que les autres Grecs ne pouvoient souffrir son érudition comparée à leur ignorance : & qu'il s'opposa vigoureusement à plusieurs

Selon les Grecs il a ruïné l'Eglise de Constantinople.

emissaires de la Cour de Rome, qui s'introduisoient dans les Eglises, & qui travailloient à y introduire le Papisme : ce fut la guerre ouverte qu'il leur déclara, particulierement aux Jesuites, qui luy attira toutes les persecutions qu'il eut à soustenir durant sa vie, & qui enfin luy procurerent la mort. Toutes ces déclamations sont bien inutiles quand elles sont dénuées de preuves ; & on ne peut pas appeller ainsi des lettres de M. Haga, celles du Ministre Leger, & de quelques autres, encore moins celles de Cyrille, parlant de soy-mesme, d'autant plus qu'elles sont remplies de faussetez évidentes. Il auroit fallu establir de pareils faits sur le tesmoignage des Grecs : & si les Calvinistes ne veulent pas que nous nous servions de celuy d'Allatius & des autres Catholiques, de quel droit voudra-t'on nous obliger à recevoir sans contradiction ceux de M. Haga, de Leger, & des autres qui n'ont rien fait que les copier aveuglement.

Fausses raisons alleguées par les Protestants des revoltes contre Cyrille.

On ne trouve dans les memoires de ces temps-là aucune chose qui ait rapport à ces entreprises supposées pour introduire la Religion Catholique parmy les Grecs, & il y a tout sujet de croire que le Roman de Hottinger est fondé sur ce qui se passa en Walaquie, où lorsque Cyrille y passa en 1616, quelques Russiens du nombre de ceux qui avoient esté favorables à la réünion proposée entre les Grecs & les Latins, travailloient à la restablir. A cette occasion il publia ses anathemes à Tergowist, & cela n'a rien de commun, avec ce qu'on suppose estre arrivé à Constantinople, durant qu'il a tenu le Siege Patriarchal. On ne void pas qu'il se soit rien fait en ce temps-là du costé de la Cour de Rome, pour travailler à une réünion. Ce qu'elle fit, fut d'empescher autant qu'il estoit possible, que par l'autorité que la dignité Patriarchale donnoit à Cyrille, le Calvinisme ne s'insinuast parmy les Grecs, qui eurent eux-mesmes recours aux Ambassadeurs de France, pour arrester les mauvais desseins de ce malheureux. Puisqu'il eut le crédit de faire chasser les Jesuites de Constantinople, & de se restablir cinq fois, il n'estoit pas tellement exposé à la persecution, qu'il ne fit que souffrir sans se défendre, & la patience n'estoit pas la vertu de ce Martyr. Il essuya de grandes contradictions, & elles se réduisirent toutes à le chasser du Patriarchat, non seulement à cause de ses vexations, & de la dureté de son gouvernement,

mais encore plus par le ſoupçon violent qu'il donnoit de n'eſtre pas Orthodoxe, à cauſe de ſa liaiſon avec les heretiques, ſur laquelle ſeule on ne pouvoit le convaincre d'hereſie, parce que ſa Confeſſion n'avoit jamais paru ſous ſon nom dans le Levant, & qu'il nioit avec des ſerments execrables qu'il en fuſt l'Auteur.

Les Calviniſtes ne peuvent pas nier que ce fut à force d'argent qu'il ſe maintint, & qu'il ſe reſtablit pluſieurs fois: cela ſeul devroit les confondre, puiſqu'on ne peut excuſer de ſimonie & de ſacrilege un pareil procedé qu'ils reprochent ſi amerement aux autres Patriarches. en ſorte que l'Auteur des *Monuments* croid que cette ſeule preuve ſuffit pour rendre leurs teſmoignages faux. Enfin Cyrille eſtoit comme les autres, excepté qu'il a pouſſé la perfidie, le ſacrilege & le parjure à des excez, dans leſquels les autres ne ſont pas tombez, en ſorte qu'il n'y en a peut-eſtre jamais eu aucun qui ait moins merité les loüanges dont les Calviniſtes le comblent, & qui ſe ſoit plus juſtement attiré les anathemes & les maledictions dont les Grecs l'ont chargé durant ſa vie & aprés ſa mort. C'eſt ce que nous eſperons prouver clairement dans les chapitres ſuivants.

Cyrille s'eſt maintenu par toute ſorte de mauvais moyens.

---

## CHAPITRE II.

*On fait voir que nonobſtant les loüanges exceſſives que les Calviniſtes ont donné à Cyrille Lucar il eſtoit fort ignorant.*

ON a reproché & avec raiſon à des Hiſtoriens, particulierement à ceux qui ont eſcrit les vies des Hommes illuſtres en toute ſorte de genres, que l'amour de la Patrie, de la Religion, d'un Corps, ou d'une Communauté, les a rendus ſouvent prodigues de loüanges envers des perſones d'un merite tres médiocre, & cela eſt arrivé à pluſieurs de ceux qui ont fait des Bibliotheques ou Recueils des ouvrages des Eſcrivains de quelque Nation ou de quelque Ordre Religieux: encore plus à ceux qui ont compoſé leurs vies. Si jamais on a veu des effets ſenſibles de cette prévention, c'eſt dans les ouvrages des Proteſtants: Melchior Adam, qui a ramaſſé

Loüanges dont les Calviniſtes ont comblé Cyrille, ſont un effet de leur prévention.
*Def. de la Perpet. p. 78. & ſ.*

plusieurs vies, ne se contente pas de relever le merite des principaux Acteurs de la Reformation: cela seroit pardonnable. Mais il n'y a pas eu un Regent de College, un Prestre ou un Moine Apostat, ny d'homme si mesprisable, qu'il ne represente comme plein de doctrine, & de pieté; & ce Grand Critique M. Baile a poussé cet excez encore plus loin. Car dans deux énormes volumes on ne trouve rien de plusieurs grands persónages, qui ont fait honneur aux lettres; mais le moindre Calviniste, ou quelque Lutherien dont à peine on a oüi parler, y trouve sa place. C'est aussi ce que font tous les jours ces Escrivains infatigables, qui loüent jusqu'aux ouvrages les plus mesprisables, sur tout lorsqu'ils ont esté composez par des Protestants. Il en a esté de mesme à l'égard de Cyrille Lucar. Il suffisoit suivant leurs principes de le loüer sur ce qu'il avoit reconnu la verité de leur Evangile, au milieu des tenebres de l'idolatrie & de la superstition de l'Eglise Grecque; mesme puisqu'ils ont bien voulu croire sur sa parole, contre toute verité, qu'il avoit soustenu sa Confession en face d'un Ambassadeur de France, de ceux de Raguse & de toute la Grece: il falloit faire un éloge de cette fermeté qui ne fut jamais: enfin le finir par la gloire du martyre qu'ils luy ont donnée. Mais un Patriarche Grec converti au Calvinisme devoit estre comme le Sage des Stoïciens, accompli en toutes manieres. Il ne leur a donc pas suffi de faire un Saint, d'un des plus meschants hommes qui fut jamais, d'un simoniaque, d'un ambitieux, d'un tyran, d'un concussionnaire & d'un hypocrite abominable, qui croyoit une Religion & en enseignoit & pratiquoit une autre. En cela, il n'y a rien qui puisse estre nouveau à ceux qui ont leu leurs histoires, & il n'y a pas longues années qu'on vit dans un de leurs libelles les éloges d'un Gentilhomme Huguenot, décapité à Paris pour le crime odieux de fausse monoye, dont la mort estoit rapportée comme l'exemple parfait d'une mort Chrestienne. Mais quand ils veulent faire passer Cyrille comme un homme sçavant, & qu'une des causes de la revolte generale des Grecs contre luy estoit la jalousie qu'ils avoient de sa grande capacité en comparaison de laquelle ils se trouvoient des asnes, il est bon de faire connoistre qu'il ne meritoit pas cette loüange, non plus que toutes les autres.

*Polit. du Clergé.*

*Apol. des Cathol.*

*Hott. p. 556.*

Hottinger

Hottinger dit que nonobſtant la barbarie reſpanduë par toute la Grece, il avoit fait de ſi grands progrez dans les belles lettres, qu'outre le Grec, il parloit Latin, Turc, Arabe & Italien aſſez paſſablement: comme il dit qu'il avoit reconnu par quelques eſcrits, en Latin, en Grec litteral & vulgaire, & en Italien. Que la verſion de l'Alcoran qui eſtoit dans le cabinet de Hottinger, prouvoit ſa capacité dans la langue Arabe, quoy qu'il doute qu'elle ſoit de luy. Qu'il avoit une connoiſſance ſolide de la Philoſophie, & qu'à force d'eſtudier l'Eſcriture Sainte, il avoit acquis une ſi parfaite connoiſſance de la Theologie épurée, qu'il ne ſe trouvoit aucun Grec qui l'y égalaſt. Qu'il avoit eu beaucoup de reconnoiſſance pour ceux ſous leſquels il avoit profité; qu'ainſi meſme dans ſa vieilleſſe, il n'avoit pas de honte d'avoüer qu'il avoit eſté entierement détrompé de l'opinion commune touchant l'interceſſion des Saints par les conferences qu'il eut en Tranſylvanie avec un Miniſtre. Qu'il reconnoiſſoit ſur tout *qu'aprés Dieu, il devoit beaucoup aux inſtructions de Melece ſon prédeceſſeur à Alexandrie, brave défenſeur de l'ancienne verité, contre les artifices des Novateurs, comme on le void par ſes ouvrages, duquel il receut la lampe de la foy Orthodoxe, auſſi-bien que la ſucceſſion Patriarchale, & que cette huile ſacrée fut augmentée abondamment par les livres Theologiques que les Eſtats de Hollande luy envoyerent à la priere de M. Haga.* Grande capacité de Cyrille ſelon Hottinger.

Il eſt à remarquer que ce panegyriſte outré, qui avoit des eſcrits de Cyrille en Latin, en Italien, & en Grec litteral & vulgaire, n'en produit aucun extrait, excepté une partie d'une lettre Italienne à Leger, auſſi mal eſcrite qu'il ſoit poſſible. Mais on avoit desja imprimé une longue lettre Latine à Utenbogart, qui ne donne pas une grande idée de ſa capacité en cette langue, quoyque vray ſemblablement elle ait eſté retouchée en quelques endroits. Un homme qui dit *nullum majus collari poſſe beneficium: collavi ſua notata: character interpolatum*, ne ſçavoit aſſurément pas ſa grammaire. Son ignorance en Latin.

L'Italien eſt tres barbare, & tel qu'on le parle dans les Eſchelles de Levant. Pour le Grec litteral, il n'a rien paru de luy que ſa Confeſſion, & elle ne ſuffit pas pour faire juger de la capacité d'un homme en cette langue. On void par quelques reſponſes à Willem qu'il n'eſtoit pas fort docte en En Italien, en Arabe.

Arabe, & puisque Hottinger croid que la traduction de l'Alcoran n'est pas de luy, il est ridicule de la citer pour prouver sa capacité en cette langue : & outre qu'il eust esté scandaleux de voir un Patriarche occupé à traduire un pareil livre, il n'auroit pû le faire sans peril parmy les Turcs. Il falloit de plus nous apprendre en quelle langue estoit cette traduction.

Cyrille escrivoit tres-mal.

Toute persone qui examinera ces lettres que depuis tant d'années persone n'avoit osé publier, & que le S. A. a données comme des *anecdotes précieux*, quoyque la pluspart ne contiennent rien de remarquable, sinon celles qui sont addressées à Utenbogart, imprimées long-temps auparavant, reconnoistra aisément qu'il est difficile de plus mal escrire, puisqu'il n'y a ny stile, ny suite, ny ordre de pensées, ny arrangement d'expressions, mais que ce sont des lambeaux mal cousus de conversation, & de façons de parler populaires, sans ordre, ny sans esprit. Les lettres de Melece son prédecesseur à Sigismond III. Roy de Pologne, & quelques autres sont escrites d'une maniere bien differente, pour ne pas parler de celles de Dosithée, de Nectarius, de Panagiotti, de Marco Dono, & d'autres imprimées dans la Perpetuité. On sçait qu'il n'y a rien qui fasse mieux connoistre le caractere d'un bon esprit, que les lettres. Si donc on juge de celuy de Cyrille par celles qu'on a de luy, il estoit asseurément fort au dessous du mediocre, pour ne pas parler du peu de dignité qu'il y a dans les compliments outrez & les expressions basses, dont il se sert en parlant aux Genevois.

*Regenvolsc. Hist. Sclavon. l.4.*

*T.5 l.8.*

Il estoit tres-mauvais Theologien.

Cette connoissance parfaite de la Theologie épurée, ne paroist pas beaucoup dans ses lettres, puisqu'en plusieurs endroits on reconnoist qu'il ne parle qu'incertainement, & comme un homme qui n'a aucun systeme de Theologie : il tesmoigne de l'estime d'Arminius, & il devoit approcher de ses opinions, parce que la Theologie des Grecs y est plus conforme sur les matieres de la Grace, qu'à celle des Calvinistes, & il en expose une toute contraire dans sa Confession. Il y reconnoist *la Procession du Pere par le Fils*, qui est la mesme chose que du Pere & du Fils, & il tesmoignoit dans ses lettres, n'estre pas convaincu sur ce sujet. Il parle avec respect des ceremonies de l'Eglise Grecque dans ses premieres lettres, & il les rejette dans sa Confession. Si c'est sur

cette piece que sont fondez les éloges qu'on luy donne, ce fondement n'est gueres solide, puisqu'on n'y trouve que ce que les moindres Proposants font tous les jours, c'est-à-dire un abregé de la Confession de Geneve, & mesme il y a beaucoup d'apparence qu'il ne l'avoit pas fait sans le secours de son fidele Antoine Leger. Nous ne connoissons point d'autres ouvrages de luy que les Homilies dont Dosithée a rapporté quelques Extraits dans le Synode de Jerusalem, & qui ne donnent pas une grande idée de sa Theologie, ny de son eloquence. Enfin on a de luy les anathemes qu'il fulmina contre les Latins à Tergowist en 1616. qui ne sont pas un ouvrage, mais une formule paraphrasée. Il ne paroist pas qu'il en ait composé d'autres, car Dosithée n'auroit pas manqué de les citer, comme les Anathemes, & les Homilies.

Il ne peut estre comparé aux autres Grecs.

Il n'y a donc qu'à comparer les autres Grecs des derniers temps avec Cyrille, pour reconnoistre qu'il ne mérite pas d'estre mis en parallele avec Jeremie, avec Gabriel de Philadelphie, Margunius, Melece Piga, Syrigus, Coressius, & encore moins avec Nectarius & Dosithée, qui ont tous composé des ouvrages considerables, & qui ayant aussi-bien que luy connu les livres des Protestants, ne s'y sont pas laissez surprendre, mais les ont refutez tres-solidement. Car quelle idée peut-on avoir d'un homme qui avoit estudié à Padouë, qui avoit frequenté quelques-uns de ceux que nous venons de nommer, qui mesme avoit vescu plusieurs années avec Melece son prédecesseur, & qui devint Calviniste par la lecture des livres dont il est parlé dans ses lettres. On ne niera pas que Raynolds, la Conference de la Haye, & d'autres semblables escrits que les Hollandois luy envoyoient, & dans lesquels il puisa cette doctrine qui le mettoit, selon Hottinger, au dessus de tous les Grecs de son temps, n'estoient pas comparables aux Escrits des Theologiens de Wirtemberg qui ne surprirent pas Jeremie: ny a tant d'autres que Melece d'Alexandrie avoit veus, & qui ne l'empescherent pas de soustenir l'ancienne doctrine de son Eglise sur la presence réelle & sur la Transsubstantiation.

Imposture de Cyrille sur Melece.

C'est aussi une impudence digne de Cyrille & de son panegyriste Hottinger, le plus furieux & le plus ignorant de tous ceux qui ayent escrit sur ces matieres, que de soustenir ses erreurs, par l'autorité de Melece son prédecesseur, qui a en-

seigné tout le contraire, particulierement sur l'Eucharistie, & c'est aussi ce que les Grecs disent de luy. Mais les nouveautez qu'il avoit combattuës, estoient les erreurs des Calvinistes, & il est estonnant qu'ils osent citer ce Patriarche, puisque dans des lettres qu'ils ont imprimées eux-mesmes, il declaroit à des Ministres de Pologne qui luy avoient escrit, qu'ils estoient *encore plus éloignez par la difference de la doctrine, que par la distance des lieux.*

Sa bassesse dans les lettres escrites à Geneve.

Regardera-t'on comme un grand Theologien un homme qui a esté capable d'escrire une lettre aussi basse que celle qu'il escrivit en 1636. aux Genevois, luy qui ne pouvoit pas ignorer que c'estoit une compagnie de Laïques sans ordination, avec lesquels ses prédecesseurs n'avoient jamais voulu avoir aucune Communion. S'il parloit serieusement comme il faut bien le supposer dans le systeme des Calvinistes, feront-ils croire qu'un homme sçavant donnast des éloges à Calvin, que les Lutheriens, & d'autres Protestants ne luy ont jamais donnez: sur tout sachant, comme il l'avouë luy-mesme dans cette lettre, que son nom seul espouventoit les autres Grecs, & qu'il leur estoit en horreur. Cependant il a poussé la flatterie & la bigoterie si loin, qu'il n'a pas eu honte de dire que c'estoit un *tres-sage & tres-saint Docteur qui estoit dans le Ciel avec les bienheureux.*

*Let. 1.*

*Monum. p. 4.*

Autres preuves de son ignorance.

On void des preuves de son ignorance grossiere dans les fades railleries qu'il fait à Leger sur la doctrine d'un seul Mediateur, dont il avoit parlé à Chio avec Coressius. La lettre VII. contient en peu de lignes des preuves encore plus certaines de l'ignorance de Cyrille. Il est tout estonné de ce que S. Jacques, à ce qu'il croyoit, est contraire à S. Paul, ce qui fait voir que ses Meditations sur l'Escriture Sainte, avoient esté bien superficielles, ou plustost qu'il n'avoit medité ny les paroles de S. Jacques, ny celles de S. Paul; mais qu'il s'estoit soumis aveuglement à ce que son Catechiste Leger luy avoit appris. Il ignore qui est le Jacques Auteur de cette Epistre. Un Theologien Grec peut-il parler comme il fait dans sa lettre IX. sur Coressius, qui défendoit la doctrine de son Eglise, mieux apparemment que Leger n'auroit voulu, puisqu'on n'a jusqu'à present, rien veu sortir des Bibliotheques de Geneve, qui fit mention des disputes qu'il eut avec ce Grec, quoy qu'on ne puisse pas s'imaginer,

*p. 67.*

que ceux qui ont conſervé des lettres auſſi frivoles, n'ayent eu aucun ſoin de conſerver ces diſputes qui furent miſes par eſcrit, comme nous l'apprend Nectarius. Il falloit eſtre auſſi meſchant qu'ignorant pour dire que ce Theologien, & les autres qui combattoient pour la foy de l'Egliſe Grecque, ſouſtinſſent *l'adoration des Idoles.* P. 118.

Ses variations dans les opinions Theologiques.

En 1612. lorſqu'il eſcrivoit à Utenbogart, il eſtoit encore novice dans le Calviniſme, car il loüoit alors l'Egliſe d'Orient, & il marquoit qu'il eſtoit tres-difficile d'y introduire des nouveautez. Dans la ſeconde au meſme qui fut eſcrite de Walaquie l'année ſuivante, il ſouſtient que le ſaint Eſprit ne procede que du Pere: & dans ſa Confeſſion, il expoſe le contraire, & il n'y dit rien touchant l'addition au Symbole, contre laquelle il déclame en cette meſme lettre. Il approuve & ſouſtient les ceremonies que l'Egliſe Grecque pratique dans le Bapteſme, & que les Calviniſtes rejettent. Il parloit de la meſme maniere de celles qui regardent la celebration de la Liturgie, puiſqu'il commence par les oraiſons préparatoires qui ne ſont pas eſſentielles, mais qui ne peuvent s'accorder non plus que le reſte, avec ſa Confeſſion. On ne peut neantmoins ſçavoir préciſément comment il s'expliqua ſur les principales parties de la Liturgie; car le diſcours eſt coupé en ces endroits-là, par des *& cetera*, qui font voir que ceux qui ont donné ces lettres au public, ne l'ont fait que ſur des copies infideles, & non pas ſur les originaux, ou que s'ils en ont retranché ces articles, ils ne peuvent juſtifier leur mauvaiſe foy. Or la ſuite du diſcours marque clairement qu'il manque beaucoup de choſes qui n'eſtoient pas indifferentes, puiſqu'aprés cela il rapporte la formule ordinaire des paroles de Jeſus-Chriſt, puis celles de l'Invocation du S. Eſprit, adjouſtant que S. Jean Chryſoſtome, & avant luy ſaint Baſile, avoient ordonné ces prieres. Il ne marque pas qu'il les faut regarder comme ſuperſtitieuſes, & il les croyoit alors pieuſes, ſaintes & neceſſaires, comme il paroiſt dans ce diſcours entrecoupé. Il reconnoiſt la Hierarchie, & il la deſtruit dans ſa Confeſſion.

P. 137. P. 144.

Ignorance groſſiere ſur l'Onction.

C'eſt une ignorance tres-groſſiere que ce qu'il dit de l'Onction des Patriarches d'Alexandrie & de Jeruſalem, ceremonie qui merite d'eſtre examinée ailleurs, & en cas qu'elle s'obſerve, ce qui paroiſt tres-douteux, elle eſt tres-recente,

& n'appartient point à l'Ordination, d'autant plus que les frequentes translations des Evesques Grecs, n'y donnent pas souvent lieu. Il dit qu'elle s'appelle *l'huile de la Confirmation*, ce qui fait voir qu'il ignoroit ce que ce terme signifie communément en Latin. Car les Grecs appellent *Myron*, le Sacrement de Confirmation, & comme ce mesme mot signifie l'huile benite & meslée de divers aromates, dont on se servoit à cette Onction de laquelle il parle, cela luy a donné lieu de faire une équivoque qui ne seroit pas pardonnable à un Escolier. Elle est à peu prés la mesme que si quelqu'un parlant de l'Onction des Grands Prestres de l'ancienne Loy, disoit qu'on l'appelle *la Confirmation*.

Sur les Armeniens. P. 154.

Ce qu'il dit des Armeniens, en leur imputant le Manicheïsme est entierement faux, puisque chacun sçait qu'ils sont Jacobites, & cette faute est d'autant moins excusable qu'il y en a un grand nombre au Caire, où il faisoit sa residence ordinaire: elle est assurément plus ridicule que le mauvais conte qu'il fait d'un Armenien Barsabas.

Sur le Patriarche des Cophtes. P. 158.

Il ne donne pas de meilleure preuve de sa capacité dans la langue Arabe en disant que le Patriarche des Cophtes s'appelle *Jabuna quod interpretatur Dominus*. Ce mot ne signifie rien: *Abuna* signifie *nostre Pere*, & non pas *Seigneur*: & ce titre n'est point celuy qu'on luy donne, c'est *Anba*, & mesme il se donne à d'autres.

Sur les Maronites. P. 159.

C'est encore une grande ignorance de dire en parlant des Maronites: *Maronitica secta est semi-Romana, imo incipit esse tota Romana*, puisque les Maronites sont réünis à l'Eglise Romaine, il y a plus de six cents ans, pendant que les François regnoient dans la Palestine.

Sur les Jacobites.

L'article suivant surpasse tous les autres, & ne pouvoit partir que de la plume du plus ignorant & du plus négligent de tous les hommes: *Jacobitica est vilissima & spureissima natio, neque de illa est quod aliquid scribatur, nisi quod ob hæresin suam Nestorianam nos latere non debeat.* Sans un &c. qui marque quelque retranchement, nous aurions apparemment trouvé de plus grandes faussetez. La premiere de celle qu'on remarque dans ces deux lignes, est qu'il fait une secte séparée des Jacobites & des Cophtes, quoy qu'il soit certain que les Cophtes sont Jacobites, puisque leurs Patriarches sont successeurs de Dioscore, & de ceux qui furent ordonnez aprés

ſa mort, par ceux qui refuſerent de ſe ſoumettre aux déciſions du Concile de Calcedoine, & de reconnoiſtre deux natures en Jeſus-Chriſt, en une ſeule perſone. La ſeconde extravagance eſt de dire que ceux dont la foy eſt telle, ſont Neſtoriens: ſecte encore plus odieuſe aux Jacobites, que ne ſont les Catholiques, & dont la créance eſt directement contraire à celle des Jacobites.

Il dit que touchant le libre arbitre, la prédeſtination, la juſtification, on n'eſt pas encore convenu de ce qu'on en doit croire, *de quibus quid certo tenendum, non conſtat mundo.* S'il avoit avoüé que les livres d'Arminius, de Venator, la Conference de la Haye, & d'autres ſemblables que les Hollandois luy envoyoient, luy avoient fait tourner la teſte, & qu'il ne ſçavoit à quoy s'en tenir, ſur des queſtions ſi eſpineuſes, il auroit dit vray. Il falloit qu'il n'euſt pas la moindre connoiſſance de pluſieurs Auteurs Grecs qui en ont eſcrit, pour ignorer que ſon Egliſe avoit en horreur la doctrine des Calviniſtes ſur ce ſujet. Luy-meſme approuvoit les ouvrages d'Arminius & d'Utenbogart, qui ſouſtenoient le contraire de ce qu'il mit depuis dans ſa Confeſſion. On demande à toute perſone non prévenuë, ſi un homme qui a parlé de cette matiere comme Cyrille, pouvoit eſtre regardé comme Theologien, ſur tout quand on le void paſſer d'une extremité à l'autre. Ces remarques ſur la ſeule lettre à Utenbogart ſont plus que ſuffiſantes pour prouver la prodigieuſe ignorance de Cyrille; le mauvais ſtile, les barbariſmes dont elle eſt remplie, & l'obſcurité qui la rend inintelligible en pluſieurs endroits, ne ſont pas de moindres preuves de ſon incapacité.

Sur les matieres de la Grace. *P.* 160.

Les lettres addreſſées à David de Willem, dont la pluſpart n'ont point de date, & qui ne meritoient gueres d'eſtre conſervées, outre qu'elles ſont tres-mal eſcrites, ne contiennent rien de conſiderable. Dans la 19. on trouve qu'il explique ſon opinion ſur l'Euchariſtie d'une maniere ſi groſſiere, quoyque ce ſoit en 1619. qu'il eſt aiſé de reconnoiſtre qu'il n'eſtoit encore qu'un Zuinglien mal inſtruit: *noſtram ſententiam eſſe illam quæ figuram admittit in hoc myſterio, & modum prædicandi Sacramentalem, ſicut manducationem ſpiritualem credimus.* Mais dans ſa Confeſſion, quoyque dans le meſme ſens, car l'opinion des Calviniſtes n'en a point d'autre, il admet neant-

Nouvelles preuves de ſon ignorance dans ſes lettres à VVillem. *P.* 181.

moins *une presence réelle, veritable & asseurée, mais celle que la foy produit*. Il est donc facile de comprendre que ce n'estoit pas ses méditations sur la sainte Escriture qui luy faisoient faire des découvertes dans la Religion, mais les cayers qu'on luy avoit envoyez de Geneve.

*Conf. Cyr. act. 17.*

Ignorance sur le livre de Saint Clement.
*P. 289.*

Dans la 23. sur ce que Willem luy avoit demandé le livre de S. Clement Pape, c'est-à-dire, les Constitutions Apostoliques dont les Orientaux ont un ample recueil, il mande qu'il ne l'a pas, & qu'il ne sçait ce que c'est. Il n'y a cependant gueres de livre plus connu parmy les Chrestiens d'Egypte, dont la collection de Canons passe pour la meilleure & pour la plus ample, & il n'y a rien de plus extraordinaire qu'un Patriarche d'Alexandrie, qui est au milieu d'un peuple de Cophtes dont toutes les Loix Ecclesiastiques se trouvent dans un livre connu de tout le monde, ne le connoisse pas.

Sur les ouvrages de Melece.
*P. 190.*
*Opusc. Gr. Ed. 1709. p. 91.*

Il est encore plus estonnant qu'il n'ait point connu les ouvrages de Melece son prédecesseur, duquel il dit qu'il n'avoit rien fait imprimer sinon un petit livre contre les Juifs. Cependant il avoit outre celuy-là donné au public celuy qui a pour titre ὀρθόδοξος χριστιανὸς imprimé à Vilna en 1596. Allatius marque qu'il avoit escrit une grande lettre au Cnez Basile & aux Russes de la Communion des Grecs, contre la Primauté du Pape, & sur les autres points contestez entre les Grecs & les Latins. Les lettres qui ont esté depuis peu données au public, estoient des ouvrages Theologiques, connus & citez pour tels, par les Theologiens & par les Synodes: & luy-mesme marque qu'il avoit traité plus au long la matiere de l'Eucharistie, dont il est parlé dans ses lettres. Dosithée en cite une dogmatique addressée à un Anglois nommé Edoüard, c'est-à-dire, Edoüard Barton Ambassadeur d'Angleterre, avec lequel il estoit en grande liaison. Si Cyrille qui avoit esté Protosyncelle de Melece, & qui devoit avoir une plus grande connoissance que persone des ouvrages de son Patriarche, ne connoissoit pas ceux-là, il falloit qu'il n'employast gueres de temps à l'estude, ce qui n'est gueres le caractere d'un aussi grand Theologien que nous le representent ses Panegyristes. On doit donc plustost juger, conformément à celuy qu'il a soustenu toute sa vie, de duplicité, de dissimulation & de fausseté, qu'il connoissoit

les

les ouvrages de Melece, mais qu'il ne voulut pas les faire connoistre à Willem, de peur qu'il ne découvrist en mesme temps sa fourbe & sa mauvaise foy. Car leur simple lecture auroit prouvé clairement qu'il s'éloignoit entierement de la doctrine de son maistre, & qu'il donnoit une Exposition fausse de la foy de son Eglise.

Ignorance de Cyrille prouvée par ce qu'a publié Hottinger.

Hottinger a donné une partie de la lettre qu'il escrivit de Tenedo le 25. Mars 1634. dont M. de Nointel rapporta une copie de Constantinople. Elle est addressée au Ministre Leger, & il le prie d'estre tesmoin que s'il vient à mourir comme il s'y attend, *je meurs*, dit-il, *Catholique, Orthodoxe, dans la foy de N. S. Jesus-Christ, dans la doctrine Evangelique, conforme à la Confession Belgique, à la mienne, & à celles des Eglises Evangeliques qui sont toutes conformes.* Ce seul endroit fait voir combien il estoit peu instruit de ces Confessions, puisqu'on sçait assez qu'elles different en plusieurs points essentiels, pour lesquels il y a eu de grandes disputes, & une rupture entiere de Communion. Si la tolerance presente empesche les divisions qu'elles ont produites autrefois, ces differences subsistent tousjours. Mais ce grand Theologien de Cyrille, n'y en connoissoit aucune : il estoit *frere en Jesus-Christ* d'Abbot Archevesque de Cantorbery, premier Ecclesiastique de l'Eglise Anglicane, où de ce temps-là Calvin ne passoit pas pour un *tres-saint & tres-sage Docteur qui estoit dans le Ciel*; ny Leger Presbyterien, pour un *vase du S. Esprit* : il estoit de mesme frere de Diodati, de Leger, d'Utenbogart, & de quiconque se disoit Protestant. Que ceux qui ont publié ou cité les lettres de Cyrille, achevent de donner ce qu'ils ont de luy, & qu'ils épuisent leurs thresors : qu'ils remplissent les vuides qui se trouvent en plusieurs lettres, particulierement dans la longue à Utenbogart : qu'ils donnent les escrits dont il parle quelquefois, qu'il disoit avoir fait contre Coressius, & quelques autres, nous prometons d'en tirer encore de nouvelles preuves de l'ignorance & de la meschanceté de cet Apostat.



# CHAPITRE III.

*Que par les propres lettres de Cyrille, & par les faits que les Calvinistes rapportent de luy, on prouve incontestablement qu'il a esté un imposteur, & un homme sans Religion.*

On ne prétend point invectiver contre Cyrille, mais se tenir simplement à la verité.

ON ne prétend point icy déclamer contre Cyrille, ny faire un portrait aussi affreux de sa conduite qu'il seroit aisé de le faire, pour opposer à celuy que Hottinger, M. Smith, M. Claude,& presque tous les Calvinistes en ont fait, avec les plus belles couleurs qu'ils pouvoient luy donner. Nous voulons dire simplement la verité, la tirer non-seulement de ce que nous sçavons d'ailleurs, & des tesmoignages des Grecs, mais de ce que les Calvinistes ont produit eux-mesmes, pour marquer le veritable caractere de cet imposteur. Ce que nous adjousterons seulement, & de quoy ses panègyristes ne peuvent se plaindre, sera un préliminaire abregé de faits publics & incontestables, qui doivent entrer necessairement dans le jugement qu'on doit faire de Cyrille, selon les regles de la Morale Chrestienne,dont on convient également en toutes les sectes, de sorte mesme que si on veut croire les Calvinistes, leur Morale est beaucoup plus pure que celle des Catholiques.

Faits publics sur ce qui le concerne.

Il est certain que Cyrille estoit né dans l'Eglise Grecque: qu'il avoit esté instruit dans la Religion qu'elle professe: qu'il en a fait luy-mesme profession publique pendant plus de quarante ans, & qu'il a pratiqué tout ce qu'elle pratique, avant que d'avoir esté instruit dans le Calvinisme. Qu'il a esté ordonné Prestre: qu'ensuite il a esté fait Archimandrite & Protosyncelle, & qu'il a exercé durant plusieurs années les fonctions de ses Ordres, & de ces dignitez Ecclesiastiques. Qu'il a esté ordonné Patriarche d'Alexandrie, selon la discipline & le Pontifical de l'Eglise Grecque. Que depuis sa translation au Patriarchat de Constantinople, il a celebré la Liturgie solennellement suivant les rites de la mesme Eglise: qu'il a ordonné des Prestres,des Evesques, & des Metropolitains: qu'il a exercé la Jurisdiction Patriarchale avec autant

d'estenduë qu'aucun autre de ses prédecesseurs. Qu'il a presché les mesmes choses que les autres: qu'il n'a pas entrepris de rien changer dans les ceremonies, dans la Liturgie, dans les Ordinations, dans l'administration des Sacrements, ny dans les prieres publiques & particulieres. Enfin qu'il a continué jusqu'à l'extremité de sa vie, à enseigner & à pratiquer tout ce que l'Eglise Grecque croid & pratique. On ne croid pas que persone fust assez hardi pour contester des faits aussi certains que ceux-là. Il faut presentement les comparer avec la conduite secrete de Cyrille.

Sa dissimulation envers Melece d'Alexandrie.

On suppose, & cela est assez vray-semblable, que dez le temps qu'il estoit en Lituanie, il commença à entrer dans les sentiments des Calvinistes. Cela estant, comme il ne pouvoit ignorer que Melece son Patriarche en estoit fort éloigné, & qu'il les avoit combattus de vive voix & par escrit, Cyrille ne pouvoit, sans une dissimulation abominable luy cacher ce qu'il avoit dans le cœur; ce qu'il fit neantmoins ayant tousjours parlé & vescu comme les autres.

Sa conduite pleine d'hypocrisie, & une suite de sacrileges.

Quand il fut élu Patriarche d'Alexandrie, on ne fit pas pour luy un nouveau Pontifical, ny une nouvelle Liturgie. Dans ce temps-là mesme, il commençoit à escrire à Utenbogart & à d'autres, tout le contraire de ce qu'il avoit juré à son sacre, en faisant sa profession de Foy, & de ce qu'il prononçoit dans l'Eglise en celebrant la Liturgie, puisque les prieres qu'elle contient pour la Communion, ne peuvent s'accorder, sinon avec la foy de la presence réelle. Donc lorsqu'il escrivoit à M. de Willem en 1619. que son opinion sur l'Eucharistie estoit d'admettre le sens figuré, & la manducation spirituelle, il parloit contre sa conscience. De plus il commettoit un sacrilege inexcusable celebrant la Liturgie, & administrant la Communion, avec des ceremonies & des prieres qui signifioient tout le contraire, se rendant complice de l'idolatrie & de la superstition, dont il supposoit qu'elles estoient remplies. Ainsi toutes les fonctions Episcopales qu'il fit alors, estoient autant de sacrileges, que la Morale des Calvinistes ne peut excuser : car puisqu'ils ont pris pour prétexte de leur séparation la creance de la presence réelle & de la Transsubstantiation, Cyrille ne pouvoit pas communiquer avec ceux qui les croyoient pareillement, ny pratiquer des rites que la Reforme a abolis, comme in-

compatibles avec la veritable Religion, sans trahir sa conscience. Quelle pouvoit donc estre la Morale de ceux qui n'estoient pas scandalisez d'une hypocrisie si criminelle ?

Tout ce qu'il faisoit estant Patr. de Constantinople estoit contraire à sa Confession.

Il estoit desja tout converti au Calvinisme, lorsqu'il fut fait Patriarche de Constantinople, & par consequent il devoit regarder cette dignité comme incompatible avec les maximes de la Religion qu'il protestoit en secret estre la seule veritable, & sur tout avec ce qu'il mit ensuite dans le x. article de sa Confession, par lequel suivant le jugement du Synode de 1642. *il renversoit toute la Hierarchie.* Comment pouvoit-il selon ses principes prendre le titre ambitieux & odieux de *Patriarche Oecumenique*, puisqu'il contient quelque chose de plus que les titres contestez aux Papes par les Protestants ? Mais il ne se contentoit pas du seul titre, il usoit d'un pouvoir aussi absolu, que le Pape puisse avoir en Occident : il instituoit des Evesques, des Metropolitains ; il les transferoit, il en tiroit de grandes sommes. On ne peut donc disconvenir qu'en cela ainsi qu'en toute autre chose, il s'éloignoit entierement de *cette fraternité* qu'il vouloit avoir dans ses lettres, *avec les fideles Serviteurs de Dieu, les Pasteurs, les Ministres, & les Docteurs de l'Eglise de Geneve* : qu'il ne pouvoit regarder comme freres, par rapport au gouvernement Ecclesiastique, sans se condamner luy-mesme, puisqu'il exerçoit une autorité qui, suivant les principes de Geneve, ne pouvoit estre regardée que comme tyrannique.

Il ne peut estre justifié par l'exemple d'Abbot.

Si on prétend le justifier par l'exemple des Evesques d'Angleterre, & sur tout d'Abbot Archevesque de Cantorbery, il y a eu entr'eux une grande difference. Car celuy-cy n'avoit qu'un pouvoir fort limité, reconnoissant un autre Chef de son Eglise, au lieu que Cyrille agissoit comme Chef de l'Eglise Grecque. Abbot fut accusé de trop favoriser les Presbyteriens, mais cependant quand quelques-uns se déclaroient de l'Eglise Anglicane, quoyqu'ils eussent esté Ministres dans leur Communion, il les ordonnoit comme s'ils eussent esté Laïques : au lieu que Cyrille traitant ceux de Geneve comme de legitimes Pasteurs, renversoit interieurement toutes les maximes de la Hierarchie, la maintenant en mesme temps à Constantinople, avec toute la hauteur & toute la licence possible.

Dont la conduite

Abbot ne disoit pas la Messe, il n'ordonnoit pas des Pres-

tres & des Evesques autrement que selon les Rites de son Eglise : en un mot, sa conduite estoit conforme à la Religion Anglicane : & quand il auroit eu dans le cœur plus d'inclination pour les Calvinistes qu'il ne convenoit alors, il ne faisoit rien que plusieurs autres ne fissent, & Marc-Antoine de Dominis tesmoin oculaire, reconnut assez que c'estoit la disposition presque generale du Clergé de l'Eglise Anglicane. Cyrille croyant donc non seulement ce que croyoit Abbot comme Archevesque de Cantorbery, mais ce qu'il croyoit comme particulier penchant au Calvinisme, ne pouvoit celebrer la Liturgie, adorer l'Eucharistie, la proposer aux autres pour l'adorer, & faire en un mot les fonctions ordinaires des Patriarches, sans commettre un double sacrilege. On peut mesme dire sans exaggeration que toute sa vie, principalement durant qu'il fut Patriarche à Alexandrie & à Constantinople, ne fut qu'une continuité de pareils crimes, qu'il est impossible de justifier selon toutes les regles de la Morale Chrestienne.

estoit conforme à sa Religion.

On ne prétend pas dire que les Calvinistes de Geneve & de Hollande approuvassent cette fiction criminelle, & mesme on pourroit juger par une lettre de Cyrille à Diodati qui est une response, & qu'on auroit mieux entenduë si on avoit eu soin de donner celle de ce Ministre, qu'il l'exhortoit à faire quelque chose de plus qu'il n'avoit fait, le pressant de donner une copie legalisée de sa Confession, ce que Cyrille ne voulut jamais faire. Cela peut faire croire que cette dissimulation pouvoit déplaire aux Genevois. Mais comment ce *vase du S. Esprit, rempli de Jesus-Christ, ce Docteur Leger*, s'accommodoit-il de ce double personage ? comment M. Haga qu'on dépeint comme un homme de bien, qui estant sur les lieux ne pouvoit pas ignorer toutes ces choses, les pouvoit-il digerer ? Cependant on ne void pas mesme par ces lettres qui ont esté publiées avec tant d'ostentation, que jamais ny l'un ny l'autre ayent donné sur cela le moindre avis à Cyrille. Peut-estre l'ont-ils fait, & qu'il s'en trouveroit des preuves dans un grand nombre d'autres lettres qui ont été supprimées, quoyque la bonne foy demandast qu'elles fussent publiées aussi-bien que les autres, & aprés avoir veu celles qu'on a gardées, on est en droit de présumer, qu'on n'en a pas perdu une seule. Il estoit cependant plus important pour

M. Haga & Leger ne peuvent estre justifiez d'avoir approuvé cette conduite.

la réputation de ces deux grands acteurs, de faire voir qu'ils avoient en cela desapprouvé le procedé de Cyrille, que de perdre tant de paroles à le loüer avec excez, sur ce qu'il leur avoit donné en secret une Confession, qu'il destruisoit tous les jours par ses actions & par ses discours.

Il destruit sa Confession par ses prédications.

Ce qui vient d'estre remarqué, prouve assez qu'il destruisoit sa Confession, par l'exercice public de la Religion qu'il condamnoit en secret: on n'a pas de moindres preuves pour convaincre qu'il le faisoit aussi par ses discours. Les Homilies qu'il prescha dans Constantinople, & que Dosithée avoit en Jerusalem escrites de sa main, dont il donna d'amples extraits dans le Synode de Jerusalem, le prouvent bien-clairement. Il reconnoist dans sa Confession la procession du S. Esprit du Pere par le Fils; il soustient le contraire dans ses Homilies, & dans ses anathemes de Tergowist. Dans les Homilies il admet la Transubstantiation, & il la condamne dans sa Confession. Il y rejette les livres que les Protestants appellent apocryphes: il s'en sert dans les Homilies, & ainsi du reste. A cette objection M. Smith fait une response, qui est qu'on a peut-estre alteré les Homilies: mais d'où le peut-il avoir sceu, puisque persone ne sçavoit qu'elles fussent entre les mains de Dosithée, qui estoit plus capable d'en juger que M. Smith, & qui a si peu craint qu'on l'accusast de les avoir falsifiées qu'il a fait imprimer les mesmes extraits dix-huit ans aprés sans y rien changer. Puisqu'il est encore plus certain qu'elles n'ont pas esté alterées, que peut-on tirer d'une pareille response, sinon que celuy qui l'a faite n'en avoit aucune bonne à faire?

Il faudroit avoir alteré ces Homilies en tous les passages, ce que M. Smith ne peut supposer.

Mais M. Smith avoit si fort la Transubstantiation en teste, qu'il sembloit croire qu'il ne s'agist que d'un endroit où ce mot se trouve, au lieu qu'il falloit que tous les passages citez par Dosithée fussent aussi corrompus, puisqu'ils ne peuvent s'accorder avec la Confession de Cyrille. Il falloit plustost respondre à une objection aussi solide que celle qui regarde l'hypocrisie abominable de cet Apostat, par de bonnes raisons, que par une recrimination pleine de calomnie & d'ignorance qu'il fait contre M. Arnauld comme Auteur de la Perpetuité. Voicy les paroles, *Mais parce qu'il a plû à M. Arnauld, d'accuser Cyrille d'une dissimulation detestable, en ce qu'il conservoit selon l'usage de l'Eglise Grecque, en celebrant les Offices*

*Quia vero D. Arnaldo visum est detestandæ dissimulationis crimen Cyril-*

*sacrez les rites Ecclesiastiques qu'il avoit condamnez comme superstitieux, j'en appelle à sa conscience. Est-ce qu'il ne reste pas aujourd'huy plusieurs rites dans l'Eglise Romaine, particulierement dans l'Office de la Messe, qu'il sçait & qu'il avouë ressentir la superstition, & une vaine affectation de pompe exterieure, peu convenables à la veritable nature du culte Religieux, & qu'il voudroit qu'on eust supprimez, afin de mieux soustenir la dignité de la Religion à laquelle ils ne font pas d'honneur. Je ne crois pas neantmoins qu'il s'en abstienne, mais qu'il suit la coustume establie depuis fort long-temps par les constitutions Ecclesiastiques, & par l'usage que tous observent. Trouveroit-il bon si quelqu'un en concluoit qu'il agit contre sa conscience, toutes les fois qu'il celebre la Messe, & qu'on le doit regarder comme un grand hypocrite.*

*lo impingere, eo quod ritus Ecclesiasticos quos superstitionis damnaverat in sacris peragendis pro institutis Ecclesiæ Græcanicæ, retinuisset: jam ipsius conscientiam appellabo. Annon multi ritus in Ecclesia Romana ad hunc diem supersint, præsertim in Officio Missæ, quos superstitionem vanamque pompæ affectationem redolere, ut pote veræ religiosi cultus indoli parum congruos, novit & fatetur: & quos ad religionis hisce officiis dehonestatæ decus melius conservandum cupit amotos, à quibus tamen utendis credo illum non abstinere hac de causa, eo quod Ecclesiasticis ordinationibus, quæ à longo tempore ubique obtinent, & apud omnes in usu sunt, morem gerat; & an patienti animo laturus sit, si quispiam inde pro certo statuat, illum contra conscientiam, quoties sacrum facit, agere & pro insigni hypocritæ esse habendum.*

Absurdité de cette response.

Si M. Smith n'a pas eu d'autre response à faire que celle-là, il est bien facile de comprendre, qu'il ne peut justifier son Saint & son Martyr, puisque toute cette apologie ne roule que sur des faussetez, des calomnies, & des conjectures frivoles & temeraires. De plus, quand son raisonnement seroit vray, il ne justifieroit pas Cyrille : mais il prouveroit qu'il s'est trouvé des gens capables comme luy, de se joüer des Mysteres les plus sacrez. On pourroit avec beaucoup plus de raison appeller à la conscience de M. Smith, sur presque tout ce qu'il avance de faits touchant l'Eglise Grecque, & luy demander s'il a jamais trouvé un Grec digne de foy qui luy ait dit tout ce qu'il a escrit de Cyrille, de Syrigus, du Synode de Jerusalem, en un mot de tous les faits contestez entre les Catholiques & les Protestants. Mais ce n'est pas ainsi qu'on doit raisonner dans des matieres aussi serieuses, & on ne comprendra pas aisément ce qu'il a prétendu conclure de deux propositions également fausses.

Elle est fondée sur une fausseté évidente, que les Catholiques conviennent qu'il y a plusieurs choses superstitieuses dans la Messe.

Car où a-t'il trouvé que les Catholiques conviennent que dans les Offices de la Messe il y a plusieurs choses superstitieuses, introduites seulement par l'ancienne coustume, & par les Constitutions Ecclesiastiques: que nous condamnons ces abus, & que nous voudrions les voir supprimez ? Un

homme qui est si peu instruit de la créance & de la discipline de l'Eglise Latine, nous apprendra-t'il celle de la Grecque? Ne devoit-il pas marquer ces superstitions, car nous ne les connoissons point, & dez qu'elles sont fondées sur l'ancien usage, & les ordonnances de l'Eglise, nous les regardons comme autorisées par la Tradition. Aussi nous sommes assurez, que non pas dans le Canon de la Messe, mais dans les autres prieres & dans les ceremonies, il n'y en a point qui ne soit beaucoup plus ancienne, & mesme de plusieurs siecles, que toutes celles des Eglises Reformées.

Il devoit les marquer.

Il falloit aussi qu'il s'expliquast sur ces choses qu'il suppose que nous condamnons comme superstitieuses: & puisqu'il les détermine à la pompe, & à l'appareil exterieur, il fait paroistre son ignorance, aussi-bien que sa mauvaise foy. Car ces parties du service, ne sont pas regardées comme essentielles, puisqu'elles n'ont lieu que dans les Messes solennelles. S'il croid que les Protestants ayent prouvé que toutes ces anciennes pratiques soient des superstitions, il se trompe fort, puis qu'à present que ce qui concerne la discipline & l'histoire Ecclesiastique est plus esclairci qu'il n'avoit jamais esté, ce que les premiers Reformateurs ont escrit sur ce sujet contre les Catholiques, est reconnu tellement ridicule, qu'on n'oseroit pas l'alleguer dans une dispute reglée.

Il compare les choses de pure ceremonie avec les choses essentielles.

C'est aussi abuser bien hardiment de la patience du public, & supposer qu'on n'escrit que pour des ignorants préoccupez des préjugez de leur éducation, que de comparer des ceremonies indifferentes, & qui ne sont pas essentielles, avec celles qui regardent tellement l'essence de la Religion, qu'elles ne peuvent avoir lieu, sinon lorsque la créance de l'Eglise où elles sont en usage y est conforme, & qu'elle les soustient de mesme qu'elle les a produites. Il est par exemple indifferent de partager l'Hostie en la rompant, comme on fait dans le Rite Latin, ou en la coupant avec une espece de fer que les Grecs appellent la *sainte lance*, en memoire de celle dont fut ouvert dans la Passion, le costé de Nostre-Seigneur Jesus-Christ. Quoyque les Grecs soient prévenus avec excez contre les Azymes, l'Eglise Latine ne condamne pas l'usage du pain levé parmy les Orientaux. La veneration des dons avant la consecration, en veuë de ce qu'ils deviendront par la consecration, est particuliere à l'Eglise Orientale, de mesme

mesme que divers autres rites qu'on ne retranche point aux Grecs quand ils se reüniſſent. Mais il s'agit de toute autre chose; & c'eſt de ſçavoir ſi un homme, qui croid la Confeſſion de Geneve ſur l'Euchariſtie, peut prononcer à haute voix tout ce que contient l'Office dans la Meſſe Grecque : s'il peut adorer l'Euchariſtie, la monſtrer au peuple, faire prononcer une Confeſſion de foy, qui exprime en paroles claires que ce qu'on void, & qu'on va recevoir eſt le veritable corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, & ainſi du reſte. Toutes ces ceremonies ne ſont pas indifferentes, & les Anglois le ſçavent mieux que les autres Reformez, puiſqu'ils ont eu tant de conteſtations, tant de tumultes & tant de guerres civiles, pour maintenir quelques reſtes de l'ancienne diſcipline. Les tables qui tiennent lieu d'Autel placées contre le mur, & tournées à l'Orient : la Communion à genoux & les prieres de leur Liturgie ont inondé l'Angleterre & l'Eſcoſſe de ſang : & M. Smith prétendra que celles qui ſont tellement déterminées au ſens de la preſence réelle & de la Tranſubſtantiation, qu'elles n'en peuvent avoir d'autre ; que par cette raiſon, les Reformateurs les ont d'abord abolies : qui contiennent ſelon eux un acte poſitif d'idolatrie, il prétendra, dis-je, que ce ſont des choſes indifferentes que Cyrille pouvoit pratiquer ſans bleſſer ſa conſcience, parce qu'elles eſtoient en uſage dans ſon Egliſe.

Les Actes exterieurs déterminez par l'uſage, ne ſont plus indifferents.

De pareils actes exterieurs, quand en eux-meſmes ils ſeroient indifferents, ceſſent de l'eſtre dez qu'ils ſont déterminez par un uſage public de toute une Egliſe. Ainſi tout Grec qui voyoit Cyrille à l'Autel offrant le Sacrifice, qui luy entendoit prononcer l'Invocation du S. Eſprit, & les autres prieres accompagnées des ceremonies connuës de tout le peuple, ne pouvoit pas douter qu'il ne cruſt ſur l'Euchariſtie, ce que les autres croyoient. On en a eu une preuve bien certaine, puiſque la principale raiſon qu'avoient ceux qui ne pouvoient croire qu'il fuſt Auteur de la Confeſſion publiée ſous ſon nom, eſtoit qu'on luy avoit veu pratiquer tous ces actes de Religion. Il ne pouvoit pas ignorer que cette conduite exterieure ne produiſiſt un tel effet, & par conſequent il eſtoit inexcuſable, puiſque non ſeulement il agiſſoit contre ſa conſcience, mais qu'il confirmoit ainſi dans l'erreur ceux qui eſtoient ſoumis à ſa conduite.

Cyrille devoit se déclarer contre les Rites Grecs au lieu de les autoriser par son exemple.

Si Cyrille avoit eu ce zele que luy attribuent ses admirateurs, c'estoit en cette occasion qu'il falloit le tesmoigner, en déclarant publiquement aux Grecs, que leur Liturgie estoit pleine d'erreurs & de superstitions. Il falloit substituer à sa place la forme d'administrer la Cene de Geneve, ou celle de l'Eglise Anglicane, & on ne void pas qu'il ait jamais sur ce sujet fait la moindre tentative. S'il avoit attiré à ses sentiments un aussi grand nombre de Metropolitains, & d'autres Ecclesiastiques, qu'il le faisoit croire à M. Haga, il ne couroit pas un grand risque, car il auroit trouvé des défenseurs : au lieu qu'il confirma les faux serments qu'il faisoit pour desavoüer sa Confession, par ces actes publics, qui le mettoient à couvert de tout soupçon, & dont il se servoit pour tromper les Grecs en public, pendant qu'il amusoit en particulier les Hollandois, par ses discours, par ses lettres, & par ses menteries.

Calomnie estrange de M. Smith.

T. 1. l. 11. c. 9.

Au reste, on voudroit bien que M. Smith nous apprit par quelles regles de Morale, il peut justifier une calomnie aussi noire & aussi indigne que celle qu'il fait contre M. Arnauld. Est-ce parce qu'il avoit leu dans M. Claude que les Auteurs de la Perpetuité défendoient la foy Catholique par une simple veüe de politique & d'interest? Il devoit donc aussi avoir leu ce qu'ils respondirent à ce Ministre, à quoy jamais il n'a pû repliquer rien de raisonnable, & jamais persone ne le fera. A plus forte raison, il est impossible de justifier une calomnie aussi fausse & aussi grossiere, qui mesme ne prouveroit rien quand elle auroit quelque fondement, puisqu'il n'y a aucune ressemblance, entre les faits veritables & publics qui regardent Cyrille, & les intentions secretes que M. Smith entreprend de penetrer. Car les Auteurs de la Perpetuité n'ont jamais signé une Confession dans laquelle ils rejettassent précisément la Transubstantiation, ny les autres dogmes de la Foy Catholique; au contraire ils les ont soustenus par plusieurs escrits, au lieu que Cyrille a combattu ces veritez, & ne les a pas crues, si sa Confession a esté veritable & sincere, comme les Calvinistes le prétendent. Donc quand les autres ont dit la Messe, ils ont agi selon leurs principes, & selon la foy qu'ils ont publiquement défenduë. Mais Cyrille nonobstant sa Confession & toutes ses déclarations a celebré la Liturgie Grecque, ce qu'il ne pouvoit faire sans

les détruire, par des actes publics & positifs, plus intelligibles & plus significatifs que tout ce qu'il pouvoit dire ou escrire : puisque sur cette seule preuve il y avoit au bout de trente ans un grand nombre de Grecs qui ne vouloient pas croire que la Confession fust de luy.

Il n'y a qu'à rendre la chose sensible par un exemple pour faire voir l'absurdité de cette prétenduë défense de Cyrille. Nous supposons donc qu'un Prestre ait abjuré la Religion Catholique, & qu'il ait donné par escrit une Confession, par laquelle il rejette formellement la Transubstantiation. Si ceux qui sont tesmoins de cette declaration sçavoient qu'il eust depuis celebré la Messe en presence d'un grand nombre de Catholiques, & qu'il eust presché contre cette mesme doctrine qu'il avoit signée dans sa Confession, seroit-il receu à se justifier, en disant qu'il n'a pas changé pour cela de sentiment, mais qu'il a seulement pratiqué des ceremonies fort anciennes establies par l'usage. S'il adjoustoit que d'autres en ont bien fait autant, & que pour le prouver il accusast sans aucun fondement une persone irreprochable, de dire la Messe sans y croire, seroit-il justifié ? Quand mesme il prouveroit son accusation, il n'en pourroit rien tirer à son avantage, puisqu'il s'ensuivroit seulement, qu'il y a un autre homme aussi criminel que luy. C'est-là précisément le cas de Cyrille, & ses parjures n'ont pas plus justifié, que la calomnie de M. Smith, peut justifier sa memoire.

Exemple qui en fait voir l'absurdité.

Si ceux qui forment de pareilles objections avoient employé à lire les livres Ecclesiastiques des Grecs, le temps qu'ils ont donné à la lecture de ceux de M. Claude, ils auroient appris que ce n'est pas seulement à la Messe ou Liturgie, mais dans tous les Offices publics & particuliers de cette Eglise, qu'il se trouve des prieres & des ceremonies incompatibles avec la créance que Cyrille avoit exposée dans sa Confession, quand ce ne seroit que tant d'oraisons addressées à la Vierge & aux Saints, le signe de la Croix, l'honneur rendu aux Reliques, l'Office de la Penitence & de l'absolution, l'Extreme-Onction, & par dessus tout les Ordinations, diverses benedictions & plusieurs rites, tous abolis par la Reformation. On peut dire qu'il n'y avoit jour, où Cyrille ne se rendist coupable de plusieurs sacrileges, mesme dans les principes des Protestants agissant contre sa conscience;

Les rites & prieres de l'Eglise Grecque sont incompatibles avec la créance des Protestants.

puisqu'ils ne diront pas apparemment que ce qui leur a paru tellement abominable, qu'ils ont mis le feu dans toute l'Europe pour abolir ces superstitions, devint indifferent dez qu'il estoit commis par leur proselyte.

Sur tout l'Office du Dimanche de l'Orthodoxie.

Mais que nous diront-ils sur l'Office du Dimanche appellé de l'*Orthodoxie*, dans lequel Cyrille a prononcé plusieurs fois anatheme, à ceux qui nioient le Sacrifice de l'Eucharistie, & à ceux qui prenoient les paroles de Jesus-Christ dans un sens figuré εἰκονικῶς καὶ φανταστικῶς; comme aux Iconoclastes, touchant l'usage pieux des images. Diront-ils que c'estoit des rites establis par une longue coustume? Ils ne le peuvent dire, puisque ces anathemes ne sont pas plus anciens que le VII. Concile, que les Calvinistes regardent comme une assemblée d'idolatres & de superstitieux, au lieu que celuy des Iconoclastes, leur paroist tres-Orthodoxe, & il doit estre regardé comme tel suivant la Confession de Cyrille. On ne peut donc nier qu'il ne la destruisit lorsqu'il prononçoit ces anathemes, & que par une hypocrisie abominable il ne condamnast de bouche, ce qu'il croyoit en son cœur; & il se rendoit encore coupable d'un plus grand crime, puisqu'il maintenoit les autres par son exemple, dans ce qu'il condamnoit comme une erreur capitale contre la foy.

S'il avoit eu du zele pour la foy des Protestants, il la devoit soustenir publiquement.

S'il avoit esté tel que nous le representent Hottinger, M. Claude, M. Smith, & les Genevois, que le zele de la verité l'eust entierement occupé, qu'il l'eust soustenuë publiquement en avoüant sa Confession, comme il se vantoit de l'avoir fait, il estoit obligé en de pareilles occasions, non seulement de soustenir la verité, mais de l'annoncer aux autres, quoyqu'il en pust arriver. Il ne l'a pas fait, & mesme nonobstant la grande liberté que ceux qui ont escrit son histoire ont prise de l'embellir par toute sorte de fictions, ils n'ont pas osé avancer une fausseté aussi facile à destruire, en supposant qu'il avoit annoncé publiquement dans son Eglise, ce qu'il avoit confessé en secret à M. Haga & à Leger. Car les Grecs n'auroient pû estre trompez par une pareille imposture.

Sa conduite à l'égard de Coressius, autre preuve de sa dissimulation.

Que diront-ils aussi de sa conduite à l'esgard de Coressius & de Gregoire Protosyncelle. Le premier soustint publiquement & par escrit la doctrine de l'Eglise Grecque contre le Ministre Leger. Cyrille en escrivant à celuy-cy, parle de Coressius comme d'un homme sans Religion, & le charge d'in-

jures. Ce n'estoit pas ce qu'il falloit faire : rien ne fait plus d'honneur à la memoire de ce Grec, que d'avoir esté déchiré par un malheureux, tel que Cyrille : mais comme Patriarche, il devoit soustenir publiquement Leger, & ne pas souffrir que *ce vase du S. Esprit*, ce *Docteur Orthodoxe*, dont il fait de si grands éloges, fust traité publiquement d'heretique par Coressius. Il le devoit excommunier pour justifier Leger : & censurer le livre de Gregoire Protosyncelle qui parut en 1635. pendant son Patriarchat. Ainsi sa dissimulation sur ces articles, respond à celle qu'il eut en toute autre occasion, & il est impossible de la justifier. Quand on y fait reflexion, on ne peut assez s'estonner de la conduite de M. Haga & de Leger : car il falloit qu'ils fussent bien credules pour se laisser tromper, par ce que Cyrille leur disoit en particulier, pendant qu'ils voyoient tous les jours tant de choses qui devoient leur faire connoistre sa fausseté & son impieté.

---

## CHAPITRE IV.

### *Continuation de la mesme matiere.*

ON a pû voir par tout ce qui a esté remarqué dans le chapitre précedent, que la conduite de Cyrille Lucar, aprés qu'il eut fait profession de la doctrine de Geneve par des declarations furtives & par sa Confession, avoit esté une dissimulation continuelle & une hypocrisie abominable, une continuité de sacrileges, enfin une perfidie soustenuë d'un mespris de la Religion, dont on trouve à peine d'autres exemples. Mais si cette seule disposition dans laquelle il a vescu comprend tous les crimes, il s'en trouve d'autres preuves bien marquées dans ses lettres, & dans les confidences qu'il faisoit à ses freres de Geneve, de Hollande & d'Angleterre. Hypocrisie de Cyrille prouvée par ses lettres.

Plusieurs sçavants hommes de ce dernier siecle s'estoient souvent estonnez, que ceux qui avoient fait imprimer sa Confession, & ceux qui en avoient entrepris la défense, non pas contre les Catholiques seuls, mais contre Grotius, & contre des Theologiens tres-fameux de la Confession d'Aus- On en a supprimé plusieurs.

bourg, citoient souvent les lettres de Cyrille à Leger, qu'ils en rapportoient quelques extraits, mais qu'ils en avoient donné fort peu d'entieres. On fut encore plus estonné que Hottinger qui imprimoit tout ce qui luy tomboit sous la main, fust si Laconique en citant ces mesmes lettres, lorsqu'il fit imprimer la Confession de Cyrille, avec un abregé de son histoire, luy qui estoit si prolixe en tous ses ouvrages. Cela donnoit lieu de juger, que ceux qui les avoient conservées, ne croyoient pas qu'il y eust de l'avantage pour leur cause à les publier toutes. Ce qui n'estoit qu'une conjecture s'est pleinement verifié par quelques-unes de celles qui ont esté publiées par l'Auteur des *Monuments authentiques*, qui neantmoins ne les a pas eu toutes, ou bien il en a supprimé plusieurs plus importantes que celles qu'il a données avec une ostentation ridicule, déposant en des Bibliotheques publiques, des billets de quatre ou cinq lignes, qui marquent qu'on renvoye un livre, qu'on en demande un autre, des injures contre des particuliers, & d'autres bagatelles. Cependant de celles qui ont esté imprimées, on peut tirer plusieurs nouvelles preuves de la fourberie de Cyrille.

Faussetez qu'il escrit touchant Coressius.

Il noircit particulierement George Coressius, le representant comme un disciple des Jesuites, & un Pensionaire de la Cour de Rome, & Leger estoit assez simple pour le croire; dans le temps qu'on avoit imprimé en Angleterre quelques Traitez de ce Grec contre les Latins, qui luy attirerent la haine de Mathieu Caryophylle & d'Allatius, des vers injurieux que le premier fit contre luy & des invectives outrées du second, qui marquoit mesme que le Patriarche de Constantinople l'avoit excommunié, ce qui ne paroist pas vray, puisque les Grecs n'ont parlé de luy qu'avec de grands éloges. Mais Cyrille se gardoit bien de dire que Coressius avoit esté appellé de Chio par une déliberation Synodale du Clergé de Constantinople, pour disputer contre Leger : qu'il agissoit comme Theologien avoüé par l'Eglise Grecque, ce qui ne pouvoit avoir esté fait sans que Cyrille y eust consenti. Il luy a dit beaucoup d'injures en particulier, mais quand Coressius rendoit compte publiquement de sa doctrine, qu'il combattoit celle des Calvinistes par ses Escrits : qu'il fournissoit de la matiere à Gregoire Protosyncelle son disciple, & qu'il approuvoit publiquement son ouvrage op-

posé directement à la Confession de Cyrille, celuy-cy ne disoit mot, le laissoit faire, & le loüoit vray-semblablement devant son Eglise. Trouvera-t'on en cette conduite de la sincerité & de la probité?

Cyrille ne pouvoit pas ignorer, que pour avoir esté aux Escoles que les Jesuites avoient establies à Galata, & y avoir fait des estudes de Grammaire & de Philosophie, on ne renonçoit pas à l'Eglise Grecque, puisque les Schismatiques les plus emportez, n'ont jamais empesché qu'on ne frequentast ces Escoles, où la Nation trouvoit un secours dont elle manquoit. Il sçavoit bien que pour avoir estudié à Padouë, comme avoient fait plusieurs autres Grecs de son temps, ils n'en avoient pas esté moins attachez au schisme, & il y a longtemps que les Missionaires ont mandé à Rome qu'ils ne trouvoient pas de plus grands ennemis de l'Eglise Catholique, que ceux qui avoient esté élevez dans les Colleges des Grecs, & autres dépendants de la Congregation *de Propaganda fide*, jusques-là qu'on a quelquefois deliberé s'il ne seroit pas plus avantageux de les supprimer. On peut juger encore sur cela de la mauvaise foy de Cyrille, en descriant ainsi Coressius, sur un aussi faux prétexte: mais il avoit à faire à des gens bien credules, & il abusoit de leur credulité, pour les éloigner d'un homme hardi & plus habile que le commun des Grecs; & qui pouvoit faire connoistre les fourbes de Cyrille, si la satisfaction qu'ils avoient d'avoir converti un Patriarche de Constantinople à leur Religion, ne les eust tellement prévenus, qu'il leur fit croire tout ce qu'il voulut.

Sur les estudes faites dans les Escoles des Jesuites.

*Relaz. MS. d'Urbano Cerri.*

Dans une lettre au Ministre Diodati, qui n'est qu'une response dont on auroit mieux développé le mystere, si ceux qui l'ont imprimée avoient donné en mesme temps, celle à laquelle respondoit Cyrille, on reconnoist que l'autre luy avoit representé, qu'il seroit à souhaiter, que la Confession de Foy donnée à M. Haga fust legalisée, en quoy Diodati ne se trompoit pas. Cyrille qui n'en vouloit rien faire, & il ne l'a jamais fait, le satisfit, ou pour mieux dire, se mocqua de luy, en escrivant que sa Confession, aprés la publication qu'il en avoit faite, n'avoit pas besoin de legalisation, sur tout parce qu'il l'avoit avoüée comme sienne, avec fermeté & intrepidité devant l'Ambassadeur de France, ceux de Raguse, & plusieurs Evesques. Nous prouverons en son lieu que ce fait

Ses fourberies pour éviter de donner une copie authentique de sa Confession.

*Def. de la Perpet. p. 26.*

estoit absolument faux:& du vivant de Cyrille, peu de temps aprés sa mort, & tousjours depuis, les Grecs ont nié qu'il l'eust reconnuë. Au contraire ils ont assuré, ce que ceux qui pouvoient en avoir esté tesmoins assuroient encore durant l'Ambassade de M. de Nointel, que Cyrille avoit tousjours desavoüé avec serment que la Confession fust de luy. Il n'estoit pas croyable dans sa propre cause; & mesme en toute autre chose, lorsqu'il s'agit d'un fait public, il n'y a point de particulier qui puisse estre cru au préjudice de toute une Nation.

Il dissimule toutes les formalitez necessaires pour la legalisation.

Voicy une seconde imposture dans la mesme lettre : c'est qu'il assure que sa Confession ayant esté reconnuë par luy, comme il le supposoit faussement, n'avoit pas besoin d'aucune autre legalisation. Il falloit bien que Diodati, qui n'en sçavoit pas davantage se contentast de cette response: mais Cyrille sçavoit bien en sa conscience toutes les formalitez qui estoient requises, afin que de pareils Actes eussent autorité, & fussent regardez comme émanez du Patriarche, car les loix Ecclesiastiques, & la pratique de l'Eglise de Constantinople, aussi-bien que des autres Patriarchales, sur l'authenticité de ces Actes, estoit establie long-temps avant luy, & pratiquée sans aucune innovation. Si donc il eust esté sincere, il auroit escrit de bonne foy à Diodati, que son Escrit qui contenoit sa Confession, n'estoit pas revestu des formalitez necessaires; & il luy auroit marqué, qu'il y auroit de grandes difficultez à en venir à bout, disant en mesme temps en quoy elles consistoient. Il auroit pû adjouster qu'il suffisoit aux Calvinistes d'avoir sa Confession escrite de sa main, qu'il reconnoistroit tousjours en cas qu'elle fust contestée. Tout au contraire, il dit faussement qu'elle n'a pas besoin d'estre legalisée, & que la reconnoissance publique qu'il en a faite (ce qui n'estoit pas moins faux) suppléoit à la legalisation, ce qui estoit faux pareillement. Mais il n'ignoroit pas que s'il eust voulu tenter de proposer sa Confession en plein Synode, ou engager les Officiers de la Grande Eglise de la mettre par escrit, de la contresigner, & de l'enregistrer dans les Archives, il n'en seroit pas venu à bout: que non seulement ses ennemis particuliers, mais tous les Grecs bien intentionnez se seroient soulevez, & l'auroient fait déposer comme heretique, outre que ceux qu'il trompoit, auroient

reconnu

reconnu que le nombre de ceux qu'il leur avoit convertis, n'estoit pas tel qu'il leur faisoit croire.

Imposture atroce attribuant cette Confession à l'Eglise Grecque.

Cette continuation d'impostures, pour soustenir la principale qui estoit celle de sa Confession, est si odieuse, si indigne d'un Chrestien, & d'un homme de probité médiocre, qu'il est estonnant que ceux qui y prenoient interest n'ouvrissent pas les yeux, sur tout lorsqu'ils voyoient tous les jours, ce Proselyte, vivant comme à l'ordinaire dans la profession & dans l'exercice public de la Religion qu'il avoit abjurée entre leurs mains. Car ainsi qu'il paroist par la lettre qu'a donnée Hottinger escrite de Rhodes, il n'avoit pas moins renoncé aux erreurs de l'Eglise Romaine qu'aux superstitions de l'Eglise Grecque, qu'il a neantmoins pratiquées jusqu'à sa mort. Cependant cet enchaisnement de crimes devient encore plus affreux par l'imposture la plus grossiere dont on ait jamais oüi parler. Ce fut de donner cette fausse Confession, comme un exposé sincere de la créance de toute l'Eglise d'Orient. Il sçavoit assez que non seulement elle n'avoit jamais rien cru de semblable, mais que s'il eust publié ce qu'il avoit donné par escrit, elle se seroit toute soulevée contre luy: ses propres Panegyristes avoüent qu'elle luy suscita de grandes persecutions, & il avoit l'effronterie de la donner comme la créance commune de tous les Grecs. Syrigus s'éleve fortement en cet endroit, comparant cette impudence à celle d'une prostituée, & soustenant que jamais les Patriarches, les Metropolitains, ny les Synodes n'en avoient oüi parler : qu'ainsi c'estoit la plus impudente calomnie d'attribuer à toute l'Eglise Grecque, ce qu'elle n'avoit jamais connu sans le condamner. En effet il n'y eut peut-estre jamais d'impudence pareille, puisque ce n'estoit pas sur son tesmoignage qu'on devoit apprendre la foy de l'Eglise Grecque, & qu'il n'estoit pas moins facile de reconnoistre qu'elle croyoit tout le contraire, que de sçavoir qu'à Paris dans l'Eglise Metropolitaine on celebre la Messe selon l'usage des Catholiques, & non pas la Cene de Geneve. Voilà un des beaux endroits de la vie de ce Confesseur du Calvinisme, sur lequel il est estonnant que ses admirateurs ne disent rien : car s'ils citent sur les autres articles l'autorité de M. Haga, ils ne le peuvent faire sur cet article, puisqu'il a eu assez de soin de sa propre réputation, pour ne pas

*Def. de la Perpet. p. 127.*

s'exposer à la dérision publique, en certifiant que les Grecs croyoient tout ce qui est exposé dans cette Confession. C'est-là encore un point de morale, où les Calvinistes auroient besoin de justifier ceux de leur Communion, d'avoir receu & approuvé un faux tesmoignage comme celuy-là, puisque toutes les plaintes qui se faisoient contre Cyrille à cause de sa Confession, signifioient assez l'horreur qu'en avoient tous les Grecs, & par consequent qu'il estoit notoirement faux qu'ils eussent une semblable créance.

Fausseté du Sr. A. sur ce sujet.

Aussi l'Auteur des *Monuments* a traité ce reproche d'une horrible calomnie du Synode de Jerusalem, quoyque le titre seul & la premiere periode, marquent assez que Cyrille ne parle pas seulement à son nom, mais au nom de toute l'Eglise Orientale. Le voilà donc encore coupable d'une imposture grossiere, & d'autant moins excusable que quand il auroit exposé sincerement ce que croyoient les Grecs respandus dans tout l'Orient, il ne pouvoit pas, comme il fit, parler à leur nom, sans avoir consulté les Synodes, les Patriarches & les autres Ecclesiastiques, ce qu'il n'a jamais fait. S'il leur avoit jamais presenté cette Confession, auroit-il pû la desavoüer avec serment comme il fit tousjours?

Ses lettres pleines de menteries & de faussetez.

Ses lettres, si on les examine en détail, sont pleines de menteries: car par exemple dans celle qu'il escrit aux Genevois, il dit que Leger a converti plusieurs persones par ses Escrits & par ses Prédications à la lumiere, & qu'il a couvert ses adversaires de confusion. On ne peut neantmoins nommer un seul de ces Grecs convertis, qui ait soustenu sa Confession ny de son vivant, ny aprés sa mort. Aucun Prestre ou Evesque n'a esté cité, ny déposé, ny excommunié pour ce sujet. Il falloit donc que tous fissent comme luy, qu'ils fussent zelez Calvinistes en particulier, & qu'ils exerçassent publiquement, comme luy, la Religion Grecque. Leger confondit si peu les adversaires de Cyrille, que Coressius luy tint teste, & le refuta tres-solidement, suivant le tesmoignage des Grecs. L'affectation avec laquelle ceux qui ayant produit tant de lettres inutiles, ont supprimé tout ce qui avoit rapport à cette dispute, jusqu'à n'en pas faire la moindre mention, peut donner à penser qu'elle ne fut pas fort à leur avantage. Il faudroit estre bien credule, pour s'imaginer que Leger fust un Controversiste plus redoutable que les autres: ainsi on n'a

pas de peine à juger de ce qu'il pouvoit dire pour soustenir les opinions de sa secte, & les Grecs en sçavent assez pour ne pas craindre de pareilles objections.

Puisque ce qu'il mande à Diodati touchant la reconnoissance qu'il fit de sa Confession devant M. le Comte de Marcheville, que le S^r. A. appelle ridiculement *le Comte de Marseille*, n'est establi que sur son tesmoignage propre, nous mettrons ce fait au nombre de toutes ses autres faussetez. Il est vray que cet Ambassadeur le pressa de se déclarer, ce qu'on ne void pas que Cyrille ait fait jamais. Les Grecs qui estoient sous la protection de ce Ministre, pour se mettre à couvert de la tyrannie de ce malheureux, auroient eu dequoy le convaincre, non seulement d'heresie, mais de faux serment, s'il avoit fait cette déclaration : & ce ne fut que par le défaut de pareilles preuves, qu'il rompit le dessein que les Grecs avoient formé de le déposer juridiquement, comme heretique. Ils sçavoient assez qu'il l'estoit, mais ils ne pouvoient pas le prouver. Quand ils auroient eu un original de sa Confession signée de sa main, comme il dit qu'il en avoit signé plusieurs copies, il le pouvoit desavoüer, ayant une raison tres-specieuse, qui estoit que les Escrits des Patriarches devoient estre donnez en une autre forme, contresignez & enregistrez, afin qu'on y pust adjouster foy.

Sur tout qu'il a reconnu sa Confession en public.

Enfin quand Cyrille auroit esté sincere, & si les mauvaises responses de ses Apologistes pouvoient le justifier, que peuvent-ils dire de sa conduite pour parvenir au Patriarchat de Constantinople, pour s'y maintenir, & pour faire chasser ses competiteurs. Ils osent le comparer aux anciens Peres; trouvent-ils qu'il ait imité S. Gregoire de Nazianze, qui pouvant se maintenir dans la mesme dignité, aima mieux y renoncer, que de troubler la paix de l'Eglise. Pourquoy Cyrille n'en faisoit-il pas autant? Il avoit encore une raison plus pressante de le faire, puis qu'indépendemment de la violence qu'on luy faisoit, il auroit dû se retirer de luy-mesme, d'une Eglise toute corrompuë comme il l'a dépeinte, & dans laquelle *on adoroit les Idoles*, ce qu'il avoit l'effronterie de dire & d'escrire, mais à des Hollandois, à des Genevois & à des Anglois, sans faire reflexion qu'il attribuoit dans sa Confession, une doctrine toute differente à cette mesme Eglise, en sorte que si ce qu'il y a mis sur le culte des Images, est

On ne peut justifier son ambition.

la créance des Grecs, il estoit un calomniateur de leur reprocher l'adoration des Idoles : sinon il estoit un imposteur.

Vaine response des Calvinistes.

On dira peut-estre qu'il l'auroit assez souhaité, mais que les vœux publics de tous les veritables Grecs le forcerent à ne pas abandonner son Eglise à des scelerats, qui ne songeoient qu'à la déchirer & à la réünir avec Rome. C'est ainsi qu'en parlent Hottinger & M. Smith, sans autre fondement, sinon qu'il le disoit & qu'il l'escrivoit. Nos Auteurs assurent au contraire qu'il employa tous les artifices, toutes les violences, & toutes les mauvaises voyes pour se maintenir & se restablir. Si les Calvinistes rejettent leur tesmoignage, nous sommes encore plus en droit de rejetter celuy de Cyrille en sa propre cause, de Leger, & mesme de M. Haga, dont toutes les relations ne sont fondées que sur des recits. Ce sont donc les Grecs qui doivent en estre les juges, & sur cela ils semblent estre partagez. Car il y en a quelques-uns, qui exaggerent les cruautez, & les mauvaises pratiques de ceux qui le dépossederent, en quoy ils ont eu peut-estre raison. Car nous ne prétendons pas que Gregoire d'Amasie, Anthime d'Andrinople, Cyrille de Berroée, Athanase Patellarus, & Neophyte d'Heraclée qui luy disputerent le Patriarchat fussent des Saints, quoy qu'ils pussent passer pour tels en comparaison de Cyrille Lucar. Ils estoient concussionaires & simoniaques, ils avoient donné de l'argent pour obtenir le Patriarchat : il n'avoit rien sur cet article à leur reprocher, puisqu'il en fit autant, & mesme plus qu'aucun n'avoit jamais fait, selon le tesmoignage des Grecs. Mais au moins ils n'avoient pas deux Religions comme luy : ils estoient, dit-on, liez avec les Jesuites, ce qui seroit difficile à prouver, puisque Cyrille n'est pas un tesmoin qui puisse estre escouté sur leur sujet. Allatius à la verité sur la foy de quelques lettres venuës de Constantinople parle de Cyrille de Berroée, comme s'il n'eust pas esté éloigné de la réünion avec l'Eglise Catholique : mais on n'en a jamais eu aucune preuve. Celle que donne Allatius qu'on avoit parlé à Rome de le mettre au nombre des Martyrs, n'ayant eu aucune suite, estoit sans doute tres-peu assurée, puisque Cyrille a certainement vescu & fini ses jours dans la Communion de l'Eglise Grecque. On a examiné ailleurs cet article.

*Phil. Cyprius. Nathanael Conop. Hotting.*

*De Consensu l. 3. c. 11. §. 5.*

*Def. de la Perpet. p. 190.*

Quoyqu'il en soit, on ne peut douter que Cyrille n'ait acheté le Patriarchat comme les autres : Hottinger a cru addoucir le mal, en disant qu'il fut forcé de payer les sommes immenses qu'il donna aux Infideles, ce qui est une tres-mauvaise excuse, quand elle ne seroit pas fausse. Car si Cyrille se fust retiré, persone ne l'auroit forcé à reprendre la dignité dont il avoit esté dépoüillé. Mais il est aisé de reconnoistre dans ses lettres mesmes toutes emmiellées de devotion qu'elles soient, que l'ambition, la vengeance, & la haine dominoient cet esprit inquiet & turbulent. Sans cela il n'auroit pas voulu profiter du crime de ceux qui donnoient de l'argent pour le faire restablir, car quand il n'auroit fait qu'en profiter, il n'auroit pas esté moins simoniaque. Mais les Grecs qui sont plus croyables que des Estrangers, l'accusent tous d'avoir épuisé les Eglises par les sommes excessives qu'il en exigea, afin d'avoir dequoy payer les Turcs : & par consequent il n'estoit pas moins coupable que ceux qui le dépossederent, puisqu'il se restablit, comme l'avouë M. Smith, *estant fort aidé par ses amis, & encore plus par l'argent.* Tel est le Saint que les Reformez ont entrepris d'élever jusqu'au ciel : un homme qui renonce en particulier & par une Confession escrite de sa main, à la Religion de ses Peres, & qui neantmoins continuë à la professer publiquement : qui donne de l'argent pour devenir Patriarche, & pour se restablir quand il est dépossedé : qui met à cette occasion toute l'Eglise Grecque dans le trouble, qui la desole par ses exactions : qui pour amasser de l'argent vend les Evesches, dépose injustement ceux qui en sont revestus : qui tire de grandes sommes des Calvinistes en leur promettant d'introduire leur créance dans l'Eglise Grecque : qui desavouë en public sa Confession & se parjure. Le Calvinisme a de grands priviléges, s'il peut justifier de semblables crimes.

Il a esté simoniaque autant & plus qu'aucun autre.

*Multum adjuvantibus amicis, argento magis, jus suum antiquum repetit. p. 122.*

Les défenseurs de Cyrille ne manqueront pas de rebattre ce qu'ils ont dit tant de fois, pour faire valoir l'autorité de M. Haga, du Chevalier Thomas Roë, & de quelques autres Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande à Constantinople, qu'ils citent avec un air de confiance, aussi grand, que si c'estoit violer le droit des Gents que de ne pas se rendre aveuglement à de tels tesmoignages. Ils parlent avec la mesme assurance des lettres, & des relations de Leger, de Dio-

Tesmoignages des Calvinistes sont inutiles sur ce sujet.

dati, & de quelques autres Miniſtres qui ont pratiqué Cyrille, ou qui ont eu commerce avec luy : on louë leur probité, leur vertu & leur capacité, comme ſi ceux qui ne ſe trouvent pas d'accord avec eux euſſent eſté des hommes ſans foy, ſans loy & ſans probité, qui ne meritaſſent pas d'eſtre eſcoutez.

De celuy de M. Haga.

A l'égard des premiers, nous avons pluſieurs choſes à dire. Premierement nous ſommes en droit de demander à ceux qui prétendent qu'il n'eſt pas permis de conteſter l'autorité de M. Haga, & des autres, ſi celle des Ambaſſadeurs de France n'eſt pas égale, pour ne pas dire ſuperieure. Cependant que n'ont pas dit M. Claude, M. Smith & tous ceux qui les ont ſuivis, pour rejetter le teſmoignage de M. de Nointel, des Conſuls & des autres perſones publiques? Que n'ont pas dit Rivet, M. Spanheim, & d'autres Calviniſtes contre M. de Ceſy, M. le Comte de Marcheville, & les Miniſtres de France, pour les accuſer d'avoir ſuſcité à Cyrille, ce qu'ils appellent des *perſecutions pour la vraye Religion*, ſans les eſpargner ſur des choſes encore plus odieuſes, comme d'avoir contribüé à la mort de ce malheureux, de luy avoir dreſſé pluſieurs embuſches, & d'eſtre entrez dans diverſes pratiques indignes de Miniſtres Repreſentants ; tout cela ſur le ſeul teſmoignage de cet impoſteur ? Que les Calviniſtes rendent donc juſtice à la memoire des Ambaſſadeurs de France, & qu'ils reconnoiſſent qu'ils meritent pour le moins autant de foy que ceux d'Angleterre & de Hollande ; alors la plus grande partie des faits ſera bien-toſt eſclaircie. Mais vouloir qu'on croye uniquement ceux-cy, au préjudice de tous les autres, eſt une prétention non ſeulement injuſte, mais ridicule. Si ce parti ne leur plaiſt pas, nous conſentirons aiſément, que les uns ny les autres ne ſoient point crus, mais qu'on s'en rapporte aux Actes publics & au teſmoignage des Grecs.

*Def. de la Perpet. p. 14.*

Juſqu'où on peut y déferer.

Secondement nous conviendrons ſans difficulté d'adjouſter foy à ce que M. Haga a déclaré juridiquement, comme Ambaſſadeur, meſme quoyqu'il ne l'ait pas fait dans les formes. En cette qualité il pouvoit legaliſer quelque Acte qui luy eſtoit preſenté, comme les Ambaſſadeurs font tous les jours. Ainſi nous voulons bien croire ſur ſa parole, que la Confeſſion imprimée à Geneve, luy avoit eſté remiſe entre

les mains, par Cyrille, & qu'elle estoit escrite de sa main; quoyque dans le tesmoignage qu'on cite de luy, à la teste de l'Edition de Geneve, on ne peut le reconnoistre comme Ambassadeur, mais simplement comme particulier. Car il est à remarquer qu'il n'a jamais donné d'Acte authentique, par lequel il ait assuré que cette Confession estoit de Cyrille, & encore moins qu'elle fust la créance commune de l'Eglise Grecque : & s'il l'avoit fait, il auroit publiquement rendu un faux tesmoignage.

Troisiémement, nous croyons avec raison que pour faire considerer un Ambassadeur comme une persone publique, dont le tesmoignage doive estre receu, il faut que ce soit dans des choses qui peuvent regarder son ministere. Or la plusspart de celles dans lesquelles on cite M. Haga, ne regardoient aucunement ses fonctions d'Ambassadeur, mais plustost celles d'un Ministre, & d'un convertisseur, outre qu'elles estoient purement Ecclesiastiques. Il a, dit-on, assuré & escrit plusieurs fois qu'il y avoit à peine un Metropolitain ou un Evesque, qui ne fust prest à sacrifier ses biens & sa vie pour Cyrille & pour soustenir sa Confession. Son caractere ne rendra pas croyable un fait qui s'est trouvé faux à un tel point, que la mesme année que mourut Cyrille il n'en parut pas un seul qui prist sa défense ou celle de sa Confession. Si ces Evesques en nombre considerable avoient mis par escrit une pareille declaration, & qu'ils l'eussent presentée à M. Haga : qu'il l'eust legalisée, en certifiant que l'Acte luy avoit esté mis entre les mains, par ces Evesques, & qu'il les connoissoit, on auroit tort de le révoquer en doute. C'est aussi ce qu'a fait M. de Nointel, il n'a pas donné des Attestations de son chef : il a receu celles que les Grecs luy presenterent, il a certifié que les Actes estoient veritables, & les persones connuës. Mais lorsqu'un Ambassadeur entreprend de dogmatiser, & qu'il se rend garant de tout ce qu'un fourbe luy dit en confidence, il n'est pas plus croyable que le moindre particulier, sur tout quand on sçait d'ailleurs par des preuves incontestables qu'il a esté trompé.

Que sa qualité d'Ambassadeur ne luy donne aucune autorité dans les matieres dont il parle.

*Smith p. 228.*

A l'égard du Ministre Leger, son tesmoignage n'est pas plus croyable, que celuy d'un Calviniste outré, qui parle dans sa propre cause. Il a cru tout ce que Cyrille luy disoit ou luy escrivoit, & comme on l'a fait voir en plusieurs articles,

Du Ministre Leger.

par ſes ſeules lettres on reconnoiſt la fauſſeté de preſque tous les faits qui ont rapport à la vie de cet impoſteur. Sans cela meſme, puiſque les Catholiques ſont ſuſpects, & que les Calviniſtes ne veulent pas recevoir leurs teſmoignages, ils ne peuvent prétendre que nous recevions ceux de Leger & des autres Miniſtres, qui eſtant parties, ne peuvent eſtre receus comme teſmoins dans leur propre cauſe. Cependant nous n'avons pas beſoin de cette défenſe, puiſque les Grecs eux-meſmes deſtruiſent ſuffiſamment tout ce qu'il a dit. Mais pourquoy ne le cite-t'on que ſur la ſainteté, le deſintereſſement, & le zele de Cyrille à ſouſtenir publiquement ſa Confeſſion. On a ſans doute ſes lettres, & on ne fera croire à perſone que pendant un aſſez long ſéjour à Conſtantinople, il n'ait rien eſcrit de tout le reſte, qu'il n'ait pas parlé de ſa diſpute avec Coreſſius, qui n'agiſſoit pas comme ſimple particulier, mais comme Theologien delegué par l'Egliſe de Conſtantinople, ny de beaucoup d'autres ſemblables faits. On a tout ſujet de croire que ſi ces lettres paroiſſoient, on y découvriroit bien des myſteres, qui ne feroient pas d'honneur à Cyrille, ny à ſes panegyriſtes.

---

## CHAPITRE V.

*De la Confeſſion de Cyrille. On fait voir qu'elle ne peut eſtre regardée comme une veritable Expoſition de la Foy de l'Egliſe Grecque.*

Les Lutheriens auſſi-bien que les Catholiques ont rejetté la Confeſſion de Cyrille.

CEt article qui eſt déciſif pour tout ce qui regarde Cyrille Lucar, ne regarde pas les Catholiques ſeuls, mais auſſi les Proteſtants de la Confeſſion d'Auſbourg. Car auſſitoſt que cette Confeſſion eut eſté imprimée à Geneve, leurs plus fameux Theologiens jugerent tres-ſagement, que Cyrille pouvoit avoir cru ce qu'elle contenoit, mais qu'on connoiſſoit aſſez d'ailleurs la doctrine de l'Egliſe Grecque, pour eſtre aſſuré qu'elle ne croyoit rien de ſemblable, d'autant plus qu'on reconnoiſſoit aiſément les opinions & les termes meſmes de Calvin. Les Préfaces & les Apologies que firent quelques Calviniſtes, dans leſquelles ils faiſoient ſonner fort haut les teſmoignages de M. Haga & du Miniſtre Leger, ne firent

firent pas une grande impreſſion ſur les Lutheriens, & encore moins ſur Grotius, qui traita cette Confeſſion comme elle le meritoit. Rivet qui avoit entrepris de ſouſtenir avec hauteur une ſi mauvaiſe cauſe, n'oppoſa aux fortes raiſons des autres que des puerilitez & de vaines déclamations.

Hottinger refuté ſur ce ſujet par les Lutheriens.

Hottinger qui fit imprimer cette Confeſſion avec de grands paſſages des Peres, plus propres à la refuter, qu'à la confirmer y adjouſta une longue hiſtoire de la vie, & des actions de Cyrille, qui ne peut eſtre regardée que comme un Roman mal concerté, & dont toute l'autorité eſt fondée ſur les lettres, & ſur le teſmoignage de M. Haga, de Leger, & des autres Miniſtres de Geneve, qui luy parurent ſuffiſamment prouver que la foy de l'Egliſe Orientale avoit eſté fidelement expliquée dans cette Confeſſion *du tres-celebre Patriarche de Conſtantinople & du tres-conſtant martyr Cyrille.* George Fehlavius Miniſtre de Dantzic, avoit fait imprimer en 1658. le Traité de Chriſtophe Angelus Grec, qui contenoit un abregé de l'eſtat de ſon Egliſe, aſſez veritable, ſinon qu'en tous les points qui regardent les controverſes entre les Catholiques & les Proteſtants, il ne dit pas tout ce qu'il auroit pû dire, & même ce qu'il auroit dû dire. Mais il eſcrivoit en Angleterre, & c'eſt quelque choſe que de n'avoir rien dit qui puſt favoriſer les opinions contraires à la foy de ſon Egliſe. Dans l'Epiſtre dedicatoire & en quelques notes Fehlavius avoit marqué aſſez modeſtement que la Confeſſion de Cyrille, ne pouvoit eſtre conſiderée comme celle de toute l'Egliſe Grecque, & ſur cela Hottinger avoit fait contre luy des invectives ameres, & avoit entrepris de refuter les fortes raiſons de ſon adverſaire: mais il s'en eſtoit acquitté ſi mal, que Fehlavius n'eut pas de peine à le confondre dans une édition nouvelle de ſon premier ouvrage, & les Calviniſtes n'ont jamais repliqué. Grotius & les plus ſçavants hommes du dernier ſiecle ont eſté du ſentiment de Fehlavius. Il n'y a donc eu que les Calviniſtes, & meſme les plus enteſtez de leurs préjugez, qui ayent entrepris de ſouſtenir les paradoxes des Genevois, de Rivet & de Hottinger, de ſorte qu'Aubertin luy-meſme n'oſa pas dire que la Confeſſion dont il s'agiſſoit fuſt celle de l'Egliſe Grecque, mais que Cyrille eſtoit revenu à l'ancienne foy de l'Egliſe ſur l'Euchariſtie. *Verum noſtris temporibus noviſſimus Pa-* L. 3 p. ult.

*triarcha Cyrillus Constantinopolitanus ad primitivam rediens de Eucharistia fidem*, *&c.*

Aubertin avouë qu'il la falloit prendre comme estant de Cyrille & non pas de l'Eglise Grecque.

Ces paroles d'Aubertin renferment un aveu sincere de ce que Grotius & les Lutheriens avoient soustenu, qu'on ne pouvoit regarder la Confession de Cyrille que comme celle d'un particulier, & non pas comme celle de l'Eglise Grecque. C'estoit une preuve de la conversion de cet imposteur à la foy telle qu'on la professe à Geneve, & par consequent une démonstration certaine qu'il estoit un Novateur, & non un tesmoin de ce que les Grecs croyoient touchant le Mystere de l'Eucharistie, & ces grands mots *de retour à l'ancienne foy* ne signifient rien que cela. Mais M. Claude a voulu faire voir qu'il en sçavoit plus que son Maistre. Car avec les faits avancez par Hottinger, & prouvez uniquement par des lettres de Diodati & Leger, il a remis sur pied la Confession de Cyrille, comme un tesmoignage incontestable de la créance des Grecs, ce qui n'estonne pas, car il y a eu peu d'hommes qui ayent affirmé avec plus de confiance, ce qu'ils ignoroient entierement. Mais il est surprenant que la pluspart des autres Ministres qui ne sçavoient rien, s'ils ne sçavoient pas qu'il n'avoit aucune connoissance des Matieres Ecclesiastiques Grecques, & mesme ceux qui avoient fait quelque séjour à Constantinople, comme M. Basire & M. Smith, ayent pû soustenir une aussi grande fausseté, qui est encore cruë parmy les Calvinistes sur de pareilles autoritez.

Raisons dont elle est combattuë par les Lutheriens.

Les Lutheriens l'avoient combattuë par des raisons tres-pressantes faisant voir qu'il estoit certain pat tous les Auteurs Grecs anciens & modernes, que leur Eglise enseignoit & pratiquoit tout le contraire de ce qui estoit exposé dans la Confessions de Cyrille : qu'en particulier elle ne pouvoit pas avoir des opinions sur la matiere du libre arbitre, de la prédestination, de la reprobation & de la justification, dont on sçavoit que Calvin estoit l'Auteur : que leur discipline sur l'intercession des Saints, sur les images, & sur plusieurs autres points, prouvoit incontestablement la fausseté de ce que la Confession contenoit sur ces articles. Enfin que les deux Synodes tenus depuis la mort de Cyrille ayant anathematisé sa personne & sa doctrine, empeschoient de douter, qu'il n'eust faussement attribué à l'Eglise Grecque des sentiments dont elle estoit fort éloignée.

Ces preuves estoient plus que suffisantes pour imposer silence à tous ceux qui auroient eu quelque respect pour la verité & pour le public ; mais elles ne produisirent aucun autre effet, sinon que comme M. Claude n'en faisoit aucune mention, suivant sa methode constante à l'esgard des objections ausquelles il ne pouvoit respondre, on crut que puisqu'il n'y faisoit point de response, elles ne meritoient pas qu'on y fît la moindre attention. Il est vray que parce que les deux Synodes qu'on alleguoit pouvoient faire impression sur les esprits les plus prévenus puisqu'ils passoient pour une démonstration à l'esgard de toute personne non préocupée: & qu'Aubertin n'en avoit pas fait la moindre mention, quoyqu'ils fussent imprimez avant sa mort, M. Claude pour trancher la difficulté s'inscrivit en faux contre ces deux Synodes, & comme il apprit alors le mot de *Grecs Latinisez*, dont il a fait un si merveilleux usage, il mit au nombre des Latinisez, les Patriarches & les Evesques, qui avoient eu part à cette censure afin d'en pouvoir rejetter l'autorité. Cependant les Lutheriens reconnoissent que ces Synodes sont veritables : ils les ont fait imprimer comme tels, & Fehlavius s'en est servi pour refuter Hottinger. C'est donc un second article de cette dispute, dans lequel il faut que les Calvinistes combattent les Lutheriens, & non pas les seuls Catholiques, comme on voudroit le faire croire.

M. Claude ny respond pas, mais s'inscrit en faux contre les Synodes qui la condamnent.

Depuis les premieres responses de M. Claude, on receut de Levant un nombre considerable de pieces authentiques qui confirmoient le jugement que nos Theologiens aussibien que Grotius & les Lutheriens, avoient fait de la Confession de Cyrille, & des deux Synodes qui l'avoient condamnée. Il ne respondit rien à des preuves si positives, ce qui n'empescha pas ses collegues & ses Disciples de soustenir tousjours les deux faussetez capitales, sur lesquelles rouloit toute sa défense, & ce qui acheva de les confirmer dans une erreur de fait aussi grossiere, fut de voir M. Smith paroistre sur les rangs comme tesmoin oculaire, venu de Constantinople, pour confirmer tout ce que Hottinger & M. Claude avoient dit sur cette matiere, sans neantmoins en apporter la moindre preuve. Mais comme les Grecs nous ont fourni dequoy destruire tous les paradoxes des Calvinistes, & entre autres plusieurs faits dont on eut connoissance trop

Il ne respond pas aux nouvelles preuves venuës de Levant.

tard, pour en faire un uſage auſſi eſtendu qu'il auroit eſté à ſouhaiter dans la Perpetuité nous taſcherons de ſuppléer à ce defaut & nous eſperons mettre la queſtion en un tel jour que nos adverſaires ceſſeront de fatiguer le public de leurs repetitions ennuyeuſes.

Le titre & l'expoſé de la Confeſſion de Cyrille ſont faux.

La premiere reflexion qu'on doit faire ſur la Confeſſion de Cyrille Lucar, eſt que le titre en eſt faux auſſi bien que l'expoſé qu'il fait dans l'exorde de l'occaſion pour laquelle il la donna. Il y a mis le titre *de Confeſſion Orientale*; & il dit dans l'expoſé que *quelques perſonnes luy ayant demandé à eſtre informez de la foy & du culte des Grecs ou de l'Egliſe d'Orient, & de ce qu'elle croyoit touchant la Foy Orthodoxe, il donne cette Confeſſion abregée, au nom generalement de tous les Chreſtiens, &c.* Le titre eſt faux, puiſqu'on ne peut pas douter que l'Egliſe Grecque ne croye tout le contraire, non ſeulement par les raiſons qui d'abord furent allegués par les Catholiques & par les Lutheriens, mais parce que cette meſme Egliſe s'y oppoſa auſſi-toſt, & qu'elle ne l'a jamais receuë. On avoit desja pluſieurs expoſitions de foy, & une des plus authentiques dans les derniers temps, eſtoit celle que fit le Patriarche de Conſtantinople Jeremie dans ſes trois reſponſes aux Theologiens de Wirtemberg. Elle eſt tres-Theologique, & il y explique la créance des Grecs d'autant plus exactement qu'il l'oppoſe à celle de la Confeſſion d'Auſbourg, & fait voir la difference entiere de l'une & de l'autre. On avoit auſſi les Ouvrages de Gabriel de Philadelphie, de Maximus Margunius Eveſque de Cerigo, outre les Horologes, l'Euchologe, le Triodion, & le reſte des livres d'Egliſe. De plus, il n'y a perſonne qui ne ſçache que les Grecs ne reconnoiſſent pas la Proceſſion du S. Eſprit du Pere par le Fils, qui eſt neantmoins approuvée dans la Confeſſion de Cyrille. Ces ſeules preuves démonſtroient clairement la fauſſeté du titre de cette piece dans le temps qu'elle parut, & ce que les Grecs ont fait depuis pour la condamner & pour la refuter, en a fourni une confirmation bien ample & bien authentique, comme on le fera voir dans la ſuite.

Fauſſeté de l'expoſé.
*M. l. Syr. Ref. Cyr.*

L'Expoſé eſt encore un tiſſu de fauſſetez, puiſque ſelon la remarque de Melece Syrigus, il devoit dire qui eſtoient ceux qui luy avoient demandé quelle eſtoit la créance de l'Egliſe Grecque, puiſque certainement ils ne devoient pas eſtre

dans sa Communion, s'ils ne sçavoient pas ce qu'elle croyoit. Il devoit les catechiser & les instruire s'ils n'ene stoientpas, suivant la Profession de foy, que toutes les Nations qui reçoivent le Baptesme, & ceux qui sont promeus aux Ordres sacrez promettent de conserver inviolablement. Ce fut donc par une imposture inoüie que Cyrille supposa une demande qui ne luy avoit point esté faite, parce que suivant ses propres lettres, long-temps avant 1629. qui est la date de sa premiere Confession donnée en Latin, il avoit desja déclaré suffisamment qu'il estoit Calviniste, & pour ce qui regardoit l'Eglise Grecque, on voit par sa lettre à Utenbogar qu'il avoit dit tout le contraire de ce qu'il a mis dans sa Confession. Si donc aprés cela on luy demandoit quelque chose par escrit, cela ne pouvoit estre fait à autre dessein, que pour l'engager davantage. Mais il n'estoit pas possible qu'on luy eust demandé ce que croyoit l'Eglise Grecque, ny que cette demande luy eust esté faite par ceux avec lesquels il estoit en une estroite liaison, qui estant à Constantinople, en estoient assez informez, & pouvoient s'en esclaircir tous les jours.

*Def. de la Perp. t. 1. 126.*

C'est encore une fausseté manifeste que ce qu'il dit dans l'Exorde, qu'il expose la foy de l'Eglise Grecque au nom de toute son Eglise. Car comme remarque Syrigus, & aprés luy Dosithée dans le Synode de Jerusalem, ny les Evesques qui composent le Synode Patriarchal de Constantinople, ny les autres Patriarches, ny les officiers de la Grande Eglise, n'en avoient jamais eu aucune communication. Comment donc pouvoit-il parler au nom de toute son Eglise, sans la participation de ceux qui y tenoient les premieres places ?

Seconde fausseté

Nous sçavons bien que Cyrille s'estoit vanté dans ses discours familiers avec l'Ambassadeur de Hollande, & dans ses lettres à Leger, à Diodati, & à ses autres correspondants, qu'il avoit communiqué sa Confession à plusieurs Metropolitains & Evesques, ausquels il avoit inspiré les mesmes sentiments que les siens : que sur cela M. Smith assûre tres-positivement qu'il y en avoit un tres grand nombre qui estoient prests à sacrifier leurs biens & leurs vies pour soustenir cette Confession, & qu'aprés un tesmoignage comme celuy de M. Haga, il n'estoit pas permis d'en douter. On n'accuse pas cet Ambassadeur de mauvaise foy, mais d'une

Parce qu'il n'avoit pas communiqué sa Confession à son Clergé.

grande crédulité, puisque tout ce qu'il pouvoit sçavoir de ces faits n'estoit appuyé que du tesmoignage de Cyrille : & il estoit inexcusable d'avoir autorisé, quoyqu'indirectement le faux titre de sa Confession, puisqu'il ne pouvoit pas ignorer aprés avoir fait quelque séjour à Constantinople, que ce n'estoit pas celle des Grecs.

Quoyque la lettre d'Arsenius semble le marquer. P. 104.

On a remarqué ailleurs que dans la lettre d'Arsenius imprimée avec la mesme Confession & les deux Synodes qui la condamnerent, il est dit qu'il assembla *un Synode de brigands, & de scelerats comme luy*, *où il confirma sa Confession Calviniste* : sur quoy on a dit que si ces paroles s'entendoient de quelque assemblée secrete, dont on n'avoit eu aucune connoissance, la chose estoit vray-semblable, puisqu'on sçavoit d'ailleurs que Cyrille avoit essayé de corrompre quelques Evesques : mais qu'il n'y avoit pas lieu de croire qu'il eust tenu aucun Synode dans les formes, parce que cela suffisoit pour le convaince & d'heresie & de parjure, lorsqu'il desavoüa plusieurs fois sa Confession avec serment. Il y a donc plus de raison de croire Syrigus, qui estant chargé de la refuter, comme il fit, estoit mieux informé qu'un autre, lorsqu'il assure que jamais elle n'a esté communiquée au Synode des Evesques : qu'il ne s'en est point assemblé pour cela, & que tout ce qui eut rapport à cet ouvrage de tenebres, se fit en secret.

La Confession fut long-temps inconnuë aux Grecs, sur tout comme l'ouvrage de Cyrille.

La Confession parut en Latin en 1629. & les Grecs n'en eurent alors presque aucune connoissance : car la Refutation qui en fut faite sur cette copie Latine par Jean Matthieu Caryophille ne fut imprimée que trois ans aprés. Lorsque l'impression Grecque eut paru à Geneve en 1633. elle ne fut gueres plus connuë par les Grecs, sinon à l'occasion du bruit que fit le Comte de Cesy Ambassadeur de France, & ensuite le Comte de Marcheville. Les Grecs estoient partagez suivant leurs attachements particuliers aux interests de Cyrille, ou à ceux de ses competiteurs : mais ce n'estoit pas pour disputer si cette Confession contenoit la foy de l'Eglise Grecque ou non ; car chacun estoit assez convaincu que cette Exposition estoit toute Calviniste. C'estoit pour examiner si Cyrille en estoit l'Auteur, ou si elle luy estoit faussement attribuée, comme prétendoient ceux qui ne le connoissant pas assez, ne jugeoient de luy que par ses protestations & par ses

ſerments que la profeſſion exterieure & la pratique de ce qui eſt creu & pratiqué parmy les Grecs, rendoient tres-croyables.

Ces ſeules contradictions & diſputes qui durerent meſme long-temps aprés ſa mort prouvent d'une maniere bien poſitive, qu'avant que cette Confeſſion paruſt, les Grecs croyoient toute autre choſe que ce qu'elle contient, & on en a des preuves dans les ouvrages de ceux qui ont tousjours paſſé pour Orthodoxes, depuis Jeremie juſqu'à Cyrille. Elle ne fut jamais receuë de ſon temps, puiſque meſme elle ne fut jamais publiée, & qu'il eſt de notorieté publique, qu'il n'y eut pas la moindre innovation dans la diſcipline exterieure de l'Egliſe Grecque: que la Liturgie y fut tousjours celebrée comme elle l'avoit eſté avant Cyrille, les Sacrements adminiſtrez de meſme, avec les prieres & les ceremonies qui ſe trouvent dans l'Euchologe: & ceux qui s'en ſervoient, ceux qui adoroient l'Euchariſtie, ceux qui celebroient la Meſſe des Preſanctifiez, ceux qui diſoient tous les jours les prieres à la Vierge & aux Saints qui ſont dans l'Horologe, ne pouvoient pas croire ce qui eſt contenu dans une Confeſſion qui condamne toutes ces pratiques comme des ſuperſtitions & des abus. Si on dit que Cyrille l'a fait, on en convient, mais c'eſt ſuppoſer une choſe entierement impoſſible que toute une Egliſe faſſe ce qu'un ſcelerat ſans conſcience a fait par intereſt, & les Grecs n'en avoient aucun qui les engageaſt à une fiction ſi criminelle.

Diverſité d'avis ſur ce point qui durerent meſme aprés ſa mort.

Hottinger qui a bien ſenti la force des raiſons par leſquelles on luy avoit prouvé que la Confeſſion de Cyrille ne pouvoit eſtre celle des Grecs, puiſqu'avant luy & depuis, ils ont eu une créance entierement oppoſée, s'eſt reſtraint à dire, *qu'on ne pouvoit nier au moins que de ſon vivant, ils ne cruſſent conformément à ſa Confeſſion.* Les Lutheriens l'ont également confondu ſur une ſi mauvaiſe chicane. En effet, il eſtoit impoſſible que du vivant de Cyrille une pareille doctrine euſt eſté receuë dans l'Egliſe Grecque par un nombre conſiderable d'Eveſques & de Laïques & que l'année meſme de ſa mort, elle euſt eſté condamnée ſolemnellement dans un Synode, ſans aucune oppoſition, & ſans que perſonne reclamaſt. Il auroit fallu que depuis le Patriarchat de Cyrille, les Grecs euſſent entierement changé de créance,

Défaite inſouſtenable de Hottinger, qui dit que la Confeſſion eſtoit la doctrine des Grecs du vivant de Cyrille.

autant qu'en change un Proteſtant qui ſe fait Catholique, ou un Catholique qui ſe fait Proteſtant. Enſuite il falloit que depuis la mort de ce malheureux, en moins de ſix mois, il fuſt arrivé un nouveau changement : & meſme que ces deux changements ſe fuſſent faits d'une maniere imperceptible ſans contrarieté d'avis, ſans diſpute, ſans tumulte, & ſans qu'il en reſtaſt aucune memoire.

Cette reſponſe enferme des ſuppoſitions abſurdes.

Ce n'eſt pas une choſe rare dans les Eſcrits des Calviniſtes que de trouver la pluſpart de leurs ſyſtemes eſtablis ſur de pareilles ſuppoſitions. Celle-là n'a pas plus d'abſurditez, que pluſieurs autres qui doivent eſtre faites pour rendre vray-ſemblables les changements de doctrine en Orient & en Occident, par leſquels M. Claude prétend que la preſence réelle & la tranſubſtantiation ont eſté introduites. Mais pour ces autres ſuppoſitions qui regardent des temps éloignez, il ſe ſauve dans les tenebres de l'hiſtoire, qu'il a taſché d'embroüiller. Icy les faits ſont recents, & M. de Nointel a veu à Conſtantinople pluſieurs Eveſques teſmoins de ce qui eſtoit arrivé dans les troubles que Cyrille excita en ſon Egliſe, & aucun n'a jamais pû s'imaginer qu'on oſaſt vouloir faire croire au public que toute la Grece avoit embraſſé le Calviniſme, trente ou quarante ans auparavant & qu'elle y euſt renoncé, ſans que perſonne ſceuſt ni quand, ny comment, ny pourquoy, & ſans qu'il fuſt reſté le moindre veſtige d'un ſi grand changement. Il faut auſſi ſuppoſer, que dans cet intervalle, qu'on doit ſelon Hottinger donner à ſon ſyſteme, & qui dure pendant le Patriarchat de Cyrille, l'Egliſe Grecque ayant changé de créance, a conſervé ſans aucun ſcrupule des ceremonies & des prieres qui la deſtruiſent.

Elle eſt deſtruite par les Grecs.

Mais l'impoſſibilité de ces ſuppoſitions eſt aſſez ſenſible, pour n'avoir pas beſoin d'eſtre prouvée, & s'il reſtoit ſur cela quelque difficulté, ce que les Grecs ont fait depuis, ne laiſſe pas le moindre lieu de douter qu'ils n'ayent regardé la Confeſſion de Cyrille, comme une doctrine qui leur eſtoit entierement eſtrangere, & qu'on ne pouvoit leur attribuer ſans autant de fauſſeté que d'extravagance. Car Melece Syrigus teſmoigne que non ſeulement les Eveſques n'avoient pas entendu parler ſynodalement de cette Confeſſion, mais que pluſieurs s'eſtoient élevez contre Cyrille, propoſant pluſieurs chefs d'accuſation, particulierement celle qui

regardoit

regardoit l'herefie, quoy qu'il la niaft tousjours. C'eft auffi ce que les Genevois ont reconnu dans leur Preface, comme remarque le mefme Auteur, qui addreffant la parole à Cyrille continuë ainfi. *Vous donc qui fçavez en voftre confcience, que vous attribuez à tous les Grecs des opinions qui vous font particulieres, comment pouvez-vous prendre Dieu & les hommes à tefmoin, que ce font les fentiments de toute l'Eglife Grecque.* On auroit pû faire le mefme reproche aux Calviniftes, car à moins d'une ignorance prodigieufe, ils fçavoient affez que les Grecs eftoient dans des fentiments tout oppofez, & quand ils ne l'auroient pas fceu par leur eftude, ils le devoient apprendre par Cyrille mefme, qui ne les entretenoit d'autre chofe, que de la peine qu'il prenoit à inftruire & à convertir les principaux de fon Eglife, des obftacles qu'il y trouvoit, de l'attachement qu'ils avoient à la doctrine de la Tranfubftantiation, de l'interceffion des Saints, & à d'autres articles, particulierement le merite des bonnes œuvres, comme on le void dans plufieurs de fes lettres. Aprés cela, pouvoit-il donner cette Confeffion comme eftant generalement receuë dans l'Eglife Grecque, puifqu'il n'y trouva pas un feul Evefque qui la vouluft figner, & vray-femblablement, il ne s'engagea pas à faire une propofition auffi perilleufe, & qui pouvoit le perdre.

Ainfi il eft clairement prouvé que Cyrille refpondant de fon chef, & fans la participation de fon Clergé, à ce que les Calviniftes luy avoient demandé touchant la créance de l'Eglife d'Orient, a efté un impofteur en luy attribuant ce qu'elle n'a jamais cru, ce qu'elle ne croyoit pas, & ce qu'elle ne croid pas encore; & que fi M. Haga ou Leger avoient cru que veritablement telle eftoit la créance des Grecs, ils avoient bien perdu leur temps à Conftantinople, où ils pouvoient reconnoiftre par l'entretien avec les Evefques & les Officiers de la Grande Eglife, encore plus par la feule obfervation des ceremonies publiques, que Cyrille fe mocquoit d'eux. S'ils fçavoient que Cyrille parloit contre fa confcience, & contre la notorieté publique, on ne peut les juftifier d'avoir efté complices d'une impofture auffi groffiere, qui avoit principalement efté concertée pour tromper les Occidentaux, en quoy il paroiffoit que Leger & les Genevois avoient bien mauvaife opinion de la capacité de leur fiecle,

On ne peut donc juftifier Cyrille d'impofture.

car ils ne tromperent que ceux qui voulurent bien eſtre trompez. Les Calviniſtes reprochent ſi ſouvent & ſi injuſtement aux Catholiques les fraudes pieuſes, qui peuvent eſtre imputées aux particuliers, mais que jamais l'Egliſe n'a approuvées. En peuvent-ils trouver parmy nous une pareille ? Car non ſeulement nos Auteurs, mais les Grecs aſſurent que cette fauſſe Confeſſion fut concertée entre les Calviniſtes & Cyrille ; que moyennant cet engagement ils luy fournirent de grandes ſommes pour acheter, & pour conſerver la dignité Patriarchale, & qu'il s'engagea de ſon coſté à publier ſa Confeſſion dans l'Egliſe Grecque, & à l'y faire recevoir. Ce n'eſtoit donc pas la créance des Grecs, puiſqu'il falloit travailler à la reſpandre parmy eux. Si les Proteſtants, ou pour mieux dire, les Calviniſtes diſent le contraire, ils ſeront bien empeſchez à le prouver, puiſqu'ils n'ont pour teſmoins que leurs Miniſtres, & meſme le ſeul Leger, dont nous avons fait voir que la bonne foy eſtoit fort ſuſpecte, ou au moins celle de Hottinger, qui ont diſſimulé ou ignoré pluſieurs faits qui deſtruiſoient toutes leurs fables. Enfin on ne croid pas que perſone puiſſe nier qu'en une affaire qui regarde les Grecs, ils ne doivent eſtre crus, préferablement à un Suiſſe & à un Genevois. Nous allons examiner ce qui s'eſt fait dans l'Egliſe Grecque ſur la Confeſſion de Cyrille.

---

## CHAPITRE VI.

*On fait voir par des preuves de fait certaines & inconteſtables, que la Confeſſion de Cyrille a eſté rejettée, & condamnée par l'Egliſe Grecque en corps, & par tous les Theologiens Grecs qui ont eſté depuis Cyrille juſqu'à ce temps-cy.*

Les Calviniſtes n'ont rien allegué qui puiſſe prouver que la Confeſſion de Cyrille ait eſté celle de l'Egliſe Grecque.

SI on demande aux Calviniſtes quelles preuves ils ont que la Confeſſion de Cyrille ſoit celle de l'Egliſe Grecque ou Orientale, ainſi qu'il l'a aſſuré dans ſon titre, & dans ſon exorde, ils n'en peuvent apporter d'autre que celle dont ils fatiguent le public depuis ſoixante & dix ans, qui eſt que Cyrille l'a ainſi aſſuré, & qu'on ne peut douter ſans injuſtice de la verité de cette piece, puiſque M. Haga avoit certi-

fié qu'il l'avoit en original escrite de la main de l'Auteur. Il s'ensuit uniquement qu'elle est veritablement de Cyrille, ce qui d'abord avoit paru incroyable aux persones les plus esclairées, tant parce qu'on ne pouvoit comprendre qu'un homme, qui vivoit publiquement dans la Communion des Grecs, & qui estoit à la teste de leur Eglise, eust pû abandonner la Religion de ses peres, par une déclaration particuliere donnée à des heretiques, & continuer à pratiquer ce qu'il y avoit condamné. On avoit aussi peine à comprendre qu'un homme d'une capacité mediocre, & encore moins un Patriarche de Constantinople, eust pû estre assez ignorant pour s'imaginer que les Grecs crussent ce qu'il leur attribuoit, ou assez effronté pour leur attribuer une créance entierement contraire à la leur, par une imposture si grossiere, que les plus simples Laïques estoient capables de la découvrir. Ce doute n'estoit donc pas sans fondement, & les certificats de M. Haga, ont servi à l'esclaircir, ce qu'ont fait pareillement les lettres de Cyrille & de Leger, en prouvant que la Confession estoit veritablement l'ouvrage de celuy dont elle portoit le nom. On ne dispute plus presentement de ce fait : mais il ne sert en façon quelconque à prouver que la créance de l'Eglise Grecque y fust representée fidelement. Cyrille l'a asseuré : & son escrit est attesté par l'Ambassadeur de Hollande & par un Ministre du saint Evangile. Tout ce que cela prouve est que Cyrille estoit convaincu par sa propre signature d'estre un calomniateur & un imposteur : & que ceux qui se rendirent garants envers le public d'une si grossiere imposture en faisant les éloges de la piece & de l'Auteur, estoient bien simples s'ils croyoient sur sa parole un fait dont ils reconnoissoient la fausseté, entrant seulement dans une Eglise de Grecs durant le Service ; ou qu'ils n'estoient pas moins coupables que l'imposteur, s'ils dissimuloient la verité.

Ils n'en ont donné aucunes preuves.

Que les Calvinistes examinent tout ce que leurs escrivains ont dit sur cette matiere depuis tant d'années, ils n'y trouveront pas d'autres preuves que celles-là, si on les peut appeller des preuves. Il est inutile de faire valoir tous les éloges qu'ils ont fait de Cyrille comme d'un Saint, & comme d'un Martyr : toutes ces fausses loüanges qu'il ne meritoit pas, seroient effacées par un crime aussi noir que celuy

de ſon impoſture. Ce n'eſt pas de M. Hága, ny de Leger, que nous apprendrons ce que croid l'Egliſe Grecque, ſur tout aprés les declarations ſi expreſſes qu'elle a faites dez le vivant de Cyrille, & depuis ſa mort de l'horreur qu'elle avoit de la doctrine qu'il luy avoit imputée ſi fauſſement.

Preuves contraires. I. Les diſputes de Coreſſius avec Leger.

Pour ne parler que de ce qui s'eſt paſſé du temps de Cyrille, nous apprenons par le teſmoignage de Nectarius Patriarche de Jeruſalem, que Coreſſius fut député par l'Egliſe de Conſtantinople pour diſputer avec Leger, & que les Conferences furent miſes par eſcrit; fait ſur lequel les Calviniſtes ont gardé un profond ſilence. Cependant il ſuffit ſeul pour les confondre, ſur ce qu'ils ont prétendu attribuer à toute l'Egliſe d'Orient, les ſentiments particuliers de Cyrille. Car elle n'auroit pas chargé un Theologien de la défendre contre un Miniſtre Calviniſte, ſi elle euſt eſté d'accord avec ceux de cette ſecte: & par ce que dit Nectarius, autant que par quelques endroits des lettres de Cyrille, on reconnoiſt qu'ils n'eſtoient d'accord ſur aucun des articles controverſez, au lieu que la Confeſſion s'accorde parfaitement avec celle de Geneve.

II. Le Traité de Gregoire Protoſyncelle.

Preſque en meſme temps Gregoire Protoſyncelle fit imprimer ſon Abregé de la Doctrine Chreſtienne, compoſé ſur les Memoires de Coreſſius ſon maiſtre, & qui fut approuvé non ſeulement par luy, mais par tous les Grecs en 1635. deux ans aprés l'impreſſion de la Confeſſion de Cyrille, à laquelle il eſt abſolument contraire. Cependant les Grecs ont tousjours regardé Gregoire comme Orthodoxe, & Cyrille qui ne l'oſa jamais cenſurer, a eſté condamné comme Heretique: par conſequent ſa Confeſſion eſtoit fauſſement attribuée aux Grecs.

III La condamnation de la Confeſſion par deux Synodes.

En 1638. la meſme année que Cyrille mourut, elle fut condamnée dans le Synode tenu par Cyrille de Berroée, & en 1642. par un autre tenu ſous Parthenius le Vieux. L'année ſuivante la Confeſſion Orthodoxe fut approuvée par le meſme Patriarche, & par les trois autres de l'Egliſe Grecque; qui reconnoiſſant ainſi que la doctrine qui y eſtoit expliquée, eſtoit celle qu'ils recevoient ſeule comme Orthodoxe, condamnoient par une conſequence neceſſaire celle de Cyrille, à laquelle ils l'oppoſerent.

IV. Melece Syri-

Melece Syrigus qui fut chargé par le Synode de Molda-

vie confirmé par celuy de Conſtantinople dont nous venons de parler, de donner la derniere main à cette Confeſſion dreſſée d'abord par Pierre Mohila Metropolitain de Kiowie, eut auſſi commiſſion de travailler à refuter celle de Cyrille, ce qu'il fit par un ouvrage tres-ſolide que nous avons cité pluſieurs fois. Ainſi en moins de cinq ans, elle fut condamnée & refutée par deux Sentences Synodales, une Confeſſion toute oppoſée, & un ouvrage Theologique. Dira-t'on que les Grecs euſſent changé de ſentiment en un eſpace auſſi court que celuy qui s'écoula depuis la mort de Cyrille Lucar, juſqu'au Synode de Cyrille de Berroée? Les Grecs n'en conviennent pas, & il n'y auroit rien de plus abſurde que cette imagination. Donc puiſque ces Synodes, la Confeſſion Orthodoxe, & la Refutation de Syrigus combattent la créance de Cyrille, elle ne pouvoit eſtre receuë dans l'Egliſe Grecque, comme la foy commune de tout l'Orient.

gus chargé de refuter la Confeſſion.

Dans le temps meſme que Parthenius le Vieux tenoit le Siege de Conſtantinople, Jean Caryophylle qui avoit reſpandu quelques Eſcrits conformes à cette Confeſſion Calviniſte, fut cité & obligé de ſe retracter.

V. Condamnation de Caryophylle qui eſtoit dans les meſmes erreurs.

Il ne ſe trouve aucun fait remarquable depuis ce temps-là juſqu'à l'Ambaſſade de M. de Nointel, qui obtint des Grecs & des autres Orientaux pluſieurs Atteſtations, & Expoſitions de foy, entierement oppoſées à la Confeſſion de Cyrille.

VI. Atteſtations du temps de M. de Nointel.

En 1672. à l'occaſion du Synode tenu en Jeruſalem pour la dédicace de la nouvelle Egliſe de Betlehem, les Grecs furent conſultez par M. de Nointel. Doſithée Patriarche dreſſa les Decrets, & y adjouſta un diſcours qui contient pluſieurs circonſtances particulieres touchant la Confeſſion de Cyrille, qui y eſt condamnée comme Calviniſte.

VII. Synode de Jeruſalem.

La meſme année Nectarius ſon prédeceſſeur dans le Siege Patriarchal, qui ayant abdiqué, avoit aſſiſté & ſouſcrit à ce Synode, eſcrivit la lettre imprimée depuis peu, aux Religieux du Mont Sina, dans laquelle aprés avoir refuté les calomnies du Miniſtre Claude contre les Grecs, il rejette la Confeſſion de Cyrille, & aſſure que c'eſt dans les Decrets & les Auteurs que nous avons nommez, qu'il faut apprendre la créance de l'Egliſe Grecque.

VIII. Eſcrit de Nectarius envoyé au Mont Sina.

Doſithée fit imprimer en 1682. le Traité de Nectarius

IX. Traité du meſ-

ane contre la Primauté du Pape. contre la Primauté du Pape, dans lequel il enseigne la Transsubstantiation & d'autres articles condamnez par Cyrille.

X. Impression des œuvres de Simeon de Thessalonique. L'année suivante le mesme Dosithée fit imprimer en Moldavie les œuvres de Simeon de Thessalonique, que les Grecs estiment autant qu'aucun Theologien des derniers temps. On n'y trouve rien qui puisse s'accorder avec la Confession de Cyrille.

XI. Seconde condamnation de Caryophylle. Jean Caryophylle ayant au bout de quarante-quatre ans renouvellé les erreurs qu'il avoit esté obligé de condamner, fut cité devant Callinique Patriarche de Constantinople en 1691. & ses Escrits dans lesquels conformement à la doctrine de Cyrille, il rejettoit la Transsubstantiation, furent condamnez par une Sentence Synodale publiée aussi depuis peu.

XII. Sa refutation par Dosithée. Enfin Dosithée qui se trouva present à ce Synode, refuta aussi Caryophylle par un Escrit particulier ; & pour monstrer que l'Eglise Grecque n'avoit pas varié depuis le Synode de Jerusalem, il fit imprimer en 1690. à Buchorest en Walaquie, l'Escrit qui fut approuvé synodalement sous le titre de *Boulier de la Foy Orthodoxe*, en luy donnant celuy d'*Enchiridion* ou de *Manuel*, y adjoustant plusieurs passages & autoritez dont il fortifie tout ce qu'il avoit dit contre Cyrille & sa Confession.

XIII. Autres Escrits imprimez par les Grecs ou MSS. Nous ne parlons pas des particuliers qui peuvent avoir escrit sur la mesme matiere, & dont les livres ne nous sont pas encore connus : mais on en a imprimé quelques-uns en Moldavie & en Walaquie, conformes à ceux-là dans les articles de l'Eucharistie, des sept Sacrements, & des autres rejettez par la Confession de Cyrille & receus dans l'Eglise Grecque. On ne doit pas oublier ce qu'en a escrit Panagiotti dans sa lettre à M. de Nointel, ainsi que quelques autres dont les paroles sont rapportées dans la Perpetuité de la Foy.

Comparaison de ces preuves avec celles des Calvinistes. On demande à toute persone non préoccupée, si le tesmoignage obscur, & embarassé de M. Haga, celuy de Leger, les brutalitez de Hottinger, & la doucereuse temerité de M. Claude, peuvent donner la moindre atteinte à de telles preuves, qui sont d'autant plus authentiques que les Catholiques n'ont eu aucune part à tous ces Actes, excepté au Synode de Jerusalem, & ce fut mesme seulement en proposant les questions au Patriarche Dosithée & le laissant faire.

Que ſi ce ſeul motif a pû paroiſtre ſuffiſant, non pas à celuy qui l'a fait imprimer il y a deux ans avec des commentaires dont on croid avoir aſſez découvert l'ignorance, la fauſſeté & le ridicule; mais à des Calviniſtes plus ſerieux, pour rendre ce Synode ſuſpect, Doſithée y a remedié en le faiſant imprimer luy-meſme, ſous le titre nouveau de *Manuël contre les Lutheriens & les Calviniſtes*.

Les cenſures de la Confeſſion de Cyrille n'ont jamais eſté conteſtées par les Grecs.

Il faut auſſi remarquer que la Confeſſion de Cyrille fut contredite & attaquée par les Grecs dez qu'ils en eurent connoiſſance: qu'auſſi-toſt qu'ils furent délivrez de cet Apoſtat, ils la condamnerent dans la forme la plus ſolennelle, & que ces Cenſures, & ce qui a eſté eſcrit pour les défendre conformement à la doctrine qu'elles expoſent, n'a pas receu la moindre atteinte depuis ſoixante & dix ans, mais qu'au contraire elles ſont encore conſiderées comme la regle unique de la foy parmy les Grecs.

Fauſſes raiſons de M. Claude pour rejetter ces Cenſures.

On avoit cité à M. Claude dés le commencement de la diſpute ſur la Perpetuité, les Decrets des Synodes ſous Cyrille de Berroée & ſous Parthenius le vieux: il les a traitez de prétendus Synodes, mais outre que les Lutheriens les reçoivent comme veritables, il n'a jamais pû dire une raiſon ſupportable qui puſt les rendre heureux. Sera-ce à Zurich, à Charenton & à Londres, qu'on jugera de pareilles queſtions, ou à Conſtantinople? On a fait voir que ces Actes eſtoient hors d'atteinte, & que toutes les objections des Calviniſtes pour les attaquer, eſtoient frivoles & inutiles. Ainſi on ſe contentera d'adjouſter icy que Doſithée qui merite plus de créance que M. Claude, & que M. Smith, les a crus ſi veritables, & d'une ſi grande autorité qu'il les a inſerez entiers dans le Synode de Jeruſalem, & enſuite dans ſon *Enchiridion*, aprés les avoir tirez des Archives de la Grande Egliſe. Tout ce que M. Smith a dit de ſon coſté contre Syrigus, la Confeſſion Orthodoxe, & d'autres pieces, a eſté ſuffiſamment refuté.

Recapitulation des preuves contre la Confeſſion de Cyrille.

Voilà donc cette Confeſſion que Cyrille par une impudence outrée, donna comme celle de toute l'Egliſe Grecque, combattuë d'abord qu'elle paroiſt, deſavoüée avec ſerment par ſon Auteur, fait duquel on ne peut douter, puiſque tous les Grecs le certifient, & qu'en cela ils ne diſent rien qui ne s'accorde avec l'hiſtoire de ce temps-là: condamnée par

deux jugements Synodaux : refutée par un Theologien qui est chargé de ce travail par une déliberation publique : détruite par une Confession toute contraire que toute l'Eglise d'Orient approuve : condamnée ensuite par le Synode de Jerusalem, sans qu'il y ait eu aucune revocation de toutes ces Sentences. C'est-là cependant la seule piece sur laquelle M. Claude & M. Smith, prétendent qu'on doit juger de la veritable créance des Grecs.

Tous les Actes qu'on a citez sont authentiques, & reconnus par les Grecs.

On ne doit pas non plus omettre que les Actes & les escrits par lesquels on prouve que cette Confession n'est pas celle de l'Eglise Grecque, sont revestus de toutes les formes necessaires : & on prétendra les destruire par des lettres de M. Haga, ou du Ministre Leger, pour establir la verité d'une piece informe, comme nous le ferons voir dans la suite. La verité n'est pas si long-temps à estre esclaircie : & nonobstant l'autorité de Cyrille, on reconnut presque aussi-tost ses fourberies. Pourquoy donc depuis si long-temps, ne s'est-il pas trouvé un Grec qui ait rendu justice à ce Martyr des Calvinistes ? Il ne paroist pas neantmoins qu'il y en ait eu un seul dans la Grece qui ait entrepris de justifier sa memoire d'un reproche aussi odieux que celuy d'heresie, pas mesme ceux qui sont tombez dans les mesmes erreurs, comme Theophile Corydale & Jean Caryophylle. Le Vayvode de Moldavie Basile fit imprimer le Synode de 1642. Panagiotti a fait imprimer deux fois à la priere des Patriarches la Confession Orthodoxe : Dosithée a imprimé les Decrets des deux premiers Synodes, avec ceux de Jerusalem. On ne trouvera pas cependant que jamais les Grecs ayent fait imprimer la Confession de Cyrille : c'est donc encore une nouvelle preuve qu'elle ne contient pas la veritable créance de l'Eglise Grecque.

Conclusion.

Nous prions les Calvinistes de satisfaire s'ils le peuvent à toutes ces preuves par des responses précises, & de fait, sans conjectures, sans raisonnements, d'autant plus qu'ils peuvent assez reconnoistre que tous ceux de M. Claude & de M. Smith, ne peuvent servir de rien contre le tesmoignage de toute la Grece. Que si nous avons prouvé comme nous croyons l'avoir fait, que la Confession de Cyrille est entierement contraire à ce que croid & pratique l'Eglise Orientale, on défie ses panegyristes de le justifier d'avoir esté

coupable

coupable d'une imposture la plus infame & la plus atroce dont il y ait memoire parmy les hommes.

## CHAPITRE VII.

*Que le défaut des formalitez necessaires selon les Grecs prouve la fausseté & l'inutilité de la Confession de Cyrille Lucar.*

Grotius, dont l'esprit estoit excellent, avoit remarqué le premier lorsque la Confession de Cyrille eut esté imprimée à Geneve, qu'elle devoit estre regardée comme suspecte, en ce qu'elle avoit esté faite sans consulter les Patriarches, les Metropolitains & les Evesques. Cette raison estoit fondée sur le Droit commun, & sur la discipline Ecclesiastique, & on a depuis reconnu qu'elle estoit tres-veritable, lorsqu'on a sceu plusieurs particularitez de ce qui s'observe parmy les Grecs, pour les Actes & les Rescrits des Patriarches, afin qu'ils soient authentiques, particulierement lorsqu'ils regardent la Foy. On doit ces esclaircissements à Dosithée Patriarche de Jerusalem, qui estant tres-bien informé des usages de son Eglise, les a expliquez dans le Traité préliminaire qui fait partie du Synode de 1672. auquel il n'a rien changé dans l'édition qu'il en a fait faire sous le titre d'*Enchiridion* dans le chap. 2.

Défaut de formalitez dans la Confession de Cyrille remarqué par Grotius.

*Sine Patriarchis, sine Metropolitis, sine Episcopis, novum nobis propinavit symbolum.*

Il marque donc dans ce chapitre qu'outre les preuves qu'il avoit données pour monstrer que si Cyrille estoit veritablement Auteur de ces chapitres ou articles exposez dans sa Confession, il l'avoit fait en secret, & sans qu'aucun des Orientaux en eust connoissance : cela se prouvoit encore par trois raisons incontestables. Car s'il les avoit publiez comme ils devoient l'estre, I. Ils auroient esté souscrits par les Evesques & autres Ecclesiastiques, qui sont tousjours auprés du Patriarche. II. Ils auroient esté transcrits dans les Registres de la Grande Eglise. III. Ils auroient esté escrits de la main de quelqu'un des Clercs ou Officiers. D'où il conclut que comme ces trois conditions manquent à la Confession de Cyrille, elle ne doit pas estre regardée comme un Acte Patriarchal, mais comme l'Escrit d'un particulier sans autorité. A l'égard de la premiere condition, voicy

Confirmé & expliqué par Dosithée dans le Synode de Jerusalem.

Enchirid. p. 109.

comme parle Dosithée. *Premierement il falloit que ces chapitres fussent signez par les Evesques qui se trouvoient presents, & par les Ecclesiastiques qui sont tousjours auprés du Patriarche (que l'ancienne Rome appelle Cardinaux :)* (il a retranché dans son édition cette comparaison qui n'estoit pas juste:) *& qui assistent le Patriarche dans tout ce qu'il fait. Or nos accusateurs ne peuvent monstrer qu'il y ait eu rien de semblable. Car de tous les Evesques & Ecclesiastiques, il n'y en a pas eu un seul qui les ait connus, qui les ait souscrits, ou qui ait eu connoissance que Cyrille les eust avoüez comme siens.*

Ce qui est confirmé par Syrigus, Nectarius, &c.

Ce que Dosithée dit dans ce premier article, s'accorde entierement avec ce que Syrigus en avoit escrit trente ans auparavant lorsque la memoire des faits estoit toute recente. C'est ce que Nectarius a tesmoigné pareillement : ainsi que Parthenius de Burse qui estoit Patriarche lorsque M. de Nointel arriva à Constantinople, le luy assura. Par cette mesme raison plusieurs Metropolitains & Evesques qui n'avoient jamais oüi parler de la Confession de Cyrille, ny en public, ny en particulier, & qui l'avoient entendu prescher le contraire, qui de plus l'avoient veu pratiquer tout ce qui est receu dans l'Eglise Grecque, ne pouvoient encore croire aprés un grand nombre d'années qu'il en fust l'Auteur, de sorte mesme qu'il y eut assez de Prélats Grecs qui furent scandalisez des anathemes fulminez dans le Synode de Cyrille de Berroée contre la persone de Cyrille Lucar, parce qu'en effet il n'y avoit pas de preuves suffisantes contre luy, pour le convaincre qu'il eust donné cette Confession. Or cette circonstance confirme encore ce que dit Dosithée : car si Cyrille l'avoit communiquée à quelques Evesques, ils auroient pû rendre tesmoignage contre luy, & il n'a jamais paru qu'aucun d'eux l'ait fait, ny qu'aucun de ceux mesmes qu'il loüe dans ses lettres comme affectionnez au Calvinisme, ait esté inquieté sur ce sujet, sous les Patriarches qui l'ont suivi.

Il falloit produire une copie de la Confession signée par les Evesques.

Il est inutile de perdre des paroles, comme ont fait tous les défenseurs de Cyrille, pour destruire ce que les Grecs disent touchant cet article ; le seul moyen de le faire efficacement, estoit de produire une copie de la Confession de Cyrille qui eust esté signée par quelques Evesques de ce temps-là : on n'en a pas pû produire une seule signature : & les Grecs nient qu'il y en ait eu. M. Haga, Leger, Hottinger,

M. Claude, M. Smith, ny aucun autre, n'ont osé dire qu'ils en eussent, & par consequent, ils ont avoüé qu'ils n'en avoient point. Mais puisque cette circonstance est necessaire, afin qu'une declaration touchant la foy soit authentique, il faut de toute necessité reconnoistre que celle de Cyrille ne l'est point : & qu'ainsi il s'est moqué de M. Haga, en luy donnant un papier volant, informe & defectueux, comme une Confession authentique de l'Eglise Orientale.

Le tesmoignage de Cyrille ne prouve rien. Vaine response de M Smith.

Mais il luy avoit dit que plusieurs Metropolitains & Evesques avoient tellement approuvé cette Confession, qu'ils estoient prests de mourir pour la défendre. On veut bien croire que Cyrille l'avoit dit, ainsi que beaucoup d'autres faussetez que cet Ambassadeur, dont on vante si fort la penetration & la capacité, crut à sa confusion fort legerement, comme celle-cy : car il n'y a pas de difficulté de comprendre qu'il y avoit moins de risque à signer cette Confession en secret, que de la publier par tout comme la regle de la foy, ce qu'il suppose qu'ils firent. Il sçavoit bien qu'un Acte comme celuy-là, n'est confirmé que par des signatures, pourquoy donc n'en a-t'il pû monstrer aucune ? Enfin on ne croid pas que ce qui a esté dit par M. Smith mérite la moindre response, que Cyrille estoit si éloigné du faste, qu'il ne voulut pas assembler de Synode, ny demander les signatures des Evesques, qu'il auroit pû obtenir facilement, afin d'éviter un vain esclat. Il semble qu'il n'y ait qu'à debiter des imaginations, pour opposer aux raisons solides des Grecs aussi-bien que des Catholiques : mais au moins il faudroit avant que de les proposer, les rendre vray-semblables. Un homme qui a mis son Eglise en combustion, & au pillage pendant dix-sept ans, pour obtenir, conserver, & reprendre le Patriarchat, estoit-il fort exempt de faste ? Peut-on dire qu'il y ait du faste à faire ce qu'on est obligé d'observer selon les regles de l'Eglise, & si un Evesque s'abstenoit de celebrer pontificalement, quand il le doit, ou s'il vouloit retrancher diverses ceremonies, sous prétexte d'éviter le faste, ne seroit-il pas exposé à la censure publique ? Où est le faste, d'assembler des Evesques, de leur communiquer comme à ses freres, la demande qu'on luy avoit faite de donner une Exposition abregée de la Foy de l'Eglise d'Orient ; de leur lire le projet qu'il avoit dressé, & de recevoir leurs avis & leurs signatures ? Mais ce que ces

Messieurs appellent *faste*, est le grand jour, & les formes Ecclesiastiques, que cet imposteur évita prudemment, sachant bien qu'il ne feroit pas approuver à son Clergé le Calvinisme tout pur, masqué sous le faux titre d'une Confession de l'Eglise Grecque.

Les Actes des Patriarches doivent estre enregistrez. 2. défaut de formalité.
Ed. G. L. p. 111. Enchirid. p. 17.

La seconde condition essentielle que marque Dosithée est celle-cy. *Que de pareils Actes soient transcrits dans les livres ou registres de la Grande Eglise, & que la copie ainsi faite soit signée ensuite par ceux qui ont signé l'original.* Car, continuë-t'il, *tout Escrit Patriarchal concernant la Foy, ou quelque autre affaire Ecclesiastique importante, doit estre Synodal, c'est-à-dire, qu'il doit estre dressé aprés avoir esté resolu & examiné synodalement & signé de mesme: aprés quoy il est transcrit dans les registres. Or il n'y a rien eu de pareil dans les chapitres de Cyrille, puisqu'ils n'ont point esté transcrits dans les registres: & que mesme à present, ils ne sont connus que d'un tres-petit nombre d'Evesques & d'Ecclesiastiques, encore moins par le commun des Laïques: mesme ce n'est que par le bruit que les adversaires ont fait de ces chapitres, taschant de s'en servir pour tromper les simples, en leur faisant croire sous ce prétexte que l'Eglise d'Orient est d'accord avec eux.*

Cela est prouvé par plusieurs exemples.

Ce que Dosithée escrit sur ce sujet, est prouvé par les Actes des Patriarches que nous alleguons contre les Calvinistes. Les Decrets des Synodes de Cyrille de Berroée, & de Parthenius le Vieux se trouvent ainsi inserez dans le *Codex*, ou Registre de l'Eglise de Constantinople: de mesme que l'Attestation solennelle du Patriarche Denis: avant cela l'Approbation de la Confession Orthodoxe, & en dernier lieu la Sentence Synodale de Callinique contre Jean Caryophylle. Dosithée fit aussi inserer les Actes du Synode de Jerusalem dans les Archives de son Eglise, comme il paroist par la certification de l'enregistrement qui est au bas de tous ces Actes. Il nous apprend dans l'article suivant que le Patriarche Jeremie voulut observer cette formalité, en faisant enregistrer ses Responses aux Lutheriens, quoy qu'il les donnast comme particulier, afin qu'on y adjoustast foy, & qu'elles fussent exemtes de reproche: comme aussi, ce que nous pouvons supposer, afin que ces copies authentiques empeschassent qu'on n'en pust respandre de fausses & d'alterees. Il est tres-certain que la Confession de Cyrille n'a jamais esté enregistrée de cette maniere, & par consequent il n'est pas moins cer-

tain que ce défaut de formalité neceſſaire luy oſte toute l'autorité d'un Acte Patriarchal. C'eſtoit-là une matiere ſur laquelle on auroit ſouhaité que M. Smith ſe fuſt eſtendu comme un teſmoin oculaire de ce qui s'obſerve à Conſtantinople, & qu'il nous euſt appris que Doſithée ſe trompoit, ce qu'il n'a pas neantmoins entrepris de faire.

Il paſſe donc cet article ſous ſilence, parce qu'en effet il n'y a rien à reſpondre, & l'Auteur des *Monuments authentiques* a pris ſa place pour défendre la Confeſſion de Cyrille d'une maniere toute ſinguliere. C'eſt qu'il avoüe qu'elle n'a pas eſté enregiſtrée à Conſtantinople, mais il prétend qu'elle l'a eſté en Jeruſalem beaucoup plus authentiquement, & voicy ſes preuves. Les Homilies de Cyrille ſe trouvent enregiſtrées dans la Grande Egliſe de Jeruſalem, elles contiennent la meſme doctrine que celle de la Confeſſion: donc elle y a eſté enregiſtrée. Il eſt difficile d'entaſſer enſemble plus de fauſſetez & d'abſurditez: car pour faire un enregiſtrement d'un Acte ſolennel, ou meſme de tout Acte ordinaire, il faut qu'il ſoit fait dans le territoire de celuy qui l'a donné: & icy les Grecs ne diſent pas qu'il falloit que la Confeſſion de Cyrille fuſt enregiſtrée quelque part, mais dans l'Egliſe Patriarchale de Conſtantinople, qui avoit intereſt à connoiſtre ce que ſes Patriarches diſoient à ſon nom.

Vaine objection contre cet article. Fauſſetez du Sr. A.

Mais ce qui eſt encore plus ſurprenant, cet enregiſtrement n'a pas eſté fait en Jeruſalem, & ce n'eſt qu'une imagination du Sr. A. Doſithée parmy les autres preuves de la fauſſeté de la Confeſſion, donne celle-cy: qu'on a en Jeruſalem des Homilies que Cyrille preſcha eſtant Patriarche de Conſtantinople, & qu'elles ſont eſcrites de ſa main: qu'on y trouve ſur tous les articles le contraire de ce qu'il avoit expoſé dans ſa Confeſſion, ce que Doſithée prouve par divers extraits. De ces copies manuſcrites le Sr. A. en fait un grand livre qui tient lieu de regiſtre public, au lieu qu'il paroiſt qu'elles eſtoient entre les mains de Doſithée, comme les autres livres & pieces qu'il cite.

On ne peut prouver l'enregiſtrement par les Homilies.

Il n'eſt pas moins remarquable, qu'il rapporte les extraits, comme contraires à ce que Cyrille avoit dit dans ſa Confeſſion, ce qui prouve ou qu'elle n'eſtoit pas veritable, ou que cet apoſtat avoit parlé contre ſa conſcience. Doſithée n'eſtoit pas un ignorant, ny aſſez ſtupide, pour combattre

Elles ſont contraires à la Confeſſion.

la Confession, par des passages choisis, qui y fussent conformes, & il n'y a qu'à les lire pour reconnoistre qu'il ne s'est pas trompé. Ainsi pour establir cette pretenduë conformité le S. A. fait deux choses: l'une est qu'il a crû pouvoir par de pitoyables gloses donner aux passages des sens tout-à-fait contraires à leur signification naturelle : l'autre est qu'il retranche, tout ce qu'il ne peut expliquer, conformément à la Confession; & c'est ainsi qu'il démonstre la ressemblance parfaite de cette piece & des homilies. Quand au fond il l'auroit prouvée, il n'auroit encore rien fait, puisque la régle n'est pas qu'un escrit afin d'estre reconnu Patriarchal, soit conforme à quelqu'autre qui sera inseré dans les Registres des Eglises, mais qu'il soit enregistré luy-mesme. Tout est donc faux & absurde dans ce raisonnement, & ceux qui se voudront donner la fatigue de lire les preuves que donne le S. A. de cette prétenduë conformité, seront estonnez de l'ignorance & de la hardiesse avec laquelle il croid embarasser les choses les plus claires, jusqu'à mettre au nombre des arguments démonstratifs un passage dans lequel Cyrille employe le mot de *Transubstantiation* : parce que, dit cet habile Escrivain, il doit s'entendre metaphoriquement.

Troisiéme condition, que les Actes soient transcrits par quelques Officiers de l'Eglise.

La troisiéme condition necessaire, est que les Actes soient escrits dans le *Codex* ou Registre par quelqu'un des Clercs ou Officiers de la Grande Eglise, ce qui n'a pas été observé à l'égard des Chapitres de Cyrille, quoyque cela ait tousjours esté fait pour les Actes qui regardent la foy & les ordonnances Ecclesiastiques, & en particulier le Patriarche Jeremie fit ainsi transcrire ses responses aux Theologiens de Wirtemberg, par Theodore Zygomalas Rheteur de la Grande Eglise, Dosithée en conclut que si Jeremie a eu cette attention pour des escrits qu'il donnoit comme particulier, à plus forte raison Cyrille la devoit avoir, donnant une Exposition de foy au nom de l'Eglise Orientale. Par consequent comme elle manquoit de toutes ces formalitez, elle ne pouvoit estre considerée en cas que Cyrille en fust l'Auteur, que comme ayant esté faite secretement, & d'une maniere frauduleuse.

*Act. VVirtemb.*

Les Grecs avoient raison de douter à cause de ces défauts que la Confession fust de Cyrille.

Nos adversaires n'ont encore rien respondu sur cet article, & ils ne peuvent y respondre: car ils ne sçavent pas mieux que les Grecs la pratique de l'Eglise Orientale. Les Decrets des Synodes contre Cyrille, ont toutes ces circonstances, &

par ce moyen ils ſont exemts de tout ſoupçon, ainſi que les Atteſtations Patriarchales produites dans la Perpetuité. Il eſt donc facile de reconnoiſtre que les Grecs n'ont pas ſans raiſon douté ſi long-temps de la verité de la Confeſſion donnée aux Hollandois par Cyrille, puiſqu'elle manquoit de toutes les conditions neceſſaires, ſuivant leſquelles un Acte Patriarchal eſt reconnu legitime. On leur demande à cette occaſion, s'ils croyent que leur ſaint Martyr ait ignoré toutes choſes, ou s'il les a diſſimulées. On ne peut pas ſuppoſer qu'un Patriarche ne ſceuſt pas ce que ſçavoient les moindres Officiers de l'Egliſe, & qu'il ignoraſt la forme que doit avoir un Acte Patriarchal. Il faut donc que le ſachant bien il n'en ait rien dit à M. Haga, ny à Leger, qui devoient eſtre bien peu inſtruits des couſtumes de l'Egliſe de Conſtantinople, puiſqu'ils ſe laiſſerent tromper ſi groſſiérement. Ainſi il ne penſoit qu'à les amuſer, & à s'acquitter de ce qu'il leur avoit promis, en leur donnant un eſcrit informe, qu'il pouvoit deſavoüer, comme il fit tousjours. En cela, on reconnoiſt aſſez le caractere de fourbe & d'impoſteur qu'il a ſouſtenu juſqu'à l'extremité, & puiſqu'il a trompé dans la forme, eſt-ce une ſi grande temérité de dire qu'il l'a fait auſſi dans le fond, ſur tout aprés qu'on en a donné des preuves auſſi claires que celles qui ont eſté rapportées?

On ne peut attaquer le teſmoignage de Doſithée.

On peut croire que toutes les reſponſes des diſciples de M. Claude, ſe réduiront à attaquer le Synode de Jeruſalem, comme a fait M. Smith, par des raiſons qui ont eſté refutées ailleurs. Mais quand elles auroient eſté auſſi fortes qu'elles ſont foibles, Doſithée ayant luy-meſme publié ce qui fut approuvé & ſigné en 1672. il n'eſt plus queſtion de ſoupçons, de conjectures, ny de figures de rhetorique, pour attaquer cette piece. On reconnoiſt auſſi par cette ſeconde publication la fauſſeté de tout ce que le S. A. avoit inventé, aſſurant que Doſithée avoit revolté tout ſon Clergé par la nouveauté de la doctrine qui y fut publiée, & qu'il avoit eſté chaſſé de ſon Siege. Ce que nous avons dit, lorſque nous avons parlé de l'autorité de ce Synode, ſuffit pour le mettre à couvert de toute la critique la plus ſevere. Ce n'en eſt pas une que d'inventer des fauſſetez groſſieres pour tromper les ignorants, dans la penſée qu'on ne pourra en eſtre convaincu, ce qui eſt la grande methode de l'Auteur *des*

*Monuments* : encore moins lorſqu'on croid impoſer au public par un air d'autorité comme ces teſmoins oculaires, qui n'ayant ny veu ny entendu, ce qui eſt public dans toute la Grece, ſçavent ce que tout le monde ignore, ce qui ne fut jamais, & qui ne pouvoit eſtre : enfin qui nous citent des Hollandois & des Suiſſes pour démentir tous les Grecs ; ou qui veulent oppoſer à des teſmoignages publics, certains, ſuivis, & jamais conteſtez, des declarations de vagabonds ignorants qui n'oſent retourner dans le païs, comme un prétendu Archeveſque de Samos qu'on a veu en France il y a plus de trente ans. Ces gens-là meſme n'oſent pas dire que ce que marque le Synode de Jeruſalem touchant les conditions requiſes, afin qu'une declaration d'un Patriarche ſoit authentique, ne ſoit veritable, puiſqu'on void qu'elles ont eſté tousjours obſervées. Il s'enſuit donc que celle de Cyrille eſt ſans autorité, & que ceux qui l'ont publiée, avec le faux titre qu'il y a mis de *Confeſſion de l'Egliſe Orientale*, ne peuvent eſtre juſtifiez ſur leur ignorance, ny ſur l'impoſture dont ils ſe ſont rendus garants, encore moins le S^r. A. qui luy a donné un nouveau titre de *Confeſſion des Grecs*, puiſqu'ils ſe trouvent réduits à un ſeul, qui eſt Cyrille.

Qu'on ne peut rien conclure de ce que la Confeſſion eſtoit eſcrite de la main de Cyrille,

Mais, diſent les Genevois, nous avons eu l'original eſcrit de la main de ce Patriarche, que M. Haga a certifié, comme la connoiſſant bien. On ne diſpute point ſur cet article ; mais on prétend qu'il ſert à prouver tout ce que diſent les Grecs, ſur les défauts eſſentiels de cette piece. Car un Patriarche ne donne pas des Actes publics eſcrits de ſa main : il y a des Officiers prépoſez pour les expedier : & une Bulle eſcrite de la main du Pape, n'auroit aucune autorité par cette meſme raiſon. Ainſi tout ce que prouve le teſmoignage de M. Haga ; eſt que Cyrille luy donna une Confeſſion toute Calviniſte eſcrite de ſa main : que peut-eſtre il croyoit ce qu'elle contenoit, car on en pourroit encore douter avec les Grecs, puiſqu'il preſchoit & pratiquoit tout le contraire ; mais qu'il eſtoit certainement un impoſteur & un calomniateur, lorſqu'il la donna au nom de tous les Grecs, qui croyoient que ce qu'il eſtabliſſoit comme des veritez, eſtoient autant d'erreurs abominables, & qu'ils n'en avoient jamais oüi parler. C'eſt un autre article ſur lequel les Calviniſtes ſe ſont le plus eſtendus, & que nous allons examiner.

LIVRE

# LIVRE NEUVIÉME,

## TOUCHANT LA CONFESSION DE CYRILLE, ſa publication & ſa reconnoiſſance.

## CHAPITRE PREMIER.

*On examine ſi on peut prouver que la Confeſſion de Cyrille a eſté publiée dans l'Egliſe Grecque, qu'il l'ait reconnuë, & qu'il l'ait ſouſtenuë.*

Contrarieté des Grecs & des Calviniſtes ſur cet article.

*Doſithée Enchir. p. 17.*

LEs Grecs & les Calviniſtes ſont entierement oppoſez ſur cet article. Ceux-là aſſûrent que jamais la Confeſſion de Cyrille n'a paru publiquement dans leur Egliſe, & qu'elle n'y a eſté connuë que par les copies imprimées à Geneve qui y furent apportées: que meſme il l'avoit tousjours deſavoüée, & qu'ainſi, à proprement parler, elle y a eſté ignorée, comme auſſi que Cyrille a tousjours paſſé parmy eux pour Orthodoxe. Les Calviniſtes au contraire nous le repreſentent comme *un genereux athlete combattant pour la verité, qui a publié cette Confeſſion à Conſtantinople, & dans toute la Grece, qui s'en eſt déclaré l'Auteur, & qui ne l'a jamais deſavoüée.* C'eſt ſur cela que ſont fondez les éloges dont ils l'accablent; & ſur ce meſme fondement, ils l'ont fait *martyr de la Foy Orthodoxe*, c'eſt-à-dire du Calviniſme, avec autant d'aſſurance que s'ils avoient des preuves que les Turcs l'avoient fait mourir, parce qu'il n'avoit pas voulu retracter ſa Confeſſion.

*Pref. de la Conf.*

Les Grecs doivent eſtre crus ſur les affaires de leur païs.

Il ſemble d'abord, ſans entrer dans la diſcuſſion des faits, qu'en pareille contrarieté, les Grecs ſont plus croyables ſur ce qui s'eſt paſſé parmy eux, que des eſtrangers qu'on reconnoiſt par tout fort mal inſtruits des affaires Eccleſiaſtiques de la Grece, & cette autorité augmente lorſqu'elle eſt ſouſtenuë par des Actes publics & particuliers, qui confirment leur teſmoignage. Les Calviniſtes, qui ne peuvent abſolument nier que cette premiere propoſition ne ſoit vraye, préten-

dent aussi prouver par les Grecs que la Confession de Cyrille a esté publiée & connuë dans toute l'Eglise d'Orient, mais ces Grecs se réduisent à Cyrille seul, qui ne peut estre escouté dans sa propre cause: à l'Ambassadeur de Hollande, & au Sr. Leger son Ministre, & ils n'ont point d'autres tesmoins. Car ceux qu'ils citent depuis ces premiers temps, ne disent que ce qu'ils avoient appris de ces deux persones, & par la lecture de leurs lettres, ou de celles que Cyrille leur avoit escrites. Ils n'y adjoustent rien que des déclamations & des lieux communs, pour relever la vertu & la pieté de ces persones: enfin la dignité de M. Haga, de mesme que si c'estoit un crime d'Estat & contre le Droit des Gents, de ne le pas croire aveuglement, sur des choses qui ne regardoient point son Ministere. Car ses Maistres ne l'avoient pas envoyé pour convertir les Grecs au Calvinisme: ainsi on rend tout le respect qui peut estre dû à une persone publique, lorsqu'on a cru sur sa parole, que Cyrille luy avoit donné sa Confession toute escrite de sa main. Quand aprés cela on prétendra prouver par son tesmoignage que c'est la créance de toute l'Eglise d'Orient, qu'elle y avoit esté receuë publiquement, & les autres faits fabuleux, dont Hottinger a composé son Roman, l'Ambassadeur ne merite pas plus de créance que son Ministre. En effet, si dans toute cette négociation il eust agi comme Ambassadeur des Estats, c'estoit en Hollande, & non pas à Geneve, qu'il devoit envoyer & faire imprimer la Confession de Cyrille. Il n'agit donc & ne doit estre consideré en tout cecy, que comme Calviniste, & non pas comme Ambassadeur.

Ils n'ont pas eu d'égard au tesmoignage de M. Haga. *Ref. Cyr. MS.*

Les Grecs, quoy qu'ils n'ayent eu à ce qu'il paroist aucune connoissance de ces fausses histoires dont les Ministres ont amusé le public, mais seulement de la Preface de l'Edition de Geneve, citée par Syrigus, n'ont eu aucun esgard à ce tesmoignage qui n'en merite point, & au lieu que nous ne contestons plus que Cyrille n'ait esté Auteur de la Confession qui porte son nom, plusieurs en ont encore douté aprés de longues années, parce que ce qu'ils avoient veu & entendu leur paroissoit plus vray-semblable, que ce qui estoit dit par un Estranger, que sa Religion leur rendoit suspect. Il leur paroissoit aussi incroyable qu'un Grec, non pas seulement élevé à la premiere place de leur Eglise, mais le plus

ſimple, euſt pû eſtre aſſez ignorant, ou aſſez hardi pour attribuer à toute l'Egliſe d'Orient des opinions auſſi éloignées de ſa créance & de ſa diſcipline, puiſque la conviction d'une pareille impoſture, ne demandoit que des yeux.

Ils ſçavoient de plus, que les Actes de cette nature, devoient eſtre reveſtus de formalitez neceſſaires, non ſeulement pour avoir autorité, mais pour n'eſtre pas regardez comme ſuppoſez. Le défaut entier de toutes ces formalitez rendoit donc, non pas ſuſpecte, mais fauſſe la Confeſſion de Cyrille, comme Patriarche. On les a marquées dans les chapitres précedents, & on void que cette raiſon confirmoit les Grecs dans la penſée qu'ils avoient qu'il n'en pouvoit eſtre l'Auteur, & pluſieurs ne le croyoient pas encore quarante ans aprés. Syrigus meſme qui eſtoit contemporain, refutant cette Confeſſion, & ne doutant pas, comme on void par la ſuite de ſon diſcours, que Cyrille n'en fuſt l'Auteur, dit neantmoins dans la Préface, qu'il en faut laiſſer le jugement à Dieu, parce qu'il n'y avoit aucune preuve publique qu'elle fuſt de luy.

Ils ne voyoient aucunes formalitez qui rendiſſent la Confeſſion vrayſemblable.

Cependant ſi on veut croire M. Haga, Leger, Hottinger & M. Smith, Cyrille a publié ſa Confeſſion à Conſtantinople devant tous les Grecs, il en a envoyé pluſieurs copies ſignées de ſa main, aux Metropolitains & aux Eveſques éloignez : il l'a reconnuë devant M. le Comte de Marcheville Ambaſſadeur de France ; & il ne l'a jamais deſavoüée. M. Haga & Leger n'ont d'autre teſmoin que Cyrille luy-meſme, qui le leur a aſſuré, & Hottinger n'en a pas eu d'autres que cet Ambaſſadeur & ſon Miniſtre. Voilà donc ſur quoy roule toute la diſpute, qui paroiſtra ſans doute fort bizarre, dez qu'on examinera les choſes, ſelon les regles deſquelles tous les hommes conviennent, pour de pareilles diſcuſſions.

Les Calviniſtes avancent ſans preuves qu'elle a eſté publiée.

Il s'agit d'un Acte le plus ſerieux & le plus important que puiſſe faire un Patriarche, qui eſt de donner une Expoſition de Foy, non pas à ſon nom, mais au nom de toute ſon Egliſe. On ſçait de quelle maniere de pareils Actes doivent eſtre dreſſez, expediez & publiez, afin qu'ils ayent autorité : chaque païs a ſes couſtumes, mais on convient par tout qu'il faut obſerver celles qui ſe trouvent eſtablies dans les lieux, où ils ont eſté faits, que ſans cela ils ſont regardez comme faux & defectueux, de ſorte qu'on n'y a aucun égard.

Il falloit qu'elle le fuſt dans les formes.

Sans quoy elle n'a pû estre publiée.

L'usage particulier de l'Eglise Grecque, est que tout Acte Patriarchal qui regarde la Foy ou la discipline, ait les conditions qui ont esté marquées cy-dessus, suivant le tesmoignage de Dosithée dans le Synode de Jerusalem, qui ne dit rien qu'on ne trouve observé en pareilles occasions. La Confession de Cyrille n'a aucune de ces conditions necessaires: d'où il s'ensuit qu'il ne l'a jamais mise en estat d'estre publiée, puisqu'elle ne le pouvoit estre qu'aprés avoir esté communiquée aux Evesques assemblez synodalement, & qu'alors elle devoit estre contresignée & escrite par les Officiers de la Grande Eglise, puis transcrite dans le *Codex* ou Registre. Il s'ensuit donc necessairement qu'elle n'a jamais esté publiée.

Si on peut dire qu'elle a esté publiée d'une maniere équivalente à ces formalitez.

On dira peut-estre qu'elle ne l'a pas esté dans les formes accoustumées, mais qu'elle l'a esté d'une maniere équivalente, car c'est à quoy les Calvinistes se réduisent. Mais c'est une illusion tres-grossiere que de supposer, que persone puisse changer les formes prescrites par les loix, & autorisées par l'usage. Quelque autorité qu'ait le Patriarche de Constantinople dans son Eglise, il n'a pas celle d'abroger ce qui est establi par une pratique immemoriale, & fondée en raison, autant qu'en exemples. S'il le pouvoit faire, il faudroit que ce fust du consentement de son Eglise & de son Clergé, & mesme par une loy contraire. S'il agit contre la loy, il se rend coupable de l'avoir violée, mais elle n'en subsiste pas moins: & tout ce qu'il fait est sans autorité. Or on ne croid pas que jamais Cyrille ait dérogé à cette loy de l'Eglise Grecque, & ceux qui le diroient, ne pourroient en donner la moindre preuve. Au contraire il parut agir de bonne foy & selon les regles, parce qu'il traitoit avec des gens, qui quoyqu'ils fussent sur les lieux, les ignoroient entierement. Il leur fit valoir que sa Confession estoit toute escrite de sa main, ce qui estoit entierement inutile: il assura qu'il en avoit envoyé diverses copies signées, ce qui ne servoit encore de rien, puisqu'il falloit outre son seing, y faire mettre celuy de quelque Officier de l'Eglise. Par consequent puisqu'on ne void pas le moindre vestige, ny dans ceux qui ont escrit sur cette affaire, ny mesme dans ses lettres & dans celles de Leger, qu'il ait donné aucune autre forme à sa Confession, que celle qui paroist dans les copies imprimées, elle n'en a jamais eu assez

pour estre renduë publique dans l'Eglise Grecque, & par consequent on ne peut supposer, quand il l'auroit dit cent fois, qu'elle y ait esté publiée.

Mais on ne trouve pas qu'il l'ait jamais dit, & ce que Hottinger, M. Smith, & les autres, veulent tirer de ses lettres, ne le prouve point. Il dit, en quoy il trompoit M. Haga & Leger, qu'*il publioit par tout sa Confession, qu'il l'avoit reconnuë comme sienne devant l'Ambassadeur de France*, & sur ce prétexte il s'excusoit escrivant à Diodati de la legaliser, disant qu'aprés une declaration si publique *elle n'avoit pas besoin de legalisation*. Ce seroit prendre le change que de se laisser surprendre par un équivoque si grossier. On appelle publication d'un Acte aussi important qu'une Exposition de Foy au nom de toute une Eglise, la derniere forme qu'on luy donne, aprés qu'il a esté dressé juridiquement, en le rendant public selon l'usage des lieux, par les voyes prescrites & par les Officiers préposez pour cela. Que les copies courent entre les mains de tout le monde, qu'elles soient escrites si on veut par celuy qui a pouvoir de le dresser: qu'il les montre à cinq cent persones, qu'il en parle ouvertement, cet Acte n'est point censé publié, s'il ne l'est selon les formes. C'est-là précisément le fait de la Confession de Cyrille. Ainsi comme une Bulle, un Edit, une Sentence dont on auroit les minutes, escrites de la main de ceux qui auroient pouvoir de les publier, n'auroient aucune force, si on ne les avoit revestus de toutes les formalitez requises: de mesme, puisque cette Confession n'en a aucunes, elle ne peut estre regardée que comme une piece nulle & sans autorité.

Cyrille luy-mesme ne l'a pas osé dire.

*Def. de la Perpet. p. 26.*
*Mon. authent. p. 32.*

Cyrille, dit-on, l'a déclarée publiquement. C'est un fait que les Grecs nient, & ils s'en expliquent ainsi dans le Synode de Jerusalem. *Il est manifeste*, disent-ils, *à toute persone qui ne voudra pas agir de mauvaise foy que jamais Cyrille n'a esté connu comme Calviniste dans l'Eglise Orientale. Car ayant esté fait Patriarche d'Alexandrie aprés Melece, & ensuite élû par le consentement commun du Clergé, pour estre Patriarche de Constantinople, où il se trouvoit alors, il n'a jamais dit, ny enseigné, ny dans le Synode ou dans l'assemblée des Evesques, ny dans la maison d'aucun Orthodoxe, en public ou en particulier, aucune chose de ce que les adversaires luy attribuent. Que s'ils prétendent qu'il a tenu de pareils discours en particulier, à quelqu'un ou mesme à*

Les Calvinistes disent qu'il l'a publiée, & les Grecs le nient.
P. 33.

*plusieurs persones, ils ne sçavent ce qu'ils disent. Car s'ils vouloient rendre ce tesmoignage, il ne falloit pas que ce fust le leur propre, puisque comme accusateurs, & comme n'ayant point connu Cyrille, ils ne meritent aucune créance. Il falloit donc alleguer pour tesmoins ceux qui avoient connu Cyrille, & qui avoient sçû de quelle maniere il avoit vescu, dont il reste encore en vie un fort grand nombre. Mais les adversaires qui n'ont jamais connu Cyrille assurent qu'il estoit dans leur heresie, & ceux qui ont vescu plusieurs années avec luy, & qui sçavoient tout ce qu'il faisoit, disent le contraire.* On comprend facilement que ces Grecs qui avoient esté familiers avec luy, n'auroient pû rendre ce tesmoignage aprés tant d'années, lorsqu'il n'y avoit plus de raison d'interest pour le ménager, s'il avoit aussi publiquement reconnu sa Confession, que le prétendent les Calvinistes. Ce que Dosithée dit sur ce sujet s'accorde avec le sentiment presque general des autres Grecs qui en ont parlé. Cet endroit a besoin d'estre esclairci avec attention, à cause de quelque contrarieté qui se trouve dans la maniere dont quelques-uns en ont escrit, & des consequences absurdes qu'en ont tirées la pluspart des défenseurs de Cyrille, & c'est ce que nous tascherons d'esclaircir.

Ils disent qu'il n'a jamais esté connu pour Calviniste.

Les Grecs establissent donc d'abord qu'il n'a jamais esté connu parmy eux comme Calviniste: qu'il n'a point publié sa Confession: que mesme il l'a tousjours desavoüée avec serment, & qu'il a vescu comme les autres dans la profession publique de leur Religion. Quelques autres reconnoissent qu'il estoit Calviniste dans le cœur, qu'il avoit tasché d'insinuer le Calvinisme, qu'il avoit communiqué sa Confession à un nombre d'Evesques qui luy ressembloient dans une maniere de Synode, quoyque cette derniere circonstance ne se trouve que dans la lettre d'Arsenius; & que comme il a esté dit ailleurs, il y ait d'assez fortes raisons pour la revoquer en doute.

P. 104. 105.

Les anathemes prononcez contre luy en 1638. ne détruisent pas ce tesmoignage.

Il est à remarquer que dans le Synode tenu sous Cyrille de Berroée son successeur, on luy dit plusieurs fois anatheme, comme à l'Auteur de la Confession: & il semble que de là, on est en droit de conclure qu'il l'avoit reconnuë & mesme publiée. Voilà ce qui merite d'estre examiné, & non pas la responsе generale de M. Smith, qui consiste à dire qu'*il s'estonne que celuy qui dressa les Decrets du Synode de Jerusalem,*

*ait osé avancer de si grandes absurditez*, *qui*, selon ce que croid ce Critique tres-peu exact, *sont si pueriles, qu'elles ne meritent aucune response*. Nous esperons cependant faire voir, que cette mauvaise défaite est encore plus absurde que ce qu'il attribuë aux Grecs, dont il ne rapporte pas les sentiments fidelement.

Ce qu'on doit juger de cette contrarieté apparente.

Il n'y a aucune contrarieté dans ce que disent les Grecs. Tous conviennent, & il faut que les défenseurs de Cyrille l'avoüent pareillement, que Cyrille n'a jamais donné ny publié sa Confession par aucun Acte Patriarchal, & que telle qu'il l'a donna aux Genevois, elle n'avoit aucune forme de pareil Acte. Tous demeurent aussi d'accord, qu'il a vescu dans la profession & dans la Communion de l'Eglise Grecque, & les Calvinistes ne peuvent le nier. Par consequent les Grecs ont pû dire qu'il n'a jamais esté connu parmy eux comme Calviniste, puisque ny par une publication de sa Confession, ny par aucun autre Acte exterieur qui y eust rapport, il n'a fait paroistre les sentiments qu'il pouvoit avoir dans le cœur. Telle estoit l'opinion publique, & c'estoit le seul jugement que pouvoient faire ceux qui n'estoient pas dans son secret: mais ceux qui y estoient, particulierement les Hollandois ausquels il avoit donné sa Confession, & ausquels il faisoit des protestations de son attachement à leurs opinions, le devoient regarder comme un hypocrite abominable.

Plusieurs Grecs regardoient Cyrille comme heretique.

Dans ce temps-là mesme il y avoit assez de Grecs qui sachant ses pratiques continuelles avec les Calvinistes, le regardoient comme heretique, & il le marque dans quelques-unes de ses lettres. On avoit appris par celles de Rome, *Monum. p. 5.* de France, & d'ailleurs, que sa Confession avoit esté imprimée à Geneve avec son nom, & l'avertissement du Libraire asseuroit qu'il en estoit l'Auteur. Ces preuves estoient suffisantes pour le rendre suspect & mesme pour le convaincre, si la protection des Turcs, qu'il achetoit par de grandes sommes, n'eust pas empesché les Metropolitains & les Evesques de le juger canoniquement. Il fut donc chassé & restabli diverses fois, par la puissance des Turcs, sans que la cause pust estre examinée selon les formes, quoy qu'un des principaux motifs qui engagea les Grecs à demander sa déposition, fust le soupçon violent qu'ils avoient de son heresie.

Mais parce qu'il n'avoit fait aucun acte public qui pust l'en convaincre, qu'il en faisoit tous les jours qui estoient des preuves du contraire, il avoit dans son parti plusieurs Evesques, & autres qu'il avoit trompez par cette duplicité. Ainsi il n'y a pas lieu de s'estonner que les avis fussent differents sur son sujet.

Quoyque le jugement de 1638. fust équitable, il n'estoit pas dans les formes.

Enfin lorsque Cyrille de Berroée eut obtenu le Siege Patriarchal, & que Cyrille Lucar eut esté estranglé, le premier fit assembler le Synode de 1638. dans lequel furent publiez les anathemes contre la Confession & contre l'Auteur. On reconnoist presentement que Cyrille de Berroée & les Evesques qui assisterent à ce Synode ne rendirent pas un jugement injuste : cependant la condamnation personelle de son prédecesseur, estoit contre les formes, puisqu'il n'y avoit contre luy que des soupçons, & aucune procedure juridique. La pluspart des Evesques, & des Officiers qui souscrivirent, en sçavoient assez pour ne craindre pas de charger leur conscience, puisqu'on trouve que Melece Syrigus, qui estoit du nombre, ne balançant pas à assurer qu'il avoit composé cette Confession, & la refutant tousjours comme la doctrine de Cyrille, dit neantmoins qu'à l'égard de sa persone *il en laisse le jugement à Dieu.* Cependant il finit son ouvrage aprés le premier Synode, où Cyrille avoit esté anathematisé comme Auteur de la Confession.

Ainsi il ne fut pas suivi dans celuy de 1642.

L'inimitié ouverte qui estoit entre luy & Cyrille de Berroée, faisoit aussi soupçonner à ceux qui n'avoient pas pris de part à leurs querelles que dans le jugement Synodal, il y avoit eu autant de passion que de zele. Ce fut pour cela que Parthenius le Vieux estant Patriarche, lorsqu'il eut appris le scandale que causoit la Confession de Cyrille en Russie, en Moldavie, & en Walaquie, prit une autre methode : car il condamna les erreurs, sans attaquer la persone. Mais afin qu'on ne pust pas dire qu'en revoquant ce qui avoit esté fait par son prédecesseur contre Cyrille Lucar, il approuvast mesme indirectement ses erreurs, il fut dit dans le préliminaire que *les Chapitres avoient paru sous le nom de Cyrille*, sans dire absolument qu'il en fust l'Auteur, & en mesme temps, sans dire qu'il ne le fust pas.

On a douté longtemps s'il estoit Auteur de la Confession.

La disposition des Grecs, par rapport à Cyrille Lucar, a donc esté telle, que non seulement de son vivant & incon-

tinent aprés sa mort, mais au bout d'un assez grand nombre d'années, ils n'ont point formé de jugement certain, pour déterminer s'il estoit veritablement Auteur de la Confession imprimée à Geneve, ou si elle luy estoit faussement attribuée. Cyrille de Berroée & ceux qui souscrivirent le Synode de 1638. avoient cru qu'il en estoit l'Auteur, & en cela ils ne se trompoient pas : mais c'estoit qu'ils sçavoient toutes les liaisons criminelles de Cyrille Lucar avec les Calvinistes, & qu'ils pouvoient avoir eu quelques copies de sa Confession, qu'il avoit données sous main à ceux qu'il taschoit d'attirer au Calvinisme ; non pas qu'ils eussent des Actes authentiques & publics, par lesquels on pust le convaincre qu'elle estoit de luy. Car ces pieces auroient esté également connuës à Parthenius le vieux & à son Synode, dez qu'elles auroient esté dans la forme requise, puisqu'un Patriarche ne peut ignorer ce qui est dans le Registre de la Grande Eglise:& si une Confession Calviniste qu'il condamnoit y eust esté enregistrée, il auroit dû l'en faire oster.

Il n'y a donc en cela aucune contradiction entre ces deux jugements sur la persone de Cyrille, sinon sur la question de fait, s'il estoit Auteur de la Confession : puisque tous convenoient qu'elle n'avoit point esté publiée dans les formes, dez que les uns doutoient qu'il l'eust faite, & que les autres le croyoient comme certain. Ceux mesmes qui luy dirent anatheme, ne nioient pas qu'il n'eust vescu comme Orthodoxe, puisque chacun sçavoit qu'il avoit pratiqué tout ce que les autres Grecs pratiquent. Enfin tous s'accordoient à condamner la Confession comme heretique ; ce qui est encore une nouvelle preuve par laquelle on démonstre qu'elle n'avoit jamais esté publiée, ny reconnuë par Cyrille. Car quelle raison auroient eu Parthenius & les Evesques de son Synode, pour ne pas anathematiser l'Auteur d'une Confession que tous condamnoient comme heretique, sinon qu'il n'y avoit aucune preuve juridique qu'elle fust de luy.

En cela il n'y a aucune contradiction.

On remarquera en passant, que ces Grecs & Melece Syrigus entre autres, avoient veu la Préface de l'Edition de Geneve, où on fait tant valoir l'autorité de l'Ambassadeur de Hollande, que cependant ils ne la crurent pas d'un plus grand poids, que nous ne la croyons, soit pour le justifier, soit pour le condamner. Aussi ne void-on pas que dans la

Les Grecs ne firent aucun estat de ce qui estoit dit dans la Préface de Geneve.

*Syn. Hier.*

ſuite de cette affaire, on en ait fait aucune mention, ſinon pour reprocher à Cyrille ſon commerce avec cet Ambaſſadeur, & les Grecs ſçavoient bien qu'il ne luy convenoit pas de certifier la Confeſſion d'un Patriarche, mais que c'eſtoit aux Officiers de leur Egliſe à faire cette legaliſation. Le teſmoignage de M. Haga auroit eſté bon pour atteſter que Cyrille avoit fait profeſſion de foy ſelon la doctrine de Geneve, & pour l'y faire admettre à la Cene, encore meſme celuy du Miniſtre Leger auroit eſté en cela d'une plus grande autorité. Mais que parce qu'il eſtoit chargé des affaires des Hollandois, il s'aviſaſt de certifier que Cyrille luy avoit mis ſa Confeſſion entre les mains, qu'il l'avoit avoüée & publiée dans l'Egliſe Grecque, cela n'eſtoit pas plus de ſon miniſtere, que ſeroit l'atteſtation d'un Ambaſſadeur Proteſtant en païs Catholique, ſur quelque affaire purement Eccleſiaſtique. S'il alloit juſqu'à faire imprimer un eſcrit contenant une Expoſition de Foy toute contraire à celle qui y eſt receuë, & dont jamais on n'auroit veu ny entendu de publication, & qu'il certifiaſt que c'eſt la créance commune des Catholiques, on le regarderoit comme un imbecille, & ceux qui le croiroient ſeroient traitez comme des fous. C'eſt donc la prétention du monde la plus injuſte que de vouloir faire ceder le teſmoignage de tous les Grecs, à celuy d'un Hollandois tres-peu inſtruit de la doctrine & de la diſcipline de l'Egliſe Grecque, & tres-facile à eſtre trompé, puiſqu'il paroiſt clairement que Cyrille le trompa groſſierement: & à un Miniſtre Genevois, qui eſtant partie, ne pouvoit pas eſtre teſmoin. Quand meſme l'un & l'autre ne ſeroient pas auſſi recuſables qu'ils ſont, les preuves qui ont eſté expliquées font aſſez connoiſtre que jamais la Confeſſion de Cyrille n'a eſté publiée, comme elle le devoit eſtre, afin qu'il ne reſtaſt aucun doute qu'elle ne fuſt de luy, & qu'elle ne fuſt ſa créance. C'eſt ce qui paroiſtra encore plus clairement par l'examen des objections de M. Smith, contre ce teſmoignage des Grecs dans le Synode de Jeruſalem.



## CHAPITRE II.

*Examen des objections de M. Smith contre le Synode de Jerusalem, à l'occasion de ce que les Grecs y dirent que Cyrille n'avoit point publié sa Confession, & qu'il n'avoit jamais esté connu comme Calviniste.*

M. Smith dans le Traité qu'il a fait de la vie, des actions & du martyre de Cyrille Lucar, aprés l'avoir tres-mal justifié sur son hypocrisie, puisque tout ce qu'il en dit se réduit à une recrimination fausse & indigne contre les Auteurs de la Perpetuité, vient ensuite au tesmoignage du Synode de Jerusalem. *Ceux*, dit-il, *qui se sont trouvez à cette assemblée, ou plustost celuy qui a composé le libelle mis à la teste de leurs Decrets, ont dit depuis peu, des choses si absurdes sur Cyrille, que je ne puis m'empescher d'estre estonné de la sotte confiance, avec laquelle, ils corrompent autant qu'ils peuvent l'histoire de ces temps-là, & une matiere de fait, par leurs nouvelles & fausses imaginations. Car ils disent que Cyrille n'a dit ny enseigné en public ou en particulier, ce qu'on luy attribuë, ny dans le Synode, ny dans l'Eglise, ny dans la maison d'aucun Orthodoxe: que ses amis qui avoient vescu familierement avec luy, n'en avoient eu aucune connoissance: qu'on ne trouvoit aucun escrit de sa main, qui contint rien de semblable: qu'il y avoit encore mille tesmoins, de la profession publique qu'il avoit faite de la bonne doctrine, & qui assuroient qu'il avoit tousjours esté exemt de tout soupçon d'heresie, c'est-à-dire qu'il n'avoit pas seulement pensé à ce qui avoit esté publié sous son nom. Ces choses sont si frivoles, si pueriles & si fausses, comme il a esté prouvé cy-devant, qu'elles ne meritent pas d'estre refutées. Ils adjoustent*, poursuit-il, *qu'on avoit un gros livre escrit de sa main qui contient les Homilies qu'il avoit preschées à Constantinople les Dimanches & les Festes, & qu'on y trouvoit une doctrine entierement contraire à sa Confession. Il faudra donc que ceux qui soustiennent l'innocence, la vertu & la pieté Orthodoxe de Cyrille, c'est-à-dire, les adversaires ou heretiques, à dessein de tromper le public, ayent mis le nom, & l'autorité d'un Patriarche à une Confession qu'ils auroient forgée, sans qu'il le sceust, & malgré luy, puisqu'il enseignoit une doctrine*

Objections de M. Smith contre les Grecs du Synode de Jerusalem.

*contraire. Mais qui ne sera pas estonné d'une telle impertinence, que de nier des choses qui se sont passées à la veuë de mille & mille tesmoins pendant plusieurs années, & de les traiter comme des songes, des fables & des impostures? Cyrille n'a point eu honte d'avoir publié sa Confession, qu'il a reconnuë jusqu'à la mort, sans aucune crainte, & mesme avec une joye modeste, & une tranquille satisfaction devant tout le monde. Qu'il estoit malheureux & stupide, puisque comme c'estoit-là le seul motif de l'inimitié, de la haine, des maux qu'on luy fit souffrir, des exils, & enfin de la mort, & pouvant éviter toutes ces disgraces en rejettant un escrit faux & supposé, il aima mieux soüiller son innocence des crimes d'autruy, & couvert de cette infamie mourir par la main d'un Bourreau. Au moins, c'est quelque chose que par la Sentence Synodale de ces mesmes persones, Cyrille est déclaré Orthodoxe, pieux & innocent.*

Ensuite parlant du livre de ses Homilies, *je n'examineray pas*, dit-il, *si on n'a pas raison de douter qu'il soit de Cyrille, ce qu'on pourroit neantmoins faire sans injustice. Mais avec leur permission, je diray que dans ces Extraits qu'ils ont donnez, excepté un seul, (pourveu mesme qu'ils n'ayent pas adjousté de mauvaise foy une ou deux paroles, qui n'estoient peut-estre pas dans l'original,) il ne se trouve rien de contraire à ces Chapitres supposez, comme il leur plaist d'appeller la Confession de Cyrille.*

*Pour ce qu'ils objectent avec quelque vray-semblance, que ny les Evesques, ny les autres du Clergé qui sont tousjours auprés du Patriarche, n'ont eu connoissance de ces Chapitres, & qu'ils ne les ont pas souscrits, & c'est aussi ce qu'objecte Grotius, on y trouve une responsé juste dans les lettres de M. Haga, qui rapporte sur sa parole qu'à peine il y avoit alors un Metropolitain ou Evesque de l'Eglise Grecque, dont plusieurs estoient alors à Constantinople, qui ne fust prest de sacrifier ses biens, sa vie, & s'il y a quelque chose de plus cher, pour la défense de Cyrille, & pour soustenir sa Confession.* Tels sont les raisonnements de ce tesmoin oculaire, qui sur un fait historique aussi important, ne dit rien que ce qu'on avoit publié à Geneve, en Suisse, & en Hollande, il y avoit plus de quarante ans, avec si peu de succez, que non seulement les Catholiques, mais les Protestants de la Confession d'Ausbourg, s'en estoient mocquez avec raison. Il faut presentement examiner en détail, cette responsé de M. Smith.

La premiere reflexion que nous ferons, eſt que M. Smith ayant eſté ſi malheureux dans ſes conjectures ſur le Concile de Jeruſalem, & ſur le jugement qu'il avoit fait du Patriarche qui y préſidoit, comme on l'a monſtré clairement, ne devoit jamais en parler, encore moins en des termes auſſi meſpriſants, & auſſi injurieux, qui conviennent mieux à ſa reſponſe, qu'à ce qu'il taſche fort inutilement de refuter, meſme attribuant aux Grecs, des choſes qu'ils n'ont point dites.

Il ne devroit plus faire de conjectures aprés avoir ſi peu réüſſi.

Ils diſent que Cyrille n'a jamais enſeigné publiquement dans le Synode, ny dans l'Egliſe, ny en particulier dans les maiſons des Orthodoxes, rien de ſemblable à ce qu'on void dans ſa Confeſſion. Ils ne le diſent pas ſeulement, mais ils le prouvent, comme on a veu, parce qu'elle n'a pas eſté expediée dans les formes: qu'elle n'a pas eſté enregiſtrée, ny contreſignée par les Officiers de l'Egliſe: que jamais elle n'a eſté communiquée aux Eveſques: enfin parce que Cyrille a dit & preſché le contraire. L'Auteur qu'attaque M. Smith, & qui a dreſſé les Decrets & le diſcours préliminaire, eſt le Patriarche de Jeruſalem Doſithée, auſſi conſiderable par ſon ſçavoir, que par ſa dignité, qui n'eſcrit pas ces faits comme particulier, mais qui les propoſe en plein Synode, où il ſe trouvoit des Eveſques & d'autres Eccleſiaſtiques, dont quelques-uns avoient pû eſtre teſmoins, de ce qu'il diſoit. Aucun ne le contredit ſur ce ſujet: puiſqu'il eſtoit de notorieté publique, & la memoire n'en eſtoit pas effacée, que Cyrille avoit veſcu dans la profeſſion & dans l'exercice de la Religion Grecque, condamnée par ſa Confeſſion. Cependant ce fait eſt ſigné, & par conſequent atteſté par ſoixante & dix perſones qui ſouſcrivirent le Synode, parmy leſquels eſtoient le Patriarche Doſithée, Nectarius ſon prédeceſſeur, & ſept Metropolitains ou Eveſques. Cela ſe paſſe en 1672. & dix-huit ans aprés, le meſme Doſithée faiſant imprimer ces Decrets, ſous un autre titre, ne s'eſt pas retracté, mais il a repeté ce qu'il en avoit dit, & l'a confirmé de nouveau.

Les Grecs n'ont rien dit qu'ils n'ayent prouvé.

Si M. Smith avoit trouvé quelque Acte ou quelque autre preuve par eſcrit qui fuſt contraire au recit du Synode de Jeruſalem, & qui marquaſt qu'il y avoit eu une publication dans les formes de la Confeſſion de Cyrille, qu'il avoit preſché conformément à la doctrine qu'elle contient, & que

Si on trouvoit quelque Acte qui dit le contraire, on ne le pourroit oppoſer à tant de teſmoins.

plusieurs Evesques l'avoient loüée & approuvée, on regarderoit comme une tres-grande absurdité, & qui ne meriteroit pas de response, qu'on prétendist que ce tesmoin particulier dust estre cru, au préjudice de soixante & dix autres, qui asseurent le contraire. C'en est donc une infiniment plus grande, que de vouloir qu'ils cedent tous, aussi-bien que plusieurs autres Grecs qui confirmoient le mesme recit, à l'autorité d'un Hollandois. C'est ce qu'on pourroit appeller avec plus de raison, *ineptam confidentiam*, & ce qui est encore plus surprenant, il ne dit point ce qu'on luy attribuë, comme nous le ferons voir dans la suite.

Ce que M. Smith appelle l'histoire est un tissu de faussetez.

*Istorum temporum historiam & rem facti novis audacibusque commentis quantum in illis est corrumpunt pervertuntque. P. 115.*

*Ils osent*, dit-il, *corrompre l'histoire de ces temps-là, & ils veulent destruire des choses de fait par des faussetez toutes de leur invention.* Nous demandons sur cet article à M. Smith, ce qu'il a prétendu signifier par l'*histoire de ces temps-là*, & *des choses de fait*. Est-ce l'histoire qu'en a fait Rivet, que Grotius a confondu de telle maniere que jamais l'autre n'a pû luy opposer une response supportable? Est-ce celle de Hottinger, ou ce qu'en ont dit ceux qui l'ont copié? Mais les Lutheriens la regardent comme tres fausse, & l'ont refutée article par article: & ce que nous avons rapporté dans les chapitres précedents fait voir que ce n'est qu'un tissu de faussetez, fondées uniquement sur les lettres de Cyrille, de Leger & de M. Haga.

Ce qu'il appelle des choses de fait.

Peut-on appeller *des choses de fait*, celles dont il s'agit? On appelle ainsi, des faits si clairs & si certains, qu'on en convient de part & d'autre. Ainsi il est de fait, que Cyrille Lucar a esté Patriarche de Constantinople, & qu'il en a exercé toutes les fonctions: que M. Haga a esté de son temps Ambassadeur des Estats Generaux: que Leger a esté son Ministre. Mais il n'estoit pas de fait, que Cyrille ait donné la Confession qui porte son nom à M. Haga: parce que quoy qu'à present nous n'en puissions raisonnablement douter, neantmoins les Grecs en doutoient de ce temps là, & mesme plusieurs années aprés. Il est de fait qu'elle n'a pas esté donnée ny publiée dans les formes: mais il n'est pas de fait que Cyrille n'ait pas cru ce qu'elle contenoit; ainsi du reste. Il paroist cependant que ce que M. Smith veut faire passer pour des choses de fait, sont celles dont on est en dispute, & qu'il y comprend tout ce qu'il prétend avoir prouvé sur la seule

autorité de M. Haga & de Leger, quoy qu'on luy fasse voir par des preuves veritablement de fait, & trés-positives, la fausseté de ce qu'il avance comme certain.

C'est des Grecs qu'on doit tirer des preuves de fait.

Ce n'est pas à Geneve, ny à Zurich, ny en Hollande, qu'on trouve des preuves de fait, sur ce qui regarde l'histoire de ce qui s'est passé dans l'Eglise de Constantinople: c'est de cette mesme Eglise qu'elles doivent estre tirées. M. Haga & Leger n'en estoient pas: mais ils estoient sur les lieux, & on ne peut s'estonner assez de leur négligence à s'informer de ce qu'ils auroient pû sçavoir aisément, & de ce qu'on regarde comme des choses de fait. Par exemple, c'en estoit une de sçavoir, en consultant les Registres du Patriarchat, si la Confession de Cyrille y estoit inserée. C'en estoit une autre de faire la mesme recherche sur les deux Synodes qui l'avoient condamnée. Dans toute l'histoire que les Calvinistes nous ont donnée de Cyrille, on ne trouve pas une pareille preuve de fait sur tout ce qu'ils avancent, non plus que dans celle de M. Smith, & il vient nous dire qu'on ne peut assez s'estonner de *la sotte impudence* des Grecs, qui prétendent destruire des faits, par des faussetez qu'ils ont inventées, quoy qu'ils ayent prouvé tout ce qu'ils ont dit, & que luy ne prouve rien.

Il n'y a aucune preuve de fait que Cyrille ait publié sa Confession.

Une de ces principales faussetez, selon M. Smith, est d'avoir dit que Cyrille n'avoit rien dit publiquement, ny dans son Synode, ny dans l'Eglise, des opinions qu'on luy attribuoit, & qui sont conformes à sa Confession. Le seul moyen de convaincre de faux les Grecs qui ont rendu ce tesmoignage, est de prouver par quelque piece authentique, qu'il les a déclarées publiquement, & comme doit faire un Patriarche. On n'en trouve aucune dans les Registres, ny entre les mains des Grecs, pas mesme une Homilie ou une Catechese. Il est bien certain par les preuves qui ont esté produites, qu'il n'a pas publié sa Confession dans les formes: s'il l'avoit fait dans un Synode, on en auroit les Actes, comme on a ceux de sa condamnation. On ne les a point, & on n'a pas le moindre indice qu'il y ait eu de pareilles assemblées synodales; où est donc la fausseté? Mais il l'a dit en confidence à M. Haga, il l'a asseuré qu'il avoit publié sa Confession, & qu'il l'avoit avoüée devant l'Ambassadeur de France. Tout cela n'a d'autre fondement que l'affirmation de

Cyrille, qui comme particulier, ne pourroit pas estre écouté dans sa propre cause : comme Patriarche, il devoit parler publiquement, & dans les formes, ce qu'il n'a pas fait. Si M. Haga connoissoit des Grecs qui l'eussent asseuré du contraire, il les devoit nommer, & mesme leur tesmoignage prouveroit seulement que Cyrille a communiqué en particulier sa Confession à quelques-uns, ce qui n'est pas la publier, & la reconnoistre en face de son Eglise. Qui nommeront donc les Calvinistes ? Metrophane Critopule dont il a dit tant de bien, & qu'il assuroit estre favorablement disposé, pour le Calvinisme: & on a imprimé à Helmstadt une Confession de luy qui approche assez du Lutheranisme, dont nous pourrons parler ailleurs.. Cependant il souscrivit en qualité de Patriarche d'Alexandrie à la premiere condamnation de Cyrille, de mesme que Chrysoscule Logothete qui luy estoit si attaché,

# CHAPITRE III.

## *Continuation de la mesme matiere.*

Les Grecs prouvent qu'il a vescu & parlé en Orthodoxe, ce qui suffit pour prouver qu'il n'a pas publié la Confession.

CE qui suit merite un peu plus d'attention. Les Grecs de Jerusalem, & tous ceux qui ont parlé de Cyrille concluent de ce que jamais la Confession n'a esté publiée, dans les formes : qu'elle n'a point esté communiquée aux Evesques dans un Synode, & de ce que Cyrille a dit & presché le contraire, qu'il avoit tousjours paru Orthodoxe, & qu'il n'avoit jamais esté connu pour Calviniste. Il est bien aisé de comprendre ce qu'ils ont voulu dire, & c'estoit simplement, que comme ils l'avoient entendu parler & prescher le contraire de sa Confession, il estoit à présumer qu'elle n'estoit pas de luy. M. Smith leur fait dire autre chose, qui est qu'il n'avoit jamais eu dans la pensée rien de semblable, à ce qui se trouve dans sa Confession. Ils n'ont pas jugé de ce qu'il pensoit, sinon par ses discours & par ses sermons : & comme ils adjoustoient foy à ses declarations confirmées par ses serments, ne pouvant pas deviner s'ils estoient faux, ils avoient raison de juger que la Confession estoit fausse, estant aussi defectueuse dans toutes les formes. Car ils estoient assez

simples

ſimples pour ne pouvoir s'imaginer qu'aprés de pareilles declarations & des actes publics de Religion que Cyrille faiſoit tous les jours, il en euſt une autre dans le cœur: au lieu qu'il paroiſt que M. Haga & Leger ne s'embaraſſoient pas de cette duplicité. Les Grecs n'ont donc pas jugé de ſa penſée, & comme dit Melece Syrigus, ils laiſſoient à Dieu à juger de ce qui en eſtoit; mais ils ont ſeulement aſſuré qu'il n'avoit jamais paru autre qu'Orthodoxe, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit fait aucun acte public de Calviniſte: & que par conſequent il n'avoit pas publié ny reconnu la Confeſſion qui portoit ſon nom.

Vaine défaite de M. Smith.

Ce ſont-là ces choſes qui paroiſſent *ſi frivoles & ſi pueriles* à M. Smith, *qu'elles ne meritent pas d'eſtre refutées.* Si neantmoins elles paroiſſoient ſerieuſes à quelque autre que luy, & qu'on le priaſt de les refuter, il auroit aſſez de peine à le faire. Il reviendroit tousjours à M. Haga & à Leger: mais on luy repliqueroit qu'outre les raiſons alleguées cy-deſſus, qui font voir que ces matieres ne ſont pas de la competence d'un Ambaſſadeur, il entreprendroit inutilement de perſuader aux Grecs qu'un tel teſmoin eſt plus croyable que toute leur Egliſe, & que leurs Archives, où il ne ſe trouve pas le moindre veſtige de publication de la Confeſſion de Cyrille, ny de Synode aſſemblé pour cela, ny d'aucun autre Acte neceſſaire en pareil cas, au lieu qu'on y trouve ceux qui ont eſté faits pour la condamner.

Il fait dire à M. Haga ce qu'il n'a pas dit, & qui meſme ne prouve rien.

Il eſt meſme à obſerver que M. Haga ne dit pas qu'il ſe ſoit fait aucun Acte ſemblable, mais ſeulement que Cyrille avoit courageuſement reconnu ſa Confeſſion devant l'Ambaſſadeur de France, celuy de Raguſe, & pluſieurs Metropolitains ou Eveſques. Or ce n'eſtoit pas la publier, mais avoüer ſeulement qu'il eſtoit auteur d'une piece furtive, dont on avoit d'autant plus de ſujet de douter, qu'elle n'avoit d'abord paru qu'en Latin, ce qui eſt la meſme choſe, que ſi on produiſoit une Bulle de Pape eſcrite en Grec. Afin donc que le teſmoignage de M. Haga fuſt de quelque autorité, il auroit fallu prouver que la certification verbale d'un Ambaſſadeur, a eu la force de ſuppléer à toutes les formes qui manquoient à la Confeſſion de Cyrille, ce que perſone n'a jamais osé dire, puiſque meſme les atteſtations les plus authentiques qu'il auroit pû donner ſur ces matieres qui ne

le regardoient pas, n'auroient eu aucune force. Mais il n'en a pas donné, puisque tout a consisté en ce qu'il a fait mettre dans la Préface de l'Edition de Geneve, que Cyrille *luy avoit remis l'original de sa Confession escrite & signée de sa main, & qu'il l'avoit reconnuë devant l'Ambassadeur de France, & plusieurs autres persones.* Ce n'est donc pas l'Ambassadeur de Hollande qui parle, c'est le Libraire, qui répond envers le public de ce que contient la Préface, & il n'a rien paru, qui pust faire croire que l'Ambassadeur parlast de luy-mesme, ny comme persone publique. Car il pouvoit & mesme il devoit legaliser cette piece comme a fait M. de Nointel, à l'esgard de celles que les Grecs luy mirent entre les mains, en certifiant que cette Confession escrite en tant de feüillets, &c. luy avoit esté remise par le Patriarche, qui l'avoit escrite de sa main. Alors il ne sortoit point de son caractere. Mais il n'estoit jamais arrivé qu'on eust fait faire cette declaration par le Libraire.

C'est sur cela qu'il establit toutes les faussetez de son narré sur Cyrille.

C'est neantmoins sur cette seule assurance qu'on veut que non seulement les Catholiques, mais encore les Grecs croyent, que c'estoit la vraye Confession de Cyrille, dequoy, comme on l'a prouvé cy-devant il y avoit de grandes raisons de douter : qu'elle contenoit la créance de toute l'Eglise d'Orient, ce qui est la fausseté la plus impudente & la plus grossiere dont il y ait d'exemple dans l'histoire : qu'elle avoit esté dressée d'un commun consentement, & jamais avant l'impression de Geneve les Grecs n'en avoient oüi parler: qu'elle avoit esté publiée & reconnuë par l'Auteur, & persone n'en sçavoit rien. Voila ce que le Libraire de Geneve veut qu'on ne puisse revoquer en doute, parce que M. Haga l'a dit, & cependant on ne produit, ny ses certificats, ny ses lettres, qui à la verité ne prouveroient pas plus ce qu'il diroit de Cyrille sur tous ces articles, que celles de Cyrille ne feront jamais croire à persone que cet Hollandois, fut en une telle consideration à la Porte, que le Grand Seigneur le faisoit souvent venir à son Conseil, pour le consulter sur des affaires tres-importantes. On ne produit pas mesmes les lettres de ce Ministre, ny de Leger, mais on en cite seulement quelques extraits, parce qu'on y auroit reconnu vray-semblablement, une partie des mauvaises pratiques que les dépesches des autres Ministres, aussi dignes de foy pour le moins qu'es-

toit M. Haga, mettent en évidence, & qu'on ne peut accuſer de calomnie, puiſque les Grecs en diſent encore davantage. Voilà ce que M. Smith trouve ſi déciſif, qu'il croid que les ſolides objections des Grecs, & les preuves poſitives qu'ils donnent pour montrer que la Confeſſion de Cyrille n'a jamais eſté publiée parmy eux, ny reconnuë publiquement, ne meritent pas la moindre reſponſe.

La maniere dont il reſpond à l'allegation que Doſithée fait des Homilies qu'il avoit entre les mains dans un grand volume eſcrit de la main de Cyrille, & dans leſquelles il enſeignoit une doctrine contraire à ſa Confeſſion, eſt encore plus ſurprenante. Car il donne à entendre *qu'il pourroit, s'il le vouloit avec raiſon & ſans injuſtice*, merito & abſque injuria, *s'inſcrire en faux contre ce livre*, en quoy il ſemble faire quartier aux Grecs & aux Catholiques : mais ny les uns ny les autres n'en veulent. On luy demande quelles peuvent eſtre ſes raiſons de ſoupçonner Doſithée d'alleguer faux, puiſque meſme les lieux communs dont il s'eſt ſervi avec ſi peu de ſuccez, pour attaquer Gennadius, Gregoire Protoſyncelle, Syrigus, & quelques autres ne peuvent avoir lieu dans cette Critique. Car Doſithée n'eſtoit pas Latiniſé, & on ne peut pas ſuppoſer que les Catholiques luy ayent fourni des paſſages tirez d'un livre qu'ils ne connoiſſoient point. On demande donc à M. Smith, par quelle raiſon & en quelle conſcience, il pourroit ſoupçonner Doſithée de mauvaiſe foy dans la citation de ces Homilies, puiſqu'il n'a pas veu le livre pour en juger, & que quand il l'auroit veu, les autres jugements qu'il a faits ſur de pareils ouvrages, ne le feroient pas regarder comme expert. N'eſt-ce pas commettre une injuſtice criante à l'égard de ce Patriarche ? le jugement du monde le plus temeraire ſe peut-il faire ſans injuſtice, & en peut-on imaginer une plus grande, que de traiter un homme conſtitué en dignité, & par conſequent perſone publique, qui parle à la teſte d'un Synode, comme un fauſſaire ou comme un ignorant. Mais Doſithée n'eſtoit pas ſeul, le livre fut produit, & les Extraits confrontez devant ſoixante-dix Députez qui compoſerent le Synode. M. Smith a-t'il pû eſperer de perſuader à quelqu'un, que de ſon cabinet d'Oxford, il jugeroit plus ſainement de l'authenticité d'un manuſcrit qu'il n'avoit jamais veu, que tant de Grecs qui l'avoient en-

Objection frivole & calomnieuſe contre les Homilies.

tre les mains? Enfin on ne croid pas qu'il y ait de procedé plus injuste que ces vaines & vagues inscriptions en faux contre des ouvrages & des Actes attestez par les Grecs, & revestus de toutes les formalitez les plus exactes, pendant qu'il ne veut pas permettre de douter de la verité des pieces les plus informes & les plus défectueuses, de lettres missives que mesme on ne produit pas, & de l'avertissement d'un Imprimeur de Geneve.

Autre objection contre les Extraits.

La seconde response de M. Smith est encore plus estrange que la premiere. *C'est*, dit-il, *qu'à l'exception d'un seul Extrait, il n'y en a aucun qui ne puisse s'accorder avec la Confession, & que ce seul endroit peut avoir esté alteré, en y inserant une ou deux paroles, qui pouvoient n'estre pas dans l'original.* On n'a qu'à lire ces Extraits pour voir que les Grecs ne se sont pas trompez, quand ils ont dit qu'on y trouvoit le contraire de la Confession de Cyrille, & ce n'est pas icy le lieu d'examiner une défaite aussi fausse & aussi frivole. Il faut pour s'en servir, supposer que personne n'ouvrira le livre où sont ces Extraits, puisqu'il n'y a qu'à les lire, pour convenir que le sens qui se presente d'abord à l'esprit, est contraire à la Confession, & c'est ainsi que les Grecs l'ont entendu. M. Smith avoit donc deux choses à prouver, également impossibles: l'une que deux hommes tres-habiles comme Nectarius & Dosithée, ayent eu assez peu de jugement pour choisir dans ces Homilies, ce qui estoit entierement contraire à leur dessein: l'autre qu'ils n'ont pas entendu Cyrille. Ce sera peut-estre qu'il a cru qu'il n'y avoit qu'à interpreter ses paroles les plus claires, comme Aubertin & M. Claude ont voulu interpreter les passages des Peres: mais il ne trouveroit pas les Grecs plus dociles, que nous, sur ces interpretations forcées, & mesme elles ne conviendroient pas aux Extraits dont il est question. Par exemple Cyrille dit dans sa Confession que *le S. Esprit procede du Pere par le Fils*, ce qui est selon les Grecs, la mesme chose que *du Pere & du Fils*: c'est pourquoy ils l'ont condamné sur ce premier article. Cependant il dit le contraire dans ses Homilies, & dans les anathemes qu'il publia en Walaquie. Il en est ainsi de tous les autres articles, & la seule maniere d'accorder cette contrarieté, est celle qu'a suivie le S<sup>r</sup>. A. qui est beaucoup plus simple, & qui consiste à retrancher les deux tiers des Extraits

*Syn. Hieros. p. 37. Enchirid. p. 6. & s.*

des Homilies, à tronquer les autres, & à commenter le reste comme il a pû.

Il a aussi veu la difficulté que fait à M. Smith celuy où il reconnoist la Transubstantiation, qu'il avoit condamnée dans sa Confession : mais elle ne l'a pas embarassé, car il a pretendu prouver, que ce mot ne signifioit rien moins que changement de substance, & qu'il devoit estre entendu metaphoriquement, en quoy il a surpassé M. Claude. Celuy-cy n'avoit pas trouvé de meilleure solution aux passages citez contre luy de Gabriel de Philadelphie, que de nous apprendre qu'il reconnoissoit que cet Evesque Grec admettoit la *Metousiose*, mais non pas la *Transubstantiation*, entre lesquelles paroles il met une grande difference, qui ne peut neantmoins avoir lieu parmy les Grecs, qui n'entendent pas le mot de *μετουσίωσις*, autrement que les Catholiques celuy de *Transubstantiation*. Les Anglois ne peuvent pas non plus luy donner un autre sens dans leur *Test*, où ils font jurer & prendre Dieu à tesmoin qu'il ne peut y avoir de *Transubstantiation*, & ils ne recevroient pas assurément un Catholique qui leur diroit qu'il croid la *Metousiose*, justifiée par le grand Theologien M. Claude. Quoyque M. Smith en parle avec des éloges qui paroissent assez extraordinaires dans la bouche d'un Prestre de l'Eglise Anglicane, il n'a pas cru neantmoins devoir suivre cet expedient, pour excuser la contradiction des Homilies & de la Confession de Cyrille. Il a eu recours à une nouvelle calomnie, aussi insoustenable que la premiere, qui est qu'on a pû inserer ce mot qui n'estoit pas dans l'original. Mais qui luy a dit qu'on l'ait fait, & par quelles regles de Morale a-t'il pû accuser Dosithée de cette falsification, dont il n'a pas eu le moindre indice, & qui n'est fondée que sur son systeme, ou plustost sur celuy de M. Claude, le plus faux & le plus insoustenable qui fut jamais, & qui est qu'un veritable Grec ne peut croire la presence réelle ny la Transubstantiation. Avec ce secours il reconnoist de l'extremité de l'Europe, qu'on a corrompu un Manuscrit qui estoit en Jerusalem. C'est à de semblables responses qu'on pourroit tres-justement appliquer, ce qu'il dit tres-mal à propos contre les fortes objections des Grecs, *adeo frivola puerilia & falsa sunt, ut non aliqua refutatione indigeant.*

Du mot de *Transubstantiation* employé par Cyrille dans ses Homilies.

Il ne se contente pas de calomnier ainsi les Grecs, il leur

M. Smith attribue

aux Grecs cē qu'ils n'ont pas dit.

attribuë ce qu'ils n'ont jamais eu dans la pensée, en prétendant que ce qu'ils ont dit que la Confession n'avoit jamais esté connuë comme estant de Cyrille: qu'elle n'avoit point esté renduë publique dans les formes: qu'il avoit enseigné & pratiqué le contraire, prouve *que les heretiques, pour tromper l'Univers, ont donné à une Confession qu'ils avoient forgée, le nom de Cyrille, sans qu'il en sceust rien, & mesme malgré luy, pendant qu'il soustenoit tout le contraire.* On ne croid pas que dans les Escrits des Grecs qui ont parlé de cette affaire, il se trouve rien de semblable. Le principal point, & auquel l'Eglise Grecque s'interessoit, estoit de ruiner l'autorité que les Calvinistes vouloient donner à cette Confession, par le nom du Patriarche de Constantinople, pour la faire plus facilement recevoir, comme ils essayerent en Moldavie & dans les Provinces voisines. C'est ce qu'ils firent en la condamnant telle qu'elle estoit; & dans le Synode de Jerusalem ils entrerent dans un plus grand détail, en faisant voir que par tous les défauts de forme qu'ils y observerent, elle ne pouvoit estre regardée comme un Acte authentique. Le second point estoit de sçavoir si Cyrille en estoit l'Auteur, & il avoit liaison avec le premier, en ce que s'il l'avoit publiée dans son Eglise, qu'il l'eust avoüée publiquement: qu'il eust presché en conformité, & vescu selon la doctrine & la discipline qu'elle enseignoit, cela auroit donné quelque poids, & supplée en quelque maniere, quoy qu'imparfaitement aux autres défauts de cette piece. Enfin il en auroit resulté que l'Eglise Grecque auroit eu un Patriarche Calviniste, ce qui leur paroissoit fort odieux. Ils se contenterent sur cet article d'establir par les raisons cy-devant expliquées que jamais on n'avoit connu Cyrille sinon comme Orthodoxe, sans entrer autrement dans la discussion de sa cause, pour le condamner ou pour le justifier.

Les Grecs n'ont point examiné si Cyrille estoit Auteur de la Confession.

On a dit cy-devant que la procedure tenuë à l'égard de sa memoire dans le Synode de Cyrille de Berroée, avoit paru peu reguliere, en ce que sans examiner de tesmoins, ny faire d'autres informations canoniques, on avoit fulminé des anathemes contre luy, comme Auteur de la Confession, dequoy cependant il n'y avoit point de preuves juridiques. Le Synode suivant sous Parthenius le Vieux, n'en parla que comme attribuée à Cyrille, & la condamna également, mais sans

estendre les anathemes sur sa persone. Les Grecs en sont depuis demeurez-là ; & c'est par cette raison que ceux du Synode de Jerusalem, se sont restraints à dire que Cyrille avoit tousjours passé pour Orthodoxe, mais ils ne disent pas qu'il le fust : outre que Syrigus, Arsenius, Nectarius, Dosithée & quelques autres le condamnent assez ouvertement. Mais parce qu'il s'agissoit de prouver que la Confession n'avoit jamais esté connuë dans l'Eglise d'Orient comme l'ouvrage de Cyrille, il leur suffisoit de montrer que puisqu'il avoit tousjours parlé & vescu comme Orthodoxe, ce n'estoit pas sans raison, qu'on avoit douté de la Confession qui ne l'estoit pas. C'est-là tout ce que les Grecs ont voulu dire, marquant ce que Cyrille avoit paru estre, & non pas ce qu'il estoit dans le fond.

Ainsi ils ne le justifient pas pour cela, comme il a plû à M. Smith de le supposer, en donnant à entendre à des ignorants que les Grecs, nonobstant que Cyrille eust donné cette Confession, ne l'avoient jamais regardé comme heretique. Car puisque ceux mesmes qui ont espargné sa persone, ont condamné la Confession, ils ne le justifioient qu'en supposant qu'il n'en estoit pas l'Auteur. Donc puisque les Calvinistes ont prouvé si clairement qu'elle estoit de luy, ce que nous ne leur contestons plus, il est inutile qu'ils prétendent tirer de ce que les Grecs ont dit pour establir qu'il n'avoit jamais passé pour heretique, que sa Confession ne leur parut pas telle.

*Ils ne l'ont pas justifié pour cela.*

De mesme, quoyque les Grecs ayent cru qu'elle n'estoit pas de luy, ny eux ny les Catholiques, n'ont dit qu'on l'avoit forgée, & qu'on la luy avoit attribuée à son insceu & malgré luy. On pouvoit estre embarassé sur l'esclaircissement d'un fait aussi obscur, & la premiere pensée qui vint aux persones les plus habiles, estoit de regarder comme supposée, une Exposition de Foy dont le titre presentoit d'abord une fausseté évidente, attribuant à l'Eglise d'Orient des opinions dont on sçavoit qu'elle estoit fort éloignée. La Preface des Genevois ne faisoit pas grande impression sur les esprits, non plus que l'autorité de M. Haga. Persone ne connoissoit de Patriarche en Orient, qui fit profession du Calvinisme. On sçavoit que celuy de Constantinople dont elle portoit le nom, pensoit si peu à quitter la Communion

*Ils n'ont point dit qu'on l'eust forgée, ny qu'on la luy eust attribuée malgré luy.*

de l'Eglise Grecque, qu'il la mettoit en combustion, pour y conserver la supreme dignité qu'il y occupoit, & qui ne pouvoit compatir avec les dogmes de la Confession. Il estoit donc plus naturel de croire que cette piece estoit supposée, que de s'imaginer qu'il y eust un homme assez meschant & assez impie pour se joüer ainsi de la Religion. Mais on n'a jamais dit qu'on l'eust attribuée à Cyrille, ny à son insceu, ny malgré luy : & comment auroit-on pû le faire, puisqu'il la desavoüoit avec serment ? Les Catholiques & quelques Grecs mieux informez de la noirceur des crimes de ce malheureux, sçavoient ses liaisons avec les Calvinistes, & connoissoient son hypocrisie detestable, mais aucun ne pouvoit sçavoir ce mystere d'iniquité, à moins d'en estre complice. Ceux mesme qui pouvoient l'avoir penetré n'avoient point de preuves à alleguer ; & quand ils en auroient eu, ils n'auroient pû le faire sans peril, puisqu'ils se déclaroient parties contre leur Patriarche, qui avoit l'autorité Ecclesiastique & celle des Turcs en main, & contre un Ambassadeur qui le protegeoit. Jamais cette affaire n'a esté traitée dans les formes, & quand on eust voulu le faire, Cyrille auroit arresté toute la procedure par ses serments, qui valoient une purgation canonique, & il s'en servit plusieurs fois, lorsque ceux qui luy estoient opposez le presserent de se déclarer & d'escrire sur ce sujet.

Ils n'ont jamais bien sceu le fond des intrigues qui produisirent la Confession.

Il paroist donc que comme toute cette histoire a esté fort obscure, & remplie de circonstances qui rendoient les principaux faits incroyables, les Grecs n'ont jamais bien connu tout le fond de l'intrigue, ce qui eust esté bien difficile, puisque de la part de Cyrille, c'estoit une suite de faussetez, & de parjures où on ne pouvoit rien comprendre. D'abord il donna sa Confession en Latin, & elle fut imprimée en 1629. Elle fut refutée par Jean Mathieu Caryophylle deux ans aprés : on imprima une autre Refutation à Caën dez la mesme année que parut la Confession : & ce livre a pour titre *Anti-Cyrillus*. On remarqua en ces païs-cy, qu'il estoit ridicule qu'un Patriarche de Constantinople donnast une Confession en Latin, & ce n'estoit pas un leger indice de fausseté. Les Grecs n'en eurent presque aucune connoissance, & ce ne fut qu'aprés qu'elle eut esté imprimée en Grec à Geneve. Cette édition ne les persuada pas davantage, car tous

tous sçavoient bien qu'elle n'estoit pas la foy de leur Eglise, & ceux qui ignoroient toutes les pratiques de Cyrille, mais qui le voyoient celebrer la Liturgie & les Sacrements comme à l'ordinaire, & qui l'entendoient prescher le contraire de sa Confession, regardoient avec indignation & avec défiance, ceux qui soustenoient qu'il l'avoit veritablement composée, par complaisance pour les Calvinistes, & qui le traitoient comme heretique : d'autant plus qu'on voyoit l'Ambassadeur de France, le Vicaire Patriarchal, & tous les Latins, fort animez contre luy. Car cela faisoit croire aux plus simples, que c'estoit une persecution qu'on luy suscitoit à cause de son attachement à l'Eglise Grecque.

Les Grecs ne sont entrez sur cela dans aucun détail, se contentant de rejetter la Confession, comme informe & sans autorité.

Les Grecs ne sont donc point entrez dans tous ces détails, s'estant contentez de condamner la Confession en elle-mesme, & d'oster tout prétexte à ceux qui auroient voulu s'en servir, soit pour l'attribuer à toute leur Eglise, soit pour la faire valoir comme l'ouvrage d'un de leurs Patriarches, & s'en prévaloir pour abuser les simples, comme les Calvinistes tascherent de faire, d'abord qu'elle parut, en Moldavie & en Walaquie. En prouvant donc, comme a fait Dosithée, aprés Melece Syrigus, qu'elle n'avoit point esté concertée avec les Evesques assemblez synodalement, ny publiée dans les formes, ny mesme avoüée par celuy dont elle portoit le nom, ils la destruisoient suffisamment : c'estoit la seule chose qu'ils avoient en veuë, & qu'ils ont executée parfaitement. Nous continuërons d'examiner les objections de M. Smith, & nous ferons voir en mesme temps, que tout ce que les Grecs ont dit pour justifier la foy de Cyrille, n'a esté qu'en supposant qu'il n'estoit pas Auteur de la Confession, & qu'ainsi au lieu de servir à la justifier, c'est une nouvelle preuve de leur éloignement de la doctrine Calviniste dont elle est remplie.



## CHAPITRE IV.

*Suite de l'examen des objections de M. Smith touchant le défaut de publication de la Confession de Cyrille, marqué par le Synode de Jerusalem.*

Vaines declamations de M.Smith.

LE livre de M.Smith,& particulierement en ce qui regarde la vie & le martyre de Cyrille Lucar,est assez court: cependant quoyqu'un pareil ouvrage n'admette gueres des declamations, elles y sont aussi fréquentes, que les bonnes raisons y sont rares. C'est aussi par un pareil tour qu'il croid respondre à un argument aussi solide que celuy de Dosithée rapporté dans les chapitres précedents. Ce Patriarche à la teste de son Synode soustenoit, comme il l'a fait depuis dans son *Enchiridion*, que la Confession de Cyrille n'avoit jamais esté publiée dans l'Eglise d'Orient, ny avoüée publiquement par celuy dont elle portoit le nom. Cela paroist *si impertinent & si pitoyable* à M. Smith, qu'il ne daigne pas, dit-il, y respondre. Il est pressé par les Homilies qu'on luy cite, & qui destruisent cette Confession, il respond qu'*on a pû les alterer*. Enfin comme ce ne sont pas là des raisons, ny des responses, lors qu'on croid qu'il en va donner de bonnes ou de mauvaises, les figures de Rhetorique viennent au secours.

Ce qu'il respond au tesmoignage des Grecs.

*At at vecordiam hanc quis non obstupescit, quasi res coram mille millenis testibus per plures annos transacta mera essent somnia & imposturæ.*

Voicy donc comme il s'y prend. *Qui ne s'estonnera pas*, dit-il, *de cette effronterie, comme si des choses qui se sont passées devant mille & mille tesmoins durant plusieurs années, n'estoient que des songes & des impostures.* C'est un des plus grands défauts, dans un discours serieux, soit pour accuser, soit pour défendre, que de dire avec beaucoup d'ostentation & avec emphase ce que nostre adversaire peut retorquer avec autant & plus de raison contre nous. Si on mettoit ces paroles dans la bouche de Dosithée,& des autres Grecs, qui ont soustenu, & qui soustiennent encore que jamais Cyrille n'a publié sa Confession dans les Eglises qui lüy estoient soumises, & qu'il n'est jamais convenu devant son Clergé, qu'elle fust de luy, la figure auroit encore plus de force. Il est donc incomprehensible, que M. Smith ait cru en pouvoir tirer quelque

avantage. On demeure d'accord qu'il faut avoir perdu l'esprit pour traiter de ſonges & de fables, ce qui s'eſt paſſé devant mille & mille teſmoins: mais on luy demandera en meſme temps s'il en a pû citer, non pas des milliers, mais un ſeul irreprochable qui confirmaſt les fables inventées par les Calviniſtes, touchant la Confeſſion de Cyrille, & s'il en a pû trouver un ſeul qui diſe le contraire de ce que les Grecs ont aſſuré dans le Synode de Jeruſalem, & par tout ailleurs.

Il ne s'agit pas de la piece en elle-meſme, ny ſi elle eſt Orthodoxe ſelon les Grecs: ils n'ont jamais varié ſur ce ſujet, & ils aſſurent tous qu'elle eſt heretique; mais il s'agit de la publication & de la reconnoiſſance qu'il prétend que Cyrille en a faite. Quand il la donna d'abord en Latin, le fit-il devant pluſieurs teſmoins, puiſqu'on n'en peut pas nommer un ſeul? trouve-t'on quelque Acte par lequel il paroiſſe qu'il l'a fit traduire, pour la communiquer à ceux qui n'entendoient pas le Latin. S'il y a eu des teſmoins, il n'y en a pas eu d'autres que M. Haga & ſon Miniſtre, & ce ne ſont pas des milliers de teſmoins. Lorſqu'il l'eut miſe en Grec, & qu'elle eut eſté envoyée à Geneve pour y eſtre imprimée, ce ne fut pas aprés l'avoir communiquée à ſon Synode, ny meſme avec d'autres Eveſques: elle ne fut, comme on a dit pluſieurs fois, ny enregiſtrée, ny contreſignée, ce fut une copie toute de ſa main. M. Smith dira-t'il que cela fut fait devant des *milliers de teſmoins*, puiſque toute l'aſſurance que pûrent donner les Genevois, qu'elle eſtoit de Cyrille, fut de faire dire par l'Imprimeur, que M. Haga aſſuroit qu'il avoit receu l'original de la main de l'Auteur: ce que cet Ambaſſadeur n'a oſé certifier par aucun Acte public. Il faut donc pour compoſer ces milliers de teſmoins, faire paſſer pour tels, Rivet & tous les autres Miniſtres Calviniſtes, qui ſur le teſmoignage de M. Haga & de Leger, ont aſſuré que Cyrille avoit publié cette Confeſſion: qu'il avoit declaré courageuſement qu'il la reconnoiſſoit pour veritable, & comme ſon ouvrage: qu'on y joigne Hottinger, & tous les Suiſſes; enfin ceux qui ont cru de meſme ce que M. Claude a eſcrit, on aura des milliers de perſones groſſierement abuſées, mais pas un ſeul teſmoin. Car de tout ce grand nombre, il n'y a eu que M. Haga & le Miniſtre Leger, qui ayent pû teſmoigner que Cyrille leur a mis entre les mains ſa Confeſſion, ce qu'on

Les milliers de teſmoins de M. Smith ſe réduiſent à un ſeul.

croid preſentement ſans difficulté. Mais lorſqu'il nioit publiquement, & prenant Dieu à teſmoin qu'elle fuſt de luy, eſtoit-on obligé de les croire; & meſme trouve-t'on qu'ils ſe miſſent en peine de ſe juſtifier d'une accuſation qui leur devoit eſtre fort ſenſible, puiſque c'eſtoit les traiter de fauſſaires & d'impoſteurs, que de nier publiquement ce qu'on avoit mis ſur leur parole dans la Preface de l'Edition de Geneve?

Ce ſeul teſmoin ne dit pas ce qu'on luy fait dire.

Ces milliers de teſmoins ſe réduiſent donc à un ſeul, & meſme, comme il a eſté remarqué, ce ſeul teſmoin qui eſt M. Haga & ſon Miniſtre qui ne doivent eſtre comptez que pour un, ne diſent rien, ſinon que Cyrille avoit donné cette Confeſſion, & qu'il en eſtoit l'Auteur; mais ils ne deſtruiſent pas ce que les Grecs diſent, & qu'ils prouvent, que jamais elle n'a eſté communiquée ny publiée dans les formes. Un fait de cette nature ne ſe prouve pas par teſmoins, mais par des Actes, & la diſpute eſtoit finie ſi on euſt pû produire un extrait authentique du *Codex* ou Regiſtre de la Grande Egliſe, par lequel il paruſt que la Confeſſion y avoit eſté inſerée. Il falloit auſſi produire une copie authentique, contreſignée par quelque Officier de l'Egliſe de Conſtantinople, dans laquelle la Confeſſion fuſt tranſcrite, & que ſelon la couſtume il y euſt au bas une atteſtation de l'enregiſtrement. S'il y avoit eu une aſſemblée des Metropolitains, des Eveſques & des autres du Clergé, auſquels Cyrille l'euſt communiquée, & qu'il leur euſt demandé leur conſentement & leur approbation, ils l'auroient donnée en la ſouſcrivant de meſme qu'ils firent à l'eſgard des Decrets des deux Synodes qui la condamnerent, & le tout auroit eſté enregiſtré comme il le devoit eſtre, à peine de nullité. C'eſtoit de tels Actes qu'il falloit produire: les Calviniſtes n'en peuvent alleguer aucun, & les Grecs aprés avoir conſulté les Regiſtres de leur Egliſe, aſſurent que jamais il ne s'y eſt trouvé rien de ſemblable. Ce défaut ne peut eſtre ſuppléé par cent mille teſmoins, qui ne ſeroient pas ſeulement eſcoutez quand ils diroient le contraire, ſur tout dans un fait dont la fauſſeté ſe découvre par la nature meſme de la choſe. Car il n'eſt pas poſſible que dans le meſme Regiſtre on trouve inſerée une Confeſſion qui eſt condamnée comme heretique & blaſphematoire avec les Decrets Synodaux qui la condamnent. Si

elle y avoit esté mise par surprise, elle en auroit esté ostée, & les Grecs en auroient eu quelque memoire, au lieu qu'il ne s'en trouve pas la moindre mention.

M. Smith n'oppose rien à ces raisons qui sont demonstratives, sinon d'abord celle-cy, que Cyrille n'a pas eu honte d'avoir publié sa Confession, parce qu'il l'a reconnuë & soustenuë jusqu'à la mort, & sur cela il fait le portrait du monde le plus ridicule des dispositions de ce malheureux Apostat. *Sine omni metu, imo non sine quapiam modesta exultatione, & placido gestientis animi sensu*, paroles si élegantes qu'il est difficile d'en comprendre le sens, & encore moins de les traduire. S'il n'avoit aucune crainte de se déclarer Calviniste, pourquoy fut-il si long-temps à produire cette Confession, puisqu'il ne l'a donna qu'au bout de quelques années aprés avoir esté esclairé, par ce Ministre Transylvain, qui le convertit sur le culte des images : ce qui ne l'empescha pas de fulminer tous les ans les anathemes contenus dans le *Triodion* contre les Iconoclastes. Pourquoy la donna-t'il d'abord en Latin ? pourquoy lorsqu'il la mit en Grec, ne la mit-il pas dans la forme qu'il sçavoit bien estre necessaire, afin de trouver créance parmy ceux de sa nation ? Si Cyrille a reconnu publiquement sa Confession.

Il parut assez qu'il n'estoit pas exemt de crainte, puisqu'il prit tant de précautions afin qu'on ne pust le convaincre d'en estre l'Auteur, & qu'il la desavoüa tant de fois, ce que Syrigus, Parthenius de Burse, & plusieurs autres qui l'avoient veu ont asseuré, & ils sont plus croyables que M. Haga & le Ministre Leger. Que signifie *cette joye modeste, & cette douce satisfaction de luy-mesme*, aprés avoir publié cette Confession, puisqu'on démonstre qu'elle n'a jamais esté publiée que par l'impression de Geneve ? S'il estoit aussi content qu'on nous le veut persuader de cet ouvrage, pourquoy ne voulut-il pas le legaliser, lorsqu'il en fut pressé par les lettres de Diodati ? On peut donc juger si ce que dit M. Smith, est une response, & s'il satisfait à la moindre des difficultez qu'il estoit obligé de resoudre. Il ne falloit pas perdre du temps & des paroles à décrire l'intrepidité & la satisfaction qu'eut Cyrille, quand il eut publié sa Confession, il falloit prouver qu'elle eust esté publiée dans les Eglises de Grece, & non pas à Geneve, ny chez l'Ambassadeur de Hollande, & c'est ce que M. Smith n'a pas Qu'il a craint de s'en avoüer l'Auteur.

fait, & ce que ny luy, ny persone ne sçauroient faire.

Qu'il n'a pas soustenu sa Confession jusqu'à la mort.

Mais il *la défenduë jusqu'à la mort, & il auroit esté bien malheureux si pouvant éviter tous les maux qu'il a soufferts en desavoüant un ouvrage supposé, il a mieux aimé noircir sa réputation d'un crime auquel il n'avoit point de part; & mourir par la main d'un Bourreau.* Ce sont-là encore des déclamations propres à tromper des ignorants disposez à croire aveuglement tout ce que disent les Ministres. Car elles tendent à faire croire que Cyrille n'a souffert la mort que parce qu'il n'a pas voulu desavoüer sa Confession, en quoy il y a deux faussetez insignes remarquées par les Grecs. Car premierement il n'a jamais esté accusé juridiquement & dans les formes canoniques, d'avoir fait cette Confession, ny d'avoir renoncé à la foy de son Eglise pour professer le Calvinisme. Il en estoit accusé secretement, les soupçons estoient violents, & presque convaincants; mais il n'y avoit pas de preuves suffisantes contre luy, & il nioit tout. Quoyque la pluspart des Grecs souhaitassent sa déposition, parce qu'ils estoient persuadez qu'il estoit heretique, jamais ce motif ne fut allegué, mais ses concussions, les violences, & la tyrannie avec laquelle il gouvernoit l'Eglise Grecque.

Le desaveu de sa Confession ne l'auroit pas sauvé, outre qu'il l'a desavoüée.

Il ne se trouvera donc jamais qu'il eust pû éviter l'exil, la déposition & la mort en desavoüant sa Confession, puisqu'il n'y eut sur ce sujet aucun jugement canonique, & qu'il fut traité comme il avoit traité les autres, estant chassé par l'autorité absoluë des Turcs. Les Grecs tesmoignent tous que non seulement il la desavoüa plusieurs fois, mais encore qu'il confirma ce desaveu par plusieurs serments, qu'on doit regarder comme autant de parjures. La seule fermeté qu'il eut, fut qu'estant pressé de la refuter ou de la condamner par escrit, il s'excusa de le faire, ce qui augmenta les soupçons qu'on avoit desja contre luy. De plus, sa conduite, les Sacrements qu'il celebroit, l'exercice de sa puissance Patriarchale estoient un desaveu formel & continuel de sa Confession, plus significatif, & moins équivoque que tout ce qu'il avoit pû dire en secret à ses confidents. Les Turcs le firent mourir, non pas comme Calviniste, mais comme séditieux; ce fut peut-estre une calomnie, & cela ne fait rien au sujet: mais c'est une imagination que de supposer, que le Calvinisme, & sa Confession entrassent dans les motifs que

*Dosith. Syn. Hier. p. 218.*

les Turcs eurent pour le condamner à mort.

Aprés cela M. Smith tire une consequence que d'autres ont aussi tirée, de ce que les Grecs ont déclaré plusieurs fois qu'ils n'avoient connu Cyrille que comme Orthodoxe, & qui tend à faire croire qu'ils ont ainsi approuvé sa Confession. Cela pourroit avoir quelque vray-semblance, si en mesme temps ils l'avoient approuvée, au lieu qu'on ne peut pas douter qu'ils ne l'ayent condamnée, & qu'ils ne la condamnent encore. Ainsi cette prétenduë justification qu'ils font de Cyrille, n'est que dans la supposition qu'il n'en estoit pas l'Auteur, & elle ne regarde proprement que la profession exterieure de la Religion Grecque, dans laquelle ils l'avoient tousjours veu vivre. Il est aisé de reconnoistre que tout ce qu'on lit sur ce sujet dans le Synode de Jerusalem, ne signifie pas autre chose, & il seroit inutile de s'estendre sur cet article.

Quoyque les Grecs ayent cru Cyrille Orthodoxe, ils ont tous condamné sa Confession.

M. Smith avouë que la derniere objection, qui est que Cyrille n'a pas communiqué sa Confession à son Clergé, a quelque vray-semblance, & que c'est aussi sur quoy Grotius insiste assez fortement. Mais il falloit plustost convenir de bonne foy que c'est une raison sans replique, & qui renverse tout le systeme fabuleux des Calvinistes, sur toute cette matiere. Car il s'ensuit que Cyrille estoit coupable d'une imposture pleine de calomnie & d'impieté, puisque dans l'exorde, il eut la hardiesse de dire qu'il donnoit cette Confession *au nom de tous*, ce qui estoit faux dez qu'on reconnoist, I. Qu'il ne l'avoit pas communiquée à son Clergé. II. Qu'il ne l'avoit jamais donnée dans les formes, ny publiée. III. Que les Evesques & autres de son Clergé n'en ayant eu par luy aucune connoissance, ne pouvoient pas l'avoir approuvée, comme les Calvinistes supposent. IV. Qu'elle n'est pas la Confession de l'Eglise Orientale.

Objection tirée du défaut de communication de la Confession, vray semblable selon M. Smith.

*κοινῶς.*

*A cela*, dit M. Smith, *nous trouvons une juste response dans les lettres de M. Haga.* Il luy fait faire assurément bien des personages, dont aucun ne luy convenoit. On remarque que cette Confession n'a rien qui ressemble à la doctrine communément receuë dans l'Eglise Grecque, assez connuë d'ailleurs, & ce fut la premiere raison de la croire fausse: cela regardoit les Theologiens. On fait paroistre M. Haga qui assure qu'elle est veritable, & qui leur impose silence.

Ce qu'il y respond.
*Justam responsionem suppeditant eadem litteræ D. Cornelii de Haga. p. 118.*

On cita des Grecs qui la rejettoient, & qui nioient avec raiſon que leur Egliſe cruſt rien de ſemblable: cela les touchoit particulierement, & ils devoient eſtre crus ſur leurs propres affaires. M. Haga à dit le contraire: il le faut croire, il en ſçait plus qu'eux. On objecte que cette piece eſtoit informe, qu'elle n'eſtoit pas dans les Regiſtres, qu'aucun Officier ne l'avoit contreſignée, & on marque en détail tous les défauts rapportez cy-deſſus. M. Haga ſupplée à tout, car on ne pouvoit pas nier qu'elle ne fuſt dénuée de tous ces caracteres d'authenticité. Le voilà donc Theologien, Cenſeur d'une Confeſſion de foy, plus Grec que les Grecs meſmes: il renferme en luy tous les pouvoirs & toutes les fonctions des Eveſques & des Officiers de la Grande Egliſe: enfin des lettres qu'il eſcrit à Geneve, & qui n'ont jamais eſté produites que par extrait, donnent la forme & l'authenticité à une piece qui n'en avoit point.

M. Haga ſupplée à tout.

Mais le dernier perſonage eſt encore plus ridicule. Les Calviniſtes ne peuvent nier que la Confeſſion n'ait eſté faite, comme leur reprochoit Grotius, ſans Patriarches, ſans Metropolitains & ſans Eveſques. M. Smith l'avouë, & il appelle à ſon ſecours M. Haga, qui doit, ſelon luy, tenir lieu d'un Synode d'Eveſques, & ſuppléer encore à ce défaut ſi eſſentiel, que c'eſt en cela ſeul que conſiſte la difference totale d'une piece authentique, & qui devoit faire foy par toute la terre, ou d'une furtive & ſuppoſée qui devoit eſtre traitée avec meſpris & rejettée avec horreur. Car les autres conditions peuvent quelquefois eſtre omiſes & ſuppléées dans la ſuite comme l'enregiſtrement, qui ne ſe fait pas tousjours dans le meſme temps: l'abſence ou la mort d'un Officier de l'Egliſe peut empeſcher qu'il ne tranſcrive un Acte: les changements fréquents de Patriarches, & les troubles ſi ordinaires parmy le Clergé de Conſtantinople peuvent faire qu'un Regiſtre ne ſe trouve plus. Mais il eſt impoſſible qu'une Confeſſion de Foy à laquelle toute une Egliſe a intereſt, puiſſe eſtre certifiée comme veritable, lors qu'aucun de ceux qui y tiennent les premieres places n'en a oüi parler, & qu'elle n'a pas eſté examinée ſynodalement. Il n'y a perſone qui ne ſoit frappé d'une objection de cette importance. M. Smith avouë qu'elle a *quelque vray-ſemblance*, & c'eſt ainſi qu'il appelle ce que Grotius & les Lutheriens, auſſi-bien que

les Catholiques prétendent estre une démonstration évidente de la fourbe criminelle de Cyrille, & de la fausseté de sa Confession. Mais *M. Haga nous fournit une juste response*, dit M. Smith.

On attend aprés des paroles si pleines de confiance qu'il va produire un tesmoignage solennel de cet Ambassadeur, par lequel il certifie que le Reverendissime Patriarche Cyrille à tel jour de tel mois, & de telle année, en tel lieu, a assemblé tels & tels Metropolitains & Evesques, avec tels Officiers de la Grande Eglise; qu'il a fait lire publiquement dans l'assemblée la Confession qui porte son nom, & que tous l'ont approuvée d'un consentement unanime, comme exposant fidelement la créance de l'Eglise Grecque, respanduë par tout l'Orient. C'estoit ce que devoit tesmoigner M. Haga, & ce qu'il n'a pas fait, parce qu'il estoit apparemment assez homme d'honneur, pour ne pas vouloir attester une fausseté, dont la conviction eust esté manifeste. Il est donc constant qu'il n'a pas donné de pareil Acte: s'il l'avoit fait, il se seroit couvert de confusion, & les Grecs n'y auroient pas eu plus d'esgard que les Catholiques. Car il n'avoit pas plus de droit à certifier ce qui s'estoit passé dans l'Eglise Grecque, que le Patriarche de Constantinople en auroit eu de certifier aux Estats Generaux, qu'on avoit presché chez cet Ambassadeur une doctrine contraire à celle du Synode de Dordrecht, qui estoit alors à la mode.

Qui neantmoins ne dit pas le contraire.

On auroit pû aussi tourner le certificat d'une autre maniere, en faisant dire à cet Ambassadeur, que Cyrille voulant assembler son Synode selon la coustume, pour y publier sa Confession, avec le consentement de son Clergé, n'avoit pû le faire, à cause de divers empeschements legitimes, & que pour suppléer à ce défaut, il l'avoit communiquée à plusieurs Metropolitains & Evesques, qui l'avoient pareillement approuvée, & comme des approbations verbales ne suffisent pas en pareilles matieres, ils l'avoient signée, & qu'il avoit veu les signatures. Un pareil Acte auroit eu plus d'autorité en ces païs-cy, quoy qu'il eust pû estre sujet à contestation, puisque ce n'est pas une fonction d'Ambassadeur, que de certifier des faits purement Ecclesiastiques, mais il pouvoit legaliser & certifier des Actes qui luy auroient esté representez, & il n'a jamais esté fait mention d'aucun Acte sembla-

Ce qu'il auroit pû dire.

ble souscrit par ceux qui representent l'assemblée Synodale du Patriarche de Constantinople.

Tout ce qu'on luy fait dire n'est appuyé que sur des lettres particulieres qu'on ne produit pas, & est faux.

Ce qui est donc le plus extraordinaire, & sans exemple, est qu'on prétende establir des faits aussi importants, sur des lettres missives de M. Haga, qui mesme n'ont jamais esté produites, mais citées en termes generaux par l'Imprimeur de Geneve, par Hottinger & par M. Smith. De plus, c'est qu'elles ne contiennent rien de ce que nous venons de marquer, quoy qu'absolument necessaire, afin qu'il fust vray de dire que Cyrille avoit communiqué sa Confession à son Clergé, dans une assemblée Synodale. Car tout ce qu'elles disent est que M. Haga assuroit sur sa parole, comme le sachant bien, qu'à peine on auroit pû trouver un des Metropolitains ou des Prélats de l'Eglise Grecque qui estoient alors en assez grand nombre à Constantinople, qui ne fust prest de sacrifier sa vie & ses biens, pour la défense de Cyrille & de sa Confession.

*Vix ac ne vix quidem aliquem isthoc tempore, è Metropolitis cæterisque Antistitibus Græcæ Ecclesiæ qui multi & frequentes Constantinopoli aderant reperiri potuisse, quin se fortunas, vitam, & quidquid vita charius haberi possit pro Cyrillo inque ejusdem Confessione tuenda, si opus foret prodigere aperto ore professus fuerit.*

Ce qu'on luy fait dire ne prouve pas ce qui est en question.

On demandera à toute persone raisonnable, si cela signifie que Cyrille ait assemblé son Synode dans les formes, & qu'il y ait fait approuver sa Confession, par les Evesques en corps, ce qui estoit necessaire à prouver. Il resulteroit seulement de ce fait, s'il estoit veritable, que les Metropolitains & les Evesques qui se trouvoient à Constantinople de ce temps-là, persuadez en particulier par leur Patriarche, avoient tesmoigné qu'ils estoient prests de soustenir cette Confession, & c'est ce que peuvent signifier les paroles qui se trouvent dans la lettre du Moine Arsenius, dont il a desja esté parlé lorsqu'il dit que Cyrille *avoit assemblé un Synode de brigands, semblables à luy, où il l'avoit fait approuver.* Mais comme Syrigus qui ayant esté chargé par son Eglise de la refuter, & qui estoit mieux instruit que persone, non seulement ne parle point de ce Synode, mais qu'il assure, ainsi que celuy de Jerusalem qu'elle ne fut pas communiquée aux Evesques, cela paroist beaucoup plus vray-semblable. Car outre les raisons marquées ailleurs, dont une des principales est qu'il n'est fait aucune mention de telles assemblées dans les Sentences prononcées contre Cyrille, ny dans les escrits par lesquels les Grecs ont combattu sa doctrine, il n'en est pas non plus

parlé dans les lettres qu'on a imprimées de luy, ny dans celles qui n'ont pas esté publiées, ny apparemment dans celles de M. Haga & du Ministre Leger, puisque ceux qui les ont veuës, ne le marquent pas.

On reconnoist donc que le raisonnement de M. Smith est faux, puisque ce n'est pas prouver qu'une Exposition de Foy a esté receuë synodalement, que de dire qu'un grand nombre d'Evesques estoient prests de tout sacrifier pour la soustenir. Il ne s'agit pas d'une approbation tacite ou verbale, car elles ne peuvent donner d'autorité à un pareil Acte, mais d'une approbation solemnelle & dans les formes, qui ne peut se faire que par des Evesques legitimement assemblez, de la mesme maniere que firent Cyrille de Berroée, & Parthenius le vieux, lorsqu'ils la condamnerent. C'est ce que Cyrille n'a pas fait, du propre aveu de ses apologistes, qui avoüent par consequent, que lorsqu'il donna sa Confession au nom de toute l'Eglise Grecque, il se rendit coupable d'une fausseté & d'une imposture qu'on ne peut justifier, & la piece n'ayant point d'autre fondement que la fausseté & l'imposture, ne peut estre regardée comme authentique. Quand donc ce qu'on avance si hardiment sur la parole de M. Haga seroit veritable, on ne pourroit en tirer d'autres consequences, sinon que Cyrille avoit parlé en particulier à plusieurs Evesques, ce qui est conforme à ce qui est rapporté en divers memoires, desquels on apprend qu'il se donna assez de mouvement pour corrompre ceux qui luy paroissoient disposez à embrasser ses nouveautez. Ils s'accordent avec le recit d'Arsenius, en ce qu'ils disent que Cyrille s'estoit engagé à introduire le Calvinisme dans l'Eglise Grecque, & que les Hollandois luy devoient fournir l'argent dont il auroit besoin, pour se maintenir dans la possession du Patriarchat. Il est donc assez vray-semblable que pour amuser M. Haga, qui dans toute cette histoire paroist avoir esté un homme fort credule, il luy fit croire qu'il avoit engagé dans ses sentiments plusieurs Metropolitains & Evesques, ce que l'autre crut, & le manda aux Genevois, & non pas à ses Superieurs : car ils ne l'avoient pas envoyé en Levant pour convertir les Grecs, mais pour establir leur commerce.

*Fausse consequence que tire M. Smith.*

Ainsi ce fait roule entierement sur la parole de cet Ambassadeur, qui devoit en donner quelques preuves, ou mar-

*Ce qu'on attribuë à M. Haga est entierement faux.*

quer au moins de bonne foy que Cyrille l'en avoit asſuré. C'eſt ce qu'on a tout ſujet de croire parce qu'il ſe trouve dans ſes lettres quelque choſe de ſemblable, puiſqu'il y parle de certains Grecs comme diſpoſez à embraſſer la doctrine de Geneve. Au moins il eſt tres-certain que ce qu'aſſure M. Haga eſt entierement faux, & par conſequent qu'il ne le pouvoit pas ſçavoir auſſi certainement qu'on le luy fait dire. Il en devoit donner quelques preuves, car il ne luy appartenoit pas ny comme perſone publique, ny comme particulier, de porter teſmoignage de la foy des Metropolitains & des Eveſques, encore moins comme Calviniſte. S'il avoit dit quelque choſe de ſemblable du Vicaire Patriarchal & des Religieux qui eſtoient alors à Conſtantinople, il ſe seroit rendu ridicule : car chacun luy auroit pû dire, *il ne vous appartient pas, Monſieur, de calomnier ceux que vous ne connoiſſez point, en reſpandant qu'ils approuvent une Confeſſion, qu'ils condamnent comme heretique. Vous ſçavez aſſez tous les démeſlez qu'elle a ſuſcitez contre l'Auteur, & la guerre ouverte qui eſt entre nous à cette occaſion. Mais quand il n'y auroit d'autre preuve de l'horreur que nous en avons, ne ſçavez-vous pas que nous celebrons tous les jours la Meſſe dans nos Egliſes, & que nous pratiquons le contraire de la créance que vous nous imputez, ſur le faux recit de quelque impoſteur ?*

Il ne peut eſtre excuſé de negligence ou de mauvaiſe foy.

C'eſtoit cependant la meſme choſe : car M. Haga ou ne voyoit, & n'entendoit que par les yeux & les oreilles de Cyrille, ou il devoit ſçavoir, que la plus grande partie du Clergé Grec eſtoit ſoulevée contre luy, à cauſe de ſa Confeſſion, quoyqu'il l'euſt deſavoüée publiquement, & que tous celebroient les Sacrements, la Liturgie, & le reſte du Service de l'Egliſe Grecque comme à l'ordinaire : de ſorte que ſi ces Eveſques Grecs eſtoient perſuadez de tout ce que contenoit la Confeſſion, comme on le prétend ſur le teſmoignage de M. Haga, il faut encore ſuppoſer qu'ils faiſoient tous comme Cyrille profeſſion & exercice d'une Religion qu'ils condamnoient dans le cœur, comme ſuperſtitieuſe & idolatrique. Or quoyque ce malheureux Apoſtat l'ait fait, ce meſpris prodigieux des Myſteres les plus ſaints, & une hypocriſie auſſi criminelle, ne ſont pas des crimes ſi communs, qu'on les puiſſe attribuer ſans preuve à tout le Clergé d'une Egliſe Patriarchale.

Les Grecs disent cependant tout le contraire. Si on prétend rejetter leur tesmoignage, parce qu'ils estoient ennemis de Cyrille, M. Haga estoit son ami : si on dit qu'ils estoient dévoüez à la Cour de Rome, & qu'ils trahissoient la Foy de leur Eglise, on dit la fausseté du monde la plus absurde, ce qu'on a prouvé cy-devant par des raisons sans replique, que les Grecs confirment encore tous les jours. Mais les Calvinistes n'estoient-ils pas aussi suspects, dans une affaire toute de Religion? La difference qu'il y a entre ces deux affirmations contraires, est que M. Haga ou ceux qui l'ont fait parler, assurent un fait inoüi, & inconnu à toute l'Eglise Grecque, sans preuve, & sans vray-semblance : au lieu que les Grecs ne disent que ce qui est conforme à l'histoire de ce temps-là, & qui se trouve appuyé du tesmoignage de Syrigus, de Nectarius, de Dosithée, de Panagiotti, & en un mot de toute la Grece.

Les Grecs refutent M. Haga.

*A peine*, (fait-on dire à M. Haga) *il se trouvoit* vix ac ne vix quidem, *un seul Metropolitain ou Prélat à Constantinople, où ils estoient alors en grand nombre, qui ne fust prest de sacrifier sa vie pour la défense de Cyrille & de sa Confession.* Il n'est pas possible de mettre dans ce nombre, Anthime, Gregoire d'Amasie, Athanase, Cyrille de Berroée & leurs adherants qui le firent chasser. On n'y mettra pas non plus Coressius, Gregoire Protosyncelle & Syrigus, qui avec l'approbation & la commission expresse de l'Eglise de Constantinople escrivirent tout le contraire de ce que contenoit sa Confession. Il faut encore en retrancher tous ceux qui aprés la mort de Cyrille, & la mesme année, approuverent & souscrivirent les anathemes fulminez contre sa persone, & contre sa doctrine dans le Synode tenu sous Cyrille de Berroée. On trouve qu'il y eut outre luy, Metrophane, & Theophane Patriarches d'Alexandrie & de Jerusalem, vingt & un Metropolitains ou Evesques, & vingt-trois Officiers de la Grande Eglise. Cependant on reconnoist que tous estoient du nombre de ceux qui composent le Synode Patriarchal. Metrophane avoit esté recommandé aux Anglois par Cyrille, comme un homme bien intentionné pour la bonne doctrine, & si la Confession imprimée sous son nom est veritable, ce n'estoit pas sans fondement. Il ne se trouve neantmoins parmy ces Evesques, ny parmy les Officiers, persone qui ose ouvrir

On ne trouve pas un seul Evesque Grec qui ait défendu Cyrille ou sa Confession lorsqu'elle fut condamnée.

la bouche en faveur de Cyrille & de sa Confession. Aucun ne prend sa défense, & quoyque les animositez fussent tres-vives, entre ses partisans & ses adversaires, pas un seul Ecclesiastique n'est déposé à l'occasion d'une doctrine déclarée heretique: il ne paroist pas mesme qu'aucun ait esté cité à cette occasion, ny qu'aucun se soit retracté. Il faut donc que ce qu'on allegue sur la foy de M. Haga soit faux, ou que dans un espace aussi court que celuy d'une année, & mesme pas entiere, tous ayent abandonné Cyrille & sa Confession, quoy qu'il n'y eust aucun risque pour leur vie à la soustenir, mais seulement celuy d'estre deposez ou excommuniez.

Ny lorsque Syrigus fut chargé de la refuter.

Peu aprés, lorsque Melece Syrigus fut chargé de travailler contre la Confession de Cyrille, & de la refuter, il y eut sur cela une deliberation Synodale, & persone ne s'y opposa, ou ne prit la plume pour défendre celuy pour lequel ils estoient tous prests de mourir. Il en arriva de mesme quatre ans aprés au Synode tenu sous Parthenius le vieux, où la memoire de Cyrille fut espargnée, mais sa Confession proscrite avec anatheme, sans que persone s'y opposast. Enfin ce n'estoit pas seulement toute la Grece qui avoit en horreur la doctrine qui y estoit exposée: mais les Moldaves, les Walaques, & les Russiens qui sçavoient bien les sentiments du Clergé Patriarchal s'éleverent contre cette Confession,& en poursuivirent la condamnation, à quoy ils ne se seroient pas hazardez, & ils n'y auroient pas réüssi, si la plus grande partie des Metropolitains & des Evesques l'avoient soustenuë, ou simplement approuvée.

Tesmoignage d'un Calviniste qui estoit à Constantinople de ce temps-là, & qui destruit ce qu'on fait dire à M. Haga.

Mais afin d'adjouster une preuve d'un autre genre à celles qui ont esté rapportées, & qui vaut bien celles qu'on tire des lettres de M. Haga, puisque c'en est une d'un Calviniste qui estoit à Constantinople en mesme temps, nous en rapporterons les paroles. Elle est escrite en 1634. par un nommé M. Cuper, qui semble avoir esté François, mais qui porte avec soy le caractere de verité, parce qu'il dit sur Cyrille ce qu'on en a imprimé sur le tesmoignage de M. Leger & de M. Haga: & il joint à sa lettre la copie de celle que Hottinger a publiée comme un monument précieux,& dont nous parlerons aprés. *Je crois vous avoir mandé*, dit ce M. Cuper, *depuis prés de quatre ans que je suis en ce lieu, comme*

*plusieurs des Metropolites, & quasi tous avoient une haine jurée contre le Patriarche Cyrille à cause de sa Confession. Je vous ay aussi remarqué il y a environ deux ans & demi comme les susdits Metropolites avoient conjuré contre luy, & comme ils l'allerent accuser devant le Vizir, atteint de quatre cas dont trois sont dignes de mort, le quatriéme estoit d'estre Heretique & Lutherien, & vous manday comme cette accusation pensa couster la vie aux accusateurs, ce qui fit cesser la persecution, & non la haine.* Voila un Calviniste qui dit tout le contraire de ce qu'on fait dire à M. Haga : & ce qu'il y a de plus surprenant, est que ceux qui citent son autorité sur ce paradoxe, ne se souviennent pas que dans la Preface de l'Edition de Geneve, il est marqué que chacun sçavoit combien cette Confession avoit excité de vexations, & de persecutions à l'Auteur. Par consequent, il estoit facile de trouver non pas un, mais plusieurs Metropolitains & Evesques qui estoient fort éloignez de donner leurs biens & leurs vies pour soustenir l'Auteur & l'ouvrage, puis qu'il ne s'en trouve pas un seul qui l'ait soustenu.

---

## CHAPITRE V.

*On examine si on peut regarder Cyrille Lucar comme Orthodoxe, comme Saint & comme Martyr.*

Ce que les Catholiques ont escrit sur Cyrille est appuyé de preuves incontestables.

TOut ce qui a esté dit jusques icy touchant Cyrille Lucar, non pas sur des relations fabuleuses, ny sur des tesmoignages suspects, mais sur ceux de ce qu'il y a de plus considerables Grecs depuis soixante & dix ans, décide assez la question qui nous reste à examiner, pour peu qu'on veüille reconnoistre la verité, sans préoccupation. Elle ne peut mesme estre si grande, que si on se donne l'attention de comparer ce que les Catholiques ont escrit sur ce sujet, avec les recits, les apologies, & les panegyriques des Calvinistes, on ne reconnoisse que ceux-cy n'ont pû porter leur histoire jusqu'à la vray-semblance, au lieu que les autres n'establissent rien, qui ne soit appuyé sur des preuves si solides, qu'on ne leur peut donner la moindre atteinte. Tout ce que les Catholiques ont dit est confirmé par le tesmoignage des Grecs contemporains, autorisé & reconnu veritable par

ceux qui ſont venus enſuite, par des Actes publics, & par toutes les pieces qui font autorité en pareilles queſtions, en quoy les Lutheriens s'accordent avec eux. Les Calviniſtes n'ont pas la moindre preuve à produire, ſinon des lettres d'un Ambaſſadeur de Hollande, & de ſon Miniſtre, auſquels on fait dire tout ce qu'on veut, car elles n'ont jamais eſté publiées: quelques autres lettres de Cyrille: puis l'hiſtoire qu'a composée Hottinger, & que tous les autres ont copiée, juſqu'à ceux qui ayant fait un ſéjour conſiderable à Conſtantinople, auroient pû & dû y apprendre, qu'elle ne pouvoit eſtre regardée que comme un tiſſu de fauſſetez, & de paroles perduës. M. Claude les a adoptées, & comme il n'eſtoit pas grand Grec, il s'eſt contenté de les relever, par toutes les fleurs de ſon éloquence, mais ſans aucunes nouvelles preuves. Enfin l'Auteur des *Monuments*, qui a fait imprimer diverſes lettres de Cyrille, les a commentées par un ramas de lieux communs, d'injures, & de fables, & ſuivant ce ſyſteme cet Apoſtat doit eſtre conſideré comme Orthodoxe, comme un Saint & comme un Martyr.

Cyrille ne peut eſtre regardé comme Orthodoxe.

Le titre d'Orthodoxe s'entend en differentes manieres, ſelon le ſens de ceux qui l'employent. Cyrille, ſelon les Calviniſtes, eſtoit Orthodoxe, c'eſt-à-dire, il eſtoit Calviniſte, au moins on en pouvoit juger ainſi par la Confeſſion de foy qu'il leur donna, ainſi qu'ils l'aſſurent. Selon les Grecs il a tousjours paru Orthodoxe, c'eſt-à-dire, dans des ſentiments entierement oppoſez. Il eſt eſtonnant que M. Smith, Hottinger & d'autres ayent voulu inferer de là, que la Confeſſion avoit eſté approuvée dans l'Egliſe Grecque, où elle a eſté condamnée par pluſieurs jugements ſolennels. Ce n'eſt qu'en ſuppoſant qu'il n'en eſtoit pas l'Auteur, que les Grecs l'ont cru Orthodoxe, d'autant meſme qu'il vivoit publiquement dans la profeſſion d'un veritable Grec, & qu'il avoit pluſieurs fois aſſuré avec ſerment que cette Confeſſion n'eſtoit pas de luy. Ainſi les lettres de M. Haga, celles du Miniſtre Leger, & le peu d'autres pieces ſur leſquelles Hottinger a composé ſa relation, ne prouvent rien, ſuppoſant meſme qu'elles contiennent la verité, ſinon que Cyrille leur avoit donné cette Confeſſion, aſſurant en meſme temps de bouche & par eſcrit qu'il croyoit ce qu'elle contenoit, & s'il diſoit vray, il eſtoit Calviniſte. C'eſt un fait dont il eſt

preſentement

presentement inutile de disputer : & si les Grecs l'ont contesté durant plusieurs années, c'est qu'il les avoit trompez, par sa conduite exterieure, par ses declarations & par ses parjures. Ils aimoient mieux en quelque façon estre trompez, que d'avoüer à la honte de la Nation Grecque, que leur Chef Ecclesiastique eust abandonné la Religion de leurs Peres. Mais il y a plusieurs années qu'ils ont changé d'avis, & qu'ils ne parlent de luy & de sa Confession que pour charger l'Auteur & l'ouvrage d'anathemes.

Les Grecs qui l'ont cru tel ne l'ont fait qu'en supposant qu'il n'estoit pas Auteur de la Confession.

Il ne faut pas cependant que les Calvinistes insultent aux Grecs à cette occasion, comme s'ils n'avoient pas eu d'opinion fixe sur la Religion d'un homme qui estoit à la teste de leur Eglise, & qu'ils devoient connoistre. Car s'ils ont esté partagez, ce n'a pas esté sur la Confession, que persone depuis qu'elle parut n'a entrepris de justifier : ce n'a esté que sur ce qui regardoit Cyrille en particulier, & tout homme peut estre trompé à moins. Ses panegyristes & ses apologistes pouvoient-ils estre assurez qu'il ne les avoit pas trompez? Car ce qu'ils alleguerent pour prouver sa bonne foy à leur esgard, n'est pas plus fort que ce qui induisit les Grecs en erreur, & qui les y retint fort long-temps. Il donna à M. Haga sa Confession escrite de sa main, mais on ne peut nier qu'elle ne fust informe, par consequent sans autorité, & en cela il le trompa. Il luy dit aussi-bien qu'à Leger qu'il l'avoit publiée par tout. Les Grecs démonstrent que cela estoit faux, puisqu'ils sçavent comment ces publications doivent estre faites, & qu'il n'en restoit ny memoire ny Actes. Il dit & escrivit aux Calvinistes ce qu'il a mis à la teste de sa Confession, qu'elle estoit la créance de l'Eglise Grecque, & qu'elle avoit esté dressée d'un consentement unanime : il les trompa encore en cela. Il leur fit croire que la plus grande partie des Metropolitains & des autres Prelats, estoient prests de soustenir sa Confession au peril de leur vie, & il ne s'en trouva pas un seul qui ne la condamnast. Nous avons fait voir plusieurs autres faussetez, soit dans ses lettres, soit dans ce que M. Haga & Leger ont assuré sur son tesmoignage : pourquoy donc les Calvinistes prétendront-ils qu'un imposteur convaincu de plusieurs mensonges, leur ait dit vray quand il les a assurez qu'il croyoit tout ce qu'il avoit exposé dans sa Confession?

Ils en ont jugé par les declarations publiques, ses serments, & la pratique de leurs rites.

Il le leur a dit, il le leur a escrit, mais il a dit tout le contraire en presence de ses Metropolitains & du Clergé de Constantinople, & il a confirmé cette declaration par plusieurs serments. Il a presché le contraire, qui se trouve encore escrit de sa main. Il n'a fait aucun acte de la Religion Calviniste: mais il a tousjours continué de faire ceux d'un Grec, qui ne croid rien de semblable. Ce que les Grecs disent sur ce sujet s'est passé en public & en presence de mille & mille tesmoins, & ce qu'on oppose à leur tesmoignage, s'est fait & dit en secret, entre deux persones que leur Religion,& la part qu'ils eurent à cet ouvrage de tenebres,rend suspects & incapables d'estre escoutez. Ainsi on peut legitimement contester aux Calvinistes que Cyrille ait veritablement cru ce qu'exprimoit sa Confession, puisque tout ce qu'il a dit & escrit pour l'assurer, est contredit par des declarations contraires, publiques & faites en presence d'un nombre infini de tesmoins: qu'il n'a jamais fait aucun acte de la Religion Calviniste, & qu'il n'a pas cessé de faire tous ceux qui appartiennent à l'Eglise Grecque. C'est un fait public que les défenseurs de Cyrille n'ont jusqu'à present osé nier, & ils ne peuvent donner aucune preuve positive, qu'il ait abjuré son ancienne Religion.

Qu'elles eussent pû estre les preuves pour monstrer qu'il estoit Calviniste, si l'affaire eust esté traitée juridiquement.

On suppose que cette question fut traitée juridiquement, & voicy comment la chose se seroit passée. Leger auroit comparu ayant la Confession escrite de la main de Cyrille, & il l'auroit produite. Il y auroit joint des lettres missives escrites par Cyrille, tant à luy qu'à d'autres, dans lesquelles il auroit fait remarquer les expressions les plus significatives, d'un attachement veritable à la doctrine de Geneve, des protestations de n'avoir point d'autre créance, d'y vouloir vivre & mourir, des éloges de Calvin, des Ministres de Geneve, & ainsi du reste. Il y auroit adjousté s'il avoit voulu sa déposition, en assurant avec serment que Cyrille luy avoit parlé plusieurs fois en conformité de ces sentiments: enfin que M. l'Ambassadeur Haga assuroit que tous ces faits estoient veritables.

Ce que Cyrille auroit respondu.

Premierement, Cyrille n'auroit pas respondu s'il n'avoit voulu à une pareille accusation de Leger comme particulier : car il pouvoit luy demander qui il estoit pour accuser d'heresie un Patriarche : & la qualité de *fidele Ministre du S.*

*Evangile*, n'eſt pas connuë en ce païs-là. A l'eſgard de la Confeſſion, puiſque Cyrille l'a bien deſavoüée devant les Grecs en public, & en particulier, il pouvoit avec autant de facilité faire le meſme deſaveu par tout ailleurs, d'autant plus que chacun ſçavoit de quelle maniere devoient eſtre expediez les Actes Eccleſiaſtiques des Patriarches, & que celuy-là eſtoit dénué de toutes ſortes de formalitez. Pour tout ce qui s'eſtoit paſſé entre luy, M. Haga & Leger, il eſtoit auſſi recevable à le nier, que les autres à l'affirmer, & de plus il pouvoit leur oppoſer le teſmoignage de tout ſon Clergé qui l'avoit veu officier & pratiquer le contraire de ce qu'on luy vouloit imputer. Qu'auroit donc pû dire M. Haga & ſon Miniſtre? auroit-il produit un certificat, par lequel il euſt prouvé que tel jour le Patriarche Cyrille avoit abjuré entre ſes mains *les ſuperſtitions de l'Egliſe Grecque, pour embraſſer la doctrine du tres-ſaint Docteur Calvin, qui eſtoit dans le Ciel avec les bienheureux*, & l'auroit-il confirmé par le teſmoignage de M. Haga. Les Grecs ſe ſeroient mocquez de l'un & de l'autre, & ils auroient pû dire qu'ils reſpectoient M. l'Ambaſſadeur, mais que ces ſortes d'affaires ne le regardoient pas: que ce n'eſtoit pas à luy à leur apprendre ce qui eſtoit cru dans leur Egliſe, ny ce que croyoit leur Patriarche qu'ils connoiſſoient mieux que luy, & que ſa conduite juſtifioit aſſez de pareilles calomnies. *Lettre de Cyr.*

Noſtre hypotheſe n'eſt point en l'air, car ſi on excepte un ſeul point, qui eſt que cette diſcuſſion ne s'eſt pas faite juridiquement & dans les formes, tout le reſte eſt arrivé. Les Grecs avoient veu la Confeſſion imprimée à Geneve, & ils avoient remarqué dans la Préface, ce qu'on y a dit du teſmoignage de M. Haga. Ils en avoient cependant eſté ſi peu touchez, qu'aprés pluſieurs années il y en avoit encore qui doutoient que Cyrille l'euſt jamais donnée, & encore plus qu'il euſt les ſentiments Calviniſtes qu'elle contient. On convient que Cyrille peut avoir trompé les Grecs, & il y a beaucoup de raiſon de le croire: mais il n'y en a pas moins de ſoupçonner qu'il a auſſi trompé les Calviniſtes, puiſque ce qui a eſté dit, prouve d'une maniere aſſez claire, qu'ils n'ont aucune certitude ſur la verité de tout ce qu'il leur a dit en particulier, puiſqu'il l'a deſtruite par tant de declarations contraires. Ainſi il peut eſtre encore douteux que Cette hypotheſe n'eſt point chimerique.

Cyrille ait esté aussi bon Calviniste qu'ils ont cru.

Il ne peut estre Orthodoxe selon les Grecs.

Dez qu'on reconnoist, comme on n'en dispute plus presentement, qu'il est Auteur de la Confession qui porte son nom, il ne peut estre reconnu Orthodoxe, selon les Grecs, & en effet ceux qui l'ont cru tel, ne l'ont fait qu'en supposant qu'il n'en estoit pas l'Auteur, ainsi qu'on peut voir dans le Synode de Jerusalem, dans les extraits de quelques lettres de M. de Nointel, dans l'Escrit de Nectarius, & ailleurs. Ceux qui estant mieux informez, comme les Evesques du Synode sous Cyrille de Berroée, Melece Syrigus, & Dosithée, ont cru qu'il avoit veritablement donné la Confession, imprimée sous son nom, l'ont traité comme heretique, & comme un Athée. C'est en effet le jugement qu'en ont fait les Grecs du Synode de Jerusalem, & que feront pareillement tous ceux qui ne renonceront pas à toutes les regles de la Morale Chrestienne. Car de quelle maniere pourroit-on justifier une fiction aussi longue & aussi criminelle, puisque s'il croyoit ce qui se trouve dans sa Confession, il le devoit declarer publiquement, ce qu'il n'a jamais fait, comme il a esté prouvé cy-dessus; s'il ne le croyoit pas, il devoit la condamner, comme il en fut inutilement sollicité par les Grecs.

On ne peut regarder Cyrille comme un Saint.

Il est donc estonnant que les Calvinistes qui ne pouvoient ignorer toutes ces choses, n'ayent pas eu honte de representer Cyrille comme un Saint. On a veu qu'ils n'avoient aucunes preuves certaines qu'il crust ce qui estoit exposé dans sa Confession, & qu'ainsi ils n'estoient pas assurez qu'il fust Orthodoxe à leur maniere. Quand il l'auroit esté, sa dissimulation criminelle, & la profession publique d'une Religion toute contraire renferment tous les crimes, & ne peuvent convenir, non pas à un Saint, mais à un Chrestien tres-dereglé, puisqu'on ne peut faire les deux personages qu'il a faits sans se joüer de la Foy & de ses mysteres. Dans une lettre escrite en 1634. de son exil de Tenedo au Ministre Leger, qui a esté imprimée par Hottinger, & qu'il donne comme un monument précieux, on trouve ces paroles. *J'ay voulu escrire à Vostre Reverence, pour vous conjurer, que si je meurs, vous me soyez tesmoins que je meurs Catholique Orthodoxe dans la Foy de Nostre-Seigneur Jesus-Christ, dans la doctrine Evangelique, selon la Confession Belgique, la mienne & les autres des Eglises Evangeliques qui sont toutes conformes. J'ay en horreur les erreurs des*

*Analect. p. 560.*

*Papistes, & les superstitions des Grecs : j'approuve & j'embrasse la doctrine du tres-digne Docteur Jean Calvin , & de tous ceux qui sont dans les mesmes sentiments que luy.* Ce M. Cuper dont on a cy-dessus rapporté le tesmoignage, envoyoit aussi en France cette lettre à ses amis ; Leger ne fut pas fort reservé à en donner des copies, & on a peine à comprendre que luy ny Golius , qui la donna à Hottinger comme une piece rare, ne vissent pas qu'ils avoient interest de la supprimer.

Car elle porte d'abord une conviction entiere de la fausseté du titre que Cyrille avoit donné à sa Confession, l'appellant celle de l'Eglise Orientale, & assurant avec la mesme fausseté , qu'il parloit au nom de tous les Grecs generalement. Dans cette lettre si précieuse, il déclare *qu'il abhorre leurs superstitions :* il s'ensuivoit donc que la Confession ne representoit pas leur créance. Mais dez qu'il fut restabli sur le Siege Patriarchal , il n'abolit pas ces superstitions condamnées par sa lettre : au contraire il recommença à les pratiquer, comme il avoit tousjours fait, & il a continué jusqu'à la fin. Appellera-t'on un Saint, celuy qui estoit capable de faire ce que les plus grands scelerats ne feroient qu'en tremblant & avec horreur ? Pourquoy le Ministre Leger n'a-t'il pas donné des esclaircissements sur une matiere si importante ? Pourquoy Hottinger n'en dit-il rien , puisque ce seul article suffit à confondre les panegyristes de Cyrille, & démonstre que celuy qui estoit capable d'une telle dissimulation, estoit un homme sans foy , sans loy , sans ame , & non pas un Saint.

Sa propre lettre le convainc d'impieté.

On a remarqué ailleurs que dans ses lettres on trouvoit des calomnies contre diverses persones , & entre autres contre Coressius, qu'il laissoit cependant disputer & escrire contre Leger, pour la défense des dogmes de l'Eglise Grecque, sans se mettre en peine d'imposer silence à ceux qui attaquoient la Foy, dans laquelle il disoit qu'il vouloit mourir. C'est-là encore une nouvelle preuve de la fausseté de toutes ses protestations.

Ses calomnies.

Mais que peuvent dire ses apologistes sur sa simonie ? Ils croyent peut-estre qu'il n'y a qu'à dire comme Hottinger, qu'*il fut obligé de donner telle & telle somme*, ce qui ne le justifioit pas , puisqu'il avoit tousjours eu part au crime des autres. Les Calvinistes ne doivent pas s'imaginer qu'on les

Il estoit un des plus impudents simoniaques qu'il y ait eu.

doive croire au préjudice des Grecs, qui tesmoignent tous, que par son ambition effrenée, il attira tous les malheurs imaginables sur l'Eglise de Constantinople : que d'abord il s'estoit élevé sur le Throne Patriarchal en donnant aux Turcs plus d'argent qu'on n'avoit fait jusqu'alors: qu'il ouvrit ainsi la porte à ces encheres abominables : que les Hollandois luy presterent de l'argent à gros interest, car ils ne les accusent pas de l'avoir donné, comme ont fait quelques Catholiques : qu'il en empruntoit aussi des Juifs, & que pour payer le capital & de tres-gros interests, il exerça toutes les concussions imaginables sur le Clergé. Voilà ce que les Grecs disent, en quoy ils s'accordent avec les memoires les moins suspects de ce temps-là. Chacun sçait qu'il y a desja tres long-temps qu'il est rare qu'un Ecclesiastique Grec parvienne au Patriarchat de Constantinople, d'une maniere canonique. Mais quand un Patriarche a esté déposé, il est encore plus rare qu'il soit restabli, autrement que par de mauvaises voyes. Car ce n'est pas seulement à cause des sommes qu'il faut donner aux Turcs : c'est encore plus par les conventions secretes avec des Evesques, pour leur donner des Eveschez plus considerables : en leur donnant, ou en leur promettant de l'argent. Cyrille a esté en ce genre un des plus hardis, & des plus ardents simoniaques qu'il y eust eu avant luy, & on veut que sur le tesmoignage de trois hommes, dont l'un qui estoit Hottinger, n'en sçavoit rien que sur les lettres des autres, qui estoient estrangers & suspects pour avoir eu part à toutes ces mauvaises pratiques, on croye les choses les plus absurdes, & que les Grecs ne soient pas escoutez sur leur propre histoire.

Son ambition turbulente.

Il n'y a gueres d'absurdité plus grande que de representer un Candiot, qui avoit dez sa jeunesse couru une partie de l'Europe, inquiet, ambitieux, turbulent, qui s'estoit fait Patriarche d'Alexandrie & de Constantinople, par de mauvais moyens, comme l'assure Syrigus, plus croyable que Leger ; lorsqu'il avoit esté chassé, demeurant tranquille, occupé uniquement des moyens de respandre *la doctrine du tres-saint Docteur Jean Calvin*, & qu'on le vint forcer cinq fois de reprendre le Patriarchat, & cela dans le temps que d'autres Calvinistes, comme Cuper, tesmoignent la haine presque generale de tout le Clergé contre luy. S'il avoit esté, non pas un Saint,

comme ils difent, mais un homme de probité médiocre, il n'avoit qu'à demeurer en repos, il eftoit bien feur, qu'on ne l'en auroit pas tiré, pour le remettre fur fon Siege. Mais tout au contraire il n'y a mouvement qu'il ne fe donne : fes competiteurs offrent de grandes fommes, il adjoufte à leurs offres, il emprunte à ufure, il vend tout, impofe des taxes fur le Clergé, employe la violence des Turcs pour faire payer, & fe rendre terrible : voilà les Saints que fait un Regent de Zurich.

Enfin, car c'eft la derniere reffource & fur quoy M. Claude déploye fon éloquence, on le doit au moins regarder comme un Martyr, & mefme comme un Martyr de fa Confeffion, c'eft-à-dire, du Calvinifme. Il eft vray que le martyre fouffert dans la veritable Religion, auroit effacé ce nombre infini de crimes atroces, dont il eftoit coupable. En ce fens-là les Grecs n'auroient pas manqué de le reconnoiftre comme Martyr. Pour cela il auroit fallu qu'il euft fouffert la mort pour la foy, ce qui pouvoit arriver en differentes manieres. On ne peut fuppofer que ce fuft fimplement pour eftre Chreftien, puifque les Grecs, les autres Orientaux, & mefme les Latins, ont en Turquie la liberté de profeffer la Religion Chreftienne : ny qu'il ait fouffert pour la Religion Grecque, encore moins pour la Calvinifte expofée dans fa Confeffion. Il faut donc faire ce raifonnement pour trouver le martyre de Cyrille : Que parce qu'il s'eftoit déclaré Calvinifte dans fa Confeffion, il s'eftoit attiré la haine d'une partie de fon Clergé & celle des Latins : que ce fut par ce motif, qu'ils luy fufciterent des perfecutions, & qu'enfin ils luy procurerent la mort. Examinons fi cela peut paffer pour un veritable martyre.

On ne le peut regarder comme Martyr.

Il ne faut pas pour cela une grande difcuffion, quand mefme les faits feroient auffi certains qu'ils font douteux. Le Sultan ordonna la mort de Cyrille fur des accufations vrayes ou fauffes, d'avoir excité les Cofaques & les Mofcovites à attaquer Azak ; car ce fut-là le feul motif, pour lequel on le fit mourir. On ne l'accufa pas auprés des Turcs d'eftre Calvinifte : desja cette accufation avoit efté portée contre luy, avec quelques autres, fuivant la lettre de Cuper, & elle avoit eu fi peu d'effet, que les dénonciateurs avoient couru rifque de la vie. De plus, on ne luy offrit pas de la

Pas mefme de la Religion Calvinifte.

luy sauver, s'il vouloit abjurer le Calvinisme, puisqu'on ne pouvoit faire cette proposition à un homme qui avoit tousjours exterieurement vescu dans la Communion de l'Eglise Grecque, dont il estoit le Chef. Il falloit donc que pour estre Martyr dans la Religion qu'il disoit en secret aux Calvinistes, estre la sienne, & qui estoit exprimée dans sa Confession, il renonçast publiquement à celle de l'Eglise Grecque, avoüant & detestant sa dissimulation, & que pour cela il eust souffert la mort, alors il eust esté leur Martyr; mais non pas celuy de l'Eglise Grecque, encore moins de l'Eglise Catholique.

Les Grecs ne l'ont jamais connu comme Martyr.

Ils ne peuvent tirer aucun avantage de son tesmoignage, ny par l'autorité Patriarchale, ny par celle de Martyr, qu'ils veulent luy attribuer, s'il n'a jamais esté reconnu comme tel parmy les Grecs: car dez qu'ils le regardent comme heretique, il cesse à leur égard d'estre Patriarche & d'estre Martyr, de sorte que tout ce qu'il a pû dire ou escrire contre la Religion de ses Peres, n'a pas plus de force que ce qui seroit dit par un particulier apostat. Voicy donc ce que les Grecs en ont dit dans le Synode de Jerusalem, & ce que Dosithée qui y présida en a inseré dans son Enchiridion. *Que les adversaires ne se glorifient donc point de Cyrille comme d'un Saint: car il ne fut pas tüé injustement, comme il leur plaist de le dire; ny pour le nom de Jesus-Christ, ainsi qu'il eust esté necessaire, afin qu'il pust passer pour tel. Mais estant possedé d'une ambition démesurée des premieres dignitez, qui est le crime de Lucifer, selon S. Basile, aprés s'estre emparé trois fois contre les regles du Throne de Constantinople, depuis sa premiere entrée qui parut legitime: & cela avec des despenses & des miseres infinies des Ecclesiastiques, estant insatiable des biens exterieurs de ce monde, & se servant du secours de l'Ambassadeur de Hollande, ce qui le rendoit encore plus suspect à l'Eglise, il souffrit cette mort honteuse. Quand un homme qui a commis de pareilles choses contre l'Eglise auroit esté par hazard pieux ou Orthodoxe, nous le regardons comme un pecheur, & comme un tel pecheur, que Dieu le doit chastier à cause de tous les maux qu'il a faits à l'Eglise, avec la derniere impudence. A present donc si, comme nos adversaires l'assurent, nous le regardons comme pere & auteur de l'impieté, nous ne le reconnoissons pas comme un Saint, mais comme un malheureux qui n'a aucune part avec Jesus-Christ.* Voilà le jugement qu'en

Syn. Hierosf. p. 153.

firent

firent les Grecs assemblez en Jerusalem, & que Dosithée Président du Synode a confirmé dix-huit ans aprés, en faisant imprimer les mesmes paroles, avec un seul changement; c'est qu'au lieu de *trois fois* qu'il disoit d'abord que Cyrille avoit envahi le Siege de Constantinople, il a mis *six* dans l'*Enchiridion*, & avec raison. Car ayant esté quelque temps Administrateur, il fut fait Patriarche en 1621. & au bout de deux ans, il fut chassé: Timothée mis à sa place fut empoisonné au bout d'un an, & Cyrille restabli la seconde fois. Gregoire d'Amasie, & Anthime luy succederent: aprés eux il fut restabli la troisiéme fois. Cyrille de Berroée ne tint le Siege que huit jours, Cyrille restabli la quatriéme fois. Athanase Patellarus chassé aprés vingt-deux jours. Cyrille restabli la cinquiéme fois. Puis Cyrille de Berroée la seconde fois, Neophyte d'Heraclée, aprés lequel Cyrille Lucar fut restabli la sixiéme fois.

Ce n'est pas à Geneve qu'on déclare les Martyrs de l'Eglise Grecque.

Il ne se trouvera pas un seul Grec digne de foy qui ait parlé autrement de ce malheureux, & cependant s'il avoit esté reconnu Martyr, ce devoit estre dans l'Eglise en la Communion publique de laquelle il a vescu, & non ailleurs: car ce n'est pas à Geneve que se déclarent les Martyrs de l'Eglise Grecque. Cyrille de Berroée, que les Calvinistes & quelques Grecs attachez par amitié à Cyrille Lucar, mais qui ignoroient son heresie, ses parjures, & tous ses autres crimes, déchirent sans misericorde, & qu'ils accusent sur tout d'avoir esté Papiste, eut la mesme destinée, car il fut estranglé en Barbarie, où il avoit esté relegué. Ce que divers Missionaires escrivirent de luy à Rome en le representant comme zelé pour la Religion Catholique, & ce qu'Allatius crut trop facilement jusqu'à escrire qu'on parloit de le canoniser en le mettant au nombre des Martyrs, fut sans aucun effet. On jugea tres sagement qu'un homme qui avoit vescu dans le schisme: qui en avoit esté le Chef estant Patriarche de Constantinople, & qui dans la condamnation des articles de la Confession de son prédecesseur avoit soustenu les erreurs des Schismatiques, ne pouvoit estre regardé comme Martyr, sur tout parce qu'il ne paroissoit pas qu'on l'eust fait mourir pour la Foy. Le second Parthenius qui succeda à celuy qu'on appelle le Vieux, fut estranglé. Le troisiéme de mesme nom fut pendu par ordre du Caïmacam, ayant esté accusé d'a-

voir escrit en Moscovie, & ils n'ont point esté regardez comme Martyrs. Gabriel en 1658. fut aussi pendu à Burse, sur ce que les Juifs l'accuserent d'avoir baptisé un des leurs, qu'ils supposoient s'estre fait Mahometan. Il y avoit plus de raison de regarder celuy-cy comme Martyr, on ne l'a pas fait neantmoins.

Un homme chargé de tant de crimes ne peut estre regardé comme Martyr.

On demande aprés ces preuves, s'il y a la moindre raison à vouloir faire passer pour Martyr, un Grec que non seulement son Eglise ne reconnoist point pour tel, mais qu'elle a frappé d'anatheme comme heretique: qui a esté executé à mort pour crime d'Estat: qui n'a jamais eu autre merite à l'égard de ceux qui le canonisent, que d'avoir fait ou copié une Confession contraire à la Foy de son Eglise: qui l'a faussement attribuée à cette mesme Eglise, quoy qu'elle n'en eust aucune connoissance: qui en mesme temps a desavoüé avec serment, & en public, cette mesme Confession: qui a presché & pratiqué tout le contraire: enfin qui a vescu & qui est mort dans une si prodigieuse dissimulation, qu'il a esté impossible de sçavoir certainement de quelle Religion il estoit. Le Calvinisme a de grandes ressources, si un homme chargé de tant de crimes, peut estre un Saint, & Martyr d'une Confession qu'il a desavoüée, non pas seulement par ses paroles, mais par la pratique de tout ce qu'il y condamnoit d'idolatrie & de superstition. Suffit-il d'avoir transcrit une Confession dictée par un Ministre, & de l'avoir donnée en secret, pour rendre tesmoignage à la verité? Cyrille l'a-t'il renouvellée en mourant, & a-t'il déclaré, comme il le mandoit à Leger quatre ans auparavant, qu'*il mourroit dans la Foy Orthodoxe selon la Confession Belgique, & les autres des Eglises Reformées, & qu'il avoit en horreur les erreurs des Papistes & les superstitions des Grecs?* Celuy dont Hottinger a imprimé une lettre en Grec, dans laquelle la mort de Cyrille est rapportée d'une maniere fort pathetique, ne le dit pas, quoyqu'il paroisse qu'il luy estoit fort attaché, & qu'il estoit peut-estre converti au Calvinisme, puisqu'il traite Leger comme son maistre. Quand Cyrille l'auroit fait, il n'auroit pas pour cela esté Martyr de cette Confession, puisque les Turcs se mettoient fort peu en peine de ce qu'il croyoit: & lorsque M. Claude se réduit à dire, qu'*au moins il est Martyr, parce qu'il pouvoit sauver sa vie en reniant Jesus-Christ:*

il paye d'esprit à son ordinaire, lorsque les preuves luy manquent. Car où a-t'il pris cette circonstance, que tout le monde avoit ignorée jusqu'à luy? On sçait assez cependant que quand il s'agit de crimes d'Estat, cette maniere de sauver sa vie, n'a pas de lieu auprés des Turcs. Ces Patriarches dont nous venons de parler, pouvoient peut-estre plus facilement se délivrer en perdant leurs ames: ils ne l'ont pas fait: mais pour cela, ils ne sont pas regardez comme Martyrs.

On l'a, dit-on, accablé par de fausses accusations pour le faire perir: c'est ce que les Calvinistes ne peuvent prouver; car qui leur a dit qu'il n'eust pas eu veritablement des intelligences en Moscovie? Est-ce parce qu'il estoit un Saint, qu'ils ne croyent pas que cela puisse estre: mais puisqu'on démonstre qu'il estoit un scelerat, & le plus grand fourbe qu'il y eust depuis long-temps, cela est tres possible. Cet article ne fait cependant rien au sujet: s'il a esté calomnié, les calomniateurs estoient inexcusables, quoy qu'en bonne justice il eust merité la mort. Car les Grecs, quoyqu'ils n'ayent plus sous les Turcs les Loix des Empereurs Chrestiens, les sçavent neantmoins, & ils n'ignoroient pas qu'elles ordonnent la peine de mort contre les heretiques. Dosithée rapporte l'exemple d'Alexis Comnene, qui ayant fait condamner dans un Synode Basile Chef des Bogomiles, à cause de ses blasphemes contre la sainteté des Mysteres, & le changement qui s'y fait; le fit ensuite brusler vif dans l'Hippodrome. Ils regardoient donc Cyrille comme digne du mesme chastiment, & plusieurs fois ils ont demandé par cette raison, quoyqu'il ne paroisse pas qu'ils ayent demandé sa mort, qu'il leur fust permis d'en choisir un autre. Quand Cyrille de Berroée auroit eu quelque part à sa mort, quoyqu'on ne prétende pas le justifier, puisque ces sortes de procedez ne peuvent estre excusez sous aucun prétexte, on ne peut imputer la faute ny au Corps de l'Eglise Grecque, ny aux Catholiques. Car des déclamations emportées d'un homme tel qu'estoit Hottinger, ou de Rivet qui n'estoit pas plus moderé, ne sont pas des preuves, sur tout aprés qu'on a reconnu le peu de connoissance qu'ils avoient des affaires de ce temps-là. Leurs loüanges ne justifieront jamais Cyrille, & leurs calomnies sont si évidemment refu-

On ne l'a pas fait perir par de fausses accusations.

*Enchir. p.* 47.

tées, qu'elles ne servent plus qu'à couvrir de confusion ceux qui les employent.

On peut juger, aprés tout ce qui a esté dit, sur le tesmoignage des Grecs, si M. Smith a eu raison de finir ainsi son Roman. *Ita hostium invidiâ, odio & fictis injustissimis criminationibus oppressus cecidit vir maximus Cyrillus Lucarius, quem ob inculpatos mores, nullis probris commaculatos, & ob acerbissimas vitæ calamitates, & cruentam mortem quam obiit Religionis Evangelicæ defendendæ causa quidquid censeat D. Arnaldus, & sanctum & martyrem habebo.* Il ne sçait pas la moindre circonstance de ses mœurs, quoy qu'à la verité on n'ait rien reproché à Cyrille sur cet article : mais l'ambition, la simonie, & tout ce qu'il fit contre ses competiteurs, ne sont pas des preuves d'une conscience fort timorée. Ce fut ce qui luy attira les persecutions, & la mort ; & pour la Confession, si l'avoir escrite, & l'avoir donnée à deux Estrangers, peut passer pour défense de la Religion Evangelique, il l'a défenduë. Cependant lorsqu'il la desavoüoit avec serment, il cessoit d'estre ce genereux Athlete & Confesseur de la Foy, & il n'en a jamais rendu tesmoignage ny devant les Grecs, ny devant les Latins, ny devant les Turcs. Si les preuves par lesquelles on a fait voir la fausseté de tout ce qu'a dit M. Smith, & Hottinger avant luy, ne sont pas suffisantes pour détromper ceux qu'ils pourroient avoir prévenus, celles qu'ils ont employées ne convaincront persone, à moins qu'elle n'ait pris son parti, qui est de vouloir, quoy qu'on puisse dire au contraire, que Cyrille est un Saint & un Martyr. Qu'il le soit pour eux tant qu'ils voudront, mais qu'ils le prouvent aux Grecs & aux Lutheriens, aussi-bien qu'aux Catholiques ; qu'ils prouvent aussi qu'on peut estre un Saint, en confessant par escrit une Religion, & en professant une autre. Enfin comme ils ne conviennent pas des faits : il leur restera tousjours à prouver que deux hommes estrangers, de differente Religion, tres-peu informez, & fort crédules, tesmoins & parties interessées, c'est-à-dire M. Haga & Leger son Ministre, doivent estre crus au préjudice de tous les Grecs, sur les affaires de l'Eglise Grecque.

# CHAPITRE VI.

## *Reflexions sur l'histoire de Cyrille Lucar.*

APrés avoir esclairci le plus exactement qu'il nous a esté possible l'histoire de Cyrille Lucar, & celle de la Confession qui porte son nom, il ne sera pas inutile d'adjouster à ces esclaircissements quelques reflexions tres-importantes, qui naissent de la matiere mesme.

On remarquera d'abord qu'on a tout sujet de s'estonner des triomphes que firent les Calvinistes dez qu'ils eurent la premiere copie Latine de cette Confession, qui augmenterent encore lorsqu'ils l'eurent receuë en Grec, & qu'ils la firent imprimer à Geneve. Il paroist dans la Préface de cette Edition un air de confiance, telle que peut estre celle de persones qui croyent avoir trouvé une piece décisive dans quelque grande affaire. On fait valoir l'autorité de celle-cy, par les loüanges qu'on donne à l'Auteur, & par le tesmoignage de M. Haga, & on exhorte le lecteur à se *servir de ce petit flambeau, pour la recherche de la verité, & pour dissiper les tenebres du mensonge.* Rivet fut ensuite un des premiers, qui sur les lettres du Ministre Leger, & les recits de M. Haga commença le Roman que nous avons refuté. Hottinger encherit par dessus luy, ayant publié une Dissertation assez ample en 1652. sur les mesmes memoires : M. Claude le copia, & M. Smith a achevé, ayant entrepris par deux ou trois Escrits Latins ou Anglois de soustenir la verité de la Confession de Cyrille, & de monstrer qu'il devoit estre consideré comme un Saint & comme un Martyr.

*Que tout le merite de Cyrille a esté d'avoir donné une Confession Calviniste.*

Il paroist assez surprenant que ceux dans la Religion desquels on fait si peu de cas des veritables Martyrs, qu'un de leurs fameux Escrivains n'a pas eu honte d'escrire pour prouver que le nombre en avoit esté fort petit dans la primitive Eglise; qui se plaignent amerement, comme d'une barbarie peu Chrestienne, de ce que les ennemis de Cyrille voulurent déterrer son corps, & le jetter dans la mer, quoyque leurs premiers zelez ayent brulé & jetté au vent les Reliques sacrées de saint Irenée, de saint Martin, & de tant d'au-

*Que les loüanges qu'ils luy ont données font voir que le consentement des Eglises Orientales ne leur est pas indifferent.*

tres, il paroist, dis-je, surprenant qu'ils se soient donné tant de peine pour faire un Martyr, d'un homme qui n'a rendu son nom celebre, qu'en donnant aux Hollandois une Confession toute Calviniste. C'est donc uniquement pour luy acquerir de l'autorité, qu'ils ont accablé de loüanges, celuy qui en estoit l'Auteur, & si on en cherche la raison, il n'y a que celle-cy, C'est que nonobstant le mespris qu'ils font du consentement des Eglises Orientales, avec l'Eglise Catholique, & de l'argument que nos Theologiens en ont tiré, les consequences en sont si fortes pour renverser le systeme de la Religion Protestante, qu'ils ont tousjours fait ce qu'ils ont pû, afin de lier quelque societé avec ces Eglises séparées.

Ce qu'ils ont fait pour le rechercher.

Les Bohemiens l'avoient tenté inutilement, & quoyque toute la negociation se terminast à recevoir une lettre de pure civilité, en response à la leur, de quelques Evesques & Officiers de l'Eglise de Constantinople, le Siege vacant, elle a esté imprimée plusieurs fois comme la preuve d'une Communion qui ne fut jamais. Mesme environ cent cinquante ans aprés, les Calvinistes de la Grande Pologne la citerent à Melece Patriarche d'Alexandrie, comme de Nicomede Patriarche de Constantinople, quoyqu'il n'y en ait eu aucun de ce nom: mais parce que ces sçavants hommes, avoient fait de la ville de Nicomedie, dont le Metropolitain avoit signé le premier, un *Nicomede* qui n'estoit que dans leur imagination. Les Protestants de Tubingue avoient eu dans la mesme veuë un commerce de lettres, & d'escrits Theologiques avec Jeremie Patriarche de Constantinople, dont le succez ne fut pas meilleur. Quelques années aprés les Calvinistes de la Grande Pologne, dont nous venons de parler, ne trouverent pas plus de disposition de la part de Melece Patriarche d'Alexandrie à les recevoir, quoyqu'il fust grand ennemi des Latins. Les autres Calvinistes ont eu neantmoins la hardiesse & la mauvaise foy de representer Melece comme s'il eust esté dans les mesmes sentiments que Cyrille qu'il avoit élevé, & qui luy succeda; quoyqu'ils ne pussent ignorer que Melece eust escrit tres-fortement pour soustenir la presence réelle & la Transsubstantiation.

*Regenvolsc. Hist. Eccl. Sclav. l. 4. 495.*

Procedé faux & fourbe de Cyrille, que les Calvinistes approuvent.

S'il demeura tousjours fermement attaché à la doctrine de son Eglise, Cyrille ne l'imita pas. Dez qu'il connut les Calvinistes, il lia amitié avec eux, & ce fut, si on les veut

croire, dans le voyage qu'il fit en Transylvanie, qu'il commença à connoistre leur doctrine. Il ne la professa pas neantmoins publiquement, ny avant son élevation au Patriarchat d'Alexandrie, ny mesme lorsqu'il fut parvenu à celuy de Constantinople. Il passa sept ou huit ans à les amuser par ses discours & par les lettres qu'il escrivoit en Hollande, en Angleterre, & à Geneve, remplies de zele pour la doctrine des Calvinistes, sans neantmoins en donner le moindre tesmoignage dans le public. Enfin comme il avoit besoin d'argent, & qu'ils luy en prestoient pour se maintenir & pour se restablir, il fallut les contenter en leur donnant en 1629. la Confession Latine, & la Grecque trois ans aprés. Il les leur donna informes, sans legalisation, sans signatures d'Evesques, & il ne laissa pas de continuer à celebrer la Liturgie & les autres Sacrements, mais sur tout à exercer de la maniere la plus violente, le pouvoir Patriarchal, nonobstant l'égalité des Prestres, qu'il enseignoit dans sa Confession. On ne trouvera pas facilement de raison vray-semblable d'une complaisance si extraordinaire, & qui alloit jusqu'à la complicité de ses sacrileges continuels, & de ses parjures, sinon l'avantage que les Calvinistes se proposoient d'avoir un Patriarche de Constantinople, approbateur de leur créance.

*Hotting. p. 553.*

C'est aussi ce qui les a rendus si faciles à recevoir les tesmoignages les plus mesprisables de vagabonds ignorants, comme de prétendus Archevesques de Tiberiade & de Samos, & à faire valoir des lettres d'un M. Basire, de M. Woodrof, enfin à tout croire sans examen, sur la sainteté de Cyrille, & sur l'autorité que devoit avoir sa Confession. Ils sont donc obligez d'avoüer que le consentement des Eglises séparées est d'une grande autorité dans les disputes sur la Religion, puisqu'ils ont recherché avec tant de soin & tant de patience, & mesme qu'ils font tant valloir tout ce qui peut leur estre favorable en ce genre, & qu'ils combattent depuis plus de soixante & dix ans, pour soustenir cette Confession, toute informe qu'elle soit, & qui au plus ne peut passer que pour le tesmoignage d'un seul homme. Puis donc qu'ils se sont donné tant de peine pour la défendre, nonobstant les défauts essentiels de formalité qui la rendent inutile, ils doivent convenir que de pareils Actes, revestus de toutes les

Tous tesmoignages leur ont paru bons.

formes, ne sont pas à mespriser ny à rejetter comme ils prétendent.

Ils ne peuvent donc rejetter ceux qui n'ont pas les défauts qui se trouvent dans la Confession de Cyrille.

Ils ne peuvent rien dire pour establir l'autorité de la Confession de Cyrille, qui ne convienne encore plus à celles qu'ils rejettent. Il estoit Patriarche, les autres l'estoient aussi: il doit estre escouté sur la créance des Grecs; les autres doivent l'estre encore davantage, non seulement parce qu'ils sont en plus grand nombre, mais parce que tous les Grecs ont confirmé leurs tesmoignages, au lieu qu'ils ont condamné la Confession de Cyrille. Si les Calvinistes ont prétendu prouver, & il paroist assez qu'ils le prétendoient, qu'elle prouve que l'Eglise Grecque estoit dans les mesmes sentiments, ils se sont fort trompez, comme on l'a fait voir suffisamment: mais puisqu'ils se sont mis en preuves, ils sont convenus que cela servoit à la dispute. Il faut donc qu'ils conviennent pareillement, que puisqu'ils n'en ont point d'autres que cette piece fausse & informe, & qu'ils ne peuvent la justifier, ny donner d'atteinte à celles qui la destruisent, la question est décidée en faveur des Catholiques.

Mauvaise foy en faisant entendre qu'elle n'est attaquée que par les Catholiques.

La seconde reflexion est qu'on ne peut excuser de mauvaise foy Hottinger, le Ministre Claude, ny ceux qui les ont suivis, sur la maniere dont ils ont parlé de tout ce qui a rapport à l'histoire de Cyrille & de sa Confession. Car ils donnent à entendre que ce n'est que contre les Catholiques qu'ils ont à les défendre, & cependant ils n'ont pas moins à combattre les Grecs & les Protestants de la Confession d'Ausbourg. Rivet qui se mit des premiers sur les rangs, ne pouvoit ignorer que le Patriarche Jeremie avoit esté dans des sentiments directement opposez à ceux de la Confession de Cyrille, il soustint neantmoins avec la plus grande hardiesse, qu'elle estoit celle de toute l'Eglise Grecque. Hottinger alla encore plus loin; & quoy qu'Aubertin se fust contenté de dire modestement que *Cyrille estoit revenu à l'ancienne doctrine*, ce qui comprenoit un aveu formel de la nouveauté de celle qu'il exposoit dans sa Confession; M. Claude la cita avec son air ordinaire de confiance, comme une preuve certaine de la conformité de la créance des Grecs avec celle des Calvinistes. Enfin ce qui est le plus surprenant, M. Smith qui ayant fait quelque séjour à Constantinople, devoit avoir appris, qu'on n'y connoissoit Cyrille & sa Confession

Confeſſion que pour les charger d'anathemes, au lieu de détromper les ignorants que M. Claude avoit trompez, les a confirmez dans leur erreur.

Que les Auteurs qui ont défendu M. Claude n'ont aucune autorité, où ils le contredisent.

Ils diront peut-eſtre que M. Claude a reſpondu aux objections tirées des teſmoignages des Grecs, & que s'il manquoit quelque choſe à ſes reſponſes, M. Smith teſmoin oculaire, M. Woodrof & M. Baſire y ont ſuppléé abondamment. On croid avoir démonſtré que tout ce qu'ils ont dit pour juſtifier Cyrille, eſtoit une ſuite de fauſſetez inſouſtenables, déclarées telles par des Patriarches, des Synodes, des Actes ſolennels, & des livres imprimez par les Grecs meſmes. On ne peut pas s'imaginer que toute perſone raiſonnable, accorde que des teſmoignages obſcurs de trois ou quatre vagabonds, & de Calviniſtes qui ne peuvent avoir veu ce qui n'a jamais eſté, doivent eſtre préferez aux déclarations ſolennelles & réïterées de toute la Grece depuis ſoixante & dix ans. Ils adjouſteront avec M. Claude que tous les Grecs citez par les Catholiques eſtoient Latiniſez, & on a veu de quelle maniere il l'a prouvé, puiſqu'il n'en a eu aucune autre preuve, ſinon qu'ils croyoient la Tranſubſtantiation, ce qui eſt une *petition de principe* tres-groſſiere. Enfin on doit remarquer que nonobſtant les éloges de M. Claude reſpandus dans les livres de ceux qui ont eſcrit aprés luy, toutes les parties de ſon ſyſteme ont eſté abandonnées, puiſque les plus habiles hommes de ſa Communion reconnoiſſent que les Synodes contre Cyrille, qu'il avoit traitez comme des pieces ſuppoſées, ſont inconteſtables: & que les Grecs croyent la preſence réelle & la Tranſubſtantiation. Le Synode de Jeruſalem eſtoit faux ſelon d'autres : on ne peut plus le dire depuis que Doſithée Patriarche de Jeruſalem qui en fut l'ame & le Préſident l'a fait imprimer en Moldavie ſous une autre forme, en l'augmentant d'un tres-grand nombre de paſſages de Peres & d'Auteurs Eccleſiaſtiques Grecs, pour prouver la preſence réelle & la Tranſubſtantiation. Melece Syrigus eſtoit un miſerable inconnu : on a auſſi imprimé chez les Grecs ſa Refutation de Cyrille traduite en langue vulgaire. On ne s'eſtonne pas que les Calviniſtes ne reſpondent rien à ces preuves de fait : ceux qui paſſent pour ſçavants parmy eux ne le ſont pas en ces matieres. Mais la bonne foy demandoit, qu'ils ceſſaſſent de

rebattre des objections fondées sur des faussetez qui sautent aux yeux, & qu'ils avoüassent que M. Claude avoit esté trompé grossierement par ceux qui luy avoient fourni des memoires.

Mauvaise foy en dissimulant les objections des Lutheriens contre la Confession de Cyrille.

La sincerité que des Chrestiens doivent avoir, sur tout lorsqu'il s'agit des veritez de la Religion, demandoit aussi qu'ils reconnussent que les Theologiens de la Confession d'Ausbourg, n'avoient pas jugé autrement de la Confession de Cyrille, que les Catholiques. Elle avoit esté attaquée publiquement en diverses Theses soustenuës dans les Universitez d'Allemagne, & par d'autres Escrits. On y avoit remarqué l'esprit & les propres paroles de la Confession de Geneve: on avoit prouvé clairement que les Grecs estoient fort éloignez de cette doctrine, particulierement sur la matiere de la Grace, & que la simple ouverture de leurs livres d'Eglise fournissoit une conviction manifeste de l'imposture de Cyrille. Hottinger ayant esté attaqué par Fehlavius Lutherien de Dantzic, avoit esté obligé par les fortes raisons de son adversaire, à se réduire à une défaite aussi fausse, que tout ce qu'il avoit avancé, & qui estoit qu'au moins on ne pouvoit nier, que l'Eglise Grecque du vivant de Cyrille, n'eust une créance conforme à sa Confession. Fehlavius a confondu d'une telle maniere ce temeraire Escrivain, que persone ne l'a osé refuter. Qu'on lise tout ce que M. Claude a escrit, & tout ce que ses admirateurs ont adjousté pour sa défense, on n'y trouvera pas la moindre mention de ces Escrits des Lutheriens. Au contraire la dispute est traitée de telle maniere que les lecteurs peu instruits, croyent que tous les Protestants de quelque Communion qu'ils ayent esté, n'ont pas eu d'autres sentiments sur Cyrille & sur sa Confession que ceux de Geneve, & mesme M. Claude n'a eu d'autre preuve pour traiter de Papiste caché Guillaume Forbés Evesque d'Edimbourg, que parce qu'il avoit escrit que la créance des Grecs n'y estoit pas conforme. Que les Calvinistes justifient donc la mauvaise foy de leurs Docteurs sur cet article tres-considerable, car on ne void pas qu'ils en ayent fait aucune mention.

Dissimulation de plusieurs circonstances importantantes de la ma-

Nous avons de pareils reproches à leur faire sur la dissimulation de plusieurs faits importants qui regardoient la persone & la Confession de Cyrille, qu'ils ne pouvoient pas

ignorer, & qui servant à faire connoistre son caractere, & la maniere dont M. Haga & son Ministre estoient parvenus à obtenir cette Confession, mettoient les Theologiens en estat d'en pouvoir juger plus sainement, que des loüanges vaines & outrées, qui mesme se sont trouvées fausses. Il falloit marquer que plusieurs années avant qu'il eust donné sa Confession, il avoit dit & escrit à divers Calvinistes, tout ce qui pouvoit leur persuader, qu'il embrassoit leur créance, & que nonobstant ces declarations, il avoit continüé de vivre dans la Communion de l'Eglise Grecque, & de faire toutes les fonctions Sacerdotales & Episcopales. Qu'il avoit fait la mesme chose aprés avoir donné sa Confession par escrit, en sorte que ce mystere n'estoit connu que d'un tres-petit nombre de persones, & presque par aucun Grec. Que d'abord il ne donna cette declaration de sa foy qu'en Latin: qu'il se passa encore trois ans, avant qu'il l'eust donnée en Grec: qu'elle n'estoit pas dans la forme ordinaire des lettres Patriarchales, & ainsi du reste. Il est vray que dans la Préface de Geneve, on a marqué que cette Confession avoit excité beaucoup de contradictions contre Cyrille, mais ce n'est que pour le representer ensuite, comme un genereux Confesseur de la verité, qui la soustient en presence de l'Ambassadeur de France, de ceux de Raguse, & de tous les Grecs, fait qu'ils ont nié jusqu'à present.

niere dont fut obtenuë sa Confession.

En faisant un simple recit des principales circonstances qui viennent d'estre rapportées, il n'y a point de lecteur, à moins qu'il ne soit prévenu jusqu'à l'excez, dans l'esprit duquel il ne naisse quelque soupçon contre un homme capable de professer en secret une Religion, & d'en pratiquer une autre en public. On cherche à sçavoir quelles pouvoient estre les raisons d'une dissimulation criminelle qu'on ne peut justifier sous aucun prétexte, comme aussi pourquoy un Confesseur aussi hardi, n'a pas le courage de donner sa Confession dans les formes. Les Calvinistes ont passé tout cela sous silence, en sorte que des ignorants, & mesme ceux qui ne sont pas regardez comme tels, ne peuvent s'empescher de croire que cette Confession a esté publiée à Constantinople avec autant d'esclat, qu'elle fut ensuite imprimée à Geneve.

Le seul recit rend Cyrille suspect.

En quelle conscience a-t'on pû dissimuler le scandale qu'elle causa dans la Grece, & dans les païs soumis au Pa-

On dissimule le scandale que causa la Confession.

triarche de Conſtantinople, quoyque Cyrille avoüaſt luy-meſme dans ſes lettres qu'on le traitoit comme heretique: & que d'autres Calviniſtes qui eſtoient dans le païs en ce temps-là, teſmoignaſſent qu'il eſtoit haï extremement de tous les Eveſques. Au lieu de cette verité que ſes fréquentes dépoſitions, & ſa condamnation aprés ſa mort confirment ſuffiſamment, on fait dire à M. Haga en parole d'Ambaſſadeur qu'à peine ſe trouvoit-il un ſeul Eveſque qui ne fuſt preſt de riſquer ſes biens & ſa vie pour la défenſe de Cyrille, & de ſa Confeſſion.

Et le deſaveu qu'il en fit.

Pouvoit-on ignorer à Conſtantinople chez une perſone publique comme un Ambaſſadeur que Cyrille avoit évité le jugement canonique que demandoient pluſieurs Metropolitains, en deſavoüant ſa Confeſſion avec ſerment. Les Catholiques n'ont pas inventé un fait atteſté par tous les Grecs, & qui eſtoit ſi connu, qu'il parut ſuffiſant, pour adoucir dans le Synode ſous Parthenius le Vieux la Sentence de ſon prédeceſſeur, en reſtreignant les anathemes à la Confeſſion, & eſpargnant la memoire de Cyrille. Si ceux qui ont composé le Roman, ont ignoré ce qui eſtoit public dans toute la ville de Conſtantinople, ils ne ſont croyables ſur rien: s'ils l'ont ſceu, & qu'ils l'ayent diſſimulé, ils ne peuvent eſtre juſtifiez d'une pareille diſſimulation, par laquelle ils couvrent l'impieté & l'irreligion de celuy qu'ils veulent faire paſſer pour un Saint.

Les Miniſtres ne pouvoient ignorer qu'elle n'eſtoit pas celle de l'Egliſe Grecque.

Ils ont donné au public cette Confeſſion comme eſtant celle de l'Egliſe Orientale, & comme donnée au nom generalement de tous les Grecs. Eſtoit-on alors aſſez ignorant à Geneve, pour croire que les Grecs cruſſent ce qu'on leur attribuoit ſi fauſſement? Mais au moins M. Haga & ſon Miniſtre n'ignoroient pas que rien n'eſtoit plus faux: de quel front a-t'on donc laiſſé paſſer une telle extravagance, qui revolta d'abord tout ce qu'il y avoit de Sçavants en Europe? Cela ſeul ſuffiſoit pour faire connoiſtre que Cyrille eſtoit un menteur & un impoſteur, & ceux qui ont loüé & approuvé ſon impoſture ne ſont pas moins coupables que luy.

Ny que Coreſſius euſt eſté chargé de diſputer contre Leger.

Ces meſmes perſones ne pouvoient pas ignorer que l'Egliſe de Conſtantinople choiſit George Coreſſius pour ſoutenir l'ancienne doctrine, peut-eſtre parce que Cyrille travailloit ſous main à inſinuer le Calviniſme, ou que Leger

avoit essayé de pervertir quelques Grecs. Nous n'avons pû jusqu'à present bien démesler quelle fut l'occasion de cette dispute de Coressius contre Leger : mais Nectarius Patriarche de Jerusalem assure qu'elle fut mise par escrit, & que ce Theologien Grec composa ensuite plusieurs traitez contre les Calvinistes. Ils ont eu grand soin de citer ce Ministre, & des lettres frivoles, mais on ne void pas qu'ils ayent jamais parlé de cette dispute, dont les copies doivent avoir esté conservées aussi-bien que tant d'autres papiers inutiles. On a donc tout sujet de juger qu'ils n'en ont fait aucune mention, parce qu'il en resultoit, que puisque l'Eglise de Constantinople avoit député son Theologien pour disputer avec Leger, elle estoit fort éloignée de la foy exprimée dans la Confession de Cyrille.

On apprend par des lettres de Venise que les Grecs ont fait imprimer les ouvrages de Coressius en Walaquie ou en Moldavie, comme ils en ont desja imprimé divers autres, & si on en peut avoir des copies, il y a tout sujet de croire que ces escrits ne serviront pas médiocrement à découvrir plusieurs secrets que le Ministre Leger, & ceux qui ont eu ses papiers, ont caché avec grand soin. Car il estoit contre la bonne foy de publier la Confession que Cyrille avoit donnée comme contenant la créance de l'Eglise Grecque, & de dire dans la Préface, & ailleurs, qu'il l'avoit reconnuë publiquement, pendant que cette mesme Eglise avoit fait combattre en dispute reglée, la doctrine qui y estoit contenuë. On a eu soin longtemps aprés de publier des lettres pleines d'injures & de calomnies contre Coressius : & quoyque ceux qui les ont produites rejettent presque tousjours le tesmoignage d'Allatius, ils l'ont fait valoir pour rendre ce Grec plus mesprisable, sans faire reflexion que les injures dont il le charge, font voir le tort qu'ils ont de le representer comme un Grec Latinisé: d'autant plus que Leger & ceux qui ont eu ses papiers ne le disent point. Cependant ils devoient expliquer comment il se pouvoit faire que Cyrille zelé comme ils nous le representent pour la doctrine exposée dans sa Confession, regardast cette dispute avec tant d'indifference : qu'il autorisast Coressius à la soustenir, & à combattre, ainsi qu'il fit par ses Escrits, la créance avoüée & publiée par son Patriarche : que le Clergé Grec, où à peine, disent-ils, il se trouvoit un Evesque

La dissimulation sur ce qui regarde Coressius est inexcusable.

que, ou d'autre perſone conſiderable, qui ne fuſt preſt de mourir pour cette meſme Confeſſion, exhortaſſent un Theologien à la deſtruire : que ſes Eſcrits fuſſent approuvez de tout le monde : que Gregoire Protoſyncelle ſon diſciple en publiaſt un abregé, qui fut imprimé & receu avec une approbation generale du vivant de Cyrille, ſans qu'il y fit la moindre oppoſition. Cependant Coreſſius traitoit comme heretique, Leger que Cyrille dans ſes lettres diſoit eſtre un *vaſe du ſaint Eſprit*, & il chargeoit d'anathemes *le tres-ſaint Docteur Jean Calvin*, que l'autre diſoit *eſtre dans le ciel*. Pourquoy ne nous explique-t'on pas ces énigmes, & comment Hottinger qui eſtablit tout ſon recit ſur les lettres de M. Haga & ſur les papiers de Leger, a-t'il oſé dire, & meſme ce n'a eſté que quand il ſe vit fortement refuté par Fehlavius, que la Confeſſion expoſoit au moins la créance de l'Egliſe Grecque du vivant de Cyrille ? Ce n'eſtoit pas aſſurément celle de Coreſſius, puiſqu'il la refuta publiquement, ny celle du Clergé de Conſtantinople qui luy donna cette commiſſion, ny peut-eſtre celle de Cyrille, qui avoit confirmé par ſon autorité le choix qu'avoit fait ſon Egliſe. Si M. Leger n'a rien laiſſé par eſcrit touchant un fait ſi important, il ne peut eſtre juſtifié d'avoir agi de tres-mauvaiſe foy : ſi on a ſupprimé ce qu'il en avoit eſcrit, le meſme reproche tombe ſur ceux qui ont eu part à cette ſuppreſſion.

Variation des Calviniſtes ſur Coreſſius.

Nous ſommes auſſi en droit de leur demander pourquoy Coreſſius eſcrivant contre la Primauté du Pape, & meſme contre la doctrine de la Proceſſion du S. Eſprit receuë dans l'Egliſe Latine, que les Proteſtants reçoivent pareillement, a paru un ſi veritable Theologien Grec, que ſes ouvrages ont eſté imprimez à Londres avec éloge : & que quand il a ſouſtenu la preſence réelle, la Tranſubſtantiation, & les autres articles oppoſez à la Confeſſion de Cyrille, il eſt devenu un Papiſte outré, un diſciple des Jeſuites, un Emiſſaire de la Cour de Rome, un Epicurien, & un homme ſans Religion.

Tout ce qu'ils diſent à la loüange de Cyrille, eſt inconnu aux Grecs ou contredit.

Tous les recits des Calviniſtes, qui ont rapport à l'hiſtoire de Cyrille, le repreſentent comme un des grands hommes que l'Egliſe Grecque ait eus depuis pluſieurs ſiecles, pour ſa ſcience & pour ſa vertu, & on ne trouve rien ſur les autres que des calomnies, des injures ou des marques de meſpris,

outre qu'il y en a plusieurs que les tesmoins oculaires des Calvinistes ne semblent pas mesme avoir connus. Nous avons prouvé tres-clairement son ignorance : sa Confession n'est pas une fort grande preuve de sa capacité, d'autant plus qu'il n'est pas difficile de reconnoistre qu'il l'avoit plustost copiée & traduite que composée ; & tous les passages dont elle a esté accompagnée dans les dernieres éditions, n'estoient pas de luy, mais les collections que Leger avoit tirées des lieux communs de controverse. Cyrille a vescu tout comme les autres, occupé dans toute sorte de mauvaises intrigues, cherchant à amasser de l'argent pour satisfaire à son ambition, simoniaque autant ou plus que persone : & le seul bien qu'on en ait dit, est qu'il estoit assez charitable envers les pauvres. De plus ses actions parloient, & on n'y remarque rien, qui le distingue de ceux que luy & ses panegyristes representent comme des hommes abominables. La difference qu'il y a, est que les Grecs parlent avec éloge de ceux qui le condamnerent, particulierement sur la foy, dont il s'agissoit uniquement, assurant qu'ils estoient Orthodoxes, & cette loüange n'a esté donnée à Cyrille que par ceux qui ont supposé qu'il n'estoit pas Auteur de la Confession qui porte son nom. Ainsi tout son merite est fondé parmy ses panegyristes sur ce qu'il en est l'Auteur, & sur toutes les faussetez qu'il leur avoit dites, & qu'ils crurent trop legerement : de sorte qu'il est aisé de reconnoistre, que tout ce qu'ils ont dit de luy & des autres, n'a esté que sur son tesmoignage, ce qui n'est pas moins injuste que ridicule.

Les Grecs ne le connoissent point comme Martyr.

Le grand éloge, & qui comprend tous les autres, est que Cyrille a esté *Martyr de la Foy Orthodoxe*, c'est-à-dire, de la créance de Geneve. Les Calvinistes ne peuvent pas citer un seul Grec qui l'ait dit, mesme parmy ceux qui ont esté le plus animez contre Cyrille de Berroée, & qui l'ont accusé de luy avoir procuré la mort. Ce Nathanael Conopius, qui devoit traduire les Institutions de Calvin en Grec vulgaire, selon ce que dit Hottinger, & qui par consequent ne devoit pas oublier cette circonstance, n'en fait pas la moindre mention, non plus que ceux qui regarderent cette triste fin, comme un juste chastiment de ses crimes. C'est donc imposer au public que d'avancer des faits de cette nature sans aucunes preuves.

Censure injuste & temeraire des Synodes contre Cyrille.

Les Synodes tenus aprés la mort de Cyrille sont tellement connus de tous les Grecs, qu'il n'y en a pas eu un seul qui les ait révoquez en doute : ils sont dans les Registres de la Grande Eglise, & ils ont esté tenus avec toutes les formalitez requises. Les Lutheriens les receurent comme des tesmoignages incontestables des veritables sentiments de l'Eglise Grecque. Les Calvinistes n'ont pû les attaquer que par des objections si frivoles, qu'ils auroient dû en avoir de la confusion. En quelle conscience ont-ils donc pû les traiter comme des Actes supposez, faits par des Grecs Latinisez, puisqu'on y trouve tous les dogmes de l'Eglise Grecque schismatique, & que les principaux Evesques & autres qui s'y sont trouvez, ont esté connus, & sont citez tous les jours comme zelez défenseurs de sa doctrine.

On n'a pû loüer Cyrille sans renoncer à toutes les regles de la Morale Chrestienne.

Enfin pour finir ce qui a rapport à M. Haga & à Leger, qui sont les seuls tesmoins de toute l'histoire, on demande à toute persone raisonnable comment ils pouvoient accorder cette grande pieté, qu'ils attribuent à Cyrille, & celle qu'on dit qu'ils avoient, avec quelque chose d'aussi affreux, que de donner une profession de foy par escrit, & d'en professer une autre en public. Ils ne pouvoient ignorer que Cyrille aprés sa Confession, avoit vescu comme auparavant, & les fonctions publiques qu'il faisoit dans son Eglise, estoient des preuves plus fortes de sa créance, que celles qu'il avoit données par escrit & en secret. Il parloit dans ses lettres de l'Eucharistie, comme auroit fait un Calviniste impudent & libertin : il ne laissoit pas de l'adorer, & de la faire adorer aux autres en celebrant la Liturgie. C'est-là un point auquel les Calvinistes ne touchent pas, mais élevant jusqu'au ciel sa fermeté à confesser leur foy, ils donnent à penser à des ignorants, qu'aussi-tost qu'il eut donné sa Confession, il alla recevoir la Cene chez M. Haga, il renonça aux superstitions des Grecs, & qu'il reforma leur Eglise à peu prés comme ils ont reformé la nostre. Que les admirateurs de ce malheureux conviennent, que s'ils l'avoient representé tel qu'il estoit, ou mesme qu'ils eussent dit seulement que pour ne pas scandaliser les foibles, & pour gagner plus facilement les Grecs à l'Evangile, il continuoit de pratiquer ce qui estoit en usage parmy eux : qu'il entendoit avec édification les presches de M. Leger, mais que cela ne l'empeschoit pas de dire la

Messe; mesme de prescher quelquefois le contraire de sa Confession, il n'y auroit eu persone qui n'eust d'abord conceu de l'horreur pour le Saint, autant que pour ses panegyristes. Ce n'a donc esté que pour cacher ce portrait affreux, mais veritable, qu'on en a fait un tout different d'un des plus meschants hommes, & des plus grands fourbes qui ait jamais esté: qui a esté frappé d'anathemes par ceux qui le connoissoient bien: qui n'a esté excusé que par ceux qu'il avoit trompez, en desavoüant cette Confession qui l'a fait canoniser à Geneve, & qui luy a si bien tenu lieu de tout merite, qu'on y a cru qu'elle suffisoit pour couvrir l'hypocrisie, le parjure, la simonie, l'imposture, enfin l'exercice d'une Religion toute opposée, & des pratiques qu'on condamne dans les Catholiques, comme idolatrie.

---

## CHAPITRE VII.

*Continuation des mesmes reflexions qui regardent particulierement les ouvrages de ceux qui ont entrepris dans ces derniers temps, de justifier Cyrille & sa Confession.*

Les reflexions précedentes regardoient principalement ceux qui ont les premiers donné la Confession de Cyrille, & qui pour acquerir de l'autorité à la piece, n'ont rien omis de tout ce qui pouvoit relever le merite de l'Auteur. On a fait voir qu'ils ont manqué presque par tout à la bonne foy, qu'ils ont déguisé la verité, & que s'ils pouvoient estre excusez, ce seroit en disant qu'ils ont esté trompez, s'il n'estoit pas clair qu'ils ont voulu l'estre, quoyqu'il ne soit pas aisé de monstrer qu'ils n'ont pas voulu tromper les autres. Les Synodes qui avoient condamné Cyrille & sa Confession, les Escrits des Grecs pour la refuter, la doctrine contraire establie dans toutes leurs Eglises, & confirmée par la discipline qui s'y observe, devoient ouvrir les yeux aux plus opiniastres, & leur faire avoüer que cet homme qu'on leur preschoit comme un Saint, avoit esté un imposteur. Mais la prévention a esté si forte, qu'on a veu, non pas M. Claude & M. Spanheim seulement, (car ils croyoient qu'il n'y avoit persone qui pust resister à de grands Auteurs, tels que Rivet & Hottinger) mais des hommes qui avoient fait le voyage

Opiniastreté inexcusable de ceux qui ont soustenu les faussetez que les Genevois avoient publiées sur l'affaire de Cyrille.

de Constantinople, entreprendre de confirmer comme tesmoins oculaires, ce que les premiers avoient dit de plus faux & de plus absurde.

M. Claude ne parle point du jugement des Lutheriens sur la Confession de Cyrille.

Quand M. Claude commença à escrire, il y avoit desja plusieurs années que de sçavants Lutheriens avoient prouvé que la Confession de Cyrille ne pouvoit estre regardée comme celle de l'Eglise Grecque. Cela ne l'empescha pas neantmoins de s'en servir comme d'une preuve demonstrative que la créance des Grecs estoit conforme à celle qu'il soustenoit. Ceux qui n'auroient pas leu ses livres pourroient croire qu'il refuta les arguments de ces Lutheriens, aussi-bien que ceux des Catholiques: il n'en fit pas la moindre mention. On luy avoit opposé les Synodes qui la condamnerent, que ces mesmes Protestants meilleurs Critiques que luy, avoient reconnus comme incontestables. Il les rejetta comme supposez, & comme l'effet d'une cabale de ces faux Grecs appellez λατινόφρονες. On peut bien juger que ce fut sans preuves, puisqu'il n'y eut jamais de pareille fausseté. Il affirmoit donc avec hauteur ce qui estoit absolument faux, comme il le devoit sçavoir dez qu'il entreprenoit d'escrire sur cette matiere, ou ce qu'il ne sçavoit que tres-confusément: telle estoit la bonne foy de ce Heros des Calvinistes.

M. Smith ne donne pas la moindre preuve de ce qu'il avance.

M. Smith vint ensuite, & parce qu'il revenoit de Constantinople, il crut qu'on le croiroit sur sa parole, dans tout ce qu'il dit de Cyrille. Il a donc fait un abregé de tout le Roman d'Hottinger, & on n'y trouve pas la moindre circonstance qui ne soit copiée de cet Auteur, aucun tesmoignage de Grecs, mais de fréquentes citations de M. Haga & de Leger, rien d'original, des beveuës énormes, aucune connoissance des ouvrages des Grecs les plus celebres, & des inscriptions en faux contre les pieces les plus certaines, comme on l'a prouvé d'une maniere sans replique. Voilà encore un des tesmoins de la sainteté & du martyre de Cyrille: c'est un tesmoin oculaire: il n'est pas permis, ce semble, de contester son tesmoignage.

Tesmoignage ridicule de M. Basire.

Il en paroist un autre sur la scene de M. Claude, qui luy persuade qu'en signe de communion de l'Eglise Grecque, avec l'Anglicane, le Patriarche de Constantinople luy imposa les mains, & luy donna pouvoir de prescher: ensuite dequoy il prescha parmy les Grecs le changement de vertu,

& fut admiré. On a fait voir la fausseté de cette fable en toutes ses parties, puisque jamais autre que ce M. Basire n'a parlé de cette prétenduë Communion qui n'a point esté : qu'on n'impose pas les mains pour donner permission de prescher : qu'on ne presche presque jamais parmy les Grecs, & qu'il ne pouvoit pas prescher plus de dix ans auparavant, ce que M. Claude avoit inventé, sur les principes d'Aubertin. C'est-là encore une des grands arguments des Calvinistes, pour soustenir que la Confession de Cyrille est receuë parmy les Grecs.

Foiblesse des preuves de M. Claude.

Telles sont à peu prés toutes leurs preuves, & mesme ce sont-là des plus fortes, puisque les autres sont si pitoyables, qu'il n'y a eu que la prévention aveugle pour M. Claude qui les ait pû faire passer, & son autorité ne les a pas renduës meilleures. Mais quelles estoient ces preuves ? C'estoit quelque fausseté grossiere, comme par exemple lorsqu'il traita le livre de Gabriel de Philadelphie d'ouvrage supposé : quand il parla de la Confession Orthodoxe, comme d'une piece faite par des Grecs dévoüez à la Cour de Rome : sa définition d'un Grec Latinisé, & ses jugements sur les Auteurs Grecs dont on luy objectoit les passages. Enfin on remarque par tout le caractere d'un homme qui ne cherchoit pas la verité, mais qui la fuyoit.

Ce qu'on auroit pû conclure selon la verité de la conversion de Cyrille au Calvinisme.

Ceux qui l'auroient cherchée de bonne foy, auroient bien-tost reconnu que tout ce qu'on pouvoit tirer de vray de l'histoire de Cyrille & de sa Confession, estoit qu'un Patriarche de Constantinople avoit embrassé la créance des Calvinistes. Il n'y avoit en cela rien d'extraordinaire, & d'autres qui avoient occupé la mesme place estoient tombez dans l'heresie. Mais comme lorsque Nestorius publia la sienne, on n'accusa pas toute l'Eglise Grecque de l'avoir embrassée, ny celle d'Alexandrie d'avoir suivi les opinions nouvelles de Dioscore, à plus forte raison il n'estoit pas permis d'adopter les imaginations de Rivet, de Hottinger & de leurs copistes, en attribuant à toute la Grece Chrestienne une Exposition de foy, dont elle avoit à peine oüi parler. Cependant Nestorius & Dioscore avoient un grand nombre de sectateurs, qui subsistent encore en Orient : au lieu qu'il estoit certain, que Cyrille n'en avoit aucun, puisque lorsque sa doctrine fut examinée, peu de temps aprés sa mort, il ne se trouva pas

un ſeul Eveſque qui entrepriſt de la défendre, ny meſme aſſez de ſectateurs pour compoſer non pas l'Egliſe Grecque, mais une Paroiſſe. S'il y en avoit eu, on les auroit connus, & depuis tant d'années, il ne ſe trouve que Theophile Corydale & Jean Caryophylle, qui ayent ſouſtenu quelque choſe de ſemblable, encore ne l'ont-ils fait qu'en cachette : le dernier qui fit plus de bruit ſe retracta diverſes fois, & il fut condamné par une Sentence Synodale, qui a eſté imprimée depuis peu.

*Opuſc. Græc. Gennad. p.* 189.

M. Claude ne s'eſt retracté ſur aucune des fauſſetez qu'il a avancées, quoy qu'abandonnées par ceux de ſa Communion.

Si donc les Catholiques ont tout ſujet de reprocher aux Calviniſtes, la hardieſſe & la temerité de leurs Eſcrivains, en ce qu'ils ont avancé des fauſſetez palpables, dont ils ont voulu tirer des conſequences encore plus fauſſes, ils ont autant de raiſon de ſe plaindre de ce qu'on ne void pas que les Miniſtres ſe retractent de rien, meſme ſur des faits publics & inconteſtables. Car on ne peut nier que tout ce que M. Claude a eſcrit touchant l'Egliſe Grecque, eſt une conviction continuelle de ſon ignorance prodigieuſe ſur une matiere qu'il devoit ſçavoir, puiſqu'il en vouloit eſcrire. La prévention de ceux de ſa ſecte a neantmoins tellement prévalu, qu'on le loüe encore tous les jours comme *ayant remporté la plus belle victoire que Miniſtre ait jamais remporté ſur les Catholiques.* On ne peut pas cependant eſtendre cette loüange, aux choſes qu'il a eſcrites touchant les Grecs, & les Orientaux, puiſqu'on l'a abandonné ſur divers points eſſentiels, qui faiſoient le fondement de tout ſon ſyſteme. Il a traité les Synodes contre Cyrille de prétendus Synodes, & de pieces ſuppoſées. M. Allix plus ſçavant que luy a reconnu qu'on ne pouvoit conteſter leur autorité. Cela ſeul renverſe tout l'édifice de M. Claude: car dez que ces Synodes ſont veritables, la Confeſſion de Cyrille n'eſt plus celle de l'Egliſe Grecque: & la Confeſſion Orthodoxe qui fut dreſſée au Synode de Jaſſi, eſt une expoſition fidele de la foy des Grecs, dez que ce Synode eſt veritable. D'autres font le meſme aveu ſur le Synode de Jeruſalem, ce qui enferme l'approbation de tous les Actes produits par les Auteurs de la Perpetuité. Il s'enſuit donc que tout ce que M. Claude a eſcrit ſur cette matiere, eſt faux, & que les Grecs croyent la preſence réelle & la Tranſubſtantiation, ce que pluſieurs ſçavants hommes parmy les Proteſtants avoüent de bonne foy. Où

eſt donc celle de ce Miniſtre, qui ſans preuves, ſans raiſons, & ſans autoritez, a ſouſtenu juſqu'à la fin ce que ceux-meſmes de ſa Communion, ont reconnu eſtre faux & inſouſtenable?

On dira peut-eſtre qu'il avoit ſi bien eſtabli ce qu'il a dit touchant la créance des Grecs, que de petites objections tirées de teſmoignages de Grecs ſuſpects & corrompus par argent, n'y pouvoient donner aucune atteinte, puiſqu'il s'eſt vanté pluſieurs fois, modeſtement à ſa maniere, qu'il avoit démonſtré que les Grecs & toutes les Communions ſéparées de l'Egliſe Romaine, ne connoiſſoient ny la preſence réelle, ny la Tranſubſtantiation, ny l'adoration du S. Sacrement. Il eſt vray qu'il a dit qu'il croyoit l'avoir démonſtré: mais peut-on dire qu'il l'ait fait, car voicy en quoy conſiſtent ſes prétenduës démonſtrations. Il a pris d'Aubertin, tout ce que ce laborieux Miniſtre avoit ramaſſé, pour expliquer en un ſens metaphorique les expreſſions les plus litterales, & les plus claires des anciens Auteurs Grecs. On n'examine pas s'il a mis ces explications forcées en une telle évidence, qu'elles ne puiſſent eſtre conteſtées. Les Auteurs de la Perpetuité ont aſſez fait voir la fauſſeté & la foibleſſe de tout ce qu'il a eſcrit ſur ce ſujet. On dira qu'ils ſont prévenus par les préjugez de leur Religion: mais les Lutheriens ne rejettent-ils pas ces interpretations des Peres, de meſme que font les Catholiques? Les Grecs en conviennent ſi peu, qu'ils ſe ſervent de tous les paſſages conteſtez, pour prouver que la preſence réelle & la Tranſubſtantiation ont touſjours eſté cruës dans leur Egliſe, & par conſequent M. Claude n'a rien démonſtré à l'égard des uns ny des autres. Quand il auroit réüſſi dans ſon deſſein, il auroit prouvé qu'autrefois les Grecs avoient eſté dans les ſentiments qu'il leur attribuoit, mais non pas qu'ils les euſſent preſentement, puiſqu'ils entendent ces paſſages dans un ſens entierement oppoſé.

*Ce qu'on peut dire pour le juſtifier, qui eſt qu'il a démonſtré que les Grecs n'avoient pas d'autre foy que celle de Cyrille.*

C'eſt neantmoins de cette prétenduë démonſtration que dépend celle qu'il croid auſſi avoir faite ſur la créance des Grecs, & la liaiſon conſiſte en ce que comme la Confeſſion de Cyrille eſt conforme à la doctrine du ſens metaphorique qu'il a attribuée aux Anciens, elle doit eſtre auſſi la regle & l'expoſition ſincere de la créance des Modernes. S'il avoit prouvé qu'elle devoit eſtre telle, il faudroit encore prouver

*Reſponſe à cette objection.*

qu'elle l'est veritablement. Il a donc raisonné comme celuy qui prouveroit que les Calvinistes croyent la presence réelle, parce que l'Eglise Romaine la croyoit lorsqu'ils s'en sont séparez, avec cette difference, que ce dernier fait est certainement vray, & que l'autre ne l'est pas. Par consequent il a encore moins prouvé ce qu'il attribuë aux Grecs modernes, puisque ceux-cy soustiennent que jamais ils n'ont varié sur la créance de l'Eucharistie, & que leurs Anciens ont cru ce qu'eux-mesmes croyent encore: qu'ils se sont élevez contre la Confession de Cyrille, & qu'ils l'ont condamnée comme heretique.

Temerité de M. Claude à qualifier de faux Grecs, ceux qui sont le plus attachez à l'Eglise Grecque.

Il en naist encore une autre source de ces arguments, qu'il repete par tout, qui est de traiter comme faux Grecs & Latinisez, tous ceux qui ont rejetté la Confession de Cyrille, ce qui enferme un grand nombre d'absurditez, dont il ne veut pas prendre connoissance. C'en est une de voir un Ministre qu'on reconnoist n'avoir pas la moindre teinture de tout ce qui a rapport à l'Eglise Grecque, & qui veut apprendre aux Grecs, qui sont les Orthodoxes parmy eux, & ceux qui ne le sont pas. Ce n'en est pas une moindre que d'establir comme une maxime certaine qu'un vray Grec est celuy qui croid la Confession de Cyrille, & que tous les autres sont Latinisez. Car il s'ensuit que l'Eglise Grecque estoit réduite à Cyrille seul, dont mesme les Calvinistes ne sont pas trop asseurez, puisqu'il a desavoüé publiquement tout ce qu'il leur avoit dit sans tesmoins, & que preuves pour preuves, celles que plusieurs Grecs ont alleguées pour monstrer qu'il n'avoit pas esté Calviniste, sont plus fortes que celles dont on s'est servi pour establir le contraire. On a remarqué ailleurs les autres absurditez qui suivent necessairement du systeme de M. Claude sur la Confession de Cyrille: les Auteurs de la Perpetuité & le P. Paris en ont relevé plusieurs : il n'a respondu à aucune de ces objections : ceux qui l'ont copié les ont dissimulées, ou bien ils y ont fait des responses encore plus foibles. Peut-on dire qu'ils ayent cherché la verité de bonne foy ?

M. Smith n'a rien adjousté aux preuves de M. Claude.

On nous dira peut-estre que si M. Claude n'a pas satisfait à ces difficultez, d'autres l'ont fait suffisamment, & sur tout M. Smith tesmoin oculaire qui ayant fait un séjour considerable à Constantinople, a eu le moyen de s'esclaircir

de la créance des Grecs, & de tout ce qui avoit rapport à la Confeſſion & à l'hiſtoire de Cyrille Lucar: qu'il a confirmé tout ce que les Genevois, Rivet & Hottinger en avoient eſcrit, & qu'aprés un tel teſmoignage il n'eſtoit plus permis d'en douter. Il eſt vray qu'on nous oppoſe ſouvent une pareille autorité, mais elle eſt tous les jours deſtruite, non par les Grecs ſeuls, mais par le teſmoignage de voyageurs ſans lettres, qui diſent ce qu'ils ont appris ſur les lieux, & ce qu'ils ont veu, & qui avoüent que leurs habiles Theologiens qui ont voulu faire les Grecs Calviniſtes, ont eu de mauvais memoires. On a desja fait voir ailleurs que des teſmoins oculaires, comme M. Smith, doivent eſtre crus autant qu'ils le meritent par les preuves qu'ils apportent, & jamais homme n'en a moins donné de nouvelles que celuy là. Tout ſon ſyſteme eſt celuy de M. Claude, inconnu certainement à toute la Grece. Ses preuves roulent ſur les lettres du Miniſtre Leger & de M. Haga: il avoüe meſme qu'il n'a pas eu d'autres memoires que ceux de Hottinger: & parce que depuis l'impreſſion de ſon ouvrage, on avoit produit un grand nombre d'actes & de livres nouveaux qui faiſoient voir la fauſſeté de tout ce qu'il avoit eſcrit, c'eſt ſur cela que les Calviniſtes nous renvoyent à M. Smith.

Il n'y a qu'une obſervation à faire ſur cette autorité qu'on fait tant valoir. C'eſt qu'on ne trouve rien dans toutes les Diſſertations de M. Smith qui puiſſe eſtre conſideré comme original, mais que ce ſont les imaginations de Rivet, de Hottinger & de M. Claude, appuyées du teſmoignage d'un homme, qui pour avoir eſté à Conſtantinople n'en eſt pas revenu plus inſtruit de tout ce qui regarde l'Egliſe Grecque, que s'il n'eſtoit jamais ſorti de Geneve. On n'y void aucune citation d'Auteurs Grecs, aucun Acte, aucune lettre de perſonnes non ſuſpectes, mais des declamations & des conjectures, dont les principales ſont ſi fauſſes, qu'il eſt difficile de comprendre comment l'Auteur a pû les hazarder. C'eſt M. Haga, & quelques Ambaſſadeurs d'Angleterre à la Porte, & ſur tout Leger, de qui on veut que nous apprenions des hiſtoires entierement inconnuës à tous les Grecs, ou qui ſont deſtruites par des Actes inconteſtables. Cyrille eſt repreſenté comme un Saint, & comme un Martyr, & ce teſmoin oculaire ne peut pas citer un ſeul Grec, qui n'en ait parlé com-

Il ne dit rien de nouveau.

me d'un heretique abominable, ſuppoſé qu'il fuſt Auteur de ſa Confeſſion. Tous ceux qui l'ont combattuë ou condamnée ſont de faux Grecs, ſelon M. Smith, quoyqu'il paroiſſe aſſez qu'il n'en a connu aucun, que parce qu'il en a appris dans les livres des Catholiques. Enfin non ſeulement les Grecs, mais les Lutheriens diſent le contraire de ce qu'il eſtablit comme certain, & il n'en fait pas la moindre mention. Telles ſont les armes dont il nous attaque, & depuis plus de vingt ans, on ne nous rend pas la juſtice qui eſt deuë à la verité, en avoüant de bonne foy, que luy & ceux qu'il a copiez, n'avoient pas la moindre connoiſſance des faits qu'ils affirment, non ſeulement avec aſſurance, mais avec oſtentation.

Peu heureux dans ſes jugements.

Mais que dira-t'on d'un teſmoin oculaire, qui debite hardiment ſes ſoupçons contre le Synode de Jeruſalem, & quels ſoupçons ! qu'en 1671. c'eſt-à-dire, une année auparavant, il rendit viſite au Patriarche de Jeruſalem, dont il ne ſçavoit pas le nom, qui ne luy avoit rien dit de ce qu'il feroit l'année ſuivante: mais qui luy avoit parlé d'un Traité contre la Primauté du Pape. Voilà une des cauſes d'inſcription en faux contre ce Synode, & dans le temps meſme qu'il eſcrivoit, ce Traité eſtoit imprimé en Moldavie, & on y trouvoit la Tranſubſtantiation eſtablie d'une maniere inconteſtable. Le meſme Auteur a pû ſçavoir depuis que le Patriarche ſucceſſeur de celuy-là, avoit publié ſous le titre d'*Enchiridion*, les Decrets de Jeruſalem, avec de tres-amples additions pour prouver la preſence réelle & la Tranſubſtantiation: que les Synodes contre Cyrille y eſtoient inſerez: qu'il avoit fait imprimer de meſme la Refutation que Syrigus avoit faite de la Confeſſion de ce malheureux, & M. Smith perſeverera à nous aſſurer qu'elle a eſté regardée comme Orthodoxe, & Cyrille comme un Saint & comme un Martyr. Il faut avoir une autre idée de la ſincerité & de la bonne foy, que n'en ont tous les autres hommes, pour juſtifier un pareil procedé.

On ne peut juſtifier la mauvaiſe foy de ceux qui loüent M. Claude, en reconnoiſſant qu'il s'eſt trompé dans ſon ſyſteme.

Il eſt impoſſible de nier que tout ce que M. Claude a dit ſur les Grecs modernes, ſur Cyrille, ſur Agapius, & ſur tous les autres, ne ſoit entierement faux. Luy-meſme qui ne manquoit jamais de reſponſe, n'en a trouvé aucune aux preuves produites dans le dernier Tome de la Perpetuité, & dans la Reſponſe generale. On a remarqué ailleurs que ſes Confreres meſmes,

mesmes, l'ont abandonné sur plusieurs articles de son systeme, qui sont tellement liez les uns avec les autres, qu'on ne peut en reconnoistre un faux, que tout le reste ne se destruise. Cependant ny M. Smith, ny les autres, n'en font pas la moindre mention : ils ne parlent que de ses triomphes, & jamais de ses beveuës. Ils font à son égard ce que disent les Poëtes Persans : que *quand le Prince dit en plein midy, qu'il est minuit, il faut monstrer avec le doigt la Lune & les estoiles*. Peut-on faire de semblables reproches aux Catholiques ? Et des Voyageurs sans lettres, mais pleins de sincerité, ne condamnent-ils pas la conduite de leur Ministre, avoüant que les Grecs ne croyent pas ce qu'il leur a imputé.

Qu'il n'a pas démonstré ce qu'il attribuë aux Grecs.

Ce que M. Claude avoit dit sur Cyrille, n'estoit que la preuve de sa proposition generale, que les Grecs & tous les autres Chrestiens Orientaux, à moins qu'ils ne fussent réünis avec les Latins, ne connoissoient ny la presence réelle, ny la Transsubstantiation, ny l'adoration de l'Eucharistie. Ainsi comme c'estoit une de ses principales preuves, ceux qui avoient entrepris de le défendre, ne pouvoient sans pecher contre la verité, ne pas avoüer qu'il falloit chercher d'autres preuves, d'autant mesme que celle-là estoit autant combattuë par les Lutheriens que par les Catholiques. Plusieurs Ministres, & M. Smith aussi-bien que les autres ont reconnu avec bien de la peine, que les Grecs croyoient la Transsubstantiation, comment donc ont-ils pû défendre M. Claude, qui a soustenu le contraire si affirmativement, qu'il a prétendu l'avoir démonstré ? Car toutes les autres preuves dont il s'est servi consistent en interpretations forcées de passages des Peres, & quand elles seroient vrayes, il ne s'ensuivroit pas que les Grecs crussent du temps de Cyrille, le sens qu'Aubertin & M. Claude leur donnent, puisque les Grecs ne les ont jamais entendus de cette maniere. C'est à peu prés comme si quelqu'un prétendoit avoir prouvé que l'Eglise Romaine est Calviniste, parce que ses Theologiens citent fréquemment les passages des Peres, où ces deux Ministres ont prétendu trouver des sens tout contraires à la presence réelle & à la Transsubstantiation. Ce n'est donc pas par cet endroit que M. Claude a pû rien prouver, ny par les extraits infideles qu'il fait des Responses du Patriarche Jeremie, ny par la Confession de Metrophane, qui est

plus Lutherienne que Calviniste, si elle est veritable, ny par un miserable Evesque de Larta inconnu à toute la Grece, ny par les lettres de M. Basire, ou de M. Woodrof: ce n'est que par la Confession de Cyrille. Or elle demeure sans autorité & perd toute créance, dez qu'il est constant que l'Auteur a exposé faux, ce qui est incontestable, dez qu'il faut convenir que les Grecs ne croyoient rien de semblable, ce que presentement les Ministres avoüent.

Mauvaise foy de ceux qui abandonnant son systeme, ne laissent pas d'induire en erreur les ignorants.

Un lecteur prévenu & ignorant, comme estoient la pluspart de ceux qui ont admiré ce Ministre, le voyant loüé par tous ses Confreres, croid naturellement qu'un tel homme ne s'est trompé sur rien. Cependant dans une dispute qui consiste plus en faits qu'en raisonnements, il avance une fausseté si grossiere, que ceux-mesmes de sa Communion ne peuvent la justifier. Le point qui regarde les Grecs, est un des plus essentiels de la question touchant la Perpetuité: tout ce que M. Claude a dit sur ce sujet est faux, puisqu'ils croyent le contraire de ce qu'il leur attribuë: il est donc certain que toutes les victoires s'en vont en fumée, & tout homme qui cherche la verité, ne croid plus celuy qui s'est trompé si grossierement, & qui l'a voulu tromper. Ce n'est pas ainsi que s'y prennent les Calvinistes, c'est en cette maniere. M. Claude a confondu tous les arguments de ses adversaires, jamais victoire ne fut plus belle, ny plus complete. Il est pourtant vray que les Grecs ne croyent pas ce qu'il leur a attribué: qu'ils croyent la Transubstantiation, & ce qui en est la suite, ce qui se dit, comme si cela n'avoit pas une liaison essentielle avec tout son systeme. Car ce seul aveu signifie, que ce vainqueur des Catholiques a esté un ignorant, un temeraire ou un imposteur, ce qui sera vray nonobstant les vains éloges de ses admirateurs, jusqu'à ce qu'ils ayent prouvé que les Grecs croyoient ce que contient la Confession de Cyrille, dans le temps que ce Ministre escrivoit, & c'est ce que les Calvinistes ne feront jamais. Quand mesme ils voudroient l'entreprendre, ce ne sont pas nos affaires si nous ne voulons, puisqu'avant que la dispute sur la Perpetuité fust commencée, Fehlavius avoit refuté Hottinger sur cet article d'une maniere sans replique.

Le changement supposé par les Calvinistes ne jus-

Ils ne peuvent donc rien dire sinon ce que quelques uns ont establi, sans le prouver, & qui se réduit à deux propositions:

l'une que les Grecs croyent la presence réelle & la Transubstantiation, mais que ce n'est pas en la maniere dont les Catholiques l'enseignent : l'autre que cette doctrine leur est venuë par les Latins. Quand cela seroit vray, il ne s'ensuivroit pas que M. Claude pust estre justifié de temerité, d'ignorance & de mauvaise foy, puisqu'il a soustenu sans autre autorité que celle de la Confession de Cyrille, tout le contraire de ce que la force de la verité a fait avoüer aux autres. Il n'a point distingué les temps, ny parlé de ce prétendu changement de doctrine. On ne luy avoit pas opposé dans la Perpetuité le consentement des Grecs Latinisez, puisque ce n'estoit pas de ceux-là dont il s'agissoit. Ainsi supposant mesme la verité de ces deux propositions, dont la fausseté est certaine, il sera tousjours vray, que ce Ministre n'a rien dit sur les Grecs qui ne fust entierement faux, puisqu'il estoit fondé sur son affirmation generale, qui n'admettoit pas cette distinction.

*tifie pas M. Claude.*

Mais, comme nous venons de dire, ces deux propositions ne sont pas plus vrayes : car les lettres imprimées depuis peu de Melece Patriarche d'Alexandrie, & la Sentence Synodale du Patriarche Callinique, ne permettent pas de douter que les Grecs ne croyent la Transubstantiation précisément comme nous la croyons. Et à l'égard de la seconde proposition, tous les Ministres auroient bien de la peine à en donner la moindre preuve, & encore plus à en fixer le temps. Quand mesme ils l'auroient fixé, ce qu'aucun d'eux n'a pû faire jusqu'à present, ils n'auroient rien fait, s'ils n'avoient prouvé que ce changement estoit arrivé avant Cyrille, & dans un espace tres court, puisque ce devoit estre depuis la mort de Melece, jusqu'à la date de la Confession, ce qui ne va pas à vingt-cinq ans : ou convenir que leur Saint & leur Martyr estoit un imposteur, quand il attribuoit à toute l'Eglise Grecque, qu'elle rejettoit la Transubstantiation, puisque non seulement Melece, mais Gabriel de Philadelphie, Maximus Margunius, & les autres Theologiens l'ont enseignée si clairement. Depuis Cyrille on ne peut supposer qu'il soit arrivé aucun changement, puisque dez qu'il fut mort, & que les Grecs furent en liberté, sa Confession fut condamnée, & l'a tousjours esté depuis, sans qu'il y ait eu la moindre contradiction à ces censures. Ainsi tout l'avantage

*Il est fondé sur deux faussetez.*

*Opusc. Gr. ed. 1709.*

que les Calvinistes peuvent tirer d'une chicane aussi mal fondée, est d'amuser ceux qui ont esté confirmez dans leurs préjugez par les livres de M. Claude, mais elle n'a pas le moindre effet à l'égard des Catholiques, qui sçavent assez, que ce prétendu changement est encore plus difficile à prouver, que les autres qu'Aubertin a supposez estre arrivez dans l'Eglise Latine & dans l'Eglise Grecque.

Recapitulation de ces reflexions.

On peut juger par ces reflexions, & par ce qui les a précedé, qu'il n'y a peut-estre jamais eu de preuve plus vaine & plus frivole que celle que M. Claude a voulu tirer de la Confession de Cyrille ; & que la mauvaise foy de ceux qui ont traité tout ce qui a rapport à cette matiere, est démontrée d'une maniere si convaincante, qu'il n'est pas possible de la justifier, d'autant moins qu'elle est accompagnée de tant d'ignorance, que ceux qui ont avancé tous les paradoxes & toutes les suppositions necessaires pour soustenir le systeme de ce Ministre, prouvent assez qu'ils n'ont pas eu la moindre connoissance de l'Eglise Grecque. Ils en ont imaginé une qui ne fut jamais que dans l'idée des Ministres : qui parloit comme les Catholiques, & qui croyoit comme les Calvinistes : & cette prétenduë conformité supposoit de longs & obscurs commentaires, dont le commun des hommes n'est point capable, & qui n'estoient pas moins inconnus aux Grecs qu'aux Catholiques. Mais ceux qui les avoient accommodez à leur opinion, ne faisoient pas reflexion à la discipline de l'Eglise Grecque, qui les destruisoit plus nettement, que ne pouvoient faire les meilleurs arguments Theologiques. Car tout le monde n'est pas capable d'en juger : au lieu qu'il n'y a point d'homme si grossier qui voyant les Grecs prosternez devant l'Eucharistie, & qui entendant les prieres qu'ils disent avant que de recevoir la Communion, ne comprenne qu'ils ne peuvent pas estre Calvinistes. Il comprendra aussi que si Cyrille l'a fait comme les autres aprés avoir donné sa Confession, non seulement il n'estoit pas un Saint, mais qu'il estoit un imposteur indigne de toute créance, & un impie abominable.

On ne croid pas que les Calvinistes attendent un article particulier pour respondre à l'Auteur des *Monuments authentiques*, qui ne s'est pas contenté de ramasser les objections les plus triviales, & cent fois refutées, pour soustenir Cyrille,

mais qui a eu la hardiesse de faire imprimer sa Confession sous le titre de *Confession des Grecs*, qu'elle n'a ny dans l'Original, ny dans aucune copie. Ce qui a esté dit dans la *Défense de la Perpetuité*, est plus que suffisant pour faire voir aux plus entestez qu'il ne luy appartenoit pas d'escrire sur une matiere dont il n'avoit pas la premiere connoissance, & on ne croira pas aisément qu'il ait eu mission pour défendre M. Claude. Platon disoit en voyant Diogene, qu'il s'imaginoit voir Socrate devenu fou : on pourroit dire quelque chose d'approchant de M. Claude, & de son disciple. M. Claude a avancé des faussetez aussi grandes, que le S[r]. A. mais c'estoit avec une confiance pleine de compassion pour l'ignorance de ses adversaires, par exemple, de ce qu'ils ne sçavoient pas que ceux qui avoient eu part aux deux Synodes, & à la Confession Orthodoxe, estoient des Grecs Latinisez : qu'ils aimoient mieux croire tous les Grecs que M. Basire & M. Woodrof, & ainsi du reste. Les Catholiques, les Grecs, les Patriarches, les Ambassadeurs n'estoient pas pour cela des perfides, des parjures, des subornateurs de faux-tesmoins, des Apostats, des Antichrestiens, tels que les dépeint un homme qui sçait faire un seul Parthenius, de quatre : qui fait entrer M. de Nointel dans de mauvaises intrigues, vingt-cinq ans avant qu'il fust arrivé à Constantinople, & qui croid que des injures, des faussetez & des fables mal cousuës passeront pour des raisons. Si par hasard il y en a quelques-unes dans ce pitoyable ouvrage, elles sont suffisamment destruites par tout ce qui a esté dit dans la suite de tout ce discours.



# LIVRE DIXIÈME,

DANS LEQUEL ON EXAMINE ſi on peut ſuppoſer qu'il ſoit arrivé un changement entier de doctrine ſur la preſence réelle dans les Egliſes Orientales.

## CHAPITRE PREMIER.

*Examen particulier de la poſſibilité ou impoſſibilité de ce changement.*

La queſtion a eſté traitée exactement par rapport aux Grecs & aux Latins.

T. 1. l. 9.

CEtte queſtion par rapport à l'Egliſe Latine & à l'Egliſe Grecque, a eſté traitée ſi exactement par les Auteurs de *la Perpetuité de la Foy*, qu'il eſt difficile de rien adjouſter, à ce qu'ils ont eſcrit dans le premier volume, & à ce que le P. Paris Chanoine Regulier, Theologien d'un merite diſtingué, a eſcrit touchant les Grecs dans ſon ouvrage intitulé *Créance de l'Egliſe Grecque*. M. Claude, diſent ſes diſciples & ſes admirateurs, leur a reſpondu, & il eſt vray qu'il a fait de gros volumes appellez *Reſponſes à la Perpetuité*. Mais on ne comprend pas facilement, ſi c'eſt reſpondre à des objections tres-ſolides, que de n'y oppoſer rien, ſinon des fauſſetez énormes, des ſophiſmes, & des raiſonnements tres-abſurdes, ſans apporter aucunes preuves de fait, dans une diſpute qui roule toute ſur des faits ; de s'applaudir à chaque page, & d'avoir compaſſion de la mauvaiſe foy & de l'ignorance de ſes adverſaires : de diſſimuler les preuves les plus convaincantes, & d'en faire valoir de ſi frivoles, qu'il falloit eſtre auſſi hardi qu'eſtoit l'Auteur pour les oſer propoſer, & plus ignorant qu'on ne ſçauroit dire pour les approuver. On en pourroit fournir un grand nombre d'exemples ; & on ſe contentera d'en produire quelques-uns des plus remarquables.

M. Claude ne l'a pas ſeulement entamée.

M. Claude dans ſa premiere Reſponſe avoit nié hardiment, que les Grecs cruſſent la Tranſubſtantiation : On luy

avoit cité le tesmoignage de Gabriel de Philadelphie. Il ne balance point, il nie que l'ouvrage qu'on luy alleguoit, soit au monde, parce que le Cardinal du Perron ne l'a pas cité en Grec, défaite admirable, pour un homme qui à peine le sçavoit lire. Un autre auroit cru qu'il estoit du respect deu au public, & mesme de sa propre réputation, de s'informer de quelqu'un plus sçavant que luy, ou d'un Bibliothecaire, s'il y avoit eu un Traité des Sacrements de Gabriel de Philadelphie imprimé à Venise: il en auroit esté bientost esclairci. Mais ces puerilitez ne sont que pour des hommes d'érudition: un grand Theologien, comme luy, trouvoit tout dans sa teste. Voilà donc les premieres démarches, avec lesquelles il s'est opposé aux Catholiques. Aprés cela, il a fallu que Gabriel fust un Grec Latinisé: & quand on l'a confondu, en luy citant les Traitez de ce mesme Auteur contre la Primauté du Pape, contre la Procession du S. Esprit du Pere & du Fils, & contre les autres dogmes de l'Eglise Romaine, imprimez en Angleterre par les Protestants, il a pris une autre route; mais sans se retracter d'erreurs aussi grossieres, qui ostent toute créance à un homme qu'on void décider hardiment sur une matiere, sans connoistre ny les livres, ny les Auteurs. Gabriel & son ouvrage ont donc cessé d'estre un fantosme, mais M. Claude ne se souvenant plus qu'il avoit rejetté l'un comme Latinisé, & l'autre comme un Escrit supposé, s'estonne qu'on ait pû s'imaginer que Gabriel enseignast la Transubstantiation. Il se servoit neantmoins du propre mot que Cyrille Lucar avoit condamné & rejetté, & les Grecs n'en connoissent point d'autre pour signifier ce changement. Cela n'a pas embarrassé M. Claude, il est convenu de bonne foy que Gabriel enseignoit la *Metousiose*, mais non pas la *Transubstantiation*, qui est comme si quelqu'un prétendoit qu'un homme accusé d'Arianisme se seroit justifié en disant qu'il croyoit l'*Homoousion*, & non pas la *Consubstantialité*. C'est-là ce que les admirateurs de M. Claude appellent *respondre*, & mesme *respondre tres-solidement*.

On avoit cité des tesmoignages d'Auteurs Jacobites, pour monstrer qu'ils croyent la presence réelle. *Erreur grossiere*, dit-il, *car les Jacobites sont Eutychiens, & les Eutychiens ne croyent pas que Jesus-Christ eust un veritable corps.* Cependant ce n'est pas-là la créance qu'ont eu les anciens Eutychiens,

& les Jacobites le sont si peu, qu'ils disent anatheme à Eutychés, à Apollinaire & à tous ceux qui ont nié la verité du corps de Jesus-Christ.

Ce qu'il oppose aux tesmoignages des Grecs.

On a rapporté dans la Perpetuité un grand nombre de tesmoignages de Grecs modernes, pour prouver qu'ils recevoient la doctrine de la Transsubstantiation. Tous ces tesmoignages sont faux ou suspects, dit M. Claude, sans aucune preuve. Qui sont donc ceux que nous devons croire? c'est M. Woodrof, M. Basire, deux ou trois Grecs passants en Angleterre ou en Allemagne, quelques Voyageurs, & sur tout Cyrille Lucar. C'est de cette maniere que ce Ministre a fait ses Responses, & c'est ainsi que si on veut croire, non pas les plus mesprisables Escrivains, mais ceux qui ont eu quelque nom parmy les Calvinistes, M. Claude a remporté la plus belle victoire qu'aucun Ministre ait jamais remportée sur les Catholiques. *Populus me sibilat, at mihi plaudo ipse domi.* Si au lieu de faire plusieurs volumes, il y avoit eu une conference reglée devant des Commissaires, comme fut autrefois celle des Catholiques & des Donatistes, ou plus prés de nos jours celle de Fontainebleau, il n'y auroit jamais eu de Juge assez prévenu, pour prononcer en faveur de M. Claude sur les articles que nous venons de marquer, & sur plusieurs autres semblables: mais le papier souffre tout.

Ce qu'il dit touchant le changement de doctrine.

Ce Ministre a tourné en plusieurs manieres le systeme d'Aubertin sur le changement de doctrine qu'il prétend estre arrivé dans l'Eglise Grecque, par Anastase Sinaïte & par S. Jean Damascene, & les Auteurs que nous venons de nommer, l'ont solidement renversé, ayant fait voir que ce prétendu changement estoit entierement inconnu aux Grecs, & que comme ils avoient tousjours parlé uniformement sur les saints Mysteres, ils avoient cru de tout temps ce qu'ils croyoient encore presentement. C'est ce que Melece Syrigus a prouvé assez au long, dans sa Refutation de la Confession de Cyrille Lucar, & ce que les Grecs ont assez déclaré dans les Synodes de 1638. & de 1642. qui ont esté reconnus par celuy de Jerusalem, & par tous les Grecs, comme contenants la foy de leur Eglise sur tous les points contestez avec les Calvinistes. Ceux-cy ont attaqué en differentes occasions le Synode de Jerusalem, & la Confession de Foy Orthodoxe. Mais enfin la force de la verité, & l'absur-

dité

dité des objections formées contre des Actes aussi authentiques, a tiré de plusieurs habiles Protestants un aveu sincere, que M. Smith, M. Allix, & quelques autres ont fait, en reconnoissant que les Grecs croyoient la presence réelle & la Transsubstantiation, mais que ce n'estoit que par les artifices des Catholiques, qui leur avoient insinué cette nouvelle doctrine.

Ceux qui ont donné ce nouveau tour à la dispute, ne sont pas encore entrez en preuves sur cette proposition, & on ne croid pas qu'il leur soit facile de le faire. Mais quand ils l'entreprendront, il faut qu'ils reconnoissent d'abord, que M. Claude s'est donc trompé, & qu'il a establi sa défense sur une hypothese toute contraire, & par consequent tres-fausse, puisqu'il a tousjours soustenu, sans jamais se retracter, que les Grecs, ny les Communions séparées qui subsistent dans tout l'Orient, ne connoissoient ny la réalité, ny la Transsubstantiation, ny l'adoration de l'Eucharistie. C'est pourquoy il n'a pas entrepris de bastir un systeme sur le prétendu changement des Grecs, encore moins sur celuy qui doit estre arrivé parmy les Orientaux. Il paroist assez que les Calvinistes n'ont pas fait grande attention sur cet article, parce que les Catholiques avant la dispute touchant la Perpetuité, n'avoient fait presque aucun usage de l'argument qu'on tire du consentement general de toutes les Nations Chrestiennes : que plusieurs avoient accusé sans fondement les Orientaux, d'avoir des erreurs touchant l'Eucharistie : qu'à peine connoissoit-on les livres d'où on pouvoit tirer les lumieres necessaires pour esclaircir cette question, & que quelques-uns qui avoient esté traduits, avoient paru capables de mauvais sens. Aubertin, sur un seul mot de la Liturgie Ethiopienne, où dans la forme des paroles de Jesus-Christ, on lit *Hic panis est corpus meum*, en conclud : *De cela seul nous pouvons nous vanter d'estre d'accord avec toutes les Eglises du monde.* On laisse à juger à toute persone raisonnable, si cette preuve, & une autre encore plus frivole qu'il prétend tirer de la Liturgie des Indiens de Malabar, prouvent que les Calvinistes soient d'accord sur l'Eucharistie avec toutes les Eglises du monde, & sur tout celles d'Orient.

Ce que doivent prouver ceux qui supposent un changement de créance introduit en Orient.

*Ut jure possimus de nostro cum totius Christiani orbis Ecclesiis consensu gloriari. Alb. l. 1. c. 9. p. 48.*

Voilà cependant toutes les preuves qu'a pû trouver ce Ministre, dont la lecture estoit immense, & comme on sçait

Fausses suppositions d'Aubertin & des autres.

assez que celle de M. Claude avoit des bornes beaucoup plus estroites, on ne le soupçonnera pas d'avoir trouvé ce qui auroit pû eschapper à la diligence de l'autre. Ils ont donc supposé que la créance des Jacobites, des Nestoriens, & des Melchites Orthodoxes ou Schismatiques, estoit si certainement differente de celle des Catholiques touchant l'Eucharistie, qu'il ne se falloit pas donner la peine de le prouver, & suivant cette supposition il ne pouvoit estre arrivé aucun changement dans la doctrine parmy ces Chrestiens: au contraire on y trouvoit une vraye image de la pureté de la primitive Eglise. C'est ce qu'un Anglois qui traduisit en sa langue il y a quelques années le Synode de Diamper, n'a pas eu de honte de dire de l'Eglise Nestorienne, qu'il ne connoissoit que par l'Historien Portugais d'Alexis de Menesés Archevesque de Goa. Desja Aubertin avoit remarqué que ceux qui reformerent cette Liturgie des Chrestiens Malabares, avoient dit qu'elle estoit pleine d'heresies, & il ne pouvoit pas s'imaginer que c'en fust d'autres, que ce qui passe pour Orthodoxe parmy les Calvinistes, au lieu qu'il s'agissoit ou de dogmes purement Nestoriens, ou d'autres abus, les uns & les autres fort éloignez du Calvinisme. Les Liturgies Egyptiennes avoient esté imprimées dez le commencement du siecle passé: Scaliger qui avoit presté à Velser le Manuscrit sur lequel fut faite la traduction, avoit jugé qu'elles estoient fort anciennes. M. de Saumaise en avoit cité quelques endroits pour en tirer des sens convenables à ses principes, mais par des interpretations aussi fausses contre la Grammaire, que les commentaires estoient éloignez de la Theologie des Orientaux. Erpenius, si on veut croire ce que dit M. de Saumaise dans une lettre au Ministre Daillé, devoit prouver que les Orientaux croyoient les mesmes choses que les Calvinistes sur l'Eucharistie, mais outre qu'il n'en estoit pas capable, puisque par sa traduction de l'Histoire Saracenique, on void qu'il n'a pas entendu le peu qui s'y trouve touchant les Chrestiens, il n'a jamais executé ce projet. On ne croid pas que ce que Hottinger a respandu dans ses nombreux volumes, André Muller dans ses notes sur le Monument Chinois, & quelques autres, puisse faire la moindre impression sur les esprits. Ainsi on peut dire que les Calvinistes ont tousjours supposé comme cer-

*Michel Geddes Lond. 1694.*

tain ce prétendu consentement des Orientaux avec eux, & que par cette raison, ils n'ont pas entrepris de nous enseigner par quels degrez le changement s'est introduit dans ces Eglises.

M. Claude, ny persone aprés luy, n'ont respondu aux preuves qui ont esté produites dans la Perpetuité, pour monstrer la conformité de créance des Orientaux avec l'Eglise Romaine sur la presence réelle, & nous ne croyons pas qu'il soit possible d'y respondre. On pourroit donc en demeurer-là, d'autant plus qu'on a adjousté de nouvelles preuves si positives & si certaines, qu'il faut les destruire auparavant que d'avancer qu'il puisse estre arrivé quelque changement. Mais afin de ne laisser rien à esclaircir dans une question si importante, on a cru qu'il estoit bon d'examiner tout ce que les Protestants pourroient dire sur ce sujet. Car si nos Theologiens ont fait voir que ce changement tel que le supposent Aubertin & M. Claude dans l'Eglise Latine, est absolument impossible, il l'a esté beaucoup plus à l'égard des Orientaux.

Ils n'ont point respondu aux preuves qui ont esté alleguées sur la créance des Orientaux.

---

## CHAPITRE II.

*On fait voir que les moyens par lesquels les Protestants supposent qu'il est arrivé quelque changement de doctrine sur l'Eucharistie dans les Eglises d'Orient, n'ont aucun fondement.*

LEs Protestants ont si souvent reproché à nos Theologiens, l'attachement aux opinions qu'on enseigne ordinairement dans les Escoles, de mesme que si ce que quelques-uns avoient proposé estoit regardé comme des veritez sur lesquelles persone n'osoit contester, qu'il n'y a rien de plus ennuyeux que ces reproches dans la pluspart des livres de Controverse. Dans le commencement des disputes sur la Religion, les Ministres avoient ramassé tout ce qui paroissoit le plus absurde dans les Scholastiques, pour faire croire que l'Eglise Catholique enseignoit comme de foy un grand nombre d'opinions, souvent contradictoires, sur l'Eucharistie, & c'est ce qu'Aubertin a fait avec plus de hardiesse & de mau-

Doctrine de l'Eglise Catholique peu fidelement representée par les Calvinistes.

vaiſe foy qu'aucun de ſa Secte. Il ſçavoit bien en ſa conſcience, & tous les Miniſtres le ſçavent, qu'il y a une grande difference entre les articles de foy, & des concluſions metaphyſiques que des Scholaſtiques avoient tiré dans le temps d'ignorance, de ces premieres veritez. Ils ne pouvoient pas nier, que le Concile de Trente, quoyqu'il s'y trouvaſt un grand nombre de Theologiens Scholaſtiques, n'avoit mis dans aucun de ſes Decrets, aucune opinion qui fuſt proprement de l'Eſcole. M. le Cardinal du Perron, M. le Camus Eveſque de Belley, M. l'Eveſque de Meaux, le P. Veron, & en dernier lieu les Auteurs de *la Perpetuité de la Foy*, avoient aſſez diſtingué la doctrine de l'Eſcole, & celle de l'Egliſe, faiſant voir que quoyque la plus grande partie de ces diſputes qui occupoient les Theologiens Scholaſtiques s'accordaſſent toutes en ce qui eſtoit eſſentiel à la Foy, elles n'en faiſoient pas neantmoins aucun article que les Fideles fuſſent obligez de croire. Cela ne s'eſtend pas ſeulement à ces anciens Theologiens que l'ignorance de leur ſiecle peut excuſer, mais à d'autres qui eſtant d'ailleurs fort eſtimables par leur doctrine & par leurs travaux, ſe ſont neantmoins trompez ſur pluſieurs points qui ont eſté eſclaircis dans la ſuite. Ainſi quoy qu'avant & depuis S. Thomas on trouve dans tous les Theologiens, que les Grecs baptiſent avec une forme déprecatoire: & que Bellarmin & pluſieurs autres ayent receu ce fait comme conſtant, on ne les croid pas neantmoins au préjudice du teſmoignage de tous les Rituels Grecs, qui font voir le contraire. Si donc ce reproche eſt tres-injuſte de la part des Proteſtants contre les Catholiques, ceux-cy le peuvent retorquer avec beaucoup plus de raiſon, non ſeulement en ce qu'ils continuent à vouloir faire croire, que toutes les ſubtilitez des Scholaſtiques ſur la matiere de l'Euchariſtie ſont des articles de foy parmy nous, mais encore plus en recevant comme certains, divers principes fondez ſur l'imagination de leurs Miniſtres, qui n'en ont jamais pû donner la moindre preuve. Telle eſt celle de M. Claude, & de preſque tous ceux qui l'ont ſuivi, à l'égard du changement qu'ils prétendent eſtre arrivé parmy les Grecs, & qui doit s'eſtendre à tous les Orientaux, quoyqu'on prouve par des teſmoignages tres-authentiques qu'ils ſont dans les meſmes ſentiments que les Catholiques touchant la preſence réelle. Ils trouvent un

dénoüement merveilleux à cette difficulté, en ſuppoſant que les Guerres d'Outremer, & les Miſſions, ont introduit dans tout l'Orient cette nouvelle doctrine. Cela leur paroiſt ſi clair, que ceux-meſmes, qui reconnoiſſent, contre les affirmations réïterées de M. Claude, que les Grecs & les autres Orientaux croyent la preſence réelle, ſe retranchent à cette conjecture, & l'employent comme une verité de laquelle il n'eſt pas permis de douter.

Si le changement eſt arrivé par les guerres d'Outremer.

Ils ne pourroient pas ſe ſervir de ce lieu commun avec plus d'aſſurance, quand il ſeroit vray, & qu'on en euſt des preuves inconteſtables par l'hiſtoire, que dez qu'il eſt entré des armées dans un païs, auſſi-toſt la Religion y a eſté changée entierement : ou que toutes les Miſſions qui ont eſté envoyées aux Infideles, & aux Heretiques ou Schiſmatiques ont eu l'effet qu'on en pouvoit ſouhaiter. Il faut cependant que ces propoſitions ſoient generalement vrayes, ou au moins qu'elles ſoient tres vray-ſemblables, pour en pouvoir tirer les conſequences que les Proteſtants en tirent, car c'eſt un raiſonnement abſurde que de dire : Les Latins ont porté leurs armes dans l'Orient, ils ont eſté long-temps maiſtres de la Paleſtine & d'une partie de la Syrie, donc ils y ont porté la doctrine de la preſence réelle. Les Papes ont envoyé des Miſſionaires en Levant: donc ces Miſſionaires ont réüni tous les Chreſtiens du païs à l'obéïſſance du S. Siege. Cependant s'il y a quelque choſe de faux dans le monde, c'eſt cette eſtrange ſuppoſition, qui ne peut jamais eſtre faite, que par ceux qui n'ont aucune connoiſſance de l'hiſtoire Orientale, ny de l'eſtat des Egliſes ſéparées de la Communion Romaine, & certainement les Auteurs de ce paradoxe ignoroient tout ce qui a rapport à l'une & à l'autre.

Preuves de la fauſſeté de cette ſuppoſition.

Pour commencer par les Guerres d'Outremer, les Grecs marquent aſſez eux-meſmes, avec quelle jalouſie ils virent les Occidentaux entrer dans leurs Provinces. Ils avoient peut eſtre ſujet de ſe plaindre des maux que leur attiroit le paſſage des Croiſez, dont on ne prétend pas juſtifier la conduite. Mais on ne peut ignorer que la perfidie des Grecs, leur cruauté, leur duplicité, n'allaſſent à de tels excez, que l'armée Chreſtienne ſeroit perie entierement dez le premier paſſage, ſi elle ne s'eſtoit ouvert le chemin par la force des armes, pour ſe défendre de toutes les trahiſons

des Empereurs de Conſtantinople. On ne void pas de Grecs plus furieux contre les Latins que ceux de ce temps-là,& ſi on ſuppoſe que nonobſtant les inimitiez & la guerre ouverte,les Latins eurent divers moyens pour leur apprendre le dogme de la preſence réelle,on fait la ſuppoſition la plus fauſſe & la plus inſouſtenable dont jamais il ait eſté parlé dans l'hiſtoire. Les Grecs & les Latins avoient eu desja pluſieurs diſputes touchant la Foy, qui avoient produit un grand nombre d'eſcrits de part & d'autre. Les conteſtations aprés divers accommodements, qui n'eurent pas de ſuite, paroiſſoient avoir eſté terminées au Concile de Florence, mais elles recommencerent auſſi-toſt, avec la meſme aigreur. Dans ce long intervalle depuis le ſchiſme de Photius, juſqu'à la priſe de Conſtantinople par les Latins, pendant lequel il y a eu un grand commerce entre les deux Nations, on ne trouve pas qu'il y ait eu la moindre diſpute touchant la foy de l'Euchariſtie: que les uns ayent reproché ſur ce ſujet aucune erreur aux autres, & cela lors qu'on diſputoit avec la derniere chaleur ſur les Azymes,& ſur des points moins importants. C'eſt donc avec raiſon que nos Theologiens ont conclu que le conſentement des Grecs & des Latins ſur cet article avoit eſté parfait, d'autant plus que les Calviniſtes ne peuvent pas nier qu'il n'y a eu aucun changement de langage, que les Grecs modernes parloient comme les anciens ſur l'Euchariſtie, & qu'ils entendoient les paroles des ſaints Peres dans le meſme ſens que les Latins. On ne peut donc dire que ceux-cy dans le paſſage qu'ils firent pour aller à la conqueſte de la Terre-Sainte, ayent porté en Grece une nouvelle créance touchant la réalité, puiſqu'elle s'y trouvoit desja eſtablie. Quand cela ſeroit, ce changement n'auroit pû regarder que les Grecs, & il n'avoit rien de commun avec les autres Chreſtiens qui eſtoient reſpandus dans tout l'Orient.

Ce changement n'eſt point arrivé aprés la priſe de Jeruſalem.

Ce ne pouvoit eſtre donc qu'aprés la priſe de Jeruſalem que les Latins euſſent eſté en eſtat de travailler à ce grand ouvrage, & pour examiner ſi l'execution en eſtoit ſi facile, il faut obſerver quelle eſtoit alors la forme du gouvernement ſpirituel & temporel dans la Syrie, & dans les Provinces voiſines. Les Européens qui exciterent les autres à entreprendre la Guerre ſainte, n'eſtoient que ceux qui avoient fait par devotion le pelerinage de Jeruſalem. On y trouvoit des

Chreſtiens de toute ſorte de païs, qui gemiſſoient dans une dure ſervitude ſous les Mahometans. Ces bons Pelerins ne s'amuſoient pas à diſputer avec ceux qu'ils trouvoient ſur les lieux : ils voyoient qu'ils eſtoient Chreſtiens, & cela ſuffiſoit pour les émouvoir à compaſſion : mais de ſçavoir s'ils eſtoient Orthodoxes, Neſtoriens ou Jacobites, peu de perſones en euſſent alors eſté capables. Les Grecs ſeuls avoient un Patriarche en Jeruſalem, car les Neſtoriens & les Jacobites n'y avoient que des Metropolitains. Ces Grecs ou Melchites, n'eſtoient pas ſi fort plongez dans le ſchiſme que les autres, parce que pour le temporel, ils ne dépendoient que des Princes Mahometans, & que l'autorité des Patriarches de Conſtantinople, auteurs de tous les ſchiſmes, y eſtoit fort médiocre. Le motif du zele des premiers promoteurs de la Croiſade, fut donc de délivrer des Chreſtiens, ſans trop ſçavoir quels ils eſtoient, de l'oppreſſion des Infideles, qui eſtoit alors fort augmentée, parce que la ville de Jeruſalem avoit eſté priſe par les Califes d'Egypte, qui en avoient chaſſé Sakman & Ilgazi enfants d'Ortok Turcoman, ancien Officier des Sultans Seljoukides, dont l'Empire immenſe fut ruiné en fort peu de temps par les guerres civiles, que firent entre eux les enfants de Gelaleddin Melikſchah.

L'armée Chreſtienne prit la ville dans le meſme temps, & aprés que Godefroy de Boüillon eut eſté élu Roy, le Clergé diſpoſa les affaires Eccleſiaſtiques d'une maniere qui ne pouvoit eſtre agréable aux Chreſtiens du païs. Car les Latins occuperent les principales Egliſes, & les leur oſterent. Ils eſtablirent un Patriarche Latin, & des Archeveſques ou des Eveſques en pluſieurs villes. Lors qu'Antioche fut priſe, ils y mirent de meſme un Patriarche, qui s'empara de toute la juriſdiction. On doit convenir que ces préliminaires n'eſtoient pas fort favorables pour diſpoſer les Chreſtiens, particulierement les Eccleſiaſtiques, à prendre pour maiſtres en ce qui regardoit la foy & le gouvernement de l'Egliſe, ceux qui les dépoüilloient d'abord de leurs dignitez & de leurs biens, ce qui rendoit leur condition pire en quelque maniere qu'elle n'eſtoit ſous les Mahometans, puiſque ceux-cy les laiſſoient vivre chacun ſelon les uſages de leurs Egliſes. D'un autre coſté on ne void pas par les hiſtoires de ces temps là, que les Latins les contraigniſſent à ſe

Eſtat de l'Egliſe de Jeruſalem aprés la priſe de la ville par les Latins.

reünir à l'Eglise Romaine, ny qu'ils leur défendissent l'exercice de leur Religion. Ainsi depuis la prise de Jerusalem, jusqu'à ce que Saladin la reprit, les Grecs, les Syriens, & tous les autres Chrestiens de Palestine, & de Syrie n'eurent aucune communion avec les Latins.

Les Orientaux avoient leurs Patriarches, leurs Evesques & leur Clergé dans les païs conquis, comme auparavant.

Dans tout cet espace de temps, les Grecs avoient à Alexandrie un Patriarche, qui estoit celuy des Melchites ou Orthodoxes : les Jacobites ou Cophtes avoient le leur, dont on sçait la succession. Ceux-cy par une prétention nouvelle avoient estendu leur jurisdiction sur Jerusalem, & nommerent un Evesque avec le seul titre de Metropolitain, quoyque suivant les Canons de Nicée, l'Evesque de cette sainte ville deust estre honoré par dessus les autres. Les Nestoriens n'y avoient aussi qu'un Metropolitain, qui en avoit plusieurs avant luy. Il y avoit deux Patriarches d'Antioche, un Grec & Orthodoxe, mais Schismatique, & un Jacobite, dont la succession continuë jusqu'à present. On ne trouve point qu'aucun de ces Patriarches ait renoncé aux erreurs de sa Secte ou au schisme, pour se reünir avec les Latins. Au contraire les Escrivains du temps, qui ont traité des differentes heresies, ont mis les *Francs*, c'est-à-dire, les Latins, au nombre de ceux qui avoient des erreurs & des abus, parmy lesquels ils marquent l'addition faite au Symbole, & les Jacobites les accusent aussi de croire deux natures en Jesus-Christ. Ils ne leur reprochent rien sur la foy de l'Eucharistie, & on peut juger s'ils auroient regardé cet article comme indifferent, puisque parmy les abus qu'ils condamnent dans les Francs, ils mettent ceux-cy : l'usage des Azymes : que le pain dont ils se servent à la Messe, n'est pas cuit le mesme jour : que les Prestres se lavent la bouche avec de l'eau avant que de celebrer : qu'ils tuent des animaux : qu'ils portent les armes : enfin qu'ils ne veulent avoir aucune societé avec ceux qui n'ont pas la mesme foy, mais qu'ils les massacrent & les exterminent.

Il n'est arrivé de ce temps-là aucun changement dans les Eglises Orientales.

Nous voyons aussi que durant les Croisades l'Eglise Jacobite, tant à Alexandrie, qu'à Antioche, n'a souffert aucun changement dans son exterieur : & que les Evesques sont demeurez dans la doctrine & dans la pratique de leurs Eglises : il n'y a donc pas lieu de juger qu'il y soit arrivé la moindre alteration, & mesme il y a des preuves bien certaines du contraire.

contraire. Denis Barſalibi ; ſçavant Jacobite, eſtoit Metropolitain d'Amid, & il vivoit encore dans le temps que les Francs eſtoient maiſtres de Jeruſalem. Parmy pluſieurs ouvrages, il en a fait un tres-eſtimable, qui eſt un Commentaire ſur la Liturgie de S. Jacques, dont les Syriens ſe ſervent principalement. Il adreſſe cet ouvrage à l'Eveſque de Jeruſalem, & il luy marque dans ſa Préface, qu'il y trouvera dequoy reſpondre aux Francs, quand ils attaqueront la doctrine & la diſcipline des Jacobites. Il paroiſt donc que ces Chreſtiens demeuroient dans les meſmes opinions qu'ils avoient tousjours profeſſées ſelon leur Secte: & que ſi quelquefois les Latins les attaquoient ſur la Religion, c'eſtoit d'une maniere fort foible. On peut juger par ce qui nous reſte d'ouvrages des plus habiles hommes qui fuſſent dans l'Egliſe Latine de ce temps-là, qu'ils manquoient de tout ce qui eſtoit neceſſaire pour diſputer avec les Orientaux, & à l'exception de Guillaume de Tyr, de Jacques de Vitry, & de fort peu d'autres, à peine en remarque-t'on un ou deux, qui ayent rapporté fidelement les opinions de ces Egliſes Orientales, tant s'en faut qu'ils fuſſent en eſtat de les combattre. Auſſi quoy qu'il nous reſte un aſſez grand nombre de diſputes ſur la Religion, avec les Juifs & avec les Mahometans; d'autres des Melchites contre les Jacobites & les Neſtoriens, & de ceux-cy contre les uns ou les autres, il ne s'en void aucune contre les Latins.

---

## CHAPITRE III.

### *On ne peut prouver qu'il y ait eu de changement ſans faire pluſieurs fauſſes ſuppoſitions.*

Premiere ſuppoſition.

AFin donc que la domination des Latins en Paleſtine & en Syrie ait pû introduire du changement dans la doctrine ſur l'Euchariſtie, il faut faire pluſieurs ſuppoſitions entierement impoſſibles. La premiere eſt, que les Latins en inſtruiſant les Orientaux ſur la preſence réelle & ſur la Tranſubſtantiation, cruſſent que toute la Religion Catholique eſtoit tellement renfermée dans cet article, qu'aprés cela ils ne ſe mettoient pas en peine, ſi leurs Proſelytes croyoient ou ne croyoient point d'autres veritez capitales. C'eſt neant-

moins ce qu'il faut necessairement supposer, quoy qu'on ne trouve peut-estre aucun exemple de pareille conduite en matiere de Religion ; & que jamais persone n'ait entrepris d'instruire des heretiques d'une seule verité, en negligeant toutes les autres.

Seconde supposition.

Secondement, il faut supposer que toute l'attention des Catholiques en tout païs estoit d'establir la presence réelle, comme s'il eust esté fort necessaire de prescher une doctrine qui estoit receuë par tout, outre que l'heresie de Berenger avoit esté condamnée il y avoit plus de cinquante ans, & n'avoit plus presque de Sectateurs. Mais comme Aubertin avoit besoin de cet empressement, pour l'accommoder à sa fable, il suppose sans aucune preuve ce qui ne fut jamais.

Troisiéme supposition.

Troisiémement, il faut encore supposer que ce changement s'est fait de telle maniere, qu'il n'en soit resté aucune memoire dans les livres des Orientaux, non plus que dans les Grecs & dans les Latins. Et ce qui est encore plus convaincant, on ne peut s'imaginer, sans avoir perdu l'esprit, qu'il faille rapporter au temps des Croisades, le commencement d'une nouvelle doctrine sur l'Eucharistie, qui se trouve enseignée dans ces mesmes Eglises Orientales tres long-temps auparavant. Car outre Vincent Evesque de Keft, que les Cophtes croyent avoir vescu avant le Mahometisme, Severe Evesque d'Aschmonin vivoit avant les Croisades, & on aura peine à découvrir dans les Auteurs Latins de pareille antiquité, des expressions plus significatives que les siennes, pour la presence réelle. Les Commentaires sur les Evangiles en Arabe & en Syriaque, qui ne sont pas d'une moindre antiquité, contiennent plusieurs passages des saints Peres qui ont rapport à la doctrine de l'Eucharistie, & qui sont tous pris au sens litteral, sans qu'il paroisse le moindre vestige de ces explications subtiles qu'Aubertin a inventées, ny d'une doctrine differente de celle qui est communément receuë en Occident, ce qui prouve encore qu'il ne peut estre arrivé aucun changement.

Quatriéme.

Il faut aussi supposer une chose également absurde & impossible, qui est qu'en mesme temps que la nouveauté a esté introduite dans les Eglises d'Orient, ceux qui y ont travaillé, ont corrompu les ouvrages des anciens Peres receus dans l'Eglise Grecque, dont il y avoit des traductions en Syria-

que & en Arabe, pour y semer le dogme de la réalité, pour mettre *le corps & le sang de Jesus-Christ* en divers endroits, où dans les originaux il y avoit *antitypes, oblation, sacrez dons* & autres mots semblables; ce qui ne s'observe pas seulement dans plusieurs Homilies de S. Jean Chrysostome, dans les Catecheses de S. Cyrille de Jerusalem, & dans les traductions Syriaques & Arabes des Canons, mais generalement en tout ce qui seroit capable de porter les lecteurs à un sens éloigné de la réalité.

Si cela doit estre jugé impossible, puisqu'on sçait qu'alors les plus habiles Theologiens parmy les Latins, n'avoient qu'une legere connoissance des Auteurs Grecs, qu'à peine trouve-t'on dans les histoires de ces temps-là deux ou trois hommes qui eussent pû traduire du Grec: encore moins du Syriaque, qui n'estoit plus vulgaire depuis prés de trois cents ans: que le peu de livres qui furent apportez de Levant en Europe pendant les Croisades, estoient des Traitez de Philosophie, de Medecine ou de Mathematique, que quelques-uns traduisirent sur les versions Arabes, ne se trouvant presque persone qui pust traduire les originaux Grecs, qui pourra s'imaginer qu'il y ait eu dans ces temps d'ignorance un assez grand nombre de Latins versez dans la lecture des Peres Grecs, qui n'estoient pas connus en Europe, & assez sçavants en Arabe & en Syriaque, pour pouvoir examiner tous les livres des Chrestiens Orientaux escrits dans ces deux langues, & y inserer la doctrine inconnuë de la presence réelle, sans que les autres s'en apperceussent, ou sans qu'ils osassent s'y opposer, comme on doit supposer qu'ils firent sur ce qui regardoit les autres dogmes, puisqu'on les trouve en leur entier dans tous les livres des Jacobites & des Nestoriens. Comment s'est-il pû faire que ceux qui avoient travaillé à un ouvrage si utile à l'Eglise, ne s'en fussent pas fait honneur quelque part, ou que les Orientaux n'ayent pas laissé quelque plainte de cette violence? Cinquiéme.

C'est encore une supposition tres-absurde, de s'imaginer que s'il y avoit eu parmy les Ecclesiastiques qui suivirent les Croisez, des hommes assez habiles pour executer cette reforme generale de tous les livres de Religion, ils eussent eu la liberté de la faire. Car le pouvoir absolu des Chrestiens Latins, ne s'est jamais estendu que dans la Palestine, à Antioche, Sixiéme.

& dans quelques villes de Syrie. Mais en Egypte où estoit la résidence du Patriarche Cophte d'Alexandrie, Chef de la Secte des Jacobites, où il y avoit un grand nombre d'Evesques & de Religieux fort attachez à leur Religion, les Francs ne pouvoient pas avoir cette autorité, non plus que dans un grand nombre d'Eglises Jacobites ou Nestoriennes, de Syrie & de Mesopotamie où ils n'ont pas esté les maistres, & où mesme on ne les fréquentoit pas sans peril, puisqu'on void dans l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie que Cyrille fils de Laklak, qui vivoit sous les successeurs de Saladin, fut accusé par son Clergé d'avoir trop de familiarité avec eux.

*Hist. MS. Patr. Alex.*

Septiéme.

Il y a encore une remarque à faire sur l'absurdité de cette pensée, & c'est que dans ces livres où la doctrine Catholique sur l'Eucharistie est si clairement establie, il se trouve divers passages d'Auteurs que les Jacobites regardent comme des Peres & des Docteurs de leur Eglise, & qui ont esté frappez d'anatheme par les Catholiques. Tels sont Severe d'Antioche, Philoxene de Hierapolis, & quelques autres, ainsi que Theodore, Diodore, Narsés parmy les Nestoriens. Si ces Reformateurs de livres Orientaux les connoissoient pour Heretiques, ils se sont acquittez fort mal de cette reforme : s'ils leur estoient inconnus, de pareils hommes n'estoient gueres capables de faire un changement entier dans un si grand nombre d'Eglises. Nous sçavons bien qu'on trouve dans les Chaines Grecques des citations d'Apollinaire, de Severe d'Antioche, de Theodore de Mopsueste, & de divers autres, pour ne point parler d'Origene. Mais cette comparaison ne destruit pas ce que nous avons rapporté : car ils y sont citez comme des Auteurs qui ont expliqué heureusement, & selon l'esprit de l'Eglise, des passages de la sainte Escriture, & non pas comme des Docteurs, encore moins comme des Saints, au lieu que c'est en cette qualité qu'ils sont alleguez par leurs Sectateurs. Trouvera-t'on dans toute l'Histoire Ecclesiastique aucun exemple d'une pareille dissimulation ? Et quelqu'un entreprendra-t'il de persuader, que les Papes eussent cru avancer beaucoup les interests de l'Eglise, abandonnant son ancienne doctrine, contre les décisions des Conciles Generaux, pour canoniser des Heretiques, & tolerer les erreurs les plus grossieres, pourveu qu'on receust la foy de la presence réelle ?

C'est encore une supposition tres absurde que celle qu'on doit necessairement faire en admettant la possibilité de ce changement, & qui est qu'il se soit fait, sans qu'il y ait eu rien de changé dans les ceremonies, ce qui n'est jamais arrivé. Les Protestants l'ont assez prouvé par leur conduite, puis qu'incontinent ils abolirent la Messe, & tous les Rites, aussi-bien que les prieres les plus solennelles, dont l'usage estoit aussi ancien que l'Eglise, jugeant que cela ne pouvoit s'accorder avec leur nouvelle Religion. Quoy qu'ils soient partagez en beaucoup de Sectes, & qu'ils ayent eu beaucoup d'opinions contraires les unes aux autres touchant l'Eucharistie, ils se sont tous accordez sur la suppression de la Messe, & de toutes les prieres qui signifient le changement des dons proposez, ainsi que de toutes les marques de culte direct pour l'Eucharistie. Les Protestants ne peuvent dire que la discipline des Orientaux pour celebrer les saints Mysteres ne soit pas plus ancienne que les Croisades : s'ils le disoient on leur fermeroit la bouche par le jugement de deux des plus sçavants hommes qu'ils ayent eus parmy eux, Joseph Scaliger, & M. de Saumaise, qui ont jugé les Liturgies Cophtes fort anciennes, & mesme plus que les Grecques, telles que nous les avons presentement. Or nous croyons avoir montré par des preuves incontestables, que les prieres de ces Liturgies, & les ceremonies qui les accompagnent, ne pouvoient avoir lieu en aucune Eglise où on n'auroit pas cru la presence réelle, & nous ne croyons pas que ce qui en a esté dit cy-dessus reçoive la moindre atteinte, par les fausses interpretations de M. de Saumaise, & par le vain raisonnement d'Aubertin sur la forme des paroles de Jesus Christ, telle qu'elle est dans la Liturgie Ethiopienne. Huitiéme.

Supposons cependant ce qui doit estre necessairement supposé, qui est qu'en introduisant parmy les Orientaux la doctrine de la presence réelle, on leur a en mesme temps appris à adorer l'Eucharistie, à la considerer comme le veritable corps de Jesus-Christ, & à pratiquer tout ce qui est une suite de cette créance : on doit présumer que ceux qui ont eu la principale part à cette nouveauté, leur auront donné les mesmes prieres & les mesmes ceremonies que celles de l'Eglise Romaine. Cela n'est pas une supposition en l'air, c'est une consequence necessaire eu égard à ces temps-là, Autre raison de l'impossibilité de ce changement tirée des prieres & des ceremonies.

puiſqu'on reconnoiſt par le teſmoignage de tous les Auteurs, & des plus fameux Theologiens, qu'alors on ne connoiſſoit aucune autre diſcipline, que celle qui ſe pratiquoit dans nos Egliſes, & que toute autre eſtoit ſuſpecte. Il n'eſt donc pas poſſible que les Latins ayent enſeigné aux Orientaux, ce qu'eux-mêmes ne pratiquoient point, ce qu'ils ne connoiſſoient pas, & que ſouvent ils ont condamné.

Elles eſtoient inconnuës aux Latins de ce temps-là.

Ce n'eſt pas là tout, non ſeulement ceux qui pourroient avoir introduit ce changement dans la doctrine & dans la diſcipline ne connoiſſoient pas celle que nous trouvons pratiquée en tout l'Orient pluſieurs ſiecles avant les Croiſades, mais les Theologiens Latins en condamnerent la plus grande partie dez qu'ils en eurent connoiſſance, par les diſputes qu'il y eut dans la ſuite. Car quelques-uns accuſerent les Grecs d'honorer le pain & le vin avant la conſecration, & de ne l'adorer pas aprés: de ne pas faire l'élevation, parce que ny eux, ny les Orientaux, ne la font pas en meſme temps que les Latins, mais un peu avant la Communion: de dire l'invocation du S. Eſprit aprés avoir prononcé les paroles de la conſecration: de donner la Communion par intinction aux enfants, & ainſi de divers autres Rites, inconnus en Occident, & qui ſont cependant des ſuites de la créance de la preſence réelle.

Preuves tirées de l'hiſtoire ſur l'impoſſibilité du changement.

On peut juger par ce qui a eſté rapporté ailleurs touchant deux additions faites à la Confeſſion de foy des Cophtes, un peu avant la Communion, qu'il n'eſtoit pas ſi aiſe d'introduire des nouveautez dans ces Egliſes ſéparées. Un Patriarche y ayant adjouſté le mot de *vivifiant*, en parlant du corps de Jeſus-Chriſt, trouva une forte contradiction de la part des Religieux de S. Macaire, quoy qu'ils convinſſent que la propoſition eſtoit Orthodoxe: de meſme un autre qui avoit joint à ces paroles, *la chair de Jeſus-Chriſt*, celles-cy: *qu'il a faite une avec ſa Divinité*, parce qu'elles pouvoient avoir un ſens approchant de l'hereſie des Apollinariſtes. C'eſt donc la ſuppoſition du monde la plus temeraire, que de s'imaginer que ceux qui eſtoient ſi attentifs, ſur tout ce qui ſentoit la nouveauté, euſſent eſté inſenſibles à un changement auſſi prodigieux que celuy de regarder comme le vray corps de Jeſus-Chriſt, ce qui n'eſtoit peu d'années auparavant, regardé que comme du pain.

Dez qu'on ſuppoſe que la foy eſt changée, on ne peut pas eſtre long-temps, ſans que les Rites ne changent pareillement: & lorſqu'on remarque ceux qui naiſſent de la preſence réelle desja eſtablis dans une Egliſe, on peut conclure que la créance qui les produit y eſtoit desja connuë. Perſone ne s'aviſe d'adorer, ce qu'il croid n'eſtre que du pain: mais dez qu'il croid que ce qu'il void n'eſt plus du pain, mais le corps de Jeſus-Chriſt, il l'adore ſans difficulté. Or tous les Rites que nous avons tirez des livres Orientaux par rapport à l'adoration & au culte religieux de l'Euchariſtie, eſtoient pratiquez par les Chreſtiens Orientaux long-temps avant les Croiſades: & par conſequent elles ne peuvent avoir ſervi à faire recevoir une créance qui y eſtoit desja receuë, comme il a eſté prouvé d'une maniere fort claire.

*Les rites doivent changer avec la foy.*

Enfin pour peu qu'on faſſe reflexion à l'opiniaſtreté avec laquelle les Egyptiens attachez à Dioſcore ſouſtinrent ſa cauſe dans le Concile de Calcedoine: que l'autorité de Marcien & des Empereurs ſuivants, ne put les réduire: que nonobſtant la rigueur des loix publiées contre eux, ils continuérent à élire des Patriarches de leur Secte; qu'ils demeurerent maiſtres de la pluſpart des Monaſteres: qu'auſſitoſt que les Mahometans ſe preſenterent devant Alexandrie ils ſe ſoumirent à eux, & par leur moyen ils chaſſerent les Orthodoxes de toutes les Egliſes, & meſme de la ville: qu'ils les rendirent ſuſpects aux Infideles par leurs calomnies: que durant prés de cent ans, ils exercerent contre eux toute ſorte de violences & de cruautez, on ne croira pas aiſément que des peuples de ce caractere, que les anciens ont tousjours dépeints comme turbulents & ſeditieux, puſſent ſans aucune conteſtation recevoir un nouveau dogme, plus difficile à croire que tous ceux pour leſquels ils ſe porterent aux dernieres extremitez.

*Autre raiſon tirée de l'opiniaſtreté des Jacobites dans leurs opinions.*

*Hiſt. MS. Ar. Patr. Alex.*

*Eutych.*

Mais il eſt inutile de deviner ſur de pareilles matieres, lorſqu'on n'a pas la moindre preuve à alleguer, car les Calviniſtes n'en ont aucune. Il faut examiner enſuite ſi l'Egliſe Romaine a fait par le moyen des Miſſionaires, ce qu'on ne voit pas qu'elle ait fait par les Croiſades.

# CHAPITRE IV.

*Qu'on ne peut prouver que la créance de la presence réelle ait esté portée en Levant par les Missionaires de l'Eglise Latine.*

Impossibilité de l'introduction d'une nouvelle doctrine par les Missions.

C'Est icy le second moyen par lequel les Protestants supposent que la créance de la presence réelle s'est introduite dans les Eglises Orientales, mais quand on vient à examiner le temps & les circonstances d'un si grand changement, ils n'ont pas plus de preuves à en donner, que de l'autre moyen, qui est celuy des Croisades. Lorsqu'ils exaggerent le zele des Papes à envoyer des Missionaires par tout, pour attirer à la Communion de l'Eglise Catholique, les Chrestiens qui en estoient séparez par l'heresie & par le schisme, ils font l'éloge des Catholiques. Mais ils se rendent ridicules lorsqu'ils representent les Papes, & les Missionaires, comme occupez uniquement du dessein de respandre par tout la doctrine de la presence réelle, de mesme que si on estoit Orthodoxe en croyant cet article seul, & que les autres fussent indifferents, jusqu'à celuy de la superiorité du Pape, qui devoit toucher la Cour de Rome, & qu'elle n'a jamais oublié.

Quelle est l'idée qu'on peut avoir de ces Missionaires.

Voicy donc l'idée qu'on doit avoir de ces Missionaires, selon le systeme des Protestants. Ce devoit estre des hommes estrangers qui ne parloient d'abord que par interpretes, & qui disoient aux Grecs, aux Syriens, aux Armeniens, aux Cophtes, aux Ethiopiens, aux Moscovites, & enfin à tous les Chrestiens : *Mes freres, nous sçavons bien que vous avez differentes opinions qui ne s'accordent pas avec nostre créance : Vous estes les uns Nestoriens, qui dites anatheme à ceux que nous regardons comme des Saints, & au Concile d'Ephese, que nous recevons avec respect : vous honorez Nestorius, & d'autres, que nous croyons en Enfer. Vous Jacobites vous en dites à peu prés autant du Concile de Calcedoine, & de saint Leon : mais n'importe ce sont-là des bagatelles, croyez seulement que l'oblation qui est faite dans la Liturgie, est veritablement le corps & le sang de Jesus-Christ, & nous serons contents de vous.* Ceux qui auroient parlé de cette

cette maniere auroient esté traitez comme des fous, & avec raison : & chacun peut juger si des Evesques & des Prestres qui auroient eu la moindre connoissance de la Religion, se seroient rendus à des prédications aussi ridicules faites par des estrangers, qui estoient regardez comme des heretiques. Croira-t'on que persone parmy eux n'ait voulu disputer avec ces nouveaux Docteurs, ou qu'il ne l'ait pû faire? Il ne reste donc que la voye secrete d'insinuation, c'est-à-dire, que ces Missionaires secretement & sans bruit ayent catechisé un nombre infini de Cophtes, de Syriens, d'Ethiopiens, & que durant un assez long espace de temps, il ne se soit trouvé persone qui ait ouvert les yeux à ces pauvres ignorants, pour les empescher d'estre séduits par les prédicateurs de la presence réelle.

Si, comme les Protestants l'avoüent, les Rites sacrez que l'Eglise Romaine pratique, & divers points de discipline touchant le respect dû au Saint Sacrement, sont les suites de la presence réelle, & qu'on les trouve dans les Eglises Orientales, ce qui est hors de toute contestation, il faut qu'ils ne soient pas plus anciens que ce prétendu changement. Il est neantmoins incontestable, que tous ces rites & la discipline qui sont en usage parmy les Cophtes & les Syriens, ont une antiquité beaucoup plus grande, que toutes les Epoques de changement establies par Aubertin & par ses disciples, puisque dans le douziéme siecle, on void que les Religieux de Saint Macaire, qui faisoient le corps le plus considerable de l'Eglise Cophte, alleguoient l'ancien usage, pour s'opposer à quelques additions faites à la Confession de foy sur l'Eucharistie, qui se disoit & se dit encore avant la Communion. Mais si ces rites sont nez de l'opinion de la presence réelle, & qu'elle soit si recente parmy eux, nous en verrions l'origine & l'establissement dans leurs Histoires, comme nous y trouvons sous quels Patriarches, & à quelle occasion, le mot de *vivifiant*, & ces paroles, *sans confusion, sans meslange & sans alteration*, furent adjoustées.

Ce systeme est absolument faux, puisque les rites Orientaux sont plus anciens que le temps du prétendu changement.

*Lit. Copt.*

Il faudroit aussi que les Auteurs de semblables paradoxes rendissent raison de ce que parmy ces ceremonies & ces prieres, il y en a que les Latins ne connoissent point, sur tout qui estoient absolument inconnuës aux Theologiens de ce temps-là, comme est l'Invocation du S. Esprit sur les dons propo-

Qu'une partie de ces Rites estoit inconnuë aux Latins.

iez, mesme aprés la prononciation des paroles sacramentelles de Nostre-Seigneur. Car les Orientaux, principalement les Cophtes, croyent qu'alors seulement la consecration est achevée, ce qui démonstre qu'ils croyent un changement réel & non pas metaphorique, puisqu'il n'y a point de moment déterminé à celuy-cy, & qu'il y en a un pour l'autre. Il faut donc convenir que les Missionaires Latins ne peuvent pas leur avoir appris, ce qui non seulement n'est pas cru dans l'Eglise Latine, mais ce que plusieurs Scholastiques regardent comme une heresie.

Entre autres l'Invocation du saint Esprit.

On peut encore moins dire que cette oraison pour invoquer le saint Esprit, qui suivant le sens simple & litteral des paroles signifie un changement réel & actuel du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, leur ait esté apprise par les Latins, qui ne l'ont pas dans leur Liturgie, mais elle se trouve dans toutes les Grecques, & il n'y en a aucune en Orient qui ne la rapporte.

Les Azymes.

L'usage des Azymes est un sujet de dispute qui dure depuis plusieurs siecles entre les Grecs & les Latins: pourquoy ne trouve-t'on pas le moindre vestige de quelque tentative qu'ayent faite ces Missionaires, qui trouvoient les hommes si dociles sur le plus difficile de tous les Mysteres, afin de les ramener à l'usage de l'Eglise Romaine: ou au moins pour leur apprendre que ce n'estoit pas un article de foy, mais un point de discipline, qui ne devoit pas rompre l'union entre les Eglises.

Si Anastase Sinaïte & S. Jean Damascene, ont pû servir à introduire le changement.

Les Ministres supposent que les livres d'Anastase Sinaïte & de S. Jean Damascene ont servi à pervertir tout l'Orient, & à y respandre l'opinion de la presence réelle. On trouve bien qu'il est parlé du premier dans les livres des Melchites ou Orthodoxes, & Eutychius en fait mention dans ses Annales, parce qu'il estoit de la mesme Eglise: mais les autres ne pouvoient pas sur son autorité recevoir de nouveaux dogmes, puisqu'ils le regardoient comme heretique.

Esclaircissement sur S. Jean Damascene.

A l'égard de S Jean Damascene, que les Orientaux appellent fils de Mansur, on trouve dans un Manuscrit du Vatican un extrait de ce qu'il a escrit sur l'Eucharistie dans son Traité de la Foy Orthodoxe. Mais comme c'est à la suite d'un ouvrage fort ample suivant la doctrine de l'Eglise d'Egypte, il paroist qu'il est cité comme plusieurs autres Grecs

anciens dont on rapporte de longs paſſages. Quoyque le titre ſemble ſignifier que l'ouvrage qui eſt par Queſtions & par Reſponſes ſur l'Euchariſtie, eſt de quelque Theologien de l'Egliſe Cophte, il paroiſt cependant qu'il eſt pluſtoſt d'un Auteur Melchite ou Orthodoxe. Car dans la ſuite il y a un Traité contre les Azymes & l'uſage qu'en font les Latins, où toutes les objections des Grecs ſont rapportées, & on ſçait que cette queſtion n'a jamais preſque eſté traitée entre les Orientaux & les Latins, mais ſeulement entre ceux-cy & les Grecs. Il eſt dit que cette diſpute fut faite à Conſtantinople l'an d'Alexandre 1365. & de l'Hegire 445. ſous Conſtantin Monomachus au nom du Patriarche Michel, qui n'ayant pas voulu conſentir à ce que propoſoient les Legats du Pape, ceux-cy laiſſerent ſur l'Autel de ſainte Sophie une Sentence d'excommunication, & ſe retirerent. Ces deux années reſpondent exactement à celle de Jeſus-Chriſt 1053. & ce fut alors que Michel Cerularius commença ſes diſputes contre les Latins : mais ce ne fut que l'année ſuivante, ſelon l'opinion commune, que les Legats du Pape allerent à Conſtantinople. Il ne faut pas demander une ſi grande exactitude aux Orientaux : on void ſeulement par cette piece qu'elle avoit eſté traduite pour des Melchites du Rite Grec, & peut-eſtre pour ceux du Patriarchat d'Antioche. Car quoyque tous les Orientaux ſoient dans les meſmes ſentiments ſur les Azymes, ils ne ſont pas entrez dans la diſpute avec la meſme chaleur que les Grecs.

Mais quand d'autres auroient traduit en leur langue l'ouvrage de S. Jean Damaſcene, cela ne prouveroit pas qu'ils ont appris de luy la doctrine du changement réel, pluſtoſt que de S. Athanaſe, de S. Cyrille de Jeruſalem, de S. Gregoire de Nyſſe, & d'autres, dont les teſmoignages ſe trouvent citez dans le meſme Traité. De plus il eſt aſſez ordinaire aux Chreſtiens Orientaux de tirer des autres, quoyque de differentes Sectes, ce qui leur paroiſt bon & exempt de toute erreur. Ainſi Ebnaſſal Jacobite dans ſon Traité des *Principes de la Foy*, cite des paſſages, non ſeulement des Theologiens Melchites ou Orthodoxes, mais d'Iſraël Eveſque de Caſcar Neſtorien qui avoit eſcrit contre les Infideles, & ſans ſortir du livre que nous examinons, on y trouve ſous le nom d'Euſtathius Religieux, des paroles qui ſont de Severe Eveſ-

Extrait Arabe de ſon ouvrage.

que d'Aſchmonin Jacobite, & elles ſont ſous d'autres noms en divers Manuſcrits, preuve certaine qu'il n'y a eu entre les Chreſtiens Orientaux aucune opinion differente touchant l'Euchariſtie.

Son autorité n'auroit aucun poids parmy les Neſtoriens & les Jacobites.

Quand neantmoins les Grecs auroient pris leurs ſentiments de S. Jean Damaſcene, ſon autorité n'euſt eſté d'aucun poids parmy les Neſtoriens & les Jacobites, s'il avoit eſcrit quelque choſe de contraire à la créance commune, & les Miſſionaires l'auroient inutilement fait valoir, auprés de ceux qui le regardoient comme heretique. En effet dans le meſme Manuſcrit du Vatican où ſe trouve cette piece, il y a en marge des notes d'un Jacobite qui le refute en quelques endroits qui regardent le Myſtere de l'Incarnation. Mais il ne s'en trouve aucune ſur la doctrine de l'Euchariſtie en la maniere qu'elle y eſt expliquée, preuve certaine qu'il n'y avoit aucune conteſtation ſur cet article.

Ces Sectes diviſées depuis le commencement.

Ainſi puiſqu'il ne ſe trouve aucune réünion publique des Jacobites d'Alexandrie avec les Grecs Orthodoxes, ny avec les Latins; qu'en cette ville Patriarchale, il y a eu depuis le Concile de Calcedoine deux Patriarches oppoſez, comme il y en a encore deux preſentement en Egypte: qu'il en a eſté de meſme dans le Patriarchat d'Antioche & dans tout l'Orient: que cette diviſion a ſubſiſté dans Antioche & dans toute la Paleſtine, lors meſme que les Francs y eſtoient les maiſtres, il faut avoir bien mauvaiſe opinion du public pour prétendre perſuader ſans preuves, que des Religieux, d'autres Eccleſiaſtiques, ou des inconnus, ayent introduit une nouveauté de cette importance, ſans que perſone s'y ſoit oppoſé, ou meſme s'en ſoit apperceu: qu'ils ont tous cru eſtre dans la foy de leurs Peres, & dans celle de toute l'Egliſe, lorſqu'ils reconnoiſſoient que l'Euchariſtie eſtoit le veritable corps de Jeſus-Chriſt: qu'ils ont eſté perſuadez que les paroles des ſaints Peres, qu'ils trouvoient dans les Homilies & dans les Catecheſes, ne pouvoient pas eſtre entenduës autrement: que toutes leurs ceremonies avoient rapport à ce meſme ſens, & que cependant ils eſtoient dans une erreur groſſiere, nouvelle, inconnuë à toute l'antiquité, qui leur avoit eſté apportée par des Eſtrangers qu'ils regardoient comme heretiques.

Leurs Auteurs ex-

Il faut auſſi remarquer, que leurs Auteurs anciens & mo-

dernes qui expliquent le dogme de l'Euchariſtie, quoyque dans la ſubſtance de la doctrine, ils ne s'écartent pas de ce qu'enſeigne l'Egliſe Catholique : cependant ils le font d'une maniere & ſur des principes plus conformes à la Theologie des Peres Grecs qu'à celle de l'Eſcole, où il n'eſt pas ordinaire d'expliquer le changement miraculeux qui ſe fait dans l'Euchariſtie, par le Myſtere de l'Incarnation, ny de l'attribuer à l'operation toute puiſſante du S. Eſprit deſcendant ſur les dons propoſez. Non ſeulement cette Theologie n'eſt pas celle des Scholaſtiques anciens ou modernes : mais quelques-uns de ces derniers y ont cru voir des conſequences dangereuſes, qui deſtruiſoient l'operation du Miniſtre. C'eſt une remarque des Theologiens Portugais ſur la Liturgie des Chreſtiens de Malabar, qu'ils corrigerent par cette raiſon, tres peu conforme à la doctrine de l'ancienne Egliſe. Donc puiſque la maniere d'expliquer le Myſtere de l'Euchariſtie ne vient pas de l'Egliſe Latine, ou pour mieux dire de ceux qui paſſoient alors pour les Maiſtres des Eſcoles d'Occident, il eſt impoſſible qu'ils ayent receu d'eux la ſubſtance du dogme.

pliquant le dogme de l'Euchariſtie ne ſuivent pas la methode des Latins.

*Synod. Diamper. Act. v. Decret. 1. f. 27. b. Ed. Conimbric.*

Car il faut remarquer qu'il n'y a aucune difference entre les Auteurs anciens & modernes, dans l'explication qu'ils donnent du Myſtere de l'Euchariſtie. Severe Eveſque d'Aſchmonin, qui a eſcrit pluſieurs Traitez ſur cette matiere, parle comme ceux qui l'ont expliquée deux ou trois cents ans aprés luy, & ſe ſert des meſmes penſées & des meſmes expreſſions que Denis Barſalibi qui eſcrivoit en Meſopotamie. On trouve leurs Traitez, particulierement les plus courts, tranſcrits dans des Manuſcrits fort recents, parce qu'ils contiennent la foy receuë dans toute l'eſtenduë de l'Egliſe Jacobite : & les Homilies pour le cours de l'année ſuivant l'uſage des Cophtes, ſont tirées en partie de ces Eſcrivains. On n'y remarque pas plus de veſtige de la doctrine commune dans nos Eſcoles, que dans ces anciens Theologiens, & juſqu'aux termes de la langue Arabeſque, on y obſerve une difference tres-ſenſible entre les livres compoſez depuis cent ans, ou environ, par les Miſſionaires, & ceux qui ont eſté faits par les Chreſtiens du païs.

Il n'y a aucune difference entre les anciens Theologiens Orientaux & les modernes ſur cet article.

Enfin nous adjouſterons une obſervation tres-ſinguliere, & tres-déciſive. C'eſt que pluſieurs Theologiens Jacobites

En l'expliquant ils y mêlent leurs dogmes particuliers.

expliquant le Myſtere de l'Euchariſtie, & parlant de la maniere dont le pain & le vin ſont faits le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt, ont parlé de l'union de l'humanité priſe de la ſainte Vierge avec la divinité, comme nous voyons que dans les diſputes que les Catholiques ont euës contre les Dioſcoriens ou Monophyſites, il y a eu divers raiſonnements produits de part & d'autre, qui ſont tirez de la comparaiſon du corps naturel de Jeſus-Chriſt, avec le corps ſacramentel, c'eſt-à-dire, le meſme corps conſideré ſous les apparences exterieures du pain & du vin. Or comme les Monophyſites, tels que ſont les Jacobites, ne peuvent parler que ſur les principes de leur Secte, & que celuy de ne reconnoiſtre qu'une nature, influë dans toute leur doctrine, ils employent ſouvent des expreſſions qui ne peuvent s'accorder avec la foy Catholique ſur ce ſujet. On ne dira pas que des Miſſionaires les ayent appriſes aux Orientaux, puiſqu'on doute fort qu'elles ſe trouvent dans aucun des Theologiens Latins qui ayent eſcrit avant ces temps-là: & parce que tous ceux qui les ont connuës dans la ſuite, les ont condamnées. Par exemple, dans la Confeſſion de foy qui ſe fait avant la Communion dans l'Egliſe Cophte, on trouve ces paroles, que c'eſt le corps, ou en traduiſant mot à mot, (parce qu'il y a σὰρξ dans le texte Cophte, ainſi que dans le Grec de la Bibliotheque du Roy,) que c'eſt la chair de Noſtre-Seigneur Jeſus-Chriſt *qu'il a faite une avec ſa divinité.* Elles expriment l'hereſie des Monophyſites d'une maniere fort claire. On ne peut donc ſuppoſer que les Cophtes ayent receu cette priere des Latins, qui auſſi-bien que les Melchites ou Orthodoxes Grecs & Syriens la condamnent abſolument. On trouve dans les Liturgies Ethiopiennes, & en d'autres prieres publiques, des expreſſions encore plus fortes, & elles marquent aſſez qu'elles ne pouvoient venir dans l'eſprit qu'à des heretiques, & par conſequent qu'ils en ſont Auteurs, & qu'ils ne les ont pas appriſes d'ailleurs.



## CHAPITRE V.

*Exemples de quelques changements connus par l'histoire pour la réünion des Eglises Orientales, sur lesquels on peut juger si le changement que les Protestants supposent estoit possible, ou mesme vray-semblable.*

ON ne peut mieux esclaircir ce qui regarde le changement, qu'on suppose pouvoir estre arrivé dans les Eglises Orientales, qu'en examinant, ce que nous sçavons par l'histoire, touchant les réünions de quelques Eglises avec d'autres, les conversions des peuples, les reformes qui peuvent avoir esté faites, & pareils faits historiques, qui ont esté suivis de l'establissement d'une nouvelle doctrine, & qui ont changé la face de ces païs-là, par rapport à la Religion.

Un des principaux évenements qui soit marqué dans les histoires des Guerres d'Outremer, par rapport aux conversions & aux réünions, est celle des Maronites establis dans le Mont Liban. Eutychius Patriarche Orthodoxe d'Alexandrie, & tous les Auteurs Jacobites, tesmoignent que ces peuples estoient engagez dans l'heresie des Monothelites, & Guillaume Archevesque de Tyr rapporte, qu'ils l'abjurerent & se réünirent à l'Eglise Catholique sous Aimeric troisiéme Patriarche Latin d'Antioche. Les Auteurs contemporains, ceux qui ont escrit touchant les heresies, & mesme Makrizi Mahometan qui avoit leu les livres des Chrestiens d'Egypte avec exactitude, marquent presque dans le mesme temps qu'ils avoient depuis peu embrassé la Religion des Francs, c'est-à-dire, des Latins. On sçait assez que les Maronites modernes ont regardé cette histoire de leur conversion comme une fable, prétendant qu'on ne doit pas adjouster foy à Guillaume de Tyr, qui avoit esté trompé par Eutychius, ny aux Jacobites, parce qu'ils estoient leurs ennemis: que leur Nation Maronite, a dez les temps des premiers schismes, conservé la foy Orthodoxe, & que les Religieux du Monastere de Saint Maron, presqu'en mesme temps que commença l'heresie des Monophysites, se signalerent par

Réünion des Maronites.

*Ebnassal. Abulbircat. Descr. Ægypt. MS. Ar.*

*Faust. Nairon. De Maronit.*

leur zele contre ces heretiques, maintinrent la Foy Orthodoxe, & la conserverent jusqu'à ces derniers temps. Ils alleguent, pour soustenir cette opinion, quelques Auteurs, assez peu connus aux autres Orientaux, & dont par consequent l'autorité n'est pas comparable à celle de Guillaume de Tyr. Nous avons ailleurs examiné cette question, & parlant selon l'opinion commune, on ne peut gueres douter que les Maronites ne fussent autrefois Monothelites, mais selon leurs Auteurs mesmes on ne peut disconvenir qu'ils ne se soient réünis à l'Eglise Romaine, & qu'ils n'en ayent esté séparez. Voyons donc de quelle maniere ceux qui présidoient à l'Eglise Latine de Syrie du temps que les Francs regnoient en Jerusalem, conduisirent cette reforme.

Comment fut faite cette réünion.

Il paroist qu'on ne changea rien dans leur culte exterieur, si ce n'est qu'ils prirent l'usage des Azymes, que l'Eglise neantmoins n'a point exigé des Orientaux qui rentroient dans sa Communion. Pour le reste l'instruction fut si médiocre, que quand Gregoire XIII. y envoya une celebre Mission, on les trouva devenus Jacobites. Toutes les Liturgies dont ils se servoient, & qui ont esté imprimées à Rome avec diverses corrections, estoient les mesmes que celles de ces Heretiques, & il est eschappé à la diligence de ceux qui les firent imprimer plusieurs fautes considerables sur ce sujet. Il paroist donc qu'ils avoient esté si mal catechisez, qu'ils ne purent se garentir de tomber dans une erreur pire que celle qui avoit esté abjurée par leurs ancestres, & s'ils avoient receu des Latins l'opinion de la presence réelle, ils la devoient perdre encore plustost, que la doctrine qui leur avoit esté enseignée touchant le Mystere de l'Incarnation. Ils l'ont donc conservée parce qu'elle estoit de tout temps dans leurs Eglises, & lorsqu'ils se trouverent réünis à la Communion des Jacobites, ils ne changerent pas d'opinion sur l'Eucharistie, comme ils n'en avoient pas changé en se réünissant à l'Eglise Romaine, parce que les Jacobites aussi-bien qu'eux croyoient ce que nous croyons.

Ce n'est pas qu'à proprement parler, on doive penser que les Maronites se soient réünis formellement aux Jacobites, car il ne s'en void aucune preuve dans l'histoire. Mais il paroist plus vray-semblable que parmy ce petit peuple, qui se trouva abandonné aprés la ruine du Royaume de Jerusalem,

salem, des Prestres & des Evesques Jacobites y introduisirent les livres & quelques erreurs de leur Secte.

Le second exemple, & qui est fort considerable, est celuy des Armeniens de quelques Provinces, ausquels on envoya des Missions dans ces temps-là, particulierement de Dominicains qui réduisirent à la foy Catholique un grand nombre d'heretiques de cette nation. Ils y furent envoyez pendant que Leon & Haiton regnoient en Armenie, & on sçait les commencements & le progrez de cette Mission. Car ceux qui se réünirent receurent, suivant l'usage de ces temps-là, plusieurs rites nouveaux, plus conformes à ceux de l'Eglise Romaine, que n'estoient les leurs, & ces Armeniens sont demeurez distinguez des autres, sans qu'il y ait eu aucun meslange. On sçait cependant que la plus considerable partie de cette Nation est Jacobite : & ce n'est pas un fait obscur, que ce nombre qui s'en est séparé l'a fait par la prédication & par l'instruction des Dominicains qui n'ont plus permis qu'ils eussent de communion avec les heretiques, comme les Maronites n'en ont plus eu avec les Jacobites. Il n'y a pas eu là de changement insensible, il est tres-connu, on en sçait les causes, le temps & les circonstances, & c'est aussi ce qu'on void par l'histoire, sur tous les autres changements arrivez en Orient.

Réünion des Armeniens.

Un des plus considerables, est celuy de l'Eglise de Seleucie ou Ctesiphonte, appellée ensuite Modain, qui estoit autrefois la Metropole de Perse, & qui a donné tant d'illustres Martyrs dans les persecutions d'Isdegerde & du Grand Cosroës, dont Socrate & Sozomene ont parlé fort au long dans leurs histoires. Cette Eglise dez le septiéme siecle se trouva toute Nestorienne, & mesme la Patriarchale de tout le Nestorianisme. Mais on sçait la maniere & les raisons de ce changement, & c'est par l'histoire. Elle nous apprend que les Nestoriens estant dépoüillez de leurs Eglises & proscrits par les loix Imperiales qui se trouvent encore dans le Code, se retirerent la pluspart en Mesopotamie, où ils trouverent une grande protection auprés des derniers Rois de Perse, particulierement auprés de Cosroës Nuschirüan, sous lequel nasquit Mahomet, qui leur donna une entiere liberté, & persecuta en leur faveur les Orthodoxes. Ainsi ils s'emparerent facilement des fameuses Escoles de Nisibe, & d'Edesse,

Changement arrivé en l'Eglise de Modain ou Seleucie.

*Soz. l. 2. c. 8. Cedr. t. 1. p. 284.*

qui donnoient des Evesques & des Prestres à toute la Mesopotamie, & ils en chasserent les autres. Ils occuperent les principaux Sieges, & sur tout celuy de Modain, où les Nestoriens seuls avoient le libre exercice du Christianisme. Les Mahometans au bout de quelques années s'estant rendus maistres du païs, leur confirmerent par d'amples privileges toute l'autorité qu'ils avoient usurpée sur les autres Chrestiens, Melchites ou Jacobites, & ce ne fut qu'aprés un grand nombre d'années, que ceux-cy obtinrent la liberté d'avoir leurs Evesques, & de ne plus dépendre des Nestoriens. Il n'est donc pas difficile de comprendre, que dans des païs ravagez pendant plusieurs siecles par des Barbares, des Nestoriens soustenus par l'autorité des Infideles, ayent pû respandre leur heresie, & cependant ils n'ont pû y esteindre entierement la verité, puis qu'aprés plus de trois cents ans, les Orthodoxes aussi-bien que les Jacobites qui s'y estoient maintenus au milieu des persecutions, se restablirent, & y sont encore actuellement. On demanderoit aux Protestants, qu'ils dissent quelque raison vray-semblable, de la difference qu'il y a entre les dogmes qui regardent le Mystere de l'Incarnation, & celuy de la presence réelle, pour faire croire que celuy-cy ait pû estre introduit sans que persone s'y opposast, & sans qu'on revint jamais à l'ancienne doctrine, au lieu que les autres n'ont jamais pû tellement prévaloir, qu'ils ayent entierement étouffé les heresies contraires.

Changement de Religion dans la Nubie.
*Tarich Armeni Abulfarag. Eutych.*

Cela est neantmoins arrivé en quelques païs, mais jamais insensiblement & sans qu'on en ait sceu les causes prochaines & certaines. La Nubie qu'on croid avoir esté autrefois soumise aux anciens Rois d'Ethiopie, avoit esté comme les autres Provinces dépendantes du Patriarchat d'Alexandrie, dans la créance commune de l'Eglise, sans estre infectée de l'heresie des Jacobites sectateurs de Dioscore. Aprés que les Arabes eurent conquis l'Egypte, & que les Patriarches heretiques furent restablis dans Alexandrie, ils s'emparerent de toute l'autorité, & il restoit à peine des Prestres pour administrer les Sacrements aux Orthodoxes. Ils n'avoient ny Patriarche ny Evesques, & ainsi ils n'en pouvoient ordonner pour envoyer en Nubie. Les Jacobites y en envoyerent, qui y porterent leur heresie, & il n'est pas malaisé de comprendre, que de tels peuples entrassent dans la doctrine que

preschoient leurs Pasteurs. Voila comme la Nubie devint Jacobite, & l'Ethiopie l'est devenuë de la mesme maniere.

Changement en Ethiopie.

C'estoit un ancien usage que les Patriarches d'Alexandrie ordonnassent un Metropolitain, & des Evesques pour ce païs-là, qui estoit dans une entiere dépendance de leur Siege, depuis que S. Athanase y avoit fait annoncer l'Evangile par Frumentius, qu'il avoit ensuite ordonné Evesque. La vacance de prés de cent ans, pendant lesquels il n'y eut point de Patriarche Orthodoxe à Alexandrie, fit que les Jacobites y envoyerent des Prestres & des Evesques, ce qui a continué jusqu'à nostre temps. On void donc la raison pour laquelle toute l'Ethiopie est devenuë Jacobite, & ce changement ne s'est pas fait sans qu'on en sache le temps & l'origine.

Des Chrestiens de Malabar.

*Govea Hist de Menesés Faria.Couto.*

Il en est de mesme de ces Chrestiens Nestoriens qui sont encore dans le Malabar. On ne peut déterminer sur aucune preuve historique, qui soit de quelque autorité, si comme les Auteurs Portugais prétendent, suivant la tradition du païs, la Foy Chrestienne y a esté portée par S. Thomas ou par ses premiers disciples. Quand cela seroit, il est indubitable que long-temps avant que les Portugais arrivassent dans le païs, tout ce qu'il y avoit de Chrestiens estoient Nestoriens, & comme ils faisoient l'Office en Syriaque, c'estoit une preuve démonstrative qu'ils avoient esté gouvernez par des Ecclesiastiques venus de Syrie, & Nestoriens, puisqu'eux seuls de tous les Chrestiens Orientaux avoient par tout establi l'usage de la langue Syriaque, dans les Provinces où elle estoit entierement inconnuë. Quoy qu'il en soit, il est aisé de comprendre qu'un petit nombre de Chrestiens, qui durant plusieurs siécles n'ont de Prestres & d'Evesques, sinon des Nestoriens, le deviennent pareillement. Ils sont comme ceux qui ont receu la premiere Prédication par les Heretiques, ainsi qu'estoient un grand nombre de Turcs & de Tartares, qui se trouvoient desja Nestoriens, lorsque Ginghiz-Chan establit le grand Empire des Mogols. Ung-Chan qu'il défit, & qui estoit le Souverain de ces Hordes ou Tribus tres-nombreuses de Tartares Orientaux qui ravagerent toute l'Asie, estoit Nestorien, selon le tesmoignage de la pluspart des Auteurs Persans & Arabes, qui confirment ce qu'en ont escrit Marco Polo, & ceux qui avoient penetré avant luy dans la Haute Tartarie. Jean de Plano Carpini, Guillaume de

Rubruquis, Jean de Mandeville & divers autres, qui trouverent des Nestoriens en tous ces païs-là, & mesme dans la Chine. Car l'Inscription Chinoise & Syriaque découverte en 1625. dans la Province de Xensi, fait voir que dez le VIII. siécle, des Chorévesques, des Prestres & des Diacres, avoient esté envoyez de Syrie, par le Catholique Hananjechua, & puisqu'ils avoient Mission du Patriarche des Nestoriens, ils ne pouvoient estre ny Orthodoxes, ny Jacobites, outre que l'usage du Syriaque en un païs si éloigné estoit une marque certaine du Nestorianisme.

*Chin. illust.*

On ne trouve pas d'exemples d'autres changements & leur difficulté.

Il n'y a aucun autre exemple considerable de changements arrivez dans l'Eglise d'Orient à l'égard de la Religion, outre ceux qui ont esté rapportez. Car nous ne parlons pas de ceux qui ont esté introduits plustost par force, que par persuasion ; & on ne croid pas que persone s'imagine que la doctrine de la presence réelle ait esté introduite de la premiere maniere, puisqu'elle n'a pas esté pratiquée envers les Chrestiens, des païs dont les Latins estoient les maistres. Si jamais la puissance souveraine a eu lieu du temps des Croisades, c'estoit lorsque les Latins estoient depuis longtemps maistres de Jerusalem; & si l'insinuation pouvoit estre employée, ce devoit estre à l'égard de ceux qui n'estoient séparez que par le schisme, qui mesme n'estoit pas aussi ouvertement déclaré qu'il l'a esté depuis.

Melchites ennemis des Latins.

C'estoit donc avec les Melchites, dont il y avoit un grand nombre à Jerusalem. Un seul exemple fera voir quelle estoit la haine de ces Chrestiens contre les Latins, & il est rapporté par l'Auteur de l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie qui estoit contemporain. Il dit que lorsque Saladin assiegeoit la ville, il avoit dans son camp, & parmy ses domestiques un Chrestien Melchite, nommé Joseph Elbassit, qui avoit esté envoyé plusieurs fois dans la ville sous divers prétextes. Enfin lorsque les Chrestiens pressez & sans esperance de secours estoient à l'extremité, Joseph fut dépesché par Saladin pour leur proposer des conditions tres-dures, qu'ils rejetterent. Mais sous prétexte de cette negociation, il en fit une autre avec les Melchites qui estoient dans la ville, leur promettant toute sorte de bon traitement de la part de son maistre, & il les engagea ainsi dans une conspiration, qui obligea les Latins à capituler, de peur d'estre accablez en mesme temps.

par ces ennemis domestiques. Ce n'est pas un Mahometan qui escrit cette circonstance, c'est un Chrestien du païs.

Ils avoient si peu de societé avec les Chrestiens des autres Eglises, que c'est un des reproches que leur fait Pierre Evesque de Meliha, qu'ils persecutent tous ceux qui ne sont pas de leur Communion. Un peu aprés la conqueste de Jerusalem par Godefroy de Boüillon, l'Auteur qui a escrit la vie de Michel LXVIII. Patriarche d'Alexandrie se plaint de la dureté avec laquelle les Francs traitoient les Jacobites: & il adjouste. *Enfin ils nous traitent d'une telle maniere, nous autres Chrestiens Jacobites d'Egypte, qu'il ne nous est plus permis d'aller en devotion à Jerusalem, ny mesme d'approcher de la ville : On sçait assez la haine qu'ils ont contre nous, & qu'ils en ont si mauvaise opinion, qu'ils nous regardent comme des Infideles.* A peu prés dans ce mesme temps les Jacobites de Jerusalem refuserent un Prestre envoyé par le Patriarche d'Alexandrie pour estre ordonné leur Metropolitain, & le Patriarche d'Antioche refusa de l'ordonner, parce qu'il estoit soupçonné d'avoir embrassé la Religion des Latins. Si le commerce continuel que ceux de Jerusalem avoient avec les Chrestiens du païs peut donner quelque soupçon de la facilité qu'on suppose à leur inspirer la doctrine de la presence réelle, il ne peut avoir lieu pour ce qui regarde les Egyptiens. Car ils ne furent jamais sous la puissance des Latins, & la seule expedition que les Rois de Jerusalem firent de ce costé-là sous le Roy Amaury, ne fut qu'une campagne, à l'occasion des guerres civiles qui estoient entre les Vizirs Dargam & Chawer, qui se disputoient la premiere place. Ces Vizirs sont ceux que nos Historiens appellent Sultans, ou Soudans, qui avoient usurpé le gouvernement sur les Califes Fatimides. Chiracoüa General des troupes de Noraddin Sultan de Syrie, estoit venu au secours du dernier, qui voulant s'en défaire, demanda secours aux Francs. Le Roy Amaury entra en Egypte, assiegea Chiracoüa dans Balbaïs ou Pelusium, & estant allé assieger Farma, il mourut de maladie dans son camp, & son armée ayant receu de grandes sommes se retira. Voilà tout le séjour que les Francs ont fait en Egypte, & on ne croid pas que ce fust un moyen propre, pour y changer la Religion des Chrestiens Jacobites, non plus que le passage de S. Loüis. Si cependant ils ont appris des Latins

Les Latins n'avoient aucune societé avec les Chrestiens du païs.

*Abulfeda. Hist. d'Egypte. Makrizi &c.*

l'opinion de la presence réelle, il faut que ce soit dans l'une ou dans l'autre de ces expeditions, ce qui est absolument impossible eu égard aux circonstances des temps, & à la disposition peu favorable des peuples, qui n'a jamais varié.

On ne peut tirer des Missions aucune preuve de changement, sans faire plusieurs fausses suppositions.

On dira peut-estre qu'on ne peut nier que les Papes, saint Loüis, & quelques autres, n'ayent envoyé des Missionaires en Orient: mais ceux qui croyent ou taschent de persuader aux autres, qu'il n'y avoit qu'à aller dans ces païs-là, pour y faire toute sorte de conversions, ne sçavent gueres l'histoire. Avant les passages d'Outremer des pelerins alloient visiter les saints lieux, & on n'en trouve pas un seul qui fust capable de prescher la foy, encore moins de disputer avec des heretiques, dont à peine ils sçavoient les noms. Les principales Missions furent celles que nostre grand Roy saint Loüis, envoya en Tartarie & ailleurs, où il put, n'ayant rien plus à cœur, comme le marque le Sire de Joinville, que de faire annoncer Jesus-Christ aux Mahometans. Nous avons les Histoires des voyages de quelques-uns des Religieux de saint Dominique & de saint François, qui allerent en Tartarie; & on reconnoist qu'ils n'y firent rien. Mais ce n'est pas de la conversion des Tartares dont il est question : c'est de celle des Nestoriens, des Jacobites & des Melchites à la créance de la presence réelle, dont on ne peut produire une seule preuve : au lieu que nous avons cité plusieurs passages d'Auteurs qui vivoient long-temps avant ces Missions, & qui l'enseignent clairement. On a aussi prouvé que la discipline Eucharistique est beaucoup plus ancienne non seulement que ces Missions, mais que les Croisades : Ainsi tout ce qu'on peut tirer par des conjectures vagues de la possibilité du changement par les Missionaires Latins est entierement destruit. De plus pourquoy les Protestants supposeront-ils que dez qu'il est allé des Latins dans ces Eglises séparées de nous, ils ayent trouvé par tout une obéïssance aveugle. Si on trouvoit dans quelque Bibliotheque une instruction de la Religion Catholique faite il y a cinq cents ans, pour les Jacobites, ou pour les Nestoriens, & que la presence réelle y fust expliquée, en suivant les principes & la Critique de M. Claude, ce seroit une démonstration du changement de doctrine introduit par les Emissaires de la Cour de Rome. Il reste cependant un grand nombre de Traitez contre les Grecs,

ſur les Azymes, ſur la Proceſſion du ſaint Eſprit, & ſur les autres articles conteſtez, qui ne les ont pas empeſchez de demeurer fermes & intraitables dans leurs opinions. Les Hollandois firent imprimer il y a pluſieurs années la Confeſſion Belgique, le Catechiſme, & ce qu'ils appellent leur Liturgie en langue Grecque vulgaire, dont ils reſpandirent pluſieurs copies dans le Levant. On dit que Golius avoit fait une pareille traduction en Arabe, comme Pocock en a fait une imprimée à Oxford de la Liturgie Anglicane. Dolſcius avoit traduit de meſme autrefois en Grec la Confeſſion d'Auſbourg : & celle de Cyrille Lucar fut reſpanduë par toute la Grece. Les Proteſtants ont-ils fait beaucoup de Proſelytes en Levant, avec ces ſortes de livres ? Ils ſçavent qu'à peine on les y connoiſt, & qu'un Grec ſeroit excommunié, ſi on les luy trouvoit. Mais ceux-meſmes qui ne ſont pas Catholiques liſent avec édification le livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt traduit en Arabe, par le P. Celeſtin de ſainte Liduvine Carme Deſchauſſé frere du meſme M. Golius, & pluſieurs autres livres où eſt clairement contenuë la foy de la preſence réelle.

---

## CHAPITRE VI.

### *Des Réünions des Egliſes Orientales avec l'Egliſe Romaine.*

Des principales réünions.

ON pourra auſſi alleguer diverſes lettres qui marquent la réünion de quelques Egliſes Orientales avec celle de Rome, comme celles d'Ignace Patriarche des Jacobites d'Antioche, & d'un de leurs Primats appellé Jean au Pape Innocent IV. en 1247. d'autres de Neſtoriens rapportées auſſi par Wading, & par les Continuateurs de Baronius : celles qui furent preſentées à Eugene IV. aprés le Concile de Florence, & enfin celles de Gabriel d'Alexandrie à Clement VIII. & du Patriarche des Neſtoriens à Paul V. Nous examinerons ailleurs ce qui concerne ces lettres & ces ambaſſades d'obédience, dont pluſieurs ont paru avec raiſon fort ſuſpectes. Mais pour le rapport qu'elles ont à la queſtion preſente, qui eſt ſi elles ont produit un changement dans la doctrine de l'Euchariſtie, ſuivant la ſuppoſition des

*VVading. Ann. Min. T. 1. p. 681. 682. 684.*

Miniſtres, voicy ce que nous avons à dire. I. La pluſpart de ces lettres ſont eſcrites depuis les premieres Croiſades, avant leſquelles cette créance eſtoit desja eſtablie. II. Que ces lettres, & les réünions dont elles parlent ſoient vrayes ou fauſſes, la choſe eſt égale. Car il eſt de la derniere certitude que les Egliſes, au nom deſquelles elles ont eſté eſcrites, n'ont point changé ny leur foy, ny leur diſcipline : que les Neſtoriens ſont encore Neſtoriens, comme ils eſtoient il y a plus de mille ans : les Jacobites de meſme ſont auſſi bons Jacobites que leurs prédeceſſeurs, & que par conſequent ces réünions ont eſté ſans ſuite, à l'égard des points principaux qui les ſéparoient de l'Egliſe Catholique. Il faut donc encore ſuppoſer, afin que la conſequence que les Miniſtres en prétendent tirer, ait quelque vray-ſemblance, que les réünions n'ont eu aucun effet pour les dogmes principaux de chaque Communion, mais qu'elles en ont eu pour ce qui regardoit la foy de la preſence réelle, ce qui eſt une abſurdité qui ſaute aux yeux, & de laquelle on les défie de donner jamais la moindre preuve. A l'égard de ce qui ſe paſſa aprés le Concile de Florence, & qui a attiré tant d'éloges à Eugene IV. il y auroit beaucoup de choſes à en dire, qui ne conviennent pas à noſtre queſtion ; mais en un mot, ces réünions n'ont pas produit le moindre changement en toutes ces Egliſes éloignées, & les Decrets pour les Armeniens, pour les Jacobites, & pour d'autres Chreſtiens Orientaux, n'y ont jamais eſté receus. Il eſt auſſi à remarquer que dans les lettres des Papes qui reſpondent à celles des Orientaux, il n'y a pas le moindre mot par lequel on puiſſe ſoupçonner qu'il y ait eu parmy eux aucune erreur touchant la preſence réelle.

Les Orientaux pouvoient eſcrire aux Papes ſans changer de Religion.

Il eſt facile de concevoir que des Chreſtiens auſſi éloignez de nous qu'eſtoient la pluſpart des Orientaux, & qui ſouvent n'avoient eu aucune connoiſſance des differents qui eſtoient entre les Latins & les Grecs, ayant eſté protegez par les Princes Chreſtiens d'Europe, & recevant des lettres dont les Papes chargeoient les Miſſionaires pouvoient eſtre dans la diſpoſition de ſe réünir. Car il ne faut pas ſuppoſer que cette haine implacable des Grecs contre l'Egliſe Romaine, fuſt commune à toutes les Societez Chreſtiennes du Levant. L'ambition des Patriarches de Conſtantinople, ne leur eſtoit pas plus ſupportable, que l'a paru aux Proteſtants l'autorité

legitime

legitime des Papes. Mais les Collections de Canons Syriaques, Arabes, Ethiopiennes, qui estoient entre les mains des Orientaux, leur avoient appris la Primauté du Siege de Rome par dessus tous les autres, verité si connuë que parmy les Mahometans, le Pape estoit communément appellé le *Calife des Chrestiens*, ce qui estoit luy donner encore plus de dignité & de superiorité que les Canons ne luy en donnent. Car les Califes successeurs de Mahomet ont joüi pendant les trois premiers siecles de leur Empire de toute l'autorité spirituelle & temporelle. Ils perdirent celle-cy, mais ils en conservoient encore des marques, donnant les Investitures à ceux de leur Secte, qui possedoient les plus grands Estats.

*Collect. Can. Echmim. Arab. MS. Ebnassali Ar. Abulfar. Syr. MS.*

*Abulfeda.*

Il n'y avoit donc rien d'extraordinaire, en ce que les Patriarches & d'autres Evesques d'Orient, mesme des Princes comme le Roy d'Ethiopie Zara-Jacob, & quelques autres receussent avec respect les lettres & les messages des Papes. Mais en examinant l'histoire de ces temps-là, on reconnoist que les Latins, & les Papes mesmes estoient tres-peu informez du veritable estat du Christianisme en ces païs éloignez : & que lors qu'on sçavoit que des peuples estoient Chrestiens, on ne pensoit pas qu'ils pussent l'estre imparfaitement, comme il paroist que ceux-cy ne connoissoient gueres mieux l'Eglise Latine. Ainsi on estoit de part & d'autre dans une espece de concorde, sans avoir examiné s'il y avoit quelque difference dans la doctrine, parce qu'on ne supposoit pas qu'il y en eust. De cette maniere il y eut un Député du Pape Alexandre III. envoyé en Ethiopie, qui rapporta des lettres pleines de soumission du Roy d'Ethiopie, à la priere duquel le Pape accorda l'Eglise de saint Estienne derriere S. Pierre, à ceux de cette Nation, qui l'ont possedée jusqu'à nos jours, & ils y faisoient l'Office selon leurs Rites, avec le Missel imprimé depuis 1543. Il est cependant tres-certain que durant un si long espace, les Ethiopiens sont tousjours demeurez dans leur ancienne créance, qui est celle des Jacobites : que tous leurs Metropolitains leur sont venus d'Egypte, où ils avoient esté ordonnez par les Patriarches de cette mesme Secte, & que dans cette Liturgie dont ils se sont servis sous les yeux des Papes, il y a des oraisons, qui contiennent la confession d'une seule nature en Jesus-Christ. Cela fait voir qu'il ne faut pas tellement s'abandonner aux

On connoissoit peu l'estat des Eglises d'Orient.

*Alex. III. Ep. ad Regem Ind. Bar. ad an. 1177. Hoved. in Henr. 2. p. 331. Mat. Paris. &c.*

conjectures, qu'on croye avoir prouvé un fait, lorſqu'on a cru découvrir quelque choſe qui ſemble le rendre poſſible. Telles ſont neantmoins toutes les conjectures des Proteſtants ſur ce prétendu changement, lorſqu'ils prétendent qu'une lettre tendante à la réünion, une Miſſion, une Ambaſſade, dont ils ne peuvent marquer aucune circonſtance, ſuffiſent pour eſtablir leur grand principe, que l'Egliſe Romaine a introduit diverſes nouveautez dans celles d'Orient.

Exemple de l'incertitude des conſequences fondées ſur de ſimples conjectures.

Si on prouvoit par de bons Auteurs que Paſchaſe Ratbert, qui, ſelon le ſyſteme d'Aubertin, a le plus contribué à reſpandre la doctrine de la preſence réelle, avoit eſté en Orient, qu'il euſt appris les langues, & qu'il y euſt fait un ſéjour conſiderable, ce n'eſt pas juger temerairement que de dire, qu'un pareil fait auroit eſté une ſource inépuiſable d'arguments, pour luy & pour M. Claude, car ils en tirent de faits moins importants. Or Paſchaſe n'a jamais entrepris ce voyage, & ſelon pluſieurs Hiſtoriens Anglois, Jean Scot ou Erigene l'avoit fait, & avoit acquis une grande connoiſſance des langues Grecque, Chaldaique & Arabe. Si nous trouvions quelques paſſages difficiles dans les Auteurs Neſtoriens, Jacobites ou Melchites, qui ont eſcrit touchant le Myſtere de l'Euchariſtie, & que nous diſſions pour toute reſponſe, que Jean Scot a eſté dans ces païs-là, & qu'il peut y avoir ſemé ſa mauvaiſe doctrine, d'autant plus facilement qu'il ſçavoit les langues vulgaires comme le Grec & l'Arabe, & la ſçavante comme le Syriaque ou Chaldaique, on ſe mocqueroit avec raiſon d'une pareille défaite. Comment donc ce qui eſt ridicule d'un coſté, deviendra-t'il ſerieux de l'autre. Il eſt allé des Miſſionaires en Levant, donc ils y ont porté la créance de la preſence réelle? Ils ont preſché en Tartarie, ils y avoient fait quelques converſions parmy les Tartares: en pourra-t'on conclure que tous les Tartares ſe ſont faits Chreſtiens? Ceux qu'on trouve marquez dans les Hiſtoires comme faiſant profeſſion du Chriſtianiſme, ſont connus d'ailleurs. Ung-Chan Chef des Mogols avant Ginghiz-Chan eſtoit Chreſtien, mais Neſtorien: quelques enfants ou petits-fils de Ginghiz-Chan l'eſtoient auſſi, & Neſtoriens de meſme. C'eſt ce que marquent les Hiſtoires Arabes & Perſiennes: elles nomment l'Eveſque Mar-Denha, qui eſtoit comme le Chef du Chriſtianiſme en ces païs-là, c'eſt-à-dire, le Me-

*Hackluyt. T. 1.*

*Emir Cond. Abulf. Marachi.*

tropolitain du Turqueſtan, comme il eſt appellé dans les Notices des Metropoles ſoumiſes aux Catholiques, ou Patriarches des Neſtoriens. Ce n'eſtoit donc pas par le miniſtere des Miſſionaires Latins que le Chriſtianiſme avoit eſté porté dans la Haute Aſie, puiſqu'il y eſtoit desja, & tellement favoriſé par les Chans des Tartares ou Empereurs Mogols que Cublaï fit élire Catholique de ſon temps, un homme de ſon meſme païs. Jean de Plano-Carpini, Guillaume de Rubruquis, Marco Polo, Mandeville, & les autres, ne trouverent que des Neſtoriens en ces païs-là. Ces Miſſionaires ne faiſoient donc rien, ſi on ne revient à cette ridicule ſuppoſition qu'ils ne leur preſchoient que la preſence réelle, & ne ſe ſoucioient pas qu'ils diſſent anatheme à ſaint Cyrille & au Concile d'Epheſe : qu'ils appellaſſent Jeſus-Chriſt, *temple de la Divinité* : qu'ils niaſſent la Maternité divine de la Vierge, & ainſi du reſte.

Faits hiſtoriques ſur leſquels on pourroit former quelques difficultez.

Depuis que cette diſpute touchant le conſentement des Orientaux avec les Latins ſur la preſence réelle a commencé, & meſme dez la naiſſance des ſchiſmes, les Proteſtants ont produit ſi peu de preuves tirées des livres originaux, qu'on pourroit ſans aucun ſoupçon de mauvaiſe foy attendre qu'ils formaſſent des objections qu'il ne ſera jamais difficile de reſoudre. Mais puiſque nous cherchons la verité, nous ne ferons pas de difficulté de rapporter certains faits aſſez rares, ſur leſquels ils pourroient, ſi on les découvroit dans la ſuite, appuyer quelques-unes de leurs conjectures touchant les changements arrivez dans l'Egliſe Orientale. Nous liſons dans l'hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie eſcrite par Michel Eveſque de Tanis, que ſous le Patriarche Chriſtodule, qui eſt le LXVI^e. il ſe fit diverſes Conſtitutions pour défendre le trop grand commerce des Jacobites avec les Melchites, c'eſt-à-dire, les Orthodoxes, entre autres une pour ordonner que ſi quelque Jacobite avoit eſpouſé une femme Melchite on luy impoſaſt une penitence, s'il avoit receu la benediction nuptiale ailleurs que dans l'Egliſe Jacobite, ou s'il faiſoit baptiſer ſes enfants ailleurs. Nous avons encore ces Conſtitutions, & Michel adjouſte que l'averſion entre ces deux Egliſes eſtoit fort augmentée alors, parce qu'un Melchite d'Antioche appuyé par l'autorité des Princes, avoit avec ceux de ſa Communion pillé l'Egliſe des

*MS. Ar. Bib. Seg.*

Jacobites, qu'ils l'avoient profanée, & ce qu'il déplore, qu'ils avoient jetté dans la mer l'Euchariſtie, qu'ils y avoient trouvée : qu'ils avoient enſuite brulé l'Egliſe, & que par la violence de leur perſecution, plus de dix mille Jacobites, avoient embraſſé la Communion des Melchites. Si quelque faiſeur de conjectures vouloit tirer de cette hiſtoire qu'il y a eu de grands changements, cauſez par la violence des Orthodoxes, & qu'ils ont pû s'eſtendre juſqu'à ce qui regarde la créance de la preſence réelle, il ſeroit aiſé de luy reſpondre.

Examen du changement arrivé à Antioche.

Premierement, il ne s'agit pas icy des Latins, mais des Melchites d'Antioche, c'eſt-à-dire, de ceux qui obéïſſoient au Patriarche Grec uni de Communion avec celuy de Conſtantinople. Car cela arriva un peu aprés l'Ordination de Chriſtodule qui fut en 1055. ou 1058. & par conſequent prés de quarante ans avant que les Latins fuſſent maiſtres d'Antioche, & ainſi cela ne les regarde point. Les Jacobites s'eſtoient extremement multipliez en cette ville-là, & avec la faveur des Mahometans ils avoient fort perſecuté les Orthodoxes ou Melchites, ceux-cy en firent autant, & c'eſt environ depuis ce meſme temps que les Patriarches Jacobites n'eurent plus la liberté de demeurer à Antioche, & qu'ils tranſporterent leur Siege à Malatia ou Melitene.

Rites changez par un Patriarche d'Alexandrie. *Hiſt. Sarac. p. 298.*

On trouve auſſi dans Elmacin, dans la Chronique Orientale, & en d'autres Auteurs, que Macaire LXIX. Patriarche d'Alexandrie, changea pluſieurs Rites, ce qui ne s'accorde pas à ce qu'en rapportent des Hiſtoriens plus exacts, & plus dignes de foy. Quoy qu'il n'y ait point de ſens dans la traduction qu'Erpenius a donnée du premier, parce qu'il n'a preſque rien entendu de tout ce qui ſe trouve dans cet abregé touchant les affaires des Chreſtiens, on n'y void rien qui ait rapport à l'Euchariſtie, puiſqu'un des principaux articles de cette reforme eſtoit pour défendre de circoncire les enfants aprés le Bapteſme, & que les autres eſtoient purement ceremoniaux, comme on le trouve en détail dans la vie de ce Patriarche.

Troubles dans la meſme Egliſe dans le douziéme ſiecle.

Il y eut de grands troubles dans l'Egliſe Jacobite d'Alexandrie vers la fin du douziéme ſiecle, particulierement ſous le Patriarche Marc fils de Zaraa. Quelques-uns de ces prédeceſſeurs avoient aboli la Confeſſion ſacramentelle, préten-

dant sur des raisons frivoles qu'on n'y estoit pas obligé, & qu'il suffisoit de confesser ses pechez à Dieu. Il s'éleva un Prestre nommé Marc fils d'Elkonbar, qui prescha publiquement contre cet abus, & contre plusieurs autres, que la negligence des Superieurs avoit laissé introduire, & il attira à soy un grand nombre de peuples, qui se confessoient à luy & recevoient le *canon*, c'est-à-dire, la penitence. Des Historiens rapportent que ce Marc, au bout de quelque temps, se fit Melchite, mais qu'il laissa beaucoup d'imitateurs de son zele. On expliquera cette histoire fort au long dans les Dissertations sur la Penitence, & on n'y remarque rien, d'où on puisse conclure qu'il accusast le Patriarche & ses adherents, d'aucune erreur ou nouveauté sur l'Eucharistie, sinon de ce qu'il donnoit ouverture au plus grand sacrilege, qui estoit d'approcher de ce Sacrement, sans avoir expié ses pechez par la Confession & par la Penitence. Une marque certaine qu'il n'enseignoit rien qui ne fust conforme à la doctrine & à la discipline des autres Jacobites, est que Michel qui en ce temps là estoit leur Patriarche à Antioche, dans son Traité *de la Préparation à la Communion*, où il enseigne la presence réelle d'une maniere tres-claire, insiste aussi fortement sur la necessité de la Confession, de mesme que les Auteurs des Homilies pour toute l'année qui paroissent avoir esté faites dans le mesme siecle.

*Chron. Orient. p. 117.*

*MS. Ar. Bib. R.*

Francs ou Latins martyrs à Bagdad, & honorez comme tels.

Nous fournirons encore aux Protestants un fait considerable dont ils pourroient juger qu'il y a de grandes consequences à tirer, pour l'union des Orientaux avec les Latins durant les dernieres guerres d'Outremer. Il est rapporté dans l'Histoire des Patriarches Nestoriens, escrite par Amrou fils de Mataï, sur les memoires d'un autre Historien de la mesme Secte, nommé Maris fils de Salomon. Il dit que sous le Patriarche Jechuajahab, qui est le LXXI. & qui fut ordonné l'an de Jesus-Christ 1148. quelques Francs souffrirent le martyre à Bagdad, & qu'ils furent enterrez honorablement dans l'Eglise des Nestoriens appellée *Choukeltalta*. On pourroit donc inferer de là, que puisque ceux de cette Secte honorerent comme Martyrs des hommes de la Communion Latine, il y avoit entre eux une espece d'union, qui peut avoir donné lieu à l'introduction d'une nouvelle doctrine. Outre que cette conjecture ne prouveroit rien, si elle

*Hist. Nest. MS. Ar.*

n'estoit appuyée de quelque preuve qui allast directement au fait, & qu'on n'en peust donner aucune : ceux qui ont connoissance de l'Histoire Orientale reconnoistront aisément que la raison de cet honneur rendu aux Francs comme Martyrs, estoit fondée sur tout autre motif que sur la conformité de Religion, puisqu'on ne peut soupçonner ceux-là, ny les autres Francs, d'avoir esté Nestoriens. Voicy l'explication de cette difficulté.

Opinion des Orientaux sur le martyre.

Les Orientaux ont une opinion assez ancienne, & qui subsiste encore parmy eux, que la mort soufferte pour le nom de Jesus-Christ efface toutes sortes de pechez, ce que l'Eglise a tousjours cru : mais ils l'estendent jusqu'à l'heresie & au schisme, ce qui est une erreur contraire à ce que les saints Peres ont enseigné sur ce sujet, particulierement S. Augustin. Ces Martyrs Francs estoient des prisoniers que Noraddin Sultan de Mosul, & de la plus grande partie de la Syrie, avoit fait sur les Chrestiens, & comme il estoit fort zelé pour la Religion Mahometane, il les envoyoit au Calife comme au Souverain Pontife de sa loy. La guerre se faisoit sans aucun quartier entre les Chrestiens & les Infideles, depuis qu'à la prise de Jerusalem, un grand nombre de ceux cy avoient esté massacrez : si quelquefois ils se relaschoient de part & d'autre, c'estoit lorsqu'il y avoit des eschanges de prisoniers à faire. Noraddin qui fut presque tousjours superieur dans la guerre, & qui commença à ébranler la puissance des Chrestiens, ne donnoit la vie à ceux qui tomboient entre ses mains, qu'à condition qu'ils renieroient Jesus-Christ, & il en a envoyé plusieurs fois au Calife resident à Bagdad, qui estoit presque le seul domaine qui luy restoit de ce vaste Empire. Saladin l'a fait aussi quelquefois, & lorsqu'il tua de sa main Arnauld de Chastillon, Prince de Carak, aprés la bataille de Tiberiade, il luy offrit la vie, à condition qu'il renonceroit au Christianisme, ce que l'autre refusa genereusement. Guillaume de Malmesbury rapporte, qu'un tres-brave Chevalier nommé Robert fils de Godwin, ayant esté pris par les Turcs, fut envoyé à Babylone, c'est-à-dire, à Bagdad, comme l'appelloient les Escrivains de ce temps-là, & que n'ayant pas voulu renier la foy, il fut exposé dans la place publique comme un but, & tué à coups de fléches. *Inde Babyloniam ut aiunt ductus cum Christum abnegare*

*Contra Parmen. c. 7. cont. Lit. Petil. l. 2. de Bapt. c. 10. l. 3. c. 16. Iren. l. 4. c. 64.*

*Hist. de Saladin par Ebn-El-Atir. Ebn-Chalican : Hamad Hist. d'Egypte. Makrizi. Abulfeda. Ebn-Chucna MsS. Ar.*

*Will. Malmesb. l. 3.*

*nollet, in medio foro ad signum positus, & sagittis terebratus, martyrium consecravit.* Les Templiers & les Hospitaliers estoient ordinairement traitez de cette maniere par Noraddin & par Saladin. Ces Martyrs Francs estoient donc de ce nombre, & les Chrestiens de Bagdad, quoyque Nestoriens, car l'Eglise dont il est parlé leur appartenoit, les enterrerent honorablement comme des Martyrs, par la raison qui a esté dite.

On a remarqué qu'elle subsistoit encore, & il y en a eu un exemple assez considerable de nos jours, en la persone de Rodolphe Stadler Horlogeur, natif de Zurich, qui fut ainsi executé à Hispahan, comme le rapporte M. Tavernier tesmoin oculaire dans ses Relations, & qui ne peut estre suspect, puisqu'il estoit Calviniste comme Stadler. Celuy-cy avoit commis un meurtre qui meritoit la mort, & le Roy de Perse Chah Sefi, qui l'aimoit à cause de sa capacité dans son art, luy offrit sa grace, à condition qu'il se feroit Mahometan, ce que l'autre refusant constamment, fut massacré par les parents du mort. Les Armeniens d'Hispahan luy firent des funerailles solennelles comme à un Martyr, à peu prés de la maniere dont l'Histoire parle de ceux de Bagdad, & l'enterrerent dans leur cimetiere, ce qu'ils n'auroient pas fait sans cela. Il seroit ridicule de vouloir se servir de cet exemple, pour prouver que les Armeniens d'Hispahan sont Calvinistes, & ce seroit la mesme chose de prétendre tirer de l'honneur rendu aux Francs martyrisez à Bagdad, qu'ils fussent de la mesme Religion qu'estoient ceux du païs.

Cette opinion subsiste encore. *Olearius T. 1. Voyag. de Tavern. l. 5. ch. 4.*

Les Protestants ne pourront pas se plaindre qu'on n'agisse pas à leur égard avec toute la bonne foy possible, puisque nous fournissons des faits, que jusqu'à present aucun de leurs sçavants dans les langues Orientales n'a produits, & que nous faisons voir en mesme temps les consequences qu'on en pourroit tirer, si on les proposoit dénuez de toutes les circonstances qui les expliquent. Nous avons fait voir que toutes les Societez Chrestiennes de Levant, quelque idée qu'en ayent voulu donner plusieurs Escrivains anciens ou modernes, avoient une forme d'Eglise, des Evesques, des Prestres, un Service reglé pour les Sacrements, particulierement en ce qui regarde la celebration de l'Eucharistie, &

Conclusion.

puisqu'on les void tres-attachez aux dogmes de leur Secte, mesme à des coustumes indifferentes, sur lesquelles ils ne s'accordoient pas avec les autres, ils sçavoient leur Religion, & ils n'estoient pas susceptibles de toute sorte de nouveautez qu'on leur auroit voulu faire recevoir. Ainsi les Melchites, si on excepte ceux qui estoient réünis, ou qui le sont encore avec l'Eglise Latine, n'ont jamais pû se laisser persuader de recevoir l'addition des paroles *Filioque* au Symbole, ny de regarder l'usage du pain levé & des Azymes, comme un point de discipline qui n'avoit aucune liaison avec la foy. Les Nestoriens persistent encore à nier que la sainte Vierge soit *Mere de Dieu*, & dans leurs prieres ils ne l'appellent que *Mere de Jesus-Christ*. Ils ne connoissent peut-estre pas beaucoup la doctrine de saint Cyrille & celle du Concile d'Ephese; mais ils les chargent de maledictions. Les Jacobites font la mesme chose à l'égard du Concile de Calcedoine & de saint Leon, & ne reconnoissent encore qu'une nature en Jesus-Christ, sans que tant de disputes, ny les Missions les ayent fait changer de sentiment. Sur quel fondement pourra-t'on donc supposer, que nonobstant ces divisions, les animositez d'une Communion contre l'autre, & la rupture entiere de toute societé, tous se soient accordez unanimement, sans dispute, sans resistance, sans abjuration d'aucune doctrine précedente, sans aucuns Decrets des Synodes ou des Patriarches, enfin sans qu'aucun s'en soit apperceu, à recevoir sur un des principaux Mysteres de la Religion Chrestienne, dont il falloit faire un Acte de foy, quand ils communioient, une opinion nouvelle, contraire au sens & au raisonnement, dont la suite necessaire estoit un changement total de leur culte, & de leurs ceremonies les plus sacrées.



## CHAPITRE VII.

*On fait voir que le changement que supposent les Calvinistes n'est arrivé dans aucunes Eglises Orientales, ny en particulier dans l'Eglise Grecque.*

CEtte matiere a esté traitée dans le premier Tome de la Perpetuité d'une maniere à ne pas laisser le moindre doute à ceux qui cherchent la verité, & à réduire ceux qui la combattent, à soustenir par des suppositions dont on a fait voir l'absurdité & l'impossibilité, ce qu'ils avoient avancé temerairement touchant d'autres changements, afin de prouver que celuy qu'ils prétendent estre arrivé à l'égard de la doctrine sur l'Eucharistie n'estoit pas impossible. Ils se sont servis pour cela de celuy qu'ils supposent estre arrivé dans le gouvernement de l'Eglise, par rapport à l'Episcopat: dans la priere pour les morts: dans la veneration des Saints & de leurs reliques, & dans la défense de quelques viandes. On leur a fait voir que ce qu'ils traitent de nouveautez, a esté de tout temps cru & pratiqué dans l'ancienne Eglise, & l'estoit encore dans les Communions unies ou séparées de l'Eglise Romaine; aprés quoy on leur a prouvé que le changement qu'ils supposent touchant la créance de la presence réelle estoit d'un genre tout different, puisque *c'est un estrange renversement d'esprit, d'idées & de pensées, quand au lieu qu'on ne consideroit le pain consacré que comme l'image de Jesus-Christ, on vient à le considerer comme Jesus-Christ mesme.*

On a prouvé dans la Perpetuité l'impossibilité de ce changement. *L. 1. c. 8. & suiv.*

*Ch. 11.*

Ce que les Auteurs de la Perpetuité ont prouvé touchant les Grecs par rapport à la foy de l'Eucharistie, n'a besoin d'aucun nouvel esclaircissement. Ils ont examiné dans les livres suivants tous les points historiques, dans lesquels Aubertin avoit cherché à placer les époques de ce prétendu changement, & le sçavant P. Paris Chanoine Regulier dans son excellent Traité de la Créance des Grecs, a destruit entierement les foibles objections de M. Claude sur la mesme matiere. Si quelques Calvinistes ont escrit depuis, ils ont fait de nouveaux livres, mais ils n'ont rien dit de nouveau, puis-

Particulierement à l'égard des Grecs.

que differents tours donnez aux meſmes arguments, ou pluſtoſt aux meſmes objections, ne leur donnent pas une plus grande force, lorſque le fondement eſt entierement ruineux. Ainſi il eſtoit inutile que les Miniſtres ſe donnaſſent de l'exercice à marquer quand les changements eſtoient arrivez, puiſqu'ils n'ont jamais prouvé qu'il y en ait eu, & que meſme s'ils avoient prouvé quelque choſe qui tendiſt à le faire croire, ou à rendre au moins la queſtion douteuſe, les Grecs n'en convenoient pas plus que nous, & qu'il y avoit des preuves tres-certaines de la Perpetuité de la meſme foy non interrompuë, depuis les premiers ſiecles juſqu'à noſtre temps. C'eſt ce que les Auteurs de la Perpetuité ont mis dans une entiere évidence par l'examen de toutes les objections formées par les Calviniſtes ſur divers points d'hiſtoire, dans l'obſcurité deſquels ils avoient taſché de placer le commencement & le progrez de ce prétendu changement.

L'impoſſibilité de ce changement eſt eſtablie par diverſes preuves de fait.

Mais on en prouve encore l'impoſſibilité par des faits certains & indubitables, qui eſtabliſſent autant de veritez entierement contraires au ſyſteme des Calviniſtes. Car premierement on trouve que dez les premiers ſiecles, l'Egliſe Grecque juſqu'aux derniers temps, a parlé le meſme langage ſur l'Euchariſtie. Elle l'a tousjours appellée le *Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt*: elle s'eſt ſervie des termes les plus ſignificatifs pour marquer le changement: & jamais aucun Theologien ne s'eſt haſardé à combattre le ſens ſimple & litteral des paroles de Jeſus-Chriſt, ny la ſignification des termes dont les Peres ſe ſont ſervis, pour expliquer de quelle maniere ce miracle ſe faiſoit. Il eſt inutile de dire que les Peres ne s'accordent pas dans les expreſſions, puiſque les mots dont ils ſe ſervent ne doivent pas eſtre tellement entendus ſelon l'uſage commun de la langue Grecque, qu'on n'ait pas égard au ſtile Eccleſiaſtique & dogmatique. Or dans ce ſtile, comme a tres-bien prouvé Doſithée, tous ces termes ſont ſynonymes, & les Anciens, non plus que les Modernes, n'y ont trouvé aucune difference. Ils n'ont jamais averti leurs auditeurs ny leurs lecteurs, que les mots de μεταβολὴ, μεταποίησις, μεταστοιχείωσις, & d'autres ſemblables, devoient eſtre entendus metaphoriquement, mais ils ont tousjours dit qu'ils devoient eſtre pris dans le ſens literal, ainſi que les paroles de Jeſus-Chriſt. Au contraire les Proteſtants ont eſté obli-

gez d'introduire de nouveaux termes, parce que ceux qu'ils trouverent eſtablis eſtoient incompatibles avec leurs nouveautez. Et lorſque la diſpute les a obligez de ne pas rejetter avec la meſme hardieſſe que les premiers Reformateurs, les expreſſions employées par les ſaints Peres, il a fallu de grands commentaires pour ſe faire entendre, & pour prouver, que ce qui a tousjours ſignifié un changement réel & veritable, & qui le ſignifie par tout ailleurs, ne le ſignifie plus dez qu'on parle de l'Euchariſtie. Les Miniſtres n'ont jamais oſé neantmoins, en parlant devant le peuple, employer les meſmes expreſſions : ils les ont miſes dans des Confeſſions de foy, concertées pour impoſer à ceux que la nouveauté pouvoit ſcandaliſer, mais ils les entendent tout differemment. Car ſi les Peres Grecs diſent que les dons propoſez ſont le veritable corps de Jeſus-Chriſt : un Calviniſte le dit auſſi : mais les Peres diſent que c'eſt par les paroles de Jeſus-Chriſt, par la deſcente du S. Eſprit, & par le miniſtere ſacerdotal que ſe fait ce changement. Le Calviniſte qui ne l'admet point, dit que cette preſence réelle eſt celle que produit la foy. Ainſi ce n'eſt plus le meſme langage ny le meſme ſens.

L'uniformité de doctrine ſe reconnoiſt certainement, lorſqu'on trouve les meſmes preuves, les meſmes objections, les meſmes difficultez & les meſmes reſponſes. Or il eſt certain, que les Grecs, depuis le commencement du Chriſtianiſme, ſe ſont ſervis des meſmes paſſages pour prouver la preſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, dont ceux qui ont eſcrit dans le moyen & le dernier âge ſe ſont ſervis pareillement. Aucun n'a dit qu'il falluſt expliquer metaphoriquement les paroles de Noſtre-Seigneur, & tous ont exclu formellement le ſens que les Calviniſtes ont voulu donner à ces paroles. La repugnance des ſens & de la raiſon, ſont les grands arguments de ceux-cy, & les autres les ont traitez comme des objections qui devoient ceder à la foy. Les Grecs qui ſçavoient mieux leur langue qu'Aubertin, n'ont pas affoibli les expreſſions des Anciens qui paroiſſoient trop fortes pour ſignifier la preſence réelle, & ils n'ont pas meſme penſé qu'elles duſſent faire la moindre difficulté : au lieu que les autres depuis qu'ils n'ont plus oſé traiter les Peres avec autant de meſpris que Calvin en avoit teſmoigné pour leur autorité, n'ont pas eu de plus

Preuves certaines de l'uniformité de doctrine.

grande occupation, que de chercher à expliquer comme obſcur, ce que toute la Grece Chreſtienne avoit tousjours regardé comme tres clair, & ſans aucune obſcurité.

Le changement de doctrine produit celuy de la diſcipline.

On ne peut s'imaginer qu'il y ait eu de changement dans la doctrine, quand il n'y en a eu aucun dans la diſcipline qui y a rapport, puiſque comme il a eſté dit ailleurs la diſcipline eſt la meilleure & la plus certaine interprete de la foy. Les Proteſtants ont donné des preuves bien ſenſibles de cette propoſition, puiſque dez qu'ils ſe ſentirent aſſez forts pour tout entreprendre impunément, ils abolirent toutes les ceremonies & les prieres dont l'Egliſe ſe ſervoit dez les premiers ſiécles pour la celebration de l'Euchariſtie. Qu'on examine tout ce qu'il y a de monuments Eccleſiaſtiques, les plus anciens & les plus certains, il ne ſe trouvera pas que l'Egliſe Grecque ait eu d'autres ceremonies, & d'autres prieres Euchariſtiques, que celles des Liturgies, qui ſont auſſi contraires à celles des Proteſtants, que la Meſſe Latine qu'ils ont ſupprimée. On a fait voir bien clairement que les Liturgies eſtoient fort à couvert de la vaine & fauſſe Critique de Rivet ou de ceux qui l'ont copié. Quand elle auroit quelque ſolidité, il faudroit encore que les Proteſtants monſtraſſent quelle eſtoit cette prétenduë Liturgie Apoſtolique, ſur laquelle ils ont formé les Offices de leur Cene. Tant de differences énormes dans ce qu'il y a d'eſſentiel dans l'action la plus ſacrée de la Religion, font aſſez voir que ceux qui en ont fait ſi de differentes copies, n'ont jamais connu l'original.

Uniformité de doctrine conſervée ſans contradiction.

Une preuve certaine pour eſtablir qu'il n'y a eu aucun changement, eſt l'uniformité de doctrine conſervée durant pluſieurs ſiécles ſans aucune contradiction. C'eſt ce qu'on remarque ſur la créance de la preſence réelle, touchant laquelle on eſtoit tellement d'accord, que ceux qui en ont parlé le plus clairement, & d'une maniere à ne recevoir aucune de ces interpretations forcées d'Aubertin, comme S. Gregoire de Nyſſe dans ſa Catecheſe, & S. Cyrille de Jeruſalem dans les ſiennes, n'ont jamais eſté accuſez d'en avoir trop dit. Lorſqu'en meſme temps d'autres ſe ſervoient de termes qui ſembloient s'éloigner de la doctrine commune de la preſence réelle, comme de ceux de *types*, d'*antitypes*, & de quelques autres ſemblables, on n'en eſtoit pas ſcandaliſé,

parce que chacun y reconnoissoit la créance commune, quoyque sous deux idées differentes, les uns parlant des Symboles sacrez, qui sont la partie exterieure & sensible du Sacrement, & les autres de la chose signifiée & contenuë.

La doctrine à laquelle on s'oppose dez qu'elle paroist, doit estre regardée comme nouvelle.

La marque la plus assurée de la nouveauté d'une doctrine, est lorsque d'abord qu'elle a paru le corps de l'Eglise s'y est opposé, & la doctrine contraire est incontestablement, celle qui doit estre regardée comme l'ancienne. On ne trouve pas dans toute l'antiquité Ecclesiastique Grecque, qu'aucun ait jamais esté accusé d'erreur, pour avoir dit que l'Eucharistie estoit veritablement & réellement le corps de Jesus-Christ. Mais on void que dez les temps Apostoliques ceux qui disoient le contraire estoient regardez comme heretiques, & que cela s'est continué jusqu'à present. Ainsi l'Eglise Grecque s'éleva contre les Iconoclastes, contre les Bogomiles, & contre quelques autres qui blasphemoient sur le mystere de l'Eucharistie : mais elle ne s'est pas élevée contre S. Gregoire de Nysse, contre S. Cyrille de Jerusalem, ny contre S. Jean Damascene. Ils soustenoient donc l'ancienne doctrine, & il ne falloit pas de changement pour l'introduire, ny pour engager les Grecs à condamner dans les Lutheriens, dans les Calvinistes & dans la Confession de Cyrille Lucar, ce que leurs anciens Docteurs avoient desja condamné dans les autres.

Exemple tiré de l'histoire des Iconoclastes.

Il est singulier que dans toute l'antiquité les Calvinistes ne peuvent alleguer en leur faveur que l'autorité des Iconoclastes & de leur Synode, qui n'est pas plus grande parmy les Grecs, que seroit celle de Calvin ou du Synode de Dordrecht à l'égard des Catholiques. On peut douter que ces Heretiques ayent erré sur le point fondamental de la Foy de l'Eucharistie : cependant pour avoir dit qu'il ne falloit point d'autre image de Jesus-Christ, que l'Eucharistie, comme il parut qu'il s'ensuivoit qu'elle estoit donc une image, & non pas son veritable corps, les Grecs les anathematiserent, & ces anathemes sont renouvellez encore tous les ans plus d'une fois. Or les Iconoclastes furent d'abord regardez comme Novateurs, & la cruauté des Empereurs qui les appuyerent ne put prévaloir contre toute l'Eglise. Leur opinion sur l'Eucharistie estoit donc nouvelle : par consequent la contraire, soustenuë par le second Concile de Nicée,

estoit l'ancienne & la veritable. Puisque depuis ce temps-là elle subsiste encore, il n'y a eu ny devant ny aprés, aucun changement, & il y a de l'extravagance à vouloir attribuer à l'Eglise Grecque une opinion qu'elle condamna dez qu'elle la connut, & qu'elle a tousjours depuis rejettée.

Les Grecs ont combattu jusques aux moindres nouveautez.

L'attention des Grecs n'a pas esté bornée à combattre les heresies formelles contre la créance commune de leur Eglise, ils l'ont portée jusqu'à ne pas souffrir la moindre nouveauté qui pust indirectement y donner atteinte. Ainsi ils ne s'éleverent pas seulement contre Basile chef des Bogomiles, qui comme Manichéen destruisoit le Mystere de l'Eucharistie, mais contre Soterichus Panteugenus, élû Patriarche d'Antioche, contre le Moine Sicidites, & quelques autres. Ils n'ont donc rien fait de nouveau, lorsqu'ils ont rejetté de mesme la Confession d'Ausbourg, & qu'ils ont condamné celle de Cyrille.

Ils n'ont pas pris la Transubstantiation des Latins.

Enfin on ne persuadera jamais à toute persone sensée que le dogme, & mesme le mot de *Transubstantiation* dont les Grecs se servent depuis plus de deux cents ans aussi-bien que nous ; leur ayent esté insinuez par les Latins, avec lesquels ils ont des disputes continuelles depuis plusieurs siécles : que jamais on n'ait pû leur faire entendre raison sur les Azymes, & que n'ayant cessé de contester sur la matiere qui devoit estre employée pour l'Eucharistie, ils ne se soient pas mis en peine de l'essentiel, à sçavoir si elle estoit réellement ou metaphoriquement le corps de Jesus-Christ.

Foiblesse des preuves dont on prétend se servir pour prouver le changement.

On a establi par des preuves de fait incontestables, qu'au moins depuis plus de deux cents ans les Grecs croyent la presence réelle & la Transubstantiation. Le Ministre Claude a prétendu prouver le contraire par ce qu'il croyoit avoir démonstré qu'autrefois ils ne la croyoient pas : & outre que cette sorte de preuve est fort défectueuse, elle est destruite par les Grecs mesmes. Car comme elle n'est fondée que sur des interpretations toutes nouvelles de passages d'Anciens: puisque les Grecs les entendent autrement, cette prétenduë preuve tombe d'elle-mesme, d'autant plus qu'on ne peut faire voir que jamais Theologien Grec les ait entendus de la maniere dont les Calvinistes les entendent, qui est également rejettée par les Lutheriens. Si quelqu'un vouloit prouver que les Anglois Protestants croyent la presence

réelle & la Transſubſtantiation, parce que Lanfranc les a enſeignées, ou que les Allemans ne peuvent pas croire ce que contient leur Confeſſion d'Auſbourg ou celle du Palatinat, parce que d'anciens Auteurs du païs ont enſeigné le contraire, il ſeroit bien aiſé de luy reſpondre, que veritablement les uns ny les autres ne croyoient pas autrefois, ce qu'ils croyent preſentement: mais que Luther, Zuïngle & Calvin commencerent à introduire une nouvelle doctrine. On en marqueroit en meſme temps l'origine & le progrez: les diſputes, les oppoſitions, & les anathemes prononcez contre les Novateurs par ceux qui avoient la principale autorité dans l'Egliſe.

Il falloit donc que ceux qui ſuppoſent un pareil changement parmy les Grecs, marquaſſent le temps auquel il eſt arrivé, & les circonſtances qui ont tousjours accompagné de pareils évenements, ce qu'ils n'ont pû faire juſqu'à preſent. Car pourquoy ſuppoſeront-ils que perſone ne s'eſt apperceu, ou ne s'eſt mis en peine d'une ſi eſtrange nouveauté, qui va au changement total de la Religion: puiſqu'en toute autre occaſion, & ſur la meſme matiere, tous generalement ſe ſont oppoſez à ces opinions que les Calviniſtes prétendent eſtre l'ancienne créance de toute la Grece, & qu'elle les condamne encore tous les ans par les anathemes qui ſont leus publiquement dans l'Office du Dimanche de l'Orthodoxie. Il en faut marquer le temps & les circonſtances.

Mais il eſt encore remarquable que les Grecs ne ſe ſont pas contentez de s'oppoſer aux erreurs capitales contre la verité du Myſtere de l'Euchariſtie, mais à celles qui ſembloient indirectement l'attaquer, comme eſtoit l'opinion de Sicidites, & celle de Soterichus Panteugenus. Elles ſuppoſoient neantmoins la créance de la preſence réelle: puiſqu'on ne peut mettre en queſtion ſi le corps de Jeſus-Chriſt eſt corruptible ou incorruptible dans l'Euchariſtie, ou s'il eſt le Sacrificateur, & la victime: celuy qui offre & auquel le ſacrifice eſt offert, ſans convenir qu'il y eſt preſent réellement. Quoyque les Proteſtants ayent eu des conteſtations fort vives touchant la doctrine de l'Euchariſtie, & qu'elles ne ſoient pas encore finies, jamais on ne trouvera que ce ſoit ſur de pareilles queſtions. Ceux donc qui les ont traitées auſſi ſerieuſement qu'ont fait les Grecs, ont cru la preſence réelle, & il ne falloit pas ſuppoſer de changement pour les engager Les diſputes arrivées entre les Grecs ſuppoſent la preſence réelle.

à condamner ceux qui l'ont attaquée dans ces derniers temps.

Il faut plusieurs suppositions pour establir le changement.

Quelles estranges suppositions ne faut-il pas faire pour soustenir le systeme de M. Claude touchant ce prétendu changement ? Il faut que les Grecs n'en ayent eu eux-mesmes aucune connoissance, puisqu'il n'en reste pas le moindre vestige dans leurs Historiens, ny dans leurs Theologiens : que la foy ait esté changée, sans que la discipline l'ait esté, quoyque jamais cela ne soit arrivé : que tous les Grecs se soient accordez à parler comme les Catholiques, ayant dans l'esprit ce que croyent les Calvinistes : enfin que nonobstant cette créance interieure, que persone, au moins depuis le second Concile de Nicée, n'a osé déclarer ny de bouche, ny par escrit, aussi-tost que quelqu'un la voulu faire, ils l'ayent rejettée comme heretique.

Les Grecs nient qu'il y en ait eu.

Les Grecs conviennent encore moins que nous de ce prétendu changement, puisque comme on a veu par les tesmoignages de Syrigus, de Dosithée, de Nectarius & de Callinique, ils ne reconnoissent pas que le mot de *Transubstantiation* leur soit venu des Latins. Tous s'en sont servis depuis plus de deux cents ans, & s'en servent encore sans difficulté : dans cet espace de temps aucun n'a attaqué le dogme ny le mot, que Cyrille, Corydale & Caryophylle, & ils ont esté condamnez. M. Claude sur les extraits de ses escrits qui furent envoyez en Levant, a esté traité comme un ignorant, un imposteur & un calomniateur par Nectarius & par Dosithée, Grecs veritables & non Latinisez, s'il en fut jamais. Ils ne devoient pas cependant croire la presence réelle, puisque M. Claude prétendoit avoir démonstré le contraire : à present M. Smith & M. Allix avoüent qu'ils la croyoient. On ne dira pas que ce changement s'est fait depuis M. Claude, car il n'y a pas d'apparence que quelqu'un osast avancer une pareille absurdité. Il la faut neantmoins supposer, ou convenir que tout ce qu'il a dit sur son prétendu changement, & sur ses Grecs Latinisez, n'est pas moins absurde.

On n'en peut prouver aucun dans l'Eglise Grecque sur les points contestez avec les Calvinistes.

Quand il suppose, aprés les Ministres qui ont escrit avant luy, qu'il s'est fait plusieurs autres changements, outre qu'il n'a rien dit de noüveau, il n'a pas respondu à la principale difficulté qui estoit d'expliquer comment ils se sont introduits sans que persone s'y soit opposé, car tous les Grecs

soustiennent

soustiennent avec raison que tout ce que les Calvinistes traitent de nouveautez est establi dez les temps Apostoliques. En effet afin de trouver une Eglise Grecque à laquelle pust convenir la Confession de Cyrille, il en faut imaginer une que jamais persone n'a connuë. Trouvera-t'on qu'elle ait esté sans Evesques, & sans Hierarchie: que les Prestres & les Evesques fussent égaux : qu'ils fussent ordonnez par des Laïques : qu'un simple Prestre ait ordonné un Evesque : que dans quelque Concile, des Evesques ayent esté présidez par des Laïques, comme il arriva au Synode de Dordrecht : qu'on bruslast ou jettast au vent les cendres des Martyrs : qu'il n'y eust aucune penitence pour les plus grands pechez : point de jeusnes, point de mortifications : que des Religieux & des Religieuses se mariassent au mespris des vœux solennels de chasteté : qu'on y celebrast l'Eucharistie d'une maniere qui eust quelque rapport à tant de differentes formes de l'administration de la Cene : qu'on ne donnast point la Communion aux mourants : qu'on ne la reservast pas pour les malades : que ce qui restoit fust regardé comme du pain & du vin ordinaire : qu'on ne fit pas de memoire de la Vierge, des Saints & des Morts dans la celebration de la Liturgie, pour ne pas parler du reste. Il faut cependant supposer que cette Eglise Grecque non latinisée à laquelle M. Claude nous renvoye a esté telle ; & comme on ne peut le prouver, il s'ensuit necessairement que lorsque Cyrille a eu l'effronterie de donner sa Confession comme celle de l'Eglise Grecque, il a amusé les Calvinistes par l'imposture la plus grossiere qui ait jamais esté faite, puisqu'il n'y avoit qu'à entrer dans une Eglise & ouvrir les yeux, pour reconnoistre la fausseté de tout ce qu'il a écrit. Ainsi le prétendu changement qu'on voudroit supposer dans l'Eglise Grecque, se trouve sans aucun fondement.



# CHAPITRE VIII.

*L'Eglise Nestorienne n'a receu aucun changement sur la doctrine de la presence réelle, ny sur les autres points contestez entre les Catholiques & les Protestants.*

On a prouvé que les Nestoriens croyoient la presence réelle.

CE qui a esté dit dans le commencement de cet Ouvrage touchant les Nestoriens, fait assez voir que si on excepte leur heresie, ils sont dans les mesmes sentiments que les autres Communions Orientales, particulierement sur l'Eucharistie, en sorte que si autrefois ils ont esté soupçonnez de quelque erreur sur ce Mystere, elle n'a pas passé jusqu'à ceux qui depuis la liberté qu'ils obtinrent sous les Princes Mahometans ont formé cette Eglise Nestorienne qui s'est estenduë jusqu'aux extremitez de l'Orient. Nous n'avons rien dit que sur des autoritez certaines, & si quelqu'un prétend opposer ce qu'en ont escrit quelques Modernes, entre autres un Anglois qui a fait imprimer en 1694. une traduction du Synode de Diamper sous Alexis de Menesés Archevesque de Goa avec des notes pitoyables, il ne sera pas difficile de faire voir que cet homme n'avoit aucune connoissance de la matiere qu'il s'estoit engagé de traiter. On en peut juger par un seul endroit de sa Préface, où parlant d'Adam Archidiacre d'Elie Patriarche des Nestoriens qui l'avoit envoyé à Paul V. ce grand Critique l'appelle *Adam Camara,* par ce qu'il avoit veu dans le titre du livre de Pierre Strozza *de Dogmatibus Chaldæorum*, cette inscription *ad Patrem admodum Reverendum Adam Cameræ Patriarchalis Babylonis Archidiaconum.* Mais cela n'est rien en comparaison de toutes les faussetez & absurditez dont il a rempli un Discours préliminaire qu'il a intitulé *Histoire abregée de l'Eglise de Malabar.*

*Pref. p. 14.*

Leur Eglise estoit establie conformement à la Tradition Apostolique.

On a veu dans les livres précedents, que l'Eglise Nestorienne, comme elle est establie depuis plusieurs siecles, avoit pour Chef un Catholique, c'est-à-dire, un Primat inferieur aux Patriarches & superieur aux Metropolitains, & que par la protection des derniers Rois de Perse, qui les favorisoient en haine des Empereurs Grecs, ils s'estoient emparez du

Siege de Seleucie & de Ctesiphonte. Ils ne commencerent pas leur séparation en renversant toute la forme du gouvernement Ecclesiastique, qu'ils avoient trouvé establi dans l'Eglise, puisque celle qu'ils formerent estoit gouvernée par des Evesques, dont les prédecesseurs avoient esté ordonnez dans l'Eglise Catholique. Ils sçavoient qu'il falloit un Chef à leur Communion: ils estoient séparez de toutes les Eglises Patriarchales, & ils n'en occupoient aucune. Ce fut donc pour s'en donner un, qu'ils attribuerent au Siege de Seleucie, outre l'autorité ancienne qu'avoient eu les Evesques, celle de Patriarche de toute la Secte Nestorienne.

Ils ont cherché à prouver que leur premier Siege avoit esté fondé par les Apostres. *Maris f. Salom. in Hist. Nest. MS. Ar.*

Cependant comme tous les Chrestiens estoient persuadez qu'on ne pouvoit estre dans l'Eglise, si on ne prouvoit la succession Apostolique, particulierement dans les premiers Sieges, aprés avoir mis dans le nombre de leurs Catholiques ou Patriarches, plusieurs saints Evesques de Seleucie, ils firent remonter la succession jusqu'au temps des Apostres. La tradition de l'Eglise d'Edesse estoit que S. Thadée y avoit presché l'Evangile; & comme dans la décadence de l'Empire Grec ils avoient infecté de leurs erreurs toute la Mesopotamie, ils estendirent cette tradition jusqu'aux premiers siecles, & attribuerent à cet Apostre la fondation de leur Eglise Patriarchale, telle qu'ils la rapportent dans leurs histoires. Elles sont fausses; mais elles ne laissent pas de marquer leur respect pour la Tradition, & leur éloignement de l'Anarchie Presbyterienne & de cette supremacie laïque dont les femmes se sont trouvées capables dans la Reformation d'Angleterre.

Et confirmé par les Peres d'Occident.

Ensuite comme on donna dans l'Eglise Orthodoxe un pouvoir fort estendu aux Evesques de Seleucie, qui furent appellez *Catholiques de Perse*, les Nestoriens attribuerent dans la suite ces mesmes prérogatives à leurs Patriarches. Enfin un reste de respect pour la discipline a engagé leurs Auteurs à dire que cette autorité indépendante du Patriarchat d'Antioche leur fut confirmée par un privilege des Peres d'Occident, & ils entendent un des Canons Arabes attribuez au Concile de Nicée. Cette tradition est marquée dans la vie de celuy qu'ils appellent *Ahadabouich*, qu'ils comptent le VII. de leurs Catholiques, & Hebedjesu fait mention d'une lettre que ce Catholique escrivit au *Pape*

*d'Orient*, c'eſt-à-dire, au Patriarche d'Antioche: adjouſtant que *de ſon temps fut eſcrite la lettre des Occidentaux, par laquelle ils accordent la dignité Patriarchale au Siege de Seleucie.* Ils reconnoiſſent donc qu'elle vient d'une conceſſion de l'Egliſe d'Occident, & comme cela embaraſſe le Traducteur Anglois, il a trouvé une reſponſe fort ſinguliere, qui eſt que *par les Peres d'Occident, on doit entendre le Patriarche d'Antioche.*

*P. 16.*

Cependant par le Canon 33. des Arabes de Nicée qu'il rapporte dans la meſme page, il paroiſt que le Patriarche d'Antioche avoit conſenti à cette exemption. Ce n'eſtoit donc pas luy qui l'avoit donnée, & c'eſt ignorer l'Hiſtoire & la Geographie, que de ne pas ſçavoir que le Dioceſe d'Orient ſignifioit le Patriarchat d'Antioche, outre qu'il ne faut que le ſens commun pour ſçavoir que l'Occident ne ſignifie pas l'Orient.

Cette Egliſe gouvernée par des Eveſques, &c.

*Morin. de Sacr. Ord.*

Cette Egliſe ainſi eſtablie a tousjours depuis eſté gouvernée par ces Catholiques avec une autorité Patriarchale, par des Metropolitains, des Eveſques & des Preſtres, ſervis par des Diacres, & par des Clercs, dont nous avons les Ordinations conformes à l'ancienne diſcipline. Celle qui regarde les Eccleſiaſtiques a tousjours eſté la meſme que dans les autres Egliſes Orientales. L'Auteur Anglois a mis à la teſte de ſa traduction une liſte des *articles dans leſquels l'Egliſe de Malabar s'accorde*, dit-il, *avec l'Egliſe Anglicane, & differe de celle de Rome.* Le premier eſt qu'elle nie la ſupremacie du Pape. Cependant dans les Collections de Canons le 6. de Nicée où elle eſt ſi bien eſtablie, ſe trouve comme les autres, & leurs Theologiens conviennent que le premier Siege eſt celuy de Rome. Mais ils affirment, dit-il dans le ſecond, *que l'Egliſe de Rome eſt déchuë de la vraye foy.* Ils en diroient autant de l'Egliſe Anglicane, puiſque ce qu'ils appellent la vraye foy, eſt le Neſtorianiſme. On ne trouvera pas non plus que ny eux ny perſone, parmy les Orientaux les plus ignorants, ait jamais dit que le ſupreme pouvoir de l'Egliſe reſidaſt dans un Laïque & dans une femme, ny que les Eveſques en dépendiſſent, comme ils dépendent de leur Patriarche.

Les Eveſques n'ont pas eſté mariez.

Les Eveſques n'ont jamais eſté mariez; la diſcipline ſur ce ſujet eſt la meſme qu'en toutes les autres Egliſes, où les Preſtres & les Diacres peuvent eſtre mariez avant leur Ordination, mais nullement aprés. Les Hiſtoriens parlent

avec horreur de Barſomas Metropolitain de Niſibe, qui eſpouſa une Religieuſe, & voulut obliger tous les Eccleſiaſtiques à ſe marier, comme de Babaï XXIII. qui publia une Ordonnance ſur ce ſujet. S'il y a eu quelque abus contraire dans le Malabar, cela eſtoit contre les regles.

Les Sacrements y ſont celebrez ſelon le Rite Grec.

La maniere d'adminiſtrer les Sacrements eſt tres conforme aux anciens Offices de l'Egliſe Grecque : & on remarque une aſſez grande conformité entre la Liturgie ordinaire & la Grecque de S. Jean Chryſoſtome, entre autres dans l'Invocation du S. Eſprit où ces paroles : *les changeant par voſtre ſaint Eſprit*, ſont inſerées. Rien ne reſſemble moins à la Cene des Proteſtants, ny pour les prieres, ny pour les ceremonies. Cependant, dit l'Auteur Anglois, *ils nient la Tranſubſtantiation, & que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſoient réellement & ſubſtantiellement dans l'Euchariſtie.* Mais Elie le Catholique aſſure le contraire poſitivement, & les autres Chreſtiens Orientaux qui n'eſpargnent pas les Neſtoriens, & qui croyent la preſence réelle, teſmoignent que les autres la croyent pareillement. Il faut eſtre bien hardi pour avancer ſans preuves une affirmation auſſi déciſive.

μεταβαλὼν αὐτὰ τῷ πνεύματί σου τῷ ἁγίῳ.

Le Bapteſme & les autres Sacrements de meſme.

On a prouvé auſſi qu'ils adminiſtroient le Bapteſme avec les meſmes ceremonies que les autres Orientaux, & qu'ils pratiquoient toutes celles que les Reformateurs ont abolies : qu'ils donnoient la Confirmation en meſme temps : qu'ils avoient la benediction de la lampe pour les malades, qui tient lieu d'Extreme-Onction : que les pechez eſtoient ſoumis à la Penitence, & on a des formules d'abſolution ſacerdotale, auſſi-bien que de la benediction nuptiale, ſans laquelle il n'eſt pas permis de prendre une femme. L'Hiſtoire fournit un grand nombre d'exemples d'Egliſes & de Chapelles baſties à l'honneur des Martyrs, comme les livres Eccleſiaſtiques contiennent des prieres addreſſées à la Vierge & aux Saints. On reconnoiſt l'uſage des croix & des images, la priere & la celebration de la Liturgie pour les morts. Enfin on trouve parmy ces Heretiques, la forme ancienne du culte obſervé par tous les autres Chreſtiens, ſans aucun changement dans ce qu'il y a d'eſſentiel. Que s'il s'y eſt gliſſé des abus, ce n'eſt pas ſur cela qu'on doit juger de la foy & de la diſcipline d'une nombreuſe Egliſe, mais ſur les

regles qui se trouvent establies, quand mesmes elles ne seroient pas observées.

Les Nestoriens ont conservé leurs anciennes erreurs.

Il est impossible de marquer qu'il soit arrivé aucun changement essentiel dans la doctrine, puisque les passages qui ont esté rapportez prouvent bien clairement que sur le Mystere de l'Incarnation, les Nestoriens du moyen & du dernier âge n'ont pas d'autres sentiments que ceux qui furent condamnez au Concile d'Ephese. Les Croisades & les Missions ne les ont pas retirez de ces erreurs: ainsi c'est une supposition qui n'a pas le moindre fondement dans l'histoire que ceux qui les ont trouvez si durs & si inflexibles sur le premier article, leur ayent fait si facilement recevoir celuy de la presence réelle qui est incomparablement plus difficile à comprendre, à ceux qui ne le croyent point, ce qu'on reconnoist assez par la maniere dont en escrivent les Protestants. Car il semble que toute la Religion Chrestienne consiste à ne point croire la Transubstantiation, & que tous les autres articles de foy ne sont rien. Ainsi nous voyons M. Ludolf, qui croyant avoir prouvé que les Ethiopiens ne la croyent point, leur pardonne toutes leurs autres erreurs, jusqu'à les justifier sur la créance d'une seule nature, sur les anathemes qu'ils prononcent contre le Concile de Calcedoine, enfin sur la Circoncision, & d'autres superstitions Judaïques, que les Patriarches d'Alexandrie Jacobites leurs Superieurs ont condamnées, & il ne trouve pas d'image plus parfaite de l'ancienne Eglise qu'en celle d'Ethiopie. De mesme cet Anglois qui n'avoit jamais rien leu que l'Histoire d'Alexis de Menesés, souvent sans l'entendre, supposant de mesme que les Nestoriens rejettoient la Transubstantiation, ce que son Auteur ne dit point, veut que nous regardions l'Eglise des Nestoriens de Malabar comme *ancienne & Apostolique*, en sorte *qu'il n'y en a pas une, sans excepter celle des Vaudois, qui ait moins d'erreurs dans la doctrine, excepté celle de Nestorius,* & cela parce qu'on n'y croid ny la Primauté du Pape, ny la Transubstantiation, ny l'adoration des images. Dans ce peu de paroles, l'Auteur a fait assez voir que l'ancienne Eglise, les Nestoriens & les Vaudois luy estoient également inconnus: & on reconnoist en mesme temps, qu'il ne croid pas que l'heresie de Nestorius soit si dangereuse, puisqu'il dit qu'un Auteur de la Communion de Rome les en a justi-

fiez. Il ne le nomme pas, mais quel qu'il puiſſe eſtre, il n'y a pas de Catholique, ny meſme de Proteſtant, qui puiſſe juſtifier ceux qui diſent anatheme au Concile d'Epheſe & à ſaint Cyrille, & qui honorent cet Hereſiarque comme un Saint.

Ils ſont par conſequent heretiques, mais non pas ſur l'article de l'Euchariſtie.

Il faut donc convenir avec tous les Anciens, & avec tous les Orientaux, qu'on ne peut regarder les Neſtoriens autrement que comme des Heretiques, déclarez pour tels non ſeulement par l'Egliſe Univerſelle, mais en particulier par les Jacobites, qui neantmoins aſſurent, auſſi-bien que les Orthodoxes ou Melchites, que les Neſtoriens croyent ſur l'Euchariſtie ce que croyent les autres Chreſtiens. Quand meſme on recevroit comme veritables les cenſures de ceux qui dreſſerent les Decrets du Synode de Diamper, & ſi on pouvoit croire qu'ils euſſent extrait fidelement ce qu'ils rapportent de quelques Auteurs, ce qui eſt fort douteux, puiſque leur ignorance paroiſt preſque par tout : cela pourroit prouver que les Neſtoriens de Malabar ſont tombez dans l'erreur, mais non pas que tout le corps de l'Egliſe Neſtorienne l'euſt adoptée. Il faut des autoritez plus ſeures que celle de ces Portugais, pour croire qu'il ſe trouvaſt dans les livres dont ils parlent des choſes entierement contraires aux Liturgies, & aux autres prieres publiques. Joſué fils de Nun Catholique XLV. ſucceſſeur immédiat de Timothée, auquel on attribuë de pareilles erreurs, attaqua ſa memoire par divers eſcrits, & voulut oſter ſon nom des Diptyques : mais les Eveſques le juſtifierent, ce qu'ils n'auroient pas fait ſi on avoit trouvé dans ſes livres une propoſition contraire à ce qu'enſeignoit leur Egliſe.

*Act. 3. Decret. 14. Ed. Conimbr. fol. 13.*

Ils obſerverent la diſcipline Eccleſiaſtique dans l'envoy de leurs Miſſionaires.

On trouve encore cette uniformité de principes & de diſcipline bien prouvée par les Miſſions que les Neſtoriens envoyerent dans le Coraſſan, le Cowarzem, la Tranſoxiane, le Turqueſtan juſqu'aux extremitez de la Haute Aſie ; dans les Indes & juſqu'à la Chine. Ils ne ſe contenterent pas d'envoyer des Preſtres ; ils jugerent que l'Egliſe ne pouvoit ſubſiſter ſans Eveſques : ainſi ils en eſtablirent par tout où ils firent des Chreſtiens, & quand le nombre en fut aſſez grand, ils érigerent de nouvelles Metropoles, dont nous avons donné la Notice. Ils n'avoient donc rien changé à la diſcipline de l'ancienne Egliſe, & le Catholique qui s'en reſervoit la Confirmation & l'Ordination, exerçoit le pouvoir de

ſupremacie que les Proteſtants conteſtent au Pape : mais c'eſtoit la meſme choſe, puiſque ce qui eſt une tyrannie dans l'un, ne peut eſtre l'exercice d'une autorité legitime dans l'autre.

Langue inconnuë dans les Offices.

L'Auteur Anglois ne pouvoit traduire le Synode de Diamper ,& ne pas voir preſque à chaque page que par tout où les Neſtoriens s'eſtoient eſtablis , ils avoient introduit les Offices en langue Syriaque, quoy qu'en Syrie & en Meſopotamie on entende moins cette langue depuis plus de mille ans que le Latin en Occident. Mais pourquoy la porter dans le Turqueſtan, dans les Indes & dans la Chine , où elle n'avoit jamais eſté entenduë ?

Vie Monaſtique, &c.

On void auſſi la vie Monaſtique pratiquée dez les premiers ſiecles parmy les Neſtoriens , & ils honorent parmy leurs Saints un grand nombre de Religieux , la pluſpart de leurs Catholiques ont eſté tirez des Monaſteres, & l'habit Religieux eſt appellé l'*habit Angelique* , ainſi que parmy les autres Orientaux. Ce n'eſt pas des Latins ny des Miſſionaires que cela leur eſt venu, non plus que toutes les autres pratiques Religieuſes touchant les Feſtes, les jeuſnes de chaque ſemaine, outre ceux du Careſme , & d'autres abſtinences beaucoup plus grandes & plus fréquentes que celles de l'Egliſe Latine, mais l'Auteur Anglois n'en dit mot.

Les lettres eſcrites aux Papes ne prouvent pas qu'il y ait eu de changement.

*De Dogm. Chald. Pref.*

Enfin quiconque voudra ſuppoſer que quelques réünions, & des lettres eſcrites aux Papes peuvent ſervir à prouver que les Latins ayent introduit quelque nouveauté parmy les Neſtoriens, n'a pas la moindre connoiſſance de leur hiſtoire, ny de la noſtre. Pierre Strozza dit qu'avant le Pontificat de Jules III. on connoiſſoit à peine le nom du Patriarche des Neſtoriens, & que dans les Archives des Papes il ne trouve pas qu'il ſoit parlé d'eux, ny de la Nation des Chaldéens. Que ce Pape ayant appris que quelques Neſtoriens s'eſtoient ſouſtraits de l'obéïſſance du Patriarche heretique, avoit ordonné Simon Sulacha appellé autrement *Siud* , qui eſt la meſme choſe : que celuy-cy avoit eſté tüé par les Turcs, & qu'Abdiſus ou Hebedjeſu, luy avoit ſuccedé. Ce fut luy qui vint en Europe vers la fin du Concile de Trente ,& enfin long-temps aprés Elie envoya ſon Archidiacre Adam , qui vint à Rome ſous Paul V. Ces Orientaux furent receus avec toute ſorte de démonſtrations d'honneur,& de charité: ils

ils obtinrent des secours considerables pour leurs Eglises, & toute la protection qu'ils pouvoient esperer. Mais dans le fond ces conversions ne produisirent pas un grand changement, & elles n'ont eu aucunes suites : puisque les lettres qui se trouvent escrites à quelques anciens Papes, & celles qui furent addressées à Paul III. & à Paul V. n'ont pas empesché les Chrestiens de ce païs-là de conserver les mesmes erreurs & les mesmes abus qu'ils paroissoient avoir abandonnez.

C'est ce qui se reconnoist encore tous les jours par les Missels & les autres livres de prieres que portent avec eux les Prestres qui viennent de ces païs-là, où on trouve les dogmes Nestoriens, sans aucune alteration. Jesus-Christ appellé *Temple de la Divinité :* la sainte Vierge tousjours *Mere de Christ*, & jamais *Mere de Dieu :* des loüanges de Nestorius, des injures atroces contre saint Cyrille, jusqu'à l'appeller *serpent maudit*, & d'autres choses semblables. Tel a esté le fruit de ces réünions, qui n'a gueres esté plus considerable depuis le Pontificat de Gregoire XIII. quoyqu'il despensast beaucoup, tant pour envoyer des Missionaires sur les lieux, que pour establir des Seminaires & des Colleges, où les Orientaux pussent estre instruits. Les choses sont tousjours au mesme estat : il vient de temps en temps des Levantins avec des lettres de leurs Patriarches pour le Pape : & ils tesmoignent qu'ils embrassent toutes les veritez enseignées dans l'Eglise Catholique, dont ceux qui parlent à leur nom, font profession en la maniere qui leur est prescrite. Ils demandent le *Pallium* pour leurs Prélats, & on le leur accorde : ils s'en retournent, & tout se termine à ce que ces mesmes Prélats disent en particulier aux Missionaires, qu'ils sont bons Catholiques, & qu'ils travaillent à convertir ceux qui leur sont soumis. Mais on ne void aucun changement exterieur, & la pluspart conservent la communion avec les autres Heretiques, ce que jamais l'Eglise Romaine n'a approuvé, & si quelques Missionaires l'ont toleré, ils ont violé toutes les loix Ecclesiastiques, & leur exemple ne peut estre tiré à consequence.

On le reconnoist encore dans ceux qui viennent de Levant.

Il est tres-important de remarquer que dans les lettres qui nous restent de ces Patriarches aux Papes, ou des Papes à eux, il ne se trouve pas une seule parole qui donne lieu de soupçonner que les Chrestiens Orientaux ayent eu aucune

Il n'y a aucune preuve dans les anciennes lettres escrites par les Papes qui mar-

quent quelque erreur sur l'Eucharistie.

opinion particuliere touchant l'Eucharistie, ny qu'on leur ait donné la moindre instruction pour leur apprendre qu'elle estoit veritablement & réellement le corps & le sang de Jesus-Christ, au lieu qu'il se trouve divers passages par lesquels il paroist qu'on pensoit à leur inspirer la veritable créance sur le Mystere de l'Incarnation : que quelques-uns dans leurs responses taschoient à justifier la doctrine de leur Eglise. C'est ce qu'on ne remarque pas touchant la créance de l'Eucharistie, & ce qui fait voir en mesme temps que les Theologiens Orientaux ne s'estoient pas trompez lorsqu'ils avoient dit que tous les Chrestiens s'accordoient sur cet article. Si cependant les Calvinistes persistent dans leur hypothese insoustenable, il faut, comme on a dit ailleurs, qu'ils prouvent que les Papes & leurs Missionaires, ont esté uniquement occupez du soin d'introduire l'opinion de la presence réelle, sans se mettre en peine des autres articles de foy, mesme de ce qui concerne la Primauté du S. Siege, puisqu'il est certain que parmy les Nestoriens on ne connoissoit point d'autorité superieure à celle de leur Catholique. Il faut ensuite nous faire comprendre comment un des plus difficiles mysteres de la Religion a pû estre receu sans contestation, sans la moindre opposition, sans qu'il reste aucun vestige d'un tel changement, pendant qu'on n'a jamais pû réduire sur des articles qui ne sont rien en comparaison de celuy-là.

---

## CHAPITRE IX.

*Que le changement de doctrine sur la presence réelle, n'a pas esté moins impossible parmy les Jacobites que parmy les Grecs & les Nestoriens.*

Changement plus difficile parmy les Jacobites que parmy les Grecs.

SI on a fait voir que le changement de doctrine sur la presence réelle estoit une supposition insoustenable à l'égard des Grecs & des Nestoriens, il est encore plus facile de monstrer qu'il n'y avoit pas lieu de supposer qu'il pust estre arrivé rien de semblable parmy les Jacobites. On a marqué au commencement de cet ouvrage que les Jacobites estoient ceux qui ne reconnoissoient qu'une seule nature en Jesus-Christ, & qui par cette raison disoient anatheme au

Concile de Calcedoine & à S. Leon : qu'ils avoient depuis le commencement de leur séparation une succession de Patriarches à Alexandrie & à Antioche : qu'ainsi cette Secte comprenoit tous ceux qu'on appelle Cophtes, & les Abyssins ou Ethiopiens : les Syriens qui n'estoient ny Nestoriens, ny Orthodoxes : les Armeniens, & quelques autres Chrestiens respandus en differentes Provinces d'Orient. On croid aussi avoir prouvé bien clairement que ces Chrestiens croyent la presence réelle, & qu'ils observent toutes les parties de la discipline Ecclesiastique, qui, selon l'aveu de M. Claude, suivent naturellement de cette créance. Il faut presentement examiner si on peut trouver qu'elle y ait esté portée d'ailleurs, & particulierement par les Missionaires Latins.

Nous avons prouvé, & on ne peut en disconvenir, que par la seule forme exterieure d'une Eglise on reconnoist certainement une partie de ce qu'elle croid, particulierement sur les Sacrements, & sur l'Eucharistie. Suivant ce principe Grotius, & de sçavants Lutheriens, rejetterent d'abord la Confession de Cyrille, parce que chacun reconnoissoit que la forme du gouvernement de l'Eglise Grecque, & son culte exterieur, estoient incompatibles avec la doctrine qu'il y exposoit. Il en est de mesme de l'Eglise Jacobite. Celle des Cophtes a pour Chef le Patriarche d'Alexandrie, & par leurs histoires on void qu'il tire sa succession de Dioscore, & de ceux que les Monophysites establirent aprés luy : cela suffit pour reconnoistre que la Hierarchie y a tousjours subsisté, ce qui est encore prouvé parce qu'on la void gouvernée de tout temps par des Evesques, des Prestres, des Diacres, des Lecteurs, ordonnez suivant l'ancien Rite Oriental. De mesme on reconnoist dans leur Liturgie l'ancienne forme de celebrer les saints Mysteres, & le sens simple & litteral des prieres porte d'abord à croire le changement réel des dons proposez au corps & au sang de Jesus-Christ. Les ceremonies qui accompagnent ces prieres prouvent encore plus fortement cette créance : & si les Calvinistes ont tasché de leur donner des interpretations contraires, jamais aucun n'a osé s'en servir dans l'administration de la Cene.

La discipline fait connoître la créance d'une Eglise.

Les Jacobites Egyptiens ou Syriens n'ont pas composé ces Offices, puisqu'ils sont conformes à ceux dont les Catholiques se servoient dans les mesmes païs, en sorte que dans le

Ils ont pris ces Offices dans l'Eglise Catholique.

douziéme ſiecle la Liturgie de S. Marc eſtoit en uſage parmy les Grecs Orthodoxes du Patriarchat d'Alexandrie, & celle de ſaint Jacques dans celuy d'Antioche & en Jeruſalem. Les Grecs l'ont quittée, mais les Orthodoxes Syriens ont tousjours conſervé celle de ſaint Jacques, & s'en ſervent encore. Il s'enſuit qu'ils les avoient priſes de l'Egliſe Catholique lorſqu'ils s'en eſtoient ſéparez, & par conſequent ces prieres qui ſuppoſent la foy de la preſence réelle eſtoient plus anciennes que le Concile de Calcedoine, avant lequel on ne croid pas que perſone puiſſe ſuppoſer qu'il ſoit arrivé aucun changement.

De meſme que les ceremonies.

On en doit dire autant des ceremonies: car quoy qu'on ne les trouve pas marquées dans les Liturgies, on en trouve ailleurs des veſtiges certains, comme de la maniere reſpectueuſe de recevoir la Communion, marquée dans les Catecheſes de ſaint Cyrille de Jeruſalem, & en pluſieurs endroits de ſaint Jean Chryſoſtome. De plus on ne peut prouver que ce qui eſt receu & pratiqué dans pluſieurs Egliſes, avec l'approbation de toutes les autres, ſoit une nouveauté, lorſqu'on n'en peut monſtrer l'origine. Or aucun Proteſtant n'a pû encore faire voir celle de toutes les prieres ſacrées & des ceremonies qui compoſent les Liturgies: car la zizanie ſemée par l'homme ennemi dans le champ de l'Egliſe eſt un lieu commun uſé, & qui peut eſtre preſché à des femmes ou à des fanatiques ignorants, non pas employé dans une diſpute ſerieuſe: On a auſſi fait voir qu'on attaquoit inutilement ces prieres & ces ceremonies, ſous prétexte qu'elles n'eſtoient pas conformes à la Liturgie Apoſtolique & Evangelique, puiſque jamais les Proteſtants ne ſont convenus de cette premiere forme.

Ils en ont adjouſté de nouvelles, mais elles ont la meſme origine.

Il eſt vray qu'à ces premieres & plus anciennes prieres, chaque Egliſe en a adjouſté de nouvelles: encore meſme ce n'a pas eſté dans les parties eſſentielles des Offices ſacrez, mais dans celles qui ſont comme préparatoires, ou qui accompagnent les autres, ou qui ſervent d'actions de graces. Ainſi les Egyptiens dez le commencement de leur Liturgie, ont adjouſté une oraiſon pour demander à Dieu *qu'il envoye ſon ſaint Eſprit, afin qu'il change les dons propoſez au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt.* Cela eſt particulier à leur Rite: mais il n'y a rien d'extraordinaire, ny de ſuſpect dans cette addi-

tion, puisque la priere solennelle qui contient la mesme chose en substance, est dans le corps de la Liturgie, & generalement dans toutes celles des Chrestiens Orientaux. Les Diacres chantent divers respons durant le cours de l'Office, sur tout dans le temps de la Communion : ceux qui la reçoivent disent quelques Oraisons qui signifient plus expressément la presence réelle, comme entre autres que *le saint Esprit descend sur l'Autel; qu'il change les dons proposez : que Jesus-Christ est immolé sur l'Autel, qu'il est dans le disque sacré comme il estoit dans la creche & dans le sepulcre.* Ces expressions, & d'autres semblables, sont tirées des saints Peres, dont ces mesmes Chrestiens, quoyque séparez de l'Eglise Catholique, ont conservé la doctrine & les paroles.

Ainsi on void que l'origine de ces prieres & de ces ceremonies sacrées, est plus ancienne que les schismes, & nonobstant l'animosité qui a tousjours esté entre ceux de differente Communion, aussi-bien entre eux que contre les Catholiques, on ne trouvera jamais que les uns ny les autres ayent accusé d'innovation, ceux qui les ont adjoustées, ou qui s'en sont servis. Au contraire tous ont fait la mesme chose, & souvent, comme il a esté remarqué ailleurs, les Orthodoxes ont adopté des prieres sur l'Eucharistie qui avoient esté composées par des Jacobites. Il en resulte pareillement, que puisque la pluspart de ces prieres adjoustées aux anciennes sont formées des paroles des saints Peres, il faut necessairement que ceux qui les ont composées ayent entendu dans le sens simple & litteral, ces termes qui paroissent si durs aux Protestants, qu'ils ne peuvent les expliquer que par de longs commentaires, nonobstant lesquels ils se sont bien gardez d'en employer de semblables dans leurs formules d'Administration de la Cene.

Elles sont plus anciennes que les schismes, & prouvent la doctrine ancienne.

De ce qui a esté dit, il s'ensuit que les prieres anciennes, qui sont les parties principales de la Liturgie, sont d'une antiquité qui précede de plusieurs siecles tous les changements qu'on pourroit supposer, puisqu'elles sont avant les schismes : que s'il y avoit eu quelque obscurité dans ces premieres, celles que chaque Eglise a adjoustées l'explique entierement, & que les ceremonies qui les accompagnent achevent de déterminer ce sens. Cela estant, comme nous croyons l'avoir prouvé par des raisons tres-solides, il est certain qu'a-

Les nouvelles prieres déterminées par les ceremonies expliquent les anciennes.

vant toutes les Epoques que les Proteſtants ont imaginées pour ce prétendu changement, l'Egliſe Jacobite parloit non ſeulement comme les Peres, mais qu'elle entendoit leurs paroles comme l'Egliſe Catholique les a tousjours entenduës, & meſme encore plus clairement: enſorte que ſi on avoit introduit parmy les Jacobites la doctrine de la preſence réelle, on ne leur auroit pas preſcrit des paroles plus ſignificatives, que celles dont ils ſe ſervent, puiſqu'on ne peut pas ſoupçonner ceux qui parlent comme eux, de ne pas croire ce que nous croyons.

Il n'eſtoit pas neceſſaire d'introduire une nouvelle doctrine.

Il n'y avoit donc aucune neceſſité d'introduire une nouvelle doctrine touchant l'Euchariſtie, puiſqu'il n'y avoit pas lieu de douter que les Jacobites ne cruſſent ce que l'Egliſe enſeigne ſur ce ſujet. Car les anciens Monophyſites n'avoient eſté accuſez d'aucune erreur touchant cet article: & les Jacobites leurs ſucceſſeurs n'en avoient pas introduit de nouvelle, puiſqu'au contraire leur opinion de l'unité de nature en Jeſus-Chriſt aprés l'Incarnation, rendoit plus fortes leurs expreſſions ſur l'Euchariſtie, comme on le peut voir dans quelques paſſages de Theologiens Jacobites, qui ont eſté cy-devant rapportez. On ſçait de plus qu'il n'y a jamais eu d'opinion particuliere dans l'Egliſe Jacobite d'Alexandrie ou d'Antioche touchant ce dogme: & Severe qui a eſcrit l'Hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie, marque comme une choſe extraordinaire qu'un nommé Abraham avoit blaſphemé contre les ſaints Myſteres: mais il ne rapporte pas ce que diſoit cet heretique, *de peur,* dit-il, *de ſoüiller les yeux & les oreilles des Fideles.*

Hereſie ſur l'Euchariſtie dans le Patriarchat d'Antioche.

Cet Abraham eſtoit Metropolitain dans le Patriarchat d'Antioche: il attira quelques perſones, meſme des Eveſques dans ſes erreurs, & Cyriaque alors Patriarche d'Antioche ne put en arreſter le progrez. Denis qui luy ſucceda en vint à bout, & aprés avoir engagé Abraham & ſes Sectateurs à une conference, il leur fit reconnoiſtre la verité, & il les receut à la penitence. Cela arriva au commencement du neuviéme ſiecle, Marc eſtant Patriarche d'Alexandrie qui fut élu vers l'an 800. & qui eſcrivit fortement à Cyriaque pour l'exhorter à exſtirper cette hereſie. Les Hiſtoriens ne nous l'expliquent pas, mais puiſqu'ils diſent que cet Abraham parloit des ſaints Myſteres d'une maniere toute contraire

à ce qu'enſeignoit l'Egliſe Orthodoxe, Severe, le principal de ces Hiſtoriens, ayant expliqué clairement la foy de ſon Egliſe, comme on le peut voir par divers extraits rapportez de ſes ouvrages, il falloit que cet heretique dit le contraire. Ce n'eſtoit pas l'opinion de la preſence réelle qu'il ſouſtenoit, puiſque Severe la ſouſtient expreſſément : c'eſtoit donc quelque nouveauté qui approchoit de la doctrine des Sacramentaires.

Le trouble qu'elle cauſa dans le Patriarchat d'Antioche, & qui s'eſtendit juſqu'à Alexandrie, à cauſe de l'union eſtroite qui eſtoit entre les Patriarches Jacobites de ces deux Sieges, fait donc voir, I. Que la doctrine ancienne & generalement receuë eſtoit celle de la preſence réelle, telle que l'Hiſtorien l'explique dans ſes ouvrages Theologiques. II. Qu'il ne falloit point de changement pour introduire cette doctrine, puiſqu'elle eſtoit receuë & regardée comme ancienne & comme la foy de toute l'Egliſe. III. Que le changement qu'Abraham voulut y introduire, ne venoit pas de la part des Latins, puiſqu'il eſtoit luy-meſme Jacobite. IV. Que ce que les Jacobites regardent comme une nouveauté, dont ils ne parlent qu'avec horreur, devoit eſtre ce que les Proteſtants prétendent eſtre la créance de toute l'ancienne Egliſe. V. Enfin que celle de la preſence réelle eſtoit eſtablie dans les Patriarchats d'Alexandrie & d'Antioche plus de deux cents ans avant les Guerres d'Outremer & les Miſſions.

Conſequences qu'on peut tirer de cette hiſtoire.

Il euſt donc eſté fort inutile de travailler à inſpirer à ces Chreſtiens une doctrine qu'ils avoient desja, & quel avantage en auroit-on pû eſperer? Comment auroit-on entrepris d'executer ce deſſein, & par quel moyen? Car les Jacobites n'avoient alors aucun commerce avec les Melchites ou Orthodoxes Grecs, auſquels meſme les Miniſtres n'attribuent pas ce grand ouvrage, puiſque dans le ſyſteme de M. Claude il faut que les Grecs ayent alors encore ignoré la preſence réelle. Il n'y avoit preſque point de Latins eſtablis en ces païs-là, puiſque ce ne fut qu'aprés la priſe de Jeruſalem en 1099. qu'ils commencerent à s'y eſtablir: ils ne peuvent donc y avoir porté alors une nouvelle doctrine.

Il n'y avoit aucune raiſon de leur inſinuer une nouvelle doctrine.

Puiſque ce meſme Miniſtre a reconnu, que pluſieurs ceremonies que l'Egliſe Romaine pratique, ſont des ſuites neceſſaires de ſa créance ſur l'Euchariſtie, & qu'il a eſté aſſez

Les ceremonies eſtoient en uſage avant ce temps-là.

mal instruit sur la discipline des Grecs & des Orientaux, pour assurer qu'ils n'observoient rien de semblable, par tout où ces ceremonies se trouvent, l'opinion qui les produit devoit estre receuë. Or il est certain qu'avant le temps dont parle Severe, les Cophtes avoient la mesme discipline, qui se trouve prescrite dans leurs Rituels. Ils ne peuvent pas l'avoir prise des Latins, puisque ceux-cy n'ont jamais changé les Rites Orientaux dans ces siecles-là, que pour substituer ceux de l'Eglise Latine; outre qu'ils connoissoient si peu ceux de l'Eglise Orientale, que souvent ils les ont condamnez ou supprimez faute de les entendre.

Les Orientaux ont traité les Latins comme heretiques.

On a fait voir dans les chapitres précedents que les Croisades n'avoient eu aucun effet à l'égard des Chrestiens Orientaux heretiques ou schismatiques : puisqu'à Antioche & en Jerusalem les Latins avoient establi des Patriarches au préjudice des Grecs & des autres Communions, qui avoient les leurs; & qu'à peine ils leur avoient laissé quelques Eglises, pour y faire le service chacun selon son Rite particulier. Ils les laisserent tels qu'ils les avoient trouvez, à l'exception des Maronites, qui furent réünis à l'Eglise Romaine. Les autres Chrestiens regarderent tousjours les Francs comme Heretiques Calcedoniens, ainsi qu'ils appellent ordinairement les Orthodoxes, & de plus ils les accuserent d'adjouster au Symbole les paroles *Filioque*, & de celebrer avec du pain azyme, outre plusieurs abus que leur reprochent Paul Evesque de Seïde, Ebnassal, Pierre Evesque de Melicha, & quelques autres. Peut-on supposer que ceux que les Orientaux regardoient comme heretiques, en sorte qu'ils reconcilioient les Eglises & les Autels, où les Prestres Latins avoient celebré, fussent fort propres à leur apprendre un nouvel article de foy, tel que celuy de l'Eucharistie, & sur cette supposition la plus extravagante qui fut jamais, pourra-t'on croire qu'on ne les instruisoit que sur cet article, & qu'on passoit sous silence toutes leurs autres erreurs. On void aussi que les Jacobites d'Alexandrie firent un crime à Cyrille fils de Laklak LXXV. Patriarche, de ce qu'il avoit eu commerce avec les Francs, & qu'il avoit ordonné à Jerusalem un Metropolitain accusé de trop de familiarité avec eux, & qui avoit destourné les Cophtes de leur ancienne créance, & de quelques pratiques de cette Secte. C'estoit vers l'an 1240. & cela

fait

fait voir que prés de deux siecles depuis, les Jacobites n'avoient pas changé la mauvaise opinion qu'ils avoient des Latins, qui par consequent n'estoient gueres propres à leur inspirer de nouvelles opinions sur l'Eucharistie.

Les Calvinistes n'ont aucune preuve du changement des Jacobites.

Enfin il faut convenir qu'une proposition aussi generale & aussi hardie que celle de M. Claude, devoit estre appuyée de quelques preuves: mais par le dénombrement qu'il fait des Nations Chrestiennes d'Orient, on reconnoist qu'il sçavoit à peine leurs noms, tant s'en faut qu'il ait rien dit de leurs dogmes, de leur discipline & de leur histoire, & on ne void pas qu'aucun autre Calviniste ait suppléé à un défaut si essentiel. M. Claude n'a pas parlé des Jacobites en particulier, mais il a cru finir la question sur ce qui les regarde, en disant qu'ils estoient Eutychiens, & que les Eutychiens nioient que Jesus-Christ eust eu un veritable corps, ce qui n'est pas vray, & encore moins que les Jacobites suivent les erreurs d'Eutychés, auquel ils disent anatheme.

On en donne de certaines du contraire.

Les preuves que les Auteurs de la Perpetuité ont données, & celles qui ont esté découvertes depuis, destruisent entierement cette mauvaise response, & les Jacobites s'expliquent si clairement, que toutes les subtilitez dont Aubertin & M. Claude se sont servis pour destourner le sens naturel des passages des Peres Grecs, ne peuvent estre employées. Quand toutes nos preuves se réduiroient à la seule Confession de foy que font les Cophtes avant la Communion, il n'en faudroit pas d'autres, puisqu'elle exprime par les paroles les plus simples, que ce qu'on void sur la patene, & ce qu'on reçoit actuellement de la main du Prestre, est le veritable corps & le sang de Jesus-Christ.

Confession des Cophtes dissimulée par les Calvinistes.

On a cité cette Confession dans la Perpetuité : & on ne pouvoit pas s'inscrire en faux contre une telle piece, puisque dez le commencement du siecle passé elle avoit esté imprimée en Latin, traduite sur un Manuscrit de Joseph Scaliger, & qu'elle se trouve de mesme dans la Liturgie Ethiopienne. C'est-là cependant une autorité à laquelle M. Claude n'a pas daigné respondre, parce qu'Aubertin, qui ne pouvoit pas l'ignorer, n'en a fait aucune mention. Scaliger a parlé dans ses lettres de cette traduction, & quoy qu'il y remarque quelques fautes, on ne trouve pas qu'il ait accusé les Maronites qui y furent employez, d'avoir rien mis qui ne

fust dans l'Original. On ne reprochera pas aux Protestants de n'avoir pas fait mention des ceremonies qui accompagnent cette Confession, & dont on a donné divers extraits, lorsqu'on en a parlé : elles ne se trouvent pas dans tous les manuscrits, & mesme elles ne sont pas necessaires pour faire comprendre toute la force de cette Confession. Quand nous n'aurions aucune preuve que celle-là, elle seroit plus que suffisante pour establir incontestablement, que non seulement les Jacobites d'Egypte croyent la presence réelle, & le changement veritable ; mais encore qu'ils n'ont pû recevoir ce dogme d'ailleurs, puisque cette Confession leur est particuliere : qu'elle est plus ancienne de trois ou quatre cents ans que les Epoques du prétendu changement, & qu'elle renferme une proposition qui comprend l'heresie des Monophysites. Or on ne peut pas douter de cette antiquité, puisque non seulement les premieres paroles sont en Grec, ce qui la fait remonter au delà du Mahometisme, mais que Severe & d'autres Auteurs en font mention, & que lorsqu'il arriva dans le douziéme siécle quelque contestation sur les dernieres paroles qui regardoient le Mystere de l'Incarnation, & non pas l'Eucharistie, ceux qui ne vouloient aucune addition, se défendoient sur l'ancien usage.

Ceremonies des Jacobites prouvent leur créance.

Les ceremonies qui se trouvent marquées dans un grand détail dans les Rituels & les Missels plus recents, sont une continuation des mesmes preuves : on ne peut dire que les Jacobites les ayent prises des Latins, qui n'en ont pas de semblables, & qui en condamnent quelques-unes, outre que certainement on ne les connoissoit pas parmy nous avant la dispute touchant la Perpetuité. Ceux qui ont des usages semblables, ne peuvent estre que fort éloignez des opinions des Calvinistes : & puisque les Ministres ont cru prouver par des tesmoignages de quelques Auteurs fort mesprisables, que les Grecs & les Orientaux n'adoroient pas l'Eucharistie, & qu'ils n'avoient aucune attention sur ce que nous regardons comme une profanation & comme un sacrilege, ceux que nous citons ayant une autorité fort superieure, & qui ne peut estre contestée, prouvent d'une maniere bien differente tout le contraire. C'est aux disciples de M. Claude à respondre à ces nouvelles preuves.

Le changement

Il est aisé de comprendre que le changement qu'on sup-

pose n'est pas si aisé que ce Ministre se l'estoit imaginé : puisque cet Abraham dont il a esté parlé cy-dessus, ayant proposé une nouvelle doctrine sur l'Eucharistie, & ayant trouvé des Sectateurs, mesme des Evesques, éleva contre luy, non seulement le Patriarche d'Antioche son Superieur, mais celuy d'Alexandrie, quoyque vray-semblablement, ce que cet Heretique proposoit fust moins difficile à recevoir que la créance opposée, pour laquelle il faut que la foy combatte les sens & la raison. On a marqué d'autres changements dans les mesmes Eglises qui ont tousjours excité beaucoup de trouble; & il n'y en a eu aucun dont il ne se trouve quelque mention dans l'histoire, ou dans les Auteurs qui ont vescu dans l'Eglise Jacobite.

n'est pas si facile qu'on le suppose.

Denis Barsalibi, de l'aveu mesme des Protestants, a enseigné la presence réelle de telle maniere, qu'un d'entre eux avoüoit que si un Catholique vouloit choisir des termes pour exprimer les sentiments de l'Eglise Romaine, il auroit de la peine à en trouver de plus forts. Denis a cependant dans ses escrits attaqué souvent les Latins, sur tout dans son Commentaire sur la Liturgie de S. Jacques. Est-il vray-semblable que des Jacobites ainsi disposez, fussent prests à recevoir aveuglement tout ce que les Missionaires & les Ecclesiastiques establis en Syrie & en Palestine, leur auroient voulu inspirer.

Ceux qui enseignent la presence réelle ont attaqué les Latins.

Ainsi il n'y a pas le moindre fondement à supposer que les Jacobites d'Egypte & de Syrie, ayent pû recevoir de nouvelles opinions sur l'Eucharistie ; ce qui doit s'entendre pareillement de tous les autres de cette secte. Car les Ethiopiens depuis le Patriarche Benjamin, qui tenoit le Siege d'Alexandrie lorsque les Arabes conquirent l'Egypte, ont dépendu entierement de ses successeurs : leur créance est la mesme, puisque les Orthodoxes ayant esté chassez par les Infideles, n'ont jamais restabli leur autorité en Ethiopie, qui est devenuë Jacobite depuis ce temps là. Les Ethiopiens ont la mesme Liturgie, & la mesme Confession de foy sur l'Eucharistie ; & puisque c'est celle des Cophtes, ils ne l'ont pas prise des Latins. Quelques-uns de leurs Rois ont escrit aux Papes, comme Zara-Jacob, & d'autres avant luy, en sorte que le Pape Alexandre III. leur escrivit, il leur envoya un de ses domestiques nommé Philippe : & il leur don-

On ne peut supposer que les Jacobites ayent receu une nouvelle doctrine.

na l'Eglise de S. Estienne, prés de celle de S. Pierre, où il y a eu des Abyssins jusqu'à nos jours. Mais on estoit alors si peu instruit de la Religion des Orientaux, qu'ils furent receus non seulement sans renoncer à leurs usages, mais sans qu'on changeast rien dans leurs livres. Car lorsque sous le Pontificat de Paul III. ils firent imprimer le Nouveau Testament avec leur Liturgie, à l'exception de l'addition au Symbole, le reste demeura, comme il estoit dans les exemplaires des Cophtes. La Confession de Foy avant la Communion avec la clause qui comprend la reconnoissance d'une seule nature, & dans les Diptyques les noms de plusieurs Rois & Patriarches Jacobites, ne furent pas retranchez. Ainsi non seulement on n'introduisit aucun changement dans les points qui ne devoient pas estre changez, mais on ne toucha pas mesme à ceux qui devoient l'estre.

On sçait quand & comment les Maronites se sont réünis.

Les Maronites faisoient autrefois une Secte à part, & quoy que disent leurs Auteurs modernes, ils estoient regardez comme Monothelites. Ils renoncerent à leurs erreurs sous Aimeric troisiéme Patriarche Latin d'Antioche, & ils le firent de bonne foy. Cependant parce qu'ils furent abandonnez & laissez sans instruction, ils devinrent Jacobites, & ce n'a esté que sous Gregoire XIII. que leur Eglise a esté entierement reformée : on sçait le temps de la premiere & de la derniere réünion.

Ainsi que quelques Armeniens.

On sçait de mesme que de pieux & sçavants Religieux de l'Ordre de saint Dominique convertirent à la foy Catholique plusieurs Armeniens du temps de S. Loüis, & qu'ils reformerent une grande partie de leurs Offices, afin de les rendre plus conformes à la discipline de l'Eglise Romaine. Ces Armeniens sont encore distinguez des autres de la mesme Nation, & n'ont aucune communion avec eux. Les autres suivent la créance des Jacobites, & ils ont outre cela plusieurs erreurs particulieres. On ne les a jamais confondus, & il ne se trouvera pas un seul Auteur qui marque qu'on ait esté obligé de les catechiser, sur ce qui regarde la presence réelle. Nous ne mettons pas au nombre de ces Auteurs, des faiseurs de catalogues d'heresies, quelques Missionaires peu instruits, & d'autres semblables qui trouvent des erreurs par tout, & qui n'ont pas excepté de cette censure plusieurs points de discipline ancienne establie sur la

plus haute antiquité. Ce n'est pas sur leurs tesmoignages que nous establissons nos preuves, & ainsi on ne peut pas s'en servir contre nous.

Ce qui a esté dit touchant les réünions des Nestoriens, & quelques députations de leurs Patriarches, doit aussi s'entendre de quelques-unes des Jacobites. On n'examine point si elles ont esté sinceres : il est au moins certain qu'elles n'ont pas esté supposées. Mais on doit reconnoistre de bonne foy, qu'elles n'ont pas eu le moindre effet pour la réünion des Jacobites. Les Missionaires ont autant à travailler en ces païs-là, que si jamais persone ne s'estoit employé à un si saint ouvrage : & les difficultez qu'ils y rencontrent sont une nouvelle preuve contre les Calvinistes, touchant ce prétendu changement dont ils veulent se servir, pour faire croire que la créance de la presence réelle y a pû estre introduite.

Ce qu'on a dit des autres réünions se doit entendre des Jacobites comme des autres.

Enfin puisque M. Claude est convenu que le consentement de toutes les Communions, estoit une preuve incontestable de la Perpetuité de la foy de la presence réelle, on croid ne rien exaggerer en disant que les Auteurs de la Perpetuité ont prouvé ce consentement d'une maniere à ne laisser aucune replique. Car on a fait voir que ses prétendues démonstrations n'estoient pas des objections soustenables, qu'il n'a rien avancé sur les Grecs & sur les Orientaux dont la fausseté ne soit évidente, & qui n'ait esté également combattu par les Grecs & par les Lutheriens, aussi-bien que par les Catholiques : qu'il n'a pas produit la moindre preuve de ce qu'il a avancé, & qu'il n'a respondu à aucune objection. C'est à ceux qui le voyent abandonné par les autres Ministres, sur ce qui regarde l'Eglise Grecque, à reconnoistre qu'il ne merite pas plus de créance sur tout le reste.

Conclusion.

Ce n'est pas sans raison que ceux qui l'ont loüé avec le plus d'excez, ne l'ont fait qu'en termes generaux, & jamais sur ce qui regarde les Grecs & les Orientaux, si on excepte M. Baile qui ne luy a pas espargné l'encens sur ce sujet : mais d'une maniere qui ne fait pas beaucoup d'honneur à son Heros. *Il fallut*, dit-il, *lire plusieurs Voyageurs, & bastir bien des hypotheses*, & c'est en effet la seule chose qu'a faite M. Claude, quoy qu'il faille d'autres lectures que celles des Voyages pour décider aussi affirmativement qu'il a fait sur la créance des Eglises Orien-

tales. Cependant il les avoit leus avec tant de négligence, & il s'en est servi avec tant de mauvaise foy, qu'il a contesté ou rejetté l'autorité de ceux qui sont reconnus pour estre les plus veritables, comme celuy de M. Olearius, il en a cité de falsifiez, comme celuy de Herbert: il ne s'est servi que des plus décriez & des plus mesprisables; & il n'a pas fait mention de ceux qui ne pouvoient luy estre suspects, les Auteurs estant Calvinistes, lorsqu'ils luy estoient contraires. Voicy entre autres, ce qu'a escrit M. Tavernier, en parlant des Armeniens. *Quand ils vont à la Communion, l'Archevesque ou le Prestre dit ces paroles :* Je confesse & je crois que cecy est le corps & le sang du Fils de Dieu qui oste les pechez du monde, & qui est non seulement nostre salut, mais aussi de tous les hommes. *Le Prestre dit ces paroles par trois fois au peuple, pour l'instruire & luy faire sçavoir à quelle fin il prend le Sacrement. A chaque fois que le Prestre dit ces paroles, le peuple les repete mot pour mot, car il est tres-ignorant.* Persuadera-t'on à quelqu'un que des ignorants pûssent entendre ces paroles autrement qu'à la lettre, ou qu'ils pûssent avoir dans l'esprit toutes les subtilitez d'Aubertin & de M. Claude, ausquelles les plus habiles ne comprennent rien, sinon que ceux qui ont parlé de la sorte ne peuvent pas avoir eu dans l'esprit ce que ces Ministres leur attribuent. M. Tavernier a imprimé ses voyages avant que M. Claude eust fini d'escrire sur la Perpetuité : quelle raison peuvent donc alleguer ses défenseurs d'un silence d'autant moins excusable que l'Auteur estoit alors plein de vie, & de sa Communion, qu'il devoit croire par cette raison, puisqu'il n'avoit pas voulu déferer au tesmoignage de M. Bernier, parce qu'il estoit Catholique. Nous pourrions citer plusieurs Protestants qui ont parlé de la mesme maniere, & tout recemment on en a veu un qui a marqué dans son voyage ces propres paroles : *des Docteurs si illustres ont avancé que les Grecs ne reçoivent point la Transubstantiation que je me fais une peine de vous dire le contraire. Cependant il le faut bien, puisque c'est la verité : apparemment qu'ils ont eu de mauvais memoires.* Il y en peut avoir plusieurs autres que nous ne citons pas, ou mesme que nous ne connoissons pas & que nous ne nous sommes pas mis en peine de rechercher, parce que les preuves produites dans les premiers volumes de la Perpetuité, & dans celuy-

T. 1. l. 4. c. 9.

Voyages du S. Du Mont. T. 4. l. 1. p. 16

cy sont originales & beaucoup plus sures que les meilleures relations.

Enfin il a *basti bien des hypotheses*, & on en convient ; mais quelles estoient ces hypotheses, sinon des parad oxesinoüis, insoustenables, & fondez sur des faussetez évidentes ? Une de ces hypotheses, & qui influe dans tout son ouvrage, est celle des Grecs Latinisez, c'est-à-dire, qu'un Grec qui croid la presence réelle & la Transubstantiation est Latinisé, quoy qu'il croye sur tous les points contestez avec les Latins, tout ce qu'ils condamnent. Celles de la venalité des Attestations : de la créance des Eutychiens, qu'il attribuë aux Jacobites: des changements arrivez par les Croisades & par les Missions, & tous les faits faux dont il soustient ce qu'il a dit sur Cyrille & sa Confession, sur les Synodes qui la condamnerent, sur la Confession Orthodoxe, sur les Grecs dont on luy a cité les tesmoignages, & dont il n'a connu ny les persones; ny les ouvrages, sont assurément des hypotheses qu'il a basties, & qui sont également rejettées par les Grecs, par les Orientaux, par les Catholiques & par les Lutheriens, comme ayant pour fondement les faussetez les plus grossieres.

Si les preuves de fait par lesquelles les Auteurs de la Perpetuité les ont renversées laissoient encore quelque doute, celles qui ont esté produites dans ce volume, dans la Défense de la Perpetuité, & dans les observations adjoustées aux Opuscules des Grecs, y satisferoient entierement.

Car on ne peut plus douter que les Grecs ne croyent la presence réelle & la Transubstantiation, puisqu'ils ont imprimé eux-mesmes la Refutation de la Confession de Cyrille Lucar par Melece Syrigus. Il est inutile d'attaquer le Synode de Jerusalem de 1672. puisque Dosithée qui en dressa les Decrets, les a aussi publiez plusieurs années aprés avec d'amples additions, ainsi que les œuvres de Nectarius où la Transubstantiation est clairement enseignée. On ne peut pas contester l'autorité de la Confession Orthodoxe, puis qu'outre les deux Impressions du vivant de Panagiotti, les Grecs en ont fait une nouvelle en Moldavie. Tout ce qu'on a voulu tirer de l'histoire de Corydale & de Caryophylle tombe pareillement, puisque ce dernier a esté condamné synodalement par le Patriarche Callinique, & que Dosithée la refuté par un Traité exprés.

On ne peut rendre les anciennes Atteſtations ſuſpectes, à cauſe qu'elles ont eſté ſollicitées par un Ambaſſadeur de France, puiſque ces impreſſions, & la condamnation de Caryophylle, ſe ſont faites ſans que les Ambaſſadeurs, ny meſme les Catholiques y priſſent aucun intereſt, qu'ils s'en meſlaſſent, & meſme qu'ils le ſceuſſent.

On ne peut plus traiter de Grecs Latiniſez Syrigus, Coreſſius, Gregoire Protoſyncelle, Nectarius, Doſithée, aprés des preuves auſſi convaincantes que celles qui ont eſté produites de leur attachement au ſchiſme : puiſque la pluſpart ont eſcrit contre les dogmes de l'Egliſe Latine avec un grand emportement, de ſorte par cette raiſon ſeule les Anglois ont imprimé leurs ouvrages au commencement du ſiecle paſſé, & M. Allix a traduit celuy de Nectarius contre la Primauté du Pape.

Telle eſt donc la victoire de M. Claude, ſelon ceux qui n'ont jamais eſtudié la matiere que dans ſes livres, & qui ont cru aveuglement tout ce qu'il en a dit. Il y a ſujet d'eſperer que ceux qui l'examineront ſans prévention, en jugeront autrement, & que la verité triomphera de l'ignorance & de la mauvaiſe foy de ceux qui l'ont ſi temerairement attaquée.

FIN.

TABLE

# TABLE
## DES MATIERES PRINCIPALES contenuës dans ce quatriéme Volume.

A.



B.



C.

D.



E.

I.



L.

M.



N.

R.



S.



T.



Ce

---

## ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAge 37. Lors qu'il est dit que *dans les plus amples Collections de Canons, on trouve quelques titres de ceux des Synodes d'Afrique contre les Pelagiens, mais à peine connoissent-ils le nom de Pelage, de Celestius & de leurs principaux disciples.* Ces paroles ne doivent pas s'entendre des Collections Grecques, mais des Syriaques & des Arabes, des Nestoriens, Jacobites & autres dont on venoit de parler. On sçait bien que les Grecs ont la pluspart des Canons des Conciles d'Afrique contre les Pelagiens, & le passage de Photius cité à la mesme page en est une preuve.

P. 39. *Les Peres du Concile d'Ephese opposerent cette explication.* Ces paroles sont tirées de la lettre de S. Cyrille & du Synode d'Alexandrie à Nestorius.

P. 45. *On auroit assez de peine à trouver l'origine de cette prétenduë erreur attribuée mal à propos aux Nestoriens, si ce n'est dans des Auteurs qui ont escrit lorsque les plus habiles Theologiens, c'est-à-dire, des Scholastiques disputoient contre les Bohémiens touchant la Communion sous les deux especes, &c.* On n'a pas prétendu en cet endroit ny ailleurs offenser les Scholastiques, & quand on a dit qu'ils n'avoient alors aucune connoissance de l'ancienne discipline, on n'a rien dit que les plus habiles Theologiens de ces derniers temps n'ayent marqué en termes plus forts, entre autres M Habert & le P. Morin. Mais comme il s'agit de Jean de Raguse, il suffit de dire qu'un Procureur General des Dominicains n'estoit pas un homme du commun, & que le choix qui fut fait de luy pour traiter la matiere de la Communion sous les deux especes, marquoit la réputation qu'il avoit d'estre grand Theologien. Or celuy qui attribuë l'origine de cette ancienne pratique de l'Eglise, à Pelage & à Nestorius, n'avoit assurément aucune connoissance de l'antiquité.

P. 84. *Ils croyent la Confirmation qu'ils ne séparent pas du Baptesme comme estant d'institution Apostolique:* Cela ne signifie pas selon la Theologie des Orientaux que ce Sacrement ne soit pas d'institution divine. Mais comme par leur Tradition ils croyent que les Apostres aprés la descente du S. Esprit reglerent tout ce qui regardoit les Sacrements dans le Cenacle de Sion, suivant ce qu'ils avoient appris de Jesus-Christ, ce qu'ils disent avoir esté institué par les Apostres, est regardé comme d'institution divine.

P. 193. *On a cru autrefois que la particule qui estoit mise dans le calice à la Messe des Présanctifiez avoit la force de convertir le vin non consacré.* Cela signifie que quelques-uns l'ont cru, mais non pas que telle ait esté la créance de l'Eglise, & puisqu'on renvoye au P. Mabillon, c'est marquer qu'on suit sur cela son opinion.

P. 600. *Allatius a tellement broüillé tout ce qui a rapport au Concile de Florence, & a si peu*

*examiné ce qu'il a eſcrit ſur l'Invocation & ſur la Liturgie de S. Jacques qu'on n'en peut faire aucun uſage.* Il n'y a qu'à ſe ſouvenir de ſon ſyſteme ſur les trois Gennadius ; de pluſieurs faits importants qu'il eſtablit, ſur les pieces fauſſement attribuées à Scholarius, & en un mot de tout ce qu'il en eſcrit livre 3. pour convenir qu'on ne dit rien que de vray.

P. 797. parlant des Iconoclaſtes. *On peut douter que ces heretiques ayent erré ſur le point fondamental de la foy de l'Euchariſtie.* Cela eſt vray, & outre les preuves qui ſont dans la Perpetuité de la Foy, on en a donné de nouvelles dans la Défenſe, p. 354. & ſuivantes. Mais les Grecs en parlent autrement, & Doſithée dans ſon Enchiridion, p. 42. dit qu'ils croyoient, *εἰκόνα ἤτοι τύπον, σημεῖον, σύμβολον, εἶναι τὸ φυσικῆς σαρκὸς τοῦ κυρίου το ἐν τῷ μυστηρίῳ σῶμα καὶ αἷμα τοῦ Σωτῆρος· ἥντινα γνώμην ὡς αἱρετικὴν κατέλεγξεν, ἡ οἰκουμενικὴ Σύνοδος*, &c. Comme le principal deſſein de cet ouvrage, eſt d'expliquer les opinions des Grecs, il n'a pas paru qu'il falluſt entrer ſur cela en matiere, mais marquer ſeulement qu'on pouvoit douter de ce qu'ils attribuent aux Iconoclaſtes. Il importe peu que les Grecs ſe ſoient trompez ſur un fait purement hiſtorique : mais il eſt tres-important que parce que ces heretiques s'eſtoient ſervis d'un terme équivoque qui pouvoit faire entendre que l'Euchariſtie ne devoit eſtre regardée que comme une image de Jeſus-Chriſt, ils ont eſté frappez d'anatheme par l'Egliſe Grecque, qui le renouvelle tous les ans dans le Service public du Dimanche de l'Orthodoxie.

Tout ce qui a eſté dit touchant la priere des Liturgies Grecques & Orientales appellée l'*Invocation du S. Eſprit*, doit eſtre pris hiſtoriquement, parce qu'on n'a pas prétendu traiter à fond les diſputes qui ſe ſont émeuës ſur ce ſujet entre les Grecs & les Latins depuis le Concile de Florence, ce qui demanderoit un ouvrage à part. On a ſeulement eſtabli que les termes dans leſquels cette priere eſt exprimée dans les Liturgies Grecques, ſont préciſément les meſmes que ceux qui ſe trouvent dans les Liturgies Syriaques, Cophtes, Ethiopiennes, Armeniennes, des Orthodoxes auſſi bien que des Heretiques : & que les Orientaux ſans connoiſtre ces diſputes, & ſans y avoir jamais pris aucune part, regardent la conſecration achevée lorſque cette priere a eſté dite, croyant neantmoins que les paroles de Jeſus-Chriſt ſont efficaces & neceſſaires.

On a marqué qu'Arcudius avoit accuſé d'erreur S. Cyrille de Jeruſalem & S. Jean Damaſcene. Il parle ainſi du premier l. 3 ch. 33. *Ingenue fateor eum ita ſenſiſſe ut ſcribit & illius verba ſignificant nimirum tunc fieri conſecrationem quando illis precibus invocatur Spiritus ſanctus.* C'eſt-à-dire, qu'il eſt dans les ſentiments de Cabaſilas & des Grecs modernes. Puis il rapporte les paroles de la premiere Catecheſe; *quæ ipſius verba, ſano modo exponi potuiſſent niſi ipſe in quintâ Catecheſi Myſtagogica eam expoſitionem adhibuiſſet. Neque mirum ſi Cyrillus ita ſenſerit. Nam illa verba Liturgiarum primo aſpectu ſenſum Græcorum præ ſe ferunt : tempore vero Cyrilli minime iſta diſceptatio inter Græcos & Latinos agitabatur, ut ex ea occaſione melius hæc conſiderare ac decidere ſanctiſſimus vir potuerit, ſed ea verba ſimpliciter ut ſonare videntur expoſuit. Sed opponendi ſunt ipſi uni quidem plurimi ac præcipui Doctores Eccleſiæ Ambroſius, Auguſtinus & Chryſoſtomus item Nyſſenus & alii quos ſupra citavimus. Adde quod una res eum quoquo modo excuſare poteſt, quod in adoleſcentia Catecheſes illas ſcripſerit teſte Hieronymo.* Il n'y a qu'à lire tout le chap. 35. du meſme livre, où il prétend expliquer S. Jean Damaſcene, en diſant que les paroles qu'on cite ne ſont pas de ce Saint ; mais qu'elles ont eſté adjouſtées par le Diacre Epiphane qui les rapporte dans le ſeptiéme Concile, dont il rejette l'autorité, avoüant que ſi les paroles ſont de S. Jean Damaſcene, on ne peut nier qu'il ne ſoit dans les ſentiments de Cabaſilas & de Marc d'Epheſe, & par conſequent dans l'erreur.

---

## *Fautes à corriger.*

PAge 37. en marge. *Θεότητος. liſ. ὑότητος.*
P. 71. en marge. Egyptienne.
P. 123. lig. 33. 1698 *liſ.* 1694.
P. 128. lig. 11. 1698. *liſ.* 1694.
P. 137. en marge. Heræ. *liſ.* Horæ;
P. 213. *pro ſcabelem.* liſ. *per.*
P. 215. en marge. *τ͂. liſ. τὸν.*
P. 240. lig. 24. Bebe. *liſ.* Bede.
P. 340. *τὰς κεφαλὰς ὑμῶν.*

P. 342. faute conſiderable. lig. 13. *liſ.* Ainſi quoy qu'un Abyſſin qui aſſiſte à la Liturgie entende l'Ethiopien : s'il n'a eſtudié celuy qu'on appelle *Géez*, qui eſt comme la langue primitive, il ne comprend pas plus ce qui ſe chante & ſe recite dans l'Egliſe, que noſtre peuple quand il entend chanter en Latin.

P. 343. l. 29. intelligible. *liſ.* inintelligible.

*APPROBATION*

## APPROBATION DES DOCTEURS.

L'Auteur de l'Ouvrage qui a pour titre, *Tome IV. de la Perpetuité de la Foy de l'Eglise touchant l'Eucharistie, &c.* confirme par de nouvelles preuves tres-authentiques, la verité establie dans les trois Volumes précedents. Le point particulier concernant le consentement general de toutes les Societez Chrestiennes, mesme Heretiques & Schismatiques respanduës dans l'Orient, sur la foy du Mystere de l'Eucharistie, y est traité avec une profonde érudition, & porté en mesme temps à un degré d'évidence qui ne laisse rien à desirer, en cette partie d'une si fameuse controverse. C'est le tesmoignage que nous soussignez Docteurs en la Faculté de Theologie de Paris, aprés que la supplique pour approuver cet Ouvrage y a esté faite en la maniere accoustumée, croyons devoir rendre de ce Volume aprés l'avoir leu avec attention. Fait à Paris ce 12. de Juin 1711.

BOILEAU Chanoine de la Sainte Chapelle du Palais à Paris.

PH DE LA COSTE Curé de S. Pierre des Arcis.

DE TARGNY.

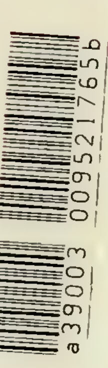
## PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Le Sieur EUSEBE RENAUDOT, Prieur de Frossay & de Chasteaufort, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, Nous a fait remonstrer, qu'il a composé plusieurs Ouvrages tirez des Auteurs Orientaux, qui pourroient estre utiles au Public, pour esclaircir differents points de la Religion Catholique, & pour en faire voir la conformité avec l'Eglise d'Occident; Que la pluspart de ces Ouvrages sont dez à present en estat d'estre imprimez, & qu'il travaille actuellement à d'autres Ouvrages sur de semblables matieres, pour l'impression desquels il Nous a fait supplier de luy accorder nos Lettres de Privilege. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Renaudot, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, de faire imprimer par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choisir, les Livres qu'il a composez, soit en Latin ou en François, avec des Notes ou Commentaires, & intitulez *Perpetuité de la Foy de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, tomes quatre & cinquiéme; Dissertationes variæ de Fide, Moribus & Institutis Ecclesiarum Orientalium; Synopsis, Historia Patriarcharum Alexandrinorum à Divo Marco ad annum millesimum ducentesimum quinquagesimum; Synopsis, Historia Patriarcharum Ecclesiæ Nestorianæ ad annum millesimum trecentesimum; Liturgia Coptitarum ex Copticis & Arabicis exemplaribus Latinè versæ cum Commentariis; Liturgiæ Syrorum Latinè versæ cum Commentariis; Tractatus de Ecclesia Æthiopica; Officia varia Sacramentalia Coptitarum, Syrorum & Latinè conversa cum Notis; Dosithei Patriarchæ Hierosolymitani Enchiridion Græco-Latinum; Alia Græcorum Opuscula Latinè versa; Histoire de Saladin Sultan d'Egypte & de Syrie, tirée d'Auteurs Orientaux; Voyage ancien fait à la Chine par deux Mahometans, traduit sur un Manuscrit Arabe avec des Notes*; & tels autres Ouvrages qu'il a composez ou qu'il composera ou traduira dans la suite, avec des Notes & Commentaires, soit en Latin, en François, ou autre langue; & ce conjointement ou séparément en telle forme, marge, caracteres, & autant de fois que bon luy semblera, & de les faire vendre & debiter par tout nostre Royaume pendant le temps de quinze années consecutives, à compter du jour & date de nos presentes Lettres Patentes seulement. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent estre, d'en introduire d'impression estrangere dans aucun lieu de nostre obeïssance, & à tous Imprimeurs d'imprimer, faire imprimer, mesme sur des copies imprimées ou manuscrites, vendre, faire vendre ou debiter, ny contrefaire en aucune maniere, en tout ny en partie, sans la permission expresse & par escrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, & de tous despens, dommages & interests; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long dans trois mois de leur date sur le Registre de la

Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris; que l'impreſſion dudit Livre ſera faite dans noſtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglements de la Librairie, & qu'il en ſera mis deux exemplaires dans noſtre Bibliotheque publique, un dans celle de noſtre Chaſteau du Louvre, & un dans celle de noſtre amé & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur PHELYPEAUX Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres le tout à peine de nullité des Preſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant & ſes ayants cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ny empeſchement. Voulons que la copie des Preſentes qui ſera imprimée au commencement ou a la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenuë pour deuëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires, foy ſoit adjouſtée comme à l'Original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution des Preſentes tous Actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Verſailles le dernier jour de May l'an de grace mil ſept cent onze, & de noſtre Regne le ſoixante-neuviéme. Par le Roy en ſon Conſeil, CHAPPUZEAU, avec paraphe, & ſcellé du grand Sceau de cire jaune.

J'ay cedé au Sieur JEAN BAPTISTE COIGNARD, pour tout le temps porté par le preſent Privilege, le droit pour l'impreſſion du quatriême & cinquiéme Tome de la Perpetuité de l'Egliſe Catholique touchant l'Euchariſtie, ſuivant les conditions dont nous ſommes convenus. Fait à Paris le 7. Juin 1711. E RENAUDOT.

*Regiſtré ſur le Regiſtre N°. 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page* 178. *N*. 187. *conformément aux Reglements, & notamment à l'Arreſt du* 13. *Aouſt* 1703. *A Paris le* 7. *Juin* 1711. Signé, P. DE LAUNAY Syndic.


a39003 009521765b

